
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509303 2

DESCRIPTION DE L'AFRIQUE DU NORD

ENTREPRISE PAR ORDRE DE

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

PAR

PAUL MONCEAUX
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

TOME SIXIÈME

LITTÉRATURE DONATISTE
AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1922

LIVRE DIXIÈME

LA LITTÉRATURE DONATISTE

AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

CHAPITRE I

PETILIANUS DE CONSTANTINE

I

Biographie. — Petilianus avocat. — Petilianus catéchumène dans l'Eglise catholique. — Sa conversion forcée au Donatisme. — Il est élu malgré lui évêque schismatique de Constantine. — Son épiscopat. — Démêlés avec son collègue catholique. — Attaques contre l'Eglise catholique. — Polémiques contre Augustin. — Petilianus devient l'un des chefs du parti donatiste. — Ambassade en Italie. — Rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Attitude après la condamnation du Donatisme. — Dernières années. — Caractère et tour d'esprit. — Austérité et désintéressement. — Intransigeance et âpreté. — Dévouement à son parti. — Habileté et chicanes. — Talent reconnu de tous. — L'homme d'action. — Chronologie des œuvres de Petilianus.

Petilianus de Constantine est assurément la figure la plus originale et la personnalité la plus puissante de l'Eglise donatiste au temps d'Augustin. Homme d'action, écrivain remarquable, orateur énergique et jamais à court, il aurait toujours et partout attiré l'attention. Mais, indépendamment de ses dons de nature, les circonstances ont contribué à le porter au premier rang. Il gouvernait l'importante communauté schismatique de Constantine pendant la période des luttes suprêmes entre les deux Eglises africaines. Durant cette crise dernière, qui allait décider de sa vie ou de sa mort, la secte donatiste ne pouvait soutenir le combat qu'en se ralliant tout entière autour d'un chef résolu, entreprenant, ferme sur les principes, mais habile à en tirer les conséquences pratiques comme à mener une active propagande, prompt à la riposte comme à l'attaque dans les controverses, capable d'agir sur l'opinion, d'entraîner les votes dans les assemblées, de grouper toutes les forces du parti par l'ascendant d'une parole passionnée et vivante. Ce rôle revenait de droit au primat de Carthage : mais ce primat, élu dans un jour de malheur, était alors Primianus, un homme lamentablement médiocre, violent et borné, d'une maladresse invraisemblable, qui d'abord avait voulu gouverner à coups d'injures et d'anathèmes, qui plus tard s'était résigné à laisser

faire, et qui enfin, après avoir parlé à tort et à travers quand il aurait dû se taire, se taisait maintenant ou bredouillait, quand il aurait dû parler haut et ferme [1]. Cette place, que laissait vacante un primat incapable, c'est Petilianus qui la prit insensiblement, sans peut-être y songer, mais du consentement de tous. Sans titre officiel [2], à la suite de controverses retentissantes, par l'autorité du talent et de l'éloquence, il devint le vrai chef de l'Eglise donatiste : un chef avec qui dut compter Augustin. Et c'est par là que Petilianus a joué un rôle assez important dans l'histoire de l'Afrique chrétienne. Il a été le plus vigoureux champion du Donatisme au moment du dernier choc entre les deux Eglises : s'il a été vaincu, il ne l'a pas été sans honneur. Par l'énergie désespérée de sa résistance, il a honoré la chute de son parti, il a honoré une défaite dont il ne se consola jamais, il a enfin honoré son nom à lui jusque dans la déroute de son éloquence.

Il a dû naître à Constantine vers 365. Au cours de ses controverses avec Augustin, vers 401, il qualifie son adversaire de « vieillard, *senex* [3] » ; ce qui laisse supposer, entre eux, une différence d'une dizaine d'années au moins. Or, Augustin était né en 354. D'autre part, Petilianus était dans la force de l'âge au moment de ses premières polémiques avec l'évêque d'Hippone, en 400-402 [4] ; et il était en 411 le principal chef de son parti [5]. Ces indications concordantes permettent de placer sa naissance vers l'année 365.

Ses ouvrages seuls, sans parler du témoignage de ses adversaires [6], suffiraient à prouver qu'il avait reçu une instruction très complète : l'instruction qui se donnait alors dans toutes les écoles de l'Empire, et qui, à base de rhétorique, préparait surtout au barreau. C'est la voie que suivit d'abord Petilianus. Il fut dans sa jeunesse, comme dit Augustin, un « avocat du forum, *advocatus forensis* [7] » : du forum de Constantine. Le futur

1) Voyez plus loin le chapitre sur Primianus de Carthage (chapitre III).

2) En principe, Petilianus n'eut jamais d'autorité que sur son diocèse de Constantine. Il avait officiellement pour chefs, non seulement le primat de Carthage, mais encore, dans sa province, le primat de Numidie, qui était alors Ianuarianus, évêque de Casae Nigrae (Augustin, *Epist.* 88 ; Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 14 ; 148 ; 157 ; III, 258).

3) « Si ego propterea reus sum quia non ignoravi, ut secundum ipsum (Petilianum) loquar, ideo autem non ignoravi quia et Afer sum et aetate paene jam *senex*, saltem pueri... » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 26, 31. — Cf. III, 25, 29).

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; III, 1 et suiv.

5) *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; 148 ; 208 ; II, 2-12, etc. ; III, 22 ; 30 ; 75 ; 89, etc.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

7) *Ibid.*, III, 16, 19.

champion du Donatisme y remporta d'éclatants succès, et se classa vite au premier rang. Petilianus n'oublia et ne renia jamais son ancienne profession; au contraire, il aimait à rappeler aux autres ses succès profanes d'autrefois [1]. En fait, devenu évêque, il devait rester toujours avocat. Il le resta dans le gouvernement de son Eglise, dans ses mandements, dans ses controverses, comme dans ses discours de concile. Un de ses adversaires catholiques le remarquait encore à la Conférence de 411, et disait ironiquement à l'ancien avocat : « Ton forum ne t'a donc pas appris qu'on n'est pas admis à revendication sur les points omis [2] ? ». Augustin ne s'est pas fait faute de railler, chez l'évêque schismatique de Constantine, cette persistance des goûts, des habitudes et des procédés du barreau ; mais, sous la raillerie, on devine encore un hommage.

Rien ne semblait prédestiner aux fonctions sacerdotales le jeune et brillant avocat de Constantine. Rien, surtout, n'annonçait en lui un chef de secte : né de parents catholiques, il était catéchumène dans la communauté catholique de la ville [3]. Chose curieuse, ce sont pourtant ses succès du barreau, qui, indirectement, provoquèrent l'étrange aventure d'où sortit l'homme nouveau. Les Donatistes de Constantine, qui étaient nombreux et puissants, avec un minimum de scrupules, se dirent un jour que le grand orateur catholique de la cité ferait un bon évêque. Pour plus de sûreté, on ne lui demanda pas son avis, laissant à la grâce le soin de le convaincre après coup. On s'empara de lui par surprise, on le baptisa séance tenante, et, bientôt après, on l'ordonna évêque. Augustin a résumé toute l'aventure dans cette phrase d'une ironie pittoresque : « Alors que le parti de Donat l'emportait à Constantine, on s'empara de Petilianus, un laïque, un de nos catéchumènes, né de parents catholiques ; comme il se débattait, on lui fit violence ; comme il fuyait, on le chercha ; comme il se cachait, on le trouva ; de sa cachette, on le tira tout effrayé ; tout tremblant, on le baptisa ; malgré lui, on l'ordonna [4]. » Bien d'autres, en ces temps-là, sont deve-

1) « Advocationem, in qua potentiam quondam suam jactat... » (*ibid.*, III, 16, 19).

2) *Collat. Carthag.*, III, 57.

3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

4) « Pars Donati quando praevalebat Constantinae, laicum nostrum catechumenum, natum de parentibus catholicis, Petilianum tenuit, vim fecit nolenti, scrutatus est fugientem, invenit latentem, extraxit paventem, baptizavit trementem, ordinavit nolentem » (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8). — Tel est le texte traditionnel, où l'on a pu remarquer l'incorrection : « Pars Donati... Petilianum... *scrutatus* est ». Le dernier éditeur, sur la foi d'un manuscrit, propose de lire : « Petialius.., scrutatus est » (ed. Petschenig, 1910, p. 177 ; tome 53 du *Corpus scriptor. eccles.*

nus évêques ou prêtres par surprise : à commencer par saint Ambroise, saint Paulin de Nole, et saint Augustin. Mais, de toutes ces élections brusquées, aucune sans doute n'égale en violence pittoresque le coup de force qui, du grand orateur catholique de Constantine, fit l'évêque donatiste de la cité.

La date en peut être déterminée approximativement. L'ordination épiscopale de Petilianus doit être postérieure à 394 ; car il ne figure pas au concile donatiste de Bagaï [1], et il n'était pas homme à passer nulle part inaperçu. Mais il était déjà célèbre en 400, au moment où il publia ce mandement (*Epistula ad presbyteros*) qui fit tant de bruit en Afrique [2]. Il a dû être ordonné vers 395. Il avait alors une trentaine d'années.

Le nouvel évêque avait vu sans doute dans son aventure une manifestation de la volonté divine. Non seulement il ne songea pas à protester contre sa conversion forcée et son ordination non moins obligatoire; mais encore il en accepta sans réserve toutes les conséquences. Le coup de force de ses compatriotes fut pour lui comme un coup de la grâce, de la grâce donatiste. Il sortit de là, vraiment, un homme nouveau. Du jour au lendemain, il renonça à ses occupations et à ses ambitions profanes, pour se consacrer tout entier, exclusivement, jalousement, à ses fonctions d'évêque. Du parti de Donat, il adopta les principes et les idées, les espérances, les rancunes, les haines. Il devint le plus Donatiste de tous les Donatistes, et finit par personnifier, en un jour solennel, l'Eglise de Donat [3].

Comme tout bon Donatiste, il fut bientôt en guerre avec les Catholiques. Il les combattit d'abord dans son diocèse, puis jusqu'au bout de la Numidie, puis à Carthage et dans toute l'Afrique. Il allait lutter contre eux sans trêve, par tous les moyens, jusqu'à son dernier jour.

Il commença naturellement par les Catholiques de son dio-

lat. de Vienne). Ce Petialius, d'ailleurs inconnu, serait un évêque donatiste de Constantine, prédécesseur et consécrateur de Petilianus. Voilà une hypothèse bien aventureuse, qui transforme en évêque une bourde de copiste : sans chercher si loin, on rendrait le texte correct en lisant *scrutata* au lieu de *scrutatus* (confusion fréquente de l'*a* et de l'*u* ; puis addition de l'*s* final, que les copistes écrivaient souvent dans l'interligne). En tout cas, le récit d'Augustin vise sûrement Petilianus. Cf. *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239 : « Discernat te Deus a parte Donati, et in Catholicam revocet, unde te illi catechumenum abreptum mortiferi honoris vinculo ligaverunt ».

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; III, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 1.

3) A la Conférence de Carthage. Cf. *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; 148 ; 208 ; II, 2-12 ; III, 22 ; 30 ; 75 ; 89 ; 143 et suiv. ; 227 et suiv.

cèse. Il avait contre eux la partie belle, et des griefs qu'il croyait fondés. Cirta-Constantine était, depuis un siècle, l'une des places fortes du Donatisme. C'était la patrie et la ville épiscopale de Silvanus, l'un des protagonistes de la secte aux temps de la rupture avec l'Eglise catholique [1]. Là s'étaient déroulés plusieurs des événements qui avaient contribué à déchaîner le schisme : la capitulation lamentable de l'évêque Paulus et de tout son clergé au début de la persécution de Dioclétien [2], puis l'élection démagogique de Silvanus [3], sa consécration épiscopale par des évêques compromis ou suspects, enfin les scènes étranges de ce synode malencontreux, dit « concile de Cirta », que présida si piteusement, non moins suspect lui-même, le primat de Numidie [4]. Silvanus avait été l'un des plus ardents promoteurs, l'un des champions les plus fougueux, de l'Eglise nouvelle; et sa popularité avait résisté à tout, même aux plus inquiétantes révélations sur ses trahisons et sa vénalité, aux accusations formelles et aux dossiers du diacre Nundinarius, à une condamnation infamante, à la sentence d'exil dont l'avait frappé un gouverneur de Numidie lors du procès de Thamugadi [5]. Avec Silvanus, presque tous les chrétiens de Constantine étaient passés au Donatisme ; la plupart avec une naïve ou cynique inconscience, comme le triste grammairien Victor [6]. Pendant deux ou trois générations, la ville avait semblé tout entière acquise au schisme ; les Catholiques y étaient si peu nombreux, que, durant une partie du quatrième siècle, ils n'eurent même plus d'évêque. Cependant, vers le temps où Petilianus prit à Constantine la direction de la communauté donatiste, la situation tendait à changer. Les Catholiques de la cité commençaient à relever la tête. Ils avaient alors un évêque : un certain Profuturus, ami d'Augustin et son ancien élève, formé par lui au monastère d'Hippone [7]. A Profuturus, qui mourut bientôt, succéda Fortunatus, encore un ami d'Augustin [8]. A peine installé, Fortunatus semble avoir entrepris une active propagande, qui

1) *Gesta apud Zenophilum*, dans l'*Appendix* d'Optat, n. 1 ; ed. Ziwsa, p. 185-197 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 ; *Contra Cresconium*, III, 27, 31 et suiv. ; IV, 56, 66 ; *Epist.* 43, 6, 17 ; 53, 2, 4.

2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 53, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 29, 33.

3) *Gesta apud Zenophilum*, p. 192-196.

4) Optat, I, 13-14 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

5) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185-197 ; Augustin, *Epist.* 43, 6, 17 ; *Contra Cresconium*, III, 29, 33 et suiv.

6) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185.

7) Augustin, *Epist.* 32, 1 ; 38 ; 71, 1, 2 ; 72, 1 ; *De unico baptismo*, 16, 29.

8) *Epist.* 53 ; 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 99, 228 ; III, 38, 44 ; *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 et 138.

inquiéta et irrita Petilianus. D'où les accusations réciproques, les querelles, la guerre [1].

A son collègue catholique, Petilianus reprochait d'abord d'avoir morcelé ou laissé morceler son propre diocèse, pour égarer l'opinion et faire croire à de nombreuses conversions. Il formulait ainsi son grief en pleine conférence de Carthage : « Dans mon diocèse, c'est-à-dire dans la cité de Constantine, j'ai pour adversaire Fortunatus. Mais, au milieu de mon diocèse, j'ai maintenant, ou plutôt ils ont, eux, un autre évêque, nommé Delphinus. Votre Eminence voit clairement par là que, dans le diocèse d'un seul, ils ont installé deux prétendus évêques. Ils veulent ainsi augmenter leur nombre; mais le nombre réel de leurs diocèses n'est pas le même que celui de leurs évêques [2]. » C'était là une mauvaise chicane : chacune des Eglises avait naturellement toute liberté de s'organiser comme bon lui semblait, et chacun des deux partis avait largement usé de cette liberté pour modifier sur bien des points les anciennes circonscriptions [3].

Contre son rival catholique Petilianus croyait avoir des griefs plus personnels et très précis. En fait, dans ces querelles entre Eglises, et malgré toute sa charité chrétienne, Fortunatus était de l'école d'Augustin : aux schismatiques, par principe, il rendait coup pour coup. On le vit bien dans l'aventure de Splendonius. Un jour, à Constantine, l'on vit arriver ce Splendonius, que personne ne connaissait : il se disait diacre catholique, mais n'aimait pas raconter en détail son histoire. Il entra bientôt en relations avec les schismatiques. Enchanté de faire pièce aux Catholiques, Petilianus l'accueillit fort bien, le rebaptisa, puis l'ordonna prêtre de son Eglise. Cependant Fortunatus, mis en défiance, voulut savoir à quoi s'en tenir sur le passé de cet intrus. Il apprit que Splendonius arrivait de Gaule, où il avait été réellement diacre catholique, mais où il avait été condamné par son évêque et exclu de sa communauté. Fortunatus reçut de Gaule l'acte même de condamnation. Pour édifier les fidèles sur le recrutement des prêtres donatistes de Constantine, il imagina de faire afficher le document sur les murs de la ville. On devine le scandale, et la fureur de Petilianus. Cependant, l'évêque schismatique n'était pas encore à bout de compte. Quelque temps après, nous dit-on, il fit lui-même « l'expérience »

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 ; 138-139.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65.

3) Voyez plus haut, tome IV, p. 135 et suiv.

personnelle des vertueux instincts de Splendonius, et de « ses horribles embûches »; à son tour, il dut le condamner et le chasser[1]. Cela n'empêcha pas Petilianus de garder rancune à Fortunatus, qu'il affectait de considérer comme un intrigant, toujours prêt aux provocations et aux querelles. Il s'exaspéra si bien contre lui, qu'il en arriva à ce qui était à ses yeux la suprême injure : comme son prédécesseur Profuturus, et comme son ami Augustin, il l'accusa d'être manichéen[2].

C'étaient là des querelles presque personnelles. Comme évêque, et comme l'un des chefs du parti donatiste en Numidie, Petilianus en voulait surtout à Fortunatus du succès de sa propagande. Il l'accusait amèrement de persécuter ses adversaires, d'abord avec la complicité, et plus tard, après l'édit d'union de 405, avec l'appui officiel du pouvoir civil. Fortunatus répliquait en incriminant les violences des Donatistes. Quand les deux évêques rivaux de Constantine se trouvèrent en face l'un de l'autre à la Conférence de Carthage, ce fut naturellement pour se quereller ; et les vieux griefs reparurent au grand jour. Pendant la vérification des signatures, à l'appel de son nom, Fortunatus s'avança et dit : « J'ai pour adversaire Petilianus. » — « Oui, s'écrie le Donatiste, il est le persécuteur de l'Eglise dans la cité où, moi, je suis évêque. » — « Oui, réplique Fortunatus, et dans la même ville tous les autels ont été brisés par les hérétiques. » — « Persécuteur, oui, tu l'es, crie Petilianus ; et que cela soit consigné au procès-verbal. Le moment venu, tu entendras ce que tu mérites[3]. » Voilà, sans doute, un petit dialogue qui en dit long sur les sentiments réciproques des deux évêques, et sur la paix religieuse à Constantine en ces temps-là.

Peu à peu s'étendit, pour Petilianus, le champ d'action ; c'est-à-dire, le champ des controverses, des récriminations, des querelles et des injures. Il s'en prit alors, non plus seulement aux Catholiques de son diocèse, mais à l'Eglise officielle tout entière, à ses représentants et à ses défenseurs en Afrique. Sa campagne commença, en 399 ou 400, par la publication d'un ouvrage singulier, assez original, qui, dans le cadre d'une lettre pastorale (*Epistula ad presbyteros et diaconos*), était un véritable pamphlet contre l'éternel ennemi de sa secte, le Catholicisme africain[4]. Sous prétexte de mettre ses clercs en

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44.
2) *De unico baptismo*, 16, 29.
3) *Collat. Carthag.*, I, 138-139.
4) Augustin, *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv.

garde contre la propagande ennemie, l'évêque y passait en revue les principales questions qui séparaient les deux Églises. Mais partout, l'exposé doctrinal, la polémique ou la citation biblique, aboutissaient au même refrain : refrain de haine, d'anathème et d'injure. La lettre pastorale fit du bruit dans la région [1].

Par cet ouvrage, où il inaugurait sa campagne contre l'Eglise catholique, Petilianus fut amené à des polémiques de plus en plus directes contre le grand évêque d'Hippone. Augustin eut connaissance de la première partie de ce mandement agressif ; il la réfuta aussitôt dans un premier livre *Contra litteras Petiliani* [2]. Dès que cette réfutation lui parvint, Petilianus se tourna contre Augustin, et lança contre lui un nouveau pamphlet, plein d'attaques personnelles, intitulé « Lettre à Augustin, *Epistula ad Augustinum* [3] ». Dans l'intervalle, l'évêque d'Hippone avait reçu le texte complet de l'*Epistula ad presbyteros ;* il en avait entrepris la réfutation systématique dans un second livre *Contra litteras Petiliani* [4]. Il venait de terminer ce second livre, quand lui arriva le nouveau pamphlet de Petilianus. A ce deuxième pamphlet, il répondit par un troisième livre *Contra litteras Petiliani* [5]. De son côté, et vers le même temps, Petilianus critiquait le second livre de son contradicteur dans une deuxième « Lettre à Augustin [6] ». C'est donc une série de six ouvrages, qui se succèdent et s'opposent, trois contre trois, à quelques mois seulement d'intervalle. On voit combien, entre les deux adversaires, la lutte était âpre et serrée.

A ces controverses se rapportent encore, plus ou moins directement, deux autres ouvrages de Petilianus : l'un « Sur le schisme des Maximianistes, *De schismate Maximianistarum* [7] », l'autre sur l'Eglise donatiste (*De ordine episcoporum* [8]). De son côté, Augustin continuait à combattre les idées de Petilianus dans le *De unitate Ecclesiae* et dans le *Contra Cresconium* [9]. La polémique directe recommença en 409-410. Petilianus ayant publié un traité *De unico baptismo*, Augustin le réfuta aussitôt dans un ouvrage qui portait le même titre [10]. Enfin, en 411, la

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 1.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27. — Cf. II, 1 ; III, 50, 61.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60 et suiv.

4) *Ibid.*, II, 1 et suiv.

5) *Ibid.*, III, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 51.

6) *Contra Gaudentium*, I, 1.

7) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42 ; 39, 45.

8) *Epist.* 53, 1 et suiv.

9) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

10) *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 60.

Conférence de Carthage mit face à face les deux adversaires, qui furent les protagonistes des deux Eglises en présence [1].

C'est que, dans l'intervalle, Petilianus était devenu l'un des chefs du parti de Donat. Sa réputation déjà ancienne, son éloquence dès longtemps célèbre en Numidie, ses allures décidées et son autorité personnelle, sa Lettre pastorale, surtout ses retentissantes controverses avec Augustin, l'avaient porté peu à peu au premier rang des évêques de sa secte. On se rallia d'autant plus volontiers autour de lui, que le danger grandissait depuis l'édit d'union de 405, et que l'incurable médiocrité du primat de Carthage avait décapité le parti. Nul doute que Petilianus ait joué un rôle prépondérant dans les conciles donatistes de cette période, sur lesquels nous sommes malheureusement très mal renseignés. Nous en avons une preuve indirecte dans l'histoire d'une ambassade que, vers le début de l'année 406, les schismatiques africains envoyèrent en Italie, jusqu'à Ravennes, pour présenter aux préfets du prétoire une requête relative à une conférence contradictoire avec les délégués de l'Eglise officielle [2]. Petilianus fit partie de la députation. Un évêque catholique le lui rappelait en 411 : « Tu refuses donc maintenant, lui disait-il, ce que tu acceptais et désirais à l'audience des préfets, *in præfectorum judicio ?* ». Et Petilianus répondit : « Je ne refuse pas maintenant non plus... [3] » . D'après cet incident, on ne saurait douter que Petilianus ait figuré en 406 parmi les députés de sa secte ; mais nous ne savons rien de précis sur le rôle qu'il put jouer à Ravennes. En tout cas, cette ambassade, puis les nouvelles polémiques avec Augustin que souleva en 409-410 son traité *De unico baptismo*, tout cela contribua à lui assurer dans son Église une autorité de plus en plus grande. Aussi, en 411, au moment de la crise suprême du Donatisme, fut-il vraiment le chef de son parti. A la Conférence de Carthage, il fut naturellement l'un des sept avocats-mandataires élus par la secte [4] ; à lui seul, il y tint plus de place, y prononça plus de discours que tous les autres ensemble. C'est lui qui, au nom de tout son parti, engagea la bataille et soutint l'assaut des adversaires ; lui qui prit les initiatives, qui imagina les obstructions, para les coups, et, avec

1) *Collat. Carthag.*, III, 50-55 ; 143-155 ; 183-187 ; 203-207 ; 217-222 ; 226-247 ; 263-276.

2) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 44 : *Epist.* 88, 10.

3) *Collat. Carthag.*, III, 31-32.

4) *Ibid.*, I, 148 et 208 : II, 2 et 12 III, 2 ; etc.

Emeritus, tenta de sauver la situation[1]. Toujours sur la brèche, toujours face à l'ennemi, fertile en expédients, il fait vraiment grande figure dans cet énorme dossier de la Conférence, où ses innombrables discours, ses objections et ses interruptions, témoignent encore de son énergie farouche, de son entêtement, de son éloquence féconde en chicanes, de son dévouement fanatique à son Eglise.

Après la défaite, il resta le même homme, mais sans trouver l'emploi de ces énergies. Vaincu, il ne céda pas : il assista tristement à la déroute de son parti, aux proscriptions qui suivirent le nouvel édit d'union, à la confiscation des basiliques et autres biens des communautés. Abandonné de ses troupes, il vit beaucoup de ses anciens collègues et la plupart des clercs changer de camp, les foules se rallier à l'Eglise officielle. Proscrit lui-même, exilé de sa ville épiscopale, il errait ou se cachait dans les campagnes voisines, attendant un retour de fortune. Sept ou huit ans plus tard, en 418 ou 419, un concile donatiste se réunissait furtivement en Numidie, et, refusant de s'incliner devant les faits, votait un canon relatif à la réconciliation des clercs schismatiques convertis de force par les Catholiques[2]. A ce concile assistaient seulement trente évêques, sur les quatre cents qu'avait jadis comptés la secte. Petilianus était naturellement l'un des trente[3]. Jusqu'au bout, il s'obstina dans ses souvenirs et dans ses chimériques espérances ; mais, quand il mourut, il n'était plus que l'un des chevaliers errants du Donatisme aux abois.

On ne connaît pas exactement la date de sa mort. La dernière fois qu'on nous parle de lui, c'est à propos de ce concile tenu en 418 ou 419. Il dut mourir peu après, vers 420, à l'âge d'environ cinquante-cinq ans ; en exil, loin de sa ville épiscopale. Sa fin dut être bien triste : car il n'avait pu se consoler de la ruine de son Eglise, il avait vu ses amis le renier et ses anciens fidèles déserter en masse[4].

Il pouvait du moins se rendre cette justice, qu'il avait tout fait pour conjurer la catastrophe. Petilianus est assurément l'un des hommes qui ont le mieux servi l'Eglise de Donat : il l'aurait sauvée sans doute, si elle avait pu l'être en face d'Augustin. C'est une figure originale, qui force, sinon la sympa-

1) *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; 145 ; II, 3 et suiv. ; III, 30 ; 52 ; 75 ; 89 ; 143-155 ; 203-207 ; 227-244.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

3) « In concilium..., ubi et Petilianus fuit » (*ibid.*, I, 37, 47).

4) *Epist.* 144.

thie, du moins l'attention. Même à ceux qui le contrecarraient et le combattaient ouvertement, même à ses ennemis les plus décidés, Petilianus imposait une sorte de respect involontaire [1] : le respect qu'inspirent toujours les fortes convictions et les énergies morales.

Par le caractère, il était de la lignée de Donat le Grand. Lui aussi était un homme tout d'une pièce, dont l'âme était toujours tendue vers l'idée fixe : l'intérêt de la secte. Lui aussi trahissait, dans sa parole et dans ses actes, jusque dans ses attitudes, un orgueil indomptable, presque mystique. De même que Donat se faisait ou se laissait adorer comme un dieu, Petilianus insinuait ou laissait croire qu'il était proche parent de la Trinité : comme il avait été avocat, et que cette profession etait désignée alors chez les Grecs par le mot *Paracletos*, il aimait à faire remarquer, moitié sérieusement, moitié par plaisanterie, qu'il avait des accointances avec le Paraclet, c'est-à-dire avec l'Esprit saint [2].

Presque autant que le fondateur ou l'organisateur de la secte, il exerçait sur son entourage et sur tout son parti un ascendant extraordinaire, non seulement par ses allures de chef et de maître, mais encore par le rayonnement de ses vertus privées, par son honnêteté reconnue de tous, par son austérité, par son désintéressement personnel, dont il avait pourtant le tort de trop parler. Il se vantait volontiers de sa pauvreté, digne des temps évangéliques, qu'il opposait aux richesses et à la prétendue rapacité des Catholiques : « Nous aussi, leur disait-il, nous aussi, vous ne cessez de nous égorger : nous qui sommes justes et pauvres (en ce qui concerne les richesses de ce monde, car la grâce de Dieu en nous n'est pas pauvre)... [3] ». On remarquera cette curieuse parenthèse, et cette foi naïve dans la surabondance de la grâce : foi naturelle, après tout, chez un homme qui se croyait un peu la personnification terrestre ou le cousin du Saint-Esprit. Ailleurs, l'évêque schismatique développait avec complaisance ce thème qui lui était cher : l'éminente dignité des pauvres, à qui sont réservées les richesses du Paradis : « Nous, disait-il, nous qui sommes pauvres en esprit, nous ne craignons pas pour nos richesses, mais nous redoutons les richesses. Nous, qui n'avons rien et qui possédons tout, nous croyons que l'âme est un bien : au prix de nos

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; *Collat. Carthag.*, I, 30 ; 61 ; III, 227 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, II, 92, 202.

souffrances et de notre sang, nous achetons les richesses éternelles du ciel. Ainsi dit le Seigneur : Celui qui aura perdu sa fortune, recevra cent fois autant [1]. » Conformément à ses principes, Petilianus paraît avoir abandonné tous ses biens à son Église : sans confirmer le fait, qu'il déclare n'avoir pu contrôler, Augustin ne le nie pas [2].

Ce désintéressement est d'ailleurs conforme à tout ce que nous savons du caractère de l'homme. Petilianus était de ceux qui sacrifient tout à la cause défendue par eux. Il ne vivait que pour son Église, dont il acceptait les yeux fermés les principes ou les revendications, et dont il soutenait les intérêts, en toute circonstance, avec une âpre et jalouse intransigeance. Dans cette âme fanatique de sectaire, toutes les pensées se subordonnaient d'elles-mêmes à un sentiment unique, exclusif : un dévouement sans réserve au parti.

Avec la raideur intransigeante du caractère, le tour d'esprit forme un singulier contraste. Petilianus n'était pas seulement un lettré, un orateur façonné par l'école ; c'était encore un ancien avocat, qui dans sa vie nouvelle, et malgré des préoccupations toutes différentes, était resté avocat [3]. Au service de son idée fixe, il mit toutes les ressources d'une intelligence jadis orientée vers le barreau : la précision méticuleuse d'un juriste, l'adresse à tirer parti des règles de la procédure, la tendance à plaider le vraisemblable au lieu de chercher le vrai, souvent même les roueries du métier, les habiletés sans scrupule et les chicanes d'un vieil avocat habitué à ne rien négliger pour gagner sa cause [4]. C'est un étrange spectacle, de voir ce farouche sectaire, dans une assemblée d'évêques ou dans une controverse d'Église, raisonner en homme du barreau sur des questions de théologie ou de discipline, quand il ne raisonne pas en rhéteur ou en sophiste sur des questions de fait. Ces méthodes de discussion, que lui reprochait Augustin [5], n'en avaient pas moins de prise sur la plupart des auditeurs ou des lecteurs. D'autant mieux que cet avocat en théologie ou en discipline était en même temps un vigoureux orateur, un habile écrivain, un polémiste à l'œil éveillé, à l'esprit satirique et mordant, qui saisissait vite le point faible des hommes ou des choses, et qui savait

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 227.

2) *Ibid.*, II, 99, 228.

3) *Ibid.*, III, 16, 19 ; *Collat. Carthag.*, III, 57.

4) *Collat. Carthag.*, I, 12 ; 29 ; 53 ; 61 ; II, 3 et suiv. ; III, 30 ; 75 ; 89 ; 143 et suiv. ; 203 et suiv.

5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 59, 71.

marquer d'un trait ironique ou pittoresque l'inconséquence des doctrines ou les travers des gens.

Qu'un tel homme ait eu en Afrique son heure de célébrité, on n'en saurait être surpris. On s'étonnerait plutôt qu'il ait été si complètement oublié des générations suivantes. En fait, son nom ne nous est guère parvenu que dans les réfutations et par les témoignages d'Augustin, ou dans des documents contemporains. Petilianus n'en a pas moins eu de la réputation dans l'Afrique de ces temps-là ; et, en somme, une réputation méritée. La première fois qu'Augustin nous parle de lui, c'est pour nous dire que l'évêque schismatique de Constantine avait une grande renommée, qu'il était « au premier rang parmi les siens par la doctrine et l'éloquence [1]», qu'on admirait « l'élégance et la beauté de son style [2]». Augustin lui-même, parlant en son nom propre, et tout en critiquant les idées du Donatiste, a rendu pleine justice aux mérites de l'écrivain [3]. En 411, à la Conférence de Carthage, on voit tous les évêques du parti de Donat s'effacer derrière Petilianus, et ses adversaires eux-mêmes, ainsi que le président de l'assemblée, lui témoigner une sorte de déférence [4]. Tout le monde alors, en Afrique, s'inclinait plus ou moins devant le talent de Petilianus : un talent complexe et varié, fait de science et d'habileté polémique autant que d'éloquence.

Mais ce docteur des schismatiques, ce polémiste, cet orateur, était avant tout un homme d'action. C'est là qu'on doit chercher l'unité de son œuvre, comme de sa vie. Voué corps et âme à son parti, intransigeant et fanatique, hardi, résolu, entreprenant et habile, avec une vue nette des choses et de l'ascendant sur les hommes, l'évêque schismatique de Constantine a mis tous ses dons et tout lui-même au service de son Eglise. C'est vers l'action, pour la défense et la glorification du Donatisme, qu'est tournée l'œuvre entière de l'écrivain, du polémiste, de l'orateur.

Avant de passer à l'étude détaillée des ouvrages, il importe d'en fixer la succession chronologique, et, autant que possible, la date.

On peut déterminer assez exactement l'époque des premières controverses avec Augustin. Elles sont postérieures à la publi-

1) « Illius hominis..., quem solet fama praedicare, quod inter eos doctrina atque facundia maxime excellat » (*Contra litteras Petiliani*, I, 1).

2) « Sermonis cultum ornatumque » (*Contra litteras Petiliani*, I, 1).

3) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226.

4) *Collat. Carthag.*, I, 30 et 64 ; II, 3 et suiv. ; III, 227 et suiv.

cation des *Confessions* (397)[1], à la mort du comte Gildon et de son compère Optatus de Thamugadi (398)[2]. D'autre part, le livre II d Augustin contre Petilianus a été écrit du vivant du pape Anastase, donc entre 399 et 401[3]. Or ce livre II est contemporain du second pamphlet de Petilianus, puisque ces deux ouvrages des deux adversaires sont indépendants l'un de l'autre ; et ces deux ouvrages sont postérieurs au livre I d'Augustin, qui lui-même est postérieur au premier pamphlet de Petilianus[4]. On doit tenir compte des intervalles que suppose la composition de ces longs traités. Par suite, on ne risque guère de se tromper, si l'on place en 401 le livre II d'Augustin et le second pamphlet de Petilianus ; en 400, le premier livre d'Augustin ; au début de l'année 400 ou à la fin de 399, le premier pamphlet de Petilianus.

La seconde « Lettre à Augustin » de Petilianus a dû être écrite vers 402[5], au moment où l'évêque d'Hippone était occupé à réfuter, dans le livre III contre Petilianus, le second pamphlet du Donatiste. On doit placer aussi vers 402 le traité « Sur le schisme des Maximianistes », que Petilianus annonçait l'année précédente dans son grand pamphlet contre Augustin[6]. La lettre de Petilianus sur l'Église donatiste (*De ordine episcoporum*), que vise Augustin dans une correspondance de ce temps-là, a été composée sans doute vers 400[7].

Le traité de Petilianus « Sur le baptême unique » est postérieur de plusieurs années aux ouvrages mentionnés jusqu'ici. La réfutation d'Augustin, d'après les *Rétractations*, est de 410 environ[8]. Le livre de Petilianus, dont Augustin n'avait pas entendu parler jusque-là, était tout récent[9]. Il a été composé probablement vers 409. — Rappelons enfin, pour mémoire, la série des discours prononcés à la Conférence de 411 par l'évêque donatiste de Constantine.

En résumé, on peut dresser ainsi le tableau chronologique des œuvres de Petilianus, qui se sont succédé à d'assez courts intervalles, pendant une période d'une douzaine d'années :

399 ou 400 : Lettre pastorale ou pamphlet contre l'Église catholique (*Epistula ad presbyteros et diaconos*).

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 17, 20.

2) *Ibid.*, I, 9, 10 ; 24, 26, etc. ; II, 92, 209.

3) « Cathedra tibi quid fecit Ecclesiae romanae..., in qua hodie Anastasius sedet ? » (*ibid.*, II, 51, 118).

4) *Ibid.*, II, 1 ; III, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 ; *Retract.*, II, 51.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1.

6) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42 ; 39, 45.

7) *Epist.* 53, 1 et suiv.

8) *Retract.*, II, 60. Cf. II, 59.

9) *De unico baptismo*, 1 ; *Retract.*, II, 60.

Vers 400 : Lettre sur l'Église donatiste (*Epistula de ordine episcoporum*).
En 401 : Pamphlet contre Augustin (*Epistula I ad Augustinum*).
Vers 402 : Nouvelle lettre à Augustin (*Epistula II ad Augustinum*).
Vers 402 : Traité sur le schisme des Maximianistes (*De schismate Maximianistarum*).
Vers 409 : Traité sur le baptême (*De unico baptismo*).
Juin 411 : Nombreux discours à la Conférence de Carthage.

II

Pamphlet de Petilianus contre l'Église catholique. — Comment on peut le reconstituer complètement. — Titre probable. — Objet et cadre de l'ouvrage. — Instruction pastorale au clergé donatiste contre la propagande catholique. — Contenu et plan. — Principales questions traitées par Petilianus. — Le baptême. — Indignité des Catholiques. — Nullité de leurs sacrements. — Le schisme. — Pourquoi les Donatistes ont dû se séparer des Catholiques. — La persécution. — Protestation contre l'intervention du pouvoir séculier. — Les Catholiques sont responsables des violences. — Exhortations aux chrétiens et malédictions contre les Catholiques. — Caractères du pamphlet. — Éléments divers. — Discussions doctrinales. — Citations bibliques. — Invectives. — Ton de la polémique. — Originalité de l'œuvre. — Grand succès de l'ouvrage et retentissement des controverses auxquelles il donna lieu.

Dans le courant de l'année 400, Augustin se trouvait à Constantine, en compagnie de Fortunatus, évêque catholique de cette ville. On lui parla d'une lettre que l'évêque donatiste, Petilianus, venait d'adresser aux clercs de sa secte dans son diocèse, et qui était un violent pamphlet contre les Catholiques. On ne put d'abord procurer à l'évêque d'Hippone que le commencement de l'ouvrage. Néanmoins, il crut devoir y répondre aussitôt : c'est l'objet d'un premier livre *Contra litteras Petiliani* [1]. Dans ce livre, Augustin réfute seulement un cinquième du pamphlet donatiste [2], jusqu'au chapitre XIII de notre édition [3].

Aussitôt qu'il connut la réfutation partielle d'Augustin, Petilianus y répondit *ab irato* par un autre pamphlet, encore plus violent, où il prenait directement à partie l'évêque d'Hippone [4]. Dans l'intervalle, Augustin avait reçu de Constantine le texte complet du premier pamphlet de Petilianus. A la demande de ses correspondants, il entreprit de le réfuter d'un bout à l'autre ;

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27 ; II, 1.
2) *Ibid.*, III, 50, 61. — Cf. I, 25, 27.
3) Voyez plus haut, t. V, *Appendice* I.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60 et suiv.

dans cette intention, il composa le second livre *Contra litteras Petiliani* [1].

A l'aide des fragments cités par l'évêque d'Hippone, on peut reconstituer le texte intégral du pamphlet. Dans le livre I *Contra litteras Petiliani*, Augustin ne réfute qu'une petite partie de l'ouvrage [2], et sans s'astreindre à tout discuter. Mais, dans le livre II, il suit son adversaire d'un bout à l'autre, de phrase en phrase, sans rien omettre ; et, avant de réfuter, il reproduit toujours, sans jamais changer l'ordre, le texte même du pamphlet [3]. Lui-même nous avertit de la méthode qu'il a adoptée, et nous est garant de l'exactitude de notre restitution. Il dit au début de son livre II : « Pour satisfaire ceux qui me forcent de répondre à tout sans exception, je donnerai à la réfutation la forme d'un dialogue où nous serions réellement en présence. A la lettre de Petilianus, j'emprunterai ses propres paroles, que je placerai sous son nom ; et j'y joindrai, sous mon nom, ma réponse. Ce sera comme le procès-verbal d'une conférence, où toutes les paroles ont été recueillies par des greffiers. Ainsi, nul ne pourra se plaindre que j'aie omis quelque chose, ou qu'on ne puisse comprendre par suite d'une confusion entre les personnes [4] ». Augustin insiste encore là-dessus, trente ans plus tard, dans ses *Rétractations :* « J'ai reproduit d'abord par fragments, et sous son nom, toutes les paroles de Petilianus ; et, pour chaque passage, j'y ai joint sous mon nom ma réponse [5]. » On ne saurait être plus net, ni plus explicite : Augustin nous a conservé, par ce scrupule d'exactitude, les éléments d'une restitution absolument complète du pamphlet de Petilianus. D'ailleurs, la lecture seule de l'ouvrage ainsi restitué suffirait à prouver que la reconstitution est certaine. Les développements y naissent l'un de l'autre, sans heurt ni lacune. Rien ne manque, ni le préambule, ni les citations bibliques, ni la conclusion, ni une transition, ni un mot [6].

Ce pamphlet est appelé quelquefois par Augustin *litterae* [7] ou *scripta* [8], mais presque toujours *epistula* [9]. Il était adressé par l'auteur à ses clercs, « aux prêtres et aux diacres — *ad presbyteros et diaconos* » ou « aux siens — *ad suos* [10] », et

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1.
2) *Ibid.*, I, 25, 27 ; III, 50, 61.
3) *Ibid.*, II, 1, 2 et suiv.
4) *Ibid.*, II, 1.
5) *Retract.*, II, 51.
6) Voyez notre restitution de l'ouvrage, tome V, *Appendice* I.
7) Augustin, *Retract.*, II, 51.
8) *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61 ; 52, 64.
9) *Ibid.*, I, 1, 1-2 ; 4, 5 ; 16, 17 ; 19, 21 ; 25, 27 ; II, 1, 1-2 ; 92, 207 ; 99, 228 ; 105, 241 ; 108, 247 ; III, 42, 51 ; 46, 56 ; 50, 61 ; 52, 64 ; *Retract.*, II, 51.
10) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1, 2 ; III, 50, 61.

dirigé « contre l'Église catholique — *adversus Catholicam*[1] ». Le titre paraît avoir été : *Epistula ad presbyteros et diaconos*.

Indiqué déjà par ce titre, le cadre de l'ouvrage se dessine nettement dans l'en-tête, dont voici la traduction textuelle : « Petilianus, évêque, à nos très chers frères, aux prêtres et aux diacres, aux clercs de notre diocèse, fidèles comme nous au saint Évangile : que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ[2]. » Il s'agit donc d'une Lettre pastorale au clergé schismatique du diocèse de Constantine. L'objet de cette instruction pastorale, où l'invective tient plus de place que le sermon, apparaît dès les premiers mots, qui visent la controverse toujours pendante sur le baptême[3] : l'évêque se propose de mettre ses clercs en garde contre la propagande des Catholiques.

Le contenu de cette Lettre pastorale, sauf les différences de proportions, différences qui tiennent soit aux circonstances particulières, soit au tour d'esprit de l'auteur, le contenu est ici le même que dans la plupart des œuvres donatistes, traités, sermons ou lettres. Il s'agit toujours des trois questions principales qui séparaient les deux Églises, et qui fournissaient un thème inépuisable à leurs controverses ou à leurs récriminations réciproques : le baptême, le schisme, la persécution. Successivement, ces trois questions sont ici examinées et discutées, à grand renfort de citations bibliques, d'arguments ingénieux ou d'affirmations hautaines, d'exhortations aux fidèles, d'anathèmes et d'injures contre l'ennemi.

L'ouvrage est assez bien ordonné, du moins si l'on ne considère que les grandes lignes du plan. Abstraction faite des digressions d'exégèse et des violentes récriminations qui se mêlent à tout, on y distingue trois parties, de dimensions sensiblement égales : théorie du baptême[4], justification du schisme[5], protestations contre les persécutions et l'appel au pouvoir séculier[6]. Enfin, une assez longue péroraison, où, tour à tour, l'évêque exhorte et maudit[7].

Un début très brusque annonce brutalement l'objet principal et le ton de l'instruction pastorale. Aussitôt après les salutations

1) *Retract.*, II, 51.
2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2.
3) *Ibid.*, II, 2, 4.
4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, chap. 2-27 de notre édition (tome V, *Appendice* I).
5) *Ibid.*, chap. 28-43.
6) *Ibid.*, chap. 44-58.
7) *Ibid.*, chap. 59-64.

d'usage, Petilianus pose en termes agressifs la question du baptême : « Ils nous reprochent de baptiser deux fois, ces gens qui, sous prétexte de baptême, ont sali leurs âmes par un bain coupable, ces gens obscènes, plus impurs que toutes les ordures, ces gens qu'une purification à rebours souille dans leur eau prétendue baptismale [1]. » Cette bordée d'injures n'est qu'une entrée en matière. Suit un exposé remarquable de la théorie donatiste du baptême. L'auteur la résume en quelques formules énergiques, qui devinrent célèbres en Afrique, et qui donnèrent lieu à d'interminables discussions : « On doit considérer, dit-il, la conscience de celui qui confère le baptême : saintement, pour purifier celui qui le reçoit. En effet, celui qui sciemment reçoit la foi d'un perfide, reçoit de lui, non la foi, mais le péché. Toute chose dépend de son origine et de sa racine ; si la source manque, le sacrement est nul ; et la régénération ne se produit pas sans une bonne semence propre à régénérer [2]. » A l'appui de sa théorie, Petilianus cite une foule de textes bibliques, qu'il tire à lui fort habilement, et qu'il ramène imperturbablement au même principe, avec des exclamations de triomphe et de haine [3].

De cette théorie, il prétend conclure à la nullité de tous les sacrements conférés par les Catholiques, et, par suite, au bien-fondé de la thèse qui leur refuse le titre même de chrétiens. D'après les Donatistes, le baptême ne peut être administré par un indigne [4] ; or, tous les soi-disant Catholiques sont des indignes, comme héritiers solidaires des *traditeurs* du temps de Dioclétien. Leurs prétendus évêques n'ont aucun pouvoir sacerdotal, puisqu'ils sont en réalité des païens [5]. Ce qui trahit bien leurs accointances avec le Diable, c'est qu'ils persécutent les vrais chrétiens [6]. Leurs objections contre la théorie donatiste du baptême n'ont aucun fondement [7]. Eux-mêmes ne peuvent conférer le sacrement, puisqu'ils n'en ont reçu que l'apparence [8]. Donc tous les soi-disant Catholiques sont, à l'égard du baptême, dans la même situation que les païens. Quand ils se rallient à la véritable Église, celle de Donat, on doit naturellement, non pas, comme ils disent à tort, les rebaptiser, mais les baptiser [9].

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*. II, 2, 4.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2. — Cf. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 3, 6 ; 4, 8 ; 5, 10 ; III, 15, 18 ; 20, 23 ; 52, 64.

3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 3 et suiv.

4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2-4.

5) *Ibid.*, 5-12.

6) *Ibid.*, 8-10 ; 13-15.

7) *Ibid.*, 16-19.

8) *Ibid.*, 20 24.

9) *Ibid.*, 25-27.

Après le baptême, la question du schisme. Ici, Petilianus reprend l'explication traditionnelle, déjà vieille d'un siècle, et reproduite invariablement par tous les défenseurs de la secte. Les Catholiques, par leurs trahisons au temps de Dioclétien ou par leur complicité héréditaire avec les traditeurs, se sont mis eux-mêmes hors de l'Église [1] : désormais, ils ne sont plus chrétiens, et la souillure du péché ancien rend vaines toutes leurs cérémonies [2]. Le devoir des Donatistes, c'est-à-dire des vrais, des seuls chrétiens, était de rompre avec ces apostats et ces traîtres, comme ils doivent se tenir à l'écart des païens. Il n'y a donc pas eu schisme, à proprement parler, mais simplement déchéance et mise hors la loi d'une partie des anciens membres de l'Église. Les injustices et les cruautés des pseudo-catholiques ont pour résultat de mettre mieux en lumière de quel côté sont la foi, le droit, la charité chrétienne [3]. Tout cela est maintenant l'apanage exclusif des fidèles de Donat, qui à toutes les violences opposent seulement une patience héroïque [4].

Ces considérations sur l'attitude réciproque des deux Églises amènent naturellement l'auteur à la question la plus brûlante de toutes : les persécutions. C'est ici que triomphe Petilianus. A ses adversaires, dont le rôle était ingrat, il oppose les leçons de l'Évangile et les grands principes d'humanité. Il accumule les textes bibliques pour démontrer que Dieu défend de persécuter, d'employer la force, même pour le bien, et qu'il a toujours puni les persécuteurs [5]. En même temps, l'évêque donatiste invoque les droits de la conscience ; il proteste éloquemment contre les appels au pouvoir séculier [6]. Il affirme que les Catholiques ont provoqué l'intervention des empereurs, et que, par suite, ils sont responsables de toutes les persécutions [7].

En terminant sa longue instruction pastorale, Petilianus tire de ses démonstrations les conclusions pratiques. Aux vrais chrétiens de son diocèse, il montre l'ennemi : ces maudits Catholiques, contre lesquels il fulmine en raillant leur aveuglement et leur inconséquence. Il cherche à sauver, plaint ou écrase de son dédain, leurs victimes : les malheureux Donatistes qui, par crainte des coups, passent à l'ennemi. Enfin, il engage tous ses clercs et leurs fidèles à se tenir en garde contre la propagande et les intrigues de l'Eglise officielle, qui ne recule devant aucun

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 28-32.
2) *Ibid.*, 33-36.
3) *Ibid.*, 37-41.
4) *Ibid.*, 42-43.
5) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 44-50 ; 55-56.
6) *Ibid.*, 51-54.
7) *Ibid.*, 57-58.

moyen pour grossir le nombre de ses adeptes aux dépens de la vérité [1].

Telle est, rapidement esquissée, cette lettre pastorale, qui souleva en Afrique tant de tempêtes. Partout s'y mêlent trois éléments très divers, qui passionnaient également les chrétiens du pays, mais qui pour nous présentent évidemment un intérêt très inégal : la discussion doctrinale, la citation biblique, l'invective.

La discussion doctrinale ne doit guère nous arrêter ici, parce que le fond n'appartient pas à Petilianus. En ces matières de doctrine, l'évêque ne pouvait que suivre les traditions et développer les principes de son Église : principes immuables depuis l'origine, traditions fixées depuis plusieurs générations [2]. La personnalité du polémiste, en ce domaine, n'a pu laisser son empreinte que dans la mise en œuvre. Elle apparaît, en effet, dans le tour intransigeant de la pensée, dans la façon hautaine et autoritaire dont sont posés les principes, dans l'habileté un peu chicanière des déductions, dans la revendication presque juridique des droits de l'individu, enfin dans ces formules énergiques où se condensent les théories donatistes [3].

La citation biblique tient dans l'ouvrage une place considérable. Et l'on n'en doit pas être surpris : la parole divine était l'argument décisif dans ces controverses entre Églises. Pour les arguments de ce genre, comme pour les autres, Petilianus n'était jamais à court. Notons en passant que les très nombreux textes bibliques insérés dans sa lettre pastorale constituent un riche ensemble de documents pour l'étude de la Bible africaine : conformément à la règle immuable des Donatistes, qui en toute chose prétendaient conserver fidèlement les traditions, l'évêque schismatique de Constantine ne reconnaît et ne reproduit que les vieux textes latins du pays, ceux du temps de Cyprien [4]. A l'interprétation des livres sacrés, Petilianus applique ses méthodes ordinaires d'argumentation et de déduction. En face de la Bible, il procède comme en face des lois humaines, en juriste, ou plutôt, en avocat, qui veut atteindre à tout prix la conclusion visée : c'est dire que son exégèse abonde en solutions imprévues, en petites habiletés suspectes, même en sophismes et en chi-

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 59-64.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 151 et suiv. ; 165 et suiv.

3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 et suiv. ; 11 et suiv. ; 20 et suiv. ; 28 et suiv. ; 35 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv.

4) Sur la Bible latine des Donatistes, voyez plus haut, tome I, p. 136 et suiv. ; tome IV, p. 154 et suiv.

canes. Il montre une adresse plus qu'ingénieuse à tourner contre l'adversaire les textes les plus étrangers à la question, les plus inoffensifs en apparence. Il torture les mots et les syllabes, pour forcer Dieu à maudire les siens, le Christ à renier son Église [1].

Souvent, il n'attend pas la fin de la citation pour écraser l'ennemi sous le poids de son commentaire. Aux paroles divines, il mêle ses propres réflexions. Alors s'engage un dialogue étrange, où Dieu et le sectaire semblent d'accord pour accabler les Catholiques. Voyez cette curieuse paraphrase du *Décalogue :* « Si vous croyez vous-mêmes suivre exactement la Loi de Dieu, eh bien ! discutons selon la Loi sur la très sainte Loi... Que ditelle donc, la Loi ? — « Tu ne tueras point. » — Ce qu'a fait une seule fois Caïn le parricide, vous l'avez fait souvent, en tuant vos frères... — Il est dit : « Tu ne rendras pas faux témoignage. » — Quand vous vous adressez aux rois de ce monde, et que vous mentez en prétendant que nous détenons vos biens, n'êtes-vous pas de faux témoins ? — Il est dit : « Tu ne convoiteras pas la chose de ton prochain. » — Vous, vous pillez nos biens, au point de les considérer comme à vous. En vertu de quelle loi vous prétendez-vous donc chrétiens, vous dont les actes sont contraires à la Loi [2] ? » Voilà, sans doute, une interprétation de la Loi, qui eût surpris Moïse.

Entre les mains de ce fanatique, ce n'est pas seulement le livre de la Loi, qui devient un manuel d'invectives et d'anathèmes ; c'est encore le livre d'amour et de charité. Voici comment cet évêque de Constantine, sur le dos de ses adversaires, explique à ses clercs le *Sermon sur la montagne :* « Quant aux commandements de Dieu, dit-il aux Catholiques, comment les remplissez-vous ? Voici ce que dit le Seigneur Christ : « Heureux ceux qui sont pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient [3]. » — Vous, dans votre ardeur malfaisante à persécuter, vous exhalez le fol amour des richesses. — « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » — Donc, vous qui n'êtes pas doux, vous avez également perdu la terre et le ciel. — « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » — Vous, nos bourreaux, vous faites pleurer, au lieu de pleurer. — « Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, parce qu'ils seront rassasiés. » —

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 3 et suiv. ; 21 et suiv. ; 28 et suiv. ; 44 et suiv.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 37.

3) Matthieu, *Evang.*, 5, 3 et suiv.

Votre justice à vous consiste à avoir soif de notre sang. — « Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront la miséricorde. » — Vous, comment vous appeler miséricordieux, alors que vous frappez les justes, pour les amener à une communion sacrilège qui souille les âmes ? — « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. » — Vous, quand verrez-vous Dieu, vous qu'aveugle l'immonde méchanceté de votre cœur ? — « Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés fils de Dieu. » — Vous, c'est pour le crime que vous dites aimer la paix, et c'est par la guerre que vous cherchez à rétablir l'unité [1]. » Dialogue pittoresque et très significatif, où chaque appel à la charité chrétienne éveille dans l'âme du sectaire un écho de malédictions.

Ces étranges commentaires montrent bien dans quel esprit Petilianus lisait la Bible : pour y chercher des armes, ou des raisons nouvelles de haïr et de maudire. Dans cette Lettre pastorale, qui ressemble fort à un pamphlet, l'invective est partout : elle envahit tout, l'exposé doctrinal, la citation biblique, toutes les parties de la controverse. Et pour nous, on doit l'avouer, dans ce mandement d'évêque, c'est l'élément principal de vie et d'intérêt. En dépit des leçons de la charité chrétienne, c'est cela surtout qui doit nous arrêter. Car c'est là que se donne carrière la personnalité du polémiste, et que s'affirme l'originalité de l'écrivain, pour la satisfaction des historiens et des lettrés.

Un premier thème, sur lequel Petilianus exécute bien des variations, c'est l'indignité fondamentale des pseudo-Catholiques [2]. Ils ont leur tare originelle, que rien ne peut effacer, à moins qu'ils ne renient leur Église : c'est la trahison de leurs ancêtres au temps de Dioclétien. Jusqu'alors, les Donatistes n'avaient guère mis en cause que les évêques carthaginois de ces temps-là, Mensurius et Cæcilianus. Mais Petilianus ne se contente pas de fulminer contre ces Africains ; d'après une tradition tardive et suspecte, dont la provenance nous échappe, il incrimine jusqu'aux papes des premières années du quatrième siècle. Il dit, à propos des persécutions de Dioclétien et Maximien : « Quand ces empereurs ordonnaient de brûler de l'encens et de détruire par le feu les livres du Seigneur, on a vu, le premier de tous, capituler Marcellinus, alors évêque de Rome ; puis, à Carthage, Mensurius et Cæcilianus. Au milieu

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 39.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 5 et suiv. ; 23 et suiv. ; 28 et suiv.

de ces flammes sacrilèges, ils sont devenus eux-mêmes comme de la braise ou des cendres. Dans l'offrande de cet encens criminel, vous êtes tous impliqués, vous qui vous êtes rendus solidaires de Mensurius [1]. » Ainsi, dès l'origine, ce n'est pas seulement l'Église de Carthage qui a été contaminée ; c'est encore l'Église de Rome, et toutes les Églises en communion avec elle.

D'après la doctrine donatiste, tous les Catholiques des générations suivantes ont hérité du péché de leurs prédécesseurs, par le fait seul qu'ils acceptent la solidarité de leurs actes. Rien ne leur sert de connaître la Loi. Malgré toutes leurs vertus d'apparence, ils ne peuvent prétendre ni à la sainteté ni à l'innocence : « Ne prétendez pas à la sainteté, leur crie Petilianus. D'abord, j'affirme que, si l'on n'est innocent, on n'a pas la sainteté. Vous avez beau connaître la Loi, perfides : je puis le dire sans faire tort à la Loi elle-même, le Diable aussi la connaît... Si vous connaissez la Loi, dis-je, c'est comme le Diable, qui n'en est pas moins vaincu dans ses tentatives et voué à la honte dans ses actes [2]. » L'évêque schismatique prévient charitablement les fidèles de l'Église officielle, que toutes leurs prières sont vaines : « Si vous invoquez le Seigneur ou lui adressez une prière, cela ne vous sert de rien. Vos prières sans efficacité sont rendues nulles par votre conscience ensanglantée : le Seigneur Dieu écoute une conscience pure, plutôt que des prières... Vous ne faites pas la volonté de Dieu, parce que vous faites chaque jour le mal [3]. » Aux yeux du sectaire, ces pauvres gens, qui prient Dieu et se croient chrétiens, ne sont en réalité que des païens.

Parmi ces païens du Catholicisme officiel, il en est que Petilianus ne se contente pas de plaindre, mais qu'il poursuit de ses malédictions ou de ses sarcasmes : ce sont les évêques ses collègues. En cherchant à leur démontrer qu'ils ne sont pas de véritables évêques, il les compare au traître Judas : « Comment, dit-il, comment peux-tu revendiquer l'épiscopat, toi, l'héritier du plus coupable des traîtres ? Judas a livré le Christ dans sa chair ; toi, dans ton égarement d'esprit, tu as livré le saint Évangile aux flammes sacrilèges. Judas a livré aux perfides le Législateur ; toi, ce sont ses reliques, pour ainsi dire, c'est la Loi de Dieu que tu as livrée aux hommes pour la destruction... Si tu avais brûlé le testament d'un mort, est-ce qu'on ne te punirait pas comme faussaire ?

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 56.
2) *Ibid.*, 33.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 35.

Quel sort t'attend donc, toi qui as brûlé la très sainte Loi du Dieu juge ? Judas s'est repenti de son crime, du moins en mourant ; toi, non seulement tu ne te repens pas, mais encore, toi le traître scélérat, tu te fais notre persécuteur et notre bourreau, à nous qui gardons la Loi. Avec ce cortège de crimes, tu ne peux être un véritable évêque [1]. » En prenant le titre d'évêque, les chefs des communautés catholiques obéissent aux suggestions du Diable : « Rien d'étonnant, continue le pamphlétaire, rien d'étonnant à ce que vous preniez illicitement le nom d'évêque. C'est bien l'habitude du Diable de tromper en s'attribuant un titre de sainteté... Rien d'étonnant donc à ce que vous preniez faussement le nom d'évêque. Eux aussi, les anges déchus, amoureux des vierges de ce monde, tombés dans la corruption en corrompant la chair, ont beau avoir été dépouillés des vertus divines et avoir cessé d'être des anges : ils n'en gardent pas moins le nom d'anges, et ils se croient toujours des anges, eux qui, chassés de la milice céleste, ont passé dans l'armée du Diable, à qui ils ressemblent [2]. » C'était, chez le schismatique de Constantine, une idée fixe : pour lui, l'Église rivale était l'Église du Diable.

Or le Diable aime à tourmenter les bons chrétiens : aussi pousse-t-il aux violences ses auxiliaires, les pseudo-Catholiques. Nouveau grief de Petilianus, et le plus grave de tous, celui qui surtout exaspère sa rancune et déchaîne ses fureurs vengeresses. D'abord, il taxe d'hypocrisie ces perfides adversaires, qui ont toujours à la bouche des paroles de paix, et qui cependant apportent la guerre : « Cruel persécuteur, s'écrie-t-il, tu as beau te cacher sous un voile de bonté, tu as beau protester de tes intentions pacifiques pour déchaîner la guerre sous tes baisers de paix, tu as beau invoquer l'unité pour séduire les hommes : toujours trompeur et imposteur, tu es vraiment le fils du Diable [3]. » Toujours le Diable ! C'est lui qui excite contre les chrétiens de la véritable Église les soi-disant Catholiques, aussi acharnés que les païens. Oui, ajoute Petilianus, « en vrais païens que vous êtes, vous voulez notre perte. Vous faites une guerre injuste à des gens qui n'ont pas le droit de se défendre. Vous, vous désirez vivre, après nous avoir tués ; notre victoire à nous, c'est de fuir ou d'être tués [4]. » Ainsi parlaient les premiers chrétiens, au temps des persécutions païennes.

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 6.
2) *Ibid.*, 11.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 10.
4) *Ibid.*, 12.

Ici encore, c'est surtout aux évêques que s'en prend le polémiste. Il les traite brutalement de bourreaux : « Toi qui te prétends chrétien, tu ne dois pas imiter les atrocités des païens. Croyez-vous servir Dieu, en nous tuant de vos propres mains ? Erreur, erreur, si vous croyez cela, misérables. Dieu n'a pas des bourreaux pour évêques [1]. » En frappant les Donatistes, ces bourreaux frappent le Christ lui-même : « Comptez tous les attentats contre nos Saints : autant de fois vous avez tué le Christ toujours vivant. Quand bien même tu ne serais pas sacrilège, tu ne pourrais être un Saint, toi un homicide [2]. » Ces évêques homicides, Petilianus les compare aux loups dont parle l'Evangile : « Nous, dit-il, nous chrétiens, vos violences ne nous effraient pas. Le mal que vous deviez nous faire, nous le savions par le commandement du Seigneur Christ : « Je vous envoie, dit-il, comme des brebis au milieu des loups. » Vous avez bien la rage du loup, vous qui dressez ou préparez des embûches aux Églises, comme les loups aux bergeries : les loups à la gueule béante, toujours prêts à s'élancer pour le meurtre, les loups au gosier teint de sang, toujours haletants de fureur. O misérables traîtres, il fallait sans doute que l'Ecriture s'accomplît ainsi ; mais je vous plains d'avoir mérité de jouer ce rôle malfaisant [3]. » Jusque dans les comparaisons de l'Évangile, le charitable évêque cherche des injures contre ces collègues détestés.

Pour justifier ces injures, il s'efforce de préciser son grief. Aux évêques catholiques, il reproche principalement de pousser les empereurs aux persécutions : « Qu'avez-vous à faire, leur dit-il, avec les rois de ce monde, en qui le christianisme n'a jamais trouvé que des ennemis [4] ? » Il passe en revue les épisodes de la Bible, où l'on voit à l'œuvre les rois persécuteurs. Il arrive ensuite aux empereurs : « Vous, poursuit-il, c'est aux empereurs de ce monde que vous vous adressez. Ils désirent se montrer chrétiens ; mais vous ne leur permettez pas d'agir en chrétiens. Par le fard et les nuages de vos mensonges, vous surprenez leur bonne foi, pour faire d'eux les instruments de votre iniquité. Ces armes, qu'ils ont en main contre les ennemis de l'Etat, vous les tournez contre les chrétiens. Egarés par vos conseils, ils croient faire œuvre agréable à Dieu en nous tuant, nous que vous haïssez... Donc peu importe, avec des maîtres

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 13.
2) *Ibid.*, 14.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 42.
4) *Ibid.*, 51.

d'erreur comme vous, peu importe que les rois de la terre soient païens (à Dieu ne plaise !) ou désirent être chrétiens : car vous ne cessez de les armer contre la famille du Christ[1]. » En conséquence, les évêques catholiques sont responsables des persécutions qu'ordonnent les empereurs. Et les plus coupables sont les conseillers des princes : « Ne savez-vous pas, ou plutôt, n'avez-vous pas lu dans l'Écriture, qu'on est moins criminel en commettant un meurtre qu'en le conseillant[2] ? » Suivent les exemples classiques : Jézabel poussant son mari à faire périr un pauvre homme, la femme et la fille d'Hérode obtenant de ce roi la tête de Jean-Baptiste, les Juifs exigeant de Ponce Pilate la mort du Christ. Et l'accusateur conclut : « Sur vous de même, par vos crimes, retombe notre sang. En effet, si c'est le juge qui tient le glaive, ce sont surtout vos calomnies qui nous frappent[3]. » L'accusation semble formelle ; et cependant, le tour ingénieux du grief pourrait bien être un hommage involontaire à la modération relative des évêques catholiques du temps, qui ne frappaient pas eux-mêmes leurs victimes.

A la violence de ses adversaires, le bon apôtre oppose la patience évangélique des siens : « A nous, dit-il, contre vos cruautés, le Seigneur Christ nous a ordonné de nous armer seulement de patience et d'innocence... Donc, quand vous nous attaquez, en faux frères que vous êtes, nous imitons dans nos périls la patience de Paul, notre maître[4]. » De là, tous les martyrs dont s'enorgueillit l'Eglise de Donat. En saluant ces héros de la secte, à propos d'un verset du *Sermon sur la montagne*, le polémiste ne manque pas de dire leur fait aux bourreaux : « Bienheureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient. » — Vous, vous n'êtes pas bienheureux, mais vous faites les martyrs bienheureux dont les âmes remplissent le ciel, et dont les corps fleurissent la terre. Vous donc, vous n'honorez pas les martyrs, mais vous faites les martyrs que nous honorons[5]. » Le seul mérite que le sectaire reconnaisse à l'Eglise officielle, c'est que l'Église de Donat lui doit ses martyrs.

Au milieu de ses âpres récriminations contre la violence de ses adversaires, Petilianus formule d'éloquentes protestations contre le principe même des persécutions. Rien, dit-il, ne justifie ni n'excuse l'emploi de la force en matière de religion. Aucun

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 52.

2) *Ibid.*, 53.

3) « Non enim, etsi judex percutiat, non vestrae nos potius calumniae ferierunt » (*ibid.*, 53).

4) *Ibid.*, 43.

5) *Ibid.*, 40.

texte de l'Écriture n'autorise la contrainte, et l'exemple du Christ la condamne formellement : « Quelle raison avez-vous de nous persécuter ? Je vous le demande, à vous, misérables. Si vous croyez par hasard que l'autorité de la Loi justifie votre crime, je vous réponds, moi, que Jésus-Christ n'a persécuté personne [1]. » Un chrétien ne doit tuer sous aucun prétexte, et Dieu ne lui apprend qu'à mourir : « Est-ce que Dieu a ordonné de massacrer, même des schismatiques ? En tout cas, s'il l'avait commandé, c'est vous qui auriez dû être tués : par des Scythes ou autres barbares, non toutefois par des chrétiens. En effet, le Seigneur Dieu n'a jamais aimé à voir couler le sang humain : il a condamné Caïn, meurtrier de son frère, à traîner jusqu'au bout une vie de bourreau... Le Seigneur Christ a appris aux chrétiens, non pas à tuer, mais à mourir [2]. » Il est fâcheux que l'évêque schismatique de Constantine n'ait pas songé d'abord, ou n'ait pas réussi, à évangéliser en ce sens ses amis les Circoncellions de Numidie.

Il affirme, au contraire, que les Donatistes ne violentent personne pour sa foi. Du spectacle des faits contemporains, du prétendu contraste qu'offrait la conduite des deux Églises, il tire le même enseignement que des textes de l'Écriture. Et il revendique hautement une pleine liberté de conscience : « Si la Loi, dit-il, permettait de contraindre personne, même pour le bien, c'est vous-mêmes, misérables, que nous aurions dû contraindre pour vous amener à la pureté de la foi. Mais loin de nous, loin de notre conscience, la pensée de forcer quelqu'un à adopter notre foi ! Voici ce que dit le Seigneur Christ : « Personne ne vient à moi, si ce n'est celui qu'attire le Père. » Pourquoi donc, vous, pourquoi ne permettez-vous pas à chacun de suivre son libre arbitre ? C'est le Seigneur Dieu lui-même qui a donné aux hommes le libre arbitre, en leur montrant toutefois la voie de la justice, pour éviter qu'ils n'aillent à la mort par ignorance [3]. » Les leçons de l'histoire montrent bien que le respect des consciences est de droit divin. Depuis un siècle, Dieu lui-même a frappé tous les persécuteurs des Donatistes, comme il avait antérieurement frappé les païens persécuteurs : « Pour laisser de côté l'histoire ancienne, voyez par votre propre histoire combien d'empereurs, combien de vos juges ont péri en nous persécutant [4]. » Après une rapide énumération

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 46.
2) *Ibid.*, 48.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 47.
4) *Ibid.*, 56.

des persécuteurs d'autrefois, depuis Néron jusqu'à Dioclétien et Maximien, le justicier des schismatiques arrive aux bourreaux des Donatistes. Alors il entonne un chant de triomphe : « Il a péri, Macarius; il a péri, Ursacius; et tous vos Comtes, sous la vindicte de Dieu, ont également péri. Ursacius notamment, vaincu dans un combat contre les Barbares, a été mis en pièces par les serres cruelles des oiseaux de proie et par la dent avide des chiens [1]. » Comme on le voit, l'avocat des Donatistes reprend ici, au profit de sa secte, la thèse historique des apologistes, longuement développée naguère dans le célèbre pamphlet de Lactance « Sur la mort des persécuteurs ».

Jusqu'au bout de sa lettre pastorale, le terrible évêque poursuit ses adversaires de ses malédictions ou de ses sarcasmes. L'invective éclate encore et déborde dans les exhortations finales : une invective souvent indirecte, cette fois, mais non moins violente, ni moins significative [2]. Dans sa péroraison, Petilianus vise surtout la propagande ennemie, qui, d'ailleurs, était l'objet principal de son mandement. Il taxe d'inconséquence les Catholiques, qui considèrent les Donatistes comme des coupables ou des hérétiques, et qui cependant cherchent à les ramener dans leur Église, même par la force : « Où est la Loi de Dieu, où est votre christianisme, si, par vos actes ou vos conseils, vous déchaînez le meurtre et la mort ? Si vous désirez notre amitié, pourquoi nous attirer à vous malgré nous ? Si vous croyez à notre inimitié, pourquoi tuer vos ennemis ? Et voyez quelle déraison, quelle inconséquence frivole ! Vous nous traitez, bien à tort, d'hérétiques : et cependant, vous désirez vivement notre communion ! Choisissez donc entre les deux termes de cette alternative. Si l'innocence est de notre côté, pourquoi nous poursuivre avec le fer ? ou bien, si vous prétendez que nous sommes coupables, pourquoi nous rechercher, vous les innocents [3] ? » Par ce dilemme, qu'il juge triomphant, et dans lequel ses adversaires devaient démasquer un vulgaire sophisme, il croit avoir sapé par la base le principe même de la propagande catholique. Alors, il se tourne vers les ralliés, les traîtres, les Donatistes hypocrites ou lâches, qui, pour échapper aux persécutions, se laissent séduire par l'Église rivale. Il leur fait honte de leur trahison intéressée, qui les transforme en complices des bourreaux : « C'est à vous que je m'adresse, à

1) « Periit Macarius, periit Ursacius ; cunctique Comites vestri, Dei pariter vindicta, perierunt... » (*ibid.*, 56).

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 58-64.

3) *Ibid.*, 58.

vous, malheureux, qui, épouvantés par la crainte des persécutions, songez à vos richesses, non à vos âmes : ce que vous aimez, ce n'est pas la foi perfide des traditeurs, c'est la méchanceté même de ces gens dont vous vous assurez la protection. Vous êtes comme ces naufragés qui, au milieu des flots, se précipitent au-devant des vagues, et qui, dans ce danger mortel, recherchent ce qu'ils craignent ; ou encore, comme ces tyrans insensés qui, pour n'avoir à craindre personne, veulent être craints, même au péril de leur vie. De même, si vous vous réfugiez dans la forteresse de la méchanceté, c'est pour y contempler les malheurs ou les supplices des innocents, sans avoir à trembler pour vous-mêmes. Mais est-ce éviter le péril, que de se réfugier sous ce qui s'écroule ? En tout cas, c'est une foi condamnable, que la foi gardée envers un brigand. Enfin, c'est un trafic de déments, que de perdre vos âmes pour ne pas perdre vos richesses [1]. » Aveux caractéristiques, où éclate la pensée directrice de cette lettre pastorale, et où transparaît, sous le voile des comparaisons et des métaphores, la rancune mélancolique d'un évêque qui voit lui échapper ses fidèles.

En terminant, Petilianus met son public en garde contre le baptême des Catholiques, un baptême qui souille au lieu de purifier : « Vous donc, dit-il, vous qui voulez vous baigner dans leur faux baptême plutôt que de naître, non seulement vos péchés ne vous sont pas remis par eux, mais encore vous chargez vos âmes du poids de leurs crimes. En effet, si l'eau des coupables est vide du Saint-Esprit, elle est pleine des crimes des traditeurs. Toi donc, malheureux, qui que tu sois, toi qui es baptisé par ces gens-là, si tu veux éviter le mensonge, tu te baignes dans une eau de mensonge. Si tu voulais rejeter les péchés de la chair, par la complicité avec les pécheurs, tu gagneras encore le péché. Si tu voulais éteindre la flamme de la cupidité, tu prends un bain de fraude, un bain de crime, même un bain de folie. Enfin, si tu crois que la foi de celui qui reçoit le sacrement est celle de celui qui le confère, par cet homme, qui tue l'homme, tu es couvert du sang de ton frère. Ainsi, toi qui t'étais présenté innocent au baptême, du baptême tu reviens parricide [2]. » Les derniers mots sont une exhortation à fuir les traditeurs, qui du reste, en acceptant comme valable le baptême donatiste, en reconnaissent implicitement la valeur :

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 59.

2) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 61.

« Venez donc à l'Église, peuples, et fuyez les traditeurs, si vous ne voulez pas périr avec eux. Vous avez un moyen facile de constater que, tout en étant pécheurs, ils jugent fort bien de notre foi : tandis que, moi, je baptise ceux qu'ils ont souillés de leur eau, eux, ce qu'à Dieu ne plaise ! ils reçoivent tels quels mes baptisés. Ils ne le feraient pas, s'ils avaient reconnu quelque tare dans notre baptême. Voyez donc combien est saint notre sacrement : même un ennemi sacrilège redoute de l'effacer [1]. »

Sur ce triomphant sophisme s'arrête le polémiste, hanté, à la fin de sa Lettre comme au début, par cette question du baptême qui depuis l'origine séparait les deux Églises : occasion ou prétexte d'un schisme séculaire, thème toujours prêt pour les controverses, riche en malentendus, en accusations réciproques, en invectives.

Ainsi, dans cet ouvrage de Petilianus, d'un bout à l'autre, à propos de tout, éclate l'invective. Au milieu des discussions de doctrine comme autour des citations bibliques, elle retentit partout, comme un refrain de guerre. Par l'esprit de malice et de haine qui l'anime tout entière, par la prépondérance continue de l'élément satirique sur l'élément doctrinal, cette étrange lettre pastorale déconcerte un peu la logique, mais au profit de l'intérêt littéraire. Là où l'on s'attendait à trouver un sermon, on trouve un pamphlet : l'un des plus violents qu'on ait jamais écrits contre l'Église.

Violence et âpreté, tel y est bien, comme on l'a vu, le ton ordinaire de la polémique. Et cependant, sur un point, Petilianus a fait preuve ici d'une modération relative, très relative évidemment, mais que pourtant il n'a pas observée ailleurs, et qu'il abandonnera par exemple, dès qu'il sera directement aux prises avec Augustin. On remarquera, en effet, que la Lettre pastorale ne contient pas d'attaques contre les personnes : pas même contre l'évêque catholique de Constantine, contre ce Fortunatus que son rival donatiste détestait si fort, et qu'ailleurs il n'a pas ménagé [2]. Ici, le polémiste s'en prend seulement aux doctrines, aux choses, au bloc de l'Église ennemie. Mais, contre elle, il s'est vraiment mis en frais d'invectives, même d'esprit. Car il a de l'esprit, jusque dans ses éclats de haine. Un esprit amer et mauvais, venu de l'enfer pour envenimer les blessures faites par la haine : comme chez ces fanatiques qui ne peuvent frapper

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 64.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139 ; Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29.

leurs victimes sans les railler, sans inventer des raisons drôles ou même spirituelles de les frapper. Ce n'est pas en vain que Petilianus parlait tant du Diable [1] : ses sarcasmes ont quelque chose de diabolique.

Ce qu'on ne peut nier, en tout cas, c'est l'originalité de l'ouvrage. Cette lettre pastorale pourra sans doute agacer certains lecteurs ; elle pourra déplaire franchement à d'autres, notamment à ceux qui aiment l'onction ; mais, assurément, elle n'est pas banale et n'est jamais ennuyeuse. Si le fond n'est pas nouveau, s'il ne pouvait, et même, s'il ne devait pas l'être, l'auteur y a mis pourtant sa marque personnelle. Il renouvelle les arguments, les « thèses » de son Église, par la façon dont il les présente et les défend, par le tour juridique, par l'abondance des preuves, par les formules énergiques où il résume la doctrine [2]. Il renouvelle également les objections contre les théories adverses par l'imprévu des chicanes et des commentaires, par les ingénieuses trouvailles de sa rancune et de sa haine [3]. Il renouvelle jusqu'à l'arsenal des citations bibliques, d'abord par le nombre même des textes allégués, ensuite par ses méthodes d'interprétation, par son incontestable adresse à tourner une difficulté, à arrêter la citation au moment où elle deviendrait gênante, à la morceler au cours d'un commentaire agressif [4]. En outre, l'ouvrage a de la variété. Les trois éléments, doctrine, textes sacrés, invectives, s'y mêlent dans d'assez heureuses proportions ; et, si l'invective empiète souvent, ce n'est pas le lecteur moderne qui s'en plaindrait. Tout cela se fond ou se heurte dans de courtes périodes ou de petites phrases à relief, d'un style précis, parfois très concis, énergique et mordant, relevé de comparaisons et d'antithèses, d'expressions poétiques, de métaphores souvent neuves [5]. Dans son ensemble, le pamphlet est bien vivant. Il y a de la verve et du mouvement, jusque dans les citations bibliques. Malgré la banalité du fond et la violence du ton, l'œuvre est bien personnelle, et, par là, se détache heureusement sur le cadre un peu monotone de la littérature donatiste.

Telle fut l'impression des contemporains. Le succès fut éclatant, au moins dans la région. Ce qui le prouve, indépendamment des témoignages du temps, c'est la série des ouvrages

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 10-11 et 33.

2) *Ibid.*, 2 et suiv. ; 11 et suiv. ; 28 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv.

3) *Ibid.*, 7 et suiv. ; 16 et suiv. ; 28 et suiv. ; 47 et suiv.

4) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 37-40.

5) *Ibid.*, 2 ; 6 ; 10 ; 12-14 ; 18-19 ; 39-40 ; etc.

de controverse, toute une petite bibliothèque, qui sortit alors de cette lettre pastorale [1]. D'abord, il va sans dire que le mandement épiscopal enthousiasma le monde donatiste de Constantine. On s'en inquiéta bientôt dans le monde catholique de l'endroit. Sur ces entrefaites, l'évêque d'Hippone arrivait par hasard à Constantine : il fut vite au courant, et on le supplia d'intervenir. Il entreprit aussitôt la réfutation de la première partie du pamphlet, la seule dont on pût alors lui procurer une copie exacte [2]. Mais, dès qu'il eut en mains l'ouvrage entier, il le réfuta de nouveau : cette fois, d'un bout à l'autre, phrase par phrase [3]. Cet empressement montre bien quel retentissement avait eu le pamphlet, et quelle émotion il avait causée dans le pays. Ces premières controverses posèrent Petilianus en adversaire d'Augustin. On verra bientôt comment elles amenèrent les deux évêques à des polémiques plus directes, presque personnelles, que suivirent d'autres batailles entre les deux adversaires [4].

Tout ce bruit augmentait encore la renommée de l'ouvrage. Bientôt l'on en parla jusqu'à l'autre bout de la Numidie. Même à Hippone, dans la ville d'Augustin, et dans les cercles catholiques, on lisait le mandement de Petilianus, on en savait par cœur certains passages, et il se trouvait des gens pour déclarer qu'il y avait, après tout, du vrai dans ce mandement. C'est Augustin lui-même qui l'avoue. Il dit à ses fidèles d'Hippone : « Mes frères, nous avons appris que la Lettre de Petilianus est entre les mains de nombreuses personnes, qui même en citent de mémoire bien des passages, croyant que Petilianus y a dit quelque chose de vrai contre nous [5]. » Augustin dut s'expliquer de nouveau, et très nettement, et spécialement pour les Catholiques de son diocèse. Il le fit dans une sorte de mandement, qui nous est parvenu. C'est l'ouvrage qu'on appelle ordinairement traité « Sur l'unité de l'Église — *De unitate Ecclesiæ* » : titre aussi impropre que conventionnel [6].

Cependant, la Lettre pastorale de Petilianus continuait à faire son chemin en Afrique. Elle arriva entre les mains d'un certain Cresconius, un grammairien donatiste, qui vivait dans une

1) Augustin, *Retract.*, II, 51-52 ; 60.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1; 25, 27 : II, 1 : III, 50, 61.

3) *Ibid.*, II, 1 et suiv.

4) *Ibid.*, III, 1 et suiv.; *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 : *Collat. Carthag.*, III, 50 et suiv. ; 143 et suiv. ; 226 et suiv.

5) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

6) Le véritable titre, ou le plus vraisemblable et le plus exact, est certainement celui-ci : *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*.

région assez éloignée. Ce grammairien accueillit le mandement épiscopal de Constantine comme un nouvel Evangile. Quand il eut également connaissance de la première réfutation d'Augustin, il fut presque suffoqué d'indignation. Il ne pouvait admettre qu'un téméraire, fût-ce un Catholique, manquât ainsi de respect au grand homme de la secte. Il résolut du moins de venger le grand homme en le justifiant sur tous les points. Il s'y efforça dans un ouvrage de proportions considérables, intitulé « Lettre à Augustin, *Epistula ad Augustinum* », qui lui attira une foudroyante réplique de l'évêque d'Hippone : le *Contra Cresconium*, en quatre livres [1].

Comme on le voit, c'est toute une littérature polémique qui est sortie du pamphlet de Petilianus. Ces multiples controverses qui, directement ou non, pendant plusieurs années, le mirent aux prises avec Augustin, jetèrent son nom à tous les vents de la renommée, et firent peu à peu de lui l'oracle des schismatiques. Toute sa réputation, et le rôle actif qui en fut la conséquence, ont donc pour origine sa Lettre pastorale, dont, par suite, on ne peut exagérer l'importance dans les controverses du temps : non seulement dans l'œuvre de Petilianus, mais encore dans l'histoire du Donatisme, dans l'histoire même de l'Afrique chrétienne au début du cinquième siècle.

III

Pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Comment Petilianus fut amené à des polémiques directes contre l'évêque d'Hippone. — Forme de l'ouvrage. — Titre. — Nombreux fragments conservés. — Possibilité d'une restitution partielle. — Contenu du pamphlet. — Critique de la méthode d'Augustin dans sa réfutation. — Railleries contre ses prétendus sophismes et contre sa dialectique. — Accusation de déloyauté. — La question du baptême. — Réponse aux objections, et justification de la thèse donatiste. — Questions de fait. — Invectives contre l'évêque d'Hippone. — Libertinage d'Augustin, ses sortilèges et ses sacrilèges. — Augustin manichéen, prêtre manichéen, condamné comme manichéen. — Exhortation aux Donatistes. — Caractère de l'ouvrage. — Intérêt historique et littéraire de ce pamphlet.

On se souvient que, dans l'année 400, Augustin, arrivant à Constantine, y eut connaissance de la première partie du mandement — pamphlet de Petilianus (les douze premiers chapitres de notre édition), et qu'il la réfuta aussitôt dans le livre I *Contra*

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 52.

litteras Petiliani[1]. L'évêque schismatique de Constantine répliqua par un second pamphlet, écrit de verve et très violent, où il mêlait à la discussion des invectives passionnées contre son adversaire en qui il affectait de voir un Manichéen[2]. Ce second pamphlet, contemporain du livre II *Contra litteras Petiliani*, doit dater également de l'année 401[3].

Cette question de chronologie a ici une importance particulière; car elle permet de préciser les circonstances et la portée de l'œuvre.

Augustin lui-même nous apprend indirectement que son livre II est exactement contemporain du pamphlet donatiste dirigé contre lui-même. Vers la fin de 401, dans une instruction pastorale aux fidèles d'Hippone, il leur rappelait sa réfutation partielle de l'*Epistula ad presbyteros*, leur annonçait qu'il venait de terminer la réfutation complète du même ouvrage (c'est-à-dire le livre II *Contra litteras Petiliani*), et invitait son adversaire à lui répondre. « Que Petilianus, disait-il, défende donc les termes de sa Lettre (pastorale) ; qu'il montre, s'il le peut, que mes réponses ne l'ont pas réfuté victorieusement. Ou bien, s'il ne veut pas (de cette discussion directe), qu'il fasse lui-même pour ma Lettre ce que j'ai fait pour la sienne, à laquelle j'ai déjà répondu. Sa lettre, il l'a adressée aux siens, comme moi j'adresse la mienne à vous : qu'il réponde à celle-ci, s'il le préfère[4]. » Au moment où il écrivait ces lignes, invitant Petilianus à lui répondre, Augustin ignorait évidemment la réponse de son adversaire : et cependant, comme le prouve le contenu du pamphlet, Petilianus avait déjà terminé sa réplique[5]. Les deux ouvrages sont donc tout à fait contemporains, et complètement indépendants l'un de l'autre. On doit s'en souvenir en étudiant le pamphlet de Petilianus contre Augustin : dans ce pamphlet, le Donatiste répond toujours, non pas à la réfutation complète d'Augustin, qu'il ignorait encore, mais à sa précédente réfutation partielle, c'est-à-dire au livre I *Contra litteras Petiliani*.

Ce second ouvrage de Petilianus, que l'évêque d'Hippone appelle *litterae*[6] ou *volumen*[7] ou *epistula*[8], avait la forme d'une lettre à Augustin, et devait être intitulé *Epistula ad Augusti-*

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. — Cf. I, 25, 27 ; II, 1 ; III, 50, 61.

2) *Ibid.*, III, 1 ; 16, 19 et suiv. ; 50, 60-61.

3) *Ibid.*, II, 51, 118 ; III, 17, 20.

4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 50, 61.

6) *Ibid.*, III, 1.

7) *Ibid.*, III, 40, 47.

8) *Ibid.*, III, 18, 21 ; 22, 26 ; 32, 37 ; 41, 49. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.

num. Mais, dans le cadre d'une lettre à l'évêque d'Hippone, c'était un violent pamphlet, de dimensions considérables, plein de passion et de polémiques personnelles.

Le pamphlet contre Augustin est perdu ; mais nous en connaissons les parties essentielles par les citations et les analyses de l'évêque d'Hippone. En effet, Augustin y répondit par le livre III *Contra litteras Petiliani*, où il a inséré de nombreux fragments, avec copieux commentaires, de ce pamphlet. Malheureusement, il n'a pas cru devoir procéder ici comme dans le livre II, où il avait reproduit phrase par phrase le texte entier du pamphlet précédent. Une restitution complète est donc ici impossible. Nous pouvons retrouver cependant le contenu de l'ouvrage et distinguer les éléments divers dont il se composait : 1° critique de la réfutation d'Augustin dans le livre I *Contra litteras Petiliani* [1] ; 2° discussion des objections sur la conception donatiste du baptême et sur des questions de fait [2] ; 3° invectives contre Augustin [3] ; 4° exhortation finale aux Donatistes [4].

Telle était la structure logique de l'ouvrage ; sinon le plan réel, car l'invective intervenait partout. C'est sous ces quatre rubriques que l'on peut classer les nombreux fragments : une cinquantaine environ, dont beaucoup assez longs. Ces fragments sont de deux sortes. Tantôt, ce sont des extraits textuels du pamphlet de Petilianus [5]. Tantôt, ce sont des analyses et des allusions de l'évêque d'Hippone : analyses où l'on dégage bien les arguments du Donatiste et les faits invoqués par lui, souvent même ses expressions, mais où l'on ne retrouve que par lambeaux le texte original [6].

La première partie du pamphlet contenait une critique très malveillante et très injuste, mais très curieuse, de la méthode suivie par Augustin dans sa réfutation. L'évêque schismatique, qui avait lu les *Confessions* [7], tout récemment parues, et qui probablement connaissait aussi les premiers ouvrages philosophiques de son adversaire, exploitait contre lui ses propres aveux. Il l'accusait d'être un « académicien » et un sophiste. Pour affaiblir la portée de son argumentation, il tournait en

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 15, 18 et suiv. ; 20, 23 et suiv. ; 24, 28 ; 31, 36 ; 40, 47.

2) *Ibid.*, III, 14, 16 et suiv. ; 18, 21 et suiv. ; 22, 26 et suiv. ; 25, 29 et suiv. ; 32, 37 et suiv. ; 36, 42 et suiv. ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv. ; 57, 69 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 40, 48.

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 41, 49.

5) *Ibid.*, III, 21, 24 et suiv. ; 22, 26 ; 24, 28 et suiv. ; 26, 31 et suiv. ; 31, 36 et suiv. ; 33, 38 ; 35, 41 et suiv. ; 39, 45 et suiv. ; 51, 63 et suiv.

6) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 8, 9 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 34, 39 ; 40, 47 et suiv. ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv.

7) *Ibid.*, III, 17, 20.

ridicule la dialectique de l'école et les disciples de la Nouvelle Académie.

Suivant Petilianus, la dialectique d'Augustin était celle des philosophes de l'Académie. Or ces philosophes excellaient à nier l'évidence en déformant la vérité. Pour eux, dit-il, « la neige est noire, quoique blanche; l'argent est noir; une tour est ronde à l'œil ou arrondie, bien qu'elle soit à angles; une rame dans l'eau est brisée, bien qu'intacte [1] ». Après avoir ridiculisé les maîtres, le polémiste se tourne vers le disciple, et lui décoche ce trait : « Tu as le génie damné du Carnéade de l'Académie[2]. » L'évêque de Constantine retardait, évidemment. L'observation aurait pu être vraie, du moins dans une certaine mesure, quinze ans plus tôt, au temps où le futur évêque d'Hippone cherchait sa voie; mais il y avait quatorze ans qu'Augustin tournait le dos à Carnéade.

Petilianus comparait également son adversaire aux sophistes, à « Pilus et Furius, qui défendaient l'injustice contre la justice », à « l'athée Diagoras, qui niait l'existence de Dieu, un homme à qui semble s'appliquer la prédiction du prophète : « Le sot a dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu[3]. » Augustin était comparé encore à ce Tertullus qui accusa l'apôtre Paul dans la ville de Césarée, en Palestine[4]. Comme l'orgueil ne perd jamais ses droits, Petilianus saisissait l'occasion de rappeler que lui-même avait été un avocat célèbre; et, jouant sur le double sens du mot *Paracletos* qui en grec désignait également l'Esprit et le métier d'avocat, il se félicitait lourdement de cette parenté d'honneur avec l'Esprit-Saint[5].

Persuadé que, par ces injurieuses comparaisons, il avait complètement déconsidéré son contradicteur, l'évêque schismatique écartait dédaigneusement, comme de simples sophismes, les objections les mieux motivées. Dès le début de la controverse, il était si sûr de vaincre, qu'il célébrait à l'avance sa victoire : « Tu cherches à glisser entre mes mains, s'écriait-il; mais je te tiens. Tu ne détruis pas mon argumentation, tu ne prouves pas tes objections, tu prends l'incertain pour le certain; tu ne permets pas aux lecteurs de croire la vérité, mais tu les amènes de loin à conjecturer le douteux[6]. » C'était triompher un peu

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 24.

2) « Me Academici damnabile ingenium habere Carneadis » (*ibid.*, III, 21, 24).

3) *Ibid.*, III, 21, 25.

4) *Ibid.*, III, 16, 19. Cf. *Act. apost.*, 24, 1.

5) « Sibi propter advocationem, in qua potentiam quondam suam jactat, Parracleti nomen imponat, atque ob hoc se cognominalem Spiritus sancti non esse sed fuisse deliret » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19).

6) *Ibid.*, III, 21, 24.

vite. Prétention amusante chez un homme qui prenait volontiers ses affirmations pour des vérités d'Evangile, et qui d'ailleurs s'y connaissait en sophismes.

Ce n'est pas seulement la méthode générale d'argumentation, que Petilianus critiquait chez son adversaire ; c'était aussi le détail. Par exemple, il relevait ironiquement certains tours de phrase qu'Augustin avait employés dans sa discussion sur la théorie donatiste du baptême. Il lui disait, entre autres : « Qu'est-ce que ton *quid si*? Qu'est-ce que ton *Fortassis*? C'est un aveu d'indécision et d'embarras. C'est l'hésitation d'un homme qui doute. C'est l'hésitation dont parle ton poète dans ce vers : « *Et si* je reviens à ceux qui disent : *Et si* le ciel maintenant s'écroulait[1]? » A ces chicanes, on reconnaît l'ancien avocat, devenu le champion d'une mauvaise cause.

Chose plus grave, Petilianus accusait brutalement Augustin de mauvaise foi. Il lui reprochait durement d'avoir à dessein supprimé deux mots, les mots *sancte* et *sciens*, dans le texte d'une formule discutée par lui, et d'en avoir par là faussé le sens[2]. L'évêque schismatique avait résumé ainsi sa théorie du baptême : « On doit considérer la conscience de celui qui donne le baptême, qui doit le donner saintement (*sancte*) pour purifier celui qui le reçoit. En effet, celui qui sciemment (*sciens*) reçoit la foi d'un perfide, reçoit de lui, non la foi, mais le péché[3]. » Dans l'exemplaire qu'Augustin avait eu sous les yeux, manquaient les mots *sancte* (saintement) et *sciens* (sciemment)[4]. Or Petilianus tenait beaucoup à ces deux mots, qui, suivant lui, modifiaient complètement sa théorie. D'où sa colère contre Augustin, qu'il accusait d'avoir volontairement omis les deux mots, et qu'il traitait de faussaire, de voleur[5]. Il prétendait que les deux mots supprimés répondaient d'avance, victorieusement, à toutes les objections, et que par suite la mauvaise foi de l'évêque catholique tournait à sa confusion : « Tu as beau railler, lui disait-il, je t'amène de force à notre foi, et t'empêche de t'égarer davantage. Pourquoi, par des arguments de folie, compromettre la vie dans l'erreur? Pourquoi, par la déraison, troubler la raison de la foi? Par ce seul mot, je te tiens et te confonds[6]. » Petilianus découvrait même un intérêt personnel dans cette perfide omission du prétendu faussaire. Il disait nettement à Augustin : « Tu as

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 25.
2) *Ibid.*, III, 8, 9 ; 20, 23.
3) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2.
4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 22, 26.
5) *Ibid.*, III, 15, 18 ; 17, 20 ; 20, 23 ; 40, 47.
6) *Ibid.*, III, 22, 26.

soustrait ces deux mots, dans ton argumentation, pour tranquilliser ta conscience ; car tu ignorais l'état sacrilège de la conscience de celui qui t'a souillé par un prétendu baptême [1]. » L'accusateur jouait ici de malheur : lui-même ignorait, évidemment, qu'Augustin avait reçu le baptême à Milan des mains de saint Ambroise [2].

Après cette longue et vive critique de la méthode d'Augustin, Petilianus arrivait à la question du baptême, centre de la controverse. Il s'efforçait de répondre aux objections de son contradicteur, et cherchait à justifier la thèse donatiste en alléguant et commentant divers textes de l'Ecriture [3].

Tout le débat, on s'en souvient, portait sur le point de savoir si l'efficacité du sacrement dépendait des mérites du « baptiseur », de la personne qui conférait le baptême. Pour montrer les inconvénients et l'absurdité de la théorie donatiste, Augustin avait invoqué le cas où le baptiseur serait un scélérat, que le futur baptisé croirait honnête homme [4]. Quand on leur faisait une objection embarrassante, les schismatiques avaient coutume d'y répondre en l'écartant avec dédain, sauf à se fâcher contre l'importun contradicteur. Fidèle sur ce point aux traditions de la secte, Petilianus le prenait de haut avec son adversaire. Il déclarait que les suppositions d'Augustin relevaient de la fantaisie, et prétendait le ramener à la réalité : « Revenons, lui disait-il, revenons à cet argument de ta fantaisie, où tu as cru peindre par des mots celui que tu baptises. Il t'appartenait, en effet, d'imaginer le vraisemblable, puisque tu ne vois pas la vérité. « Voilà, dis-tu, devant toi, le perfide prêt à baptiser ; mais celui qu'on va baptiser ignore sa perfidie. » Mais quel est-il, et d'où sort-il, cet intrus que tu nous amènes ? Pourquoi donc crois-tu voir celui que tu imagines, pour ne pas voir celui que tu devrais voir et examiner avec soin et mettre à l'épreuve ? Mais je m'aperçois que tu ignores l'ordre du sacrement, et je te le déclare d'un mot : Toi aussi, tu aurais dû examiner le baptiseur et être examiné par lui [5]. » Encore un coup droit, qui d'ailleurs, nous l'avons vu, portait à faux.

Cependant, le Donatiste consentait à discuter, ou en avait l'air. Il citait une série de textes bibliques, d'où il prétendait conclure à la nécessité d'une enquête sur le baptiseur comme

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 24, 28.
2) *Confess.*, IX, 6.
3) *Contra litteras Petiliani*, III, 27, 32 ; 29, 34 ; 33, 38 et suiv. ; 40, 47 ; 45, 54 et suiv. ; 49, 59 et suiv.
4) *Ibid.*, I, 2, 3.
5) *Ibid.*, III, 27, 32.

sur le baptisé ; puis il s'écriait avec emphase : « Alors que les Prophètes et l'Apôtre procédaient avec tant de circonspection, tu as l'impudence, toi, de soutenir que, pour les vrais croyants, est saint le baptême du pécheur [1]. » Pour écarter la véritable question, il insistait avec complaisance sur un fait trop évident : « Ce n'est pas, disait-il, le Christ qui baptise ; mais l'on baptise en son nom, et, en même temps, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [2] ». Puis il affirmait, ce qui n'était pas très clair, que « le Christ tient le milieu dans la Trinité, *medium Trinitatis* [3] ». Il s'efforçait surtout de prouver que sa doctrine du baptême était conforme à celle de saint Paul, et que les Donatistes, dans ce sacrement, considéraient leurs évêques comme de simples ministres du Christ : « L'Apôtre a dit : « Moi, j'ai « planté ; Apollo a arrosé ; mais c'est Dieu qui a fait croître [4]. » Est-ce que cela ne signifie pas : « Moi, au nom du Christ, j'ai « fait de l'homme un catéchumène ; Apollo l'a baptisé ; Dieu a « confirmé ce que nous avons fait ? »... Revenons sur les mots de l'Apôtre que tu nous as opposés. Il a dit : « Qu'est-ce « qu'Apollo ? qu'est-ce que Paul ? Les ministres de celui en qui « vous avez cru [5]. » N'est-ce pas nous dire à nous tous, par exemple : « Qu'est-ce que Donat de Carthage, et Januarius, et Petilianus, sinon les ministres de celui en qui vous avez cru [6] ? » — Evidemment ; mais ce n'était pas la question.

Faute d'arguments décisifs, l'évêque schismatique injuriait son adversaire. Par exemple, dans un passage où il prétendait réfuter l'interprétation qu'avait donnée Augustin d'un célèbre verset de saint Paul [7], et la conclusion qu'en avait tirée l'évêque d'Hippone : « Si ceux-là s'égaraient et s'exposaient à périr, qui voulaient être du parti de Paul, quelle peut être l'espérance de ceux qui ont voulu être du parti de Donat [8] ? » A cela, Petilianus répondait grossièrement : « Ton observation est futile, prétentieuse, puérile et sotte, en opposition complète avec la raison de notre foi. Ta remarque serait juste, si nous disions : « Nous « avons été baptisés au nom de Donat » ; ou bien : « Donat a été « crucifié pour nous » ; ou bien : « Nous avons été baptisés en notre « nom. » Mais rien de tout cela n'a été dit ou n'est dit par nous, parce que nous suivons la loi de la divine Trinité : et toi, qui

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 35, 41.

2) *Ibid.*, III, 40, 48.

3) « De qua ipsa Trinitate dixit vel quod voluit vel quod potuit, Christum esse medium Trinitatis » (*ibid.*, III, 40, 48).

4) Paul, I *Corinth.*, 3, 6.

5) Paul, I *Corinth*, 3, 4-5.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 53, 65 ; 54, 66.

7) Paul, *I Corinth.*, 1, 13.

8) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 4, 5.

nous adresses ce genre de reproches, tu es assurément fou. Ou bien, si tu penses réellement que nous avons été baptisés au nom de Donat ou en notre nom, tu te trompes incurablement ; et tu avoues en même temps que vous commettez un sacrilège en vous souillant, vous misérables, au nom de Cæcilianus[1]. » Ailleurs, le Donatiste interpellait Augustin avec des airs de défi : « Où est maintenant, lui criait-il, où est cette voix flamboyante, qui crépitait sans trêve en menues questions, quand tu lançais tes oracles sur le Christ, pour le Christ, au nom du Christ, en t'élevant avec une odieuse emphase contre la témérité et la superbe des hommes ? Eh bien ! oui, le Christ est l'origine du chrétien, le Christ est sa tête, le Christ est sa racine[2]. » C'était se démener beaucoup, pour crier trop haut ce que personne ne contestait, et ce qui, d'ailleurs, semblait contredire la thèse donatiste.

Injures à part, Petilianus montrait dans cette discussion une habileté incontestable : mais plus d'habileté que de scrupule. Ingénieusement, il tirait à lui les textes, pour contraindre l'Écriture à justifier ses idées. Il employait pour cela tous les moyens. Quoiqu'il traitât son adversaire de sophiste, lui-même ne reculait pas, à l'occasion, devant un sophisme. Il trahissait souvent, dans son argumentation, sinon de la mauvaise foi, du moins un parti pris évident de sectaire. Il morcelait trop adroitement une citation, l'arrêtant juste au moment où elle serait devenue inquiétante[3]. Volontairement ou non, il prêtait à son contradicteur de singulières allégations. C'est ainsi qu'il feignait de prendre à la lettre tels passages où Augustin avait ironiquement poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, pour en mieux signaler le danger, la théorie donatiste[4]. Naturellement, Petilianus n'avait pas de peine à montrer l'absurdité de ces suppositions, qui en réalité condamnaient seulement son propre système : ce qui ne l'empêchait pas de triompher bruyamment, non sans imprudence.

Ces controverses sur le baptême ne comportaient pas seulement des discussions théoriques. Des questions de fait s'y mêlaient nécessairement, puisque le prétexte du schisme avait été la prétendue indignité des Catholiques, et que cette même indignité était la raison alléguée par les schismatiques pour contester l'efficacité des sacrements conférés par l'Église offi-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 51, 63.
2) *Ibid.*, III, 52, 64.
3) *Ibid.*, III, 24, 28 ; 27, 32 ; 45, 54 ; 53, 65 ; 54, 66.
4) *Ibid.*, III, 21, 24 et suiv. : 22, 26 ; 31, 36 ; 34, 40 ; 40, 48 ; 45, 54 ; 46, 55.

cielle. Sur ces questions de fait, les Donatistes ne pouvaient ni n'osaient se dérober complètement ; mais, visiblement, ils se sentaient là sur un terrain peu solide. Faute de preuves certaines et de documents, ils répétaient à satiété les vagues accusations d'autrefois, qu'ils assaisonnaient seulement de calomnies récentes et d'injures. C'est bien l'impression que laisse, d'après les fragments, cette partie du pamphlet de Petilianus[1].

L'indignité des Catholiques était, dans l'Église dissidente, un article de foi ; on y croyait si ferme, que personne ne songeait à demander les preuves. Là-dessus, l'évêque de Constantine n'était pas plus exigeant pour lui-même que le dernier de ses fidèles. Il se contentait ici de rééditer les racontars traditionnels sur les trahisons jamais prouvées du temps de Dioclétien. Il unissait dans ses anathèmes les prétendus traditeurs et les persécuteurs de son Église, « Mensurius, Cæcilianus, Macarius, Taurinus, Romanus », qu'il accusait également « d'avoir combattu l'Église de Dieu[2] ». Il fulminait à tout propos contre les traîtres, qu'il accablait sous le poids des malédictions bibliques. Mais, sur la question de fait, il était infiniment plus discret : d'une discrétion qui allait jusqu'au mutisme. Il n'alléguait aucun fait précis et certain, aucun document d'archives, qui prouvât la culpabilité des prétendus traditeurs. Il ne soufflait mot des pièces qu'Augustin lui avait antérieurement opposées, et qui démontraient nettement la *traditio* de Silvanus, prédécesseur de Petilianus à Constantine, et l'un des premiers chefs de l'Eglise schismatique[3]. Cette méconnaissance des faits réels, au milieu de leurs orgies d'anathèmes, ce fut toujours le point faible de la controverse des Donatistes.

Ils n'en étaient que plus à l'aise pour maudire. Ici, Petilianus comparait l'Église officielle au traître Judas, qui avait livré le Christ[4]. Pour lui, les soi-disant Catholiques, dont le baptême était nul, étaient de véritables païens. Il déclarait hautement que « par la souillure du baptême des traditeurs, le baptême du Christ avait disparu dans le monde[5] » : sauf, naturellement, dans le monde donatiste.

A en croire l'évêque de Constantine, si Augustin niait l'indignité des Catholiques, c'est qu'il ignorait ou feignait d'ignorer les méfaits des traditeurs. Pour mieux mettre en relief cette aimable supposition, Petilianus imaginait un dialogue entre

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 29 ; 26, 31 ; 35, 41 ; 40, 46 ; 57, 69 et suiv.

2) *Ibid.*, III, 25, 29.

3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 ; 58, 70-71. — Cf. I, 21, 23.

4) *Ibid.*, III, 35, 41.

5) *Ibid.*, III, 40, 46.

lui-même et son adversaire. A chaque objection du Donatiste, Augustin répondait piteusement par un « Je l'ignorais, te dis-je — *Ignoravi, inquam* ». Chaque fois, Petilianus reprenait sur une note plus haute, et lançait une objection nouvelle, précédée de cette immuable formule : « Mais, si tu l'ignorais. — *Sed, si ignorares*... » Puis, convaincu qu'il avait pleinement déconcerté son adversaire par ce jeu de refrains et d'objections, il l'achevait, ou croyait l'achever, par ce coup droit : « Tout cela, tu n'as pu l'ignorer, puisque tu es Africain, et, par l'âge, déjà presque un vieillard[1]. » Ici encore, Petilianus exagérait : l'illustre « vieillard » d'Hippone, évêque depuis cinq ans seulement, avait alors quarante-six ans.

Cette indignité fondamentale des Catholiques, suivant le Donatiste, avait pour effet naturel, dans leurs communautés, un affaissement de la discipline, même du sens moral. L'Eglise officielle affichait une indulgence coupable pour les pires de ses fidèles, même pour ses évêques indignes. Petilianus alléguait le cas d'un certain Quodvultdeus, un ancien évêque donatiste, qui avait été exclu par son parti, et qui était devenu évêque catholique : « Quodvultdeus, convaincu de deux adultères et exclu par nous, n'en a pas moins été reçu par vous[2]. » Puis, c'était l'histoire d'un évêque catholique, qui, chassé pour ses mauvaises mœurs, avait ensuite repris ses fonctions sacerdotales : « Exclu par vous pour crime de sodomie, et remplacé par un autre, il a été réintégré dans votre collège[3]. » Soit deux mauvais bergers dans cette Église d'Afrique qui comptait alors quatre cents évêchés. De ces deux faits, le Donatiste croyait pouvoir conclure à un relâchement général de la discipline dans l'Église catholique. Il disait brutalement à Augustin : « Personne, chez vous, n'est innocent ; car vous ne condamnez aucun coupable[4]. » Conclusion logique, d'ailleurs, pour un sectaire qui croyait à la contamination d'une Eglise entière par la tolérance accordée au péché d'un seul de ses membres.

Restait une autre catégorie de faits : ceux qu'Augustin avait empruntés à l'histoire contemporaine du Donatisme, pour y marquer la contradiction entre la théorie et la réalité, entre les principes intransigeants des sectaires et les accommodements de leur politique. C'était, d'abord, le cas d'Optatus, l'évêque de Thamugadi, ce brigand mitré qui venait de mourir en prison

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 29 ; 26, 31.
2) *Ibid.*, III, 32, 37.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 37, 43.
4) *Ibid.*, III, 37, 43 ; 38, 44.

après avoir terrorisé le pays, et qui pourtant n'avait été ni condamné ni désavoué par son Eglise. L'objection était embarrassante, étant donné les théories donatistes sur la contagion fatale du péché. Aussi Petilianus esquivait-il cette question délicate. Il répondait, en termes évasifs, que « ni lui ni les siens n'avaient pu juger Optatus [1] ». Il profitait même de l'occasion pour accuser l'évêque d'Hippone de se prononcer à la légère. Encore plus gênante était l'objection tirée de l'indulgence des Primianistes pour les Maximianistes ralliés, dont le baptême, par politique, avait été déclaré valable. Quand il touchait à ce scandale tout récent, Petilianus trahissait un cruel embarras. Il cherchait à déplacer la question, à retourner l'argument contre ses adversaires, en dénaturant d'ailleurs la pensée et les expressions d'Augustin : « Tu soutiens avec obstination, lui disait-il, que le baptême des pécheurs doit vous être utile, puisque nous-mêmes, dis-tu, nous tenons pour valable le baptême de coupables justement condamnés par nous [2]. » Puis, le Donatiste annonçait qu'il traiterait la question dans un autre ouvrage ; et, en attendant, il refusait aux Catholiques le droit de la poser : « Je démontrerai, dans un second livre, quelle différence il y a entre les nôtres et vos prétendus innocents. En attendant, commencez par vous affranchir des crimes, que vous connaissez bien, de vos collègues ; et vous pourrez ensuite nous demander des comptes au sujet de ceux que nous rejetons [3]. » Visiblement, l'évêque de Constantine aimait mieux discuter sur des textes bibliques que sur l'histoire récente de son Eglise.

De l'histoire contemporaine, il retenait surtout l'histoire d'Augustin : non pas l'histoire vraie du grand évêque d'Hippone, sa vie au grand jour sous les yeux de toute l'Afrique, mais une prétendue histoire secrète, étrange, anecdotique et scandaleuse, où la malveillance mêlait à d'absurdes racontars une interprétation tendancieuse de quelques faits exacts. Les attaques personnelles contre Augustin tenaient une place considérable dans le pamphlet de Petilianus. C'était la partie la plus violente de l'ouvrage ; c'est aussi, pour nous, la plus curieuse et la plus vivante.

A vrai dire, l'attaque personnelle était partout dans le pamphlet. Nous l'avons vue se dessiner, dès le début, dans la critique des méthodes de discussion [4]. Peu à peu, elle changeait de

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48.
2) *Ibid.*, III, 36, 42.
3) « Vos prius a collegarum vestrorum criminibus quae nostis eripite, et sic de iis quos abjicimus exquirite rationem » (*ibid.*, III, 36, 42).
4) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 21, 24 et suiv.

caractère. Elle visait, non plus le dialecticien, mais la personne, l'évêque et l'homme. A tout propos, l'invective intervenait dans l'argumentation, ou même la remplaçait. Petilianus attaquait Augustin dans sa vie privée, dans ses mœurs, dans sa carrière ecclésiastique, dans sa doctrine, dans sa dignité d'homme, de prêtre, de docteur[1]. Cette partie du pamphlet n'est malheureusement pas celle qui s'est le mieux conservée. Par dédain ou par humilité chrétienne, l'évêque d'Hippone, comme il nous le dit lui-même[2], n'a pas voulu se défendre sur tous les points. Par suite, il n'a pas enregistré en détail toutes les accusations ou insinuations de son adversaire. Mais nous en savons assez pour deviner le reste. Et ce que nous savons de cette chronique scandaleuse ne manque ni d'imprévu ni de piquant. D'ailleurs, tous ces racontars sur l'évêque d'Hippone trahissent, chez son collègue schismatique de Constantine, une malveillance ou une crédulité sans bornes.

Le polémiste incriminait d'abord la vie d'Augustin avant sa conversion. Pour cela, il avait la partie belle : il n'avait qu'à ouvrir les *Confessions*[3]. Il y recueillait perfidement, pour les exploiter sans vergogne, les aveux de son adversaire. Il affectait de voir en lui un homme de plaisir, un vulgaire débauché, sans retenue ni scrupule, qui par sa conduite avait scandalisé Carthage, et qui, plus tard, devenu évêque, avait poussé le cynisme jusqu'à raconter, dans un livre d'apparence dévote, ses misérables aventures galantes, même ses rendez-vous dans les églises[4]. Mais Petilianus ne s'en tenait pas aux récits des *Confessions*. Prenant à la lettre de stupides racontars, tirés on ne sait d'où, il prétendait qu'à la débauche Augustin avait mêlé le crime. Il l'accusait notamment d'avoir usé de sortilèges, d'avoir fait prendre à une femme, avec la complicité du mari, des philtres amoureux, *amatoria maleficia*, qui avaient causé la mort de la malheureuse[5]. En conséquence, il le traitait d'empoisonneur et de sorcier. Il le comparait aux magiciens Simon et Barjesu[6].

Il arrivait ensuite à la vie d'Augustin depuis son baptême. Il ne ménageait pas davantage le prêtre d'Hippone, le grand évêque qu'honorait toute l'Eglise d'Afrique. Par exemple, il le taxait audacieusement de sacrilège : comme preuve, il citait des

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 40, 48 ; 59, 71.
2) *Ibid.*, III, 1 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 17, 20.
4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20.
5) *Ibid.*, III, 16, 19.
6) *Ibid.*, III, 40, 48.

lettres, plus ou moins interpolées, où Augustin parlait sur un ton plaisant du pain béni, *eulogiae panis*[1]. Il reprochait encore, et très amèrement, à son adversaire, d'avoir introduit en Afrique l'institution monastique, cette forme nouvelle de l'ascétisme, qui avait été accueillie avec enthousiasme par les Catholiques de la contrée, et que repoussèrent toujours les Donatistes, systématiquement hostiles à toutes les innovations. A ce propos, il déblatérait contre les monastères et les moines[2] : c'était encore un moyen d'accabler leur promoteur et patron.

Pour l'achever, Petilianus décochait son injure suprême : il déclarait le tenir pour un simple Manichéen, un Manichéen honteux. Ici encore, il n'avait qu'à ouvrir les *Confessions*, pour y recueillir en maint chapitre les aveux formels et très explicites du coupable, qui reconnaissait avoir appartenu neuf ans à la religion de Manès[3]. Mais ce n'était pas tout. A en croire le Donatiste, Augustin n'avait jamais abandonné la secte. Il avait eu beau devenir prêtre, puis évêque dans l'Eglise catholique : il était resté Manichéen, il l'était encore[4]. L'accusation, qui à première vue peut surprendre, n'avait rien d'absolument invraisemblable en ces temps-là ; nous savons en effet, par bien des témoignages, que tel était le cas de certains clercs africains, catholiques en apparence, autorisés par l'organisation secrète de la secte à jouer ce rôle en partie double. Aussi ce genre d'accusation était-il très perfide : quand on était incriminé de Manichéisme, on arrivait difficilement à se justifier aux yeux de tous, ou, du moins, un doute pouvait subsister. Petilianus le savait bien. Pour cette partie du pamphlet, il s'était mis en frais d'informations, et de précisions apparentes. Sur le « Manichéisme » ancien et actuel, avoué ou secret, de l'évêque d'Hippone, il avait mené toute une enquête. Il avait ensuite construit là-dessus un édifice de calomnies, dont les *Confessions* lui avaient fourni naturellement les premières assises. De ce dossier, il tirait ici une accusation en règle, tendant à établir qu'Augustin depuis sa jeunesse avait toujours été, qu'il était encore, Manichéen.

Il commençait par tracer un effrayant tableau de la religion maudite. Il exprimait et motivait l'horreur qu'elle lui inspirait.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2) « Deinceps perrexit ore maledico in vituperationem monasteriorum et monachorum, arguens etiam me quod hoc genus vitae a me fuerit institutum » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 40, 48).

3) *Confess.*, III, 6 et suiv. ; IV, 1 et 4 ; V, 3 et suiv.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20 ; 25, 30.

Il décrivait avec complaisance les pratiques impures et les orgies sacrilèges des Manichéens[1]. A ce propos, il invoquait les aveux d'une femme, ancienne religieuse de l'Eglise catholique, qui était devenue catéchumène ou « auditrice » de l'Eglise manichéenne. Il partait de là pour fulminer contre ces sectaires, et racontait en détail, avec plus d'emphase que d'exactitude, les honteuses cérémonies de leur baptême[2].

Puis il montrait Augustin, dès sa première jeunesse, se faisant initier à cette secte infâme, s'y complaisant au point de s'y fixer à jamais, y devenant un personnage, s'y élevant de grade en grade : jusqu'aux fonctions de prêtre, affirmait le Donatiste[3]. En quoi, d'ailleurs, le polémiste se trompait : car Augustin, au temps où il était égaré dans la secte, n'y avait jamais dépassé le degré inférieur de simple « auditeur — *auditor* ». Là-dessus, sans doute, l'accusateur était dupe des racontars ; mais cette allusion à des fonctions de « prêtre manichéen » donnait plus de force au réquisitoire.

Méprise bien plus grave encore : Petilianus prétendait que son adversaire avait été compromis, quinze ans auparavant, dans le célèbre procès des Manichéens, ouvert à Carthage devant le proconsul Messianus[4]. Il en trouvait la preuve dans le dossier (*Gesta*) de cette affaire, et citait un fragment d'une des pièces. De ce document, il résultait que l'un des accusés, au cours de son interrogatoire, avait prononcé le nom d'Augustin en se recommandant de lui[5]. Petilianus allait plus loin. Perfidement, il établissait un rapport arbitraire entre ce procès de Carthage et le séjour qu'Augustin avait fait en Italie dans ces temps-là. Il affirmait qu'Augustin « avait été frappé par une sentence du proconsul Messianus, et exilé d'Afrique[6] ». C'était là une calomnie ou une erreur. Augustin n'eut pas de peine à le prouver. En effet, le procès des Manichéens de Carthage eut lieu pendant le proconsulat de Messianus, en 386[7]. Or, Augustin était alors à Milan, où il professait la rhétorique : il y prononça, le 1er janvier 385, le panégyrique du consul Bauto, il s'y convertit dans l'été de 386, il y fut baptisé par saint Ambroise aux fêtes de Pâques de l'année 387[8]. Il avait

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2) *Ibid.*, III, 17, 20.

3) « Me etiam presbyterum fuisse Manichaeorum, vel falsus vel fallens, mirabili temeritate contendit » (*Ibid.*, III, 17, 20).

4) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 25, 30.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

6) *Ibid.*, III, 25, 30.

7) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, tome II, p. 98.

8) Augustin, *Confess.*, V, 13-14 ; VIII, 1-12 ; IX, 6.

quitté Carthage, volontairement, dès 383, et il n'y revint qu'à la fin de 388[1]. L'accusation portée si légèrement contre son adversaire, prouve que Petilianus était, pour le moins, mal renseigné.

Il ne l'était pas mieux sur les circonstances de l'ordination épiscopale du grand évêque. Pour démontrer qu'Augustin était resté Manichéen après son baptême, même au temps de sa prêtrise, il alléguait une lettre écrite par Megalius, primat catholique de Numidie, au moment où Valerius, le vieil évêque d'Hippone, priait son chef hiérarchique de venir ordonner le prêtre Augustin comme évêque coadjuteur. Megalius, dans cette lettre, montrait beaucoup de préventions contre Augustin, que, sur la foi de racontars, il soupçonnait d'être encore Manichéen. En produisant cette lettre, Petilianus triomphait naturellement. Il affectait de ne tenir aucun compte d'un autre témoignage, qui annulait le précédent, et qui justifiait pleinement Augustin. Un peu plus tard, mieux renseigné, Megalius avait fait amende honorable, et, en plein concile, reconnu ses torts[2]. Petilianus prétendait que cette rétractation était sans valeur, qu'elle attestait seulement, avec les intrigues du suspect, la pusillanimité du primat.

Poussant plus loin encore, il essayait d'établir par des textes que, même depuis son ordination épiscopale, le pseudo-catholique évêque d'Hippone restait Manichéen. Il alléguait certains passages des *Confessions*, ouvrage publié dans les années précédentes : dans ces citations, découpées avec art et perfidement isolées du contexte, il croyait saisir la preuve que l'auteur n'avait pas abandonné ses erreurs d'autrefois[3].

On voit qu'il s'agissait d'un réquisitoire en règle, tendant à inculper de Manichéisme, jusque dans sa chaire épiscopale, le grand évêque catholique d'Hippone. Dans ce réquisitoire, sans doute, les prétendues preuves étaient de qualité médiocre : erreurs de fait, témoignages suspects, affirmations sans fondement, procès de tendance. Mais, nous l'avons dit, ce genre d'accusation était perfide dans l'Afrique de ce temps-là ; et l'opinion publique, en raison du mystère dont s'enveloppait la secte, inclinait volontiers du côté des accusateurs. Tout en repoussant énergiquement les calomnies, tout en produisant les faits et les dates qui prouvaient la mauvaise foi ou la légèreté de l'accusateur, Augustin laisse entendre qu'il n'espérait pas con-

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 25, 30.

2) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, III, 17, 20.

vaincre tout le monde[1]. Il en prenait son parti. Mais jusqu'au bout, semble-t-il, dans les cercles schismatiques, s'est attaché à son nom le soupçon de Manichéisme.

Après tant d'invectives, un peu d'onction : une onction agressive encore, à la façon des Donatistes. Le pamphlet se terminait par une exhortation aux fidèles de la véritable Eglise, celle de Donat. Dans cette péroraison, Petilianus mettait les siens en garde contre les avances, les séductions, ou les tromperies d'Augustin et de ses collègues. Il s'apitoyait sur le sort des soi-disant Catholiques, ces pauvres idolâtres qui se croyaient chrétiens, et, plus encore, sur la misère des ralliés, ces traîtres dont la trahison avait entraîné pour eux une dégradation de plus en plus profonde dans l'Eglise du Diable[2].

Tel était ce curieux pamphlet, où les controverses traditionnelles sur le baptême et sur l'histoire du schisme tournaient régulièrement à l'invective. Sous prétexte de répondre à Augustin, de réfuter sa réfutation de la Lettre pastorale, Petilianus avait donné libre cours à sa rancune contre l'évêque d'Hippone. D'un bout à l'autre, à propos de tout, il l'attaquait personnellement, dans sa vie passée ou présente, dans son caractère, dans sa foi : toujours avec une âpreté singulière, une passion furieuse de fanatique, une maîtrise extraordinaire dans l'invective[3]. Augustin lui-même, qui pourtant, dans sa carrière de polémiste, a reçu bien des coups, et qui n'avait pas l'habitude de s'en émouvoir, semble avoir été, cette fois, un peu étourdi d'abord par ce magistral coup de massue[4]. Il n'en prit, d'ailleurs, que mieux sa revanche.

En raison même du tour personnel de la polémique et de la passion qu'y avait apportée l'auteur, ce pamphlet de Petilianus présente un vif intérêt historique : il nous apprend avec précision ce que l'on disait d'Augustin dans le camp donatiste, et nous montre en même temps combien on l'y redoutait.

L'intérêt littéraire n'est pas moindre. Sans doute, l'évêque d'Hippone reproche à Petilianus ses personnalités, ses violences, ses exagérations, ses calomnies, ses erreurs et ses sophismes[5]. Toutes ces critiques, assurément, sont fondées. Mais elles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les qualités du polémiste : sa verve, son esprit mordant et caustique, le tour spirituel de ses invectives, et l'habileté de son argumentation.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 25, 30.

2) *Ibid.*, III, 41, 49.

3) *Ibid.*, III, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 40, 48.

4) *Ibid.*, III, 1, 2 ; 16, 19 ; 17, 20.

5) *Ibid.*, III, 10, 11 ; 16, 19 et suiv. ; 25, 30 ; 57, 69 ; 59, 71.

Habileté parfois suspecte ou perfide, celle d'un avocat sans scrupules, qu'aveuglent des prétentions de sectaire ; mais habileté réelle, digne d'une meilleure cause, et dont témoigne Augustin lui-même.

IV

Autres ouvrages de Petilianus contre les Catholiques. — Seconde *Lettre à Augustin*. — Traité sur le schisme des Maximianistes (*De schismate Maximianistarum*). — Ouvrage sur l'Église donatiste de Constantine (*Epistula de ordine partis Donati*). — Traité sur le baptême (*De unico baptismo*). — Circonstances. — Titre. — Reconstitution de l'ouvrage. — Contenu et plan. — Principales questions traitées. — Indiscrétion des Catholiques, qui portent devant le public des questions de théologie ou de discipline. — Le baptême. — Les Donatistes conservent la vieille tradition africaine. — Le schisme. — Les Catholiques sont les héritiers des *traditores*. — Attaques contre deux évêques catholiques de Constantine. — Caractère du traité.

Outre les deux grands pamphlets contre l'Église catholique et contre Augustin, Petilianus avait composé un traité *Sur le baptême*, dont nous possédons d'assez nombreux fragments [1], et trois autres ouvrages, qui étaient également dirigés contre les Catholiques, mais sur lesquels nous n'avons que des indications fort incomplètes :

1° Une seconde « Lettre à Augustin » (*Epistula II ad Augustinum*).

On lit dans le traité d'Augustin *Contre Gaudentius*, écrit vers 420 : « Je transcrirai d'abord les paroles de Gaudentius, puis j'y joindrai les miennes ; mais non comme je l'ai fait, quand je répondais à la lettre pastorale de Petilianus. Alors, en effet, pour chaque passage, quand sont reproduites les paroles de Petilianus, j'ai mis : « Petilianus dit — *Petilianus dixit* » ; quand c'est moi qui parle : « Augustin répondit — *Augustinus respondit*. » Cela m'a valu une accusation de mensonge, mon adversaire déclarant que jamais, de vive voix, il n'avait discuté avec moi. Comme si, vraiment, il n'avait pas dit ce qu'il a écrit, parce que ces mots, au lieu de les lui entendre prononcer, je les ai lus dans son ouvrage ! Ou comme si, moi, je ne lui avais pas répondu, parce que je n'ai point parlé en sa présence et que j'ai répondu par écrit à ses écrits ! Que faire avec des

1) Augustin, *De unico baptismo*, 1, 2 ; 13, 21 ; 14, 23-24.
2, 3 ; 7, 9-12 ; 8, 13 ; 9, 15 ; 11, 18 ;

gens animés d'un tel esprit, ou portés à attribuer ces mêmes dispositions aux personnes à qui ils désirent faire connaître leurs ouvrages [1] ? »

Ainsi, Petilianus s'était plaint que son adversaire eût donné à sa réfutation la forme d'un dialogue imaginaire (*Petilianus dixit. — Augustinus respondit*). Cette critique visait sûrement le livre II *Contra litteras Petiliani*, le seul ouvrage d'Augustin où se lisent ces formules [2]. Or, nous avons vu que le second pamphlet de Petilianus (*Epistula ad Augustinum*), réponse au livre I *Contra litteras Petiliani*, ne contenait pas la moindre allusion au livre II, dont il est contemporain et indépendant [3]. Par suite, le fragment de Petilianus, qui est conservé au début du *Contra Gaudentium*, n'appartenait pas au grand pamphlet contre Augustin, mais à un ouvrage postérieur, sans doute une seconde lettre, où Petilianus répondait au livre II d'Augustin. Cette seconde lettre de l'évêque donatiste de Constantine à l'évêque catholique d'Hippone a dû être écrite vers 402, au moment où Augustin était occupé à réfuter le second pamphlet dans le livre III *Contra litteras Petiliani*.

2° Un traité « Sur le schisme des Maximianistes » (*Liber de schismate Maximianistarum*).

Petilianus lui-même annonçait cet ouvrage dans son pamphlet contre Augustin. « Après cela, dit l'évêque d'Hippone, après cela, Petilianus arrive à notre objection, tirée de ce fait que les Donatistes ont déclaré valable le baptême des Maximianistes condamnés par eux... : « Je démontrerai dans un second livre, annonce Petilianus, quelle différence il y a entre les nôtres et vos prétendus innocents [4]. » Augustin, d'ailleurs, raillait d'avance la réplique de son adversaire : « Petilianus a beau promettre qu'il parlera, dans un second livre, de mon objection sur les Maximianistes : il a trop mauvaise opinion de l'intelligence des hommes, s'il se figure qu'ils ne comprendront pas qu'il n'a rien à dire [5]. »

On sait que les Donatistes prétendaient être seuls assez purs pour conférer le baptême, et qu'ils rebaptisaient les Catholiques gagnés par eux ; cependant, leur secte principale, celle des Primianistes, avait été amenée par politique à considérer comme valable le baptême administré par ses propres schismatiques,

(1) *Contra Gaudentium*, I, 1.
(2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.
(3) *Ibid.*, III, 50, 61 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.
(4) *Contra litteras Petiliani*, III, 36, 42.
(5) *Ibid.*, III, 39, 45.

les Maximianistes. Augustin ne s'était pas fait faute de relever cette contradiction, d'où il tirait l'un de ses arguments favoris contre le Donatisme de son temps [1]. On s'explique donc aisément et l'embarras de Petilianus, et le désir qu'il avait pourtant de justifier sur ce point son Église. En 401, dans son second pamphlet, il annonce qu'il parlera, et même qu'il parle, des Maximianistes « dans un second livre » (*licet hoc secundo libro demonstrem*) [2]. On ne peut dire au juste ce qu'il entendait par là : sans doute, un deuxième livre contre Augustin, une suite au pamphlet contre l'évêque d'Hippone.

Ce « second livre », où le Donatiste parlait du schisme maximianiste, doit-il être identifié avec l'ouvrage précédent, l'*Epistula II ad Augustinum* ? Ce n'est pas absolument impossible ; mais ce ne serait qu'une hypothèse de circonstance. En tout cas, il est assez vraisemblable que deux ouvrages perdus d'Augustin, l'*Admonitio Donatistarum de Maximianistis* (vers 406), et le *De Maximianistis contra Donatistas* (vers 410), visaient plus ou moins le *De schismate Maximianistarum* de Petilianus [3].

3° Une « Lettre sur l'Eglise donatiste » (*Epistula de ordine partis Donati*).

Cet ouvrage est mentionné dans une lettre adressée par Augustin à Generosus, un Catholique de Constantine, qu'un prêtre donatiste cherchait à gagner en se disant chargé de cette mission par un ange [4]. En cette circonstance, Augustin s'efforce de mettre Generosus en garde contre les séductions des schismatiques ; à ce propos, il cite une lettre où l'évêque donatiste de Constantine, c'est-à-dire Petilianus, invoquait la tradition locale, la succession régulière des évêques de Constantine dans le parti de Donat (*de Constantinensi... episcoporum ordine*) [5].

La lettre d'Augustin a été écrite sous le pontificat du pape Anastase (399-401), vers l'année 400 [6]. On ne relève, dans les deux grands pamphlets de Petilianus, aucune allusion à l'*ordo* des évêques donatistes de Constantine. Cette mention d'un document de l'Église locale se trouvait donc dans un autre ouvrage de Petilianus : sans doute, un ouvrage de propagande sous forme

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; 27, 29 et suiv. ; II, 7, 16.

2) *Ibid.*, III, 36, 42.

3) *Retract*, II, 55 et 61.

4) *Epist.* 53, 1.

5) « Partis Donati, cujus *ordo* tibi exponitur in *Epistula* episcopi tuae civitatis. — *Ordo episcoporum* sibi succedentium. — De *Constantinensi*, hoc est civitatis vestrae, *episcoporum ordine* » (*Epist.* 53, 1, 1-2 ; 2, 4).

6) *Ibid.*, 53, 1, 2-3.

de lettre, écrit vers 400, où l'évêque schismatique opposait la tradition donatiste à la tradition catholique.

Sur ces trois ouvrages de Petilianus, dont nous venons de parler, nous n'avons que des données assez vagues. Au contraire, son traité sur le baptême (*De unico baptismo*) nous est assez bien connu, et peut même être partiellement reconstitué.

Vers l'année 410, Augustin se trouvait à la campagne, probablement aux environs d'Hippone, avec ou chez un de ses amis, nommé Constantinus. Celui-ci lui montra un traité donatiste *Sur le baptême*, qu'il tenait d'un prêtre de la secte, et qui, suivant ce prêtre, était l'œuvre de Petilianus, évêque schismatique de Constantine. Pressé de réfuter ce traité, Augustin y consentit ; c'est alors qu'il composa, en le dédiant à son ami Constantinus, le livre intitulé *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum liber*[1].

Nous pouvons déterminer la date approximative des deux traités. Augustin nous apprend lui-même qu'il écrivit le sien en même temps que ses trois livres contre les Pélagiens, *De peccatorum meritis et remissione et de baptismo parvulorum ad Marcellinum* : c'est-à-dire, vers 410[2]. Or, il n'avait eu connaissance du traité donatiste que peu auparavant, par son ami Constantinus[3]. Étant donné la réputation de Petilianus et ses polémiques précédentes avec l'évêque d'Hippone, toujours si bien informé des choses d'Afrique, on a tout lieu de croire que ce traité donatiste était alors assez récent. Il est évidemment postérieur aux grands pamphlets de Petilianus, qui n'y font aucune allusion, tout en discutant les mêmes questions. Il a été composé entre 402 et 410, probablement vers 409.

Il est qualifié par Augustin tantôt de *liber*[4], tantôt de *sermo*[5]. Comme la plupart des traités polémiques du temps, il devait tenir, à la fois, du traité et du sermon. Ainsi que la réponse d'Augustin, il était intitulé *De unico baptismo*[6].

Au moment où il composa sa réfutation, Augustin avait quelques doutes sur l'origine de l'ouvrage. Il y désigne l'auteur par des termes vagues et des périphrases[7]. Plus tard, il eut

1) *De unico baptismo*, 1.

2) *Retract.*, II, 59-60.

3) *Ibid.*, II, 60 ; *De unico baptismo*, 1 ; 16, 27.

4) *Retract.*, II, 60.

5) *De unico baptismo*, 1 ; 16, 27 ; 18, 32.

6) « Librum autem etiam meum, in quo respondi, eumdem titulum habere volui, hoc est *De unico baptismo* » (*Retract.*, II, 60).

7) « Sermonem *De unico baptismo* ab eis compositum, a quibus baptismus iteratur » (*De unico baptismo*, 1). — « Ipse sibi, cui respondemus, opposuit » (*ibid.*, 7, 10). — « Iste contra quem disserimus » (*ibid.*, 7, 11) ; etc.

l'occasion de constater l'exactitude du renseignement que lui avait fourni son ami Constantinus ; et, dans ses *Rétractations*, il ne doute pas que le traité soit de Petilianus [1]. En effet, dans les fragments conservés, on reconnaît les idées favorites, les arguments et la manière de Petilianus ; les attaques contre les évêques catholiques de Constantine, et le caractère très significatif de ces attaques, y sont encore des indices d'authenticité [2]. Donc, l'attribution ne semble pas douteuse.

On peut se faire une idée nette du *De unico baptismo* de l'évêque donatiste, d'après les analyses et les fragments assez nombreux qu'Augustin a insérés dans sa réfutation. Au début, Petilianus reprochait aux Catholiques de porter devant le public les questions qui divisaient les deux Églises [3]. Puis, il justifiait longuement la thèse donatiste sur le baptême [4]. Il montrait que son Eglise, sur ce point, restait fidèle à la vieille tradition africaine, aux leçons de saint Cyprien [5]. Il essayait de prouver que les Catholiques de son temps s'étaient mis eux-mêmes hors la loi, en acceptant l'héritage des *traditores* du temps de Dioclétien [6]. Il attaquait enfin, avec une violence particulière, deux de ses compatriotes, Fortunatus, alors évêque catholique de Constantine, et le prédécesseur de Fortunatus, qu'il accusait, tout comme Augustin, d'être des Manichéens [7]. Tel était le contenu de l'ouvrage, et même, à peu de chose près, le plan ; car Augustin, dans sa réfutation, paraît avoir suivi son adversaire.

Entrons maintenant dans le détail. Dans son préambule, Petilianus reprochait aux Catholiques d'initier le public profane aux controverses des gens d'Église sur la question du baptême ; et, comme il disait dans son langage imagé, « de jeter les mystères au vent de la publicité [8] ». Le trait visait probablement Augustin, qui justement avait pour principe de soumettre au public ces controverses entre Églises rivales. En ce qui concerne spécialement le malentendu sur le baptême, notons que l'évêque d'Hippone avait publié, quelques années auparavant, un gros traité en sept livres, qui nous est parvenu, et qui est intitulé « Sur le baptême contre les Donatistes — *De baptismo contra Donatistas* [9] ». On peut donc supposer avec vraisem-

1) *Retract.*, II, 60.
2) *De unico baptismo*, 16, 29.
3) *Ibid.*, 1, 2.
4) *Ibid.*, 2, 3 ; 7, 9-12 ; 8, 13-14 ; 9, 15-16 ; 10, 17 ; 11, 18 ; 12, 20 ; 13, 21.
5) *Ibid.*, 13, 22 ; 14, 23.
6) *De unico baptismo*, 14, 23-24 ; 15, 26 ; 16, 27-30 ; 17, 31.
7) *Ibid.*, 16, 29.
8) *Ibid.*, 1, 2.
9) *De baptismo contra Donatistas* libri VII ; *Retract.*, II, 44.

blance que, cette fois encore, l'évêque schismatique de Constantine visait son éternel ennemi l'évêque catholique d'Hippone.

Après ces récriminations un peu naïves contre la prétendue indiscrétion de ses adversaires, qui avaient surtout le tort d'aimer les controverses au grand jour, Petilianus arrivait à la question du baptême. Cette question, il l'avait traitée déjà deux fois, à notre connaissance : dans ses deux pamphlets. On ne doit donc pas s'attendre à trouver, sur ce point, beaucoup de nouveau dans le nouvel ouvrage. En effet, le polémiste ne faisait guère ici que se répéter. Le plus souvent, il se contentait de reproduire ses arguments déjà connus, peut-être même avec moins de vigueur et de relief : c'est le destin ordinaire des écrivains qui se copient eux-mêmes.

Il lançait d'abord un argument préjudiciel, qu'il avait déjà servi dans ses ouvrages antérieurs, et auquel il tenait d'autant plus, mais qui, au fond, était un sophisme. A l'en croire, la supériorité du baptême donatiste était implicitement reconnue par les Catholiques eux-mêmes, puisque ceux-ci ne rebaptisaient pas les Donatistes convertis : « Où est le vrai baptême ? telle est la question, s'écriait-il. C'est si bien le mien, que ce baptême unique donné par moi, les sacrilèges eux-mêmes ne le redoublent pas [1]. » La réponse à ce sophisme était trop facile, et, plusieurs fois déjà, avait été apportée par Augustin. Aussi le Donatiste se gardait-il d'insister.

Il consentait donc à discuter la question en elle-même. Conformément à la théorie de sa secte, il soutenait que, seule, la véritable Eglise catholique, c'est-à-dire l'Eglise de Donat, pouvait conférer le baptême. Il résumait sa thèse dans cette formule : « Le vrai baptême est là où est la vraie foi [2]. » C'était, au fond, la théorie traditionnelle des Donatistes, mais renouvelée en apparence, et transportée du domaine des faits dans le domaine de l'orthodoxie.

A l'appui de son affirmation, Petilianus produisait différents textes bibliques. Il alléguait notamment le passage des *Actes* où il est dit que saint Paul, à Ephèse, fit rebaptiser au nom du Christ les gens qui déclaraient avoir reçu le baptême de Jean [3]. Petilianus en tirait cette conclusion : « Si l'on a baptisé après Jean, l'ami de l'Epoux, à plus forte raison doit-on baptiser après un hérétique [4]. » Argument qui, à première vue, pouvait paraître sans réplique, mais qui, en réalité, passait à côté de la question.

1. *De unico baptismo*, 2, 3.
2. *Ibid.*, 11, 18.
3. *Act. apost.*, 19, 1-5.
4. Augustin, *De unico baptismo*, 7, 9.

C'était l'avis des Catholiques africains. Ils objectaient que ce texte n'avait que faire dans la présente controverse, puisque les Ephésiens rebaptisés par saint Paul avaient reçu, non le baptême du Christ, mais le baptême de Jean. Petilianus connaissait bien cette objection. Il la reproduisait ici, et y répondait en détail : « On nous objecte peut-être : « Mais ces gens, que Paul « fit rebaptiser, avaient été baptisés du baptême de Jean, non du « baptême de Jésus-Christ. C'est pourquoi je dis qu'on ne doit pas « rebaptiser des gens qui ont été certainement baptisés, par des « traditeurs sans doute, mais pourtant au nom du Christ. » — A cette objection, répliquait Petilianus, le Seigneur Jésus-Christ a répondu par ces mots : « Celui qui n'assemble point « avec moi, disperse[1] » ; et une seconde fois : « Tous ceux qui « me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume « des cieux. En effet, bien des gens me diront ce jour-là : Sei-« gneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom ? « N'est-ce pas en ton nom que nous avons chassé les démons ? et « en ton nom, que nous avons fait plusieurs miracles ? Et alors je « leur dirai : Je ne vous connais pas, retirez-vous de moi, arti-« sans d'iniquité[2]. » En conséquence, il n'est pas douteux qu'ils ont perdu leur peine, les faussaires qui, au nom de Jésus-Christ sans doute, mais en commettant un sacrilège, ont osé opérer. Qu'ils le veuillent ou non, les traditeurs, par leurs sacrements sacrilèges, ne font qu'offenser le Christ. S'ils osent lui dire : « Nous avons prophétisé en ton nom », il leur répondra comme aux autres : « Retirez-vous de moi, artisans d'iniquité, je ne « vous connais pas. » Et la réponse sera méritée, parce que chez les indignes les causes sont semblables, qu'il s'agisse de baptiser ou de chasser les démons ou de faire d'autres miracles[3]. » Comme on le voit, le schismatique n'avait pas manqué l'occasion de retourner contre ses adversaires ces anathèmes de l'Evangile, dont les Catholiques avaient souvent accablé le parti de Donat.

Enchanté de sa victorieuse exégèse, Petilianus lançait un cri de triomphe : « J'ai tranché d'un mot la question, *solvi breviter quaestionem*[4]. » Puis il se félicitait hautement, lui et son Eglise, de suivre les traces de saint Paul : « J'ai baptisé en toute sécurité celui que tu as souillé, toi sacrilège. J'ai baptisé, dis-je, j'ai fait ce qu'a fait l'apôtre Paul[5]. » On reconnaît ici les bra-

1) Matthieu, *Evang.*, 12, 30. — Cf. 7, 11-12 ; 8, 13-14 ; 9, 15.
2) *Ibid.*, 7, 21-23.
3) Augustin, *De unico baptismo*, 7, 10.
4) *Ibid.*, 9, 15.
5) *Ibid.*, 13, 21.

vades de l'auteur des pamphlets, et sa promptitude amusante à se décerner des brevets de victoire.

De la théorie, il passait aux questions de fait. Et d'abord, pour justifier la pratique des Donatistes, qui rebaptisaient les Catholiques convertis, il rappelait que son Eglise conservait sur ce point la vieille tradition africaine, celle de Cyprien et des prédécesseurs de Cyprien, Agrippinus de Carthage et le concile de soixante-dix évêques qui avaient déclaré non valable le baptême des hérétiques [1]. Historiquement, le fait était exact; aussi l'argument était-il de nature à causer quelque embarras aux Catholiques africains. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone s'était déjà longuement expliqué là-dessus dans son grand traité « Sur le baptême contre les Donatistes », que Petilianus devait connaître [2].

Une autre question de fait, de toutes la plus importante, c'était le schisme, la rupture déjà séculaire entre les deux Eglises locales. Pour les Donatistes, qui se prétendaient, qui même se croyaient, les vrais et les seuls Catholiques, la responsabilité du schisme incombait tout entière aux soi-disant Catholiques, qui, par leurs capitulations d'autrefois, s'étaient mis eux-mêmes hors de l'Eglise. Petilianus développait avec complaisance ce vieux thème, toujours fertile en récriminations et en injures. Voici comment il justifiait théoriquement le schisme des premiers Donatistes : « Dans une même communion de sacrements, les méchants souillent les bons. C'est pourquoi l'on doit se séparer du corps de la communauté, pour échapper à la contagion des méchants, et pour éviter que tous périssent également [3]. » Tel était le principe : suivaient les nombreux textes bibliques qui étaient censés le confirmer [4].

De ce principe, on devait encore justifier l'application, en montrant comment les soi-disant Catholiques étaient devenus ces « méchants », dont on avait dû se séparer « pour échapper à la contagion ». Ici intervenait l'histoire, ou ce qu'on appelait ainsi dans le parti de Donat. Suivant la tradition constante de son Eglise, tradition antérieure au schisme lui-même, dont elle avait été l'une des causes ou le prétexte, Petilianus incriminait la conduite de Mensurius, évêque de Carthage, et de son archidiacre Caecilianus, au temps de la persécution de Dioclétien. Mais il n'apportait contre eux aucune preuve; il se

1) *De unico baptismo*, 13, 22.

2) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 et suiv.

3) *De unico baptismo*, 14, 23.

4) *Ibid.*, 14, 24.

contentait d'affirmer leur culpabilité, devenue comme un dogme pour son Eglise[1].

Aux traditeurs de Carthage, Petilianus joignait ceux de Rome. On se souvient que, renchérissant encore sur ses devanciers, il étendait jusqu'en Italie le champ géographique de ses anathèmes rétrospectifs. Sur la foi de traditions tardives, plus que suspectes, il mettait directement en cause plusieurs papes du temps de Dioclétien ou de Constantin : d'abord, le pape Marcellinus, puis trois de ses prêtres, qui après lui avaient gouverné tour à tour l'Eglise romaine, Melchiade, Marcellus, Silvester. Petilianus les accusait tous les quatre d'avoir remis aux païens des livres sacrés, et d'avoir brûlé de l'encens sur les autels des dieux. Pour ce double crime, il traitait tous ces papes de « scélérats » et de « sacrilèges » (*sceleratos et sacrilegos*). Mais, ici encore, il ne donnait aucune preuve[2].

Pour rendre plus odieuse la prétendue *traditio* des papes de ce temps-là, Petilianus comparait leur conduite à celle de leurs prédécesseurs. A ce propos, il énumérait dans l'ordre chronologique (*per ordinem*) tous les évêques de Rome, au moins depuis le début du troisième siècle ; il prolongeait son catalogue jusqu'au temps où il écrivait[3]. D'ailleurs, ces Fastes épiscopaux de l'Eglise romaine ne manquaient point de piquant ; ils étaient étrangement bigarrés. L'auteur y annexait à l'Eglise de Donat la chaire de saint Pierre. Depuis le règne de Constantin, il rejetait systématiquement, comme héritiers des traditeurs, tous les papes de l'Eglise officielle ; et il leur substituait les évêques donatistes de Rome. Il énumérait dans l'ordre de succession tous ces prétendus papes, chers au parti de Donat : depuis les premiers clercs missionnaires, évêques intérimaires (*interventores adventitii*), que le parti envoyait de Carthage au petit groupe des frères établis dans la capitale de l'Empire[4], jusqu'aux évêques régulièrement investis qui plus tard gouvernèrent la misérable communauté, et dont le dernier, un certain Felix, devait paraître en 411 à la Conférence de Carthage[5].

Quant aux soi-disant Catholiques, africains ou romains, de son temps, Petilianus faisait leur procès d'un mot : à ces héritiers des traîtres, il ne reconnaissait même pas le titre de chrétiens[6]. S'il ne les traitait pas de païens, c'était pour dénoncer

1) *De unico baptismo*, 16, 28-30; 17, 31.
2) *Ibid.*, 16, 27-28 et 30.
3) *Ibid.*, 14, 23.
4) *Ibid.*, 16, 28.
5) Cf. Optat, II, 4 ; *Collat. Carthag.*, I, 149 ; 157-161.
6) Augustin, *De unico baptismo*, 15, 26 ; 16, 27-30.

en eux des Manichéens[1]. On sait qu'il n'y avait pas pour lui de pire injure. Aussi prodiguait-il ce traitement de faveur à ses adversaires les plus gênants[2] : par exemple, aux chefs de l'Eglise ennemie dans sa ville épiscopale.

Vers la fin de son ouvrage, il attaquait spécialement l'Eglise catholique de Constantine, dont il passait en revue les évêques depuis le schisme. A tous, il découvrait des tares, ce qui l'autorisait à les injurier copieusement. Quand il arrivait aux contemporains, aux deux derniers évêques, ceux qu'il avait connus personnellement et que tout le monde connaissait autour de lui, il paraît avoir éprouvé quelque embarras : il ne pouvait guère présenter comme des coquins deux hommes qui étaient évidemment de très honnêtes gens, et, par surcroît, des gens distingués, des lettrés. Fortunatus, l'évêque actuel, était un ami d'Augustin[3]; quant à Profuturus, le prédécesseur de Fortunatus, c'était un élève du même Augustin, sorti du couvent-séminaire d'Hippone[4]. Aux yeux d'un Donatiste, c'était là, pour eux, une médiocre recommandation. Par là même, ils devenaient suspects à une farouche orthodoxie. On se rappelle que Petilianus, dans ses ouvrages antérieurs, affectait de considérer l'évêque d'Hippone comme un simple Manichéen[5]. Cette fois encore, il n'hésita pas : il affirma que les deux derniers évêques catholiques de Constantine, ces amis d'Augustin, étaient comme lui des Manichéens honteux[6].

Ces invectives contre l'Eglise catholique de Constantine, et le catalogue bariolé des papes, étaient les parties les plus originales de ce traité « Sur le baptême unique », qui sans doute n'était pas sans valeur, mais qui, à tous les points de vue, ni pour l'intérêt du sujet, ni pour la richesse de l'argumentation, ni pour l'imprévu des invectives, ni pour la forme et les trouvailles d'expression, ne pouvait soutenir la comparaison avec les deux pamphlets antérieurs du même écrivain. Polémiste avant tout, et médiocre docteur, Petilianus n'était lui-même que dans l'ardeur des polémiques. Le docteur est bien pâle, en face du pamphlétaire ou de l'orateur.

1) Augustin. *De unico baptismo*, 16, 29.

2) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11 ; 16, 19 ; 17, 20.

3) *Epist.* 53 et 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1.

4) *Epist.* 38 ; 71, 1, 2 ; 72, 1.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; 25, 30.

6) *De unico baptismo*, 16, 29.

V

Petilianus orateur. — L'avocat. — L'orateur de concile. — Petilianus à la Conférence de Carthage en 411. — Il est un des *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste. — Rôle prépondérant qu'il joua dans cette assemblée. — Son attitude hautaine et intransigeante. — Ses querelles. — Ses habiletés d'avocat. — Ses tentatives d'obstruction. — Ses innombrables discours et ses interruptions. — Première séance. — Chicanes de Petilianus. — Ses obstructions. — Ses interventions lors de la vérification des signatures. — Ses discussions avec Aurelius de Carthage, avec Alype de Thagaste. — Seconde séance. — Nouvelles obstructions de Petilianus. — Troisième séance. — Obstructions et discours de Petilianus. — Nouvelles discussions avec Alype. — Duel oratoire avec Augustin. — Caractère de cette éloquence.

Petilianus n'a pas été seulement un vigoureux pamphlétaire ; il a été, de plus, un véritable orateur, qui partout marquait sa place aux premiers rangs. Il s'est signalé, tour à tour, comme avocat et comme orateur de concile.

Avocat, il le fut d'abord de métier ; il l'était d'éducation, et, probablement, de nature. Ses adversaires, à commencer par Augustin, lui reconnaissaient sans hésiter ce genre de mérite. Comme beaucoup des évêques africains du temps, il s'était formé dans les écoles de rhéteurs, où il avait reçu, très complète, l'instruction à la mode, qui préparait directement à l'éloquence du barreau [1]. Aussitôt sorti des écoles, il avait exercé avec un grand succès la profession d'avocat [2]. Il s'était fixé à Constantine, sa ville natale, où il fut pendant sa jeunesse le roi du barreau. Il serait sans doute resté avocat toute sa vie, et aurait continué de vivre en paix avec l'Eglise catholique qui le comptait parmi ses catéchumènes, si les Donatistes de l'endroit, par un coup de force, ne l'avaient entraîné dans le schisme et les luttes d'Eglises [3]. Ce qui explique le coup de force des sectaires, c'est précisément son succès au barreau, sa réputation d'orateur. Devenu l'évêque donatiste de Constantine, l'ancien avocat se donna tout entier à sa mission nouvelle, et l'on a vu ce qu'il apporta d'ardeur ou d'indomptable ténacité dans les âpres revendications de son parti. Mais, dans ces fonctions si différentes, il resta toujours avocat. Dans ses discours ou dans ses actes, dans ses mandements comme dans ses pamphlets,

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

2) *Ibid.*, III, 16, 19 ; *Collat. Carthag.*, III, 57.

3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 104, 239 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

c'est également en avocat qu'il a parlé ou agi, combattu ou discuté, prêché ou maudit. C'était l'impression d'Augustin, qui ne se fait pas faute de le lui reprocher[1]. C'est encore aujourd'hui l'impression très vive des lecteurs les plus compétents. Au lendemain du jour où nous avions reconstitué et publié la Lettre pastorale adressée par Petilianus à son clergé, nous avons entendu des avocats du barreau parisien, des juristes, parler avec admiration des habiletés oratoires ou juridiques du vieil évêque de Constantine, et saluer en lui un lointain confrère.

Avec ces dons d'orateur, joints à des qualités d'homme d'action, Petilianus était tout désigné pour jouer un rôle prépondérant comme orateur de concile. Malheureusement, cette partie de son œuvre ne nous est connue que d'une façon incomplète. Nous ne savons rien de précis sur l'action qu'il a pu exercer dans les conciles proprement dits de son parti. Nous constatons seulement sa présence dans un synode de Numidie en 418 ou 419[2]; mais à cette date, quand son Église était partout proscrite, quand lui-même était exilé de Constantine, il ne pouvait qu'enregistrer la débâcle de son parti et maudire les persécuteurs. Nous devons donc renoncer à suivre l'évêque-avocat dans les conciles proprement dits. En revanche, nous le voyons à l'œuvre dans une assemblée fameuse, qui est bien encore une sorte de concile contradictoire, et dont le procès-verbal sténographié nous a conservé entièrement tous ses discours : dans la célèbre Conférence de Carthage. Grâce à cet énorme dossier, on peut se faire une idée nette de ce que fut l'orateur : un orateur qui n'était pas muet ces trois jours-là, puisqu'il y prit la parole près de cent cinquante fois, et souvent pour prononcer de longs discours.

On sait que Petilianus fut, en 411, à la Conférence de Carthage, l'un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste[3]. Tandis que son primat, le médiocre et lamentable Primianus de Carthage, s'effaçait de gré ou de force et s'enfermait dans un silence prudent, l'évêque schismatique de Constantine, hardi, plein de ressources, avisé, toujours prêt pour l'attaque comme pour la riposte, prit la direction du parti, et soutint vaillamment la lutte, du moins jusqu'au moment où la situation lui parut désespérée. Dans cette joute solennelle

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv.; 16, 19 et suiv.; 59-71.

2) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

3) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208; II, 2 et 12; III, 2, etc.

entre les deux Eglises africaines, il eut les attitudes et les initiatives d'un chef : en face d'Augustin, qui semblait y personnifier le Catholicisme, il y représentait vraiment le Donatisme. Avec son collègue Emeritus, évêque de Caesarea, il organisa savamment et mena patiemment l'obstruction, qui était dans le plan des schismatiques. Il se montra le plus ferme champion de sa secte : orateur énergique, hautain et intransigeant, en même temps qu'avocat retors. Il fut constamment sur la brèche, comme l'atteste le procès-verbal des séances.

Voici de petites scènes qui peignent l'homme. A la première séance, le président Marcellinus invite les évêques des deux partis à siéger : autrement dit, à s'asseoir [1]. Petilianus déclare qu'il s'y refuse, et, avec lui, tous les Donatistes [2]. Il ne daigne pas alors dire pourquoi, mais les assistants connaissaient la raison ordinairement alléguée par les schismatiques : les saintes Ecritures ne permettaient pas aux « justes » de siéger avec les « impies », c'est-à-dire avec les Catholiques. A la seconde séance, la scène se renouvelle : encore plus étrange, par l'exposé des motifs. Dès l'entrée des évêques, le président leur dit : « A l'audience précédente, je vous ai plusieurs fois offert de vous asseoir : le fait est établi. Maintenant encore, je vous prie instamment de daigner vous asseoir [3]. » Tandis que les évêques catholiques gagnent leurs sièges, Petilianus refuse de nouveau : « Ce que nous n'avons pas fait à l'audience précédente, nous n'osons le faire aujourd'hui. » Comme le président insiste, Petilianus reprend : « En l'absence de nos pères, nous ne pouvons nous asseoir ; d'autant mieux que la Loi divine nous défend de siéger avec des adversaires comme ceux-ci [4]. » En vain, le président fait observer que c'est le condamner lui-même à rester debout, par politesse. Pendant que les évêques catholiques se lèvent à leur tour et que le président fait emporter son siège, Petilianus se contente d'ajouter : « Qu'il soit bien établi au procès-verbal, que tu fais cela par ta propre volonté, non par la nôtre [5]. » Et, comme le président observe qu'il ne peut procéder autrement, le farouche sectaire conclut : « C'est un honneur que tu nous rends [6]. » Le résultat le plus clair de cette fantaisie d'intransigeance, c'est que le président et les évêques des deux partis durent rester debout pendant trois jours.

Ailleurs, ce sont des scènes de violence : mais d'une violence

1) *Collat. Carthag.*, I, 144.
2) *Ibid.*, I, 145.
3) *Ibid.*, II, 3.
4) *Collat. Carthag.*, II, 1.
5) *Ibid.*, II, 6.
6) *Ibid.*, II, 7.

si bien mêlée de chicanes imprévues, qu'elles tournent parfois au comique. Sous tous les prétextes, Petilianus prend à partie tel ou tel de ses adversaires. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, il attaque, injurie ou menace celui qui était vraiment sa « bête noire », son collègue et rival catholique de Constantine : ce Fortunatus, que naguère il traitait de Manichéen [1], et en qui maintenant il croyait devoir maudire le persécuteur de son Église [2]. A d'autres moments, ce sont des querelles avec Aurelius de Carthage [3], surtout avec Alype de Thagaste, l'ami d'Augustin, dont la charité n'était pas toujours patiente [4]. Enfin, pendant la dernière séance, Petilianus tient résolument tête à Augustin lui-même, qu'il ne ménage pas davantage, e dont il rétorque avec insolence les arguments, et dont il conteste même l'ordination [5]. Petilianus était de ces orateurs qui toujours déchaînent autour d'eux la bataille et l'injure, mais sans jamais perdre de vue leur objectif, et pour qui l'injure même est un moyen de démonstration.

En effet, dans cette Conférence de Carthage, Petilianus ne se montre pas seulement hautain, intransigeant et querelleur ; il se montre aussi un habile avocat.

Sa première habileté, ou, si l'on veut, le secret de sa force, c'est son évidente et ardente conviction. On le voit bien au ton dont il parle de Donat, le prophète, le « dieu » de la secte. Au début de la seconde séance, il proteste contre les passages du procès-verbal de la séance antérieure, où les évêques de son Église, qui avait la prétention de représenter la véritable Église catholique, étaient désignés comme « évêques du parti de Donat [6] ». Mais, tout en protestant par principe contre cette appellation, il ne manque pas l'occasion de glorifier son grand Donat : « Nous sommes, dit-il, les évêques de la vérité du Christ notre Seigneur : nous le déclarons, et cela a été souvent reconnu dans les actes publics. Quant à Donat, un homme de sainte mémoire, d'une gloire de martyr, notre prédécesseur, l'ornement de l'Église de cette ville (Carthage), nous le vénérons selon son rang et son mérite [7]. » A la séance suivante, il recommence le panégyrique de son grand homme : « Maintenant encore, dit-il, je déclare que mon premier chef est et a été Donat, un homme de bienheureuse et sainte mémoire, évêque de

1) Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29.
2) *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139.
3) *Ibid.*, I, 158-163.
4) *Ibid.*, I, 122-125 ; 136-137 ; 181-185 ; 207-208 ; III, 25-34.
5) *Collat. Carthag.*, III, 226-247. — Cf. III, 52-55 ; 203-207 ; 217-222.
6) *Ibid.*, I, 1-2 ; 4-5 ; 10 ; 14 ; etc.
7) *Ibid.*, II, 10.

cette ville, dont les mérites ont éclaté en une telle floraison que le temps lui-même n'effacera point la gloire de ces temps-là [1]. » Pour l'évêque de Constantine, comme pour la plupart des gens de sa secte, l'Église du Christ était surtout l'Église de Donat

Dans la défense de ses idées et des principes de son parti, principes qui pour lui sont au-dessus de toute contestation, Petilianus apporte des habiletés et des roueries d'avocat. C'est un curieux spectacle que celui de ses tentatives toujours renouvelées d'obstruction. Il connaît à fond les règles, les ressources et les ruses d'une double procédure, dont il use et abuse sans vergogne : procédure du barreau, et procédure d'Église. Mis en échec sur un point, il prend aussitôt l'offensive sur un autre. Il n'est jamais complètement battu, parce que jamais il ne s'avoue vaincu. Par là, il déconcerte le président, et trouble parfois jusqu'à ses adversaires. Tantôt par des discours en règle, tantôt par de brèves et tranchantes observations, tantôt par de vives interruptions ou d'injurieuses personnalités, toujours il trouve moyen d'entraver la marche des débats. Par moments, le procès-verbal des séances semble le procès-verbal des obstructions imaginées par Petilianus, de ses scrupules juridiques ou de ses chicanes [2].

Pour se rendre compte du rôle prédominant que joua l'évêque de Constantine dans cette assemblée de Carthage, et pour saisir sur le vif les ressources multiples de son éloquence, il faut le suivre dans les débats confus des trois séances, et noter au moins quelques-uns des discours qu'il prononça au cours des principales discussions.

Dès l'ouverture de la première séance, le 1er juin, il est sur la brèche. De tous les évêques, il est le premier qui prenne la parole. Il le fait, d'ailleurs, avec sa mauvaise grâce et son âpreté ordinaire. Après la lecture d'un de ses édits de convocation, le président Marcellinus insiste sur une des clauses de cet édit, qui lui paraissait de nature à rassurer complètement les schismatiques sur son entière impartialité : « L'édit qu'on vient de lire, dit-il, sera inséré dans le procès-verbal de la présente audience. Il établit que je vous ai fait nettement cette proposition : si vous le vouliez, votre parti pourrait élire un second juge enquêteur (*cognitor*), qui siégerait avec moi. Si ce juge est là, qu'il veuille bien entrer [3]. » Petilianus intervient aussitôt

1) *Collat. Carthag.*, III, 32.

2) *Ibid.*, I, 29 ; 53 ; 61-70 ; 145 ; 165 ; II, 3-7 ; 10 ; 20-23 ; 35-43 ; III, 30-34 ; 75 ; 138 et suiv. ; 149 ; etc.

3) *Collat. Carthag.*, I, 6.

pour décliner brutalement cette faveur au nom de son parti : « Nous n'avons pas à élire un second juge, nous qui n'avons pas demandé le premier [1]. » On n'est pas plus discourtois.

Cette question réglée, l'évêque de Constantine prend l'offensive, tout en déclarant qu'il ne veut pas la prendre. Il déclare que le rôle d'accusateurs incombe aux Catholiques, puisqu'ils ont sollicité la réunion de la conférence. Il a soin, d'ailleurs de faire à l'avance toutes ses réserves sur les résultats de la controverse : « Toutes réserves faites pour nos droits, en ce qui touche aux personnes et à la cause, nous attendons que nos adversaires produisent leurs griefs, eux qui ont réussi à obtenir cette conférence [2]. » Ainsi, avant toute discussion, l'avocat se ménage une échappatoire.

Cependant, avant d'ouvrir les débats, le président fait terminer la lecture des pièces du dossier. Le dernier document lu par les greffiers était un second édit de Marcellinus lui-même, où le commissaire impérial s'était encore efforcé de rassurer d'avance et d'amadouer les schismatiques [3]. Obligé d'en convenir, Petilianus remercie le président pour ses promesses d'impartialité. Mais, bien vite, il revient à la charge. Il demande impérieusement que ses adversaires précisent pourquoi ils ont réclamé une conférence : « Tu as rempli noblement ton rôle, en promettant d'être juste pour les parties, et plein d'attentions pour les oreilles du public. Mais tout cela est antérieur à la cause, et n'est pas de la cause. Aussi, nous adressons d'abord à ta puissance cette demande : ordonne à celui qui s'est démené pour me faire convoquer par des édits, pour m'arracher à mon siège épiscopal, pour m'imposer les fatigues de la route, ordonne-lui de produire sa requête. Qu'il dise pourquoi il a désiré ma présence. Alors je saurai si je dois ou ce que je dois répondre [4]. » Ce que l'avocat savait bien, c'est qu'il était décidé à ne pas répondre, ou à répondre à côté.

Bientôt, en effet, commencent les obstructions, qui se renouvelleront jusqu'à la fin de la séance. Les Catholiques, prétend Petilianus, sont arrivés en retard, ils ont laissé passer le délai fixé par les édits ; donc, la conférence ne peut avoir lieu, et le juge doit les condamner par défaut [5]. En outre, la désignation de mandataires est contraire aux usages de l'Église [6]. Cependant, l'avocat n'insiste pas là-dessus. C'est qu'il entrevoit, dans

1) *Collat. Carthag.*, I, 7.
2) *Ibid.*, I, 9.
3) *Ibid.*, I, 10.
4) *Collat. Carthag.*, I, 12.
5) *Ibid.*, I, 29.
6) *Ibid.*, I, 53.

le contrôle de la nomination de ces mandataires, une mine presque inépuisable d'obstructions nouvelles. Il réclame la vérification de toutes les signatures du *mandatum* des Catholiques [1]. C'est, pour lui, l'occasion d'une série de discours, où il expose ses raisons. Les Catholiques, dit-il, ne sont pas si nombreux qu'ils le prétendent ; beaucoup de leurs évêques étant absents, il peut y avoir des mandants fictifs [2] ; c'est pourquoi les Donatistes désirent constater par eux-mêmes la présence de tous les évêques de l'Église rivale [3]. De plus, les Catholiques ont récemment augmenté le nombre de leurs évêchés ; par exemple, ils en ont institué deux dans le diocèse de Constantine, trois dans le diocèse de Milev [4] ; le président doit donc contrôler, par un appel nominal, la présence et le nombre des mandants de chaque parti [5]. Après l'appel interminable de tous les Catholiques, Petilianus demande qu'on procède de même pour les Donatistes : on pourra constater ainsi que l'Eglise de Donat l'emporte en Numidie par le nombre de ses évêchés [6]. Et, de nouveau, retentit l'appel nominal. Et les heures passent. Et le président ne réussit pas à ouvrir le véritable débat. Et Petilianus triomphe.

De sa triomphante obstruction sur le double *mandatum*, il sait encore faire sortir incidemment d'autres obstructions. Tandis que se poursuit monotone l'appel nominal, et que les noms d'évêques tombent lentement, un à un, de la bouche des greffiers, il écoute avec une héroïque attention, prêt à rectifier, à protester, à accuser. Il estime, en effet, que les Donatistes doivent contrôler eux-mêmes, publiquement, toutes les signatures de leurs adversaires. Aussi, pendant ces longues et fastidieuses procédures de la vérification, le procès-verbal enregistre, à tout moment, ses interventions autoritaires, généralement agressives.

Par exemple, un greffier lance le nom d'un évêque de Libertina, en Proconsulaire. Aussitôt, Petilianus prend la parole pour faire remarquer que, là comme ailleurs, les Catholiques ont arbitrairement morcelé le diocèse : « Dans un seul diocèse, celui de notre collègue Ianuarius ici présent, oui, dans un seul diocèse, vous avez installé contre lui quatre évêques : simplement pour augmenter votre nombre... Oui, vous êtes quatre contre un [7]. » Ailleurs, Petilianus constate que l'évêque catholique est un ancien Donatiste, récemment converti [8]. Ou bien, l'ora-

1) *Collat. Carthag.*, I, 59.
2) *Ibid.*, I, 61.
3) *Ibid.*, I, 63.
4) *Ibid.*, I, 65.
5) *Collat. Carthag.*, I, 70. — Cf. I, 92 ; 96 ; 110.
6) *Ibid.*, I, 165.
7) *Ibid.*, I, 117 et 119.
8) *Ibid.*, I, 121.

teur s'étonne que Fortunatianus de Sicca et Fortunatus de Constantine puissent être à la fois mandants et mandataires : « Jamais personne, s'écrie-t-il, ne s'est donné à soi-même un mandat [1]. » Singulière chicane, assurément, puisque Petilianus lui-même était exactement dans le même cas.

A d'autres moments, c'est sur ses amis les Donatistes, ou sur leurs diocèses, qu'il fournit des renseignements. D'ordinaire, il veut simplement expliquer pourquoi telle ou telle localité n'est pas représentée dans le *mandatum* de son parti : c'est que l'évêque est mort, ou qu'il est malade, ou que pour une raison quelconque « il n'a pu venir, il a envoyé une lettre d'excuse [2] ». Parfois, dans cette localité, les Donatistes ont seulement un prêtre : l'orateur l'avoue, mais l'aveu lui coûte [3]. Certains cas sont vraiment délicats : il s'agit d'expliquer comment un collègue absent, qui n'a pas quitté sa ville épiscopale, a pu signer le *mandatum* à Carthage [4], ou même, comment un autre collègue a pu donner sa signature après sa mort [5]. Jusque dans ces cas-là, Petilianus essaie de justifier ses amis : on ne s'étonne pas qu'il s'empêtre alors dans ses habiletés.

Comme bien l'on pense, durant ces orageuses vérifications de signatures, les Catholiques ne restaient pas muets : d'où, fréquemment, de vives discussions, qui facilement dégénéraient en disputes. Ici encore, Petilianus était au premier rang. On connaît ses querelles avec son collègue catholique de Constantine [6]. Le voici, maintenant, aux prises avec Aurelius de Carthage, puis avec Alype de Thagaste.

Avec Aurelius de Carthage, l'occasion de la dispute fut l'appel du nom de Felix, l'évêque donatiste de Rome [7]. Ce Felix avait fui, comme beaucoup de Romains, devant l'invasion des Goths. Se trouvant à Carthage, il s'était mêlé aux assemblées de son parti, dont il avait signé le *mandatum* : l'un des premiers, aussitôt après les primats de Numidie et de Carthage. A l'appel du nom de Felix, suivi de son titre d'évêque de Rome, Aurelius de Carthage, comme chef officiel de l'Église africaine, croit devoir protester : « Eh bien ! observe-t-il, en voilà un qui se dit évêque de la ville de Rome. Pourquoi empiéter sur les droits d'un absent » (c'est-à-dire du pape) [8] ? Petilianus intervient, pour justifier la présence de cet intrus dans une assem-

1) *Collat. Carthag.*, I, 110.
2) *Ibid.*, I, 120-121.
3) *Ibid.*, I, 126.
4) *Ibid.*, I, 201.
5) *Collat. Carthag.*, I, 207-208.
6) *Ibid.*, I, 138-139.
7) *Ibid.*, I, 157.
8) *Ibid.*, I, 158.

blée d'évêques africains : « La raison qui a amené ici Felix, personne ne l'ignore. Que toute la noblesse romaine est ici, vous le savez bien. Le même ouragan et la même nécessité ont amené ici Felix. Pour ne pas avoir l'air de se séparer de nous, il a signé, lui aussi, le *mandatum* [1]. » Aurelius ne se tient pas pour satisfait : « Nous aurions pu, nous aussi, faire venir des évêques d'outre-mer, pour ajouter leurs noms aux signatures de notre *mandatum* [2]. » Après une intervention conciliante du président, Aurelius reprend : « Il est bien établi que nous n'avons pas laissé empiéter sur les droits d'un absent [3]. » — « Eh bien ! réplique Petilianus, qu'en toute chose ils suivent cette règle et s'y tiennent : qu'ils renoncent à parler pour des absents et des gens d'outre-mer. » — « Oui, répond Aurelius, il est bien établi que nous l'avons déclaré : c'est Innocentius qui est l'évêque de la ville de Rome [4]. » Il avait fallu cet incident un peu extraordinaire, la présence inattendue d'un pape donatiste, pour que le primat d'Afrique, ordinairement si calme dans sa fermeté, se départît un instant de son sang-froid.

Alype de Thagaste, l'élève et l'ami d'Augustin, était plus prompt à partir en guerre : presque autant que Petilianus, il était d'instinct batailleur et d'esprit mordant. En outre, les deux évêques numides, presque voisins, paraissent avoir eu l'un contre l'autre une animosité particulière. Entre eux, pendant les vérifications de signatures, les querelles furent incessantes, renaissant à propos de tout.

On lit le nom de Victorianus, évêque catholique de Musti, en Proconsulaire. Celui-ci se présente et dit : « J'ai contre moi Felicianus de Musti et Donatus de Turris [5]. » Il s'agit de ce Felicianus le Maximianiste, contre qui les Primianistes montrèrent tant d'acharnement. Alype ne manque pas l'occasion d'évoquer le souvenir, qu'il sait être désagréable à ses adversaires, de ces querelles entre schismatiques : « A propos du nom de Felicianus, est-ce que celui-ci est dans la communion de Primianus [6] ? » Mais, déjà, gronde Petilianus : « Qui t'a donné ce genre de mandat, et au nom de qui exiges-tu cette explication ? Veux-tu donc prendre le masque de ceux qui sont dehors [7] ? » Alype répond tranquillement : « Soit, qu'il réponde à ma question [8]. » — « Cela relève du fond de l'affaire [9] », réplique assez

1) *Collat. Carthag.*, I, 159.
2) *Ibid.*, I, 160.
3) *Ibid.*, I, 162.
4) *Ibid.*, I, 163.
5) *Ibid.*, I, 121.
6) *Collat. Carthag.*, I, 122.
7) *Ibid.*, I, 123.
8) *Ibid.*, I, 124.
9) *Ibid.*, I, 125.

piteusement Petilianus. Le coup a porté juste, puisque le terrible sectaire bat en retraite.

Il essaie bientôt de prendre sa revanche. Cette fois, c'est Alype lui-même qui est en cause, pour s'être félicité tout haut de la déroute du parti de Donat dans sa ville épiscopale de Thagaste, la patrie d'Augustin. A l'appel de son nom, Alype proclame la victoire des Catholiques dans son diocèse : « Thagaste a la joie de voir rétablie l'antique unité. Plaise à Dieu que la même joie nous soit donnée pour toutes les autres localités [1] ! » — « Funeste unité, s'écrie Petilianus, funeste unité, qui à l'innocence unit le crime. Pas de mélange possible entre les deux choses [2]. » Alype ne s'émeut guère de ce coup de boutoir.

Un peu plus tard, la querelle reprend à propos de tous ces nouveaux diocèses qu'avaient récemment créés les deux partis. Le greffier vient de lire les noms d'une série d'évêques donatistes, qui gouvernaient d'insignifiantes communautés dans de misérables bourgs, inconnus même de la plupart des Africains. Alype prend la parole pour constater le fait : « Consignez au procès-verbal que tous ces gens-là ont été ordonnés évêques dans des propriétés rurales (*villae*) ou dans des domaines (*fundi*), non dans des cités [3]. » Petilianus n'est pas long à retourner l'accusation : « Toi aussi, tu as beaucoup d'évêques dispersés dans toutes les campagnes. Bien mieux, là où tu as des évêques en foule, tu as bien là des évêques, oui, mais sans fidèles [4] ». En fait, sur ce point, les deux adversaires avaient également raison.

Tous deux encore avaient raison, quand ils se reprochaient mutuellement les moyens employés par l'autre parti pour grossir artificiellement le nombre de ses adhérents. « Qu'il soit bien attesté, dit Alype, que nos adversaires veulent insérer même les noms des absents. Nous avons donc le droit, nous aussi, d'insérer dans le procès-verbal les noms de tous les évêques catholiques qui, pour cause de maladie ou pour une raison quelconque, n'ont pu se présenter [5]. » A quoi Petilianus réplique : « Puisque la partie adverse a notifié et attesté qu'elle a des absents, nous faisons, nous aussi, une déclaration analogue. Beaucoup des nôtres, empêchés par des nécessités diverses ou par leur mauvaise santé, ne sont pas venus. En outre, beaucoup de nos sièges, maintenant, sont vacants : il n'a pu encore

1) *Collat. Carthag.*, I, 136.
2) *Ibid.*, I, 137.
3) *Ibid.*, I, 181.
4) *Collat. Carthag.*, I, 182.
5) *Ibid.*, I, 184.

y être pourvu par l'ordination d'évêques. Que cela, aussi, soit consigné au procès-verbal [1]. » Satisfaction fut donnée aux deux orateurs, puisque leurs déclarations figurent au procès-verbal.

Mais où la querelle s'envenime surtout, c'est quand Petilianus cherche à expliquer comment la signature d'un de ses collègues, mort en route, pouvait se trouver sur le *mandatum* signé à Carthage. Après constatation du fait, Alype dit d'un air de dédain : « Il suffit qu'on les ait pris sur le fait. Continuons. » Petilianus réplique brutalement : « Tu n'as rien pris du tout. Tu argumentes contre la vérité. » — « C'est toi qui l'as dit », répond Alype [2]. Le président lui-même s'étonne de l'effronterie du Donatiste. Avec son ferme bon sens, il lui pose ce dilemme embarrassant : « S'il est vrai, comme vous l'affirmez, que cet évêque est mort en route, sa signature est évidemment fausse ; si au contraire il a signé lui-même, il n'a pu mourir en route. » Décontenancé un instant, Petilianus balbutie : « N'est-ce pas le fait d'un homme, de mourir ? Est-ce qu'on ne voit pas des mourants signer leur testament ? » — « Oui, lui crie Alype, c'est le fait d'un homme, de mourir ; mais ce n'est pas le fait d'un galant homme, de tromper. » Pourtant, dans l'intervalle, le Donatiste a trouvé son explication : « Ce n'est pas tromper : il a pu mourir en route au retour [3]. » Et Petilianus, cette fois encore, fut convaincu qu'il avait eu le dernier mot.

En tout cas, ce jour-là, il avait atteint son objectif. Toutes ces chicanes et ces querelles avaient rempli bien des heures ; la nuit arrivait. Le président dut ajourner les débats.

La seconde séance, qui eut lieu le surlendemain, fut encore toute en obstructions et en chicanes. C'est dire qu'on y entendit souvent la voix de Petilianus. Successivement, il déclare que les vrais chrétiens, comme lui et ses amis, ne peuvent s'asseoir dans la même salle que des impies comme les pseudo-Catholiques [4] ; il proteste contre le nom d' « évêques du parti de Donat — *episcopi partis Donati* », donné aux évêques de son Eglise dans le procès-verbal de la première séance [5] ; il proteste encore contre l'article du règlement de la Conférence, qui obligeait tout orateur à signer toutes les paroles prononcées par lui [6] ; au reproche qu'on lui adresse de ne pas observer ce règlement, il réplique que ses adversaires ont contrevenu à

1) *Collat. Carthag.*, I, 185.
2) *Ibid.*, I, 207.
3) *Ibid.*, I, 208.
4) *Collat. Carthag.*, II, 3-7.
5) *Ibid.*, II, 10.
6) *Ibid.*, II, 16.

l'édit de Marcellinus en ne rendant pas la plupart des églises [1]; enfin, avant toute discussion sur le fond, il exige communication du procès-verbal complet de la séance précédente [2]. Il triomphe une fois de plus, puisqu'il obtient encore l'ajournement de la Conférence [3].

Cependant, la fortune devait le trahir, le 8 juin, à la fin de la troisième séance. Jamais, pourtant, son éloquence n'avait eu plus de ressources et de vigueur. Il n'en fut pas moins vaincu, mais par Augustin.

Pendant la plus grande partie de cette troisième séance, Petilianus organise de nouveau ses savantes obstructions. Pour éviter qu'on en arrive à parler sérieusement, à traiter la véritable question, il prononce discours sur discours. Il proteste contre le nom de « Donatistes » donné à son parti, et contre la prétention qu'ont ses adversaires de représenter l'Eglise catholique [4]. D'accord avec Emeritus de Cæsarea, il demande communication du texte de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour solliciter la réunion de la Conférence [5]: les solliciteurs, dit-il, y ont calomnié l'Eglise de Donat, et, pour cette raison, refusent de produire leur requête [6]. En outre, il accuse ses adversaires de chercher, par ce refus, à éviter le débat [7]. Puis, de nouveau, à propos d'une observation du président, il proteste contre le nom de « Catholiques » donné aux représentants de l'Eglise rivale [8]. Cependant, il suit son idée, qui lui paraît féconde en obstructions; à mainte reprise, il insiste pour obtenir communication de la requête susdite [9]. Il reproche au président son peu d'empressement à ordonner lecture de la pièce; pour l'y contraindre, il demande qu'on lise, dans l'ordre des temps, tous les documents relatifs aux députations des conciles catholiques [10]. Déçu de ce côté, il change de tactique. Il somme ses adversaires de choisir définitivement entre deux méthodes de discussion: méthode juridique ou textes de l'Ecriture [11]. Il soutient que les Catholiques sont les demandeurs: ce sont toujours eux qui ont attaqué [12], et les Donatistes ne peuvent renoncer à leur rôle de défendeurs [13]. Chemin faisant, Petilianus malmène à tout propos l'Eglise rivale, héritière de Cæcilianus

1) *Collat. Carthag.*, II, 18.
2) *Ibid.*, II, 20; 23; 35; 37; 39; 43; 48-49; 55; 58.
3) *Ibid.*, II, 61-72.
4) *Ibid.*, III, 22; 30; 32; 34.
5) *Ibid.*, III, 46-47; 52; 69; 74.
6) *Ibid.*, III, 75.
7) *Ibid.*, III, 89.
8) *Collat. Carthag.*, III, 91; 93; 95.
9) *Ibid.*, III, 102; 104-105; 112; 118; 125; 127; 129; 131; 133; 135; 138.
10) *Ibid.*, III, 140-141; 143; 146.
11) *Ibid.*, III, 149; 153; 155; 181; 183; 185; 190-191; 195; 209.
12) *Ibid.*, III, 165; 175.
13) *Ibid.*, III, 193.

et de son indignité [1]. Toutes ces accusations ou ces chicanes lui fournissent l'occasion de discours sans fin.

De ces discours agressifs naissent souvent des disputes. Naturellement, la querelle recommence avec Alype de Thagaste. D'abord, à propos des persécutions. Petilianus proteste contre les violences que l'on commet en Afrique au nom de l'empereur, mais sans ses ordres : « L'empereur, dit-il, a voulu me faire peur, non me faire tuer, ni persécuter, ni traîner en justice, ni dépouiller [2]. » — « Par-dessus le marché, lui crie Alype, on ne t'a même pas fait peur [3]. » — « C'est louer notre fermeté, réplique Petilianus, la fermeté de notre foi orthodoxe et de notre discipline vraiment catholique [4]. » — « Eh bien ! poursuit Alype, on ne t'a pas fait peur, ni inspiré aucune crainte [5]. » Un peu plus tard, la dispute reprend au sujet du nom de « Donatistes ». Petilianus repousse cette appellation : « Nos adversaires croient devoir nous appeler *Donatistes*. Eh bien ! si l'on se reporte aux noms de nos pères, je puis leur donner, moi aussi, un nom analogue : oui, je les désigne publiquement, ouvertement, comme étant des *Mensuristes* et des *Cécilianistes*, des traditeurs et nos persécuteurs [6]. » Après cette déclaration, Petilianus n'en commence pas moins le panégyrique de Donat le Grand [7]. Mais Alype l'interrompt : « Qu'ils condamnent le nom de Donat, et, à l'avenir, nous ne les appellerons plus *Donatistes* [8]. » — « Toi, réplique Petilianus, condamne le nom de Mensurius et celui de Caecilianus, et l'on ne t'appellera plus *Mensuriste* ou *Cécilianiste* [9]. » Rarement l'on montra moins de charité chrétienne, que dans cette lutte entre évêques pour le droit de se dire catholique.

Le moment le plus dramatique de la séance est le duel oratoire de Petilianus avec Augustin. Bien que l'évêque d'Hippone, par principe, se réservât pour la controverse de fond, il avait pris plusieurs fois la parole au sujet des chicanes donatistes : notamment, sur la requête des Catholiques à l'empereur [10], ou sur la méthode de discussion [11]. Ces interventions de son vieil adversaire avaient irrité Petilianus, qui, sans ironie, lui avait recommandé la patience [12]. Tout à coup, la discussion entre les

1) *Collat. Carthag.*, III, 227 ; 229 ; 231-232 ; 236.
2) *Ibid.*, III, 25.
3) *Ibid.*, III, 26.
4) *Ibid.*, III, 27.
5) *Ibid.*, III, 28.
6) *Ibid.*, III, 30.
7) *Collat. Carthag.*, III, 32.
8) *Ibid.*, III, 33.
9) *Ibid.*, III, 34.
10) *Ibid.*, III, 53 ; 55 ; 59.
11) *Ibid.*, III, 187.
12) *Ibid.*, III, 50.

deux évêques prend l'allure d'une âpre querelle, très violente, puis personnelle. Augustin vient de protester contre la prétention des Donatistes, qui veulent rendre les Catholiques solidaires de Cæcilianus [1]. Petilianus, alors, se dresse menaçant : « Toi, qui es-tu ? Es-tu le fils de Cæcilianus, oui ou non ? As-tu hérité, oui ou non, du crime de Cæcilianus [2] ? » — « Moi, répond Augustin, je suis dans l'Eglise où était Cæcilianus [3]. » — « D'où viens-tu ? crie Petilianus. Qui as-tu pour père ? Au surplus, si tu condamnes ton père, tu avoues être hérétique, toi qui ne veux avoir ni origine orthodoxe ni père [4]. » Sur cette mise en demeure, l'évêque d'Hippone s'explique avec quelque détail. Mais Petilianus revient à la charge : « Cæcilianus est-il ton père ? As-tu une mère, comme tu l'as dit [5] ? » Suivent diverses répliques, puis un discours d'Augustin, un autre de Petilianus [6]. La controverse prend un tour de plus en plus personnel : « Qui t'a ordonné et t'a fait évêque [7] ? » demande Petilianus, visant les vieilles calomnies sur l'ordination d'Augustin. A ce moment, l'on s'agite et l'on murmure dans les rangs des Donatistes. Alype de Thagaste s'impatiente, et, se tournant vers les sténographes : « Qu'on note ce tumulte [8]. » Impassible, Augustin continue de disserter sur les caractères de l'Eglise [9]. Mais Petilianus le ramène à la réalité brutale, en répétant sa question perfide : « Comment s'appelle celui qui l'a ordonné ? Qu'il dise le nom de son consécrateur [10]. » Dans toute l'assemblée, l'émotion est à son comble. Pour ou contre Petilianus interviennent plusieurs orateurs : le Donatiste Adeodatus de Milev, les Catholiques Possidius de Calama, Alype de Thagaste, Fortunatianus de Sicca [11]. Longtemps, Augustin refuse de répondre aux calomnies : « Questions superflues, je le vois bien », dit-il [12]. Cependant, à la demande du président [13], il consent à s'expliquer : il le fait dans un discours très net, où il expose les circonstances de son ordination par Megalius, primat de Numidie [14]. Cette réponse si explicite met fin à la querelle personnelle, à cet étrange et dramatique duel oratoire entre les deux principaux orateurs des deux partis en présence.

Est-ce l'effet de cette querelle avec Augustin, du trouble que

1) *Collat. Carthag.*, III, 226.
2) *Ibid.*, III, 227.
3) *Ibid.*, III, 228.
4) *Ibid.*, III, 229.
5) *Ibid.*, III, 231.
6) *Ibid.*, III, 232-236.
7) *Ibid.*, III, 238.
8) *Collat. Carthag.*, III, 240.
9) *Ibid.*, III, 242.
10) *Ibid.*, III, 243.
11) *Ibid.*, III, 243-245.
12) *Ibid.*, III, 245.
13) *Ibid.*, III, 246.
14) *Ibid.*, III, 247.

ces scènes violentes avaient apporté dans les esprits ? Toujours est-il que Petilianus et ses amis, aussitôt après, commirent une insigne maladresse. Ils exigèrent impérieusement la lecture immédiate et intégrale de la longue lettre synodale qu'ils avaient rédigée la veille en réponse au *mandatum* de leurs adversaires [1]. Sur un mot d'ordre d'Augustin, les Catholiques y consentirent ; et le président ordonna la lecture [2]. Le document lu [3], on se mit à le discuter, Augustin en tête [4]. Il se trouva que les schismatiques s'étaient pris à leur propre piège. Par cette lettre synodale, ils avaient introduit eux-mêmes, sans y songer, la discussion sur les questions fondamentales : cette discussion que depuis si longtemps, par leurs obstructions, ils s'évertuaient à éluder. Dès lors, leur destin était fixé. En vain, Petilianus s'efforça de lutter encore ; en vain, il contesta l'interprétation, donnée par Augustin, de certains textes relatifs à l'Église [5]. Par suite d'une erreur de tactique, son éloquence était vaincue.

Il avait tant parlé ce jour-là que, vers la fin de la séance, comme les Catholiques venaient de produire des documents embarrassants pour les Donatistes, il dut renoncer à la discussion pour cause d'enrouement [6]. Était-ce un prétexte pour se tirer d'affaire, comme on l'insinua dans le camp ennemi [7] ? Ce n'est pas sûr. A en juger par le procès-verbal, l'enrouement n'a rien d'invraisemblable. Et Petilianus, qui était habile, ingénieux, têtu, n'était pas homme à rester muet devant un argument, ni à se dérober devant un document, ni à lâcher pied avant la fin de la lutte.

Quoi qu'il en soit du dénouement et de l'enrouement, Petilianus, au cours des trois séances, avait pris la parole près de cent cinquante fois. Tous ses discours, ses ripostes et ses moindres mots, nous ont été conservés par le procès-verbal sténographié, où se dessine nettement sa physionomie d'orateur.

Orateur, il l'était assurément, dans toute la force du terme : et de nature, et d'éducation, et par le plaisir instinctif qu'il prenait au jeu de la parole, et par l'obsession d'une idée fixe, sous la pression d'une volonté toujours tendue vers l'action. Là-

1) *Collat. Carthag.*, III, 249 et suiv.
2) *Ibid.*, III, 256-257.
3) *Ibid.*, III, 258.
4) *Ibid.*, III, 261 et suiv.
5) *Ibid.*, III, 263 ; 274 ; 276.
6) « Petilianus, episcopus partis Donati, impedimento raucedinis agere se non posse testatur » (*Capitula Gestorum Collat. Carthag.*, III, 541).
7) « Catholici testantur ideo se Petilianum excusationi subtrahere voluisse, quod ei Donatus Casensis ex Gestis evidenter ostensus est » (*ibid.*, III, 542).

dessus, il n'y avait qu'une voix dans toute l'Afrique, et dans tous les partis. C'est par le prestige et par l'ascendant de son éloquence, que l'évêque de Constantine, égal en principe à ses quatre cents collègues sous la suprématie des primats schismatiques de Numidie et de Carthage, était devenu peu à peu le vrai chef du Donatisme. Les Catholiques eux-mêmes rendaient hommage à son talent oratoire. Augustin le qualifie souvent d'homme « éloquent, disert » (*eloquens, disertus*)[1] : parfois avec une pointe d'ironie, mais où l'ironie vise l'excès de virtuosité plutôt que le talent lui-même.

D'ailleurs, l'action très réelle de cette éloquence est attestée par le rôle tout à fait prédominant de Petilianus dans cette assemblée solennelle de Carthage, qui réunit près de six cents évêques, et, parmi eux, beaucoup d'orateurs. Pendant toute la durée des trois séances, qui se prolongeaient des journées entières, on voit tous les schismatiques se rallier derrière l'évêque de Constantine, qui toujours parle le premier, donne le mot d'ordre, ouvre le feu, conduit l'offensive ou couvre la retraite[2] : et cela, sans titre spécial, sans aucune de ces prérogatives que confère une supériorité hiérarchique, mais, simplement, du droit de son talent, par l'effet de la confiance enthousiaste que son éloquence inspirait à tous les siens. Les Catholiques s'en rendaient bien compte, et même, dans une certaine mesure, subissaient l'ascendant de leur hautain et farouche adversaire. Au cours des débats, c'est ordinairement vers Petilianus qu'ils se tournent ; c'est lui qu'ils interrogent, c'est avec lui surtout qu'ils discutent. L'évêque de Constantine, premier champion du Donatisme, semble traiter d'égal à égal, non seulement avec les primats ou avec Augustin, mais avec le commissaire impérial, président de l'assemblée[3].

Il était orateur de naissance, de tempérament. Et, semble-t-il, orateur de carrefour, plutôt que d'académie. Comme beaucoup d'évêques et de clercs donatistes[4], il avait une nature de tribun. Toujours il a aimé les grandes phrases, les grands gestes, les grands mots : quand ce n'étaient pas les gros mots.

Seulement, ce tribun était passé par les écoles des rhéteurs. Il y avait reçu, aussi complète que possible, l'éducation oratoire

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.

2) *Collat. Carthag.*, I, 7 ; 9 ; 12, etc. ; II, 3-7 ; 10 ; 16, etc. ; III, 22 ; 25 ; 27 ; 30, etc.

3) *Ibid.*, I, 6-9 ; 11-12 ; 28-30 ; II, 3-7 ; 15-23 ; 47-49 ; III, 89-96 ; 117-120 ; 125-140 ; etc.

4) Par exemple, Optatus de Thamugadi, qualifié de tribun par l'évêque d'Hippone : « Optati illius *tribuni* vestri » (Augustin, *Epist.* 51, 3).

qui se donnait partout alors, et qui était entièrement orientée vers le barreau[1]. Le tribun y était devenu aussi un avocat, comme cela s'est vu en d'autres temps : un avocat très expert, très ingénieux, retors, jamais à court, rompu à tous les secrets du métier, familier avec toutes les procédures, avec toutes les chicanes, et, par son habileté même, facilement entraîné à ne pas s'embarrasser de scrupules, à placer au-dessus de toute autre chose ce qu'il considérait comme le devoir professionnel, le devoir de gagner son procès. Et c'est déjà une physionomie assez curieuse, que cet évêque-tribun doublé d'un avocat homme d'affaires.

Mais cette figure d'orateur est bien plus complexe encore. A l'action de l'école et du métier d'avocat, s'est ajoutée l'influence de la secte, puis celle de la carrière épiscopale, des querelles d'Églises où fut entraîné l'évêque, des controverses qu'il eut à soutenir[2]. Vivant au milieu des sectaires du Donatisme, l'orateur y a exaspéré son intransigeance naturelle, sa raideur hautaine, son âpreté : c'est l'homme des pamphlets, l'homme des invectives contre Augustin, l'homme qui refuse de s'asseoir à côté ou en face d'un Catholique[3]. Comme évêque schismatique, cet orateur a dû défendre sa communauté, c'est-à-dire attaquer l'Église officielle, menacer ou injurier son collègue orthodoxe, assaisonner d'invectives ses mandements ou ses livres de controverse[4]. Au cours de cette carrière épiscopale, l'éloquence du tribun-avocat s'est chargée de nouveaux traits : elle est devenue en même temps plus âpre et plus chicanière, avec des tons plus heurtés, des allures de théologie querelleuse et d'exégèse agressive, l'habitude et bientôt le goût des personnalités.

Voilà donc bien des éléments hétérogènes dans la formation de cette éloquence, où l'on surprend la collaboration d'un évêque avec un tribun, d'un sectaire avec un avocat, d'un pamphlétaire avec un prédicateur, d'un théologien avec un homme d'affaires. De tout cela résulte une physionomie complexe, peu sympathique sans doute, mais originale.

Dans une éloquence de ce genre, où se rencontrent tant d'élé-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; III, 16, 19.

2) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1 ; 104, 239 ; III, 1 ; *De unico baptismo*, 1 ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Retract.*, II, 51 et 60 ; *Collat. Carthag.*, I, 65 et 139 ; II, 10 ; III, 32.

3) *Collat. Carthag.*, I, 145 ; II, 3-7 ; III, 227 et suiv. ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 et suiv. ; III. 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv.

4) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 ; 8, 17 ; 17, 38, etc. ; III, 1 et suiv. ; 16, 19 et suiv. ; *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Collat. Carthag.*, I, 139 ; III, 227-244.

ments divers, et où manque naturellement l'harmonie, les défauts sautent aux yeux. D'abord, un peu d'incohérence : trop de chicanes autour des faits, trop de mots autour des principes, trop d'injures autour des citations bibliques[1]. Puis on relève des exagérations de toute sorte : de la déclamation, de l'emphase, des violences superflues, une âpreté vraiment extraordinaire. Voyez, à la troisième séance de la Conférence, cette charge de Petilianus contre deux malheureux évêques catholiques, Evodius d'Uzali et Theasius de Membrone, dont le seul tort était d'être allés en ambassade auprès de l'empereur comme légats de leur parti : « Theasius et Evodius, ces éclaireurs des Catholiques, leurs navigateurs en titre, ces légats de leur furie, toujours prêts à réclamer du sang, à réclamer des proscriptions, à répandre la terreur, à déchaîner les périls, à massacrer dans les diverses provinces[2]. » Se douterait-on qu'il s'agit ici du doux et modeste Evodius, l'élève et l'ami d'Augustin, l'interlocuteur si conciliant de ses dialogues, le rêveur et mystique évêque d'Uzali[3] ?

Ces défauts de Petilianus, si choquants qu'ils soient, ne sont qu'une ombre aux mérites très réels de son éloquence. Il a de l'énergie, de la précision, du mouvement, une logique passionnée, du relief et de la couleur. A l'occasion, il sait concentrer et résumer son idée dans des formules expressives, comme celle-ci : « Chez nous est la véritable Eglise catholique, celle qui subit la persécution, non celle qui persécute[4]. » Avec tous ses défauts, qui viennent surtout de l'excès ou de l'abus de qualités solides ou brillantes, à moins qu'ils ne viennent simplement de son mauvais caractère[5] ou de sa mauvaise cause[6], Petilianus reste un orateur original, aussi plein de ressources que convaincu, aussi vigoureux qu'ardent, aussi habile que mordant.

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 ; 6 et suiv. ; 11 et suiv. ; 28 et suiv. ; 35 et suiv. ; 39 et suiv. ; 46 et suiv. ; *Collat. Carthag.*, I, 29 ; 53 ; 61 ; II, 16 et 48 ; III, 30 ; 75 ; 89 ; etc.

2) *Collat. Carthag.*, III, 141.

3) Augustin, *Confess.*, IX, 8 et 12 ; *De quantitate animae*, 1 et suiv. ; *De libero arbitrio*, I, 1 et suiv. ; *Epist.* 33, 2 ; 80, 1 ; 158-164 ; 169.

4) « Apud nos est enim vera Catholica, quae persecutionem patitur, non quae facit. » (*Collat. Carthag.*, III, 22. — Cf. III, 258). — Les formules de ce genre sont nombreuses dans l'*Epistula ad presbyteros et diaconos* de Petilianus.

5) « Maledicta legistis, quae in me iratior quam consideratior Petilianus evomuit » (Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 2, 3). — « Legite nunc ejus (Petiliani) copiosissima maledicta, quae in me inflatus et iratus effudit » (*ibid.*, III, 15, 17).

6) « Quia mala causa est » (*ibid.*, II, 98, 226).

VI

Petilianus écrivain. — En quoi l'écrivain ressemble à l'orateur. — En quoi et pourquoi il en diffère. — Influence plus marquée de l'école et du stylisme à la mode. — L'art de la composition. — La langue. — Le style. — Défauts signalés par Augustin. — Qualités de l'écrivain. — Petilianus a été un adversaire digne d'Augustin.

L'écrivain, cela va sans dire, est étroitement apparenté à l'orateur. Cependant, il s'en distingue par quelques traits intéressants, assez marqués pour que l'on doive noter ces différences.

Ce qui frappe tout d'abord, ce sont naturellement les analogies. Dans tous les ouvrages que nous connaissons de lui, Petilianus fait œuvre de polémiste. Or la polémique, surtout la polémique personnelle, ressemble fort à l'éloquence : un pamphlet est encore une façon de discours. Auteur de pamphlets très agressifs et très violents, Petilianus y apporte le ton, les allures et les procédés de l'éloquence. Son style est donc, le plus souvent, un style d'orateur[1]. On y retrouve son tempérament de tribun avec ses subtilités d'avocat, sa raideur et son âpreté de sectaire, son instinct batailleur et son humeur querelleuse, ses airs provocateurs, son goût des personnalités et de l'invective, ses tendances aux exagérations oratoires, mais aussi les mêmes qualités, la logique passionnée, l'énergie, le relief, le mouvement, la vie. Tous ces traits caractéristiques de ses discours sont aussi les traits dominants de ses controverses écrites, et sont partout visibles jusque dans le détail du style.

Mais un pamphlet, même écrit de verve, à la hâte, dans une fièvre de rancune, n'est jamais complètement improvisé, comme l'est un discours né soudain dans le tumulte d'une assemblée orageuse, et fidèlement recueilli par des sténographes, et publié tel quel. Or tous les discours de Petilianus nous sont parvenus dans le procès-verbal sténographié des séances de Carthage, sans que l'orateur y ait pu changer un mot[2] ; ses pamphlets,

1) C'est ce que remarquait Augustin (*Contra litteras Petiliani*, II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232 ; III, 16, 19).

2) On sait que le règlement de la Conférence obligeait chaque orateur à signer aussitôt, sur la minute du procès-verbal sténographié, les discours ou les moindres paroles qu'il venait de prononcer (*Collat. Carthag.*, I, 10). Petilianus avait eu beau protester contre cette exigence (*ibid.*, II, 16) ; il avait dû s'y soumettre comme tout le monde. Nous lisons encore, à chaque page du long document, la copie de sa signature. Dans ces conditions, aucune retouche n'était possible.

au contraire, ont été composés à loisir, revus, corrigés, polis et limés par l'auteur. Et de là viennent, dans l'ordonnance générale et dans le style, toutes les différences.

En même temps qu'un tribun et un sectaire, l'évêque de Constantine était un homme d'école, initié chez les rhéteurs aux secrets du beau langage, aux traditions cicéroniennes complétées ou modifiées par l'imitation de Salluste ou de Sénèque, à l'art de la composition, aux raffinements du stylisme africain. Pendant les séances de Carthage, l'orateur oubliait tout cela dans l'ardeur de la bataille, dans le feu des attaques ou des ripostes. Mais, dans ses pamphlets ou ses autres ouvrages de controverse, l'écrivain, qu'il y songeât ou non, redevenait plus ou moins un homme d'école [1].

D'où une première différence, entre ses traités et ses discours, en ce qui concerne la composition. Dans les discours, qui ont été improvisés au milieu d'ardentes discussions, l'agencement des matières, idées ou faits, arguments ou citations, récriminations ou invectives, est naturellement assez capricieux, spontané et comme instinctif ; il a été improvisé, lui aussi, au hasard des incidents de séance, sous le coup des questions posées, des objections ou des brusques interruptions [2]. Au contraire, les traités de Petilianus témoignent d'un art assez savant dans la disposition des divers éléments de la démonstration. Nous pouvons en juger par la grande Lettre pastorale, que nous possédons tout entière [3]. On y constate la méthode rigoureuse de l'auteur : netteté dans la conception d'ensemble, proportions justes dans l'ordonnance des parties, avec je ne sais quoi de tranchant qui, chez l'homme du métier, trahit le sectaire. Théorie et faits, idées, arguments, citations bibliques, exhortations ou reproches, injures même et digressions apparentes, tout y est à sa place. Tout y est calculé, et disposé dans une gradation savante, de façon à produire le maximum d'effet, à inspirer l'horreur pour l'Église officielle et la confiance dans l'Église de Donat [4]. C'est d'un écrivain qui sait son métier, et qui, dans ses pires emportements, songe encore à appliquer les règles de l'art.

Pour la langue, le contraste est beaucoup moins accusé entre

1. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

2. Par exemple : *Collat. Carthag.*, I, 153 et 207-208 ; II, 5-7 ; III, 30-34 ; 227-244 ; 274-276.

3. Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos* restituée plus haut, tome V, *Appendice* II.

4. Sur le plan et l'agencement de l'*Epistula ad presbyteros et diaconos*, voyez plus haut, § 2, p. 19 et suiv.

les traités et les discours. Elle est seulement plus châtiée, moins heurtée, chez l'écrivain que chez l'orateur. D'ailleurs, le fond est le même, et ne présente rien de très significatif. Ni dans le vocabulaire ni dans la syntaxe, on ne relève rien de particulier. C'est la langue ordinaire des Africains instruits de ce temps-là, mais adroitement maniée par un lettré rompu aux exercices de l'école, familier aussi avec les termes plus crus et les tours plus vifs du langage populaire [1].

Quant au style, c'est autre chose : c'est ici que se dessinent, non seulement l'originalité de l'écrivain, mais les principales différences avec l'orateur. Ici apparaît nettement l'influence de l'école et du milieu littéraire. En matière de style, la plupart des Africains étaient des raffinés, qui auraient peu goûté la simplicité grecque, et qui à Cicéron préféraient Sénèque ou Salluste. Depuis trois siècles, le stylisme était à la mode dans les écoles et dans la littérature de la région [2]. Pour les païens du pays, les grands maîtres du langage étaient Apulée et Fronton; pour les chrétiens, c'était Tertullien [3]. Comme beaucoup de ses compatriotes, Petilianus était, d'éducation et de goûts, un styliste. Il ne se contentait pas de trouver à sa pensée l'expression adéquate, la plus simple et la plus sobre : cette expression, il la voulait neuve, renforcée, éclatante, haute en relief et en couleur, savoureuse et piquante, pimentée au besoin.

Or les expressions de ce genre ne s'improvisent guère ; ce sont des raffinements d'homme de loisir, qui supposent la recherche et l'effort. De ces raffinements, on relève à peine quelques traces dans les discours improvisés de Petilianus; ils abondent, au contraire, dans ses traités. C'est par là surtout que se distinguent, pour la forme, les deux catégories d'ouvrages. Dans les pamphlets de Petilianus, le style n'est pas seulement un style d'orateur; c'est aussi un style de styliste.

L'antithèse sous toutes ses formes, avec ses oppositions de mots et ses cliquetis de sons, avec ses rapprochements artificiels ou équivoques qui vont parfois jusqu'à l'allitération ou au calembour, l'antithèse est le cadre ordinaire de la pensée de

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2; 8; 18 et suiv.; 28; 35; 39; etc.

2) La persistance du stylisme, depuis le IIe siècle, est un des traits les plus marqués dans la littérature de l'Afrique romaine. Pour les païens et pour l'influence des écoles, cf. notre volume sur *Les Africains* (Paris, 1894).

3) Comme écrivain, Tertullien a été longtemps un véritable classique pour les chrétiens du pays. Voyez plus haut, tome I, p. 439 et suiv.

l'écrivain[1]. Il ne se contente pas du relief ; il cherche aussi à colorer l'expression de son idée. Comme il avait de l'imagination, il trouve des métaphores neuves, des tours poétiques, des comparaisons inattendues.

Il aime surtout les comparaisons. Il en a d'ingénieuses et de spirituelles, même à propos du baptême. En voici une, qui est vraiment curieuse. Le prétendu baptême des Catholiques étant nul, il est absurde d'accuser les Donatistes de redoubler le sacrement ; les gens qui produisent cette accusation sont comme ces fous qui croient voir deux soleils : « Nous n'admettons qu'un seul baptême. Assurément, ceux qui en voient deux sont fous. Prenons une comparaison. Le soleil paraît double à certains fous : c'est que souvent se présente un nuage sombre, dont la face noire, frappée par la lumière, renvoie les rayons du soleil et semble émettre des rayons propres. Ainsi, dans la foi du baptême, autre chose est de chercher des images, autre chose de reconnaître la vérité[2]. » Quelquefois l'écrivain, pour rendre plus sensible son idée, procède par comparaisons accumulées. En voici un exemple, toujours à propos du baptême : « Coupable comme tu l'es, dit le Donatiste à son adversaire catholique, tu ne peux conférer qu'un faux sacrement. Donc, je ne redouble pas le baptême ; mais, toi, tu ne le confères même pas une fois. En effet, si tu veux mêler au vrai le faux, souvent le faux suit les traces du vrai pour l'imiter. C'est ainsi que la peinture contrefait l'homme vrai, l'homme de la nature, en présentant par des couleurs de faux aspects de la vérité. Ainsi, le poli d'un miroir reproduit un visage, au point de retenir les yeux de qui le regarde ; il offre à tout venant son propre visage, au point que chacun croit venir au-devant de sa propre figure ; et telle est la puissance de l'illusion, que les yeux mêmes de celui qui regarde se reconnaissent, comme s'il s'agissait d'une autre personne. De même, l'ombre, quand elle apparaît, double par une image l'aspect des choses, dont elle brise en grande partie l'unité par un mensonge. Dans tout cela, faut-il voir la vérité, parce que la figure ment[3] ? » On remarquera que toutes ces comparaisons s'adressent à l'œil : comme écrivain artiste, l'évêque de Constantine était un *visuel*.

D'autres procédés d'expression s'observent chez l'orateur

1) Petilianus, *Epistula ad presbyteros et diaconos*, 2 et suiv. ; 6 et suiv. ; 12 et suiv. ; 15 et suiv. ; 18 et suiv. ; 23 et suiv. ; 28 et suiv. ; 37 et suiv. ; 46 et suiv. ; 51 et suiv. ; 55 et suiv.

2) *Ibid.*, 19.

3) *Ibid.*, 18.

comme chez l'écrivain ; mais, en raison de l'effort et de la recherche qu'ils impliquent, ils sont d'un emploi beaucoup plus fréquent chez l'écrivain. Tel est le cas des « traits », des *sententiae* à la Sénèque. Petilianus en a émaillé ses pamphlets. Ou plutôt, hérissé : car, chez lui, tous les arguments ont des pointes, toutes les fleurs ont des épines. Beaucoup de ces *sententiae* contiennent des formules énergiques et concises, où se concentre une idée, une démonstration, une théorie. Tout cela forçait l'attention du lecteur. Plusieurs de ces formules sont devenues célèbres dans l'Afrique de ces temps-là, et ont suscité des controverses à l'infini [1].

Enfin, l'écrivain sait varier l'allure de sa prose et ménager ses effets, par l'alternance du style périodique et du style coupé. Tantôt, des périodes solennelles, bien équilibrées, qui se déroulent en ondulations assez harmonieuses. Tantôt, des phrases courtes et vives, hachées, incisives, armées de pointes et d'antithèses menaçantes. Le résultat est souvent assez heureux, et fécond en surprises : derrière la période démonstrative, qui semble annoncer une pensée grave et profonde, accourt la petite phrase alerte et piquante, barbelée de traits mordants, d'interrogations sarcastiques, d'invectives et d'injures.

On voit que, comme écrivain, Petilianus n'était pas le premier venu. Sans doute, les défauts abondent. Augustin, qui s'y connaissait en style, et qui connaissait bien son adversaire, prenait un malin plaisir à les signaler. Voici quelques spécimens de ces critiques. A propos du pamphlet où l'évêque de Constantine l'avait si fort malmené, l'évêque d'Hippone disait ironiquement du pamphlétaire : « Qu'il continue maintenant; avec ses poumons essoufflés et sa gorge gonflée, qu'il me dénonce comme dialecticien ; .... qu'il accuse à grand fracas la dialectique elle-même, enflant pour cela sa voix d'avocat du forum ;... qu'il entasse à plaisir les immondices des Manichéens, et qu'il s'efforce de les détourner sur ma personne, en aboyant contre moi [2]. » Et plus loin : « Il a déchaîné sa langue avec une jactance prodigieusement emphatique... Mais moi, au milieu de ce tapage, ou après ce grand tapage, si terrible, à ce qu'il croit, je répète ma question [3]... » Ou encore : « Le voilà maintenant qui, pris au piège dans cette affaire, lance de nouveau sur moi ses tourbillons de nuages et de vent, pour obscurcir la sérénité lu-

1) Surtout les formules où Petilianus avait résumé la théorie donatiste du baptême (*ibid.*, 2).

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19.

3) *Ibid.*, III, 18, 21.

mineuse de la vérité. La disette de preuves rend son langage abondant... Prenez garde que son souffle ne vous arrache des mains la question, et ne vous emporte dans la sombre tempête de son langage orageux[1]. » Ailleurs, Augustin traite Petilianus de « bavard » (*garrulus*[2]), d'écrivain « riche en mots, mais en mots vides » (*vaniloquus*[3]), d' « insulteur éloquent » (*disertus conviciator*[4]). Il raille ses « déclamations puériles » (*puerilis declamatio*[5]). Il lui reproche de « tout troubler par son tapage querelleur » (*litigioso strepitu*[6]). Il accuse ce beau parleur de s'écouter parler avec trop de complaisance : « Comme tes paroles résonnent agréablement à tes oreilles ! » lui dit-il avec une malice souriante[7].

Bref, Augustin critique, chez Petilianus, la violence des invectives, l'humeur querelleuse, l'abus des procédés d'avocat, les exagérations de toute sorte, les déclamations, l'emphase, le bavardage, les recherches de style, les comparaisons affectées, les antithèses forcées ou forcenées, les prétentieuses répétitions de mots. Le dossier du coupable est donc très chargé ; et l'on doit reconnaître que la plupart des critiques sont parfaitement justifiées.

On le remarquera, pourtant : sauf les excès du stylisme, les critiques d'Augustin visent le fond plutôt que la forme, le caractère de l'homme plutôt que son talent. Les termes mêmes dont se sert l'évêque d'Hippone montrent que, malgré tout, il accordait à son adversaire des qualités d'écrivain. En effet, sous ce rapport, il lui a souvent rendu justice. La première fois qu'il nous parle de Petilianus, c'est pour nous dire que les Donatistes du diocèse admiraient, chez leur évêque, « l'élégance et la beauté du style[8] ». Ce ne sont pas, d'ailleurs, les qualités qui nous frappent aujourd'hui chez l'évêque de Constantine.

En tout cas, on ne peut refuser à Petilianus de solides et brillantes qualités d'écrivain. Il a de l'énergie, une précision vigoureuse qui va souvent jusqu'à la concision pittoresque, du relief, de la couleur, des traits hardis, des formules heureuses. Avec cela, du mouvement, de la verve, le don satirique, un esprit mordant. Enfin, le don suprême : la vie. Ce style âpre et vigoureux peut irriter ou déplaire : il n'ennuie jamais. Au fond,

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 21, 24.
2) *Ibid.*, III, 27, 32.
3) *Ibid.*, III, 17, 20.
4) *Ibid.*, III, 13, 14.
5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 21, 48.
6) *Ibid.*, III, 41, 50.
7) *Ibid.*, II, 101, 233.
8) *Ibid.*, I, 1.

c'était bien l'avis d'Augustin, qui disait un jour à l'évêque de Constantine : « Ce n'est pas que le génie te manque, mais ta cause est mauvaise[1]. » En fait, parmi tous les Donatistes de son temps, Petilianus a été le seul adversaire digne d'Augustin.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 98, 226.

CHAPITRE II

CRESCONIUS LE GRAMMAIRIEN

I

Ce que nous savons du donatiste Cresconius. — Il était contemporain d'Augustin, et Africain de naissance. — Il était laïque, et grammairien de profession. — Son talent et son éloquence. — Caractère et tour d'esprit. — Comment Cresconius fut amené à intervenir dans la controverse entre Augustin et Petilianus. — Sa Lettre à Augustin. — Date de cet ouvrage.

Le jour où il est parti en guerre contre l'évêque d'Hippone, le grammairien Cresconius a sauvé son nom de l'oubli. S'il n'avait pas eu l'impertinence d'intervenir alors dans une discussion qui ne le regardait en rien, nous ne saurions pas même qu'il a existé : son futur adversaire, avant sa provocation, n'avait jamais entendu parler de lui [1]. Au milieu des polémiques entre l'évêque catholique d'Hippone et l'évêque schismatique de Constantine, le grammairien, Donatiste convaincu, crut devoir prendre la défense de Petilianus, qui d'ailleurs savait se défendre tout seul, ayant bec et ongles. Par là, Cresconius attira sur lui les foudres d'Augustin, sous la forme d'un gros ouvrage en quatre livres, bourré de faits, de textes et d'arguments. Ce fut un vrai coup de fortune pour le modeste grammairien, qui désormais fut associé à la gloire de son adversaire. Le *Contra Cresconium*, qui avait révélé à toute l'Afrique le nom de Cresconius, nous a conservé par surcroît une bonne partie de son pamphlet, avec quelques renseignements sur sa personne.

Des circonstances mêmes de la controverse, il résulte naturellement que le Donatiste Cresconius était contemporain d'Augustin. Il devait être à peu près du même âge. Vers l'année 401, comme son adversaire, il était en pleine maturité d'âge et de talent : il avait dû naître vers 350.

Il était Africain, et aimait à le rappeler : il avait l'orgueil de

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1.

son pays, comme tous ses compatriotes. C'était, nous dit-on, « un Africain vivant en Afrique, *Afer in Africa*[1] ». Ces mots avaient alors, en ces régions, un sens précis : Cresconius était de l'une des provinces qui correspondaient à l'ancienne *Africa proconsularis*, soit de Byzacène ou de Tripolitaine, soit, plutôt, de la Zeugitane ou Proconsulaire proprement dite, aux environs de Carthage. En tout cas, il demeurait loin d'Hippone, dans un pays dont les relations avec cette ville étaient rares : son pamphlet et son nom n'arrivèrent à Augustin qu'au bout de plusieurs années[2].

On nous dit encore que Cresconius « n'était attaché à la cléricature par le lien d'aucune fonction[3] ». Il était simple « laïque[4] ». Pour un polémiste, c'était une originalité dans cette Eglise de Donat, que le primat gouvernait en despote avec l'assentiment du concile général, et où les fidèles n'avaient guère qu'un droit, celui d'attendre le mot d'ordre des évêques. Mais c'était aussi un danger, et une cause de faiblesse : on se souvient de la mésaventure de Tyconius, frappé d'autant plus vite et d'autant plus durement par son primat, qu'il n'était pas d'Eglise. Rien ne fait supposer que Cresconius ait eu des difficultés avec son parti, dont il prenait la défense et suivait aveuglément les traditions. Mais il le défendait avec une autorité médiocre, par le fait seul qu'il était simple laïque. C'est ce qu'indique spirituellement Augustin, dans un petit intermède comique où il met en scène les évêques donatistes, tout prêts à renier leur champion, dès qu'il devient compromettant : « Quel est, s'écrient les prélats, quel est cet homme de notre parti, dont tu nous apportes la lettre ? Ce n'est qu'un de nos laïques. Vainqueur, nous aurions triomphé de sa victoire. Vaincu, sa défaite ne regarde que lui[5]. »

Même dans la hiérarchie mondaine de sa ville, le Donatiste Cresconius n'était qu'un personnage de second rang. C'était un grammairien de métier, *grammaticus*[6]. Sans doute, avec la grammaire, il enseignait la littérature et bien d'autres choses. Mais il ne pouvait rien contre les barrières de la hiérarchie traditionnelle : suivant les préjugés du monde des écoles, le titre modeste de sa fonction ne lui permettait pas de rivaliser avec la gloire d'un philosophe ou d'un rhéteur. Augustin, qui

1) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. III, 25, 28 ; IV, 43, 51.

2) *Ibid.*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 52.

3) *Contra Cresconium*, I, 1.

4) *Ibid.*, II, 5, 7 ; IV, 34, 41.

5) *Ibid.*, II, 5, 7.

6) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, II, 6, 8 ; 8, 10.

pourtant, dans sa jeunesse, avait lui aussi professé la grammaire à Thagaste, mais qui l'avait promptement délaissée pour la rhétorique, Augustin ne se fait pas faute de railler son humble confrère donatiste, et, avec lui, les minuties ou les artifices de la grammaire. Ironiquement, il appelle Cresconius « un habile mesureur et peseur de mots [1] ». Il le renvoie à ses écoliers. L'ancien rhéteur, devenu évêque, se plaît à évoquer ses vieux souvenirs et ses préjugés d'école, pour en accabler le grammairien.

Cependant, de l'aveu de son adversaire lui-même, Cresconius n'était pas le premier venu. Tout en le raillant à l'occasion, Augustin lui rend justice [2]. Il lui reconnaît d'abord les qualités professionnelles : la conscience et l'honnêteté, une instruction solide, s'étendant à plusieurs arts libéraux, l'intelligence de son métier, une réelle compétence dans les questions de grammaire. Des dons naturels : un esprit assez vif, de l'ingéniosité, une certaine finesse dans la déduction. Des qualités d'écrivain : la correction, la clarté, l'abondance et l'élégance du style. Avec cela, du bon sens ; excepté dans les controverses religieuses, si l'on en croit l'évêque d'Hippone : « Comment donc, dit-il au grammairien, comment une cause si mauvaise a-t-elle pu égarer un bon esprit comme le tien, toi un homme sensé, un lettré [3] ? » A certains moments, Augustin découvre chez son contradicteur jusqu'à du talent et de l'éloquence. « Homme très disert, *vir disertissime* », c'est ainsi qu'il l'interpelle souvent, avec une pointe de malice [4]. Ailleurs, il lui dit : « Dans tout ce que tu as écrit, tu as déployé ton éloquence pour persuader ; même quand tu as voulu accuser l'éloquence, tu t'es montré encore éloquent [5]. » Dans ces compliments, sans doute, on doit faire largement la part de l'ironie du polémiste. Mais il reste une part de louange ; et de louange méritée.

D'après ce qu'on entrevoit du caractère de Cresconius, c'était un brave homme un peu naïf : d'intentions droites et de vie simple, consciencieux et ponctuel dans ses fonctions, respectueux des traditions et des autorités, mais d'esprit étroit, et, d'ailleurs, content de lui. Il aimait tant son métier, et il était si fier de son art, qu'il y ramenait tout : il s'exagérait évidemment l'importance de la grammaire dans l'histoire du monde.

1) *Contra Cresconium*, III, 73, 85.
2) *Ibid.*, I, 1 ; 13, 16 ; 22, 27 ; II, 8, 10 ; 12, 15 ; 17, 21 ; III, 73, 85 ; IV, 2, 2 ; 3, 3 ; 31, 38 ; 44, 52 ; 45, 54.
3) *Ibid.*, IV, 31, 38.
4) *Contra Cresconium*, III, 55, 61 ; 71, 83 ; IV, 11, 13.
5) *Ibid.*, I, 2, 3. — Cf. I, 13, 16 ; IV, 2, 2.

Très sûr de sa science, très convaincu de son talent et pressé d'en faire les honneurs, il cherchait les occasions de se mettre en scène. Il disait son mot sur les choses du jour, et tranchait toutes les questions sur un ton de pédagogue infaillible, sans faire exactement le départ entre ce qu'il savait bien et ce qu'il savait moins bien. Homme d'école avant tout, et dans le sens le plus étroit du terme, il ne craignait pas de juger tout haut ce qui se passait hors de l'école : même dans l'Eglise.

Car il était dévot et sectaire. Donatiste de tradition, d'habitudes, probablement de naissance, il était d'autant plus attaché à son Eglise, qu'il ne savait pas exactement en quoi consistait le Donatisme. Il ne s'était jamais posé sérieusement la question. En vrai grammairien, il s'était plus arrêté aux mots qu'aux choses. C'est ce qu'Augustin lui dit assez méchamment : « Toi qui es si bien instruit des arts libéraux, toi qui es si savant dans l'art des mots, tu discernes mal la portée de tes paroles [1]. » Cresconius avouait lui-même qu'il était peu familier avec la Bible et la théologie; ce qui lui valait cette amusante réplique de l'évêque d'Hippone : « Tu dis que tu es inférieur à nous dans l'art de la parole, et que tu n'es guère au courant de la Loi chrétienne. A quoi tend cet aveu, je te prie ? Est-ce que je t'ai forcé de réfuter mes écrits ? As-tu à te récuser et à t'excuser? Si donc tu n'es pas au courant, tu ferais mieux de te taire, ou de parler seulement pour demander qu'on t'instruise [2]. » Le conseil était bon ; mais Cresconius n'était résigné ni à se taire, ni à redevenir écolier. D'ailleurs, il était maintenant trop tard : dans un accès de dévotion belliqueuse, le grammairien s'était improvisé controversiste, exégète, théologien. Bravement ou étourdiment, il avait lancé un pamphlet, où, pour son coup d'essai, il s'attaquait directement au plus redoutable des polémistes du temps.

C'était au milieu des premières controverses entre Augustin et Petilianus. L'évêque donatiste de Constantine avait adressé aux clercs de son diocèse une Lettre pastorale, qui contenait un violent réquisitoire contre les Catholiques. Augustin, pendant un séjour qu'il fit alors à Constantine, entendit parler de cet ouvrage ; par ses conversations avec son ami Fortunatus, l'évêque catholique de la ville, il put juger de l'effet produit. Non sans peine, on lui procura une copie de la première partie du pamphlet. Il en entreprit la réfutation, qu'il publia peu après :

1) *Contra Cresconium*, II, 12, 15. 2) *Contra Cresconium*, I, 3, 4.

c'est le premier livre *Contra litteras Petiliani*[1]. Cette réponse eut encore plus de retentissement que la Lettre pastorale du Donatiste. Petilianus se mit aussitôt à élaborer un nouveau pamphlet, où il mettait en cause son contradicteur. De son côté, l'évêque d'Hippone préparait un second livre *Contra litteras Petiliani*, où il se proposait de réfuter d'un bout à l'autre la Lettre pastorale, dont il avait enfin reçu un exemplaire complet[2]. Dans l'intervalle, le premier réquisitoire de Petilianus et la première réponse d'Augustin avaient fait le tour de l'Afrique chrétienne. Cresconius en eut connaissance. Homme de foi simple, hostile à toute réconciliation, naïvement convaincu que les évêques de son parti avaient toujours raison, le grammairien admira sans réserve la Lettre pastorale, et s'indigna qu'un trouble-fête eût osé la critiquer. De l'indignation, il passa vite aux actes. Oubliant écoliers et grammaire, il jura de venger Petilianus en le justifiant, en discutant point par point les allégations de l'arrogant Catholique. C'était l'objet de sa longue « Lettre à Augustin[3] ».

De cette *Epistula ad Augustinum*, on peut déterminer approximativement la date. La lettre pastorale de Petilianus est de l'année 399 ou du début de l'année suivante ; le premier livre d'Augustin a été publié quelques mois plus tard. Dans le courant de l'année 401, coup sur coup, ont paru trois ouvrages tout à fait contemporains, complètement indépendants l'un de l'autre, bien que relatifs à la même controverse, et traitant le même sujet à des points de vue différents : le second livre d'Augustin, le second réquisitoire de Petilianus, et le pamphlet de Cresconius[4].

II

L'*Epistula ad Augustinum* de Cresconius. — Titre et forme de l'ouvrage. — Comment il peut être reconstitué en grande partie. — Plan et contenu. — Préambule. — Critique de la méthode suivie par Augustin dans sa réfutation de Petilianus. — Arrogance et provocations de l'évêque d'Hippone. — Railleries sur l'éloquence et la dialectique. — La question du baptême. — La véritable Eglise. — Les Donatistes ne sont pas des hérétiques. — Inconséquence des Catholiques. — La tradition de Cyprien. — Légitimité du schisme. — Réponse aux objections sur Optatus de Thamugadi et les Maximianistes. — Indignité des Catholiques, héritiers des

1) *Retract.*, II, 51 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 25, 27 ; I, 1 ; III, 50, 61.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; III, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

3) *Contra Cresconium*, I, 1 ; IV, 1 ; *Retract.*, II, 52.

4) Voyez plus haut, p. 16-17, la chronologie des œuvres de Petilianus.

traditores. — La persécution. — Martyrs donatistes. — Revendication de la liberté de conscience. — Primianistes et Maximianistes. — Les Donatistes constituent la véritable Eglise. — Attaques personnelles contre Augustin. — Conclusion de l'ouvrage.

Selon l'usage des polémistes africains du temps, Cresconius avait donné à son pamphlet la forme d'une lettre. Cet ouvrage, qualifié parfois *opus* ou *sermo*[1], est appelé ordinairement *epistula*[2] ou *litterae*[3]. Augustin dit expressément, à plusieurs reprises, que la lettre lui était adressée, à lui personnellement (*nominatim ad me*[4]). D'après ces diverses indications, le pamphlet devait être intitulé *Epistula* (ou *litterae*) *ad Augustinum*.

On peut le reconstituer en grande partie : et cela, à l'aide du *Contra Cresconium*, où l'on retrouve non seulement les grandes lignes du développement, mais encore, pour bien des passages, le texte original. En effet, Augustin, par ses citations, nous en a conservé d'innombrables fragments, quelquefois des pages entières. Là où manquent les phrases mêmes du Donatiste, nous avons du moins les résumés ou les analyses du Catholique. En outre, l'évêque d'Hippone déclare formellement qu'il a réfuté son adversaire en suivant le même ordre, *eodem ordine*[5] : ce que confirme la succession logique des fragments et des idées. Bien mieux, pour nous guider dans la restitution de l'ensemble, nous possédons un moyen de contrôle. C'est Augustin lui-même qui nous le fournit. Dans le *Contra Cresconium*, il s'est donné le luxe de réfuter deux fois le pamphlet, et chaque fois d'un bout à l'autre, intégralement, chapitre par chapitre. Les trois premiers livres contiennent une réfutation directe, méthodique et détaillée, de toutes les assertions de Cresconius ; le livre IV renferme une réfutation indirecte, non moins complète et systématique, faite uniquement au point de vue des querelles entre Primianistes et Maximianistes[6]. Si l'on compare les deux démonstrations, on constate une parfaite concordance entre les deux séries d'arguments et de fragments. Le parallélisme constant des développements et des citations prouve la

1) Augustin, *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, I, 1 ; 13, 16.

2) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; 3, 4 ; 5, 7 ; III, 1, 1 ; 12, 15 ; 14, 17 ; IV, 1, 1 ; 2, 2 ; 11, 13, etc.

3) *Ibid.*, I, 1 ; II, 8, 10 ; 32, 40 ; III, 11, 15 ; 77, 88 ; IV, 12, 14 ; 41, 48.

4) *Contra Cresconium*, I, 1. — Cf. I, 13, 16 ; *Retract.*, II, 52.

5) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. IV, 23, 30 ; 24, 31.

6) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, IV, 1 2.

scrupuleuse et minutieuse exactitude d'Augustin, qui, dans les deux cas, sans omissions ni interversions, a suivi d'un bout à l'autre la marche de son adversaire. D'après ces données toujours concordantes des deux réfutations successives, on peut restituer jusque dans le détail le plan et le contenu du pamphlet de Cresconius.

Ce plan, c'était tout simplement, au moins pour la controverse proprement dite, celui qu'avait naguère adopté Petilianus dans sa Lettre pastorale. Et l'on s'explique aisément pourquoi. Cresconius se proposait de justifier cette Lettre pastorale, en réfutant point par point la réfutation qu'en avait faite Augustin. Or l'évêque d'Hippone avait reproduit et critiqué, phrase par phrase, le réquisitoire de l'évêque donatiste [1]; ce qui l'avait amené lui-même à traiter dans le même ordre les mêmes questions : baptême, schisme, persécution. Cresconius, naturellement, devait procéder de façon analogue dans sa contre-réfutation. Seulement, comme il en voulait personnellement à l'évêque d'Hippone pour son intervention, il mêlait souvent l'invective à la controverse ; et cet élément satirique occupait même une place prépondérante au début comme à la fin de l'ouvrage. Bref, le contenu du pamphlet se résume ainsi : une apologie de Petilianus et du Donatisme, entre deux charges contre Augustin.

Voici donc quel était le plan de l'*Epistula ad Augustinum*. D'abord, le préambule d'usage, où l'auteur donnait les raisons de son intervention [2]. Puis une longue et acerbe critique du caractère d'Augustin, et de la méthode qu'il avait appliquée dans sa réfutation de Petilianus [3]. Après ce premier flot d'invectives, commençait la controverse sérieuse. Elle se divisait en trois parties, qui correspondaient aux trois thèmes principaux des polémiques soulevées par la Lettre pastorale de Constantine : question du baptême [4], légitimité du schisme [5], iniquité des persécutions contre l'Eglise de Donat [6]. Sur chacun de ces points, le grammairien s'efforçait de justifier les affirmations de l'évêque donatiste, et de convaincre d'erreur ou de parti-pris l'évêque catholique. Chemin faisant, il traitait des questions accessoires, ou répondait à des objections. Une fois

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 51.
2) *Contra Cresconium*, I, 1.
3) *Ibid.*, I, 2, 3 et suiv. ; IV, 2 et suiv.
4) *Contra Cresconium*, I, 21, 26 et suiv. ; IV, 4 et suiv.
5) *Ibid.*, III, 12, 15 et suiv. ; IV, 24, 31 et suiv.
6) *Ibid.*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv.

a démonstration achevée, il se tournait de nouveau contre Augustin, qu'il accusait de violence, et dont il incriminait la vie[1]. Le pamphlet se terminait sur un résumé triomphant de toute la discussion[2].

Pour chacune des parties de l'ouvrage, les deux réfutations d'Augustin, ses citations et ses analyses, nous permettent de suivre encore, dans leur développement logique ou leurs capricieux détours, souvent même dans le détail de l'expression, les démonstrations ou les récriminations de Cresconius. Et d'eux-mêmes s'y encadrent, sans erreur possible, à la place qu'ils occupaient dans le pamphlet et qu'ils occupent encore dans les analyses du *Contra Cresconium*, la plupart des fragments qui nous sont parvenus du texte original.

Le préambule est malheureusement perdu. Nous en connaissons seulement le contenu. L'auteur y exprimait la surprise et l'indignation que lui avaient causées les critiques dirigées contre la Lettre pastorale du saint évêque Petilianus, et les hautaines provocations du soi-disant évêque catholique d'Hippone. Bien que simple laïque, il croyait devoir relever le défi, en défendant Petilianus et la véritable Eglise. Cette justification, il l'adressait à Augustin lui-même, avec qui il allait discuter point par point[3].

Avant d'engager la controverse, il attaquait personnellement l'évêque d'Hippone, qu'il accusait de troubler la paix par les manifestations incessantes d'un esprit inquiet et batailleur. Il lui reprochait aussi d'apporter, dans sa querelle avec Petilianus, l'habileté suspecte d'un avocat et la mauvaise foi d'un sophiste. C'était là pour le grammairien, jaloux peut-être des rhéteurs et des philosophes, une belle occasion de déclamer sur les dangers de l'éloquence et de la dialectique.

Tout d'abord, Cresconius louait le talent d'Augustin, et se reconnaissait « inférieur à lui dans l'art de la parole[4] ». Compliments perfides, qui tournaient vite à l'aigre. Sans doute, observait le grammairien, l'éloquence a du brillant et l'apparence de l'utilité; mais elle a fait dans le monde plus de mal que de bien. Quand elle n'est pas au service de la vérité, ce qui est rare, elle devient un art dangereux, malfaisant, qui égare et trompe les hommes. Elle est alors « l'ennemie de la vérité, la patronne du mensonge..., une instigatrice de désordres, un

1) *Contra Cresconium*, III, 78, 90 et suiv.; IV, 64, 78 et suiv.
2) *Ibid.*, IV, 65, 80 et suiv.
3) *Contra Cresconium*, I, 1.
4) *Ibid.*, I, 3, 4. — Cf. I, 1, 2.

instrument de fourberie ». Les honnêtes gens « doivent la maudire et l'éviter[1] ». Platon et d'autres sages « ont jugé avec raison qu'on devait la bannir de la cité et de la société du genre humain[2] ». Même conseil dans les saintes Ecritures, où il est dit: « Si tu parles beaucoup, tu n'éviteras pas le péché » (*Proverb.*, 10, 19)[3]. Enfin, l'éloquence est l'arme des hérétiques. — Conclusion : Augustin étant très éloquent, on doit « prendre garde à lui et le fuir[4] ».

D'ailleurs, disait Cresconius à Augustin lui-même, tu es un homme arrogant, ambitieux et querelleur, convaincu de ta supériorité, toujours prêt à provoquer les autres, à soulever des discussions, à troubler la paix, sous prétexte de travailler à la réconciliation des deux Eglises africaines. Ton prétendu zèle pour la vérité n'est que l'instinct batailleur d'une nature querelleuse et violente. Dans ton orgueil, tu te crois capable de résoudre des questions insolubles. « Tu veux terminer, après tant d'années, après tant de jugements et d'arbitrages, une affaire qui, portée devant les empereurs, discutée par tant d'hommes instruits, n'a pu être terminée par les évêques des deux partis... Avec une arrogance intolérable, tu crois pouvoir trancher, à toi seul, un différend qui a paru aux autres inextricable, et que l'on a dû abandonner au jugement de Dieu[5]. » L'honnête et pacifique grammairien invitait le remuant évêque d'Hippone à se tenir enfin tranquille : « Si tu sais que l'affaire en question ne peut être finie par toi, pourquoi prendre une peine inutile ? Pourquoi te démener en vain ? Pourquoi batailler hors de propos et sans résultat ? N'est-ce pas une grande erreur, de vouloir ce que tu ne saurais faire ? La Loi nous avertit par ces mots : « Ne cherche pas à atteindre plus haut que toi, ni à scruter plus fort que toi » (*Ecclesiastic.*, 3, 22). Ou encore : « L'homme violent provoque les querelles, et l'homme colère accumule les péchés » (*ibid.*, 28, 11)[6]. — Décidément, à ces schismatiques, le futur Père de l'Eglise faisait l'effet d'un diable.

A l'agitation et aux perpétuelles provocations d'Augustin, Cresconius opposait le calme angélique des vénérables évêques du parti de Donat, qui dédaignaient les vaines controverses et se contentaient d'instruire leurs fidèles : « Tu presses, tu provoques toujours, disait encore le grammairien ; tu veux amener

1) *Contra Cresconium*, IV, 2, 2.
2) *Ibid.*, 1, 2, 3.
3) *Ibid.*, I, 1, 2.
4) *Contra Cresconium*, IV, 2, 2. — Cf. I, 13, 16.
5) *Ibid.*, I, 3, 5.
6) *Ibid.*, 1, 8, 11.

nos évêques à discuter avec toi pour établir la vérité. Mais nos évêques ont plus de sagesse et de patience ; ils restent dans leurs églises, où ils enseignent seulement aux peuples les commandements de la Loi et ne se soucient pas de vous répondre. Ils savent bien que, si la Loi divine et tant de textes des saintes Ecritures ne peuvent vous convaincre du bon droit et de la vérité, jamais une autorité humaine ne saurait dissiper vos erreurs, et vous ramener à la règle de la vérité [1]. » Cresconius posait donc comme principe, qu'un évêque n'avait pas à s'occuper de ce qui se passait hors de son Eglise. Il alléguait l'exemple des Prophètes : « Quand Ezéchiel lui-même et les autres prophètes allaient porter les paroles de Dieu, c'était au peuple de Dieu. C'étaient des Israélites qui s'adressaient à des Israélites [2]. » De même, un évêque ne devait pas se compromettre dans des controverses avec des gens d'une autre Eglise.

A plus forte raison les prélats donatistes devaient-ils se refuser à toute discussion avec un dialecticien : un de ces dangereux ergoteurs « qui, par leurs coupables artifices de langage, rendent vrai ce qui est faux, et faux ce qui est vrai [3] ». Tel était Augustin aux yeux de Cresconius, qui lui reprochait de raisonner en philosophe : « La dialectique, disait le Donatiste, est contraire à la vérité chrétienne. Aussi nos docteurs, te sachant dialecticien, ont pensé avec raison devoir te fuir et se garder de toi, plutôt que de chercher à te réfuter et à te confondre [4]. » — Orateur et philosophe, l'évêque d'Hippone avait l'impertinence de trop bien raisonner comme de trop bien parler : double crime, ou double tare, aux yeux du grammairien donatiste.

Logiquement, Cresconius aurait dû s'en tenir là. Comme les prudents docteurs de son Eglise, il aurait dû éviter de se compromettre dans un duel avec le dialecticien d'Hippone. Par une singulière inconséquence, c'est immédiatement après cette condamnation formelle de la dialectique, qu'il commençait à argumenter. Non sans quelque témérité, à la suite d'Augustin et de Petilianus, il s'engageait dans l'épineuse controverse sur le baptême.

Il débutait par une observation assez piquante : dans le doute, disait-il, mieux valait se faire baptiser par les Donatistes que par les Catholiques, puisque les Catholiques admettaient l'efficacité du baptême donatiste, tandis que les Donatistes dé-

1) *Contra Cresconium*, I, 3, 4. - Cf. III, 77, 88 ; IV, 3, 3.
2) *Ibid.*, I, 10, 13.
3) *Contra Cresconium*, II, 18, 23.
4) *Ibid.*, I, 13, 16. — Cf. I, 14, 17.

claraient nul le baptême catholique[1]. D'ailleurs, poursuivait Cresconius, c'est à tort que l'on accuse les Donatistes de rebaptiser. En réalité, ils croient à un seul baptême, comme à une seule Eglise ; mais ce baptême n'est valable que s'il est conféré par la véritable Eglise. A l'appui de sa thèse, le grammairien alignait une longue série de textes relatifs au baptême et aux caractères de l'Eglise du Christ[2].

Cette Église, la vraie, la seule, c'est celle que ses persécuteurs appellent à tort l'Église de Donat, et que ses fidèles considèrent avec raison comme la véritable Eglise catholique. « Donat, disait Cresconius, n'est pas le fondateur et l'organisateur d'une Église qui n'aurait pas existé auparavant ; il a été simplement l'un des évêques de l'Eglise antique fondée par le Christ[3]. » En passant, le grammairien ne résistait pas à la tentation de donner à ses ignorants contradicteurs une leçon de grammaire. Pourquoi les soi-disant Catholiques appellent-ils leurs adversaires *Donatistae*, à la mode grecque ? S'ils savaient mieux le latin, ils les appelleraient du moins *Donatiani*[4]. En tout cas, les fidèles de Donat, même du point de vue des soi-disant Catholiques, ne sont nullement des hérétiques. Cresconius disait à Augustin : « Que signifient tes paroles sur l'erreur sacrilège des hérétiques ? Il n'y a hérésie que là où il y a divergence de doctrine. L'hérétique est l'adepte d'une religion contraire ou autrement interprétée : par exemple, les Manichéens, les Ariens, les Marcionites, les Novatiens, et tous ceux dont les doctrines contradictoires sont en opposition avec la foi chrétienne. Mais entre nous, qui croyons au même Christ, né, mort et ressuscité ; entre nous, qui avons une même religion, les mêmes sacrements, il n'y a aucune divergence dans la pratique du christianisme : il y a eu schisme, mais on n'appelle pas cela une herésie. En effet, l'hérésie est une secte composée de gens dont la doctrine est différente ; le schisme est une rupture entre gens qui ont la même doctrine. Tu vois donc dans quelle erreur tu es tombé, ici encore, pour le plaisir d'incriminer : ce qui est schisme, tu l'appelles hérésie[5]. » On remarquera la netteté de ces définitions : Augustin lui-même n'a jamais formulé aussi clairement la distinction.

A propos de la confusion plus ou moins volontaire entre le

1) *Contra Cresconium*, I, 21, 26 ; IV, 4, 4.

2) *Ibid.*, I, 28, 33 ; 31, 37 ; 34, 40 ; II, 14, 17 et suiv. ; IV, 63, 77.

3) *Ibid.*, IV, 6, 7.

4) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; 9, 11.

5) *Ibid.*, II, 3, 4. — Cf. II, 4, 5-6 et suiv. ; IV, 10, 12 et suiv.

schisme et l'hérésie, Cresconius signalait l'inconséquence de la conduite des Catholiques envers les Donatistes convertis. L'Eglise officielle traitait ses adversaires d'hérétiques ; et pourtant, elle les accueillait sans conditions, « comme des scélérats dans un asyle de Romulus[1] ». Bien mieux, on laissait leur titre et leur dignité aux clercs ralliés, même aux évêques, comme on l'avait fait naguère pour Candidus de Villa Regia et Donatus de Macomades[2].

Après cette digression sur l'Eglise, Cresconius revenait à la question du baptême. Là-dessus, il reprenait simplement, et développait avec de copieux commentaires, la thèse de Petilianus, combattue par Augustin : l'efficacité du sacrement dépendait de la personne qui le conférait. Nous ne suivrons pas le grammairien dans les interminables développements où il cherchait à justifier sur ce point la théorie donatiste[3]. Nous connaissons en détail tous les éléments de son argumentation, avec de nombreux et longs fragments, avec l'indication des textes bibliques allégués ; mais, dans cette démonstration aride, on ne relève rien de nouveau, rien qui n'eût été déjà dit, et plus fortement, par Petilianus ou autres dissidents. A la fin de son argumentation, Cresconius insistait sur ce fait, que son Eglise, en rebaptisant hérétiques et schismatiques, suivait la tradition africaine et l'exemple de saint Cyprien. Il citait le concile de 256 *De haereticis baptizandis*, la lettre à Jubaianus, la lettre de Firmilien, et autres documents[4]. Il constatait que, sur ce point, les Catholiques avaient changé d'opinion, tandis que l'Eglise de Donat était restée fidèle au principe et à la pratique de Cyprien. Ce qui était vrai, historiquement.

Fort de l'appui de Cyprien, le Donatiste tournait en ridicule la nouvelle conception catholique du baptême. L'évêque d'Hippone ayant déclaré que le sacrement était valable, même administré par un indigne, le grammairien s'écriait : « Oh ! la belle proclamation d'un impérieux évêque ! Oh ! les admirables préceptes de justice, que promulgue ce bon Père ! — Ne distinguons pas, dit-il, entre le fidèle et le perfide, entre l'homme pieux et l'impie ; rien ne sert de vivre en honnête homme, puisque le juste et le méchant ont les mêmes prérogatives. — Y a-t-il rien de plus inique qu'un tel précepte ? On verra le catéchu-

1) *Contra Cresconium*, II, 13, 16. — Cf. II, 8, 10 ; 12, 15 ; III, 18, 21.

2) *Ibid.*, II, 10, 12.

3) *Ibid.*, II, 17, 21 et suiv. ; III, 4, 4 et suiv. ; 32, 36 ; 77, 88 ; IV, 12, 14 et suiv.

4) *Ibid.*, I, 32, 38 ; II, 31, 39 et suiv. ; III, 1, 2 et suiv. ; IV, 17, 20.

mène purifié par un impur, lavé par un homme souillé, émondé par un immonde ; on verra l'infidèle donner la foi, et le criminel l'innocence [1]. » A cette doctrine suspecte, Cresconius opposait la noble doctrine de son Eglise. Et il terminait la discussion par cette constatation triomphante : « Donc, pour toutes les assertions du saint Petilianus, je puis conclure qu'elles sont exactes en tout [2]. » Il se trouva des lecteurs assez malintentionnés pour insinuer que la conclusion dépassait les prémisses.

De la question du baptême, Cresconius passait à celle du schisme. Ici encore, il ne faisait guère que reproduire, en la paraphrasant, l'argumentation de Petilianus. Il reprenait un à un les textes allégués de part et d'autre, en s'efforçant de prouver que l'évêque d'Hippone en avait dénaturé le sens. Nous laisserons de côté les citations bibliques et la plupart des fragments du Commentaire, pour nous arrêter seulement à ce qui présente un intérêt historique ou psychologique.

On sait que l'un des principes du Donatisme était la légitimité, et même, en certains cas, l'obligation du schisme : d'après cette étrange conception de la charité chrétienne, c'était non seulement un droit, mais un devoir, que de rompre entièrement avec les pécheurs. Cresconius s'efforçait naturellement de justifier cette thèse, à coups de textes ou de sophismes. Mais il se heurtait ici à deux objections très fortes, tirées par Augustin de l'histoire contemporaine : l'extraordinaire indulgence des Primianistes pour un de leurs évêques, le sanguinaire Optatus de Thamugadi, avec qui ils étaient restés en communion, et leur conduite à l'égard des Maximianistes ralliés [3].

A la première objection, le grammairien répondait qu'il ignorait complètement les faits et gestes du prélat de Thamugadi. N'étant pas au courant, il ne pouvait se prononcer ni dans un sens ni dans l'autre : « Pour moi, disait-il, je n'absous ni ne condamne Optatus [4]. » D'ailleurs, ajoutait-il, la question ne s'était jamais posée pour l'Eglise de Donat, puisque personne n'avait accusé l'évêque de Thamugadi devant le primat ou le concile du parti [5].

Quant à l'affaire du Maximianisme, Cresconius déclarait qu'il avait fait là-dessus une enquête. Il avouait avoir été d'abord « très ému », en lisant dans l'ouvrage d'Augustin que les évêques

1) *Contra Cresconium*, IV 18, 21. — Cf. III, 4, 4 et suiv.
2) *Ibid.*, III, 11, 12. — Cf. III, 11, 14 ; IV, 23, 30.
3) *Contra Cresconium*, III, 12, 15. — Cf. IV, 24, 31.
4) *Ibid.*, III, 13, 16.
5) *Ibid.*, III, 45, 49.

maximianistes avaient été successivement excommuniés et réintégrés dans leurs fonctions épiscopales par le concile des Primianistes. Il était donc allé aux renseignements : « J'ignorais encore la vérité, disait-il. Aussitôt, j'ai fait une enquête approfondie auprès de nos évêques. Instruit par eux-mêmes, j'ai lu le décret du concile, et la sentence prononcée contre ceux qui ont été condamnés ; ainsi, j'ai pu me rendre compte de toute la suite des événements [1]. » Et, charitablement, pour l'édification d'Augustin, qu'il croyait ignorant de l'affaire, il racontait à sa façon ce qui s'était passé : « Pour arrêter la propagande coupable de Maximianus auprès de nombreux évêques, nos chefs réunirent le concile. Contre tous ceux qui s'entêteraient dans ce schisme, fut lancée une sentence de condamnation. Tu l'as lue toi-même, comme tu en témoignes. La sentence fut votée à l'unanimité. Cependant l'on décida, par le décret du concile, d'accorder un délai : quiconque rentrerait dans le droit chemin avant la date fixée, serait tenu pour innocent. C'est ainsi que bien des Maximianistes, non seulement les deux que tu cites, mais beaucoup d'autres, ont été absous, déclarés innocents, et sont rentrés dans l'Eglise. En conséquence, tout baptême conféré par eux était valable, puisqu'ils avaient été réintégrés avant le jour fixé et ne tombaient pas sous le coup de la sentence définitive. Alors qu'ils baptisaient, ils n'étaient pas hors de l'Eglise, puisque, le délai n'étant pas écoulé, ils n'en avaient pas été séparés par la barrière marquant la limite. Au contraire, ceux qui, après le jour fixé, se sont entêtés à rester dans le parti de Maximianus, ceux-là ont été atteints par la sentence de condamnation : du même coup, ils ont perdu et le droit de baptiser et leur place dans l'Eglise [2]. » Page fort curieuse, où l'on trouve la version officielle, accréditée chez les schismatiques, des démêlés entre Primianistes et Maximianistes. Cette version, assurément, ne s'accordait guère avec les faits réels ni avec les dates ; nous le constatons dans les documents authentiques. Pourtant, Cresconius acceptait sans contrôle tout ce récit. Il en tirait cette conséquence, que l'évêque d'Hippone avait menti. Brutalement, il lui jetait à la face cette injure : « Témoin menteur ne sera pas impuni [3]. » Et voilà comment l'on écrivait l'histoire dans les cercles donatistes.

Ces objections écartées, et l'obligation de rompre avec les pécheurs établie par les textes bibliques, Cresconius arrivait à

1) *Contra Cresconium*, III, 14, 17. 19 ; 19, 22 ; IV, 28, 35 et suiv.
2) *Ibid.*, III, 15, 18. — Cf. III, 16. 3) *Ibid.*, IV, 42, 49.

la question de fait : de quel côté étaient les pécheurs ? et, par suite, laquelle des deux Eglises était l'Eglise schismatique ?

Là-dessus, le grammairien commençait par chicaner l'ancien rhéteur. Il lui reprochait d'avoir tenté de jeter de la poudre aux yeux, en usant d'un artifice de rhétorique qui consistait à retourner contre son adversaire l'accusation portée : « A propos de la *traditio*, disait-il, tu as joué de l'*anticategoria* ; tu as voulu rétorquer l'argument, en imputant à nos ancêtres le crime commis par vos ancêtres. Tu t'es cru dans l'école, discutant sur les genres et les questions de la cause, non dans l'Eglise, où l'on cherche la vérité [1]. » Augustin, sans doute, ne s'attendait pas à ce coup droit.

Cependant, Cresconius cherchait à disculper les fondateurs de son Eglise, les premiers auteurs du schisme : notamment, le trop célèbre Silvanus de Constantine. A en croire le grammairien, l'innocence de Silvanus était démontrée par le fait seul de sa participation au concile de Carthage, en 312, et à la condamnation de Cæcilianus : « Il n'a pu être un traditeur, celui qui s'est montré un vengeur si sévère de la *traditio* [2]. » Silvanus, au contraire, méritait l'admiration des siens par son héroïque fidélité à la cause ; en effet, « c'était pour refus de communiquer avec ses persécuteurs Ursacius et Zenophilus, qu'il avait été exilé [3]. » — Encore une légende donatiste, qui ne s'accordait guère avec la réalité historique.

Malgré tout, le grammairien trahissait quelque embarras dans la défense des siens. Aussi reprenait-il bientôt l'offensive contre les Catholiques, dont il accusait les ancêtres d'avoir faibli dans la persécution de Dioclétien. Il affirmait que Cæcilianus de Carthage avait commis le crime inexpiable dont parle l'Evangile : le crime contre l'Esprit-Saint [4]. Il prétendait que bien d'autres évêques du même parti avaient livré les Ecritures aux païens, et que leurs capitulations étaient prouvées par de nombreux témoins, par des documents authentiques : « De cela, s'écriait-il, de cela témoigne la conscience du monde presque entier. Nos anciens l'ont entendu raconter à leurs pères. Il n'y a pas longtemps qu'ils sont morts, les témoins de ces trahisons : ils savaient par qui et en quels lieux le crime avait été commis. Nous avons encore les livres où a été fidèlement et soigneusement consigné le récit des faits ; nous avons des procès-verbaux, nous avons des lettres. Pour beaucoup, même, nous avons

1) *Contra Cresconium*, III, 26, 29.
2) *Ibid.*, IV, 56, 66. — Cf. III, 27, 31.
3) *Contra Cresconium*, III, 30, 34.
4) *Ibid.*, IV, 8, 10.

leur franche confession [1]. » Ces crimes des traditeurs africains étaient connus des Eglises d'Orient, qui longtemps étaient restées en communion avec le parti de Donat. C'est ce que montrait bien la lettre adressée à Donat lui-même par le concile de Sardique. Et si, depuis, les Orientaux avaient changé de camp, c'est qu'ils s'étaient compromis à leur tour par leur indulgence envers les coupables [2]. — Nouvelle erreur historique, puisque la lettre du concile de Sardique émanait d'hérétiques.

Or tous ces crimes pesaient encore sur les soi-disant Catholiques africains, héritiers et solidaires des *traditores* : « Ce traditeur, c'est ton père, disait Cresconius à Augustin. De la source vient la rivière, et la tête domine les membres. Quand la tête est saine, tout le corps est sain ; si la tête est malade ou difforme, tous les membres sont affaiblis. La racine nourrit tout ce qui pousse sur le tronc. On ne saurait être innocent, quand on n'est pas de la secte d'un innocent [3]. » C'était la thèse donatiste dans toute sa rigueur, avec les comparaisons d'usage.

A cette thèse, déjà développée par Petilianus, l'évêque d'Hippone avait fait deux objections. Quand bien même, disait Augustin, l'on nous démontrerait aujourd'hui que des Catholiques d'autrefois ont livré les Ecritures, eh bien ! nous en serions quittes pour condamner leurs fautes, nous n'en serions nullement souillés ; d'ailleurs, les coupables, si coupables il y a, sont morts depuis si longtemps que nous ne pouvons les juger. — Sur le premier point, le grammairien répliquait insolemment : « Ta déclaration est ridicule, et ne convient guère à ta sagesse. Je ne vois pas comment vous désapprouvez et blâmez la conduite de ces gens-là : vous avez eu beau connaître leur erreur, vous ne l'avez jamais condamnée, et vous persévérez dans leur schisme. Si tu les blâmes, eh bien ! renie donc, fuis, abandonne l'Eglise des traditeurs ; ne suis pas, dans leurs erreurs, les traces de tes ancêtres [4]. » A la seconde objection, Cresconius opposait ce principe, qu'il n'y avait jamais prescription pour le péché : « Même aujourd'hui, tu peux juger tes ancêtres ; on peut juger, non seulement les vivants, mais les morts. Le pécheur a pu mourir, son péché ne meurt jamais [5]. » Ainsi les Catholiques, bon gré malgré, restaient solidaires des traditeurs. Toute réconciliation avec eux était impossible, s'ils ne faisaient

1) *Contra Cresconium*, III, 33, 37.

2) *Ibid.*, III, 34, 38. — Cf. IV, 43, 51 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 37, 41. — Cf. IV, 45, 54.

4) *Contra Cresconium*, III, 35, 39. — Cf. IV, 45, 53.

5) *Ibid.*, III, 39, 43.

amende honorable dans la seule Eglise restée pure, l'Eglise de Donat.

Ces conclusions sur l'hérédité de la faute et la légitimité du schisme amenaient Cresconius au point le plus délicat des controverses entre les deux partis : l'intervention du pouvoir séculier dans la querelle religieuse, la responsabilité des Catholiques dans les persécutions contre les dissidents.

Pour les sectaires du Donatisme, la question était simple : elle se résumait en un fait, le fait brutal de la persécution. Ainsi raisonnait Cresconius. Il ne se demandait pas un instant si les violences et les attentats, si l'anarchie née du schisme n'avaient pas été les causes déterminantes des interventions de la police et du gouvernement. Il accusait nettement les Catholiques, et Augustin lui-même, de provoquer les mesures de répression. Il montrait que depuis un siècle, presque sans trêve, on avait traqué les fidèles de Donat [1]. Il prétendait que ses amis pouvaient se glorifier de ces persécutions, dès longtemps prédites par le Christ, toujours réservées aux vrais Justes, et patiemment supportées par eux comme autant d'épreuves [2]. Il évoquait le souvenir de Marculus et d'autres martyrs de la secte, tombés sous les coups des Catholiques [3]. D'ailleurs, il niait toutes les violences et les aberrations qu'on reprochait aux gens de son parti, et dont avait parlé Augustin. Il niait « leurs usurpations tyranniques des propriétés d'autrui, leurs orgies de bacchants ivres, les folies des Circoncellions, leurs sauts volontaires dans les précipices, le culte sacrilège et profane rendu à des cadavres de suicidés [4]. » Il contestait la réalité de ce culte idolâtrique, en alléguant plusieurs conciles où les évêques de son parti avaient interdit et flétri le martyre volontaire [5]. De ces prétendus suicides, qui avaient été des meurtres, il rejetait toute la responsabilité sur les Catholiques africains.

Aux excuses invoquées par les persécuteurs, il opposait les droits imprescriptibles de la conscience : le droit qu'avait, sinon tout homme, du moins tout chrétien, de pratiquer librement sa religion. Comme Petilianus, il revendiquait hautement une entière liberté de conscience et de culte : « Qu'on respecte mon libre arbitre, s'écriait-il. Quiconque persécute un chrétien, est l'ennemi du Christ [6]. » Augustin avait objecté, il est vrai, l'histoire du schisme de Maximianus, les poursuites et les violences

1) *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv.; 49, 54 ; 69, 80 ; IV, 46, 55 ; 52, 62.
2) *Ibid.*, IV, 46, 55.
3) *Ibid.*, III, 49, 54. — Cf. III, 42, 46.
4) *Contra Cresconium*, IV, 63, 77.
5) *Ibid.*, III, 49, 54.
6) *Ibid.*, III, 51, 57.

des Primianistes contre les Maximianistes. Mais Cresconius contestait les faits, s'en tenant là-dessus à la version officielle de son Eglise. Dans les attentats commis alors, il niait toute participation des évêques donatistes. Il disait, par exemple : « Si la basilique ou la caverne de Maximianus a été détruite par la foule, aucun des nôtres n'y est pour rien. Nous n'avons rien fait, nous n'avons lancé personne : quels étaient les coupables, nous l'ignorons[1]. » Reprenant le parallèle entre les Catholiques, toujours prêts pour le métier de bourreaux, et les Donatistes, toujours victimes : « Aucune persécution n'est juste, s'écriait-il. Lequel des deux se conforme à la Loi divine, le persécuté ou le persécuteur[2]. » Annoncées par les Livres saints, les persécutions africaines témoignaient en faveur de l'Eglise de Donat.

Ce qui, suivant Cresconius, rendait encore plus odieuse la conduite des Catholiques, c'est que, dans leurs appels au pouvoir séculier et à la force, ils n'étaient même pas fondés à alléguer l'intérêt de l'Eglise, ni à parler en champions de la vérité. Ils étaient d'autant plus coupables de persécuter, que leur cause était plus mauvaise. Ils avaient commencé, jadis, par corrompre leurs juges ; et, d'ailleurs, ils n'en avaient pas moins été condamnés finalement par l'empereur Constantin[3]. En vain, ils prétendaient que leur Eglise était l'Eglise universelle, annoncée et promise dans l'Evangile : malgré tous les progrès du christianisme, cette Eglise laissait en dehors d'elle la plus grande partie du monde, les nations barbares, et même, presque tout l'Orient, maintenant peuplé d'hérétiques. « L'Orient, disait Cresconius, n'est pas en communion avec l'Afrique, ni l'Afrique avec l'Orient[4]. » L'Eglise de Donat, qui dominait dans les provinces africaines, et qui comptait des communautés en d'autres régions, avait autant de titres à représenter l'Eglise universelle[5]. D'ailleurs, peu importait le nombre des fidèles : « Souvent, c'est en peu de personnes qu'est la vérité, tandis que l'erreur attire la foule. J'en atteste l'Evangile, où il est dit que peu de gens sont sauvés[6]. » Ainsi, malgré leur petit nombre relatif, les fidèles de Donat constituaient la véritable Eglise. Les schismatiques, c'étaient les soi-disant Catholiques : « Si la séparation s'est faite, déclarait le grammairien à l'évêque d'Hip-

1) *Contra Cresconium*, III, 59, 65. — Cf. IV, 46, 55.
2) *Ibid.*, IV, 50, 60. — Cf. II, 22, 27 ; III, 71, 83.
3) *Ibid.*, III, 61, 67 ; 69, 80 ; 71, 83 ; IV, 54, 64 ; 56, 67.
4) *Contra Cresconium*, III, 67, 77. — Cf. III, 63, 70 et suiv. ; IV, 60, 73 et suiv.
5) *Ibid.*, III, 63, 70.
6) *Ibid.*, III, 66, 75. — Cf. IV, 53, 63.

pone, c'est que vous avez été mis à la porte. Quant aux nôtres, ils sont restés dans l'Eglise universelle et catholique[1]. » Argument connu, que d'un camp à l'autre, depuis un siècle, se renvoyaient les chrétiens d'Afrique, et qui déchaînait ordinairement un flot d'injures.

Cresconius était trop bon Donatiste pour laisser échapper l'occasion. Croyant avoir tranché toutes les questions controversées, il arrêtait là, comme sur une apothéose de son Eglise, son argumentation proprement dite. Mais, s'il était à bout d'arguments, il n'en avait pas fini avec les récriminations. De nouveau, comme au début du pamphlet, il attaquait personnellement Augustin. Il critiquait d'abord, en grammairien de métier, plusieurs expressions employées par son adversaire[2]. Puis, il lui reprochait durement d'avoir manqué de mesure dans sa réfutation : par exemple, d'avoir comparé Petilianus à Satan[3]. Enfin, il multipliait les allusions malignes au passé de l'évêque d'Hippone, naguère Manichéen, resté suspect à bien des gens, même au primat catholique de Numidie, qui, pour cette raison, avait refusé de le consacrer évêque : « On connaît, insinuait le grammairien, on connaît la lettre de votre primat, cette lettre où il a écrit sur ton compte je ne sais quoi, en refusant de venir t'ordonner. Oui, cette lettre, beaucoup des nôtres en possèdent une copie[4]. » Insinuation perfide, très répandue dans les cercles donatistes, où l'on se représentait volontiers l'évêque catholique d'Hippone comme un hérétique déguisé, un Manichéen honteux.

L'ouvrage de Cresconius se terminait par un résumé de l'ensemble. L'auteur y reprenait brièvement, dans le même ordre, les principaux points de son argumentation : sur tous les points, il se vantait d'avoir justifié Petilianus et confondu Augustin[5].

Tel était ce curieux et copieux ouvrage, qui tenait à la fois de la controverse religieuse et du pamphlet. Les deux éléments y avaient à peu près une égale importance. Deux longues diatribes contre Augustin, l'une après le préambule, l'autre avant la conclusion, encadraient la controverse proprement dite sur les trois questions essentielles, baptême, schisme, persécution. Partout, d'ailleurs, grondait l'invective : à tous les tournants de la démonstration ou de la réfutation, jusque dans le commen-

1) *Contra Cresconium*, IV, 58, 70. — Cf. III, 67, 77 et suiv. ; IV, 59, 71 et suiv.

2) *Ibid.*, II, 1, 2 ; III, 73, 85 ; 77, 88 et suiv. ; IV, 6, 7 ; 9, 11 ; 55, 65 ; 65, 81.

3) *Contra Cresconium*, III, 78, 90 ; IV, 64, 78.

4) *Ibid.*, III, 80, 92. — Cf. III, 79, 91 ; IV, 64, 79.

5) *Ibid.*, IV, 65, 80 ; 66, 82-83.

taire des versets bibliques ou des mots les plus inoffensifs en apparence, le grammairien donatiste décochait quelques traits à son ancien confrère Augustin, un confrère détesté doublement et comme rhéteur et comme avocat des Catholiques.

III

Succès du pamphlet de Cresconius. — Double réplique d'Augustin. — Cresconius polémiste. — Défaut de compétence. — Faiblesse de la réfutation. — Verve satirique. — Chicanes et plaisanteries de grammairien. — L'écrivain. — Ses qualités. — Abus des procédés d'école. — Comparaison avec le pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Intérêt historique de l'œuvre de Cresconius.

Quel a été, en son temps, le succès du pamphlet de Cresconius ? Là-dessus, nous n'avons pas de renseignements précis. Tout porte à croire que l'ouvrage, accessible à tous et imprégné d'esprit sectaire, eut du retentissement dans le monde donatiste, où il circula de communauté en communauté. Il semble être resté d'abord inconnu des Catholiques africains : ce qui n'a rien de surprenant, étant donné la méfiance des schismatiques et le soin qu'ils prenaient de cacher à leurs adversaires les œuvres de leurs écrivains. Ainsi s'explique un fait d'apparence paradoxale, mais très certain : ce pamphlet, qui avait la forme d'une lettre personnellement adressée à l'évêque d'Hippone, lui est parvenu seulement au bout de trois ou quatre ans, et par hasard[1].

C'est vers le début de 405, qu'un exemplaire du livre arriva, on ne sait comment, entre les mains d'Augustin. Dans l'intervalle, les circonstances avaient changé. A la suite de divers attentats, l'empereur Honorius avait promulgué plusieurs lois sévères et lancé finalement un édit d'union, qui ordonnait la fusion des deux Eglises africaines[2] : ce qui équivalait à une proscription du Donatisme. L'ouvrage de Cresconius, de par ces faits nouveaux, perdait une partie de sa raison d'être. Cependant, l'évêque d'Hippone le jugea assez important pour motiver une réponse méthodique et détaillée. D'où son grand traité *Contra Cresconium*, en quatre livres, qu'il écrivit, dit-il, après les lois d'Honorius contre les Donatistes, donc après le

1) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 52.

2) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38 ; 6, 3-5 ; 11, 2. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 ; 99 ; 117 ; 119 ; Augustin, *Epist.* 88, 5-10 ; 93, 5, 16-19 ; 185, 7, 26-29.

12 février 405, et qu'il dut publier vers la fin de cette même année [1].

Pour réfuter ce confrère, un homme d'école, un lettré comme lui, Augustin s'est mis particulièrement en frais. C'est ce qu'indiquent, tout d'abord, les dimensions du traité, le nombre des livres et la longueur anormale de chacun d'eux, la précision minutieuse de la réplique, le ferme dessein de ne négliger aucun détail. Mais, de plus, l'auteur du *Contra Cresconium* a cru devoir ici modifier quelque peu son système ordinaire de controverse. Il a adopté, cette fois, une méthode de discussion plus concrète, plus historique, plus accessible aux laïques : moins de textes bibliques, mais, en revanche, beaucoup de documents. Il a voulu prouver la force irrésistible de son argumentation : par une sorte de coquetterie de polémiste, et comme pour justifier l'opinion de ceux qui voyaient en lui un virtuose de la dialectique, il a opposé à son adversaire deux réfutations successives, la seconde tirée tout entière de l'histoire contemporaine du Donatisme [2]. On doit remarquer encore, ici, le tour plus personnel de la polémique. Accusé d'être arrogant et querelleur, traité de Manichéen honteux et de sophiste, l'évêque d'Hippone a saisi cette occasion de s'expliquer franchement sur tous les points, et, d'ailleurs, aux dépens de Cresconius ou des grammairiens. Visiblement, il s'est plu à discuter avec un confrère, comme à montrer que lui-même n'avait rien perdu de ses talents profanes.

Mais revenons à Cresconius, pour essayer de caractériser brièvement la valeur de l'œuvre et de l'écrivain.

Comme polémiste, Cresconius est fort inégal ; très inférieur à d'autres Donatistes dont nous possédons des ouvrages analogues. D'abord, chose grave dans un livre de controverse, l'auteur manquait de compétence. Il l'avouait lui-même, non sans quelque naïveté, quand il se déclarait peu familier avec la Bible [3]. Il ne connaissait pas davantage l'histoire du Donatisme. En théologie, comme en exégèse, il trahit des maladresses et des ignorances de conscrit. De tout cela, il n'était pas plus instruit que le commun des laïques. Homme d'école, tout à son métier, il était resté longtemps étranger à ces questions. Sans doute, quand il s'improvisa polémiste, il se renseigna de son

1) Augustin, *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv. — Possidius (*Indiculus operum Augustini*, 3) mentionne une lettre d'Augustin *Cresconio grammatico*. Il s'agit probablement du *Contra Cresconium*, qui a la forme d'une lettre.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

3) *Contra Cresconium*, I, 3, 4.

mieux, feuilleta les Livres saints, interrogea des évêques [1]; mais il était hors d'état de contrôler ce qu'il lisait ou ce qu'on lui racontait. D'autant plus qu'il manquait de sens critique. Il s'est donc contenté de reproduire ce qu'il entendait : pour les textes bibliques, les interprétations traditionnelles des dissidents africains, et, pour les faits, la version plus ou moins officiellement accréditée dans son Eglise. Par là, même inexacts, ses récits offrent un intérêt historique. Mais, si l'on apprécie l'œuvre en elle-même, on ne peut que constater le défaut de compétence, l'insuffisance de l'information, la faiblesse de l'argumentation. Les erreurs grossières sont innombrables : erreurs dans l'interprétation des textes, erreurs sur les faits, notamment pour l'histoire des origines du schisme ou pour l'histoire du Maximianisme [2]. Là-dessus, en toute impartialité, et documents en main, on ne peut que souscrire au jugement sévère d'Augustin.

Mal à l'aise dans la controverse doctrinale, Cresconius se rejette volontiers sur la polémique personnelle. C'est ce qu'il y a chez lui de plus vivant, et, pour nous, de plus intéressant [3]. Sans doute, il est fort injuste pour les Catholiques, en général, et spécialement pour l'évêque d'Hippone. Mais, dans ses attaques si passionnées, il montre de la verve, parfois de l'esprit. Verve un peu lourde, esprit un peu gros pour notre goût, mais qui, enfin, piquent la curiosité et dédommagent le lecteur. Les invectives sont souvent amusantes, par le mouvement et la vivacité du tour, surtout par l'imprévu. Elles nous montrent un Augustin très différent de celui qu'a consacré la tradition : pour ces Donatistes, notre grand évêque d'Hippone, futur Père de l'Eglise et maître de la pensée chrétienne, n'était qu'un sophiste arrogant et grincheux, un trouble-fête, un pseudo-évêque encore suspect de Manichéisme.

Un trait distinctif et amusant de Cresconius comme polémiste, c'est la marque du métier : chicanes et plaisanteries de pédant, manie de ramener une grande controverse religieuse aux proportions mesquines d'une querelle d'école. Le grammairien s'acharne d'autant plus contre l'évêque d'Hippone, qu'il pourchasse en lui un rhéteur et un philosophe. Il ne manque pas une occasion de lui faire la leçon, de le rappeler au respect de la grammaire, des règles qui président à la formation et à l'emploi des mots. Par exemple, il lui reproche de désigner ses

1) *Contra Cresconium*, III, 14, 17.

2) *Ibid.*, III, 26, 29 et suiv. ; 52, 58 et suiv.

3) *Contra Cresconium*, I, 2, 3 et suiv. ; III, 78, 90 et suiv. ; IV, 2 et suiv. ; 64, 78 et suiv.

adversaires sous le nom de *Donatistae*, alors qu'on devrait dire *Donatiani*[1]. Ailleurs, il l'accuse d'ignorer la valeur du comparatif, et lui inflige là-dessus toute une dissertation[2]. Ou encore, il raille certaines métaphores de son contradicteur : « Ton *arme de Neptune*, s'écrie-t-il, à cause du trident, ne convient pas à un évêque[3]. » Tout cela sent le pédant ou le bouffon, et ce n'est pas toujours d'Augustin que l'on rit. Mais ces plaisanteries, même grosses ou grasses, jettent une note gaie sur l'austérité de la controverse.

L'écrivain, comme on pouvait s'y attendre, vaut mieux que le polémiste. S'il n'est pas original, il n'est pas sans mérites ; Augustin est le premier à le reconnaître[4]. Les qualités sont surtout des qualités d'homme d'école : une certaine entente de la composition, au moins pour le plan d'ensemble ; une langue à peu près correcte, sans rien de bien saillant, sauf la redondance verbale qui est commune à tant d'Africains ; un style assez élégant, le sens de l'harmonie et du relief. Avec cela, nombre de défauts : des redites et des négligences ; du laisser-aller dans l'ordonnance intérieure d'un développement ; l'abus des procédés, des lieux communs et des figures de style, antithèses forcées ou métaphores tapageuses ; de la déclamation et du mauvais goût : le ton violent d'un énergumène, toujours sous pression.

Pour juger l'ouvrage de Cresconius, il n'est pas inutile de le comparer au pamphlet de Petilianus contre Augustin : pamphlet qui est exactement contemporain, et qui traite le même sujet[5]. On constate aussitôt de grandes analogies entre les réfutations que les deux Donatistes ont faites du premier livre d'Augustin *Contra litteras Petiliani* : c'est le même système de défense, avec les mêmes attaques contre la dialectique et l'éloquence, contre le caractère et la vie de l'évêque catholique. Ces analogies sont d'autant plus frappantes, que les deux réfutations donatistes, écrites en même temps, sont complètement indépendantes l'une de l'autre. On s'explique, d'ailleurs, ces concordances. Pour le plan, les deux pamphlétaires ont simplement suivi, en le combattant, l'évêque d'Hippone. Pour l'argumentation, ils ont développé la thèse donatiste. Pour l'invective, ils nous ont transmis l'écho des récriminations de leur parti. Mais là, s'arrête la ressemblance entre les deux auteurs. Cresconius

1) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; 9, 11.
2) *Ibid.*, III, 73, 85 ; 77, 88 ; IV, 55, 65.
3) *Ibid.*, III, 78, 89. — Cf. IV, 65, 81.
4) *Contra Cresconium*, I, 13, 16.
5) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. Voyez plus haut, p. 35 et suiv.

reste fort au-dessous de Petilianus pour la compétence, l'information, l'exégèse, la rigueur du raisonnement. Au commentaire des textes bibliques et aux discussions doctrinales, il substitue volontiers les faits historiques, les preuves rationnelles, ou les chicanes de grammairien. Quant à la forme, il y a entre Cresconius et Petilianus toute la différence qui sépare un rédacteur consciencieux d'un écrivain de race, orateur incisif et mordant.

Considéré en lui-même, et malgré certains mérites de mise en œuvre, le pamphlet de Cresconius est donc assez médiocre. Faute de compétence et de personnalité, l'auteur n'a pu que répéter ce qui se disait autour de lui[1]. Mais, par là-même, son ouvrage acquiert une grande valeur historique : il nous aide à voir les choses en nous plaçant au point de vue des schismatiques. Homme d'école, et simple fidèle, Cresconius représente pour nous toute une catégorie sociale des adeptes du Donatisme. Généralement, les polémistes de l'Eglise dissidente étaient des évêques, des chefs du parti. Cresconius est un laïque ; non pas un laïque d'exception, un esprit original et indépendant, comme Tyconius : mais un laïque quelconque du monde des écoles. Avec lui, nous pénétrons dans ce monde-là, où sans doute bien des gens étaient Donatistes et s'intéressaient aux controverses, mais où la plupart se taisaient, conscients de leur incompétence. Cresconius n'a pas eu le même scrupule. Il s'est lancé assez étourdiment entre les champions autorisés des deux Eglises, s'exposant des deux côtés à recevoir les coups. Il s'est fait railler par Augustin, et, peut-être aussi, par quelques schismatiques de ses amis. Mais il n'a pas perdu sa peine, puisqu'il nous renseigne encore aujourd'hui sur les idées, les sentiments et les préjugés des gens de sa secte et de son monde : sans compter que du même coup il a sauvé de l'oubli, avec son nom, l'un de ses livres.

1) Cresconius l'avoue lui-même, non sans naïveté, à propos de l'histoire du Maximianisme (Augustin, *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv. ; IV, 28, 35 et suiv.).

CHAPITRE III

PRIMIANUS DE CARTHAGE

I

Vie et rôle de Primianus. — Il remplace Parmenianus comme évêque de Carthage et primat donatiste. — Date de son élection. — Mécontentement causé par ses premiers actes. — Excommunication de Maximianus et de trois autres diacres. — Protestations des *seniores* de Carthage. — Entêtement et nouvelles violences du primat. — Sa condamnation par le concile de Carthage. — Son procès contre Maximianus. — Sa déposition par le concile de Cabarsussa. — Sa revanche au concile de Bagaï. — Nouveau procès contre Maximianus, pour la revendication d'une basilique. — Primianus au concile de Thamugadi. — Son alliance avec Optatus de Thamugadi et le parti de Gildon. — Conséquences fâcheuses de cette alliance. — Multiplication des sectes donatistes. — L'édit d'union de 405 et la persécution à Carthage. — Politique incohérente de Primianus. — Il repousse en 403 le projet de conférence avec les Catholiques, et reprend lui-même ce projet en 406. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Résultats lamentables de son gouvernement. — Déroute du Donatisme à Carthage. — Dernières années de Primianus. — Son caractère et sa politique.

Bien que tous les évêques donatistes fussent, par grâce d'état, des sectaires intransigeants, ils se ressemblaient moins qu'on ne l'a dit et qu'on ne pourrait le croire à première vue. Sans parler de bien d'autres différences, il y avait en Afrique deux catégories au moins de clercs schismatiques, parce qu'il y a au moins deux façons d'être intransigeant et d'être sectaire : la manière intelligente, et l'autre. La première n'était pas celle de Primianus. De là vient que ce primat du Donatisme fut involontairement le meilleur auxiliaire des adversaires de son Eglise.

Sur sa jeunesse, sur toute la période de sa vie qui précéda son épiscopat, on ne sait rien de précis. Il a dû naître à Carthage, vers l'année 350[1]. Il devait appartenir à une famille

1) Primianus, élu évêque de Carthage en 391-392, devait être un peu plus âgé qu'Augustin, né en 354, évêque d'Hippone depuis 395-396.

donatiste, puisque jamais, au cours des polémiques les plus personnelles, aucune allusion n'est faite à une conversion quelconque. Il devait être d'une origine assez humble, à en juger par ses façons d'agir et de parler, qui trahissaient un rustre [1]. Il reçut certainement une instruction assez élémentaire, qu'il n'a jamais eu le souci de compléter. Il n'a pas dû passer par les écoles des rhéteurs, ni même par celles des grammairiens : en fait de littérature, il ne connaissait guère que les anathèmes bibliques. Selon toute apparence, il fut élevé dans un milieu tout populaire, très fanatique, où l'on admirait surtout les Circoncellions. Il dut entrer de bonne heure dans la carrière ecclésiastique, et débuter par les plus modestes fonctions des clercs inférieurs. Il s'éleva peu à peu, sinon par son mérite, du moins par un effort persévérant dont la fortune fut complice : parce qu'il était ambitieux, têtu, sans scrupule, et qu'il plaisait au peuple, et que personne n'avait aucun motif d'être jaloux de lui. Il était diacre en 391, à la veille de cette élection inattendue, qui fit de ce clerc médiocre et borné l'évêque schismatique de Carthage et le chef du parti de Donat [2].

La date de cette élection peut être déterminée d'une façon approximative. Primianus remplaça Parmenianus, qui mourut presque sûrement en 391 [3]. D'autre part, le mouvement maximianiste commença dès 392, peu de temps après l'ordination du nouveau primat [4]. On en peut conclure que Primianus fut élu et consacré en 391 ou 392.

Il ne fut pas long à prouver que ses électeurs n'avaient pas eu la main heureuse, que les suffrages des fidèles et du clergé de Carthage, acceptés probablement sans enthousiasme et confirmés avec résignation par les évêques du parti, s'étaient égarés sur un incapable. En quelques mois, il mécontenta tout le monde par les incohérences et les brutalités de sa politique, faite de violence ou de partialité, d'arbitraire ou de tyrannie, et toujours de maladresse.

D'abord, il scandalisa les clercs et tous les honnêtes gens par son indulgence inattendue pour tous les pécheurs notoires, pour les intrigants et les coquins, surtout pour les Claudianistes, ces turbulents schismatiques de l'Église schismatique. On se rappelle l'histoire de ce Claudianus, ancien évêque dona-

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378-379 Migne.

2) *Ibid.*, 19-20, p. 375 et suiv. ; *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

3) Voyez plus haut, tome IV, p. 54.

4) « Scandala igitur Primiani...., qui recens ordinatus... » (Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378).

tiste de Rome[1], qui, banni de la capitale à la suite d'émeutes suscitées par ses querelles avec le pape Damase[2], s'était réfugié à Carthage, où il n'avait pas tardé à se quereller avec ses amis, où il avait fini par rompre avec Parmenianus, en fondant une communauté rivale. Dès le début de son épiscopat, on vit Primianus se réconcilier avec les Claudianistes, leur faire les concessions les plus imprévues, et, contrairement à la règle, les admettre sans pénitence à la communion[3]. Des prêtres et des diacres ne cachèrent pas leur surprise, ainsi que les *seniores* du conseil de fabrique.

Le primat, très jaloux de son autorité, et peu scrupuleux sur les moyens d'imposer l'obéissance, répondit aussitôt par des coups. Un jour, dans une basilique, comme des Claudianistes s'approchaient pour la communion, des *seniores* manifestèrent leur indignation : le primat les fit expulser par des gens à sa dévotion, qui les frappèrent sans pitié[4]. Les clercs mêmes ne furent pas mieux traités. Primianus refusa la communion au prêtre Demetrius, pour le contraindre à désavouer et à déshériter son fils[5]. Il fit enfermer dans un égout le prêtre Fortunatus, coupable d'avoir, sans autorisation, baptisé des malades[6].

Ces procédés de gouvernement révoltèrent tous ceux qui n'étaient pas complices du primat, ou qui ne tremblaient pas devant lui. Un parti d'opposition se forma autour du diacre Maximianus : un diacre que l'évêque ne pouvait souffrir, et qui paraît avoir été son concurrent lors de l'élection épiscopale. Ce Maximianus était un personnage dans la communauté. C'était un honnête homme, fort distingué : instruit, éloquent, estimé de tous, chéri des dévotes, très populaire, parent du grand Donat[7]. Primianus voulut en finir. Il convoqua le conseil des prêtres, lui dénonça l'attitude de Maximianus et de trois autres diacres, dévoués au rebelle ; séance tenante, il somma le conseil de condamner les téméraires, en les frappant sur l'heure de quelque peine disciplinaire[8]. Les prêtres refusant ou se dérobant, il passa outre. Brusquement, sans observer aucune des formes

1) Optat, II, 4.

2) *Avellana Collectio, Epist.* 13, 8, p. 56 Günther ; Mansi, *Concil.*, t. III, p. 628.

3) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 ; *Contra Cresconium*, IV, 9, 11.

4) « In basilica caesi sint seniores, quod indigne ferrent ad communionem Claudianistas admitti » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).

5) « Communionem Demetrio presbytero pernegarit, ut cogeret filium abdicare » (*ibid.*).

6) « Fortunatum presbyterum in cloacam fecerit mitti, cum aegrotantibus baptismo succurrisset » (*ibid.*).

7) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

8) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 378.

prescrites, sans jugement régulier, sans enquête, sans entendre ni convoquer Maximianus, qui d'ailleurs était alors malade et alité, il lança une sentence d'excommunication contre les quatre diacres [1].

L'orage grondait dans la communauté. Même les plus timorés, même les adversaires de Maximianus, ne pouvaient excuser ce mépris cynique des règles disciplinaires et de la procédure. Les clercs n'osant protester ouvertement, les plus notables parmi les laïques se firent les interprètes de l'opinion publique. Le conseil des *seniores* adressa une lettre de protestations à Primianus : protestations qui portaient sur deux points, oubli des règles de la discipline dans l'affaire des Claudianistes, oubli des formes de la procédure dans l'affaire de Maximianus [2].

De l'émotion des notables, Primianus ne s'émut guère : s'il répondit à leur lettre, ce fut encore par des coups. Mais les *seniores* étaient gens de résolution ; ils voulurent avoir le dernier mot. Ne pouvant obtenir satisfaction de leur évêque, ils en appelèrent au concile. Par une lettre circulaire, adressée à tous les évêques donatistes, ils demandèrent une enquête sur les actes du primat [3].

Bientôt, vers la fin de 392, arrivèrent à Carthage quarante-trois évêques des régions voisines, surtout de Byzacène [4]. Primianus les attendait de pied ferme. Quand ils voulurent s'assembler dans une basilique, il lança sur eux une bande d'énergumènes, qui les assiégea dans l'église, les lapida, les jeta dehors [5]. Puis, fort de ses droits épiscopaux, il leur fit interdire par la police l'accès de tous les sanctuaires ou autres immeubles de la communauté [6]. Les malheureux évêques, tout décontenancés et meurtris, durent se réfugier dans une maison particulière des faubourgs de la ville. De là, ils invitèrent le primat à venir s'expliquer, poussant l'héroïsme ou la témérité

1) « Per se cogitatum scelus non dubitavit implere, usque adeo ut in Maximianum diaconum, virum sicut omnibus notum est innocentem, sine causa, sine accusatore, sine teste, absentem ac lecto cubantem, sententiam putaret esse promendam » (*ibid.*).

2) « Cum, obsistente maxima parte plebis, etiam seniorum nobilissimorum litteris conveniretur ut per se corrigeret quod admiserat, sua temeritate possessus, emendare contempsit » (*ibid.*).

3) « His itaque permoti seniores Ecclesiae supradictae ad universum chorum (episcoporum) litteras legatosque miserunt, quibus non sine lacrymis deprecati sunt ut ad se ferventius veniremus... » (*ibid.*).

4) *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

5) « Conducta multitudine perditorum..., obsessi sunt episcopi simul et clerici, et postea ab ejus satellitibus lapidati » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).

6) « Impetratis officialibus..., qui ingrediendi nobis atque agendi solemnia interdicerent facultatem... ; cum basilicarum fores, ne ingrederemur, multitudine et Officio intercluserit » (*ibid.*).

jusqu'à lui offrir de se transporter en corps auprès de lui. Par trois fois, Primianus refusa de comparaître, faisant ou laissant maltraiter les députés du concile. On dut instruire sans lui son procès. A l'unanimité, on le blâma pour ses actes illégaux et ses violences. Cependant, l'assemblée procéda avec une modération et une prudence très méritoires. On ne déposa pas le primat ; on prononça seulement contre lui une condamnation de principe, conditionnelle et provisoire. On lui accordait un délai pour s'amender ou se justifier. On réservait à un concile postérieur la solution définitive. Telles sont les décisions qui, par une lettre synodale, furent notifiées dans toute l'Afrique à toutes les communautés donatistes [1].

Des décisions du concile de Carthage, le primat ne s'inquiéta pas plus que naguère de la protestation des notables. Ou plutôt, il ne s'en inquiéta que pour se venger. Il redoubla de violence et d'arbitraire. Il outragea le prêtre Demetrius, qui avait donné l'hospitalité à des évêques [2]. Il fit saccager par ses bandes, sans doute sous le même prétexte, les maisons de plusieurs fidèles [3]. Il fit élire des évêques en remplacement de ceux qui l'avaient condamné [4]. Enfin, il résolut de faire jeter Maximianus hors de son propre logis. Cette fois, il procéda dans les règles, il s'adressa aux tribunaux. Il revendiqua la maison qu'habitait le rebelle : une maison qui probablement avait été donnée ou léguée au diacre, et dont celui-ci, de très bonne foi, se considérait comme le légitime propriétaire. Primianus prétendit que l'immeuble appartenait à la communauté, et que son clergé en avait besoin pour les exorcismes. L'affaire fut plaidée devant le légat du proconsul d'Afrique. Le primat donna procuration à un avocat ; la faveur aidant, à ce qu'on rapporte, il gagna son procès. Aussitôt, il mit en mouvement la police, fit expulser le diacre et saisir l'immeuble [5].

Cependant, comme il avait été convenu, le parti de Maximianus préparait la réunion d'un nouveau concile. Une centaine d'évêques, le 24 juin 393, s'assemblèrent à Cabarsussa, en Byzacène, sous la présidence de leur doyen, Victorinus de Munaciana [6].

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20, p. 375 et 378-379 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) « Idem presbyter (Demetrius) objurgatus sit quod episcopos hospitio suscepisset » (*Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379).

3) « Primianus multitudinem miserit, quae christianorum domos everteret » (*ibid.*).

4) « Super vivos episcopos alios subrogarit » (*ibid.*).

5) *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-19, p. 374-375.

6) *Epist.* 141, 6 ; 185, 4, 17 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376-382 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 ; *De haeres.*, 69.

On instruisit de nouveau le procès du primat. On releva contre lui des charges de tout genre. En voici le résumé officiel, d'après l'enquête du concile : « Primianus a fait élire des évêques en remplacement d'évêques encore vivants. Il a admis des sacrilèges à la communion des saints. Il a tenté de contraindre des prêtres à former un complot. Il a fait jeter le prêtre Fortunatus dans un cloaque, pour avoir baptisé des malades. Il a refusé la communion au prêtre Demetrius, pour le forcer à déshériter son fils. Il a outragé le même prêtre, pour avoir donné l'hospitalité à des évêques. Le susdit Primianus a encore envoyé une foule de scélérats renverser des maisons de chrétiens. Des évêques et des clercs ont été assiégés ensemble, puis lapidés par ses satellites. Dans une basilique ont été frappés des *seniores*, qui s'indignaient de voir les Claudianistes admis à la communion. Primianus a cru devoir condamner des clercs innocents. Il n'a pas voulu se présenter à nous pour se justifier ; il nous a empêchés d'entrer dans les basiliques, dont il nous a fait fermer les portes par la foule et par la police. Il a repoussé avec des outrages les députés envoyés par nous. Il a usurpé beaucoup d'immeubles, d'abord par la force, puis en vertu de décisions judiciaires. Enfin, il s'est rendu coupable d'autres actes illicites, que, par bienséance de style, nous avons passés sous silence[1]. » Précieux document sur la mentalité de Primianus, et sur ses méthodes de gouvernement.

A l'unanimité, le concile confirma la condamnation du primat : « Nous avons décrété, dit la sentence, nous avons décrété, nous tous, évêques de Dieu, en présence de l'Esprit-Saint, que Primianus... était condamné à perpétuité par le chœur des évêques : il ne faut pas que son contact puisse souiller l'Église de Dieu par la contagion du crime[2]... » On prononça donc la déposition de Primianus, et l'on menaça d'excommunication tous ceux qui ne se sépareraient pas de lui dans des délais fixés.

Par une lettre synodale, on notifia ces décisions à toutes les communautés donatistes. Dans cette circulaire, les cent évêques déclaraient que, sur la requête des *seniores* de Carthage, ils avaient dû instruire le procès du primat. Ils espéraient d'abord, ils souhaitaient, pouvoir constater son innocence. Mais « les scandales de Primianus, son extraordinaire scélératesse, avaient attiré sur lui le jugement du ciel ; on avait dû retrancher du

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379.

2) « Decrevimus omnes sacerdotes Dei, praesente Spiritu sancto, hunc eumdem Primianum... a sacerdotali choro perpetuo esse damnatum, ne, eo palpato, Dei Ecclesia aut contagione aut aliquo crimine maculetur... » (*ibid.*).

corps de l'Eglise l'auteur de ces forfaits [1]. » Suivait l'énumération des crimes du primat, tels que les avait révélés l'enquête ; puis la sentence rendue contre Primianus et tous ses complices ou partisans. En terminant, le concile invitait tous les fidèles à se séparer aussitôt du primat indigne : « Pour assurer la pureté de l'Eglise, nous avons jugé utile d'avertir, par la présente *tractatoria*, tous les saints évêques et tous les clercs et tous les peuples qui se souviennent d'être chrétiens : tous doivent éviter avec soin et prendre en horreur la communion de Primianus, désormais condamné. Il devra lui-même rendre compte de sa mortelle déchéance, celui qui sera resté sourd à notre décret et aura tenté de le violer [2]. » Tandis que la lettre synodale se répandait dans toute l'Afrique, les évêques se transportèrent à Carthage, où Maximianus fut élu comme évêque-primat. Séance tenante, ils le firent ordonner par douze d'entre eux [3].

Primianus semblait perdu. Déjà, pourtant, la fortune travaillait pour lui. Surpris d'abord et déconcertés, ses partisans se préparaient à reprendre l'offensive. Sauf en Byzacène, la majorité des Donatistes lui restaient fidèles, par esprit de discipline ; toute la Numidie faisait bloc autour de lui. Trois cent dix évêques répondirent à son appel, et, le 24 avril 394, se réunirent à Bagaï, en Numidie, sous la présidence de Primianus lui-même. On fit de nouveau l'instruction de toute l'affaire. Naturellement, le président de l'assemblée eut gain de cause. Par une sentence déclamatoire, d'une violence apocalyptique, le concile excommunia Maximianus, avec ses douze consécrateurs, et les clercs rebelles de Carthage ; il menaça du même châtiment les autres Maximianistes qui ne seraient pas venus à résipiscence dans un délai fixé. Comme toujours, une lettre synodale avisa de ces anathèmes toutes les communautés africaines du parti de Donat [4]. Primianus triomphait, mais aux dépens de son Eglise, définitivement amputée, qui, dans toute la moitié orientale de l'Afrique latine, voyait se dresser contre elle une Eglise maximianiste.

Vindicatif comme nous le connaissons, on devine que Pri-

1) « Scandala igitur Primiani, et ipsius nequitia singularis, sic in se caeleste judicium provocavit, ut horum criminum auctorem necesse esset penitus amputare » (*ibid.*, p. 378).

2) *Ibid.*, p. 380.

3) *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv. ; IV, 6, 7 ; 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 108, 2, 5 ; 185, 4, 17.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 53, 59 et suiv. ; IV, 31, 38 et suiv. ; 37, 44 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11 ; *Epist.* 51, 2 ; 53, 3, 6 ; 108, 2, 4 et suiv. ; 141, 6.

mianus songeait surtout à se venger. Aussitôt après sa victoire de Bagaï, il donna le mot d'ordre à ses partisans, qui partout entrèrent en campagne et assiégèrent les tribunaux, pour forcer leurs adversaires à restituer les basiliques et autres immeubles [1]. Lui-même prêcha d'exemple. Devant le proconsul, il intenta un nouveau procès à Maximianus, en revendication d'une basilique : sans doute, l'église que Maximianus avait jadis administrée comme diacre, et qu'il avait gardée jusque-là. Cette fois encore, Primianus eut gain de cause. Mais l'affaire avait surexcité les passions populaires. Une émeute éclata. La basilique de Maximianus, que les Primianistes appelaient « la caverne des brigands, *spelunca* », fut saccagée, brûlée, rasée jusqu'aux fondements [2]. On ne dit pas que Primianus ait été complice des émeutiers ; mais on ne dit pas non plus qu'il ait rien fait pour les arrêter.

Au cours de ce procès, il eut une petite mésaventure, attestée par une pièce officielle, un fragment de l'interrogatoire. Suivant la tactique de son parti, il se présentait comme évêque de la véritable Eglise, comme évêque catholique : et c'est en cette qualité qu'il invoquait contre les Maximianistes les lois portées contre les hérétiques. A l'audience, le proconsul, qui connaissait Aurelius, fut surpris d'entendre Primianus se donner comme l'évêque catholique de Carthage : « Alors, dit le procès-verbal, alors le juge demanda : Quel est donc ce second évêque ? Est-il du parti de Donat ? — Le représentant de l'*Officium* répondit : Nous ne connaissons ici qu'un seul évêque catholique, Aurelius [3]. » Primianus eut beau gagner sa cause : il fut mortifié publiquement, ce jour-là, dans son orgueil et ses prétentions de chef d'Eglise.

Une autre humiliation l'attendait : à laquelle il se résigna, d'ailleurs, avec un empressement inattendu. Pour triompher de la résistance des Maximianistes, il dut solliciter ou accepter l'alliance du farouche et sanguinaire Optatus, l'évêque-brigand de Thamugadi, le tyran de la Numidie, l'homme de confiance du comte Gildon.

Optatus ne se fit pas prier pour intervenir. Il procéda naturellement à sa façon ordinaire, par la terreur. Une campagne lui suffit pour imposer aux récalcitrants la paix primianiste. Avec ses bandes sauvages de Circoncellions, dressées au pillage

1) *Contra Cresconium*, III, 52, 58 ; 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 22 ; *Epist.* 108, 2, 5.

2) *Epist.* 44, 4, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 59, 65 ; IV, 46, 55.

3) *Enarr. II in Psalm.* 21, 31.

et au massacre, il entra en Proconsulaire, et marcha sur les villes qui étaient les forteresses du Maximianisme. A son approche, tout le monde trembla ; les plus intransigeants se déclarèrent prêts à signer la paix. La diplomatie armée d'Optatus triompha du scrupule des plus obstinés, Felicianus de Musti, Praetextatus d'Assuras, qui renièrent enfin l'Eglise de Maximianus. En même temps, l'évêque de Thamugadi négociait avec Primianus, qu'il amenait à des concessions surprenantes [1].

A ce moment, l'autoritaire primat de Carthage semblait n'être plus que le lieutenant d'Optatus. Comme tous ses collègues, il dut se résigner à lui rendre publiquement hommage. Il assistait en 397 aux fêtes données à Thamugadi en l'honneur de l'évêque tyran, pour l'anniversaire de sa consécration épiscopale (*Optati natalitia*) [2]. Il présida dans cette ville un concile, où l'on régla définitivement la question du Maximianisme : oubliant leurs principes et les anathèmes de Bagaï, les Primianistes se prêtèrent à toutes les concessions, laissant aux évêques ralliés leurs fonctions épiscopales, reconnaissant comme valable le baptême administré par eux pendant leur schisme [3].

Les Primianistes paraissaient triompher. En réalité, le seul vainqueur était l'évêque de Thamugadi. Sa victoire avait été d'abord, pour son primat, une humiliation. Puis, elle imposait à Primianus une politique inconséquente et dangereuse, dont les résultats fâcheux se manifestèrent promptement. Entraînés par leur alliance avec Optatus, les Primianistes avaient pris parti, plus ou moins ouvertement, pour le comte Gildon, alors en pleine révolte [4]. Par là, ils s'étaient exposés, pour un avenir prochain, à des persécutions d'autant plus dures que la politique s'en mêlait. On le vit bien après la défaite de Gildon, défaite qui ne tarda guère : beaucoup de Donatistes furent atteints par les constitutions impériales qui visaient les complices du rebelle [5]. En outre, dans leurs négociations avec les Maximianistes qui se ralliaient, les Primianistes avaient poussé leurs concessions, dictées par l'intérêt du moment ou par la crainte, jusqu'à l'aban-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 13, 14 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

2) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 15, 18 et suiv. ; IV, 25, 32 ; 51, 61 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; *Epist.* 108, 2, 5.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53 ; 28, 65 ; 83, 184 ; 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

5) *Cod. Theod.*, VII, 8, 7 et 9 ; IX, 39, 3 ; 40, 19 ; 42, 16-19. — Cf. Augustin, *Epist.* 44, 5, 11 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209.

don complet de leurs principes. Par là, ils s'étaient d'avance réfutés pour leurs controverses futures ; ils avaient fourni contre eux-mêmes, aux Catholiques comme aux plus intransigeants des Donatistes, le meilleur des arguments [1]. Primianus, s'il eût été plus clairvoyant, en 397, eût redouté ce triomphe éphémère qu'il devait à la brutale intervention d'Optatus. En fait, cette victoire apparente eut pour son Eglise plusieurs conséquences également fâcheuses : l'alliance avec un rebelle compromettait les Primianistes aux yeux du gouvernement, tandis que l'abandon des principes de la secte les affaiblissait pour l'avenir en face des Catholiques, même en face des Donatistes fidèles à leurs traditions.

Pour le moment, Primianus était tout à la joie du triomphe. Tandis que son Eglise se reconstituait et grandissait par le retour des enfants prodigues antérieurement égarés dans le Maximianisme, il pouvait se croire revenu aux temps de Parmenianus ou de Donat le Grand. La secte dont il était le chef comptait autant d'évêques que le Catholicisme africain [2]. Elle restait par excellence le « parti de Donat — *pars Donati* » ou Donatisme proprement dit [3]. Mais, pour la distinguer des autres sectes qui se réclamaient aussi de Donat, on l'appelait souvent le « parti de Primianus — *pars Primiani* [4] » ; et le primat, dont elle portait maintenant le nom, n'était pas loin de se considérer comme un autre Donat.

L'Eglise de Primianus paraissait donc alors aussi puissante que jamais. Et cependant, elle ne cessa de perdre du terrain, par l'effet d'une politique imprudente, maladroite et incohérente, dont, pour une bonne part, fut responsable son primat. Plus que jamais, elle eut à souffrir de l'émiettement, de la persécution, des erreurs de tactique.

Non seulement Primianus ne sut pas rallier toutes les petites sectes donatistes qui dès longtemps s'étaient séparées de son Eglise ; mais encore il dut assister, impuissant, aux progrès d'une inquiétante désagrégation qui multipliait autour de lui les schismes [5]. Devant les impérieuses exigences d'Optatus de Tha-

1) Augustin, *Epist.* 51, 4 ; 53, 3, 6 ; 108, 2, 6 ; 185, 4, 17 ; *Contra Cresconium*, III, 16, 19 et suiv. ; IV, 1 et suiv.

2) *Contra Cresconium*, IV, 58, 69-70 ; *Epist.* 129, 6 ; *Brevic. Collat.*, I, 14 ; *Collat. Carthag.*, I, 165 et 213-217.

3) Augustin, *Epist.* 88, 1 ; 93, 8, 24-25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24 ; *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; IV, 6, 7 ; *Gesta cum Emerito*, 5 et 9.

4) *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 ; III, 4, 21 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 3 ; 4, 5 ; 48, 58 ; 58, 70.

5) *Epist.* 93, 8, 25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; II, 11, 16.

mugadi, il avait laissé fléchir, en faveur des Maximianistes, les principes qui étaient la raison d'être du Donatisme : maintenant, de toutes parts, il voyait se dresser contre lui les principes et leurs défenseurs. Indignés de ces concessions où ils voyaient une capitulation, presque une trahison, les intransigeants reniaient à leur tour l'Eglise de Primianus. De tous les coins de l'Afrique sortaient des sectes nouvelles, qui toutes se réclamaient des pures traditions de Donat. « Le parti de Donat, dit Augustin, s'est brisé en une multitude de menues parcelles ; et toutes ces parcelles d'Eglise blâment l'Eglise beaucoup plus grande de Primianus d'avoir déclaré valable le baptême des Maximianistes ; chacune d'elles s'efforce de démontrer que la tradition du vrai baptême s'est conservée seulement chez elle, et nulle part ailleurs [1]. » C'est surtout à Carthage, que pullulaient les petites sectes donatistes, toutes ennemies entre elles, mais toutes d'accord pour renier l'Eglise de Primianus [2].

En même temps, la persécution redevenait menaçante. Par son alliance avec Gildon, Primianus s'était rendu suspect en haut lieu. Les violences de ses partisans, surtout les attentats contre Possidius de Calama, contre Maximianus de Bagaï, contre des prêtres du diocèse d'Hippone, achevèrent d'indisposer ou d'éclairer l'empereur et ses ministres [3]. Poussés à bout, les Catholiques, dans leur concile du 16 juin 404, décidèrent de solliciter l'intervention du pouvoir civil et d'envoyer à cet effet une députation à l'empereur [4]. Le gouvernement résolut de supprimer le schisme africain.

D'où l'édit d'union du 12 février 405 [5], qui fut appliqué à Carthage le 26 juin [6]. Les Donatistes de la ville durent opposer quelque résistance ; car ils plaçaient à cette date le commencement d'une persécution [7]. L'unité religieuse fut rétablie, au moins pour quelque temps, comme l'atteste la lettre de remerciements adressée à l'empereur par le concile catholique siégeant à Carthage le 23 août 405 [8].

Primianus fut donc alors dépossédé, et probablement exilé. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Il quitta Carthage vers cette époque, pour se rendre en Italie ; six mois plus tard, on le ren-

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8.

2) *Ibid.*, II, 11, 16.

3) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53.

4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 25.

5) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38 ; 6, 3-5 ; 11, 2 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 et 99 ; Augustin, *Epist.* 88, 5-10 ; 185, 7, 26.

6) *Liber genealogus*, c. 627 ; éd. Mommsen, *Chronica minora*, tome I, p. 196.

7) *Ibid.*

8) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94.

contre à Ravennes[1]. Mais il regagna bientôt sa ville épiscopale, réussit à rentrer en possession de son siège, et reconstitua sa communauté. L'autorité dut fermer les yeux. L'édit de 405 devint lettre morte, au moins à Carthage. Pendant les années qui précédèrent la Conférence de 411, on trouve Primianus à son poste, maître de sa cathédrale, gouvernant comme jadis son diocèse et dirigeant par toute l'Afrique les évêques de son parti. Mais les choses ne s'étaient point passées de même dans toutes les cités africaines. L'Eglise de Primianus avait été certainement affaiblie par la persécution qui avait suivi l'édit d'union[2].

Elle s'affaiblit encore par la politique incohérente de son primat. Cette incohérence éclate, notamment, dans ses décisions relatives aux projets de conférence entre les deux partis. Le concile catholique de Carthage, du 25 août 403, avait tracé tout un programme d'action. Dans toute ville où les deux Eglises étaient en présence, l'évêque catholique devait négocier avec son collègue donatiste, pour préparer une conférence générale ; l'évêque de Carthage prierait les gouverneurs africains de faciliter par tous les moyens ces négociations et d'en faire dresser le procès-verbal dans chaque localité[3]. Convoqué sur la demande d'Aurelius devant les magistrats municipaux de Carthage, Primianus repoussa sans discussion le projet ; il refusa même de conférer personnellement avec Aurelius. Le jour de l'audience, il apporta ou envoya une réponse écrite, que lut un diacre[4] : c'était une fin de non-recevoir, hautaine et injurieuse. Après cette belle réponse, il adressa une lettre circulaire aux évêques donatistes pour les aviser de son refus[5]. Puis, il convoqua un concile, qui, vers la fin de 403, rejeta définitivement les propositions des Catholiques[6].

Trois ans plus tard, mais c'était quelques mois après l'édit d'union, Primianus reprit lui-même le projet. Le 30 janvier 406, à Ravennes, une députation d'évêques donatistes, que conduisait le primat en personne[7], se présenta devant le préfet du prétoire, et lui remit une requête. On demandait la convocation d'une conférence publique et contradictoire entre représentants des deux Eglises. En attendant, pour faire cesser la persécu-

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 74-78.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7.

4) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53.

5) *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

6) *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

7) *Brevic. Collat.*, III, 4.

tion, les députés donatistes prétendaient plaider immédiatement leur cause devant le préfet ; en conséquence, ils le priaient de convoquer avec eux des évêques catholiques africains qui se trouvaient également à Ravennes. Le préfet refusa, en alléguant d'abord que, seul, l'empereur pouvait ordonner la conférence générale ; ensuite, que les évêques catholiques présents n'étaient pas mandataires de leur Eglise ; enfin, que lui-même, comme fonctionnaire, devait simplement faire appliquer l'édit d'union [1].

Donc, Primianus sollicita sans succès du pouvoir civil, en 406, cette conférence qu'il avait dédaigneusement repoussée trois ans plus tôt. Cette conférence, tour à tour refusée et sollicitée, il allait enfin l'accepter, mais de mauvaise grâce, en 411.

Au printemps de cette année 411, Primianus fut convoqué devant les magistrats municipaux de Carthage. On lui notifia officiellement l'édit de Marcellinus, du 19 janvier, qui convoquait la conférence pour le 1er juin [2]. Cette fois, le primat parut accommodant. Il accepta la conférence [3] ; non sans quelques arrière-pensées, comme nous le verrons. Par une lettre circulaire, adressée à tous les évêques donatistes, il invita ses collègues à suivre son exemple [4].

Avant et pendant la Conférence, il eut bien des satisfactions de vanité. Un grand jour, pour lui, ce fut le 18 mai : jour de l'entrée solennelle des Donatistes. Sur un mot d'ordre de leur primat, les évêques schismatiques s'étaient réunis aux portes de Carthage. Ils entrèrent en corps, parcoururent les principales rues « avec toute la pompe d'un cortège solennel, propre à attirer sur eux les regards et l'attention d'une si grande ville [5] ». Naturellement, l'homme qui attirait le plus les regards était le primat, qui, dans cette procession théâtrale de trois cents évêques, occupait la place d'honneur.

Puis il présida le concile donatiste qui, du 25 mai au 7 juin, avant la Conférence et entre les séances, siégea plusieurs fois dans la *Theoprepia*, cathédrale des schismatiques de la ville [6]. Avec son collègue Ianuarianus, primat de Numidie, il signa la *notaria* du 25 mai [7]. Il signa seul la *notaria* du 2 juin, rédigée au nom des « évêques et défenseurs de l'Eglise de vérité ».

1) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 44 ; *Epist.* 88, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 5 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 2.

3) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3.

4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

5) *Ibid.*, 25, 43. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 14 et 29 ; III, 204.

6) *Collat. Carthag.*, III, 5. — Cf. I, 14 ; II, 12.

7) *Ibid.*, I, 14 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4.

Voici cette dernière signature : « Moi, Primianus, évêque, j'ai signé la présente *notaria*, le 4 des nones de juin, à Carthage [1]. » Le jour où il signa cette pièce, Primianus semblait personnifier son parti.

Mais ce n'était là qu'un rôle d'apparat, qui ne doit pas donner le change sur le rôle réel joué par le personnage dans le drame de 411 : rôle déconcertant, piteux, lamentable. Dans les séances de la Conférence, ce primat si autoritaire ne fit rien, ne dit rien ; ou peu s'en faut. Les Donatistes avaient si peu de confiance en lui, ils doutaient si bien de son habileté ou de ses facultés oratoires, que d'abord ils ne lui avaient pas même réservé une place parmi les mandataires élus du parti. Après coup, cependant, ils comprirent ce qu'il y avait de bizarre à écarter des débats le chef de leur Eglise. L'un des mandataires qu'on venait de désigner, Victor de Tabora, prit l'héroïque décision de démissionner en faveur de son primat, de celui qu'il appelait, non sans emphase, « notre bienheureux père, notre prince, Primianus [2] ».

Grâce au dévouement d'un collègue, Primianus put donc figurer parmi les sept avocats-mandataires de son Eglise [3]. Mais ce fut presque comme un simple figurant. En ce pays d'avocats bavards, il donna le spectacle rare d'un avocat à peu près muet. Dans la première séance, il prononça quelques mots, de loin en loin [4]. Ensuite, il se tut complètement, laissant la parole à des collègues plus experts, même à ses diacres. Si l'on ne connaissait l'homme, on pourrait croire que ce chef de parti se désintéressait du grand débat dont dépendaient l'existence de son Eglise et sa propre destinée.

Malgré le prudent mutisme du primat, mutisme qui lui épargna sans doute bien des maladresses, les événements suivaient leur cours. Les débats de la Conférence aboutirent à une catastrophe pour le parti de Donat. Les premières victimes furent le primat lui-même et sa communauté de Carthage. Pendant tout ce mois de juin, les schismatiques un peu clairvoyants virent se succéder, sur les murs de la ville, des présages de plus en plus fâcheux. Le 6 juin, on afficha les *gesta* ou procès-verbaux sténographiés des deux premières séances [5] : les passants purent constater que les amis de Primianus cherchaient seulement par leurs obstructions à éviter le débat sérieux, et le public impartial

1) *Collat. Carthag.*, II, 12.
2) *Ibid.*, I, 201.
3) *Ibid.*, I, 148 ; 157 ; 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2.
4) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 120 ; 129-130 ; 132-133, etc.
5) *Ibid.*, II, *proœm.* — Cf. I, 223 ; II, 64-73 ; III, 3-5.

dut en conclure que ces singuliers avocats n'avaient guère confiance dans leur propre cause. Quelques jours plus tard, on pouvait lire sur les murailles le procès-verbal complet des trois séances, avec le texte de la sentence prononcée le 8 juin au soir par le commissaire impérial[1] : pour les schismatiques, c'était la révélation d'une terrible réalité, l'échec de leurs mandataires, la déroute du parti, les signes avant-coureurs d'une catastrophe. Enfin, parut l'édit promulgué par Marcellinus le 26 juin[2] : cette fois, c'était la condamnation définitive, la mise hors la loi, l'arrêt de mort, sinon pour les fidèles de Donat, du moins pour leur Eglise. A l'édit du commissaire vint encore s'ajouter une série d'édits impériaux, attestant de la part du gouvernement la ferme volonté de supprimer le schisme[3].

En ces temps-là, dans les conciliabules des schismatiques africains, on eut bien des raisons de maudire la politique néfaste de Primianus. A Carthage comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, les Donatistes furent durement traités. On leur interdit toute réunion ; on leur enleva leurs églises et tous les biens qui avaient appartenu à leur communauté, pour les attribuer à l'évêque catholique. Conformément à l'édit impérial du 30 janvier 412, les récalcitrants durent être frappés d'amendes et menacés de confiscation, s'ils étaient laïques ; déportés hors d'Afrique, s'ils étaient clercs[4]. Beaucoup d'intransigeants s'enfuirent ou se cachèrent. Mais beaucoup renoncèrent à leur intransigeance : les schismatiques de Carthage se rallièrent en foule à l'Eglise catholique.

Ralliés en apparence ou fermes dans leur résistance, ils cherchèrent à se venger. Ils se vengèrent en effet, et doublement : sur les hommes et sur les pierres. L'une après l'autre, on vit s'écrouler dans les flammes les basiliques de Carthage récemment enlevées aux Donatistes. Incendies trop bien dirigés, pour que le Diable y fût étranger : chaque fois, tout le monde comprit d'où venait l'étincelle[5]. Et quand Marcellinus, le commissaire impérial, l'ancien président de la Conférence, fut tout à coup dénoncé à Carthage, arrêté, mis à mort par surprise, le 13 septembre 413, comme complice du comte rebelle Heraclianus, on ne douta pas que les dénonciateurs fussent des Donatistes[6].

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 25, 43.
2) *Sententia cognitoris*, à la fin des *Gesta Collationis*.
3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52-58 ; 6, 6.
4) *Ibid.*, XVI, 5, 52 ; Augustin, *Epist.* 185, 9, 36 ; *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 16, 17 et suiv. ; 37, 50 et suiv. ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.
5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
6) Jérome, *Adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42 ; Augustin, *Epist.* 151, 3-11.

Ainsi se vengeaient les anciens fidèles du vindicatif Primianus ; mais on ne voit pas ce que gagnait leur cause à ces manifestations odieuses ou mesquines de leur rancune.

Au milieu de ce lamentable écroulement de son Eglise, qu'était devenu le primat ? A vrai dire, nous n'en savons rien ; ce qui ne laisse pas que d'être assez surprenant. Assurément, Primianus ne s'est pas rallié. Il n'a pu rester à Carthage après l'édit d'union. A-t-il été exilé, déporté hors d'Afrique, comme beaucoup de ses collègues [1] ? S'est-il caché aux environs de Carthage, comme Petilianus autour de Constantine ou Emeritus autour de Cæsarea [2] ? Ces deux conjectures sont également plausibles ; mais ce ne sont que des conjectures. En fait, Primianus disparaît brusquement de l'histoire après la clôture de la Conférence, le 8 juin 411. Il sombre dans l'oubli au lendemain de ces débats solennels, où il avait tenu la place d'un chef sans en remplir vraiment le rôle. Il a dû mourir presque aussitôt : méprisé de tous, surtout des sectaires de son parti, dont il n'avait su ni prévenir ni honorer la défaite.

C'est que rien, dans sa personne comme dans sa politique, n'était de nature à inspirer la confiance ou le respect ou la sympathie. Le trait qui frappe d'abord, dans son caractère, c'est l'entêtement : mais un entêtement aveugle, poussé jusqu'aux dernières limites de l'absurde, et sur lequel rien n'avait prise, ni les conseils, ni la prudence, ni le raisonnement, ni la raison [3]. L'opiniâtreté, en elle-même, n'est pas plus un défaut qu'une qualité : tout dépend de l'objet auquel elle s'applique, c'est-à-dire de la nature, du degré et de l'orientation de l'intelligence. Par malheur, dans le cas présent, l'intelligence était plus que médiocre, fort au-dessous de la moyenne. Primianus, qui n'était ni un lettré ni un orateur ni un politique, avait reçu apparemment une instruction très sommaire. N'ayant pas compensé ni atténué par l'éducation les disgrâces de la nature, il était véritablement borné, ne comprenant rien aux choses ni aux personnes. Poussé par les circonstances ou par l'aberration des Donatistes au plus haut rang de son Église, il apporta toujours, dans le maniement des affaires et la direction du parti, une mentalité de rustre [4]. On devine les effets que pouvait

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 16, 17 et suiv. ; 18, 19.

2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; 37, 47.

3) Par exemple, dans l'affaire du Maximianisme, et plus tard, en 403, lors du rejet brutal des propositions de conférence.

4) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20.

produire un entêtement forcené chez un homme d'une si médiocre intelligence. L'opiniâtreté de Primianus ne fut jamais que sotte intransigeance, obstination aveugle et sourde.

Cet homme si têtu et si borné avait, comme on l'a vu, très mauvais caractère. Il était violent, irritable, très partial, rancunier, vindicatif ; très autoritaire, dans le sens le moins favorable du mot. Il avait des accès de fureur, qui alternaient avec des accès de faiblesse, presque de lâcheté. Il eût fait un excellent Circoncellion. Devenu chef du Donatisme, il fut un tyran capricieux et brouillon. Un jour, pourtant, il trouva son maître, dans un brigand qui était son collègue : cet Optatus de Thamugadi, devant qui le primat s'empressa de capituler[1].

D'après le caractère, on pourrait deviner ce que furent les actes. En effet, toute la conduite de Primianus est d'un tyran têtu et violent, maladroit et brouillon. Il procède toujours à coups d'arbitraire, par coups d'État ou coups de force : quand ce n'est pas, simplement, par des coups [2]. Il ne sait où il va ; il impose à son parti des décisions contradictoires. Il n'a jamais une vue claire des choses, ni du but à atteindre. Il est incapable de desseins à longue portée, de suite dans les idées, de logique dans l'adaptation des principes rigides de sa secte aux exigences de la politique courante. C'est l'homme de l'inconséquence dans l'entêtement. De ses petits intérêts personnels ou de ses rancunes, il ne songe pas à dégager l'intérêt supérieur de son Eglise. Aux actes correspondent les paroles : bavardage ou mutisme imprévu, violences de langage, défis hautains, protestations déclamatoires, formules creuses, anathèmes et injures.

Etant donné l'homme et ses façons d'agir, on ne saurait s'étonner des incohérences et des fâcheux résultats de sa politique. Il bavarde, gronde ou menace, dans les circonstances délicates où s'imposait une réserve diplomatique. Mais il déconcerte ses partisans et amuse ses adversaires par son silence désemparé, dans les moments graves et décisifs où le primat aurait dû parler en chef [3]. Il réduit tout à de mesquines rivalités de personnes. Il songe plus à faire sentir son autorité, ou à se venger, qu'à assurer le bien de son parti. Les Donatistes eux-mêmes ont jugé leur primat : à peine élu, ils voulurent le déposer, et vingt ans plus tard, à la veille de la Conférence, ils hésitè-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 13, 14 ; II, 23, 53 ; 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; *Epist.* 53, 3, 6 ; 108, 2, 5.

2) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 Migne.

3) Surtout à la Conférence de 411.

rent à l'adjoindre au groupe de leurs avocats-mandataires, à se faire représenter par lui dans les débats [1]. C'est qu'un tel chef, en face d'adversaires habiles et résolus, compromettait fatalement les intérêts dont il avait la charge. Avec une stupide inconscience, dont il devait être la première victime, Primianus a préparé lui-même le brusque et dramatique effondrement de son Eglise.

II

Les œuvres de Primianus. — Lettres et discours. — Réponse de Primianus à Aurelius de Carthage, en 403, sur le projet de conférence. — Fragments conservés. — Lettre circulaire adressée par Primianus aux évêques donatistes, pour leur notifier sa réponse à Aurelius. — Sermon contre Augustin, prononcé à Carthage en 403. — Occasion de ce sermon. — Rapports de Primianus et d'Augustin. — *Commonitorium* adressé par Augustin à Primianus. — Violentes attaques de Primianus contre Augustin. — La *Primiani professio*, réponse au premier édit de Marcellinus en 411. — Lettre circulaire aux évêques donatistes pour les inviter à accepter la Conférence. — Discours de Primianus à la Conférence de Carthage. — Ses auxiliaires et ses porte-parole. — Les diacres Habetdeus et Valentinianus. — Médiocrité de Primianus comme orateur.

Comme écrivain, comme orateur, l'œuvre de Primianus serait presque négligeable, n'était le rôle historique du personnage.

Cette œuvre est peu considérable, mal conservée, fragmentaire, et médiocre. Naturellement, nous laisserons ici de côté les pièces officielles, d'ailleurs étudiées précédemment [2], que le primat a signées au nom des conciles, comme chef de son Eglise, et qui ont un caractère impersonnel. Ce que nous cherchons ici, c'est l'œuvre personnelle de Primianus : son œuvre d'orateur ou d'écrivain. Elle se réduit pour nous à bien peu de chose : quelques fragments de lettres, des lambeaux de discours, phrases isolées, brèves réponses ou propos interrompus. Cependant, les sténographes carthaginois de 411 nous ont conservé intégralement les petits discours, d'ailleurs insignifiants, prononcés par le primat à la Conférence.

Les fragments textuels les plus anciens proviennent de la réponse à Aurelius sur le projet de conférence. On se rappelle les décisions du concile catholique siégeant à Carthage le 25 août 403. Pour préparer la suppression du schisme, tous les

1) *Collat. Carthag.*, I, 201.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 362 et suiv. ; 401 et suiv. ; 409.

évêques schismatiques seraient mis en demeure d'accepter le principe d'une conférence générale ; dans toutes les villes où les deux partis étaient en présence, l'évêque catholique devait poser la question à son collègue donatiste, par l'intermédiaire des autorités locales, suivant une procédure fixée d'avance ; on prierait les gouverneurs africains de favoriser ces négociations et d'en faire dresser partout le procès-verbal[1]. Aurelius de Carthage, d'accord avec Augustin, avait inspiré ces décisions du concile, et réglé la procédure à suivre. Il s'empressa naturellement de donner l'exemple. Dans l'automne de l'année 403, il fit convoquer Primianus par les magistrats municipaux de Carthage[2]. On dressa le procès-verbal des négociations. A l'aide des pièces originales et d'autres textes ou témoignages du temps, nous pouvons reconstituer presque intégralement ces *Gesta municipalia* de Carthage, qui montraient aux prises les deux évêques rivaux de la cité.

Introduit devant les magistrats municipaux, Aurelius, l'évêque catholique, dit : « De l'autorité de la plus haute magistrature (du proconsul), nous avons obtenu un édit. Nous demandons à Votre Gravité (aux magistrats municipaux) d'en ordonner la lecture et l'insertion dans les *Gesta*, puis de prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution[3]. » Sur l'ordre des magistrats, un greffier lut l'édit en question, l'édit du proconsul Septiminus, promulgué le 13 septembre, et ainsi conçu : « En tout lieu est donnée aux ministres de la Loi sainte, pour la tranquillité de l'Empire, la faculté de faire rédiger des *gesta*. Ce qui détermine la teneur de ce décret, c'est notre désir de faire comprendre aux chefs d'une foule égarée, qu'ils doivent répondre à une demande salutaire et rendre compte de leurs propres croyances. Ainsi, la discussion publique assurera le règne bienfaisant de la loi, et terrassera la superstition[4]. » Après cette lecture et l'insertion de l'édit dans les Actes, Aurelius continua : « Daignez écouter le *mandatum* qui doit être porté par Votre Gravité à la connaissance des Donatistes ; daignez faire insérer ce *mandatum* dans les Actes, et le notifier aux Donatistes, et faire consigner également leur réponse dans vos Actes, et nous transmettre cette réponse[5]. » Avec l'assentiment des magistrats, on lut ensuite le *mandatum*, c'est-à-dire

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 31, 53.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

4) *Collat. Carthag.*, III, 174.

5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

la formule de convocation qui devait être adressée à l'évêque schismatique par l'intermédiaire des magistrats municipaux. Voici cette pièce curieuse : « Nous vous convoquons en vertu de l'autorité de notre concile catholique, dont nous sommes les missionnaires. Nous désirons pouvoir nous réjouir de votre conversion. Nous considérons la charité du Seigneur, qui a dit : Heureux les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu ! Le Seigneur nous en a encore avertis par son prophète : même à ceux qui déclarent n'être pas nos frères, nous devons dire : Vous êtes nos frères. Donc, vous ne devez pas mépriser cet avertissement tout pacifique que nous vous adressons et qui vient de la charité. Nous vous offrons le moyen de prouver toutes les vérités que vous croyez tenir. Voici comment. Réunissez votre concile ; choisissez parmi vous des mandataires chargés de défendre vos assertions. Nous ferons de même ; nous aussi, nous choisirons dans notre concile des mandataires chargés de discuter pacifiquement avec les vôtres, dans le lieu et le temps fixés, toutes les questions qui séparent votre communion de la nôtre. Ainsi, avec l'aide du Seigneur notre Dieu, prendra fin une vieille et longue erreur, qui, par suite de l'animosité des hommes, cause la perte d'âmes faibles et de peuples ignorants, égarés dans un schisme sacrilège. Si vous acceptez fraternellement notre proposition, la vérité brillera d'elle-même ; mais, si vous ne voulez pas le faire, alors se révélera d'elle-même à tous la défiance que vous inspire votre cause[1]. » Telle était la sommation, d'ailleurs conciliante et courtoise, que les magistrats de Carthage, au nom d'Aurelius et du concile catholique, transmirent à Primianus.

La dernière pièce des *Gesta municipalia* était la réponse de l'évêque donatiste. Par malheur, cette partie du dossier ne peut être entièrement reconstituée. Nous n'en avons que des fragments : très curieux, il est vrai, et très significatifs[2]. On y trouve tout l'essentiel de la réponse adressée au *mandatum* des Catholiques par le primat des schismatiques.

Conformément à la requête d'Aurelius, Primianus avait été convoqué par les magistrats municipaux, et invité par eux à répondre au *mandatum*. Assistait-il personnellement à l'audience ? C'est probable, mais non certain, d'après cette phrase d'Augustin : « Primianus donna sa réponse par écrit au magis-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 92.

2) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18 ; *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 ; 8, 11 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53.

trat de Carthage, réponse lue par un de ses diacres et consignée au procès-verbal [1]. » D'ailleurs, que le primat ait apporté lui-même ou qu'il ait envoyé sa réponse, il s'en est tenu à cette réponse écrite, préparée à loisir, lue à l'audience par un diacre ; il n'y ajouta aucun commentaire, se refusant à toute discussion avec son adversaire catholique.

Cette réponse écrite avait probablement la forme d'une lettre, adressée au magistrat municipal qui avait transmis le *mandatum*. C'était une fin de non-recevoir, brutale et maladroite, sur un ton hautain, avec des airs de défi, des récriminations, des injures ; et, dans la forme, tout un jeu d'antithèses forcées, assez puériles. Primianus reprochait amèrement aux Catholiques leurs appels au pouvoir séculier, à l'intervention des magistrats ou des empereurs : « Eux, s'écriait-il, ils apportent les lettres sacrées de nombreux empereurs ; nous, nous offrons seulement les Evangiles [2]. » Il rappelait les persécutions d'autrefois : « Vos ancêtres ont proscrit nos pères, qu'ils ont exilés de tous côtés [3]. » Il accusait même ses adversaires de préparer de nouvelles violences, « d'aiguiser leurs épées », comme il disait [4]. Il les traitait de voleurs, à cause des confiscations de basiliques : « Eux, ils volent le bien d'autrui ; nous, nous renonçons à ce qu'on nous vole [5]. » Il repoussait naturellement le projet de conférence : « Ce serait une indignité, que de réunir les fils des martyrs et les descendants des traditeurs [6]. » On voit que ce « fils des martyrs » aimait l'antithèse, qu'il cherchait à rajeunir les clichés de la secte par le cliquetis des mots et la brutalité des formules.

Il n'en fut pas moins très satisfait de sa réponse, puisqu'il s'empressa de la signaler à toute l'Afrique. Ce fut l'objet d'une lettre circulaire, adressée à tous les évêques du parti. La lettre est perdue ; mais on en reconstitue aisément le contenu. Augustin nous renseigne sur cette pièce, dont il parle assez durement : « Tel tu es, dit-il à Primianus, tels sont tous les autres. Rien d'étonnant à ce que tu leur aies envoyé à tous tes belles déclarations : tu as voulu les associer tous à ton mensonge, pour ne pas être seul à rougir de ton mensonge [7]. » Dans sa

1) « Primianus hoc scriptum magistratui Carthaginis dedit, et a diacono suo dicendum apud Acta mandavit... » (*Ad Donatistas post Collat.*, 1).

2) *Ibid.*, 31, 53 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

3) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20.

4) *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

5) *Contra Cresconium*, IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 8, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

6) *Collat. Carthag.*, III, 116 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1.

7) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

lettre, Primianus se proposait donc de notifier à tous les évêques de son Eglise l'accueil qu'il venait de faire au *mandatum* des Catholiques. Il y reproduisait tout au long le texte de sa réponse à Aurelius. Il se donnait en exemple, et invitait tous ses collègues à l'imiter. Il les mettait en garde contre les avances de l'Eglise officielle. Il leur recommandait probablement, s'ils avaient quelque hésitation, d'attendre les décisions du concile qu'il allait convoquer. C'est ce que paraît indiquer l'attitude de Proculeianus à Hippone en face d'Augustin, et celle de Crispinus à Calama en face de Possidius : convoqués devant les magistrats de leur cité, tous deux déclarèrent aussitôt qu'ils ajournaient leur réponse jusqu'au moment où ils connaîtraient la décision de leur synode [1]. Exemple significatif de la discipline donatiste : la circulaire du primat suffit pour arrêter dans toute l'Afrique les négociations presque officielles sur le projet de conférence, en attendant que ce projet fût définitivement repoussé par le concile des schismatiques [2].

Peu de temps après cette audience où il avait refusé de conférer avec Aurelius de Carthage, le primat donatiste prit violemment à partie, dans un sermon, le grand ami d'Aurelius : l'évêque catholique d'Hippone. Depuis plusieurs années, Primianus avait été fréquemment exaspéré par les attaques et les railleries d'Augustin, qui tournait en ridicule sa politique incohérente à l'égard des Maximianistes, son invraisemblable aveuglement, ses étranges démentis à tous les principes de son Eglise. L'évêque d'Hippone avait même essayé d'engager une controverse directe avec le primat schismatique de Carthage : parmi ses lettres figurait un « Avertissement à Primianus. — *Primiano Commonitorium* », qui sans doute se rapportait encore à l'affaire du Maximianisme [3]. Enfin, au cours de l'automne de l'année 403, Augustin était venu attaquer Primianus jusque dans sa ville épiscopale : en pleine Carthage, il l'avait critiqué dans un sermon. C'en était trop. Le primat releva le défi, mais à sa façon : au sermon et à l'ironie, il répliqua par une diatribe.

Voici à quelle occasion. Augustin s'était rendu à Carthage pour assister au concile qui siégea dans cette ville le 25 août 403, et qui décida d'entreprendre une campagne afin de préparer une conférence générale entre Catholiques et schismatiques [4]. Après

1) *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

2) *Collat. Carthag.*, III, 110 ; Augustin, *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

3) Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.

4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

le concile, l'évêque d'Hippone resta longtemps à Carthage[1], sans doute pour suivre avec Aurelius la marche des négociations. Pendant ce séjour dans la capitale de l'Afrique latine, où l'on admirait son éloquence, il consentit plusieurs fois à prêcher. Un jour, comme il commentait quelques versets d'un psaume (c'est son deuxième sermon sur le psaume 36), il fut amené à citer, en la critiquant, la réponse toute récente de Primianus à Aurelius sur le projet de conférence[2]. A ce propos, il rappela les démêlés du primat donatiste avec les Maximianistes, ses violences, ses mésaventures, et sa politique incohérente[3]. Il lut même, d'un bout à l'autre, la lettre synodale du concile de Cabarsussa, qui en 393 avait prononcé l'excommunication et la déposition de Primianus[4]. De tout cela, l'on devait conclure que les récriminations du primat donatiste, dans sa réponse à Aurelius, n'étaient nullement fondées : lui-même, contre les Maximianistes, avait usé précisément de toutes les armes qu'il s'indignait maintenant de voir aux mains des Catholiques[5].

On devine le retentissement de ce sermon, et les rires de la galerie, et la stupeur des schismatiques, et la fureur de leur primat. Aux critiques d'Augustin, très sévères au fond, mais assez courtoises dans la forme, Primianus répondit aussitôt par un coup de boutoir : un sermon, encore, mais un sermon furieux, plein d'attaques personnelles, d'invectives et d'injures. Cette homélie du primat est malheureusement perdue. Mais nous en connaissons en partie le contenu, par la réponse qu'y fit Augustin quelques jours plus tard, à Carthage encore, dans un nouveau sermon sur ce même psaume qui avait déchaîné la tempête (le troisième sermon sur le psaume 36)[6].

Augustin, dans sa réplique, ne désigne pas expressément Primianus comme étant l'auteur du violent sermon dirigé contre lui. Cependant, l'on ne peut hésiter sur l'attribution. Que l'on considère le lieu, les circonstances ou le contenu, on arrive à la même conclusion. Le sermon a été prononcé à Carthage[7] : or, chez les Donatistes, toujours très conservateurs, les évêques seuls prêchaient, et chacun d'eux seulement dans son diocèse. Quant aux circonstances et au contenu, on se souvient qu'Augustin, dans son sermon antérieur, avait raillé ouvertement et cité textuellement la réponse de Primianus à Aurelius; que, de plus, il avait lu et commenté la lettre synodale de Cabarsussa,

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 1.
2) *Ibid.*, 18.
3) *Ibid.*, 19.
4) *Ibid.*, 20.
5) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 21-23.
6) *Sermo III in Psalm.* 36, 18-20.
7) *Ibid.*, 19.

relative à la déposition de Primianus[1]. Directement mis en cause et critiqué personnellement dans sa ville épiscopale, le primat ne pouvait se dispenser de répondre. Et lui seul était dans ce cas. On a donc toute raison d'admettre qu'il est l'auteur du sermon visé, analysé et réfuté par Augustin. Il a prononcé ce discours à Carthage, peu de temps après sa réponse à Aurelius sur le projet de conférence, soit dans l'automne de 403.

Du sermon de Primianus, nous connaissons surtout les invectives contre Augustin. Le primat reprochait d'abord à son adversaire les procédés insolites et indiscrets de sa controverse. Sous aucun prétexte, disait-il, un évêque n'aurait dû lire et commenter en chaire des pièces d'archives, comme la réponse à Aurelius ou la lettre synodale de Cabarsussa : documents qu'à peine on pouvait se permettre de produire dans les discussions entre clercs, et dont la révélation au public surexcitait les esprits en réveillant les vieilles querelles. Maintenant que ces questions avaient été posées publiquement, le Donatiste ne pouvait se dérober tout à fait : il essayait donc de justifier sa conduite antérieure dans l'affaire du Maximianisme, et son refus tout récent d'accepter une conférence contradictoire[2].

Fondés ou non, les reproches sur les procédés de controverse tournaient vite à l'invective : l'invective la plus personnelle, la plus violente, la plus brutale. On le voit bien au ton d'Augustin dans sa réplique : « Qu'ils disent contre nous tout ce qu'ils veulent : nous, aimons-les, même s'ils ne le veulent pas. Nous connaissons, mes frères, nous connaissons leur mauvaise langue : nous ne devons pas nous irriter contre eux pour cela, supportez-le patiemment comme nous. Voyant qu'ils n'ont rien à dire pour leur cause, ils tournent leur langue contre nous ; ils se mettent à dire du mal de nous, bien des choses qu'ils savent, bien des choses qu'ils ignorent. Ce qu'ils savent, c'est notre passé[3]... » En effet, Primianus incriminait toute la vie passée d'Augustin, avant la conversion : sa vie toute profane d'autrefois, sa jeunesse dissipée, ambitieuse et sceptique, vouée au plaisir comme à la science, sans frein moral ni souci de la foi chrétienne. Il exploitait contre l'évêque les aveux des *Confessions*, qu'il embellissait de tous les racontars en honneur dans les cercles des schismatiques.

Il ne manquait pas de rappeler que l'évêque d'Hippone avait été longtemps manichéen, et passait pour l'être encore en secret :

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 18 et 20.
2) *Sermo III in Psalm.* 36, 18.
3) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.

« Oui, répond Augustin, oui, j'ai été jadis, comme dit l'Apôtre, un sot et un incrédule, rebelle à toute œuvre bonne. Egaré dans une erreur perverse, j'ai été un insensé, un fou ; je ne le nie pas. Mais, moins je songe à nier mon passé, plus je loue Dieu, qui m'a pardonné. Pourquoi donc, hérétique, pourquoi délaisser la cause, et t'en prendre à un homme ? Que suis-je, moi, que suis-je ? Est-ce que je suis l'Eglise catholique ?... Tu vitupères contre mes maux d'autrefois : la belle avance ! Je suis plus sévère que toi pour mes maux : ce que tu blâmes, moi, je l'ai condamné. Plût à Dieu que tu voulusses m'imiter, et que ton erreur, à toi, devînt un jour une erreur passée[1] ! » Souhait qui dut résonner comme un blasphème aux oreilles de l'intransigeant primat.

Parlant à Carthage pour des Carthaginois, Primianus racontait avec complaisance les années d'erreur et de plaisir qu'y avait vécu le futur évêque d'Hippone, les scandales qu'il y avait causés, de son propre aveu : « Mes maux passés, répond Augustin à Primianus, on les connaît surtout dans ta cité (à Carthage). C'est ici, en effet, que j'ai mené une vie mauvaise : je le confesse. Autant je me réjouis d'avoir obtenu la grâce de Dieu, autant je dois pour mes maux passés, comment dirai-je ? Pleurer ? Je pleurerais, si j'étais encore le même. Donc, comment dirai-je ? Me réjouir ? Cela non plus, je ne puis le dire : plût à Dieu que je n'eusse jamais été ainsi ! Pourtant, quoi que j'aie pu être, c'est le passé : maintenant effacé au nom du Christ[2]. » Déclarations touchantes, propres à éveiller un écho dans l'âme des vieux Carthaginois, qui se souvenaient d'avoir rencontré le jeune Augustin, vingt ans auparavant, dans les lieux de plaisir ou les cercles manichéens.

Ce n'est pas seulement le passé de son adversaire, qu'incriminait Primianus ; c'était encore le présent. Non content de critiquer la vie publique et les actes d'Augustin, il l'attaquait dans sa dignité d'homme. Prenant à la lettre certains propos absurdes qui avaient cours dans le monde donatiste, il accusait l'évêque d'Hippone de jouer, depuis son ordination, une sinistre comédie. Avec une impudence prodigieuse, il l'accusait tout bonnement de n'être pas chrétien, de n'être pas encore baptisé. Non pas d'avoir reçu le baptême catholique, nul aux yeux des Donatistes ; mais de n'avoir reçu, absolument, aucune sorte de baptême[3]. Apparemment, il s'était trouvé dans Carthage,

1) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.

2) « Ista sunt mala praeterita, quae noverunt maxime in ista civitate. Hic enim male viximus... » (*ibid.*, 19).

3) « Dicunt enim : Et qui sunt ? Et unde sunt ?... Ubi baptizati sunt ? » (*ibid.*, 19).

même parmi les Catholiques, des gens assez naïfs pour prendre au sérieux l'accusation, puisque Augustin crut nécessaire de se justifier là-dessus : « On dit de moi : qui est-il ? d'où vient-il ? C'est un scélérat, nous le savons ici. Où donc a-t-il été baptisé ? — Si l'on me connaît si bien, on sait que jadis j'ai traversé la mer, on sait que j'ai séjourné à l'étranger ; on sait aussi qu'à mon retour j'étais autre qu'à mon départ. Ce n'est pas ici que j'ai été baptisé ; mais, là où j'ai été baptisé (à Milan), il y a une Eglise connue du monde entier. Beaucoup de nos frères savent bien que j'ai été baptisé : ils ont même été baptisés avec moi. Il est donc facile de se renseigner, si quelqu'un de nos frères a là-dessus quelque inquiétude[1]. » Après cette explication, l'orateur se tourne brusquement contre Primianus, qu'il interpelle ainsi : « Mais toi qui, entraîné par le vent d'une tentation diabolique, toi qui t'es envolé hors de l'Eglise, toi, qu'es-tu donc[2] ? » A la vivacité de la riposte, on sent que le trait empoisonné de Primianus avait porté.

Cette accusation inattendue d'être encore païen, de n'avoir pas été baptisé, voilà probablement tout ce qu'il y avait de nouveau dans les griefs du primat schismatique contre l'évêque d'Hippone. Le reste n'était qu'une réédition des médisances et des calomnies que se passaient de main en main, dans leurs querelles avec Augustin, les polémistes du Donatisme. Cependant ces racontars, une fois produits en public, n'étaient pas aussi complètement inoffensifs qu'on pourrait le croire. Même chez des gens qui n'étaient pas dupes de toutes ces fables, un doute subsistait parfois. A la fin de sa réplique, Augustin avoue qu'il désespère de convaincre tout le monde, à plus forte raison, des adversaires obstinés dans leur mauvais vouloir. Peu lui importe, d'ailleurs, pourvu que l'on sépare nettement de sa cause personnelle la cause de l'Eglise. S'adressant aux fidèles : « Comment finir ? leur dit-il. Eh bien ! méprisez ma cause personnelle. Contentez-vous de déclarer aux médisants : « Frères, répondez à la véritable question. Quant à Augustin, il est évêque dans l'Eglise catholique, il porte son fardeau, il devra rendre des comptes à Dieu. Moi, je le vois parmi les bons. S'il est méchant, c'est son affaire ; s'il est bon, je n'ai pas pour cela mis en lui mon espérance. Il est une chose que j'ai apprise avant tout dans l'Eglise catholique : c'est à ne pas mettre mon espérance dans l'homme[3]. » On voit que l'homélie du primat dona-

1) *Sermo III in Psalm.* 36, 19.
2) *Ibid.*, 19.
3) *Sermo III in Psalm.* 36, 20.

tiste, dans l'esprit de certains Carthaginois, avait laissé quelques préventions contre l'évêque d'Hippone.

Dans les années suivantes, nous ne relevons aucune trace certaine de l'activité littéraire ou oratoire de Primianus. Du moins, rien qui lui soit personnel; car nous ne nous arrêtons pas ici aux signatures qu'il apposa sur telle ou telle pièce en sa qualité de chef d'Eglise. C'est seulement au début de 411, à la veille de la grande Conférence, que nous le voyons de nouveau à l'œuvre : d'abord, dans une audience des magistrats de Carthage, puis dans une circulaire aux évêques de son parti.

A Carthage comme ailleurs, l'édit de Marcellinus, promulgué le 19 janvier, qui convoquait la Conférence pour le 1er juin [1], fut notifié par les magistrats municipaux aux évêques des deux communautés rivales; procès-verbal fut dressé de la notification et des réponses. Primianus paraît s'être présenté en personne à l'audience. Cette fois, il se montra conciliant, sans doute dans la crainte d'une condamnation par défaut : si l'un des deux partis manquait au rendez-vous, le commissaire annonçait qu'il le condamnerait sans débats [2]. La réponse officielle de Primianus à l'édit du 19 janvier fut donc insérée dans des *Gesta publica*. Nous n'avons pas le texte exact de cette réponse, connue sous le nom de *Primiani professio*. Nous savons seulement que le primat donatiste accepta la conférence, et qu'il « promit de se présenter aux calendes de juin [3] ». C'était probablement la première fois que Primianus donnait une preuve apparente de bon sens; et ce n'était encore qu'une apparence, puisqu'il acceptait pour mieux se dérober ensuite.

C'est ce que montre bien une autre pièce, conservée en partie : la lettre circulaire (*tractoria*) adressée par le primat à tous les évêques schismatiques, aussitôt après sa comparution devant les magistrats de Carthage. Par cette circulaire, il avisait ses collègues de la réponse qu'il venait de faire à l'édit. Il les pressait de l'imiter, d'accepter tous la conférence : « Laissez là tout le reste, leur disait-il; hâtez-vous de venir tous à Carthage. Sachez que, refuser de venir, ce serait compromettre notre meilleure chance de succès dans cette affaire [4]. » Cette « meilleure chance de succès », nous savons par Augustin en quoi elle consistait : aux yeux du primat des schismatiques, le meilleur argument en faveur de son Église devait être le grand nombre

1) *Collat. Carthag.*, I, 5; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 2.
2) *Collat. Carthag.*, I, 4-5 et 30.
3) Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3. — Cf. *Collat. Carthag.*, II, 50; III, 206.
4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

de ses évêques. En effet, l'on battit le rappel par toute l'Afrique. Une seule lettre d'excuse est mentionnée expressément : celle d'un certain Felix de Pisita, qui regrettait de ne pouvoir venir en raison de son grand âge [1]. Des malades mêmes se mirent en route ; d'autres chargèrent des collègues ou des prêtres de signer pour eux [2]. Avant et pendant la Conférence, les Donatistes saisirent toutes les occasions d'affirmer qu'ils avaient pour eux le nombre. C'était encore une manière d'intimidation : leur « meilleure chance de succès », dans leur pensée du moins, comme dans celle de leur primat.

Une autre arrière-pensée se trahissait dans la circulaire de Primianus. A la faveur d'une équivoque sur le terme du délai de quatre mois fixé par l'édit impérial, et sur la date du 1er juin adoptée par Marcellinus dans son édit du 19 janvier, le primat schismatique et ses conseillers entrevoyaient déjà la possibilité d'invoquer contre les Catholiques la prescription, et de les faire condamner par défaut [3]. C'est pour cela que Primianus invitait ses collègues à se hâter. Il leur donnait rendez-vous aux portes de Carthage, non pour la veille du 1er juin, date de l'ouverture des débats d'après l'édit du commissaire, mais pour la veille du 19 mai, terme du délai des quatre mois. C'est, en effet, le 18 mai que les évêques schismatiques firent leur entrée solennelle à Carthage [4] : en même temps qu'ils attiraient ainsi l'attention du public sur leur nombre, ils le forçaient à constater qu'ils étaient tous présents avant l'expiration du délai légal.

Comme on le voit, la circulaire de Primianus cachait bien des pièges, sous les apparences d'une innocente lettre de convocation : elle escomptait déjà plusieurs des obstructions et des chicanes dont allaient jouer à la Conférence les mandataires des Donatistes. C'est peut-être une raison de croire que le primat n'avait pas rédigé cette lettre sans prendre conseil de collègues avisés, experts en ce genre de procédures.

Enfin s'ouvre la fameuse Conférence, acceptée par le primat dans sa réponse à l'édit du commissaire, puis solennellement annoncée et recommandée par lui dans sa circulaire à ses collègues [5]. Depuis des mois, avec toutes les ressources d'une secte imposante, d'une procédure ingénieuse, d'une hiérarchie toute

1) *Collat. Carthag.*, I, 133.

2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

3) *Collat. Carthag.*, I, 22-30 ; II, 48-50 ; III, 203-206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 8 et 11 ; II, 3 ; III, 5, 6.

4) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 25, 43. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 14 et 29 ; III, 204.

5) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; III, 206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

puissante et d'une diplomatie sans scrupules, Primianus a pu se préparer à jouer son rôle. Rarement un homme eut une plus belle occasion d'agir par l'éloquence : il est le chef d'une grande Église, l'un des avocats mandataires de son parti, l'un des arbitres du destin dans ces débats d'où va sortir pour les siens la vie ou la mort. Avec le politique, nous allons voir à l'œuvre l'orateur.

Hélas ! ne parlons plus du politique. Mais l'orateur bavard d'autrefois est devenu muet, ou peu s'en faut. Il n'a même plus ces répliques brèves et hautaines, ces formules tranchantes, ces clichés à antithèses, ces impertinences burlesques, dont il foudroyait jadis quiconque résistait à ses caprices de tyran ou aux oracles de sa secte. Non, il se tait, tout simplement : sans doute, parce qu'il n'a rien à dire. Ou, si par hasard il ouvre la bouche, c'est encore pour ne rien dire [1]. On hésiterait à le croire, si l'on n'en avait la preuve dans le procès-verbal sténographié des séances. Vraiment, l'on ne vit jamais chef plus distrait ni orateur plus discret.

Suivons donc le primat à la Conférence. Voici à quoi se réduisent, avec son rôle d'avocat, les manifestations de son éloquence. Au cours de la première séance, il prend de loin en loin la parole, très brièvement, pour notifier ou rectifier un fait, surtout lors de la vérification des signatures [2]. Aux autres séances, dans les controverses proprement dites, on ne l'entend pas une seule fois ; et l'on ne peut assurer que personne l'ait regretté.

La première fois qu'il desserre les dents, il y est contraint par une sorte de sommation. Le président, qui avait ses raisons pour redouter du désordre, venait de décider que tous les évêques mandants quitteraient la salle des séances aussitôt après avoir constitué leurs mandataires ; il exigeait en conséquence, des deux chefs d'Église, un engagement formel [3]. Primianus répond en acceptant au nom de son parti : « Nous aussi, dit-il, quand notre *mandatum* aura été enregistré en notre présence, nous sommes prêts à sortir, à céder la place aux avocats. Nous nous tiendrons pourtant dans un local voisin [4]. » Un peu plus tard, autre intervention du primat, motivée par une circonstance analogue. Les registres des sténographes étant pleins, on va désigner d'autres greffiers ; suivant les conventions, le président invite les deux partis à présenter, pour contrôler le travail des

1) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 120 ; 129-133 ; etc.

2) *Ibid.*, I, 104 ; 120 ; 129-130 ; 132-133 ; 157 ; 163 ; 179 ; 183 ; 198 ; 223.

3) *Ibid.*, I, 103.

4) *Ibid.*, I, 104.

sténographes, des évêques archivistes (*custodes chartarum*). Primianus propose deux de ses collègues : « Nous donnons, dit-il, comme surveillants (*custodes*), Victor d'Hippone (Hippo Diarrhytos = Bizerte) et Marinianus d'Oea (Tripoli), nos collègues [1]. » Vers la fin de la séance, troisième intervention du primat, pour le même motif : « Nous donnons, dit-il, comme surveillants des archives (*custodes tabularum*) quatre des nôtres. Nous en avons déjà désigné deux ; nous les remplaçons maintenant par deux autres, Veratianus et Victor, nos collègues ici présents [2]. » Et c'est tout ce que le primat fit ce jour-là pour la défense de son Église.

Les autres manifestations de son éloquence se rapportent exclusivement aux vérifications de signatures. Et, là encore, Primianus ne se met guère en frais. Le plus souvent, il intervient d'un mot, pour spécifier que tel ou tel évêque est mort [3], ou malade [4], ou que c'est un Donatiste converti [5], ou que son Église n'a pas de communauté ou a seulement un prêtre dans la ville en question [6].

En certains cas particuliers, le primat donne des renseignements plus explicites. A propos d'une petite ville de Byzacène, il déclare que l'évêque donatiste a été condamné et n'est pas encore remplacé : « Celui que nous avions là a été condamné par nous et par nos adversaires ; comme ils le savaient coupable, ils ont confirmé eux-mêmes notre sentence. On n'en a pas encore ordonné un autre [7]. » Situation analogue dans une autre localité de province incertaine : « Notre évêque, dit Primianus, a été condamné pour adultère. Mais il est resté là jusqu'à l'année présente [8]. » Voilà des aveux qui durent coûter au primat de l'Église des Saints.

Ailleurs, il profite de l'occasion pour stigmatiser un traître : « Lui-même a été des nôtres, dit-il en montrant l'évêque catholique; mais nous avons là assez de fidèles pour leur ordonner un nouvel évêque [9]. » Parfois, il donne quelque détail sur les circonstances de la maladie d'un collègue absent : « Florianus est tombé malade à Carthage ; il a craint de mourir, et il est parti. Il avait déjà signé [10]. » D'un évêque numide, pour qui avait signé l'un de ses prêtres, Primianus dit : « Il est devenu aveugle. » Comme Alype de Thagaste insiste pour savoir si le

1) *Collat. Carthag.*, I, 132.
2) *Ibid.*, I, 223.
3) *Ibid.*, I, 198.
4) *Ibid.*, I, 163 ; 183 ; 198.
5) *Ibid.*, I, 133.
6) *Collat. Carthag.*, I, 120 ; 129-130 ; 133.
7) *Ibid.*, I, 129.
8) *Ibid.*, I, 130.
9) *Ibid.*, I, 133.
10) *Ibid.*, I, 163.

mandant est présent, oui ou non, le primat reprend, non sans naïveté : « Disons la vérité. Il est devenu aveugle, il n'a pu venir, il a envoyé son prêtre [1]. » Ce « Disons la vérité — *loquamur veritatem* » n'était pas de nature à inspirer une pleine confiance dans les autres déclarations du primat.

On lit le nom d'un certain Privatus, évêque d'Ausvaga. Les Catholiques entendent mal, ou comprennent mal ; d'où un malentendu et une discussion. Primianus s'explique, avec sa maladresse ordinaire : « Nos adversaires n'ont pas menti ; nos amis, non plus. En effet, il y a une Ausvaga, où était Ianuarianus, aujourd'hui mort ; et une autre Ausvaga, où est Privatus, encore vivant [2]. » Ici, l'intention de l'orateur était bonne et conciliante. Mais pourquoi ce brutal « n'ont pas menti — *non sunt mentiti* » ? Pourquoi cette hantise du mensonge, de la chose et du mot ?

Une seule fois, Primianus est personnellement en cause ; c'est quand on lit son nom, presque en tête des signatures du *mandatum*, entre celui du primat de Numidie et celui de l'évêque donatiste de Rome. A l'appel de son nom, Primianus déclare : « J'avais donné mandat ; mais j'ai moi-même été désigné comme mandataire [3]. » Il faisait bien de rappeler sa qualité d'avocat-mandataire : au cours des débats, qui donc s'en fût douté ?

Cette vérification des signatures avait, aux yeux du primat de Carthage, une très grande importance, puisque, dans sa pensée, elle devait démontrer la supériorité numérique de son parti. Cependant, chose curieuse, il se lassa vite de contrôler personnellement les listes. Il imagina de s'en remettre à des diacres de sa communauté. Cette intervention de simples clercs, dans une assemblée où ne devaient être admis que des évêques, souleva d'assez vives protestations. En constatant qu'un diacre de Carthage se mêlait des affaires épiscopales, un des mandataires catholiques, Fortunatianus de Sicca, voulut faire expulser l'intrus : « On a demandé, dit-il, une conférence entre évêques. Nous nous étonnons de voir ici un diacre, qui, avec je ne sais quelle impudence, veut jouer à l'évêque, et troubler par ses querelles notre conférence, ouverte grâce à la faveur de Dieu. Qu'il cesse donc d'intervenir dans le débat : aux choses sérieuses, il ne convient pas de mêler l'inutile [4]. » Toujours soucieux de se montrer impartial, le président donna tort au Catholique : « Ta Sainteté fait une observation superflue. De toute évidence, le diacre ici présent a été délégué pour reconnaître les signataires

1) *Collat. Carthag.*, I, 183.
2) *Ibid.*, I, 179.
3) *Collat. Carthag.*, I, 157.
4) *Ibid.*, I, 127.

l'un après l'autre, non pour intervenir dans les discussions [1]. » Ainsi furent accrédités les porte-parole du primat : Habetdeus et Valentinianus, diacres de Carthage. Et Primianus put se reposer.

D'ailleurs, les deux diacres donatistes s'acquittèrent de leur mission avec beaucoup plus de zèle et de compétence que leur chef. Ils connaissaient à merveille tout le personnel de la secte, et dans toute l'Afrique. Ils exercèrent leur contrôle avec une attention soutenue, une mémoire sans défaillance, une exactitude scrupuleuse, du moins en apparence, et une véritable habileté de diplomates. Ils furent constamment sur la brèche, pour la justification et l'honneur du parti. Ils surent pallier les points faibles de la propagande donatiste, expliquer par des raisons spécieuses pourquoi la secte n'avait pas d'évêque, et quelquefois pas même de prêtre, dans telle ou telle ville. Ils surent excuser les absents, évoquer les malades ou les morts, justifier les suspects [2]. C'est grâce à ces modestes auxiliaires du primat, si bien au courant de tous les détails d'administration, si ferrés sur la carte de l'Afrique schismatique, que la vérification des signatures donatistes ne souleva pas trop de scandales.

Tandis que ses diacres parlaient et tenaient tête aux évêques catholiques, Primianus se reposait. Il se reposa jusqu'à la fin de la Conférence. A la première séance, il s'était contenté de produire quelques explications dans la procédure de vérification des pouvoirs, et de répondre trois fois à des mises en demeure du président, pour des questions de pure forme, réglées d'avance [3]. Dans les séances qui suivirent, il ne souffla mot. Volontairement ou non, il s'effaça complètement derrière les autres mandataires du parti : il disparut dans l'ombre de ses collègues, Adeodatus de Milev, Emeritus de Caesarea, surtout Petilianus de Constantine. Il ne dit pas un mot, ne fit pas un effort, pas un geste, pour prévenir la catastrophe imminente où allait sombrer sa fortune. Comme il ne péchait pas par excès de désintéressement, ni de scrupule, ni de modestie, reste une autre explication sur laquelle nous croyons superflu d'insister.

Tel fut l'orateur, si le mot ne semble pas trop ironique, s'il suffit, pour mériter ce titre, de passer du bavardage au mutisme. Pendant les dix premières années de son épiscopat, au temps des querelles avec les Maximianistes, Primianus parla beaucoup : il parlait à tort et à travers, à coups d'excommunications et d'an-

1) *Collat. Carthag.*, I, 128.
2) *Ibid.*, I, 126 ; 128 ; 133 ; 135 ; 138-139 ; 143 ; 187.
3) *Collat. Carthag.*, I, 104 ; 132 ; 223.

tithèses, lançant la menace, l'anathème ou l'injure [1]. Dès que commença la campagne sérieuse des Catholiques contre l'Église de Donat, il devint l'apôtre du silence. Il repoussa brutalement, en 403, le projet de conférence contradictoire, ne voulant pas laisser les « fils des martyrs » se compromettre dans des discussions avec les « descendants des traditeurs [2] ». Dès lors, la tactique favorite du primat fut le silence : tactique dangereuse pour un orateur, et où promptement se rouille l'éloquence. En 411, il avait eu beau se raviser, sous la pression des circonstances ou de ses conseillers, et accepter enfin la Conférence [3] : bon gré mal gré, il restait l'homme du silence. Il assista donc, silencieux, à l'écroulement de son Église et de sa fortune épiscopale. Notons, au reste, que tout le monde respecta son mutisme, et que personne ne s'en étonna : pas même ses fidèles.

En somme, on peut dire que son éloquence et son style valent sa politique. Et, sa politique, nous avons vu ce qu'elle fut. S'il figure dans l'histoire du Donatisme, c'est par suite du hasard malencontreux qui fit de lui, pendant vingt ans, le chef de la secte. C'est trop peu de dire qu'il a été un chef médiocre. Et ce n'est pas sans raison qu'Augustin aimait tant à parler de Primianus, qu'il parlait sans cesse de Primianus en ces temps-là : autant peut-être qu'à Augustin, les Catholiques africains ont dû leur victoire sur les Donatistes à Primianus, chef de l'Église donatiste.

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
2) *Collat. Carthag.*, III, 116 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1.
3) *Collat. Carthag.*, II, 50 ; III, 206 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 3 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.

CHAPITRE IV

EMERITUS DE CAESAREA

I

Biographie d'Emeritus. — Il était citoyen de Cæsarea en Maurétanie. — Son éducation. — Son élection comme évêque schismatique de Cæsarea. — Longue durée de son épiscopat. — Emeritus au concile de Bagaï, en 394. — Sa réputation en Afrique. — Lettres que lui adresse Augustin, vers 405. — Emeritus à la Conférence de Carthage, en 411. — Son attitude après la Conférence. — Augustin lui dédie un ouvrage vers 416. — Conférences d'Emeritus avec Augustin, en 418, à Cæsarea. — Son caractère et son tour d'esprit.

Emeritus de Cæsarea fut, avec Petilianus de Constantine, le principal champion du Donatisme à la grande Conférence de Carthage. C'est l'un des schismatiques africains qui nous sont le mieux connus. D'abord, nous possédons de lui une riche série de discours [1]. Puis il a eu la bonne fortune, plusieurs fois, d'être directement aux prises avec Augustin; et, pour les adversaires de l'Eglise en ces temps-là, c'était la meilleure garantie, sinon d'une immortalité réelle et vivante, du moins d'une préservation efficace contre l'oubli complet des générations à venir. Emeritus nous est donc connu, et par ses œuvres, et par le témoignage, tantôt flatteur, tantôt ironique, d'un adversaire de génie. Assurément, c'est un évêque quelconque et un médiocre politique; mais c'est un orateur de talent, et c'est un sectaire d'une espèce assez curieuse, dont la physionomie originale se détache en relief dans la galerie des fanatiques de Donat.

Il était né, vers l'année 350, à Cæsarea (aujourd'hui *Cherchel*), en Maurétanie Césarienne [2].

La date de sa naissance peut être déterminée approximativement d'après le rôle qu'il joua dans trois circonstances

1) *Collat. Carthag.*, I, 20; 22; 31; 33; 47; 77; 80; 117; 175; II, 28; 33; 46; 67; III, 15; 39; 43; 49; 56; 85; 99; 114; 129 157; 159; 188; 200; 225; 249; 266; 278; etc.

2) Augustin, *Retract.*, II, 77; *Gesta cum Emerito*, 3.

mémorables. C'est lui qui, en 394, rédigea la sentence du concile de Bagaï[1] : on en doit conclure qu'il avait dès lors de l'autorité dans son parti, et qu'il n'était pas alors un nouveau venu dans l'épiscopat. Il était encore en 411, au moment de la Conférence de Carthage, dans tout l'éclat de son talent et de sa réputation. Mais il était décidément vieux et aigri en 418, lors des Conférences de Cæsarea. Si l'on place sa naissance vers 350, il aurait eu environ quarante-quatre ans au temps du concile de Bagaï, soixante et un ans lors des grands débats de Carthage, soixante-huit ans au moment de sa mésaventure de Cæsarea. Ces diverses données s'accordent bien avec les vraisemblances.

Quant au lieu de naissance, aucune hésitation n'est possible. Nous savons qu'Emeritus était « citoyen — *civis* » de Cæsarea, qu'il avait là ses « parents — *parentes*[2] ». C'est vers cette cité que nous ramènent tous les événements connus de sa carrière. C'est là que s'écoula toute son existence. Il paraît n'avoir quitté sa ville natale, devenue sa ville épiscopale, que bien rarement, surtout pour se rendre aux conciles de son parti, en Numidie ou à Carthage.

Cæsarea était une ville de ressources : capitale d'une vaste province qui de son nom s'appelait Maurétanie « Césarienne », port important, centre économique d'une immense région qui correspondait à la moitié occidentale de l'Algérie et à une partie du Maroc. C'était en outre, depuis le temps de Juba II, un petit centre littéraire et artistique : l'hellénisme y était à la mode, on y savait le grec, on y aimait les œuvres d'art, comme l'attestent bien des inscriptions, bien des monnaies, et toutes les belles statues qu'on y a trouvées, qu'on y voit encore, copies ou répliques des chefs-d'œuvre de la Grèce[3]. Une telle ville avait naturellement ses écoles, où se formait la bourgeoisie de la région. C'est là qu'Emeritus étudia l'éloquence, prit le goût des lettres et du beau langage. Il avait certainement une instruction assez étendue, et savait s'en servir. C'était, nous dit-on, « un homme de talent, instruit des arts libéraux[4] ». On vantait sa science et son éloquence[5]. On louait son « érudition[6] », surtout en matière biblique. A la science profane des écoles, à la connaissance des arts libéraux, Eme-

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Ibid.*, 3 et 10 ; *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Voyez notre volume sur *Les Africains*, p. 59 et suiv. ; p. 126 et suiv. — Cf. Gauckler, *Musée de Cherchel* (Paris, 1895).

4) Augustin, *Epist.* 87, 1. — Cf. 87,10.

5) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

6) Augustin, *Epist.* 87, 3.

ritus joignait celle de la théologie chrétienne, des Livres saints, de l'exégèse. Il avait parcouru, sinon exploré bien à fond, tout le domaine des deux antiquités.

Il était chrétien de naissance, mais chrétien donatiste : on lui rendait en effet cette justice, qu'il n'avait jamais varié dans sa foi [1]. Cæsarea avait été évangélisée d'assez bonne heure; elle avait compté de nombreux martyrs [2]; dès le troisième siècle, bien avant la paix de l'Église, elle renfermait une nécropole chrétienne et des chapelles, qui nous sont connues par des inscriptions [3]. Depuis le temps de Constantin, les Donatistes y avaient une importante communauté; quand Firmus, en 372, s'empara de Cæsarea, le chef rebelle eut probablement pour alliés, là comme ailleurs, les schismatiques de la ville [4]. En tout cas, l'on ne peut douter que, dans la seconde moitié du quatrième siècle, le parti de Donat ait été puissant à Cæsarea. A ce parti appartenait la famille d'Emeritus, une bonne famille bourgeoise de la cité. Le futur évêque fut donc élevé dans ce milieu de sectaires. En même temps qu'il s'instruisait dans les écoles, il ouvrait son âme et sa conscience aux traditions et aux préjugés de la secte. Selon toute apparence, il entra de bonne heure dans le clergé schismatique de la ville, et parcourut rapidement les degrés inférieurs de la hiérarchie.

Jeune encore, il fut élu évêque donatiste de Cæsarea. Son élection doit se placer vers 385 : elle est certainement antérieure de bien des années au concile de 394, ce concile de Bagaï où Emeritus joua un rôle important, où il était déjà l'un des meneurs de son parti [5]. Son épiscopat a été d'assez longue durée : plus de trente ans. Jusqu'en 411, il a gouverné effectivement son diocèse; et il conservait encore en 418, avec son titre, ses prétentions d'évêque [6].

Sur les débuts de cet épiscopat, nous n'avons aucun renseignement. Emeritus entre brusquement dans l'histoire en 394, au concile de Bagaï : alors, au nom de cette assemblée qui comptait trois cent dix évêques primianistes, il eut le périlleux honneur de rédiger la sentence d'excommunication contre

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2.

2) *Acta Marcianae*, 1 ; *Passio Arcadii*, 1 ; *Passio Fabii vexilliferi*, 4 et 10-11 ; *Martyr. Hieronym.*, X kal. febr. ; IV non. aug. — Voyez plus haut, tome III, p. 122 et suiv. ; p. 153 et suiv.

3) *C. I. L.*, VIII, 9585-9586. — Voyez plus haut, tome I, p. 14 ; tome II, p. 125 et suiv.

4) Cf. tome IV, p. 45.

5) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 10.

6) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1-2 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

Maximianus et ses partisans[1]. Cette mission de confiance, qui déjà témoignait de son ascendant sur ses collègues, le mit naturellement en pleine lumière. Dès lors, il fut l'une des gloires et l'un des oracles de la secte, le chef du parti en Maurétanie. Il entreprit autour de lui une ardente propagande : à commencer par son diocèse, où il trouvait en face de lui, dans l'Église catholique, ce Deuterius qui devait un jour lui prendre tous ses fidèles, et auquel, d'ailleurs, il paraît avoir été apparenté[2].

En 405, la réputation d'Emeritus était solidement établie dans toute la région. Donatistes et Catholiques admiraient son talent d'orateur, sa vaste érudition, l'étendue de ses connaissances dans le double domaine de la littérature profane et de l'exégèse religieuse[3]. Même dans le camp des adversaires de son Église, il passait pour « docte, éloquent et justement célèbre[4] ». On louait aussi son caractère[5]. On disait de lui que « schisme à part, c'était un honnête homme, d'une instruction libérale[6] ». Bref, on disait tant de bien d'Emeritus, qu'Augustin voulut entrer en relations avec lui : dans l'espoir, sinon de le ramener promptement à l'Église, du moins de l'amener à une discussion courtoise. Caesarea étant fort loin d'Hippone, c'est par lettres que se fit la présentation.

Une première fois, un peu avant l'année 405, Augustin écrivit à Emeritus. Lui-même parle de cette lettre, qui est malheureusement perdue. Il disait plus tard au Donatiste : « Je t'ai déjà adressé, il y a longtemps, une première lettre. L'as-tu reçue ? Y as-tu répondu, sans que j'aie reçu ta réponse ? Je ne sais[7]. » Si Augustin avait là-dessus des doutes, c'est qu'il conservait des illusions sur les véritables dispositions d'esprit de son correspondant. Selon toute apparence, Emeritus n'avait pas répondu : il avait fait le sourd, comme il fit plus tard le muet, conformément à la tactique ordinaire du parti.

L'évêque d'Hippone ne se décourageait pas pour si peu. Vers 405, il écrivit une seconde lettre. Celle-ci nous est parvenue, et mérite de nous arrêter : elle fait honneur à celui qui la reçut comme à celui qui l'écrivit.

Déjà, l'en-tête est caractéristique, par le ton conciliant et la

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) « Agnosce fratrem tuum Deuterium, tibi etiam genere sociatum » (*ibid.*, 10).

3) Augustin, *Epist.* 87, 1 ; 3 ; 10.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

5) Augustin, *Epist.* 87, 4 et 5.

6) *Ibid.*, 87, 10.

7) *Ibid.*, 87, 6. — Possidius mentionne, en effet, deux lettres d'Augustin « ad Emeritum » (*Indic. oper. Augustini*, 3).

courtoisie des salutations : « Augustin à son désiré et cher frère Emeritus — *desiderabili et dilecto fratri*[1]. » Plusieurs fois au cours de la lettre. l'évêque schismatique est qualifié de « frère », de « frère Emeritus[2] ». Les Catholiques insistaient d'autant plus sur cette fraternité, que les Donatistes faisaient profession de l'oublier.

La lettre avait pour objet principal d'ouvrir ou de préparer une controverse sérieuse sur la légitimité du schisme. Elle débute par des compliments. L'évêque d'Hippone dit la bonne opinion que, sans le connaître personnellement, il a d'Emeritus, et la surprise qu'il éprouve à voir un tel homme égaré dans la secte de Donat : « Moi, dit Augustin, moi, je ne puis sans surprise entendre dire qu'un homme de talent, instruit des arts libéraux (non que ce soit nécessaire pour le salut de l'âme), pense sur une question très simple autrement que ne le demande la vérité. Alors, plus je m'étonne, plus je brûle de connaître l'homme et de m'entretenir avec lui. Ou bien, si je ne puis le faire, je désire du moins, par le moyen de ces lettres qui volent au loin, atteindre son esprit, et obtenir, en retour, d'être atteint par lui. J'entends dire que tu es un homme de ce genre-là, et je m'afflige de te voir écarté, séparé de l'Eglise catholique, qui, suivant les prédictions de l'Esprit-Saint, s'étend sur le monde entier. La cause de ce malentendu, je l'ignore[3]... »

Sous prétexte de chercher cette cause, Augustin ouvre aussitôt la discussion sur la légitimité du schisme africain. L'erreur des Donatistes, dit-il, est prouvée par le fait seul qu'ils ne sont pas en communion avec les Églises d'outre-mer. Et chaque jour, dans la vie courante de leurs propres communautés, ils donnent un démenti à leur fameuse théorie, par laquelle ils prétendent justifier la rupture : leur théorie sur la contamination des justes par les pécheurs, et sur l'obligation de rompre avec les coupables. Suit une série de textes et d'allusions à des récits bibliques, démontrant qu'on n'est pas contaminé par les péchés du voisin, et que, sous aucun prétexte, on ne doit se séparer des pécheurs[4]. L'évêque d'Hippone fait remarquer ensuite que les Donatistes eux-mêmes n'ont pas rompu avec leur Optatus de Thamugadi, un véritable brigand, et que leur indulgence pour ce bandit est la condamnation de leurs principes[5]. Ainsi, le concile des dissidents de 312 n'a pu

1) Augustin, *Epist.* 87, en-tête.
2) *Ibid.*, 87, 4-5.
3) *Ibid.*, 87, 1.
4) Augustin, *Epist.* 87, 2-3.
5) *Ibid.*, 87, 4-5.

exclure de l'Église le reste du monde, pas plus que le concile des Maximianistes n'a pu mettre hors la loi les Primianistes [1]. En vain les Donatistes se plaignent d'être persécutés. Pour la défense de la véritable Église, l'intervention du pouvoir séculier est parfaitement légitime. D'ailleurs, les Catholiques n'ont fait que solliciter la protection du gouvernement contre les violences de leurs adversaires; les empereurs seuls sont responsables des mesures qu'ils ont prises, les jugeant bonnes [2]. Mais, objectent les Donatistes, pourquoi chercher à nous convertir ? — C'est, réplique Augustin, que nous voulons ramener des frères égarés; des frères qui ont mêmes sacrements, même baptême, et qui sont séparés de nous seulement par le schisme [3]. Toute la question est donc de savoir de quel côté est la véritable Église. Pour le décider, on doit remonter jusqu'au temps de la rupture, et en examiner les circonstances. Telle est la question essentielle; et c'est là-dessus que l'évêque d'Hippone prie son correspondant de s'expliquer [4].

Pour obtenir l'explication qu'il désire, une explication franche et loyale, Augustin multiplie les compliments. Il fait un grand éloge du caractère d'Emeritus, qu'il compare et oppose à son confrère de sinistre mémoire, le sanguinaire Optatus de Thamugadi. De ce contraste même, il tire un argument contre le principe de l'Église schismatique. D'après votre théorie, dit-il, « vous seriez tous semblables à Optatus, tel qu'il fut dans votre communion et nullement à votre insu. Dieu en préserve un homme du caractère d'Emeritus! et d'autres qui lui ressemblent, tels qu'on en voit chez vous, je n'en doute pas, et complètement étrangers aux méfaits d'un Optatus. En effet, notre seul grief contre vous, c'est le schisme : ce schisme dont, par une obstination coupable, vous avez fait une hérésie [5] ». Il rappelle la terreur et l'horreur que le brigand de Thamugadi inspirait aux honnêtes gens du parti de Donat, et parmi eux, certainement, à Emeritus lui-même : « Aux temps où sévissait la tyrannie frénétique de ce furieux d'Optatus, alors que ce tyran avait pour accusateur le gémissement de toute l'Afrique, vous aussi, vous gémissiez : si du moins tu es tel que te dépeint ta bonne renommée. Et Dieu sait que je le crois comme je le désire [6]. » Plus loin, il supplie l'honnête homme qu'est Emeritus, de ne pas chercher à défendre un coquin : « Peut-être,

1) Augustin, *Epist.* 87, 6.
2) *Ibid.*, 87, 7-8.
3) *Ibid.*, 87, 9.
4) Augustin, *Epist.* 87, 10.
5) *Ibid.*, 87, 4.
6) *Ibid.*

dans ton embarras pour répondre, tenteras-tu de défendre Optatus. Ne le fais pas, frère, ne le fais pas, je t'en conjure. Cela ne te convient pas, à toi ; et, si par hasard cela peut convenir à un autre, en admettant qu'il convienne de défendre en rien des coquins, à Emeritus, du moins, il ne convient pas de défendre Optatus [1]. » Tout cela était fort courtois, et bien calculé pour amadouer le Donatiste, pour obtenir de lui l'explication souhaitée, même pour affaiblir d'avance son argumentation. Il est vrai que le Donatiste pouvait garder les compliments, et se tirer d'embarras en ne répondant pas.

C'est justement ce que redoutait Augustin. Aussi le voit-on multiplier les instances. A plusieurs reprises au cours de sa lettre, il presse Emeritus de lui répondre, et nettement, sans s'écarter de la question. Par exemple, à propos du Maximianisme et du concile de 312 : « Réponds à cela, je te prie : quelques personnes, que je n'ai pu m'empêcher de croire, m'ont dit que tu répondrais, si je t'écrivais... Maintenant donc, je te demande de daigner répondre à ma question, ce que tu en penses. Mais ne te laisse pas entraîner à d'autres questions : ici, en effet, est le point essentiel d'une enquête méthodique sur l'origine du schisme [2]. » Suivant Augustin, l'explication demandée, sur les circonstances de la rupture entre les deux Eglises, doit être pour un évêque un devoir de conscience : « La question est de savoir si c'est votre Eglise, ou la nôtre, qui est l'Eglise de Dieu. C'est pourquoi il faut remonter au point de départ, à l'origine de votre schisme. Si tu ne me réponds pas, ma cause à moi, je pense, sera facile à plaider auprès de Dieu : à un homme dont j'ai entendu dire qu'il était, schisme à part, un honnête homme, et d'une instruction libérale, j'ai adressé des lettres de paix. Toi, vois ce que tu pourras lui répondre, à ce Dieu dont on doit louer maintenant la patience, mais dont on doit redouter la sentence à la fin des temps. Si tu me réponds dans ce même esprit dont tu vois que s'inspire ma lettre, alors interviendra la miséricorde de Dieu : cette erreur qui nous divise disparaîtra enfin dans l'amour de la paix par le triomphe de la vérité [3]. » En terminant, l'évêque d'Hippone fait remarquer qu'il a évité les récriminations superflues, qu'il n'a reproché à son correspondant ni les violences des Donatistes, ni leurs persécutions contre les Rogatistes de Maurétanie, ni leurs compromissions avec Firmus ou autres rebelles. Et il ajoute :

1) Augustin, *Epist.* 87, 5.
2) *Ibid.*, 87, 6.
3) Augustin, *Epist.* 87, 10.

« Renonce donc aux lieux communs, aux déclamations sur les méfaits des hommes, connus par ouï-dire ou constatés par une enquête. Tu vois que je ne dis rien des vôtres, pour concentrer la discussion sur l'origine du schisme : ce qui est toute la question. Que le Seigneur Dieu t'inspire des pensées de paix, cher et désiré frère [1]. » A une lettre si aimable et si pressante, tout autre qu'un Donatiste eût considéré que la politesse la plus élémentaire lui faisait un devoir de répondre.

Pourtant, cette fois encore, Augustin en fut pour ses frais d'éloquence et d'amabilité. Tout porte à croire qu'il n'obtint aucune réponse. L'évêque schismatique accepta les compliments, garda la lettre pour s'en faire honneur, mais oublia d'en accuser réception.

Pendant les années suivantes, faute de documents, nous perdons de vue Emeritus, qui peut-être fut atteint par l'édit d'union de 405, et contraint de quitter pour quelque temps sa ville épiscopale. Brusquement, en 411, il reparaît en pleine lumière sur la scène de l'histoire. A la grande Conférence de Carthage, il est un des sept avocats-mandataires de son parti [2]. Comme tel, il prend une part très active aux débats, prononce d'innombrables discours, lutte avec énergie pour la défense de son Eglise, soutient sans fléchir les assauts d'Augustin et des Catholiques. Dans ces controverses mémorables, il est toujours aux premiers rangs, partageant avec Petilianus lui-même l'honneur d'une résistance héroïque et désespérée contre les trahisons de la fortune.

Après la catastrophe, au milieu des ruines de son Eglise, il fut de ceux qui restèrent debout. Il vit dissoudre sa communauté; il vit confisquer ses basiliques et autres immeubles; il vit la plupart de ses fidèles passer à l'ennemi. Lui-même fut exilé ou proscrit: il dut quitter Caesarea, pour se cacher. En ces temps-là, il se considérait volontiers comme un martyr, et se donnait pour tel [3]. En fait, il était banni, il vivait hors de sa ville épiscopale, il ne pouvait plus remplir ses fonctions d'évêque, du moins en public; mais on ne l'inquiétait pas, on ne cherchait pas à l'arrêter, on le laissait même s'aventurer dans les rues de Caesarea [4]. Evidemment, le gouverneur de la province et les magistrats municipaux fermaient les yeux.

De cette tolérance relative, Emeritus profitait pour lutter

1) Augustin, *Epist.* 87, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2, etc. ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3 ; *Retract.*, II, 72 et 77.

3) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 6.

4) *Gesta cum Emerito*, 1.

encore. Même vaincu et proscrit, il ne désarmait pas. Contre l'Eglise officielle, triomphante en Maurétanie comme ailleurs, il continuait à faire campagne. Campagne d'escarmouches, car le temps des batailles était passé : campagne de sermons. Dans ces homélies vengeresses, il poursuivait de sa rancune et de ses malédictions tous ceux qui avaient contribué à la ruine de son parti. Il protestait contre la sentence de Carthage, contre l'édit d'union, contre les lois qui avaient suivi. Il allait répétant que ses amis et lui avaient été victimes d'indignes machinations, qu'on ne les avait pas laissés parler à la Conférence, que le président, catholique lui-même, était complice des Catholiques [1].

L'écho de ces sermons arriva jusqu'à Hippone. Maintenant, Augustin connaissait bien le Donatiste de Cæsarea, qu'il avait eu tout le loisir d'observer à la Conférence de Carthage, où il l'avait si souvent entendu, si souvent combattu et réfuté. Il ne désespérait pas de le ramener un jour; en tout cas, il le savait éloquent, influent, très écouté dans les cercles de schismatiques. Il s'émut donc de la nouvelle campagne d'Emeritus. Pour y couper court, il résolut d'opposer aux homélies du Donatiste une réfutation en règle. Ce fut l'objet d'un traité, qu'il eut l'esprit de dédier à son adversaire. Cet ouvrage, en un livre, composé vers 416, était intitulé : « A Emeritus, évêque des Donatistes, après la Conférence. — *Ad Emeritum, episcopum Donatistarum, post Collationem liber unus* [2]. » Le traité, malheureusement perdu, commençait par ces mots : « Si même maintenant, frère Emeritus... [3]. » Il se rapportait tout entier aux questions tranchées par la Conférence de Carthage, dont il résumait les débats. C'était une sorte de manuel, à l'usage des lecteurs africains, surtout des convertis ou des hésitants : « livre fort utile, dit Augustin lui-même, car il embrasse dans une brièveté commode tout ce qui permet de vaincre les Donatistes ou démontre qu'ils ont été vaincus [4] ». On trouvait donc, dans cet ouvrage, un abrégé des *Gesta* de 411 : un résumé des documents, des faits et des arguments produits par les Catholiques à la Conférence de Carthage. Malgré la dédicace et la courtoisie de l'en-tête, ce livre dut être amer à l'évêque schismatique de Cæsarea, en qui il ravivait, de page en page, tous les souvenirs de la défaite.

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Retract.*, II, 72.

3) « Si vel nunc, frater Emerite... » (*ibid.*, II, 72).

4) « Librum satis utilem, quoniam res, quibus vincantur vel victi esse monstrantur, commoda brevitate complectitur » (*ibid.*, II, 72).

Deux ans plus tard, un concours singulier de circonstances mit une dernière fois en présence les deux adversaires. Dans l'été de 418, Augustin arrivait à Cæsarea pour régler des affaires ecclésiastiques, comme légat du pape [1]. A cette nouvelle, Emeritus rentra dans sa ville épiscopale : poussé sans doute par un vague désir de revoir le grand orateur qui l'avait vaincu [2]. Le 18 septembre, Augustin rencontra l'évêque schismatique sur une place de Cæsarea. Il l'aborda aussitôt. Après les salutations d'usage, il lui proposa d'entrer avec lui dans la cathédrale [3]. Chose surprenante, Emeritus y consentit : il en fut récompensé, ou puni, par un sermon, qui d'ailleurs ne changea rien à ses dispositions d'esprit [4]. Après le sermon, Augustin l'invita à une conférence contradictoire pour le surlendemain. Emeritus accepta encore, mais sans enthousiasme, sur les instances de ses amis et de ses derniers fidèles. La conférence, très solennelle, eut lieu le 20 septembre, dans la cathédrale, en présence de l'évêque catholique Deuterius, du clergé et du peuple, même de nombreux évêques de la province [5]. Ce jour-là, malgré les questions pressantes et les sommations d'Augustin, Emeritus prononça quelques mots à peine, ne trouvant rien à répondre ou dédaignant de le faire [6]. D'ailleurs, il sortit de là comme il y était entré : Donatiste intraitable. En vain courut le bruit de sa conversion [7]. Jusqu'au bout, il s'obstina dans son intransigeance.

C'est vers 420 qu'Augustin mentionne, pour les démentir, les racontars de Numidie sur cette prétendue conversion. Le schismatique de Cæsarea était vieux alors, puisqu'il était évêque depuis environ trente-cinq ans. Après cette date, il disparaît de l'histoire. Il mourut, sans doute, peu de temps après. On ne sait rien sur sa fin.

Emeritus était un très honnête homme, à qui ses adversaires reprochaient seulement de ne pas vouloir entendre raison, de s'obstiner dans le schisme [8]. Cet honnête homme paraît avoir été aussi un brave homme. Il adorait son pays natal : même proscrit, il ne pouvait se résigner à s'éloigner de sa patrie, il tournait autour de Cæsarea, s'y aventurant même de temps à autre, pour en revoir les rues et les gens [9]. On nous le montre

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 190, 1 ; 193, 1.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

3) *Gesta cum Emerito*, 1.

4) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et suiv.

5) *Gesta cum Emerito*, 1.

6) *Ibid.*, 3 ; *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

7) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

8) *Epist.* 87, 10.

9) *Gesta cum Emerito*, 1.

entouré de parents et d'amis, se laissant quelquefois entraîner, par égard pour eux, à des démarches imprudentes [1]. Même envers ses adversaires, il était tenté d'abord de se montrer aimable : témoin sa rencontre avec Augustin sur la place de Cæsarea [2].

Mais cet instinct sociable, dès qu'il commençait à se manifester, était brutalement rappelé à l'ordre par l'intransigeance du sectaire. Elevé dans un milieu de fanatiques, Emeritus avait toujours vécu dans ce même milieu [3]. Il mettait au-dessus de toute contestation les principes de son parti, dont il avait en outre les préjugés et les rancunes. Quand ces principes ou ces préjugés étaient en cause, il se raidissait contre ses propres tendances : il paraissait d'autant plus raide, qu'il avait fait effort pour l'être. Alors, rien n'avait prise sur lui, ni les objurgations, ni les conseils, ni la prudence, ni le bon sens. A tous les raisonnements, il répondait par des affirmations tranchantes ou par un silence têtu [4].

Dans cette lutte sans cesse renouvelée entre ses instincts sociables de galant homme et ses principes insociables de sectaire, on trouve l'explication de son caractère, comme de toute sa conduite. Le premier mouvement était bon, parce qu'il venait de la conscience ou du cœur; le second était moins bon, parce qu'il venait du préjugé [5]. Cette oscillation entre des forces contraires aboutit naturellement, dans la vie d'un individu, à l'incohérence, aux contradictions, à l'équivoque. Chez Emeritus, la mentalité donatiste paralysait, avec les élans du cœur, les initiatives de l'intelligence. De là vient que cet honnête et brave homme a été un grand maladroit, et que cet évêque, sans être sot, a souvent agi comme un sot. En 394, au concile de Bagaï, dans l'entraînement des passions sectaires et des rancunes, il prend imprudemment à son compte les grotesques déclamations et les anathèmes des forcenés de son Eglise [6]. Vers 405, il laisse entendre qu'il est disposé à discuter avec l'évêque d'Hippone [7]; puis, quand arrivent des lettres d'Augustin, il se dérobe. En 411, à la Conférence de Carthage, il compromet plus d'une fois la cause de son parti par la maladresse de ses déclarations ou de ses exigences [8]. En 418, vaincu et proscrit,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14.
2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.
3) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2.
4) *Gesta cum Emerito*, 3-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.
5) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-4.
6) *Gesta cum Emerito*, 10.
7) *Epist.* 87, 6.
8) *Collat. Carthag.*, III, 249 ; 253 ; 255 ; 260 ; 372 ; Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 4-6.

il revient à Caesarea pour voir Augustin, il le suit dans l'église; mais là, tout à coup, il change d'attitude, il refuse de répondre, se condamnant ainsi à jouer le rôle le plus piteux [1]. Cette maladresse et ces incohérences sont d'un homme que ses préjugés de sectaire empêchaient de vouloir jusqu'au bout ce qu'avait voulu d'abord son bon sens ou son cœur.

Cette étrange maladresse se manifestait quelquefois, comme on l'a vu, par un mutisme intempestif [2]. De ce silence diplomatique, dédaigneux et injurieux, qui était une des traditions de la secte dans les rapports avec les Catholiques, Emeritus semble avoir voulu se faire une règle de conduite. Mais cette règle, il l'observait capricieusement, par à-coups, trop tard, quand déjà il s'était engagé et découvert. Lorsqu'il songeait à se taire, il avait déjà trop parlé : si bien qu'il perdait jusqu'au mérite et à l'avantage du silence. Tandis que ses adversaires lui reprochaient de se taire trop tôt, ses amis pouvaient lui reprocher de ne s'être pas tu assez tôt [3]. Incohérences explicables, d'ailleurs, chez un homme que ses principes vouaient au mutisme, mais qui était né orateur, et que passionnait le jeu de la parole.

Orateur, il l'était en effet, et n'était guère que cela. C'est le trait dominant, le seul bien marqué, dans sa physionomie intellectuelle. On vantait, il est vrai, son érudition, sa connaissance des divers arts libéraux, sa compétence en exégèse [4]; mais toute cette science paraît avoir été superficielle, et elle n'était, en tout cas, que l'aliment de son éloquence. Ses discours, au contraire, sont d'un homme qui avait étudié l'art oratoire, qui l'avait pratiqué, et qui l'aimait. Quand il ne se condamnait pas lui-même au silence, Emeritus s'écoutait parler aussi volontiers qu'il parlait [5]. En suivant les leçons des rhéteurs, il avait recueilli les traditions de l'école, avec les procédés et les recettes du métier. Il en avait emporté aussi l'esprit de chicane. Mais ce qui dominait dans son éloquence, c'était l'amour de la parole pour la parole, la hantise du verbe sonore, du trait, de la métaphore, de la formule. Préoccupations bien profanes, semble-t-il, et qui surprendraient chez un sectaire, si ce sectaire, qui jouait

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Tanquam mutus audivit » (Augustin, *Retract.*, II, 77).

3) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 3-4.

4) *Epist.* 87, 1 et 10 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

5) *Collat. Carthag.*, II, 28-31 ; III, 157 ; 200-201 ; 255 ; etc.

parfois le sourd-muet, n'avait été justement le bel-esprit du Donatisme.

II

Emeritus orateur. — Son rôle dans les assemblées donatistes. — Il rédige en 394 la Sentence du concile de Bagaï. — Caractère de ce document. —Rôle d'Emeritus à la Conférence de 411. — Il est l'un des avocats-mandataires de son parti et l'un des principaux champions du Donatisme. — Son attitude et ses tentatives d'obstruction. — Ses fréquentes interruptions. — Ses principaux discours. — Ses discussions avec Augustin. — Les sermons d'Emeritus. — Caractères de son éloquence.

Nous ne possédons d'Emeritus que des discours; et rien ne laisse supposer qu'il ait écrit des ouvrages de controverse, ni beaucoup de lettres. Mais, des discours, il en prononça toute sa vie. Des sermons, d'abord, devant ses fidèles de Cæsarea[1]. Puis, des harangues dans les assemblées du parti. Pendant plus de vingt ans, Emeritus a été l'un des chefs de l'Eglise schismatique, et l'un de ses principaux orateurs. Nul doute qu'il ait beaucoup parlé dans les conciles. Malheureusement, la plupart des synodes donatistes de cette période nous sont assez mal connus; sauf quelques pièces isolées, les Actes en sont perdus; avec les procès-verbaux, ont disparu les harangues des orateurs. Pour connaître l'éloquence d'Emeritus, il faut en revenir au dossier de la Conférence de Carthage, où l'on peut lire encore ses innombrables discours, scrupuleusement recueillis et notés par les sténographes[2].

Dans son œuvre oratoire, telle qu'elle nous est parvenue, on distingue trois catégories d'ouvrages, très divers par l'étendue et l'importance, comme par l'état de conservation : 1° la *Sententia* rédigée en 394 pour le concile de Bagaï; 2° les très nombreux discours prononcés en 411 à la Conférence de Carthage, et conservés intégralement; 3° des sermons prononcés après cette conférence, et connus seulement par quelques fragments.

Que la *Sententia* de Bagaï soit littérairement l'œuvre d'Emeritus, on n'en saurait douter. Augustin l'a dit et répété en face d'Emeritus lui-même, devant ses fidèles, dans sa ville épiscopale de Cæsarea; et, ce jour-là, personne n'a protesté,

1) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 31, etc. ; II, 28 ; 33 ; 46 ; 67 ; III, 15 ; 39 ; 43 ; 49 ; etc.

ni Emeritus, ni aucun des assistants [1]. Ce consentement tacite confirme et corrobore le témoignage d'Augustin. Donc, le fait est acquis pour la critique. Nous n'avons pas à recommencer ici l'étude historique et documentaire de la *Sententia*, dont nous avons précédemment marqué la signification pour les destinées du Donatisme [2]. Nous n'avons à en considérer maintenant que la forme, le style, la physionomie littéraire. Ce morceau peut donner quelque idée de ce qu'était l'éloquence d'Emeritus en ces temps-là, dans la première période de son épiscopat. Et l'on doit convenir que cette élucubration ne lui fait pas honneur.

On se souvient que la *Sententia* de Bagaï, lancée le 24 avril 394, se composait de quatre parties : un préambule, un réquisitoire, des anathèmes, des clauses relatives aux délais. Dès les premiers mots, gros de menaces et d'emphase, on s'aperçoit que l'orateur s'apprête à déclamer : « Il a plu à l'Esprit-Saint, qui est en nous, d'affermir à jamais la paix en tranchant dans le vif des schismes sacrilèges [3]. » D'après les termes du réquisitoire, on ne se douterait guère que le Saint-Esprit était de la partie, ou du parti. C'est un mélange incohérent et déplaisant de déclarations verbeuses, d'accusations vagues, de récriminations contre les traîtres : le tout encadré de citations bibliques, qui permettent de comparer les Maximianistes successivement aux vipères, aux parricides, aux naufragés, aux Egyptiens [4]. Quant aux anathèmes, c'est l'obscurité même. On y reconnaît seulement des expressions bibliques, maladroitement accolées à des métaphores de mauvais goût. Maximianus y est appelé « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise ». Il « est chassé du sein de la paix par la foudre de la sentence... Si les gouffres de la terre ne l'ont pas encore englouti, il a été réservé pour un plus grand supplice... Il paiera désormais les intérêts de son crime, en vivant comme un mort au milieu des vivants [5]. » Les douze consécrateurs de Maximianus sont « les complices du forfait infâme..., dont l'œuvre néfaste a rempli d'ordure le vase de perdition [6] ». La dernière partie de la *Sententia* est la seule, dont le style soit à peu près exempt de déclamations. Elle vi-

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 10.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 362 et suiv.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; II, 7, 16 ; *Contra Cresconium*, IV, 2 ; 16, 18 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

5) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; IV, 4, 5.

6) *Ibid.*, III, 19, 22 ; 53, 59 ; IV, 4, 5.

sait les Maximianistes moins compromis, qui n'avaient pas pris une part active à l'élection ou à l'ordination de Maximianus, et que les Primianistes espéraient ramener en leur promettant le pardon, s'ils désavouaient Maximianus avant l'expiration du délai fixé [1]. Ici, naturellement, le concile devait contenir le flot des malédictions; et, du coup, s'améliore le style du rédacteur.

Dans cette *Sententia* promulguée au nom d'une assemblée de trois cent dix évêques, on ne sait qu'admirer le plus, de la violence diabolique du ton ou de la niaiserie des déclamations. Evidemment, troublé par l'honneur qu'on lui avait fait en le chargeant de la rédaction, le pauvre Emeritus s'était battu les flancs pour se mettre à la hauteur des énergumènes ses collègues. Il avait fait appel à toute son érudition biblique, comme aux clichés traditionnels de la secte, comme au souvenir des leçons de l'école sur l'utilité des métaphores ou des comparaisons [2]. Et, laborieusement, avec une conscience digne d'un meilleur succès, il avait composé cette Sentence farouche et lamentable, grandiloquente et niaise, où l'absurde se mêlait à l'odieux, les cris de haine aux effusions dévotes, les réminiscences bibliques au pathos. Sans le témoignage d'Augustin, on hésiterait à croire que cette monstrueuse élucubration puisse être l'œuvre du brave homme qu'était, au fond, l'évêque éloquent et lettré de Cæsarea.

D'ailleurs, cette aberration du Donatiste fut, pour d'autres, une bonne fortune. Augustin, qui aimait à rire, s'empara de la *Sententia* de Bagaï. Il s'en amusa, d'abord, pour son compte; puis, dans l'intérêt de ses controverses, il en amusa ses compatriotes. Ce fut pour lui, durant bien des années, un thème inépuisable de plaisanteries [3].

Voici quelques spécimens de ses critiques, souvent spirituelles. Vers 400, dans le traité contre Parmenianus, il raille « ces œufs de serpent, dont avait parlé naguère le rédacteur de cette fameuse Sentence du concile plénier des trois cent dix [4]. » Vers le même temps, au cours de ses controverses avec Petilianus, il constate que les Donatistes commençaient à regretter la truculence de leurs anathèmes : « Témoin la merveilleuse Sentence de leur célèbre concile. Cette Sentence, jadis, quand

1) *Contra Cresconium*, III, 17, 20 ; 54, 60 ; IV, 4, 5 ; 32, 39 ; 34, 41 ; 38, 45.

2) *Ibid.*, IV, 2 ; 16, 18 ; *Gesta cum Emerito*, 10.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; *Contra Cresconium*, III, 19, 22 et suiv. ; 55, 61 ; IV, 2 ; 16, 19 ; *Gesta cum Emerito*, 10-11 ; *Epist.* 108, 5, 15.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7.

on la leur lisait à haute voix pour la leur faire voter, ils l'acclamaient à pleine bouche. Maintenant, si nous la leur lisons, ils deviennent muets. Ils auraient mieux fait de ne pas se réjouir d'abord de son éloquence, pour n'avoir pas à se lamenter ensuite sur son ridicule [1]. » Dans le *Contra Cresconium*, en 405, il revient sans cesse sur cette *Sententia* de Bagaï, dont il s'égaie à tout propos : « Vois comme elle résonne, comme elle éclate ! Ecoute les déclarations sorties, dans cet étonnant concile, de la bouche véridique de tes évêques... Ecoute, te dis-je, ce qu'ajoute l'auteur ou l'orateur de cette Sentence [2]. » Et plus loin : « Voilà cette Sentence, qui, par sa faconde, a mérité d'être dans les mains de tous, dans la bouche de tous [3]. » Puis, l'évêque d'Hippone entre dans le détail, relève les expressions emphatiques : la « chaîne du sacrilège », le « venin du serpent », les « pieds rapides pour verser le sang [4] ». Il félicite ironiquement l'auteur de ce chef-d'œuvre : « Avec quelle éloquence le rédacteur de cette Sentence a su distinguer, illustrer, exprimer [5] ! » Il déclare que lui-même eût été incapable de pareilles trouvailles : « Moi, si l'on m'avait proposé ce sujet-là, je n'aurais jamais trouvé la « semence de vipère »... Jamais je n'aurais eu cet élan, ces éclats de voix, pour exciter l'esprit du lecteur ou de l'auditeur à la haine des coupables [6]. » Cinq ans plus tard, dans une lettre, nouvelles plaisanteries sur « la fougue, la véhémence, la grandiloquence » de la *Sententia* du concile de Bagaï [7]. Toutes les fois qu'il en parle, Augustin ne peut s'empêcher de rire : bon moyen pour amener les lecteurs à en rire.

Le comble, c'est qu'il s'est amusé un jour à tourner la *Sententia* en ridicule devant l'auteur même du chef-d'œuvre. C'était le 20 septembre 418, à Cæsarea, dans la cathédrale [8]. Au cours des explications qu'il donnait aux fidèles, l'évêque d'Hippone fut amené à parler de la fameuse Sentence. Voici ce qu'il en disait, en face d'Emeritus : « La Sentence, nous la tenons. Et, à ce que l'on raconte, elle a été rédigée par notre frère lui-même : Dieu fasse de lui un frère en paix avec nous ! Oui, elle a été rédigée par Emeritus ici présent, cette Sentence où ont été condamnés les Maximianistes. » Suit une longue citation du document. Augustin continue : « Voilà comment le parti de Donat a traité les Maximianistes ; et c'est Emeritus

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11.
2) *Contra Cresconium*, III, 19, 22.
3) *Ibid.*, III, 20, 23.
4) *Ibid.*, III, 23, 26.
5) *Contra Cresconium*, III, 55, 61.
6) *Ibid.*, IV, 2.
7) *Epist.* 108, 5, 15.
8) *Gesta cum Emerito*, 1.

ici présent, qui a, dit-on, rédigé le texte. » Nouvelle citation. Puis, Augustin reprend : « Les paroles sont d'Emeritus lui-même, d'Emeritus condamnant Maximianus, ou plutôt, comme il dit lui-même, « d'une bouche véridique, fulminant contre lui ». Cela ne les a pas empêchés d'accueillir « les serpents, les vipères, les parricides » ; et ils n'ont pas exorcisé les gens baptisés par « ces serpents, ces vipères, ces parricides ». Et l'évêque d'Hippone conclut spirituellement : « Vous avez entendu, vous avez vu comme a brillé le feu de son éloquence, quand il a trouvé du foin à brûler. Allons, frère Emeritus, tu as bien embrassé ton frère Felicianus, après l'avoir condamné et foudroyé de ton éloquence : maintenant, reconnais comme ton frère notre Deuterius, qui en outre est ton parent par la naissance[1]. » Malgré ses pressantes exhortations, Augustin ne put décider l'évêque schismatique de Caesarea à embrasser son collègue catholique. Mais ses plaisanteries sur la *Sententia* de Bagaï ont dû avoir de l'écho. Si l'on songe qu'Emeritus n'était pas sourd, on conviendra que la scène ne manquait pas de piquant. Ce jour-là, le Donatiste dut regretter ses déclamations de 394 sur les vipères et les œufs de serpent.

Pour être juste, on doit ajouter que cette élucubration destinée au concile de Bagaï a été un épisode particulièrement malheureux dans la carrière oratoire d'Emeritus. L'orateur valait beaucoup mieux que la *Sententia* rédigée par lui dans un accès de fanatisme. Pour juger son éloquence, il faut le suivre et l'écouter, en 411, à la Conférence de Carthage.

Qu'il eût été choisi comme l'un des sept avocats-mandataires du parti[2], c'était déjà un hommage rendu à son talent. Cet honneur, il eut à cœur de montrer qu'il en était digne ; et l'on peut dire qu'il y réussit. Parmi les sept, il fut l'un des plus actifs, l'un des plus tenaces, l'un des plus éloquents ; et même, sauf quelques distractions, l'un des plus habiles. Les Catholiques qui furent ses adversaires en ces journées mémorables, ont insisté sur l'importance de son rôle[3]. Il fut alors l'un des principaux champions du Donatisme. A côté de Petilianus, presque autant que Petilianus, avec une énergie inflexible et une merveilleuse ténacité, il combattit aux premiers rangs pour la défense de son Eglise, qu'il n'a pu sauver sans doute, mais dont il a contribué pour sa part à honorer la défaite.

1) *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2, etc. ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3 ; *Retract.*, II, 72 et 77.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 4 et 5 ; *Retract.*, II, 77.

Son attitude fut celle de tous les Donatistes présents : une attitude d'intransigeance, de rancune et de défi. Sa tactique fut la tactique qu'avait recommandée le concile du parti : toujours et quand même, à propos de tout, l'obstruction. Emeritus y trouva une ample matière pour son éloquence. D'un bout à l'autre de la controverse, pendant les trois séances et à tout moment, sa voix forte et mordante retentit dans la grande salle des Thermes de Gargilius. Sans se décourager ni se lasser, il multiplia les obstructions, les discours, les objections, les interruptions, les récriminations. Partout on le rencontre et on l'entend dans ces énormes procès-verbaux de la Conférence, qui nous ont conservé de lui, notés par les sténographes, une trentaine de discours [1], sans parler de ses nombreuses répliques et de ses innombrables interruptions.

Suivons donc Emeritus, le 1er juin 411, à la Conférence de Carthage. Ne le chicanons pas sur ses idées, qui sont celles de son parti. Acceptons même son point de vue, ses principes, ses préjugés, ses passions. Avant de le juger, contentons-nous de l'écouter.

Son premier discours est déjà caractéristique. Conformément aux règles du protocole, la première partie de la séance avait été remplie par la lecture de diverses pièces relatives à la convocation ou au règlement. Enfin, sur l'invitation du président, le débat allait commencer. Aussitôt Emeritus ouvrit le feu. Avant de traiter la question à fond, dit-il, il fallait s'entendre « tout d'abord sur le temps, sur le *mandatum*, sur la personne, sur la cause ; après cela seulement, on en viendrait à la discussion de l'affaire [2]. » Encore faudrait-il décider si l'on adoptait la méthode juridique ou la méthode ecclésiastique, si l'on produirait des textes de lois et autres documents publics ou des textes de l'Ecriture [3].

De ces exigences, inspirées par un savant système d'obstructions, Emeritus ne démordit pas jusqu'à la fin de la séance, qui dura jusqu'au soir. D'où une série de discours. Discours « sur le temps — *de tempore* » : les Catholiques, étant arrivés à Carthage en retard, après le délai fixé par les édits, devaient être condamnés par défaut [4]. Discours sur les deux méthodes :

1) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 31 ; 33 ; 47 ; 77 ; 80 ; 147 ; 175 ; II, 28 ; 33 ; 46 ; 67 ; III, 15 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 85 ; 99 ; 114 ; 129 ; 157 ; 159 ; 188 ; 200 ; 225 ; 149 ; 266 ; 278 ; etc.

2) « Primo de tempore, de mandato, de persona, de causa ; tunc demum ad merita negotii veniendum est » (*Collat. Carthag.*, I, 20).

3) *Ibid.*, I, 20.

4) *Ibid.*, I, 22 ; 24 ; 26.

on devait choisir entre la procédure civile et la procédure religieuse [1]. Nombreux discours sur le *mandatum*. Comme on invitait les Donatistes à désigner leurs mandataires [2], Emeritus répondit qu'on devait trancher d'abord les questions préjudicielles [3]. Puis il demanda que l'on réglât la façon dont se ferait la vérification des signatures du *mandatum* [4] ; il ajoutait qu'on pouvait autoriser tous les évêques mandants à rester, qu'on n'avait pas à redouter de tumulte [5]. Enfin, au nom de son parti, il présenta le *mandatum* des Donatistes [6]. Il insista pour que l'on procédât régulièrement, et en séance, au contrôle des signatures [7]. Pendant l'interminable procédure de vérification, il n'intervint guère, étant l'homme des longs discours, non des brèves improvisations : il prit seulement la parole à deux reprises, pour reconnaître Deuterius, son adversaire catholique de Cæsarea [8], et pour soutenir par quelques mots ses amis dans une discussion embarrassante et macabre sur la signature d'un mort [9].

Cependant, au milieu de toutes ces procédures d'obstruction, les heures avaient succédé aux heures ; la nuit venait, le président dut lever la séance. Les Donatistes avaient atteint leur objectif, puisque l'on n'avait pu aborder le débat sérieux. Emeritus, il est vrai, n'avait pu placer encore tous ses discours. Fidèle à son programme, il avait développé successivement ses objections sur « le temps », sur les deux méthodes, sur le *mandatum* [10]. Restaient la « personne » et la « cause ». Ce serait pour la prochaine séance.

Ce ne fut même pas pour celle-là. Quand le surlendemain, 3 juin, s'ouvrit de nouveau la Conférence, on s'aperçut que, dans l'intervalle, les Donatistes avaient imaginé une obstruction nouvelle [11]. D'accord avec Petilianus de Constantine, Emeritus exigea communication préalable du procès-verbal de la première séance. Ce fut, pour lui, l'occasion de longs discours [12]. Comme les sténographes n'avaient pu terminer encore la transcription en clair et les copies du procès-verbal, Emeritus demanda et obtint l'ajournement de la Conférence [13]. Au nom de son parti, il promit que les Donatistes seraient présents le 8 juin, jour fixé pour la troisième séance [14].

1) *Collat. Carthag.*, I, 31 et 47.
2) *Ibid.*, I, 32.
3) *Ibid.*, I, 33.
4) *Ibid.*, I, 77.
5) *Ibid.*, I, 80.
6) *Ibid.*, I, 147.
7) *Ibid.*, I, 175.
8) *Ibid.*, I, 143.
9) *Collat. Carthag.*, I, 208.
10) *Ibid.*, I, 22 ; 24 ; 26 ; 31 ; 47 ; 77 ; 147 ; 175.
11) *Ibid.*, II, 8 ; 12 et suiv.
12) *Ibid.*, II, 25 ; 28 ; 33.
13) *Ibid.*, II, 46.
14) *Ibid.*, II, 67 et 70.

Il ne manqua pas au rendez-vous le 8 juin ; et il parla, ce jour-là, plus que jamais. Il put développer à son aise ses considérations sur la « personne » et sur la « cause ». Il posa d'abord une question préjudicielle : qui était le demandeur ? qui avait sollicité et obtenu la conférence [1] ? Puis, avec une insistance extraordinaire, dans toute une série de discours, il réclama communication du texte de la requête que les Catholiques avaient adressée à l'empereur pour solliciter la convocation de la Conférence [2]. Incidemment, il revint à l'une de ses objections antérieures, répétant que c'était aux Catholiques de choisir entre les deux méthodes de controverse, par documents publics ou textes de l'Ecriture [3]. Arrivant enfin à la « cause », il prétendit qu'on n'avait pas à discuter la *Causa Cæciliani*, puisque les Catholiques déclaraient n'être pas solidaires de Cæcilianus [4]. Restait donc seulement la *Causa Ecclesiae*. Pour fournir une base solide aux débats sur ce point, Emeritus demanda avec insistance au président de faire lire la lettre que le concile donatiste lui avait adressée la veille en réponse au *mandatum* des Catholiques [5]. La lecture terminée, Emeritus réclama la discussion immédiate de la pièce [6]. Maladresse insigne, puisque cette discussion amena enfin le débat essentiel, et que les Donatistes perdirent ainsi tout le bénéfice de leurs obstructions. C'est en vain qu'Emeritus s'efforça ensuite de rallier la fortune, en combattant avec âpreté la thèse catholique [7]. Il ne réussit qu'à compromettre davantage son Eglise par de nouvelles maladresses, surtout en lançant une formule malheureuse et imprudente sur la « personne » et sur la « cause [8] ». Mais nous ne pouvons suivre l'orateur dans cette partie de la controverse : ses derniers discours se sont perdus, avec la fin du procès-verbal.

Tandis qu'il développait avec une logique têtue son système d'obstruction, Emeritus soulevait autour de lui bien des tempêtes. Ses discours ont été souvent hachés par des interruptions ou des protestations. Lui-même ne se gênait pas pour interrompre et contredire les avocats de la partie adverse. D'où une série d'incidents, d'intermèdes, voire de querelles, où se croisaient les répliques, où la personnalité s'accusait mieux encore dans le

1) *Collat. Carthag.*, III, 15.

2) *Ibid.*, III, 37 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 60 ; 69 ; 78 ; 80-81 ; 85 ; 87 ; 97 ; 99 ; 106 ; 109 ; 114 ; 121 ; 129 ; 157 ; 159.

3) *Ibid.*, III, 188 ; 200.

4) *Ibid.*, III, 225 et 249.

5) *Collat. Carthag.*, III, 249 ; 253 ; 255.

6) *Ibid.*, III, 260.

7) *Ibid.*, III, 262 ; 264 ; 266 ; 268 ; 278.

8) *Ibid.*, III, 372 ; Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 4-6.

jeu d'une controverse improvisée. Ces petits dialogues, toujours vifs de ton, prenaient à l'occasion un tour personnel. Parfois la querelle semblait près de tourner au drame, surtout quand se dressaient en face l'un de l'autre Emeritus et Augustin.

Les deux orateurs ont été souvent aux prises pendant les interminables débats des trois séances. On les voit se poursuivre l'un l'autre de leurs objections ou de leurs critiques, de leurs interruptions ou de leurs railleries, dans toutes les parties de la controverse et à propos de tout : procédure de vérification des signatures [1], requête des Catholiques à l'empereur pour obtenir la Conférence [2], méthode de discussion [3], origines du schisme [4], caractères de la véritable Eglise [5].

Sur cette dernière question, le débat prit peu à peu l'allure d'un duel oratoire entre le Donatiste de Cæsarea et le Catholique d'Hippone. A la demande d'Emeritus, avec l'assentiment de ses adversaires et l'autorisation du président, on venait de lire d'un bout à l'autre la longue réponse des schismatiques au *mandatum* des Catholiques [6]. Emeritus exigea et obtint la discussion immédiate de ce document [7]. Augustin en profita aussitôt pour traiter à fond la question essentielle, que soulevait assez maladroitement la lettre : la *Causa Ecclesiae* [8]. Emeritus s'aperçut alors de son imprudence, et s'efforça de parer le coup. De concert avec Petilianus, il essaya d'arrêter Augustin en l'interrompant sans cesse, en contestant avec sa doctrine ses interprétations des textes bibliques [9]. Malgré tout son sang-froid, l'évêque d'Hippone finit par perdre patience : il se plaignit assez vivement qu'on ne le laissât pas parler. D'où une véritable querelle avec Emeritus.

Ce fut un curieux spectacle, et par la personnalité des deux adversaires, et par le ton, et par la nature des récriminations. On entendit les deux évêques s'adresser mutuellement les mêmes reproches, s'exhorter réciproquement à la patience. Las de voir son discours haché par des interruptions systématiques, Augustin s'était tourné vers le président, le priant d'assurer à tous la liberté de la parole : « On a lu leur lettre, disait-il. De notre côté, aucun bruit, aucun trouble, aucune interruption. Qu'il me permette d'en finir avec mes explications ; après, il répondra.

1) *Collat. Carthag.*, I, 76-81.
2) *Ibid.*, III, 39-44 ; 49-50 ; 55-56 ; 59-60 ; 78-80 ; 85 ; 97-100 ; 108-110 ; 159-160.
3) *Ibid.*, III, 187-189 ; 199-201.
4) *Ibid.*, III, 222-226.
5) *Collat. Carthag.*, III, 260-268.
6) *Ibid.*, III, 258.
7) *Ibid.*, III, 260.
8) *Ibid.*, III, 261.
9) *Ibid.*, III, 262-263.

Pourquoi est-ce qu'on ne nous rend pas la pareille ? Ta Noblesse a pu remarquer notre patience, pendant la lecture de leur lettre si longue[1]. » Ce mot de *patience* sonna comme une injure aux oreilles d'Emeritus, qui s'écria : « Il nous insulte, quand il parle de sa patience[2]. » — « Ah ! répliqua Augustin, si tu pouvais être patient, toi aussi, jusqu'à ce que j'aie fini mon exposé[3] ! » Tranquillement, l'évêque d'Hippone poursuivit son discours. Mais bientôt Emeritus l'interrompit de nouveau, en lui jetant à la tête un lot de citations bibliques, qui provoquèrent un certain tumulte[4]. Trop habile pour faire le jeu de son adversaire en prenant au sérieux ces textes, Augustin se tourna vers le président, et, d'un air de dédain : « Ils n'ont aucune raison de m'interrompre par tout ce bruit. Pour leur lettre, nous aurions pu, nous aussi, faire la même chose, et en empêcher la lecture. Qu'ils aient la patience d'écouter. Que ta Sublimité les avertisse de faire ce qu'ils auraient dû faire d'eux-mêmes. Qu'ils écoutent patiemment. C'est une grave question que nous traitons. Nous avons entrepris de répondre maintenant, avec l'aide de Dieu, à leur lettre prolixe[5]. » Emeritus n'aimait pas qu'on parlât de prolixité. Aussi s'empressa-t-il de retourner l'accusation : « Mais c'est lui, s'écria-t-il, c'est lui qui s'étourdit lui-même par ses longues dissertations[6]. » Satisfait de sa boutade, le Donatiste consentit à se taire pour quelque temps.

Malheureusement pour lui et pour son parti, ses boutades et ses interruptions, comme ses grands discours, ne réussirent qu'à retarder de quelques heures la victoire d'Augustin et des Catholiques. Dans les années qui suivirent sa défaite, Emeritus s'en consola comme il put, en prêchant contre ses vainqueurs. Ici se révèle, ou plutôt se laisse entrevoir, un autre aspect de son talent oratoire : après l'orateur de concile ou de conférence, le sermonnaire.

Des sermons, l'évêque de Caesarea en a certainement prononcé toute sa vie ; mais sans doute, et malgré sa réputation d'éloquence, personne ne prit soin de les recueillir. En tout cas, nous ne possédons aucun renseignement sur ses homélies antérieures à 411. Parmi ses sermons, les seuls qui soient mentionnés expressément se rapportent à la dernière période de sa vie, entre 412 et 418[7]. Et ce sont des sermons d'un genre très

1) *Collat. Carthag.*, III, 261.
2) *Ibid.*
3) *Ibid.*, III, 265.
4) *Ibid.*, III, 266.
5) *Ibid.*, III, 267.
6) *Collat. Carthag.*, III, 268.
7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

spécial, qui d'ailleurs était à la mode chez les Donatistes : des sermons polémiques, où la polémique tenait beaucoup plus de place que le sermon.

Le thème principal de ces homélies était toujours le même : c'était celui de toutes les homélies donatistes. Avant tout, l'orateur affirmait avec énergie, et il essayait de démontrer, que son Eglise était la véritable Eglise catholique, l'Eglise du Christ, tandis que l'autre, l'Eglise officielle soi-disant catholique, était simplement l'Eglise du Diable [1]. Mais, à ce vieux cliché de la secte, s'en ajoutait maintenant un nouveau : les récriminations contre la sentence du juge [2]. Emeritus fut de ceux qui ne s'inclinèrent jamais devant l'édit d'union, qui jusqu'au bout s'obstinèrent dans le schisme [3]. Jamais, non plus, il ne renonça complètement à l'espoir d'un retour de fortune, d'une restauration miraculeuse, comme on en avait vu jadis dans l'histoire du Donatisme [4]. Pour réserver l'avenir, il s'efforça de rallier autour de lui ses fidèles en déroute. C'est pour cela qu'il entreprit sa campagne de sermons. Tant qu'il put rester à Cæsarea, il parla dans sa chaire épiscopale. Proscrit après la dissolution de sa communauté, il continua de prêcher : là où il pouvait, aux environs de la ville, dans les bourgs de son diocèse, et même, semble-t-il, dans d'autres régions de la Maurétanie [5]. Partout où il prenait la parole, c'était pour protester contre la condamnation inique dont avait été frappée son Eglise. Il fulminait surtout contre le président de la Conférence, qui, disait-il, était un juge prévaricateur. Catholique lui-même, Marcellinus s'était laissé acheter par les Catholiques. Pendant tout le cours des débats, il avait montré une partialité révoltante : refusant ou coupant la parole aux Donatistes, les empêchant de s'expliquer, d'établir leur bon droit. Il les avait condamnés sans tenir aucun compte de ce qu'avaient pu dire leurs avocats, ni des pièces qu'ils produisaient [6]. Dans ces conditions, le devoir des fidèles était tout tracé : ils devaient considérer comme non avenu l'édit d'union et continuer à vivre à part, en attendant le jour de la justice, le jour où Dieu interviendrait pour réformer le jugement des hommes.

Tel était, entre 412 et 418, le contenu monotone des sermons

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21 ; 19, 25 et suiv. ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

2) *Retract.*, II, 66 ; *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 23, 39 ; 34, 57 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

4) Optat, II, 16 et suiv.

5) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2.

6) *Ibid.*, 2.

d'Emeritus. Du texte même de ces sermons, nous ne possédons que de très courts fragments. Ce sont surtout des phrases où, comme dit Augustin, le Donatiste « blasphémait publiquement contre l'Église de Dieu ». La véritable Eglise, s'écriait Emeritus, « c'est la nôtre, celle de notre parti » ; quant à la prétendue Eglise catholique, « c'est une courtisane — *meretrix* [1] ». On reconnaît ici l'orateur de 411, l'homme au ton tranchant, aux formules agressives. Mais ces fragments, comme les renseignements sommaires sur le contenu des homélies, ne sauraient nous donner une idée précise et complète du sermonnaire. Pour apprécier l'éloquence d'Emeritus, il faut en revenir à ses discours de Carthage.

Dans ces discours d'un sectaire, il n'y a pas lieu de s'arrêter beaucoup aux idées ni aux méthodes de discussion. C'est qu'on n'y relève presque rien de personnel. Les idées sont conformes aux principes et aux traditions du parti ; les méthodes de controverse sont celles qui avaient été adoptées en commun dans le concile donatiste [2]. Tout cela se retrouve donc chez tous les orateurs schismatiques de la Conférence.

De même, le système d'obstruction, considéré dans ses traits essentiels, n'appartient en propre à aucun des mandataires donatistes. Si l'on examinait à part tel ou tel discours, on pourrait être tenté, soit d'exagérer l'importance des initiatives oratoires d'Emeritus, soit de lui attribuer des chicanes dont il n'est pas seul responsable. Par exemple, on pourrait le soupçonner de manquer de franchise et de loyauté : il déclare hautement qu'on doit chercher seulement la vérité, tandis qu'il s'efforce de masquer cette vérité en déplaçant la question [3]. Mais cela, encore, faisait partie du plan des Donatistes, de la tactique recommandée par leur concile.

Les maladresses mêmes d'Emeritus ne lui sont pas toutes imputables. Quand il réclamait la lecture et la discussion de la lettre des évêques donatistes au président de la Conférence, il agissait conformément à ses instructions [4]. Pourtant, il semble bien être personnellement responsable de certaines déclarations très maladroites. A propos de la comparaison qu'établissaient les Catholiques, entre la condamnation de Cæcilianus par les dissidents de 312 et la condamnation de Primianus par les Maximianistes de 393, c'est Emeritus qui lança cette

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

2) *Collat. Carthag.*, I, 14 et 148 ; II, 12 ; III, 258 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4 et 14 ; II, 2 ; III, 8, 10-14.

3) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 47 ; 77 ; 80 ; III, 56 ; 114 ; etc.

4) *Ibid.*, III, 249 ; 253 ; 260.

imprudente formule : « Une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une personne [1]. » C'était la négation du principe sur lequel reposait tout le Donatisme. Là-dessus, Augustin n'a pas manqué de triompher : « Avons-nous donc corrompu cet évêque si estimé de vous, votre illustre défenseur, pour le décider à parler ainsi en notre faveur [2] ? » Ici, évidemment, l'avocat du Donatisme a été dupe de sa formule. C'est une grosse erreur de tactique, mais qui n'a rien à voir avec le talent de l'orateur.

Pour juger de son éloquence, on doit considérer surtout la mise en œuvre de ces idées, ou de ces procédés de discussion, qui pour la plupart ne lui appartenaient pas en propre. De ce point de vue, on voit se dégager assez nettement la personnalité oratoire d'Emeritus.

Tout d'abord, il avait le don essentiel : un tempérament d'orateur. Il aimait la parole. Il aimait aussi à se mettre en scène. Il avait de l'autorité, une voix forte et de bons poumons ; il savait se faire écouter, forcer l'attention. Il savait également donner à son idée le relief oratoire, qui en double l'effet sur le public. De ce système d'obstruction, qui avait été arrêté d'avance dans les conciliabules donatistes, il tirait en séance tout le parti possible. Il présentait si bien à propos les objections convenues, qu'il avait l'air de les improviser ; et il les développait avec tant d'insistance, qu'il les imposait à la discussion [3]. A tous ces traits, l'on reconnaît un orateur de nature, qui dès le premier mot, dès le premier geste, attire les regards et maîtrise les oreilles.

Ce qui dominait dans l'éloquence d'Emeritus, c'était la véhémence du ton, les éclats de voix, de colère ou de rancune. A l'âpre énergie, à la conviction farouche, qu'il avait en commun avec la plupart de ses confrères schismatiques, il joignait une ardeur passionnée. Mais il n'était pas seulement un tribun, capable d'enlever les foules ; il avait en outre les habiletés professionnelles d'un orateur de métier, formé dans les écoles, à bonne école. En effet, malgré ses maladresses accidentelles, erreurs de tactique, ou aveux échappés au sectaire dans une minute d'emportement, il était habile homme dans ses discours,

1) *Collat. Carthag.*, III, 372.

2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 4, 6.

3) Par exemple, quand il réclamait communication de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour obtenir la convocation de la conférence (*Collat. Carthag.*, III, 37 ; 39 ; 43 ; 49 ; 56 ; 60 ; 69 ; 78 ; 80-81 ; 85 ; 87 ; 97 ; 99 ; 106 ; 109 ; 114 ; 121 ; 129 ; 157 ; 159).

ingénieux sophiste, avocat retors et rarement à court. De lui-même, tout en parlant, il raffinait sur le système de chicanes qu'il avait adopté de concert avec ses amis : des obstructions convenues, il tirait des obstructions nouvelles, des difficultés inattendues[1]. Enfin, au milieu des débats les plus vifs, sous le feu croisé des objections et des ripostes, il conservait le souci de la forme. Ses discours étaient bien ordonnés ; tout s'y enchaînait logiquement. Dans le détail du style, rien n'était laissé au hasard. Les périodes dominaient, généralement longues, claires pourtant, assez bien construites, assez harmonieuses. Avec les périodes alternaient, d'ailleurs, des phrases plus courtes : de petites phrases incisives, menaçantes, agressives, hérissées de pointes, d'interrogations ou d'exclamations ironiques, aux airs de défi. Sur la trame de ce style oratoire, pour en varier l'effet et en éclairer les contours, se détachaient en relief les métaphores, les comparaisons, les formules à antithèses, les traits d'esprit.

Voilà, semble-t-il, bien des mérites. Malheureusement, ces brillantes qualités ont pour contre-partie des défauts très choquants, qui font grand tort à l'orateur, et qui même, à la lecture, rendent ses discours assez fastidieux.

Le pédantisme, d'abord : un pédantisme complexe de bel-esprit sectaire. Emeritus était trop content de lui-même ; et cette satisfaction personnelle, qui éclate dans tous ses discours, finit par agacer le lecteur. Modestement, il prétendait au monopole de toutes les vertus et de tous les talents. Tour à tour, il se posait en juriste, en rhéteur, en exégète impeccable, en apôtre de la vérité, en représentant des traditions évangéliques comme des traditions oratoires, en champion du droit comme de la grammaire[2]. Prétention naïve de bel-esprit, mais qui, pour le fond, trahissait une science superficielle, et qui, dans la forme, poussait l'orateur aux raffinements de tout genre, subtilités, métaphores ambitieuses, antithèses forcées, comparaisons affectées, jeux de mots, emphase ou mauvais goût.

De cette prétention universelle, voici un exemple assez amusant, dans une petite scène qui peint l'homme. Comme de toute chose, Emeritus s'érigeait en juge de la bonne prononciation, de la diction correcte, de la ponctuation. D'où une curieuse sortie contre un malheureux greffier, qui manquait aux préceptes

1) *Collat. Carthag.*, I, 20 ; 22 ; 24 ; 26 ; 31 ; 33 ; 47 ; 77 ; 80 ; etc.

2) *Ibid.*, I, 20 ; 31 ; 33 ; 47 ; III, 15 ; 43 ; 56 ; 85 ; 114 ; 188 ; 200 ; 225 ; 249 ; 255 ; 266.

de l'école. L'évêque de Cæsarea venait d'obtenir du président qu'on lût en séance la réponse du concile donatiste au *mandatum* des Catholiques[1]. L'un des greffiers, un certain Romulus, commença donc la lecture du document[2]. Il avait à peine lancé quelques mots, quand on lui coupa la parole. Emeritus, qui sans doute avait collaboré à la rédaction, trouvait que le greffier lisait mal et ne faisait pas valoir la pièce : « Il ne sait pas lire, s'écria-t-il ; il ne sépare pas les phrases[3]. » Petilianus crut devoir préciser le sens de la critique : « On ne doute pas de la bonne foi de l'*Officium*, on lui reproche sa diction[4]. » Avec le consentement des Catholiques, le président dut autoriser les Donatistes à remplacer le pauvre Romulus par un lecteur plus habile, un évêque de leur parti[5]. Le pédantisme d'Emeritus eut donc gain de cause. Mais que penser de cet évêque, préoccupé de belle diction dans ce moment solennel qui allait décider de la vie ou de la mort de son Église ?

Un autre défaut, non moins choquant, c'est l'abus invraisemblable des redites. Pour chacune de ses obstructions, Emeritus répétait dix fois la même chose, presque dans les mêmes termes. Lui-même en convenait : « Les choses, dit-il, qui se rapportent à la cause, je ne rougis pas de les répéter souvent[6]. » C'était un moyen d'insister, de forcer l'attention. Dans la pensée de l'orateur, c'était sans doute une habileté ; mais, dans ses discours, c'était sûrement un défaut. Chez lui, d'ailleurs, la manie de se répéter s'expliquait aussi par une habitude d'esprit, née de la répétition même : il redisait les choses, tout simplement, parce qu'il les avait déjà dites. De là vient que son œuvre oratoire, malgré toutes les qualités brillantes, laisse une impression de monotonie.

Ce qui aggrave encore cet effet de monotonie, c'est, dans chaque discours pris à part, la lenteur du développement. Toujours des longueurs, la redondance, une prolixité verbeuse[7]. Cette lenteur à évoluer est surprenante chez un homme qui, dans le détail, savait donner à son idée un tour assez vif. En cela, sans doute, il subissait encore l'influence de l'école, peut-être aussi de ses études d'exégèse. Toujours il voulait procéder dans les règles, sans rien omettre ni rien laisser dans l'ombre, comme s'il doutait de l'intelligence de son public, ou

1) *Collat. Carthag.*, III, 249.
2) *Ibid.*, III, 251 et 254.
3) « Non legit, non distinguit sensus » (*ibid.*, III, 255).
4) « Non de fide dubitatur Officii, sed de pronuntiatione » (*ibid.*, III, 256).
5) *Ibid.*, III, 256-257.
6) *Ibid.*, III, 157.
7) *Ibid.*, I, 47 et 80 ; II, 28 ; III, 43 ; 85 ; 114 ; 188 ; 200 ; 225.

de la sienne. Naturellement, avec ces allures, il n'allait pas vite, quoiqu'il aimât à se donner des airs dégagés. Dans chaque controverse, il procédait ordinairement par longs discours; dans chaque discours, par longs développements; dans chaque développement, par longues périodes. Et, de toutes ces longueurs, sortait parfois un long ennui.

Les premiers qui s'en soient aperçus sont naturellement ses auditeurs, qui du reste, en majorité, étaient ses adversaires. Possidius de Calama, qui avait la dent assez dure, n'hésita pas à traduire tout haut son impression. Emeritus était en train de distiller une longue et verbeuse harangue[1], quand Possidius lui décocha soudain ce trait biblique : « On lit dans l'Ecriture : « Par le bavardage, tu n'éviteras pas le péché ». Ce précepte, nous l'avons toujours devant les yeux ; aussi, grâce à Dieu, nous ne voulons pas paraître verbeux. C'est pourquoi, s'il vous plaît, venons à la cause[2]. » Du coup, Emeritus oublia pour un moment la suite de son discours. Il riposta par un autre verset : « Puisqu'on allègue l'Ecriture, elle nous dit aussi : « La sagesse cachée est un trésor invisible... Quelle utilité dans l'un et l'autre[3] ? » — « Jamais, répliqua Possidius, jamais dans le bavardage n'a consisté la sagesse[4]. » Quand on a lu les discours d'Emeritus, on s'explique l'impatience de Possidius.

Un autre jour, c'est Augustin qui tourna en ridicule la prolixité du Donatiste. Pour couper court aux chicanes des schismatiques, l'évêque d'Hippone les invitait à s'expliquer nettement, d'un mot, sur l'objet du débat : « Donc, répondez à la question. Renoncez-vous à vos griefs contre les traditeurs ? Qu'ils répondent à notre question brève[5]. » Emeritus alors, au nom de son parti : « Brève est sa demande, comme il dit ; brève doit être notre réponse[6]. » Et il entama un discours de sa façon, verbeux, interminable. — « Oh ! la brève réponse ! dit Augustin. Que de paroles ! Mais on n'y découvre pas la réponse[7]. » On voit l'effet que produisaient les longs discours d'Emeritus, au moins dans le camp des Catholiques.

Le plus piquant de l'affaire, c'est qu'Emeritus lui-même, sans y prendre garde, s'est moqué de son défaut. Dans la deuxième séance de la Conférence, pour faire ajourner le débat sérieux, il réclamait avec insistance la communication du procès-verbal, qu'il savait n'être pas encore mis au net, de la pre-

1) *Collat. Carthag.*, II, 28.
2) *Ibid.*, II, 29.
3) *Ibid.*, II, 30.
4) *Ibid.*, II, 31.
5) *Collat. Carthag.*, III, 199.
6) *Ibid.*, III, 200.
7) *Ibid.*, III, 201.

mière séance [1]. Afin de justifier cette demande, il déclarait qu'il avait l'esprit lent, qu'il manquait de mémoire. Contrairement à son habitude, il traçait de lui-même ce portrait peu flatteur : « Sans doute, il y a des esprits vifs et prompts, capables de saisir aisément par l'œil ou par l'oreille tout ce qu'on porte à leur connaissance. Mais c'est le privilège de gens doctes ou érudits, vu la qualité de ce don. Pour moi, je le déclare, je ne suis pas capable de cela. Comment saisir au passage le mot qui s'envole et la parole qui s'écoule ? Comment les retenir dans sa pensée ou les bien concevoir, noble juge ? Pour tout commentaire, pour toute discussion, il faut étudier sérieusement et les mots et les idées et le fond de l'affaire. Quand on nous lit une page et que les mots s'envolent, comme emportés par le vent, nos esprits ne peuvent ni les saisir ni les retenir. Où a-t-on pu le faire, et qui ? S'il y a des gens qui jouissent de cet heureux privilège, qu'ils ne se vantent pas orgueilleusement de leur mémoire. Quant à moi, j'ai besoin de revoir souvent les choses et de m'instruire par une longue lecture, afin de trouver la preuve de la vérité, afin de relire ce que j'ai dit et de noter les objections de l'adversaire [2]. » En relisant son portrait dans le procès-verbal, l'orateur dut s'étonner un peu de sa modestie.

Assurément, quand il se disait si lent d'esprit, Emeritus exagérait pour les besoins de la cause : il jouait une comédie de circonstance. Cependant, sans y songer, il indiquait là un défaut très visible de son éloquence, comme de son esprit : une certaine lenteur dans le discours, comme dans l'action. Malgré ses dons oratoires, il était lent à s'expliquer : de même que, malgré son énergie, il était lent à se décider, lent à agir. Nous l'allons voir plus lent, encore, à se convertir.

III

Emeritus aux conférences de Cæsarea en 418. — Mission d'Augustin à Cæsarea. — Sa rencontre et sa conversation avec Emeritus, le 18 septembre. — L'évêque donatiste à l'église catholique. — Paroles prononcées par Emeritus en entrant dans l'église. — Accueil des fidèles. — Sermon d'Augustin en présence du Donatiste. — Obstination silencieuse d'Emeritus. — La conférence du 20 septembre 418. — Public de la conférence. — Emeritus invité à s'expliquer. — Ses courtes répliques, suivies d'un mutisme farouche. — Exhortations et railleries d'Augustin. — Déroute

1) *Collat. Carthag.*, II, 25. 2) *Collat. Carthag.*, II, 28.

du Donatisme à Cæsarea. — Retentissement de ces conférences en Afrique. — Comment peut s'expliquer l'attitude d'Emeritus. — L'orateur devenu muet.

Autant Emeritus s'était montré bavard en 411 à la Conférence de Carthage, autant il fut discret en 418 à la Conférence de Cæsarea. Quand on connaît l'orateur et sa faconde, rien de plus étrange que cette nouvelle attitude, ce mutisme boudeur, après cette éloquence verbeuse au flot intarissable.

Dans l'été de l'année 418, Augustin fit un assez long séjour à Cæsarea[1]. Il y était venu comme légat du pape Zosime, avec deux de ses collègues et amis, Alype de Thagaste et Possidius de Calama, pour régler des affaires ecclésiastiques[2]. Avec cette mission des trois Numides, coïncidait probablement la convocation d'un concile de Césarienne ; à ce moment, en effet, la plupart des évêques de la province se trouvaient réunis à Cæsarea[3]. Pendant ce séjour dans la capitale de la Maurétanie, Augustin prêcha de temps à autre. Il entreprit notamment une campagne contre une coutume barbare et singulière, qui périodiquement ensanglantait la ville. A l'occasion de quelque fête anniversaire, les habitants se divisaient en deux camps, citoyens contre citoyens, parents contre parents ; pendant plusieurs jours, on se battait à coups de pierres, et, régulièrement, il y avait beaucoup de victimes. C'est ce qu'on appelait « la Mêlée — *Caterva* ». Par ses exhortations pressantes, l'évêque d'Hippone réussit à inspirer aux gens de Cæsarea une telle honte de ces sauvageries, qu'ils renoncèrent définitivement à leur mêlée traditionnelle[4]. C'était un beau succès pour des sermons. Le bruit s'en répandit dans toute la contrée, pour la plus grande gloire du sermonnaire.

Emeritus, qui depuis son exil se tenait caché aux environs de la ville ou tournait autour, apprit un jour que l'évêque d'Hippone était à Cæsarea. Il voulut revoir son grand adversaire de 411. Il se risqua donc dans sa ville épiscopale, où d'ailleurs il s'aventurait parfois sans être inquiété par la police. Informé de sa présence, Augustin se mit à sa recherche, hanté toujours par l'ambition de convertir le célèbre schismatique. Les deux évêques se rencontrèrent, le 18 septembre, sur la grande place

1) Augustin, *Epist.* 190, 1 ; 193, 1 ; *De doctrina christiana*, IV, 24, 53 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

2) *Epist.* 190, 1 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1 ; *Retract.*, II, 77.

4) *De doctrina christiana*, IV, 24, 53.

de la cité. Ils s'abordèrent et se saluèrent en gens de bonne compagnie. Tout en causant, ils s'acheminèrent vers la cathédrale. Une fois devant la porte, Augustin invita son interlocuteur à entrer avec lui dans l'église. Il fut un peu surpris, sans doute, de voir qu'Emeritus y consentait aussitôt, de très bonne grâce. Du coup, il escomptait déjà la conversion du Donatiste[1].

L'église était pleine de fidèles, dont la foule se grossit encore d'un flot de curieux, même de dissidents. Tous les yeux, naturellement, se tournèrent vers l'apparition inattendue. Les vieux Catholiques exultaient ; les Donatistes intransigeants prenaient des attitudes de gens que va frapper la foudre ; les convertis de la veille attendaient dans une muette anxiété. Sur le seuil du sanctuaire, Emeritus s'arrêta soudain, comme interdit. Lentement, d'un air de défi, il prononça ces paroles énigmatiques : « Je ne puis pas ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je peux vouloir ce que je veux[2]. » Puis il alla s'installer dans un coin, et ne souffla mot.

Le public attendait toujours. La plupart des fidèles n'avaient pas entendu l'oracle d'Emeritus ; les autres n'y avaient rien compris. Devant le mutisme de plus en plus farouche du Donatiste, Augustin se décida à prêcher. Il prit comme thème de son sermon les paroles que venait de prononcer l'évêque schismatique en entrant dans l'église : « L'allégresse de votre Charité, dit-il, me cause une grande joie, vous le voyez. Nous exultons dans le Seigneur notre Dieu... Nous rendons grâces à notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Nous devons à Dieu ce bienfait : avant même de connaître la volonté de notre frère Emeritus, nous savons combien il aime l'unité. Les premières paroles que, par la volonté de Dieu, nous avons entendues de la bouche d'Emeritus, ces paroles, les voici. Dès son entrée dans cette église, se tenant debout à l'endroit où nous avons commencé de nous entretenir avec lui, inspiré par le Seigneur qui instruit le cœur et dirige la langue, Emeritus nous a dit : « Je ne puis pas ne pas vouloir ce que vous voulez, mais je peux vouloir ce que je veux ». Voyez ce qu'il a promis, en déclarant qu'il ne pouvait pas ne pas vouloir ce que nous voulons. S'il ne peut pas ne pas vouloir ce que nous voulons, c'est qu'il sait ce que nous voulons. Ce que nous voulons, c'est ce que vous voulez, vous aussi. Et, tous, nous voulons ce que veut le Seigneur. La volonté du

1) *Gesta cum Emerito*, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Non possum nolle quod vultis, sed possum velle quod volo » (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1).

Seigneur n'a rien de mystérieux. Nous lisons le Testament de celui qui a fait de nous ses cohéritiers ; on y lit : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix [1]. » Donc, tôt ou tard, Emeritus ne peut pas ne pas vouloir ce que nous voulons. Ce qui nous fait prévoir quelque délai, c'est la seconde partie de sa déclaration : « Je peux vouloir ce que je veux... » Il veut maintenant ce qu'il veut ; mais, ce qu'il veut, Dieu ne le veut pas. Que veut maintenant Emeritus ? Rester en dehors de l'Eglise catholique, rester dans la communion du parti de Donat, rester dans le schisme... Mais, cela, Dieu ne le veut pas... Donc, Emeritus peut vouloir ce qu'il veut, mais pour un temps, pour une heure ; c'est par respect humain, non par raison, qu'il peut vouloir ce qu'il veut... Ne vous inquiétez donc pas, mes frères, de le voir pour quelque temps vouloir ce qu'il veut ; mais priez pour qu'il fasse ce qu'il a promis, pour qu'il ne puisse pas ne pas vouloir ce que nous voulons [2]. »

A ce moment, l'orateur est interrompu par les bruyantes manifestations du public, qui commence à s'étonner, à s'impatienter du mutisme obstiné d'Emeritus. De toutes parts, on crie dans l'église : « Ou ici, ou nulle part — *Aut hic aut nusquam* [3] ! »

Dès que le silence s'est rétabli, Augustin reprend, en commentant cette fois les acclamations du public : « Vous qui, par vos voix, avez manifesté vos sentiments, aidez-nous aussi par vos prières. Le Seigneur, qui ordonne l'unité, peut orienter vers le bien la volonté. Dans ces acclamations de votre Charité, dans ces mots : « Ou ici, ou nulle part », nous avons reconnu la voix de votre Charité envers Emeritus, et nous l'approuvons. Telle est aussi notre pensée, à nous, et non pas d'aujourd'hui seulement, mais de toujours ; et c'est, de toujours, notre vœu [4]. »

Dans l'espoir de décider Emeritus et de rallier ses derniers fidèles, Augustin annonce qu'on lui laissera ses fonctions épiscopales, que Deuterius, l'évêque catholique de Caesarea, est prêt à partager avec lui sa dignité : « Telles sont aussi les dispositions, ce qui surtout est nécessaire, de notre frère et coévêque, de votre évêque Deuterius. Depuis longtemps, nous connaissons ses sentiments. Avec nous, il a adressé là-dessus ses prières au Seigneur : dans le concile où nous avons fait

1) Jean, *Evang.*, 14, 27.

2) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

3) « Ab omnibus acclamatum est : « Aut hic aut nusquam ! » (*ibid.*, 1).

4) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

cette promesse et cette offre à ceux qui sont hors de l'Eglise. Là-dessus, on peut voir nos signatures. Jamais, en effet, nous ne montrons tant d'attachement pour nos dignités, que nous hésitions à les sacrifier à l'unité. Descendons sur l'échelle des honneurs, pourvu que nous montions sur l'échelle de la charité. Nous savons comment il faut allécher la faiblesse humaine, pour réaliser l'unité[1]. » Ce n'étaient pas là de vaines promesses : en maint endroit, les évêques donatistes ralliés avaient conservé leur dignité et leurs fonctions.

Après cet exorde pittoresque, si conciliant et si pressant, inspiré tout entier par l'événement du jour et par l'ardent désir de ramener définitivement dans l'Eglise le farouche schismatique, Augustin commence un sermon de circonstance, où Emeritus n'est personnellement en cause que de loin en loin, mais où toujours l'orateur songe à lui, prévient ses objections ou celles des assistants, et y répond. Avec ses arguments ordinaires, qu'il appuie de nombreux textes bibliques, il explique pourquoi les Catholiques veulent ramener à eux les dissidents, et pourquoi ils ne les rebaptisent pas[2].

Ces explications données, il se tourne de nouveau vers Emeritus, et déclare qu'il compte bien le ramener à l'Eglise : « Toutes mes peines, je crois qu'elles seront fructueuses. Le Seigneur notre Dieu a voulu que nous venions vers vous, il nous a ordonné de chercher Emeritus, il nous a mis face à face ; aidés par vos prières, guidés par Dieu, nous pourrons trouver le cœur d'Emeritus, nous réjouir de sa conversion, remercier Dieu de son salut, ce salut qu'il peut obtenir seulement dans l'Eglise catholique... Il pense maintenant qu'il sera grand parmi les siens, s'il reste intraitable, si on l'appelle un martyr du parti de Donat. A Dieu ne plaise ! Au nom du Seigneur, déracinons de son cœur ce genre d'orgueil... Hors de l'Eglise du Christ..., il peut verser son sang, mais il ne peut obtenir la couronne du martyre[3]. » Sans aller jusqu'au martyre, l'évêque schismatique mettait évidemment sa gloire dans sa fidélité intransigeante à son parti, et protestait amèrement contre les persécutions qui le frappaient avec toute son Eglise.

Là-dessus encore, Augustin croit devoir s'expliquer. La persécution ? Mais ce sont les Donatistes qui en ont donné l'exemple, dès le temps de leur rupture, par leurs attaques et leurs in-

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

2) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 2-5.

3) *Ibid.*, 6.

trigues contre Caecilianus, l'évêque catholique de Carthage. Ce sont eux qui ont provoqué l'intervention de l'empereur Constantin, attirant ainsi sur leur tête les coups du pouvoir séculier. Tous ces faits ont été établis naguère à la Conférence de Carthage. Témoin les discours prononcés par Emeritus lui-même dans cette conférence : « Nous lisons le procès-verbal, nous y trouvons ses propres déclarations, certifiées par sa propre signature à la suite de ses paroles... Assurément, ses ancêtres ont persécuté Caecilianus, l'ont poursuivi devant l'empereur, ont cherché à le faire condamner [1]. » Par là, les schismatiques ont justifié d'avance les mesures de répression qui ont pu les atteindre. C'est donc en vain qu'Emeritus se plaint d'être persécuté. D'ailleurs, la persécution est légitime contre les ennemis de l'Eglise. Moins que personne, les Donatistes ont le droit de protester, eux qui les premiers ont fait appel au pouvoir civil, et qui toujours ont usé de violence contre les Catholiques [2].

Toutes ces objections écartées, l'orateur revient à son point de départ, en déclarant qu'il ne cessera pas de poursuivre le rétablissement de l'unité religieuse et la conversion d'Emeritus : « Tout cela, je l'ai dit à votre Charité, à cause de vos paroles : « Ou ici, ou nulle part »... Vous avez entendu, il a entendu. Ce que Dieu a fait dans son âme, lui seul le sait. Nous, en effet, nous frappons extérieurement l'oreille ; mais Dieu sait parler intérieurement, il prêche intérieurement la paix, et ne cesse de prêcher jusqu'à ce qu'on l'écoute. Grâce à sa miséricorde, avec l'aide de vos prières, notre peine sera fructueuse. Pourtant, si Emeritus ne veut pas aujourd'hui entrer en communion avec nous, nous ne devons pas nous lasser, nous devons le presser autant que nous le pouvons, et, même alors, nous ne devons pas nous lasser. Nous pouvons être ajournés ; mais renoncer à nos instances, nous ne le pouvons pas, nous ne le devons pas. A notre aide viendra ce Dieu qui vers nous, ici, a conduit Emeritus : et nous pourrons enfin nous réjouir avec vous de le voir dans l'unité et dans la paix [3]. » Ainsi finit ce sermon, qui, assurément, n'était pas banal. Malheureusement, comme le redoutait l'orateur, tous ses raisonnements et toutes ses exhortations n'avaient pas eu de prise sur le farouche schismatique.

Si l'évêque donatiste de Caesarea était fort têtu, l'évêque catholique d'Hippone était très tenace. Son sermon à peine ter-

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 7.

2) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8.

3) *Ibid.*, 9.

miné, Augustin s'occupa d'organiser, pour le surlendemain, une conférence contradictoire. La difficulté, pour lui, était d'amener à cette conférence l'intransigeant sectaire qui devait lui donner la réplique. On y réussit pourtant. Les anciens fidèles d'Emeritus, les convertis comme les non-convertis, se mirent eux-mêmes en campagne. Ils saisirent cette occasion de faire trancher définitivement, devant eux, le débat qui depuis si longtemps inquiétait leur conscience et troublait leur vie. Ils se tournèrent vers Emeritus, et le pressèrent de s'expliquer publiquement, lui représentant qu'il ne pouvait se dérober à la discussion, promettant de revenir à lui, s'il réfutait victorieusement son adversaire. Bref, Emeritus dut se résigner : il promit de venir [1].

La conférence eut lieu le 20 septembre, dans l'*Ecclesia Major* ou cathédrale de Caesarea [2]. Dans l'église se pressait un très nombreux public : « le tout Caesarea ». Au fond du sanctuaire, sur les bancs de l'exèdre d'où ils dominaient la foule, siégeaient d'innombrables évêques. Près de Deuterius, le métropolitain de Cæsarea, on reconnaissait les trois légats du pape, les trois Numides : Augustin d'Hippone, Alype de Thagaste, Possidius de Calama [3]. Autour d'eux se groupaient presque tous les évêques catholiques de la province de Maurétanie Césarienne : notamment, Rusticus de Cartenna, Palladius de Tigava [4]. Dans l'exèdre encore, bien en face d'Augustin, mais un peu à l'écart, un homme attirait tous les regards : l'avocat du Diable, l'évêque schismatique, Emeritus. En avant de l'abside, à un niveau inférieur, autour de l'autel, se tenaient les prêtres, les diacres, les clercs inférieurs, tout le clergé du diocèse [5]. Dans le reste du sanctuaire, dans les nefs ou les tribunes, jusqu'aux portes de l'église, s'entassaient les laïques : fidèles ou curieux, vieux Catholiques, schismatiques de la veille, plus ou moins sincèrement ralliés, même des Donatistes restés donatistes [6]. L'événement du jour avait fait salle comble. Parmi les assistants, beaucoup étaient venus là par scrupule de conscience : ils cherchaient sincèrement la vérité, résolus à en finir avec les

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) « Duodecimo Kalendas octobres, Caesareae in Ecclesia Majore » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1).

3) « Cum Deuterius episcopus metropolitanus Caesareensis, una cum Alypio Tagastensi, Augustino Hipponensi, Possidio Calamensi, Rustico Cartennitano, Palladio Tigabitano, et ceteris episcopis, in exedram processissent... » (*ibid.*, 1).

4) *Retract.*, II, 77 ; *Gesta cum Emerito*, 1.

5) « Praesentibus presbyteris et diaconibus et universo clero ac frequentissima plebe » (*Gesta cum Emerito*, 1).

6) *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

vieux malentendus et les querelles d'Eglises[1]. D'autres avaient été poussés là par la curiosité : ils voulaient assister à cette controverse inattendue, qui publiquement, dans leur ville, allait mettre aux prises, avec deux grands orateurs, les deux grandes Eglises africaines. Clercs et laïques, tous se rendaient compte que la discussion annoncée intéressait l'avenir religieux de la cité, du diocèse, de toute la province.

Pour que rien ne fût abandonné au hasard, pour qu'aucune contestation ne fût possible après coup, on allait procéder suivant les règles admises alors pour les conciles ou les conférences solennelles : des sténographes étaient là, prêts à enregistrer toutes les paroles, à noter tous les gestes, même le silence[2]. Grâce à ce procès-verbal sténographié, qui nous est parvenu intact, nous pouvons suivre encore toutes les péripéties de cette conférence restée célèbre.

Au milieu du silence général, on vit dans l'abside se lever l'évêque d'Hippone. Contre son habitude, il débuta sur un ton assez solennel, que justifiaient d'ailleurs les circonstances. Il réclama l'attention de tous, amis ou adversaires latents : « Mes très chers frères, vous qui dès l'origine avez été catholiques, et vous qui avez abandonné l'erreur des Donatistes pour venir au Catholicisme, vous qui avez appris à connaître la paix de cette sainte Eglise catholique en vous y attachant d'un cœur sincère, et vous qui peut-être doutez encore de la vérité de l'unité catholique, vous tous, écoutez-nous, nous qu'inspire seulement notre charité envers vous[3]. »

Après cet exorde solennel, l'orateur raconte sur un ton presque familier, avec quelques détails pittoresques, les événements de l'avant-veille. Et d'abord, la rencontre avec Emeritus, l'entrée dans l'église : « Avant-hier, dit-il, quand est venu dans cette ville notre frère Emeritus, encore évêque des Donatistes, on nous annonça tout à coup qu'il était là. Dans un esprit de charité, dont Dieu est témoin, nous désirions sa présence : aussi avons-nous volé aussitôt pour le voir. Nous l'avons trouvé debout sur la place. Après les salutations réciproques, nous lui avons fait observer qu'il était pénible et anormal pour lui de rester sur la place, et nous l'avons invité à venir avec nous vers l'église. Il n'a fait aucune difficulté pour y consentir. Nous avons cru alors qu'il ne repousserait pas la communion catholique, puisqu'il

1. Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3.
2) « Dixit notario qui excipiebat... » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 3). — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 14.
3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.

était venu à nous spontanément, et qu'il n'avait pas hésité à se diriger vers l'église. Mais lui, même à l'intérieur de l'église catholique, a persisté dans ses erreurs d'hérétique.» Suit un résumé du sermon de l'avant-veille : « Alors, continue Augustin, alors, j'ai harangué votre Charité, comme vous daignez vous en souvenir. J'ai dit bien des choses, que vous avez entendues, et que sans doute, autant que possible, vous vous rappelez. J'ai parlé beaucoup de la paix, beaucoup de la charité, beaucoup de l'unité de la sainte Eglise catholique, cette unité que Dieu a promise et réalisée. » Malgré toutes ces exhortations, le schismatique n'a pas renoncé à son attitude intransigeante : « Même après notre sermon, poursuit l'orateur, Emeritus a persisté dans son obstination. Pourtant, nous n'avons pas cru devoir désespérer : d'aucun homme, tant qu'il vit dans son corps, on ne doit désespérer, croyons-nous. Et, si j'ai dit avant-hier que je ne désespérais pas, ce n'est pas pour désespérer aujourd'hui [1]. » C'est précisément parce qu'il espère encore, que l'orateur a provoqué la réunion de la présente conférence.

Cette conférence, Dieu seul sait ce qui doit en sortir. Mais, de toute façon, elle achèvera de rétablir la paix dans l'Église locale. Elle aura pour résultat, soit de convaincre Emeritus lui-même et de constater sa conversion, soit, tout au moins, d'éclairer définitivement les derniers schismatiques de la ville ou les ralliés sur la vanité des protestations de leur ancien évêque. Après les grands débats de Carthage et la condamnation de son parti, Emeritus a répété mainte fois, dans ses sermons ou ses conversations, que les Donatistes n'avaient pu s'expliquer alors en toute liberté, qu'ils avaient été injustement frappés par un juge partial. Qu'il parle donc maintenant, tout à son aise, devant ses compatriotes de Cæsarea, devant ses anciens fidèles, et pour eux. Bien entendu, ses déclarations n'engageront pas son parti, dont il n'est plus mandataire. Qu'il parle en toute franchise, sans réticence aucune, sans crainte, pour le salut de ses fidèles, de ses compatriotes, de ses amis, de ses parents [2].

A ce moment, tous les regards sont fixés sur l'évêque schismatique ; anxieusement, on attend sa réponse. Comme il ne paraît pas entendre, Augustin lui demande ironiquement pourquoi il est venu, et le somme de s'expliquer : « Allons, frère Emeritus, tu es présent. Tu as assisté aux séances de la Conférence. Si tu as été vaincu alors, pourquoi es-tu venu maintenant ?

1) *Gesta cum Emerito*, 1. — Cf. *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et 9.

2) *Gesta cum Emerito*, 2.

Mais, si tu crois n'avoir pas été vaincu, dis-nous pourquoi tu te considères comme le vainqueur. Tu as été vaincu, si tu l'as été par la vérité. Mais si tu penses avoir été vaincu par le pouvoir et vainqueur par la vérité, eh bien ! il n'est pas ici, ce pouvoir par lequel tu crois avoir été vaincu. Que tes concitoyens apprennent de toi pourquoi tu te prétends vainqueur. Mais, si tu reconnais que la vérité a triomphé contre toi, pourquoi repousses-tu encore l'unité [1] ? » Sur l'entêté schismatique, qu'on aurait pu croire sourd, ce mot seul d'*unité* va produire un effet miraculeux.

Cette fois, donc, Emeritus va répondre, mais pour déclarer qu'il ne répondra pas. Entre les deux adversaires s'engage ce court dialogue : « Les *Gesta* indiquent, dit Emeritus, si j'ai été vaincu ou vainqueur, si j'ai été vaincu par la vérité ou opprimé par le pouvoir [2]. » — « Pourquoi donc es-tu venu ? » reprend Augustin. — « Pour te dire ce que tu demandes », réplique Emeritus. — « Je te demande, insiste Augustin, pourquoi tu es venu ; je ne te le demanderais pas, si tu n'étais pas venu. » Comme le greffier, naïvement, se tourne vers Emeritus, attendant sa réponse pour la sténographier, le Donatiste renvoie le pauvre homme à ses tablettes, d'un mot impérieux, énigmatique et sec, en trois lettres : « *Fac* [3] ». Et c'est le dernier mot que prononcera l'orateur schismatique, redevenu sourd et muet.

De ce mutisme trop prudent, Augustin va naturellement triompher. Cette réponse qu'il ne peut arracher à son adversaire, c'est lui-même qui va la donner. Regardant le Donatiste bien en face, il lui assène ce coup de massue : « Puisque la vérité t'a imposé silence, ce n'est donc pas sans motif que tu es venu : tu voulais tromper les fidèles [4]. » Long silence, note le sténographe [5]. Lassé d'attendre la riposte, Augustin prend à témoin les assistants : « Vous voyez, mes frères, comme il continue à se taire. Je vous engage à faire des vœux pour sa conversion, mais je vous conjure de ne pas le suivre dans la mort [6] ». Puis, constatant que l'adversaire se dérobe définitivement, Augustin se résigne à parler tout seul.

Dès lors, la conférence tourne au sermon. Le Donatiste ayant invoqué les *Gesta* de Carthage, l'évêque d'Hippone va com-

1) *Gesta cum Emerito*, 3.

2) « Gesta indicant, si victus sum aut vici, si veritate victus sum aut potestate oppressus sum » (*ibid.*, 3).

3) *Gesta cum Emerito*, 3.

4) « Si ergo sub veritate tacuisti, non sine causa venisti, nisi quia istos decipere voluisti » (*ibid.*, 4).

5) « Cumque diu reticeret... » (*ibid.*, 4).

6) *Gesta cum Emerito*, 4.

menter pour le public ce dossier de 411. Il explique aux assistants comment la question a été tranchée à Carthage. Il engage l'évêque catholique de Cæsarea à faire lire chaque année dans son église, comme on le fait ailleurs, les procès-verbaux de la grande Conférence. En attendant, il va signaler un document qui s'y rapporte [1].

Sur la demande d'Augustin, son ami Alype de Thagaste commence la lecture de la lettre synodale adressée à Marcellinus en 411, avant la Conférence, par les évêques catholiques [2]. On se souvient que les signataires de cette lettre s'engageaient à démissionner, s'ils étaient vaincus, et, dans le cas contraire, à partager leurs diocèses avec les Donatistes ralliés. Voulant insister sur cette abnégation de ses confrères, Augustin interrompt la lecture du document, pour raconter comment les évêques catholiques, avant l'ouverture de la Conférence, et presque à l'unanimité, avaient décidé de renoncer à leur dignité, s'ils perdaient leur cause devant le juge [3]. Puis, Alype achève la lecture de la lettre : lecture coupée encore par quelques observations d'Augustin [4]. Enfin, l'évêque d'Hippone résume l'histoire des démêlés entre Primianistes et Maximianistes, telle qu'on l'avait établie à la Conférence de Carthage. Il montre comment les Donatistes se sont condamnés eux-mêmes par leur conduite envers leurs propres schismatiques [5].

Au milieu de tous ces exposés de faits, Augustin ne perd pas de vue Emeritus, dont il rappelle ou prévient les objections pour les réfuter. De temps en temps, il le met en scène : « Grâce à Dieu ! s'écrie-t-il, je parle en présence d'Emeritus lui-même [6]. » En passant, il lui décoche un trait ou lui lance un défi : « Tenez, le voilà, Emeritus ; il m'écoute ; si je mens, qu'il me réfute, qu'il me force à prouver [7]. » Ailleurs, il l'interpelle directement, non sans ironie. Par exemple, il rappelle qu'Emeritus a rédigé la sentence de Bagaï, et il ajoute : « Allons, frère Emeritus, tu as bien embrassé ton frère Felicianus, après l'avoir condamné et foudroyé de ton éloquence : maintenant, reconnais comme ton frère notre Deuterius, qui en outre est ton parent par la naissance [8]. » Pendant toute cette conférence, même quand il ne

1) *Gesta cum Emerito*, 4.
2) *Gesta cum Emerito*, 5. — Cf. *Collat. Carthag.*, I, 16 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 5 ; *Epist.* 128.
3) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 6.
4) *Ibid.*, 7.
5) *Ibid.*, 8-11.
6) « Deo gratias, quia ipso praesente loquor » (*ibid.*, 8).
7) « Ecce hic est, audit me : si mentior, redarguat, probare me compellat » (*ibid.*, 8).
8) *Ibid.*, 10.

nomme pas le Donatiste ou ne semble pas le voir, c'est encore à lui que songe l'orateur.

La conférence finit sur une manifestation de charité chrétienne, qui dut étonner et déconcerter un peu le schismatique : une prière pour Emeritus. L'évêque d'Hippone venait de faire appel à la concorde. Tout à coup, il invita les assistants à prier ensemble pour la conversion de l'intransigeant Donatiste : « J'ai beaucoup parlé, au point de me fatiguer, dit l'orateur. Et pourtant notre frère, à cause de qui je vous dis tout cela, et à qui nous le disons également, et pour qui nous nous donnons tant de mal, notre frère persiste dans son obstination. Courage bien cruel, qui se croit fermeté ! Qu'il ne se glorifie plus de son vain et faux courage... Prions pour lui. Connaissons-nous la volonté de Dieu ? « Il y a beaucoup de pensées, dit l'Écriture, dans le cœur de l'homme ; mais la sagesse du Seigneur dure éternellement [1]. » Et toute l'assistance se mit à prier pour le schismatique. Cette prière en commun dut causer quelque embarras à l'évêque Emeritus. Pria-t-il, lui aussi, pour sa propre conversion ? Ou bien, seul dans l'église, refusa-t-il de prier ? Le procès-verbal ne le dit pas.

Il ne dit pas non plus, et pour cause, qu'Emeritus ait capitulé. Sur l'entêté Donatiste, la conférence du 20 septembre n'eut pas plus de prise que le sermon du 18. Après sa défaite personnelle à Caesarea, comme après la condamnation de son Église à Carthage, il resta fidèle à l'ombre de Donat : il voulut mourir, comme il avait vécu, dans l'impénitence schismatique [2].

Cependant, le bruit de sa conversion courut en Afrique : avec assez de persistance, pour que des discussions pussent s'engager sur la réalité du fait [3]. Deux ans plus tard, au moment où Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi, menaçait de se brûler vif plutôt que de céder, le tribun Dulcitius, commissaire impérial, l'engageait à suivre l'exemple d'Emeritus, son collègue de Caesarea, qui, disait-on, avait fait sa paix avec l'Église catholique. Contre cette assertion du tribun, Gaudentius protestait avec indignation : « Sur notre saint Emeritus de Caesarea, lui écrivait-il, vous vous trompez certainement ; c'est une fausse nouvelle qui vous est parvenue [4]. » Discutant à son tour avec

1) *Gesta cum Emerito*, 12. — Cf. *Proverb.*, 19, 21.

2) « Etiam post sermonem nostrum cum adhuc in illa sua perduraret pertinacia... » (Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1). — « Et tamen frater noster... adhuc pertinax consistit » (*ibid.*, 12).

3) *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

4) « De sancto Emerito Caesareensi falsa ad vos pro certo fama pervenit » (*ibid.*, I, 14, 15).

Gaudentius, Augustin reconnaissait que la nouvelle était inexacte, et qu'Emeritus n'était pas devenu catholique [1].

D'ailleurs, l'entêtement de l'évêque schismatique ne changeait rien au cours naturel des événements. La conférence de 418 avait eu pour conséquence la déroute définitive du Donatisme à Cæsarea et dans toute la région. Eclairés enfin par le mutisme désemparé de leur évêque, les derniers dissidents s'étaient presque tous ralliés à l'Église catholique. Augustin prenait plaisir à noter l'effet produit sur la population par l'attitude d'Emeritus : « Si Emeritus était passé à la paix catholique, vous auriez dit de lui, non pas que, par l'effet de la commisération divine, il avait ouvert les yeux à la lumière de la vérité, mais que, par faiblesse humaine, il avait plié sous le poids de la persécution. Si l'on s'était emparé de lui pour l'amener de force, vous auriez crié bien haut, suivant votre interprétation arbitraire, qu'il s'était tu, non par impuissance de répondre, mais pour échapper à ses persécuteurs. Mais il est venu de lui-même : donc, s'il s'est tu, ce n'est assurément pas sa parole qui s'est dérobée, c'est sa cause. S'il a refusé de passer à l'unité catholique, c'est l'effet de la confusion qui a rendu intraitable son âme orgueilleuse. Mais cette obstination, si elle a entraîné sa perte et son supplice à venir, a été fort utile pour l'affermissement et le salut des autres. En effet, si ceux-ci avaient vu Emeritus entrer en communion avec nous, ils auraient soupçonné que l'homme avait eu peur. Mais ils l'ont vu, en même temps, et rester dans le parti de Donat et devenir muet en face des Catholiques : alors, son silence leur est apparu comme une éloquente condamnation de son parti. Quand on l'a vu demeurer immobile en dépit d'une entière liberté de parole et de langage, ne déposait-il pas contre vous pour notre cause, témoin compétent, ce fameux Emeritus, cet Emeritus, dis-je, resté notre ennemi et devenu muet [2] ? » Ainsi, pour la propagande catholique, le mutisme impuissant de l'évêque schismatique avait eu plus d'efficacité que n'en aurait eu sa conversion.

En raison des circonstances, surtout à cause de la réputation des deux adversaires, cette conférence de Cæsarea eut dans toute la contrée un long retentissement. Deux ans plus tard, on discutait en Numidie sur la réalité de la conversion d'Emeritus. Augustin lui-même, qui, en dépit de son humilité chrétienne,

1) « Falsa quidem de illo fama jactata est, quod catholicus factus sit » (*ibid.*, I, 14, 15). — Cf. *Retract.*, II, 77 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

n'était pas insensible aux succès de son éloquence, Augustin aimait à se rappeler et à rappeler aux autres sa victoire éclatante sur le Donatiste de Cæsarea. Ce triomphe, il en évoquait le souvenir, vers 420, au cours de ses controverses avec Gaudentius : « Donc, écrivait-il, Emeritus vint à Cæsarea, quand j'y étais. Il y vint, non point appréhendé par la main et le flair d'un policier, non point amené là par la volonté d'autrui. Non, il y vint poussé par sa propre volonté : il voulait me voir. Je le vis, nous nous dirigeâmes ensemble vers l'église catholique, où afflua une très grande foule. Là, il ne put rien dire pour sa défense ou la vôtre ; il refusa d'entrer en communion ; malgré le délai accordé, il s'obstina ; convaincu d'erreur, il resta muet ; il se retira sans être inquiété [1]. » Longtemps après, dans ses *Rétractations*, l'évêque d'Hippone rappelait encore sa victoire mémorable sur le schismatique de Cæsarea, et, parmi ses traités originaux, réservait une place aux *Gesta cum Emerito* [2]. Au lendemain de la mort d'Augustin, son biographe, interprète fidèle de sa pensée, consacrait tout un chapitre aux conférences de Cæsarea, et recommandait la lecture du procès-verbal [3]. Evidemment, ces conférences avaient marqué une date, même dans la vie d'Augustin et dans sa carrière de polémiste, si pleine de grands événements.

Ce fut une date aussi, pour d'autres raisons, dans la vie d'Emeritus : la date d'une déroute définitive, qui, pour l'Église de Donat, équivalait à une banqueroute, et, pour l'un de ses chefs, à une désertion ou un suicide. Les résultats furent si lamentables pour l'évêque schismatique et pour ses derniers fidèles, qu'on ne peut s'empêcher de se demander comment un homme d'esprit avait pu s'exposer bénévolement à une si cruelle mésaventure. On se souvient qu'Augustin, au milieu de la conférence de Cæsarea, voyant son adversaire se dérober, lui disait ironiquement, à plusieurs reprises : « Pourquoi donc es-tu venu [4] ? » De même, aujourd'hui, en face du dossier de cette affaire, on se demande encore au sujet d'Emeritus : « Pourquoi donc est-il venu ? »

En rapprochant, en éclairant l'un par l'autre certains mots échappés alors ou plus tard à Augustin, on peut avec quelque vraisemblance répondre à cette question indiscrète.

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15. — Cf. I, 15, 16 ; 32,41 ; 39, 54 ; II, 4 et 5.

2) *Retract.*, II, 77.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 14.

4) « Nobis dignetur dicere quare advenerit » (Augustin, *Gesta cum Emerito* 2). — « Quare venisti ?... Quare ergo venisti ?... Requiro quare veneris » (*ibid.*, 3).

Au moment où l'évêque d'Hippone arrivait en mission à Cæsarea, Emeritus, dépossédé de sa chaire épiscopale et proscrit en principe par un gouverneur qui ne cherchait pas à l'arrêter, Emeritus se tenait caché aux environs de la ville. Ce qui le poussa à y rentrer, c'est presque sûrement la curiosité : une curiosité que justifiait la réputation d'Augustin, et qu'avivait la hantise de vieux souvenirs. « Il voulait me voir — *Videre nos voluit* », dit Augustin lui-même, avec une amusante bonhomie d'homme célèbre [1]. En 411, pendant les séances orageuses de la Conférence de Carthage, Emeritus avait souvent combattu Augustin, lui avait hardiment tenu tête. Depuis qu'il avait vu s'écrouler son Église et qu'il était lui-même hors la loi, il vivait sur le souvenir de ces journées-là, qui avaient été les grands jours de son éloquence. Depuis sept ans, avaient grandi encore la renommée d'Augustin et l'autorité de sa parole. L'occasion se présentant, le vieux combattant de 411, maintenant proscrit, voulut revoir celui qui, avant d'être son vainqueur, avait été son loyal adversaire et son rival [2].

Etant venu pour voir, il resta pour entendre. Avant d'être schismatique, avant même d'être évêque, il était orateur. Comme tel, il prenait un plaisir infini aux jeux de la parole ; il admirait l'éloquence, même chez ses contradicteurs. Encore une fois, une dernière fois avant de mourir, il voulut entendre le confrère si éloquent, qui jadis l'avait charmé en l'exaspérant. Or l'évêque d'Hippone, pendant ce séjour à Cæsarea, ne parlait que dans l'église et pour les fidèles [3]. Fasciné par ses souvenirs de Carthage, sans prendre le temps de la réflexion, sans songer à son imprudence, le schismatique suivit le grand orateur, si séduisant et si courtois, dans le seul endroit où il pouvait alors l'entendre : dans l'église catholique [4]. Il le regretta sans doute, quand il se vit le point de mire d'un sermon [5]. Il resta pourtant, par respect humain, par bravade, par crainte du jugement des Donatistes intransigeants ou ralliés dont les regards ne le quittaient pas. Pour les mêmes raisons et devant les instances de ses anciens

1) « Venit ergo Emeritus Caesaream, illic positis et praesentibus nobis. Venit autem non apprehensus cujusquam sagacitate, non adductus alterius potestate, sed excitatus propria voluntate : videre nos voluit » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15).

2) Rappelons d'ailleurs que depuis la Conférence de Carthage, vers 416, Augustin avait dédié à Emeritus l'un de ses livres : le *Liber ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem*. Cf. *Retract.*, II, 72.

3) *De doctrina christiana*, IV, 24, 53.

4) « Facta invicem salutatione, admonuimus... ut ad ecclesiam nobiscum veniret. At ille nobis sine ulla recusatione consensit » (*Gesta cum Emerito*, 1).

5) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1.

fidèles, il se résigna à revenir, le surlendemain, pour la conférence solennelle que proposait Augustin [1]. Et ce jour-là encore, en dépit de ses mécomptes, il eut du moins le plaisir amer d'entendre l'orateur ennemi qu'il admirait malgré lui.

Mais pourquoi n'a-t-il pas répondu ? A en croire Augustin, si Emeritus n'a rien dit, c'est qu'il ne trouvait rien à dire [2]. On ne peut guère s'en tenir à cette explication ironique, par trop simple. Nous avons vu Emeritus à l'œuvre en 411. Il aurait pu reprendre à Cæsarea la thèse et les arguments qu'il avait développés jadis à Carthage ; en tout cas, quand il voulait plaider une cause, bonne ou mauvaise, il n'était pas homme à rester court. Donc, s'il n'a rien répondu à Cæsarea, c'est qu'il n'a pas voulu répondre. Il ne l'a pas voulu, pour une raison qu'Augustin lui-même, et au moment même, indiquait indirectement : n'étant pas mandataire de son parti, Emeritus craignait de l'engager ou de le compromettre par ses déclarations personnelles, dans cette conférence improvisée, devant cette foule, en présence de tant d'évêques catholiques [3]. Peut-être aussi, dans sa résolution de se taire, entra-t-il quelque découragement : il savait trop bien que la bataille était perdue d'avance [4].

Par là, sans doute, on peut expliquer l'attitude du Donatiste dans la conférence de 418. Mais, cette attitude, rien de tout cela ne la justifie. En venant à Cæsarea pour voir Augustin, en entrant dans l'église catholique pour l'entendre, en y revenant pour la conférence, Emeritus commit évidemment une série d'imprudences, puisqu'il était résolu à ne pas céder, et même à ne pas discuter. De ces fautes de tactique, il fut cruellement puni : frappé, non seulement dans sa foi de Donatiste, qu'exaspéraient les railleries d'Augustin, ou dans sa conscience d'évêque, qui voyait le mal fait par lui-même à son parti, mais encore dans son orgueil d'orateur et dans sa vanité de bel-esprit, dont la renommée sombrait sous le flot des sarcasmes. Rien de plus piteux, assurément, que son attitude à la conférence de Cæsarea : lui qui, en 411, s'était montré un orateur plein de ressources, à la faconde intarissable, et qui depuis n'était devenu ni sourd ni muet, il s'était condamné lui-même, ce jour-là, par les mala-

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15.

2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1-4 ; *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 ; *Retract.*, II, 77.

3) « Hoc propterea dixi, ne ideo loqui nolit (Emeritus) quia potest dicere : « Nullas mihi modo pars mea partes defensionis imposuit » (*Gesta cum Emerito*, 2).

4) Telle est l'impression que laissent plusieurs de ses mots (*Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 3).

dresses et les inconséquences de ses résolutions, à jouer publiquement un rôle malencontreux de sourd-muet [1]. Et cela, dans sa ville épiscopale, devant ses derniers fidèles, en face d'Augustin ironique et triomphant, dont les sténographes notaient tous les mots pour égayer l'Afrique attentive.

Ainsi, l'éloquence d'Emeritus finit dans le mutisme. Sa mésaventure est comme un symbole. Au moment où l'Église de Donat s'écroule sous les coups du pouvoir temporel, l'éloquence donatiste sombre partout dans le silence. A la Conférence de Carthage, la victoire des Catholiques avait été facilitée par le mutisme de Primianus, chef de l'Église schismatique, et par l'enrouement subit de Petilianus, son principal avocat [2]. Dans la conférence de Cæsarea, Augustin enlève ses derniers fidèles à Emeritus, naguère le plus bavard des orateurs de la secte, mais soudain, volontairement ou non, devenu muet.

1) « Cumque diu reticeret... » (*Gesta cum Emerito*, 4). — « Convictus obmutuit... ille Emeritus, inquam, et inimicus et mutus » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15). — « Tanquam mutus audivit » (*Retract.*, II, 77).

2) *Collat. Carthag.*, III, 541-542.

CHAPITRE V

GAUDENTIUS DE THAMUGADI

I

Biographie de Gaudentius. — Thamugadi donatiste. — Gaudentius est élu en 398 évêque schismatique de Thamugadi. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Son attitude intransigeante après la proscription du Donatisme. — Sa résistance désespérée aux édits et au commissaire de l'empereur. — Il menace de se brûler dans son église avec ses fidèles. — Ses lettres au tribun Dulcitius. — Ses polémiques contre Augustin. — Son caractère.

Gaudentius de Thamugadi est un exemple frappant du caprice qui préside, non pas seulement aux réputations littéraires, mais encore, tout simplement, à la survie des noms dans l'histoire. On saurait à peine que cet évêque a existé, si un jour, dans un accès de fanatisme macabre, il n'avait imaginé ou menacé de se brûler vif [1]. Il n'en fallut pas plus pour rendre populaire, dans toute l'Afrique, ce mort-vivant. Comme le bûcher épiscopal fut long à s'allumer, le supplicié volontaire eut le temps d'engager toute une controverse, où intervint Augustin. Et voilà comment l'évêque schismatique de Thamugadi est entré dans l'histoire, même dans la littérature.

On sait peu de chose sur sa vie ; mais, dans tout ce que nous savons de lui, son nom est inséparable du nom de sa ville épiscopale. Thamugadi, la cité de Gaudentius, c'est notre Timgad, miraculeusement sorti de terre depuis trente ans. Tout autour du Timgad primitif, de la colonie de Trajan, aux rues droites et régulières dessinant une sorte de damier, les fouilles récentes nous ont révélé une autre ville, aussi vaste sans doute, mais irrégulière et moins ancienne : le Timgad des faubourgs, qui était surtout un Timgad chrétien [2]. On y a déblayé déjà une douzaine de basiliques ou de chapelles, dont quelques-unes avec des dé-

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I,1 ; *Retract.*, II, 85.

2) Voyez notre mémoire intitulé *Timgad chrétien*, Paris, 1911 (dans le Recueil des *Rapports* annuels de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, Section des Sciences religieuses, année 1911).

pendances considérables et de riches décorations en mosaïque; on y a trouvé jusqu'à un monastère. Toutes ces ruines attestent que le christianisme s'est largement développé dans la ville depuis le début du quatrième siècle. Il y avait là une Église importante. Il y en avait même deux : une communauté schismatique, en face de la communauté catholique.

Pendant tout le quatrième siècle et le début du cinquième, Thamugadi fut l'une des places fortes du Donatisme. A plusieurs reprises s'y sont déroulés des événements d'importance pour l'histoire de la secte. C'est là, dans l'enquête sur Silvanus de Constantine, le 8 décembre 320, que vinrent s'entre-déchirer les schismatiques pour la grande joie de leurs adversaires [1]. A la fin du quatrième siècle, c'est là que régna l'un des plus farouches parmi les Donatistes, un évêque guerrier, despote et brigand : ce terrible Optatus, surnommé « le Gildonien », qui prit part à la révolte du comte Gildon, et qui, pendant dix ans, fit gémir ou trembler l'Afrique [2]. Ses satellites disaient de lui : « Il a Dieu pour compagnon — *Habet comitem Deum* » ; ce que d'autres traduisaient ainsi : « Il a pour dieu le comte [3]. » Optatus avait fait de Thamugadi son château-fort, le repaire de ses Circoncellions, l'entrepôt de son butin. De là, il rayonnait sur la Numidie pour la piller ou l'exploiter. De là, il partit un jour pour sa campagne de Proconsulaire, où il imposa la paix primianiste aux Maximianistes récalcitrants [4]. Là vinrent lui rendre hommage, à l'occasion de son anniversaire épiscopal, la plupart des évêques de son parti, leur primat en tête [5]. Là enfin, dans un concile, en 397, fut réglée l'affaire du Maximianisme [6]. En ces temps-là, Thamugadi semblait devenu la capitale du Donatisme. D'ailleurs, il en était l'un des centres par l'importance de la communauté. Quand on leur disait que l'Église catholique rayonnait sur le monde entier, les schismatiques de Numidie répliquaient avec une fierté naïve : « Notre Eglise aussi est grande. Que vous semble de Bagaï et de Thamugadi [7] ? »

1) *Gesta apud Zenophilum*, dans l'*Appendix* d'Optat, n. 1, p. 185-197 Ziwsa. Cf. Optat, I, 14 ; Augustin, *Epist.* 43, 6, 17 ; 53, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 28, 32 et suiv. ; IV, 56, 66. — Sur l'enquête de Thamugadi, voyez plus haut, tome IV, p. 228 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53-55 ; 37, 88 ; 39, 94 ; 52, 120 ; 83, 184 ; 103, 237.

3) *Ibid.*, II, 23, 53 ; 28, 65 ; 33, 78 ; 37, 88 ; 103, 237.

4) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

5) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53.

6) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 15, 18 ; IV, 25, 32 ; 51, 61 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

7) *Enarr. II in Psalm.* 21, 26.

Toute la vie de Gaudentius s'est écoulée dans cette aimable cité de Thamugadi, dont l'ironie des choses avait fait une ville de sectaires, la ville d'Optatus. Gaudentius y était né sans doute, vers 355. Nous ne savons rien de sa jeunesse, ni de son éducation, ni de sa famille. Selon toute apparence, il fréquenta les écoles de grammairiens et de rhéteurs ; car ses ouvrages et son style ne sont pas d'un ignorant. Mais il ne semble pas s'y être beaucoup passionné pour les études libérales ; il n'y devint ni un orateur, ni un érudit, ni un très habile écrivain. Son esprit était ailleurs : tourné dès l'abord vers les choses de la religion. Presque sûrement, il fut élevé dans un milieu de sectaires fanatiques, où l'on ne vivait que pour la foi, la foi donatiste, et où l'on vénérait la mémoire de Donat. De ce milieu, il garda toujours l'empreinte. Pour lui, toute la science était dans la Bible, et dans la Bible donatiste : aux Livres saints, ce qu'il demandait surtout, c'était la justification des principes et des prétentions du parti. Avec ces préoccupations et ce tour d'esprit, il dut entrer de bonne heure dans le clergé, et y gravir rapidement les degrés de la hiérarchie. Il vit alors autour de lui des choses étranges, qui auraient pu révolter sa conscience d'honnête homme, mais que sans doute il excusait dans l'intérêt de la secte, ou qu'il couvrait ingénument d'un voile dans la candeur d'une conviction de plus en plus fanatique. On aimerait, pourtant, à savoir ce qu'il pensait de son évêque, que toute l'Afrique considérait comme un forban. Il fut prêtre ou diacre dans le clergé d'Optatus ; il l'était encore, quand il fut élu évêque de Thamugadi.

On peut fixer la date de cette élection. Gaudentius fut le successeur immédiat d'Optatus [1]. Ce dernier, qui avait été le lieutenant de Gildon, fut atteint naturellement par la défaite du comte rebelle. C'était au début de l'année 398 : Optatus fut impliqué dans les poursuites, arrêté, emprisonné, et mourut en prison presque aussitôt [2]. Gaudentius le remplaça vers la fin de 398.

Durant les douze premières années de son épiscopat, il paraît s'être contenté de gouverner en paix sa grande et riche communauté. S'effacer, se laisser oublier, c'est ce que pouvait faire de mieux le successeur d'Optatus. Rien n'indique que Gaudentius ait été atteint par l'édit d'union de 405, qu'il ait été alors dépossédé de son siège, exilé ou inquiété. Il fut protégé proba-

1) *Contra Gaudentium*, I, 38, 52 ; 39, 54.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209; *Epist.* 76, 3.

blement par l'ombre d'Optatus, les agents de l'empereur ne se souciant guère de s'aventurer dans ce nid de sectaires qu'était Thamugadi. Il avait pour collègue ou pour rival, dans la communauté catholique, un certain Faustinianus, qui ne semble pas avoir été très belliqueux. Quand les deux évêques rivaux se trouvèrent face à face à la Conférence de Carthage, ils ne s'adressèrent mutuellement aucun reproche[1]. On peut donc supposer qu'ils n'avaient pas eu de querelles, qu'ils n'avaient pas cherché à s'enlever réciproquement leurs basiliques ou leurs fidèles, préférant se consacrer au bien de leurs communautés respectives, se supportant l'un l'autre, affectant de s'ignorer. C'était le cas dans bien des villes; et plus tard, même après la proscription théorique du Donatisme, des conciles se plaignaient de cette tolérance[2].

En 411, Gaudentius sort un peu de l'ombre, pour un instant. Il fut un des sept *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste à la Conférence de Carthage[3]. Assurément, il ne dut cet honneur ni à sa réputation ni à ses talents ; inconnu comme il l'était encore, il fut choisi à cause du siège qu'il occupait, en souvenir d'Optatus, en raison de l'importance de Thamugadi dans le monde des schismatiques. D'ailleurs, il ne fit rien pour justifier ce choix. A côté de ses bruyants confrères Emeritus et Petilianus, il ne joua dans les controverses qu'un rôle très effacé, presque muet : il n'y prit qu'une ou deux fois la parole[4].

Pendant les neuf ou dix années qui suivirent, il mena une existence de proscrit. La défaite de son parti à la Conférence avait eu pour conséquence un édit d'union, dont, cette fois, le gouvernement poursuivit sérieusement l'exécution. Partout, on supprimait les communautés donatistes, on confisquait leurs basiliques et tous leurs biens, on frappait d'exil les clercs récalcitrants. Mais la secte était trop solidement enracinée en Numidie, pour qu'on pût l'en extirper complètement. L'un des principaux centres de résistance fut la Numidie méridionale et la région de l'Aurès. Sans doute, dans cette contrée comme ailleurs, les conversions plus ou moins volontaires furent très nombreuses[5]; on vit même des Circoncellions se rallier à l'Eglise catholique, et, du même coup, renoncer au brigandage pour se remettre à cultiver les champs[6]. Des évêques schismatiques furent touchés

1) *Collat. Carthag.*, I, 128.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 123-124.

3) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 ; Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Collat. Carthag.*, I, 128 ; III, 102.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv. ; 33, 42-43.

6) *Ibid.*, I, 29, 33.

de la grâce, d'autant mieux qu'on leur facilitait la transition en leur conservant leur dignité et leurs fonctions; parmi eux, on citait un certain Gabinus [1], qu'on doit probablement identifier avec un Donatiste présent à la Conférence de 411, Gavinus, évêque de Vegesela [2]. Néanmoins, les intransigeants étaient nombreux aussi. Beaucoup d'évêques se cachaient dans les campagnes, où souvent leurs fidèles n'osaient leur donner asile [3]. D'autres évêques se brûlaient vifs [4]. A Thamugadi, la persécution sévit comme partout, mais avec des intermittences, avec des périodes de tolérance relative, qui s'expliquent probablement par la lassitude des persécuteurs, et qui permettaient aux schismatiques un retour offensif. C'est ainsi que Gaudentius, après avoir été obligé de quitter sa ville épiscopale, put y revenir et rentrer en possession d'une au moins de ses basiliques. Dans l'intervalle, il s'était tenu caché aux environs de la cité [5]. Il était de ceux qui refusaient de s'incliner devant l'édit d'union et l'ordre de l'empereur. Il résistait, la tête haute, protestant contre les persécutions et invoquant la liberté de conscience [6]. Vers 418, il assistait à un concile des dissidents, tenu en Numidie [7].

Enfin sonna pour lui l'heure, sinon de la revanche, du moins de la gloire. Il reparut brusquement en pleine lumière, vers 420, dans une affaire qui fit grand bruit en Afrique, et qui le mit aux prises avec le tribun Dulcitius, puis avec Augustin.

Le tribun Dulcitius, qui fut l'un des correspondants d'Augustin [8], avait été chargé par l'empereur de faire exécuter en Numidie les lois contre les Donatistes [9]. Il promulgua successivement deux édits, l'un très menaçant, l'autre moins rigoureux de ton, où il sommait les schismatiques de rendre leurs églises et de se soumettre [10].

Quand on reçut à Thamugadi notification de ces édits, Gaudentius était absent, caché sans doute aux environs [11]. Dès que la nouvelle lui parvint, il rentra dans la ville, s'enferma dans sa basilique avec ses fidèles, et déclara qu'il s'y brûlerait plutôt que de la rendre [12]. Inquiet de ce fâcheux contre-temps et du scandale qui pouvait en résulter, Dulcitius adressa à l'évêque

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv.
2) *Collat. Carthag.*, I, 135 et 187.
3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 14, 15 et suiv. ; 18, 19.
4) *Ibid.*, I, 37, 47.
5) *Ibid.*, I, 16, 17.
6) *Ibid.*, I, 19, 20.
7) *Ibid.*, I, 37, 47-48.
8) *Epist.* 204. — L'évêque d'Hippone dédia plus tard à Dulcitius un ouvrage intitulé *De VIII Dulciti quaestionibus liber*. Cf. *Retract.*, II, 91.
9) *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85.
10) *Epist.* 204, 3.
11) *Contra Gaudentium*, I, 10, 11 ; 16, 17.
12) *Ibid.*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

donatiste une lettre modérée de ton, bien que ferme au fond, où il cherchait à le détourner de sa résolution désespérée [1].

A ce message du tribun, Gaudentius fit une double réponse, pour notifier sa décision irrévocable. Le jour même, au courrier qui avait apporté la lettre de Dulcitius, il remit un billet, où il annonçait en termes énergiques son refus catégorique. Puis il rédigea à loisir une longue lettre, où il cherchait à justifier sa résolution par des citations bibliques et des arguments de tout genre [2].

Ces lettres redoublèrent l'embarras du tribun. Répugnant à employer la force, pris entre la crainte du scandale et la nécessité d'appliquer la loi, Dulcitius eut l'idée de consulter l'oracle de l'Afrique chrétienne, l'évêque d'Hippone. Il écrivit à Augustin, lui demandant son avis sur la tactique à suivre ; il lui envoyait les deux lettres de Gaudentius, en le priant de les réfuter [3].

Augustin conseilla au commissaire impérial de poursuivre l'application de la loi, mais avec modération, sans mettre à mort ni menacer de mort les Donatistes rebelles [4]. Il promit d'écrire la réfutation demandée [5]. Peu de temps après, il s'acquitta de sa promesse, en publiant l'ouvrage qui est devenu le livre I *Contra Gaudentium*.

Dans l'intervalle, Gaudentius avait sans doute réfléchi. En tout cas, il avait ajourné l'exécution de ses menaces. Il ne voulut pas se brûler avant d'avoir réfuté la réfutation de l'évêque d'Hippone : d'autant mieux que son adversaire l'avait mis au défi de répondre [6]. Gaudentius tenta de se justifier dans une sorte de pamphlet, qui avait la forme d'une lettre à Augustin [7]. Celui-ci répliqua par une longue lettre à Gaudentius : c'est le livre II *Contra Gaudentium*.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur cette curieuse affaire. A la fin de son deuxième livre, Augustin avait de nouveau mis l'évêque donatiste au défi de lui répondre [8]. Nous ne savons si Gaudentius a répondu une seconde fois, ni s'il s'est brûlé avec ses fidèles dans son église de Thamugadi. Depuis sa fière déclaration au tribun, bien des mois avaient passé au milieu des correspondances et des polémiques. Ajourné toujours, l'héroïsme tournait au burlesque.

1) *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; II, 11, 12, etc.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1 ; II, 12 ; *Retract.*, II, 85.

3) *Epist.* 204, 1 et 9 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 204, 2-3.

5) *Ibid.*, 204, 9.

6) *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

7) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, II, 1, etc.

8) *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.

Nul doute, cependant, que l'évêque de Thamugadi ait eu réellement l'intention de se brûler. La résolution farouche de résister jusqu'à la mort, s'accorde bien avec le caractère de l'homme. Quant à la forme du suicide, elle lui était suggérée par l'exemple de plusieurs collègues, qui tout récemment, eux aussi, avaient fini volontairement sur un bûcher [1]. Si l'évêque de Thamugadi a longtemps ajourné son suicide, c'est l'effet des circonstances. D'abord, le martyr attendait ses bourreaux, trop discrets, qui ne se montraient pas. Puis, l'orgueilleux sectaire préférait ne pas disparaître avant d'avoir eu le dernier mot dans ses controverses, où lui paraissaient engagés l'honneur et l'intérêt de son parti.

Tout dans sa vie, comme dans son œuvre, s'explique par l'ardeur concentrée de sa conviction religieuse. Cette foi vibrante était comme l'aimant de sa pensée, de ses résolutions, de ses actes. Tout, chez lui, était fonction du caractère, et le caractère lui-même était fonction de ce sentiment exclusif : le dévouement aveugle à son Église, un fanatisme intégral [2]. Médiocrement instruit, étranger à toute curiosité, Gaudentius était l'homme d'un seul livre : la Bible donatiste, c'est-à-dire la Bible telle qu'on la comprenait dans son monde, telle que la présentait la tradition déjà séculaire du parti de Donat. Hors de là, pour l'évêque de Thamugadi, la vie intellectuelle n'existait pas : il paraît n'avoir rien écrit avant son héroïque aventure, et à cette aventure se rapportent entièrement les trois ouvrages de lui que nous connaissons. Élevé dans un milieu fanatique et fermé à toute autre influence, confiné ensuite dans ce même milieu par ses fonctions de clerc ou d'évêque et par l'étroitesse de son intransigeance sectaire, il n'a vécu que pour sa foi, pour son parti. Honnête homme, d'ailleurs, et très différent en cela de son prédécesseur Optatus ; sans ambition, sans intrigue, ne demandant qu'à vivre en paix dans l'horizon borné de son Église ; et, ce qui surtout était rare dans la secte, tolérant pour autrui. Mais candide, un peu naïf, dans son aveugle entêtement. Avant tout, buté dans sa foi de sectaire ; brave homme, inoffensif et quelconque en apparence, mais capable de pousser sa placide intransigeance jusqu'à l'héroïsme, et l'héroïsme jusqu'au martyre volontaire [3].

1) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

2) Il prêtait à son Eglise toutes les vertus (*Collat. Carthag.*, III, 102). Et il était prêt à tout pour la défendre (Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 26, 29 ; 36, 46).

3) « Haec igitur fides nos hortatur ut libenter pro Deo in ista persecutione moriamur » (*Contra Gaudentium*, I, 36, 46). — « Incendium quo se ac suos cum ipsa in qua erat ecclesia consumere minabatur » (*Retract.*, II, 85).

Mieux que les grands hommes de son parti, mieux que les plus éloquents ou les plus brillants de ses collègues orateurs ou écrivains, Gaudentius de Thamugadi peut être considéré comme une sorte de personnification du parti de Donat. Il est le type presque symbolique des milliers de braves gens, un peu bornés, qui composaient le gros de la secte et en faisaient la force ; surtout des centaines d'évêques, ignorants du monde et de la science, qui administraient les communautés schismatiques, tout à leur tâche, ne connaissant que leur Eglise, mais prêts à mourir pour elle[1]. Entre les protagonistes du parti et la tourbe des Circoncellions ou des vulgaires coquins de la secte, Gaudentius représente bien le Donatiste moyen : honnête homme, d'instruction médiocre, d'esprit quelconque, désirant la paix à la condition de ne pas céder, restant dans l'ombre jusqu'au jour où gronde la persécution, mais se dressant ce jour-là pour affirmer sa foi, sincère et naïf dans son intransigeance, têtu toujours, têtu jusqu'à la mort.

II

Le dossier de Gaudentius. — Date de l'affaire. — Reconstitution du dossier. — Premier édit de Dulcitius. — Second édit. — Lettre de Dulcitius à Gaudentius. — Double réponse de Gaudentius à Dulcitius. — Lettre de Dulcitius à Augustin. — Envoi d'une copie des deux lettres de Gaudentius. — Réponse d'Augustin à Dulcitius. — Premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium*. — Lettre de Gaudentius à Augustin. — Réponse d'Augustin dans le second livre *Contra Gaudentium*.

A l'aventure pittoresque de Gaudentius, à ses démêlés avec le tribun Dulcitius, à ses polémiques avec Augustin, se rapporte un dossier assez considérable, que nous pouvons reconstituer, et que l'on doit connaître pour s'orienter dans les ouvrages de l'évêque donatiste[2]. D'ailleurs, ce curieux dossier présente un véritable intérêt pour l'histoire des controverses d'Augustin, comme pour l'histoire du Donatisme et de l'ancien Thamugadi.

La date des incidents et du dossier ne peut être déterminée qu'approximativement. Dans l'ouvrage d'Augustin qui s'y rapporte, on relève des allusions nombreuses, non seulement à la

1) Voir le défilé pittoresque et les propos truculents de tous ces évêques donatistes à la Conférence de Carthage (*Collat. Carthag.*, I, 116-143 ; 149-210).

2) Voyez notre mémoire intitulé : *Le Dossier de Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi*, restitution ou fragments de ses ouvrages et des documents qui s'y rattachent, Paris, 1907 (dans la *Revue de philologie*, 1907, p. 111-133).

grande Conférence de 411 [1], mais encore à la conférence de Caesarea, qui en 418 mit l'évêque d'Hippone aux prises avec Emeritus [2]. D'après les *Rétractations*, les deux livres d'Augustin *Contra Gaudentium* sont postérieurs à tous ses autres ouvrages contre les Donatistes, même à beaucoup de ses traités contre les Pélagiens ; ils sont mentionnés par l'auteur après les *Gesta cum Emerito* de l'année 418 [3], et avant un traité contre les Pélagiens que l'évêque d'Hippone dédia au pape Bonifatius, mort en 422 [4]. L'affaire de Gaudentius se place donc entre 418 et 422 ; elle dut commencer vers 420, et les dernières pièces du dossier ne doivent pas être postérieures à 421.

A cette affaire se rapportent dix documents qui se sont succédé dans l'ordre suivant : 1° premier édit de Dulcitius ; 2° second édit ; 3° lettre de Dulcitius à Gaudentius ; 4° première réponse de Gaudentius à Dulcitius ; 5° seconde réponse de Gaudentius à Dulcitius ; 6° lettre de Dulcitius à Augustin, avec copie des deux lettres précédentes ; 7° réponse d'Augustin à Dulcitius ; 8° premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium ;* 9° réponse de Gaudentius à Augustin ; 10° second livre d'Augustin *Contra Gaudentium.*

Trois de ces documents (n. 7, 8 et 10) sont conservés dans l'œuvre d'Augustin. Nous avons pu en reconstituer entièrement deux autres (n. 4 et 5) ; et nous avons réuni des fragments importants de deux autres encore (n. 3 et 9). Des trois autres pièces (n. 1, 2 et 6), nous connaissons seulement, et en gros, le contenu.

Nous passerons successivement en revue les dix pièces du dossier, pour en indiquer sommairement la nature et la portée. Nous mentionnerons d'un mot, à leur rang chronologique, les trois ouvrages de Gaudentius, qui seront étudiés plus loin.

1° *Premier édit de Dulcitius* [5].

Par cet édit, le tribun Dulcitius rappelait aux Donatistes les clauses des lois qui les avaient frappés après leur condamnation à la Conférence de 411 ; il les sommait de se soumettre, et les avisait des mesures qu'il comptait prendre pour assurer l'application de ces lois. L'édit était rédigé en termes assez menaçants, d'un ton qu'Augustin jugeait un peu déplacé et de nature à

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; 11, 12 ; 33, 42 ; 37, 47 ; 39, 54 ; II, 3 et 4 ; 10, 11 ; 11, 12 ; 13, 14.

2) *Ibid.*, I, 14, 15 ; 32, 41 ; 39, 54.

3) *Retract.*, II, 77 et 85.

4) *Ibid.*, II, 87.

5) *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 11, 12 ; 19, 21 ; 31, 40 ; 33, 43 ; 39, 53 ; II, 12, 13. — Les fragments de cet édit sont réunis dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 114-116.

exaspérer les Donatistes. Il nous est connu seulement par les allusions d'Augustin.

2° *Second édit de Dulcitius* [1].

Par ce second édit, Dulcitius se proposait de corriger le mauvais effet produit en Afrique par le ton menaçant du premier édit. Tout en restant ferme sur le fond, le tribun se montrait plus conciliant dans la forme. Il invitait les Donatistes à se soumettre sans résistance, à fuir au besoin, et laissait voir qu'il cherchait à éviter l'emploi de la force.

3° *Lettre de Dulcitius à Gaudentius* [2].

Dulcitius dut être avisé par ses agents, ou par les magistrats de Thamugadi, de l'accueil fâcheux fait à ses édits par les Donatistes de cette ville, un des centres de la secte rebelle. Il sut que l'évêque schismatique de la cité parlait de se brûler dans son église plutôt que de la livrer [3]. Par humanité ou par crainte des complications ou du scandale, il essaya de la douceur. Il écrivit donc à Gaudentius pour tenter de le ramener, pour l'exhorter à s'incliner devant la loi, pour lui démontrer que l'Écriture elle-même lui ordonnait de se soumettre. Nous connaissons par Augustin le contenu et bien des fragments de cette lettre, qu'avait réfutée Gaudentius. Elle était assez modérée de ton, et se composait de trois parties : exhortation à rentrer dans l'Église catholique ; exhortation à abandonner le projet de suicide ; textes de l'Écriture, fixant le devoir du chrétien.

4° *Première réponse de Gaudentius à Dulcitius* [4]. — Voyez plus loin.

5° *Seconde réponse de Gaudentius à Dulcitius* [5]. — Voyez plus loin.

6° *Lettre de Dulcitius à Augustin* [6].

La double réponse de Gaudentius mit Dulcitius dans un grand embarras. Le tribun était décidé à appliquer la loi, et cependant il hésitait à employer la force. C'est alors qu'il imagina de consulter par lettre l'évêque catholique d'Hippone, qui, pendant

1) Augustin, *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 ; 19, 21 ; 31, 40 ; 33, 43 ; 39, 53 ; II, 12, 13.

2) *Retract.*, II, 85 ; *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; II, 11, 12. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 117-119.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Contra Gaudentium*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 11, 12 ; *Retract.*, II, 85. — Texte de cette lettre à la fin de notre tome V, *Appendice II*.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85 ; *Epist.* 204, 6. — Texte complet de cette lettre, tome V, *Appendice II*.

6) Augustin, *Epist.* 204, 1-4 et 9 ; *Retract.*, II, 85. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 125-126.

plus de vingt ans, avait mené la campagne contre le Donatisme[1]. Cette lettre de Dulcitius est perdue. Mais nous en connaissons le contenu par la réponse d'Augustin. Le tribun exposait à son correspondant les débuts de l'affaire, analysait ses deux édits et sa lettre à Gaudentius; puis, il parlait des deux réponses de l'évêque dissident, annonçait l'envoi d'une copie de ces deux lettres, et priait Augustin de réfuter les arguments du Donatiste; enfin, il demandait conseil sur les mesures à prendre.

7° *Lettre d'Augustin à Dulcitius*[2].

C'est la réponse à la lettre précédente. Elle est conservée tout entière dans la correspondance d'Augustin. Il suffira d'en donner ici une analyse sommaire: folie des Donatistes, qui se tuent eux-mêmes (chap. 1); on doit appliquer néanmoins la loi (chap. 2); cette loi, d'ailleurs, n'ordonne pas de mettre à mort les Donatistes, et Dulcitius a déjà montré de la modération dans ses dernières mesures (chap. 3); Augustin a déjà, et bien souvent, combattu les Donatistes (chap. 4-5); il réfutera seulement ici l'argument tiré par Gaudentius de la mort volontaire de Razius dans le livre des *Macchabées* (chap. 6-8); dès qu'il en aura le loisir, il discutera en détail les deux lettres de Gaudentius (chap. 9).

8° *Premier livre d'Augustin* « Contra Gaudentium[3] ».

Ce livre contient la réfutation, annoncée dans la réponse à Dulcitius, des deux lettres de Gaudentius. Il nous est parvenu intact parmi les œuvres d'Augustin. En voici l'analyse très sommaire. Dans un préambule, l'auteur expose l'origine et les péripéties de l'affaire; il indique la méthode qu'il suivra[4]. Puis, il reproduit et discute, phrase par phrase, les deux lettres du Donatiste[5]. En terminant, il développe son objection favorite, tirée du schisme maximianiste, et défie Gaudentius de lui répondre[6].

9° *Lettre de Gaudentius à Augustin*[7]. — Voyez plus loin.

10° *Second livre d'Augustin* « Contra Gaudentium[8] ».

Ce deuxième livre, qui nous est parvenu entier, contient la réponse d'Augustin à la lettre de Gaudentius. Il a dû être composé quelques mois après le livre I *Contra Gaudentium*, auquel il fut joint par Augustin lui-même[9], et auquel il reste joint

1) Augustin, *Retract.*, II, 85.
2) *Epist.* 204.
3) Cf. *Retract.*, II, 85.
4) *Contra Gaudentium*, I, 1.
5) *Ibid.*, I, 1, 2 et suiv.; 9, 10 et suiv.
6) *Ibid.*, I, 39, 54.
7) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 85. — Fragments de cette lettre dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 127-132.
8) Cf. Augustin, *Retract.*, II, 85.
9) « Hinc factum est ut hi nostri ad illum duo libri essent » (*ibid.*, II, 85).

dans les éditions modernes. En voici le contenu. L'évêque d'Hippone constate, tout d'abord, que le Donatiste n'a pas répondu à ses objections[1]. Puis, il reproche à son contradicteur ses affirmations téméraires sur la doctrine de Cyprien, dont auraient hérité les schismatiques[2]; l'insuffisance de ses explications sur la pratique du second baptême ou sur l'exception admise en faveur des Maximianistes[3], sur la légitimité du schisme et sur la doctrine donatiste du baptême[4]. Augustin répond ensuite à une critique sur l'interprétation d'un passage de la lettre écrite par Dulcitius[5]. Il justifie l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses[6]. Enfin, il exhorte l'évêque de Thamugadi à rentrer dans l'Église universelle, que n'ont pu compromettre les fautes de quelques pécheurs, même les prétendus crimes de prétendus traditeurs; et il engage Gaudentius, en cas de réponse nouvelle, à ne plus se perdre en vaines divagations[7].

Avec le second livre d'Augustin *Contra Gaudentium*, se clôt pour nous le dossier de Gaudentius, comme l'histoire de ses aventures. Nous ne savons si le Donatiste a relevé une deuxième fois le défi de son adversaire, qui, de nouveau, le sommait ironiquement de répondre, et qui lui-même songeait à reprendre la question dans un traité plus étendu[8].

De ces dix pièces, toutes intéressantes à divers titres, qui constituent le dossier de Gaudentius, trois seulement doivent nous arrêter ici, parce qu'elles sont de la main de Gaudentius lui-même: les deux lettres au tribun Dulcitius, et la réplique à Augustin.

III

Les œuvres de Gaudentius. — L'orateur. — Discours à la Conférence de 411. — Sermons à Thamugadi. — Les lettres de Gaudentius à Dulcitius. — Comment on peut les reconstituer complètement. — La première lettre. — La seconde lettre. — Traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution. — Préambule. — Gaudentius veut justifier par

1) *Contra Gaudentium*, II, 1.
2) *Ibid.*, II, 2 et suiv.
3) *Ibid.*, II, 7.
4) *Ibid.*, II, 8 et suiv.
5) *Ibid.*, II, 11, 12.
6) *Ibid.*, II, 12, 13.
7) *Ibid.*, II, 13, 14.
8) *Ibid.*, II, 1; 13, 14. — Possidius mentionne une lettre d'Augustin à Gaudentius: « Ad Gaudentium Donatistarum episcopum epistula una » (*Indic. oper. Augustini*, 3). C'est sans doute le livre II *Contra Gaudentium*, qui a la forme d'une lettre. Plus haut, en effet, parmi les traités d'Augustin, Possidius ne cite qu'un seul livre *Contra Gaudentium*.

des textes de l'Écriture sa réponse antérieure. — Les Donatistes ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier ou de fuir. — Le cas de Gabinus et d'Emeritus. — La fuite. — Revendication de la liberté de conscience et de culte. — Éloge des martyrs donatistes. — Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux persécuteurs. — Les autorités civiles ne doivent pas intervenir dans les affaires de l'Église. — Les Donatistes sont prêts à mourir pour leur foi. — La lettre de Gaudentius à Augustin. — Occasion de cette lettre. — Fragments et reconstitution partielle. — Principaux thèmes. — Autorité de Cyprien, dont l'Église donatiste suit la tradition. — Justification du schisme. — Attaques contre les traditeurs. — Justification du baptême donatiste. — Réponse aux objections sur le schisme maximianiste. — Protestation contre l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses. — Attaques contre Augustin. — Gaudentius écrivain et polémiste. — Intérêt historique de ses œuvres. — La littérature à Timgad.

Avant de devenir un polémiste, Gaudentius avait été un orateur. Du moins, il aurait pu l'être : entendons par là qu'il avait eu bien des occasions de montrer son éloquence, mais que, ces occasions, il semble les avoir toujours manquées.

Dans la Conférence de Carthage, au même titre qu'Emeritus ou Petilianus, il fut un des sept avocats-mandataires de son parti[1]. Mais, par contraste avec ces deux collègues, il y fut d'une discrétion extraordinaire. Durant ces interminables débats, il ne prit la parole que deux fois.

La première fois, il ne prononça que deux mots. C'était le 1er juin 411, pendant la vérification des signatures. L'évêque catholique de Thamugadi, Faustinianus, venait de s'avancer à l'appel de son nom, et de répondre : « Présent ». — « Je le reconnais — *Agnosco illum* », dit Gaudentius[2]. Et ce fut tout pour ce jour-là, si le procès-verbal est complet.

A la seconde séance, Gaudentius n'ouvrit pas la bouche. A la troisième, le 8 juin, il se mit un peu plus en frais, sans se fatiguer pourtant. Il intervint dans la controverse, mais une seule fois. Les deux partis se disputaient le titre d'Église catholique. Augustin venait de s'expliquer sur ce point, quand Gaudentius demanda la parole et prononça ce petit discours : « Le nom de *catholique*, suivant nos adversaires, se rapporterait à l'extension de l'Église dans les provinces ou les nations. En réalité, ce mot de *catholique* désigne la plénitude des sacrements, la perfection, la pureté, non l'extension chez les nations. En tout cas, nos adversaires devraient prouver qu'ils sont en

1) *Collat. Carthag.*, I, 148 et 208 ; II, 2 et 12 ; III, 2 Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 ; II, 4 ; *Retract.*, II, 85.

2) *Collat. Carthag.*, I, 128.

communion avec *toutes* les nations, avant de revendiquer le titre de *catholiques*. Mais, tout d'abord, ils doivent dire ce qu'ils ont demandé à l'empereur, ce qu'ils ont obtenu[1]. » L'évêque de Thamugadi n'avait pas inventé cette interprétation ingénieuse du mot *catholique* ; elle était de tradition, et, pour des raisons faciles à comprendre, fort à la mode chez les schismatiques africains, comme chez d'autres adversaires de la grande Église universelle. L'intervention de Gaudentius n'était donc pas de nature à orienter la discussion vers des horizons inexplorés. L'orateur s'en aperçut probablement, puisqu'il ne renouvela pas sa tentative. Après cet effort unique, qui était surtout un effort de mémoire, il rentra dans l'ombre et le silence derrière les protagonistes de son parti.

Pendant les vingt-deux ans de son épiscopat, l'évêque de Thamugadi dut parler bien souvent dans sa chaire. Mais, de toutes les homélies qu'il a pu prononcer jusque vers l'année 420, aucune trace ne s'est conservée. Les seuls sermons de lui, sur lesquels nous ayons quelques données, datent du temps où il songeait à se brûler dans son église[2]. Avec lui, dans la basilique, s'étaient volontairement enfermés nombre de fidèles, décidés à partager son sort. Naturellement, dans ces jours de fièvre dévote où l'on attendait les persécuteurs, l'évêque exhortait souvent les compagnons de son martyre volontaire. D'abord, il voulait s'assurer que tous étaient bien résolus à le suivre jusqu'au bout dans la mort. Pour éprouver leur vocation, peut-être aussi par scrupule, il les engageait à se retirer, à sauver leur vie par la fuite. C'est lui-même qui l'atteste : « Quant à ceux qui sont avec nous, écrivait-il alors, j'atteste Dieu et tous ses sacrements, que je les ai exhortés, que j'ai fait tous mes efforts pour les décider à partir. J'ai invité ceux qui voudraient sortir, à le déclarer publiquement sans rien craindre. Car nous ne pouvons pas retenir les gens malgré eux, nous qui avons appris que personne ne doit être contraint à la fidélité envers Dieu[3]. » On peut supposer que bien des schismatiques de Thamugadi se laissèrent convaincre, qu'ils profitèrent de la permission pour aller prier ailleurs. Mais la plupart restaient groupés autour de leur évêque et du bûcher. Ceux-là, Gaudentius les soutenait de sa parole : il leur prêchait la vérité donatiste, les droits de la conscience, le devoir de résistance à l'oppression, la légitimité du suicide en face des persécuteurs, la

1) *Collat. Carthag.*, III, 102.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

3) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.

grandeur du sacrifice et la récompense à escompter, le Paradis ouvert aux martyrs. Quelle qu'ait pu être la valeur de Gaudentius comme sermonnaire, on doit regretter qu'aucun sténographe n'ait recueilli ces sermons improvisés : le thème ne pouvait être banal dans ce cadre original, dans cette église parée pour l'incendie, en face de ces fanatiques du martyre par le feu, devant ce bûcher de délivrance, prêt à flamber dès l'apparition des bourreaux.

Si nous connaissons mal le sermonnaire et l'orateur de concile, en revanche, nous pouvons apprécier le polémiste. Nous possédons aujourd'hui deux ouvrages complets de Gaudentius, ses lettres à Dulcitius, et des fragments d'un troisième, sa lettre à Augustin.

On se rappelle les circonstances : la persécution annoncée à Thamugadi, les deux édits de Dulcitius, les menaces de Gaudentius, la lettre où le tribun cherchait à apaiser l'évêque, à le détourner de sa farouche résolution [1]. Le jour où Gaudentius reçut à Thamugadi la lettre de Dulcitius, il y répondit, séance tenante, par une fin de non-recevoir : un billet assez court, écrit à la hâte, qu'il remit au courrier du tribun, et où il notifiait sèchement son refus d'obéir. Le lendemain, il entreprit de rédiger une seconde réponse, beaucoup plus longue, où il développerait à loisir ses raisons [2].

Nous avons pu reconstituer d'un bout à l'autre le texte intégral des deux lettres : texte qu'Augustin a reproduit et réfuté phrase par phrase, sans la moindre lacune, dans son premier livre *Contra Gaudentium* [3].

La restitution est certaine. Augustin déclare lui-même qu'il a cité méthodiquement, au cours de sa réfutation, toutes les parties des deux lettres, tous les mots, sans rien omettre : « Avec l'aide du Seigneur, dit-il, j'ai entrepris de réfuter les lettres de Gaudentius; et ceux-là mêmes qui ont l'esprit lent, ne pourront douter que j'aie répondu sur tous les points. En effet, je transcrirai d'abord les paroles de Gaudentius, puis j'y joindrai ma réponse; mais non comme je l'ai fait, quand je répondais à la lettre pastorale de Petilianus. Alors, pour chaque passage, quand sont reproduites les paroles de Petilianus, j'avais mis : « Petilianus dit — *Petilianus dixit* » ; quand c'est

1) *Epist.* 204, 3 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

2) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 9, 10 et suiv.

3) Voir plus haut, tome V, *Appendice* II, notre restitution des deux lettres. A cette édition se rapportent, dans les pages suivantes, les numéros des chapitres des *Epistulae ad Dulcitium*.

moi qui parle : « Augustin répondit — *Augustinus respondit*[1]. » Cela m'a valu une accusation de mensonge, mon adversaire déclarant que jamais, de vive voix, il n'avait discuté avec moi. Comme si, vraiment, il n'avait pas dit ce qu'il a écrit, parce que ces mots, au lieu de les lui entendre prononcer, je les ai lus dans son ouvrage ! ou comme si, moi, je ne lui avais pas répondu, parce que je n'ai point parlé en sa présence et que j'ai répondu par écrit à ses écrits ! Que faire avec des gens animés d'un tel esprit, ou portés à attribuer ces mêmes dispositions aux personnes à qui ils désirent faire connaître leurs ouvrages ? Enfin, même à ces gens-là, donnons satisfaction. Ici, chaque fois que je reproduis les paroles de Gaudentius, je ne mettrai pas : « Gaudentius dit — *Gaudentius dixit* », mais : « Texte de la lettre — *Verba epistulae* ». Quand c'est moi qui réponds, je ne mettrai pas : « Augustin répondit — *Augustinus respondit* », mais : « A cela, voici la réponse — *Ad haec responsio* ». Commençons donc à réfuter ainsi la première lettre de Gaudentius, la plus courte[2]. » Conformément aux indications de l'auteur, on voit alterner, jusqu'au bout du livre, le *Verba epistulae* et le *Ad haec responsio*[3]. Quand la double réfutation est terminée, Augustin fait encore remarquer à Gaudentius qu'il a reproduit et discuté le texte entier des deux lettres : « J'ai pleinement répondu, dit-il, à tes lettres, sans omettre un seul passage — *nullius loci praetermissione*[4]. » On ne saurait être plus explicite. D'ailleurs, la lecture des deux pièces, telles que nous les avons reconstituées, suffirait à prouver que la restitution est absolument complète, y compris les en-tête et les salutations finales.

La première lettre à Dulcitius est un simple billet. L'en-tête est ainsi conçu : « A l'honorable et (si tu le veux) au très désiré tribun et notaire Dulcitius, moi, Gaudentius, évêque[5]. » Après cette formule de salutation, Gaudentius accuse réception de la lettre du tribun, où il relève une contradiction : « La lettre de Ton Honneur, dit-il, m'a été remise par des gens que leur caractère et leur vie rendent manifestement chers à tous. Dans cette lettre, Ta Grandeur a dit bien des choses que je passe maintenant sous silence. Je relève seulement une contradiction qui a échappé à la pénétration de ton esprit : tu n'au-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Ibid.*, I, 1, 2 et suiv.

4) *Contra Gaudentium*, I, 39, 53.

5) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 1.

rais pas dû, dans la même lettre, nous déclarer et tout à fait innocents et franchement coupables. Si tu nous crois criminels, vous devez fuir la société de gens compromettants. Si tu nous crois innocents, comme tu l'as dit toi-même, eh bien ! nous devons, nous, fidèles au Christ, résister joyeusement aux persécuteurs [1]. » L'évêque déclare ensuite qu'il est décidé à mourir dans son église, si l'on veut appliquer l'édit : « Dans l'église où nous sommes, le nom de notre Dieu et de son Christ, comme tu l'as dit toi-même, a toujours été célébré en toute vérité. Nous y restons donc, ou vivants, tant qu'il plaira à Dieu, ou pour y mourir, comme il convient à la famille de Dieu. C'est ici, dans le camp du Seigneur, que se terminera notre vie : à une condition, toutefois, c'est que la violence s'en mêle, et alors cela pourra bien arriver. En effet, personne n'est assez fou pour se hâter vers la mort, sans qu'on l'y pousse [2]. » Gaudentius ajoute que, d'ailleurs, il ne force personne à l'imiter ; il a même invité les fidèles à se retirer : « Quant à ceux qui sont avec nous, j'atteste Dieu et tous ses sacrements, que je les ai exhortés, que j'ai fait tous mes efforts pour les décider à partir. J'ai invité ceux qui voudraient sortir à le déclarer publiquement sans rien craindre. Car nous ne pouvons pas retenir les gens malgré eux, nous qui avons appris que personne ne doit être contraint à la fidélité envers Dieu [3]. »

Telle est la réponse proprement dite, dictée par Gaudentius à l'un de ses clercs. Mais l'évêque ajouta de sa main, en guise de salutation, ce souhait de circonstance : « Je te souhaite de ne pas éprouver de mal, de réussir dans l'exercice de tes fonctions publiques, et de cesser d'inquiéter les chrétiens [4]. » Les premiers mots du compliment final devaient avoir surtout pour objet de faire passer les derniers.

Après avoir notifié au tribun sa résolution, Gaudentius entreprit de la justifier. C'est l'objet de la seconde lettre, écrite à loisir, où il exposait copieusement ses raisons et les appuyait de nombreux textes bibliques. Cette seconde lettre, de proportions assez considérables, est une sorte de traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution.

Le cadre est le même que dans le billet antérieur. L'en-tête est presque identique : « A l'honorable, au très cher et très désiré Dulcitius, moi, Gaudentius, évêque [5]. » Dans un petit préambule, d'intention ironique, est personnellement visé le

1) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 2.
2) *Ibid.*, 3.
3) *Ibid.*, 4.
4) Gaudentius, *Epistula I ad Dulcitium*, 5.
5) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 1.

tribun. Dulcitius avait déclaré qu'il s'était félicité d'abord en apprenant l'absence de l'évêque, mais qu'il s'était ensuite affligé en apprenant son retour. Là-dessus, Gaudentius plaisante assez lourdement : « Les gens, dit-il, qui se connaissent seulement de réputation, ou qui se connaissent vaguement de vue, désirent ordinairement lier conversation ; ceux qui s'ignorent complètement ne redoutent pas du moins avec horreur de se trouver face à face. Toi, tu procèdes autrement dans tes blâmes : de mon absence tu t'es félicité, de mon retour tu t'es attristé, à ce que tu déclares dans ta lettre [1]. » Après ce préambule ironique, l'auteur annonce sa dissertation.

Il se propose, dit-il, de compléter et de justifier sa réponse précédente, qui a été forcément très sommaire : « L'autre jour, ne voulant pas me taire, j'ai répondu par lettre. Mais, les porteurs étant pressés, j'ai dû m'en tenir à de succinctes et brèves déclarations. Maintenant, à la lettre de Ton Honneur, je dois répondre par les paroles de la sacro-sainte Loi divine [2]. » C'est donc à coups de textes bibliques, que l'évêque va combattre le tribun. Aussitôt, en effet, se déchaîne l'avalanche. De chapitre en chapitre rouleront et s'entasseront les citations massives de l'Ecriture.

Sans s'attarder aux précautions oratoires, Gaudentius va droit à la question essentielle. Les Donatistes, affirme-t-il, ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier à l'Eglise officielle ou de fuir. En vain, le tribun allègue l'exemple de certains évêques qui se seraient récemment convertis : notamment Emeritus de Cæsarea et Gabinus. En ce qui concerne Emeritus, le fait est inexact : rien de vrai dans ce qu'on raconte sur sa prétendue conversion [3]. Quant à Gabinus et autres ralliés, leur cas est surtout de nature à mettre en pleine lumière toute l'inconséquence des persécuteurs : « Certainement, dit Gaudentius, devant le tribunal de Dieu, on est également criminel, également coupable, si l'on absout un coupable, ou si l'on tue un innocent. Si donc étaient coupables, avant de rentrer en communion avec vous, ce Gabinus nommé par toi, et tous les autres naufragés de la foi, compagnons de sa chute, eh bien ! suivant les paroles de Dieu, ils n'auraient pas dû être absous. Si au contraire ils ont été accueillis par vous comme des innocents ou des saints, pourquoi frappez-vous les gens fidèles à cette foi, d'où vous viennent des saints ? Pourquoi

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 2.

2) *Ibid.*

3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 1.

tuez-vous des innocents[1] ? » Singulier sophisme, qu'Augustin n'aura pas de peine à démasquer. Rien n'était plus logique que l'accueil fait aux ralliés : on devait les recevoir comme des frères, puisqu'on reprochait seulement aux schismatiques de s'obstiner dans le schisme.

A ceux qui s'entêtaient dans leur fidélité envers l'Eglise de Donat, Dulcitius avait conseillé de fuir, d'éviter les villes, de se cacher. Et l'astucieux tribun, qui espérait ainsi se tirer d'affaire, alléguait le précepte de l'Evangile sur la fuite en temps de persécution. A cette invite, Gaudentius répond que, le voulût-on, la fuite est maintenant impossible, puisque la persécution s'étend partout, jusque dans les campagnes, où l'on n'ose donner l'hospitalité aux fugitifs : « Dans quels lieux fuir ? s'écrie-t-il. Au milieu de cette tempête de la persécution, la tranquillité est troublée partout : où est le port sûr qui pourrait recevoir et sauver les évêques ?... Jadis, les Apôtres pouvaient fuir en sécurité, parce que l'empereur n'avait pas ordonné de proscrire personne à cause d'eux. Maintenant, les hôtes des chrétiens, épouvantés par les proscriptions, redoutant le péril, non seulement ne leur donnent pas asile, mais encore craignent de voir ces fugitifs qu'ils vénèrent en silence[2]. » C'était sans doute exagérer ; tout au moins, c'était présenter l'exception comme la règle. A notre connaissance, aucun des édits de ce temps-là n'interdisait d'ouvrir sa porte aux clercs schismatiques. Et l'on a peine à croire que tous ces évêques fugitifs, nullement inquiétés par la police, Petilianus autour de Constantine, Emeritus autour de Cæsarea, Gaudentius lui-même autour de Thamugadi, aient toujours couché à la belle étoile.

Au reste, les chrétiens n'ont pas à fuir ni à se cacher. Gaudentius revendique hautement une entière liberté de conscience et de culte. Sous aucun prétexte, on ne doit contraindre l'homme, qui a reçu de Dieu le libre arbitre. Imposer une religion par la violence, c'est faire injure à Dieu lui-même : « Le Dieu tout-puissant, qui a créé l'homme à son image, l'a abandonné à son libre arbitre... Pourquoi maintenant la tyrannie humaine m'enlève-t-elle ce que Dieu m'a donné ? Songe, homme illustre, quels sacrilèges on commet ainsi envers Dieu. Ce qu'il a accordé, la présomption humaine le ravit ; et c'est pour Dieu qu'elle prétend le faire ! C'est pour Dieu une grande injure d'être défendu par des hommes. Que pense-t-il de Dieu,

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 3.

2) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 6.

celui qui veut le défendre par la violence? C'est que Dieu ne peut venger lui-même ses injures [1]. » Les violences contre les vrais chrétiens ont été annoncées par le Christ et par les apôtres [2]. La prétendue paix, que prêchent aujourd'hui les persécuteurs, est une « paix de guerre »; leur unité est une « unité sanglante ». Au contraire, la paix du Christ « invite et ne contraint pas [3] ». Voilà ce qu'oublie l'Eglise officielle.

Tout en maudissant les persécuteurs, Gaudentius bénit la persécution, qui est pour son Eglise une garantie de vérité, pour tous les fidèles une épreuve, pour les privilégiés la condition du martyre : « Nous nous réjouissons, dit-il, de la haine du monde; dans ses persécutions, nous ne succombons pas, mais nous sommes joyeux. Ce monde ne peut aimer les serviteurs du Christ, puisqu'il n'a pas aimé le Christ [4]. » De là, tous ces martyrs dont s'enorgueillit l'Eglise de Donat. Ceux qui se sont frappés eux-mêmes, n'en sont pas moins des victimes de la persécution. Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux bourreaux : « N'est-ce pas une persécution, ces violences qui ont acculé à la mort tant de milliers d'innocents martyrs? Ces chrétiens étaient, conformément à l'Evangile, « d'esprit prompt, mais de chair faible [5] ». Pour échapper à une contamination sacrilège, ils ont trouvé la voie courte du bûcher, où ils ont sacrifié leur vie, suivant en cela l'exemple du prêtre Razias dans les livres des *Macchabées* [6]. Et leurs craintes n'étaient pas vaines. En effet, quiconque est tombé dans les mains des persécuteurs, n'a pas échappé. Mais que ceux-ci fassent ce qu'ils voudront : à coup sûr, ils ne peuvent être de Dieu, ceux qui agissent contre Dieu [7]. » Par cette apologie du martyre volontaire, qui était si fort en honneur dans son Eglise, l'évêque de Thamugadi justifiait d'avance son propre suicide.

L'empressement avec lequel les victimes accueillent le martyre n'est pas une excuse pour les persécuteurs. Gaudentius entreprend de démontrer à Dulcitius que « l'office d'exécuteur ne convient pas à sa sagesse [8] ». Cette intervention d'un représentant de l'empereur est d'autant moins légitime, qu'elle se produit en faveur d'une Eglise d'idolâtres : les soi-disant Catholiques sont de véritables païens, qui ont fait de leur Eglise

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 7.
2) *Ibid.*, 8.
3) *Ibid.*, 9.
4) *Ibid.*, 10.
5) Mathieu, *Evang.*, 26, 41.
6) *II Macchab.*, 14, 41.
7) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 11.
8) *Ibid.*, 12.

une idole, et qui forcent les ralliés à adorer cette idole. Mais ils seraient les vrais chrétiens, qu'ils ne seraient pas fondés davantage à réclamer l'appui du gouvernement. Sous aucun prétexte, le pouvoir civil ne doit intervenir dans les affaires de l'Eglise : « Pour instruire le peuple d'Israël, le Dieu tout-puissant donnait mission aux prophètes, jamais aux rois. Le Sauveur des âmes, le Seigneur Christ, pour enseigner la foi, a envoyé des pêcheurs, non des soldats. Des milices de ce monde, jamais Dieu n'a attendu l'aide, lui qui seul peut juger les vivants et les morts[1]. » On reconnaît ici la thèse soutenue par tous les Donatistes : depuis le jour où, sommé par eux d'intervenir, l'empereur Constantin s'était prononcé contre eux.

Cependant, continue Gaudentius, il y a des gens qui font profession d'ignorer les leçons de l'Ecriture. Ce sont les soi-disant Catholiques, « ces usurpateurs du bien d'autrui, qui n'écoutent pas même cette parole de Dieu : Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain. » Ces gens-là, pour mettre la main sur les basiliques, poussent à la persécution. Dès lors, le devoir des vrais chrétiens est tout tracé : « Notre foi nous exhorte à mourir volontiers pour Dieu dans cette persécution[2]. » Sur cette héroïque déclaration se termine la lettre.

Ou, du moins, la lettre proprement dite, la réponse au tribun, telle que l'évêque l'a dictée à quelqu'un de ses clercs. Mais, suivant l'usage, il y ajouta de sa propre main une salutation finale. Dans sa brutalité agressive, cette salutation ne manque point de piquant : « Je te souhaite de ne pas éprouver de mal, de découvrir la vérité, d'apaiser ton âme, et de ne pas mettre à mort des innocents[3]. » Gaudentius tenait évidemment à ce trait : il l'avait déjà brandi antérieurement à la fin de son billet ; mais, dans l'intervalle, il l'avait encore aiguisé.

Quand il signa cette longue lettre au tribun, l'évêque de Thamugadi croyait assurément qu'il n'écrirait plus à personne. Désormais, il n'avait plus qu'à attendre les bourreaux et le martyre. Il vivait dans sa basilique, ne cessant de prier que pour exhorter ses compagnons d'infortune et de gloire. Le bûcher était prêt ; des fidèles montaient la garde, pour être sûrs de ne pas manquer la visite des persécuteurs. Cependant, les bourreaux ne se montraient pas ; et les jours passaient, puis les

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 13.
2) *Ibid.*, 14.
3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 15.

semaines, puis les mois. Le Donatiste dut penser qu'on l'avait oublié.

Il n'en était rien, pourtant. Mais le tribun, hésitant toujours à employer la force, soucieux surtout d'éviter les responsabilités dangereuses, avait trouvé un bon prétexte pour ajourner l'affaire sans le dire. Afin d'éclairer sa conscience, il avait consulté l'oracle de l'Église africaine, l'évêque d'Hippone, qui était de ses amis. Il lui avait envoyé une copie des deux lettres de Gaudentius, en le priant de les réfuter[1]. En attendant, il faisait le mort. Voilà pourquoi les bourreaux tardaient tant.

Un jour, enfin, l'évêque de Thamugadi reçut un volumineux ouvrage, où étaient discutées et réfutées d'un bout à l'autre, phrase par phrase, ses deux lettres à Dulcitius. Vers la fin de son traité (c'est le livre I *Contra Gaudentium*), Augustin engageait son collègue schismatique à lui répondre, non sans se moquer un peu de lui : « A cela, disait Augustin, si tu te prépares à répondre quelque chose, lis encore le procès-verbal de la conférence avec Emeritus... Réponds à cela ; tu as le temps de réfléchir à ce que tu diras. En ceci, du moins, tu nous seras redevable d'un bienfait : tandis que tu songeras à ta réponse, tu ne songeras pas à te brûler[2]. » Railler un martyr, après l'avoir contredit ! Vraiment, c'en était trop. On ne pouvait quitter ce monde sans avoir dit son fait au téméraire. Avant de se brûler dans son église, Gaudentius voulut avoir le dernier mot dans la controverse. A son tour, il entreprit donc de réfuter Augustin.

Ce fut l'objet d'un traité, en forme de lettre, qu'il lui adressa[3]. L'ouvrage est perdu ; mais nous en connaissons le contenu, le plan et divers fragments, par les citations ou les résumés d'Augustin, qui, dans sa réponse (livre II *Contra Gaudentium*), a suivi pas à pas son adversaire, discutant ses affirmations ou ses récriminations[4].

Le traité débutait par un éloge pompeux de saint Cyprien[5]. A en croire l'auteur, l'Église de Donat était la véritable Église catholique, parce qu'elle était l'Église pure et parfaite, telle que l'avait connue et définie le grand évêque de Carthage[6] ; et les Donatistes étaient ses disciples, ses héritiers en toute chose,

1) Augustin, *Epist.* 204, 9.

2) *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

3) *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv.

4) Voyez les fragments de cet ouvrage dans notre *Dossier de Gaudentius*, p. 127-132.

5) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.

6) *Ibid.*, II, 2 ; 13, 14.

notamment dans la doctrine sur le baptême[1]. Gaudentius invoquait à tout propos l'autorité de Cyprien[2]. Il plaçait son Eglise et lui-même sous le patronage de l'illustre évêque-martyr, du Saint que vénéraient tous les partis. C'était une tactique traditionnelle chez les schismatiques africains : elle ne laissait pas que d'impatienter les Catholiques, même de les embarrasser un peu.

L'Église de Donat, suivant les prétentions de la secte, se rattachait donc directement à l'Eglise de Cyprien. Il y avait, cependant, une grosse difficulté : la rupture avec les chrétientés d'outre-mer, avec l'Eglise universelle. Gaudentius essayait de justifier le schisme, mais sans apporter de raisons sérieuses. Il affirmait la nécessité de cette rupture : « La nécessité, disait-il, nous a forcés, nous les justes, à quitter les impies[3]. » Pour expliquer cette prétendue «nécessité », il rééditait les calomnies traditionnelles contre Cæcilianus et les traditeurs[4]. Surtout, il invoquait des textes bibliques. Il en tirait cette conclusion extravagante, que « même s'ils ignoraient l'existence des pécheurs, et dans le monde entier, des chrétiens avaient pu être perdus par les péchés d'autrui[5] ». Sur ce point, l'évêque de Thamugadi s'écartait de la doctrine officielle de la secte, qui subordonnait du moins à la connaissance des péchés la solidarité avec les pécheurs.

Sans s'inquiéter de ce que ses amis pourraient en penser, il poussait son idée jusqu'aux extrêmes conséquences. Il formulait ainsi sa théorie générale : « Tout pécheur est perdu par ses propres péchés, et tout chrétien peut l'être par les péchés d'autrui, même s'il les ignore. » Avec cette théorie, on se demande comment il pouvait y avoir encore un seul chrétien. Gaudentius affirmait, en effet, que « seule dans le monde avait poussé l'ivraie », et que « dans le monde presque entier avait disparu le froment[6] ». Ce « presque » avait naturellement pour objet de réserver, même au prix d'une contradiction, les droits et privilèges du parti de Donat. Partout ailleurs, il n'y avait plus de véritables chrétiens ; car « former avec les coupables une seule et même société, c'est en même temps schisme et hérésie[7] ». En dehors de son Église, Gaudentius n'apercevait que des coquins et leurs complices plus ou moins inconscients.

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 8.
2) *Ibid.*, II, 2 et suiv. ; 8 et suiv. ; 13, 14.
3) *Ibid.*, II, 3.
4) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.
5) *Ibid.*, II, 4.
6) *Ibid.*, II, 5.
7) *Ibid.*, II, 9, 10.

Du schisme, il passait à la question du baptême. Il proclamait que « sur cette question on devait suivre les conciles d'Agrippinus et de Cyprien[1] ». Ce sacrement ne pouvant être conféré que par l'Eglise, l'évêque donatiste reprochait aux Catholiques d'être illogiques en ne rebaptisant pas les hérétiques convertis. Mais il s'embrouillait lui-même dans ses explications sur le cas des Maximianistes ralliés au Primianisme, comme Felicianus de Musti, dont le baptême avait été déclaré valable. Il cherchait à se tirer d'affaire, en prétendant que Felicianus était de ceux auxquels on avait accordé un délai[2]. Malheureusement, c'était là une erreur de fait, dont la constatation suffisait pour ébranler toute la théorie.

Mal à l'aise sur ce terrain, Gaudentius se retournait contre Augustin pour lui chercher noise. L'évêque d'Hippone, en développant la thèse catholique, avait cité un texte de saint Paul sur la vérité qui pouvait se trouver parfois chez les païens eux-mêmes. Là-dessus, Gaudentius prenait feu. Il sommait son adversaire de montrer « ce que l'Apôtre n'avait pas retranché dans le sacrilège des Gentils, ce qu'il ne condamnait pas dans leur rite profane[3] ». C'était triompher trop aisément, en déplaçant la question.

Sur un autre point, Gaudentius cherchait encore querelle à l'évêque d'Hippone, qu'il accusait même de mauvaise foi. Il lui reprochait d'avoir mal interprété un passage de la lettre de Dulcitius. Dans sa première réponse, le Donatiste avait prétendu que le tribun lui-même reconnaissait dans son Eglise « l'Eglise de vérité ». Augustin, commentant ce passage, avait fait remarquer que le mot « vérité » ne se trouvait pas dans la lettre du tribun[4]. Devant cette observation, Gaudentius s'emportait : « Tu te trompes, s'écriait-il, tu te trompes, ou plutôt, tu trompes. Voici les paroles du tribun : « Respecte ce grand édifice de la « maison du Seigneur, où tu as invoqué souvent le nom de Dieu « et de son Christ : qu'on ne dise pas que cet édifice, confié à tes « soins, a été brûlé par ta religion. » Comprends donc que *religion* signifie *vérité*, comme superstition signifie mensonge[5]. » On voit que Gaudentius avait tort de se fâcher : il avouait lui-même implicitement que la critique de son contradicteur était parfaitement fondée.

L'ouvrage se terminait par des protestations contre l'inter-

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 8.
2) *Ibid.*, II, 7.
3) *Ibid.*, II, 10, 11.
4) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
5) *Ibid.*, II, 11, 12.

vention de l'empereur et de ses agents dans les affaires religieuses. C'était l'occasion de nouvelles attaques personnelles. L'évêque d'Hippone, pour justifier par les Livres saints l'action du pouvoir civil, avait rappelé entre autres l'exemple du roi de Ninive, qui avait prêté son concours au prophète Jonas pour la conversion de ses sujets[1]. A ce propos, Gaudentius traitait Augustin d'imposteur : « Pourquoi, lui disait-il, pourquoi tromper les malheureux ? C'est à Jonas que Dieu a donné des ordres, c'est le prophète que le Seigneur a envoyé vers le peuple ; au roi, il n'a donné aucune mission de ce genre[2]. » Au lieu d'éclater en injures, le Donatiste aurait mieux fait de relire l'histoire de Jonas : il y aurait vu que l'auteur de la méprise, l'imposteur, comme il disait, c'était lui-même. Jusqu'au bout, il avait joué de malheur dans ses charges contre son confrère d'Hippone.

Toujours prompt à la riposte, Augustin n'a pas manqué de relever ces erreurs, comme de signaler tous les points faibles de l'ouvrage dirigé contre lui : le vague des réponses, les amplifications oiseuses, les dissertations à côté, les lieux communs, l'effort pour se dérober, les affirmations téméraires, les coups portant à faux, l'injure substituée au raisonnement[3]. A plusieurs reprises, l'évêque d'Hippone a parlé durement du factum que lui avait adressé l'évêque de Thamugadi. Il lui écrivait : « J'ai reçu ta réponse, Gaudentius : si toutefois l'on doit appeler cela une réponse. Si tu as tenu à me répondre, c'est que tu craignais, en te taisant, de nous autoriser à dire que tu avais été confondu. Mais répondre n'est pas la même chose que ne pas se taire. Si c'était la même chose, ta réponse serait merveilleuse. Mais tu n'as obtenu que ce résultat : maintenant, ceux-là mêmes, qui pouvaient espérer de toi quelque chose, savent que tu n'as rien trouvé à répondre, et que pourtant tu as répondu pour ne pas te taire. Donc, en voulant empêcher que l'on ne pût te dire vaincu, tu as montré que tu l'étais. Pour le prouver, il suffit de tes propres ouvrages, s'ils sont lus par des lecteurs intelligents qui les comparent attentivement aux miens[4]. » Dans les derniers mots qu'il ait adressés à Gaudentius, Augustin précise sa critique : « Si tu songes à répondre, garde-toi d'oublier le sujet et de te perdre en propos superflus. Considère ce qui a été dit : réponds à ce qui a été dit, non pas en cherchant à l'éluder fallacieusement, mais en discutant avec raisons à l'appui. Dans ta

1) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 25, 28 ; 34, 44. — Cf. *Jonas*, 3, 6-9.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 12, 13.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; 13, 14 ; *Retract.*, II, 85.

4) *Contra Gaudentium*, II, 1.

dernière réponse, si prolixe, tu n'as pas dit grand'chose, ou plutôt, tu n'as rien dit : si cela paraît nécessaire, et si le Seigneur me le permet, je le démontrerai plus en détail dans un autre ouvrage[1]. » C'étaient, on le voit, de vrais coups de massue.

D'après les derniers mots cités, Augustin supposait donc que Gaudentius répondrait de nouveau ; et lui-même songeait à reprendre la discussion dans un traité plus étendu. Cependant, rien n'autorise à croire qu'aucun des deux adversaires ait recommencé l'attaque : autrement, nous le saurions par les *Rétractations*[2], qui sont postérieures de plusieurs années. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone avait alors des préoccupations plus pressantes : c'était le temps de ses grandes controverses contre les Pélagiens[3]. Quant au Donatiste, il se décourageait sans doute à constater l'échec assez piteux de ses ripostes. Et puis, son bûcher l'attendait toujours, dans cette basilique pleine de candidats anxieux au martyre : ce bûcher, où il allait chaque jour admirer son héroïsme, où il voyait briller comme des reflets du Paradis, et où peut-être il n'est jamais monté.

Abstraction faite des critiques et des railleries d'Augustin, on doit reconnaître que le dernier ouvrage de Gaudentius ne contenait rien de décisif ni de bien nouveau. Le fond est à peu près le même que dans les lettres à Dulcitius, où la matière, déjà, n'était pas neuve. Dans tout ce qui nous est parvenu du Donatiste de Thamugadi, on trouve simplement le fond commun de toute la controverse donatiste. Sans doute, on pourrait presque faire la même observation pour les meilleurs des polémistes de la secte ; mais, le fond d'idées restant le même, il y a la manière de s'en servir. Petilianus et d'autres, qui avaient de l'originalité dans l'esprit, renouvelaient sans y songer la controverse en rajeunissant les vieux thèmes. Gaudentius ne renouvelait et ne rajeunissait rien du tout. Il faisait miroiter le cliché dans toute son horreur, quand il ne le brisait pas par ses maladresses.

Les seules choses qui lui appartiennent en propre dans ses polémiques, ce sont, en effet, ses maladresses et ses erreurs. Il commet de lourdes bévues. Il cite, sans les vérifier, des textes bibliques qu'il interprète de travers[4]. Il allègue, sans les contrôler, des faits historiques qu'il connaît mal et qu'il altère[5]. Quand il se mêle d'exposer la doctrine, il la fausse en y faus-

1) *Contra Gaudentium*, II, 13, 14.
2) *Retract.*, II, 85.
3) *Ibid.*, II, 87-88 ; 92-93.
4) *Epist.* 204, 6 ; *Contra Gaudentium*, I, 28, 32 ; 30, 34 ; 31, 36 et suiv. ; II, 4 ; 10, 11 ; 12, 13.
5) *Contra Gaudentium*, II, 7 ; 13, 14.

sant les proportions, ou en poussant jusqu'à l'absurde les théories donatistes. Il laisse alors échapper des déclarations imprudentes, qui sont en désaccord avec les principes soutenus par ses amis à la Conférence de 411, et qu'auraient sûrement désavouées les habiles du parti. Par exemple, il étend la solidarité chrétienne à tous les péchés commis dans le monde entier, même aux péchés ignorés commis par des inconnus : ce qui était une hérésie, même au point de vue des Donatistes [1]. Il n'est guère plus heureux, quand il développe les plus beaux thèmes, de tradition dans les controverses de la secte : revendication des droits de la conscience, liberté de croyance et de culte, protestations contre les persécutions, contre toute intervention du pouvoir séculier. Même alors, il compromet sa cause par des affirmations erronées, des chicanes intempestives ou les récriminations mesquines de sa rancune [2].

On pourrait être tenté de faire exception pour un élément de ses polémiques, qui, à première vue, peut sembler plus personnel et original : l'apologie du martyre volontaire [3]. Cependant, ici, l'originalité n'est qu'apparente ; elle vient des circonstances, non de l'homme. Elle risquerait même de paraître banale, si l'on se représentait bien le polémiste dans son milieu de fanatiques, si l'on se souvenait de la place qu'avait toujours tenue le martyre volontaire dans les dévotions de la secte. Même quand il parle de se brûler vif, l'évêque de Thamugadi ne fait encore qu'imiter des confrères : et des confrères qui, eux, s'étaient réellement brûlés [4]. Et puis, vraiment, il parle trop de son suicide : surtout pour un homme qui, avant de se jeter dans le feu (s'il s'y est jeté), eut le temps d'écrire trois ouvrages.

Passons condamnation sur la banalité du fond, sur les erreurs, les maladresses ou les rodomontades. Mais la méthode de polémique ne vaut guère mieux. Malgré ses airs d'apôtre bourru, Gaudentius manque de franchise et de netteté dans la controverse. Il songe plus à se dérober qu'à se défendre; il élude les questions embarrassantes, ou y fait des réponses évasives ; il querelle ses contradicteurs sur des détails insignifiants ; il multiplie les chicanes, les accusations vagues, les récriminations, les injures ; et, naturellement, il n'admet pas qu'il ait pu se tromper [5]. On ne sait jamais exactement où il en est dans ses dissertations, et l'on ne sait pas toujours ce qu'il veut dire ;

1) *Contra Gaudentium*, II, 4-5.

2) *Ibid.*, I, 19, 20 ; 24, 27 et suiv. ; 26, 29 ; 34, 44 et suiv. ; II, 12, 13.

3) *Ibid.*, I, 28, 32 ; 30, 34 et suiv. ; *Epist.* 204, 6.

4) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

5) *Ibid.*, II, 1 et suiv. ; 13, 14 ; *Retract.*, II, 85.

on n'oserait affirmer qu'il l'ait su lui-même. A tout moment, il semble oublier ce dont il voulait parler; mais il parle de tout à propos de tout, parfois en termes sibyllins. Si, dans les lettres à Dulcitius, il traite à peu près la question posée par le tribun, en revanche, dans la lettre à Augustin, il va comme au hasard, dissertant à côté, polémiquant dans le vide, mêlant aux attaques personnelles ou aux critiques de détail tous les lieux communs du parti, avec des considérations vagues et intempestives sur l'Eglise de Donat. Lui qui affecte de dédaigner l'argumentation de ses contradicteurs, il ne raisonne guère pour son compte. Aux raisonnements ou aux faits, il oppose des textes bibliques, qu'il comprend de travers, des digressions où il s'égare, des dilemmes qui cachent mal des sophismes, des subtilités inintelligibles, des aphorismes ou de tranchantes affirmations, sans compter les injures [1]. L'évêque de Thamugadi, décidément, est un médiocre polémiste.

C'est un écrivain presque aussi médiocre. S'il était passé par les écoles, il n'y avait pas appris l'art de la composition. Sa longue lettre à Augustin, si l'on en juge par les analyses et les appréciations du destinataire, était d'une singulière incohérence : mélange informe d'amplifications et de chicanes, de hors-d'œuvre et de lieux communs [2]. Les deux lettres à Dulcitius semblent d'abord mieux ordonnées. Cependant, la composition y est encore très heurtée. L'auteur n'y marque jamais la transition d'une idée à l'autre : il procède par bonds, et ne retombe pas toujours sur ses pieds [3]. Quant à la langue, elle est quelconque. C'est le latin courant des Africains de ce temps-là : manié par un homme qui, visiblement, était un demi-lettré, qui ne respectait pas toujours la propriété des termes, et qui abusait des formes analytiques ou autres tours populaires [4]. On remarque une certaine maladresse dans la construction des phrases, souvent embarrassées, parfois obscures [5]. Dans le style, où manque ordinairement la précision et toujours l'élégance, on voit alterner la platitude et la recherche. Tantôt l'idée se traîne dans une période verbeuse, sans couleur et sans vie ; tantôt elle prend quelque relief dans une antithèse, dans une formule, dans un trait, même dans un trait d'esprit, malheureusement d'une ironie assez lourde. A l'occasion, ce style a du mouvement. Mais

1) *Contra Gaudentium*, I, 28, 32 ; 36, 46 ; II, 1 et suiv. ; 4 et suiv. ; 10, 11 et suiv. ; 12, 13 et suiv.

2) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; 13, 14.

3) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 2-5 ; 12-14.

4) *Ibid.*, 5-6 ; 8-9 ; 12-15.

5) *Ibid.*, 2-3 ; 11-12.

d'ordinaire, quand il n'est pas plat, il est tendu et raide dans l'âpreté du ton [1].

Aussi bien comme écrivain que comme polémiste, Gaudentius n'a droit qu'à une place très modeste dans la littérature du pays, même de la secte. Ce n'est pas à dire que ses œuvres soient entièrement négligeables. Médiocres en elles-mêmes, elles présentent cependant un véritable intérêt historique : non seulement pour l'étude du Donatisme ou des polémiques d'Augustin, mais pour la connaissance de la civilisation africaine en ces temps-là. Elles nous révèlent un aspect assez curieux de ce Thamugadi chrétien, qui, de nos jours, est sorti de terre. Elles nous font assister aux péripéties d'une persécution, qui ne paraît pas avoir été bien terrible, mais qui ne manquait ni d'imprévu ni de pittoresque. Enfin, dans ce Timgad désert des archéologues, aux églises vides, aux longues rues bordées de portiques silencieux, elles nous font entrevoir des hommes, même un drame de la conscience humaine, avec un coin de littérature.

1) Gaudentius, *Epistula II ad Dulcitium*, 3 ; 9-10 ; 13-14.

CHAPITRE VI

FULGENTIUS LE DONATISTE

I

Le donatiste Fulgentius. — Ce qu'on sait de lui. — Il était Africain et vivait au temps d'Augustin. — Il n'est mentionné que dans un traité anonyme dirigé contre lui. — Le dialogue *Contra Fulgentium donatistam*. — Comment on peut reconstituer l'ouvrage de Fulgentius. — Date approximative de cet ouvrage.

Sur le donatiste Fulgentius, on ne sait rien de précis. On a pourtant tout lieu de croire qu'il est l'auteur d'un traité *Sur le baptême*, longtemps oublié, disparu pendant des siècles, et récemment reconstitué [1].

D'après le contenu de l'ouvrage, on voit que l'auteur était Africain, qu'il vivait au temps d'Augustin, et qu'il était probablement clerc dans l'Église schismatique. A ces indications sommaires se réduisent nos données sur la biographie de ce Fulgentius donatiste, qui, assurément, ne peut être identifié avec aucun des évêques homonymes, avec aucun des autres écrivains du même nom.

Si nous connaissons l'existence du donatiste Fulgentius, si même nous pouvons restituer son traité *Sur le baptême*, c'est grâce à un dialogue anonyme, où il est nommé, cité, combattu, réfuté phrase par phrase.

Parmi les ouvrages attribués à saint Augustin, figure le dialogue intitulé *Contra Fulgentium donatistam* [2]. Assurément, l'attribution est plus que suspecte ; mais l'opuscule est sûrement d'origine africaine, et du temps d'Augustin. On ne saurait admettre l'hypothèse d'érudits anciens, qui y voyaient une

1) *Revue de philologie*, 1907, p. 245-250. — Voyez plus haut, tome V, *Appendice* III. A notre édition se rapportent les renvois au *De baptismo* de Fulgentius.

2) *Contra Fulgentium Donatistam* incerti auctoris liber, dans la *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 763-774. — Edition critique de Petschenig, Vienne et Leipzig, 1910 (dans le *Corpus scriptor. eccles. lat.* de l'Académie de Vienne, tome LIII, p. 289-310).

œuvre de Vigilius, pieux faussaire et évêque de Thapsus à la fin du cinquième siècle[1]. Sans parler des autres raisons d'écarter cette opinion, on ne s'explique pas quel intérêt cette controverse antidonatiste aurait pu présenter pour des contemporains de Vigilius, sous la domination des Vandales ariens. Au contraire, par le sujet et le contenu, par la méthode de discussion, par l'allure du développement, le *Contra Fulgentium* se rattache étroitement aux polémiques du temps d'Augustin.

On en peut même fixer la date approximative, d'après les indications chronologiques que contient l'opuscule. L'auteur fait allusion au schisme des Maximianistes et à leurs querelles avec les Primianistes, entre 392 et 410[2]. Il mentionne également les procès-verbaux de la Conférence de 411[3]. Il connaît les documents authentiques produits à cette conférence ; il est même le seul qui nous ait conservé le texte littéral du vote de Marcianus au concile schismatique tenu à Carthage en 312[4]. D'autre part, il ne fait allusion ni aux conquérants vandales, ni aux persécutions des Ariens contre les Catholiques, ni même aux dernières mesures de rigueur prises contre les Donatistes vers 420, lors de l'affaire de Gaudentius à Thamugadi[5]. D'après cela, l'ouvrage a été écrit sûrement après 411, et probablement avant 420, c'est-à-dire dans les années qui ont suivi la célèbre Conférence de Carthage où fut condamné le schisme africain.

On s'accorde à penser que le dialogue n'est pas d'Augustin. D'abord, il ne figure pas dans les *Retractations*, où sont énumérés à leur date tous les traités, même postérieurs, contre les Donatistes. Puis, le style et le ton ne sont pas dans la manière de l'évêque d'Hippone. On remarque même des divergences dans l'interprétation de plusieurs textes bibliques, comme dans l'appréciation des doctrines[6]. Pourtant, l'influence directe du maître, du grand adversaire des Donatistes, se reconnaît partout : dans les idées, dans la méthode de polémique, dans la disposition du dialogue, dans le choix des arguments, jusque dans le détail du style. Tout porte à croire que le *Contra Fulgentium* a été écrit du vivant d'Augustin, peu après 411, par un clerc de son entourage ou de son école.

Sur les circonstances de la controverse, l'auteur du *Contra Fulgentium* nous renseigne avec précision, dès ses premiers

1) *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 763.

2) *Contra Fulgentium*, 22 ; 24-25.

3) « Marcellini Gestis » (*ibid.*, 22).

4) *Ibid.*, 26.

5) Augustin, *Epist.* 204 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 85.

6) *Patrol. lat.* de Migne, tome 43, p. 761 et suiv.

mots : « J'ai reçu, frère Fulgentius, le livre (*libellum*) qui m'a été adressé par Ta Piété ; et je l'ai reçu de bonne grâce. Est-ce toi-même qui l'as composé, ou le tiens-tu d'un autre ? Je ne m'en inquiète guère. C'est un devoir de notre religion, de ne point considérer les personnes, mais de chercher en toute chose la vérité, de la reconnaître après l'avoir trouvée, de la garder après l'avoir reconnue [1] ». Le *Contra Fulgentium* est donc une réponse à un traité sur le baptême, qui avait été envoyé à l'auteur catholique par le donatiste Fulgentius, et qui était sans doute l'œuvre de ce Fulgentius. A première vue, l'opuscule a la forme d'un dialogue. En réalité, c'est une réfutation directe du traité donatiste, dans un cadre analogue au cadre des ouvrages d'Augustin contre Petilianus ou contre Gaudentius.

La plus grande partie du dialogue met en scène un Donatiste et un Catholique [2]. Les formules employées pour indiquer les changements d'interlocuteur (*Donatista dixit — Catholicus respondit*), rappellent l'alternance des *Petilianus dixit* et des *Augustinus respondit* dans le second livre *Contra litteras Petiliani* [3]. Ici, comme dans l'ouvrage d'Augustin, le dialogue n'a d'une conversation ou d'un débat que l'apparence ; il se réduit à deux monologues qui s'entrecoupent et se poursuivent parallèlement. Seul, le Catholique discute les affirmations ou les citations bibliques de son adversaire. Le Donatiste continue sans rien entendre ; il ne répond jamais aux objections. Toutes ses tirades se relient étroitement l'une à l'autre : ce sont simplement les fragments successifs du traité donatiste. Il suffit de mettre bout à bout ces fragments, pour reconstituer tout l'opuscule. En effet, le plan du traité ainsi restitué correspond exactement à l'analyse qui en est faite au début par l'auteur catholique [4].

Cependant, la fin du *Contra Fulgentium* diffère sensiblement du reste. Brusquement, les interlocuteurs changent, ou plutôt, ils sortent de l'anonymat : le Donatiste est remplacé par Fulgentius lui-même, et le Catholique par Augustin [5]. Même changement dans l'allure du dialogue, qui désormais est plus coupé, plus vif. Ce n'est plus un monologue donatiste, interrompu de temps à autre par les objections d'un Catholique ; c'est presque une véritable discussion, où le sourd paraît entendre, écouter son adversaire et même lui répondre [6].

1) *Contra Fulgentium*, 1.
2) *Ibid.*, 2-20.
3) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 1.
4) *Contra Fulgentium*, 1.
5) « Fulgentius dixit — Augustinus respondit » (*ibid.*, 21 et suiv.).
6) *Contra Fulgentium*, 21-26.

On est tenté d'abord de supposer que les deux parties ne sont pas de la même main. Pourtant, ni dans le ton, ni dans le système d'argumentation, ni dans la langue, on ne relève rien qui justifie cette hypothèse. L'introduction brusque des noms de Fulgentius et d'Augustinus doit être le fait d'un copiste. Le sujet traité à la fin (indignité des Catholiques) est annoncé dès le début, dans l'analyse préalable de l'ouvrage donatiste[1]. Le changement dans l'allure du dialogue peut s'expliquer par la différence des questions. Jusque-là, c'étaient des exposés de doctrine, des réfutations fondées sur des textes bibliques : on pouvait procéder par tirades. Vers la fin, on arrive à la question de fait et de personnes : les Catholiques sont-ils des pécheurs ? La discussion prend aussitôt un tour plus vif ; mais elle a toujours pour point de départ, et pour limite, les phrases de l'opuscule à réfuter. Bref, dans les derniers chapitres, l'auteur du *Contra Fulgentium* reproduit encore le texte du traité donatiste, avec quelques modifications insignifiantes, nécessitées par le dialogue.

S'il en fallait une dernière preuve, on la trouverait dans la comparaison des nombreuses citations bibliques faites par les deux adversaires. Sauf quelques variantes sans importance, l'interlocuteur catholique suit toujours la Vulgate, dont l'usage commençait à se répandre en Afrique dans le premier tiers du cinquième siècle. Au contraire, le Donatiste, comme tous les sectaires de son Église, s'en tient aux vieux textes « africains », ceux du temps de saint Cyprien[2]. On observe le même contraste entre les citations des Catholiques (textes italiens revisés ou Vulgate) et les citations des Donatistes (vieux textes africains), dans les ouvrages polémiques d'Augustin et dans les procès-verbaux de la Conférence de 411[3].

Avec les fragments épars dans le *Contra Fulgentium*, on peut donc reconstituer le texte entier de l'opuscule donatiste, dont l'ouvrage catholique est une réfutation.

Ainsi que nous l'avons dit, l'auteur du *Contra Fulgentium* avait reçu de Fulgentius le traité donatiste. Il supposait, mais sans en avoir la preuve, que l'opuscule avait été composé par Fulgentius lui-même[4]. En tout cas, il procède et discute comme

1) « Et peccatores omnino non dabunt » (*ibid.*, 1).

2) Par exemple : Jérémie, 2, 13 (cité par Fulgentius, *De baptismo*, 2) ; Isaïe, 33, 14-16, et Jérémie, 15, 18 (= Fulgentius, *De baptismo*, 3) ; — *Cantic.*, 4, 12-13 (= Fulgentius, *De baptismo*, 5) ; etc. — Toutes ces citations sont conformes au texte biblique de s. Cyprien.

3) Voyez plus haut, tome I, p. 136 et suiv. ; p. 157 et suiv.

4) *Contra Fulgentium*, 1.

si Fulgentius était l'auteur. Telle était aussi l'opinion des premiers copistes, qui paraissent avoir imaginé le titre *Contra Fulgentium donatistam*, et qui, à la fin du dialogue, ont identifié l'interlocuteur donatiste avec Fulgentius [1]. Nous n'avons pas de raison pour rejeter cette tradition, pas plus que nous ne pouvons la justifier. Nous ne connaissons d'ailleurs, au temps d'Augustin, aucun Donatiste du nom de Fulgentius : nom commun en Afrique, où ont vécu Fulgentius de Ruspe et Fulgentius Ferrandus. Le personnage qui nous occupe ne devait pas être un évêque ; car il ne figure pas, dans les longues listes d'évêques donatistes, au procès-verbal de la grande Conférence de Carthage. C'était probablement un prêtre ou un diacre de la secte.

Le traité de Fulgentius *Sur le baptême*, qui ne renferme aucune indication chronologique, peut néanmoins être daté indirectement. L'auteur du *Contra Fulgentium* avait reçu du Donatiste lui-même l'opuscule qu'il réfutait, et qui venait de paraître [2]. Les deux ouvrages sont donc, à peu près, du même temps. Or, nous avons vu que le *Contra Fulgentium* a été sûrement écrit après 411, et probablement avant 420. L'opuscule de Fulgentius a dû être composé aussi entre les années 412 et 420.

II

Le *Libellus de baptismo* de Fulgentius. — Titre et forme de l'opuscule. — Sujet. — Controverse sur le baptême. — Commentaire de textes bibliques. — Contenu et plan de l'ouvrage. — Théorie du baptême. — La source de vie. — Réfutation de la doctrine catholique sur les sacrements. — L'onction. — Indignité des Catholiques. — Pourquoi on doit les rebaptiser. — Caractères de l'ouvrage. — Le fond. — La mise en œuvre. — Langue et style. — Violence du ton. — Allure populaire de la polémique. — Intérêt historique de ce pamphlet.

Du livre de Fulgentius, le titre n'est pas indiqué par le *Contra Fulgentium ;* on ne peut donc restituer ce titre que d'après les vraisemblances. L'opuscule traitait presque exclusivement du baptême : comme l'ouvrage analogue de Petilianus, il devait être intitulé *De unico baptismo* ou *De baptismo* [3]. Il est qualifié de *libellus ;* et il avait la forme d'une lettre [4].

1) *Contra Fulgentium*, 21-26.
2) *Ibid.*, 1.
3) Augustin, *De unico baptismo contra Petilianum*, 1 ; *Retract.*, II, 60.
4) *Contra Fulgentium*, 1.

Le sujet, c'était l'éternelle controverse, entre Donatistes et Catholiques, sur la question du baptême. La discussion se poursuivait surtout à coups de textes bibliques. Ici, la transcription et le commentaire de ces textes occupent une place tellement prépondérante, que tout y semble subordonné, jusqu'au plan de l'ouvrage.

Voici comment l'auteur du *Contra Fulgentium*, s'adressant à Fulgentius lui-même, résume le contenu du traité donatiste : « Je vais indiquer brièvement ce que tu as développé ingénieusement dans ta lettre. Donc, tu as dit : « Il y a un seul baptême, que le Samaritain, c'est-à-dire l'hérétique, ne possède pas. Il y a un seul jardin clos, qui est l'Église, où est une source close, interdite à tout profane. Il y a une seule huile, qui est l'onction très sainte, que corrompent les mouches mourantes, et que ne donneront nullement les pécheurs [1]. » Cette analyse correspond bien au contenu de l'opuscule, tel que nous l'avons reconstitué. Le plan, assez artificiel, est fondé sur le commentaire de certains passages de l'Écriture, dont l'interprétation était l'objet d'incessantes controverses entre les deux Églises rivales. Malgré des incertitudes, des redites et quelque confusion, on y distingue quatre parties : baptême [2], source de vie [3], onction [4], indignité des Catholiques [5].

Dès ses premiers mots, Fulgentius pose brutalement la question du baptême, en plaçant sa doctrine sous le patronage du Christ lui-même : « Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, docteur et gardien du baptême unique, a voulu empêcher que les âmes altérées ne fussent entraînées à travers des lacs desséchés par l'erreur de l'esprit. Il a proclamé qu'il avait une source intarissable. Il l'a attesté dans son Évangile... Et il ne permet pas de dire qu'on puisse boire au hasard et partout : il a distingué lui-même entre les eaux, en condamnant dans sa source l'origine de l'apostasie Samaritaine [6]. » Il y a donc « deux genres de baptême [7] ». Ou plutôt, il y a un vrai baptême, celui que confère la véritable Église, et un faux baptême, celui qui est administré en dehors d'elle, et qui du vrai a seulement l'apparence. Ce faux baptême, qui est nul, c'est celui des hérétiques, des schismatiques, même des soi-disant Catholiques.

Fulgentius s'indigne à l'idée qu'on puisse placer sur le même rang le sacrement authentique et sa contrefaçon : « Si,

1) *Contra Fulgentium*, 1.
2) Fulgentius, *De baptismo*, 1-4.
3) *Ibid.*, 5-8.
4) *Ibid.*, 9-14.
5) Fulgentius, *De baptismo*, 15-16.
6) *Ibid.*, 1.
7) « Vides ergo duo genera esse baptismatum... » (*ibid.*, 2).

comme tu l'affirmes, une même foi confère la même efficacité à l'un et l'autre sacrement, pourquoi donc Dieu a-t-il établi une juste séparation entre l'eau de la foi et l'eau de la perfidie[1] ? » Et il allègue plusieurs passages des Prophètes. Puis il s'emporte contre les gens qui ferment l'oreille à la vérité : « Démence inouïe des perfides, qui refusent de croire aux paroles divines, et qui, dans l'abîme de leur erreur, ne veulent pas garder la doctrine simple de l'Apôtre[2] ! » On devine qui sont les perfides.

De ces divers témoignages, l'auteur tire la doctrine donatiste : il y a, en réalité, un « baptême unique », qui appartient à Dieu, donc à son Eglise[3]. Ce sacrement ne peut être administré par des schismatiques ou des hérétiques ; et le prétendu baptême des soi-disant Catholiques n'en est qu'une caricature.

Dans la seconde partie de son opuscule, Fulgentius développe la même théorie sous une autre forme : celle d'un symbole emprunté à la Bible, surtout au *Cantique des cantiques*[4]. Il y a une seule source de vie, qui appartient à la véritable Eglise, c'est-à-dire à l'Eglise de Donat, et qui est interdite à tous les profanes, à tous les non-donatistes[5]. A l'idée seule que les Catholiques osent approcher de cette source, Fulgentius entre en fureur : « Si donc, s'écrie-t-il, la véritable Eglise se glorifie d'une source unique, alors la prétendue Eglise des *traditeurs* n'est qu'une caverne, elle qui se vante de ses eaux multiples, elle qui s'enivre de son baptême, puis fornique avec les rois, suivant le mot de Jean : « Viens, je te montrerai la con-« damnation de la grande courtisane qui siège sur des eaux mul-« tiples ; et tous les habitants de la terre ont été enivrés du vin « de sa fornication » (*Apocal.*, 17, 1-2). Je le demande, quelles sont ces eaux multiples, sinon la pluralité des baptêmes ? quelle est cette courtisane, sinon la caverne des *traditeurs*, qui s'asservit aux plaisirs des rois, qui boit à la coupe des persécutions, et qui, aveuglée par l'ivresse, se mêle aux peuples pour entraîner dans la folie ceux qu'elle abreuve[6] ? » Grisé lui-même par son éloquence, l'auteur voit trouble. Il prétend assimiler les Catholiques, non seulement aux schismatiques, mais aux hérétiques, même aux Manichéens : « Donc, il est clair que chez les *traditeurs* se trouvent les eaux multiples : là, sont les semences diverses des schismes, les pestes multiformes des

1) Fulgentius, *De baptismo*, 3.
2) *Ibid.*, 4.
3) « Hinc sibi Deus unicum baptisma sse proclamat » (*ibid.*, 5).
4) *Cantic.*, 4, 12-13.
5) Fulgentius, *De baptismo*, 5-6.
6) *Ibid.*, 7.

hérétiques, les épouvantables immondices des Manichéens. Là, les âmes sont précipitées au fond d'un lac de boue, et englouties dans le gouffre d'une mort éternelle, qui jette aux flammes dévorantes l'huile de l'extermination[1]. » Comparer quelqu'un aux Manichéens, c'était, chez les Donatistes, la suprême injure.

Après la source, l'huile et les parfums. Le symbole a changé, mais non l'esprit de l'auteur, qui, cette fois, va appeler à l'aide les Harpies[2]. Le prétexte de cette galante évocation, c'est le rôle de l'onction dans le sacrement. Il y a, dit Fulgentius, une seule onction valable, celle que donne la véritable Eglise, et que ne peuvent donner les pécheurs : « Ecoute la parole de Salomon : « Les mouches, en mourant, détruisent « la suavité des parfums » (*Eccles.*, 10, 1). L'huile a son parfum propre, qui, s'il est touché par un coquin, se corrompt malgré tous les soins. Vous, traditeurs, vous traitez l'Esprit-Saint comme ces oiseaux immondes (les Harpies), qui se précipitent méchamment sur la table d'autrui et gâtent le parfum de l'huile par leur contact impur. C'est ce qu'enseigne nettement le très saint David ; il fixe la règle de notre foi, en nous apprenant que l'huile du pécheur n'apporte point le salut et ne doit toucher la tête de personne : « Que l'huile du pécheur, dit-il, « ne touche pas ma tête » (*Psalm.*, 140, 5). Il faut donc examiner avec soin la personne du pécheur, s'il est vrai que le Seigneur n'a pas parlé du prêtre sacrilège, comme le prétendent les profanes[3]. » Assurément, ce qui manque le plus dans cette diatribe amphigourique sur l'onction liturgique, c'est l'onction oratoire.

Ainsi, le baptême et ses rites, la source de vie et l'onction, appartiennent exclusivement à la véritable Eglise, celle de Donat. Les pécheurs, comme tous les profanes, n'y peuvent toucher sans profaner le sacrement et le rendre nul. D'où la fureur de Fulgentius contre les Catholiques, qui osent croire à la vertu de leur baptême. Il les déclare plus impudents que les pires des bandits : « Jamais brigand, s'écrie-t-il, n'a montré au grand jour son butin ; toujours les travailleurs de la nuit ont eu horreur de cette lumière qu'aiment tous les honnêtes gens. Seul, le traditeur n'est pas ébranlé par les menaces de Dieu, et se pavane dans les vêtements volés à autrui[4]. » Il dénonce en

1) Fulgentius, *De baptismo*, 8.
2) « Spiritum sanctum immundis alitibus traditores aequatis, quod in aliena mensa improbi corruant et olei suavitatem immundis tactibus fœdent » (*ibid.*, 9).
3) Fulgentius, *De baptismo*, 9.
4) *Ibid.*, 11.

eux des coquins qui « détournent le bien d'autrui », qui « accumulent les nuées du mensonge », qui « s'avancent par les replis tortueux des collines[1] ». Dans tous les coins de la Bible, il découvre la preuve de leurs méfaits.

Sans cesse, il fulmine contre leur indignité. Il les traite, non seulement de pécheurs, mais de schismatiques ou d'hérétiques. Il ne se lasse pas de répéter que leur faux baptême est complètement inefficace, qu'on doit les exorciser et les rebaptiser à leur entrée dans la véritable Eglise : « Je condamne ton baptême, dit-il, et, pour cette raison, j'exorcise tes fidèles. A Dieu ne plaise que je les laisse libres de partir ! car Dieu a dit : « Forcez-les tous d'entrer, pour que ma maison soit « pleine » (Luc, 14, 23). Il a dit *tous ;* il n'a fait exception pour personne. Je vous apprendrai que mon Eglise est la plus sûre. Je dirai qu'elle se compose d'une élite. Je montrerai que la véritable Eglise est celle qui souffre la persécution, non celle qui persécute. Je prouverai, suivant le mot de l'Apôtre (*Ephes.*, 5, 27), que mon Eglise, seule, n'a pas de rides ni de taches[2]. » En terminant, il résume les principaux griefs de son parti contre l'Eglise officielle : « Tu as livré les Ecritures, tu as sacrifié aux idoles. Ton père l'a fait ; je dis ton père, Caecilianus : il a livré, il a sacrifié, il a commis tous les crimes. Toi, son fils, tu n'as pas livré, sans doute, mais tu nous as persécutés... Vous êtes des schismatiques, vous qui avez sacrifié et livré les Ecritures[3] ». Sur ce refrain de haine s'arrête brusquement, comme essoufflé, le théoricien forcené du baptême donatiste.

D'un bout à l'autre du traité, dans chaque partie, presque dans chaque paragraphe, on voit se mêler ou se succéder régulièrement trois éléments divers, mais toujours les mêmes : citations de l'Ecriture, commentaire de ces textes, attaques contre les Catholiques. Dans aucun de ces compartiments, on ne rencontre rien d'original, rien qui appartienne vraiment à l'auteur : sauf, peut-être, l'allusion aux Harpies[4]. Ces textes dont Fulgentius fait si grand état, ces textes sur le baptême, sur la source de vie, sur l'onction, ce n'est pas lui qui les avait découverts ; ce n'est même pas lui qui avait imaginé de les transformer en engins de guerre. Il les avait pris tout simplement dans le vieil arsenal, ouvert à tous, de la controverse donatiste. Avant lui, bien d'autres polémistes s'en étaient servis,

1) Fulgentius, *De baptismo*, 12.
2) *Ibid.*, 14-15.
3) Fulgentius, *De baptismo*, 16.
4) *Ibid.*, 9.

avec plus ou moins de succès : surtout Parmenianus, le primat de Carthage, dans le grand ouvrage qu'a réfuté saint Optat[1]. Le commentaire, assez maigre, souvent obscur, que Fulgentius donne de ces textes, ne contient non plus rien de personnel, pas même les obscurités. Quant aux déclamations sur l'indignité des Catholiques, elles étaient de tradition chez tous les écrivains de la secte : malgré la violence des invectives et l'âpreté du ton, elles s'étalent ici dans leur banalité naïve[2]. Des trois éléments dont se compose l'opuscule de Fulgentius, on serait embarrassé de dire lequel était le moins neuf. Et voilà pour le fond.

Dans ces controverses de sectaires, où les thèmes et les moyens étaient presque imposés d'avance par la tactique et les traditions du parti, l'originalité du polémiste pouvait s'affirmer du moins par la mise en œuvre. Malheureusement, par l'usage qu'il fait de ses matériaux, Fulgentius trahit une singulière maladresse. On ne sait s'il a voulu composer un véritable traité, ou un simple recueil de textes bibliques, méthodiquement classés et commentés. Toujours est-il que les citations de l'Ecriture ont envahi tous les coins de son opuscule. Matériellement, elles occupent la moitié du livre[3]. Logiquement, elles dominent la pensée de l'auteur, décident du plan, règlent la marche des discussions. Ordinairement, dans ce genre d'ouvrages, les textes bibliques viennent à l'appui des raisonnements ou des théories ; ici, on dirait qu'ils sont toute la théorie, tout le raisonnement. D'après cela, on s'attend du moins à ce que l'exégèse, une exégèse personnelle, ingénieuse ou rajeunie, règne en maîtresse dans le développement de la controverse. Par surcroît de malechance, l'exégèse est ici très superficielle et banale, notoirement insuffisante, toujours trop sommaire, souvent nulle. En vain l'auteur accumule les textes ; il tient au nombre, plus qu'à la qualité ou à la valeur rationnelle. Ces textes, c'est à peine s'il les interprète ou les explique. Il se contente de les brandir en menaçant l'ennemi. De chacun d'eux, il se fait une arme, dont il tourne aussitôt la pointe contre les Catholiques détestés[4]. D'ailleurs, il frappe souvent à côté ; il diminue lui-même ses chances de toucher juste, par le retour trop ponctuel et la violence presque rituelle de ses invectives, qui trahissent trop évidemment le parti-pris, et qui par là met-

1) Optat, I, 6 ; II, 11-13 ; IV, 1 et suiv. ; V, 1 et suiv.

2) Fulgentius, *De baptismo*, 15-16.

3) Les citations bibliques remplissent des chapitres entiers. Cf. *ibid.*, 3-4 ; 6-7 ; 10 ; 13.

4) Fulgentius, *De baptismo*, 4 ; 6-8 ; 12 ; 14.

tent en défiance. Même, ces textes qui sont le tout de sa pensée et son seul moyen d'attaque, il ne sait pas toujours les classer, les disposer en ordre de bataille. Il n'évite pas le désordre ni les doubles emplois ; d'où bien des répétitions, des redites, de la confusion [1]. On ne peut dire que le polémiste brille par la clarté : c'est peut-être pour cela qu'il a toujours l'air de rendre des oracles.

Il ne rachète guère, par les mérites de la forme, la banalité du fond et les maladresses de la mise en œuvre. La langue ne présente rien de particulier, ni dans le vocabulaire ni dans la syntaxe, sauf un goût prononcé pour les tours analytiques, les constructions populaires, les mots sonores, les grands mots et les gros mots [2]. Le style est d'un demi-lettré qui se croit un fin lettré, qui cherche l'effet, et qui trouve surtout l'obscurité ou le ridicule. Çà et là, quelques formules assez bien frappées, quelques traits bien aiguisés. Mais trop d'expressions abstraites, et trop abstraites, qui sont loin d'être lumineuses ; des antithèses forcées, purement verbales ; des métaphores incohérentes. Des comparaisons banales : trop de sources et de fleuves, trop de lacs et de gouffres, trop de cavernes et trop de brigands [3]. Un mauvais goût agressif : des façons déplaisantes d'insister sur les images tirées de l'odorat ou autres sens, sur les parfums, sur l'huile et les mouches, sur les courtisanes, sur les ripailles et l'ivresse, sur les odeurs immondes [4]. Un style constamment tendu, redondant et déclamatoire, emphatique et verbeux, vulgaire dans sa préciosité. Et, dominant tout cela, cette impression de monotonie, que dégagent tant d'œuvres donatistes, malgré les tons violents chers à la secte.

Dans le style comme dans la pensée, dans l'exégèse comme dans la polémique, ce qu'il faut noter surtout, c'est l'allure populaire, au mauvais sens du mot : la brutalité, la violence, les instincts grossiers, les éclats de colère aveugle, la rancune se déchaînant en injures. Ce traité sur le baptême, qui d'abord semble une mosaïque de textes sacrés, est aussi un pamphlet brutal : une œuvre de haine, de haine fruste et maladroite [5].

C'est par là que l'opuscule, médiocre en lui-même, prend un intérêt historique. Sorti de la main d'un clerc quelconque, d'un

1) Fulgentius, *De baptismo*, 3-4 ; 7 ; 9-10 ; 13-14.

2) *Ibid.*, 2 ; 4 ; 6-9 ; 11.

3) *Ibid.*, 1-2 ; 7-8 ; 11-12.

4) *Ibid.*, 2 ; 6-7 ; 9 ; 14.

5) « Inaudita dementia perfidorum » (*ibid.*, 4). — « Aperta confessio perfidorum » (*ibid.*, 6). — « Traditorum spelunca, mulier fornicaria, meretrix » (*ibid.*, 7). — « Falsa Catholica mendacii nebulas conatur obtegere » (*ibid.*, 12).

demi-lettré, ce pamphlet naïf nous montre la querelle entre les deux Eglises, entre les évêques, se prolongeant dans la caste inférieure de la hiérarchie ecclésiastique ; et là, au contact des milieux populaires, s'envenimant encore dans l'ardeur exaspérée des conflits quotidiens, des haines instinctives, des rancunes et des préjugés du vulgaire.

CHAPITRE VII

ANONYMES DONATISTES, TRAITÉS, PAMPHLETS, CHRONIQUES

I

Traités anonymes. — Ouvrage remis à Augustin par le Donatiste Centurius. — Recueil de textes bibliques avec commentaire. — Traité donatiste, dirigé contre Augustin, et réfuté par lui dans le *Contra Donatistam nescio quem*. — Occasion et objet de ce traité. — Ouvrage donatiste sur Cyprien et le baptême, réfuté par Augustin dans le *De baptismo*. — Fragments conservés. — Contenu de l'ouvrage. — La question du baptême. — Le schisme et l'unité catholique. — Les Donatistes ont pour eux l'autorité de Cyprien. — Caractère de l'ouvrage.

En dehors des ouvrages dont nous avons parlé jusqu'ici, et dont les auteurs sont connus en toute certitude, l'Afrique donatiste a produit pendant la même période, qui correspond à l'épiscopat d'Augustin, toute une littérature anonyme : tantôt anonyme d'intention, de parti-pris [1], tantôt anonyme de fait, par suite de l'insuffisance de nos renseignements [2]. Cette littérature ne nous est guère connue qu'indirectement, de façon très incomplète et très inégale. Elle présente à peu près les mêmes caractères et les mêmes tendances que les ouvrages étudiés précédemment. On n'y relève rien de bien original ni de bien nouveau.

Cependant, elle n'est pas indifférente. D'abord, elle atteste l'activité polémique des dissidents africains en ces temps-là. Surtout, elle nous montre la controverse s'étendant à d'autres milieux sociaux, gagnant de proche en proche les classes moyennes, presque populaires, de la contrée. Après les chefs d'Église et les polémistes de marque, adversaires presque officiels des Catholiques, nous voyons à l'œuvre la foule des

1) Augustin, *Retract.*, II, 45 ; 53-54.

2) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13 ; II, 15 ; 14, 22 ; II, 1, 2, etc. ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 19, 25 ; 20, 32 ; 21, 33 ; *Epist.* 141, 1 ; *Retract.*, II, 66.

obscurs et des inconnus. C'étaient de modestes clercs, même des laïques, peu lettrés. Mais tous étaient animés des mêmes passions, des mêmes rancunes, du même fanatisme. Tous étaient entraînés dans la querelle des Eglises par une ardente conviction : non par leurs fonctions ni par l'ambition d'une gloire personnelle, mais par un dévouement désintéressé à leur parti, par le désir de travailler pour la secte. Et cela, sans sortir de l'ombre, sans même attacher leur nom à leur œuvre.

Abstraction faite des sermons, dont nous parlerons plus loin [1], tous les ouvrages dont se compose cette littérature anonyme appartiennent à l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : traités, pamphlets, chroniques.

A plusieurs reprises, Augustin eut à réfuter des traités donatistes dont il ignorait l'auteur [2]. Un jour, vers l'année 400, à Hippone, un Donatiste se présenta devant la porte de la cathédrale des Catholiques. C'était un certain Centurius, un laïque, qui probablement habitait la ville ou les environs. De la part de ses amis, il apportait un petit livre, qu'il remit aux clercs, et qui lui paraissait de nature à éclairer les Catholiques sur les mystères de la vérité donatiste. Nous ne serions pas surpris d'apprendre que ce Centurius était lui-même l'auteur, discret ou honteux, du libelle ; mais ce n'est là qu'une hypothèse. D'après ce qu'on nous en dit, l'opuscule était un recueil assez court, avec commentaire, des principaux textes bibliques, que les schismatiques produisaient à l'appui de leurs doctrines et pour la justification de leur schisme. L'évêque d'Hippone, toujours aux aguets pour dépister ses adversaires, crut devoir répondre à leur libelle. Il le fit, « très brièvement », nous dit-il, dans un traité qui était intitulé « Contre le livre apporté par Centurius, de la part des Donatistes — *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis* [3] ». Comme l'opuscule de Centurius, la réfutation d'Augustin est perdue. Nous en connaissons seulement le début [4]. De ces quelques mots, l'on peut conclure que l'ouvrage donatiste touchait notamment à la question du baptême.

Quelques années plus tard, vers 406, nous entendons parler d'un traité analogue, également écrit par un schismatique dans la région d'Hippone [5].

C'était après l'édit d'union de 405. En vertu de cet édit, les magistrats de la cité avaient dissous la communauté des dissi-

1) Chapitre IX, § 2.
2) Augustin, *Retract.*, II, 45 ; 53-54.
3) *Ibid.*, II, 45.
4) « Dicis eo quod scriptum est in Salomone : Ab aqua aliena abstine te » (*ibid.*, II, 45).
5) *Retract.*, II, 53-54.

dents et confisqué leur basilique, dont l'évêque catholique avait pris possession. Pour justifier ces mesures, pour rassurer la conscience des ralliés, et pour convaincre les indécis, Augustin avait composé un ouvrage spécial, intitulé « Preuves et témoignages contre les Donatistes. — *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber* ». C'était un recueil de pièces justificatives, versets bibliques, documents de toute sorte, tirés des archives publiques ou ecclésiastiques, sur le schisme africain et la querelle des deux Eglises : le tout expliqué, éclairé, commenté dans une Introduction. Cet ouvrage de circonstance, l'évêque d'Hippone avait eu l'idée originale de le faire transcrire tout entier « sur les murs de la basilique qui avait appartenu aux Donatistes [1] » : si bien que tous les gens de la ville, les passants amenés là par la curiosité, les schismatiques eux-mêmes ramenés par l'habitude, étaient comme forcés de s'instruire en lisant les affiches.

Comme bien l'on pense, cet ingénieux moyen de propagande ne fut pas du goût de tout le monde. Parmi les Donatistes qui étaient passés par là, ou qui avaient eu connaissance des documents, beaucoup durent se fâcher. L'un d'eux consigna ses observations dans un factum adressé à l'évêque catholique. Ce factum, l'auteur se garda bien de le signer ; mais il ne réussit pas pour cela à cacher sa qualité de schismatique. « Il s'en trouva un, nous dit Augustin, qui écrivit contre moi en taisant son nom ; mais il s'avouait donatiste, tout comme s'il s'était attribué cette qualité [2]. » Au factum, l'évêque d'Hippone répondit par un nouvel ouvrage, intitulé « Contre un Donatiste, je ne sais lequel — *Contra nescio quem Donatistam* [3] ». La réfutation est perdue, comme le livre réfuté. D'après les circonstances et le témoignage d'Augustin, on entrevoit cependant quel était le contenu du traité donatiste : des discussions sur la portée ou l'authenticité des documents d'archives, des chicanes sur les textes bibliques, des récriminations sur la légitimité du schisme, le tout entremêlé d'invectives contre l'évêque d'Hippone [4].

Sur les traités anonymes dont il a été question jusqu'ici, nous n'avons que des indications assez sommaires. Nous sommes mieux renseignés sur un autre ouvrage donatiste, relatif au baptême, qui fut composé en ces temps-là dans la même région.

1) « Eumque (libellum) sic edidi, ut in parietibus basilicae, quae Donatistarum fuerat, prius propositus legeretur » (*ibid.*, II, 53).

2) *Retract.*, II, 53.

3) *Ibid.*, II, 54.

4) *Ibid.*, II, 53-54.

Vers 400, Augustin publia son gros traité, en sept livres, qui est intitulé : « Sur le baptême contre les Donatistes — *De baptismo contra Donatistas*[1] ». Il s'attachait surtout à y démontrer que les schismatiques n'étaient nullement fondés à invoquer l'autorité de Cyprien, pour justifier leur doctrine sur le baptême. La question était alors très discutée en Afrique, au moins à Hippone. Des Catholiques de cette ville avaient instamment prié leur évêque de s'expliquer là-dessus[2]. L'évêque avait promis de le faire. Au cours de ses controverses contre Parmenianus, il annonçait son intention de consacrer à ce sujet une étude spéciale, approfondie[3]. Peu de temps après, il s'acquitta de sa promesse, en donnant ses sept livres sur le baptême[4]. D'après toutes les circonstances de cette publication, émotion des Catholiques d'Hippone, promesses de l'évêque, importance de l'ouvrage, ton et allure de la controverse, réponse à des objections précises, reproduction et discussion de phrases où était exposée la thèse contraire, on ne peut douter qu'Augustin, dans le *De baptismo*, ait pris à partie un polémiste de la contrée : il y réfutait point par point un traité donatiste, tout récemment paru, trop bien accueilli autour de lui. Dans les sept livres de l'évêque catholique, on retrouve non seulement la substance de l'ouvrage donatiste, mais jusqu'à des fragments du texte[5].

Ce traité donatiste paraît avoir été écrit à Hippone ou dans la région, vers l'année 400, peu de temps avant la réponse d'Augustin. Comme cette réponse, il devait avoir pour titre « Sur le baptême — *De baptismo*[6] ». On en peut reconstituer, à peu près, le contenu. L'auteur s'était proposé d'établir, textes en mains, que la conception donatiste du baptême était celle de Cyprien. De là, deux séries de développements : des exposés de la doctrine des schismatiques, et, parallèlement, des citations de Cyprien, destinées à justifier la thèse.

Dans ses exposés de doctrine, l'auteur procédait moins en docteur ou en exégète qu'en polémiste et en homme d'école. C'est en minant le système adverse, qu'il défendait son propre système. Dans les prétendues contradictions et inconséquences des Catholiques, il découvrait un aveu implicite de leur erreur, un témoignage involontaire en faveur de la vérité donatiste. Pour démasquer ces inconséquences et ces contradictions,

1) *Retract.*, II, 44.

2) « Flagitantibus fratribus » (*De baptismo contra Donatistas*, I, 1).

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 14, 32.

4) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.

5) *Ibid.*, I, 10, 13 ; II, 15 ; II, 22 ; II, 1, 2 ; 7, 10 ; III, 2 ; etc.

6) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1 et suiv.

il appelait à la rescousse tous les raisonnements d'école.

Par exemple, il opposait à ses adversaires ce dilemme, qu'il jugeait triomphant. Oui ou non, le baptême donatiste est-il valable ? S'il l'est, l'Eglise de Donat est la véritable Eglise ; et, comme l'Eglise est une, les soi-disant Catholiques sont des hérétiques ou des schismatiques. S'il n'est pas valable, pourquoi les Catholiques ne rebaptisent-ils pas les convertis ? En admettant dans leurs communautés des intrus non baptisés, ils avouent implicitement qu'ils ne sont même pas des chrétiens [1].

Ailleurs, la même objection, ou le même sophisme, reparaissait sous une autre forme. Les péchés, demandait l'auteur, sont-ils remis par le baptême donatiste ? S'ils le sont, les Donatistes ont avec eux l'Esprit-Saint ; donc, leur Eglise est la véritable, et les soi-disant Catholiques sont convaincus d'être des schismatiques. Si les péchés ne sont pas remis, alors le baptême donatiste ne compte pas ; mais les Catholiques doivent rebaptiser les convertis. Puisqu'ils ne le font pas, ils reconnaissent qu'ils ne représentent pas la véritable Eglise [2]. De toute façon, ils sont, pour le moins, des schismatiques ; et leur baptême, à eux non plus, ne compte pas [3].

De sa théorie sur le baptême, l'auteur prétendait conclure à la légitimité du schisme africain. Les Catholiques eux-mêmes reconnaissant comme valable le baptême de leurs adversaires, ceux-ci n'avaient aucune raison de se réconcilier avec l'Eglise officielle : « Du moment que vous acceptez notre baptême, déclarait le polémiste, que nous manque-t-il ? Pourquoi penser que nous devions nous rallier à votre communion [4] ? » Au reste, ajoutait-il, les fidèles de Donat ne doivent des comptes qu'à Dieu [5]. Ils ont le droit et le devoir de se tenir à l'écart des pseudo-Catholiques, qui sont eux-mêmes hors de l'Eglise, comme héritiers et complices des traditeurs [6].

Ces discussions doctrinales, avec leur cortège ordinaire de récriminations et de sophismes, n'étaient dans le traité donatiste qu'un élément accessoire : une Introduction à la démonstration historique qui était l'objet même du livre. La préoccupation principale de l'auteur, c'était de mettre en lumière l'identité fondamentale de la doctrine donatiste sur le baptême avec la doctrine de Cyprien [7].

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13.
2) *Ibid.*, I, 11, 15.
3) *Ibid.*, I, 11, 17.
4) *Ibid.*, I, 14, 22.
5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 7, 10.
6) *Ibid.*, VII, 2, 3 ; 25, 49.
7) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 2 ; III, 2 et suiv.

Dès les premières pages, le polémiste posait nettement la question : « Cyprien, disait-il, Cyprien, dont nous connaissons le mérite si éclatant et la doctrine si autorisée, Cyprien, siégeant avec de nombreux évêques ses collègues qui lui apportaient leurs suffrages, a fait promulguer dans un concile la déclaration suivante : Les hérétiques ou les schismatiques, c'est-à-dire tous ceux qui sont hors la communion de l'Eglise unique, ne peuvent conférer le baptême, et, en conséquence, quiconque vient à l'Eglise, après avoir été baptisé par eux, doit être baptisé dans l'Eglise[1]. » C'était exactement la thèse donatiste. Aussi le polémiste couvrait-il de fleurs l'illustre évêque de Carthage, resté le grand Saint des schismatiques, et devenu leur prophète. Il ne se lassait pas de le louer, d'invoquer son témoignage, de citer ses paroles[2]. Il passait en revue tous les ouvrages de Cyprien où était consignée sa doctrine sur le baptême des hérétiques : la lettre à Jubaianus[3], la lettre à Quintus[4], la lettre aux Numides[5], la lettre à Pompeius[6], les Actes du grand concile de Carthage où figuraient les votes motivés et unanimes de tous les évêques[7]. De toutes ces citations, qu'il commentait abondamment avec des cris de triomphe, il tirait toujours la même conclusion, qui retentissait comme un refrain : les Donatistes avaient conservé religieusement la doctrine traditionnelle de l'Eglise africaine ; et c'étaient les soi-disant Catholiques qui l'avaient reniée, pour tomber dans l'erreur et s'égarer dans le schisme.

Il y avait, pourtant, une difficulté : en ouvrant le concile de 256, Cyprien avait déclaré qu'il respectait l'opinion de tous ses collègues sur la question du baptême, et que les divergences possibles dans les votes ne devaient entraîner personne à une rupture. Cette déclaration solennelle du chef de l'Eglise africaine, qui d'avance avait réprouvé toute idée de schisme, ne laissait pas que d'embarrasser notre schismatique. Celui-ci essayait de se tirer d'affaire, mais par un détour assez fâcheux, qui était de nature à compromettre sa cause. A l'en croire, l'évêque de Carthage avait joué au concile une véritable comédie : en proclamant son respect de toutes les opinions, il voulait seulement amener les opposants, s'il y en avait, à se

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1, 2.

2) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 1-2 ; III, 2, 2-3 ; VII, 1 ; 17, 33 ; 25, 49 ; 49, 97.

3) *Ibid.*, III, 3, 4 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; V, 1 et suiv.

4) *Ibid.*, V, 18, 24 et suiv.

5) *De baptismo contra Donatistas*, V, 20, 28 et suiv.

6) *Ibid.*, V, 23, 31 et suiv.

7) *Ibid.*, II, 2, 3 et suiv. ; VI, 6, 9 et suiv. ; VII, 2 et suiv.

trahir, et il se réservait de les excommunier ensuite[1]. Explication inattendue, qui ne s'accorde guère avec les allures franches et la droiture de Cyprien, mais qui dénonce chez le schismatique une conception singulière des prérogatives épiscopales et des libertés à prendre envers la vérité. Par son hypothèse injurieuse, notre polémiste n'avait que trop justifié, par avance, cette dure réplique d'Augustin : « Prêter à un tel homme une telle perfidie, l'en louer même, c'est déclarer que soi-même on en est capable[2]. » En voulant trop prouver, le Donatiste avait découvert le point faible de son argumentation : en admettant que le grand évêque martyr de Carthage eût pu jouer une odieuse comédie du mensonge, il avait autorisé ses lecteurs à douter un peu de sa bonne foi.

Son ouvrage « Sur le baptême » n'en présentait pas moins un réel intérêt. Même dans l'exposé des doctrines, on surprend un effort personnel pour renouveler un peu la controverse. La thèse donatiste y est développée avec des arguments ingénieux, trop ingénieux même, et qui trahissent les souvenirs d'école avec un goût prononcé pour le sophisme[3]. Mais ce qui surtout était nouveau, au moins dans une certaine mesure, c'était l'idée génératrice du livre : l'idée de placer hardiment la doctrine de la secte sous le patronage de Cyprien[4]. Sans doute, dans l'Eglise de Donat, cette prétention était aussi ancienne que cette Eglise elle-même ; mais jamais jusqu'alors, à notre connaissance, elle n'avait été soutenue avec tant d'insistance et de ressources. Par là, elle prenait un relief tout nouveau. D'où l'émotion causée à Hippone, même dans les cercles catholiques[5] : émotion d'autant plus naturelle, que les Donatistes avaient raison, historiquement. Voilà pourquoi Augustin s'émut à son tour. La preuve que l'ouvrage réfuté par lui avait de l'importance, c'est qu'il a cru devoir le discuter point par point, dans un long traité en sept livres.

II

Pamphlets donatistes relatifs à la Conférence de 411. — Fragments conservés, et contenu de ces pamphlets. — Justification du rôle joué par les mandataires donatistes à la Conférence. — Histoire des origines du

1) *De baptismo contra Donatistas*, III, 3, 5.

2) « Qui hoc de tali viro quasi cum ejus laude sentiunt, nihil aliud quam se ipsos tales esse profitentur » (*ibid.*, III, 3, 5).

3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13 ; 11, 15 ; 14, 22.

4) *Ibid.*, I, 1 ; II, 1, 2 ; II, 3, 4 ; III, 2 et suiv.

5) *Ibid.*, I, 1 ; *Retract.*, II, 44.

schisme. — Éloge de Donat le Grand. — Attaques contre Caecilianus de Carthage et contre le pape Miltiade. — Justification du schisme. — Protestations contre la persécution. — Accusations contre le président de la Conférence. — Partialité de Marcellinus. — Il a été acheté par les Catholiques. — Action de ces pamphlets donatistes sur l'opinion.

Si, dans le monde donatiste, l'auteur d'un traité de controverse oubliait parfois de signer son œuvre, a plus forte raison les auteurs de pamphlets aimaient à garder l'anonyme.

Ce genre de littérature avait toujours été en honneur dans la secte, où l'on avait souvent mauvais caractère, et où l'on vivait ordinairement sur le pied de guerre. Dès l'origine, cet instinct batailleur s'était révélé dans les pamphlets contre Caecilianus de Carthage [1]. Plus tard, à toutes les époques critiques de l'histoire du Donatisme, on voit la colère ou la sourde rancune des sectaires se manifester par l'éclosion de libelles, qui souvent contenaient de véritables réquisitoires contre les Catholiques, même des dénonciations contre des personnes, et qui se glissaient sournoisement jusque dans les salles d'audience des magistrats ou dans les bureaux des gouverneurs africains. Ces libelles diffamatoires, ces *famosi libelli*, comme on les appelait, pullulaient au point que la chancellerie impériale dut intervenir : à bien des reprises, sous le règne de Constantin, puis sous Constance, sous Valentinien, sous Théodose, des lois spéciales interdirent aux magistrats de tenir aucun compte des dénonciations anonymes contenues dans les *famosi libelli*, ordonnant même d'en rechercher et d'en punir les auteurs [2].

Cette guerre de pamphlets, qui avait commencé avec le schisme, se poursuivait encore à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième. Plusieurs des grands ouvrages étudiés plus haut étaient de véritables pamphlets : notamment, les lettres à Augustin, ou contre Augustin, de Petilianus, de Cresconius, de Gaudentius [3]. Mais il ne s'agit ici que des anonymes. La mode n'était point passée, de ces libelles diffamatoires dont les auteurs cachaient bravement leur nom : témoin une constitution de l'empereur Théodose [4]. Tandis que les protagonistes du parti de Donat combattaient à visage découvert leur redoutable adversaire d'Hippone, des pamphlétaires obscurs, et plus prudents, menaient dans l'ombre la petite guerre d'intimidation, de dénonciations, de défis, de protestations et d'injures. Ce

1) *Acta Saturnini*, 16-20 Baluze ; *Passio Donati*, 2 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 15 ; 88, 2 ; 93, 4, 13.

2) *Cod. Theod.*, IX, 34, 1-9.

3) Augustin, *Retract.*, II, 51-52 ; 85.

4) *Cod. Theod.*, IX, 34, 9.

fut bien pire après la déroute du parti dans la grande Conférence de Carthage : alors, depuis l'été de 411, et pendant plusieurs années, la haine et la rancune des schismatiques éclatèrent rageusement, dans toute l'Afrique donatiste, en une mitraille de pamphlets [1].

La condamnation du Donatisme à la Conférence, les édits qui suivirent, et dont les autorités poursuivaient rigoureusement l'exécution, avaient porté un coup mortel à l'Eglise dissidente, qui partout voyait dissoudre ses communautés et traquer ses fidèles. On confisquait les biens et les lieux de culte ; on exilait les évêques et les clercs qui refusaient de s'incliner ; on frappait d'amendes et l'on inquiétait de mille façons les laïques récalcitrants [2]. Aussi, les conversions se multipliaient [3]. Mais les intransigeants, aussi, étaient nombreux : d'autant plus raidis dans leur intransigeance, qu'ils protestaient ainsi contre les défections et les trahisons. Sauf quelques élus touchés de la grâce ou las d'une vie errante, les Circoncellions montraient plus d'ardeur que jamais dans les pratiques traditionnelles de leur dévotion, pillage ou guet-apens, incendie ou massacre, sûrs de venger ainsi leur Dieu de sectaires contre le Diable officiel [4]. Sans désavouer nettement ces compromettants collaborateurs, les chefs de la secte agonisante, les évêques, ceux du moins qui avaient pu échapper à l'exil en se cachant, ou ceux qu'on n'osait aller relancer dans leurs montagnes au milieu de populations prêtes à l'insurrection, les évêques donc, et d'autres clercs avec eux, menaient une campagne d'un autre genre : une campagne de sermons et de libelles [5].

Ils s'inquiétaient naturellement de voir tant de leurs anciens fidèles se détourner d'eux ; ils s'inquiétaient aussi d'entendre dire qu'on les rendait responsables de la catastrophe. Ils cherchaient donc à agir sur l'opinion pour réserver l'avenir, à ramener les convertis, à convaincre les indécis, en se justifiant aux dépens de leurs adversaires, surtout aux dépens du juge, qu'ils accusaient de partialité, d'injustice, de vénalité [6]. Ils

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Epist.* 141, 1 ; *Retract.*, II, 66.

2) *Contra Gaudentium*, I, 6, 7 ; 14, 15 ; 16, 17 ; 18, 19 ; 36, 46 ; 37, 50 et suiv. ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

3) *Epist.* 142 ; 144 ; 185, 2, 7 ; 185, 8, 32-33 ; 204, 1 ; 208 ; 209, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 24, 27 ; *Sermo* 360.

4) *Epist.* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 185, 7, 30 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

5) *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; 19, 25 ; 23, 39 ; 34, 57 et suiv. ; *Retract.*, II, 66.

6) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Epist.* 141, 1 et 12.

avaient deux moyens d'action, qui leur permettaient d'atteindre deux publics assez différents, la foule et les classes plus ou moins lettrées. Ils prêchaient tant qu'ils pouvaient, là où ils pouvaient, dans leur basilique, s'ils avaient réussi à la conserver, sinon, dans quelque coin mystérieux des faubourgs ou des campagnes : et toujours sur le même thème, malheurs immérités de leur Eglise qui malgré tout était la véritable Eglise catholique, justification de ses défenseurs, protestations contre la sentence et contre l'iniquité du juge. De ces homélies, qui n'avaient rien d'évangélique, nous possédons un spécimen dans les sermons qu'Emeritus de Cæsarea prononçait en ces années-là [1]. Mais ces schismatiques intransigeants ne se contentaient pas de prêcher. A plusieurs reprises, on nous parle de leurs « écrits — *scripta* », de leurs libelles, qui circulaient dans toute la contrée, et qui partout, dans les cercles de proscrits, apportaient le réconfort de leurs protestations ou de leurs espérances [2].

De cette littérature batailleuse, toute frémissante de haine, divers fragments nous sont parvenus, mais pas d'ouvrages entiers. D'aucun des pamphlétaires, nous ne pouvons dire le nom ou dégager la physionomie individuelle. Augustin, qui avait lu plusieurs de leurs libelles, et qui en connaissait d'autres par ouï-dire, ne distingue pas dans ses réfutations entre les divers écrits. Nous ne pouvons donc les étudier qu'en bloc. Dans tous, d'ailleurs, la matière paraît avoir été identique : évidemment, ces tirailleurs de la secte obéissaient à un mot d'ordre du primat ou du concile. Sur tous les points de l'Afrique, ils disaient et répétaient à peu près les mêmes choses, presque dans les mêmes termes. Et nous savons assez bien ce qu'ils disaient.

Leur souci dominant, c'était de justifier le rôle joué à la Conférence par les évêques mandataires du parti. Ce serait peut-être une raison de supposer que, parmi ces pamphlétaires, figuraient des mandataires de 411 : notamment Emeritus et Petilianus [3]. Quoi qu'il en soit, les auteurs de libelles s'acharnaient d'autant plus dans l'apologie de leurs représentants, que la tâche était plus ingrate : en somme, toute la belle tactique des avocats, tous leurs discours et toutes leurs chicanes, avaient abouti à une déroute complète. On devait donc prouver que les

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

2) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20 ; 19, 25 ; 20, 32 ; 21, 33.

3) *Retract.*, II, 72 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

orateurs n'étaient pour rien dans la défaite, qu'ils avaient manœuvré pour le mieux. La cause étant excellente aux yeux de tous les sectaires, les avocats étant d'une habileté incomparable aux yeux de leurs apologistes, on ne pouvait s'en prendre qu'au juge. Et l'on n'y manquait pas [1].

Pour démontrer que la cause avait été plaidée à merveille, les polémistes reprenaient à leur compte l'argumentation des mandataires du parti sur la question de droit et sur la question de fait. Ils racontaient à leurs lecteurs les circonstances de la rupture ; puis ils leur expliquaient la légitimité du schisme, qui seul avait permis de sauvegarder la véritable Eglise catholique.

Leurs récits sur les circonstances de la rupture s'accordaient mieux avec la tradition de leur secte qu'avec la réalité des faits. Ils affirmaient, sans pouvoir le prouver, que leur grand Donat, devant le tribunal de l'empereur Constantin, avait fait condamner Cæcilianus de Carthage : c'était naturellement l'occasion d'un dithyrambe en l'honneur du fondateur et organisateur de leur Eglise [2]. Ils fulminaient contre Cæcilianus et les prétendus traditeurs. Ils poursuivaient même de leurs anathèmes le président du concile de Rome, le pape Miltiade, qu'ils accusaient d'avoir faibli, lui aussi, dans la persécution; ils en donnaient pour preuve les démarches faites en son nom, d'après des pièces du temps, par deux de ses clercs, Cassianus et Straton [3]. La conclusion s'imposait : le pape avait été complice de l'évêque de Carthage, et, seule, l'Eglise de Donat avait conservé la vraie tradition catholique.

Après avoir justifié le schisme dans ses origines historiques, on cherchait à le justifier en principe. Ici reparaissaient les théories donatistes sur la contamination des justes par les pécheurs, sur la nécessité de rompre avec les coupables. A l'appui de ces théories, on citait force textes bibliques [4].

Malheureusement, l'effet de ces textes avait été fort compromis d'avance par une déclaration inattendue, qu'avait faite, à la Conférence de Carthage, l'un des mandataires du parti, l'un de ses orateurs les plus autorisés. Pressé de s'expliquer sur l'affaire du Maximianisme, Emeritus de Cæsarea avait laissé échapper ce mot malencontreux : « Une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une per-

1) *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 16, 20.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 13, 17 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36.
4) *Ad Donatistas post Collat.*, 20, 26-32 ; 21, 33.

sonne [1]. » Ce mot-là, les dissidents auraient bien voulu le rattraper ou l'effacer; car c'était le désaveu, la condamnation formelle, du principe sur lequel reposait tout le Donatisme. Mais le mot avait été lâché ; il figurait au procès-verbal des débats, avec la signature de l'orateur responsable. Ne pouvant supprimer ou nier cette déclaration si maladroite, on s'évertuait après coup à l'expliquer, au mieux des intérêts du parti. Voici comment l'un de nos pamphlétaires essayait de se tirer d'embarras : « Nous avons dit qu'une cause ne préjuge pas pour une cause, ni une personne pour une personne : on l'a rappelé, et c'est exact. Voici ce que nous entendons par là. A nous ne porte pas préjudice la conduite de ceux que nous avons rejetés ou condamnés. Mais ceux qui descendent de l'ordination de Caecilianus, ceux que le crime originel de leur prédécesseur voue au péché, comment ne seraient-ils pas solidaires des crimes de leur ordinateur ? D'anneau en anneau, la chaîne des péchés rend nécessairement complices du péché tous ceux qu'elle lie par le lien de la communion [2]. » Ainsi, le principe vaut contre les ennemis de la secte, mais il ne vaut pas pour la secte elle-même. Devant cette explication ingénue, plus naïve encore que cynique, on ne peut que répéter avec Augustin : « Oh ! l'admirable défense ! — *O mira defensio* [3] ! »

Forts de ce qu'ils considéraient comme leur bon droit, certains de représenter la véritable Eglise catholique, les polémistes se plaignaient amèrement de la persécution. Ils protestaient contre les violences et contre l'intervention du pouvoir séculier [4] ; ils invoquaient la liberté de conscience, ils se réclamaient de l'édit de tolérance rendu jadis en faveur de leur secte par l'empereur Constantin [5]. Puis, par une étrange contradiction, ils vantaient le nombre et la puissance de leurs communautés : ils proclamaient avec orgueil que leur Eglise comptait encore « plus de quatre cents évêques [6] ». C'était beaucoup pour une Eglise persécutée. C'était beaucoup plus que la vraisemblance n'autorisait à le croire : un concile donatiste, qui siégeait en Numidie vers ces temps-là, ne réunit qu'une trentaine d'évêques [7].

A ces protestations, à ces revendications, à ces apologies de la secte et des mandataires du parti, se mêlaient d'âpres invec-

1) *Collat. Carthag.*, III, 372 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 16, 28 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv. ; 4, 6.

2) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.

3) *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.

4) *Ibid.*, 17, 21.

5) *Ibid.*, 17, 23.

6) *Ibid.*, 24, 41.

7) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

tives, d'un caractère tout personnel : des récriminations contre l'iniquité du juge. On accusait nettement Marcellinus, le président de la Conférence, d'avoir odieusement prévariqué. On lui reprochait sa partialité : d'autant plus évidente, disait-on, qu'il était lui-même Catholique, et acquis d'avance aux Catholiques [1]. On prétendait qu'il n'avait pas permis aux avocats des Donatistes de plaider librement leur cause [2]. On faisait remarquer qu'il avait tenu les évêques enfermés, comme en prison [3], qu'il avait rendu sa sentence de nuit, comme honteux de lui-même, et contrairement aux usages [4]. On allait jusqu'à insinuer, même à affirmer, qu'il avait été acheté par les Catholiques [5]. Ainsi, les malheurs qui frappaient l'Eglise de Donat étaient un exemple éclatant de l'injustice humaine ; et la cause restait ouverte devant le tribunal de Dieu, comme devant le tribunal de l'histoire.

Sur tout cela, sur ces invectives, sur ces protestations, sur ces apologies forcenées, que l'on jette la draperie miroitante et bariolée, aux tons violents et criards, du style cher aux Donatistes ; et l'on aura quelque idée de ces pamphlets qui couraient l'Afrique après la Conférence de Carthage, y surexcitant l'opinion, y inquiétant même un peu les évêques catholiques jusque dans leur victoire [6].

On ne peut douter, en effet, que cette campagne de pamphlets, complétée par une campagne de sermons, ait eu des résultats. Augustin lui-même en a noté l'action sur les foules. Il écrivait au début de 412 : « Comment, Donatistes, comment vous laissez-vous séduire encore par vos évêques ? Pourtant, les ténèbres de leurs mensonges ont été dissipées par la lumière de la vérité ; leur erreur a été démasquée, leur obstination a été vaincue. Comment peuvent-ils vous lancer encore la fumée de leurs mensonges ? Comment pouvez-vous croire encore des vaincus ? Ils vous disent que le juge a été corrompu à prix d'argent : la belle nouveauté ! C'est l'habitude de tous les vaincus : quand ils ne veulent pas se rallier à la vérité, ils accusent mensongèrement l'iniquité du juge [7]. » Quelques mois plus tard, parlant au nom d'un concile, il disait encore aux Donatistes : « Souvent a retenti à nos oreilles un bruit qu'on fait courir. Vos évêques vous diraient que le juge avait été corrompu à

1) Possidius, *Vita Augustini*, 14.
2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 2-3.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
4) *Ibid.*, 12, 16 ; 16, 20 ; 35, 58.
5) *Ibid.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 ; 23, 39 ; 34, 57 ; *Epist.* 141, 1 et 12.
6) Témoin la synodale du concile de Numidie (*Epist.* 141).
7) *Ad Donatistas post Collat.*, 1.

prix d'argent pour prononcer contre eux sa sentence ; et vous, vous ajouteriez foi à cette fable, et c'est pour cela que beaucoup d'entre vous refuseraient encore de s'incliner devant la vérité [1]. » L'insistance d'Augustin montre assez qu'on lisait partout en Afrique les pamphlets sur la Conférence, et que bien des gens y ajoutaient foi.

Tous ces libelles, qui flattaient les passions populaires, contribuaient évidemment à surexciter le fanatisme des sectaires. Chaque jour, on apprenait de nouveaux attentats, des crimes de tout genre. L'une après l'autre, s'écroulaient dans les flammes les basiliques de Carthage enlevées aux schismatiques [2]. Des bandes de Circoncellions terrorisaient les campagnes, s'en prenant surtout aux clercs et aux convertis, attaquant de nuit les fermes, brûlant les maisons et les récoltes, saccageant les églises, détruisant les Livres saints, tuant ou mutilant des évêques et des prêtres [3]. Le 13 septembre 413, les Donatistes prirent même une revanche éclatante, par le procès et l'exécution de Marcellinus, leur juge de 411, qu'ils avaient dénoncé et réussi à compromettre dans la révolte du comte Heraclianus [4]. On peut croire que les attaques des pamphlétaires furent pour quelque chose dans ce dénouement tragique. Par toutes ces violences de parole ou de fait, les dissidents intimidaient leurs adversaires : certains évêques catholiques, redoutant une explosion de fanatisme, hésitaient à rétablir l'unité dans leur diocèse [5].

Contre cette campagne d'intimidation, les chefs de l'Église africaine luttaient de leur mieux. Augustin, en ces années-là, ne négligeait rien pour éclairer le public. Il prêchait sur le schisme à Carthage, à Hippo Diarrhytos, à Constantine, à Hippone, en bien d'autres villes [6]. Il entretenait une active correspondance, notamment avec des convertis [7]. Il publiait divers ouvrages, destinés spécialement à renseigner les fidèles des deux Églises sur la Conférence de Carthage. Vers la fin de 411, dans le *Breviculus Collationis*, il donnait un résumé clair et précis des débats [8]. Plus tard, au nom d'un concile de Numidie, il rédigeait un « Avertissement aux Donatistes », qui

1) *Epist.* 141, 1.
2) *Contra Gaudentium*, I, 6, 7.
3) *Epist.* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 185, 7, 30 ; *Gesta cum Emerito*, 9.
4) *Epist.* 151, 3-9 ; Jérome, *Adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42.
5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 123-124.
6) Augustin, *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; 164 ; 182-183 ; *Enarr. in Psalm.* 67 ; 147 ; *Epist.* 144, 1-3.
7) *Epist.* 86 ; 133-134 ; 139 ; 142 ; 144 ; 151 ; 155 ; 185 ; 204.
8) *Retract.*, II, 65 ; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*

contenait un abrégé encore plus succinct de la grande controverse [1]. Enfin, vers le début de 412, dans le livre intitulé « Aux Donatistes après la Conférence — *Ad Donatistas post Collationem* », il cherchait à convaincre les dissidents que leurs évêques les trompaient, et répondait avec précision aux allégations de leurs polémistes [2]. Cette activité multiple d'Augustin, dans les années qui suivirent la Conférence de Carthage, est un hommage indirect rendu par lui aux pamphlétaires du parti de Donat : sinon à leur talent, du moins à leur énergie et au succès de leur campagne.

III

Chroniques donatistes. — Rôle de l'histoire et de la chronique dans les controverses entre les deux partis. — Les recensions africaines et donatistes du *Liber genealogus*. — Origine et forme primitive de l'ouvrage. — Remaniements successifs et additions. — Première recension donatiste entre 405 et 411. — Epilogue sur les persécutions. — Seconde recension en 427. — Troisième recension en 438. — Dernières recensions en 455 et 463. — Comment s'expliquent ces remaniements et la popularité de l'ouvrage dans les communautés donatistes.

Les chroniques dont nous allons parler, et qui sont conservées intégralement, sont pour nous les seuls témoins de la littérature historique du Donatisme [3].

L'histoire et la chronique ont tenu certainement une place importante dans les préoccupations des chefs de la secte et dans l'activité intellectuelle de ses écrivains. En effet, la controverse entre les deux Eglises ne portait pas seulement sur une question de droit ; elle portait aussi sur une question de fait. C'est d'abord, et avant tout, dans les circonstances mêmes de la rupture, que les dissidents prétendaient trouver la justification de leur schisme ; et c'est sur les événements historiques qui avaient suivi, sur les circonstances de l'opposition irréductible entre les deux Eglises rivales, de leurs luttes et de leurs persécutions mutuelles, qu'ils fondaient leurs revendications, leurs protestations, leur ferme résolution de repousser toutes les avances de leurs adversaires et toute idée de réconciliation, de retour à l'unité [4]. Donc, l'histoire était à la base de la con-

1) *Epist.* 141.

2) *Retract.*, II, 66 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

3) Ce sont des recensions africaines et donatistes du *Liber genealogus* (ed. Mommsen, Berlin, 1892).

4) Optat, I, 6-7 ; 13 et suiv. ; II, 3-4 ; 14 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; VI, 1 et suiv.

troverse, au moins pour une moitié. Saint Optat et saint Augustin ne s'y sont pas trompés. Ils n'ont cessé de batailler sur le terrain des faits. En même temps qu'ils discutaient la conception donatiste de l'Église, ils reconstituaient, pièces en mains, l'histoire des origines du schisme, et toute l'histoire de l'Église dissidente depuis Donat le Grand jusqu'à Parmenianus et Primianus[1]. Les schismatiques étaient bien forcés de suivre leurs adversaires sur ce terrain. Comme on l'a vu par la plupart des ouvrages étudiés plus haut, ils discutaient abondamment, eux aussi, sur les circonstances de la rupture, et des persécutions, et des querelles entre sectaires. Ainsi que les Catholiques, ils cherchaient des documents dans les archives de leurs Églises ou dans les archives publiques. A la Conférence de 411, les deux partis firent assaut de documents[2]. On reprochait même aux schismatiques de produire trop souvent des pièces fausses ou suspectes, fabriquées ou altérées pour les besoins de la polémique[3]. Mais l'industrie des faussaires est encore un hommage indirect à la vérité historique : elle atteste du moins le désir d'étayer les affirmations sur des documents d'histoire.

D'après cela, on s'attendrait à trouver chez les Donatistes une abondante littérature historique. Nous sommes loin de compte. Jusqu'au début du cinquième siècle, nous ne rencontrons dans la secte aucun historien, aucun chroniqueur, aucun écrivain ni aucun érudit dont la préoccupation principale ait été l'étude des documents et des faits. A notre connaissance, et jusqu'au temps d'Augustin, le seul Donatiste qui, incidemment, ait fait œuvre d'historien, c'est Tyconius ; et, par une ironie singulière, Tyconius ne s'est servi de l'histoire que contre ses amis, pour leur démontrer l'inconsistance de leurs doctrines par les inconséquences de leur politique, par le spectacle de leurs dissensions intérieures et de leurs décisions contradictoires[4]. Après Tyconius, et jusqu'à la disparition complète de la secte, la littérature historique est restée tout aussi stérile dans l'Église de Donat. Elle n'y est pas représentée alors par un seul nom. Et l'on ne peut guère, ici, mettre en cause l'insuffisance de nos renseignements : s'il y avait eu alors quelque historien donatiste, nous le saurions presque sûrement par Augustin, qui était au courant de tout, et qui nous fait con-

1) Optat, I, 13-27 ; II, 4 et 15-19 ; III, 3 4.

2) Voyez plus haut, tome IV, p. 388 et suiv.

3) Optat, I, 22 ; Augustin, *Epist.* 43, 9, 27 ; 44, 2, 4 ; 44, 3, 6 ; *Brevic. Collat.* III, 17, 32 ; 18, 34-36 ; 20, 38.

4) Gennadius, *De vir. ill.*, 18 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 ; II, 22, 42 ; III, 3, 17 ; *Epist.* 93, 10, 43-44.

naître sous tant d'aspects l'Eglise dissidente. Bref, toute l'œuvre historique du Donatisme se réduit pour nous à ces chroniques du cinquième siècle que nous allons étudier, et dont jusqu'ici, par une étrange distraction, la critique la plus érudite ne semble pas avoir reconnu l'origine donatiste.

C'est un groupe de recensions plus ou moins divergentes d'un même ouvrage, qui a été en honneur pendant plus d'un demi-siècle dans les cercles schismatiques de Carthage, et qui, à plusieurs reprises, y a été remanié ou complété. Avant d'étudier en elles-mêmes, et dans leurs rapports mutuels, ces recensions diverses, il est indispensable d'expliquer avec précision comment elles nous sont parvenues, sous quelles formes, dans quels manuscrits, et pourquoi elles sont certainement l'œuvre de schismatiques africains.

Parmi les vieilles chroniques chrétiennes des premiers siècles, figure l'ouvrage connu sous le nom de *Liber Genealogus* [1]. Tel est le titre ordinaire. Mais la Chronique, primitivement, paraît s'être appelée *Origo humani generis ;* et, plus tard, dans les différents manuscrits, elle porte aussi d'autres titres, comme *De generationibus* ou *Genealogiae* [2]. D'ailleurs, sous ses diverses formes, elle présente à peu près les mêmes caractères. C'est un recueil de généalogies, extraites de l'Ecriture, depuis Adam et Ève jusqu'à Joseph et Marie, les parents du Christ. A ces compilations bibliques se mêlent des synchronismes tirés de l'histoire profane, auxquels s'ajoute, dans un groupe de manuscrits, un long épilogue sur les persécutions. Considéré dans son ensemble, l'ouvrage offre des rapports avec le *Liber generationis*, adaptation latine de la *Chronique* d'Hippolyte. Mais il en diffère sur bien des points par le contenu ; et il s'en distingue complètement par les origines, par les destinées, par la tradition manuscrite.

Quatre manuscrits du *Liber genealogus* sont à retenir pour l'histoire du texte : un *Codex Taurinensis*, du septième siècle ; un *Codex Lucensis*, daté de l'année 796 ; un *Codex Sangallensis*, du neuvième siècle ; un *Codex Florentinus*, connu seulement par deux copies florentines du dixième et du onzième siècle [3]. D'un manuscrit à l'autre, varient les dimensions du texte, les additions, les interpolations. Ce qui est surtout à noter ici, ce sont les indications chronologiques qu'on relève dans les trois

1) *Liber genealogus*, ed. Mommsen ; dans les *Chronica minora*, tome I (Berlin, 1892), p. 160-196.

2) *Liber genealogus*, p. 160. — Cf. p. 154.

3) *Ibid.*, p. 156-159.

derniers manuscrits, et qui nous fournissent des renseignements précis sur la date des rédactions correspondantes : consuls de l'année 427, dans le *Sangallensis ;* consuls de 438, dans le *Florentinus ;* seizième année du règne de Genséric (= 455 de notre ère), et mort de Valentinien III (également en 455), dans le *Lucensis*, puis, dans des additions postérieures du même manuscrit, vingt-quatrième année du règne de Genséric (= 463 de notre ère)[1]. Dans l'histoire du texte, on peut donc distinguer au moins cinq recensions successives. Une seule n'est pas datée : celle du *Taurinensis*. Les quatre autres s'échelonnent, au cinquième siècle, sur une période de trente-six ans. Celle du *Sangallensis* est de 427 ; celle du *Florentinus*, de 438. Enfin, dans le *Codex Lucensis*, se mêlent deux recensions successives : l'une de 455, l'autre de 463.

Voici, maintenant, les conclusions du dernier éditeur sur la date de l'ouvrage primitif et sur l'auteur[2]. Le *Liber Genealogus* paraît avoir été composé en Afrique dans le premier tiers du cinquième siècle : soit en 427, soit entre 405 et 427. En effet, la plus ancienne recension datée est de 427 ; et la dernière des persécutions mentionnées est la persécution de 405 contre les Donatistes[3]. Quant à l'auteur, c'est sans doute Q. Julius Hilarianus, dont nous possédons deux petits traités écrits en 397, le *De duratione mundi* et le *De ratione Paschae*. La tradition manuscrite semble favorable à cette attribution. Le *Taurinensis* contient à la fois le *De ratione Paschae* d'Hilarianus et le *Liber genealogus*. En outre, le *De ratione Paschae* a été pillé par l'auteur du *Liber Paschalis*, de 455, qui, dans le *Codex Lucensis*, précède le *Liber genealogus*. En résumé, notre chronique aurait été écrite en Afrique, par Hilarianus, soit en 427, soit entre 405 et 427.

A notre avis, ces conclusions du savant éditeur doivent être rectifiées sur un point, et largement complétées sur d'autres. Dans ce que nous savons d'Hilarianus, rien ne nous le montre en rapport avec l'Afrique. De plus, l'un des manuscrits, le *Taurinensis*, ne renferme absolument rien d'africain : rien sur l'histoire de ce pays, ni sur le règne de Genséric, ni sur la persécution contre les Donatistes[4]. Evidemment, on doit établir une distinction nette entre la recension du *Taurinensis* et le groupe de recensions qui se sont succédé en Afrique de 427 à

1) *Liber genealogus*, c. 428 ; 441 ; 499 ; 628.

2) *Ibid.*, p. 154-155.

3) *Liber genealogus*, c. 627.

4) Il s'agit naturellement de la persécution qui suivit l'édit d'union de 405.

463. Enfin, comme nous le montrerons, la concordance ou les divergences des quatre recensions africaines sur la plupart des détails africains, et certaines données chronologiques, nous conduisent à intercaler dans la série et à reconstituer dans ses grandes lignes une première recension africaine, antérieure à toutes les recensions africaines conservées, et plus ou moins reproduite dans toutes [1].

Le *Codex Taurinensis*, nous l'avons dit, ne contient aucune indication de date, ni rien qui se rapporte au Donatisme ou à l'Afrique. D'autre part, le texte y est ordinairement plus court et plus sobre que dans toutes les autres rédactions. Le *Taurinensis* représente pour nous la forme la plus ancienne de l'ouvrage : une forme antérieure aux additions africaines et donatistes. C'est une recension italienne ou européenne, qui s'oppose au groupe des recensions africaines. D'ailleurs, c'est une raison de plus pour attribuer à Hilarianus, que rien ne rattache à l'Afrique, la première rédaction du *Liber genealogus*.

Quant à nos quatre recensions africaines, elles dérivent toutes, par deux voies différentes, d'une première recension faite à Carthage par un Donatiste entre les années 405 et 411. Écartons provisoirement les textes de 455 et de 463, qui sont des éditions nouvelles, plus ou moins remaniées et complétées, du texte de 438. Mais la comparaison méthodique des deux autres recensions, celles de 427 et de 438, montre en toute évidence qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre, tout en se rattachant à une origine commune : par exemple, dans l'épilogue sur les persécutions, on constate entre elles autant de divergences que de concordances [2]. Donc, il nous manque un intermédiaire : une première recension africaine, aujourd'hui perdue.

Cette première recension africaine, on en peut déterminer l'origine, les caractères et les nouveautés, même la date approximative.

On doit la placer entre 405 et 411. En effet, le rédacteur mentionnait expressément l'édit d'union de 405 et la persécution qui suivit contre les Donatistes : persécution dont il fixait même le début, pour Carthage, au 26 juin de cette année-là [3]. Mais il écrivait sûrement avant l'été de 411 ; car il ne faisait pas la moindre allusion à la grande Conférence de Carthage, aux persécutions bien plus graves qui en furent la conséquence,

1) Cette première recension africaine a été faite à Carthage vers l'année 406.

2) *Liber genealogus*, 611-628.

3) *Ibid.*, 627.

aux derniers édits d'union qui portèrent un coup mortel à l'Eglise de Donat, et que ne pouvait oublier un sectaire africain. On peut tirer la même conclusion d'un autre passage, sur le « schisme » entre les deux Eglises, sur les batailles qui « tous les jours de la vie » se livraient « entre les vrais chrétiens et les faux Catholiques[1] ». Cela encore n'a pu être écrit qu'avant la Conférence de Carthage et la proscription générale du Donatisme. C'est donc entre 405 et 411, probablement vers 406, qu'a été exécutée cette recension du *Liber genealogus*.

Elle l'a été certainement en Afrique, et par un Donatiste. C'est ce que montre clairement, sans parler d'autres passages, l'examen du long épilogue sur les persécutions qui fut ajouté alors à l'ouvrage primitif : épilogue qui manque dans le *Taurinensis*, mais dont tout l'essentiel est passé dans toutes les recensions postérieures[2]. Nul doute que l'addition soit d'un schismatique africain. Cet épilogue est consacré presque tout entier à l'Afrique : mention des plus célèbres martyrs de la contrée, Saturus, Saturninus et Revocatus, Felicitas et Perpetua, saint Cyprien, Montanus, Nemesianus de Tubunae; *traditio* des évêques de Carthage, Mensurius et Cæcilianus; persécution de 405 contre les Donatistes, et date du début des poursuites à Carthage[3]. Que, seul, un Donatiste ait pu rédiger cet épilogue, c'est ce que prouvent bien le contenu et les allures sectaires du récit. Ces accusations contre Cæcilianus et Mensurius de Carthage, ou contre le pape Marcellinus[4]; cette idée d'assimiler aux persécutions des païens contre les chrétiens la persécution des Catholiques contre les dissidents, et cette façon de terminer une chronique par la mention des lois de 405 contre l'Eglise de Donat[5]; cette prétention de réserver pour les schismatiques le titre de « chrétiens » ou de « vrais chrétiens », en face des « faux Catholiques » de l'Eglise officielle[6] : tout cela, c'est comme la signature authentique d'un Donatiste.

Ces constatations jettent une vive lumière sur les origines du *Liber genealogus*, et permettent de compléter, en les rectifiant, les conclusions admises jusqu'ici. Antérieurement à la première des recensions datées, celle de 427, nous saisissons deux formes plus anciennes de l'ouvrage : une première recension africaine, faite vers 406, qui a servi de base aux quatre suivantes, et la chronique primitive, composée hors d'Afrique, dont cette pre-

1) *Liber genealogus*, 546.
2) *Ibid.*, 611-628.
3) *Ibid.*, 623-627.
4) *Liber genealogus*, 626.
5) *Ibid.*, 627.
6) *Ibid.*, 546 et 627.

mière recension africaine était elle-même un remaniement. D'après cela, on peut reconstituer l'histoire du texte, des diverses éditions ou rédactions, pendant près d'un siècle. Dans cette longue et curieuse évolution, le *Liber genealogus* se présente à nous sous six formes successives, dont les cinq dernières appartiennent à la littérature africaine et à l'Eglise dissidente.

Sous sa forme première, la chronique a été composée, vers la fin du quatrième siècle, par un Catholique d'Italie ou de Gaule, sans doute par Q. Julius Hilarianus, dont nous avons deux opuscules, écrits en 397, le *De duratione mundi* et le *De ratione Paschae*. Elle ne contenait alors rien de particulier à l'Afrique ni au Donatisme. Elle était intitulée *Origo humani generis*, peut-être avec le sous-titre *De generationibus*. Elle donnait seulement la série des généalogies bibliques, et se terminait avec la fin de ces généalogies, sur la mention des parents du Christ [1]. Elle empruntait presque toutes ses données à l'Ecriture, y compris certains apocryphes, comme le troisième livre d'Esdras. Dans les citations, elle reproduisait un texte latin antérieur à la version de Jérôme, se rattachant au groupe des textes dits « italiens revisés ». Cette première forme de l'ouvrage est représentée pour nous, sauf quelques altérations ou additions de détail, par le plus ancien des manuscrits, le *Taurinensis*, qui donne le texte le plus court, qui ne renferme aucun élément africain, et où l'on constate seulement des interpolations faites plus tard à l'aide du *Liber generationis*, adaptation latine de la Chronique grecque d'Hippolyte.

Cette compilation catholique, originaire d'Italie ou de Gaule, arriva en Afrique au début du cinquième siècle. Elle tomba entre les mains d'un Donatiste de Carthage. Celui-ci la remania, et crut devoir la compléter à sa façon, d'après ses idées de sectaire, entre les années 405 et 411, probablement vers 406. D'abord, il en changea le titre, sans doute pour avoir l'air de publier un ouvrage personnel : de l'*Origo humani generis*, il fit le *Liber genealogus sive Genealogiae*. Puis, à la compilation biblique, il mêla des données relatives à l'histoire de l'Afrique ou de sa secte. Voici, par exemple, une addition sur la fondation de Carthage : tandis que, dans l'ouvrage primitif, on lisait seulement que « les Tyriens occupèrent Carthage à titre de colons », le Carthaginois joignit à cette phrase les passages de Virgile sur la colonisation tyrienne de la ville [2].

1) *Liber genealogus*, 610.

2) *Liber genealogus*, 196.

D'autres additions visaient les querelles du temps entre les deux Eglises africaines. A propos du « schisme » entre Roboam et Jéroboam, le Donatiste se trahissait par cette comparaison de sectaire : « Il y avait combat entre eux tous les jours de leur vie, comme maintenant entre les vrais chrétiens et les faux Catholiques[1]. »

Mais la grande nouveauté de la recension de 406, c'est le long épilogue sur les empereurs et les persécutions, dont s'enrichit alors la chronique primitive[2]. Après quelques mots sur la naissance et la Passion du Christ, sur les règnes d'Auguste et de Tibère[3], l'auteur arrive à la persécution de Néron, au martyre des apôtres Pierre et Paul[4], puis aux persécutions de Domitien et de Trajan[5]. A partir du troisième siècle, il ne s'intéresse plus guère qu'aux destinées de l'Eglise africaine. Pour la persécution de Septime Sévère, il note le martyre des saintes de Thuburbo, Perpétue et Félicité, avec leurs compagnons[6]; pour celles de Dèce et de Valérien, les martyres de saint Cyprien, de Montanus, de Nemesianus[7]; pour celles de Dioclétien et de Maximien, les capitulations de Mensurius, évêque de Carthage, de son diacre Cæcilianus, même du pape Marcellinus avec ses diacres Straton et Cassianus, qui « publiquement, au Capitole, ont brûlé l'encens et les Evangiles[8] ». A ces persécutions des païens contre les chrétiens, le sectaire joint la persécution de 405 contre les Donatistes, qui, dit-il, commença le 26 juin[9]. Cet événement, alors tout récent, avait pour lui tant d'importance, qu'il y voyait comme la fin des temps. C'était, du moins, la fin de sa chronique.

Cette première recension africaine, faite à Carthage vers 406, a été la base des deux recensions suivantes, celles de 427 et de 438. Mais on doit noter avec soin que, si ces deux recensions ont le même point de départ, elles n'en restent pas moins, entre elles, complètement indépendantes. Chacun des rédacteurs, dans son travail de remaniement, n'a eu sous les yeux que la recension de 406. C'est ce qui explique leurs divergences, aussi frappantes que leur étroite parenté.

1) *Liber genealogus*, 546.
2) *Ibid.*, 611-628.
3) *Ibid.*, 611-613.
4) *Ibid.*, 614-615.
5) *Ibid.*, 621-622.
6) *Ibid.*, 623.
7) *Ibid.*, 624-625.
8) *Ibid.*, 626.
9) *Ibid.*, 627 : « Ipso consulatu (Stiliconis) venit persecutio Christianis VI K. Iulias, data pridie [idus] Febr. Ravennae ». — Au lieu de *Christianis*, les recensions de 455 et de 463 donnent *Donatistis*. C'est évidemment une correction postérieure d'un copiste catholique ; car jamais les Donatistes ne se sont eux-mêmes appelés ainsi.

La recension de 427 (*Codex Sangallensis*) est la plus courte des recensions africaines conservées. Elle ne présente rien de bien nouveau : quelques variantes, quelques additions sans importance, et la date consulaire qui en fixe l'époque[1]. Le titre ou l'en-tête est beaucoup plus développé que précédemment : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ici commence le *Liber genealogus*, avec les noms des pères et des fils de l'Ancien et du Nouveau Testament ; ouvrage composé par saint Jérôme, prêtre[2]... ». Ainsi, le rédacteur plaçait la chronique sous le patronage de saint Jérôme, mort depuis sept ans. On peut se demander, il est vrai, si ce n'est pas là une interpolation postérieure ; car on sait que, de bonne heure, apparaissent les attributions fantaisistes à saint Jérôme.

On relève plusieurs nouveautés intéressantes dans la recension de 438 (*Codex Florentinus*). L'intention du rédacteur s'affirme déjà dans l'en-tête, très différent de celui de 427, et encore plus développé : « Ici commencent les *Genealogiae*, toute une bibliothèque, tirées de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, où sont marquées les prophéties avec les noms et les temps de tous les prophètes jusqu'à saint Cyprien, et où l'on montre clairement ce qui s'est passé jusqu'à notre temps[3]... » On remarquera, d'abord, qu'ici la chronique n'est pas attribuée à saint Jérôme. En revanche, saint Cyprien est mis au rang des Prophètes : témoignage flatteur, et un peu compromettant, de la popularité dont jouissait dans l'Eglise dissidente le grand évêque martyr de Carthage.

Ce qu'il faut noter surtout, c'est le dessein, qu'annonce le rédacteur, de pousser le récit jusqu'à son temps. Malheureusement, il n'a guère tenu sa promesse. A la compilation biblique, il s'est contenté d'ajouter çà et là quelques données, la plupart empruntées à d'autres auteurs, notamment au *Liber generationis* et à Victorinus[4]. La plus importante et la plus curieuse de ces additions se trouve au milieu de l'épilogue sur les persécutions[5]. Elle se rapporte à l'Antechrist, et, par contrecoup, à Genséric, roi des Vandales, qui poursuivait alors la conquête de l'Afrique romaine. L'auteur se perd en savants calculs, plus bizarres encore que savants, pour trouver dans le nom de Genséric le nombre mystique correspondant au nom

1) *Liber genealogus*, 628.
2) *Ibid.*, 1 (*Codex Sangallensis*).
3) *Ibid.*, 1 (*Codex Florentinus*).
4) *Liber genealogus*, 616 et 619.
5) *Ibid.*, 616-620.

de l'Antechrist[1]. A ce moment, Carthage était encore romaine ; c'est l'année suivante, en 439, qu'elle tomba au pouvoir des Vandales. La recension de 438 est encore datée, naturellement, d'après les noms des consuls[2]. Deux ans plus tard, le rédacteur carthaginois aurait hésité sans doute à reconnaître l'Antechrist en Genséric. En tout cas, les recensions suivantes sont datées d'après les années de règne du roi vandale, comptées depuis la prise de Carthage[3] : le temps des invectives était passé, désormais la chronologie elle-même rendait hommage au barbare.

Vers le milieu du cinquième siècle, c'est la recension de 438 qui resta en honneur dans les cercles donatistes de Carthage. La recension de 455 (*Codex Lucensis*) n'en est qu'un remaniement, une autre édition, avec un en-tête à peu près identique. Elle n'en est pas moins intéressante, et par ce qu'elle omet, et par ce qu'elle ajoute. Elle supprime naturellement les parallèles entre Genséric et l'Antechrist : parallèles devenus dangereux, depuis que Genséric régnait à Carthage. En revanche, elle renferme de nombreuses et longues additions.

D'une façon générale, le texte y est beaucoup plus développé qu'en 438. L'auteur multiplie les synchronismes avec l'histoire profane, et les détails d'érudition, empruntés à divers écrivains, notamment à Solin[4]. A l'occasion, il enregistre une tradition africaine. Par exemple, à propos de Josué, il note l'émigration en Afrique des Cananéens chassés de leur pays par les Hébreux[5]. On reconnaît là une vieille tradition judéo-chrétienne, qu'on retrouve dans le Talmud comme chez saint Jérôme, et que Procope a recueillie, vivante encore, en Numidie[6]. Suivant Procope, les descendants de ces Cananéens fugitifs avaient conservé leur physionomie et leur langue jusqu'au sixième siècle de notre ère : « Ils habitent encore le pays, dit-il, et ils se servent de la langue phénicienne. Ils construisirent un fort dans une ville de Numidie, là où est maintenant Tigisi. On y voit, près d'une grande fontaine, deux stèles de pierre blanche, couvertes de caractères phéniciens qui signifient : « Nous sommes ceux qui ont fui devant Josué, fils de Navé[7]. » Le *Liber genealogus* de 455 montre que cette tradition était connue également dans la Carthage des Vandales.

De toutes les additions faites par le chroniqueur de 455, les

1) *Liber genealogus*, 616 et 618.
2) *Ibid.*, 628 (*Codex Florentinus*).
3) *Ibid.*, 128 ; 199 ; 628 (*Codex Lucensis*).
4) *Ibid.*, 75 et 132.
5) *Ibid.*, 199.
6) Voyez notre mémoire sur *Les colonies juives dans l'Afrique romaine* : — dans la *Revue des Etudes juives*, 1902, p. 2 et suiv.
7) Procope, *De bello Vandal.*, II, 20

plus importantes et les plus curieuses sont celles qui lui furent inspirées par les événements dramatiques de l'année même où il écrivait : assassinat de l'empereur Valentinien III, anarchie dans la capitale et dans tout l'Empire, prise et sac de Rome par Genséric, retour triomphant à Carthage des barbares vainqueurs, avec les dépouilles de la Ville éternelle et des milliers de captifs, parmi lesquels l'impératrice et ses filles. Sur les Romains d'Afrique, ces nouvelles et ces spectacles avaient produit un effet de stupeur. L'écho de leurs lamentations retentit encore dans cette chronique carthaginoise de 455. L'auteur saisit avec empressement toutes les occasions de parler de Rome[1]. Il note la fondation de la ville, sa puissance et sa longue durée[2]; sa grandeur au temps des rois, puis des consuls, puis des empereurs[3]. Il constate que « depuis C. Julius Cæsar jusqu'au dernier naufrage de la vie de Valentinien, pendant cinq cent huit ans..., par la volonté de Dieu, l'empire romain est toujours resté debout, conformément à la prophétie de Daniel sur la statue que Nabuchodonosor avait vue en songe[4] ». — « Au lecteur, de comprendre. — *Qui legit, intellegat* », ajoute le chroniqueur. Pour plus de sûreté, il s'explique. Alors, il donne libre cours à ses réflexions mélancoliques. Il voit les temps accomplis pour la puissance romaine : pour le « règne de la Romania — *Romaniae regnum* », comme il dit. Autour de lui, dans le monde entier, il n'aperçoit que des catastrophes, des massacres, le fracas des guerres, des fléaux et des douleurs de tout genre. Il conclut tristement : « Tandis que tous ces maux se déchaînent sur le monde, tout finit avec les assassins et leurs victimes[5]. » Pour le chroniqueur, cette année 455 marquait ou annonçait la fin du monde.

Cette même année-là, dans la Carthage vandale, on n'avait pu se mettre d'accord sur la date de la Pâques. Au cours de la controverse, parut un opuscule sur la question. Ce *Liber Paschalis*, dans le *Codex Lucensis*, précède immédiatement le *Liber genealogus*. On peut se demander si les deux ouvrages ainsi réunis, publiés tous deux à Carthage la même année, ne sont pas du même écrivain : l'auteur anonyme du *Liber Paschalis*, qui, à son opuscule sur la Pâques, aurait joint sa recension de la chronique.

On peut soupçonner aussi que le même écrivain est l'éditeur responsable de la dernière recension connue du *Liber genealo-*

1) *Liber genealogus*, 426-442.
2) *Ibid.*, 427-428.
3) *Ibid.*, 430-441.
4) *Liber genealogus*, 441.
5) *Ibid.*, 442.

gus : celle de 463. Cette recension se mêle à la précédente dans le *Codex Lucensis*. Elle n'en différait que par des détails sans importance. Aujourd'hui, elle ne s'en distingue nettement que par les indications chronologiques relatives à la vingt-quatrième année du règne de Genséric, c'est-à-dire au moment même de la publication [1]. C'est l'ouvrage édité jadis et réédité sous le titre assez inexact de « Généalogies des Patriarches. — *De Genealogiis Patriarcharum* [2] ».

En terminant cette histoire séculaire des transformations et recensions du *Liber genealogus*, on se demande naturellement quelle a pu être la raison de tous ces remaniements successifs. D'où vient la popularité persistante de cette chronique dans les cercles donatistes de Carthage ?

Ce succès, semble-t-il, s'explique par deux sortes de raisons : les unes, d'ordre pédagogique ; les autres, d'ordre polémique. Le *Liber genealogus* était un manuel commode d'histoire sainte, avec synchronismes d'histoire profane : à ce titre, il pouvait être utile dans l'enseignement et apprécié dans les écoles. C'était aussi une arme de guerre, en ces temps où l'on se battait à coups de versets bibliques. Ce qui dut contribuer au succès, c'est cet épilogue sur les persécutions, qu'avait ajouté vers 406 l'auteur de la première recension africaine. Les Donatistes y étaient désignés comme les chrétiens par excellence, les seuls vrais chrétiens ; et la persécution dirigée contre eux y était présentée comme la dernière des grandes persécutions contre l'Eglise [3]. C'était bien l'avis de tous les dissidents : ils avaient d'autant plus de plaisir à en retrouver le témoignage dans leur manuel.

Un jour donc, vers le début du cinquième siècle, entre les mains d'un schismatique de Carthage, le hasard fit tomber cette chronique, récemment composée en Italie ou en Gaule par un Catholique. Le Donatiste remania l'ouvrage, en changea le titre, y ajouta le chapitre sur les persécutions. Dès lors, le *Liber genealogus* fut adopté par la secte, tenu à jour, souvent réédité. D'où la curieuse série de ces recensions anonymes, les premières d'époque romaine, les dernières d'époque vandale, qui seules ont échappé au naufrage de la littérature historique du Donatisme.

1) *Liber genealogus*, 428 et 628.
2) *Patrol. lat.* de Migne, tome 59, p. 523-545.
3) *Liber genealogus*, 627.

CHAPITRE VIII

LITTÉRATURE ÉPISTOLAIRE

I

Activité épistolaire des Donatistes au temps d'Augustin. — Lettres pastorales. — Lettres synodales. — Lettres circulaires des primats. — Lettres d'évêques donatistes à Primianus. — Lettres des *seniores* de l'Église de Carthage. — Ouvrages en forme de lettre. — Correspondances proprement dites. — Numidie. — Maurétanie. — Région d'Hippone.

La littérature épistolaire semble avoir été toujours prospère et féconde dans le monde donatiste, où l'on aimait à se sentir les coudes, où l'on était toujours prêt à partir en guerre contre l'ennemi commun, et où, comme il arrive chez les sectaires, le dévouement trop exclusif au parti avait souvent pour conséquence une sorte de défiance instinctive, même à l'égard des amis, une suspicion universelle, un régime de mutuelle inquisition.

Dans chaque diocèse, l'évêque exerçait une surveillance jalouse sur les prêtres et les diacres de la ville ou des paroisses rurales, sur tous les clercs, même sur les laïques [1]. A tous, il prodiguait les conseils ou les menaces, dans des admonestations écrites comme dans ses homélies. Fréquemment, pour les maintenir ou les ramener dans la bonne voie, il lançait des lettres pastorales, où la parole évangélique éclatait en réprimandes. D'un diocèse à l'autre, on s'observait d'un air méfiant, pour prévenir ou réprimer tout manquement aux principes du parti, toute complaisance envers l'Église rivale. A la moindre incartade, au moindre soupçon, se croisaient les lettres d'avertissement et de menace ou de justification.

Entre les primats et leurs subordonnés, se poursuivait une correspondance encore plus active. L'Église de Donat eut tou-

1) On sait que les évêques donatistes gouvernaient leurs diocèses en despotes, et inspiraient à leurs fidèles une vénération idolâtrique. Optat disait à ses confrères dissidents : « Ut in errorem vos vester populus mittat, laudando felices appellant et bene nominant et per vos jurant et personas vestras jam pro deo habere noscuntur » (II, 21).

jours une centralisation très puissante, avec un respect superstitieux de la hiérarchie. Rien ne se faisait en Numidie sans l'agrément du chef religieux de la province. Quant au chef suprême, le primat de Carthage, c'était un dieu pour tout le parti [1]. D'un bout à l'autre de l'Afrique, sur toutes les communautés dissidentes, il exerçait une autorité despotique : prompt toujours à notifier des arrêts, à ouvrir des enquêtes, à censurer des collègues, à réprimander, à condamner, à lancer l'anathème, à réprimer toute velléité d'indépendance. Dans les cas graves, s'il n'agissait pas en son nom personnel, il s'abritait derrière l'autorité du concile : de ce concile qu'il convoquait et présidait, dont il dirigeait les débats à sa guise, dont il inspirait et souvent rédigeait lui-même les lettres synodales [2].

Ce contrôle incessant qui s'étendait à tous et à tout, du haut en bas de la hiérarchie, cette surveillance jalouse de l'évêque sur ses fidèles et son clergé, des évêques entre eux, des primats sur leurs collègues, et, chez tous les sectaires, cette enquête malveillante, toujours ouverte, sur les actes ou sur les paroles des Catholiques comme sur l'attitude des magistrats, donc ce contrôle universel s'exerçait par divers moyens. Mais l'instrument ordinaire, c'était la lettre : lettres de protestations aux autorites civiles, d'injures aux Catholiques, de conseils ou de reproches aux gens du parti, parfois de dénonciation ou d'anathèmes, toujours de récriminations ou de menaces. Jamais, dans l'Église de Donat, cette littérature n'a été plus active et plus riche qu'au temps d'Augustin : temps d'épreuves pour le parti, temps de luttes passionnées, de querelles, de schismes et de persécutions.

De cette littérature épistolaire, il reste peu de chose : du moins en ce qui concerne les correspondances proprement dites, au sens étroit et précis du mot [3]. Les fragments conservés n'en sont pas moins nombreux et intéressants ; on y voit se dessiner des figures assez curieuses d'épistoliers, dont la préoccupation ordinaire était, d'ailleurs, de se dérober aux avances et aux questions des Catholiques. Mais, avant d'étudier les débris de cette littérature, il importe d'en circonscrire nettement le domaine, en écartant tout ce qui, d'une lettre, a seulement le cadre : lettres pastorales ou synodales, circulaires des primats et pièces analogues, ouvrages en forme de lettre.

1) Optat, III, 3 ; Augustin, *Contra Cresconium*, II, 1, 2 ; *Enarr. in Psalm.* 69, 5 ; *Sermo* 197, 4.

2) Sur le rôle du primat et des conciles dans l'Église donatiste, voyez plus haut, tome IV, p. 145 et suiv.

3) Abstraction faite des ouvrages ou documents en forme de lettres, dont

Des lettres pastorales de l'Église donatiste, nous possédons un spécimen fort intéressant et très complet dans une pièce, étudiée plus haut, que nous avons pu reconstituer intégralement : l'*Epistula ad presbyteros et diaconos*, ce mandement original et agressif que Petilianus de Constantine adressa, vers 399, aux prêtres et aux diacres de son diocèse [1]. Si curieux que soit en lui-même ce document, il ne se rattache qu'en apparence, surtout par l'en-tête, à la littérature épistolaire.

A plus forte raison en est-il de même pour les lettres synodales. Ce genre de pièces, dans l'Église de Donat, apparaît avec cette Eglise elle-même : témoin la synodale par laquelle, en 312, le concile carthaginois des dissidents notifia aux Eglises africaines la déposition de Cæcilianus et l'ordination de Majorinus [2]. De la fin du quatrième siècle datent plusieurs pièces analogues. L'une d'elles nous est parvenue tout entière : la synodale maximianiste de Cabarsussa en 393 [3]. D'autres sont connues par des analyses et des fragments, comme les synodales des Maximianistes de Carthage en 392 [4] et des Primianistes de Bagaï en 394 [5]. Du concile donatiste qui siégeait à Carthage vers le milieu de l'année 411, avant la réunion et pendant les entr'actes de la Conférence, émanent trois lettres au président Marcellinus, qui sont intégralement conservées : la *Notaria* du 25 mai, réponse au second édit du commissaire [6] ; celle du 2 juin, qui avait pour objet de réclamer une copie du *mandatum* des Catholiques [7] ; celle du 7 juin, qui contenait une réfutation détaillée de ce *mandatum* [8]. Ce sont là des documents de premier ordre pour l'histoire du schisme, mais où l'on ne découvre rien qui ressemble à une correspondance.

Même observation pour une autre catégorie de pièces, qui n'est pas sans rapport avec la précédente : les lettres circulaires des primats. On se rappelle la circulaire impertinente que Donat le Grand, vers 347, envoyait à toutes les Eglises donatistes, pour leur interdire d'accepter les secours des commissaires impériaux [9]. Du même genre était la circulaire adressée

plusieurs nous sont parvenus ou ont pu être restitués.

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51. — Voyez plus haut, tome V, *Appendice* I ; tome VI, chap. I, § 2.

2) Optat, I, 20 ; Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 25, 73 ; *Brevic. Collat.*, III, 14, 26.

3) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

4) *Ibid.*, 36, 19.

5) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12 ; 32, 39 ; *Gesta cum Emerito*, 10-11 ; *Contra Gaudentium*, II, 7.

6) *Collat. Carthag.*, I, 14 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 4.

7) *Collat. Carthag.*, II, 12 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, II, 2.

8) *Collat. Carthag.*, III, 258 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 8, 10-14 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 29, 49.

9) Optat, III, 3.

par Primianus, vers la fin de 403, à tous les évêques de son parti, pour leur notifier sa réponse négative à Aurelius de Carthage sur le projet de conférence[1]. Au début de 411, le même Primianus, qui ne se piquait pas de logique, lançait une circulaire toute différente, où il engageait ses subordonnés à accepter la conférence contradictoire, et où il les pressait de se rendre sans délai à Carthage[2]. Ces pièces, dont nous avons quelques fragments, ne doivent pas non plus nous arrêter ici, ces lettres circulaires n'étant que des circulaires.

Les notifications du primat impliquaient naturellement, pour les subordonnés, le droit de réponse. Parfois, elles exigeaient un accusé de réception. La circulaire de Primianus, au début de 411, provoqua des centaines de réponses, par lesquelles les évêques donatistes annonçaient au chef leur prochain départ ou s'excusaient en alléguant des raisons diverses[3]. A l'occasion, dans les circonstances graves, l'initiative de ces correspondances officielles pouvait venir des subordonnés, même des laïques. C'est ainsi que, vers la fin de 392, les notables de la communauté carthaginoise, membres du conseil des *seniores*, écrivirent à leur évêque pour protester contre l'excommunication de Maximianus et d'autres diacres. Un peu plus tard, ne pouvant obtenir satisfaction, les mêmes *seniores* envoyèrent une supplique à tous les évêques donatistes, pour demander une enquête sur la conduite du primat[4]. Dans tout cela, encore, il s'agit moins de lettres proprement dites que de pièces administratives, requêtes ou accusés de réception.

Enfin, les Donatistes, comme d'ailleurs les Catholiques, donnaient volontiers à leurs traités de controverse la forme d'une lettre. Dès longtemps, les protagonistes de la secte avaient adopté ce cadre commode : témoin, vers 336, Donat le Grand et son *Epistula de baptismo*[5], ou, vers 378, Parmenianus et son *Epistula ad Tyconium*[6]. De même, au début du cinquième siècle, les longs ouvrages où, tour à tour, Petilianus de Constantine, le grammairien Cresconius, Gaudentius de Thamugadi, s'efforcèrent de réfuter l'évêque d'Hippone, se présentaient au public dans le cadre d'une « Lettre à Augustin — *Epistula ad Augustinum*[7] ». Lettres, si l'on veut, par la

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 24, 41.
3) *Collat. Carthag.*, I, 133.
4) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
5) *Retract.*, I, 20.
6) *Epist.* 93, 10, 43-45 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
7) *Retract.*, II, 51-52 et 85 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv.

forme, par l'allure très personnelle de certaines discussions et des invectives ; mais véritables traités de controverse, traités par l'intention, par la méthode, par le fond et la portée.

Donc, malgré les apparences, toutes ces œuvres polémiques et tous ces documents d'histoire, traités en forme de lettre, circulaires ou autres pièces administratives, lettres pastorales ou synodales, tout cela ne relève pas vraiment de la littérature épistolaire. Nous ne devons retenir ici que les correspondances proprement dites, où prédomine l'élément personnel, où l'on voit en présence les individus autant et plus que les doctrines et les principes. Sans doute, l'inspiration y est la même que dans les pièces plus ou moins officielles ; c'est le même esprit sectaire, les mêmes préoccupations, le même fanatisme. Mais l'objet est différent, ainsi que le ton, l'allure du développement, les dimensions et les proportions. La correspondance naît d'un incident tout personnel ; et elle vise réellement à instruire ou à convaincre des individus, à les féliciter ou à les blâmer. Bref, si le Donatisme est encore et toujours à l'arrière-plan, ce qu'on trouve au premier plan, ce sont les personnes.

Ainsi définie, la lettre tenait depuis longtemps une place importante dans la société donatiste. Elle y apparaît même avant la rupture complète : dans la correspondance de Secundus, l'évêque de Tigisi, avec Mensurius de Carthage [1]. Un peu plus tard, après la rupture, nous avons rencontré tout un groupe de correspondances entre schismatiques, pleines de secrets compromettants, qui furent révélées au public par un procès retentissant : ces curieuses lettres d'évêques numides, de Purpurius, de Fortis, de Sabinus, qui furent produites en 320 à l'audience de Thamugadi, et qui nous ont été conservées dans le dossier [2]. Vers le milieu du quatrième siècle, Donat le Grand écrivait au préfet Gregorius et à l'empereur Constant des lettres d'une impertinence savoureuse [3], tandis que les billets laconiques, mais truculents, d'Axido et de Fasir, chefs des Circoncellions, allaient effaroucher au fond de leurs villas les riches propriétaires de Numidie [4].

Pendant les dernières années du quatrième siècle et les premières du cinquième, les nécessités de la lutte contre le schisme, puis contre les menaces de persécution, eurent pour effet de développer, sous toutes les formes, l'activité épistolaire des Donatistes. A cette période appartiennent toutes ces pièces dont

1) *Brevic. Collat.*, III, 13, 25 et suiv.
2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 189-192 Ziwsa.
3) Optat, III, 3.
4) *Ibid.*, III, 4.

nous avons parlé, et dont plusieurs nous sont parvenues en entier : les synodales de Cabarsussa et de Bagaï, la lettre pastorale de Petilianus, les circulaires de Primianus, les trois lettres du concile carthaginois de 411, sans compter les ouvrages en forme de lettre [1]. Mais les correspondances proprement dites des dissidents se sont beaucoup moins bien conservées. Nous ne possédons dans son ensemble aucune lettre privée d'un Donatiste. C'est d'après des fragments ou des analyses, qu'on peut se faire quelque idée de telle ou telle correspondance aujourd'hui perdue.

Ces fragments authentiques et les renseignements complémentaires nous sont parvenus dans l'œuvre d'Augustin. C'est dire qu'ils se rapportent presque exclusivement aux relations épistolaires des schismatiques avec les Catholiques, surtout avec l'évêque d'Hippone. L'objet de ces lettres était toujours à peu près le même : discussions sur le schisme, plaintes contre les violences et les persécutions, résistance agressive ou passive aux efforts vainement tentés pour rétablir l'unité religieuse.

Partout, dans ces correspondances donatistes, nous rencontrerons Augustin : chose naturelle, puisque c'est par lui que nous connaissons les lettres ou les démarches de ses adversaires. Mais ce n'est pas la correspondance d'Augustin en elle-même, et dans tous ses rapports avec le Donatisme, que nous entendons étudier ici. Nous laisserons de côté toutes les lettres, relatives au schisme, qui sont adressées à des Catholiques ou à des magistrats [2]. Nous ne retiendrons que les lettres écrites par des Donatistes ou à des Donatistes. Ce qui nous intéresse ici, c'est la littérature épistolaire des schismatiques du temps. Nous y verrons défiler une série de figures assez curieuses, que nous n'avons pas rencontrées jusqu'ici, ou que nous avons à peine entrevues, parce que ces gens-là n'ont pas fait, dans d'autres domaines, œuvre littéraire. Même ici, nous constaterons que plusieurs des correspondants d'Augustin cherchaient surtout à se dérober. Il n'en est pas moins intéressant de savoir pourquoi et comment ils se dérobaient : refuser de répondre, c'est encore une façon de répondre.

Les correspondances donatistes du temps d'Augustin se répartissent sur une trentaine d'années, de 392 à 423 environ. Nous les étudierons ici région par région, en combinant d'ordinaire, pour chaque série, l'ordre chronologique avec l'ordre

1) Sur ces documents et ces ouvrages en forme de lettre, voyez plus haut : tome IV (documents) ; tome VI, chap. I-III et V.

2) Sur ces correspondances, voyez plus loin, tome VII, chap. I, § 4.

géographique. Nous y distinguerons trois groupes : région d'Hippone, Numidie, Maurétanie.

II

Correspondances donatistes dans la région d'Hippone. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Proculeianus. — Ses démêlés avec Augustin et les lettres qui s'y rapportent. — Ses réponses et ses refus de répondre. — Macrobius d'Hippone. — Ses réponses à Augustin. — Autres correspondants d'Augustin dans la région d'Hippone. — Maximinus de Sinitum. — Lettres de prêtres schismatiques. — Celer. — Correspondances avec des convertis. — Donatus de Mutugenna. — Lettres des Donatistes convertis de Fussala. — Plaintes à Augustin contre leur évêque Antonius. — Plaintes au pape Cælestinus contre Augustin. — Une religieuse donatiste convertie : lettres de Felicia. — Intérêt historique et psychologique de ces correspondances.

Au premier rang des correspondants d'Augustin, figurent deux Donatistes de marque, qui ont été l'un après l'autre, dans sa ville épiscopale, ses collègues et ses rivaux : deux évêques schismatiques d'Hippone, Proculeianus et Macrobius [1].

Beaucoup plus âgé qu'Augustin, et depuis longtemps à la tête de la communauté dissidente, Proculeianus le prenait de haut avec son jeune confrère catholique, qu'il traitait de « conscrit — *tiro* [2] ». Il était peu instruit ; on nous dit qu'il « n'avait pas étudié, ou n'avait guère étudié, les sciences libérales [3] ». C'était, d'ailleurs, un honnète homme, dont on vantait la bonté et l'affabilité : qualités rares, et d'autant plus estimables, chez un Donatiste [4].

Même à l'égard des Catholiques, Proculeianus passait d'abord pour être assez conciliant. On croyait découvrir en lui « quelques indices de dispositions pacifiques » ; on ne désespérait pas de le voir « s'attacher à la vérité, quand elle lui aurait été démontrée [5] ». Le bruit courait dans Hippone qu'il n'était pas hostile à l'idée de discussions courtoises avec son collègue catholique. C'est ce qui donna confiance à Augustin, et ce qui le décida à saisir la première occasion d'entrer en correspondance avec le Donatiste.

L'occasion se présenta dès les premiers mois de l'épiscopat d'Augustin, vers le début de 396, quand il était encore simple coadjuteur de Valerius [6]. Son élève et ami Evodius rencontra

1) Augustin, *Epist.* 33-35 ; 106-108.
2) *Epist.* 34, 6.
3) *Ibid.*, 34, 6.
4) *Epist.* 33, 6.
5) *Ibid.*, 33, 1.
6) *Ibid.*, 33, 4.

l'évêque schismatique dans une maison neutre. Au cours d'une conversation sur le schisme, Proculeianus laissa entendre qu'il « voulait conférer avec Augustin en présence de notables[1] ». C'est du moins ce que comprit son interlocuteur : peut-être celui-ci avait-il mal compris ou forcé la note. En tout cas, dès le lendemain, Proculeianus sembla craindre de s'être trop avancé ; il se plaignit même de certains mots un peu vifs qui avaient échappé à Evodius pendant leur entretien[2].

Sur ces entrefaites, il reçut une lettre d'Augustin[3]. Ce fut le début de leurs relations, destinées à devenir de moins en moins courtoises, de plus en plus orageuses. La lettre, adressée « au seigneur honorable et très cher Proculeianus », avait pour objet d'amener le Donatiste à une controverse. Elle commençait par des compliments et un appel à la concorde. Augustin expliquait pourquoi il croyait devoir traiter avec honneur le chef de l'Eglise rivale[4]. Il faisait allusion à la conversation avec Evodius, aux propos du Donatiste sur l'éventualité d'une conférence[5] ; il cherchait à excuser les vivacités de son ami le jeune clerc[6]. Il déclarait ensuite qu'il acceptait le projet de controverse, dans les conditions que fixerait Proculeianus : discussion publique ou privée, devant qui l'on voudrait, ou par lettres, sous la seule réserve que l'on dresserait un procès-verbal du débat ou que l'on publierait les lettres en les communiquant aux fidèles des deux communautés[7]. Pour décider le Donatiste, Augustin traçait un éloquent tableau des misères nées du schisme africain, des malentendus et du trouble causés dans les familles par la divergence des deux communions ; il pressait son collègue de consentir à discuter, pour préparer les voies à une réconciliation[8]. Il terminait par un éloquent appel à la bonté bien connue de son correspondant[9].

A cette lettre si pressante, Proculeianus ne se pressa guère de répondre. A quelque temps de là, il déclara pourtant qu'il accepterait une controverse, où les deux évêques seraient assistés chacun par dix notables de son Eglise, et où l'on produirait seulement des textes sacrés : « Pour éviter, dit-il, le tumulte de la foule, nous pourrions nous adjoindre chacun dix

1) *Epist.* 33, 2.
2) *Ibid.*, 33, 3.
3) *Epist.* 33. — Possidius mentionne quatre lettres d'Augustin *ad Proculeianum* (Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3). Une seule nous est parvenue. Sur le reste de la correspondance, nous n'avons que des renseignements indirects.
4) Augustin, *Epist.* 33, 1.
5) *Ibid.*, 33, 2.
6) *Ibid.*, 33, 3.
7) *Ibid.*, 33, 4.
8) *Ibid.*, 33, 5.
9) *Ibid.*, 33, 6.

hommes graves et honorables de notre parti, et discuter selon les Ecritures, pour chercher où est la vérité [1]. » Mais plus tard, comme on revenait à la charge, on le vit se dérober. Il répondit sur un ton impertinent, parlant d'Augustin : « Pourquoi n'est-il pas allé à Constantine, où beaucoup de nos évêques étaient réunis ? Maintenant, il peut aller à Milev, où nous allons bientôt tenir concile [2]. » Au fond, le Donatiste redoutait la science et la dialectique de son confrère [3]. Alors survint l'incident, puis la demande d'enquête, dont nous allons parler. Déjà mal disposé, Proculeianus devint décidément hostile. Jusque-là, il se contentait de ne pas répondre aux lettres d'Augustin ; désormais, il refusa même de les recevoir [4]. Pour atteindre son collègue schismatique, pour lui transmettre ses propositions ou ses plaintes, l'évêque catholique dut recourir à des intermédiaires.

Un gros scandale mit en émoi les honnêtes gens d'Hippone, sauf les sectaires qu'aveuglait le parti-pris. Un jeune Catholique, d'une paroisse rurale, avait été sévèrement réprimandé par son évêque, pour avoir battu sa mère, qu'il avait même menacée de mort. Irrité par ces réprimandes, le jeune brutal s'était fait donatiste ; il avait été aussitôt rebaptisé par le prêtre schismatique de l'endroit, un certain Victor [5]. Augustin déposa une plainte, en invoquant les lois qui interdisaient le second baptême. Dans l'enquête, que dirigeaient les magistrats d'Hippone, le prêtre Victor allégua pour sa défense les instructions de son évêque [6]. Il se trouva des gens pour contester l'exactitude du procès-verbal : le prêtre, disait-on, n'avait pas fait la réponse qu'on lui prêtait, pas plus que l'évêque n'avait donné ce genre d'instructions [7]. Augustin demanda donc une nouvelle enquête, sur le rôle joué par Proculeianus en cette affaire.

Il s'adressa au plus haut fonctionnaire de la région : Eusebius, un personnage de rang sénatorial, un *vir clarissimus* [8], qui était sans doute légat du proconsul pour la Numidie proconsulaire, et qui passait pour être l'ami de Proculeianus [9]. Il lui envoya d'abord une députation de notables [10]. Puis, il lui exposa sa requête dans une lettre, qui nous est parvenue : il le priait de convoquer l'évêque donatiste pour l'inviter à s'expliquer, et il profitait de l'occasion pour renouveler ses pro-

1) *Epist.* 34, 5.
2) *Ibid.*, 34, 5.
3) *Ibid.*, 34, 6.
4) *Epist.* 35, 1.
5) *Epist.* 34, 2 et 5.
6) *Epist.* 34, 4-5 ; 35, 1.
7) *Epist.* 34, 4.
8) *Ibid.*, 34, 5.
9) *Epist.* 35, 1.
10) *Epist.* 34, 5.

positions de conférence. Malgré son amour de la paix, disait-il, il ne pouvait tolérer les attentats sacrilèges des dissidents[1]. Il racontait en détail toute l'affaire, insistait sur l'indignation qu'elle avait causée[2]. L'enquête avait paru établir que Proculeianus avait donné l'ordre de rebaptiser le coupable ; mais on contestait le fait[3]. Augustin demandait donc au magistrat d'ouvrir une contre-enquête pour établir la vérité[4]. Il ajoutait qu'il était toujours prêt à discuter dans une conférence publique, mais qu'il jugeait inutile d'en référer à un concile. Proculeianus n'avait aucune raison de refuser cette controverse. Avait-il peur de son collègue d'Hippone, dont il incriminait la dialectique ? En ce cas, Augustin pourrait se faire remplacer par un de ses confrères des environs, notamment par l'évêque Samsucius[5].

Cette lettre et la demande d'enquête n'eurent pas le succès attendu. La réponse d'Eusebius trahissait l'impatience, et se résumait en un refus assez sec, dont les termes étaient tout juste polis. Evidemment, le fonctionnaire craignait de se compromettre lui-même, en intervenant dans une contestation d'ordre religieux, qui, par surcroît, pouvait compromettre son ami Proculeianus. Son premier souci fut de justifier le Donatiste. Il répondit à Augustin, au sujet de l'attentat du jeune gredin : « Si Proculeianus l'avait su, il aurait interdit de recevoir dans sa communion un jeune homme si criminel[6]. » Quant à la contre-enquête, il déclara net qu'il n'avait pas à prononcer de « jugements entre évêques[7] ».

Cette fois, Augustin fut tout près de se fâcher. On le voit bien au ton assez vif de la nouvelle lettre qu'il adressa aussitôt à Eusebius, et que nous possédons également. Il répliquait qu'il n'avait pas demandé un « jugement » : il avait seulement invité le magistrat à poser une question et à communiquer la réponse[8]. Il dénonçait de nouveaux méfaits des Donatistes : notamment, l'insolence d'un prêtre qui l'avait injurié lui-même pendant une de ses tournées[9]. Il priait Eusebius de notifier à Proculeianus ces nouvelles plaintes avec la précédente, et de transmettre les réponses[10]. En cas de refus, il menaçait d'intenter devant les tribunaux une véritable action judiciaire[11]. On ne

1) *Epist.* 34, 1.
2) *Ibid.*, 34, 2-3.
3) *Ibid.*, 34, 4.
4) *Ibid.*, 34, 5.
5) *Ibid.*, 34, 5-6.
6) *Epist.* 35, 1.
7) « Judicium inter episcopos » (*ibid.*, 35, 1).
8) *Epist.* 35, 1.
9) *Ibid.*, 35, 2-4.
10) *Ibid.*, 35, 5.
11) *Ibid.*, 35, 3.

sait comment finit l'affaire. Il semble bien que même la crainte d'un procès n'ait pas décidé l'évêque donatiste à répondre.

Durant les six années qui suivirent, les relations épistolaires ou autres paraissent avoir été complètement suspendues entre les deux évêques rivaux d'Hippone. Mais, en 403, Augustin renouvela ses tentatives. Il réussit du moins à faire parler son adversaire, et même à quatre reprises.

Vers le début de 403, on reçut à Hippone la nouvelle d'un odieux attentat, commis par des Donatistes dans un bourg du diocèse, à Victoriana. Le prêtre Restitutus, un ancien schismatique rallié à l'Eglise, avait été brusquement attaqué dans sa maison par une bande de Circoncellions, que dirigeaient des clercs. On l'avait emmené de force, meurtri à coups de bâtons, roulé dans la fange d'un marais, affublé d'un manteau de joncs. Puis, sous ce grotesque accoutrement, on l'avait promené à travers les campagnes, sans que personne osât intervenir. On l'avait relâché seulement au bout de douze jours, par crainte de la police[1]. Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Augustin déposa une plainte. Convoqué devant les magistrats d'Hippone, et sommé par son collègue catholique de châtier les coupables, Proculeianus se tira d'affaire par des réponses évasives. Il ne fit même pas d'enquête. Invité de nouveau à comparaître, il se présenta en effet, mais pour déclarer qu'il ne dirait rien de plus[2]. C'était peu. Il agit encore moins.

La scène recommença quelques mois plus tard : cette fois, en vertu des décisions prises à Carthage par le concile du 25 août. On se souvient que, dans toutes les cités où les deux Eglises étaient en présence, l'évêque catholique devait négocier avec son collègue schismatique, et, par devant les autorités municipales, le mettre en demeure d'accepter le principe d'une conférence générale entre les deux partis. A Hippone, il y eut deux entrevues successives, toutes deux sur la requête d'Augustin. Une première fois, au début de l'automne, Proculeianus fut convoqué devant les magistrats. A la notification de son collègue catholique sur le projet de conférence, il répondit qu'il ajournait sa réponse : « Nous allons tenir concile, dit-il, et nous verrons là ce que nous devons répondre[3]. » Après le synode des schismatiques, nouvelle convocation : le Donatiste déclara net, en quelques mots, qu'il refusait la conférence[4].

Ce sont les derniers mots connus de Proculeianus, qui déci-

1) *Epist.* 88, 6; 105, 2, 3 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.

2) *Contra Cresconium*, III, 48, 53 ; *Epist.* 88, 6.

3) *Epist.* 88, 7.

4) *Ibid.*, 88, 7.

dément n'était pas bavard, du moins avec les Catholiques. Pourtant, il dut protester, vers 406, quand on confisqua sa basilique d'Hippone[1]. Il mourut quelques années plus tard, vers 409. Vainement Augustin, depuis le début de son épiscopat, avait multiplié les lettres et les avances. Le Donatiste avait commencé par ne pas répondre aux lettres ; il avait continué en refusant de les recevoir. Dès lors, il avait opposé à son adversaire un silence farouche ; il ne parlait plus que par force, contraint par la loi, et même alors, devant les magistrats, cherchant à se dérober. A en juger par les relations épistolaires ou autres des deux évêques rivaux, on pourrait supposer que Proculeianus était devenu successivement aveugle, puis sourd, puis muet : c'est qu'il devenait de plus en plus intransigeant.

Du premier coup, son successeur atteignit, en face d'Augustin, à la perfection de l'intransigeance donatiste. C'est vers l'année 409 que Macrobius remplaça Proculeianus[2]. Les Catholiques d'Hippone crurent d'abord qu'ils pourraient plus facilement s'entendre avec le nouveau chef des dissidents. Macrobius passait alors pour un homme de sens et de mérite. On lui reconnaissait du talent, de l'éloquence[3] ; on le considérait comme « un jeune homme de bonne nature[4] » ; on louait ses « bonnes dispositions[5] ». Telle était sa réputation au début de son épiscopat. Mais chez lui, comme chez bien d'autres sectaires, les bonnes intentions ne tenaient pas devant la doctrine et le mot d'ordre du parti. Macrobius était un homme à principes : à principes strictement donatistes. La raison n'avait pas sur lui de prise, parce que toujours il se retranchait derrière les traditions et la discipline de son Eglise. Qu'il fût ou non intransigeant de nature, tel il se montra dès ses premiers actes d'évêque, tel il se révéla de plus en plus. Les Catholiques du diocèse allaient bientôt s'en apercevoir, et même certains de ses fidèles.

A peine élu, Macrobius fit une entrée solennelle dans sa bonne ville d'Hippone. On le vit arriver en grande pompe, comme en triomphe, avec une escorte guerrière et menaçante, au milieu des bandes sauvages de Circoncellions, que commandaient ou suivaient des clercs fanatiques. Et tous ces « Saints », comme ils s'appelaient eux-mêmes, hurlaient des cantiques, qu'ils entrecoupaient de leur sinistre refrain *Deo*

1) *Retract.*, II, 53, 1.
2) *Epist.* 107 ; 108, 5, 14 ; 108, 6, 19 et suiv.
3) *Epist.* 108, 6, 16.
4) *Ibid.*, 108, 1, 2.
5) *Ibid.*, 108, 2, 4.

Laudes : ce refrain redouté dans les campagnes comme le rugissement du lion [1].

Les braves gens d'Hippone durent croire que le Diable venait s'installer chez eux avec tous les suppôts de l'Enfer. Macrobius était pourtant un honnête homme, qui, personnellement, réprouvait la violence. Il eut même le courage de déclarer net qu'il condamnait les attentats de tout genre. A quelque temps de là, dans un sermon, il osa dire leurs vérités à ses amis les Circoncellions ; il les malmena si bien, qu'ils n'attendirent pas la fin du discours, et qu'ils partirent « furibonds [2] ». Il alla plus loin encore : il annonça qu'il ferait des quêtes et ouvrirait des souscriptions pour indemniser les victimes des « Saints », tous ces propriétaires lésés par les incendies ou les pillages [3].

Cette modération relative s'expliquait sans doute, avant tout, par les circonstances et par l'intérêt bien compris de la secte, par le désir d'apaiser l'opinion publique qui réclamait des mesures de répression. Mais elle semblait attester aussi la « bonne nature », les « bonnes dispositions », du successeur de Proculeianus [4]. C'est ainsi qu'Augustin se représentait alors son jeune collègue ; et c'est sous cette impression, qu'il entra en correspondance avec lui.

L'occasion de cette correspondance fut encore une histoire de baptême. Un sous-diacre catholique d'une paroisse rurale, un certain Rusticianus, avait été excommunié par son prêtre à cause de ses mauvaises mœurs. Pour se venger, et aussi, comme il était criblé de dettes, pour dépister ses créanciers avec l'aide des Circoncellions, il était passé à l'Eglise de Donat [5]. La communauté schismatique l'avait accueilli comme l'enfant prodigue ; et, suivant l'usage, on se disposait à le rebaptiser. C'était au printemps de l'année 410.

Soucieux de prévenir ce nouveau scandale, Augustin écrivit aussitôt à Macrobius, pour le dissuader de rebaptiser le transfuge. Sa lettre était courte, mais éloquente dans sa brièveté ; pressante, mais aimable et polie dans sa fermeté. Elle débutait et se terminait par des appels à la concorde. Aux prières et aux protestations anticipées, se mêlaient les arguments de circonstance. Au « seigneur son cher frère Macrobius », l'évêque catholique opposait l'exemple des Donatistes eux-mêmes, qui naguère n'avaient pas rebaptisé leurs propres schismatiques [6].

1) *Epist.* 108, 5, 14.
2) « Se de media congregatione... furibundis motibus rapuerunt » (*ibid.*, 108, 5, 14)
3) *Epist.* 108, 6, 18.
4) *Ibid.*, 108, 1, 2 ; 108, 2, 4.
5) *Epist.* 106 ; 108, 6, 19.
6) *Ibid.*, 106.

La lettre fut remise à Macrobius par deux notables de la communauté catholique, Maximus et Theodorus. Nous possédons, de la main de ces personnages eux-mêmes, le procès-verbal de l'entrevue. Voici ce document, qui a la forme d'une lettre ou d'un rapport à Augustin : « Suivant les instructions de ta Sainteté, nous nous sommes rendus auprès de l'évêque Macrobius. Comme nous lui présentions la lettre de ta Béatitude, il refusa d'abord d'en entendre la lecture. Enfin, il se laissa émouvoir par notre insistance, et consentit à écouter. Après la lecture, il dit : « Je ne puis me dispenser d'accueillir ceux qui viennent à moi, et de leur donner le sacrement qu'ils ont sollicité. » Comme nous lui demandions son sentiment sur la conduite de Primianus, il dit qu'il avait été récemment ordonné, qu'il ne pouvait se faire le juge de son primat, qu'il s'en tenait aux règles établies par ses anciens [1]. » Et ce fut tout. Ajoutons que, si l'attitude de l'évêque avait été à peu près correcte, les sectaires de son entourage avaient fait mauvais visage aux visiteurs. Quand les envoyés d'Augustin s'étaient présentés, on les avait traités « d'espions — *exploratores* » ; et des sacristains trop zélés avaient voulu les malmener [2].

Cependant Augustin, qui ne laissait rien passer, voulut avoir le dernier mot. Il fit remettre à Macrobius une nouvelle lettre, où il discutait point par point ses réponses. Cette lettre, fort longue, était une sorte de traité sur les principales questions qui divisaient les deux Eglises, avec examen des textes par lesquels les dissidents prétendaient justifier leurs principes et leur attitude. Augustin faisait d'abord remarquer à Macrobius que ses déclarations étaient en opposition avec la conduite des Primianistes envers leurs propres schismatiques [3], puisque le baptême des Maximianistes avait été reconnu valable par leurs adversaires de la veille [4]. D'ailleurs, rien ne justifiait le schisme donatiste. On ne devait pas rompre avec les pécheurs. Cyprien, dont les dissidents invoquaient la tradition, avait défendu l'unité catholique aussi énergiquement que ses idées sur le baptême [5] ; et les Primianistes eux-mêmes s'étaient réconciliés avec ceux des leurs qu'ils avaient excommuniés à grand fracas [6]. En vain les Donatistes se plaignaient d'être persécutés par les Catholiques : ils avaient traqué avec bien plus d'acharnement les déserteurs de leur principale Eglise [7]. Laissant là

1) *Epist.* 107. — Cf. 108, 1, 1-2.
2) *Sermo* 46, 13, 31.
3) *Epist.* 108, 1, 1-3.
4) *Ibid.*, 108, 2, 4-6.
5) *Epist.* 108, 3, 7-12.
6) *Ibid.*, 108, 4, 13.
7) *Ibid.*, 108, 5, 14-15.

toutes les vieilles querelles, Augustin proposait à Macrobius de discuter sincèrement avec lui, pour préparer la restauration de l'unité religieuse[1], pour négocier une entente qui était dans l'intérêt commun[2].

A cet éloquent appel, que répondit Macrobius? Presque sûrement, il ne répondit rien du tout. Dans les années suivantes, on ne trouve plus trace de correspondance entre les deux évêques d'Hippone. Augustin, sans doute, s'était lassé de parler dans le vide. Quant à Macrobius, il s'enfermait dans un silence rébarbatif, de plus en plus hostile.

Il assistait en 411 à la Conférence de Carthage, mais en simple figurant : il y prononça seulement quelques mots lors de la vérification des signatures du *mandatum*[3]. Après la Conférence, il prit sa revanche. Vers le milieu de 412, au moment du procès des Circoncellions et des clercs dissidents de la région d'Hippone, il groupa autour de lui des fanatiques des deux sexes ; il avait pour lieutenant un énergumène, un diacre nommé Donatus, ancien colon de l'Eglise catholique, récemment compromis dans le meurtre de prêtres. A la tête de ces bandes, Macrobius envahit les grands domaines de la contrée, notamment celui de Celer : il y rouvrit de force les basiliques de la secte, qu'on venait de confisquer, et il y reconstitua ses communautés[4].

Ce furent sans doute ses derniers triomphes. La police finit par avoir raison de lui. Quelques années plus tard, le Donatisme était définitivement vaincu dans le diocèse d'Augustin ; les basiliques et tous les immeubles de l'ancienne communauté dissidente avaient été attribués à l'Eglise catholique[5]. On ne sait ce qu'était devenu Macrobius. Assurément, il ne s'était pas rallié. Mais il a dû être à Hippone le dernier évêque schismatique.

Macrobius et Proculeianus sont, à notre connaissance, les deux seuls Donatistes d'Hippone avec qui Augustin ait été en relations de lettres : et de ces correspondances, comme on l'a vu, c'est lui qui fit presque tous les frais. Sortons maintenant de la ville ; aventurons-nous dans la banlieue, dans les paroisses rurales du vaste diocèse d'Hippone, ou dans les petits diocèses voisins qui en dépendaient primitivement, mais qui en avaient été détachés l'un après l'autre. Nous allons y rencontrer bien d'autres schismatiques qui ont été, plus ou moins, les correspondants d'Augustin.

1) *Epist.* 108, 6, 16-19.
2) *Ibid.*, 108, 7, 20.
3) *Collat. Carthag.*, I, 201.
4) Augustin, *Epist.* 139, 2.
5) *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 25.

Tout d'abord, l'évêque Maximinus, le doyen de tous ces correspondants donatistes : doyen, sinon par l'âge, du moins par l'ancienneté des relations épistolaires. La lettre à Maximinus date du temps de la prêtrise d'Augustin, probablement de l'année 392[1].

Ce Maximinus était évêque à Sinitum ou Castellum Siniti, une petite ville des environs d'Hippone. C'était un excellent homme, dont on louait la modération, la sagesse, la charité[2] : bref, aussi étranger à l'esprit de secte, aussi conciliant, que pouvait l'être un Donatiste. On disait même que, contrairement à la règle fixée par les conciles du parti, il se refusait à rebaptiser les convertis. Augustin, qui avait entendu parler de lui par des amis communs, estimait beaucoup, sans le connaître personnellement, ce schismatique d'une espèce rare. Il « cherchait une occasion » d'entrer en relations avec lui[3].

L'occasion se présenta, mais dans des circonstances assez imprévues, et de nature à causer quelque déception. On apprit soudain que Maximinus avait rebaptisé un diacre catholique de Mutugenna. Très ému de cette nouvelle inattendue, Augustin eut d'abord quelques doutes sur la réalité des faits : moins encore qu'à la « chute lamentable » du transfuge, il ne pouvait croire au « crime inopiné » du rebaptisant[4]. Comme son évêque Valerius était alors absent[5], il prit sur lui d'ouvrir une enquête, et, s'il y avait lieu, de protester. Il se rendit lui-même dans le bourg de Mutugenna. Il n'y trouva pas le clerc suspect, mais il y vit ses parents : il apprit d'eux que leur fils était bien réellement passé à l'Eglise de Donat, et que même il y conservait ses fonctions de diacre[6]. L'avait-on rebaptisé ? Augustin en doutait encore. Mais il voulait savoir à quoi s'en tenir sur ce point. C'est alors qu'il écrivit à Maximinus, pour l'inviter à s'expliquer en toute franchise, et pour lui proposer en même temps, sur la question du second baptême, une conférence ou une controverse écrite.

La lettre débute par un commentaire assez contourné des salutations de l'en-tête : « Au seigneur son très cher et honorable frère Maximinus, Augustin, prêtre de l'Eglise catholique, salut dans le Seigneur. » Augustin croit devoir justifier l'un après l'autre tous les termes de cette formule, comme s'il redoutait des interprétations tendancieuses ou malveillantes[7]. Il expose en-

1) *Epist.* 23.
2) *Ibid.*, 23, 5.
3) *Ibid.*, 23, 2.
4) « Inopinatum scelus » (*ibid.*, 23, 2).
5) *Epist.* 23, 8.
6) *Ibid.*, 23, 2.
7) *Ibid.*, 23, 1.

suite, et très nettement, l'objet de sa démarche. Il dit le bruit qui court à Hippone, le résultat de son enquête personnelle à Mutugenna. Pourtant, il ne peut croire qu'on ait rebaptisé le diacre : tant il a bonne opinion de Maximinus [1]. Il prie le Donatiste de lui faire savoir ce qu'il en est. Il l'invite à répondre très franchement ; il le prévient, en toute loyauté, qu'il compte lire sa réponse aux fidèles [2]. Il profite de l'occasion pour exposer la vraie doctrine sur le baptême ; il montre pourquoi c'est un sacrilège de rebaptiser [3]. Puis il peint avec émotion les misères du schisme, qui porte le trouble jusque dans les familles. Il exprime éloquemment l'espoir d'une réconciliation entre les deux Eglises [4]. « Laissons-là, dit-il, ces vains reproches que les ignorants des deux partis ont coutume de se jeter mutuellement à la tête : toi, ne me reproche pas le temps de Macarius, ni, moi, la cruauté des Circoncellions. Si tu n'es pour rien dans ceci, je ne suis pour rien dans cela [5]. » Pour préparer la réconciliation, il propose à l'évêque donatiste une controverse amicale : « Je ne songe pas, dit-il, à profiter des honneurs de l'Eglise pour jeter ma vie au vent ; mais je songe qu'un jour, au prince de tous les pasteurs, je devrai rendre compte des brebis qu'il m'a confiées... J'ai donc résolu, dans la mesure des forces et de l'éloquence que Dieu daigne me donner, de plaider ainsi la cause de l'Eglise : par nos conférences pacifiques, tous ceux qui sont en communion avec nous sauront quelle différence il y a entre les hérésies ou les schismes et l'Eglise catholique... Si tu acceptes volontiers cette conférence avec moi, si tu consens que nos lettres à tous les deux soient lues aux fidèles, j'en éprouverai une joie ineffable. Si tu refuses, je devrai donc, mon frère, malgré toi, lire nos lettres au peuple catholique, pour l'instruire. Si tu ne daignes pas me répondre, j'ai résolu de lui lire au moins ma lettre, pour qu'au moins les chrétiens connaissent votre défiance, et rougissent de se laisser rebaptiser [6]. » Augustin ajoute que, pour ramener les schismatiques, il compte seulement sur la raison, sur la puissance de la vérité. La preuve, c'est qu'il n'engagera point la controverse publique avant le départ des soldats actuellement cantonnés à Hippone [7]. En terminant, il s'excuse de la démarche qu'il fait, lui, simple prêtre, en l'absence de son évêque : mais il n'a pas cru pouvoir attendre [8].

Qu'un simple prêtre osât prendre de telles initiatives, c'était

1) *Epist.* 23, 2.
2) *Ibid.*, 23, 3.
3) *Ibid.*, 23, 4.
4) *Ibid.*, 23, 5.
5) *Epist.* 23, 6.
6) *Ibid.*, 6.
7) *Ibid.*, 23, 7.
8) *Ibid.*, 23, 8.

déjà quelque peu exceptionnel dans le monde catholique du temps : aux yeux d'un Donatiste, ce ne pouvait être qu'un scandale. A la lettre éloquente du prêtre d'Hippone, l'évêque schismatique répondit par un silence non moins éloquent. Pourtant, l'on peut croire que, ce jour-là, Augustin n'avait pas perdu son temps. Le bon grain germa peu à peu dans l'âme du sectaire. Après l'édit d'union de 405, en revenant d'un voyage au delà des mers, à Ravennes et à Rome, Maximinus fut touché de la grâce : on apprit tout à coup, vers le début de 409, qu'il se ralliait à l'Eglise catholique. Ce fut l'occasion d'un beau tapage dans les cercles donatistes de la région. Furieux, les dissidents déclarèrent le transfuge hors la loi. Pour signifier l'arrêt aux gens de Sinitum et des bourgs voisins, un crieur public hurlait à pleins poumons : « Avis à quiconque aura communiqué avec Maximinus : on brûlera sa maison [1]. » Contre les fidèles tentés de suivre leur évêque, les Circoncellions se chargèrent sans doute d'exécuter la sentence. Quant à Maximinus lui-même, il ne semble pas avoir été trop malmené. Il conserva ses fonctions épiscopales à Sinitum, comme évêque catholique. Il était devenu le collègue et l'ami d'Augustin, avec qui nous le voyons cheminer un jour, près des frontières de son diocèse, aux environs de Fussala [2].

Vers le temps où, dans les rues de Sinitum, retentissait la proclamation des incendiaires, Augustin recevait des lettres étranges, animées du même esprit, où l'on parlait tout simplement de l'assassiner. Les auteurs de ces lettres évangéliques étaient des prêtres dissidents, qui ne pouvaient lui pardonner l'ardeur et le succès de sa propagande. Ils le menaçaient de mort, s'il continuait à leur enlever leurs fidèles. L'un d'eux lui écrivait textuellement, vers le début de 409 : « Laissez tranquilles nos fidèles, si vous ne voulez pas qu'on vous tue [3]. » A ces sommations sanguinaires, l'évêque d'Hippone répondit par un « Avertissement aux Donatistes », où il déclarait hautement qu'il poursuivrait sa propagande [4].

La correspondance avec Celer nous introduit dans un tout autre milieu : l'aristocratie foncière du Donatisme [5].

Ce Celer était un personnage de haut rang (*vir clarissimus*, *vir spectabilis* [6]), qui fut plus tard proconsul d'Afrique. Au moment de sa correspondance avec Augustin, vers l'année 400, il

1) *Epist.* 105, 2, 4.
2) *De civitate Dei*, XXII, 8.
3) *Epist.* 105, 1.
4) *Epist.* 105.
5) *Epist.* 56-57.
6) *Epist.* 139, 2 ; 209, 5.

exerçait déjà, dans la région, des fonctions administratives fort importantes ; il était probablement légat du proconsul pour la Numidie proconsulaire. Africain de naissance, il était l'un des plus riches propriétaires de la contrée, où il possédait de vastes domaines. Augustin, qui le connaissait de longue date, et qui lui témoignait beaucoup de déférence [1], estimait fort son caractère et son instruction libérale, sa « liberté généreuse », son « cœur viril », son érudition et sa sagesse [2].

Celer était donatiste. Mais il semblait se détacher peu à peu de la secte, et se rapprocher de l'Eglise catholique [3]. Augustin, qui s'en était aperçu, entreprit de le convertir ; en même temps, il se servirait de lui pour sa propagande. D'où les lettres qu'il lui adressa vers 400, et dont deux nous sont parvenues.

Dans la première de ces lettres, l'évêque d'Hippone s'excuse d'abord de n'avoir pu rendre visite à son ami, comme il le lui avait promis : il en a été empêché, dit-il, par ses tournées pastorales. Il lui envoie le prêtre Optatus, qui lui lira, à ses heures, l'ouvrage promis sur le schisme [4]. Augustin ajoute qu'il espère la conversion prochaine de Celer. En attendant, il lui prêche le mépris de la vie présente, comparée à la vie éternelle [5].

Quelque temps après, l'évêque d'Hippone reçut la visite de Cæcilius, fils de Celer. Au cours de la conversation, le jeune homme dit que son père avait exprimé le désir de connaître un autre ouvrage, nous ne savons lequel, relatif encore à la querelle des deux Églises. Augustin s'empressa d'envoyer le livre souhaité. Il profita de l'occasion pour tenter d'achever la conversion de Celer et pour en préparer d'autres. Tel est l'objet de sa seconde lettre.

Il y rappelle d'abord l'envoi du traité dont avait parlé Cæcilius. Il ajoute qu'il se tient à la disposition de Celer pour répondre à ses questions et pour lui adresser d'autres ouvrages [6]. Puis, considérant déjà sa conversion comme acquise, il le prie de travailler pour son compte au rétablissement de l'unité catholique, en usant de son influence sur les gens qui dépendent de lui : notamment sur deux personnages inconnus de nous, Paternus et Maurusius. Il lui demande encore d'assurer sa protection à un ami qui hésite à se convertir dans la crainte des violences donatistes. Enfin, d'une touche délicate, il indique le dernier obstacle qui s'opposait encore à la conversion définitive de son correspondant : Celer, dit-il, se doit à lui-même de ne

1) *Epist.* 56, 1.
2) *Ibid.*, 56, 2 ; 57, 1.
3) *Ibid.*, 56, 2 ; 57, 2.
4) *Epist.* 56, 1.
5) *Ibid.*, 56, 2.
6) *Epist.* 57, 1.

pas se laisser arrêter par une fausse honte, et le prêtre Optatus lui expliquera le reste[1].

Comme on le voit, les deux lettres tendaient au même objet : elles marquent deux étapes d'une âme de Donatiste qui se détourne du Donatisme. Nous ne savons ce que répondit Celer ; mais il se convertit peu après.

De nouveau, nous entendons parler de lui quelques années plus tard, dans le courant de 412. A ce moment, il était complètement rallié à l'Église catholique. Il mettait à son service l'influence dont il disposait comme grand propriétaire. Conformément au récent édit d'union, il avait ordonné de fermer les sanctuaires donatistes qui étaient situés sur ses terres. Il avait alors pour intendant (*procurator*) à Hippone un certain Spondeus, qui s'opposait énergiquement aux entreprises des dissidents et de leur évêque Macrobius. Mais, Spondeus ayant dû se rendre à Carthage pour affaires, son absence fournit aux schismatiques l'occasion attendue. Macrobius se remit en campagne; avec ses bandes de fanatiques, il pénétra dans le domaine de Celer, y rouvrit de force les basiliques de la secte, et, devant les colons surpris ou terrorisés, recommença de prêcher la vérité donatiste[2]. Désarmé en face des incursions de ces énergumènes, Augustin ne put que signaler à son ami Marcellinus, commissaire impérial pour l'Afrique, ce retour offensif des entêtés du schisme. On peut croire que le commissaire y mit bon ordre.

Vers 420, Celer était redevenu un personnage considérable. Il exerçait alors de hautes fonctions administratives en Numidie : à ce titre, il intervint dans les querelles des Donatistes convertis de Fussala avec leur évêque Antonius, dont il réprima énergiquement les fantaisies tyranniques[3]. Il arriva enfin aux honneurs suprêmes dans la hiérarchie africaine : en 429, il fut proconsul à Carthage[4]. Quand il entra en charge, il était depuis trente ans le correspondant d'Augustin.

Le contraste est frappant, entre les lettres à Celer et la lettre à Donatus de Mutugenna[5]. D'une part, la conversion lente et raisonnée d'un grand propriétaire des environs d'Hippone. D'autre part, dans le même pays, les récriminations et protestations furibondes d'un prêtre schismatique, rallié de force, Catholique malgré lui, se débattant contre des policiers pour courir au martyre ou au suicide.

1) *Epist.* 57, 2.
2) *Epist.* 139, 2.
3) *Epist.* 209, 5.
4) *Cod. Theod.*, XI, 1, 34 ; 30, 68 ; XII, 1, 185 et 186. — Cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, tome II, p. 134-135.
5) Augustin, *Epist.* 173.

Ce prêtre Donatus gouvernait la communauté dissidente de Mutugenna, dans le diocèse d'Hippone. C'était un vrai Donatiste, fanatique à souhait, têtu, retors, jamais à court d'arguments ou de citations bibliques. Après la Conférence de Carthage, sans doute dans le courant de 412, il refusa de s'incliner devant la notification de l'édit impérial d'union, qui ordonnait à tous les clercs schismatiques, sous peine de rélégation, de se rallier au Catholicisme. Sur l'ordre de quelque magistrat trop zélé, des policiers vinrent l'arrêter, pour le conduire tout droit vers l'église la plus voisine. On le hissa sur un cheval. Il se débattit si bien, qu'il tomba et se blessa. On le remit en selle. Plus loin, il faussa compagnie à son escorte, et courut se jeter dans un puits, dont on le tira vivant, non sans peine[1]. On réussit à le traîner jusqu'à l'église; mais, au lieu d'une conversion, on ne put y enregistrer qu'une victoire de la police sur la liberté de conscience.

Au milieu de ses aventures, le malheureux prêtre n'avait cessé de protester énergiquement contre la violence dont il était l'objet. Il déclarait arbitraire l'ordre d'arrestation, et se plaignait amèrement de la brutalité des policiers[2]. Il invoquait la liberté de conscience, réclamant même le droit à l'erreur : « Personne, s'écriait-il, personne ne doit être amené, même au bien, par la force... Dieu nous a donné le libre arbitre : par conséquent, l'homme ne doit pas être contraint, même pour son bien... Eh bien ! oui, je veux errer ainsi, je veux périr ainsi[3]. » Il revendiquait même le droit au suicide ; pour justifier le martyre volontaire, il alléguait un texte de saint Paul, qu'il interprétait à sa façon[4]. A toutes les objections tirées des faits récents, il répliquait que les Donatistes étaient les serviteurs de la vérité, que leur Eglise était la véritable Eglise, qu'il se chargeait de le démontrer même aux évêques soi-disant Catholiques, que la cause de son parti avait été mal défendue à la Conférence de Carthage[5]. Enfin, il établissait le droit au schisme par l'exemple des disciples qui, selon saint Jean, quittèrent le Christ, et que le Christ laissa partir[6].

Ces protestations si énergiques, et souvent éloquentes, semblent avoir produit quelque impression sur les témoins de la tragi-comédie. Augustin en eut connaissance, soit par le procès-verbal d'arrestation, soit par un rapport ou une lettre d'un de

1) Augustin, *Epist.* 173, 1 et 4.
2) *Ibid.*, 173, 1-2.
3) *Ibid.*, 173, 2-3.
4) Augustin, *Epist.* 173, 5.
5) *Ibid.*, 173, 7.
6) *Ibid.*, 173, 10.

ses clercs. Il crut devoir y répondre. Il le fit dans une lettre adressée à Donatus lui-même[1].

Dès le début, l'ironie se mêle à la charité chrétienne : « Si tu pouvais voir ma douleur, écrit l'évêque d'Hippone, si tu pouvais voir ma sollicitude pour ton salut, peut-être aurais-tu pitié de ton âme : soucieux alors de plaire à Dieu en écoutant sa parole, non la nôtre, mais la sienne, tu ne te contenterais plus de fixer dans ta mémoire ses Écritures, en leur fermant ton cœur. Il te déplaît qu'on te traîne vers le salut ; et pourtant vous avez traîné vers leur perte beaucoup des nôtres. Quelle a été notre intention, sinon de te faire saisir et amener pour te sauver de la mort ? Si tu as été blessé, c'est ta faute : on t'a offert un cheval, tu n'as pas voulu le monter, et, en tombant sur le sol, tu t'es fait de graves contusions. La preuve, c'est qu'un de tes collègues, amené avec toi, est arrivé sans blessures, vu qu'il ne s'en est pas fait lui-même[2]. » Augustin s'efforce ensuite de justifier la contrainte en matière de religion[3]. A propos de l'aventure du puits, il déclare qu'un chrétien n'a pas le droit de se donner la mort[4]. Sur la controverse de 411 entre les deux Églises, qui a tourné à la confusion des Donatistes, il engage le prêtre à lire et à méditer les procès-verbaux de la Conférence[5]. Aux allégations du schismatique sur le fondement évangélique du droit au schisme, il oppose l'interprétation catholique du passage de saint Jean, et la théorie du *Compelle intrare*. Il termine par cette exhortation à l'obstiné schismatique : « Maîtrise donc ton âme si injuste et si rebelle, pour trouver dans la véritable Église du Christ le banquet du salut[6]. »

Bref, l'évêque d'Hippone prétendait persuader au prêtre Donatus qu'on avait eu raison de l'arrêter, d'attenter à sa liberté personnelle comme à sa conscience, pour l'enrôler de force dans l'Église officielle. Nous ne savons ce que répondit l'intéressé, ni même s'il répondit. A en juger par ses protestations antérieures et par l'histoire du puits, on peut douter que le schismatique de Mutugenna se soit laissé convaincre. On peut douter surtout qu'il ait jamais fait un bon Catholique.

Moins têtus en apparence que le prêtre de Mutugenna, les Donatistes convertis de Fussala n'étaient guère plus accommodants : leur conversion superficielle n'avait pas modifié leur mentalité sectaire. On le constate aisément dans les débris de

1) *Epist.* 173.
2) *Ibid.*, 173, 1.
3) *Ibid.*, 173, 2-3.
4) *Epist.* 173, 4-6.
5) *Ibid.*, 173, 7-9.
6) *Ibid.*, 173, 10.

leur correspondance, comme Augustin s'en aperçut dans ses rapports avec eux[1].

Le bourg de Fussala, qui jusqu'au début du cinquième siècle dépendait du diocèse d'Hippone, avait été longtemps une citadelle du Donatisme. Cependant, après l'édit d'union de 412, presque toute la population s'était ralliée au Catholicisme. Augustin, qui par sa propagande infatigable avait beaucoup contribué à ce résultat, proposa lui-même le démembrement de son immense diocèse, dont la charge devenait trop lourde en raison des conversions multiples : il résolut de céder à un confrère le district de Fussala, dont le chef-lieu était situé à quarante milles d'Hippone[2]. Comme évêque, les gens de l'endroit agréèrent les yeux fermés son candidat : un jeune clerc nommé Antonius, qui avait été élevé sous ses yeux dans son monastère, et qui paraissait avoir toutes les vertus[3].

Devenu évêque, cet Antonius se révéla tel qu'il était : un odieux tyran, préoccupé surtout de pressurer ses fidèles et de voler son Église pour mener joyeuse vie[4]. Or ses fidèles, on s'en souvient, étaient d'anciens Donatistes, dont la patience n'avait rien d'évangélique. C'est dire que le Diable redevint maître à Fussala, et dans les deux camps.

Au bout de quelques mois, tous les convertis du bourg furent sur le pied de guerre. Ils juraient de se débarrasser de leur évêque. Dans leur détresse, ils se tournèrent vers Augustin, en attendant le jour où ils se tourneraient contre lui. Ils lui envoyèrent une lettre de plaintes, où ils énuméraient leurs griefs contre Antonius : « Tyrannie intolérable, rapines, divers abus de pouvoir et voies de fait[5]. » Vainement, Augustin essaya de s'entremettre et de rétablir la paix. Les gens de Fussala déclaraient net qu'ils ne voulaient plus de leur évêque[6] ; et de nouvelles plaintes arrivaient, dénonçant de nouveaux attentats (*stuprorum crimina capitalia*[7]). L'affaire fut portée devant le concile de Numidie, qui ordonna une enquête, et qui rendit bientôt son jugement, sans doute dans le courant de 422. On condamnait Antonius, sous peine d'excommunication, à restituer tout ce qu'il avait volé ; et on lui enlevait l'administration de son diocèse, tout en lui laissant son titre d'évêque[8]. Antonius en appela au pape Bonifatius. Il se démena si bien, qu'il

1) *Epist.* 209.
2) *Ibid.*, 209, 2.
3) *Ibid.*, 209, 3.
4) *Ibid.*, 209, 4 et suiv.
5) « De intolerabili dominatione, de rapinis et diversis oppressionibus et contritionibus » (*ibid.*, 209, 4).
6) *Epist.* 209, 5.
7) *Ibid.*, 209, 4.
8) *Ibid.*, 209, 4-7.

réussit à gagner le primat de Numidie, et qu'il le décida à appuyer sa requête auprès du pape[1].

En attendant, il restait à Fussala, d'où il terrorisait son diocèse en poursuivant le cours de ses brigandages. Il osait railler la sentence du concile de Numidie : « Ou bien, disait-il, j'aurais dû rester dans ma chaire, ou bien je n'aurais pas dû rester évêque[2]. » En fait, malgré le concile, il gardait sa chaire avec son titre, et continuait à en tirer bon rapport. Il allait répétant que le pape lui avait donné raison ; il menaçait les mécontents d'appeler à son aide, fort de l'appui du pape, les magistrats et les troupes[3]. De plus en plus exaspérés, ses fidèles étaient décidés à en finir par n'importe quel moyen : ils parlaient de tuer leur évêque[4]. Cependant, ils tentèrent à Rome une démarche suprême : au début de l'année 423, ils exposèrent tous leurs griefs au nouveau pape Cælestinus. Dans leur lettre, ils mettaient en cause Augustin lui-même, à qui ils reprochaient amèrement de leur avoir imposé un évêque indigne[5].

Vivement ému, et même inquiet, du tour que prenait l'affaire, Augustin crut devoir envoyer au nouveau pape, qu'il savait hésitant, une lettre de justification[6]. Il y résumait avec précision les origines et toute l'histoire de ce malheureux procès, invoquait le jugement du concile, citait les pièces à l'appui[7]. En toute franchise, il confessait sa faute initiale : « J'avais voulu être utile à certains fidèles de notre voisinage; mais, par mon imprévoyance et mon imprudence, j'ai été pour eux la cause d'un grand malheur[8]. » Il avouait qu'il s'était mis lui-même dans un cruel embarras : « Les Catholiques de Fussala, disait-il, sont mes fils dans le Christ, et l'évêque Antonius est aussi mon fils dans le Christ : je les recommande également à la charité bienveillante de ta Sainteté, parce que je les chéris également. Je n'en veux pas aux gens de Fussala, de ce qu'ils portent à tes oreilles de justes plaintes contre moi : car je leur ai infligé comme évêque un homme que je n'avais pas encore mis à l'épreuve, qui même n'avait pas encore été fortifié par l'âge, un homme destiné à devenir leur tyran. Je ne veux pas non plus nuire à Antonius : j'ai pour lui une sincère affection, si je m'oppose d'autant plus à la perversité de ses passions. Tous ont besoin de ta miséricorde : ceux-là pour ne plus souffrir le

1) *Epist.* 209, 6 et 9.
2) *Ibid.*, 209, 7.
3) *Ibid.*, 209, 9.
4) *Ibid.*, 209, 5.
5) *Epist.* 209. 9.
6) *Epist.* 209.
7) *Ibid.*, 209, 2-7.
8) *Ibid.*, 209, 1.

mal, celui-ci pour ne plus le faire. Ceux-là pourraient prendre en haine l'Église catholique, si les évêques catholiques, et surtout le Siège apostolique, ne venaient pas à leur secours contre un évêque catholique. Quant à Antonius, il risque de commettre ce crime capital : en persistant à reconquérir malgré eux ses fidèles, il les rendrait étrangers au Christ[1]. » Augustin insistait sur cette considération, qu'une décision imprudente de Rome pousserait à bout les convertis de Fussala, et pouvait amener un attentat ou un retour au schisme[2]. Tout en reconnaissant qu'il avait dans l'affaire une part de responsabilité, il restait ferme sur le fond, et affirmait le bien-fondé du jugement porté par le concile de Numidie. Il allait jusqu'à déclarer qu'il était prêt, dans le cas où Rome lui donnerait tort, à se démettre de ses fonctions épiscopales[3].

Heureusement, il n'eut pas à en venir là. Non seulement il garda jusqu'au bout son siège d'Hippone, mais encore il conserva provisoirement l'administration du diocèse de Fussala, dont on le voit plus tard recommander un prêtre[4]. Malgré tout, il ne pouvait se souvenir, sans quelque amertume, de ses relations épistolaires ou épiscopales avec les Donatistes mal convertis de Fussala.

De ces mêmes querelles, on surprend sans doute un écho dans une autre correspondance du même pays et du même temps : la correspondance de Felicia, une religieuse convertie[5]. Ou plutôt, une « vierge » donatiste, devenue religieuse après sa conversion : on sait, en effet, que l'Église de Donat repoussa toujours le monachisme proprement dit, pour s'en tenir aux formes antérieures de l'ascétisme chrétien. Felicia était donc une de ces vierges sacrées, qui, après avoir prononcé leurs vœux dans l'Église de Donat, continuaient à vivre dans le monde, et qui trop souvent compromettaient leur dignité au milieu des bandes de Circoncellions. Un jour, pourtant, elle s'était ralliée au Catholicisme ; ou mieux, elle y avait été ralliée d'office, à la suite de l'édit d'union. On nous dit, en effet, qu'elle avait été convertie de force[6]. Dès lors, bon gré malgré, elle était devenue une véritable religieuse, dans un monastère des environs d'Hippone. Elle ne protestait plus contre l'atteinte portée jadis à sa liberté de conscience. Cependant, à certaines heures, elle avait peine à se défendre contre les retours offensifs

1) *Epist.* 209, 9.
2) *Ibid.*, 209, 5 et 9-10.
3) *Ibid.*, 209, 10.
4) *Epist.* 224, 1.
5) *Epist.* 208.
6) *Ibid.*, 208, 7.

du vieil esprit sectaire. D'où une âme inquiète, quelquefois tourmentée par le doute.

Ce qui achevait de troubler la religieuse, c'est le spectacle de gros scandales qui affligeaient alors son Église. Elle s'étonnait de la conduite très peu évangélique de certains clercs ; surtout d'un évêque, son évêque probablement, qu'elle voyait uniquement préoccupé de ses intérêts temporels, et nullement scrupuleux sur le choix des moyens[1]. Tout cela s'accorde bien avec l'histoire du diocèse de Fussala en ces temps-là. Selon toute apparence, Felicia était religieuse dans un monastère de ce diocèse : ce qui la troublait, c'était les fantaisies tyranniques, les rapines et les attentats de son évêque Antonius.

Dans son émoi, elle se tourna vers Augustin, qui naguère avait contribué à sa conversion. Elle lui écrivit, pour se confesser en toute franchise. Elle avouait sa déception, en voyant « la faiblesse ou l'iniquité » de certaines gens[2], en voyant certaines communautés livrées à de « mauvais pasteurs[3] », qui « siégeaient dans les chaires pastorales pour jouir de leurs honneurs temporels et de leurs avantages séculiers[4] ». Devant tous ces « scandales », elle se sentait l'âme « troublée[5] » ; et même, elle sentait vaciller sa « foi[6] ». Sans le dire, et sans probablement s'en douter, elle laissait voir que la déception causée par tous ces scandales risquait de la rejeter vers le schisme.

Pris de pitié pour cette âme en détresse, Augustin s'efforça de tranquilliser la pauvre femme. Dès les premiers mots de sa réponse, il la rassurait en lui montrant qu'il avait bien compris son cri d'angoisse : « Je vois, écrivait-il, que ton âme est troublée pour ta foi, à cause de la faiblesse ou de l'iniquité d'autrui... J'en éprouve moi-même de la componction ; et je suis inquiet pour ton salut, qui dépend du Christ. C'est pourquoi j'ai cru devoir adresser à ta Sainteté la présente lettre, lettre de consolation ou d'exhortation. C'est que, dans le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire dans son Église et dans l'unité de ses membres, tu es devenue tout à fait notre sœur[7]. »

Pour apaiser les scrupules de la religieuse, l'évêque d'Hippone lui expliquait que les misères de ce monde ont été annoncées par l'Écriture, et qu'on ne doit pas s'en émouvoir outre mesure : « Donc, disait-il, je t'avertis de ne pas te laisser troubler si fort par ces scandales : ils ont été prédits, pour que

1) *Epist.* 208, 1-2.
2) *Ibid.*, 208, 1.
3) *Ibid.*, 208, 6.
4) *Ibid.*, 208, 2.
5) *Epist.* 208, 2 et 7.
6) *Ibid.*, 208, 1.
7) *Epist.* 208, 1.

nous nous souvenions de ces prédictions et que nous n'en soyons pas trop émus... Parmi les évêques, les uns occupent les chaires pastorales pour veiller sur les troupeaux du Christ; mais d'autres occupent ces chaires pour jouir de leurs honneurs temporels et de leurs avantages séculiers. Ces deux genres de pasteurs, dont les uns sont voués à la mort et les autres à la vie future, dureront nécessairement, dans l'Église catholique elle-même, jusqu'à la fin du monde et jusqu'au jugement dernier du Seigneur[1]. » En conséquence, on ne doit pas se laisser décourager par les scandales : parmi les prêtres ou les évêques, il y aura toujours « de bons et de mauvais pasteurs », comme il y a parmi les fidèles des bons et des méchants[2]. On n'en doit pas moins maintenir l'unité, comme l'ordonnent bien des textes de l'Écriture[3]. Sous aucun prétexte, les bons ne doivent se séparer des méchants. Quand on a le malheur de tomber sur de mauvais pasteurs, on en est quitte pour « faire ce qu'ils disent, et ne pas faire ce qu'ils font[4] ».

Après cet exposé de doctrine, Augustin exhortait la religieuse à ne pas s'émouvoir des scandales, à arrêter plutôt sa pensée sur les bienfaits que lui avait valus sa conversion : « Je t'exhorte donc à garder fidèlement les dons du Seigneur. Aime-le de tout ton cœur, lui et son Eglise... Si tu dois aussi une sincère affection à ses bons serviteurs, dont le ministère t'a forcée d'entrer chez lui, pourtant c'est en lui que tu dois placer ton espérance : en lui qui a préparé le banquet, lui qui t'a invitée au banquet de la vie bienheureuse pour l'éternité. Recommande-lui ton cœur, tes vœux, ta sainte virginité, ta foi, ton espérance, ta charité : alors tu ne seras pas émue par les scandales, qui abonderont jusqu'à la fin. Alors tu seras sauvée par la constance inébranlable de ta piété ; tu seras glorieuse dans le Seigneur, en persévérant dans son unité jusqu'à la fin[5]. » En terminant, l'évêque d'Hippone priait la religieuse de lui répondre : évidemment, pour juger de l'effet produit par sa lettre[6].

Nul doute que Felicia se soit empressée d'obéir. Mais, sur le contenu de sa réponse, nous ne savons rien. Ses inquiétudes d'âme ont dû s'apaiser à mesure que disparaissaient les scandales. Le meilleur moyen de rassurer la religieuse, c'était assurément d'expulser son évêque Antonius, en lui interdisant à jamais l'accès de son diocèse[7].

1) *Epist.* 208, 2.
2) *Ibid.*, 208, 3.
3) *Ibid.*, 208, 4-5.
4) *Ibid.*, 208, 6.
5) *Epist.* 208, 7.
6) « Fac ut noverim rescriptis tuis » (*ibid.*, 208, 7).
7) *Epist.* 209.

Entre la lettre à Felicia et la lettre à Proculeianus, l'intervalle est de vingt-cinq ans et plus. Durant cette longue période, les correspondances donatistes ou les lettres adressées à des Donatistes nous permettent de suivre l'histoire de l'Église schismatique dans la région d'Hippone.

Pendant les quinze premières années, ce qui frappe tout d'abord, c'est l'attitude intransigeante ou équivoque des évêques dissidents : ils se tiennent à l'écart sans jamais désarmer, ils rebaptisent des clercs transfuges, ils repoussent plus ou moins brutalement les avances d'Augustin, ses offres de discussions courtoises [1]. L'exemple donné par les évêques était suivi naturellement par les prêtres et autres clercs : mais ceux-ci manifestaient leurs sentiments avec une franchise encore plus brutale, ils allaient jusqu'à faire cause commune avec les Circoncellions, à menacer de mort leurs adversaires catholiques [2]. On remarquera, pourtant, que certains laïques se montraient plus accommodants. Nous assistons même à la conversion d'un grand propriétaire, qui pousse la bonne volonté jusqu'à seconder Augustin dans sa propagande [3].

Après l'édit d'union de 412, toutes les correspondances de la région mettent en scène des convertis. Mais quels convertis ! Un prêtre qui se débat contre des policiers et rêve du suicide ; des fidèles, devenus catholiques de nom, mais restés sectaires de nature et d'esprit, qui mènent une guerre ouverte contre leur évêque et songent à le tuer ; une religieuse tourmentée par le doute, et prête à retomber dans le schisme [4].

C'est surtout dans ces contrastes qu'est l'intérêt historique et psychologique de ces correspondances. En même temps que le progrès matériel et la victoire incontestable du Catholicisme, on y saisit sur le vif l'énergie des résistances, même involontaires, qu'opposait à l'Église catholique la persistance, chez les convertis, de la mentalité donatiste.

III

Autres correspondances donatistes en Numidie. — Crispinus de Calama. — Ses relations épistolaires avec Augustin. — Ses démêlés avec Possidius et ses réponses. — Ianuarianus, primat donatiste de Numidie. — L'évêque Fortunius et les schismatiques de Thubursicum Numidarum. — L'évêque Honoratus. — Discussion par lettres avec Augustin. — Lettre d'un prêtre

1) *Epist.* 23 ; 33-35 ; 106-108.
2) *Epist.* 105, 1.
3) *Epist.* 56-57.
4) *Epist.* 173 ; 208-209.

schismatique de Constantine. — Lettre du Donatiste Naucellio. — Le schismatique Severinus, cousin d'Augustin. — Ses lettres à l'évêque d'Hippone. — Correspondances avec des Donatistes convertis. — L'avocat Castorius. — Lettre des convertis de Constantine. — Lettre des prêtres Saturninus et Eufrates. — Caractères de ces diverses correspondances.

En dehors du diocèse ou de la région d'Hippone, la littérature épistolaire du Donatisme a laissé des traces multiples sur divers points du pays numide : à Calama, à Thubursicum Numidarum, à Constantine, à Thamugadi, et ailleurs. Dans la correspondance d'Augustin se sont conservées bien des lettres adressées à des schismatiques de la contrée, et, par fragments, des lettres de ces mêmes schismatiques [1].

Rappelons d'abord, pour mémoire, une série de pièces importantes qui ont été étudiées précédemment : pour Constantine, les lettres de Petilianus au clergé de son diocèse ou à l'évêque catholique d'Hippone [2] ; pour Thamugadi, les lettres de Gaudentius au tribun Dulcitius ou à Augustin [3]. Ce sont là, comme on l'a vu, des ouvrages en forme de lettre, plutôt que de véritables lettres. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les correspondances proprement dites.

Telle est la correspondance d'Augustin avec Crispinus de Calama : correspondance dont deux pièces nous sont parvenues intactes, avec des fragments d'autres pièces [4].

Ce Crispinus est une figure assez curieuse d'évêque propriétaire, de sectaire fanatique et ploutocrate. On ne sait rien sur sa jeunesse ni sur son âge mûr. Au moment de ses démêlés avec Augustin et Possidius, vers le début du cinquième siècle, il était déjà fort âgé, et gouvernait depuis longtemps la communauté schismatique de Calama. Mais l'âge n'avait pas atténué l'ardeur et la violence de son caractère. C'était un homme très passionné, intransigeant, têtu, très autoritaire. Il avait, d'ailleurs, de l'instruction ; il passait même pour savant chez les Donatistes, qui admiraient sa « docte vieillesse — *doctissima annositas* [5] ». Plus encore que la science, Crispinus estimait la fortune : il était fort riche, aimait à faire sonner ses écus, et s'en servait à l'occasion pour sa propagande [6].

Lors du schisme maximianiste, il resta fidèle à Primianus,

1) Augustin, *Epist.* 43-44 ; 49 ; 51-53 ; 66 ; 69-70 ; 88 ; 142 ; 144.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.

3) *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 51 et 66.

5) *Contra Cresconium*, III, 46, 50. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 12.

6) Augustin, *Epist.* 66, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 99, 228.

dont il fut toujours un fougueux partisan. Il assistait en 394 au concile de Bagaï, qui excommunia les Maximianistes[1]. Vers 397, il entra en relations avec Augustin. Les deux évêques, dont les diocèses étaient voisins, mais qui ne se connaissaient jusque-là que de nom, se rencontrèrent à Carthage. Leur entrevue fut courtoise, probablement grâce à la déférence d'Augustin pour son aîné. Au cours de la conversation, Crispinus fit une promesse, relative sans doute à un projet de controverse[2]. Mais il ne tint pas son engagement ; et les choses en restèrent là pour le moment.

Deux ou trois ans plus tard, vers 399, Crispinus parut se souvenir de sa promesse. Il fit savoir ou laissa entendre qu'il désirait une controverse publique, sur le schisme, avec son collègue catholique d'Hippone. Par malheur, depuis son expérience de Carthage, Augustin était en défiance : il suspectait un peu la bonne foi ou les intentions du Donatiste. Au lieu d'une discussion publique, qui pouvait donner lieu à des scandales ou à des malentendus, il proposa une discussion « par lettres[3] ». Cette discussion, il l'engagea aussitôt, en envoyant à Crispinus une série de questions et objections[4]. Nous possédons la lettre par laquelle il ouvrit le feu[5].

Il commençait par rappeler discrètement la conversation de Carthage, l'engagement pris et si vite oublié. Mais il se gardait d'insister là-dessus, dans la crainte d'effaroucher le Donatiste : « Sur ta promesse de Carthage ou sur nos instances, trêve de paroles. Peu importe la façon dont les choses se sont passées entre nous : c'est fini, que cela ne soit pas un obstacle pour l'avenir. Maintenant, si je ne me trompe, et Dieu aidant, il n'y a plus d'excuse possible : nous sommes tous deux en Numidie, et nous sommes voisins. » Puis il écartait d'une main légère l'idée d'une controverse publique, pour y substituer son idée d'une discussion par lettres : « D'après les bruits qui sont venus jusqu'à moi, tu veux encore tenter de discuter avec moi sur la question qui sépare nos deux communions. Vois comme j'écarte d'un mot tous les retards : réponds à la présente lettre, si tu le veux bien. Cela suffira peut-être, non seulement à nous, mais encore à ceux qui désirent nous entendre. Ou bien, si cela ne suffit pas, nous continuerons à nous écrire et à nous

1) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.
2) *Epist.* 51, 1.
3) *Ibid.*, 51, 1.
4) *Ibid.*, 51, 2-5.
5) *Epist.* 51. — Possidius mentionne quatre lettres d'Augustin à Crispinus (*Indic. oper. Augustini*, 3). Nous n'en avons que deux (*Epist.* 51 et 66).

répondre, jusqu'à ce que cela suffise. N'est-ce pas le plus commode, grâce au voisinage des villes que nous habitons? Quant à moi, je suis bien décidé à ne pas discuter là-dessus avec vous, si ce n'est par lettres. De cette façon, aucun de nous ne pourra oublier ce qui aura été dit ; et nous donnerons satisfaction aux amateurs de ce genre de discussions, qui autrement, peut-être, ne pourraient pas y assister [1]. » Puis, sans tarder, l'évêque d'Hippone engageait la controverse.

Invoquant le témoignage de l'Ecriture, il soutenait que le schisme est le plus grand des crimes : plus grand même que l'idolâtrie ou la destruction des Livres sacrés [2]. Contre les mauvaises raisons qu'alléguaient les schismatiques africains pour justifier leur rupture, Augustin développait un système d'argumentation qui, en ces années-là, lui devenait de plus en plus familier. Vous nous reprochez, disait-il, de prétendus crimes de *traditio* : cependant vous avez accueilli et maintenu dans leurs fonctions épiscopales vos propres schismatiques, bien plus coupables d'après vos propres théories, et solennellement condamnés par votre concile de Bagaï [3]. Vous nous accusez d'en appeler au pouvoir séculier pour vous persécuter : mais, vous-mêmes, pour la restitution des basiliques, vous avez intenté des procès aux Maximianistes devant les gouverneurs africains [4]. Vous déclarez que, seuls, vous pouvez conférer le baptême ; cela ne vous a pas empêchés d'accepter comme valable le baptême conféré en dehors de vous par vos schismatiques [5]. Bref, sur les trois questions essentielles qui séparaient les deux Eglises, schisme, persécution, baptême, la conduite des Primianistes envers les Maximianistes était en opposition flagrante avec les principes dont ils se targuaient contre les Catholiques [6].

C'est sur tout cela qu'Augustin priait Crispinus de s'expliquer nettement : « Réponds à cela, disait-il. Vois comme votre concile a traité de sacrilège le schisme des Maximianistes ; vois comme vous les avez persécutés avec l'aide des puissances judiciaires ; vois comme vous avez admis leur baptême, en les admettant eux-mêmes après les avoir condamnés. Puis réponds, si tu le peux, quel moyen vous emploierez pour jeter de la poudre aux yeux des ignorants. Dites pourquoi vous êtes séparés du monde entier par un schisme bien plus criminel que le schisme condamné par vous-mêmes, vous vous en glorifiez,

1) *Epist.* 51, 1.
2) *Ibid.*, 51, 1.
3) *Ibid.*, 51, 2.
4) *Epist.* 51, 3.
5) *Ibid.*, 51, 4.
6) *Ibid.*, 51, 5.

chez les Maximianistes. Que la paix du Christ triomphe dans ton cœur[1]. » Il est à craindre que la « paix du Christ » n'ait pas triomphé dans l'âme du Donatiste. En tout cas, rien n'autorise à croire que Crispinus ait même pris la peine de répondre.

Après un entr'acte d'un an ou deux, Augustin revint à la charge. Cette fois, il voulait surtout protester contre un singulier abus de pouvoir de son collègue schismatique, qui, devenu propriétaire foncier dans le diocèse d'Hippone, en avait profité pour y pousser sa propagande, et pour y déchaîner sur les malheureux paysans de ses terres les coups de la grâce donatiste. C'était en 400 ou 401. Crispinus avait acheté récemment le domaine des *Mappalia*, situé aux environs d'Hippone. Quand le nouveau propriétaire vint visiter son domaine, il constata que quatre-vingts de ses colons étaient catholiques : sans leur demander leur avis, il les convertit d'office, et les rebaptisa[2].

Ce fut un beau scandale dans la région. L'évêque d'Hippone fut indigné. On s'en aperçoit au ton de la lettre qu'il écrivit aussitôt à Crispinus. Il le menaçait d'un procès : il pourrait, disait-il, le faire condamner à l'amende des dix livres d'or, prévue par les lois récentes contre les rebaptiseurs[3]. Cependant, il préférait une solution à l'amiable. Il proposait donc au Donatiste une discussion contradictoire, en présence des paysans du domaine : on dresserait le procès-verbal complet de toutes les paroles prononcées, et l'on traduirait ce procès-verbal en punique pour ceux qui ne savaient pas le latin. Après avoir entendu les deux évêques, les colons des *Mappalia* choisiraient librement entre les deux Eglises. On pourrait procéder de même dans d'autres domaines, où les Donatistes prétendaient que les paysans avaient été convertis de force, par leur maître, au Catholicisme[4].

La lettre se terminait par une invitation pressante : « Je t'adjure, par le Christ, de répondre à cela », disait Augustin[5]. Cette fois encore, semble-t-il, l'évêque — propriétaire — fit le sourd ; et son adversaire ne paraît pas avoir donné suite à sa menace de procès.

Bientôt Crispinus allait se trouver aux prises, et dans sa ville épiscopale, avec un adversaire moins patient : son collègue catholique de Calama, encore jeune en ces temps-là, l'ardent et

1) « Pax Christi vincat in corde tuo » (*ibid.*, 51, 5).

2) *Epist.* 66, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; 99, 228.

3) *Epist.* 66, 1.

4) *Ibid.*, 66, 2.

5) « Adjuro te per Christum ut ad ista respondeas » (*ibid.*, 66, 2).

belliqueux Possidius. Ancien moine d'Hippone, disciple et ami d'Augustin, grand admirateur du maître dont il devait écrire la biographie, Possidius avait horreur des schismatiques. On a vu que Crispinus n'était pas mieux disposé pour les Catholiques. La guerre ne pouvait manquer d'éclater entre les deux évêques rivaux de Calama. Ce fut une guerre sourde, d'abord. Après un attentat donatiste, ce fut une guerre ouverte, qui aboutit à d'interminables querelles devant les tribunaux. Plusieurs documents fort curieux déroulent encore sous nos yeux les péripéties assez pittoresques de ce long duel épiscopal [1].

A notre connaissance, c'est en 403 que les deux évêques de Calama se trouvèrent pour la première fois en présence. Dans l'automne de cette année-là, conformément aux résolutions arrêtées à Carthage par le concile catholique du 25 août, Possidius voulut mettre son collègue schismatique en demeure d'adhérer au projet de conférence générale. Suivant la procédure adoptée, il s'adressa aux autorités municipales, qui devaient servir d'intermédiaires et faire dresser le procès-verbal. A Calama, comme à Hippone, il y eut deux entrevues successives. Lors de la première convocation, Crispinus déclara sèchement qu'il ne pouvait répondre à la notification du Catholique, avant de connaître la décision du concile de son parti. Convoqué de nouveau, quelques mois plus tard, après la réunion du concile donatiste, il afficha le plus profond dédain pour son adversaire, affectant d'ignorer sa présence, jouant au prophète, ne répondant aux questions et aux sommations des magistrats que par des versets bibliques [2].

Ce fut d'abord un trait emprunté au livre des *Macchabées :* « Ne crains pas les paroles du pécheur [3]. » Puis, cette maxime des *Proverbes :* « Garde-toi de parler devant les oreilles d'un insensé ; s'il t'entend, il raillera la sagesse de tes discours [4]. » Sommé de s'expliquer plus clairement, le Donatiste ajouta : « Voici ma réponse, conforme au langage du patriarche : Que les impies s'éloignent de moi, je ne veux pas connaître leurs voies [5]. » Ces énigmes, qui durent causer quelque stupéfaction aux magistrats, n'étaient que trop claires pour un évêque catholique. Elles signifiaient aussi que Crispinus se considérait comme un juste, un sage, un saint, et qu'il regardait Possidius comme un pécheur, un insensé, un impie. Les oracles du

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

3) I *Macchab.*, 2, 62.

4) *Proverb.*, 23, 9.

5) *Job.*, 34, 27.

prophète de Calama n'en mirent pas moins en gaieté Augustin et ses amis.

Ces railleries contribuèrent sans doute à exaspérer les clercs dissidents, dont les rancunes mirent en péril jusqu'à la vie de Possidius. A quelque temps de là, vers la fin de 403, un sauvage attentat émut toute la contrée. Au cours d'une tournée pastorale, l'évêque catholique de Calama fut attaqué soudain par une bande de fanatiques, que commandait le prêtre Crispinus, homonyme et peut-être parent de l'évêque schismatique. Voyant la route barrée, Possidius se réfugia dans un domaine voisin avec les gens de son cortège. Il y fut poursuivi par les énergumènes, qui commencèrent le siège de la maison, et qui par trois fois y mirent le feu. Les assiégés auraient été brûlés vifs, sans l'intervention des colons du domaine, qui éteignirent l'incendie. Enfin, la porte céda. Les assiégeants envahirent aussitôt la maison, saccageant tout, pillant les bagages, assommant les gens et jusqu'aux bêtes de charge. L'évêque s'était caché à l'étage supérieur. On l'y découvrit, on le traîna vers l'escalièr, on le poussa en bas avec force coups. A ce moment, le prêtre Crispinus donna le signal de la retraite : effrayé sans doute des conséquences d'un crime commis devant tant de témoins. Le malheureux évêque échappait à ses bourreaux par miracle. Il en fut quitte pour de multiples contusions [1].

Cet attentat donna lieu à de longs procès, qui durèrent plus d'un an, et où plusieurs fois les deux évêques de Calama se retrouvèrent face à face. Possidius déposa une plainte auprès des magistrats de la cité : très modéré dans sa requête, il invitait seulement son collègue schismatique à désavouer et à punir son prêtre. A l'audience municipale, l'évêque donatiste refusa brutalement toute satisfaction. Alors, le *defensor Ecclesiæ* du diocèse entra en scène. Il poursuivit l'évêque Crispinus devant le tribunal du proconsul, en requérant contre lui l'application de la loi de Théodose contre les clercs hérétiques, l'amende des dix livres d'or. Crispinus plaida lui-même sa cause devant le proconsul. Il soutint qu'il n'était nullement hérétique. Par son argumentation, il embarrassa le juge, et déconcerta même l'accusateur public, qui abandonna l'affaire. Possidius, qui ne lâchait pas prise aisément, reprit l'accusation pour son compte ; et le procès recommença. A Carthage, devant le proconsul, une

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50 ; *Epist.* 105, 2, 4 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

longue controverse s'engagea entre les deux évêques de Calama sur les caractères de l'hérésie. Vaincu, sinon convaincu, par son adversaire, Crispinus fut déclaré hérétique, et condamné à l'amende. Condamnation de principe, puisque le juge accorda remise de l'amende sur la requête de l'accusateur lui-même. Mais Crispinus continua de protester contre le principe de la condamnation : il en appela au tribunal de l'empereur. Mal lui en prit ; car l'empereur confirma la sentence, en blâmant l'indulgence du juge. Cette fois encore, l'amende fut remise sur une nouvelle requête de Possidius et d'autres évêques catholiques [1]. D'ailleurs, la générosité de ses adversaires ne fit qu'exaspérer Crispinus, comme une humiliation.

Jusqu'au bout, il resta fidèle à son parti. Au reste, il n'eut guère à souffrir pour son Eglise. Il ne fut pas sérieusement inquiété après l'édit d'union de 405 [2]. Il conserva son siège épiscopal jusqu'au début de 411. Mais le 1er juin de cette année-là, à la première séance de la Conférence de Carthage, Petilianus de Constantine put dire, à propos de la communauté dissidente de Calama : « Crispinus est sorti tout récemment de son corps [3]. » Le farouche sectaire était mort à temps pour ne pas assister à la déroute de son parti. Sectaire, il l'avait toujours été ; mais, d'année en année, il était devenu plus intransigeant. Les relations épistolaires avec Augustin et ses démêlés avec Possidius nous l'ont montré de plus en plus sourd, ou de moins en moins poli.

Aussi peu accommodant que Crispinus, mais moins batailleur, était son collègue Ianuarianus, qui, par droit d'ancienneté, devint primat donatiste de Numidie. Ce Ianuarianus était évêque des Cases Noires (*Casæ Nigræ* ou *Nigrenses*), cité numide dont on ignore l'emplacement exact. Les schismatiques étaient maîtres dans cette localité, où les Catholiques n'avaient même pas d'évêque [4]. Pendant bien des années, Ianuarianus s'était contenté d'administrer son diocèse, sans qu'on entendît parler de lui. Nous savons seulement qu'il assistait en 394 au concile primianiste de Bagaï [5].

A ce moment, il n'était pas encore primat de Numidie, mais il était déjà l'un des évêques les plus anciens : il est nommé le cinquième dans l'en-tête de la *Sentence* du concile. Il fut

1) Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Collat. Carthag.*, I, 139.

4) *Ibid.*, I, 157.

5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.

promu à la charge de primat avant 402 ; car, cette année-là, il est mentionné comme étant l'un des principaux Donatistes, entre Donat et Petilianus [1]. C'est donc vers 400, comme doyen des évêques de la province par l'ancienneté de sa consécration épiscopale, que Ianuarianus devint le chef de l'Eglise dissidente en Numidie.

Comme tel, il joua un rôle en 411, un rôle d'apparat, dans les préliminaires de la Conférence de Carthage. Pour la signature des pièces officielles, et sans doute dans les cérémonies, il eut le pas sur Primianus lui-même, primat de Carthage et chef réel du parti [2] : préséance tout honorifique, qu'il devait évidemment, non pas à son mérite personnel ni à sa réputation, mais à une vieille tradition remontant aux origines mêmes de la secte. D'ailleurs, malgré ces honneurs et ces prérogatives apparentes, Ianuarianus n'exerça aucune action sur les débats ; il ne put même y prendre part, n'ayant pas été élu mandataire du parti. On ne sait ce qu'il devint après la condamnation du Donatisme, au milieu de l'effondrement de son Eglise.

La correspondance d'Augustin avec Ianuarianus est antérieure de plusieurs années à la Conférence de Carthage [3]. Elle se rapporte aux violences commises par les schismatiques dans le nord de la Numidie. L'édit d'union de 405, appliqué sans méthode et par à-coups en ces régions, n'y avait pas produit l'effet attendu : loin d'effrayer ou de ramener les dissidents, il les avait exaspérés sans les affaiblir sérieusement. Leur fureur avait redoublé ; les attentats se multipliaient. Augustin, qui n'avait plus d'illusions sur ses confrères schismatiques d'Hippone ou des diocèses voisins, résolut vers 406 de tenter une démarche auprès de leur chef hiérarchique. D'où sa lettre à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie : lettre envoyée au nom des « clercs catholiques de la région d'Hippo Regius [4] », mais inspirée et même rédigée par leur évêque, dont on reconnaît la manière et le style. L'objet de la lettre était double : protester contre les violences en sommant le primat de les faire cesser, et, en même temps, lui proposer une conférence entre évêques des deux partis, ou, tout au moins, engager une controverse épistolaire où l'on chercherait à s'entendre.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 53, 65 et suiv. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3 : « Januari (an)o, primati partis Donati ».

2) *Collat. Carthag.*, I, 14 ; 148-149 ; 157 ; III, 251 et 258.

3) Augustin, *Epist.* 88.

4) « Ianuari(an)o clerici catholici regionis Hipponensium Regiorum » (*Epist.* 88, en-tête).

Cette longue lettre, qui a souvent les allures d'un traité, visait d'abord à établir la légitimité du recours au pouvoir séculier. Dès ses premiers mots, l'auteur constatait le fait brutal qui poussait à bout les Catholiques : « Vos clercs et vos Circoncellions, disait-il, sévissent contre nous en déchaînant une persécution d'un nouveau genre et d'une cruauté inouïe[1]. » Ces violences justifiaient le récent édit d'union. Les Donatistes devraient s'incliner devant ces lois impériales ; car leurs ancêtres avaient été les premiers à solliciter l'intervention du gouvernement dans la querelle des Eglises, en accusant Cæcilianus de Carthage auprès de Constantin[2]. C'est ce que montraient bien les pièces officielles ici reproduites et toute l'histoire des premiers temps du schisme : le rapport du proconsul Anulinus[3], les conciles de Rome et d'Arles, les appels successifs des dissidents, la sentence de Constantin et la loi qui suivit[4], l'enquête sur Felix d'Abthugni et la lettre de l'empereur au proconsul Probianus[5]. Tous ces documents et ces faits prouvaient en toute évidence que les Donatistes avaient les premiers provoqué l'intervention du pouvoir séculier[6].

Si les Catholiques, à leur tour, s'étaient engagés dans cette voie, c'est qu'ils y avaient été contraints par les attentats des clercs schismatiques et des Circoncellions : pour se défendre, ils avaient dû demander l'application des lois[7]. Encore avaient-ils patienté tant qu'ils l'avaient pu. Vainement ils avaient proposé naguère une conférence générale entre les deux partis, et montré une patience toute chrétienne dans leurs plaintes, notamment lors des procès de Crispinus, ou dans leurs requêtes à l'empereur : les violences de leurs adversaires, surtout l'attentat contre Maximianus de Bagaï, avaient décidé le gouvernement à lancer le récent édit d'union[8]. Malgré ces lois, les violences avaient continué, même redoublé. Les Donatistes se disaient persécutés ; mais c'étaient leurs amis les Circoncellions, et même certains de leurs clercs, qui terrorisaient la contrée par des brigandages de tout genre, incendies, vols, mutilations ou meurtres[9]. A ces provocations et à ces crimes, les Catholiques n'opposaient qu'une propagande toute pacifique et l'ardeur d'une charité toute chrétienne. Si parfois des schismatiques avaient été frappés à leur tour, ils l'avaient été, à

1) *Epist.* 88, 1.
2) *Ibid.*, 88, 1.
3) *Ibid.*, 88, 2.
4) *Ibid.*, 88, 3.
5) *Ibid.*, 88, 3-4.
6) *Epist.* 88, 5.
7) *Ibid.*, 88, 6.
8) *Ibid.*, 88, 7.
9) *Ibid.*, 88, 8.

l'insu du clergé et malgré sa défense, par leurs victimes qui se jugeaient en état de légitime défense[1].

Pour mettre fin à tous ces brigandages, les clercs d'Hippone s'adressaient maintenant à Ianuarianus, comme à la plus haute autorité de l'Eglise donatiste en Numidie. Ils invitaient le primat à prendre des mesures pour rétablir la paix. Ils lui suggéraient divers moyens : soit une grande conférence entre les évêques des deux partis, soit un concile donatiste, soit des négociations par l'intermédiaire des évêques de la région d'Hippone, soit une enquête sur les attentats, avec confrontation des coupables et des plaignants, soit des réprimandes et des instructions écrites aux clercs compromis dans les brigandages[2]. Bref, on ne prétendait pas imposer au primat donatiste telle ou telle décision; mais on le sommait d'agir enfin d'une façon ou d'une autre. S'il continuait à tolérer les excès de tout genre commis par les gens de sa secte, on l'avertissait qu'il pourrait le regretter bientôt : « De tous ces moyens, lui disait-on, choisissez ceux que vous voudrez. Mais, si vous méprisez nos plaintes, nous ne regretterons nullement d'avoir voulu agir pacifiquement. En ce cas, le Seigneur secourra son Eglise ; et c'est vous qui regretterez d'avoir méprisé notre humble requête[3]. » Sur cette menace discrète se terminait la lettre de protestation.

Des clercs d'Hippone avaient été chargés de porter le message, et de rapporter la réponse du primat[4]. On peut craindre qu'ils ne soient revenus les mains vides. Ianuarianus, malgré son grand âge[5], semble n'avoir pas été plus avisé qu'aimable. Selon toute apparence, il ne fit rien pour arrêter les violences, il n'envoya pas d'instructions, il n'accepta ni conférence ni controverse, il ne promit rien, et même il ne répondit rien. C'était assez dans les traditions de la politique et de la politesse des Donatistes.

Heureusement, tous les schismatiques de Numidie n'étaient pas aussi farouches que le primat Ianuarianus ou son collègue Crispinus de Calama. Parmi eux, il se trouva des gens de bon sens, aimables et polis, assez conciliants, au moins dans la forme, qui répondaient aux Catholiques et consentaient à discuter pour chercher sincèrement la vérité. Augustin et ses amis purent engager des controverses par lettres avec plu-

1) *Epist.* 88, 9.
2) *Ibid.*, 88, 10-12.
3) *Ibid.*, 88, 12.
4) *Epist.* 88, 10-11.
5) *Ibid.*, 88, 1.

sieurs d'entre eux : tantôt des évêques ou des clercs, tantôt des laïques[1].

Au premier rang, dans l'ordre de la courtoisie comme dans l'ordre chronologique, on doit citer des schismatiques de Thubursicum Numidarum : l'évêque Fortunius, et un groupe de ses fidèles, Glorius, Eleusius, deux personnages du nom de Felix, dont l'un était peut-être grammairien[2].

La ville de Thubursicum Numidarum, aujourd'hui *Khamissa*, dont plusieurs quartiers sont sortis de terre au cours de fouilles importantes en ces dernières années[3], était située au Sud d'Hippone, à 32 kilomètres au Sud-Ouest de Thagaste (*Souk Ahras*), la ville natale d'Augustin. C'est dire qu'on y connaissait bien le grand évêque catholique d'Hippone. On l'y considérait un peu comme un compatriote, on y était fier de ses succès et de sa renommée ; les gens de tous les partis avaient pour lui une sincère admiration. Ces considérations ne furent peut-être pas étrangères aux manifestations de la sympathie déférente que lui témoignèrent à plusieurs reprises les schismatiques de l'endroit.

Quoi qu'il en soit, dans le courant de 397, deux ans après sa consécration épiscopale, Augustin eut l'occasion de se rendre à Thubursicum. Il y noua ou y renouvela connaissance avec un groupe de dissidents laïques, Glorius, Eleusius, les deux Felix et autres. C'étaient de très honnêtes gens, sincères et loyaux, connus pour leur modération et leur parfaite orthodoxie, auxquels l'adversaire le plus décidé ne pouvait rien reprocher, sinon d'être schismatiques[4]. Ils s'affligeaient des misères du Donatisme et des querelles religieuses ; ils désiraient ardemment une réconciliation, et cherchaient à la préparer par de franches explications[5]. Pour Augustin, qui menait une très vive campagne contre le schisme, et qui alors comptait seulement sur la persuasion pour ramener les dissidents, c'était une bonne fortune que de rencontrer des schismatiques comme ceux-là. Il engagea donc avec eux une controverse en règle, avec pièces à l'appui, sur les origines et la légitimité du schisme[6]. Les discussions remplirent trois longues séances.

Pour en fixer le souvenir et en marquer les résultats, l'évêque

1) *Epist.* 43-44 ; 49 ; 70.

2) *Epist.* 43-44.

3) Gsell et Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa.* Fouilles exécutées par le Service des Monuments historiques de l'Algérie. — Première partie : *Khamissa* ; Alger et Paris, 1914.

4) Augustin, *Epist.* 43, 1.

5) *Ibid.*, 43, 9, 27 ; 44, 1 et suiv. ; 44, 6, 13.

6) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv.

d'Hippone imagina de résumer toute la controverse dans une longue lettre, adressée non seulement « aux seigneurs ses très chers frères, justement recommandables, Glorius, Eleusius, les Felix... », mais encore « à toutes les autres personnes qui le voudraient bien[1] ». Comme on le voit, dans la pensée de l'auteur, la lettre visait le public autant que ses correspondants : elle devait servir de procès-verbal pour la propagande catholique.

Dans une sorte d'introduction, Augustin louait hautement ses amis de Thubursicum; il déclarait qu'il était toujours prêt à discuter avec les Donatistes sincères[2]. Puis commençait le compte rendu détaillé de la controverse. Les schismatiques avaient produit les *Actes* du concile des dissidents qui à Carthage, en 312, avait condamné et déposé Cæcilianus[3]. L'évêque d'Hippone avait allégué aussitôt la série des documents dont les Catholiques se servaient, depuis Optat, pour justifier Cæcilianus et prouver la condamnation de ses adversaires par l'empereur comme par les conciles[4]. Mais tous ces documents, Augustin ne pouvait en donner lecture, ne les ayant pas sous la main. Il avait donc proposé de les envoyer chercher, probablement à Thagaste, dans les archives épiscopales de son ami Alype. Pendant l'entr'acte, il était allé régler une affaire dans une petite ville des environs. Deux jours après, les documents étant arrivés à Thubursicum, la conférence avait recommencé. Le matin, on avait lu d'un bout à l'autre le protocole de la réunion de Cirta, en 305, qui prouvait la *traditio* de plusieurs des adversaires de Cæcilianus ; puis les *Gesta proconsularia* de l'enquête qui avait établi l'innocence de son consécrateur Felix d'Abthugni. L'après-midi, on avait pris connaissance des autres documents : les suppliques des dissidents à Constantin, les *Gesta ecclesiastica* du concile de Rome, la lettre de Constantin notifiant sa sentence[5].

Après avoir fait lire ces pièces, Augustin les avait longuement commentées. Il rappelait à ses correspondants les principaux thèmes de sa démonstration : innocence de Cæcilianus et de son consécrateur ; indignité de ses adversaires, dont beaucoup étaient des traditeurs ; précipitation coupable du concile de 312, qui aurait dû renvoyer l'affaire aux évêques d'outre-mer[6]; imprudence des dissidents, qui avaient sollicité eux-mêmes l'intervention du pouvoir séculier[7], et qui avaient préparé ainsi

1) « Et ceteris quibus hoc gratum est » (*Epist.* 43, en-tête).
2) *Epist.* 43, 1, 1-2.
3) *Ibid.*, 43, 2, 3.
4) *Epist.* 43, 2, 3-4.
5) *Ibid.*, 43, 2, 5.
6) *Ibid.*, 43, 3, 6-12 ; 6, 17-18.
7) *Ibid.*, 43, 4, 13.

leur condamnation [1]; entêtement absurde des Donatistes, qui pourtant avaient contre eux toutes les Eglises d'outre-mer [2], et qui venaient de condamner eux-mêmes leur schisme par leur attitude envers leurs propres schismatiques [3]. Cette longue argumentation avait pour conclusion logique une exhortation à rentrer dans l'Eglise : « Mon discours, disait l'évêque, sera pour vous un avertissement salutaire, si vous le voulez ; sinon, un témoin contre vous, même si vous ne le voulez pas [4].» Le procès-verbal de la controverse se terminait par un sermon ; et le sermon, par une mise en demeure de se convertir.

Si Augustin avait donné à ce procès-verbal la forme d'une lettre aux Donatistes de Thubursicum, ce n'était pas seulement par courtoisie envers eux ; c'était pour soumettre son compte rendu à leur approbation, pour en faire ainsi certifier l'exactitude ou provoquer des rectifications. Ses correspondants lui ont certainement répondu ; mais nous n'avons pas leur lettre.

Ils avaient fait à Augustin l'éloge de leur évêque Fortunius [5] ; ils firent à Fortunius l'éloge d'Augustin [6]. Les deux évêques désiraient entrer en relations. Quand deux hommes sont ains attirés l'un vers l'autre, les hasards de la vie ne tardent pas à les mettre en présence. En ce cas, le plus jeune des deux fait ordinairement plus de la moitié du chemin. C'est ce qui arriva.

Depuis longtemps évêque, Fortunius était de beaucoup l'aîné d'Augustin. Au moment de sa rencontre avec l'évêque d'Hippone, c'était un vieillard [7]. Tout ce qu'on sait sur sa vie antérieure, c'est qu'il assistait en 394 au concile primianiste de Bagaï [8]. Il ne devait pas voir la déroute de son parti. Il mourut avant 411, et il eut pour successeur un certain Ianuarius, présent à la Conférence de Carthage [9].

Brave homme un peu naïf, d'une bonhomie candide, Fortunius n'avait rien d'un docteur. D'instruction médiocre, et sans vigueur d'esprit, il n'était pas habitué à penser par lui-même. Il acceptait bénévolement les traditions, les préjugés et les prétentions de la secte, sauf à les interpréter dans le sens le moins intransigeant. Il était convaincu, sans y avoir beaucoup réfléchi, que les Catholiques étaient des traditeurs [10], que son Eglise était en communion avec le monde entier [11], qu'elle était

1) *Epist.* 43, 5, 14-16 ; 7, 19-20.
2) *Ibid.*, 43, 8, 21-24 ; 9, 25.
3) *Ibid.*, 43, 9, 26.
4) *Ibid.*, 43, 9, 27.
5) *Epist.* 44, 1.
6) *Ibid.*, 44, 2, 3.
7) *Epist.* 44, 1 ; 44, 5, 12 et suiv.
8) *Contra Cresconium*, III, 53, 59 ; IV, 10, 12.
9) *Collat. Carthag.*, I, 143 et 201.
10) Augustin, *Epist.* 44, 2, 4.
11) *Ibid.*, 44, 2, 3.

la véritable Eglise en raison des persécutions subies, et qu'elle était l'Eglise des justes par excellence, même des seuls justes [1]. Sans doute, s'il n'avait pas cru tout cela, il n'aurait pas été Donatiste. Mais il y a des manières différentes de croire les mêmes choses. La manière de Fortunius était simple, trop simple, allant jusqu'à la crédulité. Il était sans défense contre les affirmations hautaines et les sophismes des docteurs de la secte. Il restait asservi, sans qu'il s'en doutât, aux principes exclusifs d'une éducation sectaire et à la tyrannie de longues habitudes d'esprit. Par là, malgré les tendances contraires de sa bonhomie conciliante, il ne pouvait s'affranchir entièrement d'une défiance instinctive à l'égard des Catholiques, même ou surtout à l'égard d'un docteur célèbre, dialecticien redoutable, comme était l'évêque d'Hippone.

Chez cet excellent homme, le cœur valait mieux que l'intelligence. D'intention, au moins, il était aussi dégagé de l'esprit sectaire que pouvait l'être un Donatiste. De toute sa personne se dégageait un air de bonté, de douceur évangélique ; ses paroles étaient toutes de bienveillance et de paix [2]. Il ne se faisait pas trop prier pour discuter avec les adversaires de son Eglise, et il discutait avec eux courtoisement, sans jamais se fâcher ; il rendait justice à leur modération ; il n'hésitait même pas à leur adresser des compliments [3]. Il condamnait franchement les violences de certains schismatiques, et prêchait à ses fidèles le respect du droit d'autrui ; il était d'avis que les deux partis devaient renoncer à se reprocher mutuellement les torts de leurs partisans ; il déclarait même qu'il regrettait la décision des conciles de la secte ordonnant de rebaptiser tous les Catholiques [4]. C'était miracle, nous dit-on, « de trouver chez des évêques donatistes d'aussi bonnes dispositions d'esprit, autant de bonne volonté qu'on en découvrait chez ce vieillard [5] ». Bref, dans le monde des schismatiques de Numidie, on était tout surpris de rencontrer un évêque aussi aimable.

Naturellement, Augustin brûlait de connaître cet étonnant confrère, presque unique en son genre. Il saisit la première occasion. Vers le début de 398, quelques mois après ses conférences avec les laïques de Thubursicum, il dut se rendre à Constantine pour la consécration du nouvel évêque, son ami Fortunatus [6]. Au lieu de suivre le chemin direct, il passa par Thagaste, sa ville natale, où il retournait toujours volontiers, et où

1) Augustin, *Epist.* 44, 4, 7 et suiv.
2) *Ibid.*, 44, 6, 13.
3) *Ibid.*, 44, 1 et suiv. ; 5, 12.
4) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12.
5) *Ibid.*, 44, 6, 13.
6) *Ibid.*, 44, 1 ; 44, 6, 13.

d'ailleurs il devait prendre en passant son élève d'autrefois, son compagnon de jeunesse, l'évêque Alype. De Thagaste à Thubursicum Numidarum, il n'y avait qu'une journée de route. Les voyageurs y arrivèrent le lendemain.

L'arrivée du célèbre évêque d'Hippone mit en rumeur les bonnes gens de Thubursicum, dont la curiosité légèrement importune allait épier ses démarches et s'attacher à ses pas. Mais Augustin ne songeait alors qu'à l'évêque donatiste de l'endroit. Il lui fit remettre aussitôt un billet, où il lui annonçait sa visite et lui proposait une discussion amicale. Fortunius répondit en acceptant de bonne grâce [1].

Les voyageurs se mirent donc en route, pour gagner la maison épiscopale. Ils n'y arrivèrent pas seuls. Les rues étaient pleines de badauds, gens de tout âge, appartenant à l'une ou l'autre Eglise, qui sans façon suivirent les deux évêques catholiques, et qui entrèrent avec eux chez le Donatiste. La présence de tous ces intrus, venus là comme au spectacle, allait changer le caractère de la controverse, et causer quelque distraction aux orateurs. Sans doute, l'accueil de Fortunius fut tout aimable : c'était bien l'homme qu'avaient dépeint ses fidèles. Mais après l'échange de compliments et de politesses, quand on voulut discuter sérieusement, Augustin regretta vite de n'avoir pu passer inaperçu dans les rues de la cité. Impossible de s'entendre, au milieu des manifestations houleuses de la sympathie ou de la curiosité populaire. On dut même renoncer à dresser, comme il était convenu, le procès-verbal des débats. Les cris des spectateurs couvraient la voix des orateurs. Hachée par les interruptions, coupée d'entr'actes, la discussion allait comme au hasard ; d'autant mieux que Fortunius, dialecticien médiocre, tiraillé entre son désir de réconciliation et la rigueur des principes du parti, oscillait au moindre souffle de contradiction, tantôt risquant des avances, tantôt se dérobant pour éluder questions ou objections [2]. Bref, on n'aboutit à rien, si ce n'est à un projet assez vague : de part et d'autre, on reconnut l'utilité d'une nouvelle conférence, mieux conçue, entre deux groupes d'évêques, à l'abri du tumulte populaire [3].

D'ailleurs, ni les fâcheux incidents de la séance, ni les péripéties de la discussion, n'avaient altéré les bonnes dispositions réciproques des deux adversaires. Le lendemain, Fortunius rendit sa visite à l'évêque d'Hippone. On parla encore de la future

1) Augustin, *Epist.* 44, 1.
2) *Ibid.*, 44, 1 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12 ; 6, 14.

conférence. Mais le temps pressait: Augustin avait des affaires à régler, ce jour-là, avant son départ pour Constantine, et le Donatiste devait aussi s'absenter [1]. Les deux évêques durent se séparer bientôt. Ils se quittèrent à regret, en multipliant les protestations d'amitié, en faisant assaut de compliments. Ils étaient enchantés l'un de l'autre.

On n'avait toujours pas rédigé de procès-verbal ; et Augustin avait compté sur cette pièce pour sa propagande. Il tourna la difficulté comme il l'avait fait précédemment, lors des conférences avec les laïques de Thubursicum : il remplaça le procès-verbal par une lettre, où il résumait la discussion avec Fortunius. Cette nouvelle lettre, il l'adressa encore à ses amis les laïques, qui n'avaient pu assister au débat. Mais il les priait de la communiquer à leur évêque, de faire constater par lui l'exactitude du compte rendu, de noter au besoin ses observations : ce qui permettrait d'arrêter d'un commun accord le texte définitif du document [2].

Tel était l'objet de la seconde lettre « aux seigneurs très chers et recommandables Eleusius, Glorius et les Felix [3] ». Augustin y rappelait d'abord les circonstances de la conférence [4]. Il expliquait comment les manifestations bruyantes des assistants avaient empêché de rédiger jusqu'au bout le procès-verbal, et comment la présente lettre en tiendrait lieu, une fois approuvée par Fortunius [5]. Puis se déroulait le compte rendu de la controverse, fidèlement notée dans son désordre pittoresque. Echange de compliments [6]. Discussions sur la véritable Eglise, sur la persécution, sur la communion avec les communautés d'outremer, sur la lettre envoyée à Donat de Carthage par un concile de Sardique [7]. Avait-on nécessairement raison, parce qu'on était persécuté [8]? Etait-il vrai qu'un évêque intérimaire de Carthage, nommé par les dissidents à la place de Cæcilianus, eût été tué par les Catholiques [9]? Un juste pouvait-il tuer un coupable [10]? Les deux partis ne devraient-ils pas s'interdire de se reprocher mutuellement leurs violences [11]? Les schismatiques étaient-ils fondés à redouter de nouvelles persécutions [12]? En terminant, Augustin résumait les pourparlers relatifs au projet d'une nouvelle conférence ; il engageait ses correspondants à s'entremet-

1) Augustin, *Epist.* 44, 6, 13.
2) *Ibid.*, 44, 1, 2.
3) *Epist.* 44, en-tête.
4) *Ibid.*, 44, 1, 1.
5) *Ibid.*, 44, 1, 2.
6) *Ibid.*, 44, 2, 3.
7) *Epist.* 44, 3, 5-6.
8) *Ibid.*, 44, 4, 7.
9) *Ibid.*, 44, 4, 8.
10) *Ibid.*, 44, 4, 9.
11) *Ibid.*, 44, 5, 10.
12) *Ibid.*, 44, 5, 11.

tre pour décider Fortunius, et insistait pour que la réunion eût lieu bientôt, loin des foules, dans quelque villa tranquille du territoire de Thubursicum ou de Thagaste [1].

Cette fois encore, les Donatistes de Thubursicum ont dû répondre à Augustin, qui d'ailleurs les avait expressément invités à le faire. Il leur disait, à propos de la future conférence : « Ecrivez-moi ce que vous pensez de cette affaire, vous et votre évêque [2]. » Ce que dut être cette réponse des schismatiques, au moins dans la forme, on l'imagine aisément d'après leurs dispositions d'esprit. Mais, sur la suite à donner aux controverses, ces laïques n'étaient pas qualifiés pour prendre un engagement quelconque. Là-dessus, ils n'ont pu qu'exprimer des vœux, en déclarant qu'ils avaient transmis la lettre à leur évêque, et qu'ils se conformeraient à ses décisions.

La réponse définitive de Fortunius n'est pas connue davantage. Au premier moment, il avait paru accepter en principe la proposition relative à cette conférence plus solennelle, où vingt évêques, dix pour chaque Eglise, réunis dans une villa des environs, discuteraient à fond la question du schisme et aviseraient aux moyens de rétablir l'unité [3]. N'entendant parler de rien, Augustin avait prié ses amis donatistes de rappeler à leur évêque sa promesse [4]. On ne sait ce qu'il advint du projet ; et le fait seul que nous n'en savons rien, est de nature à inspirer quelque doute sur le succès de la démarche. On peut croire que Fortunius ne donna pas suite au projet : soit parce qu'il changea d'idée, soit, plutôt, parce qu'il se heurta au refus brutal de confrères intransigeants. Faible et irrésolu comme il l'était, il dut capituler sur ce point par crainte de l'opinion des sectaires, surtout devant l'opposition des évêques voisins. Mais, s'il se déroba comme tant d'autres, on peut être assuré que, lui du moins, il y mit les formes.

L'évêque Honoratus, qui gouvernait une communauté schismatique de Numidie, dans le voisinage d'Hippone [5], était aussi un homme courtois, désireux de travailler à la réconciliation des deux Eglises, ou, tout au moins, disposé à discuter loyalement. Il prit même l'initiative d'une proposition relative à une controverse de ce genre. Il avait sans doute entendu parler des conférences de Thubursicum. Un jour, vers 398, il fit proposer à son collègue catholique d'Hippone, par l'intermé-

1) *Epist.* 44, 5, 12 et suiv.
2) *Ibid.*, 44, 6, 14.
3) *Ibid.*, 44, 5, 12 ; 6, 14.
4) *Epist.* 44, 6, 13-14.
5) *Epist.* 49, 3.

diaire d'un ami commun du nom de Heros, une discussion par lettres sur le schisme[1]. La proposition fut acceptée avec empressement par Augustin, qui engagea aussitôt la controverse.

Les deux évêques ne devaient pas se connaître personnellement, si l'on en juge par le ton de la lettre d'Augustin, et par la solennité de l'en-tête : « A Honoratus, évêque du parti de Donat, Augustin, évêque de l'Eglise catholique[2]. » Dès les premiers mots, Augustin félicitait Honoratus de son initiative : « Ta proposition, disait-il, m'a beaucoup plu. Par l'intermédiaire de notre frère Heros, un homme qui m'est très cher et qui mérite d'être loué dans le Christ, tu as daigné me mander que tu désirais une discussion entre nous par lettres. De cette façon, aucun désordre, aucun tumulte, ne pourra troubler nos débats, qui doivent être engagés et poursuivis dans le calme et la paix de l'âme[3]. » Après les compliments du préambule, l'évêque d'Hippone priait son confrère de répondre à la question suivante : « L'Eglise de Dieu, d'après les prédictions de l'Ecriture, devait s'étendre sur toute la terre : c'est actuellement le cas de l'Eglise catholique. Or le Donatisme n'a de fidèles qu'en Afrique : comment peut-il prétendre qu'il est la véritable Eglise[4] ? »

A cette première question, Augustin demandait une réponse précise, avant de passer aux autres problèmes qu'il se proposait de soulever dans la controverse épistolaire. Il disait à Honoratus, en terminant : « Daigne donc m'écrire. Explique-moi, comment peut-il se faire que le Christ ait laissé périr son Eglise dans le monde entier, et l'ait conservée en vous seulement ? C'est à vous d'expliquer cela. A nous, il suffit pour notre cause de constater dans le monde entier l'accomplissement de la prophétie des saintes Ecritures. Cette lettre, je l'ai dictée, moi Augustin, parce que depuis longtemps je désirais m'entretenir de cela avec toi. Il me semble, en effet, surtout à cause de notre voisinage, que nous pouvons conférer là-dessus par lettres, en évitant tout tumulte, Dieu aidant, autant que l'exige la nécessité[5]. » Etant donné les avances du Donatiste, on peut croire qu'il a répondu : à moins que, n'ayant rien à dire, il ait perdu courage dès le premier pas.

Une autre correspondance, curieuse en elle-même et fort instructive pour l'histoire de la propagande donatiste, nous con-

1) *Epist.* 49, 1.
2) *Ibid.*, 49, en-tête.
3) *Ibid.*, 49, 1.
4) *Epist.* 49, 2-3.
5) *Ibid.*, 49, 3.

duit à Constantine vers l'année 400[1]. Un prêtre schismatique de cette ville avait entrepris de gagner à la secte un de ses compatriotes catholiques, nommé Generosus. Pour en finir, il voulut frapper un grand coup. Il écrivit un jour à Generosus, pour lui annoncer qu'il venait de recevoir la visite d'un ange. Cet ange, qui avait à cœur la prompte conversion du Catholique, avait chargé son hôte d'agir en son nom, par les moyens qu'il indiquait lui-même. En vertu des instructions angéliques, le prêtre cherchait à établir que l'Eglise donatiste de Constantine était l'héritière légitime, unique et exclusive, de la vieille Eglise locale. A l'appui de ces dires, il produisait l'*ordo episcoporum* de sa communauté, c'est-à-dire la liste chronologique des évêques de Constantine, telle qu'on l'imaginait dans le monde des dissidents : dans ce document, les évêques schismatiques du quatrième siècle apparaissaient comme les successeurs légitimes des premiers évêques antérieurs au schisme, et la transition y était marquée par le nom du trop fameux Silvanus, qui avait été régulièrement ordonné par le primat Secundus de Tigisi[2]. Comme conséquence pratique, le porte-parole de l'ange mettait son correspondant en demeure de se rallier au plus vite à l'Eglise de Donat, dont la légitimité était doublement attestée, par un document d'archives et par le témoignage d'un envoyé de Dieu.

Malheureusement pour le prêtre et pour l'ange, Generosus n'était pas un sot. Il s'amusa beaucoup de la naïveté du Donatiste, de ses visions ou de son grossier artifice. Il pensa que son évêque et d'autres pourraient s'en amuser aussi. A ce moment, Fortunatus de Constantine était absent, pour quelque affaire ; il se trouvait, nous ne savons dans quelle ville, en compagnie de deux collègues et amis, Augustin d'Hippone et Alype de Thagaste. Un jour, les trois évêques reçurent une lettre assez plaisante, où Generosus leur contait son aventure, en leur envoyant copie de l'élucubration du Donatiste[3].

Le message eut du succès auprès des trois évêques, qui étaient gens d'esprit. Ils rirent à leur tour. Puis, craignant que l'ange ne réussît à faire des dupes, ils résolurent de couper court à sa campagne. D'où leur réponse collective à Generosus de Constantine : réponse signée de leurs trois noms, rédigée par Augustin, et destinée à passer de main en main. C'était une réfutation indirecte, mais complète et systématique, de la

1) *Epist.* 53.
2) *Ibid.*, 53, 1 ; 53, 2, 4.
3) *Epist.* 53, 1.

lettre du Donatiste. Les évêques commençaient par accuser réception du double message ; ils félicitaient Generosus d'avoir fait aux avances du schismatique l'accueil qui convenait. Ils rappelaient le mot de saint Paul : on devait se défier même d'un ange qui parlerait contre l'Evangile [1]. Ils engageaient ensuite la controverse. A la liste des évêques de Constantine, ils opposaient la liste des évêques de Rome, où ne figurait aucun Donatiste [2]. Même si l'on démontrait que cette liste romaine comprenait quelque traditeur, on n'en pourrait rien conclure contre l'Eglise catholique [3]. D'ailleurs, des documents authentiques prouvaient que Silvanus, le premier chef de la communauté dissidente à Constantine, avait été lui-même un traditeur [4] ; que, dès l'origine, par leurs requêtes à Constantin, les schismatiques avaient provoqué l'intervention des empereurs, et qu'ils avaient été condamnés [5]. En tout cas, rien ne justifiait le schisme : l'Ecriture défend de rompre avec les coupables, et les Primianistes eux-mêmes s'étaient réconciliés avec leurs propres schismatiques [6]. Quant à l'ange de Constantine, si réellement il s'était montré, ce ne pouvait être qu'un démon. Le prêtre son confident était donc un démoniaque ou un agent du Diable : à moins que ce ne fût simplement un imposteur [7].

On n'en priait pas moins Generosus de communiquer cette réponse au Donatiste, pour essayer de le ramener, « s'il n'était pas d'une sottise désespérée [8] ». Nous ne pouvons mesurer le degré de cette sottise, ne sachant pas ce que l'intéressé pensa de la réfutation. A vrai dire, nous craignons que la lettre des trois évêques n'ait réussi à convaincre ni le prêtre schismatique ni son ange.

Le Donatiste Naucellio était plus accessible au raisonnement. Il cherchait sincèrement la vérité, et finit sans doute par se convertir. C'était un laïque du diocèse de Thabraca ; il avait pour évêque un certain Clarentius [9], qui assistait en 411 à la Conférence de Carthage [10]. Vers l'année 402, Naucellio était encore schismatique ; mais il était déjà à mi-chemin du Catholicisme. Il entretenait une correspondance avec deux évêques catholiques de la région voisine, Augustin d'Hippone et Alype de Thagaste. Il servait même d'intermédiaire entre eux et son évêque Clarentius.

1) *Epist.* 53, 1.
2) *Ibid.*, 53, 1, 2.
3) *Ibid.*, 53, 1, 3.
4) *Ibid.*, 53, 2, 4.
5) *Ibid.*, 53, 2, 5.
6) *Epist.* 53, 3, 6.
7) *Ibid.*, 53, 3, 7.
8) *Ibid.*, 53, 1.
9) *Epist.* 70, 1.
10) *Collat. Carthag.*, I, 126 et 187; III, 2.

A l'instigation de ses amis catholiques, il avait prié Clarentius de s'expliquer sur un point délicat de l'histoire toute récente du Donatisme : le cas de Felicianus de Musti, ce Maximianiste qui, après avoir été brutalement excommunié et persécuté par les Primianistes, avait été ensuite accueilli par eux comme un frère. Dès qu'il eut reçu la réponse de son évêque, Naucellio s'empressa d'en aviser ses correspondants catholiques. D'après le compte rendu de Naucellio, Clarentius n'avait pas nié les faits : il reconnaissait que Felicianus de Musti avait été condamné par les Primianistes, puis réintégré par eux dans ses fonctions épiscopales. Mais, ajoutait Clarentius, c'est par erreur que la condamnation avait été prononcée. Felicianus était innocent : il était absent, et l'avait prouvé. Une fois l'erreur reconnue, on avait dû annuler la sentence portée contre lui et le réintégrer [1]. Telle était l'explication donnée par l'évêque schismatique de Thabraca, et transmise par Naucellio dans sa lettre aux évêques catholiques de Thagaste et d'Hippone.

A cette lettre du Donatiste de Thabraca, Augustin et Alype firent une réponse collective. Après avoir résumé la thèse de Clarentius, ils en montraient la faiblesse et l'invraisemblance. Ils indiquaient de nouvelles questions, que Naucellio pourrait poser à son évêque. Comment les Primianistes avaient-ils pu condamner sans l'entendre un collègue, dont ils devaient plus tard proclamer l'innocence ? et comment pouvaient-ils encore justifier la condamnation portée jadis contre leurs adversaires catholiques à l'origine du schisme ? « S'ils ont pu condamner un innocent, ils ont bien pu traiter de traditeurs ceux qui n'étaient pas traditeurs [2]. » Mais, en fait, Clarentius se trompait. Felicianus de Musti avait été certainement compromis dans le Maximianisme. La preuve, c'est qu'après sa condamnation il était resté en communion avec Maximianus, et qu'il avait été poursuivi comme Maximianiste devant le tribunal du proconsul. Il n'en avait pas moins, ensuite, trouvé grâce devant les Primianistes, qui lui avaient conservé sa dignité, et qui n'avaient pas rebaptisé les gens baptisés par lui. Comment concilier cette indulgence inattendue des Donatistes avec l'intransigeance de leurs principes et de leur attitude envers les Catholiques [3] ?

En recevant cette lettre, qui n'était pas très longue, mais où

1) Augustin, *Epist.* 70, 1.
2) *Ibid.*, 70, 1.
3) Augustin, *Epist.* 70, 2.

chaque mot portait, Naucellio dut éprouver quelque embarras. Allait-il transmettre encore toutes ces questions indiscrètes à son évêque? C'était dangereux, dans ces communautés donatistes où l'on n'admettait guère la contradiction. Devait-il s'en tenir là? C'était renoncer à savoir la vérité, et c'était risquer de mécontenter ses amis catholiques. Que fit Naucellio? C'est son secret, la suite de la correspondance étant perdue.

Parmi tous ces Donatistes de Numidie, qui entretenaient avec Augustin des relations épistolaires, et qu'il cherchait à ramener, il en est un dont la conversion le préoccupait tout particulièrement : c'était un de ses parents, un cousin, nommé Severinus [1]. Et la chose n'allait pas toute seule, malgré la cordialité affectueuse de leurs rapports. Severinus, établi probablement dans la région de Thagaste, centre de la famille, était un homme de sens et d'expérience, très pondéré, dont on louait le savoir et la sagesse [2]. Sans marquer aucune hostilité à l'égard de l'Eglise catholique, dont parfois même il semblait se rapprocher, il n'était nullement pressé de se convertir. Dans sa correspondance intermittente avec son cousin d'Hippone, il évitait avec soin de trop s'engager. Et l'évêque d'Hippone s'inquiétait de cet état d'esprit, sans désespérer pourtant.

Un jour, vers l'année 400, il eut un mouvement de joie, suivi bientôt d'une déception. Un messager venait d'arriver à Hippone, porteur d'une lettre, envoyé tout exprès par Severinus. Augustin crut d'abord à une conversion imminente. En lisant, il dut en rabattre. La lettre de Severinus était aimable, affectueuse ; mais rien n'y faisait prévoir un coup de la grâce [3]. Malgré toutes ses protestations et ses allusions aux liens de parenté, le Donatiste restait donatiste.

Aussi, dans la réponse d'Augustin, les réflexions mélancoliques se mêlèrent aux compliments, les reproches discrets aux exhortations. L'évêque ne cachait point qu'il avait éprouvé une déception, qu'il s'affligeait de voir son cousin égaré dans le schisme : « J'ai reçu, lui disait-il, ta lettre fraternelle. Elle est arrivée bien tard, sans doute, et quand je ne l'espérais plus. Pourtant, j'ai été heureux de la recevoir. Ce qui a redoublé ma joie, c'est d'apprendre que votre homme était venu à Hippone tout exprès pour m'apporter ta lettre de frère. J'ai pensé que tu n'avais pas eu, sans raison, l'idée de rappeler notre parenté. Tu t'aperçois peut-être, à en juger par la gravité de ta

1) *Epist.* 52.
2) *Ibid.*, 52, 1 et 4.
3) *Epist.* 52, 1.

sagesse, combien il est déplorable que deux frères comme nous, frères selon la chair, nous ne vivions pas unis dans le corps du Christ[1]... ». Une fois de plus, Augustin cherchait à convaincre Severinus de la vanité des prétentions donatistes. Il lui rappelait que la secte ne comptait pas de fidèles hors de l'Afrique, qu'elle n'était pas en communion avec les Églises apostoliques d'Orient[2]. Il montrait que rien, à l'origine, n'avait justifié le schisme. Si les dissidents avaient eu des griefs sérieux contre leurs collègues africains, ils auraient gagné leur cause devant les évêques et les conciles d'outre-mer. Ils s'étaient vengés de leur échec en rompant avec le monde entier. Depuis, ils s'étaient entêtés dans leur criminelle erreur, toujours hostiles aux projets de réconciliation, traitant les Catholiques en ennemis, n'ayant d'indulgence que pour les violents et les scélérats de leur parti[3].

La lettre se terminait par de touchantes exhortations : « Je ne sais quelle habitude charnelle, frère Severinus, vous retient dans ce camp-là. Il y a longtemps que je m'en afflige, que j'en gémis, surtout quand je pense à ta sagesse ; et il y a longtemps que je désire te voir, pour m'entretenir avec toi là-dessus. A quoi servent les salutations ou la parenté temporelle, si dans notre parenté nous méprisons l'héritage éternel du Christ et le salut éternel ? Qu'il me suffise de t'avoir écrit cela, pour le moment. Ce serait bien peu et presque rien pour des cœurs durs ; mais pour une âme comme la tienne, que je connais bien, c'est beaucoup, et c'est tout. En effet, mes paroles ne sont pas de moi, qui ne suis rien, qui vis seulement dans l'attente de la miséricorde divine ; elles sont de Dieu lui-même, du Dieu tout-puissant, qu'on peut bien mépriser comme père en ce monde, mais qu'on trouvera dans l'avenir comme juge[4]. »

A ces pressantes invitations, que répondit le Donatiste ? Nous l'ignorons. On ne peut affirmer qu'il se soit jamais rallié. La grâce n'avait guère de prise sur un esprit si calme, si pondéré ; et, encore moins, les exhortations ou les compliments. Severinus n'était pas homme à se convertir pour faire plaisir à son cousin, ce cousin fût-il l'évêque d'Hippone.

Un dernier groupe de correspondances se rapporte à des Donatistes convertis. Parmi ces ralliés de la veille, qui furent en relations épistolaires avec Augustin, nous trouvons des laïques, des prêtres, même un avocat dont on voulait faire un évêque[5].

1) *Epist.* 52, 1.
2) *Ibid.*, 52, 2.
3) *Ibid.*, 52, 3.
4) *Epist.* 52, 4.
5) *Ibid.*, 69 ; 142 ; 144.

Cet avocat s'appelait Castorius. C'était un homme fort distingué, si l'on en juge par cette énumération de ses mérites : « du talent, du savoir, de l'éloquence, de la gravité, de la modération, et toutes les autres qualités qui ornaient son caractère ». En philosophe qu'il était, il professait un dédain tranquille pour « les vaines espérances des hommes, les passions insatiables et les incertitudes de la vie [1] ». Né dans une famille donatiste, il était resté longtemps schismatique, mais sans fanatisme, par habitude. Il était, d'ailleurs, le frère de son évêque : un certain Maximianus, qui gouvernait une communauté dissidente en Numidie, on ne peut préciser davantage, mais qu'on ne doit pas confondre avec Maximianus de Bagaï [2]. Brusquement, vers l'année 401, ce Maximianus s'était rallié à l'Eglise catholique, ramenant avec lui la plupart de ses fidèles. A ce moment, l'avocat avait fait comme son frère l'évêque et comme tant d'autres : il s'était rallié, lui aussi, et d'autant plus volontiers qu'il n'avait jamais été un sectaire bien ardent [3]. Désormais en règle avec l'Eglise catholique, il ne songeait qu'à suivre sa carrière d'orateur, sans fièvre d'ambition, ou à vivre dans une retraite studieuse, en paix avec les autres comme avec lui-même.

Les circonstances allaient en décider autrement. Son frère l'évêque, suivant la règle adoptée alors en Afrique, avait conservé dans l'Eglise catholique, avec son titre et sa dignité, ses fonctions épiscopales. Malgré toute sa bonne volonté, Maximianus joua de malheur. Il vit se dessiner contre lui, puis grandir et s'exaspérer, un parti d'opposition, dont les meneurs et les principaux adhérents étaient sans doute des schismatiques mal convertis. Des troubles sérieux éclatèrent dans la communauté ; les choses en vinrent à ce point qu'on put redouter un retour au schisme. L'affaire fut portée, en 402, devant le Concile de Milev. Cette assemblée trancha dans le vif ; le 27 août, elle décida d'envoyer des lettres synodales à Maximianus et à

1) *Epist.* 69, 2.

2) C'est à tort que l'on a confondu les deux personnages. Maximianus, évêque de Bagaï, administrait encore la communauté de cette ville à la fin de 401 : c'est à ce moment qu'il fut maltraité par les Donatistes (Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 26-28). Or le Maximianus qui nous occupe ici, mis en demeure de démissionner par le concile du 27 août 402 (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88), était démissionnaire dès la fin de cette année 402 (Augustin, *Epist.* 69, 1), et déjà remplacé par son frère (*ibid.*, 69, 2). On ne revenait pas sur une décision de ce genre. D'après la lettre d'Alype et d'Augustin, ce Maximianus avait été évêque de la *Vaginensis Ecclesia* : diocèse inconnu, ou nom altéré. Peut-être s'agit-il de Vaga. En tout cas, ce n'est pas Bagaï.

3) Augustin, *Epist.* 69, 1.

ses fidèles, « pour les inviter, lui, à donner sa démission, eux, à chercher un autre évêque[1] ». Héroïquement, Maximianus s'inclina : il démissionna aussitôt, pour faciliter le rétablissement de la paix[2]. Restait à élire un autre évêque. D'une seule voix, les fidèles désignèrent le frère de l'évêque qu'ils venaient de chasser : Castorius l'avocat. La succession était délicate. Et puis, l'avocat tenait à ses loisirs, à sa liberté ; il ne se sentait pas l'âme épiscopale. Il hésitait, il se dérobait. Peu importait à ses électeurs. Ce qu'ils voulaient, ils le voulaient bien : ils arriveraient à leurs fins, par la grâce de leur impérieuse obstination d'anciens sectaires. Tout annonçait que Castorius, de gré ou de force, serait bientôt leur évêque[3].

L'affaire avait du retentissement en Numidie. De Thagaste et d'Hippone, Alype et Augustin en suivaient avec attention les péripéties. Ils songèrent même à se rendre sur les lieux. Mais ils renoncèrent au voyage, nous ne savons pourquoi. Ils décidèrent, du moins, d'adresser une lettre collective à Castorius, qui probablement les avait mis au courant de la situation et de son embarras. L'objet de la lettre était de prouver à l'avocat qu'il avait tort de chercher à se dérober ; et, par la même occasion, de lui insinuer discrètement qu'il n'y réussirait pas. Les deux évêques commençaient par louer sans réserve le démissionnaire, l'abnégation toute chrétienne de Maximianus, le bel exemple donné par lui à ses confrères[4]. Puis, ils couvraient de fleurs l'avocat, pour l'amener à reconnaître que son devoir était de mettre son talent au service de l'Eglise. Donc Castorius devait accepter la succession de son frère ; et l'accepter de bonne grâce, puisque d'ailleurs il ne pourrait faire autrement[5].

On en était si convaincu à Thagaste et à Hippone, que les deux évêques avaient pris leurs mesures en conséquence. Témoin ce singulier avis, joint à leurs exhortations : « La présente lettre, d'après nos instructions, te sera lue seulement lorsque te tiendront déjà ceux à qui tu es nécessaire. Quant à nous, nous te tenons par le lien de l'amour spirituel, parce que tu es très nécessaire aussi à notre collège. Pourquoi nous ne sommes pas allés là-bas en personne, tu le sauras plus tard[6]. » Ainsi, les deux évêques considéraient déjà Castorius comme leur collègue. Ils étaient sûrs que les fidèles imposeraient à

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88.
2) Augustin, *Epist.* 69, 1.
3) *Ibid.*, 69, 1-2.
4) *Epist.* 69, 1.
5) *Ibid.*, 69, 2.
6) *Ibid.*, 2.

l'avocat, malgré sa résistance, la succession de son frère. Et, d'avance, ils approuvaient, n'étant pas hommes à s'étonner du procédé : n'est-ce pas ainsi qu'Augustin lui-même, à son corps défendant, était devenu prêtre, puis évêque ? Nul doute que Castorius ait capitulé devant ses électeurs. Si nous n'avons pas sa réponse, on voit du moins, d'après le post-scriptum d'Alype et d'Augustin, qu'il était déjà vaincu au moment où il lut leur lettre de consolation. Et c'est un épisode bien instructif, cette conspiration de fidèles et d'évêques contre la liberté d'un avocat, ancien Donatiste, dont on fait malgré lui un évêque catholique.

D'autres correspondances, postérieures d'une dizaine d'années, nous conduisent dans un monde assez différent. Ce sont encore des convertis, mais d'une condition beaucoup plus modeste : des laïques ou des clercs quelconques, la plupart anonymes [1].

Tel est le groupe de ces ralliés, habitants de Constantine, qui, vers la fin de 412, envoyèrent à Augustin une lettre enthousiaste, pour lui annoncer leur conversion, et pour le remercier d'y avoir grandement contribué. C'était après la Conférence de Carthage, après l'édit impérial d'union, arrêt de mort pour l'Église de Donat. Profitant des circonstances, les évêques catholiques de Numidie s'étaient mis en campagne pour ramener les dissidents. Réunis en concile dans la capitale du pays, à Constantine, ils avaient lancé, le 14 juin 412, une sorte de proclamation « Aux Donatistes [2] ». C'est Augustin qui avait rédigé cet appel [3]. Il avait profité de son séjour à Constantine pour y faire une active propagande, redoutant sans doute l'influence toujours puissante de l'évêque schismatique, de ce Petilianus qu'il avait si souvent combattu, et qui, en 411, à Carthage, avait été encore son principal adversaire. D'accord avec son collègue et ami Fortunatus, évêque catholique de Constantine, il y avait prononcé une série de sermons sur le schisme : sermons qui avaient eu le plus grand succès, et qui avaient exercé une action décisive sur la population [4]. Après la clôture du concile, il avait dû regagner Hippone. Mais l'impulsion était donnée : laïques ou clercs, les Donatistes de la ville se convertissaient en foule [5].

Les convertis résolurent de témoigner à l'évêque d'Hippone leur reconnaissance, par une adresse de remerciements. Il y

1) *Epist.* 142 et 144.
2) *Epist.* 141.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Epist.* 144, 1.
5) *Ibid.*, 144, 1-2.

avait, parmi eux, des gens de toutes les conditions sociales, de tous les rangs dans la hiérarchie ecclésiastique. L'adresse était anonyme : elle en était peut-être d'autant plus sincère et d'autant plus éloquente. Les ralliés annonçaient à Augustin leur conversion définitive. Ils déclaraient hautement qu'ils lui devaient d'avoir enfin compris leur erreur et reconnu où était la vérité. Emportés par leur enthousiasme, ils évoquaient le souvenir classique de Polémon, ce libertin converti par un discours du philosophe Xénocrate ; ils ajoutaient, d'ailleurs, que la victoire d'Augustin était incomparablement supérieure à celle du philosophe grec, comme l'Evangile à toute la science profane [1]. Enfin, ils suppliaient l'évêque d'Hippone de revenir à Constantine, pour les bénir en constatant son triomphe [2].

Ce jour-là, sans doute, la modestie d'Augustin fut mise à une rude épreuve. Il s'arma d'autant plus d'humilité, dans sa réponse « Aux seigneurs honorables et très dignes, ses très chers et désirés frères dans tous les degrés d'honneur, habitants de Cirta [3] ». Après de rapides allusions au séjour qu'il venait de faire à Cirta-Constantine, aux sermons qu'il y avait prononcés, il protestait qu'on ne lui devait rien, à lui, simple instrument de la Providence, qu'on devait rapporter à Dieu seul tout l'honneur des conversions [4]. Pour affermir les ralliés dans leur foi, et surtout pour achever de convaincre les hésitants, il les engageait à réfléchir sur les textes de l'Ecriture relatifs à l'Eglise universelle ; il résumait dans un ingénieux dilemme son argumentation familière contre la prétendue légitimité du schisme. Quant à la visite attendue, il ne pouvait, disait-il, « exprimer par des mots » tout le plaisir qu'il aurait à aller saluer ses nouveaux frères ; il espérait que Dieu lui en fournirait bientôt l'occasion [5]. Comme l'évêque d'Hippone se mettait facilement en route, surtout dans cette direction-là, l'occasion n'a pas dû se faire beaucoup attendre.

Vers le même temps, Augustin reçut une autre adresse de convertis. Elle venait d'un groupe de clercs, inconnus d'ailleurs ; parmi eux, les prêtres Saturninus et Eufrates. En annonçant leur conversion, ces ralliés priaient l'évêque de leur rendre visite ; ils exprimaient aussi, semble-t-il, le regret de ne l'avoir pas rencontré lors d'un récent voyage à Hippone [6]. Augustin ne devait pas connaître beaucoup ces nouveaux cor-

1) *Epist.* 144, 2.
2) *Ibid.*, 144, 3.
3) *Epist.* 144, en-tête.
4) *Epist.* 144, 1-2.
5) *Ibid.*, 144, 3.
6) *Epist.* 142, 1.

respondants, si l'on en juge par la solennité des premiers mots de sa réponse : « Aux seigneurs mes très chers frères les prêtres Saturninus et Eufrates, et aux clercs qui sont avec vous, tous ramenés à l'unité et à la paix du Christ, Augustin, évêque, salut dans le Seigneur[1]. » L'évêque d'Hippone félicitait les ralliés, en s'excusant de ne pouvoir encore leur rendre visite[2]. Puis il leur rappelait quelques-uns des textes bibliques sur les caractères de l'Eglise universelle[3]. Il leur signalait les contradictions des Donatistes sur ce point, et les aveux involontaires d'un de leurs avocats à la Conférence de Carthage[4]. Il exhortait les clercs à remplir scrupuleusement leurs fonctions ecclésiastiques, tout en priant pour la conversion des schismatiques encore égarés[5].

Comme on le voit, un esprit de concorde et de paix, une charité toute chrétienne, animaient de part et d'autre ces correspondances entre évêques catholiques et Donatistes convertis[6]. Tout à la joie du retour à l'unité, les prêtres Saturninus et Eufrates, ou les « frères » de Constantine, ou Castorius l'avocat, ne ressemblaient guère à ces soi-disant ralliés des environs d'Hippone, que nous avons vus encore inquiets, parfois indomptables et batailleurs, violents et frémissants de haine, prompts aux protestations, prêts à retomber dans le schisme[7].

Même contraste dans les correspondances des Donatistes restés donatistes, entre la région d'Hippone, où les sectaires opposaient ordinairement aux paroles de paix une silencieuse intransigeance, même les menaces, même les coups, et le reste de la Numidie, où la plupart des schismatiques se montraient beaucoup moins intraitables. Ici, à côté d'évêques qui se dérobent, comme Crispinus de Calama ou le primat Ianuarianus[8], nous en rencontrons qui acceptent volontiers la discussion, comme Fortunius[9], ou qui même la proposent, comme Honoratus[10]. Cette modération relative, cet esprit conciliant, apparaissent également chez les laïques de Thubursicum, chez Severinus ou Naucellio[11]. Des gens comme ceux-là, quand ils se ralliaient, le faisaient très sincèrement, sans réserve : nous avons vu l'évêque Maximianus démissionner dans l'intérêt de la paix, son frère Castorius refuser par modestie l'épiscopat, et les

1) *Epist.* 142, en-tête.
2) *Ibid.*, 142, 1.
3) *Ibid.*, 142, 2.
4) *Ibid.*, 142, 3.
5) *Ibid.*, 142, 4.
6) *Epist.* 69 ; 142 ; 144.
7) *Epist.* 173 ; 208-209.
8) *Epist.* 51 ; 66 ; 88.
9) *Epist.* 44.
10) *Epist.* 49.
11) *Epist.* 43-44 ; 52 ; 70.

convertis de Constantine entonner en l'honneur d'Augustin un cantique d'actions de grâces [1].

De ces curieux contrastes, que présentent les correspondances de schismatiques dans les diverses parties de la Numidie, on peut tirer des indications intéressantes, non seulement pour la littérature épistolaire de la contrée, mais encore pour l'histoire du Donatisme et des controverses d'Augustin. Dans cette Numidie, qui tout entière semblait la forteresse de l'Eglise dissidente, la région d'Hippone était un des bastions de la secte : un centre d'action ou de réaction, selon les temps. Par l'énergie des résistances locales, on s'explique mieux l'ardeur de la campagne d'Augustin, la vivacité de ses polémiques, et la place considérable qu'a prise dans sa vie, pendant plus de vingt ans, la lutte contre le schisme.

IV

Correspondances donatistes en Maurétanie. — Vincentius de Cartenna, primat de l'Eglise rogatiste. — Sa vie et son caractère. — Lettre de Vincentius à Augustin. — Comment on peut la reconstituer. — Nombreux fragments conservés. — Objet de la lettre. — Protestation contre l'édit d'union de 405 et contre les persécutions. — Analyse de la lettre de Vincentius. — Appel aux communs souvenirs de jeunesse. — Contre les lois de répression. — Revendication de la liberté de conscience. — Critique de la conduite des Catholiques africains. — Réfutation de la doctrine catholique sur l'Eglise universelle. — Sens du mot *catholique*. — La véritable Eglise n'existe plus au delà des mers. — Témoignage d'Hilaire de Poitiers. — La véritable Eglise est l'Eglise rogatiste. — La question du baptême. — Tradition de Cyprien et des anciens conciles africains. — Réponse d'Augustin à Vincentius. — Intérêt de cette correspondance. — Ton de la polémique. — Admiration des Rogatistes pour leur primat. — L'ombre de l'évêque Vincentius et son chef-d'œuvre posthume.

Dans les Maurétanies, le Donatisme était beaucoup moins solidement implanté. Nombreuses encore, les communautés dissidentes y étaient ordinairement séparées les unes des autres par de larges étendues de territoire, souvent par des chaînes de montagnes. Elles n'avaient guère de relations entre elles, encore moins avec la Numidie. De plus, ni en Sitifienne, ni en Césarienne, elles n'avaient de concile provincial, ni de primat particulier, au moins dans la secte principale, celle des Primianistes. Chaque évêque relevait directement du primat de Carthage et du concile général [2].

1) *Epist.* 69 ; 144.

2) Voyez plus haut, t. IV, p. 146 et suiv.

Etant donné ces conditions d'isolement, ces habitudes de vivre à part, on s'explique que la littérature épistolaire ait été beaucoup moins développée dans le monde donatiste des pays maures. A notre connaissance, Augustin n'y a eu que deux correspondants, tous deux dans des villes de la côte : Emeritus, évêque primianiste de Cæsarea ; Vincentius, évêque rogatiste de Cartenna[1]. Nous avons étudié précédemment les relations épistolaires d'Augustin avec Emeritus[2] ; il nous reste à parler de sa correspondance, qui est fort intéressante, avec Vincentius.

De tous les Donatistes qui viennent de défiler sous nos yeux, ce Vincentius se distingue aussitôt par un trait, qui suffit à lui constituer une physionomie à part. Il n'appartenait pas, comme les autres, à la grande Eglise donatiste, celle qui avait alors pour chef Primianus, et qu'on appelait le « parti de Primianus[3] ». Doublement schismatique, il appartenait à la petite secte des Rogatistes, dont il était d'ailleurs le primat : secte plus hostile encore à l'Eglise de Primianus qu'à l'Eglise catholique.

Depuis une quarantaine d'années, cette petite secte des Rogatistes, ou, comme on disait en Afrique, le « parti de Rogatus — *pars Rogati* », poursuivait ses destinées obscures dans ce coin de la Maurétanie Césarienne, d'où elle n'est jamais sortie[4]. Elle avait pour centre la région de Cartenna (aujourd'hui Tenès). Un évêque dissident de cette ville, Rogatus, indigné des attentats commis autour de lui par des Donatistes sous le règne de Julien, avait rompu complètement avec la grande Eglise schismatique, dont le chef était alors Parmenianus. Il avait fondé une Eglise distincte, qui prétendait être seule à conserver les traditions du Christ et de Donat. Mais il n'avait réussi à gagner qu'un petit nombre d'évêques du voisinage. Il avait eu à soutenir de longs procès contre les Parménianistes ; il avait vu son parti décimé par de terribles persécutions[5]. Le Rogatisme avait résisté à tous les coups, mais en renonçant aux longs espoirs, en se concentrant dans un étroit

1) Augustin, *Epist.* 87 et 93.

2) Chapitre IV.

3) Augustin, *Epist.* 43, 9, 26 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 ; III, 4, 21 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 3 et suiv. ; 48, 58 ; 58, 70.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 ; *Contra Cresconium*, IV, 60, 73 ; *Epist.* 87, 10 ; 93, 3, 11 ; 93, 8, 24.

5) *Epist.* 87, 10 ; 93, 1 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3, 6 ; 14, 36.

domaine autour de Cartenna. Vers le début du cinquième siècle, il était réduit à une dizaine de diocèses[1].

Telle était la secte minuscule dont Vincentius était alors le chef. Pour lui, l'Eglise du Christ n'existait plus que dans la ville ou la banlieue de Cartenna. C'est là, sans doute, qu'il était né, vers le milieu du quatrième siècle, dans une famille donatiste. Encore enfant, sans peut-être s'en douter, il était devenu rogatiste, passant ainsi du vieux schisme à un nouveau; entraîné dans cette aventure, comme tous les siens, comme la plupart de ses compatriotes, par l'ascendant de l'évêque Rogatus. Dès lors, il n'avait eu qu'à suivre sa destinée. Après un séjour à Carthage, où il était allé terminer ses études[2], il était entré dans le clergé de Cartenna, où il avait gravi l'un après l'autre tous les échelons de la hiérarchie. Il était devenu prêtre; comme tel, il avait été longtemps le principal auxiliaire de son primat[3]. A la mort de Rogatus, il l'avait remplacé comme évêque de Cartenna et chef de la secte[4]. En même temps que de la charge, il avait hérité naturellement des prétentions, des principes ou des préjugés du parti : en dehors de sa petite Eglise, chez tous les Donatistes des autres sectes comme chez les Catholiques, il ne voyait qu'hérétiques ou schismatiques.

Ce sectaire renforcé n'en était pas moins un excellent homme, et un homme de mérite : très aimé des gens de son entourage, admiré comme un maître par ses clercs, vénéré comme un saint par ses fidèles[5]. Même dans le camp de ses adversaires, on lui rendait justice. Jadis à Carthage, au temps de leur commune jeunesse, il avait connu Augustin, alors étudiant ou rhéteur novice, hanté de pensées très profanes, égaré même dans le Manichéisme[6]. La vie avait séparé les deux camarades; mais ils ne s'étaient pas oubliés l'un l'autre, ni complètement perdus de vue. L'évêque de Cartenna suivait de loin, avec une admiration étonnée, les transformations inattendues et l'ascension de l'ancien rhéteur manichéen, devenu prêtre catholique, puis évêque, puis le grand docteur de l'Afrique chrétienne. Et l'évêque d'Hippone conservait bon souvenir de Vincentius : tout en déplorant l'erreur du schismatique, il lui reconnaissait du savoir, du talent, de la sincérité, de la modération[7].

De ces relations personnelles et des vieux souvenirs de jeunesse, autant que des circonstances historiques, est née la cor-

1) *Epist.* 93, 6, 20-21.
2) *Ibid.*, 93, 1.
3) *Ibid.*, 93, 11, 47.
4) *Ibid.*, 93, 1 ; 93, 6, 20-21.
5) *De anima et ejus origine*, III, 2.
6) *Epist.* 93, 1 ; 93, 13, 51.
7) *Ibid.*, 93, 3, 11 ; 7, 22 ; 10, 37 ; 13, 51.

respondance, la controverse par lettres, qui mit aux prises les deux évêques. C'était vers l'année 408. Depuis l'édit impérial d'union, promulgué en 405, qui visait toutes les sectes donatistes, les gouverneurs des provinces africaines et les magistrats municipaux s'efforçaient de rétablir l'unité religieuse : avec plus ou moins de zèle selon leur tempérament et selon les localités, là surtout où l'on ne redoutait pas une trop vive résistance. Les Rogatistes avaient été frappés comme les autres : plus que d'autres, en raison de leur petit nombre et de leur impuissance. On les traquait de toute façon : confiscation de leurs basiliques et autres immeubles ; interdiction de faire des testaments, des donations, des legs, des contrats d'aucun genre ; condamnation de leurs clercs à l'amende ou à l'exil[1]. La pauvre Eglise rogatiste, déjà si éprouvée antérieurement, risquait de disparaître dans la tourmente. Vincentius songeait, non sans amertume, que toutes ces iniquités se commettaient au nom ou au bénéfice d'une autre Eglise, l'Eglise officielle, soi-disant Catholique, et qu'un des chefs de cette Eglise, un des inspirateurs, assurait-on, de ces lois persécutrices, était son ancien camarade de Carthage, presque un ami. Il résolut de tenter une démarche auprès de lui, dans l'espoir, non de le gagner à sa cause, mais de l'amener à accepter le principe de la liberté religieuse, à prêcher et recommander la tolérance.

Un jour donc, par un Catholique qui se rendait à Hippone[2], il fit remettre à Augustin une longue lettre de protestation. Cette lettre, dans son ensemble, est perdue. Mais nous en connaissons tout le contenu, l'argumentation et le plan, même bien des fragments textuels, par la réponse d'Augustin. D'après cette réponse très méthodique, où la réfutation procède point par point, ordinairement dans le même ordre, on peut reconstituer exactement presque toute la lettre du Rogatiste.

Elle avait pour objet de protester contre les persécutions présentes, contre le récent édit d'union, et, d'une façon générale, contre le principe de l'intervention du pouvoir séculier dans les affaires religieuses[3]. Modérée de ton, aimable dans la forme, mais très ferme dans les revendications, très nette dans les conclusions, souvent éloquente, elle avait d'autant plus de portée que la protestation s'appuyait toujours sur des arguments ou des faits. Après un court préambule, l'auteur posait successivement et traitait avec ampleur quatre questions im-

1) *Epist.* 93, 5, 19 ; 12, 50.
2) *Ibid.*, 93, 1.
3) *Epist.* 93, 1, 2 et suiv.

portantes : iniquité des lois de répression, injustices et inconséquences des Catholiques africains, caractères de la véritable Eglise, justification de la théorie donatiste du baptême.

Au début, Vincentius évoquait le passé, les communs souvenirs de jeunesse. Non sans malice, il rappelait le temps où le futur évêque d'Hippone était simplement un homme d'école, étranger à la foi chrétienne, un lettré pacifique et inoffensif, soucieux de se ménager des loisirs pour l'étude, non d'empiéter sur la liberté d'autrui : « Je t'ai bien connu alors, lui disait-il. Tu étais encore très loin de la foi chrétienne. Tu t'adonnais aux lettres ; tu avais le culte du repos et de l'honneur. Plus tard, comme je l'ai su par la relation de bien des gens, tu t'es converti au christianisme ; alors, tu t'es mis à controverser sur la Loi[1]. » Evidemment, le primat rogatiste regrettait ce temps où son brillant camarade de Carthage, devenu la terreur des schismatiques, ne rêvait que de gloire littéraire.

Par malheur, les temps étaient changés. Le lettré d'autrefois, si amoureux de son repos, et, par suite, respectueux du repos d'autrui, en était venu à approuver, peut-être à provoquer, les lois d'oppression et d'iniquité. Contre les conséquences et le principe même de ces lois, Vincentius protestait avec une éloquente indignation[2]. D'abord, il en montrait l'inutilité : les menaces et les coups, disait-il, loin de ramener les dissidents, ne faisaient qu'aigrir les malentendus, en exaspérant les haines[3]. Puis, il revendiquait hautement une entière liberté de conscience et de culte. Il déclarait que « personne ne devait être contraint à la justice » ; que « jamais on ne devait employer la force, pour libérer un homme, même d'une erreur pernicieuse[4] » ; que sous aucun prétexte, dans aucun cas, on ne devait recourir à la contrainte[5]. Il ajoutait qu'aucun texte de l'Ecriture n'autorisait l'Eglise à solliciter contre ses adversaires l'action du pouvoir temporel : « Ni dans les Evangiles, disait-il, ni dans les Epîtres des apôtres, on ne trouve d'exemple que rien ait été demandé aux rois de la terre en faveur de l'Eglise contre les ennemis de l'Eglise[6]. » Idées familières, dès longtemps, aux défenseurs de toutes les sectes persécutées, mais que Vincentius développait ici avec une éloquente et ardente conviction.

Il ne se contentait pas de protester contre le principe des

1) *Epist.* 93, 13, 51.
2) *Ibid.*, 93, 1, 2.
3) *Ibid.*, 93, 1, 3.
4) *Epist.* 93, 2, 5.
5) *Ibid.*, 93, 5, 16.
6) *Ibid.*, 93, 3, 9.

persécutions, contre l'intervention du pouvoir séculier. Il produisait bien d'autres griefs contre cette Eglise officielle, qu'il accusait de complicité avec les princes persécuteurs. Si elle montrait tant d'ardeur dans sa campagne contre les sectes rivales, c'est qu'elle y trouvait son profit : elle héritait des victimes, elle y gagnait à bon compte des basiliques, des terres, des domaines, tout le produit des confiscations. Odieux trafic, contraire aux enseignements de l'Evangile, comme aux règles les plus élémentaires de la probité : « Qui donc, parmi les apôtres, dans la cause de la foi, a jamais envahi le bien d'autrui [1] ? » Or c'est le bien d'autrui que les Catholiques africains se faisaient adjuger, sous prétexte de religion. Le scandale de ces confiscations arbitraires ne pouvait inspirer que du mépris aux gens de bonne foi, aux ennemis du christianisme, aux Juifs, aux païens : loin de chercher à les convertir, on les confirmait dans leurs préjugés hostiles par le honteux spectacle de ces lois spoliatrices, de ces violences officielles au service des cupidités d'Eglise [2]. D'ailleurs, ces évêques avides, ces persécuteurs des chrétiens, ne se souciaient pas davantage de combattre l'hérésie : témoin leur scandaleuse indulgence envers les Ariens convertis [3].

Après ce réquisitoire en règle contre les Catholiques africains, le primat rogatiste entreprenait l'apologie de son Eglise. Il revendiquait pour elle, non seulement le droit à l'existence, mais encore le privilège d'être seule à représenter l'Eglise du Christ. Il traçait, d'après l'Evangile, le portrait de la véritable Eglise ; il en dégageait les traits dominants, et marquait les caractères constitutifs qui permettaient de la reconnaître ; il la cherchait dans la réalité contemporaine ; il la trouvait à Cartenna, et là seulement. Il essayait de réfuter la doctrine des Catholiques sur l'Eglise universelle ; et, en même temps, il prétendait établir que leur Eglise n'était ni universelle ni catholique. D'abord, disait-il, le mot « catholique » ne visait nullement l'extension du christianisme dans le monde entier ; ce mot désignait l'application intégrale de la Loi divine, la stricte « observance de tous les préceptes divins et de tous les sacrements [4] ». Quant à la thèse sur l'universalité de l'Eglise, elle était en contradiction avec les faits, « la partie du monde où la foi faisait retentir le nom chrétien, étant peu de chose en comparaison de l'ensemble du monde [5] ». Non seulement la pré-

1) *Epist.* 93, 3, 11.
2) *Ibid.*, 93, 8, 26.
3) *Ibid.*, 93, 9, 31.
4) *Epist.* 93, 7, 23.
5) *Ibid.*, 93, 7, 22.

tendue Eglise catholique ne s'étendait pas sur tout l'univers; mais encore, elle ne cessait de décroître. A l'appui de cette affirmation paradoxale, Vincentius alléguait le témoignage d'Hilaire de Poitiers, qui, au cours de ses polémiques contre les Ariens, avait amèrement déploré la disparition de la vraie foi, notamment dans les provinces d'Asie Mineure[1]. En réalité, concluait le primat, la véritable Eglise n'existait plus au delà des mers[2]. Même en Afrique, elle ne s'était conservée que dans une partie de la Césarienne : dans l'Eglise rogatiste, qui seule avait droit au titre de « catholique[3] ». Si les Rogatistes étaient peu nombreux, c'est qu'ils étaient les vrais justes, ces justes si rares dont parlait l'Evangile; et c'était une preuve de plus en leur faveur[4].

En tout cas, ajoutait Vincentius, rien ne justifiait l'attitude des soi-disant Catholiques envers les dissidents. Puisque l'on considérait tous les Donatistes comme des hérétiques, comme des ennemis, on devait les abandonner à leur sort. Mais le comble de l'inconséquence, c'était d'accueillir les convertis sans les rebaptiser. Le correspondant d'Augustin résumait ainsi ces deux objections : « Pourquoi donc venir nous chercher? Et pourquoi nous recevoir tels quels, nous que vous traitez d'hérétiques?... Baptisez-nous donc, tout au moins[5]. » Ainsi se posait encore cette question du baptême, sur laquelle tous les héritiers de Donat étaient d'accord entre eux contre les Catholiques. Vincentius la traitait ici avec les arguments accoutumés, en alléguant des textes cent fois cités[6]. Comme tous les Donatistes, pour démontrer qu'on devait rebaptiser hérétiques ou schismatiques, il invoquait la vieille tradition africaine, celle de Cyprien et des anciens conciles du pays[7].

Ces théories sur le baptême ou sur la véritable Eglise étaient de style, pour ainsi dire, dans toutes les controverses des Donatistes. Le primat rogatiste tenait évidemment à ces idées, qui étaient à ses yeux la justification du schisme, la raison d'être de son Eglise; mais ce n'est pas pour le plaisir de les développer, une fois de plus, qu'il avait résolu d'écrire à l'évêque d'Hippone. L'objet essentiel, même unique, de sa lettre, c'était de protester contre l'édit d'union et la persécution[8]. Il devait revenir et insister là-dessus dans sa conclusion. Sans doute, il y faisait encore appel aux souvenirs de la

1) *Epist.* 93, 6, 21 ; 9, 31-32 ; 10, 35.
2) *Ibid.*, 93, 6, 21 ; 9, 31.
3) *Ibid.*, 93, 7, 22-23.
4) *Ibid.*, 93, 8, 27.
5) *Epist.* 93, 11, 46.
6) *Ibid.*, 93, 11, 46-47.
7) *Ibid.*, 93, 10, 35-36; 10, 45.
8) *Ibid.*, 93, 1, 2 et suiv.

camaraderie d'autrefois, à la fraternité chrétienne, aux droits de la conscience, aux leçons de l'Evangile, à l'esprit de paix et de charité. D'un bout à l'autre de sa lettre, c'est de ces sentiments et de ces idées qu'il s'inspirait dans ses protestations éloquentes contre les lois persécutrices. Protestations qui ne manquaient ni de force ni d'à-propos ; d'autant plus dignes d'attention, qu'elles étaient présentées sur un ton relativement modéré, et qu'elles reposaient toujours sur des arguments, des textes ou des faits. Par là, elles donnaient à la démarche et à la lettre du primat une réelle importance.

Ce fut l'avis d'Augustin : d'où l'étendue, le caractère et la portée de sa réponse. En recevant la lettre, que lui remit un Catholique inconnu, il eut d'abord quelque doute ou quelque hésitation sur la provenance ; mais il reconnut bientôt la manière, le tour d'esprit, le style de son ancien camarade[1]. Il se mit particulièrement en frais pour lui répondre : soucieux, non seulement de réfuter en détail toutes les objections et de justifier les lois de répression, mais encore de se justifier lui-même, d'expliquer comment, après avoir été partisan de la liberté religieuse, il en était venu à approuver l'emploi de la contrainte. Ainsi, tout en restant une lettre, sa très longue réponse à Vincentius prenait les proportions d'un traité sur la légitimité du recours au pouvoir temporel, et souvent les allures d'un mémoire justificatif sur sa politique personnelle à l'égard des adversaires de l'Eglise.

D'abord, il accusait réception du message. Puis, brusquement, il ouvrait le débat. Il s'expliquait en quelques mots sur le prétendu changement qu'on avait cru reconnaître dans ses dispositions d'esprit : « Aujourd'hui, disait-il, je suis encore plus avide et plus désireux du repos qu'alors, au temps de mon adolescence, quand tu m'as connu à Carthage, du vivant de ton prédécesseur Rogatus. Mais les Donatistes sont trop remuants : je ne crois pas inutile que les puissances établies par Dieu les domptent et les corrigent[2]. » Ainsi, la responsabilité première des persécutions retombait sur les persécutés eux-mêmes ; et l'intervention du pouvoir séculier était bienfaisante pour tous, même pour les victimes. D'ailleurs, la conversion récente de nombreux Donatistes démontrait l'efficacité de la contrainte[3].

Quoi que pût en penser le primat rogatiste, Augustin soute-

1) *Epist.* 93, 1 ; 3, 11 ; 7, 22 ; 10, 37 ; 13, 51.

2) *Epist.* 93, 1.

3) *Ibid.*, 93, 1, 1-3.

nait que l'emploi de la force était légitime, et autorisé par l'Ecriture[1]. Moins pour punir des coupables que pour ramener des égarés, on avait dû accepter l'appui du pouvoir civil. Les Rogatistes avaient été frappés comme les autres schismatiques, parce qu'ils étaient également en rébellion contre la loi : s'ils paraissaient plus modérés, c'est qu'ils se savaient moins redoutables, vu leur petit nombre[2]. En tout cas, les Donatistes n'étaient nullement fondés à protester contre l'intervention du gouvernement : ils avaient été les premiers à en appeler aux empereurs, et cela dès l'origine, comme le montraient en toute évidence les documents relatifs aux circonstances de la rupture[3]. Les Catholiques africains n'avaient fait que suivre l'exemple de leurs adversaires. Augustin lui-même, qui d'abord était partisan de la libre discussion, avait dû se rendre à l'évidence et admettre la contrainte, en écoutant les observations de ses collègues et en constatant les résultats obtenus[4].

Tout le malentendu et tout le mal venaient du schisme. Les Donatistes ne tomberaient pas sous le coup des lois, s'ils ne s'étaient pas séparés de l'Église, et s'ils ne se refusaient pas à rétablir l'unité[5]. Assurément, ils étaient des schismatiques, malgré toutes leurs théories sur les caractères de la véritable Eglise. Rien de plus arbitraire que leurs affirmations sur le sens du mot « catholique[6] ». Si Vincentius ne voulait pas admettre l'extension de l'Eglise du Christ dans le monde entier, c'est qu'il connaissait trop le domaine ridiculement étroit de sa secte minuscule, enfermée dans un coin de Maurétanie, et réduite à une dizaine d'évêchés[7]. Pour s'apercevoir que l'Eglise catholique ou universelle était la véritable Eglise, il suffisait de lire sans parti pris l'Ecriture et d'ouvrir les yeux. Mais les schismatiques étaient des aveugles ou des sophistes, qui s'obstinaient à dénaturer le sens des textes les plus clairs : à commencer par Vincentius, dans ses commentaires des versets bibliques ou des ouvrages d'Hilaire[8].

Le même aveuglement, ou la même mauvaise foi, égarait tous les Donatistes dans leur théorie sur le baptême, et dans les conséquences qu'ils en tiraient. En vain cherchaient-ils à s'abriter derrière l'autorité de Cyprien. Sans doute, sur ce point particulier, le grand évêque de Carthage avait pu se tromper ;

1) *Epist.* 93, 2, 4-8.
2) *Ibid.*, 93, 3, 9-11.
3) *Ibid.*, 93, 4, 12-15.
4) *Ibid.*, 93, 5, 16-19.
5) *Ibid.*, 93, 6, 20-21.
6) *Epist.* 93, 7, 22-23.
7) *Ibid.*, 93, 8, 24-27. — Cf. 93, 6, 20-21 ; 11, 49.
8) *Ibid.*, 93, 9, 28-34.

mais l'unité catholique n'avait pas eu de défenseur plus ferme que lui. Au lieu de s'attacher à une erreur de Cyprien pour compromettre sa mémoire dans leur cause, les Donatistes sincères devraient méditer sur l'exemple de Tyconius, jadis un des leurs, qui cependant, par une étude approfondie des textes et des faits, avait été amené à rompre avec l'Eglise de Donat[1]. Comme en toute chose, les Catholiques avaient conservé la vraie tradition sur le baptême : c'est pour cela que, tout en cherchant à ramener les dissidents, ils avaient pour principe de ne pas rebaptiser les convertis[2].

Revenant ensuite sur la question essentielle qu'avait soulevée le primat rogatiste, la question des lois de répression, Augustin déclarait nettement qu'il approuvait sans réserve, comme tous ses collègues, l'emploi de la contrainte contre les schismatiques, tout en condamnant les injustices et les rigueurs inutiles[3]. En conséquence, il exhortait Vincentius à rentrer de bonne grâce dans l'Eglise catholique[4]. Au fond, cependant, il n'avait pas grand espoir de ramener le chef du Rogatisme. Aussi ajoutait-il, en terminant, que sa démonstration pourrait du moins servir à d'autres : « Tu as ma lettre. Elle est peut-être plus longue que tu ne l'aurais voulu. Elle eût été beaucoup plus courte, si en te répondant je n'avais songé qu'à toi. Dût-elle ne te servir de rien, elle ne sera pas inutile, je crois, à ceux qui auront soin de la lire avec la crainte de Dieu et sans acception de personnes. Ainsi soit-il[5]. »

De ces derniers mots d'Augustin, on doit conclure qu'il comptait utiliser pour sa propagande sa réfutation de Vincentius. C'était, en effet, dans ses habitudes. Détermina-t-il ainsi beaucoup de conversions ? A vrai dire, ses arguments étaient surtout de nature à confirmer des convertis dans leurs résolutions nouvelles. En tout cas, il ne réussit pas à convaincre le primat rogatiste, pas plus que le Rogatiste ne l'avait convaincu lui-même. Selon toute vraisemblance, ils n'échangèrent plus de lettres. Après comme avant leur controverse, ils restèrent sur leurs positions respectives : adversaires courtois, mais irréconciliables, comme leurs doctrines étaient incompatibles, comme leurs Eglises étaient ennemies.

Leur correspondance n'offre que plus d'intérêt; car elle nous fait assister à un drame éternel de la conscience humaine. Si

1) *Epist.* 93, 10, 35-45.
2) *Ibid.*, 93, 11, 46-49.
3) *Ibid.*, 93, 12, 50.
4) *Epist.* 93, 13, 51-52.
5) *Ibid.*, 93, 13, 53.

l'on écarte l'élément de circonstance, les discussions sur le Rogatisme et les schismes africains, on voit se poser ici, sous ses deux faces, le terrible problème qu'ont soulevé tour à tour la plupart des religions. D'une part, la thèse soutenue par les indépendants ou les persécutés de tous les temps : la liberté absolue en matière de croyance et de culte, les droits de la conscience, même le droit à l'erreur. D'autre part, la thèse familière aux Eglises triomphantes : la contrainte pour le salut, le Paradis forcé [1]. Mais qu'on ne se méprenne point, ici, sur la portée véritable de ces thèses contradictoires, qui étaient surtout des thèses de circonstance. Ces théoriciens de la liberté religieuse, ces Donatistes si généreux en paroles, on les avait vus jadis solliciter contre leurs adversaires l'intervention des empereurs [2]; on les voyait encore, dès qu'ils avaient la force, orienter vers le bien, à coups de bâtons, la liberté d'autrui. Et l'Eglise catholique, par la voix de ses apologistes, avait longtemps proclamé les droits de la conscience, jusqu'au jour où, avec Constantin, devenue Eglise officielle, elle n'avait pas résisté à la tentation de laisser ou de faire agir en sa faveur le pouvoir temporel. Rien de plus significatif, à cet égard, que la confession d'Augustin lui-même, dans cette lettre à Vincentius : lui qui d'abord avait condamné toute atteinte à la liberté personnelle, lui qui s'était posé longtemps en apôtre de la tolérance et de la libre discussion, il racontait ici, avec une franchise caractéristique, comment il avait été amené à changer d'idée, en constatant les résultats édifiants obtenus par la contrainte [3].

Ces réserves nécessaires, sur la portée réelle des deux thèses en présence, n'enlèvent rien ici à l'intérêt historique et littéraire de la controverse. On y voit aux prises non seulement deux doctrines et deux Eglises, mais deux hommes éminents : anciens camarades, devenus adversaires par l'effet de leurs destinées divergentes, conservant néanmoins bon souvenir l'un de l'autre, et se témoignant une estime réciproque. Malgré la vivacité de leurs polémiques, qu'enveloppait une atmosphère de persécution, leur correspondance restait de bon ton. Elle laissait de part et d'autre une impression de sincérité, de modération, de courtoisie. On sent que le malentendu était dans les circonstances et dans les choses, plus qu'entre les personnes. Et, dans la discussion, le Rogatiste se montrait un adversaire presque digne d'Augustin.

1) *Epist.* 93, 1, 2 et suiv.
2) Optat, I, 22 ; II, 16 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 93, 5, 16-19.

Assurément, Vincentius n'était pas le premier venu. C'était bien l'avis de ses fidèles, qui le considéraient « comme un grand homme, comme un saint [1] ». Il eût pris sans doute une place importante dans l'Afrique chrétienne du temps et dans la littérature du pays, s'il n'eût été comme emprisonné, enchaîné, dans les limites étroites d'une secte minuscule. Mais cette malheureuse secte, vouée à l'impuissance et à la mort, il ne pouvait l'abandonner sans trahison, puisqu'il en était le chef. D'ailleurs, comme on l'a vu, il n'y songeait guère.

Après les polémiques qu'il soutint contre Augustin vers 408, il disparaît de l'histoire, mais pour entrer dans la légende [2]. Il ne dut pas survivre beaucoup à cette controverse : il était mort, et bien mort, avant l'année 420, puisque nous le voyons alors jouer au revenant. Il fut sans doute le dernier primat de Cartenna : déjà cruellement atteinte par l'édit d'union de 405, l'Eglise rogatiste paraît avoir sombré dans le naufrage de toutes les sectes donatistes, après la Conférence de Carthage et l'édit d'union du 30 janvier 412 [3]. Pourtant le nom de Vincentius et sa gloire locale échappèrent au naufrage, pour durer quelque temps encore, au moins jusqu'à la génération suivante, jusqu'à la disparition complète de ses anciens fidèles et de ses disciples. C'est ce que montre l'aventure d'un de ses admirateurs, un certain Vincentius Victor.

Ce Vincentius Victor, qui vivait en Maurétanie, probablement à Cartenna, était un ancien Rogatiste, converti au Catholicisme. Il s'appelait en réalité, et tout simplement, Victor. Il avait ajouté à son nom celui du primat Vincentius, dont il avait été le disciple, et pour qui, même après sa conversion, il conservait un véritable culte. Non seulement il l'admirait et cherchait à l'imiter ; mais encore il rêvait de lui, recevait ses conseils posthumes, et, en songe, collaborait avec lui [4]. Un jour, il trouva chez un prêtre espagnol, nommé Petrus, le traité d'Augustin, dédié à Jérôme, « Sur l'origine de l'âme [5] ». Il lut ce traité avec tant d'intérêt, qu'il en rêva la nuit. Il eut alors une vision : l'ombre de son maître Vincentius lui apparut, l'éclaira de ses lumières surnaturelles, lui dicta le plan et toute l'argumentation d'un ouvrage, qui était une réfutation complète des idées d'Augustin. Voilà, du moins, ce que racontait Victor, sur la genèse de son traité sur l'âme : traité en deux

1) *De anima et ejus origine*, III, 2.
2) *Ibid.*, III, 2.
3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52.
4) Augustin, *De anima et ejus origine*, III, 2.
5) *Epist.* 66. — Cf. *Retract.*, II, 71 et 82.

livres, composé vers l'année 420, dédié au prêtre espagnol Petrus [1].

Le chef-d'œuvre posthume de l'ancien primat rogatiste fit quelque bruit en Afrique. Un moine de Cæsarea, nommé Renatus, envoya les deux livres à l'évêque d'Hippone. Augustin les jugea médiocres. Il y releva « beaucoup d'erreurs », avec des traces multiples de la « présomption » de l'auteur. Pourtant, il ménagea Victor, à cause de sa jeunesse : « Je l'ai traité, dit-il, avec toute l'indulgence possible, comme un homme qui avait encore à s'instruire. » D'ailleurs, il l'instruisit copieusement ; il le réfuta en quatre livres, dont le premier était adressé au moine Renatus, le second au prêtre Petrus, les deux derniers au jeune auteur. Vincentius Victor eut du moins l'esprit de reconnaître ses erreurs : il fit amende honorable dans une lettre à l'évêque d'Hippone [2].

On voit que la collaboration du disciple avec l'ombre du maître n'avait pas produit une merveille. De là, pourtant, était sorti tout un petit dossier de littérature polémique : les deux livres de Vincentius Victor, les quatre livres d'Augustin « Sur l'âme et son origine », la lettre de Victor à Augustin [3]. Même après sa mort, le primat Vincentius continuait à agir sur les esprits et à enrichir les lettres : la controverse soulevée par son disciple, avec sa collaboration posthume, était en même temps un hommage significatif à sa mémoire, un dernier écho de ses polémiques antérieures, une protestation suprême dans sa correspondance avec l'évêque d'Hippone, une réplique d'outre-tombe à son ancien camarade de Carthage.

1) *De anima et ejus origine*, III, 2.
2) *Retract.*, II, 82.
3) *Retract.*, II, 82.

CHAPITRE IX

LES ORATEURS DONATISTES

I

Eclat de l'éloquence donatiste. — Témoignage d'Augustin. — Donat de Carthage. — Parmenianus. — Maximianus de Carthage. — Les adversaires d'Augustin. — Diverses formes de l'éloquence donatiste. — Le sermon et le discours populaire. — L'éloquence judiciaire. — L'éloquence de concile.

L'éloquence a joué un rôle considérable dans l'histoire du Donatisme. Et cela se conçoit aisément. Née de la persécution et de la révolte, l'Eglise de Donat vivait sur le pied de guerre. Toujours en lutte contre une Eglise officielle, et souvent contre le pouvoir civil, elle ne rencontrait autour d'elle que des adversaires : de ces adversaires, elle ne pouvait attendre qu'une tolérance dédaigneuse, quand ce n'était pas la persécution, les menaces ou les coups. Sa seule force était en elle-même : dans le nombre et l'ardente conviction de ses fidèles, dans l'énergie de ses défenseurs, dans l'héroïsme de ses martyrs, dans le fanatisme de ses clercs, dans l'intransigeance ou la diplomatie de ses évêques, dans la discipline de tout le parti[1]. Sans cesse, on devait tenir en haleine ces enthousiasmes, ces passions, ces dévouements. Tout en combattant les ennemis du dehors, on devait poursuivre la propagande, gagner des âmes ou rallier des intérêts, soutenir la foi contre les tentations ou les épreuves, entretenir ou réveiller le zèle, diriger les esprits, assurer partout le respect de la discipline et l'accord entre les chefs. Pour tout cela, le grand moyen d'action était la parole ; c'était parfois le seul, dans une secte où dominaient les illettrés. L'un des premiers devoirs d'un évêque donatiste, c'était d'être orateur. L'Eglise schismatique n'aurait pu s'organiser, ni résister, ni vivre et durer, si elle n'avait eu des chefs aussi capables de parler que d'agir.

1) Voyez plus haut, tome IV, p. 133 et suiv. ; p. 165 et suiv.

Dans sa vie de tous les jours ou des grands jours, l'éloquence était un instrument d'édification ou de propagande, une arme pour la défense comme pour l'attaque, un organe essentiel pour le gouvernement des communautés et la direction du parti[1].

A chaque génération, l'Eglise de Donat a compté nombre d'orateurs ; et souvent, parmi eux, des maîtres de la parole. C'étaient, par excellence, les grands hommes de la secte, sa parure et son orgueil. Ils devenaient et restaient d'autant plus populaires, qu'ils étaient en même temps des hommes d'action : tous étaient des évêques, déjà vénérés comme tels, et plusieurs d'entre eux, comme primats, avaient gouverné leur Eglise[2].

L'admiration des Donatistes pour leurs orateurs serait un peu suspecte de partialité, si nous n'avions là-dessus le témoignage concordant des Catholiques africains. Augustin surtout, qui s'y connaissait en éloquence, rendait hommage au talent de ses adversaires. Il disait un jour, dans un sermon : « Il y a beaucoup de gens éloquents parmi les Donatistes ; des hommes au verbe puissant, des fleuves d'éloquence[3]. » A côté de Donat le Grand, dont la réputation était faite depuis longtemps, il plaçait son successeur Parmenianus, et aussi Maximianus, le chef du Maximianisme : « Je sais, disait-il à un schismatique, je sais comment vous avez coutume de vanter l'éloquence de Donat, de Parmenianus, et de vos autres orateurs. Il n'y aurait rien eu de plus utile, si ce large fleuve d'éloquence avait coulé pour la paix du Christ, pour l'unité, la vérité, la charité[4]. » Et ailleurs : « Les auteurs des hérésies ont toujours été de grands hommes ; mais autant ils sont grands, autant ils sont funestes... On viendra vous dire : Un tel est un grand orateur, un tel est un grand homme. Quel orateur fut ce fameux Donat ! Quel orateur est Maximianus !... Vous voyez qu'en eux brille une flamme d'éloquence, et que leur parole embrase les âmes[5]. » Vers le temps où Augustin devint évêque d'Hippone, trois noms semblaient résumer l'histoire de l'éloquence donatiste : trois noms de primats, Donat le Grand, Parmenianus, Maximianus.

Ce Donat le Grand, que la secte adorait comme un dieu, et qu'Augustin lui-même ne pouvait se défendre d'admirer un peu, était assurément un homme supérieur, par ses talents comme

1) Voyez t. IV, p. 114 et suiv. ; p. 321 et suiv.
2) *Ibid.*, t. IV, p. 145 et suiv.
3) Augustin, *In Iohannis Evangelium tractatus*, XIII, 15.
4) *Contra Cresconium*, I, 2, 3.
5) *Enarr. in Psalm.* 124, 5.

par ses dons de politique ou l'énergie de sa volonté. S'il réussit à fonder une grande Eglise, qui devait vivre un siècle et se survivre encore pendant bien des générations, s'il put gouverner cette Eglise avec l'autorité d'un despote et d'un prophète, c'est qu'il exerçait sur les foules une véritable fascination par le prestige d'une parole irrésistible, hautaine ou mordante, mais toujours entraînante[1].

Au témoignage d'Augustin, « c'est par son éloquence que Donat avait tant développé son hérésie[2] ». Durant sa longue carrière, il avait prononcé des discours innombrables, et de tout genre : des sermons, des allocutions populaires, des panégyriques de martyrs, dont nous avons sans doute un spécimen dans la *Passio Donati ;* des plaidoyers ou des réquisitoires, aux conciles catholiques de Rome et d'Arles ; enfin, comme primat, des discours d'ouverture ou autres dans les grands conciles de son Eglise. Partout, il marquait sa place au premier rang, comme orateur aussi bien que comme chef de parti[3].

Avec sa fortune, on vit évoluer et grandir son éloquence. Au début, elle était surtout d'un tribun. Ce qui dominait en 313-314 dans ses discours de Rome ou d'Arles, c'était la violence agressive, l'invective, les affirmations et accusations sans preuves, les déclamations tapageuses, avec des attitudes théâtrales et des insolences de parvenu[4]. Un peu plus tard, vers 320, dans le sermon martyrologique de Carthage, on trouve à peu près les mêmes traits, mais adoucis et moins dominants, avec un trait nouveau qui est de l'évêque et qui atténue quelque peu les exagérations du sectaire. Aux récriminations, aux accusations, aux éclats de haine, se mêle une onction singulière, très farouche, et complexe en ses éléments : enthousiasme mystique, appels à l'Evangile, charité fanatique, admiration pour les martyrs et pour la sainteté de l'Eglise dont ils sont les héros[5]. Dans l'ensemble, néanmoins, le discours est encore d'un tribun : un tribun au geste raide, à la voix sonore, au ton agressif, à l'expression brutale. Pendant toute cette période de guerre, où le parti luttait pour son existence et se débattait contre la persécution, Donat s'appuyait presque exclusivement sur la foule. Bien que fort instruit, lettré, savant

1) Voyez tome V, chapitre III, p. 134 et suiv.

2) Augustin, *De haeresibus*, 69.

3) *Contra Cresconium*, I, 2, 3 ; *De haeres.*, 69 ; *Sermo* 37, 3 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 20.

4) Optat, I, 24 ; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 Ziwsa ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

5) *Passio Donati*, 2 et suiv.

théologien, il s'attachait surtout à exciter les passions populaires [1].

Puis vint le triomphe. Alors, sans rompre entièrement avec ses habitudes antérieures, sans renoncer à des effets sûrs qui servaient trop bien sa politique, le primat de Carthage changea peu à peu sa manière. A ses fidèles comme à ses adversaires, il parla désormais sur un ton de prophète, mieux en rapport avec ses prétentions et son rôle de maître souverain des âmes [2]. Il inaugura son éloquence de primat : une éloquence hautaine et transcendante, où toute parole était un oracle, où chaque phrase retentissait comme une révélation d'apocalypse, où la citation biblique prenait des airs d'anathème et de défi, où l'invective s'enveloppait d'une pitié dédaigneuse, où toujours les mots se heurtaient en fulgurantes antithèses destinées à éclairer le monde. Éloquence d'un chef impérieux et comme surhumain, d'un prophète sûr d'être obéi et sûr de sa mission, à qui Dieu lui-même répondait du haut du ciel. Et les auditeurs applaudissaient, les disciples admiraient, les fidèles vénéraient, tous emportés dans un vertige d'enthousiasme. « Pour les Donatistes, nous dit-on, Donat était comme l'Evangile [3]. » Rien ne surprenait, venant d'un tel homme, qui passait pour incarner l'Esprit saint. En fait, dans cette Eglise dont il avait été le dieu et dont il restait le prophète, Donat fut toujours considéré comme l'orateur parfait, l'orateur évangélique au verbe divin [4].

Son successeur Parmenianus, qui ne lui ressemblait guère, laissa aussi la réputation d'un grand orateur. A son tour, il exerça une action puissante sur la secte, dont il rallia les troupes après la déroute d'une persécution presque mortelle, et dont il sut rétablir la discipline en y maintenant l'unité. D'origine étrangère, sans doute Gaulois de naissance [5], il n'avait pas le tempérament passionné des tribuns d'Afrique : il n'en acquit pas moins, par d'autres moyens, un véritable ascendant sur les foules. Très instruit, habile politique, très ferme dans sa modération apparente, il s'imposait à la secte par la netteté logique de ses arrêts et d'une parole autoritaire, un peu sèche et distante, capable cependant de séduire le vulgaire comme les lettrés [6]. Il avait de la précision, de l'exactitude, le

1) Augustin, *Epist.* 43, 5, 14.

2) Optat, III, 3.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, II, 1, 2.

4) « Quod de solo Domino Jesu Christo dici potuit, etiam in Donato perfectum fuisse contendant » (*Contra Epistulam Parmeniani*, II, 7, 13).

5) Optat, I, 5 ; II, 7 ; III, 3.

6) Voyez plus haut, tome V, chapitre VI, p. 225.

goût des textes et des faits. Il aimait les développements réguliers, les belles ordonnances, les formules lumineuses, où l'idée se condensait en se colorant dans le jeu des antithèses et des cliquetis de mots. Ses exposés de doctrine, ses exhortations, ses polémiques contre l'Eglise rivale, mêlaient en justes proportions les versets bibliques et l'exégèse, les raisonnements méthodiques d'un homme d'école, les invectives traditionnelles. Parfois, sous l'influence du milieu et des préjugés du parti, ce lettré de Gaule se laissait aller aux violences d'expression : violences un peu inattendues, qui visaient les doctrines sans toucher aux personnes, mais dont le ton âpre contrastait pourtant avec la modération relative de la pensée. Ordinairement, une phrase assez nerveuse et sonore, avec des traits et des images, des antithèses, un peu d'emphase. Malgré les défauts du sectaire ou du styliste, Parmenianus fut certainement un orateur de mérite : il dut à son éloquence autant qu'à son habileté politique, de conquérir sur une secte si jalousement africaine, lui étranger, l'autorité indispensable au restaurateur du Donatisme [1].

Ainsi, dans l'Eglise de Donat, les deux principaux orateurs des premières générations ont été les deux premiers primats. Ce n'est certainement pas un simple hasard. Ces primats sont devenus les chefs de la secte par l'ascendant de leur parole ; et leur éloquence fut encore pour eux, dans la direction du parti, l'un des plus sûrs moyens d'action. Malheureusement pour l'Eglise schismatique, cette tradition du talent oratoire fut brusquement interrompue à la mort de Parmenianus. Son successeur Primianus fut un parleur plus que médiocre, qui débuta par le bavardage pour sombrer dans le mutisme [2]. Par surcroît de malechance, ce primat incapable ou aphone, à peine entré en fonctions, vit s'élever un autre grand orateur donatiste, mais en face de lui et contre lui : son ancien compétiteur, devenu son ennemi et le chef d'une Eglise rivale.

Maximianus, fondateur de la secte qui prit son nom, était célèbre alors par son éloquence [3]. Il avait de qui tenir, puisqu'il était parent du grand Donat [4]. Par ses talents autant que par son caractère, il avait acquis une popularité de bon aloi dans la communauté schismatique de Carthage. Cette popularité grandit vite après l'élection de Primianus, à mesure que le nouveau primat multipliait les sottises. Par la force des choses,

1) Optat, I, 4 et suiv. ; Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3.
2) Voyez chapitre III.
3) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 124, 5.
4) *Epist.* 43, 9, 26.

Maximianus devenait le chef d'un parti d'opposition. Au moment de la rupture avec Primianus, il était encore simple diacre : c'est lui, pourtant, qui inspirait les décisions du concile de Carthage, puis du concile de Cabarsussa, où siégeaient cent évêques, et où il n'avait pas voix délibérative [1]. Elu enfin évêque de Carthage, consacré aussitôt par douze de ses partisans, il devint en conséquence le primat du nouveau parti [2]. Ses talents et le rayonnement de sa popularité inspiraient autant de crainte à ses adversaires que d'admiration à ses fidèles. On le voit bien au ton des anathèmes lancés contre lui par le concile de Bagaï : il y est appelé « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise [3]. » On le poursuivit jusque devant les tribunaux civils, où, à deux reprises, il dut plaider contre Primianus, qui prétendait l'expulser de sa basilique, même de sa maison [4]. Les malédictions et les injures des Primianistes et de leurs avocats lui firent cortège jusque dans le prétoire du proconsul [5]. Comme les anathèmes de Bagaï, c'était encore une façon d'hommage à sa réputation ou à son mérite.

Mais le talent et l'éloquence ne suffisent pas pour assurer la vie d'une Eglise. Les circonstances furent trop défavorables. Le nouveau parti ne put tenir tête aux Primianistes, désemparés d'abord, mais bientôt ralliés par esprit de discipline autour de leur primat. La défaite s'acheva en déroute, par l'intervention brutale du terrible Optatus, l'évêque-tribun de Thamugadi [6]. Vite abandonné par les foules, Maximianus vit la plupart de ses évêques, même ses consécrateurs, le renier l'un après l'autre. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés depuis son élection, qu'il restait presque seul. En 411, il essaya de prouver l'existence de son Eglise, en revendiquant pour elle une participation à la Conférence de Carthage : il n'obtint que la honte d'un refus ironique [7]. Il disparut ensuite dans la tourmente, laissant la réputation d'un homme fort distingué, d'un orateur éminent, fourvoyé dans une entreprise sans issue. Il fut un

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20 : *Contra Cresconium*, IV, 6, 7.

2) *Epist.* 43, 9, 26 ; 185, 4, 17 : *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv. ; IV, 6, 7 : 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9.

3) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; IV, 4, 5 ; *Gesta cum Emerito*, 10.

4) *Sermo II in Psalm.* 21, 31 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20 ; *Epist.* 44, 4, 7 : *Contra Cresconium*, III, 59, 65 ; IV, 46, 55 ; 47, 57.

5) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 ; 40, 47.

6) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

7) *Collat. Carthag.*, I, 10 ; Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5.

chef sans armée, en face de ce parti primianiste qui était alors une armée sans chef. Le résultat le plus clair de ce schisme entre Donatistes, ce fut d'affaiblir tout le Donatisme, de préparer la ruine des deux sectes rivales dans une commune débâcle[1]. Maximianus vécut assez, semble-t-il, pour constater cet effet désastreux de son éloquence.

Ce n'était pas le talent qui faisait défaut, en ces temps-là, dans le monde donatiste. Malgré le mutisme malencontreux de son chef officiel, l'Eglise primianiste comptait alors de vrais orateurs. Jusque vers la fin du quatrième siècle, comme on l'a vu, l'histoire de l'éloquence donatiste semblait se résumer dans les noms de ses trois coryphées : Donat le Grand, Parmenianus, Maximianus. Quelques années plus tard, ces orateurs restés fameux partageaient leur gloire dès longtemps consacrée avec de brillants successeurs. Au cours de ses polémiques contre les dissidents, Augustin vit à l'œuvre et entendit lui-même les nouveaux avocats de la secte ; il eut à les combattre dans la Conférence de Carthage. Tout en les critiquant, en les raillant parfois, il leur rendait justice. Il leur reconnaissait une véritable maîtrise de la parole : surtout à Petilianus de Constantine[2], à Emeritus de Cæsarea[3], en qui les schismatiques saluaient les dignes héritiers du grand Donat.

Depuis les débuts de Donat jusqu'aux derniers discours d'Emeritus, un siècle entier s'est écoulé : un siècle qui, dans cette Afrique chrétienne alors morcelée par le schisme, a été avant tout le siècle du Donatisme. Durant cette longue période, à chaque génération, l'Eglise dissidente a toujours compté des orateurs de talent. Tous se ressemblent par certains traits, qui sont les traits caractéristiques du parti : l'intransigeance, l'âpreté du ton, la violence de l'expression, l'esprit sectaire[4]. Cependant, considérée dans son ensemble, l'éloquence donatiste présente des aspects très divers. Cette diversité ne s'explique pas seulement par la différence des talents, des caractères ou des circonstances ; elle s'explique encore et surtout par une différence fondamentale entre les genres, par la nature et la destination des discours.

La matière et l'allure de cette éloquence variaient nécessairement avec le genre, avec le public, avec l'objet visé par l'orateur. Tantôt, c'était un évêque qui prêchait à ses fidèles, dans

1) Voyez plus haut, tome IV, p. 57 et suiv.
2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 23, 55 ; 98, 226 ; 101, 232.
3) *Epist.* 87, 1 et 10 ; *Retract.*, II, 72 et 77. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 14.
4) Voyez tome IV, p. 165 et suiv.

son église, la vérité donatiste ; ou un clerc fanatique, une sorte de tribun, qui haranguait dans le tumulte d'un conciliabule une bande de Circoncellions ou autres énergumènes. Tantôt, c'était un avocat, de profession ou d'occasion, qui plaidait une cause ou prononçait un réquisitoire ou revendiquait des immeubles devant un tribunal, dans le prétoire d'un gouverneur de province. Tantôt, c'était un primat qui ouvrait un concile et en dirigeait les délibérations, un rapporteur qui y développait les conclusions d'une enquête, un membre de l'assemblée qui motivait son vote. D'un domaine à l'autre, tout changeait fatalement : le public, l'objet du discours, la méthode d'argumentation, la matière et la forme, et même, dans une certaine mesure, le ton[1].

En raison de ces différences fondamentales, on doit distinguer les genres : sermon proprement dit ou allocution populaire, discours judiciaire, discours de concile. Dans chacun de ces domaines, l'éloquence donatiste a laissé, sinon beaucoup d'œuvres intactes, du moins bien des traces, bien des témoins, bien des fragments. Très bavarde dès l'origine, l'Eglise de Donat n'a jamais été muette[2]. Au temps d'Augustin, elle a parlé beaucoup, un peu trop quelquefois, par la bouche de ses sermonnaires et de ses tribuns, de ses avocats, des orateurs de ses conciles.

II

Les sermonnaires donatistes et l'éloquence populaire. — Caractères du sermon donatiste. — Prédominance de la polémique. — Le public. — Appel aux passions populaires. — Premiers sermonnaires connus. — Sermonnaires donatistes au temps d'Augustin. — Sermons de Salvius à Membressa. — Sermons de Primianus à Carthage. — Campagne donatiste de sermons après la Conférence de 411. — Sermons d'Emeritus à Caesarea. — Sermons de Gaudentius à Thamugadi. — Sermonnaires donatistes dans la région d'Hippone. — Discours d'évêques schismatiques en réponse à Augustin. — Discours fanatiques de clercs dissidents. — Sermon donatiste prononcé à Hippone vers la fin de 401. — Reconstitution partielle, analyse et fragments. — Défense de Petilianus contre Augustin. — La véritable Église. — La persécution. — Le baptême. — Discours de l'évêque Macrobius. — Profession de foi d'un Donatiste converti. — L'éloquence populaire dans l'Eglise schismatique. — Les premiers tribuns de la secte. — Optatus de Thamugadi. — Son action extraordinaire sur les foules. — Les derniers tribuns.

Les sermons donatistes ne répondaient guère à l'idée que

1) Ces différences s'accusent dès le temps des origines. Voyez tome V, chapitre I, p. 32 et suiv.

2) Au moins, jusqu'à la déroute de 411 et la proscription définitive.

l'on se fait ordinairement du sermon : à moins que l'on ne songe à nos prédicateurs du temps de la Ligue. Quand un évêque dissident d'Afrique montait en chaire, il se proposait sans doute, et très sincèrement, d'édifier ses fidèles ; mais il s'y prenait d'une façon étrange. On eût dit qu'il entonnait un chant de guerre. C'est que, par-dessus la tête de ses auditeurs, il croyait voir l'ennemi, le Catholique. Et c'est toujours cet ennemi qu'il visait, quel que fût le thème de son discours [1]. Dieu ? Les Catholiques étaient les suppôts du Diable. Le Christ et la foi chrétienne? Ils étaient des traîtres, des renégats, de vrais païens, des persécuteurs. Les saintes Ecritures ? Par lâcheté, ils avaient brûlé les Evangiles. L'Eglise ? En face de la véritable Eglise, celle de Donat, ils ne formaient qu'un conciliabule d'apostats. Les sacrements ? Ils n'en avaient qu'une contrefaçon sacrilège. La gloire et le culte des martyrs ? Ils avaient été leurs bourreaux. La discipline ? Ils n'en avaient cure. Le Paradis ? Ils iraient tout droit en enfer. Dans tout verset biblique, on découvrait leur condamnation directe ou indirecte. Si l'on traçait une règle de vie, c'était pour recommander de les fuir, de ne pas leur adresser la parole, de ne pas répondre à leur salut. On connaît le mot d'Optat aux sermonnaires donatistes : « Vous prêchez l'inimitié. Tous vos discours ne sont qu'un prétexte à scandales contre nous [2]. » Donc, par la voix de ses prédicateurs, l'Eglise dissidente prêchait surtout la haine. Des leçons de l'Evangile, elle ne retenait guère que les anathèmes ; des leçons de l'histoire, le souvenir des persécutions; des leçons de Donat, la hantise du Diable catholique.

Ce qui contribuait à pousser dans cette voie les prédicateurs de la secte, c'était l'instinctive complicité de leur public. Depuis l'origine, l'Eglise dissidente recrutait surtout ses adhérents dans les milieux populaires : artisans des villes ou des bourgs, colons des grands domaines ruraux, aventuriers ou esclaves, indigènes de la montagne ou du désert. Beaucoup de fidèles, dans le pays numide et dans le pays maure, ne comprenaient pas même le latin ; ils ne parlaient que les vieux idiomes de la contrée, le punique ou le libyque. C'est ce que l'on constate notamment dans la région d'Hippone. Quand il proposait à Crispinus une discussion devant les colons du domaine des Mappalia, Augustin spécifiait que les discours seraient traduits en punique [3]. Quand il cherchait un évêque pour les Donatistes

1) Sur les manifestations multiples de la haine donatiste, voyez tome IV, p. 170 et suiv.

2) Optat, IV, 5.

3) Augustin, *Epist.* 66, 2.

convertis de Fussala, il était obligé de choisir entre les candidats capables de prêcher dans la langue des vieux Carthaginois [1]. Macrobius d'Hippone, ignorant cette langue ou la parlant mal, devait faire appel à un interprète pour être compris de ses Circoncellions [2]. Ce n'étaient pas là, comme on pourrait le croire, des faits exceptionnels. Autant que le latin, langue liturgique de la secte, le punique était d'usage courant dans l'Eglise schismatique. « Les Donatistes, dit Augustin, ont une façon à eux d'honorer le Christ; ils prétendent que son domaine est désormais réduit à deux langues, le latin et le punique, c'est-à-dire la langue des Africains... En effet, ce sont les deux langues en usage dans le parti de Donat [3]. » On prêchait donc en punique, comme en latin. Cette simple donnée linguistique montre assez quels éléments dominaient dans le public des prédicateurs donatistes. Ces indigènes, ces esclaves, ces colons ou demi-serfs, ces artisans, c'étaient les déshérités de la vie : des mécontents, des opprimés, toujours prêts, sinon pour la révolte, du moins pour les âpres revendications et les revanches de la guerre sociale. Ce qu'ils détestaient dans l'Eglise catholique, ce n'étaient pas seulement ses prétendues trahisons ou sa prétendue indignité; c'était encore et surtout son caractère officiel, qui faisait d'elle l'alliée des exploiteurs de la plèbe, la complice des oppresseurs et des persécuteurs. Pour aller au cœur de dévots comme ceux-là, il suffisait de déclamer sans mesure contre cette Eglise des traîtres, qui était aussi l'Eglise des tyrans [4].

Mentalité de leur public, influence du milieu, préjugés d'éducation, traditions et rancunes de la secte, habitude et nécessités de la lutte, tout invitait à la polémique les prédicateurs du parti. Sans doute, on trouvait aussi dans leurs sermons les éléments ordinaires de la prédication chrétienne : citations et commentaires des Livres saints, questions doctrinales ou disciplinaires, conseils pratiques, exhortations à mériter le Paradis par la sainteté de la vie. Mais tout cela disparaissait dans le flot des récriminations et des invectives [5]. Ou plutôt, tout était subordonné à la préoccupation polémique, à l'idée fixe de mettre les fidèles en garde contre les séductions ou les menaces des ennemis du dehors, de justifier et de rendre plus âpre le combat séculaire des vrais chrétiens contre l'Église officielle

1) *Epist.* 209, 3.

2) *Epist.* 108, 5, 14.

3) *In Epistulam Iohannis tractatus*, II, 3.

4) Voyez tome IV, p. 120 et suiv.; p. 179 et suiv.

5) Comme dans tout ce qui nous reste de la littérature donatiste.

des apostats persécuteurs. Le thème ordinaire des sermons, c'était la légitimité des prétentions de la secte et l'indignité de ses adversaires. La matière, c'était l'histoire du parti, de ses longues souffrances, surtout des plus récents attentats contre ses libertés. Les moyens, c'était l'affirmation hautaine, l'accusation et l'anathème, l'exégèse agressive, l'exhortation à défendre l'Evangile contre les traîtres et la vérité contre les bourreaux. Le ton, c'était presque toujours celui d'un réquisitoire, où l'on cherchait moins à prouver qu'à exciter les passions populaires. La Muse inspiratrice, c'était la haine [1].

L'exemple avait été donné par Donat le Grand, dont on peut juger la manière d'après son panégyrique de martyrs [2]. Autour de lui et après lui, la secte a dû compter autant de sermonnaires que d'évêques ; car, dans son Eglise, la prédication fut toujours le premier devoir des chefs de communauté, le privilège de leur charge, leur plus efficace moyen d'action. Malheureusement, en dehors du sermon martyrologique de Donat, presque rien ne nous est parvenu des homélies de cette première période. Nous connaissons pourtant quelques traits d'un discours étrange, prononcé dans la basilique de Constantine, entre 312 et 320, par le fameux Silvanus : discours où cet évêque, alors un des chefs de la secte, cherchait à justifier le rôle qu'il avait joué en 303 lors des perquisitions de Cirta, et où il scandalisa jusqu'à ses fidèles par le cynisme inconscient de ses aveux [3]. Vers le milieu du quatrième siècle, les sermonnaires de l'Eglise schismatique suivaient scrupuleusement les traditions de Donat, si l'on en juge par le témoignage d'Optat, qui leur reprochait de « prêcher l'inimitié [4] ». Il prêchait l'inimitié, lui aussi, lui surtout, ce belliqueux Claudianus, évêque donatiste de Rome, fauteur de troubles et d'émeutes, qui vers 377 se moquait si effrontément des conciles comme de la police impériale, et qui, dans ses sermons impertinents, traitait les Catholiques d'idolâtres, se faisant fort de démontrer que le pape lui-même était un païen [5].

Au temps d'Augustin, temps de persécution et de luttes, l'éloquence de la chaire semble avoir été singulièrement vivante dans les communautés schismatiques. Elle a laissé bien des traces dans la littérature de cette période : noms de prédicateurs, renseignements sur les circonstances et le contenu de

1) Optat, IV, 5.
2) *Passio Donati*, 1 et suiv.
3) *Gesta apud Zenophilum*, p. 193 Ziwsa.
4) Optat, IV, 5.
5) *Epistula concilii romani* (a nn. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, t. III, p. 625-626).

leurs discours, analyses et fragments de divers sermons. On y peut joindre quelques œuvres conservées intactes ou intégralement restituées, qui ne sont pas des homélies proprement dites, mais qui néanmoins en ont souvent l'allure : par exemple, la Lettre pastorale de Petilianus [1], la seconde lettre de Gaudentius à Dulcitius [2], ou encore un petit discours dont nous parlerons plus loin, la profession de foi d'un converti [3]. Avec toutes ces données, on peut se faire quelque idée de ce que fut alors l'éloquence religieuse dans l'Eglise de Donat ; on y peut même entrevoir quelques silhouettes de prédicateurs.

Un de ces orateurs appartenait à l'Eglise maximianiste. C'est ce Salvius, évêque de Membressa, qui fut un des partisans les plus convaincus de Maximianus et l'un de ses consécrateurs. Ce jour-là, dans la basilique de Carthage, Salvius avait été à l'honneur ; il dut parfois le regretter dans les années qui suivirent. Les Primianistes s'acharnèrent contre lui. A deux reprises, pour lui enlever son église de Membressa et les autres immeubles de la communauté, on lui intenta des procès devant le proconsul [4]. Toujours condamné à restitution, il s'obstinait toujours à ne rien rendre ; il y réussit longtemps, grâce à l'appui de ses fidèles et des autorités locales. Mais, par sa dernière sentence, le proconsul prit ses précautions : les magistrats d'Abitina, une cité voisine, furent chargés d'exécuter l'arrêt. Les habitants de cette ville, Primianistes enragés, résolurent de prêter main-forte à la police. Ils suivirent leurs magistrats jusqu'à Membressa. Ils s'emparèrent non seulement de la basilique, mais de l'évêque. Après l'avoir maltraité en conscience, ils l'emmenèrent pour l'outrager à leur aise et s'amuser à ses dépens. Ils finirent par lui attacher au cou plusieurs cadavres de chiens ; puis, ravis de cette sauvage invention, entonnant des chansons obscènes entremêlées de cantiques, ils entraînèrent avec eux, dans une ronde endiablée, le malheureux évêque pliant sous le poids de son collier macabre [5].

Au souvenir de ces attentats et de ces danses sacrilèges, se rapportaient les sermons connus de Salvius. Par là, tout au moins, ces homélies ne manquaient pas d'originalité. L'évêque d'Hippone en recueillit l'écho, lors d'un voyage et d'une enquête personnelle à Membressa : « Tels sont, dit Augustin, les dis-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.

2) *Contra Gaudentium*, I, 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

3) *Sermo* 360.

4) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; 59, 65 ; IV, 4, 5 ; 48, 58 et suiv. ; 66, 82 ; *Epist.* 108, 4, 13 et suiv.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, IV, 49, 59.

cours adressés à ses fidèles de Membressa par ce Salvius, à qui les gens d'Abitina avaient prodigué les coups et les outrages... Après cette terrible infortune, quels sermons il prononçait devant les siens ! D'ailleurs, il n'en trompait pas moins les malheureux pour les amener à lui construire une autre basilique. Mais comme il parlait de la justice divine ! Cette justice, pour laquelle il avait tant souffert. Il se croyait un saint, parce qu'il avait souffert ; il considérait comme des monstres d'iniquité les auteurs de ses souffrances[1]. » Comme on le voit, les fantaisies féroces des Primianistes d'Abitina avaient eu du moins un résultat heureux pour la littérature : elles avaient fourni des aliments nouveaux à l'éloquence de leur victime.

Dans ces sermons émus, qu'il prononçait à Membressa entre 397 et 400, l'évêque Salvius mêlait sans cesse, aux thèmes ordinaires de la prédication, les souvenirs toujours douloureux des récents attentats et de sa mésaventure personnelle. Il fulminait contre tous ses persécuteurs : contre ses adversaires de Membressa, contre les gens d'Abitina et leurs procédés de sauvages, contre tout le parti de Primianus, qui avait ordonné ou laissé faire, et sur qui retombait la responsabilité de ces brigandages. Il protestait contre l'atteinte portée dans sa ville, non seulement à la liberté du culte, mais encore à la propriété, aux droits des communautés et des personnes. Il disait sa basilique dévastée, mise à sac, par des hordes d'énergumènes, puis confisquée au mépris des lois. Il rappelait aussi, sans trop y insister, les angoisses et les tortures de son long calvaire. Dans le récit de ces persécutions, il trouvait la preuve que son Eglise maximianiste était la véritable Eglise, que lui et ses fidèles étaient les Saints de l'Evangile. Il en appelait à la justice divine, dont viendrait le jour : jour de la vengeance, de la réparation, de l'apothéose. En attendant, il exhortait ses auditeurs à se cotiser pour lui bâtir une autre basilique[2]. En ces années-là, où il parlait tant de son église et de ses malheurs personnels, on peut être assuré que le sermonnaire de Membressa fut éloquent.

Un autre sermon donatiste, prononcé à Carthage dans l'automne de 403, fit encore plus de bruit en Afrique. C'était un violent réquisitoire contre Augustin ; l'auteur était Primianus lui-même, le chef de la grande Eglise schismatique[3]. Après le

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29.
2) « Ut alteram sibi basilicam fabricarent » (*ibid.*, III, 6, 29).
3) Voyez chapitre III, § 2.

concile catholique tenu à Carthage le 25 août de cette année-là, l'évêque d'Hippone s'était attardé dans cette ville pour y régler diverses affaires, surtout pour y diriger avec Aurelius les négociations relatives aux projets de conférences avec les dissidents. De temps à autre, il prêchait. Un jour qu'il commentait un psaume, il dénonça aux fidèles l'outrecuidance et les contradictions des chefs de l'autre Eglise, surtout de Primianus, dont il raillait la politique incohérente, en rappelant ses démêlés avec les Maximianistes, et en critiquant sa réponse toute récente aux propositions de conférence[1]. Furieux de ces attaques, Primianus répliqua par un sermon plein d'invectives et de perfides insinuations[2].

Il cherchait naturellement à justifier ses décisions et ses déclarations. Surtout, il donnait libre cours à sa rancune contre Augustin, aux accusations et aux injures. D'abord, il lui reprochait de causer du scandale par les procédés indiscrets de sa controverse, en lisant et en discutant devant la foule un factum indigne, comme la synodale des Maximianistes, propre seulement à réveiller de vieilles querelles et à surexciter les passions mauvaises. Puis il attaquait personnellement Augustin, dans sa vie privée, dans sa foi, dans sa dignité. Il lui rappelait son passé, sa jeunesse toute profane, ses erreurs et ses désordres, qui jadis avaient scandalisé Carthage, et dont se souvenaient encore les vieux Carthaginois. L'évêque d'Hippone, ajoutait le Donatiste, avait été longtemps manichéen ; il passait pour l'être encore. Le bruit courait même qu'il n'avait jamais reçu aucun baptême[3].

On reconnaît ici le grand jeu des adversaires d'Augustin : ils exploitaient assez habilement certains faits réels, avoués par le coupable lui-même dans ses *Confessions*[4], pour accréditer les calomnies ou les plus absurdes racontars. Ces sottises n'étaient pas aussi complètement inoffensives qu'on serait tenté de le croire aujourd'hui. Cette fois, elles prenaient un relief tout particulier, dans ce discours prononcé en pleine Carthage par le primat donatiste. Aussi Augustin crut-il devoir se justifier à son tour. Il le fit aussitôt dans un nouveau sermon[5]. Mais sans doute, comme il le craignait et l'avouait non sans mélancolie, il ne réussit à convaincre que les auditeurs convaincus d'avance[6]. Le coup du Donatiste avait porté, dans ce duel épis-

1) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 18 et suiv.

2) *Sermo III in Psalm.* 36, 19-20.

3) *Ibid.*, 19.

4) *Confess.*, III, 1 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; V, 3 et suiv.

5) *Sermo III in Psalm.* 36.

6) *Ibid.*, 36, 19-20.

copal où la victoire semblait indécise. Ce sermon d'injures contre Augustin, ce fut probablement le grand triomphe oratoire et la revanche de Primianus, qui d'ordinaire n'était pas gâté par la Muse de l'éloquence.

Autant qu'on en peut juger, la plupart des évêques donatistes suivaient alors l'exemple de leur primat : l'homélie était surtout, pour eux, une occasion de controverses et d'invectives. Après la Conférence de Carthage, la prédication des dissidents prit une allure plus belliqueuse que jamais. La secte venait d'être condamnée à la suite d'un débat solennel. En vertu de l'édit d'union, elle voyait dissoudre ses communautés, confisquer ses basiliques, exiler ses clercs, frapper ses fidèles ; elle voyait les foules l'abandonner. Cependant, beaucoup d'évêques refusaient de se rallier à l'Eglise officielle ; ils luttaient désespérément contre vents et marées. Ils prêchaient où ils pouvaient : toujours pour protester contre leur condamnation, pour exhorter leurs derniers fidèles à la résistance. Ainsi parlait Emeritus dans la région de Cæsarea [1], et bien d'autres évêques, dans tous les coins de l'Afrique latine [2].

De ces sermons, qui tous se ressemblaient plus ou moins, nous connaissons assez bien le contenu et l'esprit. A en juger par les analyses d'Augustin et par les fragments des discours d'Emeritus, la matière était à peu près la même que dans les pamphlets du temps. Avant tout, les orateurs rappelaient et déploraient les malheurs immérités de leur Eglise. Puis, de ces malheurs, ils cherchaient la cause. Fallait-il s'en prendre aux avocats du parti, et incriminer leur insuffisance ? Explication trop commode, trop bien accueillie du vulgaire, mais que les prédicateurs repoussaient énergiquement : d'autant mieux que plusieurs d'entre eux avaient figuré parmi ces avocats. On entreprenait donc de justifier le rôle des mandataires de la secte à la Conférence de Carthage. Afin de prouver que ces mandataires avaient fait pour le mieux, on résumait leur argumentation sur la *Causa Ecclesiae* et sur la *Causa Caeciliani*.

On établissait ainsi que l'Eglise de Donat était la véritable Eglise, qu'elle avait dû rompre avec les soi-disant Catholiques, que rien n'autorisait l'emploi de la force pour imposer, sous le

1) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2 ; *Retract.*, II, 72.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Brevic. Collat.*, III, 18, 36 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; 4, 6 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; 19, 25 ; 23, 39 ; 34, 57 et suiv. ; *Retract.*, II, 66.

nom d'unité religieuse, la plus monstrueuse et la plus sacrilège des promiscuités [1].

Pourquoi donc le parti avait-il été condamné ? Tout simplement, parce que Marcellinus, le président de la Conférence, était un juge prévaricateur. Catholique lui-même, il avait été acheté par les Catholiques. D'où sa partialité révoltante : il avait empêché les Donatistes de s'expliquer, il n'avait tenu aucun compte de leurs raisons ni des documents produits. Par suite, la sentence était nulle. On devait protester contre la condamnation et la persécution, résister même aux magistrats et à la loi, pour sauver à tout prix l'Eglise du Christ, en attendant le jour de la justice [2]. Tour à tour, élégie, plaidoyer, réquisitoire, le sermon s'achevait sur des visions d'apocalypse.

Les dernières homélies connues du Donatisme sont celles que prononçait Gaudentius, vers 420, dans sa basilique de Thamugadi. On connaît les circonstances dramatiques et le cadre pittoresque de ces discours. Un commissaire impérial, spécialement délégué à cet effet, venait d'annoncer par des édits sa ferme résolution d'achever en Numidie l'union religieuse. A cette nouvelle, Gaudentius avait quitté la retraite où, depuis quelque temps, il se tenait caché dans les environs de sa ville épiscopale. Rentré à Thamugadi, il avait repris possession de sa basilique, et s'y était enfermé avec les plus entêtés de ses fidèles, déclarant qu'il s'y brûlerait vif plutôt que de la rendre. Rien n'avait pu ébranler sa résolution farouche, ni les démarches diplomatiques du commissaire, ni les menaces, ni les exhortations, ni les promesses. Par deux lettres, écrites coup sur coup, l'évêque avait notifié sa décision au magistrat persécuteur [3]. Depuis, il attendait l'heure du martyre.

Déconcerté par l'aventure, le magistrat hésitait ; il consultait Augustin [4]. Bref, les bourreaux tardaient ; les jours et les mois passaient, au point que le futur martyr avait le temps d'engager toute une polémique avec l'évêque d'Hippone [5]. Cependant, il fallait encourager et faire patienter les fidèles. Donc, Gaudentius prêchait dans sa basilique, en face du bûcher prêt à flamber.

Tout d'abord, il affirmait son respect pour la liberté de tous ;

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv. ; 12, 16 et suiv. ; 17, 21 ; 19, 25 ; 35, 58.

2) *Ibid.*, 1 ; 4, 6 ; 11, 15 ; 23, 39 ; 34, 57 ; *Epist.* 141, 1 et 12 ; Possidius, *Vita Augustini*, 14.

3) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 9, 10 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

4) *Epist.* 204, 1 et suiv.

5) *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 85.

il déclarait que sa décision n'engageait personne en dehors de lui ; il autorisait, et même invitait à se retirer, ceux de ses auditeurs qui éprouvaient quelque scrupule [1]. Mais tous étaient venus là pour partager son sort ; tous s'obstinaient, tous restaient. Alors l'évêque reprenait la parole, pour exhorter ou féliciter ce peuple de héros. Il disait la légitimité de son Eglise, qui était la véritable Eglise catholique, celle de l'Evangile et du Christ. Il invoquait les droits de la conscience. Il protestait contre la persécution et les confiscations arbitraires. Il justifiait et exaltait la résistance à l'oppression. Il démontrait, par des témoignages de l'Ecriture et par l'histoire de la secte, que la mort volontaire, en face des bourreaux, était une forme du martyre. A tous ces fidèles, groupés autour de lui dans l'attente des persécuteurs et du suicide par le feu, il faisait entrevoir la récompense promise aux confesseurs du Christ, les joies infinies des élus dans l'éternel printemps du Paradis [2].

On ne sait ce qu'il advint du martyre escompté. Mais ces homélies quotidiennes ne manquaient pas d'originalité, dans ce cadre étrange d'une église parée pour l'incendie, devant cet auditoire de martyrs volontaires, campés là pour y attendre le grand jour, le jour où ils se brûleraient vifs et s'envoleraient au Paradis avec leur évêque.

Gaudentius à Thamugadi, Emeritus à Caesarea de Maurétanie, Salvius à Membressa, Primianus à Carthage, on voit que l'éloquence religieuse du Donatisme, sur plusieurs points de l'Afrique latine, comptait alors des représentants autorisés : des prédicateurs dont la parole retentissait au loin et forçait l'attention. Mais il est surtout une région où l'on peut suivre encore pendant toute cette période, et dans la diversité de ses manifestations, l'action oratoire des clercs dissidents : c'est la région d'Hippone [3]. Les schismatiques n'y ont peut-être pas parlé plus qu'ailleurs ; mais ils parlaient ordinairement contre Augustin et ses amis, dans le voisinage de témoins à l'oreille fine, qui surveillaient tous leurs mouvements, et qui ont pris soin de noter quelques-uns de leurs propos.

Encore simple prêtre d'Hippone, Augustin s'efforçait de convertir les dissidents de la ville ou de la contrée ; c'était déjà l'une de ses préoccupations dominantes, et l'un des thèmes ordinaires de sa prédication [4]. Devenu évêque, il entreprit une campagne ardente et méthodique contre le schisme, dont il par-

1) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.
2) *Ibid.*, I, 7, 8 ; 19, 20 et suiv.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 7 et 9.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 7 ; Augustin, *Sermo* 252 ; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54.

lait sans cesse dans ses homélies[1]. En ces temps-là, où les deux Eglises n'étaient plus ou n'étaient pas encore en guerre ouverte, on constatait régulièrement dans son auditoire la présence d'assez nombreux Donatistes, gens de la ville ou des environs. La plupart de ces intrus venaient là sans arrière-pensée, pour s'instruire. Mais d'autres étaient des espions, au service du parti de Donat. Ceux-ci sténographiaient les discours d'Augustin, pour en envoyer le texte aux chefs de leurs communautés, dans quelque cité de la Numidie du Nord. Ces rapports des agents de la secte étaient l'occasion ou le prétexte d'âpres sermons, dans lesquels les évêques schismatiques prétendaient réfuter leur collègue et adversaire d'Hippone. Dans ce cas, Augustin répliquait volontiers, en cherchant à convaincre ses contradicteurs qu'ils n'avaient rien réfuté du tout. Et la controverse recommençait[2].

A ce jeu, les rapports s'aigrirent vite entre les prédicateurs des deux partis : d'autant mieux que la lutte séculaire reprenait alors, directe et très vive, entre les deux Eglises. Les sermonnaires donatistes avaient fini par s'apercevoir, sans l'avouer d'ailleurs, qu'ils perdaient leur temps : ils n'étaient pas de taille à tenir en échec un tel adversaire, chacune de leurs offensives se terminait par une déroute, et cette petite guerre jetait le désarroi parmi leurs fidèles. Désormais, ils renoncèrent à discuter ; ils se contentèrent de menacer, prêts à déchaîner le fanatisme populaire. Des prêtres de paroisses rurales sommaient les clercs catholiques d'abandonner leur propagande, sous peine de mort ; et ce n'étaient pas là des paroles en l'air, comme s'en aperçurent des clercs ralliés[3]. Plusieurs évêques de la secte ne gardaient pas plus de mesure.

Dans leurs sermons furieux, de plus en plus exaspérés, ils défiaient et injuriaient Augustin ; ils parlaient couramment de le tuer, ils poussaient leurs fidèles à l'assassiner, promettant d'avance aux assassins une absolution complète. « Ces évêques des Donatistes, nous dit-on, par défiance de leur cause, ne voulurent jamais lui répondre. Mais, dans leur colère, ils prononçaient des discours furibonds. En particulier et publiquement, ils criaient qu'Augustin était un trompeur, un séducteur d'âmes. Ils disaient et répétaient dans leurs sermons que, pour la défense de leur troupeau, on devait le tuer comme un loup. Tous

1) Augustin, *Sermo* 62 et 88 ; *Enarr. in Psalm.* 10 ; 21 ; 57 ; 124.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 9.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 10 ; Augustin, *Epist.* 105, 1.

les péchés, ajoutaient-ils comme un article de foi, tous les péchés seraient sûrement remis par Dieu à ceux qui auraient pu le tuer ; les meurtriers n'auraient ni à craindre Dieu, ni à rougir devant les hommes [1]. » Il se trouvait des fanatiques, des simples d'esprit, pour prendre à la lettre les propos sanguinaires de ces homélies. Quand il sortait d'Hippone pour ses tournées épiscopales, Augustin devait prendre des précautions, afin de dépister les sectaires qui lui tendaient des embuscades le long des routes. A plusieurs reprises, il n'échappa que par miracle [2].

Heureusement, tous les évêques schismatiques, même dans cette région, n'entendaient pas ainsi la controverse. Nous en avons la preuve dans un intéressant sermon donatiste, qui fut prononcé à Hippone vers la fin de l'année 401.

A première vue, on serait tenté de supposer que l'orateur était l'évêque dissident de la ville, c'est-à-dire Proculeianus. Cependant, l'hypothèse serait peu vraisemblable. Voici, en effet, comment Augustin nous présente ce prédicateur : « Un certain évêque des Donatistes, ici même à Hippone, comme nous l'avons appris, a prononcé un sermon devant le peuple [3]. » On ne peut guère admettre que l'évêque catholique de la cité ait parlé ainsi de son confrère et adversaire d'Hippone : ce Proculeianus avec qui nous l'avons vu souvent aux prises, et qu'il combattait toujours à visage découvert, toujours en le nommant [4]. Donc, selon toute apparence, le sermonnaire en question était un autre évêque, venu du dehors pour la circonstance, probablement des environs d'Hippone.

Si nous ignorons son nom, en revanche, nous connaissons assez bien son discours. Augustin, qui l'a réfuté en détail, nous en a conservé quelquès fragments textuels, avec l'analyse de l'ensemble [5]. Ces données permettent une reconstitution partielle du sermon.

Donc, vers la fin de 401, un évêque dissident de la banlieue était venu prêcher à Hippone. Pour quelle raison? Et pourquoi cette dérogation à la règle donatiste, qui dans chaque communauté réservait à l'évêque le privilège de parler au peuple ? Cet orateur étranger, évidemment d'accord avec Proculeianus qui ne passait pas pour très éloquent, s'était rendu à Hippone afin d'y

1) Possidius, *Vita Augustini*, 9.
2) *Ibid.*, 12 ; Augustin, *Epist.* 35, 4 ; *Enchiridion*, 5, 17.
3) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9.
4) *Epist.* 33-35 ; 88, 6-7 ; 105, 2,3 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.
5) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9 ; 9, 23 ; 13, 32-33 ; 15, 37 et suiv. ; 17, 43 ; 19, 52 ; 21, 57 et suiv

combattre Augustin dans une affaire retentissante, afin d'y défendre contre lui un homme du parti qui d'ailleurs savait se défendre lui-même : l'habile et mordant Petilianus de Constantine.

C'était au plus fort des polémiques entre Petilianus et Augustin. La Lettre pastorale contre les Catholiques, récemment adressée par leur évêque aux clercs schismatiques du diocèse de Constantine, avait déchaîné en Numidie une véritable tempête [1]. Augustin avait aussitôt dénoncé les erreurs de l'impertinent Donatiste : d'abord dans une lettre aux fidèles d'Hippone, qui forme aujourd'hui le premier livre *Contra litteras Petiliani*, puis dans un long traité qui est devenu le livre II du même ouvrage [2]. De son côté, Petilianus s'apprêtait à riposter, en lançant son pamphlet contre Augustin [3]. La controverse passionnait les deux partis : même un laïque, un homme d'école, comme le grammairien Cresconius, se disposait à voler au secours du Donatiste de Constantine [4]. A Hippone, autant et plus qu'ailleurs, les deux communautés rivales suivaient avec une attention inquiète les péripéties de la lutte. Les Catholiques de la cité, un peu troublés d'abord par les hautaines affirmations de Petilianus, avaient été mis en garde par la lettre et les deux réfutations d'Augustin [5]. L'évêque schismatique de la ville voyait la nécessité de répondre, pour rassurer à son tour ses fidèles. Mais l'éloquence n'était pas son fort ; il se défiait de ses moyens, en face de ce collègue et rival dont il avait toujours redouté la dialectique. C'est alors, sans doute, qu'il imagina d'appeler à la rescousse un confrère plus éloquent, ou plus imprudent. D'où ce sermon d'Hippone, où un évêque étranger à la ville se faisait le champion de Petilianus contre Augustin.

Ce sermon, d'ailleurs, n'eut rien d'original. Avec une naïveté presque touchante, l'orateur considérait la Lettre pastorale de Constantine comme le nouvel Evangile de son parti. Il ne doutait pas un instant que Petilianus eût répondu victorieusement à toutes les objections d'Augustin, si les deux adversaires avaient réellement discuté face à face [6]. A défaut de Petilianus, qui jusque-là n'avait pas répliqué, ou dont on ne connaissait pas encore la réplique, il se présentait à Hippone comme l'avocat

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

2) *Retract.*, II, 51.

3) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 51.

4) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

5) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

6) *Ibid.*, 1.

bénévole de son illustre confrère. D'après cela, on devine le contenu, l'allure et le ton de son discours. Il se proposait uniquement de justifier sur tous les points, contre toutes les objections, la fameuse Lettre pastorale[1]. Il suivait Petilianus avec autant de fidélité qu'il mettait de parti pris à critiquer Augustin. Bref, il plaidait pour l'évêque donatiste de Constantine contre l'évêque catholique d'Hippone. Et naturellement, dans son plaidoyer, il soulevait à son tour les principales questions sur lesquelles portait le débat : baptême, persécution, légitimité du schisme et caractères de la véritable Eglise. Sur tout cela, il s'en tenait aux oracles de Petilianus, qu'il commentait avec complaisance, en y ajoutant à l'occasion un argument ou un texte biblique.

Il insistait spécialement sur la prétention qu'avait son parti de représenter la véritable Eglise du Christ. Si cette Eglise ne se trouvait plus qu'en Afrique, chez les fidèles de Donat, c'est que la plupart des chrétiens avaient mal usé de leur libre arbitre et s'étaient éloignés de Dieu[2]. D'ailleurs, sur la terre, les justes avaient toujours été en petit nombre, comme le montraient clairement les récits de l'Ancien Testament ou de l'Evangile[3]. Aux Donatistes s'appliquait la parole du Christ : « Ceux-là seront les premiers, qui sont venus les derniers[4]. » Jésus lui-même avait prédit l'apostasie du monde[5] ; et la Bible annonçait déjà que l'Eglise subsisterait seulement en Afrique[6]. Selon les promesses divines, l'Evangile avait été prêché partout ; mais, comme il avait été renié ou trahi partout ailleurs, il n'était plus observé que dans les communautés de Donat[7].

En conséquence, les Donatistes n'étaient nullement des schismatiques ; ils étaient, au contraire, les seuls héritiers des chrétientés apostoliques. Les persécutions dont ils étaient l'objet n'en étaient que plus injustes et plus odieuses. En protestant à son tour contre ces iniquités, l'orateur paraphrasait le réquisitoire de Petilianus contre les violences des soi-disant Catholiques[8].

Sur la question du baptême, il reproduisait aussi les arguments traditionnels de la secte, en alléguant les textes cent fois cités[9]. A la démonstration de son confrère de Constantine,

1) C'est ce que tentait alors, de son côté, le grammairien Cresconius (*Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, I, 1).

2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 9, 23.

3) *Ibid.*, 13, 32-33.

4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 15, 37.

5) *Ibid.*, 15, 38-39.

6) *Ibid.*, 16, 40.

7) *Ibid.*, 17, 43.

8) *Ibid.*, 19, 52.

9) *Ibid.*, 21, 57-59 ; 23, 64-66 ; 24, 68.

il ajoutait pourtant quelques traits, parfois une image ou un symbole : par exemple, une comparaison assez imprévue avec l'arche de Noé. L'arche, disait-il, « était bitumée intérieurement, pour retenir l'eau qu'elle contenait, et extérieurement, pour empêcher l'infiltration des eaux du dehors... C'était bien la preuve que le baptême ne pouvait ni sortir hors de l'Eglise, ni être accepté, s'il avait été donné en dehors d'elle [1] ». Symbole ingénieux, trop ingénieux peut-être, qui souleva, nous dit-on, les acclamations de l'auditoire. C'était, il est vrai, un auditoire de sectaires, ravis de trouver jusque dans l'arche de Noé la confirmation des théories donatistes sur le baptême.

Malgré cette apparition inattendue de l'arche, le sermonnaire d'Hippone n'apportait dans le débat rien de bien neuf. Le plus souvent, pour défendre la Lettre pastorale de Petilianus, il se contentait de la paraphraser; il le faisait, d'ailleurs, avec une modération relative, en évitant les personnalités pour s'en tenir aux questions de doctrine. Mais il parlait dans la ville d'Augustin [2], c'est-à-dire au centre même de la controverse, devant un public attentif et préparé à le comprendre. En raison des circonstances, le sermon de cet évêque donatiste eut quelque retentissement dans la région d'Hippone, jusque dans les cercles catholiques où il causa quelque émoi. Augustin s'en inquiéta et crut devoir riposter encore. Il le fit dans une nouvelle lettre pastorale adressée à tous ses fidèles; c'est l'ouvrage qu'on désigne ordinairement sous le nom très impropre de traité « Sur l'unité de l'Eglise — *De unitate Ecclesiae* », et qui est simplement une réplique au défenseur trop zélé de Petilianus, c'est-à-dire une réfutation nouvelle du fougueux pamphlet de Constantine [3].

Le successeur de Proculeianus à Hippone n'eut jamais besoin de faire intervenir un confrère pour y prêcher l'Evangile donatiste. Macrobius, au témoignage d'Augustin, était un homme de talent, au verbe éloquent [4]. Comme sermonnaire, nous le voyons à l'œuvre dans deux circonstances, d'ailleurs très différentes, où il se montre sous deux aspects très divers.

Un jour, vers l'année 409, peu de temps après son élection, il édifia ses fidèles par un discours presque évangélique. Il y condamnait très sévèrement tout appel à la violence, prêchant à tous le respect du bien d'autrui comme de la liberté du voisin.

1) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 5, 9.

2) « Hic apud Hipponem » (*ibid.*, 5, 9).

3) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv.

4) *Epist.* 108, 6, 16.

Dans l'emportement « d'une indignation sincère et d'une franchise fort honorable », il fulminait contre les méfaits des Circoncellions, dont les attentats se multipliaient alors autour d'Hippone et compromettaient la politique du parti. Tout alla bien d'abord, l'évêque prêchant en latin, et la plupart de ses auditeurs ne comprenant pas cette langue. Mais, dès que l'interprète eut traduit ses paroles en punique, Macrobius put juger de l'effet produit. Des Circoncellions, qui se trouvaient dans l'assistance, prirent fort mal ses exhortations et ses reproches. Il les vit bientôt « irrités et surexcités par l'aiguillon de ses paroles..., s'élancer du milieu de l'assemblée et se précipiter au dehors avec des gestes furibonds [1] ». On ne dit pas si l'orateur acheva son sermon.

Après cette mésaventure, Macrobius eut sans doute d'autres occasions de constater que la raison avait peu de prise sur les énergumènes de sa communauté. Toujours est-il que, trois ans plus tard, il parlait un tout autre langage. A ce moment, loin de réprimander les Circoncellions, il marchait à leur tête, les enflammant par ses paroles comme par sa présence. Il les conduisait lui-même, dans les grands domaines de son diocèse, à l'assaut des basiliques récemment confisquées, pour y rouvrir de force ces églises, pour y reconstituer les communautés et y enrôler d'office les colons [2]. Donc, en ces temps-là, il prêchait la révolte et la guerre à outrance. C'est que les circonstances avaient changé depuis la Conférence de Carthage et l'édit d'union, qui avaient eu pour conséquence la mise hors la loi du Donatisme. En 412, exaspéré par la persécution, dépossédé lui-même ou menacé de relégation, Macrobius croyait n'avoir plus rien à ménager, et n'attendait plus rien que de la force ou de l'intimidation : désormais il parlait comme il agissait, en proscrit ou en rebelle.

Loin de suivre l'exemple de leur évêque et de s'obstiner avec lui dans la résistance, la plupart des schismatiques du diocèse se sentaient alors touchés de la grâce, et rentraient en paix dans l'Eglise catholique. Nous possédons, justement, du même pays et du même temps, un petit discours fort curieux, qui présente le plus frappant contraste avec les derniers sermons de Macrobius : c'est la profession de foi d'un Donatiste converti [3].

Le discours a été prononcé à Hippone, « aux vigiles de Maxi-

1) *Epist.* 108, 5, 14.
2) *Ibid.*, 139, 2.
3) *Sermo* 360.

mianus[1] », c'est-à-dire la veille de la fête d'un saint de ce nom, sans doute quelque martyr local. Il semble postérieur, mais de peu, à la Conférence de 411. Il met en scène un ancien schismatique, rallié tout récemment, qui rend grâces à Dieu pour sa conversion. D'ailleurs, on s'aperçoit vite que l'évêque catholique y a collaboré : le morceau nous est parvenu au milieu des sermons d'Augustin, dont on reconnaît ici les arguments favoris et la manière[2]. C'est donc, en partie, une œuvre de propagande catholique ; mais ce n'en est pas moins le discours plus ou moins authentique d'un rallié, discours réellement prononcé par lui devant les fidèles. A ce titre, il mérite de nous arrêter.

Il s'ouvre par des actions de grâces et un humble appel aux fidèles : « Grâces soient rendues à Dieu ! Frères, félicitez votre frère. Il était mort, et il est ressuscité ; il avait disparu, et il est retrouvé. Grâces soient rendues à la patience et à la miséricorde du Seigneur notre Dieu : à sa patience, parce qu'il m'a supporté malgré mon retard ; à sa miséricorde, parce qu'il a daigné m'accueillir à mon retour. » Suit un petit développement où est paraphrasée la parabole de la vigne. Puis l'orateur dit les causes de son erreur passée et les circonstances de son retour à la vérité : « J'étais naguère un blasphémateur, un persécuteur, et je t'injuriais, ô mon Dieu. Pourtant, j'ai obtenu ta miséricorde ; car je péchais seulement par ignorance. Je me rappelais les paroles de mes parents : non celles des Patriarches, des Prophètes et des Apôtres, mais celles des parents de ma chair. Maintenant, j'ai rompu avec ma chair et avec mon sang, pour m'attacher à la vérité triomphante. Rendu à l'unité, j'y ai trouvé le repos[3]. »

Pour expliquer sa conversion, il évoque celle de saint Paul : « Mais, dira-t-on, je lisais alors les mêmes Ecritures que je lis maintenant. — Eh bien ! lui aussi, le fameux docteur des Gentils, le vase d'élection, Saul devenu Paul... Il était Hébreu, fils d'Hébreux, Pharisien selon la Loi, instruit de la Loi aux pieds de Gamaliel le docteur : et pourtant il méconnaissait le Christ dont lui parlaient les Prophètes, il ne le voyait pas siéger dans les cieux et ne permettait pas qu'on l'adorât sur la terre... Moi aussi, je méconnaissais l'Eglise catholique, répandue dans le monde entier, annoncée par les divines Ecri-

1) « Ad vigilias Maximiani » (*ibid.*, en-tête).

2) Ce discours d'un Donatiste converti est d'ailleurs égaré au milieu des sermons de l'évêque catholique.

3) *Sermo* 360.

tures, dont les mille voix me laissaient comme étourdi. Ce qui me rendait sourd, c'étaient les propos de mes parents, les accusations mensongères contre les traditeurs. Si je me compare à Paul, ce n'est pas pour les mérites, c'est pour les péchés... Ce qui lui a ouvert les yeux, c'est le baptême du Christ; à moi, c'est la paix du Christ. Le bain d'eau sacrée a fait de lui un homme nouveau ; pour moi, c'est la charité qui a couvert la multitude de mes péchés[1]. » Sur cet ingénieux parallèle avec l'Apôtre, se termine la touchante profession de foi.

Sans doute, dans ce petit discours, on ne peut guère distinguer avec précision ce qui est de l'évêque, et ce qui est du converti. La personnalité d'un humble fidèle risquait de disparaître dans l'ombre d'un collaborateur comme Augustin. Notons cependant que l'ancien Donatiste n'aurait pu désavouer ici ni les sentiments ni le ton, c'est-à-dire l'essentiel, et que par suite on est tenté de les lui attribuer. Selon toute apparence, ce qui appartient surtout à Augustin, c'est la mise en œuvre, assurément fort habile : il a su observer les vraisemblances, et mettre son personnage en scène, avec l'art délicat et souple d'un logographe grec, d'un Lysias chrétien.

En écoutant tous ces orateurs donatistes de la région d'Hippone, on a pu remarquer la variété de leurs tempéraments, de leurs attitudes, de leurs discours; et le fait est à retenir pour l'histoire de l'éloquence religieuse dans la secte. Mais un trait domine, là comme ailleurs : c'est l'allure populaire, même populacière[2]. On ne saurait, d'ailleurs, s'en étonner. L'Eglise de Donat se recrutait surtout dans les classes inférieures, parmi les mécontents, colons des grands domaines, artisans, indigènes des tribus ; c'est là qu'était sa force, dans le concours et la complicité tacite de tous ces pauvres gens qui rêvaient d'une condition meilleure. Les clercs eux-mêmes étaient le plus souvent des demi-lettrés, parfois des illettrés : à Carthage, en 411, on vit arriver des évêques qui ne savaient pas écrire[3]. Enfin, les circonstances historiques, les nécessités de la lutte poussaient les chefs du parti à s'appuyer principalement sur les foules, donc à parler avant tout pour elles. Nul doute que l'éloquence populaire ait tenu une très grande place dans l'histoire de la secte. Malheureusement, elle n'a guère laissé de traces dans la littérature : seulement quelques souvenirs, quelques noms, quelques mots.

1) *Sermo* 360.
2) Possidius, *Vita Augustini*, 9-10.
3) « Litteras nesciente » (*Collat. Carthag.*, I, 133).

Dès les plus lointaines origines du schisme, on voit à l'œuvre les premiers tribuns de la secte : à Cirta, en 305, lors de l'élection épiscopale, les orateurs de carrefour qui, par l'intimidation et par l'émeute, imposent à la communauté le candidat de leur choix [1] ; puis ce candidat lui-même, l'étonnant Silvanus, démagogue hâbleur et cynique [2] ; enfin, le sanguinaire Purpurius de Limata, qui dans une assemblée d'évêques avouait rageusement un double meurtre en narguant son primat, et qui une autre fois, en plein concile, parlait de casser la tête à ses adversaires [3]. Donat le Grand lui-même eut longtemps les allures et le langage d'un franc démagogue [4], jusqu'au jour où le succès lui permit de se poser en prophète et de jouer au pontife [5]. Plusieurs de ses disciples furent aussi de vrais tribuns : comme ce Pontius, grand faiseur de miracles, qui ressuscita le Donatisme avec la complicité de l'empereur Julien [6], ou comme ce Claudianus, grand fauteur d'émeutes et prêcheur de révolte, qui tour à tour souleva la populace de Rome contre le pape Damase et les mécontents de Carthage contre Parmenianus [7].

Les plus agités et les plus violents des orateurs donatistes étaient les chefs des Circoncellions. Qu'on y fût ou non porté par sa nature, on devait adopter un langage approprié, pour être compris et suivi de ces brigands fanatiques : ces terribles « Saints », qui pendant près d'un siècle, sous prétexte de défendre Dieu contre le Diable et les Catholiques, mirent la Numidie à feu et à sang. Parfois, les chefs des Saints étaient des indigènes, comme cet Axido et ce Fasir qui vers 340 descendirent de l'Aurès pour razzier dévotement les plateaux voisins [8]. Le plus souvent, c'étaient des évêques ou des clercs, que le fanatisme poussait à accepter ou à chercher tous les concours. Tel, ce Donat de Bagaï, qui en 347 répondit à l'édit d'union par un appel aux armes, qui par ses proclamations recruta des troupes de Circoncellions dans les marchés voisins, et qui osa tenir tête à une armée romaine [9]. Tels, ces évêques numides qui, sous le règne de Julien, conduisaient les bandes

1) *Gesta apud Zenophilum*, p. 192-196 Ziwsa.

2) *Ibid*, p. 193.

3) Optat, I, 13-14 et 19 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

4) *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 Ziwsa ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

5) Optat, III, 3.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203-205 ; 97, 224 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 11, 28 ; 19, 49 ; *Epist.* 105, 2, 9 ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, XIII, 17.

7) *Epistula concilii romani* (ann. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, tome III, p. 625-626) ; Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 9, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

8) Optat, III, 4.

9) *Ibid.*, III, 4.

d'énergumènes à l'assaut des églises catholiques[1] ; ou tous ces clercs, ces prêtres, ces diacres qui autour d'Hippone, au temps d'Augustin, dirigeaient les expéditions des Saints contre les villages ou les fermes[2]. Pour les chefs, sur ces hordes de sauvages fanatisés, la parole était le seul moyen d'action. Et l'on devine ce qu'était cette parole, oscillant du sermon à l'appel aux armes, de la Bible aux cris de guerre, des promesses de Paradis aux promesses de pillage, du latin au punique.

Parmi tous ces orateurs populaires du Donatisme, on doit réserver la place d'honneur au plus farouche d'entre eux : le fameux Optatus, « roi » de la Numidie et terreur de la contrée[3], « compagnon » de Dieu[4], lieutenant ou « satellite » du comte Gildon[5], et d'ailleurs, à ses moments perdus, évêque de Thamugadi[6]. L'homme, évidemment, n'a rien de sympathique ; mais il n'a rien non plus de banal. C'était un vrai barbare, tyran fanatique et brutal, cruel, impitoyable, étranger à tout scrupule, avec des airs de soudard et des façons de forban. Il n'en avait pas moins des prétentions humanitaires. Il se posait volontiers en redresseur de torts, en réformateur de la société. Sous prétexte de défendre les faibles contre les oppresseurs, il ne se gênait pas pour remanier le cadastre des cités qu'il occupait militairement, pour égaliser les fortunes en détruisant les titres de propriété, pour affranchir les esclaves ou les colons, pour régler jusqu'aux détails de la vie privée, pour reviser les testaments ou les contrats, pour rompre ou bâcler des mariages[7]. C'étaient là jeux de prince, ou de tyran.

Avant tout, l'évêque-brigand de Thamugadi fut un conducteur d'hommes : chef résolu, toujours obéi, d'une énergie farouche, avec une volonté de fer et un irrésistible ascendant sur les foules. Constamment en guerre avec les Catholiques de la contrée, qu'il traquait ou rebaptisait à l'occasion, il n'en était pas moins orthodoxe à sa manière. Homme de principes et d'autorité, il était aveuglément dévoué à son Eglise, dont il

1) Optat, II, 18-19.

2) Augustin, *Epist.* 44, 4, 9 ; 105, 2, 3 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; IV, 51, 61 ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 21-22 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 22.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 13, 14 ; 24, 26.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 9, 10 ; II, 23, 53 ; 28, 65 ; 33, 78 ; 37, 88 ; 103, 237.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8 ; 15, 34 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16.

6) *Epist.* 87, 5 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8 ; *Contra Gaudentium*, I, 38, 52 ; 39, 54.

7) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; 35, 82 ; 44, 104 ; 103, 237.

défendait âprement les traditions contre toutes les défaillances. Aussi le vit-on partir en guerre contre les Maximianistes de Proconsulaire, qu'il ramena de force dans l'unité donatiste[1].

On sait comment il finit : lieutenant et complice de Gildon, il fut naturellement entraîné dans la déroute du rebelle, et mourut en prison[2]. Dans les cercles catholiques de Numidie, il laissa la réputation d'un franc scélérat. Dans le monde des Donatistes, la discipline ou la peur avait fait de lui un grand homme ; après sa mort, tout en se félicitant peut-être de n'avoir plus à le redouter, on l'honora comme un martyr, comme un saint[3]. Aux yeux de l'historien, il reste le type achevé de l'évêque démagogue. C'était d'ailleurs l'avis d'Augustin, qui l'appelait un tribun, *tribunus*[4].

Du tribun, Optatus avait les dons essentiels : la parole incisive et populaire, l'audace en face des mots comme en face des hommes, l'action, le ton et le geste impérieux. S'il est devenu le maître en Numidie et le mentor de la grande Eglise donatiste, s'il a discipliné ses bandes d'aventuriers et jusqu'à son parti, c'est autant par son éloquence que par les coups. Aussi l'on voudrait voir l'orateur à l'œuvre, pendant ces dix ans de domination et de terrorisme[5]. On aimerait à l'entendre, dans une basilique ou sur un champ de bataille, haranguant ses Circoncellions[6] ; ou encore, après un pillage en règle, exposant son programme de réformateur, lois agraires, abolition des dettes et des titres, revision des contrats et des mariages[7] ; ou bien, lors de son expédition en Proconsulaire, exhortant les gens de Musti ou d'Assuras, leur prêchant les avantages et la nécessité de l'union, les amenant vite, par le spectacle de ses bataillons déployés et l'argument irrésistible de ses menaces, à abandonner le schisme de Maximianus en forçant la main à leurs évêques maximianistes[8] ; ou surtout, aux jours de son apothéose, lors de son anniversaire épiscopal, agréant dans sa cathédrale de Thamugadi les hommages tremblants de ses collègues et de son primat, puis le lendemain, au concile, leur

1) *Epist.* 53, 3, 6 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 : 13, 14 : 18, 20 ; II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 209 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16.

3) *Epist.* 76, 3.

4) *Epist.* 51, 3.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 2, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26.

6) *Epist.* 43, 8, 24.

7) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; 35, 82 ; 44, 104 ; 103, 237.

8) *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 25, 32 ; *Gesta cum Emerito*, 9 ; *Epist.* 53, 3, 6.

rappelant ce qu'il avait fait pour l'unité donatiste, et, d'un ton sans réplique, les invitant à ratifier toutes ses mesures[1]. De tous ces discours, par malheur, il ne reste rien. On peut seulement imaginer, d'après les circonstances et quelques traits épars, la physionomie de cette éloquence du tribun mitré : une parole impérieuse aux éclats vulgaires, riche en imprévu et en pittoresque, où les propos de soudard voisinaient avec les versets bibliques, la vantardise et le cynisme avec les promesses de bonheur évangélique, les brutalités du chef de bande avec les évocations des Prophètes et les visions apocalyptiques. Tout était surprise ou contraste dans le langage comme dans la vie de ce barbare, dont un hasard ironique avait fait un évêque, les circonstances un tyran, et la nature un dompteur d'hommes.

Optatus de Thamugadi est le plus célèbre, le plus original, le plus « représentatif » des orateurs populaires de la secte. Mais, jusqu'au bout, l'Eglise schismatique a eu ses démagogues. On les rencontre en foule à la Conférence de 411, où l'on voit se profiler leurs silhouettes, et où retentissent encore, fidèlement notés par le procès-verbal, leurs propos agressifs et truculents[2]. Augustin connaissait bien cette race d'hommes et ce langage : il avait vu à l'œuvre, dans son diocèse d'Hippone, et son collègue Macrobius[3], et le prêtre Donatus de Mutugenna[4], et ces clercs qui menaient les Circoncellions à l'assaut des églises ou des fermes[5]. Même après la Conférence de Carthage et la débâcle du Donatisme, bien des évêques dépossédés ou proscrits continuèrent la lutte à coups de sermons et de belliqueuses harangues[6]. On connaît le rôle d'Emeritus à Caesarea[7], et l'aventure de Gaudentius, digne successeur d'Optatus à Thamugadi, prêchant en face du bûcher, dans l'attente des bourreaux et du martyre par le feu[8].

Ce furent là, du moins à notre connaissance, les derniers tribuns du Donatisme. Pendant plus d'un siècle, à chaque génération, la secte avait eu ses orateurs populaires, soucieux d'agir sur la foule, entraînés par là même à parler son langage,

1) *Epist.* 108, 2, 5 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; *Contra Cresconium*, IV, 25, 32 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54.

2) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

3) Augustin, *Epist.* 108, 5, 14 ; 139, 2.

4) *Epist.* 173.

5) *Epist.* 44, 4, 9 ; 105, 2, 3 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; IV, 51, 61.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 14 ; Augustin, *Epist.* 141, 1 et 12 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 8 ; *Gesta cum Emerito*, 2.

8) *Contra Gaudentium*, I, 7, 8.

comme à flatter ses passions et à soutenir ses revendications. Autant qu'on en peut juger, et malgré toutes les différences individuelles, tous les orateurs de cette longue lignée ont toujours présenté quelques traits communs. C'étaient tous de terribles sectaires, à la parole ardente et vigoureuse, mais brutale et emphatique, toujours tendue, avec des réminiscences bibliques, des antithèses et des saillies, un mélange assez savoureux de façons vulgaires et d'attitudes évangéliques, de latin populaire et de mysticisme féroce. Bref, de vrais tribuns, mais des tribuns d'Afrique, restés barbares ou devenus plus barbares à l'école de Donat, avec des prétentions d'apôtres ou de prophètes.

III

Les avocats donatistes. — L'éloquence judiciaire dans l'histoire du Donatisme. — Les premiers avocats de l'Église dissidente. — Maximus et Nundinarius. — Temps d'Augustin. — Avocats d'occasion. — Enquêtes judiciaires et procès. — Crispinus de Calama et ses plaidoyers de Carthage. — Avocats de profession. — Leur rôle dans les procès donatistes de cette période. — L'avocat de Primianus contre Maximianus. — L'avocat Nummasius. — Son plaidoyer pour Restitutus contre Salvius de Membressa. — Analyse et fragments conservés. — L'avocat Titianus. — Son plaidoyer pour les Primianistes de Musti et d'Assuras contre les évêques Felicianus et Praetextatus. — Analyse et fragments. — Caractère de cette éloquence judiciaire.

Comme l'éloquence de la chaire ou celle des tréteaux démagogiques, l'éloquence judiciaire a été en honneur dans le monde donatiste. Presque autant que de sermonnaires ou de tribuns, l'Eglise dissidente avait besoin d'avocats. Elle est née, elle a grandi ou s'est affaiblie, elle devait mourir, au milieu des procès. Plusieurs de ses chefs, beaucoup de ses évêques, ont été de terribles plaideurs. Et l'on doit reconnaître que ce n'était pas seulement pour le plaisir, par habitude ou manie de plaider.

Par une inéluctable nécessité qui tenait surtout aux conditions de la rupture, les schismatiques africains étaient condamnés à batailler toujours, devant les tribunaux comme ailleurs. Dès le début, pour justifier leurs prétentions, ils durent produire leurs titres et tenir tête à leurs adversaires, non seulement dans des conciles, mais devant des juges civils, dans les audiences des magistrats municipaux ou des gouverneurs de province, parfois de l'empereur lui-même [1]. Puis, au cours

1) *Acta purgationis Felicis*, p. 197-204 Ziwsa; *Gesta apud Zenophilum*, p. 185 et suiv.; Optat, I, 27; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 71, 82.

de leur lutte séculaire contre l'Eglise officielle, ils eurent à affronter bien des conflits judiciaires : tantôt demandeurs, comme dans les procès qu'ils intentèrent aux Catholiques vers 362, en vertu du rescrit de Julien, pour la restitution des basiliques confisquées après l'édit de 347 ; tantôt défendeurs, comme dans les procès motivés par les attentats des Circoncellions ou autres fanatiques [1]. Enfin, l'on vit souvent les Donatistes s'accuser entre eux et soumettre leurs différends aux tribunaux ordinaires. Leurs querelles commencèrent dès 320, lors du procès de Silvanus [2] ; elles recommencèrent plus tard, et s'exaspérèrent de plus en plus, lors des procès entre Parménianistes et Rogatistes, puis entre Primianistes et Maximianistes, pour la possession des basiliques et autres immeubles des communautés [3].

C'étaient là de véritables affaires civiles ou criminelles, menées suivant toutes les règles de la procédure consacrée. Ordinairement, elles étaient instruites d'abord par les magistrats municipaux ; mais elles se plaidaient à fond devant le gouverneur de la province. Tantôt, surtout pour l'instruction et dans les enquêtes, l'évêque ou le clerc défendait lui-même sa cause. Tantôt, surtout devant le tribunal du gouverneur et pour les affaires importantes, les parties confiaient leurs intérêts respectifs à des avocats de profession, choisis naturellement parmi les gens de leur secte ou favorables à leurs prétentions.

Ainsi s'est constituée peu à peu et largement développée, dans l'Eglise schismatique, une tradition d'éloquence judiciaire. Une éloquence d'un genre particulier, qui lui appartient bien en propre : à physionomie complexe, et, pour ainsi dire, à double face. Pour ce qui concerne le fond, la matière et le ton des revendications, les orateurs raisonnaient et parlaient en vrais Donatistes. Mais, pour les formes et les moyens, ils devaient naturellement se soumettre aux règles de la procédure, aux exigences et aux usages juridiques. Donatistes de sentiments, d'intention, et même de langage, ils manœuvraient cependant et argumentaient en hommes du barreau, qui avaient à cœur de gagner leur cause. D'où le double jeu ou le double

1) Optat, III, 3; VI, 5; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203; 97, 224.

2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185 et suiv.; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 28, 32 et suiv.

3) Augustin, *Epist.* 93, 3, 11 et suiv.; 108, 2, 5; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18; II, 3, 7; III, 6, 29; *Contra litteras Petiliani*, II, 15, 35; 20, 45; 58, 132; III, 39, 45; *Contra Cresconium*, III, 52, 58; 56, 62; 60, 66; IV, 3, 3; 47, 57; *Gesta cum Emerito*, 9; *Sermo II in Psalm.* 36, 18-20.

aspect de ces orateurs : Donatistes sans doute, mais aussi, et avant tout, avocats.

Ce genre d'éloquence apparaît dès les premières années qui ont suivi le schisme. A vrai dire, on en distingue déjà les principaux traits dans ces conciles, contemporains de la rupture, où se plaidait la cause du Donatisme naissant : témoin les réquisitoires contre Caecilianus au concile carthaginois de 312[1], ou ceux de Donat le Grand et de ses acolytes aux conciles de Rome et d'Arles[2]. Mais il ne s'agit ici que de l'éloquence judiciaire proprement dite, des discours prononcés devant les juridictions civiles. Nous ne savons pas au juste comment l'affaire du Donatisme s'est plaidée en 316, devant le tribunal de l'empereur Constantin[3]. Par contre, dans les deux grands procès de cette période dont les dossiers nous sont parvenus, nous voyons à l'œuvre deux avocats des schismatiques : Maximus, en 314, dans le procès de Felix d'Abthugni à Carthage ; Nundinarius, en 320, dans le procès de Silvanus à Thamugadi.

Maximus était un avocat de profession ; probablement du barreau de Carthage, comme son confrère et adversaire Apronianus, défenseur des Catholiques. Le 19 janvier 314, à la curie de Carthage, devant le tribunal que présidait le duumvir Speretius, il prononça un violent réquisitoire contre l'évêque Felix d'Abthugni[4]. Au nom de ses clients de l'Eglise dissidente, il accusait Felix d'avoir livré les manuscrits sacrés lors des persécutions de Dioclétien ; il invoquait le témoignage d'Alfius Caecilianus, ex-duumvir de la cité. Il se montra, ce jour-là, un orateur âpre et tenace, habile, trop habile et sans scrupule : il semble bien avoir été complice d'un faussaire, qui fut démasqué à l'audience suivante par l'avocat de Felix. Ce faussaire lui-même, le triste Ingentius, voulut jouer à l'orateur, pour cacher la vérité sous de belles paroles. Scribe public et décurion, considéré jusque-là comme un honnête homme, mais fanatique intrigant, il était devenu l'agent à tout faire des Donatistes. Il n'aimait pas Felix, son ancien évêque ; pour le perdre, il n'avait reculé ni devant les mensonges ni devant les faux. Il réussit longtemps à donner le change, même à la curie de Carthage. Confondu enfin devant le tribunal du proconsul, il s'empêtra de plus en plus dans le bourbier de ses infamies et de ses menteries, jusqu'au moment où le juge l'envoya méditer en pri-

1) Optat, I, 20 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 14, 26 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 22, 38.

2) *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-15.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 71, 82.

4) *Acta purgationis Felicis*, p. 198-200.

son sur l'inconstance de la fortune et les inconvénients de la fourberie[1].

Si Nundinarius n'était pas avocat de métier, il l'était bien de tempérament : il s'était trompé sur sa vocation. Diacre à Constantine, il s'était brouillé avec son évêque Silvanus. Frappé d'excommunication, roué de coups et presque lapidé, il avait juré de se venger. Il y réussit pleinement le 8 décembre 320, à l'audience de Thamugadi, devant le tribunal du gouverneur de Numidie. Il avait réuni les éléments d'un formidable dossier. Le jour du procès, pièces en mains, il prouva que Silvanus était un traditeur, un intrigant, irrégulièrement élu et ordonné, un évêque à vendre et vendu, même un voleur. Son terrible réquisitoire, plein de faits, de documents, de témoignages, et coupé de questions insidieuses ou de vives reparties, fut un chef-d'œuvre de précision, de ténacité, de rigueur logique, et de rancune[2]. Imperturbable, il produisait sans cesse de nouvelles preuves et de nouveaux témoins. Attentif et implacable comme un inquisiteur, l'œil et l'oreille au guet, il surveillait la marche des débats ; avec l'agrément tacite du juge émerveillé, il semblait diriger les interrogatoires, resserrant peu à peu les mailles du filet où tombait sa proie. Pour arriver à ses fins, il tortura longtemps le témoin principal, témoin à son corps défendant : le grammairien Victor, ancien lecteur dans l'Eglise de Cirta. Jadis, lors des persécutions, ce Victor avait vu Silvanus à l'œuvre ; et lui-même avait livré des manuscrits sacrés aux magistrats chargés des perquisitions. Depuis, il s'était efforcé d'oublier tout cela, comme un mauvais rêve. Dix-sept ans plus tard, à l'audience de 320, il s'obstinait à nier, affirmant qu'il était alors absent, qu'il ne savait rien. Il savait pourtant : Nundinarius le lui prouva péremptoirement, en lui lisant le procès-verbal officiel des saisies, qui constatait sa capitulation. Contraint d'avouer, et tout désemparé, le grammairien essaya de se tirer d'affaire aux dépens de Silvanus ; et c'est justement ce que voulait Nundinarius. Jamais l'on ne vit témoin plus piteux devant avocat plus clairvoyant et plus malin[3].

Pour la période suivante, aucun discours judiciaire, même aucun nom d'avocat donatiste, n'est arrivé jusqu'à nous. Mais nous sommes mieux renseignés pour le temps d'Augustin. C'est le temps des luttes suprêmes, du duel à mort, entre les deux

1) *Acta purgationis Felicis*, p. 200-204.

2) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 ; p. 188-189 ; p. 192-197.

3) *Ibid.*, p. 185-188 ; p. 192-193.

Eglises africaines. C'est aussi le temps des grandes querelles entre schismatiques. Contre les Catholiques, l'Eglise de Primianus eut souvent à se défendre devant les tribunaux civils ; et c'est devant ces mêmes tribunaux qu'elle poursuivit ses propres transfuges. De là, une foule de procès retentissants, où l'éloquence put se donner carrière, et où nous pouvons encore entrevoir des physionomies d'orateurs.

Beaucoup de ces orateurs, surtout dans les contestations entre Donatistes et Catholiques, étaient des avocats d'occasion : des évêques ou des clercs convoqués pour une enquête devant des magistrats municipaux, et sommés de s'expliquer, ou même plaidant leur cause en personne, dans un véritable procès, devant le tribunal d'un proconsul.

Par exemple, Proculeianus d'Hippone dut mainte fois comparaître devant les magistrats de la cité, pour y répondre des attentats commis par les Donatistes de son diocèse[1] ; de même, Crispinus de Calama[2], et bien d'autres[3]. Nous connaissons en partie leurs réponses, qui, à vrai dire, étaient surtout des échappatoires. On pourrait citer encore les interrogatoires des clercs donatistes arrêtés près d'Hippone vers la fin de 411, traduits devant le proconsul Apringius, et inculpés de complicité avec les Circoncellions dans le meurtre ou la mutilation de prêtres ralliés : « Les uns, nous dit-on, ont avoué l'homicide commis, et l'attentat contre le prêtre qui a été aveuglé et mutilé. D'autres, qui disaient désapprouver ces attentats, n'ont pas osé nier qu'ils avaient été tenus au courant : ces honnêtes gens, qui fuyaient la paix catholique dans la crainte d'être souillés par les crimes d'autrui, persistaient dans leur schisme sacrilège au milieu de cette foule d'affreux scélérats. D'autres, enfin, ont déclaré qu'ils ne se retireraient jamais de leur Eglise, même si on leur démontrait la vérité du Catholicisme et l'erreur des Donatistes[4]. » Mais, dans tout cela, il s'agit d'enquêtes ou d'interrogatoires, d'explications ou d'aveux, non de véritables plaidoyers.

Au contraire, ce sont bien des plaidoyers, et d'un genre original, que prononça Crispinus dans l'automne de 403 devant le tribunal du proconsul. On se rappelle les origines de cette affaire qui mit aux prises les deux évêques rivaux de Calama : l'attentat contre Possidius et la plainte déposée par lui, la convocation de Crispinus devant les autorités municipales et sa

1) Augustin, *Epist.* 34, 5 ; 35, 1 et 5 ; 88, 6 ; *Contra Cresconium*, III, 48, 53.

2) *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 45, 49.

4) *Epist.* 139, 1.

réponse intransigeante, son refus de punir ou même de désavouer les coupables [1]. D'où un premier procès, intenté à l'évêque dissident par le *defensor Ecclesiae* de la cité, qui requérait contre lui l'application de la loi de Théodose contre les clercs hérétiques, c'est-à-dire l'amende des dix livres d'or. A Carthage, dans l'audience proconsulaire, Crispinus se défendit lui-même. Il soutint énergiquement, à grand renfort de textes et d'arguments, qu'il n'était pas hérétique. Par ces assauts de théologie, il déconcerta le juge, et finit par ébranler jusqu'à l'accusateur, qui battit piteusement en retraite, renonçant aux poursuites. Mais Possidius, qui ne se décourageait pas si facilement, reprit l'accusation pour son compte ; et le procès recommença. Cette fois, devant le proconsul de Carthage, on vit face à face les deux évêques de Calama. Entre eux s'engagea une longue et ardente controverse sur les caractères de l'hérésie. De nouveau, le Donatiste voulut appeler à son aide la théologie ; il développa sa thèse avec toutes les ressources d'une ingénieuse dialectique. Mais il avait affaire à forte partie. Il ne réussit plus à jeter de la poudre aux yeux du juge, qui le déclara hérétique en le condamnant à l'amende. Crispinus, dans ces audiences de Carthage, n'en avait pas moins donné par deux fois ce spectacle imprévu, assez pittoresque, d'un évêque se faisant lui-même son propre avocat, pour éblouir son juge en enseignant la théologie à un proconsul [2].

A côté des avocats d'occasion, les procès de cette période nous montrent à l'œuvre divers avocats de profession. Par exemple, en 404, un évêque catholique de Proconsulaire, Servus de Thubursicum Bure, revendiquait en justice un immeuble détenu par les schismatiques. Les deux parties étaient représentées par des avocats-procureurs (*procuratores*) [3]. Nous ne savons comment se termina l'affaire : avant l'audience du proconsul, tandis que les mandataires étudiaient leurs dossiers, une bande d'énergumènes se jeta sur Servus, qui dut quitter la place, et qui s'enfuit jusqu'à Rome. Le récit de cette aventure atteste du moins l'intervention de gens du métier, procureurs et avocats, dans certaines contestations judiciaires de ces temps-là entre Catholiques et Donatistes.

Cette intervention des avocats mandataires paraît avoir été la règle dans les grands procès qui, de 392 à 397, mirent aux

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

2) Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51 ; 48, 52 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47.

prises les Primianistes et les Maximianistes. Là-dessus, nous avons d'abord le témoignage formel d'un contemporain très bien renseigné. Augustin disait aux Donatistes en 405 : « Vos évêques ont plaidé au forum par l'intermédiaire d'avocats, *per advocatos*. C'est ce qu'a fait le parti de Primianus, votre évêque de Carthage. Il l'a fait contre Maximianus, et contre ceux qui avaient été condamnés avec lui par le concile de Bagaï. Il l'a fait devant le légat de Carthage et devant au moins quatre proconsuls... Des avocats luttaient de part et d'autre au forum [1]. » Et ces plaidoyers firent alors tant de bruit, que l'écho en est arrivé jusqu'à nous : plusieurs de ces avocats nous sont connus, et nous pouvons lire encore des fragments de leurs discours.

L'un de ces orateurs fut le mandataire de Primianus dans ses démêlés judiciaires avec son rival Maximianus. On sait que le primat n'avait pas l'âme évangélique, et qu'il s'ingéniait surtout à satisfaire ses rancunes. Avant même la rupture définitive avec les mécontents, vers la fin de 392, il imagina de mettre en mouvement la justice, pour jeter le chef des rebelles sur le pavé de Carthage. Il réclama pour ses exorcismes la maison qu'habitait Maximianus, et qui sans doute avait été donnée ou léguée à celui-ci en sa qualité de diacre. Primianus chargea de l'affaire un avocat-procureur (*procurator*), à qui il remit, nous dit-on, une procuration en règle (*procuratio*) [2]. Le procès fut plaidé devant le légat de Carthage. Le mandataire fut éloquent ou habile, puisque le primat gagna sa cause et put faire expulser son rival. C'est probablement au même orateur que Primianus confia encore ses intérêts, deux ans plus tard, vers la fin de 394, dans le second procès intenté à Maximianus devant le proconsul. Il s'agissait de la basilique carthaginoise qu'occupaient les Maximianistes, probablement celle que leur chef avait administrée comme diacre. Cette fois encore, l'avocat réussit à convaincre le juge. De nouveau, Primianus triompha ; et ses partisans célébrèrent sa victoire en incendiant et rasant la cathédrale de Maximianus, la « caverne », comme ils disaient [3].

De deux autres avocats donatistes, qui plaidèrent alors des affaires analogues, nous connaissons et les noms et, en partie, les discours. L'un d'eux s'appelait Nummasius. Il fut le porte-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 3.

2) *Sermo II in Psalm.* 36, 18-19; *Contra Cresconium*, IV, 47, 57.

3) *Epist.* 44, 4, 7; *Contra Cresconium*, III, 59, 65; IV, 46, 55; *Sermo II in Psalm.* 21, 31.

parole des Primianistes dans le grand procès de Carthage, qui mit aux prises les deux évêques donatistes de Membressa[1]. C'était au début de l'année 395, avant le 2 mars. Restitutus, élu récemment par les Primianistes en remplacement du Maximianiste Salvius, revendiquait en justice la basilique de cette ville, que détenait son rival. L'affaire fut portée devant le tribunal du proconsul Herodes. Les deux évêques assistaient aux débats[2], mais en personnages muets ; ils laissèrent parler leurs mandataires. A l'audience du proconsul, Nummasius se présenta comme avocat (*advocatus*) de Restitutus, chargé de soutenir la requête (*postulatio*) des Primianistes et de la justifier.

Avec les analyses et les citations d'Augustin, on peut reconstituer le contenu du plaidoyer. Après lecture de la requête, Nummasius résumait et précisait les revendications de son client. Puis, suivant la tactique familière aux avocats de tous les temps, il partait en guerre contre la partie adverse. Il attaquait violemment Salvius, qu'il traitait nettement d'hérétique[3]. Il ne ménageait pas davantage le chef de la nouvelle Eglise, Maximianus lui-même, qu'il accusait d'avoir « par un sacrilège occulte, par une sorte de larcin, usurpé les noms d'évêque et de primat[4] ». Pour justifier ces accusations et, du même coup, la requête de son client, l'orateur alléguait la sentence du concile de Bagaï, qui avait prononcé la déposition immédiate de Maximianus et de ses consécrateurs. A ce moment de la plaidoirie, le proconsul interrompit l'avocat : « Lis donc, lui dit-il, lis le jugement épiscopal[5]. » Nummasius, qui avait la pièce dans son dossier, la lut aussitôt d'un bout à l'autre, en insistant sur les passages relatifs à la condamnation de Maximianus et de ses principaux partisans : notamment de Salvius, dont le nom figurait parmi ceux des consécrateurs. Enfin, l'avocat résuma son argumentation et formula ses conclusions : 1° Salvius n'était plus évêque de Membressa, puisqu'il avait été déposé par le concile de la véritable Eglise « catholique » ; 2° Salvius était hérétique, ou devait être assimilé aux hérétiques, puisqu'il était désormais hors de l'Eglise ; 3° Salvius tombait sous le coup des lois portées par les empereurs contre les hérétiques ; 4° donc, la basilique de Membressa, détenue par Salvius et les Maximianistes, devait faire retour

1) *Contra Cresconium*, IV, 4, 5 ; *Epist.* 108, 4, 13.
2) *Epist.* 108, 4, 13 ; 5, 14 ; *Contra Cresconium*, III, 59, 65.
3) *Contra Cresconium*, III, 59, 65.
4) *Epist.* 108, 4, 13.
5) *Contra Cresconium*, IV, 4, 5.

à la véritable Eglise « catholique », c'est-à-dire aux Primianistes et à leur évêque Restitutus.

Si paradoxale que nous paraisse aujourd'hui la prétention de ces schismatiques se donnant en justice pour les vrais Catholiques, le juge admit les conclusions de l'avocat. Il motiva sa sentence par cette déclaration de principe, qui donnait force juridique à la sentence ecclésiastique du concile de Bagaï : « Nonobstant toute opposition de la partie adverse, les églises contestées, qui sont occupées par des sacrilèges, doivent être restituées aux très saints évêques [1]. » Nummasius triomphait ; et le succès de sa plaidoirie, dont se souvinrent ses confrères de Carthage, allait encore assurer indirectement la victoire des Primianistes dans des procès analogues, où d'autres avocats adoptèrent la même tactique en alléguant la jurisprudence établie par la sentence antérieure.

Cependant, l'arrêt de Carthage n'avait pas mis fin aux querelles de Membressa. Soutenu par ses fidèles et toujours convaincu de son bon droit, Salvius avait refusé de s'incliner ; il avait gardé son église, probablement avec la connivence des autorités municipales. Deux ans plus tard, son rival Restitutus lui intenta un second procès, pour réclamer la restitution, non plus seulement de la basilique, mais de tous les immeubles appartenant à la communauté dissidente, champs, magasins, celliers [2]. C'est probablement Nummasius qui fut encore chargé de présenter la requête et de soutenir les revendications des Primianistes ; mais nous ne savons rien du nouveau plaidoyer qu'il dut prononcer alors, et qui sans doute ressemblait beaucoup au précédent. D'ailleurs, le résultat fut le même : le juge donna gain de cause à Restitutus. En outre, ce juge, qui était le proconsul Seranus, prit des mesures efficaces pour assurer l'exécution de l'arrêt : il ordonna aux magistrats d'Abitina, une ville voisine, de se rendre à Membressa pour y prêter main forte à la police locale. On sait comment les choses faillirent tourner au tragique, comment la populace s'en mêla, comment le pauvre Salvius fut odieusement maltraité, et comment il se consola plus tard, dans une nouvelle église bâtie aux frais de ses fidèles, par d'éloquents sermons où il fulminait contre ses adversaires et ses bourreaux [3].

Au nom de Nummasius est souvent associé celui de son con-

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

2) *Ibid.*, IV, 48, 58 ; 66, 82.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, IV, 48, 58 et suiv.

frère Titianus, dont un discours s'est assez bien conservé [1]. Ce Titianus fut l'avocat-mandataire (*advocatus*, *procurator*) des Primianistes dans une affaire analogue aux précédentes, mais plus complexe et encore plus retentissante.

Comme Salvius de Membressa, Felicianus de Musti et Praetextatus d'Assuras comptaient parmi les adversaires les plus décidés de Primianus ; eux aussi, ils avaient pris part à la consécration épiscopale de Maximianus. En conséquence, ils avaient été également condamnés et déposés, le 24 avril 394, par le concile de Bagaï [2]. Ils ne s'en étaient pas inquiétés outre mesure, restant maîtres dans leurs diocèses, où même l'on n'avait pas encore élu contre eux d'autres évêques. Cependant, au début de 395, les Primianistes de Musti intentèrent une action judiciaire à Felicianus, en revendication de la basilique urbaine et des autres immeubles (*loca ecclesiastica*) de la communauté donatiste ; la requête (*postulatio*) fut présentée au nom du « prêtre Peregrinus et des *seniores* de la région de l'Eglise de Musti [3] ». Une revendication analogue, contre Prætextatus, fut signifiée au nom des Primianistes d'Assuras. Titianus fut également choisi comme avocat-mandataire par les demandeurs des deux villes, qui étaient voisines, et où l'on s'était évidemment concerté pour agir ensemble. Le proconsul Herodes décida de joindre ces deux affaires, comme étant identiques, et de les juger en même temps. Comme l'indique l'en-tête du procès-verbal, les débats eurent lieu le 2 mars 395, « à Carthage, dans la salle d'audience du palais proconsulaire [4] ». Titianus eut les honneurs de la journée.

Il ne prononça qu'un seul plaidoyer, où il parlait à la fois pour ses clients de Musti et pour ceux d'Assuras [5]. Mais il s'occupa d'abord et surtout des premiers, dont il annonçait ainsi les revendications : « Le prêtre Peregrinus et les *seniores* de la région de l'Eglise de Musti présentent la requête suivante [6]... » De cette requête, l'avocat lisait naturellement le texte. Puis il entreprenait de la justifier par les faits. Remontant plus haut même que les origines du nouveau schisme, il rappelait l'œuvre accomplie par Donat le Grand, dont il exagérait d'ailleurs l'action sur le monde chrétien : « La sainteté de l'Eglise catholique, disait-il, a été défendue contre les erreurs de la perfidie par

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 et suiv. ; 39, 46 ; 40, 47 ; 41, 48.

2) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; 53, 59 ; IV, 4, 5 ; *Contra Gaudentium*, II, 7.

3) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

4) « Carthagine, in secretario praetorii, Titianus dixit... » (*Ibid.*, III, 56, 62).

5) *Epist.* 108, 5, 14 ; *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 ; 39, 46 et suiv.

6) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

un homme de mémoire vénérable, par Donat. Aussi, à son nom et à son culte, l'on a vu se rallier le monde presque entier, pour s'instruire avec lui dans le respect de la religion .» Aux glorieuses traditions de Donat, l'orateur opposait la trahison des Maximianistes. Il s'en prenait d'abord au chef du nouveau parti, à Maximianus, dont il rappelait la condamnation solennelle par un concile : « La religion de Donat et ses principes si louables, si admirables, ont été profanés par un certain Maximianus, à la parole empoisonnée. Alors s'est réunie une nombreuse assemblée d'évêques. Inspirée par Dieu, elle a frappé cet homme, ou plutôt cette peste, qui faisait horreur à la majesté divine; forte du droit que lui conférait une conscience pure, elle a condamné le coupable [1]. » Il s'agit naturellement de la condamnation prononcée le 24 avril 394 par le concile de Bagaï.

Le compte du chef ainsi réglé, l'avocat arrivait aux complices de Maximianus, les adversaires de ses clients. Il accusait Felicianus de Musti et Prætextatus d'Assuras, d'avoir trempé « dans toute la conspiration contre Primianus [2] ». Il leur reprochait notamment de s'être obstinés dans leur erreur, de n'avoir pas profité du délai de huit mois accordé aux Maximianistes pour faire leur paix avec la grande Eglise donatiste. En quoi il commettait d'ailleurs une méprise, puisque l'on avait frappé d'excommunication immédiate, et sans réserve, tous les consécrateurs de Maximianus. Voici comment s'expliquait là-dessus Titianus : « A ceux qu'avait entraînés l'erreur de la présomption d'autrui, le concile avait offert d'abord de les accueillir dans le port de la pénitence, s'ils désiraient revenir avant un temps fixé dans le droit chemin de la religion ; ainsi, la menace d'une répression aussi rigoureuse était précédée d'un avertissement. Mais l'iniquité aime à persévérer dans ses voies ; elle suit sa route, une fois qu'elle s'est lancée vers les précipices. Ce Maximianus nourrit les mêmes desseins en redoublant d'audace ; et il en associe d'autres à sa folie. Parmi ces égarés figure Felicianus, qui jadis suivait le droit chemin, mais qui a été contaminé par le contact de ce scélérat. Dans la cité de Musti, Felicianus a cru devoir garder un sanctuaire consacré au Dieu tout-puissant, une église vénérable, où il est comme assiégé. Il trouve un imitateur en Prætextatus, dans la région d'Assuras [3]... » C'est ici qu'apparaissait pour la première fois, dans la plaidoirie, le nom de Prætextatus. A ce moment, sans

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.
2) *Epist.* 108, 5, 14.
3) *Contra Cresconium*, III, 56, 62. — Cf. IV, 4, 5 ; 40, 47.

doute, l'avocat lisait la requête des Primianistes d'Assuras : à moins que cette pièce eût été lue déjà au début, avec la requête des gens de Musti. En tout cas, Prætextatus recevait ici sa part d'injures, comme il devait partager le sort de son collègue Felicianus.

Maintenant, Titianus n'avait plus qu'à conclure. La question de fait, disait-il, avait été tranchée par la sentence du concile de Bagaï : condamnés et déposés par les autorités compétentes de l'Eglise, les deux soi-disant évêques maximianistes n'étaient plus évêques, ils tombaient même sous le coup des lois impériales contre les hérétiques. La question de droit, elle-même, n'était plus entière. Fort habilement, l'avocat invoquait la jurisprudence fixée par le juge lui-même : l'arrêt rendu tout récemment par le proconsul Herodes contre Salvius de Membressa. Alors Titianus résumait et lisait en partie le plaidoyer de son confrère Nummasius ; puis, se tournant vers le juge, il lui rappelait sa sentence antérieure et sa déclaration de principe : « Quand ton équité, dans l'exercice de ta puissance, a connu la décision unanime des évêques, tu as motivé ainsi ton arrêt, comme l'atteste le procès-verbal : Nonobstant toute opposition de la partie adverse, les églises contestées, qui sont occupées par des sacrilèges, doivent être restituées aux très saints évêques [1]. » Donc, la question de droit avait été tranchée déjà par le proconsul, comme la question de fait par le concile de Bagaï. Le cas de Felicianus et de Prætextatus étant identique à celui de Salvius, l'avocat n'eut qu'à déposer les mêmes conclusions. Il obtint le même arrêt.

Mais, décidément, le proconsul Herodes ne semble pas avoir été très jaloux de son autorité, ni très soucieux d'assurer l'exécution de ses décisions judiciaires. Ses arrêts n'eurent pas plus d'effet sur les Maximianistes d'Assuras ou de Musti, que sur ceux de Membressa. A Musti, Felicianus resta tranquille possesseur de sa basilique ; et le prêtre Peregrinus semble même avoir renoncé à lui chercher noise. Dans le diocèse d'Assuras, les Primianistes essayèrent bien de lutter : ils élurent un évêque à eux, un certain Rogatus, et ce Rogatus intenta plus tard à son rival un nouveau procès, qu'il fit plaider à Carthage par son avocat, et qu'il gagna le 22 décembre 396 devant le proconsul Theodorus [2]. Mais après le second arrêt, comme après le premier, Prætextatus garda son église. Seul, Optatus de Tha-

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

2) *Contra Cresconium*, III, 56, 62.

mugadi sut régler la question, par ses méthodes ordinaires, en ramenant de force les évêques maximianistes d'Assuras et de Musti dans l'unité de la grande Eglise donatiste [1]. Donc, la plupart de ces procès intentés par les Primianistes à leurs adversaires n'avaient été que des manifestations stériles, plus riches en mots qu'en résultats. Ce n'était pas la faute de leurs avocats, qui, eux, avaient fort bien rempli leur tâche.

Les deux orateurs dont nous venons d'étudier les discours, Nummasius et Titianus, sont les deux derniers avocats de l'Eglise dissidente, dont les noms soient arrivés jusqu'à nous. Ce ne furent certainement pas les derniers qui défendirent en justice les intérêts de la secte. Les schismatiques africains ont toujours eu l'humeur processive ; tant qu'il y eut en Afrique des fidèles de Donat, ils durent continuer à plaider, à en appeler aux juges, sauf à éluder ensuite leurs arrêts. Depuis les origines jusqu'au suprême édit d'union, l'éloquence judiciaire n'a jamais chômé dans le monde donatiste. Nous en avons suivi les destinées pendant un siècle, en essayant de dégager quelques physionomies d'orateurs. Malgré les différences individuelles, tous ces avocats ont en commun certains traits, qui sont ceux du genre dans ce milieu-là.

Tous sont, à la fois, franchement donatistes et franchement avocats. Donatistes, ils ont ou ils affichent la mentalité des sectaires du parti, dont ils adoptent ou traduisent tous les sentiments, passions et préjugés, prétentions, revendications, rancunes. Ils en ont même le langage, impérieux et agressif, âpre, sans nuances. Mais, avocats, ils le sont autant qu'on peut l'être : c'est en gens du métier qu'ils étudient leurs dossiers, agissent et manœuvrent, raisonnent et concluent, selon les règles de la procédure et les traditions du barreau [2].

D'où le caractère complexe et les aspects divers, un peu déconcertants, de leur éloquence. Si l'on considère le ton et la forme, on verra en eux de simples sectaires, ordinairement sans rien de personnel ni d'original : s'ils ont de la vigueur et de la véhémence, ils ont aussi une raideur fatigante, des violences et des exagérations de mauvais goût, une âpreté si constante qu'elle en devient monotone. Mais, si l'on s'en tient au fond de leurs discours, on sera surtout frappé de leur habileté profession-

1) *Epist.* 53, 3, 6 ; 108, 2, 5 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; *Gesta cum Emerito*, 9.

2) *Acta purgationis Felicis*, p. 198-200 ; *Gesta apud Zenophilum*, p. 186-189 ; p. 192-197 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5.

nelle. On se rappelle la maîtrise de Nundinarius à l'audience de Thamugadi [1]. Mieux encore, chez les avocats des Primianistes, dans les plaidoiries de Nummasius et de Titianus, on voit se déployer en une tactique ingénieuse toutes les ressources de gens rompus aux méthodes comme aux malices du barreau [2].

N'oublions pas que ces orateurs, de par leur mandat, étaient astreints à soutenir la thèse la plus paradoxale : ils devaient présenter leurs clients, des schismatiques avérés, comme étant les seuls Catholiques, et requérir au profit de ces dissidents l'application des lois contre les hérétiques [3]. Les avocats se sont tirés d'affaire, en se tenant toujours sur le terrain juridique. D'abord, ils invoquaient la prescription : forts de cette constatation que le parti de Primianus disposait depuis longtemps des basiliques contestées, ils alléguaient ce principe que longue possession vaut titre. Peu importait qu'une autre Eglise, celle d'Aurelius et d'Augustin, prétendît enlever à l'Eglise de Donat le droit de se dire l'Eglise catholique : cette affaire-là restait en suspens, et les juges civils n'avaient pas à s'en préoccuper. D'ailleurs, les avocats glissaient sur ce point délicat des rapports avec l'Eglise officielle, pour insister sur les droits acquis des Primianistes. Dans leur argumentation pour justifier les revendications contre les partisans de Maximianus, ils séparaient avec soin la question de fait et la question de droit. C'était, disaient-ils, aux autorités ecclésiastiques qu'il appartenait de décider si les défendeurs étaient ou non évêques, s'ils étaient ou non hérétiques : or le concile de Bagaï les avait condamnés et déposés [4]. Cette sentence de Bagaï avait réglé la question de fait : excommuniés et déchus, les soi-disant évêques maximianistes étaient désormais des hérétiques, qui ne pouvaient conserver aucun droit sur les communautés, et qu'atteignaient les constitutions impériales contre les hérétiques. Ici apparaissait la question de droit. Etant donné la législation du temps, les avocats des Primianistes étaient sûrs de triompher sur ce terrain, s'ils amenaient les proconsuls à admettre la compétence exclusive des autorités ecclésiastiques dans la question de fait. C'est précisément ce qui arriva. Sur ce point, Nummasius réussit à convaincre le proconsul Herodes. Dès lors, ses

1) *Gesta apud Zenophilum*, p. 186 et suiv.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 et suiv. ; 39, 46 et suiv. ; *Epist.* 108, 4, 13 et suiv.

3) *Enarr. in Psalm.* 57, 15 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 58, 132.

4) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 ; 48, 58 ; *Enarr. in Psalm.* 57, 15.

confrères, à commencer par Titianus, n'eurent plus qu'à invoquer le précédent : la jurisprudence étant fixée là-dessus, les sentences nouvelles seraient naturellement conformes aux sentences antérieures [1]. Mais que l'on compare le point d'arrivée au point de départ, et l'on comprendra l'habileté de ces avocats : en somme, s'ils faisaient attribuer des églises et autres immeubles aux schismatiques du parti de Primianus, c'était en vertu de lois qui, à première vue, étaient plutôt dirigées contre eux, de lois qui semblaient leur retirer leurs églises et jusqu'au droit de posséder [2]. Assurément, les maîtres du barreau de Carthage avaient dû jouer un jeu serré pour amener les juges à ne pas s'inquiéter de ce paradoxe.

Pourtant, s'ils ont été souvent habiles et heureux dans l'offensive, les avocats donatistes ont été souvent maladroits, incohérents, médiocres, dans la défense. Témoin l'attitude piteuse d'Ingentius en face d'Apronianus [3], du grammairien Victor en face de Nundinarius [4], des Maximianistes en face des Primianistes, de tous les Donatistes en face d'Augustin et des Catholiques [5]. Mais ce contraste tient probablement aux choses plutôt qu'aux hommes, aux origines troubles de leur Eglise dissidente, à la fatalité d'une situation fausse qui leur laissait toute liberté pour l'attaque, mais qui les paralysait dans la riposte. On ne doit pas trop s'étonner de surprendre ici, jusque dans l'éloquence judiciaire du parti, le contre-coup de ce malentendu initial qui domine toute l'histoire du Donatisme.

IV

Les orateurs donatistes dans les conciles. — Premières assemblées des dissidents. — Réunion de Cirta. — Discours de Secundus et de Purpurius. — Concile de Carthage en 312. — Réquisitoires contre Cæcilianus et ses consécrateurs. — Votes motivés. — Conciles de Rome et d'Arles. — Discours de Donat et de ses partisans. — Autres conciles du temps de Donat ou de Parmenianus. — Discours de Marculus. — Discours de Pontius. — L'éloquence donatiste au temps d'Augustin. — Les Maximianistes aux conciles de Carthage et de Cabarsussa. — Les Primianistes aux conciles de Bagaï et de Thamugadi. — Les orateurs donatistes à la Conférence de Carthage. — Emeritus et Petilianus. — Montanus de Zama. —

1) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; 59, 65 ; IV, 4, 5.
2) *Contra litteras Petiliani*, II, 58, 132 ; *Enarr. in Psalm.* 57, 15.
3) *Acta purgationis Felicis*, p. 200-204.
4) *Gesta apud Zenophilum*, p. 185-188 ; p. 192-193.
5) Augustin, *Epist.* 34-35 ; 88, 6-7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

Adeodatus de Milev. — Ses nombreux discours. — Autres orateurs. — Caractères de l'éloquence de concile dans l'Eglise de Donat. — Traits communs à tous les orateurs donatistes.

Comme elle avait ses avocats, ses sermonnaires et ses tribuns, l'Eglise de Donat eut à chaque génération ses orateurs des grands jours, qui étaient en même temps les politiques ou les meneurs du parti : ceux de ses évêques dont la parole, du droit de leur talent ou de leur audace, orientait ses destins dans les conciles. C'est en ce domaine que, grâce aux copieux procès-verbaux des débats de 411, l'éloquence donatiste a laissé les plus nombreux témoins.

Dès les plus anciennes réunions épiscopales où se manifesta l'esprit donatiste, on voit se dessiner nettement les attitudes, les tendances et les méthodes, qui toujours dans la secte resteront familières aux orateurs de concile ; et en même temps, dans ces premiers synodes, se trahit la mentalité toute sectaire de l'auditoire. Les deux faits s'expliquent l'un par l'autre : si l'on parlait ainsi dans ces débats entre évêques, c'est qu'on subissait l'influence du milieu et qu'on ne pouvait guère parler autrement.

On se rappelle, dans la réunion de Cirta, en 305, les discours tour à tour trop hautains et trop accommodants du primat Secundus, les confessions piteuses de ses collègues compromis lors des persécutions, les menaces et les sorties furibondes du sanguinaire Purpurius [1]. Puis, en 312, à Carthage, dans l'assemblée des dissidents, les âpres réquisitoires contre Cæcilianus et ses consécrateurs, les propos truculents du même Purpurius, ces débats de pure forme aboutissant à la condamnation prévue des accusés, et tous les assistants, à tour de rôle, venant motiver leur vote unanime sur un ton tranchant d'inquisiteurs [2]. Enfin, dans les conciles de Rome ou d'Arles, Donat et ses acolytes déclamant comme en Afrique, lançant des accusations en l'air ou des menaces sibyllines, récriminant contre les faits ou cherchant à se dérober [3]. Assurément, ces façons de parler et de discuter sont de nature à surprendre dans des assemblées d'évêques. Pourtant, telle sera jusqu'au bout, dans l'Eglise de Donat, la physionomie des conciles, et, dans ces conciles, l'attitude ou la méthode des orateurs.

1) Optat, I, 14 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 27, 30.

2) Optat, I, 19-20 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 14, 26 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 22, 38 ; *Contra Fulgentium*, 26.

3) Optat, I, 24 ; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 207 ; Augustin, *Epist.* 43, 5, 14-16 ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24.

On doit noter cependant, pour la période suivante, l'introduction d'un élément nouveau, très important, dans les délibérations des assemblées d'évêques schismatiques : l'action prépondérante et la parole autoritaire du primat. A mesure que Donat l'agitateur devenait Donat le Grand, il imposait sa discipline à l'éloquence des conciles, comme il disciplinait le parti lui-même [1]. Quand il fut maître souverain et qu'il présida en despote aux destinées de son Eglise, il réglementa le langage de ses évêques comme leurs actes. Il les autorisait bien à parler comme autrefois, mais à la condition que l'on parlât selon ses instructions et ses vues. Il les laissait s'amuser encore au jeu très donatiste des accusations et des réquisitoires, des récriminations, des injures et des anathèmes ; mais il se réservait de leur désigner l'ennemi à viser, rebelles ou Catholiques ou magistrats imprudents. On aimerait à le suivre de plus près dans les conciles qu'il présidait et dominait de si haut ; à entendre ces discours d'ouverture, où il invoquait l'Esprit-Saint en saluant ses collègues, où il formulait ensuite ses propositions, tonnant volontiers contre l'Eglise officielle et déchaînant contre elle le fanatisme des autres orateurs, mais suivant toujours son plan et réalisant son idée, orientant le débat vers les fins prévues et fixées par lui, avec le regard clair d'un chef impérieux et le geste assuré d'un maître du verbe [2].

Très différent de Donat par le tempérament et le tour d'esprit, son successeur Parmenianus paraît avoir été de même un remarquable orateur de concile, un président aussi avisé qu'autoritaire [3]. Restaurateur du Donatisme, après la crise presque mortelle qu'avaient provoquée l'édit et la persécution de 347, il eut à réorganiser complètement son Eglise, à l'armer pour l'attaque comme pour la défense [4]. Dans cette œuvre de longue haleine, il ne pouvait ni se passer du concile ni abandonner la réalisation de son plan au hasard des résolutions impulsives d'une assemblée qu'animait un esprit de fanatisme et de rancune. Tout en consultant ses collègues, il devait donc les diriger ou les dominer : la tâche était pour lui d'autant plus délicate, qu'il était d'origine étrangère et qu'en Afrique on n'aimait pas les intrus [5]. Il y réussit néanmoins, par son autorité person-

1) Optat, III, 3 ; Augustin, *De haeres.*, 69, *Epist.* 93, 10, 43.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3 ; III, 56, 62 ; *De haeres.*, 69 ; *Epist.* 93, 10, 43 ; *Serm.* 37, 3 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5 ; *In Iohannis Evangelium*, VI, 20 ; *Collat. Carthag.*, II, 10 ; III, 32.

3) Augustin, *Contra Cresconium*, I, 2, 3.

4) Voyez plus haut, t. V, p. 223 et suiv.

5) Optat, I, 5 ; II, 7 ; III, 3.

nelle, par l'ascendant d'une parole impérieuse et nette, au service d'une très ferme politique. Il eut souvent l'occasion de déployer toutes les ressources de son éloquence précise et nerveuse, où les faits dominaient sous les cliquetis de mots chers aux Africains, où le ton restait ordinairement mesuré, tout en s'emportant parfois aux violences d'expression que réclamait un public de sectaires, même évêques. Grâce à son habile tactique et à ses concessions opportunes, Parmenianus réussit à marcher d'accord avec les conciles du parti. Pour les amener à approuver sa politique, il eut à prononcer bien des discours: tantôt exposant son plan de réorganisation, tantôt justifiant les mesures prises, tantôt requérant une sentence d'anathème contre des rebelles ou des traîtres, que ce fût Rogatus ou Tyconius ou Claudianus [1].

A côté des deux primats, vers le milieu du IVe siècle, on peut signaler encore deux orateurs qui paraissent avoir été l'âme de certains conciles. Deux évêques très populaires en ces temps-là, célèbres pour des raisons très différentes, mais tous deux hommes d'action et de physionomie originale : Marculus et Pontius.

Avant de devenir le grand martyr de la secte, Marculus en avait été l'un des chefs et l'un des principaux orateurs [2]. Ancien avocat, fêté d'abord dans les cercles païens, puis converti brusquement, enrôlé dans l'Eglise de Donat, où il avait été bientôt élu évêque, il n'y avait rien perdu de son talent ni de son goût pour la parole. Il avait conquis vite, en Numidie, un véritable ascendant sur son parti. Pendant plusieurs mois de l'année 347, par le rayonnement de son éloquence et les péripéties de sa tragique aventure, il attira sur lui tous les regards, avec les sympathies admiratives et inquiètes des dissidents de la contrée. L'empereur Constant venait de lancer son édit d'union ; ses commissaires Macarius et Paulus allaient de ville en ville pour rallier ou terroriser les schismatiques en confisquant leurs églises. A l'approche des persécuteurs, les évêques numides se réunirent en concile pour délibérer sur la situation [3]. Marculus fut l'inspirateur de cette assemblée. C'est lui probablement qui prêcha et organisa la résistance, tout en proposant de négocier pour rétablir la paix et d'envoyer une

1) Optat, II, 18-19; Augustin, *Epist.* 93, 3, 11 et suiv.; 93, 10, 43-44; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1, 1; 10, 16 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; *Contra Cresconium*, IV, 9, 11; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.

2) Voyez plus haut, t. V, p. 69 et suiv.

3) *Passio Marculi*, 3, p. 761 Migne. — Sur ce concile, voyez t. IV, p. 335 et suiv.

députation à Macarius. De cette ambassade, il fut le chef et le porte-parole. Arrivé à Vegesela, il se trouva en face du commissaire impérial. Il le harangua conformément aux instructions du concile, ne lui ménageant pas « les avertissements salutaires pour le détourner d'un si grand crime », protestant contre l'édit d'union et contre les mesures arbitraires de répression [1]. On connaît la réponse de Macarius. Arrêté au milieu de son discours, attaché à une colonne, fustigé jusqu'au sang comme un malfaiteur, Marculus fut ensuite retenu prisonnier, puis traîné de ville en ville, pendant des mois, derrière son persécuteur [2]. Enfin, l'on arriva au Castellum de Nova Petra, où plus tard les dévots allaient vénérer le tombeau de Marculus dans la basilique élevée en son honneur [3]. C'est là que finirent les tortures du malheureux évêque, remis aux mains du bourreau, décapité au bord d'un rocher, puis lancé dans le gouffre [4]. Durant ces longs mois d'espérance ou de souffrance, Marculus avait eu bien des occasions de montrer les aspects divers de son éloquence : depuis le concile où il prêchait la paix dans la dignité et le respect des consciences, jusqu'à cette prison de Nova Petra, où, par ses discours édifiants et le récit de ses visions, il arrachait des larmes à ses geôliers [5].

Lui aussi, l'évêque Pontius a souffert pour son parti. Chassé d'Afrique lors de l'édit d'union, il a passé quinze années en exil. Il paraît avoir été le vrai chef de la secte, pendant la période de misère qui s'écoula entre la mort de Donat et l'arrivée de Parmenianus à Carthage en 362. Durant ces années-là, Pontius était probablement réfugié en Italie, où il groupait autour de lui les proscrits d'Afrique. Quand il vit l'empereur Julien lancer un édit qui accordait toute liberté aux hérésies, il saisit promptement l'occasion. Selon toute apparence, il réunit alors en concile les Donatistes exilés, et leur fit adopter son plan. Lui-même, au nom de tous les évêques et clercs du parti de Donat, il rédigea la fameuse requête, qui décida l'empereur à autoriser formellement, par un rescrit, la résurrection de l'Eglise schismatique africaine [6]. Pontius put alors rentrer en Afrique. Pendant les années suivantes, tout en s'effaçant devant son primat, il resta le collaborateur très actif et très écouté de Parmenianus. Il put jouer encore un rôle important dans le concile de Theveste et les autres assemblées du parti,

1) *Passio Marculi*, 3, p. 761.
2) *Ibid.*, 4-5, p. 761-762.
3) *Collat. Carthag.*, I, 187.
4) *Passio Marculi*, 6-12, p. 762-765.
5) *Passio Marculi*, 7-9, p. 762-764.
6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et 205 : 97, 224 ; *Epist.* 105, 2, 9. — Cf. Optat, II, 16 ; III, 3.

qui eurent à délibérer soit sur la réorganisation des communautés, soit sur les poursuites contre les évêques intrus, sur la revendication ou la reprise des basiliques naguère confisquées [1]. Pontius, dont le nom est associé par les Africains à ceux de Donat et de Parmenianus [2], laissa dans l'Église dissidente une grande réputation d'orateur : orateur d'autant plus populaire, qu'il savait parler aux foules comme à ses collègues, et que le politique était doublé d'un prophète, le tribun d'un thaumaturge [3].

C'est surtout au temps d'Augustin que l'éloquence donatiste put se donner carrière dans les conciles. D'abord, pendant toute cette période, les nécessités de la lutte suprême pour l'existence exaspéraient les énergies de la secte. Puis, l'Eglise schismatique fut de plus en plus minée par l'action sourde de cette loi historique, qui condamne à l'émiettement les religions dissidentes ; déchirée à son tour par le schisme, elle se morcela en une infinité de petites sectes, qui toutes avaient leur complète autonomie avec des chefs particuliers [4]. Si ce morcellement progressif eut pour conséquence d'affaiblir le Donatisme, il eut aussi pour effet d'y développer une vie intense. Grande ou minuscule, chaque Eglise avait ses synodes, où le principal moyen d'action était la parole. Au souvenir de plusieurs de ces sectes secondaires se rattachent des noms d'orateurs : Rogatus et Vincentius chez les Rogatistes de Maurétanie [5], Claudianus chez les Claudianistes de Proconsulaire [6]. Naturellement, c'est surtout dans les deux Eglises principales, où les conciles réunissaient de nombreux évêques, que l'éloquence a joué un rôle prépondérant : chez les Maximianistes et chez les Primianistes.

Le plus célèbre des orateurs maximianistes a été l'homme qui donna son nom au parti. On sait que Maximianus avait une éclatante réputation d'éloquence : pour le talent de la parole, ses admirateurs le plaçaient à côté de Donat, dont il était parent, et de Parmenianus, dont il avait été le diacre [7]. Ce qu'il fut

1) Optat, II, 18; III, 3; VI, 5; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203.
2) Augustin, *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 11, 28.
3) *Ibid.*, 19, 49; *In Iohannis Evangelium*, XIII, 17.
4) *De baptismo contra Donatistas*, I, 6, 8; II, 11, 16; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 4, 24; *Epist.* 93, 8, 25.
5) *Epist.* 93,1; 93, 3, 11 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.
6) *Epistula concilii romani* (ann. 378) *ad Gratianum et Valentinianum imperatores* (Mansi, *Concil.*, t. III, p. 625 et suiv.) ; *Avellana Collectio*, *Epist.* 13, 8, p. 56, Günther; Augustin, *Contra Cresconium*, IV, 9, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
7) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 124, 5; *Epist.* 43, 9, 26.

comme orateur, nous ne pouvons guère en juger par nous-mêmes. Nous n'avons aucun renseignement sur les synodes qu'il dut convoquer et présider : par exemple, quand il décida ses collègues à solliciter la représentation de leur Eglise dans la Conférence de 411[1]. Les seuls conciles maximianistes, sur lesquels nous ayons des données précises, sont antérieurs à l'élection épiscopale de Maximianus. Dans ces premières assemblées, où se fixèrent les destins du nouveau parti, le vrai chef ne pouvait agir directement ni même prendre la parole, étant encore simple diacre. Ce sont ses partisans qui plaidèrent sa cause et développèrent son programme.

A Carthage, vers la fin de 392, les membres du concile des dissidents commencèrent l'instruction du procès de Primianus. Ce fut l'occasion de nombreux discours : exposé des plaintes formulées par les notables de la communauté locale, et justification de leur requête ; dépositions de témoins ; rapports sur l'enquête, sur les députations envoyées au primat et sur l'accueil étrange fait à ces députations ; débats sur les décisions à prendre et sur les termes de la synodale qui devait notifier ces décisions à toutes les Eglises[2].

Dans le synode de Cabarsussa, le 24 juin 393, les délibérations durent être longues et orageuses, puisqu'elles allaient rendre le schisme définitif. Nous ne connaissons pas avec certitude les noms des orateurs qui prirent ce jour-là les initiatives. On peut citer néanmoins le président de l'assemblée, Victorinus de Munaciana, doyen-primat de Byzacène[3]. On peut supposer aussi que les autres chefs du parti, les futurs consécrateurs de Maximianus, ne gardèrent pas le silence : notamment les plus convaincus d'entre eux, comme Felicianus de Musti ou Praetextatus d'Assuras. En tout cas, on se représente assez bien l'ordre du jour et la physionomie des débats, d'après la lettre synodale, entièrement restituée, qui en est le résumé fidèle, et, par endroits, le procès-verbal[4]. On y voit se succéder les rapports sur l'enquête, les discussions sur les faits et sur les conclusions des rapporteurs, les réquisitoires contre Primianus, les délibérations sur les mesures à prendre, sur les clauses de la sentence, sur le texte de la circulaire destinée aux

1 *Collat. Carthag.*, I, 10 ; Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5.

2 Augustin, *Epist.* 43, 9, 26 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 19-20 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9.

3 *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376 et 380, Migne.

4 *Patrol. lat.* de Migne, t. XI, p. 1185-1189. — Cf. Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 376-382 ; *Epist.* 108, 2, 5 ; 111, 6 ; *Contra Cresconium*, IV, 6, 7 ; *De haeres.*, 69.

Eglises. Il semble même que certains passages de la synodale reproduisent des fragments de discours [1].

Voici, par exemple, un réquisitoire contre le primat dont on demande la déposition : « Primianus a fait élire des évêques en remplacement d'évêques encore vivants. Il a admis des sacrilèges à la communion des saints. Il a tenté de contraindre des prêtres à former un complot. Il a fait jeter le prêtre Fortunatus dans un cloaque, pour avoir baptisé des malades. Il a refusé la communion au prêtre Demetrius, pour le forcer à déshériter son fils. Il a outragé le même prêtre pour avoir donné l'hospitalité à des évêques. Il a envoyé une foule de scélérats renverser des maisons de chrétiens. Des évêques et des clercs ont été assiégés ensemble, puis lapidés, par ses satellites. Dans une basilique ont été frappés des *seniores*, qui s'indignaient de voir les Claudianistes admis à la communion. Primianus a cru devoir condamner des clercs innocents. Il n'a pas voulu se présenter à nous pour se justifier ; il nous a empêchés d'entrer dans les basiliques, dont il nous a fait fermer les portes par la foule et par la police. Il a repoussé avec des outrages les députés envoyés par nous. Il a usurpé beaucoup d'immeubles, d'abord par la force, puis en vertu de décisions judiciaires. Enfin, il s'est rendu coupable d'autres actes, que par bienséance nous avons passés sous silence [2]. »

Ailleurs, le même orateur, ou l'un de ses confrères, formulait ses propositions. Dans un exorde assez habile, il avertissait ses collègues que Dieu lui-même imposait aux évêques les fonctions de juge : « Il n'est personne qui ne le sache, mes très chers frères : les évêques du Seigneur, non par leur propre volonté, mais sur les injonctions de la loi divine, doivent rendre leur sentence contre les coupables, comme ils doivent suivant l'équité écarter des innocents une condamnation injuste. Il s'exposerait à un danger terrible, celui qui épargnerait un coupable ou tenterait d'accabler un innocent. » Puis il insistait sur la nécessité d'excommunier le primat : « Les scandales de Primianus, son extraordinaire scélératesse, ont attiré sur lui le jugement du ciel : on doit retrancher du corps de l'Eglise l'auteur de ces forfaits. » Enfin, il proposait de notifier à toutes les communautés l'excommunication du coupable : « Pour assurer la pureté de l'Eglise, nous jugeons utile d'avertir par une lettre synodale tous les saints évêques et tous les

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 356 et suiv.

2) Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 Migne.

clercs et tous les peuples qui se souviennent d'être chrétiens : tous doivent éviter avec soin et prendre en horreur la communion de Primianus, désormais condamné. Il devra lui-même rendre compte de sa mortelle déchéance, celui qui sera resté sourd à notre décret et aura tenté de le violer [1]. » Dans ces discours, reproduits par une circulaire, retentit encore la voix des orateurs qui décidèrent l'assemblée à la rupture définitive.

Aux Maximianistes de Cabarsussa, les Primianistes donnèrent bientôt la réplique. Fidèles à l'ancienne tradition africaine, celle de Cyprien, ils se réunissaient fréquemment en concile. On connaît la date approximative et les principales décisions de différents synodes du parti; mais, pour la plupart, nous ne savons rien de précis sur le détail des délibérations [2]. Dans deux seulement des assemblées de la secte, on entrevoit des physionomies d'orateurs : à Bagaï et à Thamugadi.

Toutes les paroles prononcées au concile de Bagaï, le 24 avril 394, furent des paroles de haine, de fanatisme ou de rancune : réquisitoires forcenés contre Maximianus et ses partisans, déclamations ou récriminations, votes unanimes pour la mise hors la loi des rebelles et pour l'envoi d'une circulaire notifiant la sentence, le tout au milieu d'un concert de malédictions et d'anathèmes [3]. Tous les membres de l'assemblée, venus là sur la convocation expresse de leur primat excommunié, étaient décidés d'avance à l'absoudre comme à le suivre en tout. Parmi eux, des hommes qui ne s'embarrassaient pas de scrupules, et dont on peut deviner le langage : Crispinus de Calama, Optatus de Thamugadi. Mais deux orateurs surtout, pour des raisons très diverses, eurent les honneurs de la séance : le président et le rapporteur. Le président était Primianus lui-même, à la fois juge et partie : situation délicate, dont sans doute il n'eut pas conscience. D'ailleurs, il paraît s'être tiré d'affaire en parlant le moins possible. Il pouvait se taire, puisque le rapporteur était Emeritus de Caesarea, l'orateur le plus bavard du temps. C'est Emeritus qui rédigea la sentence du concile [4]. C'est évidemment lui qui avait prononcé le principal réquisitoire : mélange saugrenu d'affirmations téméraires et de souvenirs bibliques, de furieuses accusations et

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 377-380.

2) Voyez plus haut, t. IV, p. 361-367.

3) Augustin, *Epist.* 51, 2 ; 108, 2, 5-6 ; 108, 4, 13 et suiv. ; *Sermo II in Psalm.* 36, 21-22 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 18; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 19, 21 ; II, 7, 16 ; *Contra Cresconium*, III, 13, 16 et suiv. ; 52, 58 et suiv. ; IV, 2, 2 et suiv. ; 31, 38 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; II, 7.

4) *Gesta cum Emerito*, 10.

de métaphores incohérentes, d'appels à l'Evangile et de déclamations sur les traîtres. L'orateur dénonçait en Maximianus « l'adversaire de la foi, l'adultère de la vérité, l'ennemi de notre mère l'Eglise » ; dans les consécrateurs du rebelle, « les complices du fameux forfait..., dont l'œuvre néfaste avait rempli d'ordure le vase de perdition ». Il fulminait aussi contre les clercs maximianistes de Carthage, qui « en coopérant à une consécration illicite, s'étaient rendus complices du sacrilège [1] ». Le concile et l'orateur furent si charmés de ces discours, que le rédacteur de la sentence nous en a conservé la fleur.

C'est encore Primianus qui, en 397, présidait le concile à Thamugadi. Comme à Bagaï, il s'effaça le plus possible, mais pour un autre motif : la peur. Il était revenu sur les plateaux de Numidie, pour y rendre hommage à son collègue Optatus, le triomphateur du jour[2]. Dans cette assemblée-là, il n'y eut vraiment qu'un orateur : Optatus lui-même, saluant ses confrères avec condescendance, leur racontant sa campagne de Proconsulaire, leur signifiant ses conventions avec les Maximianistes d'Assuras et de Musti, puis demandant la ratification par le concile, dictant ses conditions d'un ton qui n'admettait pas la réplique. Et tous écoutaient tremblants ; tous approuvaient, louaient, bénissaient le forban, l'évêque tribun de Thamugadi [3].

Depuis la première réunion des dissidents à Cirta jusqu'aux dernières assemblées des Primianistes, un siècle s'est écoulé. Durant cette longue période, nous avons pu constater que l'éloquence de concile n'a jamais chômé chez les schismatiques africains : à chaque génération, nous avons entrevu quelques physionomies d'orateurs, et parfois leurs discours peuvent être partiellement reconstitués d'après des fragments ou des témoignages contemporains. Mais, si l'on veut voir véritablement à l'œuvre les orateurs des grands jours donatistes, si l'on veut les saisir dans toute la vérité de leurs attitudes et de leur langage, il faut les suivre dans une assemblée d'un autre genre, une assemblée qui n'était pas un concile proprement dit, mais qui cependant, par plus d'un côté, par l'objet et l'allure des débats, ressemblait beaucoup aux conciles du temps : dans cette fameuse Conférence de Carthage, où pendant trois journées entières, au début de juin 411, les Primianistes discutèrent âpre-

1) *Contra Cresconium*, III, 19, 22 ; 53, 59 ; IV, 4, 5 ; 31, 38 ; *Gesta cum Emerito*, 10.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 23, 53 ; *Epist.* 108, 2, 5.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; II, 3, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 15, 18 ; IV, 25, 32 ; 51, 61 ; *Contra Gaudentium*, I, 39, 54 ; *Epist.* 108, 2, 5.

ment avec les Catholiques[1]. Ici, nul besoin de s'ingénier à relever des traits épars, pour tirer de l'ombre les figures ou pour reconstituer les œuvres perdues. Cette fois, nous pouvons lire les discours entiers, observer le jeu des orateurs dans l'attaque et dans la riposte, noter le détail et les aspects capricieux du débat : il suffit pour cela d'ouvrir le procès-verbal sténographié, qui, sauf la lacune finale, nous est parvenu presque intact. A la première séance, c'est par centaines que défilent sous nos yeux, tous pour dire au moins quelques mots, les évêques des deux camps[2]. Dans les deux autres séances, les comparses ont disparu, mais pour laisser le champ libre aux orateurs mandataires des deux Eglises, sept contre sept.

Au premier rang de la délégation donatiste, on s'attendrait à trouver le primat de la secte. Pourtant, il ne joua qu'un rôle de parade, devenu vite un rôle de muet. On sait que Primianus n'était pas éloquent. Il ne prit la parole que très rarement, à la première séance, pour notifier ou rectifier quelques faits[3] ; pendant la longue vérification des signatures, il renonça bientôt à intervenir, s'en remettant d'ordinaire à ses diacres Habetdeus et Valentinianus[4]. Au cours des séances qui suivirent, il n'ouvrit pas la bouche. Mais d'autres avocats du parti prirent la place du primat. Plusieurs d'entre eux usèrent et abusèrent de la parole : avant tous, Emeritus de Cæsarea et Petilianus de Constantine, dont nous possédons d'innombrables discours.

Ces deux orateurs célèbres ne doivent pas nous arrêter longtemps ici, puisque nous avons eu l'occasion, déjà, d'étudier en détail les moyens et les aspects de leur éloquence. Rappelons seulement les principaux traits.

Avec tous ses défauts, avec ses prétentions et ses ridicules, Emeritus ne manquait pas de talent[5]. Orateur de nature et d'éducation, il avait l'amour de la parole, une ardeur passionnée, un air d'autorité, une voix puissante qui forçait l'attention. Malgré certaines maladresses de tactique, où il se laissait entraîner parfois dans l'emportement des discussions, il avait ordinairement les habiletés d'un avocat de profession ; il connaissait les procédés et les recettes du métier ; il excellait au jeu des objections ou des interruptions, des obstructions et des chicanes, ne reculant pas à l'occasion devant le sophisme. Toujours préoccupé de bien ordonner ses discours, même improvisés, il

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 388 et suiv.

2) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

3) *Ibid.*, I, 104 ; 120 ; 129-133 ; 157 ; 163 ; 179 ; 183 ; 198 ; 223.

4) *Ibid.*, I, 126-143.

5) Sur les discours d'Emeritus, voyez plus haut, chap. IV, § 2.

s'avançait pas à pas, allant de déduction en déduction, usant volontiers de longues périodes, assez harmonieuses, entre lesquelles il jetait de petites phrases d'un tour vif. Cependant, tous ses développements laissent une impression de lenteur : trop de préparations, trop de répétitions et de redites, plus de mots que de faits ou d'idées. Dans le détail du style, des qualités incontestables : la véhémence, l'éclat, le relief oratoire, tout un jeu de formules, de traits et d'antithèses, de métaphores et de comparaisons. Mais tout cela est gâté par des défauts très choquants : la prolixité, l'affectation et l'emphase, les raffinements de mauvais goût, la monotonie dans l'effort trop constant et trop prolongé. Cet orateur si bien doué est en même temps un styliste prétentieux, disciple des rhéteurs. C'est un bel esprit qui s'écoute parler, et qui songe trop à faire valoir ses idées en les parant. C'est un pédant, toujours content de lui, s'attribuant tous les mérites et toutes les compétences. C'est un vaniteux, impatient de la contradiction : ce qui ne l'empêchait pas de prêcher la patience à ses adversaires, comme dans ses querelles avec Possidius ou Augustin[1].

Tout autre était son collègue Petilianus. Celui-là fit vraiment grande figure dans les débats de Carthage, où il joua un rôle prépondérant par l'ascendant de sa parole énergique, hautaine et intransigeante, mais habile[2]. Lui aussi, Petilianus était un orateur de tempérament et d'éducation : mais il n'avait rien d'un bel-esprit. Toute son éloquence, riche de sève et pleine, était tournée vers l'action. Il avait été longtemps avocat, et, comme tel, avait eu de la réputation. A Carthage, c'est surtout en avocat qu'il plaida la cause de son parti. Il montra en cette circonstance une réelle habileté, allant au besoin jusqu'à la chicane. Conformément au plan de campagne qu'il avait arrêté d'avance avec ses amis, il multiplia les obstructions de tout genre, tirées d'une double procédure : procédure du barreau et procédure d'Eglise. Il lutta contre vents et marées, jamais ne s'avouant vaincu, se défendant si bien que ses échecs apparents laissaient encore la victoire incertaine. Il procéda tantôt par longs discours, par déductions d'une logique vigoureuse, tantôt par brèves observations ou par interruptions. Dans son argumentation, il mêlait les discussions sur les faits aux discussions sur les textes, l'invective aux citations bibliques, les attaques personnelles à l'exégèse. Son style était ordinairement

1) *Collat. Carthag.*, II, 28-31; III, 264-268.

2) Sur l'éloquence de Petilianus, voyez plus haut, chap. I, § 5.

un style d'avocat, soucieux non de briller, mais de frapper les esprits pour gagner la cause. Il avait de la précision, de l'énergie, du mouvement, du relief et du mordant ; s'il usait volontiers de l'antithèse, c'était pour en tirer des formules expressives qui résumaient un argument.

Quand on lit ces discours de Petilianus, on ne s'étonne pas qu'il ait été à la Conférence le vrai chef du parti de Donat. Il le méritait assurément par son air de décision, par ses vues claires, comme par l'ascendant de sa parole. Tous les schismatiques se ralliaient alors derrière lui. Les Catholiques eux-mêmes n'échappaient pas complètement à cette fascination : sans cesse, ils se tournaient vers lui, préoccupés surtout de ce qu'il dirait. Pendant des journées entières, il sut déconcerter le juge et tenir tête aux adversaires les plus redoutables : à Aurelius de Carthage, à Alype de Thagaste, même à Augustin, avec qui il engagea un véritable duel oratoire, très dramatique, passionnant dans ses péripéties [1]. Personne alors ne contestait le talent de Petilianus, aussi bon avocat qu'habile rhéteur et fougueux tribun : orateur autoritaire, raide et hautain, âpre et mordant, qui parfois déclamait ou s'emportait aux violences, mais qui toujours se faisait écouter, et dont la parole s'imposait à tous, même à ses contradicteurs.

En dehors de Petilianus et d'Emeritus, d'autres mandataires du parti ont tenu encore une place assez importante dans les débats de Carthage. Ce n'est assurément ni le primat, ni Protasius de Thubunae, avocat presque muet, qui lança en tout deux mots [2], ni même Gaudentius de Thamugadi, qui plus tard devait devenir l'un des héros de la secte par ses attitudes de défi et ses sermons intransigeants, mais qui fut en 411 d'une discrétion extraordinaire, s'en tenant à un seul discours, très bref, sur le sens du mot « catholique [3] ». En revanche, les deux autres avocats des Donatistes à la Conférence, Montanus de Zama, surtout Adeodatus de Milev, ont vaillamment secondé leurs chefs de file dans la lutte contre Augustin et ses amis.

Évêque de Zama Regia en Proconsulaire, Montanus avait de l'autorité dans l'Eglise primianiste, qui le chargea quelquefois d'agir en son nom. Nous possédons encore un Reçu, délivré par lui, le 6 juin 411, aux greffiers Hilarus et Praetextatus, et constatant la remise aux Donatistes du procès-verbal des réunions antérieures de la Conférence. Voici cette pièce, dont la rédac-

1) *Collat. Carthag.*, I, 122-125 ; 136-137 ; 157-163 ; 181-185 ; 207-208 ; III, 25-34 ; 50-54 ; 226-247.

2) *Collat. Carthag.*, I, 121.

3) *Ibid.*, III, 102.

tion est assez curieuse : « L'année d'après le consulat de Varanes, clarissime, le 8 des ides de juin. — Moi, Montanus, évêque de la cité de Zama Regia, je vous écris à vous, greffiers, Hilarus et Prætextatus, que j'ai reçu de vous les *Gesta* des deux audiences où nous avons lutté contre les traditeurs nos persécuteurs : l'audience des calendes de juin, et l'audience du 3 des nones de juin. Vous, greffiers du siège proconsulaire, vous nous avez remis les *Gesta* en présence des Pères nos coévêques, le 8 des ides de juin, à la troisième heure du jour, dans l'église Theoprepia. Les *Gesta* nous ayant été livrés aux lieux et temps susdits, nous déclarons que nous viendrons exactement pour plaider l'affaire au jour fixé par les Actes [1]. » Comme orateur, Montanus semble avoir été lent à se mettre en mouvement. Dans les réunions de Carthage, il se tint d'abord sur la réserve. Il ne dit que deux mots à la première séance [2] ; et, à la seconde, il ne parla qu'une fois, pour appuyer une réclamation de Petilianus, qui exigeait communication du procès-verbal antérieur [3]. Il prit sa revanche à la dernière séance, où il intervint fréquemment.

Il soutint d'abord contre Augustin une motion d'Emeritus, qui cherchait à brouiller l'ordre du jour : « La cause, dit l'évêque de Zama, doit être plaidée dans son ensemble [4]. » Un peu plus tard, Montanus appuya énergiquement une requête de son parti, exigeant communication des instructions remises naguère aux députés que les Catholiques avaient envoyés à l'empereur avant la Conférence. A ce propos, il prononça toute une série de petits discours, coupés par des interruptions ou des répliques. Il commença par poser nettement la question : « La partie adverse a eu recours au très clément empereur : donc elle doit produire ici les instructions de ses légats et le compte rendu de leur mission, *mandatum et legationem*. Quand nous aurons connaissance de ces pièces, nous saurons ce que nous pourrons répondre à l'audience de Ta Noblesse [5]. » Aux objections d'un des mandataires catholiques, il répliqua vivement : « C'est à toi, le demandeur, de produire ce que j'exige. C'est toi qui as soulevé le débat fondamental ; c'est toi qui as eu recours à l'empereur. Je dois donc, moi, réclamer communication du *mandatum* et de la *legatio*, pour savoir de quels termes tu t'es servi. Quand tout cela aura été discuté par nous à l'audience de Ta

1) *Collat. Carthag.*, III, 5.
2) *Ibid.*, I, 121.
3) *Ibid.*, II, 41.
4) *Collat. Carthag.*, III, 40.
5) *Ibid.*, III, 62.

Noblesse, alors seulement je pourrai répondre au mieux de nos intérêts[1]. » Puis, Augustin étant intervenu, le Donatiste prit acte des réponses de ses adversaires, où il dénonçait des moyens dilatoires : « Consignez au procès-verbal, s'écria-t-il, que la partie adverse cherche des moyens dilatoires, puisqu'elle refuse de produire ce que nous exigeons. S'ils veulent écarter tous ces retards, ils n'ont qu'à produire les pièces réclamées par nous, le *mandatum*, la *legatio*. Ensuite, nous en viendrons au débat[2]. » Comme Marcellinus contestait la légalité de cette procédure, l'évêque de Zama se retourna contre le président de la Conférence, avec qui il engagea une assez longue discussion[3]. D'autres évêques des deux partis s'en mêlant, le débat devint de plus en plus confus[4].

Alors, Montanus revint à la charge. Cette fois, il prétendit démontrer que sa requête était conforme aux volontés impériales : « Le très clément empereur, dit-il, a voulu plutôt m'instruire de ce que nous devons réclamer à nos adversaires, puisque lui-même publie leur ambassade[5]. » Comme on protestait autour de lui en le rappelant à la question, l'évêque de Zama reprit sur un ton assez vif : « Qu'on lise le passage : on verra si le très clément empereur n'a pas publié leur ambassade. Sur ce fait-là, sur cette affaire-là, il a voulu que je discute ; il a voulu que leur ambassade fût publiée à l'audience. On ne doit pas s'écarter des statuts du très clément empereur ; on doit obéir en cela au très clément empereur : il a voulu que leur ambassade, publiée à l'audience, fît l'objet d'un débat entre nous[6]. » Et, pendant quelque temps, il multiplia les interruptions pour réclamer communication du dossier[7].

Lorsque Petilianus chercha querelle à Augustin sur les circonstances de sa consécration épiscopale, Montanus prit part à l'assaut. Après un coup droit de son collègue, il lança une citation de saint Paul, qui produisit sur cet auditoire d'évêques un effet singulier : elle déchaîna un véritable tumulte[8]. Après ce succès inattendu, nous n'avons plus guère l'occasion d'entendre le Donatiste de Zama. Plus loin, dans le procès-verbal, d'ailleurs incomplet, on relève seulement quelques mots de lui, relatifs à la production d'une nouvelle pièce[9].

Dans ces divers discours, rien de très original, rien de vrai-

1) *Collat. Carthag.*, III, 62.
2) *Ibid.*, III, 63.
3) *Ibid.*, III, 64-67.
4) *Ibid.*, III, 68-70.
5) *Ibid.*, III, 71.
6) *Collat. Carthag.*, III, 73.
7) *Ibid.*, III, 80 ; 83 ; 88. — Cf. III, 168 ; 216.
8) *Ibid.*, III, 239-240.
9) *Ibid.*, III, 251 ; 271.

ment personnel, ni pour le fond ni pour la forme. Montanus n'était pas cependant sans mérite : il avait de la précision, de la netteté, de l'à-propos. C'était un bon avocat d'affaires, consciencieux, méthodique et clair, sans initiatives ni hardiesse : un orateur de second plan, qui attendait d'un autre le mot d'ordre, mais dont l'intervention pouvait éclairer le débat et contribuer au succès.

Plus original était Adeodatus de Milev. Il était aussi plus ardent et plus loquace, comme l'attestent encore les multiples discours de lui qu'ont saisis au vol les sténographes de Carthage. Pendant les trois jours de bataille, il a été presque constamment sur la brèche, toujours prêt à repousser l'adversaire, surtout à le provoquer.

Dès longtemps, il était entraîné pour la lutte. Batailleur de tempérament, agressif par principe et dans l'intérêt de son parti, il était devenu peu à peu, à force de vivre dans les querelles, l'homme le plus querelleur de Numidie. Dans la région de Milev, il était le champion très belliqueux et très redouté de la paix donatiste. D'ailleurs, il n'avait pas trop de toute son énergie pour tenir tête à tous ses adversaires. Rien que dans son diocèse, par une ironie des choses qui était peut-être aussi une ironie des hommes, il trouvait en face de lui trois évêques catholiques : l'un dans sa ville épiscopale de Milev, les deux autres dans les bourgs de Tucca et de Ceramussa[1]. Trois contre un : la menace permanente de ce monstre à trois têtes avait souvent mis à une dure épreuve la patience de l'irascible Donatiste.

Des querelles de Milev, on entendit l'écho jusque dans la Conférence de Carthage. Soudain, à l'appel du greffier, on vit s'avancer l'évêque catholique de Tucca, un certain Sabinus. Adeodatus connaissait trop bien ce confrère ennemi : un de ses anciens prêtres, rallié à l'Eglise officielle. Il toisa le déserteur, et d'un ton dédaigneux : « C'est dans mon diocèse qu'il a été ordonné ; il est de mes prêtres. » Décontenancé, le malheureux Sabinus cherchait à s'expliquer : ses concitoyens, disait-il, l'avaient pressé de les ramener à la communion catholique, puis ils l'avaient demandé pour évêque. Mais bientôt son ancien chef lui coupait la parole, tout en affectant de ne pas lui répondre directement. Et, du même air de mépris : « Qui donc a-t-il eu pour prédécesseur ? Qu'il nous dise qui il a remplacé[2]. » Un peu plus tard, Adeodatus vit arriver un autre de ses rivaux, Seve-

1) *Collat. Carthag.*, I, 65. 2) *Collat. Carthag.*, I, 130.

rianus de Ceramussa. Celui-ci était moins accommodant ; aussi la querelle ne tarda pas à s'envenimer. Le Donatiste prit l'offensive, mais s'attira de vigoureuses répliques. Témoin ce dialogue : « De mon diocèse de Milev dépend Ceramussa », dit Adeodatus. — « Non, répondit Severianus, non, la ville tout entière est catholique depuis l'origine ; il n'y a jamais eu là de Donatistes. » — « Elle dépend de mon diocèse, insista le schismatique. Par la violence, il en a chassé tous les clercs et les prêtres. » — « Il ment, Dieu en est témoin », lança le Catholique. — « Elle dépend de mon diocèse, répéta l'autre. Tout à l'entour, la région entière m'appartient. Mes fidèles ont tous succombé devant la terreur, tous ceux qui y demeuraient. » — « Il ment », conclut le Catholique[1]. La scène finit sur cette accusation catégorique de mensonge. Chose étrange, Severianus avait eu le dernier mot.

Batailleur comme il était, et prompt à la riposte comme à l'attaque, Adeodatus se trouva tout de suite à l'aise, et comme dans son élément naturel, dans l'atmosphère orageuse des débats de Carthage. Il partit en guerre dès l'ouverture de la Conférence, fut des premiers à prendre l'offensive, et revint souvent à la charge.

Comme le greffier Romulus, sur l'ordre du président, commençait la lecture du *mandatum* des Catholiques, le Donatiste de Milev interrompit brusquement le scribe : « Qu'il lise, soit, mais réserve faite pour tous nos droits[2]. » Bientôt après, Adeodatus attira l'attention de toute l'assistance par une habile manœuvre, où il mit en échec le principal adversaire de son parti, Augustin lui-même. Celui-ci, pour prévenir le désordre et les manifestations tumultueuses, s'opposait à l'introduction des évêques non mandataires. Adeodatus combattit cette motion, et, se posant en arbitre : « Je donne satisfaction, dit-il, à la partie adverse, en lui enlevant toute raison de croire qu'il puisse se produire du désordre par la présence des évêques des deux Eglises. Nos évêques, à nous, se tiendront dans une salle ; eux, ils feront venir les leurs dans une autre salle. A l'appel du nom de n'importe quelle localité, on fera entrer ensemble les deux évêques de l'endroit. Par là, nous coupons court à tout prétexte, à toute crainte de tumulte[3]. » Cette solution ingénieuse finit par prévaloir : on décida en conséquence que les évêques non mandataires des deux partis se tiendraient

1) *Collat. Carthag.*, I, 133-134.
2) *Ibid.*, I, 55.
3) *Collat. Carthag.*, I, 88.

dans deux salles voisines, et qu'on les introduirait deux par deux pour la vérification mutuelle de leurs signatures. Malgré les protestations et les apparences pacifiques, cette procédure suggérée par les dissidents était encore une machine de guerre. Adeodatus trahit vite son arrière-pensée en demandant, en exigeant, communication du *mandatum* des Catholiques avec tous les noms des mandants[1].

Alors put commencer l'appel et le contrôle des signatures : procédure fastidieuse en apparence, mais, au fond, très vivante, animée au choc des passions, pleine de pièges et de surprises, coupée d'intermèdes, et parfois tournant au drame ou à la comédie. C'est ce qu'attendait Adeodatus ; et c'est là qu'il allait triompher. Tandis que les noms tombaient monotones, un à un, de la bouche du greffier, l'évêque de Milev les notait au passage, attentif et menaçant, avec une patience et des regards d'inquisiteur, s'apprêtant à bondir et à crier, à contester, à protester. Il ne laissait rien passer de suspect ; et il était au courant de tout, au moins pour la Numidie. Sans cesse il intervenait, trouvant toujours un trait contre les évêques ennemis, et, pour les siens, une explication, excuse ou riposte.

Parfois, il ne lançait qu'un mot, pour constater un fait ou pour préciser. Par exemple, il expliquait l'absence d'un collègue : un tel était malade, tel autre « avait mal aux yeux, il n'avait pu venir[2] ». Un certain prêtre Rufinus avait signé pour son évêque Iulianus : c'est que « Iulianus était retenu par sa mauvaise santé ; mais, craignant de paraître manquer à son devoir, il avait envoyé son prêtre, chargé d'excuser son absence ; et le prêtre avait signé pour l'évêque[3] ». Ailleurs, l'explication était toute différente et douloureuse : les Donatistes de l'endroit n'avaient pas d'évêque, ils étaient gouvernés par un simple prêtre[4].

De temps à autre s'avançait un évêque qui avait changé de camp. Alors, suivant les cas, Adeodatus fulminait ou bénissait, presque attendri. Si le transfuge avait abandonné l'Eglise de Donat pour l'Eglise officielle, c'était un traître, que l'évêque de Milev s'empressait de démasquer : tel, son ancien prêtre Sabinus, devenu son rival, ou encore un certain Rogatus, dont il disait avec mépris : « Il a été des nôtres, il nous a quittés pour passer aux gens d'en face[5]. » Mais les anciens Catholiques ral-

1) *Collat. Carthag.*, I, 90 et 94.
2) *Ibid.*, I, 114 et 121.
3) *Ibid.*, I, 195.
4) *Collat. Carthag.*, I, 128.
5) *Ibid.*

liés à l'Eglise dissidente méritaient qu'on leur tressât des couronnes. Simplicius, évêque catholique de Thibilis, avait été touché de la grâce donatiste à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Tombé probablement en enfance, il s'était naïvement prêté à une étrange comédie, dont la mise en scène avait été un triomphe pour les schismatiques : on l'avait solennellement déposé et relégué parmi les catéchumènes, puis on l'avait rebaptisé, pour l'élire de nouveau et le consacrer évêque. A la Conférence de Carthage, on se montrait avec curiosité le héros nonagénaire de cette aventure. Ses bourreaux prirent naturellement sa défense. « Il a reconnu la vérité », déclara bien haut, et sans rire, son collègue de Milev [1].

L'esprit ingénieux d'Adeodatus trouva l'occasion de s'exercer en certains cas particulièrement délicats. Trop fréquemment, dans la liste des signatures donatistes, on eut à relever les noms d'évêques qui n'avaient pu signer à Carthage, étant absents. Volontiers, en ces circonstances, Adeodatus payait d'audace. Sans attendre que la question eût été tirée au clair, il se portait garant de la bonne foi des siens : « C'est une erreur, disait-il, non un faux [2]. » Par malheur, le procédé n'était pas toujours de mise : notamment, avec les revenants. Soudain, au cours de la vérification, on rencontra la signature d'un mort : un certain Quodvultdeus. Déconcertés d'abord, les Donatistes essayèrent pourtant de sauver la face. « Il est mort en route », lança Petilianus [3]. Au milieu du tumulte qui suivit, Adeodatus découvrit l'explication du phénomène. A son tour, il prit la parole, pour affirmer que Quodvultdeus était bien venu à Carthage, mais qu'il était mort en s'en retournant chez lui : « Huit jours se sont écoulés, dit-il, depuis qu'a été rédigé le *mandatum*. Le mandant en question, se sentant malade, a voulu rentrer dans son diocèse ; il a succombé en route. — En quel lieu a-t-il succombé ? osa demander un indiscret. — Je ne connais pas l'endroit », répondit l'évêque de Milev [4]. D'ailleurs, la suite de la discussion prouva qu'Adeodatus se trompait, que Quodvultdeus était mort en se rendant à Carthage, et que par conséquent il n'avait pu signer dans cette ville.

Tout en défendant ses amis suspects, absents ou morts, Adeodatus ne laissait échapper aucune occasion de prendre l'offensive. D'abord, comme il ne pouvait pardonner à ses adversaires d'être si nombreux, il leur reprochait volontiers de

1) *Collat. Carthag.*, I, 197-198. — Cf. I, 188.
2) *Ibid.*, I, 201.
3) *Collat. Carthag.*, I, 207.
4) *Ibid.*, I, 208.

grossir artificiellement leur nombre, de jeter de la poudre aux yeux. A propos d'un prêtre catholique qui remplissait par intérim les fonctions épiscopales, il s'élevait contre ces procédés de propagande : « Par intérim, as-tu dit! Si vous allez partout semer ainsi les vôtres, il n'est pas étonnant que vous ayez l'air de partager avec nous dans les endroits où il n'y a que de vrais chrétiens [1]. » Puis, systématiquement, il niait toutes les violences attribuées à ses amis, mettant ses contradicteurs au défi d'apporter la preuve en justice. Par exemple, on accusait les dissidents d'avoir assassiné l'évêque catholique de Rotaria. Alors Adeodatus : « Il prétend que l'évêque a été tué : nous attendons l'acte d'accusation, l'instruction, le réquisitoire [2]. » De même, à propos des attentats que Novatus de Sitifi reprochait à Cresconius de Cæsariana : « Tout cela, dit Adeodatus, doit être plaidé, preuves en mains. Que le calomniateur se risque à soutenir son mensonge en justice [3]. » Quelques instants après, saisissant au vol un mot assez vif d'un autre adversaire, et se tournant vers l'interrupteur (c'était Fortunatianus de Sicca), l'évêque de Milev ajouta, sur un ton d'ironie agressive : « Nous te rendons grâces, pour les injures que toujours tu nous prodigues [4]. » Attaqué lui-même au milieu de son offensive, le Donatiste était homme à tenir tête sur tous les fronts.

Ces interventions si fréquentes et si bruyantes, comme les initiatives prises par lui antérieurement, montrent assez qu'Adeodatus de Milev avait de l'autorité dans son parti. A la fin de la séance, il fut encore le porte-parole de ses amis : il déclara que les mandataires de l'Eglise dissidente acceptaient la date proposée pour la réunion suivante [5]. De même, dans cette seconde séance, qui fut très courte, toute en obstructions ou en pourparlers préliminaires, il promit solennellement, au nom de tous, que chacun signerait, sur la minute du procès-verbal, toutes les paroles prononcées par lui au cours des débats [6].

Il dut prêcher d'exemple, puisque lui-même eut à donner bien des signatures. S'il avait été fort loquace dans la première séance, il ne fut pas muet dans la dernière. Plus d'une fois, emporté par l'ardeur de ses convictions et de ses haines, il se jeta à corps perdu dans la mêlée : dans ces controverses à côté, par lesquelles les dissidents cherchaient à écarter le débat sur

1) *Collat. Carthag.*, I, 202.
2) *Ibid.*, I, 188.
3) *Ibid.*, I, 189.
4) *Collat. Carthag.*, I, 192.
5) *Ibid.*, I, 221. — Cf. II, 32 ; 44 ; 59.
6) *Ibid.*, II, 62.

le fond. C'est même lui qui donna le signal des obstructions. Le président invitait les évêques des deux partis à « traiter l'affaire principale[1]. » Augustin soutenait que ses adversaires, les représentants de l'Eglise schismatique, devaient prouver d'abord le bien-fondé de leurs griefs contre l'Eglise universelle[2]. Non, répliquait Adeodatus ; le rôle de demandeur appartient aux Catholiques : « Qu'ils parlent les premiers, s'écria-t-il ; sachons ce qu'ils veulent[3]. » Ce que voulaient les Catholiques, il le savait si bien, qu'il allait tout faire pour ne pas l'entendre.

Pour cela, de concert avec ses amis Emeritus et Petilianus, il multiplia les chicanes. Par exemple, il protesta vivement contre un mot du président, qui appelait « parti catholique » le parti d'Aurelius et d'Augustin[4]. « C'est nous les Catholiques, s'écria l'évêque de Milev ; et que cela figure au procès-verbal. — Vous, riposta Fortunatianus de Sicca, vous êtes les Donatistes ; et nous le prouvons par le *mandatum* de Primianus. — Vous, répondit Adeodatus, vous êtes les Cécilianistes ; que cela soit noté au procès-verbal[5]. » Et le temps passait au milieu de ces querelles : du temps perdu, c'est-à-dire gagné pour les schismatiques. Plus tard, à diverses reprises, Adeodatus réclama communication d'une pièce étrangère aux débats : le texte des instructions remises aux députés que, l'année précédente, le concile catholique avait envoyés à l'empereur pour solliciter la convocation de la Conférence. En plusieurs discours, d'une singulière âpreté, l'orateur donatiste essaya de justifier cette exigence[6].

Ce jeu d'obstructions allait mettre Adeodatus aux prises avec Augustin. Deux fois déjà, ils s'étaient trouvés face à face ; et, entre eux, le ton de la controverse allait s'élevant. Cette fois, le Donatiste s'emporta aux injures. L'évêque d'Hippone, au nom de son parti, refusait nettement de communiquer la pièce réclamée par les schismatiques : « Il suffit, remarquait-il, que l'empereur ait attesté par sa déclaration que nous avions demandé la conférence[7]. — Ah ! dit Adeodatus, tu avoues donc ce que tu taisais naguère. Tu le reconnais par là, votre *mandatum* contenait des attaques contre nous, des choses qu'on doit nous cacher[8]. » Vainement Augustin voulut justifier le refus des Catholiques, en alléguant que les pièces de ce genre touchaient souvent à des intérêts religieux ou privés, que par suite l'on

1) *Collat. Carthag.*, III, 6.
2) *Ibid.*, III, 7.
3) *Ibid.*, III, 8.
4) *Ibid.*, III, 122.
5) *Collat. Carthag.*, III, 123.
6) *Ibid.*, III, 140.
7) *Ibid.*, III, 160.
8) *Ibid.*, III, 161.

était tenu au secret. Adeodatus répliqua brutalement : « A un seul *mandatum* ne peuvent se rapporter des affaires différentes. Mais peut-être, en intriguant contre nous, as-tu intrigué aussi contre d'autres provinces : alors, tu fais bien de ne pas montrer le document. En ce cas, ne te jette pas sur mon chemin. C'est à moi que tu t'en prends d'abord ; mais tu réserves le même sort à d'autres provinces. Tu viens d'avouer ce que tu as fait ; tu avoues ce que tu caches. Je tiens la preuve de ton mensonge ; je tiens la preuve de ta fourberie [1]. » Dédaigneux et impassible, l'évêque d'Hippone laissa passer le flot d'injures.

Mais le Donatiste ne désarmait pas. Un peu plus tard, il prit naturellement part à la grande charge contre Augustin. On sait comment se produisit cet incident dramatique. Tandis que l'évêque d'Hippone exposait sa théorie de l'Eglise, Petilianus l'avait plusieurs fois interrompu, en faisant allusion aux bruits fâcheux qui avaient couru, jadis, sur les circonstances de sa consécration épiscopale. « Qui t'a ordonné ? criait Petilianus, qui t'a fait évêque [2] ? » Alype de Thagaste feignait de ne pas comprendre : « A ordonné qui [3] ? » C'est alors qu'Adeodatus vint à la rescousse : « Augustin, celui qui parlait. On lui demande qui l'a ordonné [4]. » Possidius de Calama cherchait à détourner l'orage : « Nous n'avons pas maintenant à défendre la cause d'Augustin ; c'est son affaire. — Ah ! poursuivit Adeodatus, voilà bien l'indice d'une cause désespérée. Nous demandons une chose, on nous répond une autre. Comme ils ne peuvent répondre aux objections, ils cherchent autre chose pour nous aveugler. Qu'Augustin parle donc : qui l'a ordonné ? [5] » Pour en finir, et à la demande du président, l'évêque d'Hippone dut s'expliquer sur son ordination : d'un mot, il calma la tempête en faisant taire la calomnie [6].

Dans les scènes qui précèdent, on n'a peut-être pas été frappé de la patience d'Adeodatus. Néanmoins, il se disait patient. A cette vertu très évangélique, qu'il croyait découvrir en lui-même, se rapportent les derniers mots de lui qui nous soient connus. On venait de lire la longue lettre, adressée la veille à Marcellinus, où les Donatistes avaient prétendu réfuter le *mandatum* de leurs adversaires [7]. Les Catholiques acceptaient le débat sur ce terrain. Augustin s'efforçait d'amener la

1) *Collat. Carthag.*, III, 163.
2) *Ibid.*, III, 238. — Cf. III, 243 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 244.
4) *Ibid.*, III, 245.
5) *Collat. Carthag*, III, 245.
6) *Ibid.*, III, 247.
7) *Ibid.*, III, 258.

discussion sur les questions essentielles, en prenant pour base ce document. Mais les schismatiques recommençaient leurs obstructions. Alors l'évêque d'Hippone, non sans ironie, réclama des interrupteurs la même patience qu'on avait montrée en écoutant leur interminable lettre [1]. Ce mot déchaîna une nouvelle tempête. Adeodatus s'écria, se croyant visé sans doute : « Nous savons nous montrer patients. » Augustin réclamant encore le silence, l'évêque de Milev reprit : « Nous savons nous montrer patients ; et nous serions patients, si les affirmations de la partie adverse s'appuyaient sur des raisons solides. Mais quand, devant nous, on interprète de travers la Loi divine, peut-on se taire ? peut-on se condamner à un silence qui nous porterait préjudice [2] ? » Autrement dit, l'orateur aurait bien voulu se montrer patient ; mais son devoir l'obligeait à ne pas l'être.

Au fond, Adeodatus n'était capable de patience que pendant les discours de ses amis ; il n'admettait le silence que devant la vérité donatiste. Ne nous en plaignons pas trop, puisqu'il s'agit ici, non de vertus évangéliques, mais de talent oratoire. Et, certes, ce n'était pas le talent qui manquait à l'orateur de Milev. Il avait le tempérament, l'ardeur passionnée, le verbe sonore, l'action, le geste et l'audace. Sans doute, sa parole agressive et querelleuse, trop bruyante, parfois criarde et vulgaire, détonnait un peu dans une assemblée d'évêques. Mais n'oublions pas que, ce jour-là, l'homme n'était plus dans son milieu. Cette éloquence de tribun, vivante et tapageuse, chaude et vibrante, âpre et pittoresque, enthousiasmait là-bas, dans son diocèse, son public sectaire de Numides fanatisés.

Nous venons de voir en scène, dans les orageux débats de Carthage, les plus actifs et les plus éloquents des porte-parole du Donatisme. Assurément ces avocats-mandataires, Adeodatus de Milev, Montanus de Zama, Emeritus de Cæsarea, surtout Petilianus de Constantine, étaient alors les principaux orateurs du parti ; mais ce n'étaient pas les seuls. Autour d'eux, dans la première journée de la Conférence, on voit et l'on entend, innombrables, les autres évêques de la secte : la foule de ceux que le protocole condamnait, sinon au mutisme, du moins à la brièveté d'explications rapides sur des faits dans de rares interventions [3]. Parmi tous ces évêques dissidents, qui se présentèrent un à un avec leur adversaire catholique pour la vérifica-

1) *Collat. Carthag.*, III, 261 et 267.
2) *Ibid.*, III, 270.
3) *Collat. Carthag.*, I, 99-143 ; 149-210.

tion des signatures, il y avait encore beaucoup d'orateurs. Simples silhouettes pour nous, mais souvent expressives et curieuses. Parfois, derrière la silhouette, on entrevoit l'homme, et, dans l'homme, l'orateur, qui se peint d'un trait en se trahissant d'un geste ou d'un mot.

Dans la monotonie apparente de la procédure, bien des cas pouvaient se présenter : d'où une singulière variété d'attitude et de langage. La plupart des évêques donatistes, subitement placés en face de leur rival catholique, se contentaient de répéter les deux mots consacrés : « Je le reconnais — *Agnosco illum*[1]. » Mais d'autres étaient plus bavards : soit parce qu'ils n'avaient pas d'adversaire dans leur diocèse, soit parce qu'ils croyaient avoir à se plaindre de leur adversaire.

Ceux qui dans leur diocèse n'avaient pas de rival, aimaient à insister sur cette situation privilégiée, qui attestait dans leur région la défaite ou l'impuissance de l'Eglise officielle. Par exemple, le primat de Numidie, Ianuarianus, déclarait hautement qu'il n'avait pas à redouter de compétition dans sa cité des Cases-Noires : « Qu'il soit bien spécifié au procès-verbal que je n'ai aucun adversaire de leur parti dans mon diocèse[2]. » Beaucoup d'évêques numides ou autres, d'un air de triomphe, firent une déclaration analogue, toujours accueillie par leurs collègues comme une victoire. Parfois, il est vrai, le triomphateur devait en rabattre. Il arrivait d'un pays perdu, d'un bourg minuscule, si complètement inconnu, que dans cette assemblée d'Africains on en ignorait l'existence. Telle fut la mésaventure d'un certain Marcus, évêque en Byzacène. A l'appel de son nom, il dit fièrement : « Je n'ai pas d'adversaire. » On lui cria : « Mais d'où es-tu donc ? Comment s'appelle ta cité ? — Midica, près de Taparura. Dimenianus de Taparura me connaît bien[3]. » On peut croire que Marcus de Midica se fût dispensé volontiers de donner à l'assistance cette leçon de géographie.

Beaucoup d'évêques dissidents, qui eux aussi n'avaient pas d'adversaire, profitaient néanmoins de l'occasion pour lancer une injure aux Catholiques. D'un mot, ils rappelaient brutalement que l'Eglise officielle, même absente de leur diocèse, était et restait pour eux l'Eglise des apostats, des traditeurs, des traîtres. L'un après l'autre, ils venaient déclarer : « Je n'ai pas chez moi de traditeurs[4]. » Quelquefois, ils insistaient. Un certain Burcaton de Gemellæ s'écriait : « Je n'ai pas chez moi de

1) *Collat. Carthag.*, I, 120 et suiv.
2) *Ibid.*, I, 157.
3) *Ibid.*, I, 187.
4) *Collat. Carthag.*, I, 180; 188; 201-202; 204; 206.

traditeur, je n'en ai jamais eu[1]. » Un autre prophétisait, Donatianus de Lamzelli : « Je n'ai pas de traditeur, je n'en ai pas eu, et je n'en aurai pas[2]. » Par une déclaration analogue, le farouche Cresconius de Pudentiana s'attira cette foudroyante réplique : « Ils ont renversé nos basiliques, ils ont emporté les ornements d'église. Celui qui parle a détruit quatre basiliques en un seul endroit[3]. » Les Catholiques n'en tenaient pas moins tête au barbare; ils s'apprêtaient à ordonner contre lui un autre évêque.

Les scènes les plus caractéristiques sont celles qui nous montrent le Donatiste aux prises avec un rival détesté, toujours combattu, cent fois maudit. La guerre était vive surtout, quand ce rival était un ancien schismatique, passé à l'ennemi. A l'appel de son nom, Donatus de Bamaccora s'avança et dit : « Je n'ai pas d'adversaire dans mon diocèse, sauf un seul, Absalon[4]. » Ce mystérieux adversaire, au sobriquet biblique, était un Donatiste converti, un traître : un certain Cassianus, jadis prêtre de Donatus, puis devenu évêque catholique à Bamaccora, et surnommé Absalon par la rancune des dissidents[5].

Le thème ordinaire de ces confrontations orageuses, c'étaient les accusations de violences, les plaintes contre la persécution. Placé en face de son adversaire Novatus, Marcianus de Sitifi le foudroya d'un mot : « Je reconnais mon persécuteur[6]. » Un certain Honorius dit également de son rival Victor : « Par le mal qu'il m'a fait, j'ai appris à le connaître[7]. » L'évêque catholique de Gratianopolis, en Césarienne, ayant déclaré : « J'ai contre moi Deuterius, mais il est seul, sans fidèles », Deuterius répliqua : « C'est que tu as rasé nos maisons et que tu m'as persécuté[8]. » Un évêque catholique de Numidie, Benenatus d'Hospita, affirmant qu'il n'avait pas d'adversaire dans son diocèse, un certain Lucullus protesta en disant : « J'ai dû fuir sans cesse devant la persécution[9]. » Pour les Donatistes du temps, ces plaintes contre la persécution étaient comme un refrain de haine et de guerre.

Par moments, la scène se prolongeant et s'animant de réplique en réplique, on dirait un drame en raccourci. Voici, face à face, les deux évêques rivaux de Marazana, en Byzacène. Entre eux s'engagea cet étrange dialogue, tout vibrant de rancune. « J'ai

1) *Collat. Carthag.*, I, 206.
2) *Ibid.*
3) *Ibid.*, I, 201.
4) *Ibid.*, I, 187.
5) *Ibid.*, I, 128.
6) *Collat. Carthag.*, I, 143.
7) *Ibid.*, I, 126.
8) *Ibid.*, I, 135.
9) *Ibid.*, I, 133. — Cf. I, 198.

contre moi Habetdeus », dit Eunomius, le catholique. — « Oui, répondit Habetdeus. Mon prédécesseur a été ordonné à Marazana. Après avoir pris possession de son siège, il a été expulsé. » — « Il n'a jamais siégé. » — « Moi non plus, je n'ai pu entrer en possession ; j'ai dû m'installer à trois milles de la cité. » — « Il n'y a jamais eu chez nous de Donatistes, et il n'y en a pas, et jamais ils n'ont pris possession de leur siège. » — « C'est qu'ils ont été opprimés naguère [1]. » Plus singulier encore, s'il est possible, fut l'échange d'observations entre les deux évêques de Libertina, en Proconsulaire : querelle d'autant plus âpre, qu'elle portait sur une question de fait. Apercevant son adversaire Victor, le Donatiste Ianuarius s'écria : « Je le reconnais. C'est mon diocèse. » — « Non, répliqua Victor ; il n'a là personne. » Ianuarius répéta : « C'est mon diocèse. » — « Non, il n'a là personne, reprit Victor ; il n'a là ni Eglise ni aucun fidèle ; donc il ment, en prétendant que c'est son diocèse. » Cependant, Ianuarius eut le dernier mot : « Est-ce que mes fidèles sont entrés en communion avec toi avant tes violences ? [2] » Un autre schismatique, Donatus de Cillium, prétendait établir qu'il avait une communauté dans la ville voisine de Vegesela, en Byzacène : « J'ai là des diacres, disait-il. Les fidèles de la région s'y rendent. C'est mon diocèse. » — « Où se réunissent-ils ? » demanda ironiquement Privatianus, évêque catholique de Vegesela. — « C'est que tu leur as interdit l'accès des basiliques et des tombeaux de martyrs. Est-ce que je n'avais pas là un prêtre, Candidus ? ». — « Mais où se réunissait-on [3] ? » La querelle aurait pu durer longtemps sur ce thème.

Ailleurs, c'est une charge furieuse contre le confrère catholique. Telle, la diatribe d'un certain Victor, évêque dissident d'Hippo Diarrhytos, un des archivistes du parti à la Conférence. Le schismatique accusait son adversaire Florentius de l'avoir livré à la police. Comme on voulait les confronter : « Me voici, cria Victor. Vous verrez, et que cela soit au procès-verbal, vous verrez si Florentius me reconnaît bien. Il m'a persécuté, malgré mon innocence ; il m'a fait arrêter, il m'a livré à l'*Officium*, pour qu'on m'emprisonnât et qu'on me tuât ; j'ai fait trois ans de prison [4]. » Il est fâcheux que Victor ne nous ait pas dit pourquoi ces trois ans de prison.

Certains orateurs profitaient de la circonstance pour insister

1) *Collat. Carthag.*, I, 133.
2) *Ibid.*, I, 116.
3) *Collat. Carthag.*, I, 133.
4) *Ibid.*, I, 142. — Cf. I, 139.

sur leurs mérites personnels ou sur les gloires de leur Eglise. Victor de Tabora, élu d'abord mandataire de son parti, avait montré une abnégation méritoire, presque héroïque : il avait cédé sa place à son primat, oublié plus ou moins volontairement par ses collègues. Le sacrifice consommé, il ne résista pas au plaisir d'en aviser l'assistance : « J'avais été nommé mandataire, dit-il ; mais j'ai renoncé à ces fonctions en faveur de notre bienheureux père, de notre chef Primianus [1]. » Veratianus, évêque de Carpi en Proconsulaire, raconta l'histoire de son Eglise ; il trouva moyen d'évoquer le souvenir du grand Donat, en flétrissant les traîtres avec les persécuteurs : « Je suis, déclara-t-il, le successeur de Faustinianus, qui avait été ordonné par Donat dans l'unité de la vérité. Mais plus tard, aux temps de Macarius, les traditeurs se sont montrés chez nous [2]. » Dativus, évêque de Nova Petra en Numidie, ne manqua pas de rappeler que son Eglise possédait le tombeau du grand martyr de la secte. Il s'écriait, dans sa fierté naïve et farouche : « Je n'ai pas d'adversaire, parce que là-bas, chez moi, repose le seigneur Marculus, que Dieu vengera, en exigeant le prix du sang, au jour du jugement [3]. » En bon gardien d'un sanctuaire où affluaient les pèlerins, l'évêque numide aimait à faire valoir son saint, dont les reliques, à l'en croire, suffisaient pour écarter les Catholiques.

Ainsi défilent sous nos yeux, dans ces grands jours de Carthage, près de trois cents évêques donatistes, dont beaucoup étaient plus ou moins des orateurs. En raison des circonstances, la plupart ne se montrent qu'un instant sur la scène. Ils disent quelques mots, ordinairement des mots de haine, puis ils disparaissent : ils rentrent dans la coulisse, où le protocole les condamnait désormais au silence. On les a entendus néanmoins ; et l'on n'oublie ni leurs attitudes ni leurs déclarations. Ce long défilé d'évêques n'a pas seulement une valeur pittoresque ; il a aussi une valeur documentaire pour l'histoire de l'éloquence dans les conciles donatistes, dont il éclaire indirectement les arrière-plans. Derrière les premiers rôles, il nous permet d'entrevoir la physionomie, les attitudes et le langage des comparses ou des orateurs d'occasion [4].

Dans les synodes très disciplinés du parti de Donat, où l'autorité du primat n'abdiquait jamais, où la liberté de ses collègues était comme emprisonnée dans les limites fixées par lui,

1) *Collat. Carthag.*, I, 201. — Cf. I, 126.
2) *Ibid.*, I, 187.
3) *Collat. Carthag.*, I, 187.
4) *Ibid.*, I, 99-143 ; 149-210.

les débats se déroulaient généralement suivant un programme arrêté d'avance, dans les cadres d'une procédure également convenue. Seuls, les chefs de la secte avaient réellement le droit de parler. Ils s'étaient partagé les rôles. La séance s'ouvrait régulièrement et se terminait par des discours du primat. Dans l'intervalle, on entendait les propositions, les plaidoyers ou les réquisitoires des orateurs agréés ou délégués par le président. Les autres membres de l'assemblée n'intervenaient guère que pour approuver, pour admirer, pour faire nombre; tout au plus, pour motiver leur vote, d'ailleurs prévu d'avance[1].

Etant donné ces conditions, on s'explique aisément que chez les schismatiques africains, malgré les différences entre les individus, l'éloquence de concile ait toujours présenté les mêmes traits dominants. Conformément au principe qui était la raison d'être du Donatisme, tous les orateurs prenaient des attitudes d'apôtres ou de saints. Ils avaient conscience d'être les vrais chrétiens, les seuls, en face des traîtres et des indignes de l'Eglise officielle ou des autres sectes. Dans l'orgueil naïf de leur sainteté, ils croyaient pouvoir tout se permettre à l'égard des impurs : tout, y compris la violence, la menace, l'intimidation. Théoriquement, ils professaient une vertu intraitable, une intransigeance intégrale ; ce qui ne les empêchait pas de se prêter souvent, dans l'intérêt du parti, aux compromis et aux capitulations les plus invraisemblables[2]. L'ombre de leur vertu couvrait tout, jusqu'aux scandales de l'hypocrisie ou du cynisme. La sainteté donatiste, les droits et les devoirs correspondant à cette sainteté traditionnelle, la nécessité et les moyens d'en concilier les exigences avec l'intérêt bien compris de la secte, puis l'éloge de Donat, de ses leçons et de sa discipline, les théories sur le schisme, sur la véritable Eglise, sur le baptême, sur la persécution, et toujours, parmi les contingences les plus terre à terre de la politique courante, l'appel aux principes, aux théories, aux traditions : telle fut en tout temps, dans les conciles du parti, la matière de l'éloquence et la substance de tous les discours[3].

La méthode, elle aussi, n'a guère varié. Les orateurs procé-

1) Témoin les conciles de Carthage en 312, de Cabarsussa en 393, de Bagaï en 394. Voyez plus haut, t. IV, p. 326 et suiv.; p. 356-364.

2) Par exemple, au concile de Thamugadi en 397. Voyez t. IV, p. 364 et suiv.

3) Sur tous ces thèmes familiers aux orateurs comme aux polémistes de l'Église donatiste, voyez t. IV, p. 155 et suiv.; p. 174 et suiv.

daient ordinairement par affirmations tranchantes, avec des formules et des maximes où ils pensaient enfermer toute la vérité humaine. Pour justifier ces affirmations, ils multipliaient les citations bibliques, qu'ils tiraient à eux par d'ingénieux efforts d'exégèse, ne reculant alors ni devant les subtilités, ni devant le paradoxe ou le sophisme. Contre leurs adversaires, ils semblaient toujours prêts à lancer la foudre, accusant à tout propos, déclamant, prodiguant l'anathème et l'injure, le tout au nom de l'Esprit saint[1]. Dans la forme, c'était un jeu d'antithèses, de traits, de formules ambitieuses et de métaphores bibliques. Une éloquence de prophète, avec des violences de tribun et des roueries d'avocat, où le caractère épiscopal s'affirmait dans une sorte d'onction, une onction très singulière, farouche et revêche[2].

D'ailleurs, la plupart de ces traits se retrouvent chez tous les orateurs donatistes, sermonnaires, avocats ou tribuns. Chez tous prédominait toujours la polémique. Ces sectaires passionnés et méfiants, raides et boudeurs, vivaient sur le pied de guerre : l'oreille aux aguets, l'air batailleur, dans des attitudes de provocation et de défi. Avec cela, des prétentions évangéliques. Mais, des Livres saints, ils avaient retenu surtout les anathèmes. Ils prouvaient leur sainteté en injuriant leurs contradicteurs. Aux raisonnements, aux objections, ils opposaient les affirmations hautaines, les accusations ou les récriminations, les déclamations ou les dénégations emphatiques. Dans les cas difficiles, ils avaient des subtilités de procureurs, ou des sophismes d'exégètes aux abois. Convaincus que les textes et les faits ne pouvaient donner tort à leurs théories, ils rusaient avec la Bible ou avec l'histoire comme avec le Code, avec la vérité chrétienne comme avec la procédure. Presque constamment agressif, leur langage se hérissait de menaces comme d'antithèses. Leur style allait de la recherche à la négligence, des raffinements de rhéteurs aux vulgarités du latin populaire[3].

Malgré tous leurs défauts, ils ne sont pas indifférents; car ils ont la passion, le mouvement, la vie. Malheureusement, ils

1) C'est au nom de l'Esprit-saint que les Maximianistes de Cabarsussa et les Primianistes de Bagaï se lançaient mutuellement l'anathème (Augustin, *Sermo II in Psalm.* 36, 20, p. 379 et 380 Migne; *Contra Cresconium*, III, 53, 59; IV, 10, 12).

2) Cette étrange onction donatiste apparaît déjà chez l'un des plus anciens sermonnaires du parti, vers 320, dans la *Passio Donati*. Voyez t. V, p. 66 et suiv.

3) Tous ces traits de l'éloquence donatiste s'accusent nettement, dès le temps même du schisme, dans les plus vieux documents conservés. Voyez t. V, p. 32 et suiv.

ne savent guère se renouveler, ni renouveler la matière ou la forme des thèses traditionnelles. Presque toujours reparaissent les mêmes idées, régulièrement développées par les mêmes moyens, sur une même note. En dépit de la violence des tons, l'éloquence des Donatistes est monotone, et presque monochrome, comme toute leur littérature.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DIXIÈME

LA LITTÉRATURE DONATISTE AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

Chapitre I[er]. — Petilianus de Constantine.

Pages.

I. — Biographie. — Petilianus avocat. — Petilianus catéchumène dans l'Eglise catholique. — Sa conversion forcée au Donatisme. — Il est élu malgré lui évêque schismatique de Constantine. — Son épiscopat. — Démêlés avec son collègue catholique. — Attaques contre l'Eglise catholique. — Polémiques contre Augustin. — Petilianus devient l'un des chefs du parti donatiste. — Ambassade en Italie. — Rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Attitude après la condamnation du Donatisme. — Dernières années. — Caractère et tour d'esprit. — Austérité et désintéressement. — Intransigeance et âpreté. — Dévouement à son parti. — Habileté et chicanes. — Talent reconnu de tous. — L'homme d'action. — Chronologie des œuvres de Petilianus. 3

II. — Pamphlet de Petilianus contre l'Eglise catholique. — Comment on peut le reconstituer complètement. — Titre probable. — Objet et cadre de l'ouvrage. — Instruction pastorale au clergé donatiste contre la propagande catholique. — Contenu et plan. — Principales questions traitées par Petilianus. — Le baptême. — Indignité des Catholiques. — Nullité de leurs sacrements. — Le schisme. — Pourquoi les Donatistes ont dû se séparer des Catholiques. — La persécution. — Protestation contre l'intervention du pouvoir séculier. — Les Catholiques sont responsables des violences. — Exhortations aux chrétiens et malédictions contre les Catholiques. — Caractères du pamphlet. — Eléments divers. — Discussions doctrinales. — Citations bibliques. — Invectives. — Ton de la polémique. — Originalité de l'œuvre. — Grand succès de l'ouvrage et retentissement des controverses auxquelles il donna lieu. 17

III. — Pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Comment Petilianus fut amené à des polémiques directes contre l'évêque d'Hippone. — Forme de l'ouvrage. — Titre. — Nombreux fragments conservés. — Possibilité d'une restitution partielle. — Contenu du pamphlet. — Critique de la méthode d'Augustin dans sa réfutation. — Railleries contre ses prétendus

Pages

sophismes et contre sa dialectique. — Accusation de déloyauté. — La question du baptême. — Réponse aux objections et justification de la thèse donatiste. — Questions de fait. — Invectives contre l'évêque d'Hippone. — Libertinage d'Augustin, ses sortilèges et ses sacrilèges. — Augustin manichéen, prêtre manichéen, condamné comme manichéen. — Exhortation aux Donatistes. — Caractère de l'ouvrage. — Intérêt historique et littéraire de ce pamphlet. 35

IV. — Autres ouvrages de Petilianus contre les Catholiques. — Seconde *Lettre à Augustin.* — Traité sur le schisme des Maximianistes (*De schismate Maximianistarum*). — Ouvrage sur l'Eglise donatiste de Constantine (*Epistula de ordine partis Donati*). — Traité sur le baptême (*De unico baptismo*). — Circonstances. — Titre. — Reconstitution de l'ouvrage. — Contenu et plan. — Principales questions traitées. — Indiscrétion des Catholiques, qui portent devant le public des questions de théologie ou de discipline. — Le baptême. — Les Donatistes conservent la vieille tradition africaine. — Le schisme. — Les Catholiques sont les héritiers des *traditores.* — Attaques contre deux évêques catholiques de Constantine. — Caractère du traité 51

V. — Petilianus orateur. — L'avocat. — L'orateur de concile. — Petilianus à la Conférence de Carthage en 411. — Il est un des *actores* ou avocats-mandataires du parti donatiste. — Rôle prépondérant qu'il joua dans cette assemblée. — Son attitude hautaine et intransigeante. — Ses querelles. — Ses habiletés d'avocat. — Ses tentatives d'obstruction. — Ses innombrables discours et ses interruptions. — Première séance. — Chicanes de Petilianus. — Ses obstructions. — Ses interventions lors de la vérification des signatures. — Ses discussions avec Aurelius de Carthage, avec Alype de Thagaste. — Seconde séance. — Nouvelles obstructions de Petilianus. — Troisième séance. — Obstructions et discours de Petilianus. — Nouvelles discussions avec Alype. — Duel oratoire avec Augustin. — Caractère de cette éloquence. 61

VI. — Petilianus écrivain. — En quoi l'écrivain ressemble à l'orateur. — En quoi et pourquoi il en diffère. — Influence plus marquée de l'école et du stylisme à la mode. — L'art de la composition. — La langue — Le style. — Défauts signalés par Augustin. — Qualités de l'écrivain. — Petilianus a été un adversaire digne d'Augustin. 79

Chapitre II. — **Cresconius le grammairien.**

I. — Ce que nous savons du donatiste Cresconius. — Il était contemporain d'Augustin, et africain de naissance. — Il était laïque, et grammairien de profession. — Son talent et son éloquence. — Caractère et tour d'esprit. — Comment Cresconius fut amené à intervenir dans la controverse entre Augustin et Petilianus. — Sa Lettre à Augustin. — Date de cet ouvrage. 87

II. — L'*Epistula ad Augustinum* de Cresconius. — Titre et forme de l'ouvrage. — Comment il peut être reconstitué en grande partie. — Plan et contenu. — Préambule. — Critique de la méthode suivie par Augustin dans sa réfutation de Petilianus. — Arrogance et provocations de l'évêque d'Hippone. — Railleries sur l'éloquence et la dialectique. — La question du baptême. — La véritable Eglise. — Les Donatistes ne sont pas des hérétiques. — Inconséquence des Catholiques. — La tradition de Cyprien. — Légitimité du schisme. — Réponse aux objections sur Optatus de Thamugadi et les Maximianistes. — Indignité des Catholiques, héritiers des *traditores.* — La persécution. — Martyrs donatistes. — Revendication de la liberté de conscience. — Primianistes et Maximianistes. — Les Dona-

Pages.

tistes constituent la véritable Eglise. — Attaques personnelles contre Augustin. — Conclusion de l'ouvrage 91

III. — Succès du pamphlet de Cresconius. — Double réplique d'Augustin. — Cresconius polémiste. — Défaut de compétence. — Faiblesse de la réfutation. — Verve satirique. — Chicanes et plaisanteries de grammairien. — L'écrivain. — Ses qualités. — Abus des procédés d'école. — Comparaison avec le pamphlet de Petilianus contre Augustin. — Intérêt historique de l'œuvre de Cresconius. 106

CHAPITRE III. — **Primianus de Carthage.**

I. — Vie et rôle de Primianus. — Il remplace Parmenianus comme évêque de Carthage et primat donatiste. — Date de son élection. — Mécontentement causé par ses premiers actes. — Excommunication de Maximianus et de trois autres diacres. — Protestations des *seniores* de Carthage. — Entêtement et nouvelles violences du primat. — Sa condamnation par le concile de Carthage. — Son procès contre Maximianus. — Sa déposition par le concile de Cabarsussa. — Sa revanche au concile de Bagaï. — Nouveau procès contre Maximianus, pour la revendication d'une basilique. — Primianus au concile de Thamugadi. — Son alliance avec Optatus de Thamugadi et le parti de Gildon. — Conséquences fâcheuses de cette alliance. — Multiplication des sectes donatistes. — L'édit d'union de 405 et la persécution à Carthage. — Politique incohérente de Primianus. — Il repousse en 403 le projet de conférence avec les Catholiques, et reprend lui-même ce projet en 406. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Résultats lamentables de son gouvernement. — Déroute du Donatisme à Carthage. — Dernières années de Primianus. — Son caractère et sa politique 111

II. — Les œuvres de Primianus. — Lettres et discours. — Réponse de Primianus à Aurelius de Carthage, en 403, sur le projet de conférence. — Fragments conservés. — Lettre circulaire adressée par Primianus aux évêques donatistes, pour leur notifier sa réponse à Aurelius. — Sermon contre Augustin, prononcé à Carthage en 403. — Occasion de ce sermon. — Rapports de Primianus et d'Augustin. — *Commonitorium* adressé par Augustin à Primianus. — Violentes attaques de Primianus contre Augustin. — La *Primiani professio*, réponse au premier édit de Marcellinus en 411. — Lettre circulaire aux évêques donatistes, pour les inviter à accepter la conférence. — Discours de Primianus à la Conférence de Carthage. — Ses auxiliaires et ses porte-parole. — Les diacres Habetdeus et Valentinianus. — Médiocrité de Primianus comme orateur. 128

CHAPITRE IV. — **Emeritus de Cæsarea.**

I. — Biographie d'Emeritus. — Il était citoyen de Cæsarea en Maurétanie. — Son éducation. — Son élection comme évêque schismatique de Cæsarea. — Longue durée de son épiscopat. — Emeritus au concile de Bagaï, en 394. — Sa réputation en Afrique. — Lettres que lui adresse Augustin, vers 405. — Emeritus à la Conférence de Carthage en 411. — Son attitude après la Conférence. — Augustin lui dédie un ouvrage vers 416. — Conférences d'Emeritus avec Augustin, en 418, à Cæsarea. — Son caractère et son tour d'esprit. 145

II. — Emeritus orateur. — Son rôle dans les assemblées donatistes. — Il rédige en 394 la Sentence du concile de Bagaï. — Caractère de ce document. — Rôle d'Emeritus à la Conférence de 411. — Il est l'un des avo-

Pages.

cats-mandataires de son parti et l'un des principaux champions du Donatisme. — Son attitude et ses tentatives d'obstruction. — Ses fréquentes interruptions. — Ses principaux discours. — Ses discussions avec Augustin. — Les sermons d'Emeritus. — Caractères de son éloquence. . . . 157

III. — Emeritus aux Conférences de Cæsarea en 418. — Mission d'Augustin à Cæsarea. — Sa rencontre et sa conversation avec Emeritus, le 18 septembre. — L'évêque donatiste à l'église catholique. — Paroles prononcées par Emeritus en entrant dans l'église. — Accueil des fidèles. — Sermon d'Augustin en présence du Donatiste. — Obstination silencieuse d'Emeritus. — La conférence du 20 septembre 418. — Public de la Conférence. — Emeritus invité à s'expliquer. — Ses courtes répliques, suivies d'un mutisme farouche. — Exhortations et railleries d'Augustin. — Déroute du Donatisme à Cæsarea. — Retentissement de ces conférences en Afrique. — Comment peut s'expliquer l'attitude d'Emeritus. — L'orateur devenu muet. 173

Chapitre V. — **Gaudentius de Thamugadi.**

I. — Biographie de Gaudentius. — Thamugadi donatiste. — Gaudentius est élu en 398 évêque schismatique de Thamugadi. — Son rôle à la Conférence de Carthage en 411. — Son attitude intransigeante après la proscription du Donatisme. — Sa résistance désespérée aux édits et au commissaire de l'empereur. — Il menace de se brûler dans son église avec ses fidèles. — Ses lettres au tribun Dulcitius. — Ses polémiques contre Augustin. — Son caractère. 191

II. — Le dossier de Gaudentius. — Date de l'affaire. — Reconstitution du dossier. — Premier édit de Dulcitius. — Second édit. — Lettre de Dulcitius à Gaudentius. — Double réponse de Gaudentius à Dulcitius. — Lettre de Dulcitius à Augustin. — Envoi d'une copie des deux lettres de Gaudentius. — Réponse d'Augustin à Dulcitius. — Premier livre d'Augustin *Contra Gaudentium*. — Lettre de Gaudentius à Augustin. — Réponse d'Augustin dans le second livre *Contra Gaudentium*. 198

III. — Les œuvres de Gaudentius. — L'orateur. — Discours à la Conférence de 411. — Sermons à Thamugadi. — Les lettres de Gaudentius à Dulcitius. — Comment on peut les reconstituer complètement. — La première lettre. — La seconde lettre. — Traité sur le devoir des Donatistes en temps de persécution. — Préambule. — Gaudentius veut justifier par des textes de l'Ecriture sa réponse antérieure. — Les Donatistes ne doivent pas suivre le conseil qu'on leur donne de se rallier ou de fuir. — Le cas de Gabinus et d'Emeritus. — La fuite. — Revendication de la liberté de conscience et de culte. — Eloge des martyrs donatistes. — Un chrétien a le droit de se donner la mort pour échapper aux persécuteurs. — Les autorités civiles ne doivent pas intervenir dans les affaires de l'Eglise. — Les Donatistes sont prêts à mourir pour leur foi. — La lettre de Gaudentius à Augustin. — Occasion de cette lettre. — Fragments et reconstitution partielle. — Principaux thèmes. — Autorité de Cyprien, dont l'Eglise donatiste suit la tradition. — Justification du schisme. — Attaques contre les traditeurs. — Justification du baptême donatiste. — Réponse aux objections sur le schisme maximianiste. — Protestation contre l'intervention des empereurs dans les affaires religieuses. — Attaques contre Augustin. — Gaudentius écrivain et polémiste. — Intérêt historique de ses œuvres. — La littérature à Timgad. 202

Chapitre VI. — Fulgentius le Donatiste.

Pages.

I. — Le donatiste Fulgentius. — Ce qu'on sait de lui. — Il était Africain et vivait au temps d'Augustin. — Il n'est mentionné que dans un traité anonyme dirigé contre lui. — Le dialogue *Contra Fulgentium donatistam.* — Comment on peut reconstituer l'ouvrage de Fulgentius. — Date approximative de cet ouvrage. 221

II. — Le *Libellus de baptismo* de Fulgentius. — Titre et forme de l'opuscule. — Sujet. — Controverse sur le baptême. — Commentaire de textes bibliques. — Contenu et plan de l'ouvrage. — Théorie du baptême. — La source de vie. — Réfutation de la doctrine catholique sur les sacrements. — L'onction. — Indignité des Catholiques. — Pourquoi on doit les rebaptiser. — Caractères de l'ouvrage. — Le fond. — La mise en œuvre. — Langue et style. — Violence du ton. — Allure populaire de la polémique. — Intérêt historique de ce pamphlet. 225

Chapitre VII. — Anonymes donatistes. — Traités, pamphlets, chroniques.

I. — Traités anonymes. — Ouvrage remis à Augustin par le Donatiste Centurius. — Recueil de textes bibliques avec commentaire. — Traité donatiste, dirigé contre Augustin, et réfuté par lui dans le *Contra Donatistam nescio quem.* — Occasion et objet de ce traité. — Ouvrage donatiste sur Cyprien et le baptême, réfuté par Augustin dans le *De baptismo.* — Fragments conservés. — Contenu de l'ouvrage. — La question du baptême. — Le schisme et l'unité catholique. — Les Donatistes ont pour eux l'autorité de Cyprien. — Caractère de l'ouvrage. 233

II. — Pamphlets donatistes relatifs à la Conférence de 411. — Fragments conservés et contenu de ces pamphlets. — Justification du rôle joué par les mandataires donatistes à la Conférence. — Histoire des origines du schisme. — Éloge de Donat le Grand. — Attaques contre Cæcilianus de Carthage et contre le pape Miltiade. — Justification du schisme. — Protestations contre la persécution. — Accusations contre le président de la Conférence. — Partialité de Marcellinus. — Il a été acheté par les Catholiques. — Action de ces pamphlets donatistes sur l'opinion. , ... 239

III. — Chroniques donatistes. — Rôle de l'histoire et de la chronique dans les controverses entre les deux partis. — Les recensions africaines et donatistes du *Liber genealogus.* — Origine et forme primitive de l'ouvrage. — Remaniements successifs et additions. — Première recension donatiste entre 405 et 411. — Epilogue sur les persécutions. — Seconde recension en 427. — Troisième recension en 438. — Dernières recensions en 455 et 463. — Comment s'expliquent ces remaniements et la popularité de l'ouvrage dans les communautés donatistes. 247

Chapitre VIII. — Littérature épistolaire.

I. — Activité épistolaire des Donatistes au temps d'Augustin. — Lettres pastorales. — Lettres synodales. — Lettres circulaires des primats. — Lettres d'évêques donatistes à Primianus. — Lettres des *seniores* de l'Eglise de Carthage. — Ouvrages en forme de lettre. — Correspondances proprement dites. — Numidie. — Maurétanie. — Région d'Hippone. 259

II. — Correspondances donatistes dans la région d'Hippone. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Proculeianus. — Ses démêlés avec Augustin et les lettres qui s'y rapportent. — Ses réponses et ses refus de répondre. — Macrobius d'Hippone. — Ses réponses à Augustin. — Autres

Pages

correspondants d'Augustin dans la région d'Hippone. — Maximinus de Sinitum. — Lettres de prêtres schismatiques. — Celer. — Correspondances avec des convertis. — Donatus de Mutugenna. — Lettres des Donatistes convertis de Fussala. — Plaintes à Augustin contre leur évêque Antonius. — Plaintes au pape Cælestinus contre Augustin. — Une religieuse donatiste convertie : lettres de Felicia. — Intérêt historique et psychologique de ces correspondances. 265

III. — Autres correspondances donatistes en Numidie. — Crispinus de Calama. — Ses relations épistolaires avec Augustin. — Ses démêlés avec Possidius et ses réponses. — Iannarianus, primat donatiste de Numidie. — L'évêque Fortunius et les schismatiques de Thubursicum Numidarum. — L'évêque Honoratus. — Discussion par lettres avec Augustin. — Lettre d'un prêtre schismatique de Constantine. — Lettre du Donatiste Naucellio. — Le schismatique Severinus, cousin d'Augustin. — Ses lettres à l'évêque d'Hippone. — Correspondances avec des Donatistes convertis. — L'avocat Castorius. — Lettre des convertis de Constantine. — Lettre des prêtres Saturninus et Eufrates. — Caractères de ces diverses correspondances. . 286

IV. — Correspondances donatistes en Maurétanie. — Vincentius de Cartenna, primat de l'Eglise rogatiste. — Sa vie et son caractère. — Lettre de Vincentius à Augustin. — Comment on peut la reconstituer. — Nombreux fragments conservés. — Objet de la lettre. — Protestation contre l'édit d'union de 405 et contre les persécutions. — Analyse de la lettre de Vincentius. — Appel aux communs souvenirs de jeunesse. — Contre les lois de répression. — Revendication de la liberté de conscience. — Critique de la conduite des Catholiques africains. — Réfutation de la doctrine catholique sur l'Eglise universelle. — Sens du mot *catholique*. — La véritable Eglise n'existe plus au delà des mers. — Témoignage d'Hilaire de Poitiers. — La véritable Eglise est l'Eglise rogatiste. — La question du baptême. — Tradition de Cyprien et des anciens conciles africains. — Réponse d'Augustin à Vincentius. — Intérêt de cette correspondance. — Ton de la polémique. — Admiration des Rogatistes pour leur primat. — L'ombre de l'évêque Vincentius et son chef-d'œuvre posthume. . . . 315

Chapitre IX. — **Les orateurs donatistes.**

I. — Eclat de l'éloquence donatiste. — Témoignage d'Augustin. — Donat de Carthage. — Parmenianus. — Maximianus de Carthage. — Les adversaires d'Augustin. — Diverses formes de l'éloquence donatiste. — Le sermon et le discours populaire. — L'éloquence judiciaire. — L'éloquence de concile. 329

II. — Les sermonnaires donatistes et l'éloquence populaire. — Caractères du sermon donatiste. — Prédominance de la polémique. — Le public. — Appel aux passions populaires. — Premiers sermonnaires connus. — Sermonnaires donatistes au temps d'Augustin. — Sermons de Salvius à Membressa. — Sermons de Primianus à Carthage. — Campagne donatiste de sermons après la Conférence de 411. — Sermons d'Emeritus à Cæsarea. — Sermons de Gaudentius à Thamugadi. — Sermonnaires donatistes dans la région d'Hippone. — Discours d'évêques schismatiques en réponse à Augustin. — Discours fanatiques de clercs dissidents. — Sermon donatiste prononcé à Hippone vers la fin de 401. — Reconstitution partielle, analyse et fragments. — Défense de Petilianus contre Augustin. — La véritable Eglise. — La persécution. — Le baptême. — Discours de l'évêque Macrobius. — Profession de foi d'un Donatiste converti. — L'éloquence populaire dans l'Eglise schismatique. — Les premiers tribuns de la secte. — Optatus de Thamugadi. — Son action extraordinaire sur les foules. — Les derniers tribuns. 336

Pages.

III. — Les avocats donatistes. — L'éloquence judiciaire dans l'histoire du Donatisme. — Les premiers avocats de l'Eglise dissidente. — Maximus et Nundinarius. — Temps d'Augustin. — Avocats d'occasion. — Enquêtes judiciaires et procès. — Crispinus de Calama et ses plaidoyers de Carthage. — Avocats de profession. — Leur rôle dans les procès donatistes de cette période. — L'avocat de Primianus contre Maximianus. — L'avocat Nummasius. — Son plaidoyer pour Restitutus contre Salvius de Membressa. — Analyse et fragments conservés. — L'avocat Titianus. — Son plaidoyer pour les Primianistes de Musti et d'Assuras contre les évêques Felicianus et Prætextatus. — Analyse et fragments. — Caractère de cette éloquence judiciaire. 358

IV. — Les orateurs donatistes dans les conciles. — Premières assemblées des dissidents. — Réunion de Cirta. — Discours de Secundus et de Purpurius. — Concile de Carthage en 312. — Réquisitoires contre Cæcilianus et ses consécrateurs. — Votes motivés. — Conciles de Rome et d'Arles. — Discours de Donat et de ses partisans. — Autres conciles du temps de Donat ou de Parmenianus. — Discours de Marculus. — Discours de Pontius. — L'éloquence donatiste au temps d'Augustin. — Les Maximianistes aux conciles de Carthage et de Cabarsussa. — Les Primianistes aux conciles de Bagaï et de Thamugadi. — Les orateurs donatistes à la Conférence de Carthage. — Emeritus et Petilianus. — Montanus de Zama. — Adeodatus de Milev. — Ses nombreux discours. — Autres orateurs. — Caractères de l'éloquence de concile dans l'Eglise de Donat. — Traits communs à tous les orateurs donatistes. 372

DESCRIPTION DE L'AFRIQUE DU NORD

ENTREPRISE PAR ORDRE DE

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

PAR

PAUL MONCEAUX
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

TOME SEPTIÈME

SAINT AUGUSTIN
ET LE DONATISME

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1923



LIVRE ONZIEME

SAINT AUGUSTIN

ET LE DONATISME

CHAPITRE I

LES POLÉMIQUES D'AUGUSTIN CONTRE LES DONATISTES

I

La campagne d'Augustin contre le Donatisme. — Comment il fut amené à combattre le schisme. — Les étapes de sa campagne. — Première période (392-395). — Polémiques contre le Donatisme local. — Le schisme à Hippone. — Premiers ouvrages d'Augustin contre les schismatiques. — Seconde période (396-400). — Activité d'Augustin. — Démêlés avec Proculeianus. — Injures et violences des Donatistes. — Nouveaux ouvrages d'Augustin. — Conférences et projets de conférences avec les Donatistes. — Modifications dans la polémique et dans les idées d'Augustin. — Troisième période (400-405). — Ambitions nouvelles d'Augustin. — Il attaque partout le schisme et par tous les moyens. — Réfutation d'un ouvrage de Parmenianus. — Polémiques contre Petilianus de Constantine. — Autres ouvrages, sermons et lettres. — Propagande à Hippone. — Rôle dans les conciles du temps. — Séjours et sermons à Carthage. — Premières victoires. — L'édit d'union de 405. — Confiscation de la basilique donatiste d'Hippone. — Quatrième période (405-411). — Lutte contre les Donatistes à Hippone. — Violences des Circoncellions et des clercs schismatiques. — Démêlés avec Macrobius. — Propagande et nombreuses conversions. — Nouvelles polémiques d'Augustin. — Réfutation de Cresconius et de Vincentius. — Traités divers, lettres et sermons. — Augustin poursuit l'application des lois de 405. — Projet d'une conférence générale entre les deux partis. — Augustin fait prévaloir ses idées dans les conciles. — Son rôle et son triomphe à la Conférence de Carthage. — Cinquième période (411-430). — Augustin achève la déroute du Donatisme. — Traités, sermons et lettres, relatifs à la Conférence de Carthage et au schisme. — Résistance du Donatisme à Hippone et en Numidie. — Nombreuses conversions. — Polémiques contre Emeritus et contre Gaudentius. — Le Donatisme à la mort d'Augustin.

Nous venons de reconstituer autant qu'il est possible, et de suivre dans ses manifestations les plus diverses, la littérature des schismatiques africains à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième. De cette littérature donatiste, on ne peut séparer la littérature antidonatiste. Celle-ci, pour cette nouvelle période, est représentée presque tout entière par Augus-

tin[1], comme elle l'était par Optat pour la période précédente.

Si, littérairement, le nom d'Augustin semble résumer pour nous la controverse antidonatiste de son temps, c'est qu'en fait, historiquement, l'évêque d'Hippone a été l'âme de cette controverse, l'initiateur de la campagne, et le principal artisan du succès. Sans conteste, il a joué le rôle prépondérant dans la lutte engagée par les Catholiques africains contre les dissidents ; et sa campagne énergique a été consacrée par la victoire.

Pendant les trente-cinq ans qui correspondent à son épiscopat, le schisme séculaire des Africains a perdu toute sa force d'expansion, sinon de résistance, et presque tout le terrain gagné durant trois générations. On se rend compte de ce changement radical, si l'on compare la situation respective des deux Eglises rivales au commencement et à la fin de cette période : au moment de l'entrée en scène d'Augustin et au moment de sa mort. Quand il fut ordonné prêtre à Hippone, dans les premiers mois de 392, l'Eglise dissidente comptait en Afrique au moins autant de fidèles que l'Eglise catholique : et elle en gagnait chaque jour par une très active propagande. Elle l'emportait par le nombre en Numidie, où des villes entières lui étaient acquises[2]. Partout elle se dressait, audacieuse et menaçante, fière de son passé, confiante en son avenir, forte de l'indifférence ou de la faveur des fonctionnaires romains, qui visiblement la ménageaient, malgré les lois impériales, par amour de la paix ou par crainte des responsabilités[3]. En face de ce Donatisme si entreprenant ou même agressif, le Catholicisme africain semblait alors découragé, presque résigné au partage : comme étonné de vivre encore, dans son domaine de plus en plus restreint, sous le gouvernement d'un chef évangélique, ce débonnaire Genethlius de Carthage qui poussait la charité ou la condescendance jusqu'à prendre la défense de ses adversaires, en sollicitant du pouvoir civil la non-exécution d'une loi contre les schismatiques[4]. Vers 430, tout était changé. L'Eglise catholique avait reconquis toutes les positions perdues jadis : son domaine, à l'arrivée des Vandales, se

1) Abstraction faite de tous les documents historiques qui ont été étudiés précédemment (t. IV). — Sur le rôle des amis et autres auxiliaires d'Augustin dans sa campagne contre le Donatisme, voyez plus loin, § II.

2) *Collat. Carthag.*, I, 165 et suiv.; Optat, III, 4; Augustin, *Epist.* 23, 5; 44, 5, 12; 129, 6; 209, 2; *Enarr. II in Psalm.* 21, 26; *Serm. II in Psalm.* 36, 19; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; Possidius, *Vita Augustini*, 7.

3) Augustin, *Epist.* 34-35; 87, 8.

4) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12.

confondait avec celui de l'Afrique latine. A ce moment, le Donatisme n'existait plus comme Eglise. Définitivement vaincu et condamné, proscrit et traqué par le gouvernement, abandonné des foules, renié même par beaucoup de ses clercs, il était réduit à se cacher dans quelques coins de Numidie ou de Maurétanie, et ne conservait une apparence de vie que dans l'ombre des conciliabules[1]. Quoiqu'il ait mis deux siècles à mourir, il était désormais frappé à mort.

A ce changement radical, il y eut sans doute des causes multiples. Rendue possible par un concours de circonstances très favorables et par un concert de bonnes volontés plus ou moins actives, la victoire sur le schisme est l'œuvre commune des évêques africains, groupés autour de leur chef officiel et respecté, Aurelius de Carthage. Augustin n'a donc pas été le seul artisan de ce triomphe ; mais il en a été certainement, et de beaucoup, l'artisan principal. C'est lui qui, de concert avec Aurelius, a entrepris et poursuivi la campagne, pris les initiatives, groupé les bonnes volontés, inspiré les conciles, assuré le succès. On peut dire sans exagération que la victoire remportée par l'Eglise africaine sur un schisme séculaire a été en même temps sa victoire à lui[2]. Victoire longuement préparée, et finalement gagnée par tous les moyens d'action dont il disposait : propagande de tous les jours pendant trente années, suggestions dans les conciles, controverses de tout genre, ouvrages et discours, traités, lettres, sermons.

Voilà pourquoi une étude précise et détaillée sur l'œuvre antidonatiste d'Augustin est le complément naturel et nécessaire d'une enquête d'ensemble sur l'histoire et la littérature du Donatisme. C'est comme la contre-partie de cette enquête, dont l'évêque d'Hippone nous a fourni d'ailleurs la plupart des éléments. Ajoutons que, dans ce domaine, l'œuvre d'Augustin s'est conservée presque entière.

Il avait environ trente-huit ans, il était baptisé depuis cinq ans, il était rentré en Afrique depuis quatre ans, quand il découvrit le Donatisme ; ou plutôt, quand il en découvrit la menace et le danger pour le Catholicisme de la contrée. Jusque-là, il n'avait combattu que les Manichéens ou les païens. Il paraît ne s'être guère inquiété du schisme africain, jusqu'au moment où il vint s'établir à Hippone.

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52 et suiv. ; 5, 63-65 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 117-119 et 123-124 ; *C. I. L.*, VIII, 21570-21574 ; Augustin, *Epist.* 185, 9, 36 ; 204, 1 et suiv. ; 209, 2-3 ; *Gesta cum Emerito*, 1-3 et 12 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 11, 12 et suiv. ; 29, 33 ; 37, 47-48.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.

Ce schisme, il le connaissait pourtant, et de longue date, puisque la Numidie en était la citadelle. Assurément, il en avait entendu parler dès son enfance. Il comptait même des schismatiques dans sa famille, comme ce Severinus, un de ses cousins, qu'il essaya plus tard de convertir[1]. Thagaste, sa ville natale, avait jadis été entièrement donatiste; mais elle était revenue au Catholicisme assez vite, sans doute après l'édit d'union de 347, et si complètement qu'on n'y rencontrait plus guère de dissidents[2]. C'est probablement cette circonstance de l'histoire locale, qui explique la longue indifférence d'Augustin à l'endroit du schisme africain. Pendant les trois années qui suivirent son retour en Afrique, depuis l'automne de 388, jusqu'à l'automne de 391, il ne quitta guère la région de Thagaste, ni même le faubourg de cette ville, où il menait avec ses amis la vie ascétique, dans le domaine hérité de ses parents : s'il y poursuivait sa campagne commencée à Rome contre le Manichéisme, il ne s'inquiétait pas d'un schisme dont il ne trouvait guère de traces autour de lui.

Il n'en fut que plus frappé du contraste, quand il dut se fixer à Hippone, où il tombait brusquement en plein Donatisme. Contraint par la voix populaire de renoncer à sa studieuse retraite, élu prêtre par surprise à la fin de 391, ordonné au début de 392, il se consacra aussitôt, et tout entier, à ses devoirs nouveaux[3]. Or chaque jour, dans l'accomplissement de ces devoirs, il allait se heurter à l'hostilité franche ou sournoise de la communauté schismatique, qui jadis avait tyrannisé la ville, et qui maintenant encore, malgré les lois de Théodose, conservait l'avantage du nombre, de la richesse et de l'audace[4]. C'est ainsi que bon gré mal gré, pour la défense de ses fidèles, il entra en guerre contre le Donatisme.

La guerre a duré trente ans. Elle a pris des aspects assez différents, selon les temps et les circonstances, à mesure que se précisait la pensée d'Augustin et que se développait son plan. Dans cette longue campagne, qui a été l'une de ses préoccupations dominantes, on peut distinguer cinq périodes, et comme cinq étapes.

C'est d'abord le temps de la prêtrise (392-395) : période de

1) Augustin, *Epist.* 52.

2) *Epist.* 93, 5, 17; *Collat. Carthag.*, I, 136.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 4, 5; Augustin, *Serm.* 355, 1, 2; *Epist.* 21-23; *Retract.*, I, 16 et 19-20.

4) Augustin, *Epist.* 23; 29, 11-12; 33-35; 139, 2; 209, 2; *In Evangelium Iohannis tractatus*, VI, 25; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; Possidius, *Vita Augustini*, 7 et suiv.

controverses locales, et, un peu, de tâtonnements, où le prêtre d'Hippone, aux initiatives forcément limitées, prend contact avec l'adversaire et conscience des difficultés comme des moyens à employer. Puis, ce sont les premières années de l'épiscopat (396-400) : désormais, Augustin agit et parle en évêque, il multiplie les preuves d'une activité méthodique, il modifie ou complète ses méthodes, il commence à regarder et à se faire entendre au delà des frontières de son diocèse. Avec la troisième période (400-405), apparaissent les grandes ambitions et les grandes luttes. Augustin attaque partout le schisme et ses champions les plus redoutables ; il entraîne à sa suite les conciles ; il croit toucher à la victoire avec l'édit d'union de 405 et la confiscation de la basilique des dissidents à Hippone. Mais ce n'était encore qu'un demi-succès, une victoire sans lendemain. Pendant la quatrième période (405-411), la lutte reprend, ou plutôt elle continue, plus âpre et plus violente que jamais. Suivi toujours par les conciles, Augustin obtient la convocation d'une Conférence officielle, qui réunit les mandataires des deux partis, et qui va trancher pour toujours le débat. Il assiste au triomphe de sa politique dans cette Conférence de Carthage, que préside un commissaire impérial, et qui aboutit à la condamnation formelle de l'Eglise schismatique, à un édit d'union, à la proscription de la secte. Il achève la déroute durant une cinquième et dernière période (411-430), marquée encore par des polémiques retentissantes, mais contre des adversaires désemparés, prompts à se dérober, vaincus d'avance.

Telle est, en quelques traits, l'histoire de cette campagne. Revenons maintenant au point de départ, et suivons Augustin d'étape en étape, pour établir d'après cette histoire les cadres successifs où défileront ensuite ses œuvres littéraires.

Pendant la première période, de 392 à 395, au moins jusqu'à la veille de sa consécration épiscopale, il vise exclusivement ou surtout les Donatistes d'Hippone ou de la région. Devenu prêtre, et soucieux de ses devoirs, il s'inquiéta vite de voir autour de lui, en face de lui ou contre lui, tant de schismatiques [1].

Ceux-ci, depuis longtemps, dominaient dans la cité et dans l'immense diocèse dont elle était la capitale. Jadis, sous le règne de l'empereur Julien, ils avaient rendu la vie dure et le pain rare pour ceux de leurs concitoyens qui n'étaient pas de leur secte : on connaît le mandement saugrenu de leur évêque

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7.

Faustinus, qui interdisait aux boulangers de cuire le pain des Catholiques[1]. Mais, tout en se donnant le plaisir d'affamer leurs adversaires, ils se préoccupaient d'assurer l'avenir de leur Eglise en l'enrichissant : ils ne l'oubliaient pas dans leurs testaments, ils lui léguaient des maisons, des fermes ou d'autres immeubles[2]. Dès lors, leur communauté d'Hippone compta parmi les grands propriétaires de la contrée.

Trente ans après le mandement de Faustinus et la mort de Julien, la situation avait à peine changé. Malgré les progrès du Catholicisme en cette région, les schismatiques y étaient encore, de beaucoup, les plus nombreux, les plus puissants, les plus entreprenants ; et l'évêque catholique d'Hippone en ces temps-là, le bon Valerius, un Oriental qui ne savait pas le punique et qui parlait mal le latin, n'était pas homme à entraver sérieusement leur propagande. Dans toutes les parties de ce vaste diocèse, l'Eglise dissidente avait organisé des paroisses rurales, que dirigeaient des prêtres ou des diacres. Elle avait gagné la majorité des habitants dans la plupart des bourgs. Elle régnait sans partage dans certaines localités, par exemple à Fussala, où l'on ne rencontrait pas un seul Catholique[3], et à Sinitum, où elle avait établi un évêque[4]. Elle avait également conquis, avec la connivence des propriétaires, presque tous les colons des grands domaines de la région : rien que sur les terres de Celer, elle avait toute une série de paroisses et de chapelles[5]. Enfin, dans toute la banlieue d'Hippone, les campagnes étaient à la merci des bandes de Circoncellions, commandées par des clercs, qui vivaient de pillage ou de chantage, volant ou rançonnant, tuant ou se faisant tuer, pour l'amour de Donat et du Paradis[6]. Augustin apprit vite à les connaître, ces « soldats du Christ », ces Circoncellions de son diocèse, qui lui tendirent des embuscades le long des routes, et qui s'aventuraient parfois jusque dans les faubourgs ou les rues de la ville : il a décrit souvent leur physionomie farouche, leurs mœurs brutales, leurs cris de guerre, leurs armes favorites, ces fameux gourdins qu'ils appelaient des « Israëls », leurs attaques nocturnes contre les fermes, leurs attentats contre les convertis, leurs raffinements de cruauté, leurs dévotions bruyantes ou macabres, aboutissant parfois au suicide, leurs pèlerinages ta-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.
2) *In Evangelium Iohannis*, VI, 25.
3) *Epist.* 209, 2.
4) *Epist.* 23.
5) *Epist.* 139, 2.
6) Possidius, *Vita Augustini*, 10.

pageurs aux tombeaux de leurs martyrs, leurs orgies et leurs danses, au son des cantiques avinés, en compagnie de leurs vierges sacrées, les vierges folles de la secte[1].

Le rendez-vous ordinaire de tous les Donatistes du diocèse, même des diocèses voisins, était naturellement la cité d'Hippone, centre économique et commercial, vraie capitale, de la Numidie du Nord. Ici, comme jadis, les schismatiques se sentaient chez eux, malgré la présence de la communauté catholique, que leurs clercs affectaient d'ignorer. Ils avaient à Hippone une grande basilique, où ils célébraient très bruyamment, par de plantureux banquets et des buveries épiques, les fêtes de leurs martyrs : notamment, l'anniversaire de Leontius, un évêque d'avant la rupture, victime des persécutions de Dioclétien, et resté populaire dans leur secte. Ces jours-là, l'écho de leurs festins arrivait jusque dans la Basilica Leontiana, une église catholique située dans le même quartier[2].

Cette communauté schismatique d'Hippone était alors très riche. En dehors de ses sanctuaires et de ses nécropoles, elle possédait beaucoup d'immeubles, des maisons et des fermes (*villæ*), des terres et des domaines (*fundi*)[3]. Tous ces biens provenaient de donations et de legs, qui attestaient, de génération en génération, la générosité des fidèles. C'était, pour l'Eglise dissidente, un nouvel élément de puissance, qui s'ajoutait à la puissance du nombre, de l'organisation, du dévouement actif et de la discipline.

On rencontrait à Hippone des Donatistes de tout genre, aussi différents par le caractère que par la condition sociale ou par l'éducation. Tous n'étaient pas d'aveugles sectaires, fanatiques et bornés, dignes confrères des Circoncellions. Beaucoup d'entre eux, parmi les laïques, n'étaient pas systématiquement hostiles aux Catholiques. Quelques mois après son ordination, Augustin eut l'occasion et le plaisir de le constater. Comme il était célèbre, dès ce temps-là, par sa dialectique et ses polémiques contre les Manichéens, on vint le prier d'engager une controverse avec un prêtre Manichéen, un certain Fortunatus, qui s'était fixé dans la ville et qui s'y démenait beaucoup : aux Catholiques qui firent cette démarche auprès d'Augustin, on nous dit que s'étaient joints des

1) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 84 ; 137-155 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 65, 146 ; 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Epist.* 23, 6-7 ; 29, 12 ; 35, 2 ; 43, 8, 24 ; 88, 1 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; 185, 4, 15.

2) *Epsit.* 29, 11.

3) *In Evangelium Iohannis*, VI, 25.

Donatistes[1]. Ce n'est pas la seule preuve de tolérance et d'esprit, qu'aient donnée alors ces extraordinaires schismatiques : dans les premiers temps de la prêtrise d'Augustin, des Donatistes assistaient régulièrement à ses sermons ; ils y prenaient tant d'intérêt, que parfois ils les faisaient sténographier[2]. Avec des adversaires comme ceux-là, le nouveau prêtre dut croire qu'il arriverait facilement à s'entendre.

Malheureusement, ces Donatistes-là ne constituaient qu'une élite, une minorité, impuissante à entraîner le gros des dissidents, même à résister aux injonctions toutes contraires du clergé schismatique. A Hippone comme ailleurs, les intransigeants étaient beaucoup plus nombreux que les modérés. Ils faisaient la loi dans leur communauté : ils eurent bientôt rappelé à l'ordre et à l'intransigeance leurs imprudents confrères. Le clergé donatiste, par défiance instinctive et par principe, restait hostile à tout compromis et à tout essai de réconciliation. Il usait de son autorité pour interdire aux fidèles toutes relations avec les Catholiques [3]. En même temps, autour d'Hippone, les Circoncellions renouvelaient ou poursuivaient leurs exploits[4]. Augustin, qui d'abord avait pu espérer l'union dans la paix, dut accepter la guerre pour l'union.

Son entrée en campagne n'est probablement pas sans rapports avec les décisions du grand concile, dont il fut le témoin très attentif et peut-être le discret collaborateur, dans la seconde année de sa prêtrise : ce concile plénier de toute l'Afrique, qui, sous la présidence d'Aurelius, se réunit à Hippone le 8 octobre 393. Cette assemblée s'occupa sérieusement du schisme africain. Elle vota deux canons très importants, destinés à rendre la propagande plus efficace, en facilitant la conversion des clercs schismatiques et le recrutement du clergé catholique [5]. On ne peut dire si Augustin, par l'intermédiaire de ses chefs qui étaient aussi ses amis, comme Valerius d'Hippone ou Aurelius de Carthage, fut pour quelque chose dans ces initiatives. Mais on sait qu'il suivit de près les travaux du concile : il eut même l'honneur de prononcer devant l'assemblée des évêques africains son discours sur « La foi et le symbole [6] ». Selon toute apparence, les deux canons relatifs au Donatisme, et les délibérations qui avaient précédé le vote,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7.
2) *Ibid.*, 7, 8.
3) *Ibid.*, 9, 10 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 23 et 33-35 ; *Serm.* 46, 7, 15.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 10 ; Augustin, *Epist.* 29, 12.
5) *Concil. Hippon.*, can. 37 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 47.
6) Augustin, *Retract.*, I, 16.

contribuèrent à attirer l'attention du prêtre d'Hippone sur le schisme africain, ou à le confirmer dans sa résolution de combattre les dissidents. En tout cas, la coïncidence est significative, et méritait d'être notée : la campagne d'Augustin contre le Donatisme commence au moment même où le Concile d'Hippone ouvre les voies à la propagande catholique, et son premier ouvrage contre les schismatiques, le *Psalmus*, a été composé au lendemain des séances du concile.

Dès le temps de ces premières controverses antidonatistes, son activité polémique prit des formes très diverses. Ce furent d'abord des actes : d'accord avec son évêque Valerius, le prêtre d'Hippone résolut de répondre coup pour coup aux attaques et aux provocations des Donatistes. Un jour, il adressait une éloquente protestation à Maximinus, évêque dissident de Sinitum, qui, disait-on, venait de rebaptiser un diacre catholique de Mutugenna [1]. Un autre jour, il décidait son évêque à poursuivre en justice les Circoncellions qui avaient saccagé une basilique au bourg d'Hasna [2]. En même temps, il inaugurait sa campagne de propagande pour la conversion des dissidents ou la réconciliation de tous les chrétiens d'Afrique. Les circonstances semblaient favorables en ces années-là, alors qu'un schisme redoutable minait l'Eglise schismatique, quand Maximianistes et Primianistes s'excommuniaient et se proscrivaient mutuellement, à grand bruit, dans leurs conciles de Carthage, de Cabarsussa et de Bagaï. Au milieu des anathèmes dont retentissait le camp ennemi, Augustin rêva d'apaiser la querelle séculaire entre Catholiques et Donatistes. Littérairement, il adopta dès lors les trois modes d'action qui toujours lui seront familiers : correspondances, prédication, traités de controverse.

A cette période de la prêtrise appartiennent deux lettres conservées, qui se rapportent au Donatisme : la lettre à Maximinus de Sinitum, où le prêtre d'Hippone, tout en protestant contre le baptême d'un diacre catholique, proposait à l'évêque dissident de trancher le débat dans une conférence [3]; et une lettre à Alype, devenu récemment évêque de Thagaste, où Augustin parlait du procès intenté aux Circoncellions et raillait incidemment les banquets célébrés par les Donatistes aux fêtes de leurs martyrs [4].

Orateur comme il l'était, c'est surtout par la parole qu'il espérait agir sur les esprits : d'autant mieux que beaucoup de

1) *Epist.* 23.
2) *Epist.* 29, 12.
3) *Epist.* 23.
4) *Epist.* 29, 11-12.

schismatiques assistaient à ses sermons. Naguère, sa réputation d'éloquence avait beaucoup contribué à attirer sur lui les regards de l'évêque Valerius et du peuple d'Hippone. On lui avait fait violence, on l'avait élu prêtre malgré lui, pour l'entendre prêcher. Donc il prêchait, et très fréquemment, et admirablement, et volontiers contre les Donatistes. « Il enseignait, nous dit un de ses auditeurs, il enseignait et prêchait en particulier et en public, dans sa maison et dans l'église, il prêchait le Verbe du salut, en toute confiance, contre les hérésies africaines, surtout contre les Donatistes, les Manichéens et les païens, qu'il poursuivait dans ses livres et dans ses sermons improvisés[1]. » Des sermons qu'il prononçait en ces temps-là, plusieurs ont été recueillis et sont arrivés jusqu'à nous : on y relève, en effet, des attaques contre le schisme, des paroles enflammées contre les méfaits des Circoncellions, des railleries sur les querelles entre Maximianistes et Primianistes, sur les excommunications et les anathèmes du Concile de Bagaï[2].

Tout en combattant les schismatiques dans sa prédication, le prêtre d'Hippone inaugurait alors par des livres cette grande controverse écrite, qui, plus tard, devait prendre dans sa vie d'évêque une si large place et un si riche développement. Le premier de ses ouvrages contre les Donatistes est d'une espèce rare, infiniment curieuse. C'est le « Psaume contre le parti de Donat », composé après le concile d'Hippone, vers la fin de 393, et destiné à être chanté dans l'église par les fidèles : un poème tout populaire à couplets, rythmé sans mètre proprement dit, avec assonances et refrain, où l'auteur a résumé l'histoire du schisme africain et les principales objections à opposer aux dissidents[3]. Peu après, Augustin publia un important traité de controverse, où il s'en prenait à l'apôtre même du Donatisme : le traité *Contre la lettre de Donat l'hérétique*, qui est malheureusement perdu[4].

Les brillants débuts de cette polémique antidonatiste étaient de nature à inquiéter les dissidents, comme à rendre confiance aux Catholiques du pays. L'écho en arriva jusqu'en Italie. Paulin de Nole, écrivant à Romanianus de Thagaste dans les premiers mois de 396, célébrait en termes émus et pompeux les victoires d'Augustin sur les Donatistes et les Manichéens[5]. Un témoin oculaire, Possidius, qui était moine à Hippone en

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.

2) Augustin, *Enarr. in Psalm*. 35 et 54 ; *Serm*. 252.

) *Retract.*, I, 19.

4) *Ibid.*, I, 20.

5) *Epist.* 32, 2.

ces temps-là, constatait plus tard avec enthousiasme le succès rapide de la campagne entreprise par son maître et ami : « Ainsi, disait-il, avec l'aide du Seigneur, l'Eglise catholique commença en Afrique à relever la tête : cette Eglise qui si longtemps avait vu autour d'elle grandir les hérétiques, qui si longtemps avait vécu dans l'ombre et opprimée, tandis que le parti de Donat rebaptisait la majorité des Africains [1]. »

Comme on le voit, dès le temps de sa prêtrise, Augustin était considéré comme un adversaire redoutable du Donatisme. Il n'en était pourtant qu'à ses débuts. Dans cette première période, sa controverse était loin d'avoir l'ampleur et la portée qu'elle aura plus tard. Simple prêtre encore, il devait s'interdire bien des initiatives ; peut-être même hésitait-il un peu sur les moyens à employer. En tout cas, il ne s'occupait guère que de la région d'Hippone ; et, dans cette région, il combattait les schismatiques plus que le schisme lui-même. Seul, le livre contre Donat marquait sans doute une tendance à élever la question.

Du jour où il fut évêque [2], avec une autorité plus grande et des responsabilités accrues, Augustin put laisser libre cours à son activité polémique. Désormais, il avait le droit d'agir en son nom, de parler ferme, de traiter d'égal à égal avec les plus grands personnages. Il en profita pour donner à la controverse une base plus large et une impulsion plus féconde, pour multiplier les ripostes et les initiatives, pour étendre la propagande à toutes les parties du diocèse et même aux diocèses voisins, pour inaugurer aussi de nouvelles méthodes d'action, destinées à préparer, non plus seulement la conversion de certains schismatiques, mais l'extinction du schisme lui-même.

Le premier résultat de ses initiatives épiscopales fut de le mettre directement aux prises avec son collègue donatiste d'Hippone. Augustin, qui pourtant se connaissait en hommes, eut d'abord quelques illusions sur le caractère et les dispositions de Proculeianus. Sur la foi de la renommée, il le croyait conciliant, aussi riche de sagesse que d'années. Il guettait l'occasion d'entrer en relations avec son confrère. Un jour, d'après un récit d'Evodius qui avait rencontré le Donatiste et causé avec lui chez des amis communs, Augustin crut le moment venu : il écrivit à Proculeianus une lettre fort aimable, pour lui proposer une discussion courtoise sur la question du

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.
2) *Ibid.*, 8, 9 ; Augustin, *Epist.* 31, 4 ; 32, 1-2 ; 33, 4 ; 213, 4 ; *Retract.*, II, 27, 1.

schisme[1]. Il attendait encore la réponse, quand survint un incident fâcheux : l'aventure de ce jeune Catholique, devenu renégat pour se venger d'une réprimande, et rebaptisé aussitôt par un prêtre schismatique. C'était contraire aux lois qui interdisaient le second baptême. Augustin déposa une plainte, et obtint une enquête municipale[2]. Mis en cause par son prêtre qui déclarait avoir suivi ses instructions, Proculeianus se dérobait, refusant de s'expliquer et de répondre, même de recevoir les lettres, bien qu'on le menaçât d'un procès[3]. Bref, ce fut la mort du projet de conférence, comme des illusions de l'évêque catholique. Quelques années plus tard, à la suite de divers incidents, Augustin fit encore assigner Proculeianus, à trois reprises, devant les magistrats d'Hippone : il ne réussit jamais à faire parler ce collègue renfrogné, que l'intransigeance rendait muet.

Si Proculeianus se taisait, certains de ses confrères, évêques dans les petits diocèses voisins, parlaient beaucoup et parlaient trop. Inquiets de la réputation d'Augustin, exaspérés par sa propagande, ils s'efforçaient de le combattre. Ils avaient à Hippone des correspondants bénévoles, ou des espions, qui notaient ses propos et recueillaient ses sermons pour les leur transmettre. D'abord, ils entreprirent bravement de le réfuter dans leurs discours. Mais bientôt ils se rendirent compte qu'ils n'y réussissaient guère : alors, ils avisèrent aux moyens de supprimer le prédicateur. N'osant se charger eux-mêmes de la besogne, ils imaginèrent, nous dit-on, d'en suggérer l'idée à leurs auditeurs. Dans leurs sermons enflammés, ils parlaient d'Augustin comme de l'Antéchrist, répétant qu'on devait le tuer comme un loup, alléguant à l'appui de leur conseil jusqu'à des textes de l'Ecriture, et promettant d'avance l'absolution[4].

On devine l'effet de ces homélies épiscopales sur des populations fanatiques. Les Circoncellions et leurs complices s'en donnèrent à cœur joie. Dans toute la région redoublèrent les violences et les crimes : attaques à main armée, pillages de fermes, attentats contre les clercs catholiques, surtout contre les convertis[5]. Parmi les victimes figurait ce diacre Nabor,

1) Augustin, *Epist.* 33.

2) *Epist.* 34, 2-4.

3) *Epist.* 34, 5 ; 35, 1 et 3.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 9, 10.

5) Augustin, *Epist.* 35, 2 et 4 ; 43, 8, 24 ; *Enarr. in Psalm.* 54, 26 ; 132, 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv. ; II, 3, 6-7 ; III, 3, 18 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 14, 33 ; 65, 146 ; 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11.

dont nous possédons encore l'épitaphe métrique, composée par Augustin lui-même [1]. Sur les malheureux clercs qui avaient abandonné le parti, on s'acharnait avec des raffinements inouïs de cruauté. Quand on ne les tuait pas sur le coup, on leur versait de la chaux dans les yeux ; et même, pour les rendre plus sûrement aveugles, à la chaux on ajoutait du vinaigre [2].

C'est miracle qu'Augustin ait échappé alors à ces énergumènes ; car c'est lui surtout qu'on visait. Sans cesse, on le menaçait de mort. En attendant, on l'insultait copieusement. Un jour qu'il traversait un grand domaine des environs d'Hippone, le *Spanianus fundus*, le prêtre donatiste de l'endroit se mit à l'injurier par derrière, le traitant de traditeur et de persécuteur ; l'évêque dut calmer ses compagnons, pour éviter une rixe [3]. Dans d'autres circonstances, ce fut plus grave : on en voulait nettement à la vie d'Augustin, qui dut à un simple hasard de dépister les assassins. C'est ce qui arriva, par exemple, au cours d'une de ses tournées épiscopales. A un carrefour, ses gens se trompèrent de route. Bien lui en prit ; car une bande de Donatistes armés était en embuscade sur le bon chemin [4].

Dans ces tragiques incidents de route, Augustin ne voyait qu'une preuve de la faveur divine. Il n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur sa propagande et ses controverses. Il publiait un ouvrage en deux livres *Contre le parti de Donat* [5]. Il prêchait contre le schisme, non seulement à Hippone, mais à Carthage [6]. Enfin, il entrait en correspondance avec des Donatistes : avec Proculeianus d'Hippone, avec des schismatiques de Thubursicum Numidarum, avec l'évêque Honoratus, avec son cousin Severinus, avec Celer, avec Crispinus de Calama [7]. De cette période datent aussi les correspondances avec Eusebius et Generosus de Constantine [8]. Toutes ces lettres, qui se rapportent soit à la propagande, soit à des conférences ou projets de conférence avec les Donatistes, sont autant de témoins d'une importante évolution qui s'accomplissait alors dans l'esprit d'Augustin.

De cette évolution, les causes sont assez complexes, mais faciles à démêler. Fort de son expérience antérieure, et très sou-

1) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 461.

2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 42, 46 ; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11.

3) Augustin, *Epist.* 35, 4.

4) Augustin, *Enchiridion*, 5, 17 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 13.

5) Augustin, *Retract.*, II, 31.

6) *Enarr. in Psalm.* 10; 21; 57; 124 ; *Serm.* 62 (à Carthage) et 88.

7) *Epist.* 33 ; 43-44 ; 49 ; 51-52 ; 56-57 ; 66.

8) *Epist.* 34-35; 53.

cieux de remplir tout son devoir d'évêque, Augustin était aussi très frappé par le spectacle des événements contemporains : querelles entre schismatiques, débats et décisions de leurs conciles, procès pour les basiliques, accueil fait aux transfuges, attentats des Circoncellions, rôle d'Optatus de Thamugadi.

En tout cas, pendant ces premières années de l'épiscopat, on constate bien des modifications intéressantes, même de véritables nouveautés, dans la polémique d'Augustin comme dans ses idées directrices. Nouveauté dans les limites géographiques de son activité : s'il continue de surveiller avant tout les schismatiques de son diocèse, il observe aussi ce qui se passe ailleurs, non seulement à Carthage, mais à Constantine, à Thubursicum, à Calama. Nouveauté dans les moyens de controverse : il recherche les occasions de grands débats publics avec les dissidents, il a plusieurs colloques avec des Donatistes de Thubursicum ou avec leur évêque Fortunius, il propose des conférences analogues à Proculeianus et à bien d'autres, il discute par lettres avec Honoratus et Crispinus. Nouveauté dans l'étendue et dans la méthode, dans la matière même de la controverse : il écrit un ouvrage d'ensemble *Contre le parti de Donat*, il ne néglige rien pour compléter son dossier et se renseigner par lui-même, il se met au courant de la littérature donatiste et médite sur les *Regulæ* de Tyconius[1], il recueille les documents dans les archives comme dans les livres, il interroge la tradition orale et les témoins oculaires, il se rend lui-même sur les lieux, il mène des enquêtes personnelles dans les villes de Membressa, de Musti, d'Assuras[2], sur les incidents locaux des querelles ou des réconciliations inattendues entre Primianistes et Maximianistes, sur toute l'histoire de ce schisme né dans le schisme, qui désormais lui fournit l'un de ses arguments favoris contre le principe du Donatisme. Nouveauté dans les méthodes d'action et de propagande : il s'adresse directement à des dissidents laïques qu'il cherche à convertir, il se sert des grands propriétaires pour ramener leurs colons, il voit la nécessité de coordonner les initiatives des évêques en les subordonnant aux décisions collectives des conciles. Nouveauté, même, dans la conception des rapports de l'Eglise avec l'Etat : s'il préfère et s'il espère arriver à ses fins par la libre propagande et la libre discussion, il admet pourtant, de plus en plus, la légitimité et l'utilité d'un recours

1) *Epist.* 41, 2.

2) *Contra Cresconium*, III, 60, 66 ; IV, 49, 59.

aux tribunaux pour réprimer les attentats ou arrêter les empiétements des Donatistes, il menace Crispinus de le faire condamner à la grosse amende prévue par la loi de Théodose, il s'habitue peu à peu à l'idée d'une intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Comme on le voit, c'est dans toutes les directions, et sous tous les rapports, que s'élargit et se transforme alors son champ d'action.

Désormais, Augustin est en pleine possession de toutes ses ressources, de tous ses moyens, de toutes ses armes. Pendant la période suivante, de 400 à 405, il va les mettre au service d'ambitions nouvelles, ou conçues et définies avec une netteté vraiment nouvelle. Ambitions désintéressées, naturellement, mais d'autant plus ardentes et entreprenantes : ambitions d'apôtre, de polémiste habitué à la victoire, d'évêque autoritaire, esclave de sesde voirs, mais résolument, jalousement catholique. Il a trois idées fixes. D'abord, il veut convaincre et gagner les gens de bonne foi : pour cela, il leur présentera sans cesse la vérité dans sa lumineuse évidence. Puis, il vent en finir avec l'erreur africaine : il réfutera sans se lasser, sans craindre de se répéter, tous les défenseurs de l'Eglise ennemie, il dénoncera les préjugés, il démasquera les sophismes. Enfin, il veut à tout prix supprimer le schisme : il l'attaquera partout, il essaiera de tous les moyens, en commençant par ceux qui agréent le plus à sa raison, mais avec la résolution d'aller jusqu'au bout, dût-il pour cela se résigner à l'emploi de la contrainte.

Tel est l'esprit qui anima toutes ses polémiques entre 400 et 405. Il publiait alors trois de ses grands ouvrages de controverse : les trois livres *Contre la lettre de Parmenianus*, les sept livres *Sur le baptême contre les Donatistes*, les trois livres *Contre la lettre de Petilianus*[1]. Il revenait sans cesse sur la question du schisme, il exhortait ou réfutait les schismatiques, dans ses sermons d'Hippone ou de Carthage[2]. Il écrivait des lettres de propagande ou de polémique, vivant commentaire des faits et des lois du temps : lettres au sénateur Pammachius, au prêtre Theodorus, à Possidius de Calama, à Alype de Thagaste, au donatiste Naucellio, à l'avocat converti Castorius, sans parler d'une lettre pastorale au peuple d'Hippone et d'une proclamation aux laïques de l'Eglise dissidente[3].

1) *Retract.*, II, 43-44 ; 51.
2) *Serm. III in Psalm.* 32 ; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36 ; *Enarr. in Psalm.* 95 ; 132 ; 139 ; *Serm.* 129 ; 238 ; 249 ; 265-266 ; 268-269 ; 271 ; 292 ; 295.
3) *Epist.* 58 ; 61 ; 69-70 ; 76 ; 78 ; 83 ; 245.

Au milieu de toutes ces controverses, l'évêque d'Hippone observait toujours les schismatiques de son diocèse : d'abord dans l'espoir de les ramener, ensuite pour dénoncer leurs attentats ou pour réprimer les manifestations de leur rancune, enfin pour déjouer leurs intrigues et prévenir les surprises de leur propagande.

Plus d'une fois, il associa ses fidèles à ses polémiques, et pas seulement dans ses sermons. S'il entra en guerre contre Petilianus, ce fut en partie à cause du crédit qu'avaient trouvé à Hippone, jusque dans certains cercles catholiques, les arguments du Donatiste de Constantine : son premier livre *Contra litteras Petiliani* a la forme d'une lettre aux Catholiques de son diocèse[1]. Quelques mois plus tard, en réponse à un sermon qu'un évêque dissident était venu prononcer à Hippone, il adressa encore à ses fidèles une seconde lettre sur le même sujet[2]. Vers le même temps, il crut devoir réfuter pour eux un ouvrage donatiste de la région, que lui avait apporté un certain Centurius[3].

Cependant, autour d'Hippone, les Circoncellions ne désarmaient pas. Comme toujours, ils terrorisaient les campagnes, ils maltraitaient les clercs et les convertis[4]. Au début de 403, dans le bourg de Victoriana, une de leurs bandes enleva le prêtre Restitutus, qui endura pendant douze jours un véritable martyre. Augustin déposa une plainte et mit en cause son collègue Proculeianus, qui, mandé à deux reprises devant les autorités d'Hippone, trouva moyen de se dérober, suivant sa coutume[5]. La même tactique réussit encore au Donatiste dans l'automne de cette même année, quand les deux évêques se rencontrèrent devant les magistrats de la cité pour les négociations relatives au projet de conférence[6]. Dans ses rapports avec son confrère dissident, Augustin jouait vraiment de malheur.

Il était beaucoup plus heureux dans sa propagande. Il réussit à ramener dans l'Eglise catholique beaucoup de schismatiques du diocèse. Pour cela, il mettait volontiers à profit l'influence des grands propriétaires de la région, dont la plupart étaient plus ou moins ses amis : c'est ainsi qu'il gagna les colons de Pammachius, après ceux de Celer[7]. Il s'attachait surtout à

1) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête, et 1, 1 ; 29, 31.

2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, en-tête, et 1, 1 ; 25, 72-75.

3) *Retract.*, II, 45.

4) *Epist.* 88, 6-7 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 10 et 12.

5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 48, 53 ; *Epist.* 88, 6.

6) *Epist.* 88, 7.

7) *Epist.* 57, 2 ; 58, 3.

rallier les clercs, dont la conversion entraînait ordinairement celle de nombreux laïques. Pour les décider à venir jusqu'à lui, il n'hésitait pas à faire la moitié du chemin. Il était toujours prêt à ménager les personnes, dans la mesure où ces concessions pouvaient se concilier avec les principes. Il usait largement d'un droit, dès longtemps consacré par la tradition africaine, qui récemment avait été confirmé par plusieurs conciles, à Hippone en 393, à Carthage en 397 et 401 : le droit, pour tout évêque, de conserver aux clercs ralliés leur dignité et leurs fonctions de clercs. Il finit même par prendre l'engagement formel, et par écrit, d'accorder dans l'Eglise catholique à tous les convertis, quels qu'ils fussent, clercs, continents, vierges sacrées, la situation correspondante à celle qu'ils occupaient dans la hiérarchie de l'Eglise schismatique[1]. Parfois, sans doute, la générosité de l'évêque s'égara sur des indignes. Tels, ces deux diacres d'Hippone, anciens Donatistes, qui vers 404 causèrent un véritable scandale. Certains Catholiques de la ville, systématiquement hostiles aux convertis, profitaient de l'occasion pour incriminer en bloc toute la discipline donatiste, ce qui était une façon indirecte de blâmer l'indulgence de leur évêque. Augustin, alors absent, crut devoir répondre dans une lettre pastorale, adressée aux fidèles et au clergé d'Hippone, où il recommandait à tous de ne pas imiter les jugements téméraires des schismatiques[2]. Visiblement, il ne regrettait pas l'engagement pris naguère, et scrupuleusement tenu : tout en s'affligeant du scandale récent, il songeait à tous les clercs dont cet engagement avait facilité la conversion.

Dans sa propagande et dans ses polémiques, Augustin se conformait toujours aux instructions des conciles africains du temps. Il avait d'autant moins de peine à s'y conformer, que ces instructions avaient été rédigées ou inspirées par lui. Toujours en pleine communauté de vues et d'action avec son ami Aurelius, chef du Catholicisme africain, il jouait un rôle de plus en plus actif, et prépondérant, dans l'assemblée plénière des évêques d'Afrique, qui régulièrement adoptait sa manière de voir.

Son influence est visible jusque dans la rédaction des Actes de ces conciles. Par exemple, l'assemblée du 13 septembre 401 décida d'envoyer de ville en ville une députation d'évêques, chargés de prêcher la paix et l'unité, en expliquant partout aux Donatistes l'affaire du Maximianisme d'après des procès-ver-

1) *Epist.* 61, 1-2; 245, 2. 2) *Epist.* 78, 8.

baux officiels [1] : or les instructions données aux députés reproduisaient exactement tous les arguments favoris d'Augustin sur l'attitude des Primianistes envers les Maximianistes[2]. On ne peut douter que tout ce plan de campagne ait été dressé par l'évêque d'Hippone.

Après l'échec relatif de ce plan, Augustin en imagina un autre, beaucoup plus hardi, et même plus pratique. On sait la place que tenait depuis plusieurs années, dans ses préoccupations polémiques, la méthode des conférences publiques avec des Donatistes. Le plus souvent, il s'était heurté à des refus intransigeants ; dans les rares circonstances où il avait réussi à discuter avec un confrère schismatique, il avait vu la controverse interrompue ou le résultat compromis par l'attitude du public. Quant aux laïques, ils répondaient ordinairement que le retour à l'unité regardait leurs évêques [3]. Ces diverses expériences décidèrent Augustin à changer de tactique. Il conçut alors l'idée d'une grande conférence entre évêques des deux partis, où l'on travaillerait d'un commun accord à dissiper les malentendus et à rétablir l'unité religieuse. Or, c'est précisément cette idée-là, que tenta de réaliser le concile du 25 août 403 [4]. Si bien conçu que fût ce plan, si bien réglée qu'en fût l'application, il échoua encore devant l'intransigeance des évêques dissidents. Augustin voulut du moins porter la question devant le public : d'où la proclamation qu'il adressa vers la fin de 403 aux Donatistes laïques [5].

Devant cette preuve évidente du mauvais vouloir des évêques schismatiques, il se tourna d'un autre côté : il ne repoussa plus l'idée d'un recours au pouvoir séculier. Mais, ce qu'il attendait alors du gouvernement, c'était simplement l'application des lois et une protection efficace contre les violences des Circoncellions ou de leurs complices. Au concile de Carthage du 16 juin 404, tout le monde ne fut pas d'abord de son opinion. Plusieurs de ses collègues allaient beaucoup plus loin que lui, et voulaient solliciter un édit d'union. Une discussion émouvante s'engagea là-dessus. Augustin réussit à faire adopter son plan : le concile demanda à l'empereur, non pas un édit d'union supprimant l'Eglise schismatique, mais l'assimilation des Donatistes aux hérétiques, et, contre les violences des dissidents, l'application de la loi de Théodose sur l'amende des dix livres

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 66-69 ; 85.
2) *Ibid.*, can. 69.
3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92.
5) Augustin, *Epist.* 76.

d'or[1]. Une fois de plus, l'assemblée plénière des évêques s'était rangée à l'avis d'Augustin.

Depuis que la question du schisme, devenue la préoccupation dominante de l'Afrique chrétienne, était régulièrement à l'ordre du jour des Conciles, l'évêque d'Hippone vivait à Carthage presque autant qu'à Hippone. Chaque fois qu'Aurelius convoquait ses collègues, Augustin se mettait en route pour être exact au rendez-vous. Déjà, sa présence est signalée à Carthage lors des débats de 397 ; on l'y retrouve en 401, en 403, en 404 ; on a lieu de croire qu'il s'y est rendu pour toutes les grandes assises épiscopales de ces temps-là. Il y faisait volontiers d'assez longs séjours. Par exemple, après le Concile du 25 août 403, il y passa une bonne partie de l'automne : à cause des pluies persistantes, disait-il un jour avec bonhomie, comme pour s'excuser[2]. Nous ne contestons pas qu'il ait beaucoup plu durant ces mois d'automne; mais, si l'évêque d'Hippone s'attardait si longtemps loin de ses fidèles, il avait pour cela d'autres raisons que la persistance des pluies. En réalité, il restait à Carthage pour seconder son ami Aurelius dans l'exécution des décisions très importantes qui avaient été prises par le Concile du 25 août. Tout en travaillant avec Aurelius, il prêchait de temps à autre, avec beaucoup de succès[3]. Il prêchait surtout contre les Donatistes, qui répliquaient avec leur âpreté ordinaire : d'où une curieuse joute oratoire, à coups de sermons, entre le grand orateur qu'était Augustin et le médiocre orateur qu'était Primianus, le primat donatiste[4].

Peu de temps après ce long séjour à Carthage, à la fin de 403 ou au début de 404, l'évêque d'Hippone remporta sa première victoire importante sur le schisme. C'est son ami Possidius, l'évêque de Calama, qui lui en fournit l'occasion, par l'attentat dont il avait failli être victime, et par les procès qui en furent la conséquence. Sans intervenir personnellement, sauf à la fin, Augustin dirigea toute cette procédure, qui aboutit à la condamnation de Crispinus, l'évêque donatiste de Calama, déclaré hérétique par le proconsul, puis par l'empereur, et frappé comme tel de l'amende des dix livres d'or[5]. Crispinus ne paya pas son amende, grâce à l'intervention généreuse de ses accusateurs eux-mêmes ; mais le principe comme les considérants de la con-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93; Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.

2) Augustin, *Serm. II in Psalm.* 36, 1.

3) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. I-III in Psalm.* 36.

4) *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

5) *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.; *Epist.* 88, 7; 105, 2, 4; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.

damnation étaient maintenus, le précédent était créé, et l'on s'en souvint au Concile de 404.

Une seconde victoire pour Augustin fut l'édit de 405. Elle fut même beaucoup plus complète, qu'il ne l'avait espéré ou voulu. Poussé à bout par de nouveaux attentats des schismatiques, le gouvernement était allé plus loin que ne l'avait demandé le Concile : il avait promulgué un véritable édit d'union, qui impliquait la suppression de l'Église dissidente. Augustin n'avait pas sollicité ni même désiré cette mesure ; mais il accepta le fait nouveau, avec toutes les conséquences. L'unité religieuse fut rétablie dans son diocèse, au moins en apparence et pour quelque temps. On confisqua la basilique que les Donatistes possédaient à Hippone. Augustin imagina même de s'en servir pour sa propagande : sur les murs de l'ancienne église des schismatiques, il fit reproduire et afficher un de ses nouveaux opuscules de polémique, un recueil de textes et documents contre le schisme[1].

A ce moment, il put croire sa campagne terminée. Cependant, presque au lendemain de l'édit d'union, s'ouvre la quatrième période de ses polémiques contre le Donatisme (405-411). Il n'avait pas été long à s'apercevoir que la victoire apparente de l'Église catholique n'avait guère modifié la situation, et que tout était à recommencer.

Pour s'en convaincre, il n'avait qu'à regarder autour de lui, sans même sortir de son diocèse. Appliqué d'abord en quelques endroits, mais sans conviction et sans méthode, par des fonctionnaires ou des magistrats soucieux avant tout d'éviter les responsabilités, l'édit d'union était vite devenu lettre morte. Là même où ils avaient été frappés, les dissidents relevaient la tête, et reprenaient l'offensive. A Hippone, la communauté schismatique s'était presque aussitôt reconstituée. Elle réussit à rentrer en possession de sa basilique, dont on lava une fois de plus le dallage pour effacer les traces des sacrilèges[2]. Son évêque Proculeianus, s'il n'était pas resté là dans l'intervalle, était promptement revenu ; ses prêtres de la ville ou des bourgs étaient à leur poste[3].

Quant aux Circoncellions et aux clercs ambulants qui les menaient à la curée, la persécution n'avait eu d'autre résultat que de les exaspérer : elle avivait en eux, par la soif de la vengeance, le besoin de faire le mal pour la gloire de leur secte. Plus

1) Augustin, *Retract.*, II, 53, 1.
2) *Epist.* 108, 5, 14.
3) *Epist.* 88, 6.

que jamais, ils terrorisaient les populations par leurs brigandages, détroussant les voyageurs, pillant ou brûlant les fermes, guettant les convertis, torturant leurs victimes [1]. Mais bien des Catholiques étaient à bout de patience; voyant qu'on les défendait mal ou pas du tout, ils prenaient le parti de se défendre eux-mêmes comme ils pouvaient, et de répondre aux coups par des coups. Ils se groupaient pour tenir tête aux assaillants, qu'ils châtiaient ou livraient à la police, et qu'ils tuaient parfois [2]. Les campagnes étaient en proie à l'anarchie. Les choses en vinrent à ce point, que la situation était de nature à inquiéter, en raison des responsabilités encourues, jusqu'aux autorités donatistes. Telle fut, du moins, l'impression d'Augustin. D'où la démarche solennelle qu'il tenta, quelques mois après l'édit d'union : au nom de tous les « clercs catholiques de la région d'Hippone », il adressa une protestation en règle à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie, qu'il sommait d'intervenir pour mettre fin aux attentats des Circoncellions et des clercs de sa secte [3].

Cette éloquente protestation n'eut pas plus d'effet que l'édit d'union. Les violences continuèrent [4]. En même temps, les chefs des Circoncellions multiplièrent les provocations d'un autre genre à l'égard de l'Église catholique. Comme sur un mot d'ordre, ils se mirent à rebaptiser avec fureur : Augustin apprit un jour que, dans une seule localité, ils avaient rebaptisé de force et d'un coup quarante-huit personnes [5]. Mais ces sectaires n'admettaient la propagande qu'au profit de leur secte. A la nouvelle qu'un évêque de leur parti, Maximinus de Sinitum, se ralliait au Catholicisme, ils le déclarèrent hors la loi, annonçant par la voix d'un crieur public leur intention de brûler la maison de quiconque resterait en communion avec le traître [6]. Ils ne ménageaient pas davantage Augustin, qu'ils rendaient responsable de la plupart des conversions. Des prêtres schismatiques lui envoyèrent une sommation truculente, où ils le menaçaient crûment de le tuer, s'il s'obstinait à leur enlever leurs fidèles [7]. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone ne s'émut guère de ce message : il répliqua par un nouvel « Avertissement aux Donatistes », où il déclarait fièrement que son devoir ne lui permettait pas de se taire, et qu'il ne cesserait pas de travailler au rétablissement de l'unité religieuse [8].

1) *Contra Cresconium*, III, 43, 47; 47, 51; *Epist.* 88, 1 et 8.
2) *Epist.* 88, 9; 108, 6, 19.
3) *Epist.* 88.
4) *Epist.* 105, 2, 3-4; 108, 5, 14; 6, 18; 111, 1.
5) *Epist.* 111, 1.
6) *Epist.* 105, 2, 4.
7) *Epist.* 105, 1, 1; 5, 17.
8) *Epist.* 105.

Vers ce temps-là, il eut l'occasion de voir de près ces terribles Circoncellions, qui faisaient tant parler d'eux. Son nouveau collègue schismatique, Macrobius, récemment élu en remplacement de Proculeianus, voulut débuter par un coup d'éclat, et frapper l'imagination des habitants d'Hippone par une manifestation imposante de la puissance de son parti : il fit dans la ville une entrée tapageuse, comme en triomphe, avec un appareil presque militaire; au milieu des bataillons hurlants des Circoncellions en armes [1]. Mais les lendemains de fête ont parfois leur amertume. Le moment arriva vite où l'évêque donatiste craignit d'être compromis par ces encombrants gardes du corps. Voulant les rappeler à l'ordre, il se mit vainement en frais d'éloquence : les autres n'attendirent pas la fin du sermon [2]. Quand les brigands furent loin, l'évêque put commencer à les désavouer; il s'engagea même à indemniser les propriétaires lésés par leurs exploits [3].

La mésaventure de Macrobius avait semblé de bon augure aux Catholiques. Augustin commençait à prendre bonne opinion de son nouveau collègue. Il voyait déjà en lui un allié contre les Circoncellions du diocèse, quand un fâcheux incident vint dissiper les illusions. Un sous-diacre catholique d'une paroisse rurale, un certain Rusticianus, excommunié par son prêtre pour ses mœurs, d'ailleurs criblé de dettes et traqué par ses créanciers, venait de passer au Donatisme ; et Macrobius, disait-on, se disposait à le rebaptiser [4]. Augustin envoya aussitôt à son collègue deux notables de la ville, chargés de lui remettre une lettre de protestation et de rapporter la réponse. Le Donatiste accueillit très froidement les délégués, faisant même des difficultés pour prendre connaissance du message. Il finit pourtant par consentir à écouter la lecture; mais, aux questions posées, il répondit sèchement par une fin de non-recevoir [5]. Sans se laisser décourager par cet accueil, Augustin lui adressa encore une longue lettre de controverse [6]. On peut craindre que le Donatiste n'ait pas daigné en prendre connaissance.

Imperturbable au milieu de tous ces tracas que lui causaient les schismatiques de son diocèse, l'évêque d'Hippone poursuivait comme toujours sa propagande. Il ne négligeait aucune occasion de gagner des âmes; c'était chez lui une idée fixe, qui dominait constamment sa pensée, dans ses conversations comme

1) *Epist.* 108, 5, 14.
2) *Ibid.*
3) *Epist.* 108, 6, 18.
4) *Epist.* 106; 108, 6, 19.
5) *Epist.* 107; 108, 1, 2.
6) *Epist.* 108.

dans sa correspondance, dans ses relations d'amitié comme dans sa prédication pastorale. Pour mieux prendre contact avec les dissidents, il avait organisé des missions à l'intérieur de son diocèse : malgré les menaces des Circoncellions et l'insécurité des routes, il envoyait ses prêtres dans les bourgs les plus éloignés de la ville, et lui-même y allait souvent prêcher[1]. Pour décider les colons des grands domaines, qui constituaient en ces régions une partie très importante de la population rurale, il sollicitait le concours des propriétaires, leurs maîtres : de Festus, par exemple, ou de l'ancien proconsul Donatus[2]. Par cette habile propagande de tous les jours, il obtint des résultats remarquables. Les conversions se multiplièrent[3]. Parmi les ralliés, on comptait jusqu'à des Circoncellions[4].

Fidèle à ses principes comme à ses promesses, Augustin n'épargnait rien pour faciliter aux schismatiques le retour à l'Eglise. Il se préoccupait de ménager leur amour-propre comme leur situation personnelle. D'abord, comme il s'y était engagé, il assurait à tous dans la hiérarchie catholique, notamment aux clercs, le rang qu'ils avaient eu dans la hiérarchie donatiste. Puis, à tous, il ouvrait son église et sa maison comme à l'enfant prodigue. Il recommandait aux fidèles d'accueillir les ralliés comme des frères, même quand ces ralliés étaient d'anciens Catholiques, trop prompts à passer d'une Église à l'autre[5]. Il poussait si loin ce parti pris d'indulgence envers les convertis, que parfois il semblait leur reconnaître un droit supérieur au droit commun : le droit au privilège. Il faisait pencher la balance en leur faveur, quand leurs intérêts étaient en opposition avec ceux de vieux Catholiques. C'est ce qu'on vit bien dans une affaire de succession : la succession d'Honoratus, ancien moine de Thagaste, devenu prêtre à Thiava, un bourg de Donatistes ralliés, dans le diocèse d'Hippone. Les biens d'Honoratus étaient revendiqués à la fois par le monastère de Thagaste et par l'Eglise de Thiava. Ce conflit d'héritiers amena des discussions, et même quelques difficultés, entre les évêques des deux diocèses respectifs, ceux de Thagaste et d'Hippone. Augustin voulait attribuer tous les biens à l'Eglise de Thiava : il en donnait pour raison principale, qu'on devait ménager cette Eglise-là, composée surtout d'anciens Donatistes récemment convertis[6].

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 13 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4 ; 209, 2.
2) Augustin, *Epist.* 89, 8 ; 112, 3.
3) *Epist.* 83, 1 ; 88, 9 ; 89, 7 ; 93, 1, 1 ; 5, 18 ; 97, 4 ; 112, 3 ; 185, 7, 29-30.
4) *Epist.* 93, 1, 2.
5) *Serm.* 296, 11, 12.
6) *Epist.* 83, 1-3.

Entre temps, il payait à la grande controverse antidonatiste son tribut ordinaire de traités, de lettres, de sermons. Parmi les traités de cette époque, deux seulement sont conservés : le *Contra Cresconium*, réponse au grammairien Cresconius, qui avait eu l'imprudence d'intervenir dans le débat entre Petilianus et Augustin, et le *De unico baptismo contra Petilianum*, réponse à un nouveau traité de Petilianus [1]. On y peut joindre la longue lettre à Vincentius le Rogatiste : gros mémoire, d'une portée considérable, sur la légitimité du recours au pouvoir séculier [2]. Augustin composa encore en ces temps-là plusieurs ouvrages polémiques qui sont perdus : un recueil de « Preuves et témoignages contre les Donatistes » avec un opuscule annexe [3], et deux traités sur le Maximianisme [4]. Ses correspondances de cette période appartiennent à trois catégories différentes : manifestes sous forme de lettres, comme la protestation adressée par le clergé d'Hippone au primat schismatique de Numidie, ou l'*Avertissement aux Donatistes* du début de 409 [5] ; correspondances relatives à la propagande, comme les lettres à Festus ou à Donatus [6] ; correspondances polémiques, visant surtout les violences donatistes et la justification des lois de répression, comme les lettres à Emeritus de Cæsarea, au ministre Olympius, au proconsul Donatus, à Vincentius de Cartenna, au prêtre Victorianus, à Macrobius d'Hippone [7]. Beaucoup des sermons qu'Augustin prononçait en ces temps-là, étaient aussi des sermons de propagande ou de polémique contre le schisme : l'orateur y parlait volontiers des lois répressives et de la persécution, du martyre volontaire de certains Donatistes, surtout des conversions de plus en plus nombreuses [8].

Dans toutes ces controverses, écrites ou orales, Augustin s'inspirait des deux principes, contradictoires en apparence, qui dirigeaient alors toute sa politique religieuse. D'une part, il considérait que, depuis l'édit d'union, la condamnation du schisme était un fait acquis : en conséquence, il réclamait et poursuivait l'application des lois de 405. D'autre part, il se rendait trop bien compte que, malgré la condamnation théorique et légale du schisme, l'Église schismatique était encore très vivante et redoutable. Il songeait donc aux moyens d'obtenir

1) *Retract.*, II, 52 et 60.
2) *Epist.* 93.
3) *Retract.*, II, 53-54.
4) *Ibid.*, II, 56 et 61.
5) *Epist.* 88 et 105.
6) *Epist.* 89 et 112.
7) *Epist.* 87 ; 93 ; 97 ; 100 ; 106 ; 108 ; 111.
8) *Serm.* 46-47 ; 202 ; 285 ; 296 ; 325 ; *Serm. II in Psalm.* 101 ; *Enarr. in Psalm.* 145 et 149.

du gouvernement, avec une confirmation solennelle, l'exécution intégrale de l'édit d'union. Il pensait qu'on n'y pourrait parvenir sans un grand débat public entre les deux Églises : débat d'un caractère franchement officiel, et suivi d'une sentence, qui éclairerait enfin l'opinion et trancherait pour toujours la question.

Pour assurer autant que possible l'application régulière des lois de 405, il agissait à la fois dans les conciles et auprès des hauts fonctionnaires impériaux. Au Concile de Carthage du 23 août 405, c'est probablement lui qui proposa d'adresser des lettres synodales aux gouverneurs des différentes provinces africaines, pour stimuler leur zèle et presser l'exécution de l'édit d'union [1]. De même, c'est lui sans doute qui suggéra la plupart des mesures prises par le concile du 13 juin 407, pour régler le détail de l'exécution, et pour fixer les droits de chacun, dans les villes où s'opérait la fusion des deux communautés rivales [2]. Dans les conciles des années suivantes, même quand par hasard il n'y pouvait assister, il joua toujours un rôle très important, de près ou de loin, par ses discours ou par ceux de ses amis, en appelant l'attention de ses collègues sur la nécessité de résoudre définitivement la question du schisme.

Il rendait plus féconde l'œuvre des conciles, en usant de son influence personnelle sur les grands personnages de l'Empire avec qui il entretenait des relations d'amitié. Ainsi, en 408, on le voit intervenir à plusieurs reprises auprès des représentants du pouvoir central. La nouvelle de la mort de Stilichon, qui avait été le ministre tout-puissant d'Honorius et la terreur des hérétiques, avait déterminé en Afrique une dangereuse agitation. Les schismatiques, comme les païens, avaient escompté aussitôt l'espoir d'un revirement complet dans la politique impériale ; les émeutes et les attentats s'étaient multipliés [3]. Successivement, à quatre mois d'intervalle, deux conciles catholiques, siégeant à Carthage le 16 juin et le 13 octobre, envoyèrent des ambassades à l'empereur pour demander confirmation des lois contre les schismatiques et pour solliciter des mesures d'urgence [4]. Augustin, de son côté, se mit en campagne : pour appuyer ces requêtes, il écrivit directement, en son nom personnel, au nouveau ministre Olympius, successeur de Stilichon [5]. Bientôt, de nouvelles lois impériales vinrent couper court aux chimériques espérances des dissidents [6]. A Carthage, le pro-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94.
2) *Ibid.*, can. 99 et 106.
3) Augustin, *Epist.* 97, 2-3; 105, 2, 6.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, à la suite du canon 106.
5) Augustin, *Epist.* 97.
6) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44-47.

consul Donatus s'empressa de promulguer un édit pour régler l'application de ces lois[1]. Jugeant cet édit trop sévère, Augustin n'hésita pas à donner son avis au proconsul : tout en l'approuvant de punir les schismatiques, il l'exhortait à ne pas les mettre à mort[2]. Un peu plus tard, au début de 410, arriva en Afrique une constitution impériale qui proclamait la liberté des sectes[3] : l'évêque d'Hippone protesta aussitôt contre cette décision inattendue[4], et le Concile de Carthage du 14 juin 410 envoya une députation à l'empereur pour solliciter l'abrogation du récent édit de tolérance[5].

Cette députation devait aussi demander au gouvernement la convocation d'une conférence officielle entre les représentants des deux Églises africaines[6]. Ici se montre en pleine lumière l'action exercée sur le concile par l'évêque d'Hippone. Pour Augustin, depuis près de vingt ans, la conférence publique avait été l'un des principaux moyens de polémique et de propagande. Après avoir usé pour son compte de cette méthode, il l'avait fait adopter par ses collègues : c'est lui qui, en 403, avait tracé le plan, proposé par les Catholiques et rejeté par les Donatistes, d'une conférence entre les évêques des deux partis. Malgré l'échec final de son plan, et malgré les déceptions qui avaient suivi pour lui l'édit d'union de 405, il n'avait jamais renoncé à son idée. En 406, il proposa encore un colloque de ce genre au primat schismatique de Numidie[7]. Mais, s'il reprenait alors son projet de conférence, il se préoccupait de l'adapter aux circonstances nouvelles. Il voyait clairement que l'Église catholique ne venait à bout du Donatisme ni par la prédication ni par les lois ordinaires de répression : au lieu de solliciter simplement la confirmation et l'exécution de l'édit d'union, il voulait désormais obtenir du gouvernement la convocation d'une grande Conférence officielle entre mandataires des deux partis, conférence qui aboutirait à une sentence d'un arbitre et à la fusion des deux Églises. Les Donatistes eux-mêmes, par leur démarche de Ravennes, le 30 janvier 406, avaient paru accepter ce débat contradictoire[8]. Augustin, fort habilement, tira bon parti de cette imprudence des schismatiques. Quant à ses collègues catholiques, il n'eut

1) Augustin, *Epist.* 100, 2.

2) *Epist.* 100.

3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

4) Augustin, *Epist.* 108, 6, 18. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 24, 27.

5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

6) *Collat. Carthag.*, I, 4-5; III, 29; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2, 2 et suiv.

7) Augustin, *Epist.* 88, 10.

8) *Collat. Carthag.*, III, 141; Augustin, *Epist.* 88, 10; *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 et suiv.

pas de peine à les convaincre, au concile du 14 juin 410[1]. L'empereur fit droit à la requête du concile, accepta le projet, prit des mesures en conséquence[2]. Les Donatistes, bon gré mal gré, se résignant au débat, la Conférence put s'ouvrir à Carthage le 1er juin 411.

Cette Conférence de Carthage, qui réalisait son rêve après une campagne de vingt ans, fut pour Augustin le jour du triomphe. C'est lui qui, le premier, en avait eu l'idée : idée longuement mûrie, transformée peu à peu, agrandie, mise au point selon les événements. Par tous les moyens, il avait préparé ce colloque décisif. D'avance, il avait indiqué la tactique à suivre, les arguments à développer, les textes bibliques à alléguer, les documents d'archives à produire. Il rédigea lui-même ou inspira le *mandatum*, c'est-à-dire les instructions données par le concile aux mandataires catholiques[3], et les deux lettres synodales, adressées à Marcellinus, qui figurent aujourd'hui dans sa correspondance[4]. Il était à Carthage depuis le milieu de mai ; et là, tout en secondant Aurelius dans la préparation minutieuse des futurs débats, il trouvait le temps de prononcer de beaux sermons, où il parlait surtout de paix et de charité, où il recommandait au public le calme et le silence[5].

Élu mandataire des Catholiques, il assista naturellement, d'un bout à l'autre, aux trois séances de la Conférence. Il y joua le rôle prépondérant : même quand il se taisait, car alors c'était encore lui qui parlait par la bouche de ses amis. Et cependant, son attitude y fut très simple, presque réservée par moments. Sans doute, il intervint franchement, énergiquement, éloquemment, à plusieurs reprises, et ce fut lui qui prononça les plus importants discours ; mais il ne le fit que contraint par la nécessité, quand on traitait les questions essentielles, ou quand on le mettait personnellement en cause. Le plus souvent, surtout pendant l'interminable procédure des vérifications de pouvoirs, et dans les moments où la discussion s'égarait, il laissait agir ses amis, s'en remettant à eux du soin de frapper l'adversaire au bon endroit, avec les armes qu'il leur avait fournies. Lorsqu'il ne jugeait pas son intervention indispensable, il assistait silencieux à la manœuvre de ses idées, de ses arguments, de sa tactique.

Ce n'est pas que jamais il songeât à se dérober. Mais il évitait de se trop mettre en scène, craignant sans doute de compro-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.
2) *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29.
3) *Collat. Carthag.*, I, 55.
4) Augustin, *Epist.* 128 et 129 ; *Collat. Carthag.*, I, 16 et 18.
5) Augustin, *Serm.* 357-358.

mettre un peu la cause commune, en attirant trop sur lui les regards de ses adversaires, en avivant par le son de ses paroles les inimitiés et les rancunes suscitées contre lui au cours de sa longue campagne. Bref, il se montrait au bon moment, sans se montrer hors de propos. Il regardait se dérouler toutes les péripéties de cette Conférence, qu'il avait tant contribué à préparer, avec la sérénité d'un vrai chef qui avait tout prévu et qui n'avait rien laissé au hasard.

On sait comment ces longs débats aboutirent à la condamnation formelle du Donatisme : condamnation théorique pour le moment, mais suivie bientôt par des édits de proscription, arrêt de mort pour la secte. La victoire de l'Église catholique était aussi pour Augustin une victoire personnelle : son biographe le proclame, et toute l'Afrique fut de l'avis de Possidius[1].

Tout n'était pas fini, cependant. Après la Conférence de Carthage et le nouvel édit d'union du 30 janvier 412, la campagne d'Augustin continua pendant une cinquième période, qui même fut longue, qui dura presque jusqu'à sa mort (411-430). Mais il ne s'agissait plus alors que d'achever la déroute du Donatisme, de consacrer et d'assurer la victoire définitive en l'organisant.

Dès lors, Augustin prit comme base de sa controverse les débats et les conclusions de la grande Conférence, tels qu'ils étaient consignés dans les procès-verbaux sténographiés, dans les *Gesta Collationis*. Chaque année, dans les églises du diocèse d'Hippone, pendant le Carême, il faisait lire d'un bout à l'autre ces volumineux *Gesta ;* et il recommandait à ses collègues de suivre son exemple[2]. Il employait tous les moyens imaginables pour faire connaître au public, surtout aux Donatistes, les résultats de la Conférence. Pour cela, il multipliait les livres, les sermons, les lettres, les démarches de tout genre.

Avant tout, il se préoccupa de rendre accessibles à tout le monde les procès-verbaux de 411, d'aider les clercs et le lecteur bénévole à s'orienter dans ce labyrinthe de procédures et de chicanes. A l'édition officielle, qui était très confuse d'apparence, il substitua une édition nouvelle, publiée à Hippone vers la fin de 411, où il avait su introduire de l'ordre et de la lumière : pour cela, il avait simplement divisé le texte en chapitres numérotés[3]. Pour les lecteurs pressés ou embarrassés, il composa aussi un Abrégé des *Gesta*, le *Breviculus Collationis*, dont les

1) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.
2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 4.
3) *Retract.*, II, 65; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*

chapitres correspondaient aux numéros de son édition[1]. Quelques mois plus tard, pour le concile de Numidie qui voulait adresser un manifeste aux Donatistes, il fit un nouveau résumé, beaucoup plus court, des mêmes procès-verbaux[2]. Dans un livre éloquent, intitulé *Aux Donatistes après la Conférence*, il répondit aux attaques des évêques dissidents, à leurs sermons et à leurs pamphlets[3]. Tel fut encore l'objet d'un de ses livres perdus, qui avait pour titre *A Emeritus après la Conférence*[4]. Enfin, dans un long mémoire en forme de lettre *Sur la conversion des Donatistes*, il exposa sa théorie sur la légitimité des lois répressives[5].

Il menait une campagne analogue dans sa prédication. Alors, il prêchait souvent contre le Donatisme : non seulement à Hippone, ou dans les bourgs voisins comme Sinitum[6], mais à Carthage[7], à Hippo Diarrhytos[8], à Constantine[9], en bien d'autres villes. Dans ses sermons, comme dans ses livres, il prenait toujours comme base les débats de 411[10]. Souvent, il faisait allusion à la Conférence, ou bien il la mentionnait expressément, citant même les *Gesta*[11]. Il parlait aussi de l'édit d'union[12], de la folie des Circoncellions ou autres obstinés qui couraient au martyre en se brûlant tout vifs[13]. Et toujours il revenait à son idée fixe : la conversion des Donatistes[14].

Mêmes préoccupations dans ses correspondances du temps : avec les convertis de Constantine, ou encore avec de hauts fonctionnaires, le vicaire d'Afrique Macedonius, les commissaires impériaux Caecilianus et Dulcitius, tous auteurs d'édits contre les schismatiques[15]. Une série de lettres importantes, écrites après la Conférence de Carthage, permet de suivre les efforts d'Augustin, ses déceptions ou ses succès, dans la campagne qu'il poursuivait alors pour l'extinction du schisme autour d'Hippone. Lettres à Marcellinus et au proconsul Apringius sur les nouveaux attentats et sur le procès des Circoncellions[16]; lettres à des clercs ralliés, ou à une religieuse convertie qui s'inquiétait

1) *Retract.*, II, 65.
2) *Epist.* 141. — Cf. *Retract.*, II, 66.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Ibid.*, II, 72.
5) *Epist.* 185. — Cf. *Retract.*, II, 74.
6) *Serm.* 10. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.
7) Augustin, *Serm.* 112 et 138.
8) *Serm.* 359.
9) Cf. *Epist.* 144, 1-3.
10) *Serm.* 10; 99; 112; 138; 164; 359; *Enarr. in Psalm.* 67; *In Evangelium Iohannis*, tractatus IV-VI; *In Epistulam Iohannis*, tractatus I-III.
11) *Serm.* 10, 8; 99, 8; 138, 3; 164, 9, 13; 359, 4-5.
12) *Serm.* 112, 7, 8.
13) *Serm.* 138, 2; 359, 8.
14) *Serm.* 359, 7; *In Evangelium Iohannis*, VI, 24. — Cf. *Epist.* 144, 1-3.
15) *Epist.* 86; 144; 151-155; 204.
16) *Epist.* 133-134; 139.

des scandales de l'Église locale [1] ; lettre au farouche Donatus de Mutugenna, ce prêtre schismatique qui poussait la protestation jusqu'aux tentatives de suicide [2] ; lettre au pape Caelestinus sur l'affaire d'Antonius de Fussala, cet évêque que menaçaient de mort ses fidèles, des ralliés de la veille [3] : ce sont autant de témoins de l'activité que déployait l'évêque d'Hippone, mais aussi de l'obstacle que rencontrait sa propagande dans le fanatisme de trop nombreux sectaires.

Ce qui explique, en effet, la prolongation et l'ardeur de sa campagne contre un schisme partout traqué et hors la loi, c'est l'énergique résistance que les schismatiques opposaient en beaucoup d'endroits, surtout en Numidie. Un de ces centres de résistance était précisément la région d'Hippone. Dans la ville même, on avait réussi assez vite à rétablir l'unité religieuse : la basilique des dissidents avait été définitivement confisquée, et tous les biens de leur riche communauté, conformément à la loi, avaient été attribués à l'Eglise catholique [4]. Mais, dans les campagnes de ce vaste diocèse, et dans les petits diocèses voisins, les Donatistes tenaient tête à leurs persécuteurs. Même, ils attaquaient. Leur évêque Macrobius, devenu ou redevenu chef de Circoncellions, envahit un jour les grands domaines de Celer et d'autres, y reprit d'assaut les basiliques de la secte, rebaptisant de gré ou de force bien des colons : il avait d'ailleurs pour lieutenant un ancien diacre catholique, rebaptisé lui-même [5]. Une autre bande, commandée par des clercs donatistes, s'empara de deux prêtres convertis, dont l'un, Restitutus, fut tué, et l'autre, Innocentius, affreusement mutilé. Cette fois, la police put arrêter les assassins, et l'on fit leur procès à Carthage : Augustin suivit avec une attention anxieuse les péripéties de l'instruction devant le commissaire impérial, et des débats devant le proconsul [6].

La condamnation des coupables n'intimida guère les Donatistes des environs d'Hippone, qui voyaient en eux des martyrs. Des clercs donnaient l'exemple de la résistance : le prêtre schismatique de Mutugenna, qu'on voulait conduire dans une église catholique, se jeta dans un puits plutôt que de céder [7]. Les Circoncellions continuaient à tenir la campagne : vers le début de 413, Augustin crut devoir écrire au nouveau commissaire impérial, pour le prier de veiller à l'exécution de son

1) *Epist.* 142 et 208.
2) *Epist.* 173.
3) *Epist.* 209.
4) *In Evangelium Iohannis.* VI, 25.
5) *Epist.* 139, 2.
6) *Epist.* 133-134 ; 139.
7) *Epist.* 173, 4.

édit dans la région d'Hippone[1]. Même les convertis n'étaient pas toujours traitables : ceux de Fussala, par leurs récriminations de tout genre, causèrent à Augustin tant de tracas, qu'il songeait parfois à résigner ses fonctions épiscopales[2]. Le Donatisme avait poussé de si profondes racines dans la contrée, qu'on ne put l'en extirper tout à fait : des bandes de Circoncellions sont signalées encore dans le pays vers 420, et peut-être jusque sous la domination vandale[3].

La propagande catholique n'en obtint pas moins des résultats considérables dans le diocèse d'Hippone. Les intransigeants n'étaient, malgré tout, qu'une minorité. En dépit des menaces et des attentats, les conversions furent innombrables[4]. Beaucoup de clercs se rallièrent avec tous leurs fidèles : tels, les prêtres Eufrates et Saturninus[5], sans parler des prêtres Innocentius et Restitutus, les malheureuses victimes des Circoncellions[6]. Comme il s'y était engagé depuis longtemps, Augustin conservait leurs fonctions ou leur rang hiérarchique à tous les convertis, aux continents et aux vierges sacrées comme aux clercs[7]. Pour hâter le retour des attardés, il continuait à envoyer des missions de propagande dans toutes les parties de son diocèse[8]. Lui-même ne ménageait pas sa peine. Il prêtait souvent à ses collègues de Numidie le concours de son éloquence. Il allait prêcher jusqu'à Constantine, où il contribua beaucoup à rallier les schismatiques[9]. D'après ce qui se passait dans le diocèse d'Hippone, on peut juger de ce qui se passait ailleurs : dans toute la Numidie, dans l'Afrique entière, la grande majorité des dissidents revenaient peu à peu à l'Eglise catholique.

Quant aux chefs de la secte, la plupart n'avaient pas désarmé. Chefs sans soldats, ils tenaient encore concile en Numidie[10]. Bien des années après la Conférence de Carthage, Augustin dut soutenir des controverses contre deux d'entre eux : en 418, contre Emeritus de Caesarea[11], et, vers 420, contre Gaudentius de Thamugadi[12].

Les deux livres contre Gaudentius marquent à peu près la fin de cette campagne, qui durait depuis trente ans. Sans doute, au cours des années suivantes, l'évêque d'Hippone eut encore

1) *Epist.* 86.
2) *Epist.* 209, 10.
3) *Gesta cum Emerito*, 12 ; *Contra Gaudentium*, I, 22, 25 ; Victor de Vita, III, 10.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.
5) Augustin, *Epist.* 142.
6) *Epist.* 133, 1.
7) *Epist.* 142, 4 ; 208.
8) *Epist.* 209, 2.
9) *Epist.* 144, 1-3.
10) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.
11) *Retract.*, II, 77.
12) *Ibid.*, II, 85.

l'occasion de parler incidemment du Donatisme dans plusieurs de ses ouvrages[1] ; il en parlait même dans le dernier de tous, à la veille de sa mort, dans le livre qu'il laissa inachevé[2]. Mais, visiblement, la polémique contre le vieux schisme ne présentait plus alors, pour lui, qu'un intérêt rétrospectif. Dès 420, tout à la lutte contre le Pélagianisme très menaçant, il semblait un peu las de cette autre guerre contre le Donatisme, qu'il considérait comme terminée. Au tribun Dulcitius, qui le pressait de réfuter Gaudentius de Thamugadi, il répondit d'abord qu'il avait réfuté abondamment les défenseurs du schisme, et qu'il n'avait pas envie de recommencer[3]. Il céda pourtant, cette fois encore ; et même, une fois la lutte engagée, il voulut avoir le dernier mot avec Gaudentius. Mais, deux ou trois ans plus tard, il constatait que la lutte contre le schisme n'avait décidément plus sa raison d'être, puisque la bataille était gagnée. Il écrivait alors aux religieuses d'un couvent insurgées contre leur supérieure : « Maintenant que nous nous réjouissons de voir les Donatistes revenus à l'unité, n'est-il pas malheureux d'avoir à pleurer sur les schismes intérieurs d'un monastère ?[4] » Voilà une phrase qui sonne comme un bulletin de victoire.

La lutte n'en avait pas moins continué pendant une dizaine d'années après la Conférence de Carthage, après l'édit impérial d'union des Églises, qui officiellement supprimait le schisme. Durant cette dernière période, Augustin n'avait pas montré moins d'activité, ni moins d'ardeur polémique, que durant les précédentes. Il avait combattu partout les dissidents : non seulement dans son diocèse ou dans la région voisine, mais dans toute la Numidie, jusqu'en Proconsulaire ou en Maurétanie[5]. Son activité avait pris les formes les plus variées : discours dans les conciles et rédaction de lettres synodales, édition et abrégés de procès-verbaux, missions de propagande, poursuites judiciaires, proclamations ou manifestes, conférences, sermons, lettres, traités de polémique. Il s'était adressé à tous les publics, ou à toutes les classes du public : aux fidèles, aux convertis, aux Donatistes intransigeants, aux magistrats, aux évêques, aux clercs, aux laïques. Du droit de son dévouement, de sa clairvoyance ou de son talent, avec l'assentiment de ses supé-

1) *De anima et ejus origine*, III, 2 ; *Contra Iulianum*, I, 3, 7 ; III, 1, 5 ; 17, 31 ; *Enchiridion*, 5, 17 ; *Epist.* 208-209 ; *Retract.*, I, 19-20 ; II, 31 à 85 ; *De haeres.*, 69.

2) *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.

3) *Epist.* 204, 4-5.

4) *Epist.* 211, 4.

5) *Serm.* 112 ; 138 ; 359 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 77.

rieurs hiérarchiques, et en se gardant de tout empiétement sur les attributions d'autrui, il avait joué vraiment un rôle de chef : parlant au nom des conciles, correspondant avec l'évêque de Rome comme avec l'évêque de Carthage, intervenant auprès des hauts commissaires impériaux et des gouverneurs de provinces, vicaires d'Afrique et proconsuls. Il avait amené tout le monde à ses vues, non seulement par l'ascendant de son caractère et de sa parole, mais par la netteté de sa politique, qui était faite de volonté, de clarté, de modération dans la fermeté. Il voulait l'application des lois, et il poursuivait la conversion des Donatistes ; mais, dans les procédés de sa propagande comme dans les mesures d'exécution, il répudiait la violence et les sévérités excessives, s'opposant aux condamnations capitales, n'hésitant pas à agir dans ce sens auprès des gouverneurs et des juges [1].

Il avait vu juste, et sa politique a été consacrée par le succès. A sa mort, s'il y avait encore en Afrique des dissidents, et même, çà et là, des communautés dissidentes [2], il n'y avait plus, à proprement parler, d'Eglise donatiste. L'unité religieuse était enfin reconstituée dans l'Afrique chrétienne : il n'était que temps, à la veille du jour où la civilisation latine du pays aurait besoin de toutes ses forces contre l'invasion de la barbarie, et le Catholicisme africain contre le flot des Vandales ariens qui menaçait de tout submerger. Par sa campagne contre le Donatisme, l'évêque d'Hippone a peut-être sauvé partiellement, pour trois siècles, le Catholicisme et la civilisation de la contrée. Tout au moins, il put se rendre en mourant le témoignage que, par cette campagne, il avait bien mérité de son Eglise : c'est grâce à lui surtout qu'elle avait mis fin au schisme séculaire de Donat.

II

Les alliés d'Augustin dans sa campagne contre le Donatisme. — Prédicateurs catholiques. — Sermons de divers évêques contre le schisme et pour la conversion des schismatiques. — Principaux évêques qui ont été les auxiliaires d'Augustin. — Aurelius de Carthage. — Adversaires du schisme en Proconsulaire. — Evodius d'Uzali. — Fortunatianus de Sicca. — Florentius d'Hippo Diarrhytos. — Adversaires du schisme en Mauré-

1) *Epist.* 133-134 ; 139.

2) *C. I. L.*, VIII, 21570-21574 ; Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 20-27 et 42. — Cf. Victor de Vita, III, 10 et 71 ; Léon I, *Epist.* 12, 6 ; 167, 18 ; Gennadius, *De vir. ill.*, 73 ; Justinien, *Novell.*, XXXVII, 5 et 8 ; Grégoire le Grand, *Epist.*, I, 72 et 75 ; I, 82 ; II, 46, etc.

tanie. — Deuterius de Cæsarea. — Novatus de Sitifi. — Adversaires du schisme en Numidie. — Aurelius de Macomades. — Severus de Milev. — Fortunatus de Constantine. — Alypius de Thagaste. — Possidius de Calama. — Autres auxiliaires d'Augustin. — Clercs et laïques d'Hippone. — L'auteur du *Contra Fulgentium*. — Grands propriétaires de Numidie qui aidèrent Augustin dans sa propagande. — Conversion de Celer et de ses colons. — Le sénateur Pammachius et ses colons convertis. — Festus et sa lettre aux Donatistes de ses domaines. — Gouverneurs et hauts fonctionnaires romains, qui furent les alliés d'Augustin contre le Donatisme. — Le ministre Olympius, successeur de Stilichon. — Le proconsul Donatus. — Le proconsul Apringius. — Le vicaire d'Afrique Macedonius. — Le comte d'Afrique Bonifatius. — Commissaires impériaux. — Marcellinus. — Cæcilianus. — Dulcitius. — Caractères de l'appui prêté à Augustin par ses divers auxiliaires.

Malgré toute l'énergie de sa volonté, Augustin n'aurait pu mener à bien l'œuvre entreprise, s'il avait été seul à combattre le Donatisme. Il le savait mieux que personne, puisqu'il faisait appel à tous les concours. Innombrables furent ses auxiliaires, alliés d'un jour ou de toujours, et, le succès aidant, de plus en plus empressés.

Des auxiliaires, il en eut de tout genre, et de toute condition. D'abord, les évêques qui ont été les amis de toute sa vie et les confidents de sa pensée, ceux qui, dès la première heure et jusqu'au bout, furent les plus dévoués de ses collaborateurs : Aurelius de Carthage, Evodius d'Uzali, Severus de Milev, Alype de Thagaste, Possidius de Calama. Puis, beaucoup d'autres évêques, ou des prêtres, des diacres, venus plus tard à lui, fascinés par le prestige de sa parole et de son nom, gagnés peu à peu par son ardeur communicative, et se vouant désormais à la même tâche, soit dans les conciles, soit dans leurs diocèses respectifs : tels, la plupart des clercs d'Hippone, et divers évêques devenus aussi ses amis, Fortunatus de Constantine, Florentius d'Hippo Diarrhytos, Fortunatianus de Sicca, Novatus de Sitifi, Deuterius de Cæsarea. Enfin, des auxiliaires accidentels, mais dont le concours n'était pas moins précieux ni l'intervention moins efficace : des laïques, des propriétaires de grands domaines ruraux, des gouverneurs de provinces et autres fonctionnaires.

Dans ce bataillon sacré des champions du Catholicisme ou de la loi, qui s'enrôlèrent à la suite d'Augustin pour la campagne antidonatiste, on distingue plusieurs groupes d'après la situation sociale des personnes et d'après les moyens d'action dont elles disposaient : prédicateurs, prêtres et évêques, grands propriétaires, magistrats et agents du pouvoir central.

Au premier rang, les prédicateurs. Ils ont droit à la place d'honneur, puisqu'ils furent toujours sur la brèche et que beaucoup d'entre eux payèrent cet honneur de leur vie. Par malheur, nous sommes aussi peu renseignés sur la prédication des amis ou des collègues d'Augustin, que nous le sommes abondamment sur la sienne. Leurs sermons n'ont pas été recueillis ou ne nous sont pas parvenus. On ne peut douter, cependant, que leur parole ait été dans toute l'Afrique l'instrument principal de la propagande et le meilleur gage du succès. C'est ce qu'on entrevoit, d'ailleurs, dans les textes trop rares, où retentit encore comme un écho lointain de leur voix.

Par exemple, en 403-404, à l'instigation d'Augustin son maître et ami, Possidius de Calama entreprit une campagne de sermons pour la conversion des schismatiques de son diocèse : lui-même nous l'apprend [1]. Le jour où il fut attaqué sur un chemin par une bande de fanatiques, où il faillit tour à tour être lapidé, brûlé vif, égorgé, assommé, et où il eut la chance d'être simplement roué de coups, il était en route pour une tournée épiscopale : il se rendait dans un grand domaine des environs de Calama, le *Fundus Figulinensis*, pour y haranguer les dissidents et tâcher d'en convertir quelques-uns : « Il se dirigeait, nous dit-on, vers le *Fundus Figulinensis* pour y visiter les fidèles, encore peu nombreux en cet endroit, et pour y faire entendre la parole de Dieu, afin de ramener à l'unité du Christ les gens de bonne volonté [2]. » Malgré le souvenir de ce guet-apens, auquel il avait échappé par miracle, Possidius ne renonça ni aux tournées épiscopales ni à la campagne antidonatiste. Il continua de prêcher, avec une ardeur nouvelle, dans l'intervalle de ses procès contre Crispinus, son collègue schismatique. On peut craindre que dans ses sermons, malgré toute sa charité chrétienne et ses airs de bonhomie, Possidius n'ait pas ménagé son confrère et encore moins ses assassins. Il était batailleur et un peu rancunier, si l'on en juge par ses procès ; il était vif et il avait la dent dure, si l'on en juge par ses discours de Carthage en 411.

Vers le même temps, Severus de Milev, un ancien camarade d'Augustin, menait une campagne analogue dans le Nord-Ouest de la Numidie. Il prêcha contre le schisme en différentes villes [3] ; mais on ne sait rien de précis sur ces sermons. L'initiative prise alors par l'évêque de Milev, comme par l'évêque de Ca-

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14. Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.
2) Augustin, *Epist.* 105, 2, 4. — Cf . 3) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 95, 1.

lama, n'en est pas moins caractéristique. Leur grand ami l'évêque d'Hippone y fut pour quelque chose. Et leurs amis communs, Aurelius de Carthage, Alype de Thagaste, ou autres, ne restaient pas inactifs au milieu de cette offensive oratoire contre le Donatisme. A la voix d'Augustin répondaient alors, dans toute l'Afrique, d'autres voix éloquentes [1].

Voici, pour l'essentiel, d'après le témoignage d'Augustin lui-même, ce que disaient ces voix. Le mot d'ordre, suivant l'expression pittoresque de l'evêque d'Hippone, était de « fermer la bouche » aux confrères donatistes, en racontant partout, avec force détails et commentaires appropriés, l'affaire du Maximianisme : « Toute cette histoire, nous dit-on, était largement répandue pour guérir l'âme des hommes égarés dans le schisme. On l'expliquait partout où l'on pouvait, dans les sermons et les controverses des Catholiques. On montrait que les Primianistes, pour sauver la paix de Donat, avaient accueilli leurs condamnés en leur conservant tous leurs honneurs, et qu'ils n'avaient pas osé annuler le baptême conféré hors de leur Eglise par ces mêmes condamnés [2]. » On voit que toute cette prédication des évêques africains s'inspirait alors des idées favorites d'Augustin.

Après la Conférence de Carthage, on signale dans toute l'Afrique une nouvelle campagne de sermons pour la conversion des Donatistes. On nous dit que partout retentissaient les « sermons des prédicateurs catholiques », et que les orateurs « appelaient tout le monde au salut [3] ». On imagine aisément le contenu de ces homélies : comme dans celles qu'Augustin prononçait alors à Hippone ou ailleurs, la controverse antidonatiste se mêlait aux exhortations et au commentaire des textes bibliques, et trouvait une base solide dans les récents débats de Carthage, dans ces *Gesta* de la Conférence qui attestaient la défaite de l'Eglise schismatique.

Parmi les prédicateurs qui secondèrent Augustin dans sa campagne, on ne doit pas oublier ses collaborateurs de tous les jours, les prêtres du diocèse d'Hippone. En dehors des clercs qui administraient les paroisses rurales, il avait institué des missions de propagande, destinées à évangéliser les populations dans les districts où dominait encore le Donatisme [4]. Par exemple, il parle d'un prêtre qu'il avait envoyé à Sinitum

1) *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 185, 4, 17.
2) *Epist.* 185, 4, 17.
3) *Epist.* 185, 2, 8.
4) *Epist.* 105, 1, 1 ; 2, 3-4 ; 209, 2. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11 et suiv.

« pour y visiter les fidèles » et « pour prêcher la paix catholique aux gens de bonne volonté [1] ». Ce prêtre fut accueilli par des coups, et chassé du bourg. Ce fut bien pire à Fussala, où plusieurs prêtres missionnaires furent successivement « dépouillés, frappés, mutilés, aveuglés, tués [2] ». Mais, comme le remarquait l'évêque, « ces martyres n'avaient pas été inutiles et stériles [3] ». Là, comme ailleurs, les missionnaires avaient fini par l'emporter. Ils avaient rallié les populations à force de patience et de charité, d'abnégation et d'éloquence. Leur évêque, après la victoire, se souvenait avec émotion de tout ce qu'il devait à la parole et à l'héroïsme de ces modestes collaborateurs.

Ces prêtres, qui s'associèrent avec tant de dévouement à la propagande d'Augustin, ne pouvaient guère exercer leur action en dehors de leur diocèse, même de leur paroisse ou du champ restreint de leur mission temporaire. Les évêques, au contraire, pouvaient participer à la campagne antidonatiste dans un domaine infiniment plus vaste : non seulement dans toute l'étendue de leur diocèse, mais encore, par les conciles, dans toutes les parties de leur province et dans l'Afrique entière. C'est donc surtout par la collaboration de ses collègues dans l'épiscopat, qu'Augustin espérait arriver à ses fins, et, en attendant, préparer les voies : étendre à toute la contrée, et rendre féconde par l'accord des volontés directrices, la lutte commencée contre le schisme. Il ne négligeait aucune occasion de s'expliquer là-dessus avec ses confrères, de leur exposer ses vues, d'exciter ou de réchauffer leur zèle. En fait, la plupart des évêques africains ont été ses collaborateurs, l'ont aidé de leurs votes dans les conciles, de leur parole dans leur diocèse. Mais parmi tous ces alliés, qui dans l'épiscopat africain se comptaient par centaines, quelques-uns méritent une mention particulière, parce qu'ils ont été plus constamment à la peine et plus glorieusement à l'honneur. Evêques en Numidie ou en Proconsulaire, en Sitifienne ou en Césarienne, tous étaient plus ou moins des amis d'Augustin.

Entre tous et avant tous, on doit citer leur chef à tous : Aurelius de Carthage. Si l'évêque d'Hippone a pu entraîner à sa suite les Conciles et décider le gouvernement, si donc il a pu triompher du Donatisme, c'est que dès le premier jour il a su convaincre le chef de l'Eglise africaine, et qu'il a toujours

1) Augustin, *Epist.* 105, 2, 4.
2) *Epist.* 209, 2.
3) *Epist.* 209, 2.

marché d'accord avec lui, trouvant toujours en lui le plus sûr, le plus influent et le plus adroit des alliés.

Rien ne fait plus d'honneur à tous les deux que la constance de leur amitié : une amitié grave, faite de respect mutuel autant que d'affection, une amitié qui dura quarante ans, jusqu'à la séparation par la mort, et qui jamais ne se voila d'aucun nuage, et qui fut très féconde en résultats. Ce qui explique probablement l'apparence un peu sévère de leur amitié, c'est qu'elle fut relativement tardive, et qu'elle fut dès le début une amitié d'Eglise. Augustin avait trente-quatre ans, quand il rencontra pour la première fois son futur chef. C'était dans l'automne de 388. Il revenait d'Italie, où il s'était converti et où il avait reçu le baptême ; il rentrait en Afrique pour y mener la vie d'ascète. A Carthage, où il s'arrêta quelques semaines, il fit la connaissance d'Aurelius, qui était alors archidiacre[1]. Entre eux, à ce moment, il n'était pas encore question d'amitié. Trois ans plus tard, en remplacement de Genethlius, Aurelius fut élu évêque de Carthage[2]. Vers le même temps, Augustin était ordonné prêtre. En octobre 393, il se trouva de nouveau en face d'Aurelius, qui venait à Hippone pour y présider le grand Concile. L'évêque et le prêtre eurent mainte occasion de s'apprécier mutuellement ; de l'estime réciproque, ils passèrent vite à l'amitié. Ce fut une amitié de raison comme de sentiment, mêlée de déférence pour le rang et d'admiration pour le talent. De là est née cette étroite collaboration, qui n'a guère cessé pendant trente-cinq ans. Au milieu de tous leurs travaux, l'amitié ne perdit jamais ses droits. Ils échangeaient fréquemment des lettres[3]. Ils saisissaient toutes les occasions de se rencontrer, et, involontairement, tous les prétextes pour ne pas se séparer trop vite. Augustin se mettait d'autant plus volontiers en route pour Carthage, qu'il devait y trouver Aurelius ; et il s'y attardait d'autant plus volontiers, qu'Aurelius ne pouvait le suivre à Hippone.

Sans avoir le génie d'Augustin, Aurelius était un homme fort distingué ; surtout un administrateur éminent, comme prédestiné au gouvernement d'une grande Eglise. Esprit net et bien équilibré, avec beaucoup de suite dans les idées, de patience et d'adresse dans la réalisation de ses plans, très ferme sur les principes, mais conciliant à l'égard des personnes et modéré dans son langage, il fut en des temps difficiles un chef éner-

1) *De civitate Dei*, XXII, 8, 3.
2) *Epist.* 22, 1 ; 44, 5, 12.
3) *Epist.* 22 ; 41 ; 60 ; 174.

gique, habile et clairvoyant. Sans doute, il eut la chance d'avoir Augustin pour lieutenant; mais il eut l'esprit de n'être pas jaloux d'Augustin.

De concert avec son grand ami d'Hippone, qui chaque année venait à Carthage s'entendre avec lui, il a mené toute la campagne contre le Donatisme. Dans une collaboration si étroite et si constante, on ne saurait toujours faire exactement le départ de ce qui revient à chacun. Cependant l'on peut dire, d'une façon générale, qu'Augustin eut surtout les initiatives intellectuelles, et Aurelius les initiatives administratives [1]. C'est l'évêque d'Hippone qui a conçu les plans successifs ; mais, seul, l'évêque de Carthage, chef de l'Eglise africaine, était en situation de réaliser ces plans, de les faire adopter, d'en assurer et d'en surveiller partout l'exécution.

La part d'Aurelius était belle encore. C'est lui qui convoquait et présidait les Conciles. Il en dirigeait les délibérations, et il les orientait habilement vers les conclusions arrêtées d'avance avec son ami. Il s'acquittait de cette mission délicate avec une véritable maîtrise. Il faut le voir à l'œuvre dans ces assemblées d'évêques, dont les Actes nous ont conservé plusieurs de ses discours. Par exemple, au Concile du 16 juin 401, où il fit voter deux canons relatifs au Donatisme et l'envoi d'une députation aux évêques de Rome et de Milan qu'il savait hostiles à ces décisions, il montra autant de sens pratique et de prudence que de fermeté [2]. Au Concile du 25 août 403, où l'on adopta le projet de Conférence avec les schismatiques, il eut grande allure au moment où il résumait les débats avec autorité, pour mettre aux voix le texte préparé par ses soins avec l'aide d'Augustin [3]. Quelques jours plus tard, il rédigea avec son ami et signa seul, au nom du Concile, la requête éloquente qui fut remise le 13 septembre au proconsul Septiminus [4]. Dans l'automne de cette même année, toujours à propos du projet de conférence, il dut tenir tête au primat donatiste [5]. Ces manifestations multiples de son activité, au cours de quelques mois et pour une seule affaire, montrent assez l'importance de son rôle.

Sur la façon dont les évêques de Carthage et d'Hippone se partageaient la tâche pour la lutte commune contre le Donatisme, rien n'est plus significatif que la comparaison de leurs

1) C'est ce que montre bien le rôle respectif des deux évêques dans les conciles et à la Conférence de 411.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 57.

3) *Ibid.*, can. 91.

4) *Collat. Carthag.*, III, 174.

5) *Collat. Carthag.*, III, 116; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4, 4 ; 8, 11 ; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

interventions respectives dans les débats de 411. Augustin avait eu l'idée de la conférence ; Aurelius, par la requête du Concile, l'avait fait convoquer. Tous deux, travaillant ensemble, avaient minutieusement préparé le plan et tous les détails de la controverse ; tous deux, naturellement, furent élus mandataires du parti catholique. Qu'on les suive maintenant aux séances de la Conférence. Le premier jour se passe tout entier en procédures : Augustin ne dit rien, ou à peu près, tandis qu'Aurelius prend souvent la parole pour assurer l'application du règlement ou pour contrôler les signatures [1]. Aux séances suivantes, dès que s'engage la controverse, l'évêque de Carthage n'ouvre plus la bouche, tandis que l'évêque d'Hippone devient le porte-parole des Catholiques [2]. Cette curieuse interversion des rôles ne peut s'expliquer par le hasard ou par le sentiment de partielles incompétences : Augustin connaissait la procédure, et Aurelius a fait ailleurs ses preuves comme orateur. C'est évidemment le résultat d'une convention tacite ou formelle entre les deux amis : pour la Conférence, comme pour les Conciles, ils s'étaient partagé les rôles.

Cet accord si constant et si méthodique entre les deux évêques a été, pour la campagne d'Augustin, l'un des principaux éléments du succès. L'autorité extraordinaire qu'il avait dans les conseils de l'Afrique chrétienne, comme dans les bureaux des gouverneurs, ne tenait pas seulement à sa réputation et à son génie ; elle tenait aussi, pour une part, à l'intimité de ses relations avec Aurelius. Même quand il déclarait parler en son nom personnel, il semblait encore parler au nom de toute l'Eglise africaine, parce qu'on le savait toujours d'accord avec le chef toujours écouté de cette Eglise.

Tout autres étaient les rapports d'Augustin avec Evodius, évêque d'Uzali en Proconsulaire : c'étaient presque des rapports de maître à élève. On peut dire qu'Evodius, pendant la plus grande partie de sa vie, a gravité autour d'Augustin. Il était, comme lui, de Thagaste [3]. Il l'avait assurément connu dans son enfance ; mais ensuite il l'avait plus ou moins perdu de vue. Il suivait alors une carrière très différente : il était entré dans l'administration, avait peut-être servi dans l'armée, et avait exercé les fonctions d'*agens in rebus*, probablement en

1) *Collat. Carthag.*, I, 16 ; 18 ; 38 ; 41 ; 43 ; 46 ; 55 ; 57 ; 60 ; 72 ; 74 ; 76 ; 84 ; 99 ; 102 ; 132 ; 139 ; 152 ; 154 ; 156 ; 158 ; 160 ; 162-163 ; 177 ; 207-208.

2) *Ibid.*, II, 14 ; 50 ; 56 ; 66 ; III, 7 ; 20 ; 41 ; 55 ; 80 ; 98 ; 101 ; 110 ; 116 ; 155 ; 160 ; 162, etc.

3) « Evodium juvenem ex nostro municipio » (Augustin, *Confess.*, IX, 8).

Italie. Au reste, il n'avait pas le goût du métier, et songeait à tout autre chose. Il se convertit au christianisme, on ne sait comment, et reçut le baptême, on ne sait quand ; mais ce fut avant Augustin. Un jour, à Milan, il rencontra son célèbre compatriote, qui y professait la rhétorique. Il renoua connaissance ; bientôt il se prit pour lui d'une si vive amitié, qu'il abandonna tout pour s'attacher à ses pas. Il fut son compagnon inséparable pendant une dizaine d'années [1].

Quand Augustin, après sa conversion et son baptême, décida de retourner en Afrique avec sa mère et ses amis pour y mener la vie ascétique, Evodius fut naturellement du voyage. Il était à Ostie, au moment où Augustin perdit sa mère. Il assista à la mort de Monique : quand la sainte femme eut rendu le dernier soupir, il entonna tout à coup un psaume, dont toutes les personnes présentes reprirent en chœur les répons [2]. Pour l'instant, il ne fallait plus songer à gagner l'Afrique : une révolution politique venait d'éclater, et la mer était sillonnée d'escadres ennemies. Les voyageurs durent retourner à Rome, où ils restèrent toute une année. Evodius ne s'en émut guère, puisqu'il pouvait converser et travailler avec Augustin. Il fut récompensé de son dévouement par une délicate attention du maître, qui le mit en scène, comme interlocuteur, dans deux de ses dialogues philosophiques écrits ou commencés à Rome : les dialogues *Sur la quantité de l'âme* et *Sur le libre arbitre*. La paix rétablie vers la fin de l'été 388, on put enfin s'embarquer pour Carthage, où l'on arriva sans encombre. Durant huit années encore, Evodius vécut dans l'ombre du maître : d'abord ascète ou demi-moine à Thagaste, puis moine et clerc à Hippone dans les monastères fondés par Augustin [3].

Il était fixé à Hippone depuis cinq ans, et il était encore tout à la joie que lui avait causée récemment le spectacle de la consécration épiscopale de son ami, quand lui-même fut élu évêque mais c'était bien loin de là, à Uzali, dans la région d'Utique. De cet honneur, qu'il n'osa refuser, Evodius ne se consola jamais entièrement. Tout en s'acquittant avec conscience de ses devoirs épiscopaux, il avait les yeux et l'âme tournés vers Hippone. Ne pouvant s'y rendre aussi souvent qu'il l'aurait voulu, il entretenait une active correspondance avec le maître, dont il s'étonnait un peu d'être devenu le collègue [4].

Dans cette correspondance, il se montre bien tel qu'il était :

1) Augustin, *Confess.*, IX, 8.
2) *Confess.*, IX, 8 et 12.
3) *Epist.* 33, 2 ; 158, 9 et 11.
4) *Epist.* 158-164 ; 169.

excellent homme, à coup sûr, très dévoué à ses amis, plein d'admiration et d'affection pour Augustin, que pourtant il agaçait un peu par la multiplicité et la bizarrerie ou la candeur de ses questions oiseuses. Il avait un tour d'esprit mystique, et, bien qu'assez instruit, un fond de naïveté, qui se trahissait jusque dans ses curiosités théologiques ou métaphysiques. Il s'inquiétait beaucoup des revenants ; on ne peut dire qu'il en eût peur, mais il en parlait volontiers, et il y croyait ferme [1]. Il avait aussi la hantise du miracle : non pas du miracle évangélique et apostolique, dès longtemps consacré par la tradition chrétienne, mais du miracle vulgaire, si l'on peut dire, de ces miracles mesquins, à l'usage des badauds, qui ne sont pas pour encourager la foi au miracle. Quand on apporta d'Orient en Afrique des reliques de saint Etienne, il fut des premiers à s'en procurer. Il déposa son trésor dans une chapelle, construite en l'honneur du saint, où bientôt l'on eut à enregistrer merveille sur merveille. En peu de temps, la petite ville obscure d'Uzali devint pour l'Afrique la cité des prodiges. Son évêque fut une autorité sur les miracles de saint Etienne. Il en faisait dresser le compte, au jour le jour, avec des récits détaillés. Puis il chargea l'un de ses clercs de réunir le tout en un recueil d'ensemble : c'est le curieux ouvrage en deux livres *Sur les miracles de saint Étienne*, qui nous est parvenu, et qui lui est dédié [2].

Tel que nous le connaissons, Evodius n'avait guère un tempérament de polémiste. Pourtant, à l'exemple et à la suite d'Augustin, il s'est lancé dans les grandes controverses du temps ; payant même de sa personne, sans crainte du danger ni des coups. Comme l'évêque d'Hippone, il combattit tour à tour les Manichéens, les Donatistes et les Pélagiens. Il est probablement l'auteur de l'opuscule intitulé *Sur la foi contre les Manichéens* [3]. Plus tard, il fut un des signataires de la lettre des cinq évêques au pape Innocentius sur l'hérésie de Pélage [4]. Il fut mêlé aussi, bien que d'une façon indirecte, aux querelles sur la grâce qui troublèrent la paix du monastère d'Hadrumète [5] ; on a retrouvé naguère une lettre de lui, qui se rapporte à cette affaire [6].

1) *Epist.* 158.

2) *De miraculis sancti Stephani*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. XLVI, p. 848 et suiv.

3) *De fide contra Manichaeos*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. XLII, p. 1139 et suiv. ; *Corpus scriptor. eccles. lat.* de Vienne, t. XXV, pars 2.

4) Augustin, *Epist.* 177. — Cf. *Epist.* 183.

5) *Epist.* 216, 3.

6) *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 482-485.

C'est surtout contre les Donatistes qu'il partit en guerre. Déjà, en 396, dans les derniers temps de son séjour à Hippone, il avait irrité l'évêque schismatique par la vivacité de ses propos ; et il avait par là, sans le vouloir, causé quelques difficultés à Augustin [1]. Devenu évêque à son tour, il fit campagne contre le Donatisme. Il joua même dans les conciles un rôle d'une certaine importance, puisqu'on songeait volontiers à lui pour les députations à l'empereur. Par exemple, c'est lui qui en 404, avec Theasius de Membrone, fut chargé d'une mission en Italie auprès du gouvernement et du pape : il devait demander l'assimilation des Donatistes aux hérétiques, et l'application de la loi de Théodose sur l'amende des dix livres d'or [2]. Il profita de l'occasion pour aller jusqu'à Nole, où il rendit visite à Paulin [3]. Cette mission valut aux ambassadeurs la haine des dissidents. Quatre ans plus tard, dans l'été de 408, Evodius et Theasius furent attaqués et maltraités par une bande de Donatistes [4]. En 411, en pleine Conférence de Carthage, Petilianus de Constantine fit une sortie furibonde contre « Theasius et Evodius, ces éclaireurs et ces navigateurs en titre des Catholiques, ces légats de leur furie, toujours prêts à réclamer du sang, à réclamer des proscriptions, à répandre la terreur [5]... ». Vraiment, Petilianus forçait la note ; et les amis d'Evodius ne purent s'empêcher de sourire. Quant à l'évêque d'Uzali, il ne dut pas entendre ce jour-là son panégyrique. Il ne semble pas avoir assisté à la Conférence de Carthage : il n'est pas mentionné dans les procès-verbaux, où l'on peut d'ailleurs soupçonner quelque lacune. Quoi qu'il en soit, Evodius ne se désintéressait pas alors de la bataille contre le schisme. Il réussit à restaurer dans son diocèse l'unité religieuse. Il y avait à Uzali, nous dit vers 420 le chroniqueur de l'endroit, « une église qui avait été usurpée d'abord par le schisme des Donatistes, et qui ensuite avait été *restituée* à l'unité catholique ; d'où le nom qu'elle porte depuis, *Ecclesia Restituta* [6] ». Voilà qui explique sans doute la sortie de Petilianus : évidemment, le mystique et naïf Evodius n'avait pas manqué d'énergie dans sa lutte contre les schismatiques.

Un autre évêque de Proconsulaire, Fortunatianus de Sicca, qui figure parmi les correspondants d'Augustin [7], fut également-

1) Augustin, *Epist.* 33, 2-3.
2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93.
3) Augustin, *Epist.* 80, 1.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.
5) *Collat. Carthag.*, III, 141.
6) *De miraculis sancti Stephani*, I, 7.
7) Augustin, *Epist.* 148. — Cf. *Retract.*, II, 67.

ment un adversaire décidé du Donatisme. Il s'était mis en campagne de bonne heure, et il avait été servi par les circonstances, puisqu'il avait réussi avant son collègue d'Hippone à extirper le schisme de son diocèse. En 411, il déclarait, non sans ironie, qu'il ne restait plus chez lui de dissidents, sauf un évêque invisible : « Je constate, disait-il, que l'unité règne dans l'Eglise de Sicca ; j'ai bien entendu parler d'un évêque donatiste, mais je ne le connais que de nom [1]. » Fortunatianus n'en continuait pas moins la lutte, pour venir en aide à ses collègues, et il avait de l'autorité dans les conciles : en 408, lors des désordres causés par la nouvelle de la mort de Stilichon, il fut envoyé en ambassade auprès de l'empereur par l'assemblée du 16 juin, pour demander confirmation des lois contre les schismatiques [2]. Trois ans plus tard, à la Conférence de Carthage, il fut un des sept avocats mandataires du parti catholique. A la première séance, il intervint souvent dans le règlement de la procédure, puis dans le contrôle des signatures [3]. Quelques jours après, le 6 juin, c'est lui qui délivra, au nom des Catholiques, le certificat constatant la remise des procès-verbaux antérieurs ; nous possédons encore son *Reçu*, signé de lui sur la demande du greffier Martialis [4]. Dans la dernière séance, l'évêque de Sicca prit largement sa part des controverses. Il prononça divers discours ; mais il se plaisait surtout aux interruptions ou aux vives reparties [5]. A l'écouter, on devine qu'il n'était pas patient, et qu'il avait l'horreur des schismatiques, avec la manie de se mettre en scène.

Plus discret en paroles, mais toujours prêt à courir les routes de terre ou de mer pour la cause antidonatiste, Florentius d'Hippo Diarrhytos fut l'un des ambassadeurs ordinaires des conciles. Dans l'automne de 408, avec un de ses collègues, il partit pour l'Italie, chargé de remettre à l'empereur une requête, où l'assemblée du 13 octobre signalait les nouvelles violences des schismatiques et pressait le gouvernement d'intervenir [6]. Dans l'été de 410, il fut encore un des légats envoyés à l'empereur par le Concile du 14 juin, pour demander l'abrogation de l'édit de tolérance et la convocation d'une Conférence entre les deux Églises [7]. En 411, à la Conférence de Carthage, il fut un des

1) *Collat. Carthag.*, I, 139.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.

3) *Collat. Carthag.*, I, 2; 48; 50-51; 66; 68; 97; 127; 139; 141; 143; 168; 170; 172; 188; 191; 194; 197; 200; 207-208; 210; 217.

4) *Collat. Carthag.*, III, 4.

5) *Ibid.*, III, 16; 47; 61; 72; 74; 76; 82; 123-124; 128; 144; 208; 221; 244.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.

7) *Ibid.*, can. 107.

sept conseillers adjoints par les Catholiques à leurs mandataires[1]. Dans la première séance, lors de la vérification des pouvoirs, il eut maille à partir avec son collègue schismatique d'Hippo Diarrhytos, un certain Victor, qui l'accusa hautement de l'avoir persécuté, de l'avoir fait arrêter par la police et retenir en prison trois années entières[2]. Nous ne savons pas au juste ce qui s'était passé entre les deux évêques rivaux ; mais on voit assez que le Donatiste détestait cordialement le Catholique, et qu'il croyait avoir pour cela de bonnes raisons. En tout cas, les protestations de Victor ne devaient rien changer au cours des choses : quelques mois plus tard, à Hippo Diarrhytos, Florentius consacrait une nouvelle basilique, en présence de son ami Augustin, qui, le jour de la dédicace, prononçait un sermon sur la concorde[3]. Ce sermon sur la paix sonnait comme un chant de victoire : il dut sembler ironique aux vaincus, les derniers schismatiques de l'endroit.

En Maurétanie Césarienne, le principal auxiliaire d'Augustin était Deuterius, l'évêque de Cæsarea. Il avait affaire à forte partie, puisqu'il devait tenir tête à Emeritus. Il ne se découragea pas néanmoins. Pendant bien des années, il lutta sans beaucoup de résultats, soutenu par l'exemple et par les exhortations de son collègue d'Hippone, son ami et son correspondant[4], qui de son côté agissait directement et cherchait à gagner Emeritus[5]. Deuterius assistait à la Conférence de 411, où il fut l'un des quatre archivistes élus par les Catholiques[6]. Après la Conférence de Carthage, malgré la résistance opiniâtre et les protestations de son adversaire, il réussit à rétablir l'unité religieuse dans son diocèse[7]. Un jour de l'année 418, le 18 septembre, il eut la joie de voir Augustin entrer dans sa cathédrale, et la surprise d'y voir entrer aussi Emeritus, qui depuis longtemps errait en proscrit autour de la ville[8]. Le surlendemain, dans cette même cathédrale, l'*Ecclesia major* de Cæsarea, Deuterius eut l'honneur de présider la célèbre conférence où Emeritus, par son silence obstiné, s'avoua décidément vaincu[9]. Ce jour-là, pour Deuterius comme pour Augustin, fut un jour de triomphe.

1) *Collat. Carthag.*, I, 55.
2) *Ibid.*, I, 139 et 142.
3) Augustin, *Serm.* 359.
4) *Epist.* 236.
5) *Epist.* 87 ; *Retract.*, II, 72 et 77.
6) *Collat. Carthag.*, I, 55.
7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Retract.*, II, 77.
8) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1.
9) *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 77.

Comme Deuterius en Césarienne, Novatus menait en Sitifienne la campagne antidonatiste. Élu en 403 évêque de Sitifi, il occupa ce siège épiscopal pendant trente-sept ans[1]. Dès 411, au temps de la grande Conférence, il était l'évêque le plus en vue de sa province, qu'il représenta, en qualité de légat, au Concile de Carthage du 25 mai 419. Il entretint toujours des relations amicales avec Augustin, qui était en correspondance avec lui[2], et qui avait pour diacre un de ses frères[3]. Il admirait beaucoup son collègue d'Hippone, dont il prônait les talents, et dont il prêtait les ouvrages aux gens d'esprit, notamment au comte Darius[4]. Il survécut dix ans à Augustin; et ce fut pour son malheur, puisqu'il vit les horreurs de l'invasion vandale. Lui-même fut persécuté par les barbares; en 437, sur l'ordre de Genséric, on lui enleva ses basiliques et on le chassa de sa ville épiscopale[5]. Il mourut trois ans plus tard, en 440, toujours proscrit sans doute. On l'ensevelit pourtant à Sétif, où l'on a retrouvé son épitaphe, qui est en vers, au moins d'intention: « Ci-gît le saint évêque Novatus, qui a occupé son siège pendant trente-sept ans. Il nous a précédés dans la paix le 10 des calendes de septembre, en l'année 401 de la province (= 440 de l'ère chrétienne)[6]. »

Adversaire intrépide des schismatiques, Novatus les a partout combattus autour de lui. Il commença par les traquer dans son diocèse. Il s'empressa d'y faire exécuter l'édit d'union de 405, et ne ménagea pas son collègue dissident, Marcianus, qui disait un jour en l'apercevant: « Je reconnais mon persécuteur[7]. » A la Conférence de Carthage, Novatus fut élu conseiller adjoint aux mandataires catholiques[8] : ce qui lui conférait le droit de donner des conseils, mais seulement si on lui en demandait. Comme tel, il ne put prendre part à la controverse proprement dite. Mais il s'était dédommagé d'avance, à la première séance, en intervenant avec beaucoup de vivacité dans les querelles soulevées par la vérification des signatures[9]. Il avait dénoncé avec une indignation rageuse les violences commises par les Donatistes dans la région de Sitifi. A l'un de ses voisins, Cresconius, évêque dissident de Cæsariana, il avait reproché toutes sortes de méfaits : « Il y a ici, criait-il, il y a ici, à Carthage

1) *C. I. L.*, VIII, 8634.
2) Augustin, *Epist.* 84. — Cf. *Epist.* 229, 1-2; 230, 1.
3) *Epist.* 84, 1-2.
4) *Epist.* 229, 2.
5) Prosper Tiro, *Epitoma chronicon*, c. 1327, ad ann. 437 (Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 475).
6) *C. I. L.*, VIII, 8634.
7) *Collat. Carthag.*, I, 143.
8) *Ibid.*, I, 55.
9) *Ibid.*, I, 143; 189; 204.

même, un prêtre et un diacre que Cresconius a volés, qu'il a torturés, qu'il a pendus. Il a dépouillé l'Église catholique, lui a pris son argent, lui a dérobé ses provisions de blé, lui a enlevé ses chariots[1]. » A un autre moment, Novatus rappelait comment il avait terrassé le schisme dans un diocèse limitrophe du sien. Voyant s'avancer un certain Donatus, qui se présentait comme évêque donatiste de Medianae Zabuniormm, il demanda la parole pour expliquer la situation : « Notez bien au procès-verbal, dit-il, que Medianae Zabuniorum a un prêtre catholique. Ce prêtre, aujourd'hui, gouverne la communauté et dispose de la basilique. L'unité religieuse est rétablie. Il n'y a pas là de Donatistes. C'est moi qui, sur le corps de l'évêque catholique, ai ordonné le prêtre; et, si Dieu le veut, on ordonnera là un évêque. Mais il n'y a pas d'évêque donatiste dans cette localité[2]. » Évidemment, Novatus avait rendu la vie dure aux dissidents de la région, avant d'être frappé lui-même par les Vandales ariens.

On voit que dans l'épiscopat des diverses provinces africaines, en Sitifienne ou en Césarienne comme en Proconsulaire, Augustin trouva des alliés très fermes contre l'Église schismatique. Mais c'est surtout autour de lui, dans la province de Numidie, tour à tour point d'appui, camp retranché ou réduit du Donatisme, que ses alliés furent nombreux et entreprenants. Quelques-uns, d'ailleurs, comptaient parmi ses amis les plus intimes : tels, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, Alype de Thagaste, Possidius de Calama.

Arrêtons-nous d'abord, en passant, devant un personnage singulier de Numidie, qui ne semble pas avoir fait partie du cercle d'Augustin, mais qui n'en fut pas moins pour lui, à un moment décisif, un utile auxiliaire. Il s'agit d'Aurelius, évêque de Macomades. Comme tant de ses collègues catholiques, cet Aurelius détestait cordialement les schismatiques, et guerroyait contre eux dans son diocèse ou dans les diocèses voisins[3]. Mais ce n'était pas là une originalité dans ces pays numides, où se poursuivait partout, passée à l'état chronique, la guerre entre Églises. L'originalité d'Aurelius était ailleurs, une originalité bien modeste, assurément, et inattendue chez un évêque, et même teintée de ridicule : il était, mais dans la perfection, le type même du badaud et du bavard au courant de tout.

S'il eût vécu dans la vieille Rome, il eût été *nomenclator :*

1) *Collat. Carthag.*, I, 188-189.
2) *Ibid.*, I, 204.
3) *Collat. Carthag.*, I, 116 et 182.

un de ces affranchis ou de ces esclaves, dont la fonction unique était de connaître tout le monde pour appeler chacun par son nom, et pour aider le maître à flatter les électeurs en ayant l'air d'être leur ami à tous. Vivant dans la Numidie du cinquième siècle, et promu évêque par un caprice de la fortune, Aurelius de Macomades exerçait ses dons de nature aux dépens des Donatistes de la contrée. Il connaissait par leur nom tous les schismatiques du pays ; il savait par cœur leur histoire à tous, leur biographie et leurs relations, leurs fonctions et leurs habitudes, leurs prétentions, leurs intrigues, leurs mésaventures galantes ou autres. Par là, certain jour de sa vie, il fut la terreur des Donatistes : le 1er juin 411, à la Conférence de Carthage. Il y joua avec une maîtrise incomparable, avec une voix retentissante et une exactitude impeccable, son rôle de *nomenclator* pour la Numidie. A mesure que défilaient les évêques dissidents pour la vérification des pouvoirs, Aurelius les suivait de l'œil et les reconnaissait, toisant les suspects, donnant alors sur eux et sur leurs Églises des renseignements précis, enlevant au besoin les masques et dénonçant les ruses, opposant aux erreurs volontaires ou aux faux-fuyants les noms et les faits, tirés d'une mémoire étonnante qui fonctionnait avec la sûreté d'un appareil enregistreur [1]. Ce jour-là, par ses révélations de toute sorte qui établirent la situation vraie du Donatisme en Numidie, l'évêque curieux et bavard de Macomades fut pour ses confrères catholiques un très précieux auxiliaire.

Aussi discret qu'Aurelius de Macomades l'était peu, Severus de Milev fut peut-être le plus cher des amis d'Augustin. Né à Thagaste, il n'était pas seulement son compatriote ; il avait été en outre son condisciple, d'abord dans leur ville natale, puis sans doute à Carthage [2]. Chrétien de naissance, ou converti de bonne heure, il accueillit à bras ouverts son ancien camarade, quand celui-ci revint d'Italie, converti lui aussi, dans l'automne de 388. Severus se joignit à ce groupe d'amis, qui, sous la direction d'Augustin, allait inaugurer en Afrique la vie monastique. C'est ainsi qu'il fut ascète à Thagaste pendant trois ans, moine et clerc à Hippone pendant quatre ou cinq ans [3]. En 396, vers le temps où son ancien condisciple devenait évêque d'Hippone, Severus fut élu évêque de Milev [4]. Les deux villes étaient assez éloignées l'une de l'autre; mais l'amitié diminuait la distance. L'évêque de Milev rendait souvent visite à son collègue d'Hip-

1) *Collat. Carthag.*, I, 187-188; 197-198; 201; 206; etc.

2) Augustin, *Epist.* 31, 9; 84, 1.

3) *Enarr. in Psalm.* 95, 1; *Epist.* 31, 9.

4) *Epist.* 31, 9; 32, 1.

pone, qui connaissait tout aussi bien le chemin de Milev [1]. Dans l'intervalle des visites, on échangeait des lettres [2]. Severus professait une très vive admiration pour Augustin, dont il célébrait surtout l'éloquence et le style [3]. Augustin, de son côté, estimait fort le talent oratoire de Severus, qui était aussi un écrivain délicat, avec des raffinements de styliste et une tendance à la préciosité [4]. Quant à l'amitié qui unissait les deux évêques, elle restait une amitié de jeunesse, avec la fleur des souvenirs communs et l'intimité familière des camaraderies d'autrefois. Augustin, ordinairement plus réservé dans ses correspondances, parlait de cette amitié unique avec une émotion touchante, avec des mots presque tendres ; et son ami n'était pas en reste [5].

Le pacifique et délicat Severus eut fort à faire pour contenir les nombreux Donatistes de son diocèse ; d'autant mieux que ceux-ci avaient pour évêque le remuant et bouillant Adeodatus. La lutte fut chaude, et pas seulement en paroles. Après l'édit de 405, on voulut sans doute supprimer le schisme à Milev : les schismatiques répondirent en saccageant et détruisant quatre églises catholiques [6]. Severus prit d'ailleurs sa revanche dans sa propagande : il réussit à convertir un de ses adversaires, le prêtre Sabinus, dont il fit un évêque, et à qui il céda une partie de son diocèse, le territoire de Tucca [7]. Néanmoins, dans la région de Milev, on dut attendre l'édit d'union de 412 et l'action des commissaires impériaux pour triompher définitivement du schisme. Dans les Conciles et ailleurs, Severus appuyait la politique d'Augustin, dont il partageait les préoccupations ; par exemple, en 408, on le voit s'associer aux démarches que faisait son ami auprès du ministre Olympius [8]. Il ne semble pas avoir assisté à la Conférence de 411 : il n'est pas mentionné clairement dans les procès-verbaux des séances, et l'on ne sait si l'on doit le reconnaître dans un Severus, qui était venu à Carthage, mais qui avait dû retourner aussitôt chez lui pour cause de maladie [9]. L'évêque catholique de Milev paraît avoir été de santé délicate ; il n'avait ni la carrure ni les poumons de son confrère schismatique Adeodatus. Il n'en a pas moins joué son rôle dans la campagne antidonatiste. Orateur distingué, on l'entendit prêcher contre le schisme en différentes cités ; et son ami Augustin, qui s'y connaissait, faisait grand cas de ses sermons [10].

1) *Epist.* 62, 1 ; 84, 1 ; 97, 3 ; 109, 3 ; 110, 6.
2) *Epist.* 62-63 ; 109-110.
3) *Epist.* 109.
4) *Enarr. in Psalm.* 95, 1 ; *Epist.* 109.
5) *Epist.* 84, 1 ; 109, 1 ; 110, 2-6.
6) *Collat. Carthag.*, I, 201.
7) *Ibid.*, I, 130.
8) Augustin, *Epist.* 97, 3.
9) *Collat. Carthag.*, I, 215.
10) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 95, 1.

Plus encore que Severus à Milev, Fortunatus dut livrer à Constantine de terribles combats, puisqu'il devait tenir tête à Petilianus, le plus redoutable champion du Donatisme. Lui aussi, il venait d'Hippone, où il avait été moine et clerc. Au commencement de 398, quand il fut élu évêque de Constantine en remplacement de Profuturus, ses amis Augustin et Alype se rendirent dans cette ville pour sa consécration épiscopale [1]. Il resta toujours en relations étroites et en correspondance avec eux [2]. Les trois évêques se rencontraient fréquemment ; nous pouvons lire encore une lettre rédigée en commun et signée par tous les trois [3].

La grande affaire de Fortunatus fut la lutte contre les schismatiques de son diocèse. Petilianus était hardi, tenace et habile, dans sa propagande. Mais Fortunatus ne manquait ni d'énergie ni d'adresse. Dès le début de son épiscopat, il réussit à mettre le Donatiste dans l'embarras et les rieurs de son côté. Parmi les prêtres schismatiques de la cité, figurait un certain Splendonius, qui avait été diacre catholique en Gaule, et qui avait jugé prudent de passer la mer à la suite d'une excommunication. Fortunatus, on ne sait comment, se procura le texte de l'arrêt rendu en Gaule, qui avait déterminé l'ancien diacre à émigrer ; un beau jour, à Constantine, il fit afficher le document. Petilianus s'indigna et protesta ; il protestait encore, quand lui-même se vit en butte aux machinations de Splendonius, et dans la nécessité de le chasser [4]. Une autre fois, c'est encore un des prêtres de Petilianus, qui amusa la galerie à ses dépens. Naïf, ou trop habile homme, ce prêtre cherchait à gagner un notable de la ville, en se disant chargé par un ange de le convertir. Le Catholique, qui n'était pas dupe, écrivit à son évêque, alors absent, pour l'aviser de l'aventure. Fortunatus, à ce moment, se trouvait en compagnie d'Augustin et d'Alype. On juge de l'accueil que les trois évêques firent au message. Non contents de rire, ils saisirent l'occasion de prendre barre sur Petilianus en divulguant ce procédé de propagande : d'où cette lettre rédigée en commun, qui fit la joie de Constantine [5].

Malheureusement, les initiatives de Petilianus ne prêtaient pas à rire, comme parfois celles de ses prêtres. Quand l'évêque

1) *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Epist.* 44, 1, 1 ; 6, 13. — Sur les épiscopats successifs de Profuturus et de Fortunatus, cf. *Epist.* 28, 1 ; 32, 1 ; 38 ; 53 ; 71, 1, 2 ; 72, 1 ; 115.

2) *Epist.* 53 et 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 99, 228.

3) *Epist.* 53.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44.

5) *Epist.* 53.

donatiste lança son violent pamphlet en forme de lettre pastorale, Fortunatus s'inquiéta. Il profita d'une visite de son ami d'Hippone, pour l'appeler à son aide. Il lui communiqua d'abord le début du pamphlet, en attendant qu'on pût lui envoyer le texte entier : ce fut le point de départ des grandes et longues controverses entre Augustin et Petilianus [1].

Tandis que se poursuivaient ces controverses, la bataille continuait à Constantine entre les deux partis. Malgré tous les efforts du clergé donatiste, bien des dissidents revenaient à l'Église. Pour mieux défendre les convertis contre leurs anciens amis ou contre eux-mêmes, et pour augmenter l'efficacité de sa propagande en restreignant son champ d'action, Fortunatus eut l'héroïsme de morceler son diocèse, dont il abandonna une partie à Delphinus, un nouveau collègue [2]. En 405, quand fut promulgué l'édit d'union, il crut le moment venu de la réconciliation entre les deux Églises rivales ; il tenta sans doute quelques démarches en ce sens. On lui répondit par l'émeute et le sacrilège : des bandes de schismatiques envahirent les églises catholiques, où l'on brisa tous les autels [3]. Les exploits de ses partisans n'empêchaient pas l'évêque donatiste de se poser en martyr et d'incriminer son collègue catholique. Les deux prélats se reprochaient mutuellement leurs violences, et se traitaient réciproquement de persécuteur [4]. Enfin, Petilianus essaya de déconsidérer son adversaire en lui décochant sa grande injure : il l'accusa d'être un Manichéen honteux [5].

Les deux évêques de Constantine allaient se retrouver face à face, en 411, dans la Conférence de Carthage, où tous deux furent élus avocats mandataires de leurs partis respectifs [6]. Ici, ce ne fut pas le Catholique qui eut l'avantage. Tandis que Petilianus, toujours au premier plan, agissait et parlait en chef de son Église, Fortunatus resta dans l'ombre, sauf au moment où il se prit de querelle avec son rival [7]. Il intervint quatre ou cinq fois dans les débats préliminaires de la première séance ; il prononça seulement quelques mots à la seconde, et un petit discours à la troisième [8]. Évidemment, il n'était pas de taille à soutenir un duel oratoire avec Petilianus.

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; *Retract.*, II, 51.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65 ; Augustin, *Epist.* 139, 4.

3) *Collat. Carthag.*, I, 139.

4) *Ibid.*

5) Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29. — Comme Fortunatus avait été clerc à Hippone, Petilianus le confondait peut-être avec son homonyme Fortunatus, prêtre manichéen d'Hippone vers 393 (*Retract.*, I, 15 ; Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7).

6) *Collat. Carthag.*, I, 55 et 148.

7) *Ibid.*, I, 139.

8) *Ibid.*, I, 65 ; 138-139 ; 141 ; 201 ; II, 26 ; III, 14.

Il prit largement sa revanche après la Conférence. C'est dans sa ville épiscopale que vint siéger, le 14 juin 412, le Concile de Numidie, et c'est de là qu'Augustin lança, au nom du concile, l'Avertissement aux Donatistes [1]. L'évêque d'Hippone profita de l'occasion pour seconder encore son ami dans la lutte contre le schisme local. Par les sermons qu'il prononçait alors à Constantine, il détermina ou prépara une foule de conversions, dont il reçut bientôt la preuve dans une lettre des convertis eux-mêmes [2]. Le schisme disparut vite à Constantine. Fortunatus l'emportait décidément sur Petilianus, qui traînait dès lors une existence de proscrit [3]. Cette victoire, pour une bonne part, il la devait à son ami d'Hippone.

Alype de Thagaste fut toujours un homme heureux. Il était de ces gens pour qui tout vient à point, sans qu'ils aient même besoin de solliciter la fortune. Il avait eu les débuts faciles ; car il était de bonne famille, il avait du bien et des relations, il aimait la vie et n'était pas sot. Il avait eu pour maître Augustin, qui ensuite, et jusqu'au bout, fut pour lui un ami incomparable. Il se convertit au bon moment, au premier tournant de l'âge, quand il fut las du plaisir et de la philosophie. Il fut baptisé par saint Ambroise; il fut ascète et moine avec Augustin, dans de riants monastères, peuplés d'amis et de lettrés, juste assez de temps pour savourer le charme de cette existence nouvelle, et pas assez pour en sentir la monotonie. Ordonné clerc, il devint évêque presque d'emblée : avant son maître et dans sa ville natale. Plus tard, il fut primat de sa province, et, comme tel, le supérieur hiérarchique de son chef de file. Il eut dans sa vie toutes les chances ; et il put jouir en paix de son bonheur, puisqu'il n'eut jamais de Donatistes dans son diocèse.

Cet homme heureux était naturellement un homme aimable. Ce qui le prouve bien, c'est qu'Augustin éprouvait un plaisir évident à parler de lui, comme à converser avec lui ou à lui écrire. Il l'a mis en scène dans plusieurs de ses dialogues; il lui a réservé une large part dans sa correspondance ; surtout, il lui a consacré bien des chapitres, éloquents ou charmants, dans le plus beau et le plus intime de ses livres. Dans ses *Confessions*, avant de raconter sur un ton grave la conversion d'Alype et leurs longs entretiens pendant la période critique de leur vie commune [4], il s'est franchement amusé à *confesser* pour le public

1) Augustin, *Epist.* 141. — Cf. *Retract.*, II, 66.
2) *Epist* 144, 1-3.
3) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.
4) *Confess.*, VI, 12 et 16; VII, 19; VIII, 6-12 ; IX, 4 et 6.

l'Alype de sa jeunesse : l'Alype aux pensées toutes profanes, l'étudiant de Carthage et de Rome; l'Alype jovial et bon enfant, célèbre alors dans le monde des écoles par ses aventures et ses frasques, par son amour effréné du théâtre et du cirque, même par ses démêlés avec la police [1]. Cet Alype-là, plus tard, l'évêque de Thagaste ne devait pas le renier tout à fait, puisque son grand ami l'évêque d'Hippone en évoquait le souvenir avec un malicieux plaisir.

Grâce à ces confidences amicales, Alype nous est bien connu. Il était compatriote d'Augustin, d'Evodius, de Severus, tous enfants de Thagaste. Il appartenait à l'aristocratie de l'endroit : une famille de magistrats municipaux. Un peu plus jeune qu'Augustin, il fut de bonne heure et très longtemps son élève : à Thagaste d'abord, puis à Carthage, à Rome, à Milan [2]. Il n'eut guère le temps de s'ennuyer pendant ses années de Carthage. Gai compagnon, mais sérieux au fond et d'esprit curieux, il mêlait à doses égales le plaisir et le travail : il suivait les cours et fréquentait les bibliothèques, entre deux spectacles ou deux aventures [3]. Il quitta l'Afrique un peu avant son maître préféré : on l'envoyait à Rome, pour y étudier le droit [4]. Quand Augustin, à son tour, arriva en Italie, il n'eut pas à chercher longtemps son ancien élève, qui désormais ne le lâcha plus, et qui le suivit de Rome à Milan [5]. A ce moment, selon le désir de sa famille, Alype se préparait à la carrière administrative. Il y poussa même quelques pointes : à Rome et à Milan, il fut plusieurs fois assesseur de magistrats, et, dans ces fonctions accidentelles, il étonna ses collègues par son intégrité [6]. Il se serait peut-être engagé définitivement dans cette voie, si l'influence de son maître et compagnon n'avait orienté sa vie dans une direction tout autre.

Comme Augustin, dont toutes les pensées éveillaient en lui un écho, il s'était égaré à Carthage dans le Manichéisme, s'y était attardé plusieurs années, puis s'en était peu à peu détaché [7]. Une même évolution intellectuelle, mêlée d'inquiétudes morales, poussait ensuite les deux amis vers les philosophies classiques, puis vers le Néo-platonisme, enfin, de plus en plus, vers le Christianisme. Tout ce qui ébranlait l'âme d'Augustin, avait son contre-coup dans l'âme d'Alype ; et c'était l'occasion de longs entretiens philosophiques ou moraux, bientôt religieux, même théologiques [8]. L'heure approchait, qui allait décider de leur vie.

1) *Confess.*, VI, 7-10.
2) *Ibid.*, VI, 7 et 10.
3) *Ibid.*, VI, 7-9.
4) *Ibid.*, VI, 8.
5) *Confess.*, VI, 10.
6) *Ibid.*, VI, 10; VIII, 6.
7) *Ibid.*, VI, 7.
8) *Ibid.*, VI, 12 et 16 ; VII, 19.

Alype fut le témoin émerveillé de la conversion d'Augustin : il entendit avec lui le récit de leur compatriote Pontitianus sur les vertus surhumaines des moines d'Orient et des ermites de Gaule, il assista à la scène du jardin [1]. Il fut si ému de l'émotion d'Augustin, qu'il se convertit en même temps [2]. Inscrit comme lui à Milan sur la liste des catéchumènes, il l'accompagna dans sa retraite de Cassiciacum, où il lut avec lui les Psaumes et partagea sa vie de méditation, d'étude et de doctes entretiens [3]. C'est à ce titre qu'il figure comme interlocuteur dans les dialogues *Sur les Académiciens* et *Sur l'Ordre*. Puis les deux amis revinrent à Milan, où ils achevèrent leur préparation chrétienne, et où ils reçurent le baptême des mains de saint Ambroise [4].

Dès lors, ils ne rêvèrent plus que de retourner dans leur ville natale de Thagaste, pour y mener la vie d'ascète, sans d'ailleurs renoncer aux lettres ; et le long voyage recommença en sens inverse. Avec Augustin, Alype se dirigea vers Ostie, dut patienter à Rome jusqu'à la fin d'une guerre civile, put enfin s'embarquer pour Carthage. Avec lui, il fut ascète à Thagaste, puis moine à Hippone [5]. Entre temps, il était entré en relations et en correspondance avec Paulin de Nole, qui l'appréciait fort [6], et avec saint Jérôme, dont il fit la connaissance au cours d'un voyage en Terre sainte [7]. Il fut élu évêque de Thagaste en 394 [8]; on peut supposer que son ancien maître le prêtre d'Hippone fut pour quelque chose dans ce choix fait par leurs communs compatriotes. Alype se résigna : seule, la perspective d'aller finir ses jours dans sa ville natale pouvait le consoler de quitter la ville d'Augustin. Il fut d'ailleurs un évêque modèle, très consciencieux et scrupuleux, habile et ferme, dévoué à ses fidèles et fier de son diocèse, dont il défendait avec énergie les intérêts, parfois même contre l'évêque d'Hippone [9]. Plus tard, l'âge aidant, il devint primat de Numidie [10]. En acquérant les vertus épiscopales, il n'avait rien perdu de sa bonne humeur et de son esprit.

Il restait alors ce qu'il avait toujours été : l'un des amis les plus intimes d'Augustin [11]. Il avait vécu jadis avec lui pendant une vingtaine d'années, dans toutes les villes d'Afrique et d'Italie où tour à tour s'était fixé son maître ; devenu évêque, il continua presque de vivre avec lui. Thagaste n'était pas alors plus

1) *Confess.*, VIII, 6 et 8.
2) *Ibid.*, VIII,11-12.
3) *Ibid.*, IX, 4.
4) *Ibid.*, IX, 6.
5) *Epist.* 22, 1.
6) *Epist.* 24 ; 25, 1 ; 27, 5 ; 30, 2 ; 32, 1 ; 45 ; 186.
7) *Epist.* 28, 1 ; 39, 2 ; 202.
8) *Epist.* 24 ; 25, 1 ; 27, 5 ; 28, 1 ; 29 ; 32, 1.
9) *Epist.* 83 et 125.
10) *Epist.* 227.
11) *Confess.*, VI, 7 ; *Epist.* 248, 2.

loin d'Hippone, que Souk Ahras n'est aujourd'hui de Bône. Les gens de Thagaste avaient souvent affaire dans Hippone, qui était la grande ville et le grand port de la région ; et Augustin saisissait toutes les occasions de passer par Thagaste, sa ville natale, où il se sentait encore chez lui. Quand les deux évêques étaient séparés, ils s'envoyaient souvent de leurs nouvelles ; leur correspondance s'échelonne sur trente-cinq ans, jusqu'au bout de leur vie[1]. Mais ils préféraient beaucoup se rencontrer, pour le plaisir de causer et d'évoquer les vieux souvenirs, pour régler ensemble bien des affaires, pour se concerter sur la politique à suivre. Nous pouvons lire encore une série de lettres qu'ils ont rédigées en commun et signées tous les deux[2]. Parfois, Alype ajoutait un post-scriptum à une lettre écrite par Augustin[3]. Rien de plus touchant, dans leur amitié, que ce besoin d'être et de se sentir ensemble. Effet d'une vieille affection mutuelle, de l'habitude, d'une estime réciproque, qui chez Alype se compliquait d'admiration : il faisait campagne pour la gloire du maître, dont il envoyait les ouvrages jusqu'en Italie[4]. Il faut l'entendre à la Conférence de Carthage, où à plusieurs reprises il réclame impérieusement le silence, tandis que parle Augustin[5].

Naturellement, dans toutes ses polémiques, l'évêque d'Hippone pouvait compter sur l'appui de son confrère et ami de Thagaste. Il l'eut pour allié contre les Manichéens et contre les Pélagiens[6]. Dans la lutte contre le Donatisme, il trouva en lui le plus actif et le plus dévoué des lieutenants. Alype avait la chance de ne pas avoir de schismatiques dans son diocèse. Il se félicitait hautement de ce privilège, et en était presque fier : « Thagaste, disait-il, offre le joyeux spectacle de l'antique unité religieuse. Plaise à Dieu que toutes les autres localités nous causent bientôt la même joie[7] ! » Il n'en était pas moins ardent à combattre ailleurs le Donatisme. Il s'associait volontiers aux démarches d'Augustin, et même l'accompagnait dans ses tournées de propagande. En 398, il se rendit avec lui à Thubursicum Numidarum pour la conférence avec Fortunius, et à Constantine pour la consécration de Fortunatus[8]. Vingt ans plus tard, en 418, il assistait également aux conférences de Cæsarea[9]. Dans ces circonstances, il ne jouait pas un rôle de com-

1) *Epist.* 29 ; 83 ; 125 ; 227.

2) *Epist.* 41 ; 45 ; 53 ; 62 ; 69-70 ; 170-171 ; 186.

3) *Epist.* 248, 2.

4) *Epist.* 24, 2 ; 25, 1 ; 30, 2.

5) *Collat. Carthag.*, III, 240 ; 269 ; 272-273.

6) Augustin, *Epist.* 177 et 183.

7) *Collat. Carthag.*, I, 136.

8) Augustin, *Epist.* 44, 1, 1 ; 3, 6 ; 6, 13.

9) *Gesta cum Emerito*, 1 et 5.

parse : il seconda son ami dans les discussions avec Fortunius, comme dans les controverses avec Emeritus[1]. Il lui prêta son concours dans bien d'autres affaires relatives au schisme : témoin les lettres à Generosus de Constantine, à Naucellio, à Castorius[2].

Il l'assista encore en 411, à la Conférence de Carthage, où lui-même fut l'un des avocats mandataires du parti catholique[3]. Il y paya largement de sa personne et de sa parole. Il intervint souvent, à la première séance, dans les querelles soulevées par la vérification des signatures[4]. Il ne fut pas muet non plus dans les autres séances, où il se mêla fréquemment aux débats, où on le vit tenir tête à Emeritus et à Petilianus, où surtout on l'entendit défendre énergiquement Augustin, dont la cause était pour lui comme une cause personnelle[5]. On y voit quelle était sa manière comme orateur, au moins dans les Conciles : aux longs discours, il préférait les brèves objections, les interruptions, les mots cinglants, les saillies mordantes et spirituelles. Il se souvenait que jadis il avait étudié le droit et siégé dans les tribunaux : il apportait dans les assemblées d'évêques le souci des formes juridiques, la sobriété de parole et de geste, le bon sens narquois d'un habile avocat d'affaires, passé au service de l'Église contre le schisme, mais resté bon avocat et homme d'esprit.

Si Alype de Thagaste fut pour l'évêque d'Hippone le meilleur des lieutenants, Possidius de Calama fut pour lui mieux encore : il fut son aide de camp bénévole, parfois son éclaireur, avant de se constituer son biographe. Deux faits dominent toute la vie de Possidius : l'amitié d'Augustin et la guerre contre le Donatisme.

On dirait qu'il attendit pour naître le jour de sa rencontre avec Augustin. Jusqu'à ce jour-là, il n'existe pas pour nous : on ne sait absolument rien sur ses origines, sur sa patrie, sur sa famille, sur sa première jeunesse. On peut supposer seulement qu'il ne fut pas toujours clerc ni de très bonne heure, puisque lui-même parle du temps où il était laïque[6]. Vers 390, il fit la connaissance d'Augustin, dont il fut l'ami pendant quarante ans[7]. Il paraît avoir mené d'abord avec lui, à Thagaste, la vie ascétique.

1) *Epist.* 41, 3, 6 ; *Gesta cum Emerito*, 5.

2) *Epist.* 53 ; 69-70.

3) *Collat. Carthag.*, I, 2 et 55 ; II, 2 ; III, 2.

4) *Ibid.*, I, 89 ; 93 ; 100 ; 113 ; 118 ; 121-122 ; 124 ; 126 ; 135-136 ; 174 ; 177 ; 181 ; 183-184 ; 187 ; 201 ; 207-208 ; 212-213 ; 215 ; 217 ; 221 ; 223.

5) *Ibid.*, II, 21 ; 32 ; 40 ; 44 ; 59 ; 69 ; 72 ; III, 12 ; 18 ; 22 ; 26 ; 28 ; 33 ; 35 ; 68 ; 88 ; 102 ; 119 ; 122 ; 136 ; 170 ; 173 ; 206 ; 240 ; 244 ; 257 ; 269 ; 272-273.

6) Possidius, *Vita Augustini*, Praefat.

7) *Ibid.*, 31, 43.

En tout cas, il le suivit ou le rejoignit à Hippone, où il fut moine et clerc pendant une dizaine d'années[1]. Dès le premier jour, il devint le disciple d'Augustin, qui en eut tant, mais qui n'eut pas d'admirateur plus enthousiaste ni d'auditeur plus attentif. Ces jours d'Hippone, Possidius s'en souvenait et en parlait avec une émotion pénétrante et une sorte de dévotion, comme s'il y eût goûté les joies du Paradis.

Il fallut pourtant s'arracher aux délices d'Hippone. Les monastères fondés par Augustin dans son diocèse étaient alors une pépinière d'évêques : de ce côté-là se tournaient ordinairement les Églises africaines en quête d'un chef. Désigné sans doute par son maître, Possidius fut élu évêque de Calama, vers l'année 400. Il se résigna ; mais il considéra toujours Calama, qui d'ailleurs n'était pas bien loin, comme un faubourg d'Hippone. Il trouva moyen de vivre en même temps dans les deux villes. Avec une modestie tout évangélique, il resta le disciple fervent de son collègue. En toute chose, il l'imitait, le consultait, prenait le mot d'ordre[2]. Il avait assisté jadis à ses controverses avec les Manichéens, et avait enregistré ses victoires[3]. Il le suivait maintenant et le secondait dans toutes ses polémiques, contre les païens, contre les schismatiques, contre les Pélagiens[4]. En revanche, son ami d'Hippone lui venait en aide contre les ennemis communs : par exemple, en 408-409, par ses controverses avec Nectarius de Calama, à la suite des attentats commis par les païens de la ville[5]. Possidius avait été quelque peu meurtri dans ces bagarres[6]. Ce fut pour lui l'occasion d'un voyage en Italie, où, sur le conseil d'Augustin, il allait porter plainte[7].

Arrivé en Italie, il ne manqua pas d'aller jusqu'à Nole, pour rendre visite à Paulin, l'ami de tous les Africains comme de tous les Gaulois[8]. Possidius avait aussi des amis à Carthage, notamment Volusianus[9]. Mais ce n'étaient là que des amitiés d'occasion, comme ces voyages étaient dans sa vie des accidents. Ce qui importait pour lui, sa raison d'être en ce monde, c'était l'amitié d'Augustin : « Pendant près de quarante ans, dit-il, par une faveur de Dieu, j'ai vécu avec lui sans l'ombre d'un malentendu, dans la plus douce familiarité[10] ». Pour l'évêque de Calama,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14 ; 15, 17.
2) Augustin, *Epist.* 245.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7.
4) Augustin, *Epist.* 91, 8 ; 177 ; 183 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.
5) Augustin, *Epist.* 90-91 ; 103-104.
6) *Epist.* 91, 8.
7) *Epist.* 95, 1 ; 104, 1.
8) *Epist.* 95, 1.
9) *Epist.* 137, 5, 20.
10) Possidius, *Vita Augustini*, 31, 43.

l'évêque d'Hippone n'était pas seulement un grand homme et un saint homme : c'était le grand homme, le Saint par excellence, auréolé de toutes les vertus comme de toutes les gloires.

Ces quarante ans d'amitié furent encore trop courts, puisque Possidius allait survivre à son ami. Lors de l'invasion des Vandales, il chercha naturellement un refuge dans Hippone, où il resta pendant les quatorze mois du siège[1]. Dès le troisième mois, il vit sous ses yeux mourir Augustin : des fièvres du pays, mais aussi de l'angoisse que causait à l'évêque l'écroulement de l'Église africaine, au citoyen l'effondrement de la civilisation romaine sous les coups des barbares[2]. Frappé au cœur, Possidius vécut encore plusieurs années, mais comme un corps sans âme sur un navire désemparé. Il essaya de se consoler en racontant l'histoire de son maître et en dressant le catalogue de ses œuvres. Il regagna son diocèse dévasté par les barbares, où il se raidit pour accomplir jusqu'au bout son devoir, en souvenir des enseignements et des exemples d'Hippone. Mais, un jour, on confisqua ses basiliques au profit des Ariens, on le chassa lui-même de Calama, on l'exila on ne sait où : ainsi l'ordonnait Genséric, roi des Vandales[3].

Sous les coups des Ariens, Possidius compatit peut-être aux misères des Donatistes. Jadis, avant le naufrage de tout ce qu'il aimait, il n'avait vu en eux que les ennemis de son Église. Il s'était acharné contre eux, avait frappé souvent et frappé fort. Dès sa jeunesse, à Hippone, il avait appris à les détester, en les voyant à l'œuvre[4]. Plus tard, à Calama, il les avait combattus sans trêve. Il avait trouvé là, en face de lui, un adversaire redoutable, le fameux Crispinus ; mais il n'avait montré que plus d'ardeur dans sa propagande. Il consultait Augustin sur la tactique à suivre[5]. Pour ramener les dissidents, il allait prêcher dans les bourgs et dans les grands domaines de son diocèse[6]. Vers la fin de 403, conformément aux décisions du récent Concile de Carthage, il engagea des négociations avec son collègue schismatique de Calama, et lui fit notifier à deux reprises, par devant les magistrats municipaux, les propositions de conférence générale entre évêques des deux partis : Crispinus se tira d'affaire en jouant au prophète, en cherchant à écraser son rival sous le feu des anathèmes bibliques[7]. Quelques jours après, au cours

1) Possidius, *Vita Augustini*, 28, 39.
2) *Ibid.*, 29, 40 et suiv.
3) Prosper Tiro, *Epitoma chronicon*, c. 1327, ad ann. 437 (Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 475).
4) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8 et suiv.
5) Augustin, *Epist.* 245, 2.
6) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4.
7) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

d'une de ses tournées épiscopales, Possidius faillit être victime des rancunes donatistes ; il échappa par miracle, et non sans meurtrissures, à un guet-apens, aux sauvages agressions d'une bande d'énergumènes. D'où une série d'enquêtes à Calama, et de procès à Carthage [1]. Possidius plaida lui-même sa cause devant le proconsul, et réussit à faire condamner Crispinus comme hérétique. Succès décisif pour le plaideur, cet arrêt fut une arme pour Augustin, qui avait conseillé son ami dans l'affaire, et qui aussitôt invoqua le précédent pour décider le Concile de Carthage à demander l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques [2]. Après l'édit d'union de 405, Possidius s'efforça vainement, semble-t-il, d'en obtenir l'application dans son diocèse. Il ne désarmait pas pour cela. En 410, il fit partie de l'ambassade envoyée en Italie par le Concile de Carthage du 14 juin, pour demander à l'empereur d'abroger le récent édit de tolérance et de convoquer une Conférence entre les deux Églises [3].

Batailleur comme il était, orateur ardent et habile, entraîné depuis dix ans aux luttes contre le schisme, Possidius était désigné d'avance pour un poste de combat dans la grande Conférence de Carthage. Il y fut, à côté d'Augustin et d'autres amis, l'un des avocats mandataires du parti catholique [4]. Là encore, il seconda vaillamment son maître et chef de file. Dans la première séance, il se mêla aux discussions soulevées par la vérification des pouvoirs [5]. Dans les séances suivantes, on l'entendit souvent lancer contre les schismatiques, d'une voix mordante, des mots indignés ou agressifs. Il ne prononça guère de discours proprement dits ; mais il multiplia les interruptions, les vives reparties, toujours prêt à soutenir Augustin comme à batailler contre Emeritus ou Petilianus [6]. Ce Possidius de 411, avocat véhément et caustique, est assez différent du Possidius qu'on se représente d'ordinaire, du biographe si plein d'onction et de bonhomie. C'est que nous le voyons ici beaucoup plus jeune, et dans ses attitudes de combat : il avait eu beaucoup à se plaindre des Donatistes, qui avaient voulu le brûler vif, et il défendait son ami d'Hippone.

Il resta en armes après la Conférence de Carthage. Il dut encore lutter à Calama, où il finit par extirper le schisme. Même

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

4) *Collat. Carthag.*, I, 55.

5) *Ibid.*, I, 139 ; 150 ; 157 ; 201.

6) *Ibid.*, II, 29 et 31 ; III, 10 ; 22 ; 68-69 ; 80 ; 105 ; 119 ; 141-142 ; 146 ; 148 ; 152 ; 168 ; 178 ; 180 ; 183 ; 192 ; 195 ; 243 ; 245 ; 256.

en dehors de son diocèse, il pourchassait les Donatistes en déroute. Bien des années après, on le rencontre loin de chez lui, en Maurétanie : le 20 septembre 418, dans la basilique de Caesarea, le jour où la renommée d'Emeritus s'effondra dans le bégaiement et le mutisme, Possidius était aux côtés d'Augustin [1]. Jusque dans les derniers temps de sa vie, même après la mort de l'évêque d'Hippone, il fut hanté par le danger du schisme. Vers 432, en racontant la vie de son ami, il évoquait avec complaisance le souvenir des luttes communes contre le Donatisme [2]. Mais, dans ces récits consacrés tout entiers à la gloire du maître, il s'effaçait et s'oubliait lui-même avec une touchante abnégation. L'évêque de Calama, l'adversaire de Crispinus, l'avocat de Carthage, l'orateur de 411, redevenait l'humble clerc d'autrefois, le moine d'Hippone. Ou plutôt, en écrivant la vie d'Augustin, il restait le disciple qu'il avait été pendant quarante années. En fait, le biographe a obtenu le genre de gloire qu'il eût rêvé : une gloire d'arrière-plan, dans un coin de l'Église d'Hippone, le coin des amis, dans l'ombre d'Augustin.

Tels ont été, dans l'épiscopat d'Afrique, les principaux alliés d'Augustin contre le Donatisme. Quatre d'entre eux, par leur dévouement de tous les jours, par l'efficacité de leur appui, par l'importance des services rendus, méritent d'être placés au premier rang : Aurelius de Carthage, Alype de Thagaste, Evodius d'Uzali, Possidius de Calama. Coïncidence significative, ce sont également ces quatre évêques qui ont le mieux secondé leur collègue d'Hippone dans sa lutte contre le Pélagianisme : témoin la lettre des cinq évêques africains au pape Innocentius [3].

Dans son diocèse, Augustin pouvait compter sur de précieux concours. Il trouvait des auxiliaires très zélés dans les membres de son clergé, presque tous animés de la même ardeur. Sans parler des prêtres missionnaires, qui furent les agents les plus actifs de sa propagande, et dont beaucoup payèrent de leur vie leur dévouement [4], les prêtres et les diacres régulièrement attachés aux paroisses s'efforçaient partout de ramener les dissidents. Ils secondaient par tous les moyens leur évêque, qui de son côté les associait volontiers à ses démarches : en 406, la lettre de protestation, qu'il adressait au primat donatiste de Numidie, fut rédigée et envoyée au nom des « clercs catholiques de la région d'Hippone [5] ». Parmi ces collaborateurs de tous les jours,

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.
2) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 177. — Cf. *Epist.* 183.
4) Augustin, *Epist.* 105, 1 et suiv.; 209, 2; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11 et suiv.
5) Augustin, *Epist.* 88.

les plus utiles et les plus méritants étaient les prêtres des paroisses rurales, qui se trouvaient plus directement en contact et aux prises avec les schismatiques : tel ce Theodorus qui, vers la fin de 401, consultait son évêque sur la conduite à tenir envers les convertis [1].

Les laïques mêmes, à l'occasion, prêtaient leur concours : par exemple, en 410, ces deux notables d'Hippone, Maximus et Theodorus, qui se chargèrent d'une mission délicate auprès de l'évêque donatiste [2]. En certains cas, c'étaient tous les fidèles qui devenaient plus ou moins, sans peut-être s'en douter, les collaborateurs de leur évêque. Jusque dans ses sermons, Augustin les associait à ses controverses. Il rechercha nettement leur appui au cours de ses polémiques contre Petilianus : à ce propos, il leur adressa successivement deux lettres pastorales, où il les appelait à l'aide autant qu'il les mettait en garde [3]. Ces appels aux laïques étaient d'ailleurs conformes à l'un des principes de sa politique, qui visait à convaincre le public entier, pour transformer ses auditeurs ou ses lecteurs en agents de propagande. Il savait donc, au besoin, tirer parti des laïques ; mais naturellement, dans le cours ordinaire des choses, pour contenir ou ramener les schismatiques de son diocèse, c'est surtout des clercs qu'il attendait et obtenait une aide efficace et durable.

Un clerc de la région se risqua même à écrire, comme son évêque, un ouvrage de controverse antidonatiste : c'est l'auteur anonyme du *Contra Fulgentium*. Cet opuscule, en forme de dialogue, nous est parvenu sous le nom d'Augustin [4]. Il n'est certainement pas de l'évêque d'Hippone, qui n'a jamais écrit ni de ce style ni de ce ton. Mais il est d'origine africaine et du temps d'Augustin, dont on reconnaît partout l'influence : dans les idées, dans l'argumentation, dans la méthode d'exposition. Il a été écrit par un clerc de son entourage, entre les années 412 et 420.

Le *Contra Fulgentium* est une réponse à un traité donatiste sur le baptême, que l'auteur avait reçu du schismatique Fulgentius [5]. C'est une réfutation directe de ce traité, dans le cadre d'un dialogue entre un Donatiste et un Catholique [6]. L'interlocuteur donatiste est Fulgentius lui-même [7] ; et toutes les paroles

1) *Epist.* 61.
2) *Epist.* 107 ; 108, 1.
3) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, en-tête.
4) *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 763-774. — Edition Petschenig, Vienne et Leipzig, 1910 (*Corpus scriptor. eccles. lat.* de l'Académie de Vienne, tome LIII, p. 289-310).
5) *Contra Fulgentium*, 1.
6) *Ibid.*, 2 et suiv.
7) *Ibid.*, 21-26.

mises dans sa bouche ont été empruntées à son ouvrage, dont le texte entier est ainsi reproduit par fragments dans l'ordre même du développement. Après chaque tirade de son adversaire, le Catholique discute point par point les arguments ou l'interprétation des citations bibliques. C'est ainsi qu'avait procédé Augustin dans les deux premiers livres *Contra litteras Petiliani* et dans le premier livre *Contra Gaudentium*.

L'imitation d'Augustin est évidente, et s'observe jusque dans le détail. Mais elle est aussi maladroite qu'évidente. D'abord, pour le fond, le *Contra Fulgentium* ne présente rien d'original : dans les développements successifs sur le baptême, sur la source de vie, sur l'onction, sur la prétendue indignité des Catholiques, on ne relève rien qui n'ait été mieux dit antérieurement par Augustin ou par Optat. En outre, l'opuscule n'a d'un dialogue que l'apparence : les deux thèses s'entre-choquent, sans qu'un trait de lumière éclaire la question, sans qu'une étincelle de vie anime les personnages. Enfin, le style est médiocre : style redondant et lourd d'un demi-lettré, à l'expression emphatique, au mauvais goût agressif, comme dans certain parallèle entre les Donatistes et les mouches [1].

A vrai dire, le dialogue du Catholique ne vaut pas mieux que le traité du schismatique. L'intérêt des deux ouvrages, intérêt purement historique, est dans le fait même que deux clercs quelconques des deux Églises opposées, deux clercs de condition médiocre, sans autorité ni talent, aient cru devoir intervenir dans ces grandes controverses. On saisit ici le double contrecoup des polémiques d'Augustin, de ces polémiques retentissantes qui surexcitaient les passions du public, et qui éveillaient chez les clercs jusqu'à des ambitions littéraires. Mais, dans les deux camps, la matière se desséchait, le cadre s'étriquait, le ton s'exaspérait, à mesure que la controverse descendait d'étage en étage jusqu'aux degrés inférieurs de la hiérarchie. Si Augustin crut devoir féliciter son clerc pour son initiative, il ne put lui savoir gré que de l'intention.

Exception faite pour les laïques d'Hippone, tous ces adversaires du Donatisme, que nous venons de passer en revue, étaient des gens d'Église. Augustin trouvait en eux les plus dévoués et les plus sûrs des collaborateurs, puisque sa cause était aussi la leur. Cependant, il eut encore bien d'autres alliés, dans des mondes très différents : alliés accidentels et plus désintéressés, mais non moins utiles, en raison des moyens

1) *Contra Fulgentium*, 14.

d'action dont ils disposaient. A mesure que l'évêque d'Hippone constatait la difficulté de ramener la plupart des schismatiques par la prédication, à mesure qu'il constatait plus clairement encore l'impossibilité de supprimer le schisme par une entente avec ses confrères dissidents [1], il se décidait ou se résignait à accepter ou à solliciter le concours de certains personnages influents, qui, pour la plupart, étaient ses amis, et qui étaient en situation de faciliter sa propagande ou d'aider à la victoire de son Église. A ces alliés-là, dont il avait espéré d'abord pouvoir se passer, il fit de plus en plus appel au cours de sa campagne; et, de plus en plus, ces auxiliaires bénévoles mirent à son service l'influence qu'ils tenaient de leurs fonctions administratives ou de leur fortune territoriale.

Ce furent d'abord les grands propriétaires de Numidie : spécialement de la région d'Hippone, pays de vastes domaines, de *latifundia*. Ils étaient maîtres souverains sur leurs terres, où les fermiers, les colons, les esclaves, rivés au sol par la loi, opprimés par tradition, exploités et terrorisés par des intendants sans scrupules, étaient déjà des serfs de la glèbe. Pour peu qu'il s'en souciât, le propriétaire disposait des consciences comme du reste. Quand Crispinus de Calama acquit le domaine des *Mappalia*, son premier soin fut de rebaptiser ses colons pour les enrôler dans l'Église de Donat [2]. Il prétendait, d'ailleurs, que les Catholiques agissaient de même, quand ils en avaient l'occasion [3].

Sans recourir au procédé par trop sommaire de Crispinus, Augustin tirait bon parti de ses relations amicales avec les grands propriétaires fonciers. Vers l'année 400, au moment même où il achevait la conversion du Donatiste Celer, il le priait de « recommander chaudement l'unité catholique à ses hommes de la région d'Hippone [4] ». Un peu plus tard, il adressait une lettre enthousiaste de félicitations au sénateur romain Pammachius, l'ami de Paulin de Nole et de Jérôme, qui par ses exhortations venait de ramener à l'Église ses colons schismatiques de la Numidie centrale [5]; et il invitait Pammachius à faire discrètement de la propagande auprès des autres sénateurs qui avaient des terres en Afrique [6]. Vers 406, il négociait d'autres acquisitions d'âmes avec Festus, un riche propriétaire de son

1) Augustin, *Epist.* 33-35; 76, 4; 88, 7 et 10; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

2) Augustin, *Epist.* 66, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.

3) *Epist.* 66, 2.

4) *Epist.* 57, 2. — Cf. *Epist.* 139, 2.

5) *Epist.* 58, 1-2.

6) *Ibid.*, 58, 3.

diocèse, qui avait quelques scrupules sur l'emploi de la contrainte[1], mais qui néanmoins, par circulaire, engageait ses colons à se convertir[2]. Même démarche, en 409 ou 410, auprès de Donatus, un autre propriétaire, qui « devait avec douceur et bienveillance exhorter tous ses gens de Sinitum et d'Hippone à rentrer dans la communion de l'Église catholique[3] ». Dès qu'il se trouvait en relations avec un des grands terriens du pays, Augustin entrevoyait en lui un agent de propagande.

Aux fonctionnaires de tout ordre, il demandait de l'aider à supprimer le schisme, ou à réprimer les violences des schismatiques. Avec le goût de l'autorité et le respect des autorités, il eut toujours une tendance à se servir d'elles. Dès le début de son épiscopat, il cherchait à faire intervenir le légat Eusebius dans sa querelle avec Proculeianus d'Hippone[4]. La plupart de ces propriétaires qu'il enrôlait pour la campagne antidonatiste, Celer, Festus, Donatus, n'étaient pas seulement des propriétaires ; c'étaient aussi des personnages officiels, des gens de l'administration[5]. C'est surtout des hauts fonctionnaires, des gouverneurs de provinces, des commissaires impériaux, qu'Augustin attendait un appui efficace contre le Donatisme. Bien des faits prouvent qu'il n'avait pas tort de compter sur eux.

L'un de ces puissants auxiliaires n'était rien de moins que le premier ministre de l'Empire romain. On ne sait comment l'évêque d'Hippone connaissait Olympius ; mais il lui avait adressé une lettre de félicitations, en septembre 408, dès qu'il avait appris sa nomination au poste de *magister officiorum* en remplacement de Stilichon[6]. Le nouveau ministre avait répondu avec le même empressement : Catholique zélé, il se déclarait prêt à servir les intérêts de l'Église[7]. Augustin ne fut pas long à saisir l'occasion, comme s'il pressentait que le ministère de son ami ne verrait pas le deuxième automne : il écrivit aussitôt à Olympius, le priant d'agir auprès de l'empereur pour couper court à l'agitation donatiste en obtenant la confirmation des lois de répression[8]. Il invitait le ministre à s'entendre là-dessus avec les députés du Concile de Carthage, qui venaient de partir pour l'Italie[9]. On s'aperçut vite en Afrique que l'évêque d'Hippone avait à la cour un allié puissant. La réponse d'Olympius ne se fit pas attendre : ce fut une loi très sévère contre les

1) *Epist.* 89, 1 et suiv.
2) *Ibid.*, 89, 8.
3) *Epist.* 112, 3.
4) *Epist.* 34-35.
5) *Epist.* 56, 2 ; 57, 2 ; 89, 8 ; 100, 1-2 ; 112, 1.
6) *Epist.* 96, 1.
7) *Epist.* 97, 1.
8) *Ibid.*, 97, 2-3.
9) *Ibid.*, 97, 4.

Donatistes, adressée le 24 novembre au proconsul Donatus[1].

Africain d'origine, ce proconsul Donatus était, lui aussi, un ami d'Augustin, qui le connaissait depuis sa jeunesse[2]. Nous l'avons vu déjà dans ses attitudes d'apôtre propriétaire, évangélisant ses colons d'Hippone[3]. Il était encore plus redoutable dans ses fonctions de proconsul. Chargé en 408 d'appliquer la nouvelle loi contre les schismatiques, il se laissa emporter par son zèle : il promulgua un édit si sévère, et, dans ses arrêts, il prodigua tellement la peine de mort, que son ami d'Hippone crut devoir lui écrire pour le rappeler à la modération[4].

Trois ans plus tard, un autre proconsul fut encore pour Augustin un auxiliaire empressé, trop empressé, compromettant par l'exagération de son zèle. Il s'agit d'Apringius, frère de Marcellinus, et gouverneur de Carthage en 411-412. C'est devant son tribunal que fut portée l'affaire des Circoncellions et des clercs donatistes d'Hippone, arrêtés à la suite des attentats contre les prêtres Restitutus et Innocentius. Comme son prédécesseur Donatus, Apringius avait la réputation d'abuser de la peine de mort, surtout dans les procès de ce genre. On s'attendait donc à des sentences capitales. C'est justement ce que craignait Augustin, toujours soucieux de l'effet produit sur l'opinion. Au cours de l'instruction, il tenta une démarche auprès du proconsul, l'exhortant à ne pas se montrer trop sévère pour les coupables, dans l'intérêt même de l'Église[5]. D'ailleurs, Apringius ne semble pas avoir suivi le conseil de l'évêque. Il dut le regretter le 13 septembre 413, à l'heure où on le conduisait au supplice. Il avait été brusquement arrêté à Carthage et jugé par surprise, comme complice du rebelle Heraclianus : innocent selon toute apparence, mais poursuivi par la rancune des Donatistes et dénoncé comme suspect[6].

Avec un philosophe et un lettré comme Macedonius, on n'avait pas à redouter les maladresses sanguinaires d'un Apringius ou d'un Donatus. Ancien avocat[7], Macedonius avait fait dans l'administration une rapide et brillante carrière. En 414, il était vicaire d'Afrique[8] : c'est-à-dire gouverneur général, avec autorité sur toute l'Afrique latine, moins la région de Carthage, où

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44.
2) Augustin, *Epist.* 112, 1-2.
3) *Ibid.*, 112, 3.
4) *Epist.* 100.
5) *Epist.* 134. — Cf. *Epist.* 133, 3 ; 139, 2.
6) *Epist.* 151, 4 et suiv. — Cf. Jérome, *Dialogus adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42.
7) Augustin, *Epist.* 153, 4, 10.
8) Possidius, *Vita Augustini*, 20, 25. — Cf. Augustin, *Epist.* 153, 1 ; 153, 4, 10-11 ; 154, 1 ; 155, 3, 10-12.

d'ailleurs il résidait. On s'accordait à louer son gouvernement[1]. Fort instruit[2], administrateur intègre et très humain[3], il était grand ami d'Augustin, qu'il admirait infiniment, et qui avait pour lui une haute estime[4]. Leur correspondance, très active à certains moments, avait un tour philosophique et religieux[5]. Un jour, Macedonius parlait avec enthousiasme de la *Cité de Dieu*, dont il venait de recevoir les premiers livres[6], et on lui répondait d'Hippone par un sermon sur la vie heureuse[7].

Un administrateur comme celui-là n'avait pas l'âme d'un persécuteur ni d'un inquisiteur. Pourtant, ses fonctions de vicaire d'Afrique l'obligeaient à appliquer strictement les lois récentes contre le Donatisme. Chrétien depuis longtemps et bon Catholique[8], il s'étonnait de la résistance des schismatiques. Dans le texte même d'un édit qui avait pour objet de régler l'exécution des lois dirigées contre eux, il cherchait à les convaincre qu'on les frappait pour leur bien : « C'est dans votre intérêt, disait-il, que cela se fait. C'est pour vous que travaillent les évêques, interprètes d'une foi incorruptible ; c'est pour vous que travaille l'empereur lui-même ; c'est pour vous que nous travaillons, nous aussi, nous, ses gouverneurs et ses juges[9]. » On ne dit pas si ce sermon gouvernemental produisit beaucoup d'effet sur les Donatistes intransigeants. Mais on peut être assuré que Macedonius évita les violences inutiles dans l'application de son édit. Nous voyons Augustin solliciter et obtenir de lui la grâce de coupables[10]. Macedonius aimait à faire grâce ; il était reconnaissant aux évêques qui lui en fournissaient l'occasion ou le prétexte[11]. Lui-même, un jour, était intervenu auprès de l'évêque de Carthage en faveur d'un clerc coupable[12]. Aussi modéré que ferme, aussi humain que résolu à appliquer la loi, il était le type idéal de l'administrateur, tel qu'on le rêvait à Hippone.

Dans la campagne contre le Donatisme, on voit figurer jusqu'à un officier général de l'armée d'Afrique : le comte Bonifatius. Il passait pour être un homme de guerre assez habile, quoiqu'il ait été ordinairement battu. Il avait été heureux au début de sa carrière, et s'était distingué en plusieurs circonstances. En 413, il avait défendu Marseille contre les Goths

1) Augustin, *Epist.* 155, 3, 10.
2) *Epist.* 153, 6, 26.
3) *Epist.* 152,3 ; 153, 1, 2.
4) *Epist.* 152, 1 ; 153, 4, 10 et suiv. ; 154, 1 ; 155, 3, 10-11.
5) *Epist.* 152-155.
6) *Epist.* 154, 2.
7) *Epist.* 155.
8) *Epist.* 154, 2 ; 155, 1.
9) *Epist.* 155, 4, 17.
10) *Epist.* 152-153.
11) *Epist.* 152, 3 ; 153, 1, 2.
12) *Epist.* 153, 4, 10.

d'Ataulphe. Puis il avait été envoyé en Afrique. Avec le grade de tribun, en 417, il commandait dans la région de Sétif, qu'il protégea contre les incursions des Nomades, et où il réprima des insurrections d'indigènes[1]. En 422, il guerroyait en Espagne contre les Vandales. L'année suivante, il devint un personnage considérable : il fut nommé comte d'Afrique, commandant en chef de toutes les troupes cantonnées dans l'Afrique latine[2]. Les provinces étant alors livrées à elles-mêmes, en raison des guerres civiles qui désolaient l'Italie, le comte d'Afrique fut maître absolu de la contrée pendant trois ans[3].

C'est à ce moment que Bonifatius tourna mal : grisé sans doute par une fortune inespérée. C'était un ambitieux, mais de médiocre envergure, sans suite dans les idées et d'esprit inquiet. Soldat de carrière, il avait parfois des scrupules d'ascète utopiste sur la légitimité du service militaire[4]. Devenu veuf, il parlait de quitter l'armée pour se faire moine ; à quelque temps de là, il se remariait avec une coquette, et ne rêvait plus que plaisirs mondains[5]. Zélé Catholique, il épousait en secondes noces une princesse hérétique, parente du roi des Vandales, et se compromettait avec les Ariens comme avec les Barbares[6]. Enfin, par ambition ou par rancune, ce commandant en chef de l'armée romaine en Afrique préparait la ruine du pays en trahissant ses devoirs de soldat et de citoyen.

Accusé d'aspirer à l'empire, égaré ou poussé à bout par des intrigues de cour, il refusa d'aller à Rome rendre compte de sa conduite. Il prétendit se maintenir en Afrique par la force, repoussa une armée romaine envoyée contre lui, et finit par appeler à son aide les Vandales d'Espagne. Il ne sut même pas tirer parti de sa trahison ; car, là encore, il manqua d'esprit de suite. Quand il vit la moitié de l'Afrique en proie aux Vandales, il s'affola, effrayé lui-même des conséquences de sa sottise. Il laissa ses amis intervenir à Rome, et le réconcilier avec la cour. Rétabli dans ses fonctions de comte d'Afrique, il marcha contre ses alliés de la veille, fut vaincu, et se cacha derrière les murs d'Hippone, sous la protection d'Augustin. Quand les barbares se décidèrent à lever le siège, il les suivit jusqu'à Calama, pour y essuyer une nouvelle défaite. Alors, il abandonna l'Afrique à elle-même, c'est-à-dire aux Vandales, et s'en

1) *Epist.* 185, 2, 6 ; 220, 3 et 7.
2) *Epist.* 220, 7.
3) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 281 et suiv.
4) Augustin, *Epist.* 189.
5) *Epist.* 220, 3-4 et 12.
6) *Ibid.*, 220, 4.

retourna en Italie, où il mourut bientôt, misérablement, des suites d'une blessure reçue, dit-on, dans une querelle. Avec toutes ses belles vertus et ses prétendus talents d'homme de guerre, il n'avait su que trahir et se faire battre. Il avait livré l'Afrique latine aux Barbares, et les Catholiques africains à la tyrannie du clergé arien, complice et instrument des Vandales [1].

Tel est le triste personnage, qui eut l'honneur de compter parmi les amis et les correspondants d'Augustin [2]. C'était, il est vrai, avant la trahison. Dès 417, au temps de ses premières campagnes en Afrique, Bonifatius était en relations avec l'évêque d'Hippone. Il était alors tribun, et guerroyait contre les tribus indigènes dans le Sud de la Numidie ou de la Sitifienne [3]. C'est à ce moment qu'il fut mêlé à la controverse antidonatiste. Au cours de ses campagnes sur les Hauts-Plateaux, il rencontrait partout des schismatiques de mauvaise mine, exaspérés plus que jamais par la persécution. Sur le territoire de son commandement, il devait faire exécuter l'édit d'union. Administrateur mal renseigné, théologien novice, il ne voyait pas très bien en quoi ces dissidents d'Afrique différaient des Ariens qu'il avait connus en Europe, et qu'il était destiné à mieux connaître encore après son second mariage. En outre, il éprouvait quelques scrupules sur l'emploi de la contrainte [4]. Il pria l'évêque d'Hippone de l'éclairer là-dessus. Il reçut comme réponse un volumineux mémoire en forme de lettre, où on lui expliquait la différence entre un Donatiste et un Arien, en tranquillisant sa conscience d'administrateur sur la légitimité des édits d'union [5].

En ces temps-là, Augustin avait quelques illusions sur le caractère de Bonifatius, auquel il prêtait généreusement beaucoup de vertus [6]. Il lui conserva longtemps son estime. Il allait le voir jusqu'à Thubunae, et recevait ses visites à Hippone [7]. Le jour vint, cependant, où le doute ne fut plus possible. Il y a beaucoup d'amertume, et l'aveu mélancolique d'une grande déception, dans la dernière lettre adressée par l'évêque d'Hippone au comte d'Afrique [8] : lettre écrite à l'approche des Vandales, de ces Vandales qu'avait appelés Bonifatius, et devant qui, bientôt, il allait fuir jusque dans Hippone.

1) Sur le rôle de Bonifatius, cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 281-290; Martroye, *Genséric*, p. 82 et suiv.
2) Augustin, *Epist.* 185; 189; 220.
3) *Epist.* 185, 2, 6; 220, 3 et 7.
4) *Epist.* 185, 1, 1-3 ; 2, 6 et suiv. ; 11, 51.
5) *Epist.* 185. — Cf. *Retract.*, II, 74.
6) *Epist.* 185, 1 ; 189, 7-8.
7) *Epist.* 220, 2-3 et 12.
8) *Epist.* 220.

Au cours des persécutions qui ont suivi la Conférence de Carthage et l'édit d'union de 412, les plus redoutables des adversaires du Donatisme ont été les commissaires impériaux (*exsecutores*), chargés de seconder partout les magistrats ou de stimuler leur zèle, et envoyés spécialement en Afrique par l'empereur pour mettre fin au schisme. Trois de ces commissaires nous sont connus : tous les trois ont été des amis et des alliés d'Augustin.

Le premier et le plus célèbre de ces commissaires est Marcellinus, le président de la Conférence de Carthage. C'était un très honnête et galant homme, distingué, fort instruit, bon juriste et orateur de talent. Il était très lié avec Augustin, avec qui il entretenait une correspondance régulière : correspondance qui portait tantôt sur les affaires religieuses, tantôt sur des questions philosophiques ou théologiques[1]. L'évêque d'Hippone estimait beaucoup son ami Marcellinus, à qui il a dédié plusieurs de ses ouvrages, notamment la *Cité de Dieu*[2].

Dans les premiers jours de juin 411, comme délégué de l'empereur et président de la grande Conférence, Marcellinus a tenu entre ses mains les destinées du Christianisme africain. Il en a été puni par la vengeance des vaincus, et aussi, de nos jours, par une hypothèse injurieuse, réédition plus ou moins consciente des racontars et des calomnies donatistes. Certains érudits à vue courte, et à psychologie plus courte encore, ont prétendu que la Conférence de Carthage avait été simplement une comédie, dont le scénario aurait été réglé d'avance entre le gouvernement et l'évêque de Carthage, et dont Marcellinus aurait été le metteur en scène. On notera d'abord ce que cette hypothèse a de désobligeant, non seulement pour Marcellinus, mais pour ses prétendus compères. Les trois cents évêques catholiques, qui avant la Conférence s'engagèrent à démissionner s'ils étaient vaincus[3], ces trois cents évêques auraient donc joué aussi la comédie. Or beaucoup d'entre eux nous sont connus, et n'étaient certainement pas de malhonnêtes gens. Par exemple, ni Aurelius de Carthage, ni Augustin, ni Alype, ni Possidius, ne se seraient prêtés à ce jeu.

Mais, dit-on, Marcellinus était catholique. — Sans doute, et il ne le cachait pas ; c'est même pour cela qu'il proposa aux

1) *Epist.* 133; 136; 138-139; 143. — Cf. *Epist.* 128-129 ; 151; 165; 166, 3, 7 ; 169, 4, 13.

2) *Retract.*, II, 69; 63; 69.

3) *Epist.* 128, 2; *Brevic. Collat.*, I, 5 *Gesta cum Emerito*, 6.

Donatistes de lui donner un assesseur de leur secte[1]. Mais il n'était pas Catholique *africain :* et c'est là qu'est toute la question. Pour un Catholique d'outre-mer, comme pour le gouvernement, comme pour l'Eglise romaine elle-même, peu importait au fond que le Donatisme fût victorieux ou vaincu. Les deux Eglises rivales d'Afrique prétendaient également être l'Eglise catholique ; elles n'étaient séparées par aucune divergence de dogme ou autre ; comme Augustin l'a répété cent fois, elles n'étaient séparées que par le schisme même[2]. L'arbitre avait à trancher une question de fait. Le lendemain de sa sentence, l'Eglise catholique africaine serait celle des deux qu'il aurait proclamée telle ; et le gouvernement, l'Eglise romaine, tous les Catholiques d'outre-mer, n'avaient qu'à s'incliner devant la sentence, comme cela s'était passé au temps de Constantin. On pourrait même soutenir que l'intérêt supérieur de l'Eglise universelle s'accordait plutôt avec l'intérêt donatiste : en cas de victoire du parti de Donat, les schismatiques de la veille devenaient officiellement les Catholiques, les évêques catholiques de la veille démissionnaient suivant leur promesse, les communautés rivales se réconciliaient dans toutes les cités et se confondaient en une seule communauté catholique, l'unité se trouvait rétablie partout, avec la paix. Evidemment, en 411, Aurelius et ses amis avaient l'avantage de la situation, en ce sens que leur Eglise, depuis un siècle, était reconnue hors d'Afrique comme étant l'Eglise catholique. Mais ce précédent historique ne liait pas l'arbitre ; et l'on avait vu souvent les Conciles ou le gouvernement se déjuger, passer d'un parti à l'autre, notamment dans les querelles de l'Arianisme, où pourtant était engagée une question de dogme.

En réalité, les Donatistes ne pouvaient avoir contre Marcellinus qu'une objection : son amitié personnelle pour Augustin et d'autres Catholiques africains. Mais ce n'était encore là qu'une objection spécieuse. Marcellinus, qui était un juriste, et qui était la droiture même, aurait parfaitement sacrifié l'amitié à la justice, si les Donatistes lui avaient démontré leur bon droit. Ce qui frappe justement, quand on lit sans idée préconçue les procès-verbaux de la Conférence, c'est d'ordinaire la haute impartialité du président. Si parfois, cependant, il laissait pencher la balance d'un des côtés, c'est toujours du côté des Dona-

1) *Collat. Carthag.*, I, 5.

2) Augustin, *Epist.* 43, 1 ; 61, 1-2 ; *Enarr. in Psalm.* 54, 16 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 25, 27 : « Nos eis tantummodo schismatis crimen objicimus. »

tistes[1], dont il prenait au sérieux les obstructions évidentes ou les chicanes, et dont il finissait par admettre toutes les prétentions. Si dans sa sentence il leur a donné tort, c'est que les débats avaient éclairé sa justice, et que sa conscience les condamnait. D'ailleurs, qu'a cette sentence de surprenant ou d'inattendu? C'est aussi celle de l'histoire : si l'on a pu critiquer les moyens employés par Augustin et ses amis pour rétablir l'unité, tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que le bon droit était du côté des Catholiques. Cette Conférence de Carthage, où l'on a cru entrevoir une odieuse comédie, a été le plus régulier des procès et le plus humain des drames.

La sentence rendue, le rôle de l'arbitre était terminé. Marcellinus n'avait plus, semble-t-il, qu'à regagner l'Italie. Il resta pourtant à Carthage, et pour son malheur, puisqu'il devait partager le sort tragique de son frère le proconsul Apringius : dénoncé comme lui par les Donatistes, impliqué dans les poursuites contre les partisans du comte Heraclianus, il fut exécuté par surprise le 13 septembre 413, malgré toutes les démarches de ses amis et l'appel à l'empereur [2]. Pendant les deux ans qui s'écoulèrent entre la clôture de la Conférence et son arrestation, il remplit à Carthage, probablement pour toute l'Afrique, les fonctions de commissaire impérial. Comme tel, il veillait à l'exécution de l'édit d'union et à la répression des attentats donatistes. C'est à ce titre qu'on le voit intervenir dans l'instruction du procès des Circoncellions d'Hippone[3]. Ce fut l'occasion d'une nouvelle correspondance avec Augustin[4].

Le successeur de Marcellinus, dans ces fonctions de commissaire impérial, fut probablement Cæcilianus : encore un vieil ami d'Augustin[5], mais un ami beaucoup moins sûr, moins droit dans sa conduite. Personnage important de l'Empire, ancien préfet du prétoire, il paraît avoir accompagné en Afrique le comte Marinus, le vainqueur du rebelle Heraclianus. Champion très zélé du Catholicisme, quoique simple catéchumène [6], il promulgua dès son arrivée, vers le début de 413, un édit sur l'application des lois contre les Donatistes. Augustin lui écrivit à ce propos, pour le prier d'agir contre les dissidents de son diocèse : « Nous nous réjouissons d'apprendre, disait-il, que

1) *Collat. Carthag.*, I, 51-52 ; 54 ; 56 ; 144-146 ; II, 3-7 ; 57 ; III, 51 et suiv. ; 250-257 ; etc.
2) Augustin, *Epist.* 151, 4 et suiv. ; Jérome, *Dialogus adversus Pelagianos,* III, 6; Orose, VII, 42.
3) Augustin, *Epist.* 133, 1-3 ; 134, 1-2 ; 139, 1-2.
4) *Epist.* 133 et 139.
5) *Epist.* 151, 1.
6) *Ibid.*, 151, 14.

dans d'autres contrées de l'Afrique tu as travaillé pour l'unité catholique avec un merveilleux succès ; mais nous nous affligeons de constater que la région d'Hippo-Regius et les districts voisins de Numidie n'ont pas encore profité de ton vigoureux et présidial édit... Avec l'aide du Seigneur notre Dieu, tu aviseras sans doute à ce que l'orgueil d'une hérésie sacrilège soit guéri par la terreur, plutôt que tranché vif par la vengeance [1]. » Quelques mois plus tard, survint l'arrestation de Marcellinus et d'Apringius. Cæcilianus eut dans cette affaire un rôle équivoque. Sur la prière d'Augustin et d'autres évêques catholiques, il accepta bien de tenter quelques démarches pour sauver les accusés ; mais on savait qu'il était leur ennemi personnel, et qu'il avait des entrevues suspectes avec le grand justicier du moment, le comte Marinus [2]. On le soupçonnait à Carthage d'avoir contribué à la condamnation des deux frères ; et, à Hippone, on lui tint quelque temps rigueur [3]. Affecté de ce silence, Cæcilianus écrivit à son ami pour s'en plaindre, et pour tenter de se justifier [4]. Augustin répondit par une lettre inquiétante, assez aimable d'apparence, mais où tous les termes étaient mesurés, et où l'on devine bien des sous-entendus sous les protestations d'amitié [5]. On peut croire avec les Carthaginois que Cæcilianus, dans le procès des deux frères, avait servi ses rancunes personnelles, et que malgré son zèle pour l'Eglise catholique, malgré son édit contre les schismatiques, il avait fait le jeu des Donatistes.

Le tribun Dulcitius, le dernier connu des commissaires impériaux chargés de traquer les dissidents africains, était également un ami et un correspondant d'Augustin, qui lui a dédié l'un de ses ouvrages, le *De octo Dulciti quaestionibus* [6]. On se rappelle les démêlés de Dulcitius avec Gaudentius de Thamugadi, vers l'année 420 : les deux édits du commissaire contre les Donatistes, l'accueil qu'y fit l'évêque schismatique, la menace de se brûler vif, la lettre conciliante du tribun cherchant à détourner le fanatique de ses projets macabres, les réponses impertinentes de Gaudentius [7]. Dans son embarras, Dulcitius songea à son ami d'Hippone ; il lui écrivit pour lui demander conseil, et lui communiqua les lettres reçues de Thamugadi, en le priant de les réfuter [8]. Augustin répondit en recommandant

1) *Epist.* 86.
2) *Epist.* 151, 3 et suiv.
3) *Ibid.*, 151, 1 et 3.
4) *Ibid.*, 151, 1.
5) *Epist.* 151.
6) *Cf. Retract.*, II, 91.
7) *Epist.* 204, 3 ; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1 ; 19, 21 ; 31, 40.
8) *Retract.*, II, 85 ; *Epist.* 204, 1.

la modération dans l'application des lois [1], et en promettant la réfutation demandée [2]; ce fut l'origine de ses controverses avec Gaudentius [3]. On ne sait comment finit l'affaire. La crainte du scandale et des responsabilités avait refroidi peu à peu le zèle du commissaire. Quand il vit les deux évêques aux prises, Dulcitius saisit sans doute ce prétexte pour se tenir à distance du guêpier de Thamugadi.

Ces commissaires impériaux, qui de 412 à 420 donnaient la chasse aux derniers dissidents, ces gouverneurs de provinces, qui veillaient à l'exécution des édits d'union, ou qui promulguaient eux-mêmes des édits contre les schismatiques, tous ces hauts fonctionnaires, représentants directs du pouvoir impérial, ne ressemblaient guère, assurément, aux modestes missionnaires du diocèse d'Hippone. Ce simple rapprochement montre assez quelle extension avaient prise peu à peu la propagande et l'action d'Augustin. A mesure qu'il s'enhardissait dans sa campagne et se rapprochait du but, il avait trouvé des alliés de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants, dans des mondes de plus en plus divers.

Tous ces auxiliaires, venus de tous les points de l'Afrique latine, différaient les uns des autres par la condition sociale, par le rang, par le pays et le milieu où ils vivaient, par les moyens d'action, par le point de vue même auquel ils se plaçaient, sans parler des différences de mérite et de talent. Aussi, rien de plus divers que la nature de l'appui prêté à Augustin par ces collaborateurs accidentels ou de toujours. Ses clercs et ses missionnaires d'Hippone ont travaillé trente ans avec lui, sans se décourager, sans fuir ni chercher le martyre, à la conversion des dissidents de son diocèse. Les grands propriétaires de la région lui ont ouvert leurs domaines et l'âme de leurs colons. Ses collègues de Numidie, dont plusieurs étaient ses amis intimes, surtout Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, ont mené avec lui sans trêve, et de toutes les façons, le combat contre le Donatisme. Les évêques des autres provinces, convaincus par sa parole et décidés par son exemple, ont entrepris comme lui d'extirper le schisme dans leurs diocèses respectifs, ou, groupés à Carthage autour d'Aurelius, l'ont secondé de leurs votes dans les conciles. Le chef de l'Église africaine, son ami Aurelius, s'est associé à lui dès le premier jour et l'a suivi jusqu'au

1) *Epist.* 204, 2-3.
2) *Ibid.*, 204, 9
3) *Contra Gaudentium*, I, 1; *Retract.*, II, 85.

bout, l'appuyant de toute son autorité, en toute circonstance, pour faire adopter et pour réaliser ses plans. Enfin, dans les dernières années, après les édits d'union, on voit entrer en scène des alliés inattendus, les hauts fonctionnaires, un ministre, des gouverneurs de province, des commissaires impériaux, empressés pour l'exécution des édits ou la répression des attentats.

C'est toute une armée de volontaires, qui s'est recrutée et mise en mouvement à la voix d'Augustin. Les uns l'ont aidé de leur parole ou de leur martyre, les autres de leurs démarches; ceux-ci de leurs votes, ceux-là de leurs édits ou de leurs arrêts. Tous ont eu part à la victoire du Catholicisme africain, puisque tous avaient participé à la campagne. Mais tous ont suivi Augustin; et, s'ils l'ont suivi, c'est que tous avaient subi son prestige. Avec Aurelius de Carthage, dont le nom est inséparable du sien, il a marqué le but, ouvert la voie, posé les jalons, écarté les obstacles. S'il a triomphé, c'est qu'il a su ce qu'il voulait, et qu'il en a voulu les moyens; c'est qu'il a su recruter les alliés nécessaires, divers selon les temps ou les circonstances, et qu'il les a tous entraînés à sa suite, dans cette campagne victorieuse dont il était l'âme.

III

Traités d'Augustin contre les Donatistes. — Chronologie. — Œuvres du temps de la prêtrise (392-395). — *Psalmus contra partem Donati.* — Livre perdu *Contra Epistulam Donati haeretici.* — Œuvres des premières années de l'épiscopat (396-400). — Le *De agone christiano.* — Livres perdus *Contra partem Donati.* — Troisième période (400-405). — Les trois livres *Contra Epistulam Parmeniani.* — Les sept livres *De baptismo contra Donatistas.* — Livre perdu *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis.* — Les trois livres *Contra litteras Petiliani.* — L'*Epistula ad Catholicos contra Donatistas.* — Quatrième période (405-411). — Les quatre livres *Contra Cresconium.* — Trois ouvrages perdus. — Le *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber.* — Le *Contra Donatistam nescio quem liber.* — L'*Admonitio Donatistarum de Maximianistis.* — Le *De unico baptismo contra Petilianum.* — Livre perdu *De Maximianistis contra Donatistas.* — Cinquième période (411-430). — Le *Breviculus Collationis.* — Le livre *Ad Donatistas post Collationem.* — Livre perdu *Ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem.* — Le *De correctione Donatistarum.* — Le *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem* et les *Gesta cum Emerito.* — Les deux livres *Contra Gaudentium.* — Ouvrages des dernières années d'Augustin, où il parle incidemment des schismatiques africains. — Caractères communs à tous ses traités contre le Donatisme.

Pendant cette campagne de trente ans, où il eut tant d'alliés, mais où il joua toujours le rôle prédominant, Augustin n'a guère

cessé d'écrire ou de parler contre le Donatisme. Tout ne s'est pas conservé de ses ouvrages ou de ses discours contre les schismatiques; mais tout l'essentiel nous est parvenu. Ce qui reste constitue, dans l'ensemble de son œuvre immense, un groupe de première importance, d'un vif intérêt, surtout pour l'histoire religieuse et littéraire de l'Afrique chrétienne.

Dans cette littérature antidonatiste d'Augustin, on distingue trois catégories d'ouvrages, qui sont étroitement apparentées pour le fond, mais qui diffèrent beaucoup par le cadre comme par la forme, et qui pour cette raison doivent être considérées à part : traités, lettres, sermons. Naturellement, il ne s'agit pas ici d'étudier l'écrivain, l'épistolier, le sermonnaire, comme on le ferait dans une étude d'ensemble sur Augustin. Nous nous proposons seulement de passer brièvement en revue ceux de ses traités, de ses lettres, de ses sermons ou autres discours, qui se rapportent au Donatisme ; d'indiquer le contenu, le caractère et la portée de ces ouvrages, le lien qui les rattache l'un à l'autre, et aux incidents de la campagne contre le schisme.

Traités, correspondances ou discours, la base de cette triple étude doit être la chronologie [1]. Les ouvrages en question sont tous, plus ou moins, des ouvrages de polémique : des documents historiques, autant que des œuvres littéraires. Ils ne se comprennent bien qu'à la lumière des faits et des circonstances d'où ils sont nés. Replacés dans leur milieu, à leur date, ils reprennent toute leur valeur et tout leur sens. Non seulement ils s'expliquent par l'histoire, mais encore ils s'expliquent et s'éclairent l'un par l'autre. Quand on sait d'où ils viennent, et à quel moment, on voit clairement où ils tendent et ce qu'ils veulent. Alors cette littérature polémique, qu'on pourrait croire bien lointaine, semble se rapprocher de nous, parce qu'elle s'anime et se colore, au feu des passions d'autrefois qui ressemblaient beaucoup à celles d'aujourd'hui.

On peut reconstituer avec précision la succession chronologique des traités antidonatistes d'Augustin ; et, pour la plupart d'entre eux, on peut déterminer soit la date exacte, soit, au moins, la date approximative. Nous avons, pour cela, deux moyens principaux d'information : d'abord, les données chronologiques contenues dans les traités eux-mêmes ; ensuite la liste dressée par Possidius dans son catalogue des œuvres du maître, et surtout les indications fournies par Augustin lui-même dans ses *Rétractations*.

1) Voyez, dans l'*Appendice* du présent volume, les tableaux chronologiques des ouvrages antidonatistes d'Augustin.

Les points de repère ne sont pas rares dans le texte des traités. Allusions formelles ou implicites aux principaux faits de la vie d'Augustin ou de l'histoire du Donatisme, aux Conciles des deux partis, à la mort de Gildon et de son complice Optatus de Thamugadi, aux lois impériales, aux édits d'union, à la Conférence de 411, même à des événements ou à des personnages d'autres pays, comme la mention d'un évêque de Rome ou de Milan, comme la prise de Rome par Alaric en 410 : ce sont autant de données chronologiques, qui permettent de dater directement bien des ouvrages, ou, tout au moins, d'en marquer l'époque [1].

Un autre élément chronologique, très important, le seul dans certains cas, est l'ordre de succession des traités. Cet ordre de succession peut être déterminé, soit d'après les renvois assez fréquents de l'auteur à ses ouvrages antérieurs, soit d'après les listes chronologiques dressées par Augustin dans ses *Rétractations* et par Possidius dans son catalogue.

Le catalogue de Possidius comprend une section spécialement consacrée aux traités antidonatistes [2]. Cette liste est évidemment à consulter ; mais on doit l'utiliser avec prudence. Ce n'est pas qu'on puisse incriminer Possidius ni contester son exactitude : c'était le plus scrupuleux des bibliographes, comme le plus consciencieux des biographes. En outre, il avait puisé à la meilleure des sources, puisqu'il avait à sa disposition la bibliothèque épiscopale d'Hippone : son catalogue, où il suivait certainement l'ordre chronologique, était probablement la reproduction de celui qu'avait dressé Augustin lui-même, et qui est plusieurs fois mentionné dans les *Rétractations* [3]. Malheureusement, la liste de Possidius nous est parvenue en piteux état. Des générations de copistes ont passé par là, qui sans doute ont remanié cette liste pour la faire coïncider avec le contenu de leurs manuscrits : d'où le désordre, les lacunes, les erreurs, les transpositions évidentes, les altérations de titres. Dans l'état où il est aujourd'hui, le document est surtout propre à égarer le critique. D'ailleurs, ce qu'il y a encore de bon dans le catalogue de Possidius se trouve également dans les *Rétractations*, que le biographe avait toujours sous les yeux.

1) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 9, 15; II, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 51, 118; III, 17, 20; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.; etc.

2) Possidius, *Indiculus operum Augustini*, 3.

3) « In *opusculorum meorum indiculo* nec inter libros nec inter epistulas est notatum » (Augustin, *Retract.*, II, 67). — Cf. *Prolog.*, 3; I, 5; 15; 17; 22; 25-26; II, 27; 34; 36; 46; 51; 66; 77; 93.

Mieux vaut donc s'en tenir aux *Rétractations*, qui sont un merveilleux répertoire de dates comme de faits, et dont le texte n'a guère subi d'altérations. On sait comment Augustin, vers la fin de sa vie, eut l'idée originale de passer en revue tous ses ouvrages, pour en faire lui-même la critique. Il en entreprit une revision générale, et consigna ses observations dans ce livre infiniment curieux, sorte de *Confessions* littéraires, qu'il appela ses *Rétractations*. Dans cette revue de ses traités, il a suivi d'un bout à l'autre l'ordre chronologique : c'est lui-même qui le déclare dans sa *Préface*, très catégoriquement [1].

On pouvait en croire, semble-t-il, un homme aussi scrupuleux, qui savait la valeur des mots, et qui n'avait pas l'habitude d'oublier ses engagements. Pourtant, la critique moderne, dans les efforts tentés pour reconstituer la chronologie de ses œuvres, n'a guère tenu compte de sa déclaration si formelle. On a cru le prendre en flagrant délit de distraction ou d'erreur. Il y a, en effet, des difficultés apparentes : pour les vingt-cinq ouvrages composés dans les huit ou neuf premières années de son épiscopat (396-404) [2], la série chronologique des *Rétractations* semble parfois en désaccord avec les données contenues dans le texte même des traités. On est parti de là pour incriminer ou suspecter la succession chronologique indiquée par Augustin. On l'a remaniée ou modifiée sans façon. Le résultat le plus clair, c'est que l'on a tout brouillé : on a proposé successivement et arbitrairement des dates très diverses, toutes inexactes à notre avis, pour les *Confessions* [3] et une vingtaine d'autres ouvrages.

Le témoignage d'Augustin, dans sa *Préface*, n'en est pas moins formel ; et c'est lui qui a raison contre ses commentateurs. On n'est pas fondé à supposer ici, dans l'ordre de succession des traités ou des chapitres, une distraction de l'auteur ou une transposition maladroite par des copistes : il suffit de lire d'un bout à l'autre les *Rétractations* pour s'assurer que tout s'y tient parfaitement et que les chapitres n'y ont pas été transposés. D'où vient donc, pour la série des traités écrits entre 396 et 404, le désaccord apparent que l'on constate entre les *Rétractations* et les données fournies par les traités ? Tout simplement, d'une très légère altération d'un texte, une permutation entre deux chiffres. Quand on examine de près cette partie des *Rétractations* [4], on s'aperçoit que toutes les difficultés viennent

1) Augustin, *Retract.*, Prolog., 3.
2) *Ibid.*, II, 27-51.
3) Augustin, *Retract.*, II, 32.
4) *Retract.*, II, 27-51.

de la date attribuée aujourd'hui par le texte traditionnel aux *Acta contra Felicem Manichaeum :* procès-verbal qui daterait du VI[e] Consulat d'Honorius (= 404 de l'ère chrétienne[1]). Or cette date est suspecte à première vue, puisqu'elle place cette controverse longtemps après les autres polémiques contre les Manichéens. Elle est sûrement erronée, du fait des copistes servilement suivis par les éditeurs, et la correction est facile : au lieu du VI[e] Consulat d'Honorius (= 404), le document original indiquait le IV[e] Consulat du même empereur (=398)[2]. Par cette correction très simple, la controverse avec Felix se trouve reportée dans la période des polémiques contre les Manichéens. Du même coup, toutes les difficultés disparaissent ; les objections et les hypothèses d'autrefois tombent d'elles-mêmes, puisque tout désaccord est supprimé. On est amené à reconnaître, une fois de plus, l'exactitude d'Augustin ; et l'on peut dater vingt-cinq de ses ouvrages, restés jusqu'ici en l'air. En ce qui concerne la succession des traités antidonatistes, on peut et l'on doit se fier aux *Rétractations*, qui nous fournissent la trame de toute cette chronologie.

On trouvera, dans l'*Appendice* du présent volume[3], le tableau chronologique des traités, avec la justification des dates adoptées. Nous résumerons seulement ici, dans une vue d'ensemble, très brièvement et sans commentaire, les résultats de nos recherches.

Encore prêtre, après le Concile d'Hippone, Augustin écrivit ses deux premiers ouvrages contre les schismatiques : à la fin de 393, son *Psaume contre le parti de Donat*, et, vers le même temps, son livre perdu *Contre la Lettre de Donat l'hérétique*. Des deux premières années de son épiscopat datent deux traités : en 396 ou 397, son *De agone christiano ;* en 397, ses livres perdus *Contre le parti de Donat.* Avec la troisième période de ses polémiques (400-405), s'ouvre la série de ses grands ouvrages antidonatistes : vers 400, les trois livres contre Parmenianus, les sept livres *Sur le baptême*, l'opuscule perdu contre Centurius, le premier livre contre Petilianus ; en 401, le second livre contre le même Petilianus, et la Lettre pastorale relative à cette controverse ; en 402, le troisième livre contre Petilianus. Pendant la quatrième période (405-410), la série continue, mais moins riche et moins épargnée par le temps : à la fin

1) *Acta contra Felicem*, I, 1 ; *Retract.*, II, 34.

2) Sur cette correction et ses conséquences pour la chronologie des œuvres d'Augustin, voyez notre communication à l'Institut : *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1908, p. 51 (séance du 31 janvier).

3) Voyez plus loin, *Appendice* I.

de 405, les quatre livres contre Cresconius ; vers 406, trois opuscules perdus ; vers 410, la réponse à Petilianus *Sur le baptême unique*, et le traité perdu sur les Maximianistes. La cinquième et dernière période (411-430) comprend les ouvrages relatifs à la Conférence de Carthage ou aux suprêmes résistances des schismatiques : à la fin de 411, le *Breviculus Collationis ;* vers le début de 412, l'adresse « Aux Donatistes » ; vers 416, le livre perdu *A Emeritus après la Conférence ;* au début de 417, le mémoire sur la conversion des Donatistes ; le 18 et le 20 septembre 418, le *Sermo* de Cæsarea et les *Gesta cum Emerito ;* vers 420, les deux livres contre Gaudentius ; de 420 à 430, les derniers ouvrages où Augustin parle incidemment du Donatisme.

On peut trouver singulier que la série des traités s'ouvre par un poème. Si bizarre qu'elle soit, cette fantaisie de classification n'est pas imputable aux éditeurs ; elle remonte à l'auteur lui-même, qui, dans ses *Rétractations*, range parmi ses traités le *Psalmus contra partem Donati*[1]. Composé à la fin de 393, ce curieux poème est probablement un écho du grand Concile qui s'était tenu à Hippone le 8 octobre de cette année-là. L'assemblée des évêques africains avait dénoncé le danger du schisme, et, par deux de ses canons, préparé les voies à la propagande. Augustin, aussitôt, était parti en guerre contre les schismatiques : il les attaquait déjà dans l'ouvrage qui précède immédiatement le *Psalmus*, un commentaire du « Sermon sur la montagne[2] ». Mais le *Psalmus*, entièrement dirigé contre le Donatisme, a une tout autre portée. Le Concile d'Hippone avait recommandé sans doute de combattre les dissidents avec leurs propres armes. Or, les évêques schismatiques, depuis longtemps, avaient imaginé de faire chanter dans leurs églises certains psaumes de leur façon, destinés à tenir en haleine la foi ou le fanatisme de leurs fidèles : tels étaient les Psaumes de Parmenianus, devenus populaires dans la secte, et entonnés à grand fracas dans les basiliques du parti. Augustin connaissait bien ces chants donatistes ; même il s'en moquait, et les comparait à des chansons d'ivrognes[3]. Mais il était trop clairvoyant pour négliger aucun moyen d'action sur les foules. C'est ainsi qu'il s'improvisa poète : aux Psaumes donatistes, psaumes de guerre contre l'Église catholique, il opposa son *Psaume contre le parti de Donat*.

1) Augustin, *Retract.*, I, 19. — Cf. *Retract.*, I, 18.
2) *De Sermone Domini in monte*, I, 5, 13. 3) *Epist.* 55, 18, 34.

Lui-même explique, très nettement, ce qu'il a voulu faire : « J'ai voulu, dit-il, porter le procès des Donatistes à la connaissance de tous, même des plus humbles, des gens tout à fait ignorants et sans instruction ; j'ai voulu, autant que je le pourrais, les forcer à s'en souvenir[1] ». Le *Psalmus* est donc, avant tout, une histoire du Donatisme ; mais, naturellement, l'auteur ne s'est interdit ni les commentaires ni les exhortations. On distingue dans le poème quatre parties : un préambule, un résumé historique, une controverse, un épilogue.

Dans son préambule, Augustin s'attaque à la thèse fondamentale du Donatisme : la conception de l'Église. On ne doit pas s'inquiéter, dit-il, de voir autour de soi des coupables : il développe cette idée, en paraphrasant la parabole évangélique, par la comparaison entre l'Église et le pêcheur[2]. Puis, à grands traits, en une centaine de vers, il esquisse l'histoire des origines du schisme : accusations contre les prétendus traditeurs, rôle des évêques numides et de leurs complices à Carthage, irrégularité du procès de Cæcilianus et mauvaise foi de ses adversaires, ambition de Donat, requête à Constantin, Concile de Rome, appel des dissidents à l'empereur, rupture avec l'Église universelle[3]. La polémique, qui dans tout ce récit se mêlait à l'exposé des faits, remplit tout le développement qui suit : exhortation à la concorde, vanité des accusations réciproques, attentats des Circoncellions, nécessité de tolérer les pécheurs sans rompre à cause d'eux avec l'Église, caractère du baptême, qui ne peut être conféré deux fois[4]. L'épilogue, en forme de prosopopée, montre l'Église rappelant à elle tous ses enfants[5].

D'après cette rapide analyse, comme d'après la déclaration même de l'auteur, on voit quel public visait Augustin : la foule de ceux qui s'obstinaient dans le Donatisme par ignorance de la vérité historique. Autant et plus qu'aux Catholiques, il s'adressait aux schismatiques, dont beaucoup alors assistaient à ses sermons. Il cherchait à les ramener en leur montrant qu'on les avait trompés : aux affirmations et aux prétentions donatistes, il opposait les faits, l'histoire. Dans toutes les strophes du poème, c'est le motif dominant, qui éclate dans le refrain : *Vous tous qui aimez la paix, jugez seulement où est la vérité*[6].

L'essentiel était donc, ici, le résumé historique. D'ailleurs, ce résumé n'avait rien de bien nouveau. L'auteur s'était contenté de mettre en vers un sommaire de l'ouvrage d'Optat, sa source

1) *Retract.*, I, 19.
2) *Psalmus contra partem Donati*, 2-13.
3) *Ibid.*, 15-129.
4) *Psalmus contra partem Donati*, 131-257.
5) *Ibid.*, 259-288.
6) *Ibid.*, 1 ; 14 ; 27 ; etc.

unique. Peu familier encore avec les choses du Donatisme, il avait tout emprunté à son prédécesseur : la substance de son récit sur les origines du schisme, et jusqu'aux détails, jusqu'aux citations bibliques, jusqu'aux arguments contre la doctrine des dissidents. Il lui restait fidèle jusque dans ses lacunes : par exemple, à propos du Concile d'Arles. Augustin a donc écrit tout son Psaume avec ses souvenirs d'Optat[1] ; peut-être même l'avait-il lu un peu vite, si l'on en juge par quelques méprises. A tout ce qu'il empruntait, il a ajouté seulement quelques exhortations, des appels à la concorde et à la paix. Aussi, comme œuvre de controverse, le *Psalmus* n'a rien d'original. Il ne peut se comparer aux traités qui suivront. C'est bien l'œuvre d'un débutant, déjà passé maître en d'autres domaines, mais encore novice en matière de Donatisme.

Comme œuvre littéraire, le *Psalmus* est d'une valeur fort inégale. Ce poème a certainement un défaut grave pour un poème : c'est d'être prosaïque. Ainsi que d'autres grands écrivains, Augustin n'était poète qu'en prose[2]. On doit convenir, d'ailleurs, que le sujet traité, surtout dans ces limites étroites, ne se prêtait guère à la poésie : dans ce résumé d'histoire, où tant de faits et de noms devaient trouver place, il était difficile d'éviter la sécheresse. On n'en doit que plus remarquer les qualités de l'écrivain : la netteté, l'énergie, les antithèses heureuses, les sentences bien frappées. Sans doute, les répétitions abondent ; mais cette insistance à répéter les mêmes choses contribue encore à produire un effet de vigueur. On voit que l'auteur s'était promis de faire entrer son idée dans les têtes les plus dures : c'est, sinon une poésie, du moins une éloquence rythmée à coups de marteau. Enfin, le style a du mouvement, et parfois de l'ampleur, comme dans la belle prosopopée de l'Église : « Que répondriez-vous, si l'Église elle-même vous interpellait pacifiquement, en vous disant : « O mes fils, pourquoi vous plaindre de votre « mère ? Pourquoi m'avoir abandonnée ? Je vous le demande. Vous « accusez vos frères, et j'en suis déchirée... Vous dites que vous « êtes avec moi, mais vous voyez que c'est faux : moi, je m'appelle « l'Église catholique, et vous le parti de Donat... Pourquoi m'a- « voir quittée, en me laissant le tourment de votre mort ? Si vous « détestez les méchants, regardez-les parmi vous. Si, vous aussi, « vous supportez les méchants, pourquoi ne pas le faire dans l'unité « de l'Église, de cette Église où personne ne rebaptise et n'élève

1) C'est toujours Optat qu'il a suivi, pour cette histoire des origines du Donatisme, jusque vers l'année 400. Cf. *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

2) Surtout dans les *Confessions*.

« autel contre autel ? Vous supportez bien des méchants, mais « sans en être récompensés : c'est qu'au lieu de les supporter pour « le Christ, vous les voulez supporter pour Donat. » — Nous vous avons chanté la paix, mes frères, si vous voulez écouter. Un jour, viendra notre juge. Nous donnons, nous; lui, il exige le payement[1]. » La prosopopée de l'Église cherchant à rassembler tous ses enfants, c'est là un thème aimé d'Augustin, un thème qu'il a souvent repris plus tard, et toujours avec bonheur.

Ce qu'il y a de plus original dans le *Psalmus*, c'est la versification, qui est très neuve et très curieuse. Voici ce qu'en dit Augustin : « J'ai composé un Psaume, destiné à être chanté, avec des strophes commençant par les lettres successives de l'alphabet latin, mais seulement jusqu'à la lettre V : ce qu'on appelle des *abécédaires*. J'ai omis les trois dernières lettres ; mais je les ai remplacées par une sorte d'épilogue, où notre mère l'Église interpelle les schismatiques. Le refrain (*hypopsalma*), qui sert de répons, et le prélude (*proœmium*), destinés à être chantés, ne comptent pas dans la série des lettres, série qui commence après le prélude. J'ai tenu à n'employer aucune espèce de mètre, dans la crainte que la nécessité métrique ne me contraignît à user d'expressions étrangères à l'usage populaire[2]. » Si précieuses qu'elles soient, ces explications d'Augustin restent incomplètes et un peu décevantes, du moins en ce qui concerne le rythme ; car, s'il déclare nettement qu'il n'a employé aucune espèce de mètre, il ne dit pas par quoi il a remplacé le mètre.

Heureusement, le poème nous est parvenu en assez bon état, sauf de petites lacunes. Il comprend aujourd'hui 288 vers, et devait en comprendre 291. Comme l'annonce l'auteur, on y trouve des strophes abécédaires, un refrain d'un vers, un prélude identique au refrain, et un épilogue de trente vers sans refrain. Abstraction faite de ces trois derniers éléments, qui ne comptent pas dans la série abécédaire, il reste vingt strophes, composées chacune de douze vers[3]. Ces vingt strophes, toutes suivies du même refrain, sont abécédaires : la première commençant par A, la seconde par B, et ainsi de suite jusqu'à V. Ce qu'Augustin ne disait pas, et ce qui est fort curieux, c'est que tous les vers sont assonancés : par un véritable tour de force, la même assonance en *e*, parfois en *ae*, retentit d'un bout à l'autre du poème, près de trois cents fois. Non moins curieuse est la structure du

1) *Psalmus contra partem Donati*, 261-264 ; 268-269 ; 281-288.

2) *Retract.*, I, 19.

3) La troisième strophe n'a aujourd'hui que onze vers, et la seizième n'en a que dix, mais par suite de lacunes évidentes, et faciles à combler, dans les manuscrits. Cf. *Psalmus*, 28-38 ; 196-205.

vers lui-même. Conformément aux indications de l'auteur, il ne présente pas trace de mètre ni de prosodie[1]. S'il a quelquefois l'apparence d'un tétramètre trochaïque, il n'en a que l'apparence. C'est un vers de seize syllabes, où les syllabes sont simplement comptées, comme dans notre versification. Il est coupé par une césure en deux hémistiches égaux de huit syllabes. Dans chaque hémistiche, l'avant-dernière syllabe porte toujours l'accent tonique.

On ne connaît pas, dans l'antiquité classique, d'autre exemple de ce système de versification. Sans doute, la plupart des éléments dont il se compose se retrouvent ailleurs : la strophe et le refrain chez les classiques et dans les Hymnes de Victorin, la disposition abécédaire dans la Bible et chez Commodien, la césure régulière et l'assonance ou la rime chez le même Commodien et dans des inscriptions métriques, la pénultième accentuée dans des hymnes rythmiques de Grégoire de Nazianze, l'isosyllabie prosodique dans le lyrisme des classiques, des essais d'isosyllabie non prosodique sur des mosaïques de Tipasa. Ce qui est neuf dans le *Psalmus*, c'est la réunion et la combinaison de ces divers éléments, surtout la structure originale du vers. Dans ces strophes abécédaires avec refrain, comme dans l'épilogue, apparaît un vers tout nouveau, qui a pour principes la fixité du nombre des syllabes, l'assonance ou la rime, la césure immuable, les deux hémistiches égaux avec deux accents fixes. On remarquera la frappante analogie de ce vers latin avec le vers roman, qui de même a pour éléments fondamentaux l'isosyllabie, la césure régulière, la rime ou l'assonance, l'accent fixe à l'hémistiche et à la fin. Cette versification nouvelle est-elle une création du génie d'Augustin ? On ne peut l'affirmer. Mais elle apparaît pour la première fois dans le *Psalmus contra partem Donati*, elle ne se trouve que là dans l'antiquité, et elle marque la plus importante des étapes dans l'évolution rythmique qui aboutit à notre versification moderne.

Presque en même temps que le *Psalmus*, vers la fin de 393, ou au début de 394, Augustin composa son premier traité de controverse antidonatiste : le livre *Contra Epistulam Donati hæretici*. Ce livre est perdu ; mais on peut s'en faire une idée d'après les fragments et l'analyse partielle qu'en donne l'auteur dans ses *Rétractations*. « A la même époque, dit-il, au temps de ma prêtrise, j'ai encore écrit un livre contre la *Lettre* de

1) C'est bien à tort que plusieurs métriciens, oubliant ou ignorant les déclarations formelles de l'auteur, se sont efforcés de ramener le vers d'Augustin au tétramètre trochaïque.

Donat, qui fut à Carthage, après Majorinus, le second évêque du parti de Donat. Dans cette *Lettre*, Donat prétend démontrer que le baptême du Christ se trouve seulement dans son Eglise. Je le réfute dans le livre en question [1]. » La « Lettre » visée ici, c'est la « Lettre sur le baptême », l'un des plus célèbres ouvrages de Donat le Grand. Le prêtre d'Hippone en avait entrepris une réfutation méthodique, ne laissant de côté ni un argument ni une citation des Livres saints. Il discutait point par point la thèse donatiste, développée et popularisée par le chef de la secte, qui prétendait réserver à son Eglise le privilège et le monopole des sacrements chrétiens.

Au cours de sa réfutation, Augustin traitait durement Donat. Par exemple, il s'indignait contre l'innovation sacrilège du primat schismatique, imaginant de rebaptiser quiconque avait reçu le baptême en dehors de son Eglise. Il taxait aussi Donat de mauvaise foi, l'accusant d'altérer ou de tronquer sciemment des versets bibliques. Plus tard, quand il fut mieux renseigné, il s'aperçut qu'il avait eu doublement tort de s'emporter, puisque lui-même s'était trompé : pour le baptême, les schismatiques avaient simplement conservé la tradition de Cyprien, et Donat, dans ses citations bibliques, avait scrupuleusement suivi les vieux textes africains. Toujours loyal envers ses adversaires, Augustin n'hésita pas à reconnaître publiquement ses erreurs : « Non, dit-il, je n'aurais pas dû écrire ceci : « Donat de Carthage a imaginé de rebaptiser des chrétiens. » Je croyais que cet usage avait été établi par lui, au moment où je répondais à sa *Lettre*. — Il n'est pas exact non plus que « Donat, dans le livre de la *Sagesse*, ait supprimé lui-même, au milieu d'une phrase, des mots nécessaires au sens... » Nous avons appris plus tard que telle était, même avant l'apparition du Donatisme, la leçon de très nombreux manuscrits, mais de manuscrits africains, où manquaient au milieu de la phrase les mots en question. Si je l'avais su alors, je n'aurais pas ainsi malmené Donat, en l'appelant « un voleur, un profanateur des paroles divines [2]. » Assurément, cette amende honorable, ces rétractations spontanées, au bout de trente-quatre ans, font honneur au polémiste, dont elles attestent la loyauté. Mais elles prouvent aussi que le prêtre d'Hippone, au moment où il réfutait la *Lettre* de Donat, n'était pas encore très familier avec l'histoire du Donatisme, ni complètement armé pour la controverse antidonatiste.

1) *Retract.*, I,20. 2) *Retract.*, I, 20.

Le *De agone christiano*, écrit par Augustin dans les premiers temps de son épiscopat, en 396 ou 397, contient seulement quelques attaques et quelques railleries contre les prétentions des schismatiques, qui se croyaient les vrais Catholiques, les seuls représentants de l'Eglise du Christ[1]. Un peu plus tard, en 397, Augustin publia un nouveau traité antidonatiste, malheureusement perdu, qui devait être important : le *Contra partem Donati*, en deux livres. L'auteur y répudiait franchement tout appel au pouvoir temporel. Plus tard, quand ses idées eurent changé là-dessus, il était bien près de regretter cette déclaration-là : « Il y a de moi, écrivait-il, deux livres intitulés *Contra partem Donati*. Dans le premier de ces livres, j'ai dit : « Il me déplairait qu'aucun pouvoir séculier intervînt pour contraindre les schismatiques à rentrer dans notre communion. » Et, vraiment, cela m'aurait déplu alors : c'est que je n'avais encore éprouvé ni tout le mal dont était capable leur audace restée impunie, ni tout le bien qui, pour leur progrès moral, pouvait résulter d'une active discipline[2]. » Inutile d'insister sur l'intérêt que présente, pour l'histoire des idées d'Augustin, cette déclaration faite au début de son épiscopat. D'ailleurs, c'est tout ce que nous savons de certain sur le contenu du *Contra partem Donati*. Cependant, à lui seul, le titre est assez suggestif. Ce traité *Contre le parti de Donat* devait être un ouvrage d'ensemble contre le Donatisme : le premier de ce genre, depuis Optat. En ce cas, il annonçait, et peut-être ouvrait déjà, la série des grands traités augustiniens contre les schismatiques.

Durant les trois années suivantes, l'activité littéraire de l'évêque d'Hippone s'orienta vers d'autres horizons. C'est le temps des *Confessions*, des dernières polémiques contre les Manichéens, des études sur l'Evangile, des premiers livres sur la Trinité[3]. Brusquement, vers l'année 400, Augustin interrompit ou relégua au second plan tous ses autres travaux, pour se tourner de nouveau contre les schismatiques. Coup sur coup, il lança plusieurs ouvrages de controverse antidonatiste, gros traités, répliques cinglantes, Lettres pastorales, qui assurèrent bientôt sa réputation de polémiste en attestant sa maîtrise dans ce domaine : surtout les livres contre Parmenianus et contre Petilianus[4].

1) *De agone christiano*, 29, 31. — Cf. *Retract.*, II, 29.
2) *Retract.*, II, 31.
3) *Retract.*, II, 32-42.
4) *Ibid.*, II, 43-45 ; 51.

Un jour, des Catholiques apportèrent à l'évêque d'Hippone un ouvrage donatiste, que d'ailleurs il devait connaître déjà : c'était l'un des ouvrages les plus célèbres de Parmenianus, la *Lettre à Tyconius*[1]. Parmenianus était mort depuis longtemps ; mais sa réputation lui survivait, son autorité restait grande dans l'Eglise schismatique, et l'habileté avec laquelle il avait soutenu ses idées, surtout les textes bibliques qu'il avait invoqués à l'appui de sa thèse, n'étaient pas sans inquiéter un peu la conscience de certains Catholiques. On pressait Augustin de réfuter la *Lettre à Tyconius*. Il s'y décida pour deux raisons. D'abord, il trouvait là l'occasion de discuter à fond la doctrine fondamentale du Donatisme. Ensuite, il jugeait prudent de rassurer les fidèles, en leur donnant la véritable explication des nombreux textes allégués par le primat schismatique et mal interprétés par lui[2]. D'où ses trois livres *Contra Epistulam Parmeniani*, qu'il écrivit vers l'année 400, et où il fut souvent amené à défendre contre Parmenianus les idées de Tyconius.

Etranges avaient été le rôle et le destin de Tyconius. Dans une secte qui tirait toute sa force de la discipline et d'une fidélité aveugle à la tradition, il avait été un penseur original et indépendant. Homme d'étude avant tout, il avait vécu dans la recherche de la vérité ; quand il avait cru l'avoir trouvée, il s'était refusé à la cacher dans l'intérêt de son Eglise. Il s'aperçut alors, à ses dépens, que toute vérité n'est pas bonne à dire. Comme exégète et théoricien de l'exégèse, il était admiré, imité, copié, par tous les chrétiens d'Afrique. Mais, comme polémiste, il avait vite inquiété ses amis ; car c'est presque toujours sur eux qu'il frappait. En toute liberté, avec une critique pénétrante, il avait passé en revue les principes qui étaient la base du Donatisme et sa raison d'être : sur presque tous les points, sans se soucier des conséquences pratiques, il en était arrivé à condamner ses amis les schismatiques, en donnant raison à ses adversaires les Catholiques. Et cependant, aussi peu logique dans sa conduite qu'il était hardi dans ses déductions, il s'obstinait à rester Donatiste, se disant et se croyant tel : toujours fidèle à cette Eglise dont il avait sapé tous les fondements. Inconséquence très singulière, et, malgré tout, très humaine[3].

On conçoit que le chef de l'Eglise dissidente n'ait pas vu les

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
2) *Ibid.*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 43.
3) Sur le rôle et l'œuvre de Tyconius, voyez plus haut, tome V, chapitre V.

choses du même œil. Les hardiesses et les témérités de Tyconius avaient causé grand émoi dans le camp des schismatiques. Parmenianus, en sa qualité de primat, crut devoir intervenir. Il résolut de rappeler à l'ordre ou de mettre à la raison l'aventureux et compromettant polémiste. Il essaya d'abord de la persuasion, opposa les arguments aux arguments, les textes aux textes, les exhortations ou les menaces aux conclusions d'une critique toute rationnelle : ce fut l'objet de sa *Lettre à Tyconius*, composée vers 378 [1]. Par malheur, cette *Lettre* ne parut pas aussi convaincante au destinataire qu'à l'auteur. Tyconius refusa de céder, fut condamné vers 380 par un concile, se consola par des travaux d'exégèse, et mourut seul vers 390 : renié par ses amis, excommunié par son Eglise, accusé d'inconséquence par les Catholiques, mais convaincu qu'il était toujours Donatiste [2].

La querelle avait fait grand bruit, et pas seulement dans le monde des dissidents. L'écho en était arrivé à Hippone, avec les pièces du procès. C'est ce qui explique la démarche faite par des Catholiques auprès d'Augustin, et son intervention, surprenante au premier abord, dans ces polémiques déjà anciennes entre schismatiques disparus. En tout cas, le *Contra Epistulam Parmeniani* tient une place importante dans son œuvre antidonatiste : c'est le premier de ses grands traités contre les dissidents, le premier où il ait discuté avec ampleur et précision le principe même du schisme africain.

C'est ce qu'il marquait bien lui-même, dans le jugement qu'il portait vingt-sept ans plus tard sur sa réfutation de Parmenianus : « Dans les livres contre la *Lettre* de Parmenianus, évêque donatiste de Carthage et successeur de Donat, est examinée et résolue une question nouvelle, que voici : est-ce que dans l'unité de l'Eglise, par la communion des mêmes sacrements, les méchants contaminent les bons ? Qu'il n'y a pas contamination, c'est ce qui est établi par l'argument de l'Eglise universelle, répandue dans le monde entier, cette Eglise dont se sont séparés les schismatiques en l'accusant à tort [3]. » Nouvelle, cette question ne pouvait l'être absolument, puisqu'elle était à la base même du Donatisme, et, par suite, de toute controverse antidonatiste ; à ce titre, elle avait attiré précédemment l'attention d'Optat, et d'Augustin lui-même dans ses ouvrages anté-

1) Pour cet ouvrage de Parmenianus, voyez tome V, chapitre VI.

2) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 ; *Epist.* 93, 10, 43-44 ; 249.

3) *Retract.*, II, 43.

rieurs, notamment dans le *Psalmus*[1]. Elle était pourtant nouvelle en ce sens qu'ici, pour la première fois, elle était nettement posée, étudiée en elle-même et discutée à fond, considérée sous tous ses aspects, dans ses origines comme dans ses conséquences. Elle était neuve ou le semblait, parce qu'ici elle était mise en pleine lumière, et, comme il convenait, au centre même de la controverse. Elle se ramenait, au fond, à cette autre question d'apparence plus complexe : la conception de l'Eglise.

D'ailleurs, c'est Parmenianus qui, presque forcément, entraînait Augustin sur ce terrain ; et Parmenianus lui-même y avait été entraîné par Tyconius. De l'étude approfondie des Livres saints, Tyconius avait tiré cette conclusion, que l'Eglise du Christ devait être universelle ; de ce caractère universel de l'Eglise, il avait conclu que partout les justes y coudoyaient les pécheurs, et, par suite, ne pouvaient être contaminés par eux. Parmenianus avait naturellement contesté et vivemen critiqué ces conclusions. Discutant à son tour la question, Augustin ne pouvait que reprendre la thèse de Tyconius, en se plaçant au point de vue des Catholiques.

Aussi n'eut-il pas à se mettre en quête d'un plan. Il adopta celui de Parmenianus, qui avait dû suivre celui de Tyconius. Mais il s'attacha à ne rien laisser dans l'ombre, à réfuter tous les arguments du primat donatiste, comme à rétablir le vrai sens de tous les textes allégués par lui. De là deux parties très distinctes : discussion de la thèse, interprétation des textes.

La discussion de la thèse fait l'objet du premier livre. Après un préambule où il explique comment il a été amené à examiner la *Lettre à Tyconius*[2], Augustin pose aussitôt la question capitale : la prétendue contamination des justes par les pécheurs. L'Église universelle, dit-il, n'a pu être compromise par la conduite de tel ou tel Africain au temps de la persécution[3]. Ni hors d'Afrique, ni en Afrique, les fautes de quelques chrétiens n'autorisaient un schisme[4]. D'ailleurs, les dissidents n'ont jamais pu prouver la prétendue *traditio* de Cæcilianus ou de ses partisans. C'est ce que montre bien l'histoire des origines du schisme, ce que confirme l'étude impartiale des documents et des faits : l'attitude des chrétiens d'outre-mer, spécialement d'Hosius de Cordoue, le rôle du pape Melchiade, les sentences rendues par les Conciles de Rome et d'Arles[5]. Quant

1) *Psalmus contra partem Donati*, 2-13.
2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
3) *Ibid.*, I, 2, 2-3.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 4-5.
5) *Ibid.*, I, 4,6-9 ; 5, 10 ; 6, 11.

aux Églises d'Orient, elles ne pouvaient qu'enregistrer les décisions des Conciles d'Occident [1]. Dans le reste du livre, l'auteur répond aux protestations de Parmenianus contre l'intervention du pouvoir temporel. Il justifie les mesures prises par Constantin contre les dissidents [2]. Les Donatistes, ajoute-t-il, malgré les coups qui les ont atteints, ne sont pas fondés à se considérer comme des martyrs [3]. Les empereurs ont le droit et le devoir de frapper les hérétiques [4]. Si rigoureuse qu'elle puisse être, la répression n'égalera jamais les crimes des Circoncellions [5]. Presque tous les princes, depuis un siècle, ont promulgué des lois contre les dissidents d'Afrique; un seul leur a été favorable, Julien l'Apostat [6]. Quant aux Catholiques, ils ont fait preuve de modération, puisqu'ils n'ont jamais réclamé l'application intégrale des lois [7].

L'Écriture condamne formellement le schisme, et ordonne de tolérer les coupables dans l'Eglise : Augustin se fait fort de le démontrer par l'examen des textes mêmes qu'avait cités Parmenianus [8]. Tel est l'objet des deux livres suivants, où il passe méthodiquement en revue tous les versets bibliques allégués et mal interprétés par le primat des schismatiques. C'est comme un traité d'exégèse antidonatiste. Pour les profanes, cette exégèse est beaucoup moins aride qu'ils ne seraient tentés de le supposer. Augustin, dans ces controverses, ne quitte jamais le terrain des faits. Au commentaire des textes, il mêle l'histoire et l'invective, les choses et les personnes, les réquisitoires contre les erreurs de doctrine, les allusions aux événements contemporains, aux attentats des Circoncellions, au rôle d'Optatus à Thamugadi, au Concile de Bagaï, aux persécutions des Primianistes contre les Maximianistes [9]. Ainsi comprise, l'exégèse se précise et s'anime, au contact de la réalité, au souffle des passions humaines. Elle se fait éloquente et spirituelle, pour frapper plus fort. Et c'était de bonne guerre, puisque les schismatiques abritaient derrière ces textes leurs préjugés et leurs rancunes.

Plus encore que dans le sujet, la nouveauté de cette controverse était dans la méthode : dans cette critique inexorable

1) *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 7, 12.
2) *Ibid.,* I, 8, 13-14.
3) *Ibid.,* I, 9, 15.
4) *Ibid.,* I, 10, 16.
5) *Ibid.,* I, 11, 17-18.
6) *Ibid.,* I, 12, 19.
7) *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 13, 20.
8) *Ibid.,* I, 14, 21, — Cf. II, 1.
9) *Ibid.,* II, 2, 4; 3, 6-7; 9, 19; 10, 20; 13, 31; 15, 34; 22, 42; III, 2, 4; 3, 18; 4, 21-22; 6, 29.

qui, se plaçant sur le terrain de son adversaire, adoptant même, son plan, résumant toute son argumentation, citant au besoin ses phrases, le suivait pas à pas, observait sa démarche et ses points faibles, ne laissait échapper ni un argument aventureux, ni une erreur d'interprétation, ni une affirmation téméraire, ni une imprudence de langage. Mélange original d'exégèse et d'histoire, de dialectique et de raillerie, où tout concourait à la même fin : les versets bibliques et les documents d'archives, les raisonnements en forme et les bons mots, les traditions sur l'origine du schisme et les anecdotes sur les contemporains, les reproches amers ou les plaisanteries indignées sur les exploits des Circoncellions, sur les fantaisies du tyran mitré de Thamugadi, sur les mésaventures des Maximianistes, sur le collier macabre du pauvre Salvius à Membressa. A ces nouveautés dans la méthode, s'ajoute une nouveauté plus importante encore dans les idées, une nouveauté grosse de conséquences pour l'histoire de l'Église et de ses rapports avec le monde : ici pour la première fois, nettement, publiquement, l'évêque d'Hippone admettait l'intervention du pouvoir séculier dans les querelles religieuses [1].

Le gros traité *De baptismo contra Donatistas*, composé de même vers l'année 400, est comme une suite au *Contra Epistulam Parmeniani*, qui l'annonce formellement, et qu'il complète sur un point très important [2]. C'est un ouvrage considérable, à tous égards. Par les dimensions, d'abord : il ne comprend pas moins de sept livres. Ensuite, et surtout, par le sujet : il pose et approfondit la question qui peut-être, sous son triple aspect, liturgique, doctrinal, historique, contribuait le plus à entretenir le malentendu et à aigrir les rapports entre les Églises rivales.

L'objet de l'ouvrage, en apparence, était double : en même temps qu'il se proposait de répondre à un récent traité donatiste sur le baptême, Augustin voulait démontrer à tous, pièces en mains, que les schismatiques n'étaient pas fondés à invoquer l'autorité de Cyprien pour justifier leur doctrine sur les sacrements [3]. Mais, en réalité, la réfutation de circonstance se confondait avec la démonstration essentielle, parce que l'auteur donatiste, en exposant sa théorie du baptême, avait insisté principalement sur la tradition et l'exemple de Cyprien. Augus-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16.
2) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 14, 32. — Cf. *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.
3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.

tin, dans ses *Rétractations*, indique nettement quelle a été ici son intention : « Contre les Donatistes, qui cherchent à se défendre en invoquant l'autorité du bienheureux évêque et martyr Cyprien, j'ai écrit sept livres sur le baptême. J'y ai montré que, pour réfuter les Donatistes et leur fermer la bouche, pour les empêcher de défendre leur schisme contre l'Église catholique, rien ne vaut les lettres et la conduite de Cyprien [1]. » Pour Augustin, la réfutation de ce traité anonyme sur le baptême, dont il cite bien des fragments, était surtout une occasion de discuter une thèse commune à tous les Donatistes : la prétention qu'avait la secte de placer sa doctrine sous le patronage du plus célèbre et du plus vénéré des anciens évêques de Carthage.

Cette thèse donatiste, on ne pouvait nier qu'elle fût parfaitement d'accord avec les faits historiques. La vieille tradition africaine, attestée par Tertullien et confirmée par le Concile d'Agrippinus, un siècle avant le schisme de Donat, n'admettait pas que les sacrements pussent être conférés hors de l'Église catholique ; par suite, on tenait pour nul le baptême administré par des hérétiques ou des schismatiques, et l'on baptisait indifféremment tous les convertis. Tout autre était la tradition romaine. De cette divergence était sortie au temps de Cyprien, entre l'Église d'Afrique et l'Eglise de Rome, la fameuse querelle sur le baptême des hérétiques [2], dont nous possédons encore presque tout le dossier : lettre de Cyprien à Magnus [3] ; lettre adressée aux évêques numides par le Concile carthaginois de 255 [4] ; lettre de Cyprien à Quintus, évêque de Maurétanie [5] ; synodale du premier Concile carthaginois de 256 au pape Stephanus [6], et réponse menaçante du pape ; lettres de Cyprien à Jubaianus, évêque de Maurétanie, et à Pompeius, évêque de Tripolitaine [7] ; approbation donnée aux Africains par beaucoup d'Orientaux, et attestée par la lettre de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce [8] ; votes unanimes de tous les évêques présents au concile de Carthage du 1er septembre 256 (*Sententiæ episcoporum* [9]). Ces démêlés avaient abouti à une rupture plus ou moins complète entre l'Église d'Afrique et l'Eglise de Rome, entre le pape Stephanus et Cyprien. Bientôt, il est vrai,

1) *Retract.*, II, 44.
2) Sur cette querelle, voyez plus haut, tome II, p. 226 et suiv.
3) Cyprien, *Epist.* 69.
4) *Epist.* 70.
5) *Epist.* 71.
6) *Epist.* 72.
7) *Epist.* 73 et 74.
8) *Epist.* 75.
9) *Sententiae episcoporum* (ann. 256) *de haereticis baptizandis*, 1-87.

les relations normales avaient été rétablies entre Cyprien et le successeur de Stephanus. Mais, pendant un demi-siècle encore, les Catholiques africains avaient conservé leur tradition sur le baptême. Ils n'y avaient renoncé qu'en 314, au Concile d'Arles; surtout, peut-être, pour s'assurer contre le schisme menaçant l'appui sans réserve de l'Église romaine.

Tels étaient les faits, bien établis, attestés par un dossier authentique : ils justifiaient complètement la thèse des schismatiques africains, restés fidèles à la tradition locale. Naturellement, les Donatistes, dans leurs controverses, tiraient bon parti de ces faits historiques; et, bien souvent, les Catholiques du pays ne savaient que répondre. Augustin lui-même nous dit que, s'il a résolu de traiter à fond la question, c'est à la demande de fidèles (*flagitantibus fratribus*), peut-être même d'évêques, un peu troublés par l'argument des schismatiques invoquant « l'autorité de Cyprien [1] ». Là-dessus, d'ailleurs, il se faisait fort de « fermer la bouche » aux Donatistes [2].

Les sept livres *Sur le baptême*, qui forment un tout harmonieux et complet, ont été certainement conçus et publiés ensemble. Ils sont fortement rattachés les uns aux autres. A la fin de chaque livre est ordinairement indiqué l'objet du livre suivant; et fréquemment l'auteur résume ce qui précède, ou annonce ce qu'il fera [3]. Considéré d'ensemble, l'ouvrage comprend deux parties très distinctes, de proportions très inégales : un exposé doctrinal, qui occupe le premier livre, et une discussion de textes, qui remplit les six autres livres.

A la théorie donatiste des sacrements, Augustin oppose d'abord la théorie catholique. Le baptême, s'il est administré dans les formes, peut être conféré par des hérétiques ou des schismatiques; mais il ne devient efficace qu'après le retour à l'Église. Ainsi, le baptême donatiste est valable, mais ne produit d'effet qu'après la conversion du baptisé [4]. Cette doctrine catholique a, d'ailleurs, été implicitement acceptée par les Primianistes eux-mêmes, dans leurs démêlés avec les Maximianistes [5]. Elle est pleinement justifiée par les textes de l'Écriture [6]. C'est en vain que les Donatistes multiplient les objections [7], ou qu'ils invoquent l'autorité de Cyprien [8].

1) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.
2) *Ibid.*, I, 19, 29; VII, 54, 103. — Cf. *Retract.*, II, 44.
3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 1; 19, 29; II, 1, 1; III, 1, 1; 13, 18; 19, 28; IV, 26, 33; V, 1, 1; 28, 39; VI, 1, 1; 3, 5; 7, 10; 44, 87; VII, 1, 1; 54, 103.
4) *Ibid.*, I, 1-4, 1-5.
5) *Ibid.*, I, 5-6, 6-8.
6) *Ibid.*, I, 7-9, 9-12.
7) *Ibid.*, I, 10-17, 13-26.
8) *Ibid.*, I, 18-19, 27-29

Malgré tout l'intérêt qu'il présente, cet exposé doctrinal n'était ici, dans la pensée de l'auteur, qu'une sorte de préface. Au début du livre II, Augustin explique très clairement l'objet principal de l'ouvrage : il prétend prouver que l'autorité de Cyprien, toujours invoquée par les Donatistes, se retourne contre eux. Il veut, dit-il, traiter la question complètement et dans son ensemble. Pour cela, il ne craindra pas de répéter ce qu'il a pu dire déjà dans d'autres ouvrages ; car il se préoccupe seulement de l'efficacité de la démonstration et de la commodité du lecteur [1].

D'abord, la doctrine de Cyprien sur le baptême ne justifie nullement le schisme donatiste : telle est l'idée fondamentale, largement développée dans le second livre. Cyprien a pu se tromper, tout comme l'apôtre Pierre ; mais il n'a pas rompu pour cela avec ceux qui pensaient autrement [2]. Il le déclare lui-même, au plus fort de la crise, dans le discours qu'il a prononcé le 1er septembre 256, à l'ouverture du Concile de Carthage [3]. Puisque les Donatistes prétendent imiter Cyprien, qu'ils imitent donc aussi son humilité [4]. Ce grand évêque aurait certainement changé d'opinion, s'il avait connu la vraie doctrine, telle qu'elle a été plus tard proclamée par l'Eglise ; en tout cas, il est resté en communion avec ceux qui étaient d'un autre avis [5]. Qu'il ait eu tort ou raison sur la question du baptême, son exemple, de toute façon, condamne les schismatiques [6]. S'il s'est trompé, c'est qu'il a été égaré par la tradition africaine de son temps ; mais il cherchait sincèrement la vérité [7]. Les Donatistes, au contraire, suivent leurs préjugés ou l'intérêt de leur secte : ils se sont condamnés eux-mêmes par leur conduite envers les Maximianistes [8]. L'Église catholique n'en est pas moins disposée au pardon : fidèle aux leçons de Cyprien, elle est prête à accueillir les schismatiques, même rebaptisés [9].

Tout le reste de l'ouvrage est consacré à l'étude minutieuse du dossier de la controverse sur le baptême des hérétiques. Pour plus de précision, Augustin reproduit en entier ou par fragments le texte même des documents. Dans les livres III et IV, il explique et commente les principaux passages de la lettre à Jubaianus [10] ; dans le livre V, la fin de cette lettre à Jubaianus [11], puis

1) *De baptismo contra Donatistas,* II, 1.
2) *Ibid.,* II, 1, 1-2.
3) *Ibid.,* II, 2, 3.
4) *Ibid.,* II, 3, 4.
5) *Ibid.,* II, 4-5, 5-6.
6) *Ibid.,* II, 6-7, 7-12.
7) *Ibid.,* II, 8-9, 13-14.
8) *De baptismo contra Donatistas,* II, 10-12, 15-17.
9) *Ibid.,* II, 13-15, 18-20.
10) Cyprien, *Epist.* 73.
11) Augustin, *De baptismo contra Donatistas,* V, 1 et suiv.

la lettre à Quintus [1], la synodale aux évêques numides [2], la lettre à Pompeius [3] ; dans les livres VI et VII, les *Sententiæ episcoporum*, c'est-à-dire la série des petits discours prononcés à Carthage le 1er septembre 256 par tous les membres du Concile, pour motiver leurs votes. De cette longue enquête, Augustin conclut que la conception de l'Eglise, chez Cyprien et ses collègues, était conforme à la doctrine catholique, et contraire aux prétentions donatistes [4].

D'après tout ce qu'il contient, on voit que le *De baptismo contra Donatistas* est important à plus d'un titre. D'abord, la valeur documentaire en est grande pour la critique des œuvres de Cyprien. On trouve ici reproduites, tantôt en entier, tantôt partiellement, les pièces du dossier relatif à l'affaire du baptême des hérétiques : ce qui prouve indirectement l'authenticité du dossier original et permet de le contrôler sur bien des points. A ce propos, on remarquera la précision rigoureuse de la méthode inaugurée ici dans la controverse antidonatiste : pour la première fois, Augustin reproduit d'un bout à l'autre le texte de documents qu'il veut discuter. La valeur polémique du *De baptismo* est également considérable : l'auteur y traite à fond l'une des questions essentielles qui séparaient les deux Églises, et il touché souvent dans son commentaire à bien d'autres questions, notamment à l'affaire du Maximianisme. Enfin, l'on retrouve ici, dans le détail de la controverse, les mêmes éléments que dans les livres contre Parmenianus : la richesse des aperçus, la variété dans les moyens et dans les aspects, l'allure vive de la polémique et du style.

Mais que vaut, en elle-même, la thèse soutenue ici par Augustin ? Là-dessus, on doit faire quelques réserves. Cette thèse, il l'a reprise dans divers ouvrages, notamment dans sa lettre à Vincentius le Rogatiste [5]. Mais, malgré toute son habileté dialectique, il n'a jamais réussi à la rendre pleinement satisfaisante pour un lecteur impartial. C'est qu'il ne pouvait changer l'histoire, et que, sur la question de fait, ses adversaires les schismatiques avaient raison. D'où une tendance chez lui, non pas certes à nier les faits, mais à les interpréter en polémiste, dans le sens de la doctrine catholique de son

1) *De baptismo contra Donatistas*, V, 18, 24 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 71.

2) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, V, 20, 28 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 70.

3) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, V, 23, 31 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 74.

4) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, VII, 50-54, 98-103.

5) *Epist.* 93, 10, 35-45. — Cf. *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv. ; III, 1 et suiv.

temps. Une tendance, aussi, à déplacer la question. « Insensés Donatistes, s'écriait-il, vous que nous désirons et souhaitons ramener à la paix et à l'unité de la sainte Église, vous que nous voulons guérir, que répondez-vous à ceci ? Sans doute, vous avez coutume de nous objecter les lettres de Cyprien, la doctrine de Cyprien, le Concile de Cyprien : pourquoi donc invoquer l'autorité de Cyprien pour justifier votre schisme, et ne pas suivre son exemple en restaurant la paix de l'Église [1] ? » Évidemment ; mais tout cela n'empêchait pas que la théorie donatiste du baptême fût celle de Cyprien.

Ne pouvant contester le fait, Augustin se plaçait à un autre point de vue. Avec les ressources infinies d'une dialectique ingénieuse, parfois ingénieuse à l'excès et presque paradoxale, il écartait tout doucement la question du baptême, pour y substituer la question du schisme : il triomphait alors, en reprochant aux Donatistes de ne pas suivre l'exemple de Cyprien, qui, malgré les divergences de doctrine, n'avait pas rompu avec ses contradicteurs. Encore eût-il fallu faire ici une petite réserve : si l'évêque de Carthage n'avait pas rompu avec l'évêque de Rome, on disait que l'évêque de Rome avait excommunié l'évêque de Carthage. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas pour justifier leur schisme, c'est pour justifier leur doctrine du baptême, que les Donatistes se réclamaient de Cyprien. Mais Augustin manœuvrait si bien, qu'il reléguait à l'arrière-plan la question historique des rapports du Donatisme avec Cyprien dans la théorie du baptême. Il subordonnait cette question de fait, vraiment embarrassante, à une question doctrinale, où il se sentait à l'aise : la conception même de l'Église. Cette conception de l'Église, qu'il venait de développer dans l'ouvrage contre Parmenianus, lui fournissait encore ici sa conclusion [2] : conclusion un peu inattendue, à la fin d'une étude historique et documentaire sur la tradition africaine du baptême.

Au milieu de ces grandes controverses, l'évêque d'Hippone trouvait le temps de répondre aux élucubrations des dissidents de son diocèse, même de se moquer d'eux, en rédigeant à leur intention un opuscule spirituellement affublé de ce titre bizarre : *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis*. Ce Centurius était un schismatique quelconque, un laïque, qui un jour était entré dans la cathédrale catholique d'Hippone, avec un cadeau pour l'évêque. Ce que Centurius « avait apporté de la part des

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 3, 4.

2) *De baptismo contra Donatistas*, VII, 54, 103.

Donatistes », c'était un petit livre anonyme, dont il paraissait très fier : peut-être en était-il l'auteur. C'était un recueil naïf de quelques *testimonia* ou textes bibliques avec quelques mots de commentaire, qui lui semblaient propres à confondre les Catholiques et à démontrer victorieusement le bon droit de son Église. Augustin accepta le cadeau, et remercia le donateur, ou le porteur, en prenant la peine de lui répondre. Il le fit, dit-il, « très brièvement » ; ce qui se conçoit de reste. Son opuscule est perdu, sauf le début, qui en indique le contenu et le caractère : c'était une série de courtes répliques, sans lien entre elles, destinées seulement à fixer le sens des textes allégués par Centurius ou ses mystérieux amis [1].

Après cet intermède, Augustin revint aux choses sérieuses. Croyant, selon son expression pittoresque, avoir « fermé la bouche aux Donatistes », il se tourna vers d'autres travaux, répondant à des questions diverses sur la liturgie et les usages des différentes Églises [2], écrivant de petits traités sur l'ascétisme et la vie monastique [3], s'apprêtant à terminer ses gros ouvrages dès longtemps commencés sur la Trinité et sur la Genèse [4]. Soudain, il fut entraîné de nouveau dans de grandes controverses antidonatistes. Non plus, cette fois, contre un revenant comme Parmenianus, ou contre des anonymes comme dans le *De baptismo*, mais contre le plus vivant et le plus hardi des schismatiques du temps : contre Petilianus de Constantine.

C'est que son ami Fortunatus, l'évêque catholique de cette ville, avait sonné la cloche d'alarme. Comme Augustin se trouvait à Constantine, on lui parla de l'événement du jour : le pamphlet contre les Catholiques que venait de lancer Petilianus, sous la forme d'une Lettre pastorale aux clercs de son diocèse [5]. Mais, toujours prudents, jusque dans leurs provocations, les Donatistes faisaient bonne garde : ils n'aimaient pas montrer leur prose aux profanes, et ils se défiaient spécialement de leur adversaire d'Hippone. Fortunatus et ses fidèles cherchèrent en vain un exemplaire de l'ouvrage ; ils ne purent se procurer qu'une copie incomplète, contenant le début du pamphlet [6]. Augustin n'était pas homme à se décourager pour si peu. A peine rentré chez lui, il se mit à réfuter ce qu'il avait lu de Petilianus : il en fit l'objet d'une instruction pastorale, qui est devenue le livre I *Contra*

1) *Retract.*, II, 45.
2) *Ibid.*, II, 46.
3) *Ibid.*, II, 47-49.
4) *Ibid.*, II, 51. — Cf. *ibid.*, 41 et 50.
5) *Contra litteras Petiliani*, I, 1.
6) *Ibid.*, I, 25, 27 ; II, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

litteras Petiliani. A quelque temps de là, il reçut de Constantine un exemplaire intégral du pamphlet. Il se remit aussitôt à la besogne; et méthodiquement, phrase par phrase, dans le cadre d'un dialogue entre lui et Petilianus, il discuta l'ouvrage d'un bout à l'autre : c'est le livre II *Contra litteras Petiliani.* Pendant qu'il composait à loisir ce second livre, qui est très long, on lisait le premier, l'instruction pastorale, dans les cercles schismatiques de Constantine. Petilianus n'était pas patient. Il répliqua de verve dans une *Lettre à Augustin :* pamphlet d'une violence inouïe, où il traitait son adversaire de sophiste, de sacrilège, de débauché, de sorcier, d'assassin, de Manichéen. Augustin, qui avait pour principe de ne rien laisser passer, se justifia et riposta par une longue lettre à Petilianus, qui constitue le livre III de son grand traité [1].

Les circonstances de la controverse expliquent la physionomie actuelle du *Contra litteras Petiliani.* Les trois livres, composés et publiés à part, avec des intervalles d'environ un an, étaient primitivement trois ouvrages distincts, qui différaient beaucoup par le cadre comme par la destination, les proportions et le caractère. Le premier était une instruction pastorale, qui date probablement de l'année 400 ; le second, écrit en 401, avait la forme d'un dialogue ; le troisième, composé en 402, était une lettre d'apologie personnelle. De cette pastorale, de ce dialogue, de cette lettre, qui visaient le même adversaire dans une même controverse, l'auteur a fait plus tard les trois livres d'un même ouvrage [2].

Cadre à part, les deux premiers livres sont très étroitement apparentés, puisque tous deux ont pour objet de discuter le même pamphlet de Petilianus. En réalité, le premier n'est qu'une esquisse du second, et une esquisse très incomplète. Au moment où Augustin écrivait ce premier livre, il n'avait entre les mains que le début de l'opuscule donatiste : un cinquième de l'ensemble. Sans doute, il n'espérait guère alors se procurer le reste, puisqu'il se résignait à une réfutation partielle. D'ailleurs, il était pressé de répondre. C'est que le coup de Petilianus avait porté, et pas seulement à Constantine ou dans la région voisine : même à Hippone, où l'on parlait beaucoup de l'affaire, certains Catholiques savaient déjà par cœur bien des phrases du Donatiste, et les répétaient à leurs amis, ne sachant que penser de ses arguments. Augustin essaya de les rassurer par cette lettre

1) *Contra litteras Petiliani,* I, 1 ; II, 1; III, 1; *Retract.,* II, 51.

2) *Retract.,* II, 51.

pastorale, qu'il intitula ensuite premier livre *Contra litteras Petiliani*.

Simple changement d'étiquette, sans aucune modification dans le texte, ni même dans l'en-tête. Cette instruction pastorale, adressée par l'évêque « à ses très chers frères confiés au soin de son administration [1] », c'est-à-dire à tous les fidèles du diocèse d'Hippone, tenait réellement de l'homélie par le ton, par la fréquence des exhortations mêlées au commentaire, par le tour familier des conseils pratiques ; elle se terminait en sermon [2]. Dans son préambule, l'auteur rappelait brièvement ses ouvrages antérieurs contre les schismatiques, ses lettres à plusieurs évêques dissidents, ses propositions de conférences et de discussions pacifiques, le refus brutal ou le mutisme boudeur des Donatistes ; il expliquait ensuite comment il avait eu connaissance du pamphlet de Petilianus, comment il s'en était procuré la première partie, et pourquoi il croyait devoir aussitôt mettre les fidèles en garde [3]. Puis, il entrait vivement en matière, citant et réfutant les passages les plus caractéristiques de l'opuscule donatiste ; tout au moins, de ce qu'il en connaissait alors. Le commentaire était sobre : d'abord parce que l'évêque tenait à répondre « le plus promptement possible [4] » ; ensuite, parce que cette sobriété était de mise dans une instruction pastorale, destinée à tous les fidèles. Augustin s'arrêtait surtout à la théorie du baptême [5]. Au cours de la polémique, il alléguait souvent l'histoire récente du Donatisme : les exploits d'Optatus de Thamugadi, mort en prison deux ans plus tôt [6], et les querelles entre schismatiques [7]. Il indiquait plaisamment aux fidèles un moyen infaillible de confondre les Primianistes : c'était de leur parler du Maximianisme, de leur conduite incohérente envers leurs propres dissidents [8]. En terminant sa réfutation partielle, il invitait les Donatistes à lui faire parvenir le reste de l'ouvrage, les engageant aussi à lui répondre, directement ou non, et à ne pas lui cacher cette réponse [9].

Quand il connut le texte entier du pamphlet, il le jugea encore plus important qu'il ne l'avait cru d'abord ; et il résolut de le réfuter de nouveau dans son ensemble, mais d'après une autre méthode. Sur cette méthode nouvelle, il s'est expliqué très net-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête. — Cf. *Retract.*, II, 51.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 29, 31.

3) *Ibid.*, I, 1.

4) *Retract.*, II, 51.

5) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.

6) *Contra litteras Petiliani*, I, 9, 10; 10, 11; 13, 14; 18, 20; 24, 26.

7) *Ibid.*, I, 10, 11 et suiv.

8) *Ibid.*, I, 27, 29. — Cf. I, 14, 15 et suiv.

9) *Ibid.*, I, 25, 27. — Cf. I, 19, 21.

tement dans l'intéressant préambule du livre II. Les frères, dit-il, qui lui ont envoyé de Constantine une copie complète du pamphlet, l'ont pressé de répondre à Petilianus sur tous les points. Il s'y est décidé, pensant être utile aux lecteurs, surtout « aux frères d'esprit lent qui ne savent pas adapter à tous les cas semblables les explications données ailleurs[1] ». Donc, il reproduira le texte entier de l'ouvrage donatiste, par fragments, mais d'un bout à l'autre, en faisant suivre chaque citation de sa réponse : ainsi, personne ne pourra l'accuser d'avoir rien omis, de s'être nulle part dérobé[2]. Cette manière de procéder était une nouveauté, au moins dans les controverses antidonatistes. Jusqu'alors, on s'était contenté de citer des fragments du schismatique que l'on combattait : c'est ce qu'avait fait Optat dans ses polémiques contre Parmenianus, ce qu'avait fait Augustin lui-même dans ses traités antérieurs, ce qu'il venait de faire encore dans son instruction pastorale. Sans doute, dans le *De baptismo*, il avait reproduit intégralement certaines pièces relatives à l'affaire du baptême des hérétiques, notamment les *Sententiæ episcoporum* de 256[3] ; mais c'étaient des documents catholiques, presque classiques, vieux d'un siècle et demi. Ici, au contraire, il s'agissait d'un texte tout à fait contemporain, et du texte d'un schismatique. Traiter Petilianus en classique, c'était lui faire honneur ; mais c'était aussi prendre barre sur lui, en lui montrant qu'il trouvait à qui parler. En ce sens, la méthode était nouvelle, et marquait une date dans l'histoire des controverses antidonatistes.

Une autre nouveauté, non moins significative, était le cadre de la réfutation. Ce second livre *Contra litteras Petiliani*, où est reproduit d'un bout à l'autre, par fragments, mais sans lacunes ni interversions, tout le pamphlet de Petilianus, se présente au lecteur sous la forme d'un dialogue entre les deux adversaires. Là-dessus, encore, Augustin s'est expliqué à plusieurs reprises : « Je donnerai satisfaction, dit-il, à ceux qui me pressent de répondre absolument sur tous les points, en présentant la controverse comme un débat où nous serions réellement en présence. Je placerai sous le nom de Petilianus les paroles tirées de sa *Lettre*, et j'y joindrai sous mon nom ma réponse, comme s'il s'agissait d'une véritable discussion notée par des sténographes. Ainsi, personne ne prétendra que j'aie rien omis, et ne se plaindra de ne pouvoir comprendre à cause de la confusion entre les

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1.
2) *Ibid.* — Cf. *Retract.*, II, 51.
3) *De baptismo contra Donatistas*, VI, 6, 9 et suiv.; VII, 2 et suiv.

personnes. Autre avantage : les Donatistes eux-mêmes, qui refusent de s'aboucher avec nous pour discuter, seront représentés ici par une lettre adressée à leurs fidèles. De cette façon, ils ne pourront échapper à la vérité, qui leur répondra sur tous les points, comme s'ils discutaient avec nous face à face[1]. » On doit avouer, pourtant, que ce dialogue fictif ne fut pas du goût de tout le monde : Petilianus se fâcha, traitant Augustin de « menteur », déclarant bien haut « qu'il n'avait jamais discuté avec lui de vive voix[2] ». Si Petilianus eût été moins irascible, il se serait contenté d'objecter qu'il n'était pas sourd. Tel est, en effet, le point faible du dialogue imaginé par Augustin : ce n'est un dialogue, que si l'on admet la surdité du Donatiste. En face d'un interlocuteur qui répétait si consciencieusement toutes les phrases de son pamphlet, mais qui ne répondait jamais aux critiques et même ne les entendait pas, l'évêque d'Hippone avait la partie belle pour écraser son adversaire sous le feu de ses répliques.

Malgré cette petite réserve d'ordre littéraire, le second livre contre Petilianus est un des meilleurs spécimens de la polémique d'Augustin. Inutile d'insister sur la précision de la méthode : on n'en saurait imaginer de plus rigoureuse et de plus loyale, puisque le polémiste met sous les yeux du lecteur les phrases mêmes de son adversaire, et qu'il le suit pas à pas, sans laisser échapper un mot. Quant au commentaire, il est d'une richesse merveilleuse et d'une étonnante variété de moyens. L'auteur touche ici à toutes les questions qui intéressaient la doctrine ou l'histoire du Donatisme : baptême, schisme, persécution, origines, faits contemporains, anecdotes sur les grands hommes ou sur les forbans de la secte[3]. Il passe des textes bibliques à l'histoire, de la dialectique aux personnalités, de la théologie à la raillerie. Ce commentaire du pamphlet de Petilianus est un vaste répertoire de faits et d'idées, d'exégèse antidonatiste et de renseignements sur l'Afrique chrétienne de ce temps-là.

Au moment où l'évêque d'Hippone terminait ce dialogue et mettait Petilianus en scène pour le mieux viser, il reçut un nouvel ouvrage du Donatiste. C'était encore un pamphlet, mais dont le point de mire était Augustin lui-même. A l'instruction pastorale où l'on avait osé le critiquer, c'est-à-dire au livre I

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 51.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 ; 7, 16 ; 8, 20 ; 14, 32 ; 15, 35 ; 20, 45-46 ; 23, 53-55 ; 28, 65 ; 32, 73 ; 33, 78 ; 36, 88 ; 39, 93-94 ; 43, 102 ; etc.

Contra litteras Petiliani, le schismatique furibond répliquait par une foudroyante « Lettre à Augustin ». Petilianus, qui n'avait pas la main légère, n'avait jamais frappé si fort, ni tant accumulé d'injures. Tout autre en eût été étourdi. Augustin, qui connaissait le Donatiste, et qui voyait à l'œuvre les Circoncellions, n'en fut que surpris. Tranquillement, il prépara sa réponse, qui parut en 402 : c'est la longue « Lettre à Petilianus » ou livre III *Contra litteras Petiliani*.

C'était bien une lettre; mais c'était plus encore une apologie personnelle, et c'était surtout une réfutation nouvelle, un supplément aux controverses antérieures. Ce caractère complexe de l'ouvrage apparaît dès les premiers mots : « J'ai lu ta lettre, Petilianus, dès que j'ai pu la lire. Tu y montres clairement que tu n'as rien trouvé à dire de sérieux contre l'Eglise catholique pour le parti de Donat, et que cependant tu n'as pas su te taire [1]. » Tout en se justifiant, Augustin voulait éviter ici de donner à la polémique un tour trop personnel. Sans doute, il s'adressait à Petilianus ; mais, souvent aussi, il interpellait les Donatistes [2], ou le public en général [3], parfois même les fidèles d'Hippone [4]. Il se défendait contre les attaques de son adversaire, il repoussait les calomnies, il rendait coup pour coup; et cependant, l'objet principal de sa réponse restait la controverse contre le Donatisme. D'où un changement significatif dans sa méthode de réfutation. Il ne reproduisait pas ici phrase par phrase, comme précédemment, l'ouvrage à discuter : évidemment, à cause du caractère trop personnel de cet ouvrage. Il ne voulait pas suivre trop longtemps Petilianus sur ce terrain. Il tenait surtout à prouver que le Donatiste n'avait pas répondu aux objections, ou qu'il y avait fait des réponses insuffisantes.

Dès le début du livre se marque cette préoccupation dominante. Augustin y raille les déclamations furibondes et le ton forcené du schismatique, qui, ne trouvant rien à dire, a remplacé les arguments par des injures : assurément, il ne le suivra pas dans cette voie [5]. Il se justifie brièvement. Il n'a commis, dit-il, aucun des crimes dont on l'accuse, ni, depuis son baptême, aucune des fautes qu'on lui impute : il a pour lui le témoignage de sa conscience [6]. Il ne perdra donc pas son temps à plaider sa cause personnelle, il préfère défendre l'Eglise catho-

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1.
2) *Ibid.*, III, 10, 11 ; 11, 12; 14, 15; 15, 17.
3) *Ibid.*, III, 2, 3.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11.
5) *Ibid.*, III, 1, 1-2.
6) *Ibid.*, III, 2-10, 3-11.

lique : le public impartial sera juge entre lui et son calomniateur[1]. D'abord, Petilianus n'a pas répondu aux objections sur le baptême ; il a opposé des chicanes ou des injures aux arguments et aux textes[2]. Sur la conduite des Primianistes envers les Maximianistes, il a vainement essayé de s'expliquer[3]. Presque toujours, il a parlé à côté, évitant même d'indiquer les raisons de son contradicteur : c'est qu'il sentait lui-même la faiblesse de sa cause, et qu'il craignait de fournir des armes contre son Eglise[4]. Pour édifier son lecteur là-dessus, Augustin reprend alors les principaux points de son argumentation du livre I : il montre comment son adversaire a toujours esquivé la question[5], passant même sous silence plusieurs des objections essentielles[6]. Bref, aux arguments, aux textes, aux faits, aux documents, le Donatiste a répondu par des déclamations, des arguties, des calomnies, ou le silence : au lecteur de conclure[7].

Presque partout, dans ce livre, on voit se succéder ou se combiner trois éléments très divers. C'est, d'abord, une apologie personnelle d'Augustin. Puis, c'est une réfutation en règle, visant à établir l'insuffisance des réponses faites par Petilianus sur certains points, comme le Maximianisme. Enfin, c'est un nouvel exposé des objections fondamentales qu'Augustin avait antérieurement présentées, et auxquelles le Donatiste n'avait rien répondu : notamment sur le baptême et sur les origines du schisme. Il n'était pas facile de concilier des éléments si distincts et des préoccupations si divergentes. De là, sans doute, un peu d'incertitude dans l'allure du développement ; mais de là, aussi, beaucoup de vie. Evidemment, ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est l'apologie personnelle. A cet égard, le troisième livre *Contra litteras Petiliani* est un précieux document historique : il nous renseigne abondamment sur ce que l'on disait d'Augustin dans le camp ennemi. L'intérêt littéraire et psychologique n'est pas moindre : il est surtout dans le spectacle de ce duel mémorable entre les deux protagonistes des deux Églises africaines. Spectacle d'autant plus caractéristique, que seul, parmi les Donatistes de ce temps-là, l'évêque schismatique de Contantine était de taille à se mesurer avec le grand évêque catholique d'Hippone.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 11-14, 12-15.
2) *Ibid.*, III, 15-35, 16-41.
3) *Ibid.*, III, 36-40, 43-48.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 41, 49-50.
5) *Ibid.*, III, 42-49, 51-59.
6) *Ibid.*, III, 50-58, 60-70.
7) *Ibid.*, III, 59, 71.

A ces polémiques contre Petilianus se rapporte indirectement un autre ouvrage, une seconde lettre pastorale aux fidèles d'Hippone : l'*Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, désignée parfois sous le nom arbitraire et impropre de traité *De unitate Ecclesiæ*. Chronologiquement, cet ouvrage se place vers la fin de 401, entre le second et le troisième livre contre Petilianus : en effet, d'après le préambule, il a été écrit au moment où l'évêque d'Hippone venait de terminer le livre II *Contra litteras Petiliani*, et où il n'avait pas encore connaissance de la réponse du Donatiste au livre I [1].

Mais, d'abord, se pose ici une question préjudicielle : la question d'authenticité. Jadis, quelques doutes sur l'attribution à Augustin avaient été émis par les Bénédictins qui éditaient ses œuvres ; des critiques modernes sont partis de là pour déclarer que l'opuscule n'était pas de lui. Pourtant, aucune des raisons alléguées ne paraît décisive, ni même bien sérieuse. L'ouvrage, dit-on, ne figure pas dans les *Rétractations* : mais c'est qu'Augustin considérait cette lettre pastorale comme une lettre. La preuve, c'est que son ami Possidius la mentionne expressément, en tête de son catalogue des lettres relatives au Donatisme, sous ce titre : *Epistula contra Donatistas ad Catholicos fratres, liber unus*[2]. On a cru aussi découvrir, entre cette instruction pastorale et des œuvres sûrement authentiques d'Augustin, quelques différences dans le texte et dans l'interprétation de certains passages de l'Écriture : mais on constate fréquemment des divergences analogues entre bien d'autres livres d'Augustin, et lui-même en signale beaucoup dans ses *Rétractations*. De tout cela, on ne saurait donc rien conclure.

Par contre, on relève dans l'*Epistula ad Catholicos* bien des indices d'authenticité. D'après le texte même, elle a été écrite à Hippone [3] ; d'après le contenu, d'après la place qu'elle tient dans les polémiques contre Petilianus, elle date de la fin de 401 [4]. Dès lors, comment admettre qu'un clerc catholique, à Hippone, au plus fort de la controverse, en face d'Augustin, ait composé et publié sous le nom de son évêque une œuvre apocryphe ? Enfin, tout trahit ici la main du maître : l'argumentation, la manière, le style.

On s'explique aisément la raison d'être et l'utilité de cette nouvelle instruction pastorale. Augustin avait eu beau réfuter

1) *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 1.
2) Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.
3) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 5, 9 : « Hic apud Hipponem ».
4) *Ibid.*, 1.

à deux reprises le pamphlet de Petilianus contre l'Église catholique ; ce pamphlet n'en avait pas moins beaucoup de retentissement, un gros succès de scandale. Les fidèles d'Hippone s'en occupaient plus que de raison, et leur évêque n'avait pas été le dernier à s'en apercevoir : « Nous avons appris, déclarait-il, que cette Lettre de Petilianus est dans les mains de bien des gens. Même, ils en citent de mémoire bien des passages, croyant que le Donatiste a dit contre nous quelque chose de vrai [1]. » Sur ces entrefaites, un évêque schismatique était venu prêcher à Hippone [2]; et, dans un de ses sermons, il avait commenté le pamphlet de Petilianus [3]. Pour éclairer et rassurer les esprits, Augustin crut devoir reprendre sa démonstration dans un ouvrage plus accessible à tous, sous la forme d'une instruction pastorale.

Comme le livre I *Contra litteras Petiliani,* auquel il est fait allusion dès les premières lignes [4], l'*Epistula ad Catholicos* est adressée par l'évêque aux fidèles du diocèse d'Hippone, « à ses très chers frères confiés au soin de son administration ». Dans sa démonstration, dans ses exhortations, dans sa longue péroraison [5], c'est toujours aux fidèles qu'il songeait, c'est à eux et pour eux qu'il parlait ; ce qui ne l'empêchait pas d'interpeller souvent les Donatistes, même de les inviter à lui répondre, suivant un procédé qui lui était familier [6].

Le fond est le même que dans les livres contre Petilianus ; mais la matière est disposée tout autrement. Augustin n'a plus à discuter ici, phrase par phrase, le texte d'un adversaire. Tout en réfutant Petilianus et aussi le sermonnaire de la secte qui était venu le défendre à Hippone, il développe dans son ensemble la thèse catholique, qu'il oppose à la thèse donatiste.

Un préambule, une longue théorie de l'Église, des explications relativement courtes sur la persécution et sur le baptême, un résumé de la démonstration avec exhortations finales : tel est, en quelques mots, le contenu de l'*Epistula ad Catholicos.* Dans son préambule, l'évêque rappelle sa double réfutation du pamphlet de Petilianus ; il engage le Donatiste à lui répondre, si c'est possible [7]. Aussitôt commence la théorie de l'Église. Entre Catholiques et Donatistes, tout le débat se ramène à cette

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas,* 1.
2) *Ibid.,* 5, 9.
3) *Ibid.,* 8, 20 ; 9, 23 ; 13, 33 ; etc.
4) *Ibid.,* 1.
5) *Ibid.,* 25, 72-75.
6) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas,* 1, 1 ; 6, 11 et suiv. ; 12, 31 ; 18, 47-48 ; 19, 49 et suiv. ; 20, 53 et suiv.
7) *Ibid.,* 1

question : où est la véritable Eglise, qui est une ? Que les deux partis laissent de côté leurs accusations réciproques, et interrogent les Livres saints [1]. Mais, pour trancher la question, on doit écarter d'abord les textes obscurs, et s'en tenir à ceux dont le sens est clair pour tous [2]. De ces textes, il résulte que la véritable Eglise est l'Eglise universelle [3]. Il est vrai que les Donatistes allèguent en leur faveur d'autres passages de l'Écriture ; mais ces passages sont obscurs, peuvent être interprétés autrement, et n'autorisent en rien les prétentions des schismatiques [4]. De même, ni les textes ni les faits ne justifient les accusations portées contre les Catholiques. Ce sont les fondateurs de l'Eglise dissidente, qui étaient coupables de *traditio ;* et, d'ailleurs, les fautes de quelques Catholiques n'auraient pas excusé le schisme. Seul, le témoignage de l'Écriture peut montrer de quel côté est la vérité; et ce témoignage est nettement contraire aux Donatistes [5]. Puisqu'ils sont hors de l'Église, ils ne sont pas fondés à se plaindre d'être persécutés : l'Écriture, quoi qu'ils en disent, permet de châtier les hérétiques, et eux-mêmes ont traqué leurs propres schismatiques [6]. Leur doctrine sur le baptême est également en contradiction avec les Livres saints [7]. Suit un résumé de la discussion, avec une dernière exhortation aux fidèles [8].

L'élément qui domine dans toute cette démonstration, ce sont les textes bibliques et le commentaire de ces textes. Augustin s'attache surtout à montrer que les passages allégués par les schismatiques sont obscurs ou mal interprétés par eux. Sans cesse il somme ses adversaires, notamment celui qui songe à lui répondre, de produire enfin un témoignage clair et décisif en faveur du Donatisme [9].

Au reste, il ne néglige pas les faits et les arguments historiques : origines du schisme, violences des Circoncellions, morcellement de l'Eglise dissidente, Maximianisme [10]. Il donne même ici des indications précises sur l'extension et l'importance relative des différentes sectes donatistes : Primianistes en Numidie, et un peu partout ; Maximianistes en Proconsulaire, en Byzacène et en Tripolitaine ; Rogatistes en Césarienne ; colo-

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas,* 2-3, 2-6.
2) *Ibid.,* 4-5, 7-10.
3) *Ibid.,* 6-12, 11-32.
4) *Ibid.,* 13-17, 33-45.
5) *Ibid.,* 18-19, 46-51.
6) *Ibid.,* 19-20, 52-56.
7) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas,* 21-24, 57-71.
8) *Ibid.,* 25, 72-75.
9) *Ibid.,* 1, 1 ; 8, 22 ; 13, 34 ; 15, 39 ; 18, 48 ; 24, 71.
10) *Ibid.,* 1, 3 ; 3, 5-6 ; 18, 46 ; 19, 50 ; 20, 54 ; 25, 73.

nies donatistes à Rome et en Espagne[1]. Il fournit aussi des renseignements curieux sur le rôle du surnaturel dans la polémique du temps. Il raille les prétendus miracles de Donat et de Pontius, de Marculus et autres martyrs de la secte[2]. Il ne nie pas la réalité des visions de schismatiques ; mais il y voit une intervention du diable[3]. Aux miracles suspects et aux visions des Donatistes, il oppose les miracles authentiques, comme ceux qui se produisaient alors à Milan sur le tombeau des saints Gervais et Protais, ou les visions de fidèles qui favorisaient la propagande catholique[4]. On doit noter enfin la façon dont est justifié ici l'appel au pouvoir séculier. C'est seulement pour se défendre contre les violences, pour assurer aux populations le libre choix entre les deux Eglises, que les Catholiques demandaient alors l'application des lois contre les Donatistes ; et ces lois étaient très douces, suivant Augustin, la peine encourue se réduisant à une amende[5].

En résumé, l'*Epistula ad Catholicos* est une œuvre intéressante à plus d'un titre. Pour le fond, elle offre bien des rapports avec les grands ouvrages contre Parmenianus et contre Petilianus. Mais elle les complète sur plusieurs points. Elle présente même parfois les éléments communs sous un aspect nouveau, parce qu'elle leur donne toute leur valeur en subordonnant la polémique à la synthèse doctrinale. Elle est en même temps plus systématique et plus libre dans son allure, parce que l'auteur ne s'était pas astreint, cette fois, à suivre et à discuter point par point le texte d'un adversaire.

Augustin revint à sa méthode favorite dans le *Contra Cresconium*, qui est comme un dernier écho de ses longues et retentissantes polémiques contre Petilianus[6]. Un homme d'école qui se piquait d'être bon Donatiste, le grammairien Cresconius, avait eu l'idée malencontreuse d'intervenir dans une querelle qui ne le regardait pas, en parlant de choses qu'il connaissait mal. Il avait pour Petilianus une admiration béate : il considérait comme paroles d'Evangile tous les mots du pamphlet contre l'Eglise catholique. Au milieu de ces accès d'enthousiasme, il apprit un jour avec stupeur qu'un téméraire, un sacrilège, avait osé discuter l'oracle du parti. En lisant la première instruction pastorale aux fidèles d'Hippone, il ne put

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 3, 6 ; 14, 36 ; 19, 51.
2) *Ibid.*, 19, 49.
3) *Ibid.*
4) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 19, 50.
5) *Ibid.*, 20, 55.
6) *Contra Cresconium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 52.

contenir son indignation. Il se jeta bientôt dans la mêlée, en brandissant une massive « Lettre à Augustin » (*Epistula ad Augustinum*), où il malmenait l'évêque d'Hippone et défendait sur tous les points l'Evangile de Constantine. On doit noter que le grammairien, à ce moment, connaissait seulement le premier livre *Contra litteras Petiliani*, c'est-à-dire la réfutation partielle : sa *Lettre à Augustin*, écrite vers la fin de 401, est contemporaine et indépendante du livre II *Contra litteras Petiliani*, comme du second pamphlet de Petilianus.

Chose singulière, cette lettre d'un homme si pressé ne parvint à destination qu'au bout de trois ans [1]. Augustin en fit la remarque ; mais, par système autant que par politesse, il crut devoir répondre aux rodomontades impertinentes de ce correspondant inconnu. Il lui fit même l'honneur d'une réponse très copieuse, en quatre livres. Commencé un peu après l'édit d'union du 12 février 405, le *Contra Cresconium* était probablement terminé à la fin de cette année-là [2]. Mais on peut craindre que la réponse, elle aussi, se soit attardée longtemps en route : Augustin ignorait l'adresse et la résidence du destinataire, dont il connaissait seulement le nom, la profession et la prose [3].

Cette réponse, malgré ses proportions considérables, avait la forme d'une lettre à Cresconius [4]. Les quatre livres, fortement liés les uns aux autres, ont été composés sans interruption et publiés ensemble. Très fréquemment, l'auteur annonce des développements qui suivront, ou renvoie à ce qui précède [5]. Si parfois il semble parler du quatrième livre comme d'un ouvrage distinct, c'est simplement parce que ce dernier livre, complément naturel des trois premiers, reprenait toute la question à un autre point de vue [6]. En effet, le *Contra Cresconium* renferme deux réfutations successives, toutes deux méthodiques et complètes, de la lettre du grammairien. Par un curieux raffinement de polémiste, qui atteste la maîtrise du dialecticien et trahit sa virtuosité, Augustin s'est amusé à démolir deux fois, par des moyens différents, tout l'échafaudage du pauvre Cresconius [7]. Et, dans chacune de ces réfutations, il a suivi d'un

1) *Contra Cresconium*, I, 1.
2) *Ibid.*, III, 43, 47 ; 44, 48 ; 47, 51 (Cf. *Retract*,, II, 52).
3) *Contra Cresconium*, I, 1.
4) *Contra Cresconium*, I, 1 ; II, 1, 1-2 ; III, 1 ; IV, 1.
5) *Ibid.*, I, 33, 39 ; 34, 40 ; II, 1, 1 ; 38, 49 ; III, 1, 1 ; 14, 17 ; 24, 27 ; 25, 28 ; 82, 94 ; IV, 1, 1 ; 43, 50 ; 46, 55 ; 55, 65.
6) *Ibid.*, IV, 1, 1 ; 43, 50 ; 46, 55 ; 55, 65. — Cf. *Retract.*, II, 52.
7) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, IV, 1.

bout à l'autre le plan de son adversaire, pour bien montrer qu'il ne laissait rien subsister de ses assertions [1].

La première réfutation occupe les trois premiers livres. Elle est conduite suivant la méthode ordinaire d'Augustin, avec toutes les ressources dont il disposait pour la controverse anti-donatiste : textes bibliques, exégèse, exposés de doctrine, faits historiques, documents d'archives.

Dans le livre Ier, l'auteur répond aux critiques que lui avait adressées Cresconius sur ses procédés de discussion. Il déclare d'abord, dans son préambule, qu'il a le droit et le devoir, comme évêque, de réfuter la lettre du grammairien; d'autant mieux que le grammairien, simple laïque, s'est étourdiment lancé dans la controverse [2]. Puis, Augustin défend l'éloquence, attaquée ou raillée par Cresconius [3]. Il revendique les droits de la polémique : on n'est pas un homme arrogant et querelleur, parce que l'on cherche la vérité en combattant l'erreur [4]. Dans la lutte contre le schisme, ces discussions ont déjà donné de grands résultats [5]. L'Ecriture ordonne de défendre la vérité, et les Donatistes ne sont pas fondés à refuser la controverse [6]. Cresconius n'est pas plus heureux, quand il se moque de la dialectique [7]. L'utilité de la dialectique est prouvée justement par les malentendus sur la doctrine du baptême : les schismatiques se trompent, parce qu'ils sont mauvais dialecticiens. C'est ce que montre bien la mésaventure de Cresconius lui-même, dans son argumentation : de ce que les Catholiques reconnaissent comme valable le baptême conféré par les Donatistes, il ne s'ensuit pas que les Donatistes aient raison de rebaptiser, et d'ailleurs leur baptême n'a d'effet qu'après la réconciliation avec l'Eglise [8].

Réponse aux objections sur le baptême : tel est l'objet du livre II. Après un résumé du livre précédent [9], Augustin donne satisfaction à Cresconius sur une de ses chicanes : il lui permet d'appeler *Donatiani*, et non *Donatistæ*, les partisans de Donat [10]. Mais il ajoute plaisamment que, de toute façon, les Donatistes doivent être assimilés aux hérétiques [11]. Il explique ensuite pourquoi on ne doit pas rebaptiser les convertis [12], pourquoi

1) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. I, 1, 2; 3, 4; 21, 26; II, 1, 2; 3, 4; 8, 10; etc.; III, 1, 1; 4, 4; 12, 15; etc.; IV, 2, 2 et suiv.; 6, 7; 10, 12; etc.
2) *Ibid.*, I, 1.
3) *Ibid.*, I, 1-2, 2-3.
4) *Ibid.*, I, 3-4, 4-6.
5) *Ibid.*, I, 5, 7.
6) *Contra Cresconium*, I, 6-12, 8-15.
7) *Ibid.*, I, 13-20, 16-25.
8) *Ibid.*, I, 21-33, 26-39.
9) *Ibid.*, II, 1. — Cf. I, 34, 40.
10) *Ibid.*, II, 1-2, 2-3.
11) *Ibid.*, II, 3-7, 4-9.
12) *Ibid.*, II, 8-9, 10-11.

l'on peut même, dans l'intérêt de l'Eglise, conserver leur dignité aux évêques et aux clercs ralliés [1]. Il montre comment se fait la réconciliation avec l'Eglise [2]. Quant à la doctrine, l'efficacité du baptême ne dépend pas de la personne qui le confère ; sur ce point, le grammairien n'a nullement réussi à justifier les affirmations de Petilianus [3], et les schismatiques essayent en vain de placer leur théorie des sacrements sous le patronage de Cyprien [4].

Restaient les objections de Cresconius sur la légitimité du schisme et sur les lois de répression : Augustin y répond dans le livre III. Rien, dit-il, n'autorise à se séparer de l'Eglise, malgré toutes les divergences d'opinion ; c'est ce qu'a bien compris Cyprien [5]. On ne doit pas rompre avec la communauté à cause des pécheurs qui s'y mêlent aux justes [6]. Les Primianistes eux-mêmes se sont inspirés de ce principe dans leur conduite envers Optatus de Thamugadi et envers les Maximianistes, dont Cresconius connaît fort mal l'histoire [7]. Ce sont les ancêtres des Donatistes, et non les Catholiques, qui jadis se sont rendus coupables de *traditio ;* d'ailleurs, les fautes de quelques-uns ne sauraient compromettre l'Eglise universelle [8]. Quant aux lois de répression, elles ont été rendues nécessaires par les violences des dissidents, surtout des Circoncellions [9]. Les Primianistes n'ont pas le droit de se plaindre, puisqu'eux-mêmes ont persécuté les Maximianistes [10]. Ce sont les Donatistes qui, les premiers, ont sollicité l'intervention des empereurs : ils ont été condamnés par Constantin, comme l'attestent les documents relatifs aux origines du schisme [11]. En terminant, Augustin répond sur un ton plaisant à quelques chicanes du grammairien [12], et, sur un ton dédaigneux, à ses attaques personnelles : peu importe, dit-il, que l'évêque d'Hippone ait été jadis manichéen, puisqu'il ne l'est plus, et que d'ailleurs sa cause n'est pas celle de l'Eglise [13].

On ne saurait imaginer, semble-t-il, une réfutation plus complète. Cependant, Augustin prétend faire mieux encore : dans son livre IV, il va recommencer toute la démonstration, pour réfuter de nouveau l'ouvrage entier de Cresconius, mais avec

1) *Contra Cresconium*, II, 10-12, 12-15.
2) *Ibid.*, II, 13-16, 16-20.
3) *Ibid.*, II, 17-30, 21-38.
4) *Ibid.*, II, 31-38, 39-48.
5) *Ibid.*, III, 1-3.
6) *Ibid.*, III, 4-11, 4-14.
7) *Ibid.*, III, 12-25, 15-28.
8) *Contra Cresconium*, III, 26-40, 29-44.
9) *Ibid.*, III, 41-51, 45-57.
10) *Ibid.*, III, 52-60, 58-66.
11) *Ibid.*, III, 61-71, 67-83.
12) *Ibid.*, III, 72-78, 84-89.
13) *Ibid.*, III, 79-81, 90-93.

l'histoire seule du schisme maximianiste. De ce point de vue, il va reprendre un à un, pour les pulvériser, tous les arguments du pauvre grammairien[1]. L'éloquence ? Les Donatistes y visent de toutes leurs forces, jusque dans leurs conciles, témoin leurs déclamations de Bagaï[2]. La dialectique et les débats publics ? Ils en ont démontré l'utilité par le scandale des procès qu'ils ont intentés aux Maximianistes[3]. Le nom de *Donatistæ* donné par les Catholiques aux partisans de Donat ? Il a pour pendant le nom de *Maximianistæ* donné par les Primianistes aux partisans de Maximianus[4]. L'assimilation des Donatistes aux hérétiques ? Les Primianistes ont traité en hérétiques leurs propres schismatiques[5]. On ne doit pas rebaptiser les convertis : tel est désormais l'avis des Primianistes, qui n'ont pas rebaptisé les Maximianistes ralliés[6]. L'efficacité du baptême ne dépend pas de la personne qui le confère : la preuve, c'est que les Primianistes ont admis le baptême conféré par les Maximianistes excommuniés[7]. La doctrine de Cyprien sur les sacrements ? Les Primianistes n'en ont pas tenu compte[8]. On doit supporter les pécheurs : c'est bien ainsi que l'entendent les Primianistes dans leurs rapports avec les Maximianistes[9]. Les fautes de quelques-uns ne compromettent pas l'Eglise : d'où l'indulgence des Primianistes[10]. Les lois de répression sont légitimes, et l'on a le droit de faire appel au pouvoir séculier contre les hérétiques : aussi les Primianistes ont poursuivi les Maximianistes devant la justice civile et leur ont enlevé de force leurs basiliques[11]. Toute l'histoire des origines du schisme donatiste est éclairée par l'histoire du schisme maximianiste[12]. Cresconius s'est cru fort habile en rappelant que l'évêque d'Hippone avait été manichéen : sans doute, Augustin l'a été dans sa jeunesse, mais il est revenu à la vérité, à l'Eglise. Que les Donatistes suivent son exemple[13]. L'histoire du Maximianisme suffit à détruire toutes leurs accusations, comme à réfuter tout l'ouvrage de Cresconius[14].

Visiblement, Augustin s'est amusé aux dépens du grammairien dans cette seconde réfutation, qui sans doute avait une base historique, mais où cependant l'ingéniosité de la dialec-

1) *Contra Cresconium*, IV, 1. — Cf. III, 82, 94.
2) *Ibid.*, IV, 2.
3) *Ibid.*, IV, 3-5, 3-6.
4) *Ibid.*, IV, 6-9, 7-11.
5) *Ibid.*, IV, 10, 12.
6) *Ibid.*, IV, 11, 13.
7) *Ibid.*, IV, 12-16, 14-19.
8) *Contra Cresconium*, IV, 17, 20.
9) *Ibid.*, IV, 18-42, 21-49.
10) *Ibid.*, IV, 43-45, 50-54.
11) *Ibid.*, IV, 46-53, 55-63.
12) *Ibid.*, IV, 54-63, 64-77.
13) *Ibid.*, IV, 64, 78-79.
14) *Ibid.*, IV, 65-66, 80-83.

tique était poussée parfois jusqu'au jeu d'esprit. Ce n'est pas l'un des aspects les moins inattendus de ce gros traité *Contra Cresconium*, qui réserve au lecteur tant de surprises. Il est d'une richesse, d'une variété, d'un mouvement extraordinaire. On y trouve en même temps la substance, la synthèse et la fleur de toute la controverse antidonatiste.

La valeur documentaire en est de premier ordre. Au cours de ses réfutations, l'auteur a analysé et souvent inséré dans son texte, en entier ou par fragments, une foule de documents originaux, dont beaucoup ne se sont conservés que là : des pièces d'archives, des procès-verbaux, des lettres, des discours, des récits de tout genre sur l'histoire ancienne ou récente du Donatisme. Pour les origines du schisme, c'est, par exemple, le procès-verbal des saisies dans l'église de Cirta le 19 mai 303 [1], le Protocole de Cirta du 5 mars 305 [2], le dossier de l'enquête faite en 313-314 sur Felix d'Abthugni [3], le dossier de l'enquête de Thamugadi sur Silvanus de Constantine [4], les lettres de l'empereur Constantin au proconsul Probianus et au vicaire d'Afrique Eumelius [5]. Pour l'histoire contemporaine du Donatisme, c'est la sentence rendue le 24 avril 394 contre les Maximianistes par le Concile de Bagaï [6] ; les plaidoyers des avocats primianistes dans les procès pour les basiliques [7], le compte-rendu des négociations de Calama entre Possidius et Crispinus sur le projet de conférence [8], le dossier des procès de Crispinus [9]. Citons encore les curieuses relations sur les attentats commis par des Donatistes contre Maximianus de Bagaï, contre Possidius, contre le prêtre Restitutus [10]. L'ouvrage entier, surtout dans les deux derniers livres, est une mine de documents et de renseignements précis sur le Donatisme ou sur la querelle toujours renaissante des Églises rivales.

Comme œuvre de controverse, le *Contra Cresconium* a une physionomie originale. Abstraction faite du fond, plus riche encore que dans les autres grands ouvrages antidonatistes, cette originalité est dans la méthode de discussion, dans la proportion entre les éléments de la polémique, dans l'intention de l'auteur, dans le ton, dans le tour du style. La réfutation est ici plus serrée et plus concrète, plus historique et plus person-

1) *Contra Cresconium*, III, 29, 33.
2) *Ibid.*, III, 27, 30.
3) *Ibid.*, III, 70, 80.
4) *Ibid.*, III, 29, 33.
5) *Ibid.*, III, 70, 81; 71, 82.
6) *Ibid.*, III, 19, 22 et suiv.; 53, 59 et suiv.; IV, 2, 2, ; 4, 5; etc.
7) *Ibid.*, III, 56, 62; IV, 4, 5; 40, 47; 48, 58.
8) *Ibid.*, III, 46, 50.
9) *Ibid.*, III, 47, 51.
10) *Ibid.*, III, 43, 47; 46, 50; 48, 53.

nelle, partant plus vivante. Moins encombrée de citations bibliques et de théologie, elle fait une part beaucoup plus large aux réalités humaines, aux faits, aux choses et aux hommes, aux preuves tirées des archives ou des témoignages, comme à la dialectique. C'est qu'Augustin, cette fois, s'adressait à un profane, un lettré de profession, un homme d'école. Il mettait une sorte de coquetterie à déployer, à étaler, toute la force de son argumentation : d'où le jeu de ses deux réfutations successives, la seconde tirée tout entière de l'histoire contemporaine, du spectacle de l'Église schismatique déchirée à son tour par le schisme [1]. Il donnait aussi à la discussion une allure plus personnelle. Il parlait volontiers de lui-même, de sa vie passée comme de sa méthode polémique [2]. Il parlait également de son adversaire, que pourtant il ne connaissait pas. Mais il savait, pour l'avoir lu, que Cresconius était un grammairien, content de lui, naïf et pédant : cela suffisait pour amener le sourire, la raillerie, les bons mots, sur les lèvres de l'ancien rhéteur, du brillant rhéteur de Carthage et de Milan, resté quelque peu rhéteur jusque dans sa chaire épiscopale. Evidemment, Augustin prenait plaisir, ici, à discuter comme autrefois avec un homme d'école, presque un confrère, et à se moquer un peu de lui [3]. Il tenait à montrer au grammairien provocateur que l'évêque d'Hippone n'avait rien perdu de la virtuosité du rhéteur. Il y a réussi : d'où l'allure brillante et vive de la controverse. Il y a presque trop réussi : d'où un abus de la dialectique, une tendance au paradoxe et aux jeux d'esprit.

Dans cette réponse si méthodique et si complète à Cresconius, Augustin avait comme épuisé la matière de la controverse antidonatiste. Six ans plus tard, des circonstances nouvelles devaient lui permettre de renouveler sa polémique contre les dissidents. Mais en attendant, jusqu'à la Conférence de 411, il n'a pu que redire en détail ou en abrégé ce qu'il avait dit précédemment dans ses gros traités. D'ailleurs, il n'hésitait pas à le faire, quand c'était utile : il avait pour principe de se répéter, pour enfoncer la vérité dans les têtes les plus dures, autant de fois qu'il le jugeait nécessaire dans l'intérêt de l'Église. Il l'avait fait, semble-t-il, dans quatre opuscules qui sont perdus, et qui sont connus seulement par les *Rétractations* [4].

1) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 52.

2) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv.; 3, 4 et suiv.; 13, 16 et suiv.; III, 78, 90 et suiv.; IV, 64, 78 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 72, 84 et suiv.; 78, 89; IV, 2 et suiv.; 65, 81.

4) *Retract.*, II, 53-55; 61.

Peu de temps après le *Contra Cresconium*, vers l'année 406, il composa le recueil intitulé *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber*. On a cru naguère reconnaître cet ouvrage dans un petit traité, inédit jusque-là, que contenait un manuscrit de Namur : le *Liber testimoniorum fidei* [1]. Malheureusement, l'éditeur avait oublié de lire ou avait lu trop vite le nouveau traité qu'il publiait : ce *Liber testimoniorum* n'est nullement dans la manière d'Augustin, il paraît avoir été rédigé en Gaule, il ne renferme pas un mot sur le Donatisme, il est dirigé contre les Ariens qu'il nomme expressément. L'ouvrage perdu d'Augustin était un petit manuel de controverse antidonatiste. Il comprenait deux parties distinctes : un recueil de preuves (*probationes*), d'arguments contre les schismatiques, et une sorte d'appendice contenant les pièces justificatives, textes bibliques (*testimonia*), et documents tirés des archives publiques ou des archives d'Église (*documenta*). On pourrait croire que ce manuel était destiné aux clercs catholiques. Cependant, il commençait par ces mots : « Vous qui craignez de vous réconcilier avec l'Église catholique... » Il s'adressait donc aux dissidents de bonne volonté : c'est pour cela qu'Augustin eut l'idée originale de le faire transcrire et afficher, à Hippone, sur les murs de l'ancienne basilique donatiste, confisquée en 405 après l'édit d'union [2].

Avant de publier définitivement ce manuel, Augustin en avait mis une partie à la disposition des Donatistes de son diocèse. L'un d'eux profita de l'occasion pour faire la leçon, mais sans danger, sous le voile de l'anonymat, à l'évêque catholique d'Hippone : il lui adressa presque aussitôt une réfutation en règle. Augustin répliqua sans tarder par le *Contra Donatistam nescio quem*. D'après les circonstances, et d'après les trois fragments connus, cet opuscule était étroitement apparenté au manuel. Logiquement, il en était comme un second appendice. Pourtant, il a été publié à part et avant, puisque dès les premiers mots il en annonçait la prochaine publication [3].

Les deux autres opuscules perdus de cette période étaient probablement des abrégés du quatrième livre *Contra Cresconium*. Le plus ancien, composé vers 406, était intitulé *Admonitio Donatistarum de Maximianistis*. Par le titre comme par la destination, il se rattachait à la série des *Avertissements aux Donatistes*, dont nous possédons trois spécimens [4]. Il s'adres-

1) Pitra, *Analecta sacra* (Paris, 1888), p. 147 et suiv.

2) Augustin, *Retract.*, II, 53.

3) Augustin, *Retract.*, II, 53-54.

4) *Epist.* 76; 105; 141.

sait surtout aux schismatiques paresseux ou peureux, qui ne songeaient pas à se convertir ou qui n'osaient pas. En voici le début : « Vous tous qui vous laissez émouvoir par les calomnies et les accusations des hommes... » Augustin nous dit dans quelle intention il avait écrit cet *Avertissement* : « Je voyais que la paresse de lire empêchait bien des gens d'apprendre combien peu de raison et de vérité il y avait dans le parti de Donat. J'ai donc fait un livre très court, où je les instruis par l'histoire des seuls Maximianistes. J'ai pensé que ce petit livre, facile à copier, pourrait arriver en beaucoup de mains, et, par sa brièveté même, se fixer plus aisément dans la mémoire [1]. » C'était donc un livre de propagande, où l'auteur sapait les bases du Donatisme par des arguments tirés du Maximianisme. L'opuscule eut probablement du succès ; car Augustin en reprit l'idée et le plan, quelques années plus tard, vers 410, dans un ouvrage analogue, mais beaucoup plus important. Celui-ci était intitulé *De Maximianistis contra Donatistas*. Il commençait ainsi : « Nous avons déjà beaucoup parlé, nous avons beaucoup écrit là-dessus [2]... » En effet, depuis six ans, c'était le troisième ouvrage qu'Augustin consacrait spécialement au Maximianisme; et les deux derniers ne pouvaient être que la menue monnaie du quatrième livre contre Cresconius.

Avec le *De unico baptismo contra Petilianum*, publié vers 410, reparaît la question du baptême et recommence la lutte contre Petilianus. Un jour, Augustin était à la campagne avec un de ses amis, nommé Constantinus. Celui-ci lui communiqua un opuscule donatiste, qu'il avait reçu d'un prêtre de la secte, et qu'il le pressait de réfuter. C'était un nouvel ouvrage de Petilianus, intitulé *De unico baptismo*. L'évêque d'Hippone finit par céder aux prières de son ami, à qui il dédia sa réfutation [3].

Suivant sa méthode favorite, il discuta point par point le texte qu'il avait sous les yeux, citant beaucoup de phrases, adoptant dans sa réponse jusqu'au titre du Donatiste [4]. Sur cette éternelle question du baptême, il ne pouvait que répéter, une fois de plus, ce qu'il avait déjà dit vingt fois ; il pouvait s'y résigner ici d'autant mieux, que Petilianus s'était répété, lui aussi. Dans son préambule, Augustin s'excuse d'être souvent forcé de revenir sur des choses dont il a tant parlé déjà ; il explique comment il

1) *Retract.*, II, 55.
2) *Ibid.*, II, 61.
3) *De unico baptismo contra Petilianum*, 1 ; *Retract.*, II, 60.
4) Cf. *Retract.*, II, 60.

a été amené à réfuter ce nouveau traité sur le baptême [1]. A Petilianus, qui avait accusé les Catholiques de « jeter les mystères au vent de la publicité », il répond que justement l'on doit porter devant le public les questions de ce genre [2]. Il arrive ensuite à la théorie du baptême. On ne doit rebaptiser sous aucun prétexte, même les hérétiques ; c'est ce que prouvent bien des textes de l'Écriture, et ce que confirme indirectement l'inconsistance des objections présentées par les schismatiques [3]. C'est en vain que les Donatistes, pour justifier leur pratique, invoquent la vieille tradition africaine et l'exemple de Cyprien [4]. Personne n'est souillé dans l'Église par les péchés d'autrui ; et rien n'autorise le schisme [5]. Il n'est pas vrai que les Catholiques soient les héritiers des *traditores*, ni que les deux derniers évêques de Constantine aient été manichéens ; d'ailleurs, l'Église ne saurait être compromise par les fautes de quelques-uns [6]. La thèse des Donatistes se retourne contre eux ; car ce sont leurs ancêtres qui ont été reconnus coupables de *traditio* [7]. Conclusion : le baptême conféré selon les rites est toujours valable, même chez les hérétiques ou les schismatiques [8].

Dans ce petit traité *De unico baptismo*, comme dans les autres opuscules antidonatistes publiés de 406 à 410 [9], on ne relève rien de nouveau : rien qui n'eût été dit, et avec beaucoup plus d'ampleur, dans le *Contra Cresconium* ou dans les grands ouvrages antérieurs. La polémique d'Augustin contre les schismatiques marque alors un temps d'arrêt. Mais elle va se renouveler complètement dans la période suivante, depuis la fin de 411, au lendemain de la Conférence de Carthage. Dès lors, Augustin se place sur un autre terrain. Il relègue au second plan ce qui jusque-là était pour lui l'objet principal : la controverse proprement dite, sur la légitimité du schisme ou sur la doctrine de l'Église dissidente. Il considère maintenant que la question est tranchée : elle l'a été par la Conférence de Carthage, par le débat contradictoire où le Donatisme a été vaincu, par la sentence et par l'édit d'union qui ont suivi. Donc, il y a chose jugée : les Catholiques n'ont plus qu'à faire appliquer l'édit, et les schismatiques à s'incliner devant la loi. Désormais, c'est sur

1) *De unico baptismo contra Petilianum*, 1.
2) *Ibid.*, 1, 2.
3) *Ibid.*, 2-12, 3-20.
4) *Ibid.*, 13-14, 21-24.
5) *Ibid.*, 15, 25-26.
6) *Ibid.*, 16, 27-30.
7) *De unico baptismo contra Petilianum*, 17, 31.
8) *Ibid.*, 18, 32.
9) Joignons-y pour mémoire le *De fide et operibus*, qui date de 411, et qui contient quelques attaques contre les schismatiques. Cf. *De fide et operibus*, 4, 6.

ce point-là que portera l'effort d'Augustin. Il consentira bien encore à discuter sur le schisme ou sur la doctrine : par condescendance pour les égarés, pour les attardés, pour les gens d'esprit lent qui n'ont pas encore compris la situation. Mais, toujours, sa préoccupation dominante sera d'expliquer au public cette situation nouvelle. Il discutera surtout pour démontrer qu'il n'y a plus à discuter. Par une conséquence naturelle, ses derniers traités antidonatistes seront tous, plus ou moins, un commentaire des débats de la Conférence.

La série s'ouvre par l'ouvrage le plus caractéristique en ce genre : un *Abrégé* des *Gesta* ou procès-verbaux de 411, le *Breviculus Collationis*, en trois livres[1]. Cet *Abrégé*, qui parut à la fin de 411, avait un double objet : renseigner les lecteurs paresseux qui ne liraient pas les *Gesta* à cause de leur longueur, et faciliter les recherches dans les *Gesta*. Il était en rapport avec l'édition du procès-verbal officiel, qu'Augustin lui-même venait de publier à Hippone, et où il avait introduit la division en chapitres. Le *Breviculus* rendait aisé l'accès de l'énorme dossier, grâce à la concordance des numéros. L'auteur insiste là-dessus dans sa *Préface :* « En se reportant aux numéros, qui se correspondent et dans cet *Abrégé* et dans les *Gesta* eux-mêmes, chacun pourra trouver sans difficulté ce qu'il voudra[2]. » Pour nous, le *Breviculus* présente encore un autre intérêt, plus grand encore : c'est de nous renseigner sur la partie du dossier qui est perdue.

A chacune des trois séances était consacré un livre ; et chaque livre comprenait plusieurs chapitres, dont les numéros et le contenu correspondaient aux phases principales de la controverse. Le premier livre, après une courte préface, était divisé en quinze chapitres ; le second, en trois ; le troisième, en cinq ou six[3]. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de cet *Abrégé :* ce

1) L'ouvrage est appelé quelquefois par Augustin *Breviarium* ou *Breviatio Gestorum Collationis*. Cf. *Epist.* 139, 3 ; 185, 2, 6 ; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* Mais le véritable titre était *Breviculus Collationis*, comme le spécifie l'auteur lui-même : « Hujus autem operis titulus est : *Breviculus Collationis* » (*Retract.*, II, 65).

2) *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* — Cf. *Retract.*, II, 65.

(3) Ce troisième livre, dans nos éditions modernes, est divisé en vingt-cinq chapitres ou quarante-trois paragraphes. Ce sont là des divisions arbitraires, que rien ne justifie, mais qu'explique le désir de morceler les très longs chapitres de l'édition primitive. En réalité, le texte même du livre III indique seulement cinq chapitres. Cf. *Brevic. Collat.*, III, 1 (*primo* loco) ; 2 (*secundo* loco) ; 7, 8 (*tertio* loco) ; 8, 10 (*quarto* loco) ; 12, 24 (*quinto* loco). Mais on peut supposer un sixième chapitre pour la *Sententia* de Marcellinus (*ibid.*, III, 25, 43). Quant aux deux premiers livres, la division actuelle en chapitres est conforme aux indications d'Augustin.

serait recommencer toute l'histoire de la Conférence et du dossier.

Un ouvrage de ce genre semble impersonnel par définition. Le *Breviculus* n'en a pas moins une grande valeur littéraire. Il porte la marque de l'auteur, qui a résumé les débats avec une méthode et une netteté remarquables. On ne se reconnaît pas aisément dans les *Gesta*, même à l'aide des *Capitula Gestorum*, la table dressée par Marcellus pour son édition. Au contraire, tout devient clair avec le *Breviculus :* obstructions des Donatistes qui s'ingénient à faire dévier le débat, efforts des Catholiques pour ramener la discussion sur l'objet de la Conférence, embarras du président tiraillé entre les deux partis. Dans ces fourrés de procédures et de chicanes, Augustin a su tracer des routes et marquer les étapes. Il les a même numérotées, comme les bornes des milliaires le long des voies romaines : *ad signa numerorum*, suivant son expression[1]. A chaque moment des débats, il note où l'on en est, si l'on traite la question, si l'on s'en écarte, si l'on y revient par des chemins détournés. Du fatras des obstructions, des interruptions ou des détails oiseux, il dégage les problèmes essentiels, les grandes lignes, les points acquis. Il ne nomme même pas les orateurs des deux partis : il ne veut voir que les deux Églises en présence, et les progrès de la vérité catholique.

De lui-même, il ne parle jamais ; et cependant, on sent qu'il dirige tout. Sans jamais se mettre en scène dans son livre, il y est toujours au premier plan : comme en ces jours de la Conférence, qui avaient été pour lui des jours de triomphe, mais de triomphe discret. Malgré le soin qu'il prenait d'effacer ici sa personne, cet ouvrage où il résumait les débats, au lendemain de la Conférence, avait la netteté, la plénitude, l'éloquence impérieuse et brève, d'un bulletin de victoire.

L'*Abrégé* des *Gesta* fut bientôt suivi d'une Exhortation aux Donatistes, qui en est souvent le commentaire : c'est l'ouvrage intitulé *Ad Donatistas post Collationem*[2], écrit vers le début

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* — Cf. *Retract.*, II, 65.

2) Le dernier éditeur, sur la foi de manuscrits plus ou moins autorisés, a cru devoir modifier le titre de l'ouvrage, qu'il a baptisé *Contra partem Donati post Gesta*. Cf. *Corpus scriptor. eccles. lat.*, t. 53, p. VII et 95. On notera d'abord que la leçon *post Gesta* n'est guère vraisemblable : on comprend qu'un livre ait été écrit « après la Conférence », mais non qu'il ait été écrit « après les procès-verbaux », ce qui n'est ni français ni latin. En outre, le titre traditionnel est justifié par le témoignage d'Augustin lui-même, apparemment mieux renseigné que son éditeur. On lit dans les *Rétractations :* « Librum etiam scripsi... *Ad* ipsos *Donatistas post Collationem* » (*Retract.*, II, 66). — Cf. *Epist.* 139, 3.

de 412. A ce moment, beaucoup d'évêques schismatiques, refusant de se rallier, protestant contre la persécution, menaient une très vive campagne de sermons et de pamphlets, où ils se plaignaient amèrement de n'avoir pu plaider librement leur cause dans la Conférence, en raison de la partialité du président Marcellinus, vendu, disaient-ils, aux Catholiques. Augustin crut devoir remettre les choses au point. Dans ce livre *Ad Donatistas*, il s'adressait surtout aux laïques de la secte[1]. Il se proposait d'éclairer les gens de bonne foi, de leur montrer que leurs évêques les trompaient, de répondre aux accusations et aux calomnies des pamphlétaires ou des sermonnaires du parti, enfin, d'exposer au public ce qui s'était passé à la Conférence.

Il débutait par une vigoureuse apostrophe aux Donatistes, qu'il mettait en garde contre les séductions et les mensonges de leurs évêques[2]. Puis il passait en revue les récriminations et les accusations des sectaires aux abois. En vain, disait-il, ces entêtés cherchent encore à justifier leur schisme : les textes de l'Écriture prouvent que la véritable Église est l'Église universelle[3]. On ne doit pas rompre avec la communauté à cause des fautes de quelques-uns : les évêques donatistes l'ont reconnu eux-mêmes au cours des débats, et ils ne peuvent le nier, puisqu'ils ont signé leurs déclarations[4]. Augustin répondait ensuite à diverses objections qui avaient cours alors parmi les défenseurs du parti en déroute : sur la procédure de la Conférence[5], sur le rôle du pape Miltiade[6], sur le Protocole de Cirta[7], sur la prétendue condamnation de Cæcilianus par Constantin[8], sur les persécutions[9]. Il insistait sur ce point capital, que les Donatistes à la Conférence avaient condamné eux-mêmes, sans le vouloir, le principe de leur schisme[10]. Il arrivait enfin à l'accusation de corruption. Si les schismatiques avaient été battus, c'est qu'ils avaient défendu maladroitement une mauvaise cause. Vainement ils avaient multiplié les obstructions de tous genres[11]. Dans la discussion de la *Causa Ecclesiæ*, ils n'avaient pu répondre au *mandatum* de leurs adversaires[12]. Dans la controverse sur la *Causa Cæciliani*, ils avaient eux-mêmes produit des documents qui prouvaient l'innocence de Cæcilianus et de son consécra-

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 1. — Cf. *Epist.* 139, 3.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 1.
3) *Ibid.*, 2.
4) *Ibid.*, 3-11, 3-15.
5) *Ibid.*, 12, 16.
6) *Ibid.*, 13, 17.
7) *Ad Donatistas post Collat.*, 14-15, 18-19.
8) *Ibid.*, 16, 20.
9) *Ibid.*, 17, 21-23.
10) *Ibid.*, 18-22, 24-38.
11) *Ibid.*, 23-27, 39-47.
12) *Ibid.*, 28-30, 48-52.

teur Felix d'Abthugni[1]. Alors, pourquoi parler maintenant de corruption ? Les Donatistes auraient été condamnés par n'importe quel juge, même par un juge qu'ils auraient corrompu[2]. L'opuscule se termine naturellement par une exhortation à rentrer dans l'Église[3].

Comme on le voit, Augustin s'attachait surtout ici aux questions de fait. Il les traitait avec une précision rigoureuse, une exactitude impeccable, une critique aussi pénétrante que bien renseignée. Par là, ce livre *Ad Donatistas* a une grande valeur historique. On y trouve d'abord un exposé très net des débats de la Conférence. Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est l'étude sur les origines du schisme africain. A l'aide des documents authentiques et des tables consulaires (*libelli consulares*), l'auteur détermine très clairement la chronologie du Donatisme naissant : réunion et Protocole de Cirta, synode des dissidents à Carthage, Concile de Rome, procès de Felix d'Abthugni, sentence de Constantin, édit de tolérance et lettre de l'empereur à Verinus[4]. Toutes ces discussions de faits et de dates, d'une allure très moderne, sont un modèle d'érudition exacte et sûre. A un autre point de vue, pour l'histoire des idées d'Augustin, l'ouvrage est encore un précieux document : il atteste une modération relative après la victoire sur le schisme. Sans doute, l'évêque d'Hippone maintient ici le principe de la contrainte et réclame l'application des lois ; mais il ne veut pas de peines trop sévères, et il réprouve les violences de tout genre. Ce n'étaient pas là des théories de circonstance, destinées à amadouer les Donatistes ; car, dans ses lettres du temps, il prêchait aussi la modération, et il intervenait en ce sens auprès des autorités[5].

Considéré comme œuvre littéraire, le livre *Aux Donatistes* est un des plus intéressants, des plus vivants, de la série dirigée contre les schismatiques. Sans parler de la vigueur des démonstrations ou des réfutations, il est très vif d'allure, écrit de verve. Vraiment, ce jour-là, l'évêque d'Hippone s'est mis en frais pour les « laïques » du parti de Donat : en frais d'esprit, d'ironie, de comparaisons ingénieuses. Par exemple, les évêques schismatiques se plaignaient qu'on les eût retenus à la Conférence jusqu'à la nuit, et parlaient du local comme d'une prison : on leur répond par une description flatteuse de

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 31-33, 53-56.
2) *Ibid.*, 34, 57.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
4) *Ibid.*, 33, 56.
5) *Epist.* 133-134 ; 139.

la salle des séances, une salle luxueuse des *Thermæ Gargilianæ*[1]. Ailleurs, Augustin montre ses adversaires « s'embourbant » de plus en plus pendant les débats[2]. Il se moque spirituellement de ces évêques qui sont venus à Carthage pour plaider leur cause, et qui maintenant cherchent à éviter la discussion, qui se plaignent naïvement d'être ramenés malgré eux à la question[3]. Parfois, cette ironie prend un tour oratoire, avec d'amusantes répétitions, qui annoncent un procédé cher à Beaumarchais dans ses célèbres *Mémoires*. Aux Donatistes, qui accusaient le juge de s'être vendu, Augustin répond que leurs avocats se sont perdus par leurs maladresses : achetés eux-mêmes par les Catholiques, ils n'auraient pas fait mieux. Alors, il passe en revue toutes ces maladresses, en répétant au début de chaque phrase cette interrogation ironique : « Combien aurions-nous dû les acheter, pour que ?... — *Quanti emere debuimus ut*[4] ?... » Ou encore, les Donatistes se plaignant que Marcellinus eût rendu sa sentence de nuit, Augustin leur rappelle que la lumière non plus ne leur a pas porté bonheur. Et, revenant sur leurs maladresses, il leur répète à chaque fois : « Il faisait jour, quand vous[5]... » Puis, soudain, à l'ironie succède l'éloquence, une éloquence grave et pénétrante, comme dans l'exhortation finale, une invitation à la paix[6]. Par la variété des tons et la magie du style, par la verve et l'esprit, comme par la netteté de la composition et la valeur historique du contenu, cette adresse aux Donatistes compte parmi les chefs-d'œuvre polémiques d'Augustin.

A partir de l'année 412, l'ardeur du polémiste d'Hippone se ralentit visiblement ; ou plutôt, elle se tourne de plus en plus contre de nouveaux adversaires, jugés plus dangereux, contre les Pélagiens. C'est que le schisme africain était décidément vaincu, et que la résistance désespérée des intransigeants ne pouvait plus compromettre la victoire de l'Eglise catholique. Désormais, la controverse d'Augustin contre les Donatistes prend un caractère épisodique. Il ne s'agit plus de combattre un grand parti, mais simplement d'en finir avec quelques obstinés, qui essaient encore d'une petite guerre de partisans.

Même le traité *De correctione Donatistarum*, qui date du début de 417, n'est une exception qu'en apparence ; car il avait seulement pour objet d'éclairer et de rassurer un administra-

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
2) *Ibid.*, 19, 25.
3) *Ibid.*, 25, 43.
4) *Ad Donatistas post Collat.*, 23-25, 39-43.
5) *Ibid.*, 12-14, 16-18.
6) *Ibid.*, 35, 58.

teur sur l'application des lois contre les dissidents soumis à son autorité. D'ailleurs, cet opuscule « Sur la conversion des Donatistes » était une lettre autant qu'un traité : c'était une réponse, d'un intérêt presque rétrospectif, à un officier peu au courant des choses d'Eglise, et désireux de savoir pourquoi il traquait les schismatiques sur son territoire de commandement [1].

Cet officier était le célèbre et lamentable Bonifatius, le futur comte d'Afrique et complice des Vandales. A ce moment, il n'était encore que tribun ; il guerroyait contre les indigènes du Sud, et administrait tant bien que mal son territoire militaire. Il rencontrait autour de lui des schismatiques, qu'il prenait pour des Ariens ; il savait bien qu'il devait les persécuter au nom de l'empereur, mais il ne savait pas pourquoi. Dans son embarras, il écrivit à son ami l'évêque d'Hippone, pour lui demander quelques renseignements sur ce schisme africain, et pour lui soumettre ses doutes sur la légitimité des mesures de contrainte. Augustin répondit par ce traité *De correctione Donatistarum*, qui était une lettre à Bonifatius, ou qui en avait la forme.

L'objet de l'ouvrage était double, comme la requête : renseigner le militaire sur le Donatisme, justifier les lois de répression. Au début, l'évêque d'Hippone expliquait à son ami en quoi un Donatiste différait d'un Arien [2]. Puis, il essayait de lui faire comprendre pourquoi ces dissidents, même s'ils étaient d'honnêtes gens inoffensifs, devaient être châtiés. Rien ne justifiait ce schisme africain [3]. Les Donatistes, qui jadis avaient les premiers sollicité l'intervention du gouvernement, n'étaient pas fondés à se plaindre d'être persécutés [4]. Si maintenant ils croyaient devoir se tuer eux-mêmes, ce n'était pas pour échapper à la rigueur des lois ; car ce genre de folie, dans leur monde, était bien antérieur à l'édit d'union [5]. C'étaient leurs violences qui avaient forcé les Catholiques à demander protection aux empereurs [6]. Sans doute, la contrainte avait déterminé une foule de conversions [7], mais l'Eglise avait profité de ces mesures sans en être responsable : seuls, les attentats des schismatiques avaient décidé l'empereur à ordonner la suppression des communautés dissidentes [8]. Au reste, on ne voulait que le bien des Donatistes [9]; même en revendiquant les basi-

1) *Epist.* 185; *Retract.*, II, 74.
2) *De correctione Donatistarum*, 1.
3) *Ibid.*, 1, 2-5.
4) *Ibid.*, 2, 6-11.
5) *Ibid.*, 3, 12-14.
6) *De correctione Donatistarum*, 4, 15-20.
7) *Ibid.*, 6, 21-24.
8) *Ibid.*, 7, 25-31.
9) *Ibid.*, 8, 32-34.

liques et autres immeubles de la secte, les évêques catholiques n'avaient fait qu'user de leur droit [1]. Maintenant, l'Eglise exigeait la conversion de tous les égarés ; mais elle conservait à tous les ralliés leur rang et leur dignité [2]. Pour expier leur grand péché contre l'Esprit-Saint, les rebelles n'avaient qu'à faire leur paix [3]. En attendant, ces explications permettraient à Bonifatius de répondre aux objections contre l'emploi de la contrainte, et sans doute stimuleraient son zèle pour la conversion des Donatistes qui l'entouraient [4].

Venant d'Augustin, tout cela n'était pas nouveau. Le *De correctione Donatistarum* n'en présente pas moins un réel intérêt. On trouve ici comme la synthèse des idées qu'il professait alors, depuis 405, surtout depuis 411, sur la légitimité des mesures de répression. Avec plus de netteté que jamais, dans ce manuel de persécution pour militaires, il admettait l'intervention du pouvoir séculier et approuvait la suppression des communautés schismatiques, tout en répudiant les violences contre les personnes.

Les autres ouvrages antidonatistes de cette dernière période étaient d'un tour presque entièrement personnel. Ils visaient deux évêques célèbres de la secte, tous deux mandataires du parti à la Conférence de 411, tous deux restés intraitables après la défaite : Emeritus de Cæsarea, Gaudentius de Thamugadi. Au premier était adressé d'abord un livre aujourd'hui perdu, publié vers 416, et intitulé *Ad Emeritum post Collationem ;* comme l'indique le titre, c'était encore une sorte d'*Abrégé* des *Gesta* de la Conférence, mais un abrégé mis au point pour l'un des avocats qui y avaient été vaincus [5]. Aux mésaventures d'Emeritus se rapportent encore deux opuscules, infiniment curieux, qui figurent parmi les traités d'Augustin, et qui pourtant sont tout autre chose. L'un d'eux, le *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, est le discours prononcé par l'évêque d'Hippone, le 18 septembre 418, dans la cathédrale de Cæsarea [6]. L'autre opuscule, intitulé *Gesta cum Emerito*, est le procès-verbal sténographié de la conférence qui eut lieu, dans la même église, le surlendemain 20 septembre : cette fameuse conférence où Emeritus joua si bien son rôle de sourd-muet, et où Augustin, réduit au monologue, se moqua si joli-

1) *De correctione Donatistarum*, 9, 35-42.
2) *Ibid.*, 10, 43-47.
3) *Ibid.*, 11, 48-50.
4) *Ibid.*, 11, 51.
5) *Retract.*, II, 72.
6) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1.

ment de lui[1]. Gaudentius de Thamugadi, l'homme au suicide intermittent, est le héros et le point de mire de deux ouvrages publiés coup sur coup, vers 420, et réunis plus tard en un seul : les deux livres *Contra Gaudentium*, où Augustin réfuta tour à tour les lettres de Gaudentius au tribun Dulcitius et la réplique du Donatiste à sa première réfutation[2]. Nous ne reviendrons pas ici sur ces deux groupes d'opuscules, dont nous avons parlé déjà, en raison de leur allure toute personnelle, dans nos études sur Emeritus et Gaudentius[3]. D'ailleurs, si intéressants, si curieux qu'ils soient par l'imprévu des circonstances et le pittoresque des situations, ces divers ouvrages n'apportaient pas d'éléments nouveaux dans la controverse antidonatiste. Pour le fond, c'était toujours la menue monnaie des *Gesta* de Carthage.

Les deux livres *Contra Gaudentium*, publiés vers 420, marquent la fin de cette longue campagne littéraire, à coups de traités, que menait Augustin depuis vingt-huit ans. Estimant désormais que la bataille était gagnée contre le schisme, il laissa tranquilles les derniers schismatiques, qui d'ailleurs s'effaçaient de plus en plus dans les coins discrets où ils gardaient pieusement le culte de Donat. Cependant, par habitude, l'évêque d'Hippone continua de leur décocher quelques traits dans des ouvrages où il parlait de tout autre chose. Par exemple, vers 420, dans le *De anima et ejus origine*, il se moquait de Vincentius Victor, ce Rogatiste mal converti, qui collaborait en songe avec l'ombre de son ancien primat Vincentius[4]. Vers 421, dans le *Contra Iulianum*, il rappelait la Conférence de Carthage, la requête des Maximianistes, la condamnation de Donat par le Concile de Rome[5]. Dans l'*Enchiridion*, il racontait comment les schismatiques lui avaient tendu des embuscades au début de son épiscopat[6]. En 427, dans les *Rétractations*, il passait méthodiquement en revue tous ses traités contre les dissidents[7]. L'année suivante, dans le *De hæresibus*, il insérait une longue et importante notice sur le Donatisme[8]. Enfin, à la veille de sa mort, pendant le siège d'Hippone par les Vandales, il songeait encore aux schis-

1) *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 77.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1; II, 1. — Cf. *Retract.*, II, 85.

3) Voyez plus haut, tome VI, p. 173 et 201.

4) *De anima et ejus origine*, III, 2. — Dans le *De patientia*, composé entre 412 et 420, on relève des allusions aux Donatistes qui se tuaient pour échapper à la persécution (*De patientia*, 13, 10).

5) *Contra Iulianum*, I, 3, 7; III, 1, 5; 17, 31.

6) *Enchiridion*, 5, 17.

7) *Retract.*, I, 19-20; II, 31; etc.

8) *De hæres.*, 69.

matiques en préparant l'ouvrage antipélagien qu'il laissa inachevé, et qui est connu sous le nom d'*Opus imperfectum contra Julianum :* il y évoquait une dernière fois le souvenir de la grande Conférence de Carthage [1].

Si on laisse de côté ces dernières œuvres où la polémique antidonatiste se réduit à quelques souvenirs ou à quelques pointes, si l'on s'en tient aux ouvrages entièrement dirigés contre les schismatiques, on arrive encore à un total imposant, témoin irrécusable de l'activité d'Augustin comme de l'inquiétude que lui avait causée le schisme : plus de vingt traités antidonatistes, la plupart conservés, dont beaucoup en plusieurs livres. En étudiant dans l'ordre chronologique ces divers traités, nous avons indiqué la physionomie particulière et l'importance relative de chacun d'entre eux. Mais ils ont aussi des caractères communs, qu'il est intéressant de dégager.

Le trait qui frappe d'abord, c'est le tour pratique, presque utilitaire, de tous ces livres. Tous sont des œuvres de circonstance, et de bataille; tous ont été imposés à l'auteur par ce qu'il croyait être son devoir de prêtre ou d'évêque; tous ont pour objet de combattre une erreur, de réfuter quelqu'un, pour indiquer aux fidèles la bonne voie, pour préparer ou hâter le retour à l'unité religieuse [2]. Augustin ne dissertait pas ici pour le plaisir de disserter ou d'élaborer de beaux systèmes. Il luttait pour son Église contre des adversaires tenaces et redoutables, avec la passion, la fougue, et parfois l'emportement, d'un polémiste qui veut vaincre à tout prix. C'est ce qu'ont oublié trop souvent ses commentateurs, ou certains théologiens, qui confondaient la doctrine avec la polémique, et qui parcouraient surtout ces œuvres de controverse pour y chercher des arguments à l'appui de leurs thèses.

Un autre caractère, également très accusé, de tous ces livres, c'est la précision concrète et la rigueur de la démonstration. Augustin ne se payait pas de mots, et ne se contentait pas d'à peu près. Avant de discuter, il résumait toute l'argumentation de ses adversaires; il citait leurs paroles, il mettait leurs phrases sous les yeux du lecteur. Parfois, il reproduisait d'un bout à l'autre, par fragments successifs et sans rien omettre, le texte entier du schismatique : si bien qu'avec certains de ses livres, avec ses citations méthodiques et complètes, on peut

1) *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.

2) *Retract.*, II, 43-45; 51-55; 65-66; 72; 77; 85; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1; III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; etc.

reconstituer intégralement des ouvrages donatistes, comme le long pamphlet pastoral de Petilianus, deux lettres de Gaudentius, divers documents historiques[1]. Au cours de ses réfutations, tout en argumentant et en invoquant des textes bibliques, Augustin alléguait l'histoire, exposait ou rétablissait les faits, fixait la chronologie, produisait des pièces d'archives et des dossiers. On pouvait hésiter à suivre le théologien, ou le dialecticien, ou l'exégète; mais l'historien devait emporter la conviction des gens de bonne foi.

Dans tous les traités antidonatistes, les éléments constitutifs semblent toujours les mêmes : citations et commentaire des Livres saints, dialectique, récits historiques, documents d'archives. Mais, pour chacun de ces éléments, le polémiste n'a guère cessé, au moins jusqu'en 411, de compléter et d'enrichir son arsenal de preuves. A certains moments, on suit le progrès d'année en année[2]. Par contre, on pourrait croire que les ouvrages d'un même temps, construits avec les mêmes matériaux, présentaient le même aspect. Il n'en est rien, cependant; car, suivant les circonstances, suivant la personne ou le public qu'il visait, l'auteur combinait ces éléments identiques dans des proportions très diverses, qui donnaient aux mêmes choses une physionomie très différente. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre eux certains ouvrages qui ont été composés à quelques mois d'intervalle : par exemple, le *Contra litteras Petiliani* avec le *De baptismo* et avec l'*Epistula ad Catholicos*[3], ou encore, le livre *Ad Donatistas post Collationem* avec le *Breviculus Collationis*[4].

A mesure qu'il complétait son matériel de controverse, Augustin perfectionnait sa méthode de démonstration par les arguments et par les faits. La logique et la continuité dans l'évolution : voilà encore un trait à noter dans cette longue série de ses livres antidonatistes. Assurément, il a beaucoup évolué. Au début, il trahissait quelques tâtonnements, il connaissait mal l'histoire du Donatisme, il laissait échapper des erreurs dont il s'est plus tard accusé lui-même; il ne rêvait que libre propagande et libre discussion[5]. Puis il a complété son information et son dossier; il a même changé de tactique, acceptant de plus en

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 1, 2 et suiv. — Voyez l'*Appendice* du tome V.

2) Surtout depuis l'année 400, après 405, après 411.

3) *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 et suiv.; *De baptismo*, I, 1, 2 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv.

4) *Brevic. Collat.*, III, 3 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv.

5) *Retract.*, I, 20, 5; II, 31.

plus l'intervention du pouvoir séculier[1]. Depuis 411, il a pris pour base de ses controverses la Conférence de Carthage et l'édit d'union[2]. Mais, dans cette évolution complexe, il a toujours suivi les mêmes idées directrices, qu'il adaptait seulement aux situations nouvelles. D'ailleurs, il ne laissait rien perdre de ses acquisitions successives. Tous les éléments des controverses antérieures étaient définitivement acquis et régulièrement utilisés. On est sûr de les voir reparaître dans les traités qui suivent : au premier plan ou à l'arrière-plan, mais toujours là.

C'est qu'Augustin ne craignait pas de se répéter, pour augmenter ses chances de gagner des âmes, ou, tout au moins, pour forcer l'attention. Dans ses ouvrages contre les schismatiques, il employait constamment, et de parti pris[3], une sorte de dialectique à répétition : un procédé un peu brutal, auquel cependant il tenait beaucoup, et qu'on pourrait appeler le « martelage polémique ». Avant tout, il voulait convaincre pour aboutir. Or il savait que les têtes sont dures, surtout les têtes d'hérétiques. Alors, pour se faire entendre, pour frapper les esprits, pour maîtriser la mémoire des plus insouciants ou des plus rebelles, il répétait systématiquement les choses, aussi longtemps et autant de fois qu'il le jugeait nécessaire. Par exemple, d'un traité à l'autre, ou dans un même traité, il ne se lassait pas de développer sa théorie de l'Église, sa doctrine du baptême, ses arguments tirés de l'histoire du Maximianisme, son apologie des lois de répression[4]. Au point de vue littéraire, c'était peut-être un défaut : telle était sans doute l'impression d'Augustin lui-même, puisqu'il s'en excusait fréquemment[5]. Mais c'était probablement une nécessité pour un évêque africain qui voulait se faire entendre des Donatistes. En tout cas, autant que ses armes plus légères ou ses instruments plus délicats, le marteau du polémiste contribue à produire cette impression de force et d'unité, que laisse encore au lecteur la série chronologique des traités antidonatistes d'Augustin.

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv.; IV, 46, 55 et suiv.; *Retract.*, II, 31.

2) *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 et suiv.

3) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Contra Cresconium*, III, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv.; 8, 13 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv.; II 6, 13 et suiv.; *Contra Cresconium*, II, 8, 10 et suiv.; III, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.

5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *De unico baptismo*, 1.

IV

Lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Chronologie. — Les correspondants d'Augustin dans ses polémiques contre le Donatisme. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Autres évêques dissidents. — Donatistes divers. — Donatistes convertis. — Correspondants catholiques, évêques, clercs ou laïques. — Grands propriétaires de Numidie. — Proconsuls. — Autres fonctionnaires romains. — Commissaires impériaux. — Classement systématique des lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Lettres rédigées au nom des conciles. — Avertissements aux Donatistes. — Traités en forme de lettre. — Lettres relatives aux conférences d'Augustin avec des Donatistes. — Lettres sur la propagande catholique et la conversion des schismatiques. — Lettres sur la propagande donatiste et le second baptême. — Lettres relatives au schisme donatiste ou au Maximianisme. — Lettres sur les violences et les procès des Circoncellions. — Lettres relatives à l'intervention du pouvoir temporel. — Intérêt et valeur documentaire de ces correspondances.

En même temps qu'il lançait traités sur traités, Augustin poursuivait la controverse antidonatiste dans une série presque ininterrompue de correspondances. Il aimait cette méthode d'action, conforme à son tempérament, à cette large sympathie, à cette universelle curiosité, qui le poussait à sonder les âmes comme à scruter les mystères de la religion ou de la philosophie. De cette méthode, il attendait beaucoup ici, parce qu'elle lui permettait d'atteindre directement les personnes. Or, dans l'Église dissidente, qui était née d'une querelle, et dans les polémiques contre cette Église, les personnes avaient toujours tenu plus de place que les principes. Augustin le savait : aussi saisissait-il toutes les occasions d'entrer en relations personnelles ou épistolaires avec les schismatiques, surtout avec les évêques de la secte[1], comme avec les Catholiques de tout pays et de toute condition qui pouvaient l'aider à combattre le schisme[2].

Il fut donc le grand épistolier de la grande et de la petite guerre entre les deux Églises africaines. Il écrivait à des Donatistes pour protester contre les usurpations ou les violences, pour proposer des conférences publiques ou pour en fixer le souvenir, pour prêcher la paix et la réconciliation, pour discuter par lettres en attendant d'autres débats[3]. Il écrivait aux con-

1) *Epist.* 23; 33; 49; 51; 66; 87-88; 93; 106; 108.

2) *Epist.* 53; 58; 89; 97; 100; 112; 133-134; 139; 185; 204.

3) *Epist.* 23; 33; 51; 66; 87-88; 106; 108.

vertis pour les féliciter[1], aux dissidents de bonne volonté, qu'il savait inquiets ou hésitants, pour achever ou hâter leur conversion[2]. Il écrivait à des Catholiques de toute condition pour leur parler encore du schisme ou des schismatiques : à ses collègues pour se concerter avec eux[3], aux clercs pour les guider ou stimuler leur zèle[4], aux laïques pour éclairer leur foi et l'armer contre les dangers de la propagande ennemie[5]. Enfin, il écrivait aux magistrats, aux fonctionnaires impériaux, pour leur notifier des plaintes, pour les inviter à appliquer la loi, pour louer ou critiquer discrètement leurs édits, pour les entretenir des procès en cours, des démarches à faire auprès du gouvernement, de l'appui à donner aux requêtes et aux légats des conciles[6].

D'où la place considérable que tient le Donatisme dans la correspondance d'Augustin : un cinquième environ de la correspondance totale. Soit une cinquantaine de lettres, généralement assez longues, quelquefois très longues[7], et presque toutes entièrement consacrées à la question du schisme ou aux questions qui s'y rattachaient. Étroitement apparentées pour le fond, ces lettres n'en sont pas moins très diverses : non seulement par les dimensions, mais par la proportion entre les éléments, par l'objet, la portée, l'allure et le ton, qui toujours varient suivant les circonstances, suivant le caractère et la situation des correspondants.

Toutes ces lettres, riches de faits et d'idées, parfois de couleur, où défilent tant d'amis et d'adversaires d'Augustin, sont de précieux documents pour l'histoire ou la littérature du Donatisme. C'est pourquoi toutes ou presque toutes nous sont déjà connues. A des titres divers, elles se sont imposées précédemment à notre attention : elles ont été signalées plus haut, étudiées, analysées. Nous ne reviendrons donc pas ici sur le détail de ces multiples correspondances relatives au schisme africain. Mais nous devons en marquer la place dans la controverse antidonatiste, et, pour cela, les considérer d'ensemble : succession chronologique des lettres, divers groupes de correspondants, classement systématique des pièces, intérêt littéraire et valeur historique.

La chronologie ne peut être fixée avec autant de précision que pour les traités. C'est qu'ici se dérobent les *Retractations* :

1) *Epist.* 69 ; 142 ; 144 ; 208.

2) *Epist.* 43-44 ; 49 ; 52 ; 56-57 ; 70 ; 76 ; 105 ; 141.

3) *Epist.* 41 ; 83 ; 85 ; 209 ; 245.

4) *Epist.* 61 ; 111.

5) *Epist.* 78.

6) *Epist.* 34-35 ; 86 ; 97 ; 100 ; 133-134 ; 139 ; 151 ; 155 ; 185 ; 204.

7) Surtout les lettres 93 et 185, qui sont de véritables traités.

Augustin n'a pas eu le temps de revoir ses lettres et de les classer lui-même. Pour la correspondance relative au Donatisme, nous possédons bien un petit catalogue dressé par Possidius; mais, dans l'état où elle nous est parvenue, cette liste est si sommaire, si incomplète, qu'elle ne nous apprend rien ou presque rien [1]. Le seul intérêt qu'elle présente, c'est de mentionner plusieurs lettres perdues d'Augustin. Ainsi, le biographe connaissait une lettre à Primianus; quatre, dont une seule est conservée [2], à Proculeianus; deux, dont une conservée [3], à Emeritus; quatre, dont deux conservées [4], à Crispinus; deux lettres *Thiavensibus*, c'est-à-dire aux Donatistes convertis de Thiava [5]. En revanche, la liste de Possidius omet la plupart des lettres qui nous sont parvenues. De plus, nous pouvons constater sur plusieurs points qu'elle ne suit pas l'ordre chronologique : elle n'est donc ici d'aucune utilité. En conséquence, pour fixer les dates, nous n'avons que les points de repère fournis par les lettres elles-mêmes. Heureusement, ces points de repère sont assez nombreux. Ils nous permettent de déterminer l'ordre de succession des différentes pièces, et la date ou l'époque de la plupart d'entre elles. Comme pour les traités, on trouvera dans l'*Appendice* le Tableau chronologique des Lettres, avec les justifications [6]. Nous nous contenterons ici d'indiquer brièvement nos conclusions.

Du temps de la prêtrise (392-395) datent seulement deux lettres : l'une adressée vers 392 à Maximinus, évêque schismatique de Sinitum [7]; l'autre, en 395, à Alype de Thagaste [8].

Une douzaine de pièces appartiennent aux cinq premières années de l'épiscopat (396-400). Début de 396, lettre à Proculeianus d'Hippone [9]; fin de 396, à Eusebius [10]. En 396 ou 397, à Aurelius de Carthage [11]. Fin de 397 et début de 398, aux Donatistes de Thubursicum Numidarum [12]. Vers 398, à l'évêque dissident Honoratus [13]. Vers 399, première lettre à Crispinus de Calama [14]. Vers 400, lettres à Severinus, à Generosus de Constan-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.

2) Augustin, *Epist.* 33.

3) *Epist.* 87.

4) *Epist.* 51 et 66.

5) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3. — Possidius mentionne encore une lettre au grammairien Cresconius et une lettre à Gaudentius; mais il s'agit probablement de deux ouvrages en forme de lettre, le *Contra Cresconium* et le livre II *Contra Gaudentium*.

6) Voyez plus loin, *Appendice* II.

7) Augustin, *Epist.* 23.

8) *Epist.* 29.

9) *Epist.* 33.

10) *Epist.* 34-35.

11) *Epist.* 41.

12) *Epist.* 43-44.

13) *Epist.* 49.

14) *Epist.* 51.

tine, à Ianuarius, à Celer, et seconde lettre à Crispinus [1].

A la troisième période de la controverse (401-405) se rapportent neuf pièces. Fin de 401, lettres au sénateur Pammachius et au prêtre Theodorus [2]. Vers 401, à Possidius de Calama [3]. Fin de 402, à Castorius l'avocat [4]. Vers 402, à Naucellio [5]. Fin de 403, première proclamation aux Donatistes laïques [6]. Vers 404, pastorale aux clercs et aux fidèles d'Hippone [7]. Vers 405, lettres à Alype de Thagaste et à l'évêque Paulus [8].

La quatrième période (405-410) est représentée par une douzaine de pièces. Entre 405 et 411, lettre à Emeritus de Cæsarea [9]. En 406, à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie [10]. Vers 406, à Festus [11]. En novembre 408, la lettre au ministre Olympius [12]; et, peu après, la lettre au proconsul Donatus [13]. Vers 408, le long mémoire à Vincentius de Cartenna [14]. Au début de 409, la seconde proclamation aux Donatistes [15]; à la fin de la même année, la consolation au prêtre Victorianus [16]. Vers le même temps, la lettre à l'ancien proconsul Donatus [17]. Au milieu de 410, les deux lettres à Macrobius d'Hippone [18].

Seize pièces se répartissent sur la cinquième et dernière période (411-430). En mai 411, synodales au président de la Conférence de Carthage [19]. Fin de 411, lettres à Marcellinus et au proconsul Apringius [20]. Début de 412, nouvelle lettre à Marcellinus [21]; 14 juin 412, troisième proclamation aux Donatistes [22]. Fin de 412, réponse aux convertis de Constantine [23]. Vers 412, exhortation analogue à un autre groupe de convertis, et réponse au prêtre Donatus de Mutugenna [24]. Début et fin de 413, les deux lettres à Cæcilianus [25]. En 414, lettre à Macedonius, vicaire d'Afrique [26]. Début de 417, à Bonifatius [27]. Vers 420, au tribun Dulcitius [28]. Début de 423, au pape Cælestinus [29]. Vers 423, à la religieuse Felicia [30].

Cette simple revue chronologique des lettres conservées d'Au-

1) *Epist.* 52-53; 55-57; 66.
2) *Epist.* 58 et 61.
3) *Epist.* 245.
4) *Epist* 69.
5) *Epist.* 70.
6) *Epist.* 76.
7) *Epist.* 78.
8) *Epist.* 83 et 85.
9) *Epist.* 87.
10) *Epist.* 88.
11) *Epist.* 89.
12) *Epist.* 97.
13) *Epist.* 100.
14) *Epist.* 93.
15) *Epist.* 105.
16) *Epist.* 111.
17) *Epist.* 112.
18) *Epist.* 106 et 108.
19) *Epist.* 128-129.
20) *Epist.* 133-134.
21) *Epist.* 139.
22) *Epist.* 141.
23) *Epist.* 144.
24) *Epist.* 142 et 173.
25) *Epist.* 86 et 151.
26) *Epist.* 155.
27) *Epist.* 185.
28) *Epist.* 204.
29) *Epist.* 209.
30) *Epist.* 208.

gustin, qui se rapportent au Donatisme, montre assez l'importance et le rôle de ces correspondances dans sa campagne contre le schisme. Ce qu'on doit noter d'abord, c'est l'étonnante variété des destinataires. Parmi ces correspondants figurent des gens de toute catégorie, de toute condition, de tout rang : des Catholiques, des Donatistes, des convertis; des évêques, des clercs, des laïques ; des fonctionnaires, des propriétaires fonciers, des sénateurs, un ministre.

D'abord, deux évêques schismatiques d'Hippone, qui, l'un après l'autre, ont été pour Augustin de redoutables adversaires : Proculeianus et Macrobius [1]. Puis, beaucoup d'autres évêques dissidents, de Numidie ou de Maurétanie : Maximinus de Sinitum, Honoratus, Crispinus de Calama, le primat Ianuarianus des Cases-Noires, Emeritus de Cæsarea, Vincentius de Cartenna [2]. Un prêtre de la secte : Donatus de Mutugenna [3]. Divers laïques : Severinus, Celer, Naucellio, Glorius et autres schismatiques de Thubursicum Numidarum [4].

A côté de ces Donatistes intransigeants ou hésitants, voici des convertis. Castorius l'avocat, dont on voulait faire un évêque catholique, et qui se dérobait à l'honneur ou au fardeau [5]. Les ralliés de Constantine, ramenés à l'Église par l'éloquence d'Augustin [6]. Un autre groupe de ralliés : les prêtres Saturninus et Eufrates, avec leurs compagnons [7]. La religieuse Felicia : naguère convertie de force et troublée encore par le spectacle des scandales de la communauté locale [8].

En face des dissidents, les correspondants catholiques. A leur tête, le chef de l'Église africaine, Aurelius de Carthage, et le pape Cælestinus [9]. Puis d'autres évêques, notamment deux des amis les plus chers d'Augustin, ses deux fidèles lieutenants : Alype de Thagaste, Possidius de Calama [10]. Deux prêtres de la région d'Hippone, Theodorus et Victorianus [11]. Des laïques : un bourgeois de Constantine, Generosus; plusieurs grands propriétaires de Numidie, Festus, Donatus, le sénateur Pammachius [12].

Voici maintenant des personnages officiels, des magistrats, des fonctionnaires, des gouverneurs de province. Deux procon-

1) *Epist.* 33; 106; 108.
2) *Epist.* 23; 49; 51; 66; 87-88; 93.
3) *Epist.* 173.
4) *Epist.* 43-44; 52; 56-57; 70; 76; 105; 141.
5) *Epist.* 69.
6) *Epist.* 144.
7) *Epist.* 142.
8) *Epist.* 208.
9) *Epist.* 41 et 209.
10) *Epist.* 29; 83; 245.
11) *Epist.* 61 et 111.
12) *Epist.* 53; 58; 89; 112.

suls de Carthage : Donatus et Apringius[1]. Un légat du proconsul : Eusebius[2]. Un vicaire d'Afrique : Macedonius[3]. Un tribun militaire : Bonifatius, le futur comte[4]. Des commissaires impériaux : Marcellinus, Caecilianus, Dulcitius[5]. Un premier ministre de l'Empire romain : Olympius[6].

Ainsi se groupent étrangement autour d'Augustin, dans ces correspondances relatives au schisme local, des hommes de toute origine, de toute condition, de toute tendance, de toute figure. Donatistes et Catholiques, intransigeants et convertis, évêques et laïques, Carthaginois et Numides, Romains et Maures, indigènes et fonctionnaires, bourgeois et grands seigneurs, militaires et civils, avocats et propriétaires, rebelles et magistrats, persécutés et persécuteurs : presque toutes les classes et toutes les directions de la société africaine du temps sont représentées ici, dans cette riche et curieuse galerie des correspondants du grand évêque d'Hippone.

A ces correspondants si nombreux, qui appartenaient à des mondes si divers, Augustin parlait également du Donatisme, mais pas de la même façon. Il leur disait là-dessus des choses très différentes, selon les circonstances, suivant leur condition sociale et leurs dispositions d'esprit. Toutes ces correspondances, où pourtant l'on retrouve toujours à peu près le même fonds d'idées, ne se ressemblent pas plus que ne se ressemblaient entre eux les destinataires. Elles ne traitent pas des mêmes questions, ni au même point de vue, ni pour le même objet, ni sur le même ton. Bien plus, les mêmes choses n'y ont pas le même aspect, ni les paroles le même son, suivant qu'elles s'adressent à un ami ou à un adversaire, à un laïque ou à un évêque, à un chrétien du pays ou à un magistrat romain. Ajoutons que, si la plupart des pièces en question sont bien de véritables lettres, quelques-unes n'en sont pas, au sens ordinaire du mot.

Telles sont les trois synodales qui figurent aujourd'hui dans la correspondance d'Augustin, et qui ont été rédigées ou inspirées par lui. Deux de ces pièces, adressées à Marcellinus, émanent du concile catholique qui siégeait à Carthage en 411, au moment de la Conférence. La première de ces lettres, écrite vers le 25 mai, était une réponse au second édit du commissaire impérial : les évêques informaient le magistrat qu'ils acceptaient

1) *Epist.* 100 et 134.
2) *Epist.* 34-35.
3) *Epist.* 155.
4) *Epist.* 185.
5) *Epist.* 86 ; 133 ; 139 ; 151 ; 204.
6) *Epist.* 97.

sans réserve tous les articles du règlement relatif au prochain débat, et ils s'engageaient tous à démissionner, si la sentence de l'arbitre était favorable aux Donatistes[1]. La deuxième lettre du concile, rédigée quelques jours après, vers le 30 mai, visait spécialement la *Notaria Donatistarum* du 25 mai, qui venait d'être affichée : les Catholiques y protestaient contre les déclarations de leurs adversaires et contre leur prétention d'assister tous au débat[2]. On ne peut affirmer que ces deux pièces soient entièrement de la main d'Augustin; mais on y reconnaît ses idées, sa méthode, sa manière, et l'on ne saurait douter qu'il ait fourni les matériaux et surveillé de près la rédaction. Quant à la troisième synodale, lui-même nous apprend qu'elle est son œuvre d'un bout à l'autre[3]. C'est une proclamation aux Donatistes, lancée le 14 juin 412, au nom du concile de Numidie, pour éclairer les dissidents sincères sur les résultats de la Conférence, pour les mettre en garde contre les récits inexacts et les récriminations de leurs évêques[4].

En même temps qu'au groupe des synodales, cette dernière pièce se rattache donc à la série des « Avertissements aux Donatistes ». Deux autres pièces de ce genre, toutes deux plus anciennes, ont été insérées de même dans la correspondance d'Augustin, qui en est également l'auteur. L'une date de la fin de 403 : elle avait pour objet de dénoncer aux laïques du parti de Donat l'attitude intransigeante de leurs évêques, qui partout venaient de repousser les avances des Catholiques, c'est-à-dire le colloque proposé en vue de la paix par le concile carthaginois du 25 août[5]. L'autre « Avertissement » est du début de 409. C'était une réponse éloquente à une sommation brutale de prêtres schismatiques, qui avaient menacé de mort l'évêque d'Hippone, s'il continuait à leur enlever leurs fidèles[6]. Si intéressantes en elles-mêmes que soient ces proclamations, si précieuses qu'elles soient pour l'histoire du temps, elles semblent un peu égarées au milieu des correspondances ; car elles n'ont de lettres que le cadre.

On peut en dire presque autant de deux autres pièces, qui sans doute étaient des réponses à de véritables lettres, mais qui par les dimensions, par l'allure même de la controverse, se rattachent plutôt à la catégorie des traités. C'était d'ailleurs l'opinion de Possidius, si l'on en juge par la place assignée à

1) *Epist.* 128.
2) *Epist.* 129.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Epist.* 141.
5) *Epist.* 76.
6) *Epist.* 105.

ces ouvrages dans son catalogue [1]; et Augustin lui-même mentionne parmi ses traités le second de ces opuscules [2]. Il s'agit de deux mémoires très importants, qui se complètent l'un l'autre, où l'auteur développait sa théorie de la contrainte en matière religieuse, et où il confessait franchement ses variations sur ce point : la réponse à Vincentius le Rogatiste, vers 408, sur la légitimité du recours au pouvoir séculier [3], et la réponse au tribun Bonifatius, vers le début de 417, sur la conversion des Donatistes [4]. La question était si grave, et si grosse de conséquences, que dans les deux cas l'auteur n'a pu s'astreindre à parler seulement pour ses correspondants d'occasion : la lettre a pris peu à peu les apparences et les proportions d'un ouvrage doctrinal.

Restent les correspondances proprement dites. Elles sont aussi variées que nombreuses, puisque l'objet et le ton de chaque lettre dépendaient des circonstances et de la personnalité du destinataire. Cependant, on y distingue plusieurs groupes, d'après le thème dominant et le point de vue : comptes rendus ou propositions de conférences, conversions, doctrine et propagande des Donatistes, question du schisme et Maximianisme, attentats des Circoncellions, procès divers, justification des lois de répression.

Un premier groupe de pièces se rapporte aux conférences ou projets de conférences avec des Donatistes. Préparer par de loyales et libres discussions le retour à l'unité religieuse, c'était là une idée chère à Augustin, surtout dans les premières années de sa campagne, quand il prêchait la tolérance et conservait des illusions sur la mentalité de ses adversaires. D'où une série de lettres où il cherchait à traduire son idée par des actes. Propositions de conférences, dès 392, à Maximinus de Sinitum, puis, vers le début de 396, à Proculeianus d'Hippone [5]. En 397-398, dans les lettres à Glorius et autres schismatiques de Thubursicum Numidarum, comptes-rendus détaillés des trois controverses qu'Augustin avait soutenues dans cette ville, d'abord contre des dissidents laïques, ensuite contre leur évêque Fortunius [6]. Plus tard, nouvelles propositions de conférences dans les lettres à Crispinus de Calama et à Januarianus des Cases-Noires, primat de Numidie [7].

Les conversions, les procédés et les résultats de la propa-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.
2) Augustin, *Retract.*, II, 74.
3) *Epist.* 93.
4) *Epist.* 185.
5) *Epist.* 23 et 33.
6) *Epist.* 43-44.
7) *Epist.* 51; 66; 88.

gande catholique, tiennent naturellement beaucoup de place dans la correspondance, puisque c'était l'objet essentiel de la campagne. Dans la riche série des lettres qui sont nées de ces préoccupations, on distingue plusieurs classes, où le thème et le ton varient suivant l'occasion et le point de vue.

Tantôt, Augustin cherche à agir personnellement sur tel ou tel schismatique : il écrit à son cousin Severinus, à son voisin Celer, pour les détacher tout doucement du Donatisme [1]. Tantôt, il invite des amis ou des personnages influents à l'aider dans sa propagande. En félicitant le sénateur Pammachius d'avoir ramené à l'Eglise ses colons de Numidie, il le prie de pousser dans la même voie ceux de ses collègues du Sénat qui possèdent des domaines en Afrique [2]. Il excite le zèle et dirige l'effort de Festus, un autre propriétaire de la région d'Hippone, qui songeait à convertir ses fermiers [3]. Il engage Donatus à évangéliser, lui aussi, ses colons schismatiques des environs d'Hippone et de Sinitum [4]. Dans cette chasse au Donatisme rural, il essaie d'entraîner jusqu'à un Donatiste : à Celer, qui n'était même pas encore converti tout à fait, il demande de travailler pour l'unité catholique, d'exhorter ses gens, d'assurer sa protection à un ami qui n'osait pas se rallier par crainte des représailles sectaires [5].

Ailleurs, il indique les moyens à employer pour la conversion des dissidents, ou les ménagements à observer envers les populations converties. Sur une question du prêtre Theodorus, il s'engage formellement à maintenir dans leur dignité tous les clercs revenus à l'Eglise [6]. Possidius de Calama demandant s'il pouvait ordonner clerc un homme baptisé par les Donatistes, Augustin lui répond prudemment qu'on doit laisser à chaque évêque l'initiative et la responsabilité de la décision à prendre suivant les cas [7]. A son ami Alype, il recommande de ménager les convertis du bourg de Thiava, qui revendiquaient pour leur Eglise l'héritage d'un de leurs prêtres, ancien moine de Thagaste [8]. A l'évêque Paulus, qu'il avait autrefois baptisé, il reproche de scandaliser par ses désordres et de troubler ainsi dans leur foi les anciens schismatiques du diocèse [9].

En plusieurs circonstances, il s'adresse aux convertis eux-mêmes, pour les complimenter, pour les encourager ou les

1) *Epist.* 52; 56-57.
2) *Epist.* 58.
3) *Epist.* 89.
4) *Epist.* 112.
5) *Epist.* 57.
6) *Epist.* 61.
7) *Epist.* 245.
8) *Epist.* 83.
9) *Epist.* 85.

guider. De concert avec Alype, il presse Castorius, un avocat récemment rallié au Catholicisme, d'accepter la succession épiscopale de son frère Maximianus, évêque de Vaga, ancien Donatiste, qui, ne pouvant s'entendre avec ses fidèles, avait donné sa démission [1]. Il félicite un groupe de clercs, notamment les prêtres Saturninus et Eufrates, qui avaient abandonné l'Eglise dissidente [2]. Il remercie et complimente les anciens schismatiques de Constantine, clercs et laïques, que par ses sermons il avait beaucoup contribué à ramener, et qui, avec un enthousiasme reconnaissant, lui annonçaient leur conversion définitive [3]. Il essaie de tranquilliser Felicia, cette religieuse ralliée de force et tremblante encore, qui s'inquiétait des scandales causés autour d'elle par un évêque indigne [4].

Parallèlement à cette série de correspondances sur les conversions, se déroule une série de lettres polémiques, ordinairement adressées à des Donatistes, et visant les procédés de leur propagande. Plusieurs de ces pièces se rapportent à la question du second baptême. Dès le temps de sa prêtrise, Augustin envoie une protestation à Maximinus de Sinitum, qui avait rebaptisé un diacre catholique de Mutugenna [5]. Vers le début de son épiscopat, il écrit au légat Eusebius pour réclamer une enquête sur le rôle joué par son collègue et rival Proculeianus dans une affaire analogue [6]. Quatre ans plus tard, il reproche à Crispinus de Calama d'avoir rebaptisé de force les colons d'un domaine acheté par lui [7]. Longtemps après, au printemps de 410, il adresse successivement deux lettres de protestation à son nouvel adversaire Macrobius d'Hippone, qui se préparait à rebaptiser un sous-diacre catholique [8]. La lettre à Generosus de Constantine, écrite par Augustin en commun avec ses deux amis Fortunatus et Alype, vise un procédé curieux et naïf de la propagande donatiste : c'est une réfutation ironique d'un message remis à Generosus, par un prêtre schismatique, de la part d'un ange [9].

La question du schisme, des origines et des causes de la rupture, des analogies avec l'histoire contemporaine du Maximianisme : voilà encore un thème commun à bien des lettres. Honoratus, un évêque dissident de la région, avait fait proposer à son collègue catholique d'Hippone une discussion par écrit sur

1) *Epist.* 69.
2) *Epist.* 142.
3) *Epist.* 144.
4) *Epist.* 208.
5) *Epist.* 23.
6) *Epist.* 34-35.
7) *Epist.* 66.
8) *Epist.* 106-108.
9) *Epist.* 53.

le schisme : Augustin accepte, engage aussitôt la controverse, et pose des questions embarrassantes, qui eurent sans doute pour effet principal de calmer le beau zèle de son correspondant bénévole[1]. Même tactique dans la première lettre à Crispinus, où est mise en relief l'incohérence des Primianistes dans leur conduite envers les Catholiques et envers les Maximianistes[2]. A Naucellio, un schismatique clairvoyant et inquiet du diocèse de Thabraca, Augustin conseille ironiquement d'interroger son évêque Clarentius sur le cas du Maximianiste Felicianus de Musti, tour à tour excommunié et réintégré sans conditions par les Primianistes[3]. Dans la correspondance avec Emeritus de Cæsarea, questions analogues sur le schisme, et prière de répondre avec précision[4].

Les pièces relatives aux violences et aux procès des Circoncellions constituent aussi un groupe important. Parfois, Augustin se contente de noter les faits. Par exemple, dans sa consolation au prêtre Victorianus, qui gémissait sur les malheurs du temps, notamment sur les invasions de barbares en Italie ou en Gaule, il déclare que les Circoncellions sont les plus terribles de tous les malfaiteurs : « Dans notre région d'Hippone, qui pourtant n'a pas été atteinte par les Barbares, les brigandages des clercs donatistes et des Circoncellions dévastent si bien les églises, que les attentats des barbares sont peut-être moins sauvages[5]. » En d'autres circonstances, les crimes des sectaires sont rappelés pour motiver des plaintes en règle : telle est la protestation solennelle adressée au primat Ianuarianus par les « clercs catholiques de la région d'Hippone », contre les forfaits des Circoncellions et des clercs qui les commandaient[6]. Quelquefois, les plaintes aboutissent à des procès. En 395, Augustin encore prêtre annonce à son ami Alype, déjà évêque de Thagaste, qu'une action judiciaire est ouverte contre les Circoncellions accusés d'avoir mis à sac la basilique du bourg d'Hasna[7]. Seize ans plus tard, en 411-412, deux lettres à Marcellinus et une lettre au proconsul Apringius concernent le procès intenté aux Circoncellions et aux clercs donatistes, des environs d'Hippone, qui avaient tué ou mutilé deux prêtres catholiques[8].

De ces documents épistolaires, qui nous renseignent sur des procès de schismatiques, on peut rapprocher deux autres pièces, qui se rapportent à des affaires très différentes, mais qui éclai-

1) *Epist.* 49.
2) *Epist.* 51.
3) *Epist.* 70.
4) *Epist.* 87.
5) *Epist.* 111, 1.
6) *Epist.* 88.
7) *Epist.* 29, 12.
8) *Epist.* 133-134; 139.

rent encore, indirectement, les menées des Donatistes vaincus ou les impatiences des Donatistes ralliés. C'est d'abord, vers la fin de 413, la lettre à Cæcilianus sur le procès et l'exécution de Marcellinus et de son frère Apringius, tous deux victimes des rancunes sectaires[1]. C'est ensuite, en 423, la lettre au pape Cælestinus sur l'affaire d'Antonius de Fussala : cet évêque invraisemblable, qui, par sa conduite scandaleuse, par sa tyrannie et ses brigandages, avait soulevé contre lui tous ses fidèles, d'anciens Donatistes peu enclins à la patience, et qui, justement condamné par le concile de Numidie, avait eu le cynisme d'en appeler au pape[2].

Parmi toutes les correspondances relatives au schisme africain, les plus importantes à tous égards et les plus significatives sont assurément celles qui concernent l'intervention du pouvoir séculier dans la lutte entre Eglises. Augustin a traité plus ou moins complètement cette question dans une douzaine de lettres, qui se répartissent sur une quinzaine d'années, et qui sont de précieux documents pour l'histoire de ses idées comme pour l'histoire des rapports de l'Eglise avec l'Etat[3]. Il s'en est préoccupé tout spécialement après l'édit d'union de 405, qui rencontrait bien des résistances, et surtout après l'édit d'union de 412, qui, rigoureusement appliqué, consacra la victoire du Catholicisme allié au gouvernement. Pour bien comprendre la politique de l'évêque d'Hippone sur ce point délicat, pour noter exactement les variations de sa pensée, pour assister à la formation progressive de sa doctrine, pour en saisir le sens et la portée, on doit avoir soin d'étudier dans l'ordre chronologique les lettres où il s'est expliqué sur la légitimité de la contrainte en matière religieuse.

Jusqu'en l'année 404, il était resté, du moins en principe, partisan de la tolérance : il espérait encore arriver à l'extinction du schisme par une propagande pacifique, par de libres controverses et des négociations entre gens d'Eglise. Il admettait bien l'appel au pouvoir séculier, mais seulement dans la mesure où il le jugeait nécessaire pour protéger les Catholiques contre les violences et les provocations des dissidents ; c'est uniquement pour cela qu'il réclamait l'assimilation légale du schisme africain aux hérésies[4]. Bref, jusqu'alors, il se tenait encore ou croyait se tenir dans les limites du droit commun, tel qu'on l'entendait

1) *Epist.* 151.
2) *Epist.* 209.
3) *Epist.* 86 ; 88-89 ; 93 ; 97 ; 100 ; 105 ; 155 ; 173 ; 185 ; 204.
4) *Epist.* 185, 7, 25.

en ces temps-là. Mais en 405, au lendemain de l'édit d'union, dont les clauses dépassaient de beaucoup les demandes du concile de Carthage, il changea d'attitude et de doctrine. Réaliste et respectueux de l'autorité comme il l'était, il admit aussitôt le principe et l'emploi de la contrainte pour la suppression du schisme. Désormais, il prit pour base de ses controverses cet édit impérial d'union des Eglises ; il ne laissa pas échapper une occasion de justifier les lois de 405, à grand renfort de textes et d'arguments.

On voit se dessiner et se développer cette doctrine nouvelle dans une série de lettres qu'il écrivit de 406 à 409. En 406, dans sa protestation adressée au primat Ianuarianus, il entreprend de justifier les lois de l'année précédente [1]. Vers le même temps, dans sa lettre à Festus, il insiste sur la légitimité des mesures de répression [2]. A la fin de 408, il sollicite du ministre Olympius la confirmation des lois contre les schismatiques, et il engage le proconsul Donatus à promulguer un édit dans le même sens [3]. Alors aussi, dans le gros mémoire composé en réponse aux protestations de Vincentius le Rogatiste, il expose largement toute sa doctrine sur les devoirs et les droits du pouvoir temporel, en expliquant avec une entière franchise comment et pourquoi il avait changé d'idée sur ce point [4]. Dans l'Avertissement aux Donatistes, lancé vers le début de 409, nouvelle justification des lois répressives [5].

Après l'édit de 412, édit de mort pour l'Eglise schismatique, la doctrine s'affirme avec plus de rigueur encore dans une autre série de lettres, adressées aux magistrats persécuteurs, parfois aux persécutés eux-mêmes. Vers 412, Augustin prétend démontrer à un prêtre dissident, Donatus de Mutugenna, qu'on a eu raison de l'arrêter pour le traîner de force à l'église catholique [6]. Au début de 413, il prie le commissaire impérial Cæcilianus, auteur d'un édit contre les Donatistes, de veiller à l'exécution de cet édit dans la région d'Hippone [7]. En 414, il félicite le vicaire d'Afrique Macedonius de traquer les dissidents, et cela dans leur propre intérêt [8]. Vers le début de 417, dans sa réponse au tribun Bonifatius « Sur la conversion des Donatistes », il développe de nouveau toute sa théorie sur le droit de coercition [9]. Vers 420, il guide le commissaire Dulcitius dans l'application des lois aux schismatiques récalcitrants [10].

1) *Epist.* 88.
2) *Epist.* 89.
3) *Epist.* 97 et 100.
4) *Epist.* 93.
5) *Epist.* 105.
6) *Epist.* 173.
7) *Epist.* 86.
8) *Epist.* 155, 4, 17.
9) *Epist.* 185.
10) *Epist.* 204.

L'insistance d'Augustin, dans cette double série de lettres qui s'échelonnent sur quinze ans, montre assez combien il tenait alors, et de plus en plus, au principe de la contrainte. Elle montre également que ce principe ne s'imposait pas autour de lui sans résistance, même dans les milieux catholiques. Suivant sa coutume, il ne craignait pas de se répéter, donnant chaque fois à sa démonstration plus de rigueur et de précision [1]. C'est qu'à tout prix il voulait convaincre les autres. Du même coup, il achevait de se convaincre lui-même : ou plutôt, il se justifiait à ses propres yeux, il se consolait aussi d'avoir dû renoncer à ses rêves d'autrefois, à ses généreuses déclarations sur la tolérance et sur la libre propagande, qui prétendaient réserver aux gens d'Eglise les choses d'Eglise [2].

Tels sont les aspects très divers de ces multiples correspondances relatives au Donatisme. Si maintenant l'on considère l'ensemble, ce qui frappe tout d'abord, c'est justement la variété des thèmes et des objectifs : variété comparable à celle des destinataires, et presque inattendue dans ces interminables controverses d'apparence monotone. On voit se succéder et se mêler, dans ce recueil épistolaire, des pièces de tout genre : des synodales et des pastorales [3], des protestations et des requêtes [4], des mémoires justificatifs [5], des manifestes et des proclamations [6], des procès-verbaux [7], des sermons [8], des lettres de toute dimension et sur tous les tons. Quant au fond, on voit surgir ici, tour à tour, presque toutes les questions soulevées par la querelle séculaire entre les deux Eglises africaines. Principes et prétentions du Donatisme, second baptême, origines du schisme, Maximianisme, attentats des Circoncellions, plaintes des sectaires contre la persécution, propagande des deux partis, accusations réciproques et procès, légitimité de l'appel au pouvoir séculier, des lois répressives, des édits d'union : c'est toute la matière des traités antidonatistes, qu'on retrouve dans ces correspondances.

Et pourtant ces lettres, aussi bien comme documents historiques que comme œuvres littéraires, diffèrent beaucoup des traités. Sans doute, ce sont les ressemblances qui d'abord atti-

1) A cet égard, il est intéressant de comparer entre elles les lettres 93 et 185.

2) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25. — Cf. *Retract.*, II, 31.

3) *Epist.* 78; 128-129; 141.

4) *Epist.* 34-35; 66; 86; 88; 97; 100; 106; 108; 133-134; 209.

5) *Epist.* 93; 185.

6) *Epist.* 76; 105; 141.

7) *Epist.* 43-44; 107.

8) *Epist.* 52; 78; 85; 111; 142; 144 208.

rent l'attention. De part et d'autre, les traits dominants sont les mêmes. Augustin menait dans ses correspondances, par d'autres moyens et en visant des personnes, la même campagne que dans ses livres de controverse, où il visait le public. De là vient que la matière est identique : mêmes faits, mêmes idées, mêmes arguments. Par le fond et par l'objet, ces deux catégories d'ouvrages se rapprochent tellement l'une de l'autre, que parfois elles en arrivent à se confondre : si beaucoup de traités ont la forme de lettres, certaines lettres sont en même temps des traités, même aux yeux de l'auteur ou de son biographe, comme les lettres à Vincentius le Rogatiste ou au tribun Bonifatius [1]. Ce sont là, il est vrai, des exceptions ; mais le fait seul que ces deux opuscules aient pu passer d'une série à l'autre, montre assez le rapport étroit qui unit les deux séries.

Comparées aux traités proprement dits, les correspondances n'en présentent pas moins un aspect tout autre. Les différences sont multiples, et caractéristiques. Différence dans les proportions : les lettres sont généralement beaucoup plus courtes. Différence dans la mise en œuvre, dans le cadre, qui n'est nullement ici un cadre de convention : suivant les circonstances, selon la personnalité de son correspondant, qu'il ne perd jamais de vue, Augustin développe tel ou tel thème, insiste sur tel ou tel point. Différence dans la méthode : moins de démonstrations en règle, moins d'arguments en forme, et, en revanche, des allusions rapides aux faits, des exhortations, un plus grand souci des applications. Différence dans le ton, qui est moins doctrinal, plus familier ou plus insinuant. A la controverse proprement dite se mêle ordinairement, dans les correspondances, une intention ou une arrière-pensée de propagande, directe ou indirecte : l'espoir d'une conversion. Il s'agit bien encore de réfuter ou de convaincre ; mais il s'agit surtout de gagner des âmes, et non plus des âmes en général, mais telle ou telle âme. Bref, si la matière est la même que dans les ouvrages destinés au public, elle est ici distribuée, triée, mise au point, pour des individus. C'est-à dire que ces lettres sont de vraies lettres.

C'est par là qu'elles présentent un grand intérêt psychologique et littéraire. On n'y trouve pas seulement les qualités ordinaires du polémiste : la précision et la vigueur, l'ingéniosité, l'esprit, la verve, avec quelque chose de plus vif encore et

1) Augustin, *Epist.* 93 et 185. — *operum Augustini,* 3. Cf. *Retract.*, II, 74 ; Possidius, *Indic.*

de plus mordant. On y trouve aussi le genre d'intérêt qu'offrent les correspondances. Sans doute, il n'y a rien ici de vraiment intime, sauf quelques traits dans certaines lettres à des amis [1]. Mais, par le fait seul que la controverse est mise au point pour les divers correspondants, elle varie d'une pièce à l'autre et prend un tour plus ou moins personnel. Or ces correspondants différaient entre eux autant qu'il est possible : des amis, des collègues, des adversaires, des inconnus ; des gens d'humble condition, des bourgeois, de riches propriétaires, des grands seigneurs, des magistrats, de hauts fonctionnaires de l'Empire ; des Catholiques, des Donatistes, des convertis ; et, dans chacune des deux Eglises, des évêques, des clercs, des laïques. Mêmes différences dans le caractère de tous ces correspondants : des schismatiques farouches ou aimables, conciliants ou intransigeants ; des auxiliaires dont il fallait exciter l'ardeur, et d'autres dont on devait retenir ou diriger le zèle intempérant ; des fonctionnaires convaincus d'avance, et d'autres qu'on devait commencer par convaincre, pour les guider ensuite d'une main délicate.

A toutes ces différences de condition et de caractère correspondent de multiples différences, des nuances très fines, dans l'allure et le ton des lettres. Ce qui le prouve bien, c'est que souvent se dessine nettement, dans ces pièces, la personnalité du destinataire. Pour ne parler que des Donatistes ou des convertis, Augustin les peint sur le vif, par la façon dont il les combat ou les exhorte. La plupart d'entre eux nous sont connus seulement ou surtout par les lettres qu'il leur adresse ; et cependant, on croit les voir et les entendre, on devine leur figure et leur langage, leurs attitudes et leurs gestes. D'après ce que leur dit Augustin, on voit à l'œuvre ou en garde ses adversaires d'Hippone : le solennel et sentencieux Proculeianus, l'arrogant et enragé Macrobius, honnêtes gens tous deux et pleins de bonnes intentions, mais sectaires d'éducation et d'habitude, esclaves des principes du parti, et volontairement sourds aux paroles de paix [2]. Ailleurs, c'est le bouillant et madré Crispinus de Calama [3], le capricieux et prétentieux Emeritus de Caesarea, tour à tour muet et bavard [4] ; l'irascible et intraitable Donatus de Mutugenna, ce fanatique et cet apôtre du suicide [5] ; ou Castorius, l'avocat philosophe, plus soucieux de

1) Augustin, *Epist.* 29 ; 41 ; 52 ; 56-57 ; 83 ; 133 ; 139 ; 155 ; 245.
2) *Epist.* 33-35 ; 106-108.
3) *Epist.* 51 et 66.
4) *Epist.* 87.
5) *Epist.* 173.

son repos que des honneurs [1] ; ou Felicia, la religieuse à l'humeur inquiète, convertie d'office et tourmentée par le doute [2]. Puis, ce sont les Catholiques, amis ou alliés d'Augustin, les évêques ou les prêtres, les propriétaires fonciers, les magistrats, les gouverneurs, les commissaires impériaux, et bien d'autres. Avec ces lettres de propagande ou de controverse antidonatiste, on pourrait reconstituer toute une galerie de portraits, où se feraient vis-à-vis des adversaires bien surpris de se rencontrer, et où le portrait d'Augustin lui-même, tiré des mêmes lettres, occuperait la place d'honneur. C'est dire combien sont variées et vivantes ces correspondances où le fond semble parfois identique, et quelle en est la richesse psychologique ou la valeur littéraire.

Quant à la valeur historique et documentaire, elle éclate aux yeux. Ces lettres, comme les traités, sont une mine de renseignements sur les faits : origines du schisme, histoire contemporaine, Maximianisme. On y trouve même, en entier ou par fragments, des documents authentiques, des pièces d'archives. On ne trouve que là des données précises sur les conférences d'Augustin avec les schismatiques [3], sur divers épisodes de sa propagande, sur le procès de Marcellinus et d'Apringius [4], sur les querelles de Fussala entre les convertis de l'endroit et leur évêque Antonius [5]. Pour la reconstitution du dossier du Donatisme, les lettres fournissent donc un appoint très important. Certaines pièces de la correspondance sont elles-mêmes des documents historiques de premier ordre : notamment les synodales [6], les proclamations aux laïques de l'Eglise dissidente [7], ou la protestation solennelle de 406, adressée par le clergé d'Hippone au primat donatiste de Numidie [8]. Nulle part, les idées d'Augustin sur le rôle du pouvoir temporel ne sont exposées avec autant d'ampleur et de précision, que dans les lettres à Vincentius et à Bonifatius [9]. Enfin, considérées d'ensemble dans l'ordre chronologique, les correspondances permettent de suivre d'année en année les péripéties de la campagne contre le schisme ; elles permettent de saisir et de mesurer, dans le pays et sur les personnes, le contre-coup des grandes controverses, comme des résolutions prises par les conciles, ou des lois répressives et des édits d'union. Parallèlement aux

1) *Epist.* 69.
2) *Epist.* 208.
3) *Epist.* 23 ; 33-35 ; 43-44 ; 49 ; 51 ; 66 ; 88.
4) *Epist.* 151.
5) *Epist.* 209.
6) *Epist.* 128-129 ; 141.
7) *Epist.* 76 ; 105 ; 141.
8) *Epist.* 88.
9) *Epist.* 93 et 185.

traités, elles marquent les étapes, tout en notant au jour le jour, pendant trente ans, les incidents multiples de la lutte engagée contre l'Eglise schismatique. Par là, elles sont le vivant commentaire, et l'une des sources, de l'histoire religieuse du temps.

V

Sermons et autres discours d'Augustin relatifs au Donatisme. — Chronologie des sermons. — Villes où Augustin a prêché contre le Donatisme. — Sermons perdus. — Classification des sermons conservés. — Sermons où l'orateur traite incidemment du Donatisme. — Principaux thèmes. — Le schisme. — Rôle de Donat. — Théorie de l'Eglise. — Baptême. — Prétention des Donatistes à la sainteté. — Violences des Circoncellions. — Martyrs donatistes. — Querelles des Primianistes avec les Maximianistes. — Justification des lois de répression. — Conversions de Donatistes. — Sermons dirigés tout entiers contre les schismatiques ou d'un intérêt particulier pour l'histoire de la campagne d'Augustin. — Sermons d'Hippone au temps de la prêtrise. — Sermons d'Hippone au début de l'épiscopat. — Sermons prononcés à Carthage de 400 à 403. — Sermons prononcés à Hippone après l'édit d'union de 405. — Autres sermons d'Hippone en 410. — Sermons sur la paix, prononcés à Carthage en mai 411, à la veille de la Conférence. — Sermons relatifs à la Conférence de Carthage, prononcés en 411-412. — Sermon d'Hippo Diarrhytos, au début de 412. — Série de sermons prononcés à Hippone vers 416. — Valeur documentaire des sermons. — En quoi ils complètent les indications des traités et des lettres. — Discours d'Augustin dans les conciles relatifs au Donatisme. — Ses nombreux discours à la Conférence de 411.

Par ses correspondances ou ses traités, Augustin ne pouvait atteindre qu'un nombre restreint de personnes ou un public restreint de lettrés. C'est seulement par ses sermons qu'il pouvait agir sur les foules : d'où la place très importante qu'occupe le Donatisme dans l'ensemble de sa prédication [1].

Grand orateur, habile à prendre tous les tons, convaincu des vertus souveraines de l'éloquence au service de la religion, il se rendait compte que, seule, la parole des ministres de Dieu pouvait exercer une action sur les milieux populaires, mettre les fidèles en garde contre les séductions de la propagande ennemie, et ramener peu à peu les populations égarées dans le schisme. Comme évêque, l'une de ses préoccupations principales était de former à la prédication, dans ses monastères d'Hippone, les

1) Et cela, dès le temps de sa prêtrise. Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8; Augustin, *Serm.* 252; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54.

jeunes clercs et les moines qui allaient ensuite gouverner les paroisses rurales de son immense diocèse, ou qui même, élus évêques à leur tour, allaient gouverner d'autres Eglises[1]. En dehors des prêtres et des diacres à poste fixe, il organisait des missions de propagande, qu'il envoyait porter la bonne parole dans les districts et les bourgs encore inféodés au Donatisme[2]. Lui-même donnait l'exemple. Au cours de ses tournées pastorales, dans ses voyages à travers la Numidie ou la Proconsulaire, durant ses longs séjours à Carthage, partout il prêchait, ordinairement contre le schisme[3]. Naturellement, il prêchait surtout à Hippone, dans sa cathédrale, où l'on se pressait pour l'entendre, où bien souvent aux fidèles se mêlaient des schismatiques, attirés par sa réputation, anxieux peut-être de voir clair dans leur âme[4].

Cette longue et incessante prédication contre le Donatisme a duré autant que sa campagne : environ trente ans. Elle a laissé, dans son œuvre, d'innombrables témoins. Une centaine de ses sermons, entièrement ou incidemment, visent le schisme africain : soit, à peu près, un sur cinq de ses discours conservés. C'est la même proportion que pour ses correspondances.

Ici encore, le thème et le ton sont beaucoup plus variés qu'on ne pourrait s'y attendre. Ils changent avec les circonstances et le public, selon la situation du moment, selon la ville, suivant l'état d'esprit de l'orateur et des auditeurs[5]. A la controverse traditionnelle, à la démonstration, aux textes bibliques et à l'exégèse, aux exhortations, se mêlent fréquemment les allusions à l'histoire contemporaine, les incidents du jour, même les polémiques d'un tour personnel[6]. Les mêmes éléments de vie et de variété, que dans les traités ou les lettres, se retrouvent dans cette prédication antidonatiste. Mais les mêmes choses y prennent un aspect très différent, parce qu'elles se présentent dans un autre cadre, sous forme oratoire, dans d'autres proportions, et qu'elles sont mises au point pour un autre public.

C'est pourquoi l'on doit étudier à part ces sermons relatifs au Donatisme. Comme ils sont tous, plus ou moins, en rapport avec l'histoire du temps, on doit commencer par en établir la

1) Possidius, *Vita Augustini*, 11 et suiv.; 22 et suiv.

2) *Ibid.*, 10, 11 et suiv.; Augustin, *Epist.* 105, 1 et suiv.; 209, 2.

3) Augustin, *Serm.* 10; 62; 90; 112; 138; 357-359; *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36. — Cf. *Epist.* 144, 1-3.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.

5) Rien de plus caractéristique, à cet égard, que les sermons prononcés à Carthage quelques jours avant la Conférence de 411 : *Serm.* 357-358.

6) Augustin, *Serm.* 46-47; 252; 357-358; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

succession chronologique. Nous en donnerons ensuite une classification méthodique, en insistant sur ceux qui offrent un intérêt particulier. Puis, nous essaierons de dégager les traits caractéristiques de l'ensemble.

Le classement chronologique ne va pas sans difficultés. On peut tenir pour négligeable le petit catalogue, dressé par Possidius, des « sermons contre les Donatistes[1] » : relevé très incomplet, plus que sommaire, où la plupart des pièces mentionnées ne peuvent être sûrement identifiées, et où l'auteur suit un ordre arbitraire, sans rapport apparent avec la succession dans l'ordre des temps. On en est donc réduit aux données fournies par les discours eux-mêmes : données relativement rares dans des homélies, même polémiques. Cependant on relève, dans la plupart des pièces, quelques points de repère : mentions de faits historiques ou de personnes, allusions aux événements du jour ou de la veille, aux procès des Maximianistes, aux aventures d'Optatus de Thamugadi, à la prise de Rome par les Goths, aux conciles, aux lois impériales, aux édits d'union, à la Conférence de 411[2]. Là même où manquent ces points de repère, on trouve encore quelques indices dans l'allure de la controverse, qui varie selon le point de vue où se place l'auteur, c'est-à-dire selon les temps, avec les progrès de la campagne, d'après la situation légale de l'Eglise schismatique. Tantôt, donc, on peut dater exactement les sermons : c'est le cas des plus batailleurs, qui sont pour nous les plus intéressants. Tantôt, on doit se contenter de marquer approximativement l'époque ou de fixer un *terminus ante quem*. Les principaux discours, dont nous pouvons déterminer la date et la succession, permettent de reconstituer le cadre chronologique; les autres s'y intercalent aisément à tel ou tel endroit de la série.

Pour le détail et la justification de cette chronologie, nous renvoyons au Tableau reproduit dans l'Appendice[3]. Voici, en quelques mots, le résultat de notre enquête.

Trois au moins de ces sermons antidonatistes appartiennent au temps de la prêtrise d'Augustin (391-395)[4]; six, aux premières années de l'épiscopat (396-400)[5]. Parmi ces derniers figure une homélie de Carthage[6]. De la troisième période (401-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.

2) Augustin, *Serm.* 10; 62; 88; 99; 138; 285; 296; 325; *Enarr. in Psalm.* 10; 21; 32; 36; 54; 57; 101; 112; 145; 164; 182-183; 357-359.

3) Voyez plus loin, *Appendice* III.

4) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 35 et 54; *Serm.* 252.

5) *Enarr. in Psalm.* 10; 21; 57; 124; *Serm.* 62 et 88.

6) *Serm.* 62.

405) datent trois discours également prononcés à Carthage, dans l'automne de 403[1]. Il y faut joindre sans doute une douzaine de pièces, dont on peut dire seulement qu'elles sont antérieures à l'année 405[2]. La quatrième période (405-410) est représentée par neuf sermons[3], dont plusieurs prononcés sûrement à Hippone, deux d'entre eux au milieu de 410[4]. A la cinquième et dernière période (411-420) se rapportent une trentaine de sermons[5], dont beaucoup peuvent être datés assez exactement : en mai 411, deux de Carthage[6] ; à la fin de 411, un d'Hippone[7]; au début de 412, un d'Hippo Diarrhytos[8]; vers 412, plusieurs de Carthage, de Sinitum ou d'Hippone[9]; en 415, un d'Hippone [10]; vers 416, toute une série d'homélies sur l'Evangile ou la première Epître de saint Jean[11]. Enfin, une vingtaine de sermons, dont la date reste incertaine, doivent être antérieurs à l'année 420, qui marque à peu près le terme de la campagne[12].

Dans cette esquisse chronologique de la prédication antidonatiste d'Augustin, relevons d'abord un trait qui est à retenir pour l'histoire de cette prédication : c'est que nous en suivons les étapes, non seulement d'année en année, mais parfois de ville en ville. En effet, d'après les données fournies soit par le texte même des discours, soit par d'autres témoignages, on peut souvent préciser en quel endroit ont été prononcés les sermons. La plupart, naturellement, l'ont été à Hippone. Nous en avons la preuve pour une série de pièces qui se répartissent sur une vingtaine d'années, de 395 à 416[13] ; et l'on est en droit de le supposer pour beaucoup d'autres. Mais, en bien des circonstances, on voit l'évêque d'Hippone poursuivre hors de son diocèse sa campagne de sermons contre l'Eglise dissidente. Fait significatif, on voit d'une période à l'autre s'étendre son champ d'action, à mesure que grandit son autorité personnelle et que se

1) *Enarr. III in Psalm.* 32 ; *Serm. II et III in Psalm.* 36.

2) *Serm.* 129 ; 238 ; 249 ; 265-266 ; 268-269 ; 271 ; 292 ; 295 ; *Enarr. in Psalm.* 95 ; 132 ; 139.

3) *Serm.* 46-47 ; 202 ; 285 ; 296 ; 325 ; *Enarr. in Psalm.* 101 ; 145 ; 149.

4) *Serm.* 46-47.

5) *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; 164 ; 182-183 ; 357-359 ; *Enarr. in Psalm.* 67 et 147 ; *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47 ; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3 ; 6 ; 10.

6) *Serm.* 357-358.

7) *Serm.* 164.

8) *Serm.* 359.

9) *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; *Enarr. in Psalm.* 147.

10) *Enarr. in Psalm.* 67.

11) *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47 ; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3 ; 6 ; 10.

12) *Serm.* 3-5 ; 37 ; 45 ; 71 ; 90 ; 107 ; 137 ; 197 ; *Enarr. in Psalm.* 18 ; 25 ; 30 ; 33 ; 39 ; 49 ; 69 ; 75 ; 85 ; 88 ; 119 ; 138.

13) *Serm.* 46-47 ; 137 ; 164 ; 252 ; 325 ; *Enarr. in Psalm.* 149 ; *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47 ; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3 ; 6 ; 10.

dessine sa victoire. Au temps de sa prêtrise et pendant les quatre ou cinq premières années de son épiscopat, il ne prêche contre le schisme qu'à Hippone. Vers 400, il prend pied à Carthage, où il commence à combattre les dissidents[1]; il y prononce, dans l'automne de 403, plusieurs sermons polémiques qui eurent beaucoup de retentissement[2]. Pendant la dernière période, au temps des luttes suprêmes et du triomphe, il devient le prédicateur errant de la cause antidonatiste. De nouveau, il prêche à Carthage en mai 411, au moment de la Conférence[3]; puis, à plusieurs reprises, dans les années suivantes[4]. Ce n'est pas tout. Au cours de ses voyages, il prête à ses collègues le concours de son éloquence, pour rallier en d'autres villes les schismatiques récalcitrants : vers le début de 412, à Hippo Diarrhytos[5]; vers le même temps, à Sinitum[6]; plus tard, jusqu'en Maurétanie, à Cæsarea[7].

Nul doute qu'il ait prêché contre le Donatisme en bien d'autres cités, où l'entraînait son ardeur de propagande, où du reste on réclamait sa présence en raison de sa réputation d'orateur. Quoique nous possédions de lui une masse énorme de sermons, tous n'ont pas été recueillis, ou ne nous sont pas parvenus : ni ceux d'Hippone, ni ceux d'ailleurs. Lui-même en est témoin. Vers 400, dans le premier livre contre Parmenianus, il fait allusion à de nombreux discours contre le schisme qu'il avait prononcés antérieurement, et dont la plupart sont perdus[8]. Douze ans plus tard, en juin 412, il profita de son séjour à Constantine, au moment où siégeait dans cette ville le concile de Numidie, pour y entreprendre la conversion des Donatistes de l'endroit : l'efficacité de ses sermons, également perdus, est attestée par les convertis eux-mêmes[9].

Malgré ces lacunes, les œuvres conservées sont assez nombreuses et assez significatives, pour que l'on puisse se faire une idée nette de la prédication antidonatiste d'Augustin. Parmi les cent discours de ce groupe, beaucoup ne traitent du schisme qu'incidemment ou en termes généraux; mais la plupart sont entièrement dirigés contre l'Eglise dissidente, et visent des faits précis. Plusieurs, qui se rapportent à divers épisodes de la cam-

1) *Serm.* 62.
2) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II et III in Psalm.* 36.
3) *Serm.* 357-358.
4) *Serm.* 90; 112; 138.
5) *Serm.* 359.
6) *Serm.* 10. — Cf. Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.
7) Augustin, *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem.* — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1; *Retract.*, II, 77.
8) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
9) *Epist.* 144, 1-3.

pagne, ont la valeur de documents historiques et présentent un vif intérêt littéraire.

Les sermons de la première catégorie, ceux qui traitent du Donatisme incidemment ou en termes généraux, sont ordinairement ceux dont la date reste incertaine. Ils ne nous apprennent donc pas grand'chose sur la campagne d'Augustin ; et c'est une raison de plus pour ne pas nous y arrêter longtemps. L'orateur y reprenait d'après sa méthode familière, mise au point pour le commun des fidèles, les principaux thèmes de sa controverse écrite contre l'Eglise dissidente. D'abord, il y parlait sans cesse du schisme : c'était le fait brutal, celui qui évidemment frappait le plus le vulgaire. A tout propos, Augustin revenait là-dessus dans sa prédication, et dans ses discours de tout genre : sermons de morale ou de discipline, homélies pour les jours de fête, panégyriques de Saints, commentaires sur les Psaumes [1].

Pour se faire mieux comprendre de la foule, qui volontiers juge des doctrines d'après les personnes, il aimait à personnifier la secte en son fondateur, son grand homme : le fameux Donat de Carthage. Tout en rendant justice à l'éloquence de Donat comme à ses mérites de chef, il le poursuivait de ses sarcasmes, raillant surtout son orgueil et la crédulité naïve de ses partisans [2]. Plaisamment, il le mettait en scène dans tout l'appareil de sa puissance, au milieu du cortège béat de ses dévots : « A pleine gorge, ses adorateurs chantaient devant Donat : « Bravo ! bravo ! Chef excellent ! Chef illustre ! » Et lui, il ne s'écriait pas : « Qu'ils s'éloignent aussitôt, et qu'ils rougissent, ceux qui me disent : Bravo ! bravo ! ». Non, il ne les rappelait pas à l'ordre, il ne les invitait pas à réserver pour le Christ leurs « Chef excellent ! chef illustre [3] ! ». Comme les disciples immédiats du maître, les schismatiques des générations suivantes semblaient oublier Dieu pour leur Saint, auquel ils rendaient un culte idolâtrique : « Donat, pour les Donatistes, est comme le Christ. S'ils entendaient un païen dénigrer le Christ, peut-être se fâcheraient-ils moins, que s'ils l'entendaient dénigrer Donat [4] ». L'évêque d'Hippone savait bien que, pour enlever ses dévots à l'Eglise dissidente, on devait commencer par renverser leur idole.

1) *Serm.* 3 ; 4, 30, 33 et suiv. ; 5, 3 ; 37, 2-3 ; 45, 7 ; 71, 19, 32 et suiv. ; 90, 2 et suiv. ; 107, 2, 3 ; 129, 3, 4 et suiv. ; 137, 10, 12 ; 183, 6, 10 et suiv. ; 238, 3 ; 249, 2 ; 265, 5, 6 ; 266, 1-7 ; 268, 2-4 ; 269, 1 ; 271 ; 285, 6 ; 295, 5 ; *Enarr. II in Psalm.* 18, 5-6 ; *Enarr. II in Psalm.* 25, 5-6 ; *Enarr. in Psalm.* 39, 1 ; 49, 3 ; 67, 39-40, etc.

2) *Serm.* 37, 3 ; 197, 4 ; *Enarr. in Psalm.* 69, 5 ; 75, 7 ; 85, 14.

3) *Enarr. in Psalm.* 69, 5.

4) *Serm.* 197, 4.

Il touchait aussi, dans ses sermons, aux questions de doctrine ; mais discrètement, d'une main légère, en réduisant au minimum l'appareil des démonstrations. Par exemple, il exposait brièvement sa théorie sur l'Eglise du Christ, qui, d'après les témoignages de l'Ecriture, devait être universelle, et qui par suite ne pouvait être représentée par une Eglise exclusivement africaine [1]. Fréquemment, il réfutait la doctrine donatiste sur le baptême [2]. Ou encore, il reprochait à certains schismatiques de son temps leurs compromissions suspectes avec les Ariens [3].

De la doctrine, le sermonnaire revenait vite aux faits, historiques ou autres, qu'il savait plus familiers à ses auditeurs ou plus accessibles, plus propres à frapper leur esprit et à retenir leur attention. Tantôt, il reprochait aux schismatiques de ne pas célébrer certaines fêtes chrétiennes, comme l'Epiphanie [4]. Tantôt, il tournait en ridicule leur prétention d'être les Justes de l'Ecriture, les Purs, les Saints [5]. A cette orgueilleuse prétention, il opposait la réalité contemporaine, les scandales du monde donatiste, surtout les attentats quotidiens des Circoncellions [6]. « Plût à Dieu, s'écriait-il un jour, plût à Dieu que les Circoncellions fussent réellement les soldats du Christ, et non les soldats du Diable ! On redoute plus leur *Deo laudes* que le rugissement du lion. Et pourtant, ils osent nous insulter, parce que nos frères, pour saluer quelqu'un, disent *Deo gratias*... Vous riez de notre *Deo gratias ;* mais votre *Deo laudes* fait gémir les hommes [7]. » Comme les défenseurs du Donatisme, tout en désavouant plus ou moins les Circoncellions, alléguaient que les violences de leurs partisans étaient la réplique aux persécutions, l'évêque d'Hippone touchait souvent à ce point délicat. Il expliquait à ses auditeurs pourquoi les schismatiques, même frappés par les magistrats et sévèrement châtiés, n'avaient pas le droit de se dire persécutés : c'est que leur cause n'était pas la cause de Dieu, leurs prétendus martyrs n'étaient pas de vrais martyrs, l'Ecriture justifiait le recours au pouvoir temporel, les Primianistes eux-mêmes en avaient donné l'exemple en poursuivant devant les tribunaux civils leurs transfuges les Maximianistes, et l'utilité d'une contrainte salutaire

1) *Serm.* 238, 3 ; 265, 5, 6 ; 269, 1 ; *Enarr. II in Psalm.* 18, 5-6 ; *Enarr. II in Psalm.* 25, 5-6 ; *Enarr. II in Psalm.* 33, 7 ; *Enarr. in Psalm.* 49, 3 ; 67, 39-40 ; 138, 26-31 ; 147, 16 et suiv.

2) *Serm.* 129, 6, 7 et suiv. ; 268, 2 ; 269, 2-4 ; 292, 2 et suiv. ; 295, 5 ; *Enarr. in Psalm.* 39, 1.

3) *Serm.* 183, 5, 9.

4) *Serm.* 202, 2.

5) *Enarr. in Psalm.* 138, 26.

6) *Enarr. in Psalm.* 95, 11 ; 132, 3 et 6.

7) *Enarr. in Psalm.* 132, 6.

était prouvée par la conversion sincère de nombreux dissidents[1].

Questions de fait ou questions de doctrine, tels étaient les thèmes ordinaires de la prédication antidonatiste d'Augustin. Ces thèmes se retrouvent naturellement, mais plus développés ou mieux définis, non plus indiqués en passant ou rappelés en termes généraux, mais traités pour eux-mêmes, spécialement adaptés aux circonstances de temps et de lieu, dans les discours de la seconde catégorie : les sermons qui d'un bout à l'autre, ou dans leurs parties essentielles, visent le Donatisme. Ces discours-là peuvent être datés avec plus ou moins de précision. Ils nous permettent de suivre les étapes de la prédication d'Augustin : non seulement d'une période à l'autre, mais aussi d'une ville à l'autre, en Numidie et en Proconsulaire, surtout à Hippone et à Carthage.

C'est naturellement à Hippone que nous conduisent les plus anciens de ces sermons : les trois qui nous montrent à l'œuvre Augustin encore prêtre[2]. Dans le premier de tous, qui date probablement de 393, retentit comme un écho du coup de foudre qui avait brisé en deux l'Eglise de Donat. L'orateur y parlait des « grands prédicateurs » d'hérésie (*magni prædicatores, principes hæresum*) ; il en mentionnait trois seulement, Arius, Donat et Maximianus, dont le schisme, disait-il, était alors tout récent[3]. Placer Donat sur le même rang qu'Arius, et Maximianus sur le même rang que Donat, voilà une idée qui pouvait venir seulement à un Africain de ces années-là : elle atteste à la fois la force du Donatisme, encore maître d'Hippone comme de toute la Numidie, et l'effet de surprise produit dans la contrée par la subite éclosion du Maximianisme. Dans une autre homélie, prononcée vers 395 aux fêtes de Pâques, le prêtre d'Hippone raillait les schismatiques du pays : surtout les indifférents ou les cyniques, habiles à prendre le vent, qui alternativement, selon leur intérêt, passaient sans vergogne d'une Eglise à l'autre[4].

Un bon spécimen de la manière d'Augustin dans sa prédication antidonatiste, vers la fin de sa prêtrise, nous est fourni par le troisième sermon de cette période[5]. L'orateur y expliquait un Psaume. Mais il y parlait surtout du Donatisme, en se plaçant aux points de vue les plus divers : schisme, second baptême,

1) *Serm.* 3; 71, 2, 4; 107, 7, 8; 271; 285, 2-7; *Enarr. in Psalm.* 139, 2, etc.
2) *Enarr. in Psalm.* 35 et 54; *Serm.* 252.
3) *Enarr. in Psalm.* 35, 9.
4) *Serm.* 252, 4-5.
5) *Enarr. in Psalm.* 54.

caractère universel de l'Eglise, propagande catholique, violences des Circoncellions, rupture entre Primianistes et Maximianistes, anathèmes du concile de Bagaï [1].

Certains traits, ici, méritent d'être notés. D'abord, le ton conciliant du polémiste, qui se refusait à considérer les schismatiques africains comme des hérétiques : « Nous sommes frères, leur disait-il. Nous invoquons le même Dieu, nous croyons au même Christ, nous entendons le même Evangile, nous chantons les mêmes Psaumes, nous répondons par le même *Amen*, nous entonnons le même *Alleluia*, nous célébrons la même Pâques. Pourquoi es-tu hors de l'Eglise, et moi dans l'Eglise [2] ? » Avec cette déclaration d'un ton si modéré, contraste étrangement une violente sortie contre les fanatiques de la secte : « Les Circoncellions sont des hommes de sang. Voyez comme ils sont armés : est-ce le fait d'hommes de paix, ou d'hommes de sang ? Si encore ils portaient seulement des bâtons, comme autrefois ! Mais ils portent des frondes, des haches, des pierres, des lances. Avec ces armes, ils courent partout où ils peuvent, pour répandre le sang dont ils ont soif, le sang des innocents [3]. » Toute la politique antidonatiste d'Augustin est dans ce contraste. Partisan de la liberté religieuse, en principe, il visait à la réconciliation par une entente pacifique ; mais, en voyant se multiplier autour de lui les provocations et les attentats, il en arrivait peu à peu à admettre le recours au pouvoir séculier.

On voit apparaître aussi, dans ce même sermon, bien des arguments dont l'évêque d'Hippone tirera plus tard bon parti : sur la théorie de l'Eglise et du baptême, sur la signification du Maximianisme et des anathèmes de Bagaï [4]. On y voit se dessiner également, pour la mise en œuvre, certains procédés littéraires qui seront toujours familiers au polémiste : notamment le cadre du dialogue. Bien souvent, ici, la controverse prenait la forme d'une conversation entre l'orateur et un contradicteur schismatique. Dialogue sur la question du baptême : « Au moins, tu devrais t'en tenir au schisme : pourquoi y ajouter le crime de rebaptiser ? Reconnais en moi le sacrement que tu possèdes ; et, si tu me hais, épargne le Christ en ma personne... — C'est vrai, nous avons tort. Nous voudrions bien agir autrement ; mais comment faire, en face des décisions de nos ancêtres ?... — Ainsi, tu le sais, c'est mal ce que tu fais, et pour-

1) *Enarr. in Psalm.* 54, 15-17 ; 20-22 ; 26.
2) *Ibid.*, 54, 16.
3) *Enarr. in Psalm.* 54, 26.
4) *Ibid.*, 54, 16 ; 20-21 ; 26.

tant tu le fais : n'est-ce pas descendre vivant aux enfers [1] ? » Dialogue sur les caractères de l'Eglise : « Lis le Testament de Dieu... Contre ces paroles du testateur, qu'as-tu à dire ? — L'Afrique seule a mérité cet héritage, par la grâce du saint Donat ; c'est en lui que s'est perpétuée l'Eglise du Christ. — Dis au moins « l'Eglise de Donat ». Pourquoi ajouter « du Christ » ?... Tu veux marcher derrière Donat ? Eh bien ! tourne le dos au Christ [2]. » Dialogue sur les difficultés de la propagande, où un schismatique confessait naïvement la raison profonde de son endurcissement, une force d'inertie née de l'habitude : « C'est à la mort que tu vas, dans l'hérésie, dans le schisme. Dieu t'en punira nécessairement : tu seras damné... — Je n'y suis pour rien. Comme j'ai vécu hier, ainsi je vis aujourd'hui. Ce qu'étaient mes parents, je le suis moi-même [3]. » Mieux que les arguments en forme d'une savante dialectique, ces petites scènes prises sur le vif parlaient à l'âme des auditeurs, dont elles évoquaient les souvenirs familiers.

Cinq sermons d'Hippone, prononcés par Augustin durant les cinq premières années de son épiscopat (396-400), nous le montrent redoublant d'ardeur dans sa propagande au jour le jour, et enrichissant de nouveaux thèmes ou d'arguments nouveaux la matière de sa prédication contre le Donatisme [4]. Mettant à profit son expérience de sermonnaire, il inaugurait alors une méthode plus réaliste, passant plus vite sur la doctrine, insistant davantage sur les faits, notamment sur les faits d'histoire contemporaine, qu'il savait mieux connus de ses auditeurs ou plus propres à fixer leur attention en piquant leur curiosité.

La question capitale, pour l'évêque prédicateur comme pour le prêtre, restait naturellement la question du schisme. Là-dessus, il ne pouvait se dérober complètement aux exposés doctrinaux ; mais il s'attachait à les abréger, à les simplifier, pour les mettre à la portée d'un public où dominaient les illettrés. A ses démonstrations ou à ses réfutations, il donnait volontiers un tour ironique. Il raillait la prétention qu'avaient les Donatistes d'être les seuls Justes, et la raison présomptueuse qu'ils alléguaient pour justifier leur rupture : le prétendu devoir, pour les innocents, de rompre avec les pécheurs. A cette thèse des sectaires, il opposait sa théorie sur les caractères de l'Eglise, qui, étant universelle, comprenait toujours un mélange de bons et de méchants, où personne n'était contaminé par les péchés

1) *Enarr. in Psalm.* 54, 16.
2) *Ibid.*, 54, 21.
3) *Ibid.*, 54, 20.
4) *Enarr. in Psalm.* 10 ; 57 ; 124 ; *Enarr. II in Psalm.* 21 ; *Serm.* 88.

du voisin[1]. A l'appui de cette doctrine catholique, le prédicateur invoquait le témoignage des Livres Saints, notamment tel Psaume qui tout entier lui semblait mériter d'être « chanté contre les hérétiques[2] ». Malheureusement, les Donatistes devaient être aveugles et sourds : tant se déformaient, devant leurs yeux ou leurs oreilles, les textes les plus clairs de l'Ecriture[3].

A cette démonstration par les textes se mêlait partout la démonstration par les faits, qui tenait beaucoup plus de place dans ces sermons d'Hippone. L'Église de Donat ne pouvait être l'Église du Christ, l'Église catholique ou universelle, puisqu'elle était purement africaine[4]. En vain, les schismatiques alléguaient l'importance de leurs communautés numides et s'écriaient fièrement : « Notre Église aussi est grande. Que vous semble de Bagaï et de Thamugadi[5] ? » La prédominance des Donatistes dans telle ou telle ville de Numidie n'empêchait pas que leur Eglise fût exclusivement africaine. Les raisons historiques qu'ils donnaient de leur schisme ne valaient pas mieux que leurs raisons théoriques : ils n'avaient jamais pu démontrer le bien-fondé de leurs accusations contre les prétendus traditeurs du temps de Dioclétien[6]. Leur Donat n'était qu'un ambitieux, un orgueilleux, comme ce Maximianus qui venait de faire schisme dans le schisme[7]. Dans l'histoire du Maximianisme, dans les circonstances imprévues de la rupture, et des anathèmes, et des procès, et de la réconciliation entre deux groupes de Donatistes, le prédicateur d'Hippone montrait le doigt de Dieu, qui avait puni les transfuges en suscitant contre eux d'autres transfuges, et qui avait confondu les rebelles en les aveuglant : tout ce que les Donatistes reprochaient aux Catholiques, les Primianistes l'avaient fait eux-mêmes dans leurs querelles avec les Maximianistes, comme s'ils avaient juré de détruire par leurs actes tout le système de Donat[8].

Souvent aussi, prenant à témoin ses auditeurs, l'évêque d'Hippone leur rappelait ce qui se passait autour d'eux. Il leur montrait à l'œuvre, dans le pays même, dans son diocèse, dans sa ville épiscopale, ces parfaits chrétiens aux prétentions évangé-

1) *Enarr. in Psalm.* 10, 1-6 ; 57, 6 et 9; *Serm.* 88, 19, 21 et suiv.

2) *Enarr. in Psalm.* 10, 1.

3) *Enarr. II in Psalm.* 21, 2 et 28-29; *Enarr. in Psalm.* 57, 6 et 15.

4) *Enarr. II in Psalm.* 21, 1-2 et 24-28.

5) *Enarr. II in Psalm.*, 21, 26.

6) *Enarr. in Psalm.* 10, 4 ; 57, 6 ; *Enarr. II in Psalm.* 21, 30.

7) *Enarr. II in Psalm.* 21, 24 ; *Enarr. in Psalm.* 124, 5.

8) *Enarr. in Psalm.* 57, 15 ; *Enarr. II in Psalm.* 21, 31 ; *Serm.* 88, 22, 25.

liques. Il disait « les merveilleux exploits, les violences quotidiennes des Circoncellions, volant partout sous la conduite d'évêques et de prêtres, avec leurs terribles bâtons qu'ils appelaient des *Israëls* [1] ». Ou encore, il dénonçait l'hypocrisie de ces clercs schismatiques, qui parlaient de charité chrétienne en recommandant à leurs fidèles d'éviter ou de rompre toutes relations avec les Catholiques, et qui prêchaient la haine en répétant : « La paix soit avec vous [2] ! » Sur tous ces faits de la vie courante ou de l'histoire contemporaine, le prédicateur pouvait insister sans crainte : il était sûr d'être religieusement écouté et d'être compris, en commentant ce qui se racontait alors dans les cercles catholiques, ce qui se voyait ou s'entendait jusque dans les rues d'Hippone.

Vers 400, pour la première fois à notre connaissance, Augustin alla prêcher à Carthage contre le schisme [3]. C'est là un fait nouveau, fort important, dans l'histoire de sa prédication antidonatiste. Périodiquement, presque chaque année, il se rendait dans la grande ville pour y assister aux conciles, pour y conférer avec son chef Aurelius, qui était aussi son grand ami ; il s'y attardait d'autant plus volontiers qu'il s'y plaisait. Sur la demande d'Aurelius, il consentit à y prêcher. Il saisit l'occasion d'y poursuivre, devant cet auditoire nouveau, dans cette chaire d'où la voix portait plus loin, la campagne qui alors lui tenait le plus à cœur.

Un jour, aux Mappales, à propos d'un texte de l'Évangile, il s'expliqua sur l'événement qui surexcitait alors à Carthage tous les esprits : une persécution, dont on rendait responsables les Catholiques. On venait d'y appliquer rigoureusement les lois de 399 contre l'idolâtrie ; on avait fermé les temples, brisé des idoles, converti en église le fameux sanctuaire de Cælestis ; et, du même coup, on avait remis en vigueur les lois portées antérieurement contre les autres dissidents [4]. Les persécutés s'agitaient. Païens, Juifs, schismatiques, presque réconciliés dans une haine commune, unissaient leurs rancunes dans un concert de plaintes et de protestations contre l'Eglise officielle, qu'ils accusaient de pousser à la persécution. « Les murmures des païens, nous dit-on, se joignaient à ceux des hérétiques et des Juifs. Hérétiques, Juifs, païens faisaient l'unité contre l'unité catholique [5]. » Tout en essayant de calmer les esprits, tout en recommandant aux fidèles de se tenir tranquilles et de respecter

1) *Enarr. in Psalm.* 10, 5.
2) *Enarr. in Psalm.* 57, 9 ; 124, 10.
3) *Serm.* 62.
4) *Serm.* 62, 6, 10 ; 11, 17 ; 12, 18.
5) *Ibid.*, 62, 12, 18.

jusqu'aux idoles, Augustin n'hésita pas à justifier les mesures de répression : aux trois groupes d'adversaires, il distribuait impartialement les coups. Les schismatiques en eurent leur part. Un trait, surtout, est à noter. L'orateur faisait remarquer, non sans malice, que les plus terribles destructeurs d'idoles étaient justement les plus farouches partisans de Donat : ces fanatiques pour qui le grand bonheur était de tout détruire, avant de se détruire eux-mêmes. « C'est bon pour des coquins, disait-il, pour des fous furieux comme les Circoncellions, de frapper sans en avoir le droit, avant de courir à la mort sans motif [1]. » Voilà qui dut embarrasser les Donatistes de Carthage. Au reste, leur alliance avec les païens dut cesser avec cette persécution, qui ne dura guère. Ce n'en est pas moins un épisode curieux de leur histoire : épisode connu seulement par ce sermon carthaginois, où pour la première fois, semble-t-il, le célèbre prédicateur d'Hippone parla du schisme au public de la grande métropole africaine.

Dès lors, les Donatistes de Carthage eurent souvent l'occasion de maudire leur redoutable adversaire d'Hippone, qui périodiquement venait les combattre dans leur ville, et qui même ne se gênait pas pour se moquer devant eux de leur primat. Témoin les trois sermons qu'il leur consacra dans l'automne de 403, et qui les mit en fureur : sermons de circonstance, en rapport avec l'histoire religieuse du moment [2].

Après le concile du 25 août, qui avait lancé le projet d'une conférence générale entre les deux partis, Augustin prolongea son séjour à Carthage pendant plusieurs mois, pour assister son ami Aurelius dans les négociations relatives à ce projet, et aussi, nous dit-il, à cause de la persistance des pluies [3]. Suivant sa coutume, il prêchait. Une première fois, vers la fin de septembre, aux Mappales, près du tombeau de saint Cyprien, comme il expliquait un psaume, il prit à partie les schismatiques. Il leur reprochait notamment de manquer au devoir de charité, en se refusant à toutes les démarches qui pouvaient amener ou préparer la réconciliation. Il n'en recommandait pas moins aux fidèles de prier Dieu pour la conversion de ces frères égarés. Puis, faisant allusion au concile du mois précédent, il ajoutait que les évêques travaillaient de leur côté pour la paix : « Au concile, disait-il, nous avons fait quelque chose pour leur salut. Je ne puis vous expliquer cela maintenant, je n'ai pas le

1) *Serm.* 62, 11, 17.
2) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.
3) *Serm. II in Psalm.* 36, 1.

temps. Mais je vous engage à revenir demain, pleins d'allégresse et plus nombreux : parlez-en à nos frères qui sont absents aujourd'hui. Rendez-vous demain à la basilique *Tricliarum* [1]. » La curiosité aidant, on peut être sûr que les fidèles furent exacts au rendez-vous. Malheureusement, nous n'avons pas ce sermon du lendemain.

A quelque temps de là, Augustin prêchait sur un autre psaume [2]. Dans l'intervalle s'était produit un fait nouveau, gros de déceptions pour les Catholiques : convoqué devant les magistrats de Carthage sur la requête d'Aurelius, le primat des dissidents avait repoussé brutalement les propositions de conférence. D'où le contenu et le ton de ce sermon d'Augustin, où le commentaire du psaume était dirigé contre le Donatisme et avait souvent l'allure d'un réquisitoire. L'orateur dénonçait la sotte intransigeance des schismatiques, facile à constater encore chez certains convertis : à ce propos, il racontait l'histoire d'un ancien Donatiste, qui, excommunié par les siens, s'était tourné vers les Catholiques, mais qui n'avait pu se soumettre aux règles de la pénitence et avait dû être exclu de l'Eglise [3]. Puis, Augustin partait en guerre contre le primat des dissidents. Il citait et raillait sa réponse toute récente à Aurelius devant les magistrats de la cité [4]. Aux assertions, aux protestations, aux accusations du primat, il opposait les faits, tirés de l'histoire contemporaine, qui en étaient une éclatante réfutation ; surtout la conduite de Primianus lui-même, dans sa querelle avec les Maximianistes, dont toutes les péripéties rappelaient trait pour trait celles du Donatisme naissant [5]. Pour mieux confondre le chef de l'Eglise ennemie, l'orateur révélait au public un document décisif dont il avait eu récemment connaissance, et dont il citait par fragments le texte entier, en le commentant à mesure : la longue lettre synodale du concile maximianiste de Cabarsussa, qui notifiait la déposition de Primianus [6]. C'était l'occasion de pressantes objections, de railleries mordantes à l'adresse de ce primat, qui par sa politique incohérente, dans cette affaire du Maximianisme, semblait s'être donné pour tâche d'ébranler tous les fondements de son Eglise, et qui d'avance, par ses actes, avait réfuté lui-même sa réponse à Aurelius [7].

Ce fut dans Carthage un beau scandale. Furieux, Primianus riposta aussitôt par une homélie de sa façon. Aux arguments et

1) *Enarr. III in Psalm.* 32, 29.
2) *Serm. II in Psalm.* 36.
3) *Ibid*, cap. 11.
4) *Ibid.*, cap. 18.
5) *Serm. II in Psalm.*, 36, cap. 19.
6) *Ibid.*, cap. 20.
7) *Ibid.*, cap. 21-23.

aux textes, suivant sa coutume, il opposa surtout des injures. Il cherchait bien à justifier sa politique et sa réponse aux propositions de conférence; mais il abandonnait vite ce terrain pour celui de l'invective, où il se sentait plus à l'aise. Il décochait contre l'évêque d'Hippone tous les traits empoisonnés que recélait l'arsenal de la secte. Il lui reprochait d'abord les procédés insolites et indiscrets de sa controverse. Puis, invoquant le témoignage des *Confessions*, prenant au sérieux tous les racontars, il dénonçait en son adversaire un débauché, un scélérat hypocrite, un sacrilège, un hérétique, un idolâtre. Il lui rappelait les désordres et les erreurs de sa jeunesse, au temps où le futur évêque d'Hippone s'égarait à Carthage dans les lieux de plaisir et dans les conciliabules du Manichéisme. Bien plus, il l'accusait d'être encore manichéen, et même païen : il prétendait qu'Augustin n'avait jamais reçu aucun baptême[1]. Jamais l'on n'avait entendu, même en Afrique, une homélie moins évangélique.

L'effet produit par cette diatribe ne fut pas tout à fait ce qu'on pourrait croire. Si les Donatistes exultaient, si la plupart des Catholiques s'indignaient, bien des gens hésitaient, ne sachant que penser. Augustin comprit qu'il devait répondre : il le fit à la première occasion, au cours d'un autre sermon sur la fin du même psaume[2]. Au nom de la charité chrétienne, il s'efforçait de calmer ses défenseurs trop ardents, les fidèles qu'avaient exaspérés les invectives et les calomnies de Primianus. En même temps, il s'expliquait. En ce qui concernait sa jeunesse, il s'humiliait, avouant ses erreurs et ses désordres, ajoutant toutefois que Dieu lui avait pardonné. Pour le reste de sa vie, depuis sa conversion, il se justifiait hautement, non sans dédain pour ces sottes accusations. Il rassurait les naïfs, en rappelant qu'il avait été baptisé hors d'Afrique, à Milan, et en invoquant là-dessus le témoignage de témoins oculaires, ses compagnons d'alors, des compatriotes. Tout en se justifiant, il observait son auditoire; et sans doute il s'apercevait, avec quelque amertume, qu'il ne triomphait pas de toutes les défiances, que rien ne prévaudrait contre la calomnie. Alors, il ajoutait qu'il n'espérait pas convaincre tout le monde : peu lui importait d'ailleurs, puisque sa cause personnelle n'était pas celle de l'Eglise[3].

Par la richesse du contenu, comme par l'imprévu et le pitto-

1) *Serm. III in Psalm.* 36, 18-20.
2) *Serm. III in Psalm.* 36.
3) *Ibid.*, cap. 18-20.

resque des circonstances, ces sermons de Carthage méritent une des places d'honneur dans l'histoire de sa prédication antidonatiste. Ils nous ont conservé, avec bien des fragments d'autres pièces, un document de premier ordre : le texte intégral de la synodale de Cabarsussa. Ils nous fournissent des renseignements précis sur le projet de conférence entre les deux partis, sur les négociations de Carthage, sur la réponse de Primianus à Aurelius, sur un discours du même Primianus. Enfin, ils nous font assister aux péripéties dramatiques d'un curieux duel oratoire entre évêques, à coups d'homélies, qui eut pour épilogue une éloquente apologie personnelle d'Augustin, vibrante comme un chapitre des *Confessions*.

Presque tous les sermons datés de la période suivante (405-410) nous ramènent à Hippone[1]. La prédication antidonatiste d'Augustin s'y présente sous un aspect nouveau, reflet d'une situation nouvelle. L'édit impérial d'union des Eglises, promulgué en février 405, venait de modifier complètement les conditions de la lutte contre le schisme : les schismatiques étant désormais hors la loi, les Catholiques n'avaient plus qu'à requérir ou invoquer contre eux l'application de la loi. D'où un changement très marqué, sinon dans la matière de la controverse, du moins dans le point de vue et dans la proportion entre les divers éléments.

Le sermonnaire prenait désormais pour base la législation nouvelle. Sans doute, il ne renonçait pas aux anciens thèmes, les thèmes traditionnels, de sa polémique : il continuait à argumenter contre le principe du schisme, à réfuter la théorie donatiste du baptême[2]. Mais il s'attachait surtout à justifier les lois récentes et les persécutions qui en étaient la conséquence[3]. Il expliquait aux fidèles pourquoi les schismatiques étaient châtiés, et justement. Il prétendait démontrer aux Donatistes eux-mêmes qu'on avait raison de les traquer : « D'où vient votre affliction ? leur disait-il. De ce que les empereurs promulguent des lois contre les hérétiques. » Mais ce châtiment, ajoutait-il, vous l'avez mérité par « vos actes, votre orgueil, votre vanité. Vous êtes égarés, vous êtes hors de l'Eglise... Voilà pourquoi vous êtes foulés aux pieds par les hommes[4] ». Pas plus qu'ils n'étaient fondés à se plaindre, les persécutés ne pouvaient revendiquer le titre de martyrs : « Les hérétiques, disait encore le

1) *Serm.* 325 ; *Serm. II in Psalm.* 101 ; *Enarr. in Psalm.* 145 et 149.

2) *Serm. II in Psalm.* 101, 8-12 ; *Enarr. in Psalm.* 145, 9 ; 149, 2-4.

3) *Serm.* 325, 2 ; *Serm. II in Psalm.* 101, 9 ; *Enarr. in Psalm.* 145, 15-16.

4) *Serm. II in Psalm.* 101, 9.

sermonnaire d'Hippone, les hérétiques n'ont pas le droit de s'enorgueillir, quand ils sont frappés sur l'ordre des princes de ce monde. Ils n'ont pas le droit de se compter parmi les martyrs victimes de l'iniquité ... Je les somme de prouver que leur châtiment est inique. Si l'on agit selon la justice, alors le châtiment est injuste. Mais agit-on selon la justice, en repoussant le Christ ? En se révoltant par orgueil, pour élever autel contre autel ? En déchirant l'Eglise du Christ ? Du moment que tout cela est contraire à la justice, alors tout châtiment est juste [1]. » Prêchant un jour pour l'anniversaire des « Vingt martyrs », l'évêque d'Hippone lançait un véritable réquisitoire contre les prétendus martyrs donatistes. Il disait aux fidèles : « Ne vous laissez pas émouvoir par les supplices et les peines des coupables, ces sacrilèges, ces ennemis de la paix, ces adversaires de la vérité. Ce n'est pas pour la vérité qu'ils meurent, ces gens-là : ils meurent pour empêcher qu'on n'annonce, qu'on ne prêche, qu'on ne garde la vérité, pour empêcher qu'on n'aime l'unité, qu'on ne chérisse la charité, qu'on ne gagne l'éternité. Oh ! comme elle est détestable, la cause de ces gens-là ! C'est pourquoi leur souffrance est stérile [2]. » Dans la persécution qui frappait alors les schismatiques, le sermonnaire affectait de voir simplement une opération de police ; dans les victimes, dans les martyrs de la secte, il dénonçait de vulgaires malfaiteurs.

Il poussait parfois cette idée-là jusqu'au paradoxe. A l'en croire, au milieu de ces violences officielles dont elle bénéficiait, c'était encore l'Eglise catholique, et elle seule, qui pouvait se plaindre d'être persécutée : cela, parce que les Donatistes, au lieu de se soumettre, osaient poursuivre en secret leur propagande : « Mes très chers frères, disait l'orateur, quelle est donc l'Eglise qui souffre la persécution, si ce n'est l'Eglise catholique, éprouvée par tant de maux ? Elle gémit au milieu de tant de scandales des hérétiques. Elle voit que par de perfides exhortations et des mensonges on enlève de son sein les faibles, les enfants, pour les traîner dans je ne sais quelles cavernes aux horribles mystères, pour les rebaptiser, pour exorciser en eux le Christ [3]. » Par une étrange interversion des rôles, les véritables persécuteurs n'étaient pas les bourreaux ou leurs complices : c'étaient les victimes.

A Hippone encore, vers le milieu de l'année 410, à quelques jours d'intervalle, Augustin prononça deux longs sermons, où

1) *Enarr. in Psalm.* 145, 16.
2) *Serm.* 325, 2.
3) *Enarr. in Psalm.* 145, 16.

il tournait presque entièrement contre les Donatistes le commentaire d'un chapitre d'Ezéchiel[1]. Ces deux discours sont en rapport avec un épisode de l'histoire locale du schisme : épisode très significatif, connu surtout par la correspondance. Macrobius, l'évêque schismatique de la ville, se disposait à rebaptiser un sous-diacre catholique, qui, pour se venger d'une excommunication, était passé à l'ennemi. Dès qu'il en avait été informé, Augustin avait envoyé à son confrère deux notables, chargés de lui remettre une lettre de protestation. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les ambassadeurs avaient été mal accueillis ; ils avaient même failli être maltraités par les sacristains qui veillaient à l'entrée du sanctuaire donatiste[2]. Le lendemain, comme il prêchait, l'évêque catholique ne manqua pas de raconter l'affaire aux fidèles : « Certains de nos frères, dit-il, sont allés hier à la basilique des Donatistes... Voyez comment on les a accueillis. — « Qui êtes-vous ? » leur a-t-on demandé. — « Nous sommes des chrétiens ». — « Non, mais des espions ». — « Nous sommes des catholiques », ont répliqué les nôtres. Alors, on a voulu les maltraiter[3]. » L'aventure avait fait du bruit dans Hippone. Elle révélait trop clairement les dispositions des Donatistes de la ville : raideur intransigeante chez leur évêque, méfiance et brutalité fanatique chez les clercs inférieurs.

L'occasion était belle pour une reprise de controverses. Résolument, dans ses sermons des jours suivants comme dans ses correspondances, Augustin prit à partie les schismatiques. Commentant des versets d'Ezéchiel, il y trouvait les éléments d'une réfutation presque complète du système donatiste. Il discutait le principe du schisme, et développait une fois de plus sa théorie de l'Eglise[4]. Il rappelait les circonstances de la rupture, les vaines accusations contre les traditeurs, les violences quotidiennes des Circoncellions[5]. Il dénonçait l'orgueil des principaux chefs de l'Eglise dissidente : « On a vu s'exalter l'orgueil de Donat : il s'est fait un parti à lui. Parmenianus, qui l'a suivi, a fortifié son erreur[6]. » Tout en constatant la force du Donatisme, l'orateur signalait le point faible de cette Eglise toute locale, isolée, sans liens avec le reste du monde, sans fidèles hors de l'Afrique latine, même dans la province voisine

1) *Serm.* 46 et 47.
2) *Epist.* 106-108.
3) *Serm.* 46, 13, 31.
4) *Serm.* 46, 7, 14-15 ; 46, 14, 32 et suiv.; 47, 5, 6 et suiv.
5) *Serm.* 46, 12, 29 ; 46, 15, 39 ; 47, 10, 17 ; 47, 13, 22.
6) *Serm.* 46, 8, 17.

de Cyrénaïque[1]. Il n'en mettait pas moins les fidèles en garde contre la propagande des schismatiques, propagande infatigable et sans scrupules, prompte à saisir les occasions, jusque dans les relations de famille. Par exemple, il montrait un Donatiste, sur le point de marier sa fille, exploitant la faiblesse de son futur gendre : « Après tout, pensait tout haut le jeune Catholique, dans une Eglise comme dans l'autre, on trouve Dieu. Qu'importe donc ? Ce sont les hommes qui par leurs querelles ont causé cette rupture ; mais partout l'on peut honorer Dieu. — Eh bien! déclarait le Donatiste au prétendant : je ne te donnerai pas ma fille, si tu n'es pas de mon parti[2]. » De tout cela, le prédicateur tirait la même conclusion : c'est que les mesures de répression étaient parfaitement justifiées[3]. Un des discours se terminait par ce mot tranchant, à l'adresse des Donatistes : « Ah! les empereurs catholiques ont bien raison de vous contraindre à l'unité[4] ! »

Telle était aussi la conclusion, un peu inattendue cette fois, d'un sermon très différent, presque contemporain des précédents[5]. C'était dans l'automne de la même année 410. Les circonstances étaient presque tragiques : on venait d'apprendre la chute de Rome, prise le 24 août par les Goths d'Alaric et saccagée par les barbares. Cette nouvelle avait produit en Afrique une très profonde impression : les païens allaient répétant que Rome était punie pour avoir abandonné ses dieux, et bien des fidèles s'étonnaient que la ville de saint Pierre n'eût pas été sauvée par les tombeaux des martyrs. Naturellement, l'orateur parla surtout de la récente catastrophe. Il s'efforçait de calmer les esprits, en réfutant les païens, en rassurant les chrétiens sur les desseins de la Providence, en leur ouvrant les perspectives infinies de la Cité de Dieu[6]. Puis brusquement, par une singulière association d'idées, il revenait à son idée fixe, au schisme africain : comme si, involontairement, il rendait les Donatistes responsables des méfaits d'Alaric.

C'est que, depuis quelques mois, les dissidents s'agitaient beaucoup en Afrique. Ils avaient triomphé bruyamment au début de 410, lors de la promulgation imprévue d'un édit impérial de tolérance ; ils protestaient maintenant contre l'arbitraire du gouvernement, qui, par la loi du 25 août, avait abrogé cet édit[7].

1) *Serm.* 45, 8, 18 ; 46, 17, 41.
2) *Serm.* 46, 7, 15.
3) *Serm.* 46, 17, 41 ; 47, 13, 22.
4) *Serm.* 46, 17, 41.
5) *Serm.* 296.
6) *Serm.* 296, 5, 6 et suiv.
7) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; Augustin, *Epist.* 108, 6, 18.

La persécution avait recommencé, non sans quelques résultats pour la propagande catholique. Fort de la nouvelle loi, qu'il approuvait pleinement, Augustin applaudissait aux conversions. Mais il s'affligeait de l'accueil fait aux convertis par les fidèles.

Il en donnait un exemple : « J'ai été attristé, disait-il, par un fait dont j'ai entendu parler sans en être témoin. Un Donatiste venait à l'Eglise, avouant qu'il avait péché en se laissant rebaptiser. Comme l'évêque l'exhortait à la pénitence, certains frères ont protesté, et ont repoussé le malheureux. Je vous le dis, mes chers frères, cette nouvelle a été pour moi une torture, une torture pour mon cœur. Je vous l'avoue, je n'aime pas cet excès de zèle. » Il recommandait aux fidèles d'accueillir à bras ouverts tous les convertis, même les renégats, les anciens catholiques, traîtres à leur foi première et rebaptisés, qui bon gré mal gré revenaient alors à l'Eglise : « Craignez-vous, à cause de leur perfidie constatée naguère, craignez-vous qu'ils ne profanent les choses saintes ? Eh bien ! on tient compte de votre crainte, on les admet seulement à la pénitence. Ils feront pénitence, quand ils voudront être réconciliés. Alors ils n'y seront forcés ni contraints par personne. En effet, le pénitent catholique n'a plus à redouter les menaces des lois. Au moment où il demande sa réconciliation, il n'a plus peur de personne ; alors, du moins, on doit croire à sa bonne volonté. Supposez même qu'il ait été ramené de force à l'Eglise catholique : désormais, il sera pénitent. Qui donc l'oblige ensuite à solliciter sa réconciliation, si ce n'est sa volonté propre ? Donc, soyons indulgents aujourd'hui pour sa faiblesse, afin de pouvoir plus tard louer sa bonne volonté[1]. » On saisit ici sur le vif, dans ces communautés d'Afrique, les multiples contrecoups des lois de répression. Les conséquences logiques de l'édit d'union, conversions plus ou moins sincères de schismatiques, attitude suspecte de certains ralliés, situation équivoque des renégats ramenés par la force, mauvais accueil fait par les Catholiques à ces traîtres et aux ennemis de la veille : tout cela n'était pas sans causer quelques difficultés aux évêques, obligés sans doute de ménager l'opinion défiante des fidèles, mais naturellement portés à une indulgence systématique envers les convertis, par le fait seul qu'ils approuvaient l'emploi de la contrainte.

La dernière période de la campagne d'Augustin contre le Donatisme (411-420) est assez largement représentée par toute une série de sermons, prononcés en différentes villes, que l'on

1) Augustin, *Serm.* 296, 11, 12.

peut dater plus ou moins exactement. Tous ont pour trait commun d'être en rapport avec la grande Conférence de 411.

Deux d'entre eux, qui sont de précieux documents d'histoire, nous conduisent à Carthage en mai 411 : dans des circonstances très solennelles, pendant les préparatifs de la Conférence, dont ces discours étaient comme le prélude [1]. Depuis le milieu de mai, Augustin était à Carthage, attendant l'ouverture des débats, réglant avec Aurelius et le concile les derniers détails de la future controverse. Connaissant bien les Donatistes, il redoutait de leur part, au dernier moment, quelque surprise ; il craignait qu'un incident imprévu ne leur fournît un prétexte pour se dérober [2]. Il avisait donc aux moyens de prévenir ce genre d'incidents, comme d'assurer au colloque des évêques une atmosphère de calme et de paix. D'accord avec son ami l'évêque de Carthage, il cherchait à faire comprendre aux fidèles qu'ils avaient aussi leur rôle à jouer dans l'affaire, et que ce rôle consistait surtout à se tenir tranquilles. Hanté par la crainte du désordre et des querelles, il prêchait sur la paix et sur la charité.

D'où, vers le 20 mai, le beau sermon « Sur la paix ». L'orateur commençait par un éloquent panégyrique du mot et de la chose, du sentiment et du fait : de cette « paix catholique », qui, avec la charité de l'Evangile, impliquait alors en Afrique l'unité religieuse [3]. De la doctrine, il tirait les conséquences pratiques. Le vrai moyen d'assurer la paix, disait-il aux fidèles, c'est d'en donner l'exemple : « Ayez donc en vous la paix, mes frères. Si vous voulez y amener les autres, commencez par l'avoir en vous, par vous y attacher... L'hérétique déteste la paix, comme les yeux malades détestent la lumière. La lumière en est-elle moins bonne, parce que les yeux malades ne peuvent la supporter [4] ? » Puis l'évêque d'Hippone annonçait au peuple le rétablissement prochain de l'unité. Il raillait l'inquiétude causée aux dissidents par cette perspective de réconciliation : « On annonce aux Donatistes qu'on va rétablir la paix entre les chrétiens. A cette nouvelle, ils disent entre eux : « Malheur à nous ! » — « Pourquoi cela ? » — « C'est que l'unité vient ». — « Eh bien ! pourquoi ces mots : « Malheur à nous ! L'unité vient » ? Vous auriez mieux fait de dire jadis : « Malheur à nous ! La dissension vient ». A Dieu ne plaise ! La dissension est pour les chrétiens comme les ténèbres pour les yeux. Non, c'est l'unité qui vient : réjouissez-

1) *Serm.* 357 et 358.
2) *Brevic. Collat.*, I, 10.
3) *Serm.* 357, 1-2.
4) *Ibid.*, 357, 3.

vous, mes frères. Pourquoi tremblez-vous? C'est l'unité, vous dit-on. On ne vous dit pas : « C'est une bête féroce, c'est le feu ». Non, c'est l'unité, c'est la lumière[1]. » Aux provocations et aux injures des Donatistes, les Catholiques devaient répondre par la douceur et la patience : « En face des schismatiques, mes très chers frères, montrez une douceur vraiment chrétienne, vraiment catholique... Evitez toute querelle, évitez même maintenant de discuter pour défendre votre foi : craignez que de la dispute ne sorte une étincelle, craignez de fournir une occasion à ceux qui la cherchent. On vous lance une injure? Supportez-la, feignez de ne pas entendre, oubliez... — Mais, dites-vous, je ne puis souffrir qu'on blasphème l'Eglise. — Eh bien! l'Eglise elle-même vous prie de souffrir qu'on la blasphème. — Mais on attaque mon évêque, on accuse mon évêque. Puis-je me taire? — Oui, laissez accuser, et taisez-vous ; ce n'est pas approuver, mais supporter. Faites cela pour votre évêque... Ne répondez pas aux injures par des injures : priez pour celui qui injurie[2]. » Plus que jamais, dans ces circonstances graves, les fidèles devaient tout sacrifier à la fraternité chrétienne. Eux aussi, ils pouvaient contribuer au succès de la Conférence. Ils devaient aux évêques le concours de leurs prières, de leurs jeûnes, de leurs aumônes. Enfin, on leur recommandait de remplir avec empressement tous les devoirs d'hospitalité, d'ouvrir largement leurs maisons aux évêques et aux clercs venus de toutes les provinces pour le grand débat[3].

« La paix et la charité », tel est le titre et tel est le thème du second sermon, prononcé quelques jours plus tard, probablement le 31 mai. Le lendemain, 1er juin, s'ouvrait la Conférence : nous avons donc, ici, les dernières recommandations d'Augustin aux fidèles de Carthage. On s'en aperçoit dès ses premiers mots, au ton solennel de l'exorde. Il parlait avec émotion du rôle décisif qu'allaient jouer les évêques pour le rétablissement de la paix et de l'unité : « Nous travaillons pour vous, pour nos ennemis qui sont les vôtres, pour le salut de tous, pour la tranquillité, pour la paix commune, pour l'unité que le Seigneur a prescrite et qu'il chérit. Aidez-nous de vos prières, pour que nous puissions vous en parler souvent et nous réjouir avec vous. Parler de la paix et de la charité, nous y prenons toujours plaisir, et nous devons toujours le faire : surtout au temps où nous sommes... Nous aimons l'Eglise catholique ; à ses

1) *Serm.* 357, 3.
2) *Ibid.*, 357, 4.
3) *Serm*, 357, 5.

ennemis, nous offrons la paix, la concorde, la réconciliation... La victoire appartient toujours à la vérité ; et la victoire de la vérité, c'est la charité[1]. » Donc les Catholiques étaient sûrs de l'emporter à la Conférence, parce que leur cause était la bonne : leur Eglise était l'Eglise universelle annoncée par l'Evangile, l'Eglise du Christ[2].

Après un bel éloge de la charité chrétienne, l'orateur rappelait l'engagement pris par lui et ses confrères, dans la réponse du concile au second édit de Marcellinus : la promesse de démissionner, si leur parti était vaincu, et, en cas de victoire, la promesse de conserver aux évêques donatistes leur rang et leur dignité. Il disait à ses adversaires : « Vous voulez être évêques? Soyez-le avec nous. — Mais le peuple ne veut pas avoir deux évêques. — Eh bien ! partagez avec nous l'héritage, en bons frères. Que nos honneurs ne soient pas un obstacle à la paix du Christ... Reconnais en moi un frère : moi, je reconnais en toi un frère, mais abstraction faite du schisme, de l'erreur, de la dissension[3]. » Loin de redouter la discussion, les évêques catholiques l'appelaient de tous leurs vœux, comme le prouvait leur lettre collective à Marcellinus : « Si nous parlons de paix, ajoutait l'orateur, c'est par amour de la paix, non par défiance de la vérité. Nous l'avons déclaré dans notre réponse qui a été affichée, que vous avez lue : nous ne fuyons pas la controverse, nous insistons au contraire pour l'obtenir[4]. » Puis c'étaient des recommandations d'ordre tout pratique, dictées par le souci d'assurer le calme aux travaux de la Conférence : « Qu'aucun de vous, mes frères, ne se précipite vers le local de la Conférence. Evitez même, s'il est possible, de passer par le quartier, dans la crainte des disputes et des querelles qui pourraient surgir, dans la crainte de fournir une occasion à ceux qui cherchent une occasion... Vous avez lu, sur les affiches, l'édit de l'honorable président. Si cet édit a été affiché, ce n'est pas à cause de vous, qui craignez Dieu et qui ne méprisez pas l'avertissement de vos évêques. C'est à cause de ceux qui seraient tentés de n'en pas tenir compte, de le mépriser. Avis aux intéressés... Evitons donc toutes les séditions, toutes les causes de sédition... Tandis que nous discuterons pour vous, priez pour nous[5]. » Le discours se terminait, comme le précédent, par une invitation à prier, à jeûner, à faire l'aumône, pour attirer les bénédictions divines sur la controverse épiscopale[6].

1) *Serm.* 358, 1.
2) *Ibid.*, 358, 2-3.
3) *Ibid.*, 358, 4.
4) *Serm.* 358, 5.
5) *Ibid.*, 358, 6.
6) *Ibid.*

La Conférence de Carthage avait consacré le triomphe éclatant et définitif du Catholicisme africain. Augustin n'en poursuivit pas moins sa prédication antidonatiste : avec la même ardeur, mais avec des méthodes nouvelles et dans un esprit nouveau. Maintenant que la victoire était acquise, il se préoccupait de l'organiser, de la rendre durable, en stimulant le zèle de ses collègues et en ralliant les schismatiques désemparés. On le rencontre alors en différentes villes, partout prêchant, moins pour argumenter encore contre le schisme que pour faire connaître au public les résultats de la grande controverse, pour répondre aux accusations ou aux allégations tendancieuses des évêques dissidents, pour déterminer ou hâter les conversions en éclairant les laïques sur la réalité des faits. Telles étaient sans doute ses homélies de Constantine, dans l'été de 412 : homélies perdues, dont le succès est attesté par sa correspondance avec les ralliés de cette ville[1]. En tout cas, une série de sermons conservés nous permet encore aujourd'hui de le suivre en plusieurs cités dans cette nouvelle campagne : non seulement à Hippone, mais à Carthage, à Sinitum, à Hippo Diarrhytos[2].

Tous les sermons de cette dernière période, ceux de Carthage ou de Proconsulaire comme ceux d'Hippone ou de Numidie, présentent à peu près les mêmes éléments et les mêmes traits. On y retrouve bien encore les controverses traditionnelles sur le schisme, sur le baptême, sur la conception de l'Eglise, sur le Maximianisme[3]. Mais ce n'est plus là qu'un élément accessoire. L'essentiel de cette prédication, c'est désormais le récit ou le rappel des faits nouveaux : les débats de la grande Conférence, la victoire complète des Catholiques, la sentence de Marcellinus et l'édit impérial d'union, la publication des *Gesta*, ces procès-verbaux sténographiés des séances, qui attestaient la déroute des évêques donatistes et répondaient d'avance à leurs récriminations[4].

Parlant à Hippone vers la fin de 411, Augustin annonçait au peuple qu'il allait faire afficher les *Gesta*, où tous verraient comment les mandataires donatistes s'étaient condamnés eux-mêmes par leurs propres déclarations : « Vous le verrez par les *Gesta*, qui seront bientôt affichés, et que vous pourrez lire... O hérétique à l'âme incurable et haineuse, tu as prononcé ta propre condamnation. Alors, pourquoi accuser le juge ? Si j'ai corrompu

1) *Epist.* 144, 1-3.
2) *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; 164 ; 359.
3) *Serm.* 10, 6 et suiv. ; 99, 8 et suiv. ; 138, 7-10 ; 164, 7, 10 et suiv.
4) *Serm.* 10, 8 ; 99, 8 ; 112, 7, 8 ; 138, 3 ; 164, 8, 12 et suiv.

le juge pour obtenir une sentence favorable, qui donc t'a corrompu, toi, pour te décider à te condamner toi-même[1] ? » Prêchant vers 412 dans un diocèse voisin, il faisait allusion à la démarche qui avait attesté le désintéressement des évêques catholiques et leur sincérité dans la controverse : l'engagement de démissionner tous, s'ils étaient vaincus[2]. Dans un autre discours, à propos de l'orgueil des Donatistes et de leurs prétentions au monopole de la sainteté, il racontait l'incident burlesque de leurs mandataires refusant de s'asseoir à la Conférence : « Voyez ce qui s'est passé récemment dans notre Conférence : vous pouvez le lire vous-mêmes dans les *Gesta*. Le président invitait nos adversaires à s'asseoir comme nous. Les Donatistes ont cru devoir répondre : « L'Ecriture nous défend « de siéger avec des gens comme ceux-là. » Ils craignaient apparemment, si les sièges se touchaient, d'être contaminés par nous[3]. » Le thème dominant de cette prédication, c'étaient toujours les allusions ou les renvois aux procès-verbaux de 411.

La grande victoire des Catholiques à Carthage en entraînait partout d'autres, qu'on annonçait de jour en jour. Le prédicateur prenait plaisir à enregistrer les conversions, à les signaler, à les commenter[4]. Mais il déplorait l'erreur persistante des trop nombreux schismatiques qu'égarait encore l'entêtement, ou l'habitude, ou un respect superstitieux des traditions de famille. Il raillait la faiblesse ou la sotte intransigeance de ces attardés ; il dénonçait la folie des forcenés qui alors se brûlaient vifs dans la vaine illusion du martyre[5]. Dans cette fidélité à une Eglise morte ou moribonde, il ne voyait qu'aveuglement ou orgueil : « On ne trouve pas trace de charité, disait-il, chez ces gens qui, même convaincus d'erreur, n'aiment pas l'unité[6]. » Il développait à l'occasion sa théorie de la contrainte[7]. Pourtant, il recommandait aux fidèles de ménager les schismatiques intransigeants : « Pour nous, mes frères, soyons patients, même envers ces obstinés... Ne les insultons pas, ne les provoquons pas, pour ne pas redoubler leur amertume. Expliquons-nous avec douceur. Ne triomphons pas orgueilleusement de notre victoire[8]. » Tout en combattant avec énergie les derniers tenants de la secte, il se gardait de les pousser à bout, espérant bien les ramener un jour.

Le spécimen le plus intéressant de la prédication antidonatiste

1) *Serm.* 164, 9, 13.
2) *Serm.* 10, 8. — Cf. Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3 : Siniti habitus.
3) Augustin, *Serm.* 99, 8.
4) *Serm.* 359, 4 et 7.
5) *Serm.* 112, 7, 8 ; 138, 2-3 ; 164, 10, 14-15 ; 359, 8.
6) *Serm.* 138, 3.
7) *Serm.* 112, 7, 8.
8) *Serm.* 164, 10, 15.

d'Augustin dans cette dernière période, après la Conférence de Carthage, est le beau sermon qu'il prononça vers le début de 412 dans la ville d'Hippo Diarrhytos, notre Bizerte, pour la dédicace de la basilique Florentia[1]. Il profita sans doute d'un de ses voyages à Carthage pour assister à cette cérémonie, où le conviait son ami Florentius, l'évêque catholique de l'endroit. Quand il fut là, on voulut l'entendre, on le pria de prêcher, pour que la fête fût complète : il prêcha surtout contre les schismatiques.

C'est que la question du schisme, à Hippo Diarrhytos comme en bien d'autres cités, était toujours actuelle. Pendant de longues années, Florentius avait eu à batailler contre les Donatistes de son diocèse, surtout contre leur évêque Victor, qui se plaignait amèrement de lui et qui l'accusait de l'avoir fait jeter en prison[2]. Instruit par son expérience personnelle, il était devenu l'un des auxiliaires les plus zélés d'Augustin dans la campagne pour le rétablissement de l'unité. A deux reprises, en 408 et en 410, il avait été l'un des ambassadeurs envoyés en Italie pour y porter à l'empereur les vœux et les requêtes du concile de Carthage[3]. A la Conférence de 411, il avait été l'un des conseillers adjoints aux mandataires du parti catholique[4]. Rentré dans son diocèse, il s'empressa d'y faire exécuter l'édit d'union. Il fut récompensé de son zèle par de nombreuses conversions[5]. Mais il ne les jugeait pas encore assez nombreuses pour remplir sa nouvelle basilique. Venu là pour la dédicace, invité à prononcer le discours d'apparat, l'évêque d'Hippone saisit l'occasion pour donner à son collègue et ami, contre les derniers dissidents, l'appui de son éloquence et de son autorité.

L'orateur prit pour texte un mot de l'*Ecclésiastique :* la « concorde des frères — *concordia fratrum*[6] ». Il commença par un magnifique éloge de la concorde, cette union des cœurs entre chrétiens[7]. Puis il précisa peu à peu sa pensée, en dénonçant autour de lui les ennemis obstinés de la paix, irréconciliables encore après leur confusion et leur déroute de Carthage. Il en appelait à la fraternité chrétienne, affirmant que les Catholiques voulaient seulement le bien des Donatistes : « Que tous les chrétiens soient frères, s'écriait-il; que tous les baptisés soient frères... Nous avons l'air d'être en procès avec les Donatistes; mais cela n'est pas. Etre en procès, c'est vouloir du mal à son adversaire,

1) *Serm.* 359.
2) *Collat. Carthag.*, I, 139 et 142.
3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 106-107.
4) *Collat. Carthag.*, I, 55.
5) Augustin, *Serm.* 359, 4 et 7.
6) *Ecclesiastic.*, 25, 2.
7) Augustin, *Serm.* 359, 1-3.

c'est vouloir lui enlever quelque chose et l'acquérir pour soi-même... Tel n'est pas notre cas. Vous le savez bien, vous qui plaidez hors de l'unité ; vous le savez aussi, vous que nous avons conquis sur le schisme... Nous voulions simplement, à Carthage, sauver avec nous ceux avec qui nous avions l'air, avec qui nous avons l'air encore, d'être en procès[1]. » Il expliquait aux fidèles ce qu'on s'était proposé à la Conférence. Il les renvoyait aux procès-verbaux des séances, aux *Gesta*, à la synodale par laquelle les membres du concile catholique s'étaient engagés à conserver leur dignité aux évêques donatistes : « Voilà ce que nous voulons : les *Gesta* publics l'attestent. Voilà ce que nous avons voulu à Carthage : c'est ce que prouvent non seulement des sermons, mais nos lettres officielles. Vous aimez l'épiscopat ? Eh bien ! gardez-le avec nous. En vous, nous n'avons rien à haïr, à détester, à maudire, à anathématiser, si ce n'est une erreur humaine[2]. » Il résumait ensuite les débats de Carthage sur la *Causa Ecclesiæ*, sur la *Causa Cæciliani*[3]. Il constatait que la victoire des Catholiques n'était pas stérile : témoin les conversions qui, depuis la Conférence, se multipliaient partout[4]. Malheureusement, bien des chrétiens s'obstinaient encore à rester hors de l'Église : effet du fanatisme, de l'indifférence, de l'habitude, des traditions de famille. Malgré tout, on ramènerait ces égarés par la charité ou par la force : même ces farouches Circoncellions, endurcis dans le crime, qui venaient encore de couper la langue à un prêtre[5].

Mais la basilique ? La dédicace ? L'orateur y arrivait enfin. Dans cette église neuve, construite aux frais des fidèles et baptisée du nom de leur évêque, il voyait le symbole de la concorde, de la charité, des réconciliations présentes ou futures : « Je vous parle ici pour mon frère votre évêque, dont vous devez être la joie en obéissant au Seigneur votre Dieu. C'est au nom de Dieu qu'a été construite pour vous cette église, par les soins de votre évêque, grâce aux souscriptions généreuses des fidèles... Vous avez honoré votre évêque Florentius en appelant *Florentia* cette basilique : mais vous aussi, vous êtes sa *florentia*, sa couronne de fleurs. » Et plus loin, à propos de la résurrection : « Ce sera notre couronne de fleurs, notre *florentia*, notre vraie *florentia*[6]. » Innocent jeu de mots, trop fleuri peut-être pour la circonstance, mais qui dut ravir les auditeurs avec l'orateur. C'était le bouquet de cet original sermon de dédicace :

1) Augustin, *Serm.* 359, 4.
2) *Ibid.*, 359, 5.
3) *Ibid.*, 359, 6.
4) Augustin, *Serm.* 359, 7.
5) *Ibid.*, 359, 8.
6) *Ibid.*, 359, 9.

sermon de guerre autant que de fête et de paix. S'il y était surtout question du Donatisme, c'est que la nouvelle basilique consacrait à Hippo Diarrhytos la récente victoire de Florentius sur le Donatisme local.

Un dernier groupe d'homélies, aussi complexe en ses éléments qu'imposant par le nombre des discours, marque pour nous vers 416, la dernière étape de la prédication antidonatiste d'Augustin. Cette année-là, avant Pâques[1], il prit pour thème ordinaire de ses sermons à Hippone l'Evangile de saint Jean, qu'il résolut d'expliquer entièrement aux fidèles, chapitre par chapitre, verset par verset. D'où une première série de douze homélies[2]. Vinrent les fêtes de Pâques. A ce moment, après son douzième discours, l'évêque interrompit l'explication de l'Evangile, pour commenter dans sa chaire, en dix sermons, la première Epître de saint Jean[3]. Après les fêtes de Pâques, il revint à l'Evangile, dont il acheva l'explication en cent douze séances[4]. Nous possédons en entier cet ensemble majestueux de cent trente-quatre sermons, cent vingt-quatre sur l'Evangile de saint Jean, dix sur la première Epître de cet apôtre : tous prononcés en quelques mois, sans interruptions notables, presque jour par jour, à Hippone[5].

Dans cet énorme recueil d'homélies consacrées à saint Jean, la polémique contre le Donatisme occupe une place importante. Souvent, à propos de tel ou tel verset, le prédicateur revenait sur la question du schisme, qui toujours le hantait. Ordinairement, il s'en tenait aux généralités de la controverse traditionnelle : prétextes et circonstances de la rupture, théorie du baptême, conception de l'Eglise[6]. Parfois il évoquait, non sans ironie, la figure presque légendaire du prophète de la secte, le fameux Donat de Carthage : « Va donc, Donat, et crie : Je suis éloquent. Va donc, et crie : Je suis savant[7]. » Il raillait les miracles de l'apôtre donatiste et de ses disciples : « Qu'on ne vous chante plus des histoires comme celle-ci : « Pontius a fait un mi-
« racle. — Donat s'est mis en prière, et, du haut du ciel, Dieu
« lui a répondu[8]. » Ou encore, l'orateur montrait le schisme

1) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6, 1; 10, 10; 11, 1. — Cf. 13, 1.

2) *In Evangelium Iohannis tractatus* 1-12.

3) *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-10, et *Prolog.* de ce recueil. — Cf. *In Evangelium Iohannis tractatus* 13, 1.

4) *In Evangelium Iohannis tractatus* 13-124. — Cf. 13, 1.

5) *Ibid.*, 6, 25; 13, 1; *Prolog.* du recueil *In Epistulam Iohannis.*

6) *In Evangelium Iohannis tractatus* 4, 9-11 et 16; 5, 11-18; 6, 7-21; 7, 3-4 et 11; 9, 13; 10, 5-9; 11, 12; 12, 2 et 9; 13,3 et 10-11, etc.; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1, 8-13; 2, 1-4; 3, 4-9; 10, 8.

7) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6, 20. — Cf. 47, 4.

8) *Ibid.*, 13, 17.

puni par le schisme, dans l'émiettement providentiel du Donatisme en une infinité de sectes minuscules [1].

Ce qui est plus caractéristique et plus important ici, ce sont les allusions aux faits du jour : les traits qui visaient le Donatisme contemporain, partout proscrit, mais redoutable encore en Numidie. Le sermonnaire s'expliquait souvent sur ces persécutions dont se plaignaient si amèrement les schismatiques irréconciliables ; il cherchait à justifier les lois impériales, l'édit d'union, l'intervention du pouvoir séculier [2]. Il s'expliquait aussi sur un point encore plus délicat, les confiscations faites à Hippone au profit de son Eglise : « Quel argument nous opposent les Donatistes, ne sachant plus que dire ? Ils vont répétant : « On « nous a pris nos fermes (*villæ*), on nous a pris nos domaines « (*fundi*) » — Ils produisent des testaments : « Voici, disent-ils, l'acte par lequel Gaius Seius a donné un domaine à l'Eglise qui avait pour chef Faustinus. » — Mais quelle est cette Eglise dont Faustinus était évêque ? Qu'est-ce que cette Eglise ? — « C'est, dit-on, l'Eglise dont Faustinus était le chef. » — Mais Faustinus n'était pas le chef de l'Eglise, il était le chef d'un parti... Vous savez, mes frères, que maintenant ces fermes n'appartiennent pas personnellement à Augustin. Si vous ne le savez pas, si vous croyez que je prends plaisir à la possession de ces fermes, eh bien ! Dieu me connaît : il sait, lui, ce que je pense de ces fermes et ce que j'y souffre [3]. » Ces tracas que causait à leur vainqueur l'administration des biens confisqués, c'était une petite revanche pour les schismatiques dépossédés.

Depuis que les dissidents d'Hippone avaient vu leurs basiliques et tous les revenus de leur communauté passer aux mains de l'adversaire, la plupart avaient été touchés de la grâce. L'évêque catholique facilitait par tous les moyens ce retour des enfants prodigues ; et le prédicateur, enregistrant ces conversions, ne manquait pas d'en triompher [4]. Il avouait pourtant qu'on se heurtait encore à bien des résistances. A ses auditeurs, dont beaucoup avaient pu s'en apercevoir à leurs dépens, il rappelait que les fanatiques tenaient toujours la campagne, que les Circoncellions poursuivaient le cours de leurs exploits diaboliques, en compagnie de leurs vierges saintes, mégères dévotes et galantes, vraies filles de Satan [5]. Il dénonçait la folie chronique des prétendus martyrs de la secte : ceux d'autrefois,

1) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 10, 6.

2) *Ibid.*, 6, 22-26 ; 11, 13-14 ; *In Epistulam Iohannis tractatus* 10, 10 ; etc.

3) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6, 25.

4) *Ibid.*, 6, 24.

5) *Ibid.*, 13, 13-14.

comme Marculus ou Donat de Bagaï, et ceux du moment, ceux qui se brûlaient vifs pour échapper aux persécuteurs en gagnant le Paradis [1]. Enfin, l'orateur constatait avec indignation que le parti des proscrits recrutait encore des prosélytes : « Tu entends dire : « Mettez-le hors de l'Eglise. » — Aussitôt tu réponds : « Je m'en vais vers le parti de Donat [2]. » Quand il notait ces retours offensifs du Donatisme aux abois, Augustin ne pouvait se dissimuler que sa victoire n'était pas complète : çà et là, même dans son diocèse d'Hippone, le fanatisme résistait à tout, aux proscriptions et aux confiscations comme à la charité, comme aux sermons. C'est pour cela sans doute que le prédicateur songeait si souvent au Donatisme, cinq ans après la Conférence de Carthage, en commentant l'Evangile et l'Epître de saint Jean.

Dès ce temps-là, cependant, et dans le diocèse d'Hippone comme ailleurs, le parti de Donat était définitivement vaincu, ses communautés dissoutes, ses clercs en déroute. Traqué simultanément par les évêques et par les commissaires impériaux, il perdait chaque jour des fidèles. La résistance désespérée des chefs ou de quelques fanatiques n'était plus un danger sérieux pour l'Eglise catholique, dont les défenseurs se tournaient de plus en plus contre d'autres adversaires, surtout contre les Pélagiens. C'est ce dont témoigne nettement l'histoire de la prédication d'Augustin, comme celle de ses correspondances ou de ses traités polémiques. Dans ses homélies postérieures à 416, il ne parlait plus guère du Donatisme ; ou il n'en parlait qu'incidemment, par exemple dans deux sermons théologiques qui datent probablement de 417 [3]. Une seule fois, dans sa prédication des années suivantes, il prit franchement à partie les schismatiques, ou plutôt un schismatique : le 18 septembre 418, en Maurétanie, dans ce célèbre sermon de Caesarea, où il rendit muet le bavard Emeritus [4]. Mais ce n'est là qu'un épisode d'histoire locale, d'un intérêt presque rétrospectif pour la controverse générale. Et c'est la dernière trace certaine de la prédication antidonatiste d'Augustin.

Cette prédication, qui avait duré près de trente ans, avait été pour l'évêque d'Hippone l'un des principaux moyens d'action dans sa campagne victorieuse contre le schisme. Comme on l'a vu, elle a laissé de nombreux témoins en plusieurs groupes de

1) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 11 15; *In Epistulam Iohannis tractatus*, 6, 2.

2) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 10,5.

3) *Serm.* 182 et 183.

4) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1; *Retract.*, II, 77.

sermons : sermons d'autant plus significatifs pour le critique et pour l'historien, que très souvent nous en pouvons préciser les circonstances de temps et de lieu. Autant que de belles œuvres d'éloquence, beaucoup de ces discours sont de précieux documents d'histoire.

D'abord, par toutes les pièces qu'ils nous ont conservées, et qui y sont reproduites en entier ou par fragments. Telle, la réponse du primat donatiste à Aurelius, en 403, devant les magistrats de Carthage[1] ; ou la diatribe de Primianus contre Augustin[2] ; ou la profession de foi d'un schismatique converti[3] ; surtout la synodale de Cabarsussa, une pièce de premier ordre, dont le texte peut être reconstitué intégralement avec les citations méthodiques du sermonnaire[4]. Ajoutons que plusieurs homélies d'Augustin sont en elles-mêmes, dans toute la force du terme, de vrais documents historiques : notamment, les sermons sur la paix, inséparables du dossier de la grande Conférence[5]. Et nous ne parlons pas de tous les faits, incidents des querelles locales, détails de mœurs, épisodes des conversions, qui sont connus seulement par ces discours, et qui éclairent sur tant de points l'histoire du schisme à Hippone ou à Carthage.

Sur le rôle personnel d'Augustin dans la longue bataille contre l'Eglise dissidente, l'ensemble de ces sermons constitue un dossier très important. On y voit l'évêque d'Hippone poursuivant au jour le jour par la parole, en chaire, la propagande infatigable qu'il menait en même temps par d'autres moyens, dans des circonstances plus solennelles ou plus rares, dans les assemblées d'évêques, dans les controverses écrites, dans les correspondances. Et cette petite guerre par le sermon n'avait rien d'abstrait ni de convenu. On suit le prédicateur d'étape en étape, d'année en année, souvent de ville en ville, d'Hippone à Sinitum ou à Constantine, d'Hippo Diarrhytos à Carthage[6]. On le voit s'adapter toujours aux circonstances, changer de thème et de méthode suivant le public, suivant la condition légale et la situation de fait du Donatisme. C'est dire que ces sermons, si riches de matière, ont aussi une grande valeur littéraire : ils ont la variété de la vie et le mouvement de la bataille, avec l'attrait d'une force originale et d'une puissante personnalité d'orateur.

Pour l'historien du Donatisme, ils complètent heureusement

1) *Serm. II in Psalm.* 36, 18.
2) *Serm. III in Psalm.* 36, 18-20.
3) *Serm.* 360.
4) *Serm. II in Psalm.* 36, 20.
5) *Serm.* 357 et 358.
6) *Serm.* 10; 62; 90; 112; 138; 357-359; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36; *Epist.* 144, 1-3.

le témoignage des traités et des correspondances. De part et d'autre, sans doute, c'est à peu près le même fonds d'idées, d'arguments, de textes bibliques ; ce sont les mêmes matériaux, comme c'est le même esprit. Considérée dans ses éléments, la controverse des sermons est tantôt celle des traités, avec plus de souplesse, tantôt celle des lettres, avec un tour plus objectif [1]. Pourtant, la différence est grande : cette différence est tout entière dans la façon de présenter les choses. Orateur incomparable, habile à saisir et à pénétrer l'âme d'un public, Augustin savait parler leur langue aux gens du peuple ; il savait mettre à leur portée les faits et les textes, jusqu'aux questions de théologie ou d'exégèse. Dans sa chaire épiscopale, il évitait avec soin les longues dissertations, les argumentations ou réfutations en règle. Il procédait par allusions rapides aux preuves traditionnelles, qu'il excellait à condenser en formules saisissantes dans un raccourci pittoresque. Il s'attachait de préférence aux faits de l'histoire contemporaine ou de la vie courante. Il piquait la curiosité de ses auditeurs,en commentant avec une bonhomie malicieuse les événements du jour. Il tenait en haleine cette curiosité par les anecdotes ou les souvenirs personnels dont il animait son discours. Il multipliait les questions, les réponses, les dialogues, les portraits, les croquis, les scènes de mœurs [2]. Il prenait à témoin les assistants ; il les mêlait à ses polémiques, les entraînait à sa suite, en leur prouvant que la cause de l'Eglise était la leur. Et, d'une phrase à l'autre, il changeait de ton, passant de la gravité à la plaisanterie, de l'Ecriture à la raillerie, puis revenant de l'invective à l'exhortation, de l'ironie à l'onction. Tout cela, d'un air naturel, sans éclats ni violents contrastes, sans appuyer ou insister outre mesure, comme dans une conversation entre amis. Bref, avec un art consommé, la controverse était ici mise au point pour le public africain d'un sermon : public d'illettrés ou de demi-lettrés, peu familier avec la théologie ou l'exégèse, curieux du présent plus que du passé, des faits plus que des idées, des choses ou des personnes plus que des théories [3].

On aperçoit maintenant l'intérêt particulier de ces homélies sur le Donatisme. Dans les traités, la polémique se présente

1) Voyez plus haut l'analyse des thèmes développés dans les sermons antidonatistes.

2) *Serm.* 197, 4; 252, 4-5; 357-359; *Enarr. in Psalm.* 10, 5; 21, 26; 54, 16 et suiv.; 57, 9; 62, 11, 17 et suiv.; 69, 5; 124, 10; 132, 6; 138, 26.

3) Il en était ainsi même à Carthage. Cf. *Serm.* 62; 90; 112; 138; 357-358; *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

généralement sous des formes plus ou moins didactiques et doctrinales. Dans les correspondances, elle revêt des formes multiples, très diverses suivant l'occasion et la personnalité des correspondants, mais ordinairement plus souples et ondoyantes : plus littéraires aussi, les destinataires étant presque toujours des lettrés. Dans les sermons, comme il est naturel, la controverse prend l'allure oratoire, mais sans rien de solennel. C'est une éloquence simple et familière, faite de précision et de clarté, de citations brèves et d'allusions, de conseils et de railleries, d'invectives discrètes et d'exhortations, de récits et d'anecdotes, de dialogues et de portraits, d'onction et d'ironie : vivante image de la propagande populaire d'Augustin, dans son diocèse et ailleurs, surtout à Hippone et à Carthage.

Si l'évêque d'Hippone a prêché si souvent à Carthage contre les schismatiques, c'est que régulièrement il se rendait dans cette ville pour les grands conciles de l'Afrique chrétienne, périodiquement convoqués et présidés par son ami Aurelius. On aimerait à suivre Augustin dans ces assemblées d'évêques, où son talent d'orateur, comme sa réputation et son autorité personnelle, lui assuraient à côté du président la première place. Nul doute qu'il y ait joué le rôle prépondérant, puisque toujours il y faisait prévaloir ses idées. Par exemple, en 403, sur le projet de conférence générale entre les deux partis[1] ; en 404, lors des débats sur les démarches à faire auprès de l'empereur, pour réclamer l'assimilation des Donatistes aux hérétiques[2]; en 410, lors de l'envoi d'une ambassade en Italie, pour obtenir la convocation de la grande Conférence[3] ; en 411, lors de la rédaction du *mandatum*, au moment de l'élection des mandataires[4]. De même, dans les conciles de Numidie : notamment dans le synode de Constantine, qui, le 14 juin 412, lança l'*Avertissement* aux Donatistes[5]. Si toutes ces assemblées ont adopté les plans d'Augustin, si même elles l'ont chargé de rédiger certaines pièces que nous possédons, si elles confiaient à ses amis les ambassades et les négociations délicates, c'est qu'elles reconnaissaient en lui un chef et subissaient l'ascendant de sa parole. A coup sûr, il a été le grand orateur de ces conciles, comme il en était, toujours d'accord avec son ami Aurelius, l'inspirateur et le guide.

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Serm. III in Psalm.* 32, 29 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 25.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

4) *Collat. Carthag.*, I, 16-18 et 55 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 5-7 et 10 ; *Epist.* 128 et 129 ; *Gesta cum Emerito*, 6.

5) Augustin, *Epist.* 141 ; *Retract.*, II, 66.

Malheureusement, cette partie de son œuvre oratoire est perdue. Les Actes de ces conciles, où il prononça tant de discours et remporta tant de succès, nous sont parvenus plus ou moins incomplets, abrégés, mutilés, dans des compilations postérieures, qui nous ont conservé surtout les canons, avec les préambules et quelques allocutions du président[1]. Si précieux qu'ils soient pour l'historien, ces documents ne nous renseignent guère sur les incidents et la physionomie des séances, sur le rôle joué dans la discussion par tel ou tel membre de l'assemblée. Nous ne saurions ce qu'a été l'évêque d'Hippone comme orateur de concile, si nous ne possédions, presque en entier, le volumineux procès-verbal de la Conférence de 411. Ici, au contraire, nous trouvons fidèlement enregistrés, sténographiés, certifiés authentiques par les signatures des intéressés, tous les discours et les moindres mots prononcés au cours des débats. C'est dire qu'y retentit souvent la voix d'Augustin, initiateur, inspirateur et triomphateur de la grande Conférence[2].

Pendant les trois audiences, il prit la parole plus de soixante fois. D'ailleurs, ses multiples discours se répartissent très inégalement entre les trois séances. Presque muet à la première, il intervint davantage à la seconde, il entra résolument en scène dès le début de la troisième[3], et il resta dès lors au premier plan : de plus en plus, à mesure que la controverse s'acheminait vers le dénouement, il était le chef de chœur et le porte-parole des mandataires catholiques. C'est qu'il n'abandonnait rien au hasard, dans ses discours comme dans sa politique. Il mettait son éloquence, toute son éloquence, au service de l'Eglise : il n'était pas homme à compromettre l'autorité de sa parole par des manifestations intempestives, pas plus qu'à se dérober au moment d'agir. Par suite d'une convention formelle ou tacite avec son chef Aurelius et avec ses collègues[4], c'est lui surtout qui devait porter le poids de la controverse proprement dite. Il se tint donc sur la réserve, tant que l'assemblée perdit son temps en procédures, en obstructions ou en querelles. Mais, l'heure venue, il prit l'offensive, écarta les obstacles, attaqua et força l'adversaire dans ses retranchements, le mit en déroute et le poursuivit jusqu'à la victoire définitive[5] : cette victoire qu'il

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 368 et suiv.

2) *Collat. Carthag.*, II, 14; 50; 56; 66; III, 7; 20; 41; 55; etc.

3) *Ibid.*, III, 7.

4) Sur les relations d'Augustin avec Aurelius de Carthage, et sur leur rôle respectif dans la campagne antidonatiste, voyez plus haut, § 2.

5) *Collat. Carthag.*, III, 55 et suiv.; 98 et suiv.; 155 et suiv.; 197 et suiv.; 261 et suiv.; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2 et suiv.

avait préparée depuis vingt ans par sa politique, et qu'il assura enfin par son éloquence.

La première journée, celle du 1er juin, se passa tout entière en interminables procédures, d'abord nécessaires, puis moins utiles, puis complètement superflues et pleines d'arrière-pensées : entre les obstructions systématiques des dissidents et les protestations des Catholiques, sous le regard résigné du président. Ce n'était pas encore l'affaire d'Augustin : il laissa donc passer le flot. Il n'intervint réellement qu'une seule fois, pour venir au secours de son chef Aurelius, dans une procédure qui lui semblait d'importance. Sur la requête impérieuse des schismatiques, le président venait de décider que l'on vérifierait en séance toutes les signatures du double *mandatum*, c'est-à-dire les pouvoirs des mandataires. Conformément à l'édit du commissaire impérial, le concile catholique n'avait envoyé à la Conférence que ses représentants élus, en tout dix-huit personnes. Au contraire, les évêques donatistes, qui tenaient à montrer leur nombre et la puissance de leur parti, étaient tous entrés dans la salle ; ils étaient près de trois cents. Maintenant, pour le contrôle des signatures, les avocats des dissidents exigeaient la présence de tous les signataires catholiques [1]. Pour prévenir toute occasion de tumulte, Aurelius de Carthage proposait de ne faire entrer les évêques mandants que dans les cas de contestation [2]. Mais les Donatistes, qui cherchaient à gagner du temps, autrement dit à en perdre, s'obstinaient à réclamer la présence de tous les mandants [3].

Voyant l'embarras du président, Augustin voulut appuyer la motion d'Aurelius : « Il fallait prévenir tout tumulte, dit il à Marcellinus ; tu as pris pour cela des mesures salutaires et prudentes. Maintenant encore, la même chose est à craindre. S'il se produisait quelque désordre, on pourrait nous l'attribuer à nous, ou l'on pourrait se demander de quel côté viendrait le bruit. Donc, le mieux que puisse faire Ta Noblesse pour assurer la tranquillité, c'est d'ordonner la lecture de tous les noms, et de faire entrer seulement les évêques dont le nom inspirerait quelque doute [4]. » Cette allusion à la turbulence donatiste mit en fureur Emeritus de Cæsarea, qui protesta aussitôt sur un ton emphatique, accusant ses adversaires de se dérober, louant avec une admiration attendrie la noble attitude des gens de son parti : « Le char du Soleil est presque au bout de sa carrière, le jour

1) *Collat. Carthag.*, I, 59 et suiv.
2) *Ibid.*, I, 74.
3) *Collat. Carthag.*, I, 77.
4) *Ibid.*, I, 78.

est presque terminé, et jusqu'ici pas trace de tumulte, malgré la présence d'une si grande multitude des évêques de Dieu... Silencieux, la langue muette, ils attendent la sentence intègre et sévère d'un arbitre équitable ; le cou tendu, les yeux fixés sur toi, ils se demandent anxieusement ce que décidera le juge dans la cause de Dieu. Aucun bruit, aucune conversation; rien que des prières à Dieu, des voix intérieures s'élevant vers le ciel[1]. » L'évangélique Emeritus continua longtemps sur ce ton. Alors Augustin, adressant sa réplique au président selon les règles du protocole : « Au long discours de mon frère, Ta Noblesse va voir comment je réponds d'un mot. Si nos adversaires veulent discuter avec nous, toute l'affaire sera vite terminée sans doute. Mais, si l'on n'entend pas de tumulte dans la foule ici présente, c'est peut-être qu'elle n'est pas en face d'une autre multitude qu'on en puisse rendre responsable[2]. » — « Donc, s'écria le Donatiste, tu avoues que tes collègues viendraient ici faire du bruit. Car, du bruit, il n'y en a pas, et il n'y en aura pas, de notre côté[3]. » — « Non, reprit tranquillement Augustin, je n'avoue nullement qu'ils viendraient ici faire du bruit. Voici ce que je pense : si jusqu'ici la multitude présente se tient tranquille, c'est qu'elle ne trouve pas en face d'elle à qui imputer son propre désordre. Il en serait autrement, s'il y avait ici une multitude de chaque parti. Nous demandons qu'on s'en tienne à la solution proposée par nous : faire comparaître ceux-là seulement dont on suspecterait la signature[4]. » Les schismatiques refusant de céder, on finit par adopter un moyen terme : à l'appel de chaque nom, on introduirait simultanément, pour les mettre en présence, les deux évêques rivaux de la localité[5].

Eclairé par cette expérience personnelle sur les dispositions des mandataires donatistes, Augustin évita désormais de se compromettre dans les querelles de procédure. Pendant le reste de la séance, il prononça seulement cinq mots, pour hâter la vérification du *mandatum*[6] ; et la proclamation de son nom ne donna lieu à aucun incident[7]. Jusqu'au bout, il abandonna complètement à Aurelius de Carthage, à ses amis, à ses collègues, le soin de contrôler les signatures et d'assurer l'application du règlement.

On l'entendit beaucoup plus dans la seconde séance, le 3 juin. Dès le début, il prit la parole, pour rappeler que lui et ses

1) *Collat. Carthag.*, I, 80.
2) *Ibid.*, I, 81.
3) *Ibid.*, I, 82.
4) *Ibid.*, I, 83.
5) *Collat. Carthag.*, I, 88-89.
6) *Ibid.*, I, 93.
7) *Ibid.*, I, 138.

collègues s'étaient engagés antérieurement à signer toutes leurs déclarations[1]. Puis, il essaya de couper court aux nouvelles obstructions des Donatistes. Petilianus de Constantine invoquait la prescription, prétendant que les Catholiques étaient arrivés en retard à Carthage, après le délai fixé par le commissaire[2]. Textes en main, Augustin rétablit les faits et les dates : « D'après les termes de l'édit promulgué par Ta Noblesse, le quatrième mois finissait le jour des calendes de juin. Nous sommes venus bien plus tôt. Nos adversaires eux-mêmes, qui nous cherchent querelle là-dessus, ont désigné leurs mandataires le 8 des calendes de juin : évidemment, arrivés plus tôt, ils devaient procéder à cette désignation avant le jour fixé. D'ailleurs, qu'on lise la déclaration de Primianus lui-même, et l'on verra pour quel jour il promettait de se présenter. Qu'on tranche enfin cette question, qui a déjà servi de prétexte à nos adversaires pour exciter contre nous les passions populaires[3]. » La réponse était si péremptoire, que les schismatiques n'insistèrent pas. En revanche, ils exigèrent l'ajournement de la Conférence, jusqu'au moment où ils auraient reçu communication du procès-verbal de la séance antérieure[4]. Voyant qu'on ne pourrait encore aboutir ce jour-là, l'évêque d'Hippone se résigna de bonne grâce à appuyer la proposition d'ajournement : « Que ceci, dit-il, soit bien établi : ce sont nos adversaires qui veulent ajourner le débat. Nous prions Ta Sublimité de faire droit à leur demande. C'est humain, ils veulent examiner, ils veulent discuter entre eux, ils veulent arriver plus prêts. Si nous refusions l'ajournement, nous risquerions de rendre les procès-verbaux plus prolixes, et, par cette prolixité même, de prolonger encore le débat[5]. » Puis il déclara que les Catholiques seraient exacts au rendez-vous, le jour fixé pour la troisième séance : « Pour nous, dès aujourd'hui, nous sommes prêts à discuter ; et c'est ce que nous aurions préféré, s'il eût été possible. Pourtant, il nous a semblé humain de faire droit à la demande de nos frères, qui nous a paru justifiée. En conséquence, le six des ides de juin, avec l'aide du Seigneur Notre Dieu, nous promettons d'être présents pour terminer l'affaire principale de l'Eglise[6]. » D'un bout à l'autre de cette courte audience du 3 juin, Aurelius de Carthage s'était systématique-

1) *Collat. Carthag.*, II, 14.
2) *Ibid.*, II, 48.
3) *Ibid.*, II, 50.
4) *Collat. Carthag.*, II, 55. — Cf. II, 25 et suiv.
5) *Ibid.*, II, 56.
6) *Ibid.*, II, 66.

ment effacé, pour laisser agir son ami Augustin, devenu le porte-parole du parti catholique.

Dès l'ouverture de la troisième séance, à l'aube du 8 juin, l'évêque d'Hippone était sur la brèche. Il y fut toute la journée, prononçant discours sur discours, toujours maître de lui et dominant la situation. Il fut le premier évêque qu'on entendit. C'est qu'il tenait à poser aussitôt la question essentielle : « Il y a longtemps, dit-il, que nous désirons plaider à fond l'affaire principale. Qu'on nous le permette enfin. Donc nos adversaires, puisqu'ils tiennent à être nos adversaires, doivent prouver leurs accusations si souvent répétées, et jamais prouvées, contre la sainte Eglise catholique répandue dans le monde entier[1]. » Mais les Donatistes s'étaient promis d'égarer la discussion, tant qu'ils le pourraient. A en croire Emeritus, on devait d'abord établir quel était le demandeur[2]. Peu importe, répliquait Augustin; arrivons à l'essentiel, produisez vos griefs[3]. A cette invitation embarrassante, les schismatiques répondaient par de nouvelles chicanes. Alors Augustin protestait éloquemment contre ces obstructions systématiques, qui trahissaient la mauvaise foi : « Les deux partis sont en présence, disait-il; nous sommes tous ici ; cette salle est pleine d'évêques, dont les pouvoirs ont été notifiés et contrôlés... Et maintenant encore, par je ne sais quels faux-fuyants, ils cherchent des moyens dilatoires, ces hommes qui se prétendent les évêques du Christ. Tout le monde attend, je ne dis pas dans cette cité, mais dans le genre humain presque entier; tous sont en suspens, tous veulent savoir où est l'Eglise : et nous continuons à ergoter sur des formules du forum. Misérables querelles[4] ! » Sourds à l'éloquence, comme à la raison, les mandataires du parti de Donat poursuivirent leur petit jeu de chicanes.

Il fallut donc les suivre sur ce terrain. Augustin s'y résigna, observant toujours la tactique de ses adversaires, prévenant ou dénonçant leurs obstructions, parant leurs coups et ripostant, guettant l'heure favorable, prêt à profiter d'une occasion pour ramener le débat sur les points essentiels. D'abord, il empêcha les Donatistes de se poser en défendeurs. Il fit écarter habilement, comme illégale et inutile, une motion soutenue par eux avec une extraordinaire âpreté : malgré leur insistance, il refusa net de produire le texte de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour solliciter la convocation de la Confé-

1) *Collat. Carthag.*, III, 7.
2) *Ibid.*, III, 15.
3) *Collat. Carthag.*, III, 20.
4) *Ibid.*, III, 41.

rence [1]. Puis il souleva la question de la *Causa Ecclesiæ*, montrant que les Catholiques africains étaient en communion avec le monde entier [2], et que par suite les dissidents étaient tenus de justifier leurs accusations contre l'Eglise universelle [3]. Quant aux débats sur les faits, il insista pour qu'on lùt toutes les pièces dans l'ordre chronologique [4]. Il mit ses adversaires en demeure de choisir nettement entre deux méthodes de discussion : méthode juridique, ou méthode ecclésiastique d'après les textes de l'Ecriture [5]. Il démontra que les Catholiques ne pouvaient être solidaires des fautes imputées à Cæcilianus ou autres [6].

Sur chacun de ces points, il prononça nombre de discours, qu'il poursuivait imperturbablement au milieu des murmures ou du tumulte, dans le chassé-croisé des interruptions ou des défis, des protestations ou des cris. Cependant, la controverse n'avançait guère, elle oscillait ou se perdait dans les remous de l'assemblée, quand soudain les dissidents eux-mêmes, par une fausse manœuvre, hâtèrent le dénouement. Emeritus de Cæsarea, mieux inspiré d'ordinaire, sommait le président d'autoriser les Donatistes à lire la longue lettre qu'ils lui avaient adressée la veille en réponse au *mandatum* des Catholiques, et où ils avaient développé tout leur système de défense [7]. Augustin saisit l'occasion : il demanda, lui aussi, qu'on lùt le document [8]. La lecture terminée [9], il fut d'accord avec Emeritus pour réclamer la discussion immédiate de la pièce [10]. Ainsi, en réfutant les assertions contenues dans la synodale des Donatistes, il put traiter complètement les deux questions essentielles : la *Causa Ecclesiæ*, puis la *Causa Cæciliani* [11]. Grâce à la maladresse d'Emeritus, et malgré la résistance désespérée des schismatiques, il arrivait à ses fins, au débat sur le fond, à la victoire.

La lutte avait été chaude. L'évêque d'Hippone avait eu à repousser de terribles assauts. Plus d'une fois, même, il avait été personnellement mis en cause, provoqué, insulté : surtout par les deux plus redoutables et les plus violents de ses adversaires, Petilianus de Constantine, Emeritus de Cæsarea.

1) *Collat. Carthag.*, III, 55; 59; 62; 80; 98; 160; 162.
2) *Ibid.*, III, 100-101.
3) *Ibid.*, III, 108; 110; 116; 186; 189.
4) *Ibid.*, III, 144; 176.
5) *Ibid.*, III, 155; 187; 197; 201; 214.
6) *Ibid.*, III, 222; 226; 228; 230; 233; 235; 242.
7) *Collat. Carthag.*, III, 249.
8) *Ibid.*, III, 256.
9) *Ibid.*, III, 258.
10) *Ibid.*, III, 260-261.
11) *Ibid.*, III, 261-267; 270-272; 281; *Capitula Gestorum*, III, 282 et suiv. — Cf. Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 9, 15 et suiv.; 12, 24 et suiv.

Depuis plus de dix ans, depuis le début de ses âpres controverses avec Augustin, Petilianus attendait l'occasion de se venger. Cette occasion, il la trouvait à Carthage, pendant ces débats orageux de la Conférence. A tout propos, il hachait de ses interruptions, de ses objections, de ses questions insidieuses ou de ses mordantes critiques, les discours de son éternel contradicteur. Enfin, il frappa le grand coup. L'évêque d'Hippone venait de déclarer que les Catholiques n'étaient nullement solidaires de Cæcilianus et des prétendus traditeurs [1]. Là-dessus, Petilianus le prit directement à partie : « Et toi, qui es-tu ? Es-tu le fils de Cæcilianus, oui ou non [2] ? » Les questions se succédèrent, de plus en plus pressantes, mêlées de chicanes [3]. Puis grondèrent les accusations, les calomnies, avec des allusions perfides aux racontars de Numidie sur les circonstances de la consécration épiscopale d'Augustin : « Qui t'a ordonné ? Qui t'a fait évêque ? », s'écria tout à coup Petilianus [4]. Impassible, Augustin continuait à disserter sur l'Eglise [5]. Mais le Donatiste revenait à la charge, et, prenant à témoin le président : « Comment s'appelle celui qui l'a ordonné ? Qu'il dise le nom de son consécrateur [6]. » Marcellinus essayait de dominer le tumulte de l'assemblée, où retentissaient confusément d'autres voix, dans les deux camps : Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Fortunatianus de Sicca, Adeodatus de Milev [7]. Longtemps, Augustin dédaigna ces mises en demeure : « Questions superflues », répétait-il [8]. Enfin, à la demande du président, il consentit à s'expliquer sur l'histoire de son ordination épiscopale : « Moi, dit il, moi dont tu veux connaître le consécrateur, je suis un homme chrétien, baptisé, j'en prends Dieu à témoin, et catholique... Je vois bien où tu tends : tu ramasses les calomnies humaines. Ces sottises, que vous avez coutume de colporter, ne sont pas neuves pour nos oreilles ni pour nos cœurs. Eh bien ! c'est Megalius qui m'a ordonné, Megalius, le primat de l'Eglise catholique de Numidie ; et il l'a fait au temps où il a pu m'ordonner. Voilà, j'ai répondu. Maintenant, continue : sers ce que tu prépares. Nous allons voir à l'œuvre le calomniateur. Voilà, j'ai dit le nom de mon consécrateur : maintenant, lance tes calomnies [9]. » Il n'en fallut pas plus pour calmer le fougueux et prudent Petilianus. Mis au défi, il battit en retraite,

1) *Collat. Carthag.*, III, 226.
2) *Ibid.*, III, 227.
3) *Ibid.*, III, 229 ; 231 et suiv. ; 236.
4) *Ibid* , III, 238.
5) *Ibid.*, III, 242.
6) *Collat. Carthag.*, III, 243.
7) *Ibid.*, III, 240-241 ; 243-245.
8) *Ibid.*, III, 245 et 247.
9) *Ibid.*, III, 247.

cédant la parole à Emeritus, qui parla d'autre chose [1].

Pendant la querelle précédente, qui intéressait surtout les Numides, Emeritus de Cæsarea s'était tenu tranquille. Ce n'est pas qu'il eût plus de patience, ni une moindre envie de quereller Augustin : il l'avait prouvé maintes fois au cours de la séance. Maintenant encore, avec plus d'emportement que jamais, il allait lui chercher noise : moins pour régler de vieux comptes, que pour essayer de se tirer d'une mauvaise passe.

C'était après sa manœuvre imprudente, qui avait compromis la cause de son Eglise : comme il l'avait exigé, on avait lu et l'on discutait la lettre du concile donatiste [2]. S'apercevant un peu tard de sa maladresse, il s'efforça de faire dévier la discussion, en interrompant sans cesse Augustin, dont il coupait toutes les phrases et contestait les arguments ou l'exégèse [3]. L'évêque d'Hippone se plaignit qu'on l'empêchât de parler : « On a lu leur lettre, dit-il. De notre côté, aucun bruit, aucun trouble, aucune interruption. Qu'il me permette d'en finir avec mes explications ; après, il répondra. Pourquoi ne pas nous rendre la pareille? Ta Noblesse a pu remarquer notre patience pendant la lecture de leur lettre si longue [4]. » Cette allusion ironique à la prolixité de la synodale mit en fureur Emeritus, qui sans doute y avait collaboré, et qui se piquait de littérature. Le Donatiste prétendit qu'on l'insultait. « Oh! dit Augustin, si tu pouvais être patient, toi aussi, jusqu'à ce que j'aie fini mon exposé [5] ! » Il voulut poursuivre son discours ; mais bientôt il dut s'arrêter encore, devant un ouragan de versets bibliques [6]. Alors, se tournant de nouveau vers le président : « Ils n'ont aucune raison de m'interrompre par tout ce bruit. Pour leur lettre, nous aurions pu, nous aussi, faire la même chose, et en interdire la lecture. Qu'ils aient la patience d'écouter... C'est une lourde tâche qui nous incombe : nous avons entrepris de répondre maintenant, avec l'aide de Dieu, à leur lettre prolixe [7]. » Emeritus gronda encore, le poing tourné vers l'orateur : « Mais c'est lui qui s'étourdit lui-même par ses longues dissertations [8]. » Tenace et patient comme il l'était, l'évêque d'Hippone finit par dominer le tumulte. Malgré toutes les interruptions, il réussit à achever sa démonstration [9]. Il resta ferme à son poste de combat, jusqu'à la fin de la séance, jusqu'au triomphe.

1) *Collat. Carthag.*, III, 249.
2) *Ibid.*, III, 258; 260 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 262-263.
4) *Ibid.*, III, 264.
5) *Ibid.*, III, 265.
6) *Collat. Carthag.*, III, 266.
7) *Ibid.*, III, 267.
8) *Ibid.*, III, 268.
9) *Ibid.*, III, 272 et suiv.

Cette obstination patiente et tranquille était l'un des traits de son éloquence, comme de sa politique. Avant de prendre la parole dans les assemblées d'évêques, il avait étudié à fond toutes les questions qu'on allait y débattre, et dont il avait arrêté le programme avec son ami Aurelius. Il avait établi un dossier complet, réuni et classé tous les textes, tous les faits, tous les arguments. Il avait esquissé, au moins dans les grandes lignes, le plan de ses futurs discours. Il avait prévu les objections ou les faux-fuyants de ses adversaires. Bref, il était armé de toutes pièces, contre toutes les surprises des discussions [1]. D'où ce sang-froid, ce calme extraordinaire, cette maîtrise de soi, qu'il apportait dans les débats et qui était pour lui le gage du succès. Il savait exactement où il allait, par où il passerait, où il aboutirait. Il avait toujours une vue claire des choses, de l'objet à atteindre, des étapes à franchir, des difficultés et des moyens. Il ne se mettait en route qu'à bon escient, s'effaçait pendant les préliminaires, mais intervenait au bon moment. Alors, il allait droit à son but, écartait habilement les obstacles, déjouait les obstructions ou les ruses, posait nettement les questions essentielles, et finissait par y amener ses adversaires, qui, dès lors, échappaient malaisément aux filets de sa dialectique. Discret et plein de tact dans sa polémique, il ne visait que les doctrines et les faits : par principe et par goût, il évitait les personnalités. Mais, si on l'attaquait, il était toujours prêt à se défendre, et prompt à la riposte. Toujours calme et maître de lui, en face de contradicteurs impatients ou exaspérés, il trouvait d'un coup d'œil le point faible de l'adversaire, qui, bientôt, reculait désemparé [2]. On redoutait en lui le polémiste, autant que le dialecticien.

Tel il se montre à la Conférence de Carthage. Il y fut le grand triomphateur par les ressources infinies de sa parole, par la sûreté, la ténacité, la souplesse et la vigueur, d'une éloquence précise et toujours au point, qui allait au fond des choses et s'élevait avec les choses, qui se transformait suivant les circonstances ou les incidents de séance, qui tantôt se développait en larges et solides exposés de doctrines ou de faits, tantôt se pliait aux exigences de la procédure ou aux minuties de l'exégèse, et

1) C'est ce que montre bien la comparaison des nombreux discours d'Augustin, prononcés dans la Conférence de Carthage, avec le *mandatum* des Catholiques qui avait été rédigé ou inspiré par lui (*Collat. Carthag.*, I, 55. — Cf. *Epist.* 129).

2) Témoin ses duels oratoires de 411 avec Emeritus de Cæsarea ou Petilianus de Constantine (*Collat. Carthag.*, III, 227 et suiv. ; 264 et suiv.).

tantôt éclatait en questions pressantes ou ironiques, en réponses incisives, en reparties heureuses, en boutades, en mots spirituels et mordants. Si nous possédions les discours prononcés dans les assemblées d'évêques catholiques, on y observerait sans doute les mêmes éléments et les mêmes traits. Que l'on réduise ici la part de la polémique, que l'on atténue aussi les éclats de certaines ripostes, que l'on baisse le tout d'un ton : et, d'après les discours de 411, on pourra se faire une idée de ce que fut Augustin comme orateur de concile.

VI

Augustin polémiste dans sa campagne contre le Donatisme. — Énergie, suite dans les idées, évolution. — Tâtonnements du début, au temps de la prêtrise. — Formation du système polémique dans les premières années de l'épiscopat. — Extension du champ d'action. — Idées nouvelles. — Plan de campagne et moyens d'action. — Nouvelles méthodes de controverse. — Unité et lente évolution du système polémique depuis l'année 400. — Idées dominantes du polémiste. — Thèmes des controverses. — Le schisme. — Théorie de l'Église et des sacrements. — La persécution. — L'intervention du pouvoir temporel. — Évolution des idées d'Augustin sur ce point. — Doctrine sur le schisme et l'hérésie. — Théorie du *Compelle intrare*. — Modération relative dans l'application. — Méthode polémique. — Précision et loyauté. — Emploi et commentaire des textes bibliques. — Dialectique et méthode socratique. — Arguments tirés des faits. — Rôle de l'histoire et de la chronologie dans les polémiques d'Augustin. — Les origines du schisme. — Comment Augustin a constitué son dossier du Donatisme. — L'histoire contemporaine. — Le schisme maximianiste. — Les *Gesta* de la Conférence de Carthage et l'usage qu'en a fait Augustin. — Son habileté dans l'art de présenter les faits et les documents. — Les polémiques personnelles. — Valeur littéraire de cette série d'ouvrages contre le Donatisme. — Succès et réputation d'Augustin comme polémiste.

Ainsi qu'on l'a vu, la controverse antidonatiste d'Augustin a pris des formes multiples, d'une extraordinaire diversité. Comme écrivain ou comme orateur, au cours de sa longue et victorieuse campagne contre le schisme, il a employé successivement ou simultanément, avec une maîtrise incomparable, presque tous les genres et tous les cadres qui pouvaient se prêter à la polémique : le traité doctrinal et l'opuscule, le dialogue, le poème à rythme populaire et à refrain, la proclamation et le manifeste, les correspondances de toute espèce, le sermon, le discours de concile, la conférence ou la discussion publique

avec procès-verbaux sténographiés [1]. Dans chaque groupe d'écrits ou de discours, la plupart des ouvrages diffèrent encore entre eux par l'objet, par les proportions, par l'allure et le ton, qui changent avec les circonstances, avec le public ou la personnalité du destinataire [2]. Et pourtant, malgré ces différences d'aspect si frappantes, toutes ces œuvres si variées ont un air de parenté. Elles se rapprochent les unes des autres et se ressemblent, non seulement en ce qu'elles visent toutes le Donatisme, mais parce qu'elles ont toutes un fond commun. Partout, mêmes idées, mêmes tendances, même esprit; et, si l'on s'en tient à l'essentiel, même méthode. Dans toute cette partie de l'œuvre d'Augustin, les traits fondamentaux se reconnaissent identiques à travers les manifestations particulières, quotidiennes ou accidentelles, de son activité polémique. Ces traits-là, qui se retrouvent partout, il importe de les dégager maintenant, puisque ce sont les traits dominants du polémiste.

Ce qui frappe avant tout, c'est l'énergie déployée malgré les obstacles, malgré les résistances et les déceptions, dans une campagne de trente ans. Si cette énergie a été féconde, si elle a fini par triompher, ce n'est pas seulement parce qu'elle était toujours clairvoyante, toujours adaptée aux circonstances, toujours servie par les ressources infiniment variées d'un esprit très souple dans sa vigueur; c'est encore et surtout parce qu'elle a été toujours orientée dans une même direction. Le secret de la victoire d'Augustin, c'est la suite dans les idées [3].

Là-dessus, cependant, il faut s'entendre. Rien ne ressemble moins à la manière d'Augustin, que le parti pris, ou la fixité absolue d'un plan arrêté une fois pour toutes, ou la raideur intransigeante d'une conception abstraite qui prétend s'imposer aux choses sans tenir compte des réalités ni s'accommoder aux faits nouveaux. Son système polémique n'avait rien d'immuable, rien d'immobile; au contraire, il n'a guère cessé de se développer, de se compléter, même de se modifier en partie [4]. Il a donc évolué; mais l'évolution a été régulière et rationnelle, sans revirements brusques et sans à-coups. Toujours, en dépit des apparences, elle a été dominée par le même objectif et par

1) C'est surtout dans les quinze premières années de son épiscopat, entre 396 et 411, c'est-à-dire au plus fort de la lutte, qu'Augustin a varié le cadre de ses controverses antidonatistes.

2) On a pu le constater successivement pour les traités, pour les lettres, pour les sermons et autres discours.

3) Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7; 9-10; 12-14.

4) Notamment vers l'année 400, après l'édit d'union de 405, après la Conférence de 411.

les mêmes principes. Ce qui atteste ici la suite dans les idées, c'est la continuité logique dans l'évolution.

Exception faite, néanmoins, pour la période des débuts. Augustin, pas plus qu'un autre, n'a trouvé du premier coup sa voie. Il la cherchait encore au temps de sa prêtrise, du moins en ce qui concerne la campagne contre le Donatisme. D'abord, en ces années-là, il ne se préoccupait guère que des dissidents d'Hippone ou de la banlieue[1] : ses premières controverses contre le schisme local ne pouvaient être une menace bien sérieuse pour une Église puissante, très fortement organisée, qui datait de près d'un siècle, et qui avait des ramifications dans toute l'Afrique latine. En outre, abstraction faite de quelques sermons et d'un poème où il prêchait le retour à l'unité[2], il se tenait ordinairement sur la défensive, en face d'adversaires très remuants : il se contentait de dénoncer les empiétements des schismatiques qui l'entouraient, de protester contre les violences, de demander justice contre les auteurs des attentats[3]. Il n'admettait alors le recours au pouvoir séculier que dans un seul cas, pour obtenir satisfaction contre les crimes ou les délits de droit commun; et, même en ce cas, il s'adressait simplement, comme tout le monde, aux tribunaux[4]. C'est qu'il se souvenait encore d'avoir été philosophe : il restait partisan de la tolérance et de la liberté religieuse. Pour triompher du schisme local, le seul qui attirât vraiment son attention, il comptait seulement sur la prédication, sur le bon droit de son Église, sur les franches explications entre adversaires et les concessions mutuelles, c'est-à-dire sur la raison, sur son éloquence, et sur les vertus de la propagande catholique[5].

D'ailleurs, en ces temps-là, il était encore assez novice pour la controverse antidonatiste. Quand il composait son *Psaume contre le parti de Donat*, il empruntait à Optat toute la matière de son poème : récit des faits, arguments, citations bibliques[6]. Et cela, sans chercher à contrôler son auteur ni à compléter les données : quelques méprises semblent même indiquer qu'il avait lu Optat trop vite, et qu'il ne connaissait pas par lui-même la question. Péché véniel, dira-t-on, puisqu'il s'agissait d'un poème : on comprend que le prêtre d'Hippone ne se soit pas mis en frais d'érudition pour un psaume à visées populaires, destiné sim-

1) Augustin, *Epist.* 23; 29, 11-12; Possidius, *Vita Augustini*, 7 et 9-10.

2) Augustin, *Serm.* 252; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54; *Psalmus contra partem Donati*, 1 et suiv.

3) *Epist.* 23, 2 et suiv.; 29, 12.

4) *Epist.* 29, 12.

5) *Retract.*, II, 31; *Epist.* 23, 7.

6) Voyez plus haut, § 3.

plement à être chanté dans l'église par les fidèles. Soit : mais vers le même temps, dans son traité « Contre la Lettre de Donat l'hérétique », il laissait échapper des erreurs singulières sur l'histoire du Donatisme. Par exemple, il y accusait Donat d'avoir été le premier à rebaptiser, et d'avoir altéré sciemment certains textes bibliques : or Donat, en rebaptisant, avait suivi l'exemple de Cyprien, et les citations incriminées étaient entièrement conformes à la vieille traduction latine qui avait été longtemps en usage chez les Catholiques africains [1].

De ces erreurs assez graves, on doit conclure évidemment qu'Augustin était alors mal renseigné sur le Donatisme, même sur la doctrine de Cyprien et sur les versions africaines de la Bible. Ces méprises, confessées plus tard et très loyalement par l'évêque, trahissent chez le prêtre d'Hippone une certaine inexpérience des questions relatives au schisme africain : inexpérience d'autant plus significative que, dès ce temps là, il était passé maître dans la controverse contre le Manichéisme [2]. En tout cas, l'on peut dire que le système polémique d'Augustin contre le Donatisme ne se dessine guère avant le début de son épiscopat.

Du jour où il fut évêque, on ne trouve plus trace de ces confusions ni de ces tâtonnements [3]. Dès lors commence et se poursuit, sans arrêts ni retours, cette évolution régulière dont nous parlions : évolution continue et logique, toujours en rapport avec les faits, avec les circonstances historiques, mais dominée toujours par les mêmes visées. Elle est facile à constater en tout sens et sous ses divers aspects : dans le système polémique comme dans le champ d'action, dans les idées comme dans la méthode.

Tout d'abord, c'est le champ d'action qui s'élargit, pour s'étendre peu à peu jusqu'aux extrémités de l'Afrique latine. Assurément, l'évêque d'Hippone continuait à surveiller principalement les Donatistes de son diocèse; mais il commençait à regarder plus loin. Il allait combattre les schismatiques dans les autres régions de la Numidie, à Thubursicum Numidarum, à Ca-

1) Augustin, *Retract.*, I, 20, 5.

2) Si étrange qu'il paraisse à première vue, ce contraste s'explique aisément. Augustin connaissait le Manichéisme depuis sa première jeunesse, et lui-même avait été affilié à la secte pendant neuf ans (*Confess.*, III, 6 et suiv.; V, 3 et suiv.). Au contraire, il ne vit les Donatistes à l'œuvre et ne comprit le danger du schisme, qu'après avoir été ordonné prêtre à Hippone : quand il commença de parler et d'écrire contre les dissidents, on peut dire qu'il venait de découvrir le Donatisme (*Epist.* 23, 2. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7).

3) Augustin, *Epist.* 33-35; 43-44; *Retract.*, II, 31; 43-45; 51-55. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 12-13.

lama, même à Constantine[1]. D'ailleurs, en ces circonstances, il se gardait avec soin d'empiéter sur les attributions de ses collègues. Il écrivait un jour, vers la fin de 396 : « Personnellement, je n'ai à m'occuper que de l'Église d'Hippone... Dans les autres cités, je n'agis pour les affaires de l'Église qu'avec la permission ou sur la requête des évêques de ces villes, mes frères et mes collègues dans l'épiscopat[2]. » Telle fut toujours sa règle de conduite. Cependant, malgré cette attention scrupuleuse à ne pas paraître empiéter sur le domaine de ses voisins, il était amené par la force des choses à étendre de plus en plus son action. Son autorité grandissant avec sa réputation, de toutes parts on sollicitait son concours[3]. Sur la demande de ses confrères, il prêchait souvent hors de son diocèse, non seulement en Numidie, mais en Proconsulaire, surtout à Carthage, où il se rendait régulièrement pour les conciles[4]. Dans ces assemblées plénières de l'Église africaine, où se posait impérieusement la question du schisme, il apprit mieux encore à considérer d'ensemble la situation religieuse de la contrée. C'est là surtout que s'élabora ou se précisa son plan de campagne ; et c'est là qu'il devint le principal champion du Catholicisme africain contre le parti de Donat[5]. De Carthage, plus encore que d'Hippone, son influence rayonna sur l'Afrique entière, rendue attentive à ses moindres paroles, à ses sermons ou à ses lettres comme à ses grands discours ou à ses grandes controverses[6].

Maintenant, il savait nettement où il allait. Dès les premières années de son épiscopat, ses prérogatives et ses responsabilités nouvelles lui avaient ouvert d'autres horizons. Il ne se contentait plus alors de chercher à ramener quelques schismatiques de son diocèse, de dénoncer à l'occasion les violences, de réclamer justice contre les attentats. Désormais, il visait plus haut et plus loin : c'est dans toute l'Afrique chrétienne qu'il voulait rétablir l'unité. Aussi attaquait-il franchement et partout l'Église dissidente, qu'il poursuivait dans toutes ses traditions, dans ses origines comme dans son histoire la plus récente : il en sapait les bases, il en contestait le principe et la doctrine, il en raillait les prétentions, les contradictions, les dissensions intestines[7].

1) Augustin, *Epist.* 43-44 ; 53 ; 105, 2, 4 ; 144, 1-3 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) *Epist.* 34, 5.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 12 ; Augustin, *Epist.* 53, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1.

4) Augustin, *Serm.* 10 ; 62 ; 357-359 ; *Enarr. III in Psalm.* 32 ; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36 ; *Epist.* 144, 1-3.

5) *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 13.

7) Augustin, *Retract.*, II, 31 ; 43-45 ; 51-55 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.

Mais, plus il observait l'attitude des Donatistes, moins il gardait l'espoir d'arriver à une réconciliation par les moyens dont il avait rêvé d'abord [1]. Le spectacle des réalités contemporaines, l'intransigeance des évêques dissidents, le brigandage chronique des Circoncellions, les sinistres fantaisies d'Optatus de Thamugadi, les querelles entre Primianistes et Maximianistes, les appels des sectaires au pouvoir civil, les procès pour les basiliques et les exécutions avec le concours de la police, les nouvelles lois contre les hérétiques et les poursuites contre les Donatistes impliqués dans la révolte de Gildon : tous ces faits dont il était le témoin très attentif, ces scandales, ces violences, ces démarches imprudentes des schismatiques et ces initiatives impériales, tout cela modifiait peu à peu les idées d'Augustin sur les moyens et les chances de restaurer enfin l'unité religieuse. Lui qui au début avait répudié tout emploi de la contrainte, toute atteinte à la conscience [2], il renonçait insensiblement au principe de liberté. Dans ses démêlés avec les dissidents de son diocèse, il se résignait parfois à faire intervenir les magistrats municipaux, même les hauts fonctionnaires [3]. Il inclinait de plus en plus à admettre l'utilité, la nécessité, du recours au pouvoir séculier, et pas seulement pour les affaires qui relevaient des tribunaux [4]. Il était déjà sur la pente qui devait le conduire à solliciter lui-même, dans les conciles et ailleurs, l'intervention du gouvernement pour l'extinction du schisme [5]. Sans doute, ce n'est pas sans une certaine répugnance qu'il s'engageait dans cette voie ; pourtant, il s'y engageait.

Sur ces perspectives nouvelles, il établissait alors son plan de campagne. Il avait pour principe de porter devant le public entier la question du schisme et de la réconciliation nécessaire entre chrétiens. Rompant avec la tradition qui réservait aux initiés le mystère des controverses d'Église, il prétendait se faire entendre et comprendre de tous, des laïques comme des clercs [6]. En conséquence, il employait simultanément tous les modes de polémique, ne négligeant aucun moyen d'action, en imaginant même de nouveaux, comme les pastorales, les proclamations, les manifestes, les discussions publiques avec procès-

1) *Epist.* 33-35 ; 51 ; 66 ; Possidius, *Vita Augustini*, 9-10 et 12.

2) Augustin, *Retract.*, II, 31 ; *Epist.* 23, 7.

3) *Epist.* 34-35.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16.

5) *Epist.* 86 ; 88, 7 ; 93, 5, 17 ; 97 ; 100 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

6) *De unico baptismo*, 1, 2. — Cf. *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4 et suiv.

verbaux sténographiés, ou la publicité par voie d'affiches[1]. Il prêchait sans trève contre le schisme, dans son diocèse et ailleurs, partout où on le sollicitait de prêcher, c'est-à-dire partout où il passait[2]. Il entretenait de multiples correspondances, et de tout genre, avec des Catholiques ou des Donatistes, avec des clercs ou des laïques, avec des magistrats ou de grands propriétaires qui pouvaient l'aider dans sa propagande[3]. Parfois ses lettres étaient des résumés ou des programmes de controverses, qui fixaient le souvenir de récentes discussions avec des schismatiques ou qui en tenaient lieu[4]. Il aimait particulièrement la controverse orale, ouverte et poursuivie selon les règles devant un nombreux auditoire, avec le concours de sténographes. Il attendait beaucoup de ces conférences contradictoires, qui lui permettaient d'atteindre toutes les classes du public, et de confondre les chefs de l'Église ennemie en présence de leurs propres fidèles; malgré les déceptions que lui causa souvent la retraite prudente ou la mauvaise foi de ses adversaires, il ne renonça jamais à ce mode d'action[5]. Cependant, c'est principalement vers la controverse écrite que les incidents et les nécessités de la lutte orientaient son activité polémique. Il connaissait l'autorité souveraine qu'avaient dans leur secte les évêques dissidents, et le respect superstitieux qui accueillait comme des oracles toutes les paroles des orateurs ou des écrivains du parti : il avait donc résolu de les réfuter tous systématiquement, sans rien laisser passer, à mesure qu'ils parleraient ou qu'on allèguerait leurs propos. D'où la série imposante, presque ininterrompue, de ces livres retentissants, opuscules et gros traités, où tour à tour il combattit les anciens dieux de la secte, Donat le Grand et Parmenianus de Carthage, puis les nouveaux champions du parti, Petilianus de Constantine, le grammairien Cresconius, et tant d'autres[6]. Tous ces ouvrages de controverse, qui s'adressaient surtout aux lettrés des deux Eglises, avaient pour objet principal de miner l'autorité des chefs et des défenseurs du Donatisme : ainsi, le livre préparait la voie aux correspondances, aux sermons, aux conférences, aux manifestes, aux affiches, qui visaient plutôt le public populaire ou des groupes de personnes.

1) *Retract.*, II, 53; *Epist.* 33, 4; 43-44; 66, 2; 76; 88, 10; 105; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 9.

3) Augustin, *Epist.* 33-35; 41; 43-44; 49; 51-53; 56-58; 61; 66; 69-70; 86-89; etc.

4) *Epist.* 43-44; 49; 51; 66, 2.

5) *Epist.* 88, 10; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

6) *Retract.*, II, 31; 43-45; 51-55; 60-61.

Néanmoins, l'évêque d'Hippone se rendait compte que toutes ses initiatives individuelles, si elles restaient isolées, ne le conduiraient point au résultat cherché. Il voyait clairement la nécessité d'une politique commune aux évêques africains, d'une action concertée entre tous, seule capable de rendre féconds les efforts de tous et d'assurer le succès[1]. De là, son rôle si actif et bientôt prépondérant dans les conciles de Carthage, où, d'accord avec son chef Aurelius, il organisait l'unité d'action, pour la propagande et pour la lutte, pour la conduite à tenir, pour les propositions à faire, pour les démarches à tenter[2]. Volontairement, il subordonnait ses conceptions personnelles et ses initiatives à celles de ces grandes assemblées épiscopales, où d'ailleurs il était l'orateur le plus écouté, le plus influent. Ordinairement, par l'autorité de sa parole comme par la netteté de sa politique, il entraînait à sa suite tous ses collègues. Insensiblement, tous se rallièrent à son plan de campagne, à ce plan dont il poursuivait l'exécution par tant de moyens divers. Avec le concours du concile, il ne désespérait pas d'arriver à l'extinction du schisme par les méthodes pacifiques, par des concessions mutuelles et une entente à l'amiable entre les deux Eglises[3] : témoin ses multiples propositions et projets de conférences, ses adresses au clergé rival, ses manifestes aux laïques[4]. Mais, si l'on ne pouvait aboutir par la conciliation, il était décidé à passer outre. Il ne reculerait pas alors devant le recours au gouvernement, auquel il demanderait successivement d'assurer la protection des Catholiques[5], puis d'appliquer les lois contre les hérétiques[6], puis d'intervenir comme arbitre et de supprimer le schisme[7]. Autant d'étapes qu'il franchit l'une après l'autre, entraîné par les circonstances et par sa volonté d'aboutir.

En rapport avec son plan de campagne, il se constituait un système polémique : système original, beaucoup plus complet et plus harmonieux, plus solide et plus convaincant que celui de ses prédécesseurs. Au centre de la controverse, il plaça les trois questions essentielles : schisme, théorie de l'Église et des sacrements, légitimité de l'intervention du pouvoir civil[8]. Sur ces

1) *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Epist.* 88, 7.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13 et 21; Augustin, *Epist.* 88, 7; 128-129; 185, 7, 25; *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Gesta cum Emerito*, 6.

3) Augustin, *Epist.* 93, 5, 17.

4) *Epist.* 76; 88, 7 et 10; 105.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

6) *Contra Cresconium*, III, 47, 51; *Epist.* 88, 7; 185, 7, 25.

7) *Epist.* 86; 88, 7 et suiv.; 93, 4, 12 et suiv.; 97; 100; 185, 7, 28 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.; 51, 57.

8) *Retract.*, II, 43-44; 51-52; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; 8, 13 et suiv.; *De baptismo*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 et suiv.

trois points, il améliora notablement le système d'Optat, système un peu inconsistant et d'allure empirique, dont il garda les bons éléments, mais qu'il sut préciser, corriger, compléter, coordonner. Dans la discussion sur le schisme, où se mêlaient la question de droit et la question de fait, il prit pour base en même temps l'histoire et la doctrine traditionnelle. Il montra que le débat théorique sur la légitimité de la rupture se ramenait, en réalité, au débat sur la conception même de l'Église. Quant aux faits, au récit des origines, aux circonstances de la rupture, il continua pendant quelques années de s'en rapporter à Optat, auquel il renvoyait encore, vers 400, dans le premier de ses grands traités antidonatistes [1]; mais, dès qu'il eut étudié par lui-même les documents authentiques, il réussit à compléter le dossier et à rendre plus décisif le témoignage des faits [2]. Pour la solution du problème capital, la théorie des sacrements et de l'Église, il donna beaucoup plus d'ampleur et de précision à l'exposé de la doctrine catholique, dont il cherchait la justification dans les Livres saints, la confirmation indirecte dans l'exégèse de Tyconius, le fondement rationnel dans les leçons de l'expérience et dans les conclusions d'une vigoureuse dialectique [3]. Sur la persécution dont se plaignaient amèrement les schismatiques, il s'expliquait avec une franchise et une netteté singulières. Tout en rappelant la longue patience des Catholiques, tout en avouant ses préférences pour une politique de paix et de conciliation, il montrait que l'Écriture autorisait, ordonnait même en certains cas, l'intervention du pouvoir temporel [4]. Il alléguait les violences, les provocations, les attentats, qui forçaient le gouvernement à intervenir, et qui, d'avance, avaient justifié l'action des magistrats, les lois répressives, les édits d'union [5].

Dans ces débats presque séculaires sur la persécution, sur les sacrements, sur le schisme, l'évêque d'Hippone apportait donc

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

2) C'est vers l'année 398 qu'il eut connaissance du concile d'Arles, et qu'il put rétablir en conséquence la chronologie et la suite logique des faits relatifs aux origines du Donatisme (*Epist*. 43, 2, 4; 43, 7, 20; 53, 2, 5; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 6, 11).

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv.; II, 1 et suiv.; *De baptismo*, I, 1 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, et suiv.; *Retract*., II, 43; *Epist*. 93, 10, 43 et suiv.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 18, 20; II, 19, 43 et suiv.; 83, 184 et suiv.; 92, 203 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

5) *Epist*. 88, 6; 105, 2, 3 et suiv.; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; II, 65, 146; 83, 184 et suiv.; 88, 195; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.; 46, 50 et suiv.

une méthode très personnelle, faite de précision, de rigueur logique et de lumière. Mais l'originalité principale de son système polémique était dans l'introduction d'un élément nouveau, qui, à lui seul, aurait renouvelé toute la controverse : les données et les preuves tirées de l'histoire contemporaine. Avec une attention curieuse et passionnée, il avait vu se dérouler sous ses yeux un drame étrange, où il reconnaissait la main de Dieu : en cinq ans, il avait assisté à l'éclosion, aux progrès rapides, aux triomphes, puis au recul, aux résistances désespérées, à l'écrasement ou aux capitulations du Maximianisme. Dans l'évolution de ce schisme né du schisme, dans ces querelles entre schismatiques, il avait trouvé l'explication du vieux schisme africain et le point faible du Donatisme. Il avait constaté que les Primianistes, dans leurs démêlés avec les Maximianistes, s'étaient conduits exactement envers leurs propres schismatiques comme autrefois les Catholiques envers les premiers Donatistes : égarés par l'intérêt du moment, ces farouches défenseurs des principes de Donat avaient eux-mêmes oublié, renié, condamné, toutes les théories de leur Eglise sur le schisme, sur les sacrements, sur la liberté. Augustin avait aussitôt compris tout le parti qu'on pouvait tirer de ces imprudences. Dès lors, dans toutes ses controverses, il ne manqua pas de faire remarquer que ses adversaires, sur les trois points essentiels de leur doctrine, s'étaient infligé à eux-mêmes le plus cruel démenti [1]. D'où la place prépondérante qu'allait prendre l'histoire contemporaine dans tout son système polémique, où ce n'est pas le moindre élément de nouveauté, de vie et d'intérêt.

Ce système polémique était déjà constitué, au moins dans les grandes lignes, vers l'année 400, c'est-à-dire vers le temps où commence la série des grands traités contre les schismatiques [2]. Dès lors, on voit Augustin appliquer régulièrement dans toutes ses controverses cette méthode de démonstration ou de réfutation. D'où les rapports très frappants et les étroites analogies, pour le fond, qu'on observe entre tous ses ouvrages antidonatistes : ouvrages très divers par la destination, par le cadre, par les dimensions ou la portée, et qui tous pourtant, malgré toutes ces différences, laissent une impression très nette d'unité persistante dans une lente évolution.

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; 51, 2 et suiv. ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4 ; 108, 2, 4 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 19 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; 10, 16 et suiv. ; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; II, 20, 45 ; 58, 132 ; *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv. ; 24, 27 ; 52, 58 et suiv. ; IV, 1 et suiv.

2) *Retract.*, II, 43-44 ; 51.

Ce n'est pas à dire, assurément, que ces multiples controverses offrent le même aspect. D'abord, les procédés d'exposition variaient nécessairement avec le mode d'action : les mêmes choses prenaient une allure différente, suivant qu'elles se présentaient dans le cadre d'un livre ou d'un discours, d'un manifeste ou d'un sermon, d'une conférence ou d'un concile, d'une lettre ou d'un traité. Même dans des cadres analogues, les proportions et la mise au point changeaient avec la nature du public ou avec la personnalité des destinataires, avec les dispositions d'esprit des auditeurs à convaincre, des adversaires à réfuter, des correspondants à mettre en garde ou à confondre. D'ailleurs, Augustin ne cessait de perfectionner sa méthode, de compléter son dossier, d'enrichir son arsenal de preuves. En outre, il adaptait sa tactique aux nécessités ou aux occasions du moment, aux circonstances nouvelles, à la situation légale et à la situation de fait du Donatisme, dont il enregistrait les reculs ou surveillait les retours offensifs : c'est ainsi qu'il acceptait de plus en plus l'intervention du pouvoir séculier [1], et qu'il prenait successivement pour base de ses revendications la loi de Théodose sur l'amende des dix livres d'or [2], puis l'édit d'union de 405 [3], puis la sentence arbitrale de 411 et l'édit de 412 [4]. Donc il évoluait encore, sinon d'année en année, du moins d'une période à l'autre. Mais il évoluait sans changer de direction ni de méthode, en tirant les conclusions de ses principes antérieurs, pour mettre à profit les occasions favorables que lui fournissaient les imprudences des schismatiques et les rescrits des empereurs. Au fond, il ne modifiait pas son système polémique : il le développait, en le précisant, en le complétant, en le perfectionnant, par l'effet d'une souple et logique évolution, qui s'accommodait aux circonstances en s'inspirant toujours des mêmes idées directrices [5].

Toutes ces idées directrices étaient subordonnées à une idée fixe : la volonté d'aboutir, de rétablir à tout prix l'unité religieuse. Pour cela, Augustin était décidé ou résigné d'avance à user de tous les moyens nécessaires. Ce n'est pas qu'il fût indifférent sur le choix de ces moyens. Au contraire, il avait là-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

2) *Epist.* 66, 1; 88, 7 ; 105, 2, 4 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Epist.* 88, 5-10 ; 93, 5, 16-19 ; 97 ; 100 ; 185, 7, 26-29 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv. ; 51, 57.

4) *Retract.*, II, 65-66 ; 72 ; 77 ; 85 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; 17, 21-23 ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20-21 ; 24, 27 et suiv. ; *Epist.* 86 ; 155, 4, 17 ; 173, 2-3 ; 185, 1, 2 et suiv. ; 204, 2 et suiv.

5) *Retract.*, II, 31 ; *Epist.* 93, 5, 16-19 ; 185, 7, 25-29.

dessus des préférences très nettes, qu'il ne cachait pas, qu'il affirmait à l'occasion[1]. Il en tirait même toute une théorie sur la hiérarchie des procédés à employer pour ramener dans l'Eglise les transfuges : et sa théorie s'accorde à merveille avec l'évolution réelle de sa politique comme de son système polémique.

De tous ces procédés, ceux qu'il préférait et recommandait avant tout, c'étaient les plus pacifiques. Au début, il n'attendait rien que de la prédication et de la liberté[2]. Même quand il eut accepté le principe de la contrainte, il ne recourait à la chose qu'avec une visible répugnance, et s'il croyait ne pouvoir faire autrement[3]. Pour restaurer en Afrique l'unité chrétienne, il comptait principalement sur la force de la vérité. Il était convaincu que l'obstination des schismatiques venait d'un malentendu, des préjugés, de l'ignorance, et que par suite on devait commencer par éclairer les esprits[4]. Il espérait y parvenir par une incessante et large propagande, aux formes multiples. D'abord, la propagande générale, traditionnelle, par la prédication[5] ; puis, une propagande particulière, d'un maniement délicat, par les relations personnelles et les correspondances[6] ; enfin, une propagande plus efficace encore, mais jusque-là peu familière à l'Eglise d'Afrique, la propagande par la publicité[7].

La publicité des controverses, c'était la grande hardiesse d'Augustin, et l'une des nouveautés les plus originales de sa méthode. Avant lui, on discutait entre clercs, presque à l'insu des fidèles ; lui, il eut pour principe de discuter devant le public entier et pour le public, de traiter toutes les questions au grand jour dans un langage intelligible pour tous, de s'adresser aux laïques comme aux clercs, aux ignorants comme aux lettrés.

Dès le début, il entra résolument dans cette voie. Son premier ouvrage antidonatiste est ce *Psaume* d'allure et de rythme populaire, qu'il faisait chanter à l'église par les fidèles eux-mêmes, et où son intention éclatait dans ce refrain : « Vous tous qui aimez la paix, jugez maintenant où est la vérité[8]. »

1) *Epist.* 93, 5, 17.

2) *Epist.* 23, 6-7 ; 33, 4-6 ; 43-44 ; *Retract.*, II, 31.

3) *Epist.* 88, 10 ; 93, 5, 17 ; 100, 1-2 ; 133-134.

4) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv. ; *Epist.* 76 ; 93 ; 105 ; 141 ; 173.

5) Possidius, *Vita Augustini*, 7 et 9.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 9 ; Augustin, *Epist.* 43, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1.

7) Augustin, *Retract.*, I, 19 ; II, 53 ; *Epist.* 23, 6 ; 33, 4 ; 44, 1 ; 76 ; 105 ; 141 ; *De unico baptismo*, 1, 2 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

8) *Psalmus contra partem Donati*, 1 ; 14 ; 27 ; etc.

Tant que dura la lutte contre le Donatisme, il saisit toutes les occasions d'associer le peuple à sa campagne. Dans ses sermons, dans ses mandements, il initiait franchement les laïques aux mystères de la controverse, et commentait au jour le jour les incidents de la querelle entre les deux Eglises. Même dans ses lettres privées, sachant que ces lettres circuleraient de main en main, il songeait au public autant qu'au destinataire. Par exemple, il écrivait à Vincentius le Rogatiste : « Si ma lettre ne doit pas être utile pour toi, je crois qu'elle pourra être de quelque utilité pour d'autres : pour ceux qui la liront avec la crainte de Dieu, et sans acception de personnes [1]. » Dans la même intention, pour agir sur l'opinion en atteignant plus de lecteurs, il cherchait à répandre le plus possible ses traités de controverse. Il disait un jour aux fidèles d'Hippone, à propos de son premier livre contre Petilianus : « Non contents de donner cet ouvrage à ceux qui le demanderont, remettez-le d'office à ceux qui ne le demanderont pas [2]. » Quand il proposait une conférence à un collègue donatiste, il spécifiait ordinairement que la discussion serait publique, que la salle du débat serait ouverte à tout venant, et que l'on dresserait un procès-verbal sténographié [3]. Il imagina même, à plusieurs reprises, d'adresser des manifestes aux laïques de l'Eglise dissidente [4].

Souvent, il poussait plus loin encore la publicité : jusqu'à la propagande par voie d'affiches. Il usait surtout de ce moyen pour mettre sous les yeux du public certains documents d'importance, qui lui paraissaient démontrer le bon droit des Catholiques et justifier les mesures de répression. Vers 406, à Hippone, après la confiscation de la basilique des dissidents, il fit transcrire sur les murs de cette église un petit recueil de textes et de pièces d'archives, qui devait édifier les passants sur la légitimité de la confiscation [5]. En 411, à Carthage, c'est probablement à l'instigation de son ami Augustin que le commissaire impérial Marcellinus ordonna d'afficher dans la ville, au jour le jour, toutes les pièces de la procédure relative à la grande Conférence : d'abord ses propres édits, puis les réponses officielles des deux partis, puis les procès-verbaux des séances avec sa sentence d'arbitre [6]. En tout cas, dès que la question fut tranchée, l'évêque d'Hippone se préoccupa d'assurer aux *Gesta* de Car-

1) *Epist.* 93, 13, 53.
2) *Contra litteras Petiliani*, I, 25, 27.
3) *Epist.* 23, 6 ; 33, 4 ; 44, 1, 2 ; *Gesta cum Emerito*, 1.
4) *Epist.* 76 ; 105 ; 141.
5) *Retract.*, II, 53, 1.
6) *Collat. Carthag.*, I, 5 ; II, *prooem.* ; II, 73 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 6 ; *Serm.* 358, 6.

thage la plus large publicité : il les fit lire publiquement et afficher dans son diocèse[1], il en donna une édition pratique[2], il les résuma dans un *Abrégé* et dans un manifeste[3], il les commenta dans une série de livres, de lettres et de sermons. Vers le même temps, il s'efforça également de faire connaître à tous, par l'affichage et des lectures à l'église, le dossier du procès intenté aux Circoncellions d'Hippone[4]. Dans ces manifestations diverses de son activité polémique, on retrouve toujours la même préoccupation : en appeler directement au public africain, pris à témoin ou constitué juge.

Cette propagande pacifique, par toutes les méthodes de publicité, n'avait pas seulement pour objet de multiplier les conversions en ralliant les gens de bonne foi; elle devait surtout, en éclairant l'opinion, en dissipant les malentendus, préparer la réconciliation générale de tous les chrétiens d'Afrique. Mais, étant donné la stricte discipline du parti de Donat et l'attitude ordinairement passive ou expectante des laïques de la secte à l'égard du clergé, cette réconciliation complète et définitive, qui impliquait la fusion des deux Églises, ne pouvait se réaliser que par l'initiative des évêques. Augustin s'en aperçut vite. C'est ce qui l'amena bientôt à inaugurer une nouvelle tactique, dont il usa longtemps, sans renoncer d'ailleurs à la propagande directe auprès des laïques.

Systématiquement, il multiplia les avances de toute sorte, les démarches personnelles, les correspondances, les demandes d'explications et les politesses, pour entrer en relations avec les évêques donatistes, pour les amener surtout à discuter[5]. Convaincu que la pire des politiques eût été le silence et la résignation au schisme, il engageait avec eux controverses sur controverses. Il réfutait avec une attention particulière ceux d'entre eux qui écrivaient et prétendaient parler au nom du parti, notamment Petilianus de Constantine[6]. Mais il ne s'en tenait pas à ces polémiques retentissantes, et relativement rares, avec les champions de la secte; il voulait « causer » ou argumenter avec le plus grand nombre possible de ses confrères dissidents. Il saisissait les occasions, et, au besoin, les faisait naître[7]. Il proposait des conférences à ses voisins :

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 4 ; *Serm.* 164, 9, 13.

2) *Brevic. Collat.*, I, *Præfat.*

3) *Retract.*, II, 65-66 ; *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv. ; *Epist.* 141.

4) *Epist.* 139, 1.

5) *Epist.* 23 ; 33 ; 44; 49 ; 51; 66 ; 87-88 ; 93 ; Possidius, *Vita Augustini*, 9.

6) Augustin, *Retract.*, I, 20 ; II, 43 ; 51; 60; 72; 77 ; 85.

7) *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

Maximinus de Sinitum ou Proculeianus d'Hippone [1]. Il avait des entrevues et de longs débats avec Fortunius de Thubursicum Numidarum [2]. Il discutait par lettres avec Honoratus, avec Crispinus de Calama, avec Ianuarianus des Cases Noires [3]. Il relançait jusqu'en Maurétanie Emeritus de Cæsarea ou Vincentius de Cartenna [4]. Par toutes ces initiatives, il excita contre lui bien des colères. Dans ce monde des schismatiques, où l'on affectait ordinairement de ne pas répondre aux gens de l'autre Église pour ne pas se compromettre avec des « traditeurs », on considérait volontiers l'évêque d'Hippone comme un homme arrogant et querelleur, toujours prêt à troubler la paix, à provoquer, à se mettre en scène [5].

De ces accusations, de ces rancunes sacerdotales, Augustin n'avait cure. Loin de songer à battre en retraite, il prétendait démontrer, par le témoignage même des Livres saints, que ses confrères dissidents n'avaient pas le droit de refuser la discussion [6]. Imperturbable et tenace, il suivait son idée, qui même, de jour en jour, prenait plus d'ampleur et de portée. Maintenant, il ne bornait plus son ambition à convaincre tel ou tel collègue schismatique : il rêvait de colloques avec tout l'épiscopat du parti. Au primat donatiste de Numidie, il proposait une conférence des deux Églises, où se rencontreraient tous les évêques de la région [7]. Même, il formait le dessein hardi de contraindre à s'expliquer, dans toute l'Afrique, tous les chefs des communautés dissidentes. Dès 401, il obtenait du concile de Carthage l'envoi de missions ou de commissions épiscopales, qui devaient aller de ville en ville pour y ouvrir des discussions et des enquêtes sur la situation de l'Église schismatique, notamment sur les épisodes locaux de l'histoire du Maximianisme [8]. En 403, avec l'appui de son ami Aurelius, il fit adopter par le concile un plan nouveau, bien conçu et bien étudié, relatif à une conférence générale pour la réconciliation entre représentants des deux partis [9] : ce fut l'objet d'une proposition ferme, notifiée officiellement dans chaque diocèse à l'évêque donatiste [10]. Devant le refus impertinent des sectaires, Augustin ne cacha pas sa dé-

1) *Epist.* 23, 6 ; 33, 2 et 4 ; 34, 5.

2) *Epist.* 44, 1 et suiv.

3) *Epist.* 49 ; 51 ; 66 ; 88.

4) *Epist.* 87 et 93.

5) *Contra Cresconium*, I, 3, 4-5 ; 8, 11 ; 10, 13 ; IV, 3.

6) *Ibid.*, I, 3, 4-5 ; 6, 8 et suiv. ; 14, 18 et suiv. ; 34, 40 ; II, 1.

7) *Epist.* 88, 10.

8) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 66-69 et 85.

9) *Ibid.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Serm. III in Psalm.* 32, 29 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

10) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 ; IV, 47, 57.

ception[1]. L'idée, cependant, était lancée : la conférence générale finit par se réunir à Carthage, huit ans plus tard, mais sur une convocation de l'empereur.

Cette fois, Augustin s'était décidé à employer les grands moyens. Longtemps, il avait espéré aboutir par la propagande, par la publicité, par une entente directe, à l'amiable, entre évêques. Même après tant de déceptions, il persistait à escompter, contre toute vraisemblance, une réconciliation fondée sur de mutuelles concessions. Mais en même temps, pour plus de sûreté, il se tournait vers le gouvernement, en qui, de plus en plus, il entrevoyait l'arbitre souverain de la querelle africaine. Maintenant, il demandait aux empereurs d'intervenir pour la paix, d'assister les Catholiques dans leur campagne pour l'unité, de mettre en présence les deux partis pour une explication définitive; bref, de convoquer une conférence officielle, où serait tranchée par un arbitrage la question de droit[2]. Une fois la sentence rendue, il n'aurait plus qu'à requérir des autorités civiles l'application des lois. Il n'en arrivait là qu'à contre-cœur, après avoir essayé de tous les autres moyens, après avoir constaté que c'était le seul efficace. Bien des années plus tard, malgré sa victoire, il éprouvait encore le besoin de s'expliquer, de se justifier là-dessus, en alléguant les violences et les attentats des Donatistes, surtout l'intransigeance de leurs évêques, qui toujours s'étaient dérobés, et qui avaient rendu vaines toutes les tentatives de réconciliation pacifique[3].

Voilà où l'entraînait peu à peu, dans ses controverses comme dans ses démarches, la ferme résolution d'arriver coûte que coûte à ses fins : à la restauration de l'unité chrétienne en Afrique. Mais le résultat final ne doit pas donner le change sur sa pensée véritable. Très tenace, mais clairvoyant et modéré dans son dessein, il ne renonça jamais à appliquer sa théorie sur la hiérarchie des moyens d'action. C'est par la prédication, par la propagande, par la publicité, que d'abord il voulut ramener les schismatiques ; il espéra longtemps y réussir, et toujours il l'essaya. Puis il s'efforça, pendant des années, de préparer la réconciliation des deux Églises par de loyales discussions et des négociations entre évêques. C'est sous le coup des déceptions et des rebuffades qu'il se tourna vers le pouvoir séculier. Le grand principe de son système polémique, comme de sa po-

1) Augustin, *Epist.* 76, 4; 88, 7; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; *Collat. Carthag.*, I, 4-5; III, 29; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2-4.

3) Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5. — Cf. *Epist.* 185, 7, 25.

litique antidonatiste, c'est cette hiérarchie des moyens dans la hantise de l'idée fixe.

Idée très simple, en apparence, par la tension constante de la volonté vers l'objet unique à atteindre; mais assez complexe, néanmoins, par la diversité des points de vue et des formes d'expression, des moyens et des mobiles. Idée d'apôtre, qui voulait sauver des âmes en éclairant les gens de bonne foi[1]. Idée d'évêque, qui voulait supprimer entièrement le schisme dans son diocèse[2]. Idée de politique, qui, par l'action commune ou parallèle de toutes les bonnes volontés et de tous les pouvoirs, voulait rendre à l'Église catholique toutes les chrétientés africaines[3]. Idée de polémiste, obstination de lutteur habitué à la victoire, ambition même d'orateur et d'écrivain, qui prétendait convaincre d'erreur les égarés, confondre leurs défenseurs et leurs guides, assurer le triomphe de la vérité sur le mensonge, en démasquant les préjugés et les sophismes[4].

A ces préoccupations dominantes, et à ces principes, se rattachent étroitement les autres idées directrices dont s'inspirait Augustin dans toutes ses controverses. Résolu à écarter les faux-fuyants et les prétextes, à éclairer les recoins d'ombre où se dissimulait et se retranchait l'erreur, il s'était promis de ne rien laisser passer dans les écrits ou les discours ou les moindres propos de ses adversaires[5]. Il répondait à toutes les lettres, aux sermons des évêques dissidents, aux plus naïfs opuscules comme aux grands ouvrages, aux provocations comme aux questions[6]. Et toujours il s'attachait à suivre point par point ses contradicteurs, à citer leurs propres paroles et parfois toutes leurs paroles, pour les empêcher de se dérober ensuite, pour convaincre aussi le lecteur que lui-même avait répondu à tout[7].

Dans toutes ces controverses, pour être compris de tous, il prenait comme base les faits, surtout les plus évidents ou même

1) *Epist.* 23, 6; 43-44; 49; 70; 76; 93; 105; 141; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

2) *Epist.* 33; 86; 106-108; 173; *Retract.*, I, 19; II, 53-54.

3) *Epist.* 76; 88, 7 et 10; 93; 97; 105; 141; 185; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 7, 12; *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

4) *Retract.* II, 51-52; 60; 65-66; 72; 77; 85; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Brevic. Collat.*, III, 2 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, II, 1; *Epist.* 87; 93; 108; 173.

5) *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1; *Contra Gaudentium*, I, 1; *Epist.* 108, 1.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 9; Augustin, *Retract.*, II, 45; 51-54; 66; 72; 77; 85; *Epist.* 49; 70; 93; 105; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20; *Contra litteras Petiliani*, III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

7) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 51 et 85; *Serm. II in Psalm.* 36, 20.

les plus brutaux, ceux qu'attestaient des documents irrécusables ou les réalités contemporaines : le schisme, le second baptême, la communion des Catholiques africains avec les Églises d'outre-mer, les violences des schismatiques, les forfaits des Circoncellions, l'histoire du Maximianisme, les lois impériales, la sentence de 411, les édits d'union. Il jugeait indispensable de mettre sous les yeux du public le texte même des documents allégués, les pièces d'archives ou autres qui établissaient la réalité des faits : les dossiers relatifs aux origines du schisme, aux persécutions, au Maximianisme, aux négociations tentées avec les schismatiques, aux grands procès, aux conciles des deux partis, à la Conférence de Carthage [1]. Ces pièces en main, il montrait que tout était incohérence dans l'Église de Donat, que les chefs de la secte, en oubliant ou reniant leurs principes, s'étaient chargés eux-mêmes par leurs contradictions de condamner leur schisme : contradictions multiples et déconcertantes, dans leurs doctrines et dans leurs pratiques, dans leur attitude envers le gouvernement, dans leurs querelles entre eux ou avec d'autres, dans leurs actes et dans leur langage, dans leur politique à l'égard des Catholiques et à l'égard de leurs propres schismatiques [2].

Ici encore, la polémique était à base d'histoire, surtout d'histoire contemporaine. Si Augustin prétendait répondre à tout et à tous, c'est toujours par des faits, par des textes, par des documents, qu'il se promettait d'y répondre. Du spectacle de ces réalités, une telle lumière se dégageait pour lui, qu'il la voyait perçant toutes les ombres et dessillant tous les yeux. Il voulait donc en projeter les rayons autour de lui, le plus loin possible et dans toutes les directions, jusque dans les coins les plus obscurs et les cerveaux les plus fermés. Manœuvrant en conséquence, sans autre souci que de répandre la lumière, il en oubliait jusqu'à ses scrupules de lettré. Il croyait à la nécessité, non seulement de frapper fort, mais de redoubler les coups : de redire souvent les mêmes choses, de répéter au besoin les mêmes mots, d'alléguer les mêmes textes, de recommencer sans cesse sa démonstration par les faits, de revenir en toute occasion sur l'en-

1) *Epist.* 88, 2 et 4 ; 105, 1; 105, 2, 4 ; 108, 1; 173, 2 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 20; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19; *De baptismo contra Donatistas*, III, 3, 4 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 19, 22 et suiv.; 27, 30; 29, 33; 46, 50; 56, 62; 70, 80-81; IV, 4, 5; 48, 58; *Gesta cum Emerito*, 5 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 48.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; II, 20, 45 ; 58, 132; *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv.; 52, 58 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Epist.* 43, 9, 26; 51, 2 et suiv. ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4; 108, 2, 4 et suiv.

semble et sur le détail du débat [1]. D'après cette conception, sa controverse était et devait être à répétition.

Telles étaient les idées dominantes du polémiste : toujours et partout présentes, depuis l'année 400, à tous les moments de la campagne, dans toutes les circonstances de la lutte. Ces idées directrices d'Augustin ont été l'âme de ses divers ouvrages antidonatistes, de ses discours comme de ses traités, de ses manifestes ou de ses lettres comme de ses sermons : et cela, quel que fût le public ou le personnage visé, évêques ou laïques, fidèles ou magistrats, Catholiques ou dissidents.

Les thèmes des controverses n'ont pas varié davantage, du moins pour l'essentiel et pour le fond : ils ont été jusqu'au bout ce qu'ils étaient au début de l'épiscopat. La matière de la polémique restait la même, quoique les conditions de la lutte et les positions respectives des deux Eglises se soient modifiées plus d'une fois. Si les circonstances nouvelles entraînaient un changement dans les proportions et la prédominance de tel ou tel élément, le débat continuait de tourner autour des mêmes questions fondamentales : schisme, théorie de l'Eglise et des sacrements, persécution [2].

Le point de départ de toutes les discussions était naturellement la question du schisme. C'était le fait brutal, celui qui dominait tout, puisque toute la querelle en était sortie et que tous les malentendus s'y ramenaient. C'est là-dessus, principalement, que l'évêque d'Hippone pressait les dissidents de s'expliquer [3]. Parfois, il semblait subordonner à ces explications la controverse entière. Il écrivait un jour à Emeritus : « On cherche si c'est votre Eglise ou la nôtre qui est l'Eglise de Dieu. Par suite, on doit commencer par chercher pourquoi vous avez fait schisme... L'origine du schisme, c'est là qu'est tout le débat [4]. » Pour plus de précision, il distinguait avec soin la question de fait et la question de droit. La première, disait-il, était tranchée par l'histoire. C'étaient Donat et ses partisans qui avaient rompu et voulu rompre : la preuve en était dans la suite et l'enchaînement des faits, dans l'étude des antécédents et des origines, des prétextes et des circonstances de la rupture. Aux

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Contra Cresconium*, III, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

2) *Retract.*, II, 43-44; 51-55; 60-61; 65-66; 72; 77; 85; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; 8, 13 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

3) *Epist.* 33, 5; 43-44; 49; 51; 87-88 93; 108.

4) *Epist.* 87, 10.

lecteurs ignorants ou distraits ou prévenus, même aux gens d'Eglise, Augustin croyait nécessaire d'apprendre ou de rappeler toute cette histoire du Donatisme naissant[1] : histoire déjà vieille, déformée par la légende ou altérée par l'esprit de parti. Souvent, il se contentait d'allusions aux divers incidents. Mais souvent aussi, avec une patience méticuleuse et obstinée, il reprenait et commentait d'un bout à l'autre le récit traditionnel, le récit d'Optat, qu'il contrôlait dans tous les détails et qu'il complétait d'après les pièces d'un dossier de plus en plus riche. Puis il éclairait l'histoire de ces lointains événements à la lumière des événements contemporains : la genèse du schisme maximianiste dans l'Eglise schismatique. Restait la question de droit : la rupture était-elle légitime? Les dissidents prétendaient que leurs ancêtres avaient dû se séparer de Cæcilianus et de ses partisans, parce que ceux-ci étaient des traditeurs : par leurs trahisons ou par leur solidarité avec les coupables, les Cæcilianistes s'étaient eux-mêmes exclus de l'Eglise, et l'on n'aurait pu rester en communion avec les pécheurs sans être contaminés par eux, sans être atteints par la même condamnation. Le débat sur la légitimité de la rupture se ramenait donc au débat sur la conception de l'Eglise. C'est ce qu'Augustin avait bien compris[2], et ce qu'il ne manquait pas de faire remarquer à ses adversaires, tout en justifiant Cæcilianus et les prétendus traditeurs.

La théorie de l'Eglise était le centre de la controverse[3]. Deux doctrines inconciliables étaient en présence. D'après les Donatistes, l'Eglise du Christ, toujours pure, immaculée, devait se composer seulement de justes, de saints : ils ajoutaient modestement qu'ils étaient ces saints, ces justes. D'après les Catholiques, au contraire, l'Eglise était nécessairement une société très mêlée : dans son développement terrestre, elle comprenait en même temps des bons et des méchants, des justes et des pécheurs. La séparation définitive du bon grain et de l'ivraie ne devait se faire qu'au Jugement dernier. En attendant, les

1) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv.; 76, 2; 88, 1 et suiv.; 93, 4, 13 et suiv.; 105, 2, 8 et suiv.; *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 3, 5 et suiv.; *Contra Cresconium,* III, 27, 30 et suiv.; 70, 80 et suiv.; *Brevic. Collat.,* III, 12, 24 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.,* 13, 17 et suiv.; 31, 53 et suiv.; 33, 56.

2) Et cela, dès le début de ses grandes controverses : *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 1 et suiv.; — Cf. *Retract.,* II, 43.

3) Sur cette question, voyez l'intéressante étude de Mgr Batiffol, *L'Ecclésiologie de saint Augustin* (extrait de la *Revue biblique,* janvier-juillet 1915) : étude reproduite tout récemment par l'auteur dans son livre intitulé : *Le Catholicisme de saint Augustin* (Paris, 1920), p. 125 et suiv.

justes devaient supporter les autres, se résigner même aux contacts impurs, d'autant mieux que personne n'était sûr d'être saint et que personne ne l'était pleinement.

On discutait là-dessus en Afrique depuis un siècle, depuis l'origine du Donatisme : dans les conciles ou dans les carrefours, à coups de textes ou à coups de poings. La thèse des schismatiques avait été copieusement développée, avec une éloquence agressive et arrogante, dans leurs sermons et leurs pamphlets, dans leurs relations de martyres, dans les ouvrages de leur grand Donat, dans ceux de Parmenianus [1], et, tout récemment, dans la Lettre pastorale de Petilianus [2]. La thèse catholique, défendue par Optat de Milev [3], avait rencontré une approbation inattendue : celle d'un Donatiste indépendant, Tyconius [4]. Néanmoins, dans cette controverse prolongée de génération en génération, on n'y voyait pas encore bien clair. C'est que, de part et d'autre, on se payait de mots : on répétait des formules de convention, on se perdait dans le détail des textes bibliques, on s'égarait dans l'ombre des allégories et des symboles. On restait dans le vague, parce qu'on prenait les aspirations mystiques pour des arguments, comme on prenait volontiers les injures pour des raisons. Là comme ailleurs, Augustin allait apporter la lumière. Vers l'année 400, au moment où il achevait de constituer son système polémique, il exposa pour la première fois, d'une façon complète, sa théorie de l'Eglise : c'était dans son grand traité *Contre la Lettre de Parmenianus* [5]. Plus tard, il recommença mainte fois cette démonstration, mais sans y ajouter rien d'essentiel. C'est que, du premier coup, il avait trouvé la solution du problème. Il avait produit l'argument décisif, mis en relief le fait capital : l'universalité de l'Eglise, universalité prédite par les Livres saints et réalisée dans l'histoire [6].

Il distinguait encore ici le système doctrinal et le fait, mais pour les expliquer et les justifier l'un par l'autre. Comme ses prédécesseurs, il commençait par déterminer d'après les Livres saints les caractères de la véritable Eglise; mais ce qu'il cherchait dans les textes, à travers les symboles et les allégories, c'étaient les caractères vraiment constitutifs. Laissant de côté

1) Optat, II, 1-2 ; 9-13 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 et suiv.

3) Optat, II, 1 et suiv.

4) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; III, 3, 17 ; *Epist.* 93, 10, 43-44.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv.; II, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 43.

6) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; II, 1, 2 et suiv.; III, 1, 2 et suiv.

ou dans l'ombre les considérations mystiques pour s'attacher aux réalités, il reléguait à l'arrière-plan les traits secondaires ou indécis qui avaient pris une importance anormale dans les controverses antérieures, chez Optat comme chez Parmenianus[1]. Il retenait surtout et mettait en pleine lumière le trait dominant : la catholicité, l'universalité. Ce caractère spécifique de l'Eglise du Christ était d'autant plus propre à frapper les esprits, qu'il était de tous le plus évident, le plus fortement marqué dans l'Ecriture comme dans l'histoire et la réalité contemporaine. Il est vrai que certains Donatistes aimaient à jouer sur le sens du mot « catholique ». D'après eux, ce terme désignait la plénitude, la perfection de l'idéal chrétien[2] : perfection comprise et réalisée seulement dans l'Église de Donat, qui par suite était seule désormais à représenter l'Eglise du Christ. Sophisme ingénieux, mais d'autant plus facile à écarter que c'était une invention tardive de quelques sectaires, inconnue même de la plupart des dissidents.

Ainsi, d'après les textes bibliques, l'Eglise devait être universelle, c'est-à-dire qu'elle devait s'étendre en tous pays à toutes les classes d'hommes. De ce caractère d'universalité, Augustin tirait toute une série de conséquences. Etant universelle, l'Eglise ne pouvait prétendre à être une élite de saints. Comme tous les groupes d'hommes et toutes les sociétés humaines, elle comportait nécessairement et comporterait jusqu'à la fin du monde un mélange d'honnêtes gens et d'autres, de justes et de pécheurs. On devait en conclure naturellement que, dans les communautés chrétiennes, les innocents ne pouvaient être contaminés par les coupables, et que par suite, sous aucun prétexte, les fautes ou les crimes du voisin ne pouvaient autoriser ni excuser la rupture[3]. De déduction en déduction, le concept d'universalité condamnait la thèse des Donatistes comme leur schisme, tandis qu'il justifiait pleinement la doctrine traditionnelle des Catholiques. De cette doctrine, Augustin trouvait d'ailleurs la confirmation dans l'exégèse d'un schismatique indépendant comme Tyconius[4] ; il en découvrait le fondement

1) Optat, II, 1-2 ; 6-13.

2) *Collat. Carthag.*, III, 102 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 3 ; *Epist.* 93, 7, 23.

3) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv. ; 4, 6 ; 14, 12 ; II, 1 et suiv. ; III, 2 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 20, 44 ; 32, 73 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 2 et suiv. ; IV, 18, 21 et suiv. ; *De unico baptismo*, 15, 25 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 8, 10-11 ; 9, 15 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv. ; 28, 48 et suiv.

4) *Epist.* 93, 9, 28 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1-2 ; III, 3, 17.

rationnel dans les postulats de sa dialectique et dans l'histoire des sociétés humaines.

Des deux Églises africaines qui se disputaient le titre de « catholique », laquelle était la véritable Église ? Evidemment, ce ne pouvait être celle de Donat, qui était exclusivement africaine, et dont, par surcroît, la doctrine était en désaccord avec le témoignage des Livres saints. Au contraire, l'Eglise d'Aurelius et d'Augustin, en conformité de doctrine avec l'Ecriture, était en communion avec toutes les chrétientés d'outre-mer, avec les communautés apostoliques, avec l'Eglise universelle : donc, elle représentait en Afrique l'Eglise du Christ. Ainsi, le fait historique et géographique, les rapports constants et universels avec le reste du monde chrétien, ce fait matériel et connu de tous authentiquait définitivement l'Eglise d'Augustin, en confirmant les conclusions de son exégèse et de sa dialectique. En fait comme en théorie, la constatation de l'universalité tranchait le débat en faveur des Catholiques africains. On s'explique qu'Augustin ait attaché tant d'importance à cet argument, et qu'il l'ait produit en toute occasion [1]. Il y insistait d'autant plus que, par cette tactique, il embarrassait fort ses adversaires, obligés de convenir que depuis un siècle, malgré leurs misérables communautés de Rome ou d'Espagne, le parti de Donat était confiné dans un coin de l'Empire romain [2].

A la théorie de l'Église se rattache étroitement la théorie des sacrements. Elle tient une très grande place dans l'œuvre polémique d'Augustin, comme dans les querelles entre les deux clergés rivaux. La pratique donatiste du second baptême était un fait quotidien, visible pour tous, qui produisait beaucoup d'impression sur les foules, et qui périodiquement donnait lieu à des scandales, à des malentendus toujours renaissants. La différence des pratiques, entre les deux Églises, correspondait à une opposition complète des doctrines. Aux yeux des Donatistes, l'efficacité du sacrement dépendait de la bonne ou de la mauvaise conscience du clerc qui le conférait. A leurs adversaires, en qui ils voyaient des apostats ou les complices des apostats, à qui même ils déniaient le titre de chrétiens, ils refusaient tout pouvoir liturgique, toute autorité religieuse ou sacerdotale. Quand un fidèle de l'autre Église venait au parti de

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 ; 6, 11 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 3 ; 8, 10 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 2 ; 4 et suiv. ; *Epist.* 93, 10, 43-44.

2) Optat, II, 4 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 108, 247 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3, 6 ; *Contra Cresconium*, III, 34, 38 ; 63, 70 ; *De unico baptismo*, 16, 28 ; *Epist.* 53, 1, 2.

Donat, on le traitait comme un simple païen. Laïque, on le baptisait solennellement, sans croire le rebaptiser. Clerc, on le dégradait, pour le baptiser et l'ordonner de nouveau [1]. Au contraire, les Catholiques soutenaient que le sacrement avait une valeur objective ; que la grâce, venant de Dieu, dépendait de Dieu seul, et qu'elle agissait par elle-même, indépendamment du mérite ou du démérite des intermédiaires. Si donc un sacrement avait été administré dans les règles, même hors de l'Eglise par un hérétique ou un schismatique, ce sacrement était valable : en ce cas, il suffisait de la pénitence et de l'imposition des mains, pour faire d'un transfuge un catholique, même d'un ancien clerc donatiste un clerc catholique du même rang [2]. Telles étaient les deux thèses africaines, nettement contradictoires, que l'on soutenait de part et d'autre avec une singulière âpreté, à grand renfort de textes bibliques.

Le malentendu avait attiré l'attention d'Augustin dès le temps de sa prêtrise : témoin sa correspondance avec Maximinus de Sinitum [3], témoin encore son *Psaume* et son plus ancien traité *Contre la Lettre de Donat l'hérétique* [4]. Plus tard, il a consacré d'innombrables pages et deux ouvrages entiers à la question du baptême [5], qui n'a cessé de le hanter au cours de ses multiples controverses.

A l'appui de la thèse catholique, il apportait deux raisons principales : l'une d'ordre doctrinal, l'autre d'ordre pratique. L'Eglise se composant toujours d'un mélange de justes et de pécheurs, et des pécheurs pouvant se dissimuler parmi les justes, même dans les rangs du clergé, la vertu des sacrements ne pouvait dépendre du mérite des hommes. En outre, le système donatiste était une chimère, une utopie, puisqu'il posait comme condition nécessaire une sainteté universelle dans une Eglise de saints. Et comment organiser le contrôle indispensable de cette sainteté? On devait chaque fois, pour chaque baptême ou chaque ordination, ouvrir une enquête préalable sur la vertu de l'évêque ou du clerc qui allait administrer le sacre-

1) Optat, II, 19-26; III, 11; V, 4-7; VI, 4; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; II, 2, 4 et suiv.; 32, 72 et suiv.; 47, 109 et suiv.; *De unico baptismo*, 11, 18 et suiv.; *Epist.* 23, 2; 34, 2-3; 35, 3; 44, 5, 12; 106; 108, 1.

2) Optat, V, 1 et suiv.; Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; III, 14, 16 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 21, 57 et suiv.; *Contra Cresconium*, II, 5, 7 et suiv.; 17, 21 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; 18, 32.

3) Augustin, *Epist.* 23.

4) *Psalmus contra partem Donati*, 207 et suiv.; *Retract.*, I, 19-20.

5) *De baptismo contra Donatistas* libri VII; *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum* liber.

ment[1]. De toute évidence, un tel contrôle était impraticable, incomplet, sujet à erreur : on avait eu maintes fois l'occasion de le constater, malgré tous les efforts des sectaires pour cacher les scandales de leurs communautés. D'ailleurs, les Donatistes simplifiaient beaucoup les choses dans la pratique : jusqu'à preuve du contraire, ils tenaient tous leurs clercs pour des saints. Et même, le cas échéant, ils sacrifiaient leur principe aux nécessités de leur politique : tout récemment, lors de leur réconciliation avec les Maximianistes, les Primianistes avaient déclaré valable, malgré leurs anathèmes de Bagaï, le baptême conféré hors de leur Eglise pendant la période d'excommunication par leurs propres schismatiques. En cette circonstance, les Donatistes avaient eux-mêmes renié leur doctrine, pour se rallier inconsciemment à la doctrine et à l'usage des Catholiques. Augustin ne se lassait pas de développer cet argument, d'ordre historique, qui lui semblait trancher le débat[2]. C'était de bonne guerre.

Pourtant, une objection inquiétait un peu les profanes. D'après la théorie catholique des sacrements, si l'on était baptisé par un hérétique ou un schismatique, alors on était introduit dans l'Eglise par des gens qui étaient eux-mêmes hors de l'Eglise, par des adversaires ou des transfuges. N'était-ce pas étrange? disait-on. — Sans doute, répondait l'évêque d'Hippone, le sacrement est valable, s'il a été administré dans les formes par un schismatique ou un hérétique ; mais, en ce cas, le sacrement n'a d'abord qu'une vertu latente, et c'est seulement après la conversion, par la réconciliation avec l'Eglise, qu'il acquiert une efficacité réelle [3]. Solution élégante, qui donnait satisfaction à la raison, sans compromettre la doctrine traditionnelle.

Traditionnelle à Rome, mais non en Afrique : Augustin devait en convenir, et c'était là pour lui, dans cette controverse, la grosse difficulté. Sur ce point, les schismatiques avaient beau jeu : à toutes les critiques, ils répliquaient d'un ton péremptoire que leur doctrine du baptême était celle de Cyprien, que leur usage liturgique, réprouvé par les seuls traditeurs, était

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 10, 21 et suiv.; 14, 32 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; II, 5, 11; 6, 13; 33, 78; *Contra Cresconium*, III, 4 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; *Brevic. Collat.*, III, 8, 12.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9; II, 13, 31; 15, 34; III, 4, 21 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2; 5, 7 et suiv.; II, 10, 15 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 11, 12 et suiv.; II, 7, 16; III, 36, 42 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 12, 15 et suiv.; IV, 11, 13 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.

3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.

celui de toute l'Eglise africaine, depuis Tertullien et Cyprien jusqu'à Donat et Primianus. Augustin ne pouvait se dispenser de s'expliquer là-dessus. Il l'a fait en grand détail, vers l'année 400, dans les sept livres du *De baptismo*[1]; et plus tard, en mainte circonstance, il a recommencé son plaidoyer[2]. A vrai dire, il ne pouvait guère plaider ici que les circonstances atténuantes. C'est que la question était vraiment embarrassante pour un Catholique africain de ces temps-là. Quoi que l'on pensât des Donatistes, on ne pouvait nier que leur doctrine du baptême fût exactement celle de l'ancienne Eglise africaine. Cyprien lui-même, comme tous ses collègues, comme tous les conciles de la contrée jusqu'au règne de Constantin, Cyprien tenait pour non avenu le baptême administré par des schismatiques ou des hérétiques. En conséquence, il baptisait et recommandait de baptiser les convertis : le grand évêque-martyr de Carthage avait rebaptisé, tout comme Donat. Les Catholiques du pays n'avaient abandonné leur usage traditionnel qu'en 314, au Concile d'Arles[3] : s'ils avaient fait alors cette concession à l'Eglise romaine, c'était probablement pour des raisons de circonstance, pour s'assurer l'appui sans réserve du pape contre les dissidents de Carthage et de Numidie. C'étaient là des faits historiques, des faits certains, incontestables. Augustin, qui d'ordinaire invoquait les faits, s'inquiétait ici de les avoir contre lui.

Donc, il devait justifier la nouvelle théorie des Catholiques africains, sans taxer d'hérésie la théorie toute contraire de leurs ancêtres ; il devait blâmer l'ancienne Eglise d'Afrique, sans la renier ; il devait réfuter la vieille doctrine traditionnelle du Catholicisme local, sans rompre le lien entre le présent et le passé ; il devait convaincre d'erreur les schismatiques, sans jeter l'anathème à Cyprien, leur oracle ou leur guide, et sans le compromettre. Les deux termes de l'antinomie s'opposaient si complètement l'un à l'autre, que personne ne pouvait trouver une solution pleinement satisfaisante : pas même Augustin, malgré toute sa maîtrise. D'où les hésitations et les flottements de sa controverse, quand il arrivait à cette partie du débat. Contrairement à sa méthode ordinaire, si franche et si nette, il cherchait à se tirer d'affaire par de subtiles distinctions, par des hypothèses aventureuses, même en déplaçant la question.

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1; I, 18, 27 et suiv.; II, 1 et suiv.

2) *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv.; III, 1 et suiv.; *Epist.* 93, 10, 35-45.

3) *Concil. Arelat.* ann. 314, can. 8; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 208 Ziwsa.

Par exemple, voici comment il plaidait cette affaire dans sa réponse à Vincentius le Rogatiste. Cyprien, disait-il, a pu se tromper ; et l'on a le droit de le supposer, ses ouvrages n'étant pas canoniques [1]. En tout cas, malgré les divergences sur le baptême, Cyprien a toujours défendu et maintenu l'unité de l'Eglise [2]. D'ailleurs, il a pu changer d'opinion dans la suite, et certaines pièces du dossier ont pu être détruites par les gens qui avaient intérêt à cacher sa rétractation ; plusieurs personnes sont même portées à croire qu'il n'a jamais admis la nécessité de rebaptiser les hérétiques, les documents qui lui prêtent cette manière de voir ayant pu être falsifiés [3]. Même si on les considère comme entièrement authentiques, ces documents n'en condamnent que mieux les Donatistes, puisque Cyprien n'a pas rompu avec ses collègues d'opinion contraire [4]. Au reste, si le grand évêque de Carthage avait commis une faute en maintenant avec obstination une doctrine erronée, il a racheté largement cette faute par son martyre [5].

Hypothèses arbitraires ou considérations à côté, toute cette argumentation portait à faux. Que Cyprien eût été martyr, cela ne changeait rien à sa doctrine. Qu'il n'eût rompu avec aucun de ses collègues à cause du désaccord, ce n'était pas absolument sûr ; mais ce n'était pas la question. Qu'il se fût rétracté plus tard, que le dossier de l'affaire eût été interpolé ou mutilé, c'étaient là des suppositions tendantieuses, des hypothèses incontrôlables, invraisemblables, contredites par tous les faits connus, par une tradition constante, par l'opinion unanime de toute l'Afrique chrétienne : contredites par Augustin lui-même, qui, dans le *De baptismo*, acceptait comme authentiques tous les documents [6], et qui n'osait même pas ici insister sur ces hypothèses. D'ailleurs, ce n'était pas Cyprien seulement qui était en cause ; c'était toute la tradition africaine, c'étaient ses collègues dont il avait été le porte-parole, c'étaient les conciles africains qui, même avant lui, avaient déclaré nuls tous sacrements administrés hors de l'Eglise. En dépit de tous les plaidoyers pour ou contre Cyprien, l'histoire était là, qui donnait raison aux schismatiques, héritiers de l'ancienne Eglise d'Afrique pour la doctrine et la liturgie du baptême [7]. Cette

1) Augustin, *Epist.* 93, 10, 35.
2) *Ibid.*, 93, 10, 36.
3) *Ibid.*, 93, 10, 38.
4) *Ibid.*, 93, 10, 39.
5) *Ibid.*, 93, 10, 40.
6) *De baptismo contra Donatistas*, II, 2, 3 et suiv.; III, 3, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.; V, 1 et suiv.; VI, 6, 9 et suiv.; VII, 2 et suiv.
7) Voyez plus haut, t. II, p. 37 et suiv.; t. IV, p. 153 et suiv.

fois, décidément, l'évêque d'Hippone se trouvait en mauvaise posture de polémiste. Lui qui généralement s'appuyait sur les textes et sur les faits, il les voyait se dérober, passer à l'ennemi. Il avait ici contre lui les faits, les documents, l'histoire, la tradition locale. Il l'avouait, mais d'assez mauvaise grâce, en s'évertuant à démontrer que l'histoire et les faits avaient tort.

Il rencontrait une difficulté d'un autre genre, d'ordre philosophique ou moral, quand il arrivait au dernier point de la controverse : ces persécutions dont se plaignaient si amèrement les schismatiques, et dont ils rendaient responsable l'Eglise officielle [1]. Ici encore, les Catholiques avaient ou semblaient avoir contre eux les faits historiques : au moins, le fait brutal des persécutions, notamment des confiscations ordonnées par le gouvernement au profit de leurs communautés. Toujours est-il que les progrès du Donatisme, à plusieurs reprises, avaient été enrayés par la force. Les schismatiques, au contraire, paraissaient avoir le beau rôle. Comme jadis tous les chrétiens avant l'édit de Milan, ils se réclamaient du principe de la liberté de conscience. Ils protestaient contre les interventions arbitraires du gouvernement. Ils revendiquaient hautement, pour leur Eglise, le droit de vivre et de se développer en paix. Ils traitaient les Catholiques de persécuteurs ; ils les accusaient pour le moins de pousser les autorités civiles à ces violences périodiques, dont les évêques catholiques étaient, disait-on, les instigateurs ou les complices et toujours les bénéficiaires [2].

Sur ces persécutions, qu'on reprochait tant à son Eglise, Augustin s'expliquait avec une netteté remarquable, et non sans habileté. D'une part, il formulait et défendait les principes ; d'autre part, il remontait des faits aux causes, pour fixer les responsabilités de chaque parti. Tout en déclarant qu'il préférait pour son compte la libre propagande et qu'il espérait préparer le retour à l'unité par des conférences entre évêques [3], il s'attachait à justifier l'appui donné aux Catholiques par les empereurs et leurs agents. Il établissait, par le témoignage des Livres saints, la légitimité de l'intervention du pouvoir temporel [4].

1) *Collat. Carthag.*, III, 258 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 18, 20 ; II, 92, 202 ; III, 25, 29 ; *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv. — Cf. Optat, II, 14 ; III, 1.

2) Optat, III, 3-4 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 84, 185 ; II, 92, 202 ; *Contra Cresconium*, III, 51, 57 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20 ; *Epist.* 93, 2, 5.

3) Augustin, *Epist.* 23, 6 ; 93, 5, 17 ; *Retract.*, II, 31.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16 et suiv.

Il rappelait que les schismatiques africains n'étaient guère fondés à parler de tolérance et de liberté ; qu'ils avaient été les premiers, dès le temps de Constantin, à solliciter l'action du gouvernement [1] ; que plus tard ils avaient adressé des requêtes à Julien, l'empereur apostat et païen, devenu leur protecteur [2] ; que récemment, pour mater les Maximianistes, ils avaient beaucoup occupé de leurs affaires les tribunaux civils, les gouverneurs de province, et jusqu'à la police [3]. En acceptant ou même en sollicitant le concours des empereurs, les Catholiques ne faisaient donc que suivre l'exemple de leurs adversaires. Encore y mettaient-ils beaucoup plus de discrétion. Ils n'avaient jamais poussé personne à la persécution ; au contraire, en mainte circonstance, ils avaient montré une patience très méritoire, une modération ou une résignation toute chrétienne. Quand ils s'étaient adressés aux autorités civiles, c'était simplement pour demander justice contre des attentats, pour prier les magistrats de faciliter des négociations pacifiques, pour obtenir la convocation d'une conférence officielle. Si les choses avaient tourné autrement, si l'on en était arrivé aux lois et aux mesures de répression, les schismatiques en étaient seuls responsables : c'étaient eux qui par leurs violences, par leurs crimes de droit commun, avaient forcé le gouvernement à les frapper [4].

Ces controverses sur la persécution tournaient toujours autour de cette question, délicate entre toutes : les rapports de l'Eglise avec l'Etat, ou plutôt, l'intervention de l'Etat dans l'intérêt de l'Eglise. Cette question, qui occupe tant de place dans les ouvrages antidonatistes d'Augustin et dans son système polémique, est probablement celle qui lui tenait le plus à cœur. Il y revenait en toute occasion, et s'expliquait là-dessus en toute sincérité [5]. Mais pour bien comprendre sa pensée, pour saisir l'origine et la portée de sa doctrine sur le rôle du pouvoir temporel, on doit commencer par se placer à son point de vue, ou même à ses points de vue successifs ; c'est-à-dire qu'on doit poser la question comme elle se posait pour lui ou pour ses contemporains, et noter avec soin, d'une période à l'autre, l'évolution de ses idées.

1) *Epist.* 88, 2; *Contra Cresconium*, III, 61, 67; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24. — Cf. Optat, I, 22; *Collat. Carthag.*, III, 215-220.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; 92, 203 et 205; 97, 224; *Epist.* 93, 4, 12; 105, 2, 9. — Cf. Optat, II, 16-19; III, 3.

3) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 3 et suiv.; 66, 82; *Gesta cum Emerito*, 9; *Epist.* 108, 2, 5.

4) *Epist.* 44, 5, 12; 88, 7; 185, 7, 25-28; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 13, 20; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

5) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25.

Le recours au pouvoir séculier n'était pas pour Augustin une question de principe, mais une question d'opportunité, puis une question de méthode [1].

Quant au principe, malgré certaines apparences, tout le monde était d'accord en ces temps-là ; car personne alors n'avait sérieusement l'idée d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat. Dans toutes les sociétés antiques, la religion avait toujours été l'un des organes, souvent l'organe essentiel, de la cité. La révolution mémorable accomplie ou commencée sous le règne de Constantin avait eu simplement pour résultat de substituer le christianisme au paganisme dans la faveur impériale. Par la force des choses, le Catholicisme était devenu religion d'Etat ; il devait le rester jusqu'à la fin de l'Empire, sauf pendant les courts entr'actes des réactions païennes ou ariennes. En dépit ou à cause de cette situation privilégiée, les empereurs intervenaient dans ses affaires, comme dans celles de toutes les sectes, quand ils le jugeaient à propos. Nulle part, on ne songeait sérieusement à protester, sauf quand on était persécuté, et parce qu'on croyait l'être injustement. Si le vent tournait, si l'occasion semblait favorable, les persécutés de la veille oubliaient vite leurs belles déclarations sur les droits de la conscience, sur la liberté de croyance et de culte, simples arguments à l'usage des vaincus, pour exploiter à leur profit contre leurs adversaires la bonne volonté du gouvernement. Ainsi firent successivement, au cours du quatrième siècle, les Ariens, les païens, tous les partis, et les Catholiques comme les autres. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que l'exemple des Donatistes : tantôt protestant au nom de la conscience et de la liberté [2], tantôt harcelant de leurs requêtes les empereurs ou les magistrats, forçant Constantin à accepter le rôle d'arbitre, décidant Julien à les protéger, poursuivant leurs transfuges devant les gouverneurs de province, et prenant d'assaut les basiliques avec le concours de la police [3].

Comme tous ses contemporains, quand ils n'étaient pas persécutés, Augustin admettait donc sans hésitation que le gouver-

1) *Retract.*, II, 31 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16 et suiv.

2) Optat, III, 1 et 3-4 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 84, 185 ; 92, 202 ; *Contra Cresconium*, III, 51, 57 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20.

3) Optat, I, 22 ; II, 16-19 ; Augustin, *Epist.* 88, 2 et 10 ; 93, 4, 12 et suiv. ; 105, 2, 9 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv. ; III, 6, 29 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; 92, 203 ; 97, 224 ; *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 *Gesta cum Emerito*, 9.

nement avait le droit d'intervenir dans le règlement des affaires religieuses. Il l'avait toujours admis, et dès le temps de sa prêtrise[1]. Il trouvait dans l'Ecriture le fondement de ce droit : aux protestations des Donatistes, il opposait les innombrables textes bibliques qui lui paraissaient établir en toute certitude la légitimité du recours au pouvoir temporel[2]. Donc, la question de principe ne se posait même pas pour lui. En revanche, d'autres questions se posaient impérieusement. Pour rétablir en Afrique l'unité religieuse, devait-on désirer, mettre à profit, solliciter, provoquer, cette intervention du gouvernement? Et, dans ce cas, comment procéder? que demander? Suffisait-il de requérir la stricte application de lois existantes, les lois contre les hérétiques? Ou fallait-il réclamer la promulgation de lois nouvelles, lois spéciales contre le schisme africain? Telles sont les questions qui préoccupaient Augustin, et sur lesquelles il a beaucoup varié [3].

De ces variations, il ne faisait pas mystère. A plusieurs reprises, il a confessé très franchement qu'il avait changé d'opinion sur l'opportunité d'un recours au pouvoir civil. Dans l'un de ses plus anciens ouvrages contre les Donatistes, ouvrage composé vers la fin de 397, il avait répudié formellement toute idée de contrainte. Trente ans plus tard, à propos de cette déclaration, il s'est rétracté non moins nettement, en donnant les raisons de sa rétractation : « Dans le premier de ces livres *Contre le parti de Donat*, j'ai dit : « Il me déplairait qu'aucun pouvoir « séculier intervînt pour contraindre les schismatiques à rentrer « dans notre communion. » Et, vraiment, cela m'aurait déplu alors. C'est que je n'avais encore constaté ni tout le mal dont était capable leur audace restée impunie, ni tout le bien qui, pour leur progrès moral, pouvait résulter d'une active discipline[4]. » Après l'édit d'union de 405, il expliquait à Vincentius le Rogatiste comment il avait été d'abord partisan de la liberté, et comment il avait été amené ensuite, par les observations et les récits de ses collègues, par le spectacle des conversions obtenues, à admettre l'utilité de la contrainte : « Les exemples cités par mes collègues m'ont décidé. Primitivement, mon avis était que personne ne devait être amené de force à l'unité du Christ ; qu'on devait agir par la parole, combattre par la dis-

1) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 95-96 ; 141-145.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv.

3) *Epist.* 93, 5, 16-17 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 3, 4 et suiv. ; III, 47, 51.

4) *Retract.*, II, 31.

cussion, vaincre par la raison ; qu'autrement nous aurions avec nous de faux catholiques, au lieu d'avoir contre nous de francs hérétiques. Tel était mon avis. Il a dû s'incliner devant celui de mes contradicteurs : non pas devant leurs paroles, mais devant les faits qu'ils citaient en exemple. D'abord, on m'opposait l'histoire de ma ville natale, de Thagaste, qui jadis avait appartenu tout entière au parti de Donat, et qui depuis avait été ramenée à l'unité catholique par la crainte des lois impériales : maintenant, elle est si hostile à votre parti de haine et de mort, qu'elle semble y avoir été toujours étrangère. De même, on me citait l'exemple de beaucoup d'autres villes, dont on me racontait l'histoire en les nommant[1] ». Ailleurs, l'évêque d'Hippone avoue qu'il avait également changé d'opinion sur le caractère et les limites de l'appui à attendre ou à solliciter du gouvernement : après avoir réclamé seulement l'assimilation légale des schismatiques africains aux hérétiques, il s'était rallié à la politique impériale des édits d'union[2]. Ainsi se trouve établie, par le témoignage d'Augustin lui-même, l'évolution complète de ses idées sur les deux questions relatives à l'intervention du pouvoir temporel : la question d'opportunité, et la question de limites ou de méthode.

Les deux questions étaient, d'ailleurs, inséparables. Du moment qu'Augustin jugeait utile d'accepter ou de solliciter le concours de la puissance séculière, il devait se demander dans quel sens il chercherait à orienter l'action du gouvernement. Autrement dit, il devait commencer par établir avec ses collègues le programme des revendications catholiques[3]. Mais l'élaboration de ce programme impliquait une question préjudicielle : les schismatiques africains tombaient-ils sous le coup des lois contre les hérétiques[4] ? La réponse n'était pas aussi facile qu'on pourrait le supposer. En fait, les Donatistes n'avaient guère été atteints jusque-là par les lois contre l'hérésie. C'est qu'on n'était pas d'accord sur le point de droit, comme l'attestait la politique incohérente et contradictoire des gouverneurs de province. Bien que l'on ait reproché parfois à Donat le Grand et à quelques sectaires de son parti leurs tendances semi-ariennes[5], on consi-

1) *Epist.* 93, 5, 17.

2) *Epist.* 185, 7, 25-29.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-93 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7 ; 93, 5, 16-17 ; 185, 7, 25-26.

4) *Cod. Theod.*, XVI, 6, 4 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin *Epist.* 66, 1 ; 87, 4 ; 88, 7 ; 93, 11, 46 ; 105, 2, 4 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; III, 47, 51.

5) Jérome, *De vir. ill.*, 93 ; Augustin, *Serm.* 183, 5, 9 ; *Epist.* 185, 1.

dérait ordinairement comme orthodoxe la doctrine de l'Eglise dissidente. On pouvait incriminer pourtant la théorie donatiste des sacrements, et invoquer à ce propos les lois contre le second baptême : lois qui atteignaient évidemment les schismatiques africains, et au nom desquelles on les avait maintes fois tracassés. Malgré tout, leur situation légale restait équivoque, et l'on pouvait hésiter à voir en eux des hérétiques. Augustin refusa d'abord de les considérer comme tels ; puis, il se ravisa peu à peu ; mais c'est seulement au bout de plusieurs années qu'il arriva sur ce point à une conclusion ferme.

Au commencement de sa campagne, il pensait et répétait que le schisme africain n'avait rien de commun avec une hérésie. Sans doute, dans l'entraînement des polémiques, il qualifiait parfois d'hérétiques ses adversaires donatistes[1] : c'est qu'il prenait alors le mot « hérétique » dans le sens général et vulgaire d'ennemi de l'Église. Mais, quand il voulait préciser, il parlait tout autrement. Jusque dans les premières années de son épiscopat, tant qu'il compta seulement sur la libre propagande pour ramener les dissidents, il déclarait volontiers que les Donatistes étaient simplement des schismatiques, et que leur unique erreur était dans le fait même de leur schisme[2].

Insensiblement, il modifia sa manière de voir; il changea si complètement de point de vue, qu'il finit par regarder les Donatistes comme des hérétiques, au sens précis du mot. Commencée en lui vers 400, cette évolution était terminée en 405. Fait significatif, elle coïncide exactement avec une série de décisions prises alors, soit par l'empereur ou ses agents, soit par les conciles africains. Vers l'année 399, un rescrit d'Honorius, en réponse à une supplique d'un plaideur, ordonna d'appliquer aux Donatistes les lois en vertu desquelles un hérétique ne pouvait ni faire ni recevoir de donations ou de legs[3]. A la fin de 403, l'évêque schismatique de Calama, le fameux Crispinus, fut déclaré hérétique par le proconsul de Carthage, et condamné comme tel à l'amende des dix livres d'or; sur appel de Crispinus, la sentence fut confirmée au début de 404 par un rescrit impérial[4]. En vertu de ces précédents, et dans l'espoir de mettre un terme aux attentats en intimidant les clercs schismatiques, le concile de Carthage du 16 juin 404 pria l'empereur de proclamer défini-

1) Augustin, *Epist.* 29, 11 ; *Serm.* 62, 12, 18 ; *Enarr. in Psalm.* 35, 9 ; 54, 20 ; 57, 6 et 15 ; 124, 5 ; *Retract.*, I, 20.

2) *Epist.* 43, 1 ; 61, 1-2 ; *Enarr. in Psalm.* 54, 16.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19.

4) *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

tivement l'assimilation du Donatisme aux hérésies[1]. La réponse du gouvernement fut l'édit du 12 février 405, qui donnait pleine satisfaction aux Catholiques africains. L'empereur y affirmait sa résolution de détruire cette secte qui, « dans la crainte d'être appelée une hérésie, se couvrait du nom de schisme », mais qui, « par sa pratique du second baptême, avait transformé le schisme en hérésie[2] ».

C'est Augustin, semble-t-il, qui le premier avait eu l'idée de poursuivre l'assimilation légale du Donatisme aux hérésies[3]. C'est lui qui, lors du procès de Crispinus, avait engagé son ami Possidius à invoquer la célèbre loi de Théodose contre les clercs hérétiques[4]. C'est lui enfin qui, au concile de 404, avait soutenu et fait prévaloir la politique tendant à obtenir l'assimilation du schisme africain aux hérésies[5]. Il ne put donc qu'applaudir à la décision impériale du 12 février 405. S'il avait évolué sur ce point, il avait été suivi dans son évolution par la majorité de ses collègues, par le concile de Carthage, par le gouvernement lui-même.

Fort de l'assimilation légale, il n'hésita plus désormais à traiter d'hérétiques les dissidents africains[6]. Il s'efforçait seulement d'expliquer comment le vieux schisme, tout en restant identique à lui-même, avait pu devenir une hérésie. Comme il ne trouvait pas décisif l'argument tiré du second baptême, il cherchait à justifier autrement l'édit impérial. Il se tirait d'affaire par cette ingénieuse définition : « Un schisme est une rupture récente avec l'Église, rupture causée par quelque divergence d'opinions ; car il ne peut y avoir schisme, si ceux qui le font ne diffèrent d'opinion sur rien. L'hérésie est un schisme invétéré[7]. » Explication curieuse, mais de circonstance, et dont Augustin lui-même ne pouvait être satisfait. Elle s'accordait mal avec la réalité, avec les faits, notamment avec les édits d'union : car l'union directe, sans rétractation des doctrines, eût été sacrilège ou impossible, si le schisme des Donatistes avait été vraiment une hérésie. Augustin le savait bien; et, dans la suite, pour amadouer les dissidents, il ne devait pas craindre de leur répéter encore qu'ils étaient séparés seulement de l'Église par le schisme. Mais il raisonnait ici en politique, qui voulait justifier

1) *Codex canon Eccles. afric.*, can. 93.
2) *Cod. Theod.*, XVI, 6, 4.
3) Augustin, *Epist.* 66, 1.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.
5) Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.
6) *Epist.* 87, 4 ; 93, 11, 46 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; *De haeres.*, 69.
7) *Contra Cresconium*, II, 7, 9. — Cf. *Epist.* 87, 4 ; *De haeres.*, 69.

à tout prix l'assimilation prononcée par la loi, et qui, par surcroît, voulait expliquer son propre changement de tactique.

En même temps qu'évoluaient ses idées sur les rapports du schisme et de l'hérésie, il se décidait ou se résignait de plus en plus à accepter ou à solliciter l'appui du pouvoir temporel. C'était la conséquence logique de ses théories nouvelles; ou plutôt, c'était la raison profonde du changement qui se produisait alors dans ses théories[1]. S'il tenait tant à transformer en hérétiques les schismatiques africains, c'est qu'il commençait à désespérer d'arriver au but par les moyens pacifiques, et que l'hérésie tombait sous le coup de la loi, de lois multiples et sévères.

Nous pouvons, maintenant, marquer les étapes de la doctrine d'Augustin sur l'opportunité du recours au gouvernement, comme sur les moyens à recommander pour rendre l'intervention plus efficace.

Au temps de sa prêtrise et pendant les quatre ou cinq premières années de son épiscopat, il restait partisan de la liberté[2]. Sans contester en aucune façon le droit du prince à régler les affaires religieuses, sans nier la légitimité de l'appel au pouvoir séculier, il était convaincu qu'on pourrait se passer de ce concours, qu'on parviendrait à supprimer le schisme par la prédication, par la propagande, par de franches explications et des négociations entre évêques. Il parlait aux dissidents comme à des frères égarés ou aveuglés, dont les yeux allaient s'ouvrir, comme à des enfants prodigues, dont l'Église escomptait le prochain retour. Il prêchait la tolérance mutuelle, s'efforçait d'écarter les malentendus et les mauvais prétextes. Il affirmait ses intentions pacifiques, son désir de multiplier les occasions de s'expliquer pour arriver à une entente, son ferme propos de préparer la réconciliation dans un esprit de charité, de vérité, de concessions réciproques[3]. Il ménageait les susceptibilités de ses contradicteurs, évitant jusqu'aux apparences d'une pression indirecte, attendant par exemple, pour engager une controverse, le départ des soldats cantonnés à Hippone[4]. Durant cette période, il ne demandait rien au gouvernement et n'en attendait rien, si ce n'est qu'il usait parfois de ses droits de citoyen pour faire authentiquer par les magistrats locaux le procès-verbal d'une enquête[5]. Il ne contrevenait à cette règle de conduite que dans

1) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25-26; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv.

2) *Retract.*, II, 31; *Epist.* 23, 7; 34, 1; 35, 4; 93, 5, 17.

3) *Epist.* 23, 7; 33, 4; 34, 1; 43, 1; 44, 5, 11.

4) *Epist.* 23, 7.

5) *Epist.* 34, 4-5; 35, 1-5.

un seul cas, lorsque les schismatiques avaient commis quelque attentat : alors, il déposait une plainte et laissait l'affaire suivre son cours devant les tribunaux ordinaires [1]. Mais il n'y avait rien là qui ressemblât à une idée de contrainte : il s'agissait d'un délit ou d'un crime de droit commun, qui relevait naturellement de la juridiction commune.

Malgré tout, Augustin allait de déceptions en déceptions. A ses paroles de paix, à ses propositions de paix ou de négociations pour la paix, on répondait par le silence ou par la guerre. Tous ses efforts se brisaient contre les deux obstacles que lui opposaient l'intransigeance des chefs et le fanatisme du vulgaire. Les évêques donatistes de la région, à commencer par son collègue d'Hippone, refusaient ordinairement de négocier, même de discuter, et, le plus souvent, ne répondaient pas à ses lettres [2]. L'esprit de haine et de révolte, dès longtemps familier aux gens de la secte, éclatait en violences périodiques, qui allaient jusqu'au brigandage et à l'assassinat : notamment autour d'Hippone, avec la complicité de certains clercs qui encourageaient ou commandaient les bandes de Circoncellions [3]. Sous le coup de ces déceptions, Augustin abandonnait peu à peu son idée première, son rêve de réconciliation pacifique : il ne prêchait plus la tolérance, il ne parlait plus de liberté. Plus il étudiait l'histoire du Donatisme, plus il constatait que, si l'on avait réussi jadis à entraver les progrès de la secte, c'était toujours par la force [4]. Lui-même inclinait maintenant vers la même solution. Il devait y arriver par une série d'étapes; mais il irait jusqu'au bout, parce qu'il voulait aboutir quand même, et, conformément à ses habitudes d'esprit, il tirerait des faits une doctrine.

C'est vers l'année 400 que l'on saisit la transition : non pas encore d'une politique de liberté à une politique de contrainte, mais d'un principe à l'autre. Jusque-là, sans rien demander au gouvernement, il n'avait pas nié la légitimité du recours au pouvoir temporel; maintenant il allait plus loin, il affirmait que ce recours légitime était utile, parfois nécessaire. Pour la pre-

1) *Epist.* 29, 12.

2) *Epist.* 35, 1 ; 43, 1; 51, 1 ; 76, 4; 87, 6 ; 88, 7; 105, 4, 13 ; 107; *Contra litteras Petiliani,* I, 1; 19, 21; *Contra Cresconium,* III, 45, 49 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini,* 9.

3) Possidius, *Vita Augustini,* 10 et 12 ; Augustin, *Epist.* 35, 2 et 4 ; 43, 8, 24; 88, 1 et 6-7 ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 11, 17-18 ; II, 3, 6-7 ; *Contra litteras Petiliani,* I, 24, 26 ; II, 14, 33 ; 65, 146 ; 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Contra Cresconium,* III, 42, 46 et suiv.

4) Optat, III, 4 ; Augustin, *Psalmus contra partem Donati,* 115; *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 8, 13 ; 11, 18 ; *Contra litteras Petiliani,* II, 92, 208 ; *Epist.* 44, 3, 5; 93, 5, 16-18; 105, 2, 9 ; 185, 3, 13 et suiv. ; 6, 21 ; 7, 25-30.

mière fois, dans son grand traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, il posait nettement la question. Non seulement, disait-il, les empereurs avaient le droit d'intervenir en faveur de l'Église contre les ennemis de l'Église, hérétiques, schismatiques ou idolâtres; mais encore, dans certains cas, ils en avaient le devoir. Augustin partait de là pour justifier les lois contre les hérétiques ou les mesures antérieures de répression contre le Donatisme [1]. Désormais, ce fut l'un des thèmes familiers de ses controverses [2]. Il prétendait d'ailleurs que ces lois répressives étaient simplement des lois de protection contre les violences des dissidents; il vantait, à ce propos, la modération des Catholiques africains, qui souvent ne cherchaient même pas à faire punir les coupables [3]. Chose curieuse, comme s'il était hanté par le souvenir de ses idées premières, il cherchait parfois à démontrer que l'application de ces lois ne portait nullement atteinte à la liberté de conscience. Il écrivait en 401 : « Sans doute, personne ne doit être contraint à la foi; mais Dieu, dans sa sévérité, ou plutôt dans sa miséricorde, a coutume d'employer le fouet des persécutions pour châtier les coupables... Donc, si des lois vous frappent, ce n'est pas pour vous forcer à faire le bien, c'est pour vous empêcher de faire le mal [4]. » A ce moment, comme on le voit, Augustin n'admettait pas encore les conversions d'office : il cherchait à sauver le principe ou les apparences de la liberté, tout en commençant à se tourner vers l'empereur.

Il concevait alors sous deux formes très différentes l'intervention du gouvernement. Aux autorités civiles, il demandait deux choses : d'abord, de faciliter les discussions et les négociations avec les évêques donatistes ; ensuite, d'appliquer aux dissidents certaines lois existantes, pour arrêter les violences des Circoncellions et de leurs complices.

Comme il avait maintes fois constaté par lui-même l'intransigeance des évêques schismatiques, il voulait leur forcer la main, espérant les contraindre à discuter et à négocier. D'où les deux plans d'action qu'il fit adopter successivement, avec le concours de son chef Aurelius de Carthage, par les conciles de 401 et de 403. L'assemblée de 401, envoyant des missions de propagande en divers diocèses, pria les gouverneurs de province d'adresser des instructions en conséquence aux magis-

1) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 20, 55; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Epist.* 51, 3 ; etc.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 13, 20.

4) *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.

trats des cités, surtout pour faire rédiger dans ces villes un procès-verbal authentique des querelles locales entre Primianistes et Maximianistes [1]. Le concile de 403, qui lança le projet d'une grande conférence entre les deux Eglises avec notification préalable à toutes les communautés donatistes, sollicita de même le concours des gouverneurs et des magistrats municipaux, pour obtenir qu'on dressât partout le procès-verbal officiel des négociations entre les évêques des deux partis [2]. On reconnaît aussitôt l'inspiration et la manière d'Augustin, dans ces démarches si conformes à ses idées comme à ses méthodes de polémique. D'ailleurs, tout cet appareil n'intimida guère les dissidents, qui à toutes les propositions opposèrent un refus catégorique [3].

En constatant ces échecs, Augustin s'attachait d'autant plus à la seconde partie de son programme : les mesures à solliciter du gouvernement pour mettre fin aux attentats donatistes. Vers l'année 400, contrairement à ce qu'il avait dit et pensé jusque-là, il commençait à s'aviser que les dissidents africains pouvaient bien être des hérétiques, tombant par suite sous le coup des lois contre l'hérésie. Dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, où il justifiait ces dernières lois, il semblait parfois mettre sur le même rang les schismatiques et les hérétiques : par exemple, il notait avec soin qu'un rescrit impérial, relatif à un héritage, avait récemment ordonné d'appliquer aux Donatistes la loi annulant les legs faits à des hérétiques ou par des hérétiques [4]. Nul doute que la connaissance de ce rescrit ait contribué à l'orienter dans la direction nouvelle. Il s'y engagea d'autant plus volontiers, qu'il croyait y trouver un moyen très efficace d'arrêter les violences par la responsabilité légale du clergé dissident.

Son arme favorite, pendant les années suivantes, fut la célèbre loi promulguée par Théodose en 392 contre les clercs hérétiques [5]. Déjà, vers 395, on avait songé en Afrique à invoquer cette loi contre Optatus, l'évêque forban de Thamugadi [6]. Augustin reprit cette idée, dont il allait tirer grand parti [7]. Vers 401, au cours de ses démêlés avec Crispinus de Calama, qui venait de rebaptiser près d'Hippone les colons d'un domaine acheté par

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 67.
2) *Ibid.*, can. 91-92 ; *Collat. Carthag.*, III, 174.
3) Augustin, *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19.
5) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 21.
6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.
7) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Epist.* 66, 1 ; 88, 7 ; 105, 2, 4 ; 185, 7, 25.

lui, il le menaça de l'amende des dix livres d'or, prévue par la loi de 392 [1]. Crispinus ne tint pas compte de l'avertissement; et mal lui en prit. A la fin de 403, Augustin profita de l'attentat contre Possidius pour faire établir juridiquement, aux dépens du même Crispinus, rendu responsable, déclaré hérétique, condamné à l'amende par le proconsul et par l'empereur, que les clercs donatistes tombaient sous le coup de la loi de Théodose [2]. Ce précédent explique le rôle joué par Augustin quelques mois plus tard, le 16 juin 404, dans les délibérations du concile de Carthage. Tandis que beaucoup de ses collègues, émus des attentats récents et partisans de la contrainte, voulaient réclamer un édit d'union supprimant l'Eglise schismatique, il soutint une opinion relativement modérée : il décida l'assemblée à demander seulement l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques, et, dans les diocèses où l'on signalerait des violences, l'application de la loi de Théodose, la condamnation des clercs schismatiques, tenus pour responsables, à l'amende des dix livres d'or [3].

Un an plus tard, on constate un changement décisif dans la doctrine d'Augustin, rallié désormais, comme tous ses collègues, à la politique de contrainte. C'est qu'il n'était pas homme à s'obstiner contre les faits. Et les faits avaient parlé haut, par la voix de l'empereur, qui, devant les nouveaux attentats donatistes et devant les plaintes des victimes, s'était décidé à promulguer un édit d'union [4]. Dès lors, Augustin prit pour base la législation nouvelle, qui équivalait pour les schismatiques à un ordre de conversion, sous peine de confiscation et de proscription. Dans le *Contra Cresconium*, puis dans une série de lettres, il s'attacha particulièrement à justifier l'édit d'union et toutes les lois répressives [5]. En même temps, il poussait les conciles à réclamer la stricte application des mesures décrétées par le gouvernement [6]. Pour stimuler ou diriger le zèle des autorités, il multipliait les démarches personnelles, écrivant un jour au proconsul de Carthage, un autre jour au premier ministre de l'Empire [7]. Cependant, au milieu de cette campagne pour la

1) *Epist.* 66, 1.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; 185, 7, 25.

4) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38 ; 6, 3-5 ; 11, 2. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 ; 99 ; 117 ; Augustin, *Epist.* 185, 7, 26-29.

5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv. ; *Epist.* 87, 7-8 ; 88, 5-10; 89, 1 ; 93, 1 et suiv. ; 97, 2-4 ; 100, 1-2 ; 105, 2, 3 et suiv. ; 108, 5, 14 ; 185, 7, 26.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94 ; 99 ; 106-107.

7) Augustin, *Epist.* 97 et 100.

suppression du schisme, il éprouvait encore bien des déceptions. La plus grosse fut sans doute la nouvelle d'une singulière volte-face du gouvernement central : cet édit impérial de tolérance, qui brusquement, vers le début de 410, fut adressé au comte d'Afrique Heraclianus, et qui proclamait la liberté de toutes les sectes chrétiennes [1]. Cette liberté, c'était maintenant pour Augustin la « liberté de perdition [2] ». Il approuva et probablement suggéra la démarche du concile de Carthage, qui, le 14 juin 410, envoya une requête et une ambassade à l'empereur pour solliciter l'abrogation de l'édit de tolérance [3]. D'ailleurs, ce n'était pas le seul objet de la démarche des évêques africains. Voyant que la loi de 405 ne donnait pas les résultats attendus, Augustin était revenu à son idée d'une conférence entre les deux partis [4]. Mais, cette fois, il voulait une conférence officielle, suivie d'une sanction, c'est-à-dire avec un arbitrage et une sentence, qui auraient pour effet de rétablir définitivement l'unité. Il n'eut pas de peine à convaincre le concile de 410, qui demanda et obtint la convocation de la conférence [5]. D'où, en 411, les grands débats de Carthage et la sentence du président Marcellinus, commissaire impérial.

Le nouvel édit d'union, qui suivit de près cette sentence et fut promulgué le 30 janvier 412, consacrait par le succès et semblait légitimer la politique de contrainte. A partir de ce moment, Augustin ne trahit plus la moindre hésitation. Il agit en conséquence dans son diocèse ou ailleurs ; et, au cours de ses controverses postérieures, il ne manqua pas une occasion de justifier l'emploi de la force [6]. C'est alors, au milieu de sa victoire, qu'il formula définitivement sa doctrine sur la contrainte. Cette doctrine, il l'avait esquissée maintes fois depuis l'édit de 405, notamment dans le *Contra Cresconium* et dans la lettre à Vincentius [7]. Mais c'est après l'édit de 412 qu'il développa, précisa, poussa jusqu'au bout sa théorie.

Il le fit surtout dans sa réponse à Bonifatius, où il visait spécialement, dit il, les personnes qui « condamnaient le recours

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 24, 27. — Cf. *Epist.* 108, 6, 18.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107. — Cf. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51.

4) Augustin, *Epist.* 88, 10.

5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107. — Cf. *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2.

6) Augustin, *Epist.* 86 ; 155, 4, 17 ; 173, 2-3 ; 185, 1, 2 et suiv. ; 204, 2 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21-23 ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 7-8 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20-21 ; 24, 27 ; *Retract.*, II, 31 et 74.

7) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv. ; *Epist.* 93, 1 et suiv.

aux lois impériales pour la conversion des Donatistes[1] ». La lettre à Bonifatius est un véritable mémoire sur la légitimité et la nécessité de l'appel au pouvoir séculier. Augustin y justifiait la contrainte par le mot du Christ dans la célèbre parabole du banquet : « Allez dans les chemins et dans les enclos, faites entrer de force tous ceux que vous trouverez[2]. » Il commentait ainsi le texte biblique : « En vertu du pouvoir qu'a reçu l'Eglise, au temps fixé, par la grâce de Dieu, par la religion et la foi des princes, ceux que l'on trouve dans les chemins et dans les enclos, c'est-à-dire dans les hérésies et dans les schismes, sont forcés d'entrer. Qu'ils ne se plaignent pas d'être forcés, mais qu'ils considèrent où on les pousse de force. Le banquet du Seigneur, c'est l'unité du corps du Christ, non seulement dans le sacrement de l'autel, mais encore dans le lien de la paix[3]. » Telle est l'origine de la doctrine du *Compelle intrare :* la coercition pour le salut, la persécution dans l'intérêt des persécutés, le Paradis forcé. Doctrine trop clairement inacceptable pour la raison, mais inquiétante pour l'Eglise elle-même, et, pour tous, dangereuse dans l'application, terrible par les conséquences. Doctrine que réprouve avec horreur la conscience du monde moderne, mais qui, au début du cinquième siècle, s'accordait trop bien avec les conceptions politiques et la législation du temps.

D'ailleurs, cette théorie n'avait pas alors, dans la pensée d'Augustin, toute la portée qu'on suppose ordinairement; et surtout, elle n'impliquait pas pour lui toutes les conséquences qu'on en a tirées plus tard. C'est bien à tort qu'au Moyen Age les tribunaux de l'Inquisition se réclamaient du grand évêque d'Hippone. En bonne justice, on ne saurait le rendre responsable des exécutions ordonnées par les Inquisiteurs.

Avant tout, on l'a mal compris, parce que l'on cherchait un docteur jusque dans le polémiste. De plus, on a trahi ses intentions, parce que l'on considérait à part telle ou telle de ses phrases, de ses formules, de ses théories, en les isolant des faits, des considérants, des antécédents historiques, qui les motivaient et les expliquaient. Enfin, l'on n'a pas tenu compte de sa lente évolution, de ses hésitations et de ses scrupules, qui l'avaient retenu si longtemps, d'étape en étape, sur la voie où l'entraînaient presque malgré lui les circonstances[4]. On oubliait

1) *Retract.*, II, 74.
2) Luc, *Evang.*, 14, 23.
3) Augustin, *Epist.* 185, 6, 24.
4) *Retract.*, II, 31 ; *Epist.* 23, 6-7 ; 33, 4-5 ; 43, 1 ; 88, 7 ; 93, 5, 17 ; 185, 7, 25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

ces incessantes provocations des Donatistes, ces violences périodiques, ces attentats monstrueux des Circoncellions et des clercs leurs complices, tous ces crimes de droit commun qui l'avaient amené insensiblement à admettre l'emploi de la force publique [1]. Ces circonstances historiques sont tout au moins, pour lui, des circonstances atténuantes. Mais surtout, on s'est mépris complètement sur son dessein, quand on a tiré une théorie universelle de ce qui était pour lui une théorie d'occasion et comme une philosophie des faits contemporains : théorie de polémiste aux prises avec des adversaires agressifs et de mauvaise foi, théorie d'évêque poussé à bout par le spectacle de crimes quotidiens et résolu à aboutir quand même [2]. On aurait dû le remarquer cependant, Augustin n'a admis formellement la contrainte que contre les Donatistes, et surtout à cause de leurs attentats. Il n'a jamais demandé que l'on convertît de force les païens, ni les Juifs, ni les Manichéens, ni les autres hérétiques ; même après sa victoire sur le schisme, quand il se tourna contre les Pélagiens, ce fut pour réclamer leur excommunication, non leur proscription ou leur conversion d'office. A ses yeux, le cas du Donatisme n'était pas celui des hérésies proprement dites ; c'était affaire de police, plus que de religion. Donc, sa théorie de la contrainte n'avait nullement la portée générale qu'on imagine ; et elle n'entraînait pas non plus les conséquences odieuses qu'en ont tirées des disciples mal renseignés.

Ce qui frappe au contraire, c'est sa modération relative, très méritoire, dans l'application d'une doctrine si dure en apparence. S'il était très ferme sur le principe, il se montrait plein de ménagements pour les personnes. Il interprétait dans le sens le plus large les concessions autorisées par la tradition africaine et par les conciles : par exemple, il eut toujours pour principe de conserver leur dignité aux clercs ralliés [3]. Même contre des adversaires irréductibles, il n'avait aucun sentiment de rancune, aucune idée de vengeance personnelle. Lors de la condamnation de Crispinus, il sollicita lui-même de l'empereur avec Possidius, et il obtint la remise de l'amende [4]. Après comme avant

1) *Epist.* 35, 4 ; 43, 8, 24 ; 88, 1 et 6-7 ; 105, 1 et suiv. ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16-19 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.

2) *Retract.*, II, 31 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16-19 ; 185, 7, 25-26.

3) *Epist.* 61, 2 ; 69, 1-2 ; 185, 10, 44-47.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

les édits d'union, il parlait à ses collègues schismatiques d'Hippone, ou à Emeritus proscrit, comme à des frères [1]. Quelques mois après la Conférence de Carthage, il multiplia les démarches auprès des autorités pour sauver la vie des Circoncellions qui avaient tué ou mutilé deux de ses clercs [2]. Il blâmait les excès de zèle et les rigueurs inutiles, ne voulait pas de châtiments trop sévères, n'admettait pas qu'on mît à mort les schismatiques, même convaincus de meurtre, et protestait d'avance contre les exécutions capitales [3]. Bref, il prêchait la modération dans la répression, et il intervenait dans ce sens auprès des magistrats ou des juges. On voit par là quel abus le Moyen Age a fait de son nom et de sa doctrine. Il eût été le premier à désavouer, à renier, les bourreaux qui se réclamaient de lui. Les inquisiteurs ne s'inspiraient pas plus de son exemple, qu'ils ne s'inspiraient de ses principes.

En résumé, pour comprendre et pour apprécier équitablement les théories d'Augustin sur la contrainte, on doit les étudier dans leur rapport avec les circonstances d'où elles sont nées : c'est-à-dire avec l'histoire de son temps, avec les péripéties de sa longue campagne contre le Donatisme. Sans doute, comme tous ses contemporains, il considérait que l'autorité civile avait le droit d'intervenir contre l'hérésie ou le schisme, et que l'Eglise avait le droit de solliciter cette intervention ; mais il n'acceptait qu'à contre-cœur cette solution, qui répugnait à ses habitudes de penseur, d'ancien philosophe, comme à sa conscience de chrétien. Donc, au début, sans contester la légitimité du recours au pouvoir temporel, il ne voulait pas y recourir, et ne comptait que sur la libre discussion pour ramener les schismatiques. Sous le coup des attentats des Circoncellions, il se résigna plus tard à réclamer la protection du gouvernement contre les violences, à poursuivre l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques, surtout afin d'engager la responsabilité du clergé dissident [4]. Après l'édit de 405, édit d'union qu'il n'avait ni sollicité ni même souhaité, il accepta le fait nouveau, créé par la législation impériale : il se rallia au système de la coercition [5]. Poussé par les circonstances, dans l'ardeur de la

1) Augustin, *Epist.* 33 ; 87 ; 106 ; 108 ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

2) *Epist.* 133-134 ; 139.

3) *Epist* 93, 12, 50 ; 100, 1-2 ; 133-134 ; 139, 2 ; 204, 3 ; *Contra Cresconium*, III, 50, 55 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21.

4) *Epist.* 66, 1 ; 88, 7 ; 105, 2, 4 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

5) *Epist.* 87, 7-8 ; 88, 5-10 ; 89, 1 ; 93, 1 et suiv. ; 97, 2-4 ; 100, 1-2 ; 105, 2, 8 et suiv. ; 108, 5, 14 ; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv.

lutte, il alla de plus en plus loin dans cette voie. Entraîné par la logique des faits et de la victoire, convaincu par le spectacle des conversions, après la Conférence de Carthage et l'édit de 412, il formula définitivement sa doctrine de la contrainte[1]. Mais, de cette doctrine, il chercha toujours à atténuer les effets dans la pratique. Il ne l'invoqua que contre les schismatiques du pays : non pour exiger la conversion des personnes, mais pour justifier la suppression des communautés dissidentes. Il intercéda maintes fois auprès des magistrats, auprès des juges, en faveur des Donatistes accusés, même arrêtés pour crimes de droit commun, même convaincus d'assassinat[2]. Jamais il n'accepta l'idée qu'un adversaire de l'Eglise pût être mis à mort dans l'intérêt de l'Eglise.

Cette question du recours au pouvoir séculier, question d'ailleurs essentielle et sur laquelle nous devions insister, est la seule partie du système polémique d'Augustin où l'on constate une évolution importante. Comme on l'a vu, les autres thèmes de la controverse n'ont guère varié, depuis l'année 400 : ils se sont seulement développés, précisés, enrichis, adaptés aux circonstances nouvelles. On peut en dire autant de la méthode polémique : ou, plus exactement, des éléments techniques de cette méthode, des procédés et des moyens employés pour la réfutation ou la démonstration. Selon les temps, selon les circonstances, selon le genre d'ouvrages, on constate naturellement quelques variations, surtout une différence dans les proportions. Mais, au fond, les éléments restent partout les mêmes ; et la méthode ne change guère.

On doit y relever d'abord deux traits, qui frappent au premier coup d'œil dans toutes ces œuvres de controverse, deux traits de plus en plus nettement accusés à mesure qu'on y contrôle le détail : la précision du polémiste, et sa loyauté.

C'est avant tout par sa précision qu'Augustin était un polémiste redoutable. Scrupuleux de nature et d'habitudes intellectuelles ou morales, il était exact en toutes choses : dans sa vie, dans l'emploi de sa journée, dans ses fonctions d'évêque, dans sa correspondance, dans ses rapports avec les gens de toute condition[3]. Cette exactitude scrupuleuse, il la portait dans ses controverses. Il n'était pas homme à se payer de mots ou d'apparences. Dès qu'il trouva en face de lui des schismatiques et qu'il résolut de partir en guerre contre l'Eglise dissidente, il se

1) *Epist.* 185, 6, 24 ; *Retract.*, II, 74.
2) *Epist.* 100 ; 133-134 ; 139, 2 ; 204, 3.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 19 ; 22-27.

mit à étudier le dossier du Donatisme, avec la conscience et la minutie patiente d'un érudit et d'un juriste. Il ne fut pas long à corriger son inexpérience du début : bientôt, il fut mieux renseigné que personne sur les doctrines, sur les documents et sur les faits [1]. Avant d'engager une controverse, si bien armé qu'il fût déjà, il ne manquait pas de compléter par tous les moyens son information; il se constituait alors un dossier spécial, où il n'oubliait aucun des faits récents, lois, procès, querelles, scandales ou racontars, renseignements biographiques, traités ou pamphlets donatistes. S'il devait discuter de vive voix avec un confrère de l'autre Eglise, dans une conférence publique, il arrivait muni de son dossier, escorté de témoins et de sténographes, qui devaient noter mot pour mot toutes les paroles prononcées dans les deux camps [2] ; si quelque pièce venait à lui manquer, il n'hésitait pas à interrompre les débats pour l'envoyer chercher dans les archives voisines [3]. S'il entreprenait de réfuter un livre donatiste, il avait toujours sous les yeux le texte de l'adversaire. Ce texte, il le suivait d'un bout à l'autre, discutant point par point, citant les phrases de son contradicteur, reproduisant quelquefois par fragments l'ouvrage entier. Il écartait ainsi les malentendus et prévenait bien des objections, préoccupé surtout de convaincre les gens de bonne foi, même « les plus lents d'esprit », qu'il avait répondu à tout [4]. Par là, aussi, il déconcertait ses adversaires, et les empêchait souvent de se dérober. Lui, il ne se dérobait jamais. Si de parti pris il n'omettait aucun détail, il allait droit à la question essentielle; il ne cachait pas les difficultés, d'autant mieux qu'il en triomphait ordinairement. Et toujours, aux affirmations intéressées, aux assertions téméraires, aux sophismes, aux récriminations, aux accusations en l'air, il opposait des textes, des faits, des documents. On ne saurait imaginer, chez un polémiste, plus de précision. Les ouvrages antidonatistes d'Augustin, qui contiennent la réfutation la plus complète du Donatisme, sont aussi le plus riche répertoire de renseignements sur l'histoire du schisme africain [5].

Cette précision, cette exactitude scrupuleuse, était l'un des traits de son caractère comme de son esprit : elle s'affirmait

1) Augustin, *Epist.* 43-44; 51 ; 53 ; 87-88 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3 et suiv. ; II, 1, 2 et suiv.

2) *Epist.* 33, 4 ; 44, 1, 2; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

3) *Epist.* 43, 2, 5.

4) *Contra Gaudentium*, I, 1.

5) Témoin le *Contra litteras Petiliani*, le *Contra Cresconium*, les *Gesta cum Emerito*, les lettres 43 et 44, la lettre 88, les lettres 105 et 108, les sermons *In Psalm.* 36.

également dans la loyauté du polémiste. Au scrupule intellectuel correspondait le scrupule moral. Augustin a pu se tromper, comme un autre; mais il s'est toujours trompé de bonne foi. Il était le plus loyal des adversaires. S'il constatait un jour qu'il avait commis une erreur, il s'empressait de la reconnaître publiquement : témoin ses *Rétractations*, livre étonnant et unique, sorte de *Confessions* littéraires, où l'évêque d'Hippone, trois ans avant de mourir, dénonça lui-même et rétracta les erreurs de tout genre qu'il avait relevées dans la longue série de ses traités. L'un des exemples les plus caractéristiques de ces « rétractations » est le chapitre où l'auteur faisait amende honorable à l'apôtre même du Donatisme, au grand Donat, que jadis il avait calomnié sans le vouloir, en l'accusant à tort d'avoir introduit certaines innovations téméraires et altéré sciemment certains textes [1]. D'ailleurs, Augustin n'avait pas attendu la veille de sa mort pour donner la preuve de sa loyauté dans la campagne contre le schisme. Il ne dissimulait pas, on s'en souvient, qu'il avait beaucoup changé d'opinion sur la question du recours au pouvoir temporel [2]. Au milieu même de la lutte, il rendait justice à ses adversaires, comme le montrent les lettres où il louait presque à l'excès la droiture et le talent de certains confrères dissidents, d'Emeritus, de Fortunius ou d'Honoratus [3].

Même souci de l'équité dans la conduite de ses controverses, où parfois il poussait le scrupule de loyauté jusqu'à une sorte de raffinement. Par exemple, après sa conférence avec Fortunius de Thubursicum, il fit remettre le compte-rendu des débats à son adversaire, dont il sollicitait l'approbation ou les rectifications [4]. Assurément, les choses se passèrent moins courtoisement dans les controverses avec Petilianus ou autres, trop mal disposés et trop violents pour comprendre la délicatesse de ces procédés; mais, là encore, l'évêque d'Hippone n'apportait pas d'autres préoccupations que le souci de la vérité. Au cours des débats les plus vifs, il s'efforçait de ne pas faire tort à ses adversaires, de ne pas leur prêter des doctrines ou des assertions qui n'étaient pas les leurs, de ne pas dépasser les prémisses, de ne pas chercher à avoir raison contre les textes ou contre les faits. Sur un point seulement, on pourrait être tenté de croire que la loyauté d'Augustin était un peu en défaut : dans ses controverses sur la tradition du second baptême, où il avait contre lui le fait historique, et où il devait réfuter la doctrine do-

1) *Retract.*, I, 20, 5.

2) *Epist.* 93, 5, 17 ; 185, 7, 25 ; *Retract.*, II, 31.

3) *Epist.* 44 ; 49 ; 87.

4) *Epist.* 44, 1, 2.

natiste sans compromettre Cyprien[1]. Mais là encore, malgré son embarras évident, sa sincérité doit être mise hors de cause, puisqu'il n'hésitait pas à taxer d'erreur le grand évêque de Carthage. Sa bonne foi éclate dans toutes ses polémiques, et jusque dans ses emportements. C'est précisément à cause de sa propre loyauté, qu'il fulminait contre la mauvaise foi de certains contradicteurs[2].

Quatre éléments principaux se rencontrent et se combinent, en proportions variables, dans tous ses ouvrages antidonatistes : les textes bibliques et le commentaire de ces textes, la dialectique, les faits historiques et les documents justificatifs, les polémiques personnelles.

Les textes bibliques tenaient naturellement beaucoup de place dans toutes les controverses[3]. C'était le fondement de la doctrine, et presque l'enjeu de la bataille; car les schismatiques prétendaient avoir pour eux, dans les deux sens de l'expression[4], l'Ancien et le Nouveau Testament. Qu'il se proposât de réfuter les Donatistes ou de justifier l'Eglise catholique, l'évêque d'Hippone devait aligner des versets de l'Écriture, les passer en revue, les pousser en avant, les mettre en lumière et en valeur : des versets cent fois cités déjà, mais souvent ignorés encore du vulgaire ou obscurcis par le préjugé. Régulièrement, sans se lasser, sans craindre de se répéter, Augustin produisait un à un ces témoignages, et les serrait de près pour en tirer la substance doctrinale. Il montrait comment ses adversaires en dénaturaient le sens, en diminuaient ou en exagéraient la portée. Pour les questions essentielles, comme la théorie de l'Eglise ou des sacrements, il aimait à faire défiler sous les yeux du lecteur tous les textes allégués par les schismatiques, afin de prouver que ces textes, bien interprétés, se retournaient contre eux. Il inaugura et définit cette tactique dès le début de ses grandes controverses, dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*[5], où il consacrait deux livres entiers sur trois à cet examen critique,

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 18, 27 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Epist.* 93, 10, 35-45.

2 *Epist.* 34, 5 ; 35, 1 ; 51,1 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 15, 17 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4 et suiv. ; III, 4 et suiv. ; IV, 64, 78 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 3 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) Sur les citations bibliques d'Augustin, voyez plus haut, tome I, p. 138 et suiv.

4) Les Donatistes, qui se disaient les seuls vrais chrétiens, prétendaient que leurs adversaires les Catholiques, solidaires des *traditeurs* du temps de Dioclétien, avaient perdu tout droit de propriété sur les Livres saints : sous le règne de Julien, ils avaient revendiqué et s'étaient fait attribuer par les tribunaux les manuscrits sacrés des églises (Optat, VI, 5).

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 1.

qui sapait à la base le lourd et frêle édifice de l'exégèse donatiste.

Dans l'usage qu'il faisait lui-même des citations de l'Écriture, il montrait autant de prudence que d'habileté. Il écartait systématiquement les textes obscurs, pour retenir seulement les plus clairs, les plus décisifs. Il se gardait d'entasser versets sur versets, à la manière des Donatistes, qui écrasaient le lecteur sous la masse, pour mieux l'assourdir ou l'aveugler. Il tenait plus à la qualité qu'au nombre, attendant plus de la lumière rayonnante que de la lumière diffuse. Soucieux de se faire lire jusqu'au bout pour se faire bien comprendre et pour convaincre, il mettait une prudente coquetterie à soutenir l'attention, même à piquer la curiosité des profanes. Il classait avec soin les textes choisis ou réservés; il les produisait au bon moment, dans un ordre méthodique, assignant à chacun sa place dans l'armature d'une solide et vivante démonstration. Tantôt il les lançait isolément, tantôt par groupes ; et toujours il les commentait à mesure, les éclairant l'un par l'autre ou par le contexte. Parfois, il se contentait d'une revue rapide, d'allusions successives à divers récits bibliques, dont il retenait seulement l'idée dominante, et dont il tirait une conclusion commune dans un large développement d'allure oratoire. Par exemple, dans une discussion sur la conception de l'Église, il résumait les principaux témoignages de l'Ancien Testament dans une série de phrases parallèles et presque symétriques, commençant toutes par le mot *Tolerat*, et tendant à prouver qu'on devait *tolérer* le voisinage des pécheurs sans jamais se séparer d'eux [1]. On pourrait citer bien d'autres procédés ingénieux, qui permettaient à Augustin de rompre la monotonie d'une énumération des textes nécessaires, et d'entraîner les plus profanes de ses lecteurs jusque dans les fourrés de l'exégèse. Quant à la valeur même de son exégèse, nous n'avons pas à l'apprécier ici. Remarquons seulement que ses interprétations de l'Écriture, pour la plupart de ces textes maintes fois cités et commentés avant lui, étaient nécessairement respectueuses de la tradition catholique, et, par suite, presque impersonnelles. Considérées en elles-mêmes, elles nous apparaissent tour à tour sous deux aspects très divers : tantôt simples, conformes au sens naturel ou historique, tantôt assez complexes, symboliques, raffinées, imprévues même, selon le goût des chrétiens de ces temps-là pour le sens allégorique. D'ailleurs, si l'évêque d'Hippone usait large-

1) *Epist.* 43, 8, 23.

ment de l'interprétation allégorique, il observait une discrétion relative dans cet usage même, et, si l'on peut dire, jusque dans l'abus. Pour éviter d'aller trop loin dans cette voie, il n'avait qu'à relire les Donatistes, dont il aimait à railler l'exégèse volontairement aventureuse, naïvement partiale ou cyniquement asservie aux intérêts de la secte[1].

Si, dans l'exégèse proprement dite, l'originalité du polémiste était forcément limitée par la tradition catholique et contenue par le respect du texte sacré, cette originalité se déployait librement dans la dialectique. Augustin a été le grand dialecticien de son temps; il reste encore aujourd'hui l'un des maîtres dans l'art de raisonner et de discuter. Il eut cette réputation de bonne heure, même avant sa conversion : réputation très méritée dès lors, comme l'attestent ses premières œuvres conservées, ses traités philosophiques[2]. A peine converti, il mit sa science du raisonnement et son habileté technique, comme tout son talent, au service de l'Église catholique, dont il devint vite le grand champion. Les Manichéens et les païens furent les premiers à s'apercevoir que ses coups portaient juste et fort[3]. Puis ce fut le tour des schismatiques africains, dont il fut la terreur pendant trente années. Autant qu'ils le pouvaient, les évêques dissidents s'écartaient de son chemin, se dérobant à la discussion. Les plus braves ou les moins intransigeants, Petilianus ou Emeritus, Honoratus ou Fortunius, acceptaient la bataille; mais ils n'avaient pas lieu de se féliciter du résultat. Si alors dans le camp donatiste on médisait beaucoup de la dialectique, c'est que tous, en parlant de la dialectique, songeaient à l'évêque d'Hippone. Petilianus l'accusait nettement d'être un sophiste, digne de Carnéade et de la Nouvelle Académie[4]. Cresconius voyait en lui un homme arrogant et querelleur, un disputeur infatigable et chicanier, un ergoteur, qui se croyait encore « dans l'école pour y argumenter sur les genres ou les questions de la cause, et non dans l'Eglise pour y chercher la vérité[5] ». Ces diatribes montrent clairement l'idée qu'on se faisait d'Augustin dans le parti de Donat. On l'y redoutait surtout comme dialecticien : en quoi l'on n'avait pas tort. La maîtrise dans l'art de discuter est l'un des traits les plus marqués de sa physionomie intellectuelle, comme de toute son œuvre. La dialectique était l'instrument

1) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 24, 69.

2) *Retract.*, I, 1-5 ; 7-8 ; 10-12.

3) *Epist.* 16-17 ; 25, 2 ; 30, 2 ; 32, 2 ; 79 ; 90-91 ; 103-104 ; 232-236 ; *Retract.*, I, 6 ; 9 ; 13-15 ; 21 ; II, 28 ; 33-36.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; 21, 24-25 ; 22, 26.

5) *Contra Cresconium*, III, 26, 29. — Cf. *Ibid.*, I, 13, 16 et suiv.

principal de sa controverse, comme l'exégèse en était l'âme.

Conception de l'Église, théorie des sacrements, schisme, persécution, doctrine ou histoire, tous les thèmes des polémiques traditionnelles entre les deux partis, tout était pour Augustin l'objet de démonstrations en règle, savamment ordonnées, vigoureuses ou subtiles, et toujours très vivantes : tantôt largement développées, avec toutes preuves à l'appui, comme dans les traités[1], tantôt condensées, esquissées à grands traits, comme dans la plupart des lettres ou des sermons[2]. Cette dialectique était à deux fins : en même temps, ou tour à tour, elle tendait à justifier l'Église catholique et à saper les fondements du Donatisme. Elle prenait des aspects assez différents, selon que l'auteur se proposait d'établir la vraie doctrine ou de réfuter l'autre.

Dans les démonstrations directes, où Augustin faisait œuvre de docteur, il appliquait avec beaucoup de rigueur la méthode déductive. Le point de départ de son raisonnement variait naturellement selon la circonstance et suivant le thème : c'était tantôt le dogme ou la tradition, tantôt des textes de l'Écriture, ailleurs une notion générale, un postulat de la raison, ou encore un fait historique, un incident de l'éternelle querelle. Mais, quel que fût ce point de départ, Augustin procédait suivant toutes les règles de l'art. Il allait de déductions en déductions, avec une rigueur géométrique, multipliant les preuves : arguments d'école, depuis le syllogisme jusqu'au dilemme, arguments juridiques ou de procédure, textes et faits, documents d'archives. A mesure qu'il avançait, il renforçait sa démonstration ou en contrôlait la solidité par des observations de tout genre : souvenirs historiques, allusions aux événements contemporains, considérations ou comparaisons empruntées à toutes les manifestations de l'activité humaine, à la vie familière comme aux plus hautes spéculations métaphysiques, aux sciences comme aux arts ou aux métiers, à tous les règnes de la nature comme à toutes les classes de la société[3]. Mais, tandis qu'il explorait ainsi l'horizon dans tous les sens, il n'y égarait pas sa curiosité. Au contraire, il suivait sa route avec une sûreté merveilleuse, mettant chaque

1) Surtout dans le *Contra Epistulam Parmeniani*, dans le *De baptismo contra Donatistas*, dans le *Contra Cresconium*, dans le *Ad Donatistas post Collationem*, dans les *Gesta cum Emerito*.

2) *Epist.* 43-44 ; 51 ; 70 ; 87-88 ; 93 ; 105 ; 108 ; 173 ; 185 ; *Serm.* 357-359 ; etc.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 9, 15 et suiv. ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv. ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et suiv. ; *Epist.* 43 ; 51 ; 87-88 ; 93 ; 105 ; 185.

preuve et chaque détail à sa place, écartant les obstacles, prévenant les objections, avançant toujours, et toujours l'œil fixé sur le but à atteindre.

Quelquefois, par un singulier raffinement qui attestait sa maîtrise de dialecticien et trahissait la virtuosité, il se faisait fort de prouver, et il prouvait en effet, qu'on pouvait arriver au but par plusieurs chemins différents, c'est-à-dire par des démonstrations parallèles aboutissant à la même conclusion : son chef-d'œuvre en ce genre, vrai tour de force, est son argumentation en partie double dans ses polémiques contre le grammairien Cresconius[1]. Ou encore, il prétendait tirer d'un seul groupe de faits contemporains la justification complète de l'Eglise catholique et la condamnation de tout le système donatiste : c'est ce qu'il a entrepris notamment, à propos du Maximianisme, dans le quatrième livre *Contra Cresconium*[2], et, à propos de la Conférence de Carthage, dans plusieurs ouvrages où il commentait les procès-verbaux de 411[3]. C'étaient là, peut-être, jeux de dialecticien, et l'on s'explique que ses adversaires aient crié au sophiste; mais ces jeux-là, qui d'ailleurs n'étaient pas seulement des jeux, n'étaient pas à la portée de tout le monde.

En fait, Augustin n'avait nullement besoin de chercher des chemins de traverse; la grande route de la dialectique, qu'il suivait ordinairement à vive allure, en entraînant les lecteurs avec lui, le conduisait tout droit et sûrement à la conclusion visée. Arrivé au but, il n'avait plus qu'à enregistrer sa victoire, ou plutôt celle de l'Eglise : il constatait alors que sa conclusion rationnelle confirmait pleinement la doctrine catholique.

Pour ses démonstrations indirectes, c'est-à-dire quand il se proposait surtout de combattre les Donatistes, il commençait par suivre ses adversaires sur leur terrain : il prenait leurs ouvrages, résumait leur thèse, citait leurs phrases[4]. Il exposait dans un préambule l'origine et les circonstances de la controverse. Il préludait à la lutte par des escarmouches, en raillant les prétentions ou les maladresses du schismatique. Il n'était pas long à saisir le point faible. Il montrait que l'adversaire cherchait à se dérober, à esquiver la question. Il écartait les chicanes, dénonçait les faux-fuyants, démasquait les sophismes.

1) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

2) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 55 et 61.

3) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 8-12 ; *Retract.*, II, 65-66 ; 72 ; 77 ; *Epist.* 185 ; *Serm.* 359.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1, 2 et suiv. ; *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; *Epist.* 93 ; 108 ; 173.

Enfin, il arrivait au débat sérieux. A la thèse donatiste, il opposait des arguments de toute sorte, tirés de l'Ecriture, de la tradition, du sens commun, du droit ou de la procédure, de l'histoire et des archives ; à l'occasion, il ne négligeait pas les arguments *ad hominem*. Il multipliait les objections, les questions ironiques ou pressantes. Il cherchait à enfermer son contradicteur dans un dilemme, dont les deux termes impliquaient également une absurdité ; il avait un goût particulier pour ces réfutations par l'absurde, et il y excellait[1]. Mais il s'attachait surtout à relever les contradictions de ses adversaires : par exemple, dans leur théorie du baptême, dans leur conception de l'Eglise, dans leurs récits relatifs à la réconciliation des Maximianistes[2]. Il montrait que ces contradictions verbales des avocats de la secte correspondaient à des contradictions réelles dans les doctrines ou dans la politique du parti, et que, par suite, elles étaient l'aveu involontaire d'une mauvaise cause.

Arrivé par un chemin ou l'autre au terme de sa controverse, Augustin aimait à conclure en résumant toute son argumentation dans un large tableau d'ensemble : tableau vigoureux, saisissant, plein de relief, quelquefois riche en couleur. Il y groupait habilement les principaux éléments de sa démonstration ou de sa réfutation, les arguments, les textes, les faits, qui de ce rapprochement même tiraient une nouvelle force et comme un éclat nouveau. Il y opposait point par point la doctrine catholique, que confirmait toujours l'Ecriture ou l'histoire, aux théories donatistes, qui ne s'accordaient ni avec l'histoire ni avec l'Ecriture. Il marquait les contrastes en traits expressifs et mordants ; au besoin, il accusait encore par l'antithèse des mots l'antithèse des idées[3]. Et de tout ce tableau, de cette démonstration, de ces témoignages, de ces contrastes et de ces antithèses, la vérité se dégageait pour lui si lumineuse, que lui-même en était ébloui, et qu'il s'étonnait de l'aveuglement des Donatistes ou s'indignait de leur parti-pris. Parfois, son indignation ou son étonnement dédaigneux éclatait dans une exclamation pittoresque. « O règle du droit numidique ! O privilèges des gens de Bagaï ! », s'écriait-il un jour, en dénonçant les contradictions des Primianistes dans l'affaire du Maximianisme[4].

1) *Epist.* 93, 10, 37 ; 144, 3 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13 ; etc.

2) *Contra Cresconium*, IV, 28, 35 et suiv.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *De baptismo contra Donatistas*, VII, 54, 103 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 et suiv. ; *Contra Cresconium*, IV, 66, 83 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.

4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 18, 46.

On a pu remarquer déjà que ces démonstrations d'Augustin, malgré leur rigueur logique, n'avaient rien d'abstrait ni de froidement impersonnel. Non seulement il savait animer les idées, les montrer en mouvement, dans leur réalité vivante, dans leurs rapports avec les choses et les personnes; mais encore il aimait à les mettre en scène. Son œuvre polémique est pleine de dialogues ingénieux et amusants, d'un tour spirituel, où s'esquissent parfois des rôles de comédie. Cet aspect de ses controverses n'est pas pour surprendre de la part d'un homme qui avait débuté dans les lettres par des dialogues[1]. Prenant exemple sur Cicéron, même sur Platon, il avait adopté ce cadre dans la plupart de ses premiers ouvrages, où d'ailleurs il reproduisait plus ou moins ses conversations ou ses discussions avec ses amis : par exemple, dans ses livres *Contre les Académiciens*, dans ses traités sur *La vie heureuse*, ou sur *L'ordre*, ou sur *Le libre arbitre*[2]. Enhardi par le succès, il avait conservé le même cadre jusque dans des ouvrages où il s'attaquait aux problèmes les plus ardus de la métaphysique ou de la science : dans les livres sur la *Musique*, où il étudiait la technique de l'art musical, dans l'opuscule intitulé *Le Maître*, où il s'entretenait avec son fils Adéodat sur les signes du langage, dans les *Soliloques*, où il donnait la réplique à la Raison[3]. Donc, au temps de sa jeunesse et de ses débuts littéraires, il avait fait ses preuves de maîtrise dans l'art de mettre en scène les idées : il s'en est toujours souvenu, notamment dans ses polémiques. Plusieurs de ses ouvrages antidonatistes, où il reproduisait et réfutait par fragments le texte entier d'un adversaire, se présentent aux lecteurs dans le cadre ou avec les apparences d'un dialogue : tel son second livre contre Petilianus, tel son premier livre contre Gaudentius[4]. Comme il l'expliquait lui-même, cette méthode de discussion offrait pour lui les avantages ou lui donnait l'illusion d'un véritable débat contradictoire, d'une de ces conférences publiques qu'il proposait si volontiers, et que refusaient ordinairement les schismatiques[5]. Contre ces adversaires si prompts à se dérober, il prenait sa revanche dans les dialogues ingénieux, conversations piquantes ou petites comédies, dont il égayait ses traités de controverse, et jusqu'à ses sermons.

1) *Retract.*, I, 1-5; 7-8; 10-11.

2) *Contra Academicos*, I, 2, 5 et suiv.; *De beata vita*, 1, 6 et suiv.; *De ordine*, I, 3, 6 et suiv.; *De libero arbitrio*, I, 1 et suiv.

3) *De musica*, I, 1 et suiv.; *De magistro*, 1 et suiv.; *Soliloquia*, I, 1 et suiv.

4) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv.

5) *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Contra Gaudentium*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

Dans cette mise en scène de sa dialectique, il relevait de Platon beaucoup plus que de Cicéron. Sa méthode était étroitement apparentée à la méthode socratique. Il procédait par interrogations, questionnant sans trêve et déroutant ses interlocuteurs, pour les amener tout doucement de ce qu'ils savaient à ce qu'ils ignoraient, ou plutôt, de ce qu'ils accordaient aisément à ce qu'ils avaient d'abord contesté. Il s'est expliqué lui-même un jour sur cette méthode, dans un curieux passage où il définissait le vrai dialecticien, et où il se peignait lui-même, probablement sans y songer : « Le véritable dialecticien, disait-il, sait distinguer le vrai du faux. D'abord, il s'exerce à faire lui-même cette distinction, afin de ne pas se tromper; sans l'aide de Dieu, il n'y peut parvenir pleinement. Ensuite, il entreprend d'enseigner aux autres ce qu'il a lui-même appris. Alors, il commence par observer ce que ses interlocuteurs savent de certain, pour les conduire de là à ce qu'ils ne savaient pas ou ne voulaient pas croire. Il leur montre que ceci est la conséquence de ce qu'ils savaient déjà par la science ou par la foi. Ainsi, par le moyen de ces premières vérités dont ils conviennent, il les force à admettre d'autres vérités qu'ils avaient niées d'abord [1]. » C'est la définition même de la méthode socratique.

Or c'est justement la méthode favorite d'Augustin dans sa dialectique en forme de dialogue. Il posait à ses contradicteurs une série de questions, auxquelles ils ne pouvaient répondre sans détruire eux-mêmes leur thèse. Par le succès de cette ingénieuse tactique, il exaspérait Petilianus de Constantine, qui lui reprochait amèrement « le cliquetis de ses menues et multiples questions [2] ». Encouragé par ces critiques, qui trahissaient le dépit de ses adversaires et attestaient la sûreté de son jeu, Augustin saisissait toutes les occasions de mettre en dialogues son argumentation. Voulait-il montrer l'incohérence d'un passage de Cresconius sur le baptême ? Il imaginait une scène amusante dans un baptistère : il survenait lui-même au moment où l'on allait rebaptiser un catholique, il lisait aux assistants le passage en question, qui déchaînait une vraie tempête contre le pauvre grammairien tout décontenancé, pris entre deux feux, réduit au silence par la dialectique de son adversaire et désavoué par les clercs de son Église [3]. Ailleurs, comme le faisait volontiers Socrate, l'évêque d'Hippone jouait l'ignorance. Il écoutait, il laissait bavarder un Donatiste, qui lui posait des questions, et

1) *Contra Cresconium*, I, 15, 19.
2) *Contra litteras Petiliani*, III, 52, 64.
3) *Contra Cresconium*, II, 5, 7 et suiv.

qui développait les idées familières à la secte. Quand l'autre s'était bien empêtré dans ses explications, Augustin prenait la parole à son tour : par quelques répliques incisives et mordantes, il renversait tout l'échafaudage[1].

S'il usait souvent de ces procédés dans ses livres et dans ses sermons, où il multipliait les dialogues fictifs, c'est qu'il en constatait l'efficacité dans les débats réels, où il avait en face de lui des schismatiques bien vivants. On le voit à l'œuvre en plusieurs circonstances. Dans sa conférence de Thubursicum avec Fortunius, il démonta plus d'une fois son adversaire par les coups droits de sa dialectique pressante et subtile. Par exemple, il voulait démontrer qu'on n'a pas nécessairement raison parce qu'on est persécuté : il embarrassa beaucoup son interlocuteur en le forçant de se prononcer sur le cas de deux personnages célèbres, tous deux évêques d'Églises ennemies, et tous deux persécutés : le catholique Ambroise de Milan, et Maximianus de Carthage, le chef du Maximianisme[2]. Longtemps après, le 18 septembre 418, à Caesarea, Augustin obtint un grand succès d'orateur et de polémiste par des moyens analogues, en retournant contre Emeritus ses propres paroles. En entrant de mauvaise grâce dans la cathédrale catholique, le Donatiste avait cru devoir déclarer qu'il ne changeait pas d'avis pour cela, qu'il gardait ses idées d'autrefois. L'évêque d'Hippone s'empara de cette déclaration, dont il tira l'exorde de son sermon. De question en question, de déduction en déduction, il interpréta si bien les paroles de l'hôte inattendu, que cet entêté schismatique, malgré son ferme propos d'intransigeance, semblait prêt à céder[3]. Ce fut pour les assistants un coup de surprise; le plus surpris de tous fut sans doute Emeritus.

Assurément, cette forme dialoguée de la controverse était très goûtée du public ; et ce fut une des raisons du succès d'Augustin. C'était une application neuve et originale de la méthode socratique. Sans doute, on n'attendait pas d'un évêque, d'un Latin d'Afrique, la légère et fine ironie d'un Socrate : l'évêque d'Hippone n'en maniait pas moins l'ironie très joliment. Avec un habile tour de main, il avait beaucoup d'esprit, et du plus mordant ; il y joignait une pénétration singulière, sans parler de son éloquence. Enfin, comme le philosophe athénien, il avait le don d'évoquer les choses en personnifiant les idées,

1) *Epist.* 185, 10, 43 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 3-5.

2) *Epist.* 44, 4, 7.

3) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1.

et il excellait à peindre les hommes en les confessant. Ces petits dialogues, dont il émaillait son argumentation, contribuaient beaucoup à rendre accessibles pour tous, même sensibles et vivantes, des controverses à base de théologie et d'exégèse, qui autrement risquaient de rebuter le public en l'effarouchant.

D'ailleurs, un troisième élément, tout concret celui-là, se mêlait partout aux témoignages de l'Ecriture ou à la théologie, à l'exégèse ou à la dialectique : c'étaient les récits historiques et les pièces justificatives de ces récits. Non seulement Augustin multipliait dans ses démonstrations les arguments tirés des faits ; mais encore il exposait pour eux-mêmes, en les contrôlant avec soin, les faits multiples et complexes qui se rapportaient aux origines de l'Eglise dissidente, à ses progrès ou à ses reculs, à sa politique ou à ses prétentions. Cet appel à l'histoire était une tradition déjà ancienne chez les Catholiques du pays. Pour eux, c'était presque une nécessité dans la controverse antidonatiste. On ne pouvait discuter sérieusement sur la légitimité du schisme local ou des lois répressives, sans examiner de près les circonstances de la rupture ou les événements contemporains qui avaient décidé les empereurs à intervenir. Optat de Milev l'avait bien compris ; d'où la place importante qu'il avait réservée, dans sa réfutation de Parmenianus, aux récits sur les origines de l'Eglise schismatique, sur l'édit d'union promulgué par l'empereur Constant, sur la persécution dite « de Macarius », sur la restauration du Donatisme au temps de Julien l'Apostat [1]. Augustin a suivi l'exemple de son devancier : dès le début de sa campagne, dans le *Psalmus*, on le voit insister sur les faits, sur les documents [2]. Dans cette voie, il est allé beaucoup plus loin qu'Optat : d'abord, parce qu'il s'y était engagé plus résolument, ensuite, parce qu'il disposait de moyens nouveaux. Il a fait tant de place à l'histoire dans ses polémiques, qu'il est devenu indirectement, et reste pour nous, le principal historien du Donatisme.

D'un historien, il avait l'exactitude, la conscience et la patience, le scrupule, le sens critique. Il n'acceptait que sous bénéfice d'inventaire les divers récits traditionnels : la tradition écrite comme la tradition orale, la tradition catholique d'Optat comme la tradition donatiste de ses adversaires. Pour son compte, il n'admettait que les faits certains, irrécusables, bien établis par des témoignages authentiques. Ces faits, il les

1) Optat, I, 13-27 ; II, 3-4 et 15-26 III, 1-6 ; VI, 1-8.

2) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 15-155.

contrôlait lui-même par tous les moyens d'information dont il pouvait disposer, surtout avec les pièces originales conservées dans les archives proconsulaires ou dans les archives des Eglises. Il prenait pour base les lois impériales, les édits des gouverneurs, les requêtes, les dossiers judiciaires, les enquêtes officielles, les Actes des conciles. Il réussissait même à se procurer les documents donatistes qu'on cherchait à lui cacher. Sur les événements contemporains ou récents, il avait des renseignements de première main, ouvrant lui-même des enquêtes, les poursuivant au besoin sur les lieux, se rendant pour cela de ville en ville. Bref, il réunissait les matériaux de ses récits avec la conscience et la sagacité critique d'un historien érudit.

Tous ces matériaux lui servaient à établir la réalité des faits, à en fixer la suite dans l'ordre des temps, à en déterminer l'enchaînement logique. Il écartait franchement les légendes, passait vite sur les traditions douteuses, même favorables à sa thèse, et ne retenait que les faits certains, attestés par les pièces de son dossier. Il donnait une attention particulière à la chronologie. Dans cet ordre de recherches, où il fut un initiateur, on le voit appliquer une méthode de plus en plus rigoureuse, qui lui permit de préciser ou de rectifier les relations traditionnelles, et même, sur quelques points, de corriger ses erreurs personnelles du début [1]. Certaines de ses pages, consacrées à des discussions de dates, sont des modèles de précision critique [2]. En vain des érudits modernes ont cru le prendre en défaut dans tel ou tel de ses calculs; plus l'on y regarde de près, plus l'on constate qu'il a raison contre ses commentateurs. Cette chronologie, qu'il établissait avec tant d'exactitude, lui permettait de déterminer la véritable signification et la portée des documents qu'il avait réunis, et qu'il allait prendre pour base de ses narrations.

Ainsi armé, on ne s'étonne pas que le polémiste ait fait œuvre d'historien. D'abord, il complétait, éclairait, rectifiait, la relation d'Optat sur les origines de l'Eglise dissidente ; puis il écrivait par fragments l'histoire du Donatisme de son temps. Rien de plus solide que tous ces récits, rien de plus lumineux et de plus habile. Sans doute, tandis que l'historien marquait la liaison des faits, le polémiste en dégageait le sens et la conclusion : il expliquait en racontant, il plaidait ou réfutait en ex-

1) *Retract.*, II, 53, 2 ; 54 ; 60, 2. — Cf. *De unico baptismo*, 16, 28 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42.

2) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 33, 56.

pliquant. Mais jamais l'auteur ne dénaturait les faits eux-mêmes, jamais il n'en faussait la signification. D'ailleurs, il avait pour principe de mettre sous les yeux du public les pièces mêmes du procès, les documents justificatifs de son récit et des conséquences qu'il en tirait. Parfois, ses adversaires déclaraient apocryphe telle ou telle pièce qui les embarrassait, comme le Protocole de Cirta de 305 : alors il engageait une discussion en règle, et démontrait par des arguments irréfutables l'authenticité du document [1]. On lui reprochait ces étalages d'érudition ; il s'en excusait, mais sans renoncer à sa méthode, dont il constatait les bons résultats. Il disait un jour, à Carthage, dans un sermon : « Nous avons beaucoup parlé contre les Donatistes ; nous vous avons lu bien des documents, bien des papiers, bien des textes étrangers au canon des Ecritures. Mais ce sont nos adversaires qui nous y forcent. Eh bien ! qu'on nous blâme de vous faire des lectures de ce genre. Peu m'importe d'être blâmé, pourvu que vous soyez instruits [2]. » Cette boutade du prédicateur éclaire le dessein du polémiste dans ses attitudes d'historien. Pour convaincre le public, il tenait à lui apporter les pièces justificatives de son récit : ces documents qui lui avaient permis à lui-même de contrôler tous les faits, d'établir la chronologie, de reconstituer l'histoire authentique du démêlé séculaire entre les deux Eglises. En procédant ainsi, il savait qu'il forcerait à réfléchir les gens capables de réflexion et de critique, qu'il troublerait dans leur quiétude les schismatiques intelligents et de bonne foi ; par là, il avait chance de rallier les hésitants. Puis, il piquait la curiosité du public et le tenait en haleine, sans compter que, du même coup, il déconcertait ses adversaires.

Par la sûreté de sa critique et l'étendue de son information, il a éclairé toute l'histoire du Donatisme. Mais son témoignage est surtout décisif pour la connaissance de trois périodes, sur lesquelles il a renouvelé ou fixé la tradition historique : la période des origines, la fin du quatrième siècle, au temps du schisme maximianiste, et l'époque des luttes suprêmes, avant, pendant et après la Conférence de Carthage.

Sur la période des origines, Augustin avait cru d'abord qu'il pouvait s'en rapporter au récit d'Optat. Dans les premières années de sa campagne, il le suivait fidèlement sans chercher à le contrôler, se contentant de résumer ou de paraphraser :

1) *Brevic. Collat.*, III, 15, 27 ; 17, 31-33 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 14, 18 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

2) *Serm.* III *in Psalm.* 36, 18.

c'est ce qu'il avait fait notamment dans le *Psalmus* [1]. Quelques années plus tard, dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, il renvoyait encore le lecteur à l'ouvrage d'Optat [2]. Cependant, il n'avait pas tardé à s'apercevoir que cette relation traditionnelle n'était pas satisfaisante sur bien des points : elle manquait d'ordre et de clarté, parfois de logique. C'est que l'évêque de Milev, malgré toute sa bonne volonté et son talent de chroniqueur, était médiocrement renseigné sur une époque déjà lointaine pour lui. Sauf quelques anecdotes ou quelques traits empruntés à la tradition orale, il avait tiré toute son information des *Gesta purgationis Cæciliani et Felicis* : un vieux dossier qu'il donnait en Appendice, et qui avait été constitué en Afrique longtemps avant lui, à l'usage des clercs, pour les besoins de la controverse courante. Or ce dossier, par malheur, était fort incomplet, et les pièces s'y succédaient dans un ordre assez arbitraire. Aux lacunes et au désordre de la documentation, correspondaient naturellement des « trous », et un peu de confusion, dans la relation d'Optat, qui, par surcroît, ne s'inquiétait guère de la chronologie [3]. Augustin, qui aimait les terrains solides et la lumière, vit la nécessité de compléter et de classer l'antique dossier, pour être à même de rectifier et de mieux ordonner le récit.

Il commença par fouiller les archives de Carthage et de Numidie, celles des proconsuls ou autres gouverneurs comme celles des Eglises [4]. Il y retrouva les pièces originales, avec d'autres qui avaient échappé à son prédécesseur. Dès lors, il put se constituer son dossier à lui. En 393, quand il écrivait le *Psalmus*, il ne connaissait encore que les documents utilisés par Optat [5] ; quatre ans plus tard, dans ses conférences de Thubursicum, il mentionnait pour la première fois un document nouveau, les Actes du concile d'Arles [6]. Bientôt, il connut et put étudier par lui-même toutes les pièces du procès. Il les rapprochait les unes des autres et les comparait ; il les analysait, il en citait des fragments, il en reproduisait au besoin le texte entier [7]. Plus tard, il enrichit encore son dossier. Il y ajouta notamment une série de pièces qui avaient été produites

1) *Psalmus contra partem Donati*, 15-155.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

3) Optat, I, 13-27.

4) Augustin, *Epist.* 43, 2, 5 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 61, 67 ; 70, 80.

5) *Psalmus contra partem Donati*, 40 et suiv. ; 72 et suiv. ; 95 et suiv. ; 132 et suiv.

6) *Epist.* 43, 2, 4; 7, 20. — Cf. *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 6, 11 ; *Epist.* 53, 2, 5 ; 88, 3.

7) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv. ; 53, 2, 4 et suiv. ; 76, 2 ; 88, 2 et suiv. ; 93, 4, 13 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 61, 67 ; IV, 7, 9 ; etc.

par les Donatistes à la Conférence de Carthage : les Actes et le manifeste des martyrs d'Abitina, la correspondance de Mensurius et de Secundus, la supplique adressée à Constantin par les Donatistes persécutés et le rescrit de l'empereur au vicaire d'Afrique Verinus [1].

Avec toutes ces données nouvelles, il complétait et rectifiait le récit d'Optat. Il y comblait une grande lacune, en y réintégrant le concile d'Arles. Il y ajoutait la relation de toute une série d'événements, depuis la sentence de Constantin jusqu'à son méprisant édit de tolérance. Surtout, il y mettait de l'ordre, de la logique, et de la lumière. Pour cela, il fixait avec soin la chronologie, dont Optat ne s'était guère préoccupé. Il déterminait la date des différentes pièces du dossier : il montrait par exemple, contrairement à l'opinion courante et à son opinion première, que l'enquête sur Felix d'Abthugni était antérieure au jugement de Constantin, et même au concile d'Arles [2]. Pour rendre sensible au lecteur l'ordre de succession, il esquissait volontiers des tableaux d'ensemble, où chaque document figurait à son rang, chaque événement à sa date, et où la chronologie expliquait l'histoire en marquant la suite et l'enchaînement des faits [3]. Il renouvelait ainsi tout le récit, en le complétant, en le corrigeant, en le rendant plus clair et plus vrai, plus logique et plus convaincant. Par scrupule de polémiste, il avait voulu contrôler Optat : il l'avait si bien contrôlé, qu'il avait pris sa place, et qu'il était devenu le véritable historien du Donatisme naissant.

Sur le Donatisme de son temps, son information et ses récits ont toujours été de première main. D'abord, pour l'histoire contemporaine du schisme dans son diocèse, il n'était que trop bien renseigné : partout, autour de lui, il voyait les schismatiques à l'œuvre. Il connaissait la puissance et l'audace des dissidents de la région, le brigandage chronique des Circoncellions avec la complicité de clercs fanatiques, la hautaine intransigeance de leurs évêques, leurs brutales provocations ou leur hostilité sournoise [4]. Trop souvent, il avait reçu la nouvelle de quelque

1) *Brevic. Collat.*, III, 13, 25 et suiv. ; 17, 32 ; 21, 39 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 14, 18 ; 33, 56 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47 ; *Epist.* 141, 9. — Cf. *Collat. Carthag.*, III, 334-343 ; 434 ; 445-448 ; 544-552.

2) Augustin, *Retract.*, II, 53, 2 ; 54 ; 60, 2 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42.

3) *Brevic. Collat.*, III, 24, 42 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 33, 56.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 9-10 et 12 ; Augustin, *Epist.* 23, 2 ; 29, 12 ; 35, 1-4 ; 43, 1 ; 43, 8, 24 ; 86 ; 88, 1 et 6-7 ; 105, 2, 3 et suiv. ; 108, 5, 14 ; 133-134 ; 185, 4, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 24, 26 ; II, 83, 184 ; 88, 195 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.

attentat, recueilli la déposition des victimes ou des témoins, notifié des plaintes aux magistrats municipaux, sollicité des enquêtes, engagé des actions en justice[1]. De tout cela, il avait constitué un formidable dossier sur le Donatisme local : dossier de polémiste et d'historien, qui ressemblait beaucoup au dossier d'un juge d'instruction. Il y trouvait réunies des pièces de tout genre, rédigées par lui-même ou sous ses yeux : lettres aux évêques de l'autre Eglise, propositions de conférences, relations d'attentats, notifications ou requêtes aux magistrats, demandes ou comptes-rendus d'enquêtes, procès-verbaux, actes judiciaires, protestations, sermons d'adversaires, proclamations ou sommations de prêtres hostiles[2]. Au reste, pour s'orienter au milieu de tous ces documents accumulés au jour le jour depuis tant d'années, l'évêque d'Hippone n'avait qu'à feuilleter ses ouvrages antérieurs, où si souvent il avait dénoncé les exploits des schismatiques de son diocèse.

Il n'était pas moins au courant de ce qui se passait ou s'était passé récemment dans le monde donatiste des autres régions africaines. Il voyait fréquemment ses collègues et amis de la Numidie du Nord ou du centre, Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, et bien d'autres ; par leurs conversations ou par leurs lettres, il savait exactement les faits et gestes des dissidents de leurs diocèses. D'ailleurs, il courait volontiers les routes de Numidie ; et, pour ses controverses, il mettait à profit ses voyages. Par lui-même ou par ses amis, il recueillait les échos des cercles donatistes, des querelles ou des scandales ; il notait les circonstances des attentats. Au besoin, il menait de véritables enquêtes sur les événements du jour ou de la veille qu'il avait intérêt à bien connaître : la tyrannie d'Optatus à Thamugadi et ses caprices de justicier pillard au cours de ses expéditions sur les Hauts-Plateaux, les démêlés entre Primianistes et Maximianistes dans les différentes cités, les querelles de Calama, les violences contre Possidius et les procès de Crispinus[3], l'attentat contre Maximianus de Bagaï[4]. Pendant ses fréquents et longs séjours à Carthage, où il se rendait pour les conciles et où il réglait avec son chef Aurelius les grandes affaires de l'Eglise africaine, Augustin avait mainte occasion d'enrichir son dossier de polémiste : il y voyait de près, à l'œuvre, le primat des schis-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv. ; 48, 53 ; *Epist.* 29, 12 ; 34-35 ; 88, 6 ; 105, 2, 3 et suiv. ; 133-134 ; 139.

2) *Epist.* 23 ; 33-35 ; 43-44 ; 51 ; 66 ; 86-88 ; 105 ; 133-134 ; 139 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 ; 48, 53.

3) *Contra Cresconium*, III, 46, 50 suiv.

4) *Ibid.*, III, 44, 8.

matiques et sa politique incohérente. Quand il allait à Carthage ou qu'il en revenait, il s'arrêtait volontiers en route, ou même s'écartait de sa route, pour visiter les villes où s'était déroulée quelque scène mémorable de l'histoire du Donatisme, et pour y interroger les témoins. Un jour, il se rendait à Membressa, pour y recueillir sur place les détails du martyre infligé par les Primianistes au pauvre Salvius [1]. Une autre fois, il passait par Assuras et par Musti, en quête de renseignements précis sur la capitulation des Maximianistes Felicianus et Prætextatus, notamment sur le rôle qu'avaient joué dans cette affaire Optatus de Thamugadi et ses bandes [2]. Ainsi, d'Hippone à Carthage, de Numidie en Proconsulaire, et sur les lieux mêmes de la comédie ou du drame, Augustin poursuivait ses enquêtes sur le Donatisme de son temps. Et chacune de ses enquêtes aboutissait à un procès-verbal, qui prenait place dans le dossier.

Enrichir ce dossier, le tenir au courant, c'était une de ses idées fixes. Pour les controverses où il alléguerait les faits récents, il voulait avoir sous la main les preuves écrites et irrécusables de ses assertions, les pièces justificatives de ses récits. Tout en consignant les résultats de ses enquêtes personnelles, il était à l'affût des documents originaux, surtout de ceux qui avaient un caractère officiel. Il se procurait sans difficulté les documents catholiques, comme les Actes des Conciles, dont on trouvait la collection complète dans les archives ecclésiastiques de Carthage. D'ailleurs, il avait collaboré lui-même à la rédaction des plus importantes de ces pièces, et souvent il en savait plus long sur les débats que les canons ou les synodales : à propos des assemblées de 403 et de 404, il complétait ou éclairait le texte officiel des comptes-rendus, par des confidences sur le rôle qu'il avait joué dans la discussion [3]. En même temps que les archives de l'Eglise, il fouillait à Carthage les archives proconsulaires. C'est là qu'il fit l'une de ses plus précieuses trouvailles : toute une série de dossiers judiciaires, concernant les procès intentés par les Primianistes, devant le tribunal de divers proconsuls, à plusieurs évêques maximianistes qu'ils avaient excommuniés à Bagaï et qu'ils voulaient déposséder, Maximianus de Carthage, Salvius de Membressa, Felicianus de Musti, Prætextatus d'Assuras [4]. On sait tout le parti que le

1) *Contra Cresconium*, IV, 49, 59.
2) *Ibid.*, III, 60, 66.
3) *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Epist.* 185, 7, 25.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; 47, 57 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 22 ; *Epist.* 108, 2, 5 ; *Serm. II in Psalm.* 21, 31 ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18-19.

polémiste tira de ces dossiers. Il eut plus de peine à se procurer des documents d'une autre catégorie, les documents donatistes de cette période, que ses adversaires lui cachaient avec soin : il y réussit néanmoins, on ne sait comment. Dès le début de ses grandes controverses, il avait entre les mains et citait par fragments la fameuse Sentence du concile de Bagaï [1]. En 403, pendant un séjour à Carthage, il eut la bonne fortune de découvrir, entre autres pièces donatistes, la célèbre synodale du concile de Cabarsussa [2] : aussitôt il la communiqua aux fidèles, la lisant d'un bout à l'autre et la commentant à sa façon, dans un sermon qui fit grand bruit, mais qui provoqua une foudroyante réplique de Primianus [3]. Peu à peu, le dossier d'Augustin se grossit de bien d'autres pièces donatistes : conciles plus récents, procès-verbaux des réponses faites en 403 par divers évêques dissidents aux propositions officielles de conférence, requête des schismatiques au préfet du prétoire en 406 et *Gesta præfectoria* de Ravennes, circulaires de Primianus, documents relatifs à des scandales épiscopaux [4]. On voit comme Augustin savait se renseigner.

D'après la méthode et l'étendue de l'information, on devine la valeur historique des récits, qui étaient toujours d'une précision merveilleuse. Tout en bataillant, l'évêque d'Hippone écrivait au jour le jour, par fragments et presque sans y songer, l'histoire authentique du Donatisme dans son diocèse, dans le reste de la Numidie, même à Carthage et dans l'Afrique entière. Il disait les méfaits et les orgies dévotes des Circoncellions, les populations terrorisées autour de Thamugadi par la tyrannie et l'étrange ascendant d'Optatus, les dissensions et les scandales de l'Eglise dissidente, la politique des chefs du parti et les éclats du fanatisme populaire, les émeutes et les attentats, les batailles dans les bourgs ou devant les juges [5]. Il racontait en détail, pièces en main, toute l'aventure du Maximianisme : la genèse imprévue de ce schisme né du schisme, les progrès menaçants, les conciles rivaux et les excommunications réciproques, puis le déclin de la nouvelle Eglise, les procès devant

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 19, 21 ; II, 7, 16 ; *Epist.* 51, 2.

2) *Serm. II in Psalm.* 36, 19.

3) *Ibid.*, 36, 20 et suiv.

4) *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 et 10 ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 ; IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53-55 ; 83, 184 ; 88, 195 ; 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv. ; 45, 49 et suiv. ; *Epist.* 35, 2 ; 43, 8, 24 ; 88, 6-7 ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15.

les proconsuls, les expulsions, les basiliques prises d'assaut avec l'appui de la police, enfin la déroute, la désertion des foules et la capitulation des chefs[1]. Rapprochées les unes des autres, toutes ces pages composent un grand tableau d'histoire, tableau vigoureux et presque complet du Donatisme de ces temps-là. La maîtrise de l'historien s'affirme surtout dans les récits relatifs au Maximianisme. Celle du chroniqueur et du peintre triomphe dans les scènes où éclatait le fanatisme des foules : attentats contre le prêtre Restitutus de Victoriana, contre Possidius de Calama, contre Maximianus de Bagaï, contre Salvius de Membressa, toutes relations d'une vie intense, tantôt pathétiques, tantôt pittoresques, avec des traits d'un réalisme savoureux[2].

Ces relations et ces récits, dans la pensée du polémiste, étaient des arguments décisifs. Les multiples attentats des Circoncellions et la complicité du clergé schismatique expliquaient l'action du gouvernement et les lois spéciales de répression. La nécessité de prévenir ces crimes de droit commun, de mettre fin à cette anarchie chronique qui se réclamait de la liberté religieuse, avait été la raison déterminante des édits d'union. L'intransigeance des évêques dissidents, leur refus de discuter, de collaborer à l'œuvre de réconciliation et de paix, autorisait les Catholiques à solliciter des empereurs la convocation d'une conférence officielle, suivie d'une sentence arbitrale et de mesures propres à rétablir définitivement l'unité. Les aventures sanguinaires ou dévotes du tyran de Thamugadi étaient un exemple typique de la mauvaise foi des chefs du Donatisme, toujours intransigeants en théorie, mais toujours prêts à transiger avec leurs principes, quand ils le croyaient utile dans l'intérêt du parti. « Si je nomme si souvent Optatus, disait Augustin, c'est qu'il s'est montré un franc coquin : nulle part, en entendant son nom, personne ne peut feindre d'ignorer ses actes [3]. » Ce coquin mitré, de l'aveu de tous, avait commis tous les crimes; et cependant, tous les évêques de son parti étaient restés en communion avec lui jusqu'à sa mort. C'était la négation même de la thèse donatiste, suivant laquelle on devait rompre avec les coupables sous peine de participer à leurs fautes.

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; 51,2 ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4 ; 108, 2, 5 et suiv. ; 141, 6 ; 185, 4, 17; *Serm. II in Psalm.* 36, 19-20 ; *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv. ; IV, 3 et suiv. ; 47, 57 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11.

2) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53 ; IV, 49, 59 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Epist.* 88, 6-7 ; 105, 2, 3-4 ; 185, 7, 26-27.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8.

Plus décisive encore était l'histoire du Maximianisme, où l'on avait vu les chefs de la grande Eglise dissidente renier officiellement et cyniquement tous leurs principes sur la liberté religieuse, sur la légitimité du schisme, sur la conception de l'Eglise et la théorie du baptême. Augustin avait suivi avec une attention curieuse et surprise toutes les péripéties de ces querelles retentissantes entre schismatiques ; il en avait aussitôt dégagé la conclusion historique et polémique. Dès la fin de 397, au moment même où se terminaient ces querelles, il en tirait argument dans une lettre aux dissidents de Thubursicum : il y faisait remarquer que les Donatistes du temps, par le scandale du schisme maximianiste, expiaient leur faute originelle, et que « sous leurs yeux leur propre histoire s'était retournée contre eux[1]. » Il reprit cette observation, deux ans plus tard, dans sa première lettre à Crispinus, auquel il disait : « Vous avez coutume de dénaturer à votre guise les faits passés; ce n'est peut-être pas par amour du mensonge, mais par erreur. Eh bien ! si tu le veux, jugeons du passé par le présent[2]. » Partant de là, il indiquait brièvement, mais d'une façon assez complète déjà, son système de réfutation du Donatisme par l'histoire du Maximianisme. D'année en année, il donna plus d'importance à ces arguments historiques, qu'il reproduisait dans presque tous ses ouvrages de controverse[3]. Dans le quatrième livre *Contra Cresconium*, il prétendait réfuter complètement, rien que par cette méthode, toutes les assertions du grammairien[4]. Il consacra encore au développement de cette thèse deux opuscules entiers : un « Avertissement aux Donatistes sur les Maximianistes », et un livre *Sur les Maximianistes*[5]. Longtemps après, en 417, il expliquait à un ami comment il s'était servi du Maximianisme « pour fermer la bouche aux Donatistes[6]. » En effet, il avait mis une insistance extraordinaire à renouveler en toute circonstance cette démonstration un peu paradoxale ; et il y revint sans se lasser jusqu'à la fin de ses controverses.

Il écrivait un jour à son collègue d'Hippone : « L'affaire est finie, frère Macrobius : c'est Dieu qui a fait cela, c'est Dieu qui l'a voulu. Par un dessein mystérieux de la Providence, la cause

1) *Epist.* 43, 9, 26.

2) *Epist.* 51, 1.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 8 et suiv. ; 10, 16 ; *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52 et 55 ; II, 61 ; *Epist.* 76, 3, 1 ; 108, 1 et suiv. ; 185, 4, 17.

4) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 52.

5) *Retract.*, II, 55 et 61.

6) *Epist.* 185, 4, 17.

de Maximianus est un miroir placé devant vos yeux pour vous convertir [1]. » Pour Augustin, le schisme providentiel des Maximianistes avait enlevé au vieux schisme donatiste, dont il était comme le « miroir [2] », toute apparence de raison, tout prétexte. Dans cette affaire du Maximianisme, la grande Eglise de Donat avait renoncé à tous ses principes : elle s'était reniée elle-même. Elle proclamait sans cesse la légitimité, la nécessité du schisme : or, elle avait fulminé contre ses propres schismatiques. Après les avoir excommuniés, traqués, mis hors la loi, soudain elle s'était ravisée et les avait accueillis comme des frères, conservant même leurs fonctions aux renégats de la veille, clercs ou évêques. Elle prétendait que dans l'Eglise du Christ on ne pouvait tolérer la présence de pécheurs : et cependant, elle venait de recevoir dans sa communion ceux qu'elle avait traités de malfaiteurs, elle ne se croyait pas contaminée par ces scélérats. Elle soutenait que le baptême ne pouvait être administré hors de la véritable Eglise : pourtant, elle admettait maintenant comme valable le baptême conféré pendant leur révolte par les transfuges qu'elle avait excommuniés. Elle protestait contre toute intervention du pouvoir temporel : néanmoins, elle avait poursuivi les Maximianistes devant les tribunaux proconsulaires, elle les avait expulsés et dépossédés avec l'aide de la police [3]. Bref, dans cette histoire contemporaine d'une Eglise éphémère, Augustin trouvait les éléments d'une réfutation complète du Donatisme : une réfutation par les faits, par les actes et les paroles de ses adversaires.

C'est pour une raison analogue que la grande Conférence de 411 tient tant de place dans ses derniers ouvrages antidonatistes. Pendant la période des luttes suprêmes entre les deux Eglises, il en a fait le centre de sa controverse. Du même coup, il en est devenu l'historien. Ses récits et ses commentaires jettent une vive lumière sur toute l'histoire de cette mémorable Conférence : sur les antécédents et les préliminaires, sur les circonstances des débats, sur les suites et la portée de la sentence rendue par l'arbitre.

En ce qui concerne les préliminaires et les antécédents, le témoignage d'Augustin est d'autant plus décisif, que la convocation même de cette Conférence était en grande partie le résultat de sa politique. Préparer par de loyales explications entre

1) *Epist.* 108, 2, 6. — Cf. 108, 4, 13.

2) « In causa Maximiani *speculum* » (*Epist.* 108, 2, 6). — « Illud *speculum* quod ad vos admonendos Deus... constituit » (*ibid.*, 108, 4, 13).

3) *Contra Cresconium*, IV, 1 ; 66, 82-83.

évêques le rétablissement de l'unité, c'était chez lui, depuis vingt ans, une idée fixe. Dès les premières années de sa campagne, il avait maintes fois proposé des discussions de ce genre à des collègues de l'autre Eglise [1]. En 403, il avait fait adopter par le concile de Carthage le principe d'un grand colloque entre les évêques des deux partis [2]. Malgré le refus des schismatiques, il n'avait jamais renoncé à cette idée [3]; et d'autant moins, que les Donatistes eux-mêmes avaient paru s'y rallier plus tard, en 406, lors de leur démarche imprudente de Ravennes [4]. Seulement, comme la situation légale avait changé dans l'intervalle, l'évêque d'Hippone adaptait son plan aux circonstances nouvelles. Bien qu'il n'eût ni sollicité ni souhaité l'édit impérial d'union promulgué en 405, bien qu'il en constatât même autour de lui l'inefficacité au moins partielle, il en acceptait désormais le principe [5]. Il voulait donc maintenant une conférence officielle, suivie d'une sentence arbitrale et d'un nouvel édit d'union, qui cette fois, engageant tout le monde, serait définitif et partout appliqué. C'est justement le projet qui fut adopté en 410 par le concile de Carthage, et qui, approuvé par l'empereur, aboutit à la convocation de la grande Conférence [6]. Comme on le voit, nul n'était plus qualifié qu'Augustin pour raconter les origines de cette Conférence, dont il avait été l'initiateur et le principal artisan. En fait, c'est presque uniquement par lui que nous en connaissons les antécédents et les préliminaires.

Pour les débats proprement dits, nous possédons le procès-verbal officiel, les *Gesta Collationis ;* mais on s'y orienterait malaisément, si Augustin ne s'était chargé de guider le lecteur, comme le public du temps, dans ces inextricables fourrés de procédures et de chicanes. D'abord, par ses récits ou ses discours, il nous fait connaître, pour ainsi dire, l'atmosphère des débats : à cet égard, rien de plus précieux que ces sermons de Carthage, prononcés au moment même du drame, où il peint si heureusement les attitudes et les impressions du public cartha-

1) *Epist.* 23, 6 ; 33, 4 ; 44 ; 49 ; 51, 1 ; 66, 2 ; 87-88 ; 93 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; Possidius, *Vita Augustini*, 9.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

3) Augustin, *Epist.* 88, 10 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

4) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv.; *Epist.* 88, 10.

5) Augustin, *Epist.* 93, 1 et suiv. ; 97 ; 100 ; 105 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107 ; *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2-4.

ginois[1]. Puis, en commentant les procès-verbaux de cette assemblée où il avait joué lui-même le rôle prépondérant, il s'en est fait le critique et l'historien. Il a donné une édition plus rationnelle et plus commode des *Gesta*[2]. Il les a fait connaître et afficher partout[3]. Il les a éclairés en les analysant, dans ce *Breviculus Collationis* qui est le plus lumineux des abrégés[4]. Enfin, dans ses multiples commentaires, il en a montré la logique interne sous le désordre apparent; il en a marqué l'intérêt polémique et la signification historique[5].

Cette importance historique des débats de 411, il n'a cessé de la mettre en relief dans ses dernières controverses, en insistant sur la portée juridique ou sur les suites logiques de la sentence rendue par le commissaire impérial et confirmée par l'empereur dans un solennel édit d'union. Désormais, dans toutes ses polémiques, dans ses sermons ou dans ses lettres comme dans ses traités, il prenait pour base le fait acquis et les documents qui le constataient : les *Gesta*, la sentence de l'arbitre, la loi, les instructions envoyées aux magistrats, les édits des gouverneurs ou des commissaires chargés de l'exécution[6]. En toute occasion, il signalait les résultats obtenus, enregistrait les progrès de son Eglise, préparait d'autres conquêtes, dénonçait les résistances ou les défaillances. Dans cette partie de son œuvre polémique, on suit d'année en année la marche vers l'unité : l'action du pouvoir central et des conciles, le rôle des commissaires et des gouverneurs de province, la conversion des foules, le désarroi des évêques schismatiques abandonnés par leurs fidèles et traqués par la police, la déroute du Donatisme à Carthage et en Proconsulaire, à Hippone et en Numidie, à Cæsarea et en Maurétanie[7]. Dans ces tableaux de la victoire catholique ne manquent même pas les ombres : l'attitude équivoque de certains convertis, l'intransigeance des principaux chefs du parti vaincu, la petite guerre de sermons et de pamphlets, l'obstination farouche des fanatiques se dérobant par la fuite ou le suicide,

1) Augustin, *Serm.* 357-358.

2) *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*; *Retract.*, II, 65.

3) *Gesta cum Emerito*, 4 ; *Serm.* 164, 9, 13.

4) *Retract.*, II, 65 ; *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv.

5) *Epist.* 141 ; *Serm.* 359 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

6) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 24, 27 et suiv. ; *Serm.* 359 ; *Epist.* 86 ; 155, 4, 17 ; 173, 2-3 ; 185, 1, 2 et suiv. ; 204, 2 et suiv.

7) *Epist.* 86 ; 133-134 ; 141-142 ; 144 ; 155, 4, 17 ; 185 ; 204 ; 209, 2 ; *Serm.* 359-360 ; *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 25 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 6, 7 ; 11, 12 et suiv. ; 29, 33 ; 36, 46 et suiv.

les attentats renouvelés des Circoncellions, la résistance indomptée dans la montagne, d'où la secte proscrite tentera deux siècles plus tard un retour offensif [1]. Ainsi, pour cette dernière période de la lutte, comme pour les origines et pour le temps du Maximianisme, toute la polémique d'Augustin était à base d'histoire.

Mais l'histoire, malgré tout le scrupule qu'il y apportait, n'était toujours pour lui qu'un moyen de convaincre, un des éléments de son argumentation. Si, comme polémiste, il en tirait si bon parti, c'est qu'il était singulièrement habile dans l'art de présenter les faits ou les documents. Il savait les mettre en valeur sans les dénaturer ; il trouvait moyen de les commenter à loisir, d'une façon très complète, sans lasser l'attention du lecteur ou de l'auditeur [2]. Dans ses récits, qui toujours étaient d'une solidité à toute épreuve et d'une clarté lumineuse, il concentrait tous les rayons sur les événements d'importance, ceux qui allaient devenir des arguments. Il y subordonnait tout le reste. Il préparait si bien leur entrée en scène, qu'on les attendait, pour ainsi dire, en souhaitant de les mieux connaître, et qu'on se les figurait comme lui avant de les voir. Il pouvait ensuite les produire et les expliquer à son aise, sûr d'être suivi par le public. Ainsi, avec l'assentiment de son auditoire ou de ses lecteurs, et sans en avoir l'air, il changeait tout doucement les faits en preuves : il argumentait en racontant.

Avec plus d'adresse encore, s'il est possible, il savait intéresser les indifférents ou le vulgaire à la lecture et à la discussion de longs documents rébarbatifs, pièces d'archives ou dossiers de conciles. D'abord, il piquait la curiosité en les annonçant. Il en indiquait brièvement le contenu, les circonstances, la portée. Il orientait de ce côté les imaginations, en laissant désirer un peu la révélation complète. Enfin, il commençait la lecture, attendue de tous comme une scène de drame ou de comédie. Si le document était long, il soutenait l'attention en ménageant des intermèdes. Il coupait la pièce aux bons endroits, pour mettre en lumière les passages les plus significatifs. Alors, il mêlait au texte ses observations personnelles, des objections, des exhortations, des invectives ou des railleries, des apostrophes, des interjections indignées ou plaisantes. Rien de plus

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1-4 et 12 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 6, 7 ; 14, 15 et suiv. ; 37, 47-48 ; *Epist.* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 141, 1 et 12 ; 173 ; 185, 7, 30 ; 204, 1-2 et 5 ; 208-209.

2) *Epist.* 43-44 ; 53 ; 88 ; 105 ; 108 *Serm. II in Psalm.* 36, 18-20 ; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

vivant, et parfois de plus amusant, que ce commentaire perpétuel de documents plutôt sévères et de nature à effaroucher des profanes. Telle, dans un sermon de Carthage, la synodale de Cabarsussa [1], ou, dans maint ouvrage, la Sentence de Bagaï [2]; ou encore, dans la Conférence de Cæsarea, une lettre du concile catholique à Marcellinus [3]. Rassuré d'abord, puis entraîné par la verve de l'orateur ou de l'auteur, le public écoutait attentivement la lecture ; il s'intéressait au document, dont il saisissait le sens et la portée ; il s'associait de bon cœur aux critiques ou aux railleries contre les doctrines ou les prétentions des Donatistes. Parfois, dans cette lecture expliquée des pièces justificatives, comme dans les récits entrecoupés de commentaires, on ne savait trop où s'arrêtait l'histoire, où commençait la controverse : c'était tout profit pour le polémiste.

Aux trois éléments fondamentaux de tous les ouvrages antidonatistes d'Augustin, à l'exégèse, à la dialectique, à l'histoire, se mêlait souvent encore un quatrième élément, qui n'est pas le moins intéressant pour nous : les polémiques personnelles.

Malgré les apparences, le grand docteur d'Hippone n'aimait guère les discussions théoriques et abstraites. Il aimait à se trouver en face d'un adversaire ou d'un système bien déterminé, d'un traité ou d'un pamphlet à réfuter, surtout d'un orateur à combattre ouvertement dans une conférence publique ou dans une assemblée. Il voulait discuter avec les personnes, pour agir directement sur elles, pour les convaincre et les ramener, ou, tout au moins, pour les confondre, pour les réduire à l'impuissance en minant leur autorité sur le public : c'est ce que montrent bien ses multiples correspondances, toutes ses propositions de conférences, même ses grands traités spécialement dirigés contre tel ou tel Donatiste. Quand il visait quelqu'un, il insistait naturellement sur les arguments et les faits qui lui paraissaient propres à toucher ou frapper son correspondant ou son interlocuteur. Il se gardait néanmoins, autant que possible, de donner à la controverse un tour trop personnel : comme il le déclarait un jour à Petilianus, il avait pour principe de combattre les doctrines, non les hommes [4].

Avec les Donatistes, l'application trop rigoureuse de ce principe aurait eu quelques inconvénients : elle aurait exposé trop souvent l'évêque d'Hippone à recevoir des coups sans les rendre, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Au début de sa cam-

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
2) *Contra Cresconium*, III-IV ; etc.
3) *Gesta cum Emerito*, 5-7.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 1.

pagne, il multipliait les avances, les protestations amicales, même les compliments, donnant à tous l'exemple de la charité chrétienne et d'une mansuétude presque évangélique. Dans ses premiers rapports avec les schismatiques d'Hippone ou des environs, il se montrait fort conciliant et se faisait tout aimable; il leur parlait comme à des frères, qu'il s'efforçait de ramener tout doucement, en écartant les malentendus. Ces attitudes d'indulgence fraternelle, ces dispositions résolument et complètement pacifiques, sont attestées par ses démarches du temps, par le ton amical et très courtois, presque affectueux, de ses lettres à Maximinus de Sinitum, à Proculeianus d'Hippone, à Honoratus, aux dissidents de Thubursicum [1]. De sentiment et d'intention, il n'a jamais changé; mais il changea peu à peu de ton, à la suite de ses mécomptes, sous le coup d'une grande désillusion. Bientôt, il trahit une sorte de défiance à l'endroit des Donatistes, dont il avait trop souvent constaté la mauvaise volonté, même la mauvaise foi [2]. On en trouve un curieux exemple dans le compte-rendu de sa conférence avec Fortunius, l'évêque dissident de Thubursicum. Ce jour-là encore, malgré l'accueil aimable du schismatique, malgré l'allure courtoise de la discussion, Augustin restait sur ses gardes. Au milieu du débat, Fortunius vint à produire les Actes du concile semi-arien de Philippopoli, avec la lettre adressée par ce synode à Donat de Carthage. Alors l'évêque d'Hippone, qui ne connaissait pas encore cette pièce, voulut faire une marque au volume: dans la crainte, avouait-il plus tard, qu'on ne changeât ensuite l'exemplaire [3]. Voilà un petit trait qui en dit long sur les dispositions réciproques. Mais la prudence n'empêchait point les égards. En dépit de cette méfiance instinctive, Augustin ménageait visiblement la personne de ses contradicteurs; à plus forte raison ne songeait-il point à les provoquer. On observe cette discrétion, cette réserve très méritoire de sa part, jusque dans les traités où il combattait ouvertement de francs adversaires, même dans ses premières polémiques contre Petilianus, contre Emeritus, contre Gaudentius [4]. Au commencement d'une controverse, il adoptait toujours le même ton de courtoisie conciliante; il ne modifiait ensuite la note, que si on l'y forçait. On peut dire que par principe il évitait les polémiques personnelles, et qu'il n'en prenait jamais l'initiative. Mais il ne les évitait que par prin-

1) *Epist.* 23; 33; 43-44; 49.

2) *Epist.* 34-35; 51; *Contra litteras Petiliani*, I, 1.

3) *Epist.* 44, 3, 6.

4) *Epist.* 87; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1; *Contra Gaudentium*, I, 1.

cipe, et à charge de revanche, sans les craindre aucunement, sans chercher ni songer à s'y dérober.

Quand on l'avait attaqué personnellement, il ripostait aussitôt : par principe également, mais aussi par goût et par habitude de la lutte. Ses ripostes, alors, étaient redoutables[1]. Bien des Donatistes, successivement, eurent l'occasion de s'en apercevoir, et à leurs dépens : d'abord, Petilianus de Constantine, Primianus de Carthage, le grammairien Cresconius; puis, à la Conférence de 411, les orateurs du parti de Donat; plus tard, Emeritus de Cæsarea, Gaudentius de Thamugadi ; sans parler des schismatiques d'Hippone.

Souvent la lutte fut vive, âpre, sans merci ; une fois même, dans la Conférence de Carthage, elle fut dramatique et faillit tourner au tragique[2]. Augustin eut à se défendre contre de violents réquisitoires ou d'injurieux pamphlets, contre des insinuations perfides, contre des calomnies et des racontars, auxquels il opposait tantôt le dédain transcendant d'une conscience en paix, tantôt des apologies en règle ou des répliques cinglantes d'une mordante ironie[3]. Il n'avait pas trop de tout son sang-froid et de tout son esprit, pour tenir en respect tant d'hostilités sournoises ou de haines déchaînées contre lui. Presque tous ses adversaires de l'Eglise dissidente, qui pourtant ne se ressemblaient guère entre eux, étaient des fanatiques exaltés, crédules ou feignant de l'être, soupçonneux, rancuniers, férus de leurs principes et prompts à l'anathème, que ne retenait aucun scrupule. Quelques-uns d'entre eux, par surcroît, étaient de bons lettrés ou des avocats retors, habiles à saisir l'occasion, à flatter le préjugé populaire, à découvrir le grief vraisemblable, à trouver le mot qui porte, à décocher le trait qui blesse.

Si absurdes ou si exagérées qu'elles fussent en elles-mêmes, les accusations lancées contre l'évêque d'Hippone étaient moins inoffensives, et moins mal accueillies du public africain, qu'on ne serait tenté de le croire aujourd'hui. C'est que la plupart de ces accusations avaient alors, sinon quelque fondement dans la réalité, du moins quelque apparence. Augustin avait été philosophe, il restait le grand dialecticien et le grand orateur de son temps, il était toujours sur la brèche pour la défense de

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 15, 17 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 ; II, 1, 2 et suiv. ; III, 73, 85 et suiv. ; IV, 65, 81 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Epist.* 105.

2) *Collat. Carthag.*, III, 238 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 247 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 7, 9 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 79, 91 et suiv. ; IV, 64, 79; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

son Eglise : on l'accusait d'être un sophiste arrogant et querelleur, un ambitieux, un brouillon, qui se mêlait de tout, qui prétendait tout trancher, et qui provoquait tout le monde. Il avait raconté lui-même, dans ses *Confessions*, les erreurs et les aventures de sa vie passée, sa jeunesse orageuse à Carthage, vouée aux voluptés comme aux curiosités profanes, égarée même dans les sciences occultes [1] : on affectait de le considérer comme un homme de plaisir, un évêque sacrilège et galant, adultère et sorcier, capable de recourir aux philtres amoureux pour satisfaire des passions honteuses. Il avait été manichéen pendant neuf ans, il l'avouait, il l'avait confessé publiquement [2] : on insinuait, on affirmait qu'il l'était encore secrètement, qu'il jouait une comédie infâme, évêque catholique aux yeux des naïfs, prêtre manichéen dans l'ombre de la secte. On allait jusqu'à soutenir qu'il était païen, n'ayant jamais reçu le baptême. A l'appui de ces étranges accusations, on alléguait la rumeur publique, on citait les chapitres des *Confessions*, on produisait des témoignages qui semblaient irrécusables, comme certaines déclarations compromettantes dans un procès de Manichéens, ou comme la lettre de Megalius, primat catholique de Numidie, qui d'abord avait refusé la consécration épiscopale au prêtre d'Hippone [3]. Après l'édit d'union et la confiscation des immeubles de l'Église dissidente, Augustin fut encore en butte à des accusations d'un autre genre : on disait qu'il avait accaparé les biens confisqués dans son diocèse, qu'il s'était enrichi des dépouilles donatistes [4]. Voilà les sottises que l'on racontait sur l'évêque d'Hippone dans les cercles des schismatiques, et quelques spécimens des gentillesses qu'on lui jetait à la face. Même parmi les Catholiques du pays, il se trouvait des gens, sinon pour y croire, du moins pour s'inquiéter de ces bruits et prendre au sérieux ces racontars.

La preuve que la calomnie gagnait du terrain et qu'une partie du public restait dans le doute, c'est qu'Augustin lui-même, plus d'une fois, a cru devoir se justifier publiquement. Il l'a fait d'abord dans les grands ouvrages où il répondait directement aux inventeurs ou propagateurs de ces contes [5]. Il l'a fait encore dans une circonstance très solennelle, en 411, à la Con-

1) *Confess.*, III, 1 et suiv. ; IV, 2 et suiv. ; VI, 11-15.

2) *Ibid.*, III, 6 et suiv. ; IV. 1 et 4 ; V, 3 et suiv.

3) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 80, 92 ; IV, 64. 79 ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Brevic. Collat.*, III, 7, 9.

4) *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; 17, 20 ; *Contra Cresconium*, III, 79, 91 ; 80, 92 ; IV, 64, 79.

férence de Carthage, où il dut tenir tête à une terrible avalanche d'accusations donatistes[1]. Ce qui est surtout caractéristique, c'est qu'il a recommencé cette apologie personnelle jusque dans des sermons, non seulement à Carthage, mais à Hippone[2]. Partout et toujours, il se défendait par les faits, distinguant les époques de sa vie, invoquant des témoignages, produisant des documents, citant des dates. Malgré toute la précision et la sincérité de ces explications, il s'apercevait qu'il ne triomphait pas entièrement des préventions, même chez des Catholiques, et que certains l'écoutaient ou le lisaient sans le croire tout à fait. Il en prenait son parti, non sans quelque amertume, et se consolait par de belles professions de foi : il déclarait alors qu'il avait pour lui le témoignage de sa conscience, qu'il s'en rapportait à Dieu, et que d'ailleurs sa cause personnelle n'était pas celle de l'Eglise[3].

En attendant le Jugement dernier, il se consolait encore d'une autre façon : aux dépens de ses accusateurs, auxquels il faisait payer cher leurs attaques et leurs demi-succès. Contre ces imprudents agresseurs, il donnait carrière à sa verve satirique. Du premier coup, il trouvait le défaut de la cuirasse ; à tout propos, il criblait les points sensibles d'une grêle de traits acérés. Sans trêve ni pitié, il raillait l'orgueil de Petilianus et sa prétention d'incarner le Paraclet, la brutalité solennelle de Crispinus et ses airs de prophète pour Circoncellions, la sottise de Primianus et sa politique incohérente, le pédantisme naïf du grammairien Cresconius, les maladresses d'Emeritus et ses attitudes de bel-esprit, le fanatisme vulgaire de Gaudentius et son suicide toujours manqué[4]. Tous ceux qui avaient attaqué l'évêque d'Hippone, tous ceux qui l'avaient provoqué, sortaient plus ou moins meurtris de la bataille. Néanmoins, tout en les malmenant, il contenait dans une certaine mesure son esprit caustique ; il surveillait sa verve, d'ailleurs plus amusante ou plus amusée que malicieuse, plus portée au rire qu'à l'invective. Dans le plus agressif ou le plus ridicule des schismatiques qu'il fustigeait, il épargnait le chrétien, dont peut-être un coup de la grâce ou de l'autorité ferait un catholique. Bref, en

1) *Collat. Carthag.*, III, 238 ; 243-247.

2) Augustin, *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

3) *Contra Cresconium*, III, 80, 92. — Cf. *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Brevic. Collat.*, III, 7, 9.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 : *Contra Cresconium*, I, 14, 17 ; II, 1, 2 et suiv. ; 6, 8 et suiv. ; III, 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; IV, 6, 7 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18-23 ; etc.

frappant l'adversaire, il ménageait encore un peu la personne. Il écrivait un jour à Proculeianus d'Hippone : « Je crains que tu ne me soupçonnes, moi aussi, d'avoir voulu t'offenser par mes paroles; je m'en garde avec soin, autant que je le puis [1]. » Une autre fois, après avoir poursuivi de ses sarcasmes, pendant quatre livres, le malheureux Cresconius, il disait charitablement à sa victime : « Pardonne-moi, si je t'ai offensé par quelque mot trop dur [2]. » Malgré ces scrupules charitables du polémiste d'Hippone, malgré la modération relative qu'il observait dans ses répliques, on peut croire que ses adversaires ont souvent regretté de lui avoir cherché querelle.

Dans cette longue revue des ouvrages antidonatistes d'Augustin, des multiples incidents de sa campagne, de ses idées dominantes, des thèmes de ses controverses, des éléments si variés de sa méthode, on a pu constater sous bien des aspects divers l'originalité du polémiste. Mais à l'originalité du fond correspond encore celle de la forme. Cette riche série d'ouvrages, de traités, de lettres, de discours, n'a pas seulement une valeur documentaire de premier ordre, pour l'histoire de l'esprit et du rôle d'Augustin comme pour l'histoire du Donatisme et de l'Afrique chrétienne; elle a encore une très grande valeur littéraire, et aux deux sens du mot, au sens esthétique comme au sens érudit. D'abord, elle constitue l'un des spécimens les plus complets et les plus curieux que nous possédions de la littérature polémique dans l'Eglise latine. Par surcroît, elle nous a conservé indirectement, ou nous permet de restituer en partie, toute une littérature locale qui n'est pas indifférente : la littérature donatiste de la fin du quatrième siècle et des premières années du cinquième [3]. Enfin, cette série d'ouvrages vaut par elle-même : elle est l'un des éléments constitutifs de la gloire littéraire d'Augustin, comme elle tient une place considérable dans l'ensemble de son œuvre.

Assurément, quand il combattait au jour le jour les schismatiques de la contrée, l'évêque d'Hippone ne songeait guère à faire œuvre littéraire. Il n'était soutenu et guidé que par le souci de l'utilité immédiate, par la pensée de son Eglise à défendre et de l'unité religieuse à rétablir. Il n'apportait donc, dans ces polémiques, aucune préoccupation d'auteur [4]. Mais,

1) *Epist.* 33, 3.

2) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83.

3) Voyez plus haut, t. VI, chapitres I-IX.

4) C'est ce que suffirait à prouver le nombre seul de ces ouvrages polémiques, qui ont tous été écrits très vite, au gré des circonstances. Pour les traités, cf. *Retract.*, I, 19-20; II, 31; 43-45; 51-55; 60-61; 65-66; 72; 77; 85.

comme il était le plus fin lettré de son temps, et même l'un des plus raffinés, tout ce qu'il écrivait, fût-ce à la hâte, prenait forme littéraire. Ces ouvrages de circonstance, nés de l'action et pour l'action, s'animaient aussitôt d'une vie intense, dont le frémissement profond assurait pour toujours leur survie. Par la vertu du génie, ils réunissaient dans une puissante synthèse tout ce qui parle aux hommes de tous les temps et à toutes leurs facultés : à la raison comme à la foi, à l'imagination comme à l'intelligence, aux yeux comme à l'esprit. Ils sont bien vivants aujourd'hui encore, par tous les éléments de vie qu'ils conservent, ceux-là mêmes qui font ordinairement durer les livres : des luttes d'idées et de doctrines, des chocs de passions humaines, une ardente conviction, une vigoureuse personnalité d'auteur, une adroite mise en œuvre, la magie du style.

Tous ces ouvrages de circonstance ont pourtant un défaut, le défaut ordinaire aux ouvrages de circonstance : ils ont été écrits très vite, et l'on s'en aperçoit. On y relèverait aisément bien des négligences de détail : notamment des phrases interminables et mal construites, trop chargées de matière, encombrées de parenthèses, comme dans une conversation ou un discours familier [1]. Ce sont des phrases « parlées », mais que ne soutient ici ni l'accent ni le ton, et qui par suite s'en vont un peu à la dérive. Cette allure hésitante ou alourdie de l'expression surprend chez un écrivain comme celui-là, dont le style était ordinairement si vif et si alerte. Evidemment, à ces moments-là, l'évêque d'Hippone n'a pas eu le loisir de « faire » sa phrase : il était trop occupé, trop absorbé par tant d'autres besognes. Ne lui reprochons pas ces petites négligences, dont il serait le premier à convenir, mais ne l'admirons pas jusque dans ses verrues : reconnaissons que pour un auteur, si occupé qu'il soit, ce n'est jamais un mérite d'oublier ou dédaigner son métier d'auteur [2].

Il est d'autres défauts apparents du polémiste, qui choquent également le lecteur moderne : ce sont les longueurs de certains développements, et les fréquentes redites. Mais, sur ces deux points, Augustin ne nous donnerait pas gain de cause. En fin lettré qu'il était, il s'apercevait bien qu'il péchait ici contre les règles de l'art ; mais il croyait devoir passer outre, dans

1) Ce défaut est surtout sensible dans les ouvrages où Augustin réfutait directement un adversaire, et principalement dans les pages où il commentait des textes bibliques.

2) Remarquons d'ailleurs que nul écrivain latin, dès ces temps-là, n'a su construire une période harmonieuse et bien proportionnée, à la mode classique.

l'intérêt de l'Eglise. C'était la rançon du succès de sa controverse. Seulement, il a pris soin de s'expliquer là-dessus, en s'excusant d'avance : ces longueurs apparentes étaient intentionnelles, et ces redites lui paraissaient indispensables[1].

Préoccupé toujours et seulement de faire œuvre utile, de démontrer ou de réfuter pour convaincre et convertir, il insistait à dessein sur les choses, et il se répétait autant de fois qu'il le jugeait nécessaire. Dans chacune de ses controverses, il reprenait et traitait la question d'une façon complète, comme si elle était encore entière. Ainsi qu'il aimait à le déclarer, il voulait « fermer la bouche » à ses adversaires, et donner pleine satisfaction au public, même aux lecteurs « d'esprit lent[2] ». C'est ainsi qu'il a réfuté phrase par phrase, quelquefois mot par mot, des ouvrages de Petilianus ou de Gaudentius, et qu'il a discuté d'un bout à l'autre les livres de Parmenianus ou de Cresconius, passant en revue tous les arguments, tous les textes et tous les faits allégués[3]. Evidemment, des réfutations si complètes n'allaient pas sans quelques longueurs. De là, aussi, les redites si fréquentes d'un ouvrage à l'autre. Trouvant toujours en face de lui les mêmes adversaires dans les mêmes attitudes, Augustin brandissait toujours contre eux les mêmes armes, tirées de ses dossiers de polémiste qu'il avait systématiquement constitués pour ces luttes ; il avait également sa méthode favorite de combat, méthode qu'il croyait sûre, et dont il avait constaté souvent l'efficacité. De parti pris, il répétait dans ses nouveaux ouvrages ce qu'il avait déjà dit mainte fois[4]. D'abord, il estimait que, pour convaincre, on ne doit pas craindre de se répéter. Puis, il savait que de son temps le hasard présidait à la propagation des livres. Il ne pouvait deviner d'avance lequel de ses ouvrages tomberait entre les mains de tel ou tel dissident à convertir : il songeait à ce frère inconnu, et voulait lui fournir l'ensemble des preuves. Enfin, ajoutait-il, il devait se préoccuper de la commodité du lecteur instruit et scrupuleux, qui n'avait pas chez lui tous les manuscrits, qui s'impatientait contre les renvois, qui aimait à trouver réunies dans le volume tenu en main toutes les pièces de la démonstration[5]. Aussi n'hésitait-il

1) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Cresconium*, III, 1 ; IV, 1; *De unico baptismo*, 1 ; *Contra Gaudentium*, II, 1.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Cresconium*, III, 1 ; *De unico baptismo*, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Retract.*, II, 43 ; 51-52 ; 60 ; 85.

4) Notamment sur la question du schisme, du baptême, du Maximianisme, de l'intervention du pouvoir temporel.

5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 ; *De unico baptismo*, 1.

pas à traiter plusieurs fois le même sujet. D'un ouvrage à l'autre, il reproduisait à satiété ses arguments contre le Donatisme : sur les origines du schisme, sur le second baptême, sur la légitimité de l'intervention des empereurs, sur les aventures d'Optatus à Thamugadi, sur le Maximianisme et le concile de Bagaï, sur la Conférence de Carthage.

Sans doute, le lecteur moderne a le droit de regretter ces redites ou ces lenteurs, et l'on n'est pas tenu de les admirer ; encore faut-il connaître là-dessus les raisons d'Augustin, se rappeler son intention et sa préoccupation exclusive de l'utilité immédiate. Ces répétitions et ces longueurs, qui surprennent et choquent à première vue, étaient ou semblaient une nécessité pour le polémiste : de cette nécessité, lui seul était juge. Littérairement, cette explication ne saurait faire d'un défaut une qualité : historiquement, c'est une justification ou une excuse.

Longueurs et redites à part, ces ouvrages de controverse sont d'un maître écrivain. Ce qui frappe avant tout, c'est la netteté de la conception et l'habileté de l'ordonnance [1]. Qu'il démontre ou qu'il réfute, qu'il tonne ou qu'il raille, l'auteur sait toujours exactement où il va ; par des chemins sûrs, il y entraîne avec lui ses lecteurs. Si parfois il semble s'attarder en route, ou s'il prend la traverse, c'est pour mieux éclairer les voies ou pour mieux arriver au but. L'objectif est toujours le même : c'est de préparer ou de justifier le rétablissement de l'unité religieuse, par la démonstration de la vérité catholique et par la confusion des schismatiques. Mais les moyens changent avec la circonstance, avec le public, avec l'occasion ou l'incident du jour : il s'agit tantôt de réfuter un adversaire en exposant la vraie doctrine, tantôt de raconter et d'expliquer des faits, tantôt de gagner ou de mettre en garde un correspondant, tantôt de convaincre une assemblée ou d'édifier une foule. Quel que soit le cas, les moyens sont exactement adaptés à l'objet : à la réalité du moment, à la circonstance, aux personnes. Dès ses premiers mots, l'auteur expose nettement l'origine et la raison d'être du traité, de la lettre, du discours [2]. S'il réfute, il suit et discute d'un bout à l'autre le texte de son adversaire. S'il démontre, il classe méthodiquement ses preuves, dans l'ordre logique ou dans l'ordre d'importance. S'il raconte, il passe en revue les faits dans l'ordre des temps, avec pièces à l'appui. S'il conseille ou

1) Par exemple, dans le *Ad Donatistas post Collationem ;* dans les sermons 357-359 ; dans les lettres 43, 76, 87, 93, 105, 108, 141, 185.

2) D'où le vif intérêt, historique et littéraire, que présentent la plupart des préambules d'Augustin.

s'il prêche, il met toutes choses au point pour son correspondant ou ses auditeurs, avec un sentiment délicat des nuances et une vue claire de l'effet à produire. Régulièrement le traité, le discours, la lettre, aboutit à une conclusion nette et simple, ordinairement suivie d'une éloquente ou touchante exhortation. Selon la circonstance, et selon le public, tel ou tel élément prédomine ; les proportions, comme l'allure de la discussion, varient avec l'occasion et le cadre. Mais dans chaque ouvrage se mêlent plus ou moins les éléments divers de la controverse, telle que la comprenait Augustin : réfutation et doctrine, démonstration et récit, faits et dialectique, versets de l'Ecriture et documents historiques, exhortations et invectives, portraits et dialogues, anecdotes et souvenirs personnels. En proportions variables suivant les ouvrages, tout cela se coordonne et se combine dans une argumentation solide, d'une structure élégante, qui est une œuvre d'art. C'est un ensemble harmonieux, riche de faits et d'idées, de couleur et de vie, d'où se dégage une impression de force et de lumière.

Du style polémique d'Augustin, qui mériterait une longue étude, nous indiquerons seulement ici les traits essentiels[1]. D'abord, si l'on considère l'allure de la phrase, on y constate deux tendances très diverses, et comme deux manières, avec des résultats d'une valeur assez inégale. Tantôt la pensée se déploie en longues périodes, parfois trop longues et médiocrement articulées, alourdies par leur contenu même ; tantôt elle se concentre en petites phrases vives, alertes et spirituelles, incisives et mordantes. Passons condamnation sur les périodes, qui d'ailleurs sont à peine des périodes, et où trop souvent les membres de phrase se juxtaposent sans former un tout[2]. L'auteur prend sa revanche dans le style coupé, qui est son vrai style polémique.

Ici, tout est d'une étonnante précision : le mot, la liaison des mots, l'antithèse, le trait, l'image. Augustin connaissait tous les vocabulaires, tous les langages employés autour de lui par les gens de toutes classes : le latin vulgaire comme le latin des lettrés, la langue des Livres saints et la langue des écoles, celle

1) Il s'agit ici du style polémique proprement dit, celui des traités antidonatistes ou des grandes lettres qui s'y rattachent. Tout autre est l'allure des sermons de controverse, ou des discours prononcés à la Conférence, ou des correspondances familières. Augustin a bien des styles différents : sans parler du plus original, celui des *Confessions*.

2) Notons d'ailleurs que ces pseudo-périodes, assez fréquentes dans les grands ouvrages de réfutation directe, sont relativement rares dans les livres plus soignés, comme le *Ad Donatistas post Collationem*, ou dans les lettres.

de l'Eglise et celle des carrefours, celle des jurisconsultes et celle des métiers. Quel que fût le thème, il trouvait naturellement les meilleurs moyens d'expression : non seulement le terme propre, mais le tour de phrase et la couleur qui le mettaient en relief. Il traitait une question de droit, comme un avocat de Rome ; une question d'exégèse, comme un docteur d'Alexandrie. Il argumentait comme un philosophe d'Athènes ; il commentait un document d'archives, comme le plus érudit des historiens. Il racontait une anecdote, comme un bourgeois de Carthage ; un exploit des Circoncellions, comme un ouvrier du port d'Hippone. Parfois, notamment dans ses récits d'attentats, il poussait la précision jusqu'au réalisme le plus cru et le plus pittoresque [1]. Sans effort apparent, il adaptait au fait ou à l'idée le mot propre, la phrase la plus expressive, le ton le plus vigoureux ou la nuance la plus fine. Cette souplesse et cette variété dans la précision sont l'un des traits les plus marqués dans sa langue d'orateur ou d'écrivain.

Comme tous les Africains, et comme la plupart de ses contemporains, il usait beaucoup de l'antithèse : dans son style polémique, encore plus qu'ailleurs. A vrai dire, la controverse antidonatiste était pour lui comme une antithèse perpétuelle entre les deux Eglises : antithèse entre leurs doctrines, leurs traditions, leurs principes, leurs déclarations, leurs aspirations. Cette opposition fondamentale qu'il voyait partout dans les idées ou dans les faits, il la traduisait volontiers par l'opposition des mots. Souvent l'antithèse s'étendait à toute la phrase, dont les membres se correspondaient et s'équilibraient exactement, avec une symétrie curieuse, poursuivie jusque dans le nombre et la valeur prosodique des syllabes. Parfois, des développements entiers étaient faits de larges antithèses, où le choc des formules annonçait le choc des idées [2]. L'auteur voulait-il démontrer que tous les caractères de l'Eglise catholique correspondaient, trait pour trait, aux caractères de l'Eglise du Christ, prédite et définie par les Livres saints ? Il développait sa thèse dans une série de phrases parallèles, divisées chacune en deux parties symétriques, où il reproduisait en termes identiques les deux moitiés d'une même formule antithétique. « Les Dona-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53 ; IV, 49, 59 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Epist.* 88, 6 ; 185, 7, 27.

2) *Epist.* 70 ; 108, 6, 17 et suiv. ; 185, 1, 3 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 3, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3 et suiv. ; *Contra Cresconium*, IV, 1 ; 66, 82-83 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 23, 39 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 4 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 3 et 9.

tistes, s'écriait-il, les Donatistes reconnaissent avec nous le Christ » dans tel passage de l'Ecriture ; « et ils ne veulent pas reconnaître l'Eglise » dans la suite du même texte [1]. Cette répétition systématique d'une même formule à deux faces donnait un puissant relief aux conclusions de cette dialectique fondée sur l'exégèse. On pourrait citer cent exemples de cet ingénieux procédé que l'auteur jugeait propre à frapper les esprits.

Homme d'imagination autant qu'habile rhéteur, il trouvait d'instinct la métaphore juste, l'image neuve, la comparaison originale, qui rendait sensible et traduisait aux yeux l'idée la plus abstraite. Tantôt l'image était indiquée d'un mot, en passant : on voyait les Donatistes « s'embourbant » de plus en plus à la Conférence de Carthage [2]. Tantôt l'image se développait, pour former un petit tableau. Comparaisons poétiques : les schismes étaient comme des branches, qui, détachées de l'arbre, se desséchaient sur place [3]. Comparaisons familières, empruntées au train de la vie ordinaire : Petilianus, par sa façon d'interpréter les textes bibliques, faisait songer à ces gens trop émus ou trop pressés, qui en s'habillant « mettaient à l'envers leurs vêtements ou leurs chaussures [4] ». Comparaisons toutes populaires, mais aussi expressives que vulgaires : certaines sentences du même Petilianus étaient comme des vessies, qui crevaient bruyamment sur la tête de ses amis [5]. Au besoin, la comparaison venait éclairer pour les bonnes gens les explications théologiques ou liturgiques. Le sacrement du baptême ne pouvait être conféré deux fois, pas plus qu'on ne marquait deux fois un soldat [6]. Valable en soi, le baptême administré par les hérétiques ne devenait efficace qu'après le retour à l'Eglise ; ainsi l'œil dans les ténèbres conservait en principe la faculté de voir, mais il ne voyait réellement que si l'on passait des ténèbres à la lumière [7]. Ces jeux d'images et de comparaisons rendaient accessible à tous jusqu'à la métaphysique.

Le caractère dominant, dans ce style polémique, c'est le mouvement, la vie. Rien de plus vif, de plus alerte, que l'allure des récits, des discussions, des exhortations, des invectives. A tout moment, la verve de l'auteur éclatait en traits inattendus, en questions précipitées, en interjections, en apostrophes, en exclamations ironiques, en dialogues amusants, en saillies

1) *Epist.* 185, 1, 3.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.
3) *Contra Cresconium*, IV, 60, 73.
4) *Contra litteras Petiliani*, II, 62, 140.
5) *Contra litteras Petiliani*, II, 101, 232.
6) *De baptismo contra Donatistas*, I, 4, 5.
7) *Ibid.*, I, 12, 19.

plaisantes. Augustin, qui avait de l'esprit à revendre, ne se croyait pas obligé de le cacher par charité chrétienne ou par discrétion épiscopale. Même il en abusait quelquefois, allant jusqu'aux jeux de mots, d'un goût douteux. Petilianus affectant d'appeler l'Eglise catholique « le parti de Macarius — *pars Macarii* », Augustin répliquait en rapprochant ce nom propre *Macarius* du mot grec μακάριος, bienheureux ; il en concluait que le « parti de Macarius » était bien le « parti du Christ [1] ». Ailleurs, à propos des suicides donatistes, il équivoquait sur le sens de termes presque identiques, comme *exitum* et *exitium* [2]. C'étaient là des excès de virtuosité, mais des excès relativement rares. D'ordinaire, le tour spirituel de la notation verbale comme de la pensée, en multipliant les rapprochements ingénieux de mots comme d'idées, donnait au style beaucoup de force et de brillant. L'esprit mordant du polémiste pouvait se donner carrière dans ces joutes contre des adversaires intraitables et agressifs; son ironie socratique, dans ces petits dialogues et ces scènes comiques dont il émaillait ses traités et jusqu'à ses sermons [3] ; sa verve satirique, dans ses amusants portraits d'un Primianus ou d'un Cresconius, d'un Crispinus ou d'un Emeritus, dans ses boutades sur le concile de Bagaï, dans ses sarcasmes sur les sottises et les maladresses des mandataires donatistes à la Conférence [4].

Si le polémiste laissait libre cours à son ironie et à sa verve satirique, ce n'était pas pour amuser le public ni pour savourer une nouvelle victoire de son esprit ; c'était pour déblayer le terrain de la controverse, en démasquant et confondant ses adversaires. Soudain, au milieu de ces escarmouches, le ton changeait ; et, avec le ton, le style. C'est que l'évêque entrait en scène. Il allait parler de son Eglise, commenter l'Ecriture, exposer la véritable doctrine, prier et recommander la prière, exhorter les fidèles, inviter les frères égarés à revenir dans le droit chemin. A ses attaques les plus vives, à ses plus franches ripostes, il mêlait des sermons, des conseils pratiques, de touchantes allusions à la réconciliation possible et désirée. Il prêchait la concorde évangélique, la charité, la fraternité chrétienne, le retour à l'unité. Il terminait ordinairement ses

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 39, 92 et 94. — Cf. II, 46, 108.

2) *Contra Gaudentium*, I, 39, 53.

3) *Serm. II in Psalm*. 21, 29-30; *Enarr. in Psalm*. 54, 16 et 20-21.

4) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 et suiv. ; III, 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; IV, 65, 81 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 12, 16 et suiv. ; 23, 39 et suiv. ; 35, 58 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Serm. II in Psalm*. 36, 18-23.

controverses par un appel éloquent à la paix [1]. Souvent ces exhortations prenaient la forme classique d'une prosopopée, où l'Eglise elle-même plaidait sa cause, affirmant ses droits pour rallier tous ses enfants [2]. Ainsi, la prédication se mêlait sans cesse à la controverse. Le polémiste semblait s'effacer, tandis que l'évêque prêchait, montrant le ciel à la terre, ouvrant l'Eglise aux égarés. Le ton était devenu grave ; c'était le tour de l'éloquence, une éloquence toute d'onction, de foi, de charité. Du même coup, le style s'apaisait : la pensée se déroulait en plis réguliers, moins vive et moins colorée sans doute, mais plus haute et plus pénétrante, avec une allure plus classique dans son inspiration toute chrétienne.

De l'éloquence pastorale à la satire, de l'onction à l'ironie, de la prière aux jeux d'esprit, de la période à l'antithèse et au trait, de l'abstraction au réalisme et au pittoresque, les contrastes et les surprises abondent dans ce style polémique. C'est que, chez un écrivain si précis, l'expression se moulait exactement sur l'idée : la variété de la forme s'explique par celle du fond. Telle que la concevait Augustin, la controverse antidonatiste comprenait des éléments de toute nature : exégèse, dialectique, histoire, documents d'archives, polémiques personnelles. En outre, le cadre changeait d'un ouvrage à l'autre : traité proprement dit, dialogue, lettre, sermon, discours de concile, proclamation ou manifeste. Et même, dans chaque ouvrage, le débat prenait encore de multiples aspects : réfutation, démonstration, exposé doctrinal, discussion de textes, commentaire de documents, récits ou anecdotes, apologie personnelle et ripostes, invectives ou railleries, portraits satiriques. L'expression et le tour de phrase se modelaient sur le thème ; et le changement, annoncé aussitôt par le ton, était sensible jusque dans le vocabulaire [3]. Ce style polémique se compose donc, en réalité, d'une série de styles assez différents. Cependant, malgré tous ces contrastes, il n'a rien de heurté ni d'incohérent, parce qu'il suit toujours le mouvement de la pensée, évoluant et se transformant avec elle. Il participe de cette harmonie supérieure qu'imposait au plus complexe de ses ouvrages la vigoureuse et origi-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 29, 31 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58 ; *Gesta cum Emerito*, 12 ; *Contra Gaudentium*, II, 13, 14 ; *Epist.* 141, 13.

2) *Psalmus contra partem Donati*, 259-288 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 7, 12 ; *Epist.* 76, 1.

3) Le vocabulaire des récits est ordinairement plus riche et plus réaliste que celui des démonstrations ; celui des invectives, plus varié que celui des exhortations. Cf. *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; *Epist.* 88, 6 ; 185, 7, 27.

nale personnalité de l'auteur. Enfin, comme toutes les controverses dont il était l'instrument, il est presque partout très vivant. Sans aucun doute, il a contribué pour une bonne part au succès du polémiste.

Ce succès, on le devinerait aisément par ce qui précède, s'il n'était d'ailleurs attesté par cent témoignages et par le résultat même de la campagne[1]. On a vu l'énergie et la ténacité de l'évêque d'Hippone, dans cette lutte de trente ans contre le Donatisme. Il avait tout pour réussir: la suite dans les idées directrices, la variété dans les moyens d'action, l'habileté à profiter des circonstances, la netteté des vues, la fermeté sur les principes, avec une modération relative dans l'application. Il apportait dans ses controverses une méthode originale, faite de dialectique, d'exégèse, d'histoire et d'érudition. Il excellait à saisir les points faibles d'un adversaire, à le déconcerter par ses objections, à l'accabler sous les preuves tirées de ses dossiers, à le presser par son argumentation, à le démonter par ses brusques attaques, à le frapper enfin au bon endroit. Au service de ses idées et de sa dialectique, il mettait des dons supérieurs d'écrivain et d'orateur: l'éloquence, l'ironie, l'esprit, la verve. Ainsi armé, il ne pouvait guère manquer d'exercer une action puissante sur le public, comme sur son parti et sur le cours des événements.

En fait, il est devenu promptement, pour la campagne antidonatiste, le vrai chef de l'Eglise africaine[2]. Dès les premières années de son épiscopat, il ralliait autour de lui, contre l'ennemi commun, ses collègues de la Numidie du Nord. Après ses polémiques retentissantes contre Petilianus, il fut considéré par tous comme le principal adversaire des schismatiques. Depuis 403, même depuis 401, il inspira et guida, de concert avec Aurelius, la politique des conciles de Carthage. Plus que personne, il contribua à préparer et à faire convoquer la grande Conférence de 411. Il fut l'âme de cette Conférence, dont il avait été l'initiateur. Son système favori d'argumentation se retrouve trait

1) Possidius, *Vita Augustini*, 13: « De his omnibus pro pace Ecclesiæ gestis, Augustino Dominus et hic palmam dedit et apud se justitiæ coronam reservavit... Et totum illud bonum, ut dixi, per sanctum illum hominem, consentientibus nostris episcopis et pariter satagentibus, et cœptum et perfectum est ».

2) Comme l'a noté Possidius (*ibid.*, 7 ; 9 ; 12-13), c'est Augustin qui, dès le temps de sa prêtrise, avait pris l'initiative de la campagne pour la suppression du schisme ; c'est toujours lui qui, d'accord avec Aurelius de Carthage, inspira les conciles et dirigea la lutte ; c'est lui enfin qui dans la bataille suprême, à la Conférence de 411, fut le principal champion des Catholiques africains.

pour trait dans le système adopté alors par les mandataires catholiques, tel que l'esquissaient le *mandatum* du concile et la lettre synodale à Marcellinus [1]. Dans les moments décisifs du débat, c'est surtout l'évêque d'Hippone qui fut le porte-parole de son parti. Après la Conférence, et jusqu'à l'anéantissement de la secte, il continua de traquer par tous les moyens le Donatisme en déroute. On peut dire que la victoire de son Eglise a été en même temps pour lui une victoire personnelle ; c'est ce que constatait plus tard son biographe, sans crainte d'être démenti [2].

Les Donatistes eux-mêmes, sans le vouloir, rendaient hommage au polémiste. Dès le début, ils craignaient de discuter avec lui. La plupart s'empressaient de se dérober [3]. Ils lui cachaient même leurs ouvrages [4]. Les plus braves ou les plus téméraires, ceux qui tentaient l'aventure d'une lutte inégale, regrettaient bientôt leur imprudence. Ils se vengeaient par des injures, reprochant à l'évêque d'Hippone son humeur querelleuse et sa dialectique de sophiste [5]. C'était proclamer son habileté, son éloquence et sont alent. Emeritus de Cæsarea, sept ans après sa défaite, ne pouvait s'empêcher d'admirer son vainqueur : il risquait une démarche imprudente pour le plaisir de l'entendre [6].

La réputation d'Augustin comme polémiste a donc été très grande dans les deux camps : chez les Catholiques, qui le suivaient avec une confiance enthousiaste, et chez les schismatiques, qui par leur attitude reconnaissaient la sûreté de ses coups. Tous les Africains, tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, saluaient en lui un polémiste redoutable : très redouté de ces Donatistes qu'il combattait, et qui involontairement lui rendaient hommage, en se dérobant devant lui, en l'injuriant, en maudissant sa victoire.

1) *Collat. Carthag.*, I, 18 et 55 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 7 et 10 ; *Epist.* 129.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.

3) Augustin, *Epist.* 34, 6 ; 35, 1 ; 51, 1 ; 66, 2 ; 87, 1 et 6 ; 88, 10-12 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4-5.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 19, 21.

5) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 21, 24 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1, 2 ; IV, 2.

6) « Excitatus propria voluntate videre nos voluit » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15). — Cf. *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-3.

APPENDICE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES
DES
ŒUVRES ANTIDONATISTES D'AUGUSTIN

APPENDICE

I

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES TRAITÉS D'AUGUSTIN CONTRE LE DONATISME

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
393 (fin de l'année).	— *Psalmus contra partem Donati.*	— *Retract.*, I, 19. — Dans les *Rétractations*, le *Psalmus* suit de près le *De fide et symbolo*, composé pour le concile d'Hippone du 8 octobre 393 (*Retract.*, I, 16, 1) ; et il précède une série de sept ouvrages écrits par Augustin encore prêtre (*ibid.*, I, 20-26).
393 (fin). ou 394 (début).	— *Contra Epistulam Donati hæretici* (perdu).	— *Retract.*, I, 20. — L'ouvrage, qui datait également du temps de la prêtrise, suit immédiatement le *Psalmus*.
396 ou 397.	— *De agone christiano*, 29, 31.	— *Retract.*, II, 29. — C'est le troisième ouvrage écrit par Augustin après sa consécration épiscopale.
397	— *Contra partem Donati libri II* (perdus).	— *Retract.*, II, 31. — C'est le cinquième des ouvrages composés depuis l'ordination épiscopale d'Augustin ; il précède immédiatement les *Confessions*, qui ont été publiées vers la fin de 397 ou au début de 398.
Vers 400.	— *Contra Epistulam Parmeniani libri III.*	— *Retract.*, II, 43. — C'est le dix-septième ouvrage depuis le début de l'épiscopat. Il suit immédiatement le *De consensu Evangelistarum*, terminé en 400. D'autre part, il précède de huit rangs le *Contra litteras Petiliani*, dont le second livre est de 401. — Allusions à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (II, 1, 2 ; 2, 4 ; 4, 8 ; 9, 18 ; 15, 34 ; etc.) ; à la mort déjà ancienne de Parmenianus (I, 1, 1 ; 4, 9 ; II, 3, 7 ; 7, 13 ; 22, 42) ; à la loi récente de 399 contre l'idolâtrie (I, 9, 15).
Vers 400.	— *De baptismo contra Donatistas libri VII.*	— *Retract.*, II, 44. — Le *De baptismo* suit immédiatement le *Contra Epistulam Parmeniani*, dont il est le complément.

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		Il y est annoncé (II, 14, 32), et y renvoie (I, 1).
Vers 400.	— *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 45. — Ouvrage contemporain du *De baptismo*, qu'il suit immédiatement.
Vers 400.	— *Contra litteras Petiliani liber I.*	— *Retract.*, II, 51. — Livre antérieur, mais de peu, au livre II, qui date de 401. Sur cette chronologie, voyez plus haut, t. VI, p. 16 et suiv.
401	— *Contra litteras Petiliani liber II.*	— *Retract.*, II, 51. — Livre écrit sous le pontificat du pape Anastase, mort en 401 (II, 51, 118). Sur les raisons pour lesquelles la publication ne peut être antérieure à cette année-là, voyez plus haut, t. VI, p. 16.
401 (fin).	— *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas* (= *De unitate Ecclesiæ*).	— Lettre écrite, d'après le préambule (1, 1), au moment où Augustin venait de terminer le livre II *Contra litteras Petiliani*, mais où il n'avait pas encore connaissance de la réponse de Petilianus au premier livre. — Allusion à la mort récente de Prætextatus d'Assuras (18, 46).
402	— *Contra litteras Petiliani liber III.*	— *Retract*, II, 51. — Ce livre, où est réfuté le pamphlet de Petilianus contre Augustin (publié en 401), a suivi de près le livre II *Contra litteras Petiliani*. — Allusion aux *Confessions* (III, 17, 20).
405 (fin).	— *Contra Cresconium libri IV.*	— *Retract.*, II, 52. — Ouvrage postérieur, mais de peu, à l'édit d'union du 12 février 405 (III, 43, 47 ; 44, 48 ; 47, 51. — Cf. *Retract.*, II, 52).
Vers 406.	— *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber* (perdu).	— *Retract.*, II, 53. — L'ouvrage suit immédiatement le *Contra Cresconium*, dont il était presque contemporain. D'autre part, il était postérieur à l'édit d'union de 405, puisque Augustin fit transcrire et afficher cet opuscule sur les murs de l'ancienne basilique, récemment confisquée, des Donatistes d'Hippone.
Vers 406.	— *Contra Donatistam nescio quem* (perdu).	— *Retract.*, II, 54. — Ouvrage contemporain et complémentaire du précédent.
Vers 406.	— *Admonitio Donatistarum de Maximianistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 55. — Ouvrage presque contemporain des deux précédents.
Vers 410.	— *De unico baptismo contra Petilianum.*	— *Retract.*, II, 60. — Ouvrage contemporain des premières polémiques

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		contre les Pélagiens ; postérieur au *De peccatorum meritis et remissione* (cf. *Retract.*, II, 59) ; sûrement antérieur à la Conférence de 411.
Vers 410.	— *De Maximianistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 61. — Ouvrage presque contemporain du *De unico baptismo*, qu'il suit immédiatement.
411 (fin).	— *De fide et operibus*, 4, 6.	— *Retract.*, II, 64. — Cet ouvrage précède immédiatement le *Breviculus Collationis*.
411 (fin).	— *Breviculus Collationis cum Donatistis*.	— *Retract.*, II, 65. — Ouvrage publié peu de temps après la Conférence de juin 411, dont il résume les *Gesta ;* mentionné par Augustin dans une lettre écrite au début de 412 (*Epist.* 139, 3).
412 (début).	— *Ad Donatistas post Collationem*.	— *Retract.*, II, 66. — Cet ouvrage suit immédiatement le *Breviculus Collationis*. Il est antérieur à la lettre 141, rédigée par Augustin au nom du concile de Numidie du 14 juin 412. Il est mentionné dans une lettre écrite au début de 412 (*Epist.* 139, 3).
Entre 412 et 420.	— *De patientia*, 13, 10.	— D'après le passage sur le martyre volontaire, l'opuscule paraît dater de la période 412-420.
Vers 416.	— *Ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem* (perdu).	— *Retract.*, II, 72. — Cet ouvrage précède immédiatement le *De gestis Pelagi*, qui date du début de 417.
417 (début).	— *De correctione Donatistarum* (= *Epist.* 185).	— *Retract.*, II, 74. — Ouvrage contemporain du *De gestis Pelagi*, au témoignage d'Augustin. Il figure dans la série chronologique entre le *De gestis Pelagi* (début de 417) et le *De praesentia Dei* (été de 417).
418 (18 septembre).	— *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*.	— Discours prononcé l'avant-veille de la conférence avec Emeritus (cf. *Gesta cum Emerito*, 1).
418 (20 septembre).	— *Gesta cum Emerito*.	— *Retract.*, II, 77. — La date figure en tête du document.
Vers 420.	— *De anima et ejus origine*, III, 2.	— *Retract.*, II, 82. — Ouvrage mentionné cinq rangs après les *Gesta cum Emerito*, trois rangs avant le *Contra Gaudentium*.
Vers 420.	— *Contra Gaudentium libri II*.	— *Retract.*, II, 85. — L'ouvrage renferme plusieurs allusions au procès-verbal de la conférence avec Emeritus (I, 14, 15 ; 32, 41 ; 39, 54). Dans les *Rétractations*, il figure huit rangs après les

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		Gesta cum Emerito de 418, et deux rangs avant les *Contra duas Epistulas Pelagianorum libri*, livres dédiés au pape Bonifacius qui mourut en 422. Pour la date de l'affaire et du traité contre Gaudentius, voyez plus haut, t. VI, p. 198 et suiv.
Vers 421.	— *Contra Iulianum*, I, 3, 7; III, 1, 5; 17, 31.	— *Retract.*, II, 88.
Vers 421.	— *Enchiridion*, 5, 17.	— *Retract.*, II, 89.
427	— *Retractationes*, I, 19-20; II, 31; 43-45; 51-55; 60-61; 65-66; 72; 74; 77; 85.	
Vers 428.	— *De hæresibus*, 69.	
430	— *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.	— Dernier ouvrage d'Augustin, qui le laissa inachevé.

II

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES LETTRES D'AUGUSTIN RELATIVES AU DONATISME

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 392.	— *Epist.* 23 (à Maximinus, évêque donatiste de Sinitum).	— Augustin était encore prêtre (en-tête ; cap. 1 et 8) ; il inaugurait sa campagne contre le Donatisme (cap. 6).
395	— *Epist.* 29, 11-12 (à Alype, évêque de Thagaste).	— Augustin était encore prêtre, tandis qu'Alype était déjà évêque de Thagaste (en-tête).
396 (début).	— *Epist.* 33 (à Proculeianus, évêque donatiste d'Hippone).	— La lettre date du début de l'épiscopat : Augustin agit et parle en évêque (cap. 4-5), mais il était encore simple coadjuteur, Valerius vivant encore (cap. 4).
396 (fin).	— *Epist.* 34 et 35 (à Eusebius).	— La lettre 34, postérieure à la lettre 33 (cf. *Epist.* 33, 2 ; 34, 5-6), date encore du début de l'épiscopat (cap. 6) ; elle se place vers la fin de 396, entre les deux conciles donatistes de Constantine et de Milev (cap. 5). La lettre 35, relative à la même affaire, a suivi de près la lettre 34 (cf. *Epist.* 35, 1).
396 ou 397	— *Epist.* 41, 2 (à Aurelius, évêque de Carthage).	— Lettre des premiers temps de l'épiscopat.
397 (fin).	— *Epist.* 43 (à Glorius, Eleusius, et autres Donatistes de Thubursicum Numidarum).	— Lettre un peu antérieure à la lettre 44, qui est du début de 398. — Allusion aux violences d'Optatus de Thamugadi, qui était encore vivant (cap. 8, 24), et qui mourut en 398.
398 (début).	— Lettre (perdue) à Fortunius, évêque donatiste de Thubursicum.	— Postérieure à la lettre 43, et antérieure à la lettre 44 (cf. *Epist.* 44, 1).
398 (début).	— *Epist.* 44 (à Glorius, Eleusius, et autres Donatistes de Thubursicum).	— Cette lettre a précédé de quelques jours la consécration épiscopale de Fortunatus (cap. 1, 1 ; 6, 13), qui fut élu évêque de Constantine vers la fin de 397 et consacré au début de 398. — Mention de saint Ambroise, évêque de Milan (cap. 4, 7) ; allusion à la persécution menaçante après la défaite de Gildon et d'Optatus de Thamugadi (cap. 5, 11).
Vers 398.	— *Epist.* 49 (à l'évêque donatiste Honoratus).	— Lettre écrite en un temps de paix religieuse ; antérieure à l'édit de 405. —

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		Allusions aux conférences bruyantes de Thubursicum (cap. 1 et 3).
Vers 399.	— *Epist.* 51 (à Crispinus, évêque donatiste de Calama).	— Lettre postérieure aux démêlés des Primianistes avec les Maximianistes (cap. 2-4), et à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (cap. 3) ; antérieure à la mort de Prætextatus d'Assuras (cap. 4), qui disparaît vers 400 (*Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29).
Vers 400.	— *Epist.* 52 (au Donatiste Severinus).	— Allusion à la tyrannie récente d'Optatus de Thamugadi, et à sa mort en 398 (cap. 3).
Vers 400.	— *Epist.* 53 (à Generosus de Constantine).	— Lettre écrite sous le pontificat du pape Anastase (cap. 1, 3), qui gouverna l'Eglise de Rome de 399 à 401 ; et, semble-t-il, du vivant de Prætextatus d'Assuras (cap. 3, 6).
Vers 400.	— *Epist.* 55, 18, 34 (à Ianuarius).	— Traité en forme de lettre, intitulé *Ad inquisitiones Ianuari*, qui figure dans les *Rétractations* (II, 46) au milieu des ouvrages composés en 400 ou vers 400.
Vers 400.	— *Epist.* 56 et 57 (au Donatiste Celer).	— Lettres antérieures à la Conférence de Carthage et à l'édit de 405 ; écrites à un moment où Augustin avait déjà composé plusieurs ouvrages contre le Donatisme (*Epist.* 56, 1 ; 57, 1). — La lettre 57 est un peu postérieure à la lettre 56 (cf. *Epist.* 57, 1).
400 ou 401	— *Epist.* 66 (à Crispinus, évêque donatiste de Calama).	— Cette lettre avait pour objet de protester contre un acte arbitraire de Crispinus, qui venait de rebaptiser les colons d'un domaine acheté par lui (cap. 1). En 401, dans le livre II *Contra litteras Petiliani* (II, 83, 184), Augustin raconte le même fait comme tout récent.
401 (fin).	— *Epist.* 58 (au sénateur Pammachius).	— Dans cette lettre, Augustin recommande à Pammachius des évêques envoyés en Italie (cap. 3), qui paraissent être les légats du concile de Carthage du 13 septembre 401.
401 (fin).	— *Epist.* 61 (à Theodorus).	— Cette lettre, où Augustin déclare qu'il conservera leur dignité aux clercs donatistes revenus à l'Eglise (cap. 2), a dû suivre de près le concile de Carthage du 13 septembre 401, dont un canon avait autorisé cette concession (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 68).

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 401.	— *Epist.* 245 (à Possidius, évêque de Calama).	— Augustin répond à une question de Possidius, qui lui avait demandé si l'on pouvait ordonner clerc un homme baptisé par les Donatistes (cap. 2). Comme cela fut l'objet d'une vive controverse en 401 (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 57 et 68), on peut supposer que la correspondance date de ce temps.
402 (fin).	— *Epist.* 69 (à l'avocat Castorius, Donatiste converti).	— Relative à la démission et à la succession épiscopale du Donatiste converti Maximianus (cap. 1), cette lettre a suivi de près le concile de Milev du 27 août 402, qui accepta ou provoqua la démission de ce Maximianus (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88).
Vers 402.	— *Epist.* 70 (au Donatiste Naucellio).	— Lettre postérieure à la mort de Prætextatus d'Assuras (cap. 1-2), soit à l'année 400 ; antérieure à l'édit de 405.
403 (fin).	— *Epist.* 76 (aux Donatistes laïques).	— Proclamation adressée par Augustin aux Donatistes laïques, en réponse au concile donatiste qui, dans l'automne de 403, avait repoussé (cap. 4) les propositions du concile catholique tenu à Carthage le 25 août, c'est-à-dire le projet de conférence entre les deux Eglises.
Vers 404.	— *Epist.* 78 (au clergé et aux fidèles d'Hippone).	— Cette lettre pastorale, où il est question de deux diacres d'Hippone qui étaient d'anciens Donatistes (cap. 8), est postérieure au concile de Carthage du 13 septembre 401, qui autorisait à conserver leur dignité aux clercs schismatiques convertis (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 68) ; elle est antérieure à la mort de Proculeianus d'Hippone (cap. 8).
Avant 405.	— Lettre (perdue) à Emeritus, évêque donatiste de Cæsarea.	— Lettre antérieure, et de beaucoup, à la lettre 87, qui a été écrite entre 405 et 411 (cf. *Epist.* 87, 6).
Vers 405.	— *Epist.* 83 (à Alype, évêque de Thagaste).	— Allusion à la conversion récente des Donatistes de Thiava (cap. 1-2), sans doute en 405, lors de l'édit d'union ; mention de l'évêque Samsucius, qui était encore vivant (cap. 4), et dont il n'est plus question après 407.
Vers 405.	— *Epist.* 85 (à Paulus, évêque de la Cataquensis Ecclesia).	— Conversion récente des Donatistes de l'endroit (cap. 1), probablement lors de l'édit de 405. Paulus ne survécut

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		guère : dès l'année 408, est mentionné son successeur (*Epist.* 96, 2 ; 97, 3).
Entre 405 et 411.	— *Epist.* 87 (à Emeritus, évêque donatiste de Caesarea).	— Cette lettre, où Augustin déclare qu'il ne connaît pas personnellement Emeritus (cap. 1 et 10), est donc antérieure à la Conférence de 411, où les deux évêques se trouvèrent face à face. D'autre part, elle est postérieure au concile de 404 et aux lois de 405 (cap. 8).
406	— *Epist.* 88 (à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie).	— Mention des conciles de Carthage de 403 et de 404 (cap. 7), des lois « récentes » de 405 (cap. 5-8 et 10), de la Requête présentée par les Donatistes à Ravennes le 30 janvier 406 (cap. 10).
Vers 406.	— *Epist.* 89 (à Festus).	— Allusions multiples aux lois de 405 (cap. 2 et 6-7), aux conversions qu'elles déterminaient et aux résistances qu'elles rencontraient dans la région d'Hippone (cap. 6-8).
408 (novembre).	— *Epist.* 97 (au ministre Olympius, *magister Officiorum*, successeur de Stilichon).	— La lettre est postérieure au 23 août 408, date de la mort de Stilichon (cap. 2). Elle a suivi de près la nomination de son successeur Olympius au poste de *magister Officiorum* (cap. 1). Elle a été écrite en hiver, *media hieme* (cap. 2), ou, plus exactement, à la fin de l'automne, au moment où les députés envoyés aux empereurs par le concile de Carthage du 13 octobre 408 arrivaient en Italie (cap. 3-4 ; cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, entre 106 et 107) ; avant la promulgation ou la notification en Afrique des lois d'Honorius des 24 et 27 novembre 408 (cap. 2-3 ; — cf. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44-45).
408 (après le 24 novembre).	— *Epist.* 100 (au proconsul Donatus).	— Cette lettre a suivi de près la loi du 24 novembre 408, adressée au proconsul Donatus lui-même (cap. 2 ; — cf. *Cod. Theod.* XVI, 5, 44).
Vers 408.	— *Epist.* 93 (à Vincentius, évêque rogatiste de Cartenna).	— La lettre est postérieure aux lois de 405, dont elle est une longue justification ; et postérieure de plusieurs années, car Augustin s'y prononce sans restriction pour la contrainte envers tous les Donatistes. D'autre part, elle est antérieure à la Conférence de 411, au rescrit impérial du début de 410 sur la liberté du culte, même aux lois de la fin

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		de 408, auxquelles il n'est fait aucune allusion.
409 (début).	— *Epist.* 105 (aux Donatistes).	— Allusions à l'agitation donatiste qui suivit la mort de Stilichon (23 août 408), et au faux édit de tolérance fabriqué alors par des schismatiques (cap. 2, 6). Postérieur à la loi du 24 novembre 408, qui fut la réponse aux agitateurs, cet *Avertissement aux Donatistes* est antérieur à la loi sur la liberté religieuse qui fut adressée au comte Heraclianus vers le début de 410.
409 (fin).	— *Epist.* 111 (au prêtre Victorianus).	— Allusion aux premières invasions de barbares en Espagne (cap. 1), où les Vandales, les Alains et les Suèves arrivèrent dans l'automne de 409.
409 (fin) ou 410 (début).	— *Epist.* 112 (à Donatus, ancien proconsul d'Afrique).	— Donatus venait de résigner ses fonctions de proconsul (cap. 1). Nous savons qu'il était en charge le 24 novembre 408 (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 44), et qu'il ne l'était plus au milieu de 410, comme le prouve une constitution du 25 juin 410, adressée *ad Macrobium Africæ proconsulem*.
410 (milieu).	— *Epist.* 106 et 108 (à Macrobius, évèque donatiste d'Hippone).	— Lettres écrites à quelques jours d'intervalle (cf. *Epist.* 107 ; 108, 1, 1-2), entre la promulgation de l'édit impérial de tolérance (début de 410), et la loi du 25 août 410 qui abrogea cet édit (*Epist.* 108, 6, 18 ; — cf. *Codex canon. Eccles. Afric.*, can. 107 ; *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51). — Allusions à la récente consécration épiscopale de Macrobius (*Epist.* 107 ; 108, 1, 2 ; 108, 5, 14).
411 (vers le 25 mai).	— *Epist.* 128 (à Marcellinus).	— Document synodal inséré dans la correspondance d'Augustin, et qui figure ici pour mémoire. C'est la réponse du concile catholique de Carthage au second édit de Marcellinus (cf. *Collat. Carthag.*, I, 16). Cette réponse a été rédigée vers le 25 mai. En effet, quelques jours plus tard, entre le 26 et le 31 mai, les Catholiques adressèrent à Marcellinus une seconde lettre, où ils réfutaient la *Notaria* donatiste du 25 mai, affichée dans l'intervalle (*Epist.* 129 ; — cf. *Collat. Carthag.*, I, 18). Il en résulte que les réponses des deux partis à l'édit ont été

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		remises au commissaire vers le même temps : celle des schismatiques étant datée du 25 mai, celle de leurs adversaires doit être à peu près du même jour.
411 (vers le 30 mai).	— *Epist.* 129 (à Marcellinus).	— Document analogue au précédent. C'est une seconde lettre adressée par le concile catholique à Marcellinus, en réponse à la *Notaria Donatistarum* du 25 mai (cf. *Collat. Carthag.*, I, 18). La *Notaria* donatiste étant du 25 mai, et la Conférence s'étant ouverte le 1er juin, la seconde lettre des Catholiques a été rédigée entre le 26 et le 31 mai : probablement le 30, en même temps que le *mandatum*.
411 (fin).	— *Epist.* 133 (à Marcellinus).	— Cette lettre est postérieure de quelques mois à la Conférence de juin 411 ; Marcellinus était encore en Afrique pour surveiller l'application des mesures contre les Donatistes (cap. 1-3). D'autre part, la lettre 133 est antérieure à la lettre 139 (cf. *Epist.* 139, 2), qui elle-même est antérieure au 28 février 412.
411 (fin).	— *Epist.* 134 (au proconsul Apringius).	— Lettre écrite en même temps que la précédente, et pour la même affaire (cf. *Epist.* 133, 3 ; 134, 2). Proconsul d'Afrique en 411, Apringius était déjà remplacé le 28 février 412 (*Cod. Theod.*, VI, 29, 9 ; VIII, 4, 23 ; XI, 1, 32 ; 7, 19-21 ; XII, 6, 31).
412 (avant le 28 février).	— *Epist.* 139 (à Marcellinus).	— Postérieure aux lettres 133 et 134 (cf. *Epist.* 139, 2), au *Breviculus Collationis* et au livre *Ad Donatistas post Collationem* (*ibid.*, 139, 3), la lettre 139 est du début de 412, mais antérieure au 28 février, puisque Apringius était encore proconsul au moment où elle fut écrite (*ibid.*, 139, 2).
412 (14 juin).	— *Epist.* 141 (aux Donatistes).	— *Avertissement* aux Donatistes, sous forme de lettre synodale, rédigé par Augustin (cf. *Retract.*, II, 66) au nom du concile de Numidie : document daté du 14 juin 412 (cap. 13).
412 (fin).	— *Epist.* 144 (aux Donatistes convertis de Constantine).	— Allusion au séjour récent d'Augustin à Constantine, pour le concile du 14 juin 412 (cap. 1), et à la conversion des Donatistes de Constantine, survenue

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		quelque temps après la Conférence de 411 (cap. 1). Rapports entre la fin de cette lettre 144 et plusieurs passages de la lettre synodale du 14 juin 412 (cf. *Epist.* 144, 3 ; 141, 4 et 13).
Vers 412.	— *Epist.* 142 (aux prêtres Saturninus et Eufrates, et autres Donatistes convertis).	— Cette lettre paraît à peu près contemporaine de la lettre synodale du 14 juin 412 : Augustin y parle dans les mêmes termes du rôle des Donatistes à la Conférence de 411 (*Epist.* 142, 3 = 141, 4 et 6).
Vers 412.	— *Epist.* 173 (à Donatus, prêtre schismatique de Mutugenna).	— La lettre est postérieure à la Conférence de 411, dont Augustin allègue les *Gesta* (cap. 7-9). Donatus semble avoir été arrêté en vertu de l'édit d'union du 30 janvier 412 (cap. 1 et suiv.).
413 (début).	— *Epist.* 86 (à Cæcilianus).	— Cette lettre, qu'on plaçait autrefois en 405, doit dater du début de 413. Rien ne prouve que Cæcilianus ait jamais été vicaire en Afrique, comme on le répétait; en tout cas, la lettre 86 ne peut avoir été adressée à un vicaire d'Afrique, puisque la région d'Hippone, mise en cause dans cette lettre, dépendait du proconsul (cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 224). C'est en 413 que Cæcilianus séjourna en Afrique (cf. *Epist.* 151). La lettre 86 mentionne un édit de Cæcilianus, relatif à l'application des lois contre les Donatistes : il s'agit des lois, non de 405, mais de 412. Ancien préfet du prétoire, Cæcilianus avait sans doute accompagné en Afrique son ami le comte Marinus, avec les fonctions de commissaire extraordinaire. C'est en cette qualité qu'il remplaça Marcellinus, promulgua au début de 413 un édit contre les Donatistes, et reçut alors d'Augustin la lettre 86.
413 (fin).	— *Epist.* 151 (à Cæcilianus).	— Lettre écrite peu de temps après le procès et la mort de Marcellinus et d'Apringius, qui ont été exécutés à Carthage le 13 septembre 413 (cap. 6).
	— *Epist.* 155 (à Macedonius, vicaire d'Afrique).	— Mention du récent édit de Macedonius contre les Donatistes (cap. 4, 17). Macedonius était alors vicaire d'Afrique

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		(cf. Possidius, *Vita Augustini*, 20) ; il touchait au terme de son gouvernement, et se préparait à retourner en Italie (cf. *Epist.* 154, 3). Il venait de recevoir les trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, parus en 413 (cf. *Epist.* 154, 2 ; 155, 1, 1-2).
417 (début).	— *Epist.* 185 (à Bonifacius, tribun militaire).	— Lettre identique au *De correctione Donatistarum*, mentionné par Augustin dans ses *Rétractations* (II, 74) entre le *De Gestis Pelagi* (début de 417) et le *De præsentia Dei* (été de 417).
Vers 420.	— *Epist.* 204 (au tribun Dulcitius).	— Lettre écrite un peu avant le livre I *Contra Gaudentium*, c'est-à-dire également vers 420 (cf. *Epist.* 204, 4 et 9 ; *Retract.*, II, 85).
423 (début).	— *Epist.* 209 (au pape Cælestinus).	— La lettre date du début du pontificat de Cælestinus : Augustin y félicite le pape de sa récente élection (cap. 1).
Vers 423.	— *Epist.* 208 (à la religieuse Felicia, donatiste convertie).	— Les scandales qui troublaient l'Eglise locale, et dont s'inquiétait Felicia (cap. 1-2), paraissent être ceux qu'avait causés Antonius, évêque de Fussala, et dont parle Augustin dans sa lettre au pape Cælestinus (cf. *Epist.* 208, 2 ; 209, 2 et suiv.).

III

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SERMONS D'AUGUSTIN RELATIFS AU DONATISME

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 393.	— *Enarr. in Psalm.* 35.	— Le schisme maximianiste était alors tout récent (cap. 9).
Entre 394 et 396.	— *Enarr. in Psalm.* 54.	— Mention (cap. 26) du concile de Bagaï de 394 ; aucune allusion à la réconciliation de Felicianus et de Prætextatus avec les Primianistes en 397. Ce que l'orateur dit ici (cap. 26) du changement d'armes chez les Circoncellions, nous reporte également vers cette période.
Vers 395 (Pâques).	— *Serm.* 252.	— Sermon prononcé pendant les fêtes de Pâques (titre, et cap. 9). Allusion à la suppression récente des banquets dans les églises aux fêtes des martyrs (cap. 4) : Augustin commença en 392 cette campagne, qui était terminée en 395 (cf. *Epist.* 22 et 29).
Entre 395 et 398.	— *Enarr. in Psalm.* 10.	— Sermon postérieur à la consécration épiscopale d'Augustin, et antérieur à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (cf. cap. 5). Il y avait encore des témoins oculaires de la persécution de Macarius (cap. 5).
Vers 396.	— *Enarr. in Psalm.* 57.	— Détails précis sur les procès intentés récemment par les Primianistes aux Maximianistes pour la restitution des basiliques (cap. 15). Aucune allusion à la réconciliation de Felicianus et de Prætextatus avec les Primianistes en 397.
Vers 396.	— *Enarr. in Psalm.* 124.	— Maximianus est mis sur le même rang que Donat le Grand (cap. 5) : ce qui laisse supposer que le Maximianisme était encore florissant. C'était donc avant les défections et la déroute de 397.
Vers 397 (Vendredi saint).	— *Enarr. II in Psalm.* 21.	— Sermon prononcé le Vendredi saint (cap. 1). Allusions au concile de Bagaï (394), aux récents procès des Primianistes contre les Maximianistes (394 à 397), au rôle de Thamugadi en 397 et de son évêque Optatus, encore vivant (cap. 26 et 31).

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 400.	— *Serm.* 62.	— Sermon prononcé à Carthage, aux Mappales (cap. 6, 10; 11, 17). Allusions aux lois de 399 contre les païens et aux persécutions qui en furent la conséquence, destruction des idoles, transformation de temples en églises (cap. 11, 17; 12, 18).
Vers 400.	— *Serm.* 88.	— Allusion à la réconciliation assez récente d'une partie des Maximianistes avec les Primianistes (cap. 22, 25).
403 (Fin septembre).	— *Enarr. III in Psalm.* 32.	— Sermon prononcé à Carthage, dans la basilique de Saint-Cyprien aux Mappales, un peu après la fête de saint Cyprien qui avait lieu le 14 septembre (cap. 1; 9; 29). Mention des mesures prises récemment par le concile du 25 août (cap. 29). En outre, on relève une allusion à ce sermon de septembre dans un autre sermon prononcé également à Carthage dans l'automne de 403 (*Serm. I in Psalm.* 36, 4).
403 (fin).	— *Serm. II n Psalm.* 36.	— Prononcé à Carthage (cap. 1). Allusions aux conciles de Cabarsussa et de Bagaï, aux persécutions des Primianistes contre les Maximianistes, à la réconciliation de Felicianus avec les Primianistes (cap. 19-23); aux déclarations faites tout récemment par Primianus, dans l'automne de 403, lorsqu'il avait été convoqué devant les magistrats de Carthage et qu'il avait repoussé le projet de conférence générale (cap. 18-19).
403 (fin).	— *Serm. III in Psalm.* 36.	— Sermon prononcé à Carthage (cap. 19), quelques jours après le précédent, en réponse à un discours agressif et aux attaques personnelles de Primianus (cap. 18-20).
Avant 405.	— *Serm.* 129.	— Sermon dirigé contre les Donatistes, qui ne contient aucune allusion à des lois de répression, et qui par suite doit être antérieur à l'édit d'union de 405.
Avant 405. (Pâques).	— *Serm.* 238 et 249.	Id.
Avant 405 (Ascension).	— *Serm.* 265.	— Id.
Avant 405 (Pentecôte).	— *Serm.* 266; 268; 269; 271.	— Id.

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Avant 405 (24 juin).	— *Serm*. 292.	— Antérieur à l'édit d'union de 405. — Prononcé à la fête de saint Jean-Baptiste.
Avant 405 (29 juin).	— *Serm*. 295.	— Antérieur à l'édit d'union de 405. Prononcé à la fête des saints apôtres Pierre et Paul.
Avant 405.	— *Enarr. in Psalm*. 95; 132 et 139.	— Sermons antérieurs à l'édit de 405. Le sermon sur le Psaume 132 a été prononcé en un temps où l'institution monastique était encore récente en Afrique (cap. 3 et 6); le sermon sur le Psaume 139, au moment d'un concile (cap. 1).
Entre 405 et 410 (22 mai).	— *Serm*. 285.	— Sermon prononcé à l'anniversaire des martyrs Castus et Æmilius (22 mai). Allusions fréquentes à la persécution qui suivit l'édit de 405 (cap. 2 et 6-7).
Entre 405 et 410.	— *Serm*. 325.	— Prononcé à Hippone pour l'anniversaire des « Vingt martyrs ». Allusions à l'édit d'union de 405 et à la persécution (cap. 2).
Entre 405 et 410.	— *Enarr. in Psalm*. 145.	— Allusions aux lois de 405, à la persécution, à la propagande donatiste qui continuait en secret (cap. 15-16).
Avant 406.	— *Enarr. in Psalm*. 149.	— Sermon prononcé à Hippone, du vivant de Proculeianus, qui était encore évêque d'Hippone en 406, et qui fut remplacé peu après par Macrobius (cap. 4).
Vers 406.	— *Serm. II in Psalm*. 101.	— Allusion aux lois de 405, alors toutes récentes (cap. 9).
410 (milieu).	— *Serm*. 46.	— Allusion à la démarche faite la veille (au milieu de 410), auprès de Macrobius d'Hippone, par Maximus et Theodorus, envoyés d'Augustin (cap. 13, 31. — Cf. *Epist*. 107; 108, 1, 1-2; 5, 14).
410 (milieu).	— *Serm*. 47.	— Sermon prononcé également à Hippone, peu de temps après le précédent, auquel il renvoie (*Serm*. 47, 1, 2 = 46, 1, 2).
410 (fin).	— *Serm*. 296.	— Ce sermon a suivi de près la prise et l'incendie de Rome par Alaric, le 24 août 410 (cap. 5, 6; 6, 7; 8, 9). — D'après l'en-tête, il aurait été prononcé *In Natali apostolorum Petri et Pauli* (= 29 juin). C'est impossible. La prise de Rome est du 24 août 410 : le sermon, qui a suivi de près le sac de Rome par Alaric, ne peut être du 29 juin 411,

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		parce que, d'après le chapitre sur le Donatisme (cap. 11, 12), il est sûrement antérieur à la grande Conférence du début de juin 411.
Avant 411 (6 janvier).	— *Serm.* 202.	— Sermon pour la fête de l'Epiphanie. Il est antérieur à la Conférence de 411, car l'auteur y remarque que les Donatistes ne célébraient pas l'Epiphanie (cap. 2) : après 411, leurs églises étant confisquées et leur culte interdit, les Donatistes ne pouvaient célébrer ouvertement aucune fête.
411 (Vers le 20 mai).	— *Serm.* 357.	— Sermon sur la paix religieuse, prononcé à Carthage (cap. 5), après la Pentecôte (cap. 5), quelques jours avant l'ouverture de la grande Conférence (cap. 3-5), c'est-à-dire avant le 1er juin 411, vers le 20 mai.
411 (fin mai).	— *Serm.* 358.	— Prononcé à Carthage (cap. 5-6) ; après le sermon 357 (cap. 6), avant le 1er juin 411, jour de l'ouverture de la Conférence (cap. 1 ; 4-6). — Allusions au second édit de Marcellinus, promulgué vers le 20 mai (cap. 6) ; aux réponses faites par le concile catholique, vers le 25 mai, au second édit de Marcellinus, et, vers le 30 mai, à la *Notaria* des Donatistes (cap. 4-5).
411 (fin).	— *Serm.* 164.	— Sermon prononcé à Hippone, peu de temps après la Conférence de juin 411 (cap. 8, 12 ; 9, 13), au moment où l'on se préparait à afficher dans Hippone les *Gesta* ou procès-verbaux de la Conférence (cap. 9, 13).
412 (début).	— *Serm.* 359.	— Prononcé à Hippo Diarrhytos pour la dédicace de la basilique Florentia (cap. 9), quelques mois après la Conférence de juin 411 (cap. 4-6). Allusions à la conversion récente de nombreux Donatistes (cap. 4 et 7), et à l'attentat commis tout récemment, vers la fin de 411, contre un prêtre catholique, par des Circoncellions des environs d'Hippone (cap. 8. — Cf. *Epist.* 133-134 et 139).
412 (juin).	— Sermons (perdus) de Constantine.	— Sermons prononcés à Constantine, pour la conversion des Donatistes, pendant le séjour qu'Augustin fit dans

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		cette ville au milieu de l'année 412, avant et après le concile du 14 juin (*Epist.* 144, 1-3. — Cf. *Epist.* 141).
Vers 412.	— *Serm.* 10.	— Prononcé à Sinitum (cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3 : Siniti habitus). Allusion à l'offre de démission faite par les évêques catholiques avant la Conférence de 411 (*Serm.* 10, 8).
Vers 412.	— *Serm.* 99.	— Mention de la Conférence de 411, alors récente (cap. 8).
Vers 412.	— *Serm.* 138.	— Prononcé à Carthage (cap. 1). Allusions à la Conférence de 411, à la persécution, aux suicides des Donatistes qui se brûlaient vifs (cap. 2-3).
Entre 412 et 420.	— *Serm.* 112.	— Prononcé à Carthage, dans la Basilica Restituta. Allusion aux lois de répression et au rétablissement de l'unité (cap. 7, 8).
Entre 412 et 420.	— *Enarr. in Psalm.* 147.	— Antérieur à 420, en raison des attaques contre les Donatistes (cap. 16-20); postérieur à 411, en raison des chapitres antipélagiens sur la prédestination (cap. 23-24).
415	— *Enarr. in Psalm.* 67.	— Prononcé et rédigé dans le courant de l'année 415, comme le dit Augustin lui-même dans une lettre à Evodius, écrite vers la fin de cette année-là (*Epist.* 169, 1 et 13).
Vers 416 (avant Pâques).	— *In Evangelium Iohannis, tractatus* IV-XII.	— Ces neuf discours, où l'on relève des attaques contre le Donatisme, appartiennent à la première série du recueil des 124 sermons qui ont été consacrés par Augustin à l'Evangile de saint Jean. Ces 124 sermons ont été prononcés à Hippone (cf. VI, 25), presque sans interruption, ordinairement jour par jour, après l'année 415, probablement dans le courant de l'année 416. On n'en avait pas fini avec le Donatisme, que l'orateur combat en toute occasion (IV, 9-11 et 16; V, 11-18; VI, 7-26; VII, 3-4 et 21; etc.). Mais Augustin s'en prend aussi aux Pélagiens et développe ses théories sur la prédestination ; d'où l'on peut déjà conclure que ces sermons sont postérieurs aux progrès du Pélagianisme en Afrique. En outre, Augustin parle de la découverte toute récente des reliques

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		de saint Etienne (CXX, 4) : découverte qui eut lieu à la fin de 415. La série des sermons *In Evangelium Iohannis* commença avant Pâques, en hiver (VI, 1 ; X, 10 ; XI, 1). Elle fut interrompue pendant les fêtes de Pâques après le douzième discours, et reprise après les fêtes (XIII, 1).
Vers 416 (Pâques).	— *In Epistulam Iohannis, tractatus* I-III ; VI ; X.	— Cette année-là, quand arrivèrent les fêtes de Pâques, Augustin interrompit son commentaire de l'Evangile de saint Jean, pour expliquer à ses fidèles la première Epître du même apôtre. Les deux recueils sont donc du même temps. Les dix sermons *In Epistulam Iohannis* s'intercalent chronologiquement entre le douzième et le treizième sermon sur l'Evangile de saint Jean. Cf. *In Evangelium Iohannis*, XIII, 1 ; et le *Prolog.* du recueil *In Epistulam Iohannis.*
Vers 416 (après Pâques).	— *In Evangelium Iohannis, tractatus* XIII et XLVII.	— Comme nous l'avons dit, Augustin reprit après les fêtes de Pâques, avec le sermon XIII, son commentaire de l'Evangile de saint Jean. Cf. XIII, 1.
Vers 417.	— *Serm.* 182 et 183.	— Le sermon 183 a suivi de près le sermon 182, qui l'annonce, et qu'il complète (*Serm.* 182, 7 ; 183, 1). Ces deux sermons, où Pélage et les Pélagiens sont souvent combattus et plusieurs fois nommés, et où l'orateur tourne contre ces hérétiques un passage de la première Epître de saint Jean, semblent postérieurs aux dix homélies de 416 sur la même Epître, où l'on ne trouve pas la même application de ce texte.
Avant 420.	— *Serm.* 3-5 ; 37 ; 45 ; 71 ; 90 ; 107 ; 137 ; 197.	— Série de sermons où l'on ne relève aucune donnée chronologique. On peut supposer seulement qu'ils sont antérieurs à l'année 420, temps où cesse à peu près la campagne d'Augustin contre le Donatisme.
Avant 420.	— *Enarr. in Psalm.* 18 ; 25 ; 30 ; 33 ; 39 ; 49 ; 69 ; 75 ; 85 ; 88 ; 119 ; 138.	— Id.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE ONZIÈME

SAINT AUGUSTIN ET LE DONATISME

CHAPITRE Ier. — Les polémiques d'Augustin contre les Donatistes

Pages.

I. — La campagne d'Augustin contre le Donatisme. — Comment il fut amené à combattre le schisme. — Les étapes de sa campagne. — Première période (392-395). — Polémiques contre le Donatisme local. — Le schisme à Hippone. — Premiers ouvrages d'Augustin contre les schismatiques. — Seconde période (396-400). — Activité d'Augustin. — Démêlés avec Proculeianus. — Injures et violences des Donatistes. — Nouveaux ouvrages d'Augustin. — Conférences et projets de conférences avec les Donatistes. — Modifications dans la polémique et dans les idées d'Augustin. — Troisième période (400-405). — Ambitions nouvelles d'Augustin. — Il attaque partout le schisme et par tous les moyens. — Réfutation d'un ouvrage de Parmenianus. — Polémiques contre Petilianus de Constantine. — Autres ouvrages, sermons et lettres. — Propagande à Hippone. — Rôle dans les conciles du temps. — Séjours et sermons à Carthage. — Premières victoires. — L'édit d'union de 405. — Confiscation de la basilique donatiste d'Hippone. — Quatrième période (405-411). — Lutte contre les Donatistes à Hippone. — Violences des Circoncellions et des clercs schismatiques. — Démêlés avec Macrobius. — Propagande et nombreuses conversions. — Nouvelles polémiques d'Augustin. — Réfutation de Cresconius et de Vincentius. — Traités divers, lettres et sermons. — Augustin poursuit l'application des lois de 405. — Projet d'une conférence générale entre les deux partis. — Augustin fait prévaloir ses idées dans les conciles. — Son rôle et son triomphe à la Conférence de Carthage. — Cinquième période (411-430). — Augustin achève la déroute du Donatisme. — Traités, sermons et lettres, relatifs à la Conférence de Carthage et au schisme. — Résistance du Donatisme à Hippone et en Numidie. — Nombreuses conversions. — Polémiques contre Emeritus et contre Gaudentius. — Le Donatisme à la mort d'Augustin 3

Pages.

II. — Les alliés d'Augustin dans sa campagne contre le Donatisme. — Prédicateurs catholiques. — Sermons de divers évêques contre le schisme et pour la conversion des schismatiques. — Principaux évêques qui ont été les auxiliaires d'Augustin. — Aurelius de Carthage. — Adversaires du schisme en Proconsulaire. — Evodius d'Uzali. — Fortunatianus de Sicca. — Florentius d'Hippo Diarrhytos. — Adversaires du schisme en Maurétanie. — Deuterius de Cæsarea. — Novatus de Sitifi. — Adversaires du schisme en Numidie. — Aurelius de Macomades. — Severus de Milev. — Fortunatus de Constantine. — Alypius de Thagaste. — Possidius de Calama. — Autres auxiliaires d'Augustin. — Clercs et laïques d'Hippone. — L'auteur du *Contra Fulgentium*. — Grands propriétaires de Numidie qui aidèrent Augustin dans sa propagande. — Conversion de Celer et de ses colons. — Le sénateur Pammachius et ses colons convertis. — Festus et sa lettre aux Donatistes de ses domaines. — Gouverneurs et hauts fonctionnaires romains, qui furent les alliés d'Augustin contre le Donatisme. — Le ministre Olympius, successeur de Stilichon. — Le proconsul Donatus. — Le proconsul Apringius. — Le vicaire d'Afrique Macedonius. — Le comte d'Afrique Bonifatius. — Commissaires impériaux. — Marcellinus. — Cæcilianus. — Dulcitius. — Caractères de l'appui prêté à Augustin par ses divers auxiliaires. 35

III. — Traités d'Augustin contre les Donatistes. — Chronologie. — Œuvres du temps de la prêtrise (392-395). — *Psalmus contra partem Donati*. — Livre perdu *Contra Epistulam Donati hæretici*. — Œuvres des premières années de l'épiscopat (396-400). — Le *De agone christiano*. — Livres perdus *Contra partem Donati*. — Troisième période (400-405). — Les trois livres *Contra Epistulam Parmeniani*. — Les sept livres *De baptismo contra Donatistas*. — Livre perdu *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis*. — Les trois livres *Contra litteras Petiliani*. — L'*Epistula ad Catholicos contra Donatistas*. — Quatrième période (405-411). — Les quatre livres *Contra Cresconium*. — Trois ouvrages perdus. — Le *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber*. — Le *Contra Donatistam nescio quem liber*. — L'*Admonitio Donatistarum de Maximianistis*. — Le *De unico baptismo contra Petilianum*. — Livre perdu *De Maximianistis contra Donatistas*. — Cinquième période (411-430). — Le *Breviculus Collationis*. — Le livre *Ad Donatistas post Collationem*. — Livre perdu *Ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem*. — Le *De correctione Donatistarum*. — Le *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem* et les *Gesta cum Emerito*. — Les deux livres *Contra Gaudentium*. — Ouvrages des dernières années d'Augustin, où il parle incidemment des schismatiques africains. — Caractères communs à tous ses traités contre le Donatisme 76

IV. — Lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Chronologie. — Les correspondants d'Augustin dans ses polémiques contre le Donatisme. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Autres évêques dissidents. — Donatistes divers. — Donatistes convertis. — Correspondants catholiques, évêques, clercs ou laïques. — Grands propriétaires de Numidie. — Proconsuls. — Autres fonctionnaires romains. — Commissaires impériaux. — Classement systématique des lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Lettres rédigées au nom des conciles. — Avertissements aux Donatistes. — Traités en forme de lettre. — Lettres relatives aux conférences d'Augustin avec des Donatistes. — Lettres sur la propagande catholique et la conversion des schismatiques. — Lettres sur la propagande donatiste et le second baptême. — Lettres relatives au schisme donatiste ou au Maximianisme. — Lettres sur les violences et les procès des Circoncellions. — Lettres relatives à l'intervention du pouvoir temporel. — Intérêt et valeur documentaire de ces correspondances. 129

V. — Sermons et autres discours d'Augustin relatifs au Donatisme. — Chronologie des sermons. — Villes où Augustin a prêché contre le Dona-

Pages.

tisme. — Sermons perdus. — Classification des sermons conservés. — Sermons où l'orateur traite incidemment du Donatisme. — Principaux thèmes. — Le schisme. — Rôle de Donat. — Théorie de l'Eglise. — Baptême. — Prétention des Donatistes à la sainteté. — Violences des Circoncellions. — Martyrs donatistes. — Querelles des Primianistes avec les Maximianistes. — Justification des lois de répression. — Conversions de Donatistes. — Sermons dirigés tout entiers contre les schismatiques ou d'un intérêt particulier pour l'histoire de la campagne d'Augustin. — Sermons d'Hippone au temps de la prêtrise. — Sermons d'Hippone au début de l'épiscopat. — Sermons prononcés à Carthage de 400 à 403. — Sermons prononcés à Hippone après l'édit d'union de 405. — Autres sermons d'Hippone en 410. — Sermons sur la paix, prononcés à Carthage en mai 411, à la veille de la Conférence. — Sermons relatifs à la Conférence de Carthage, prononcés en 411-412. — Sermon d'Hippo Diarrhytos, au début de 412. — Série de sermons prononcés à Hippone vers 416. — Valeur documentaire des sermons. — En quoi ils complètent les indications des traités et des lettres. — Discours d'Augustin dans les conciles relatifs au Donatisme. — Ses nombreux discours à la Conférence de 411. 146

VI. — Augustin polémiste dans sa campagne contre le Donatisme. — Energie, suite dans les idées, évolution. — Tâtonnements du début, au temps de la prêtrise. — Formation du système polémique dans les premières années de l'épiscopat. — Extension du champ d'action. — Idées nouvelles. — Plan de campagne et moyens d'action. — Nouvelles méthodes de controverse. — Unité et lente évolution du système polémique depuis l'année 400. — Idées dominantes du polémiste. — Thèmes des controverses. — Le schisme. — Théorie de l'Eglise et des sacrements. — La persécution. — L'intervention du pouvoir temporel. — Evolution des idées d'Augustin sur ce point. — Doctrine sur le schisme et l'hérésie. — Théorie du *Compelle intrare*. — Modération relative dans l'application. — Méthode polémique. — Précision et loyauté. — Emploi et commentaire des textes bibliques. — Dialectique et méthode socratique. — Arguments tirés des faits. — Rôle de l'histoire et de la chronologie dans les polémiques d'Augustin. — Les origines du schisme. — Comment Augustin a constitué son dossier du Donatisme. — L'histoire contemporaine. — Le schisme maximianiste. — Les *Gesta* de la Conférence de Carthage et l'usage qu'en a fait Augustin. — Son habileté dans l'art de présenter les faits et les documents. — Les polémiques personnelles. — Valeur littéraire de cette série d'ouvrages contre le Donatisme. — Succès et réputation d'Augustin comme polémiste. 188

APPENDICE

I. — **Tableau chronologique des traités d'Augustin contre le Donatisme** 275

II. — **Tableau chronologique des lettres d'Augustin relatives au Donatisme** 279

III. — **Tableau chronologique des sermons d'Augustin relatifs au Donatisme** 287

5258. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.